Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 44 / 23 avril 2014

Université Claude Bernard Lyon 1

Bulletin des actes administratifs n°44
Université Claude Bernard Lyon 1
23 avril 2014

Arrêtés portant délégations de signature du Président de l'UCBL

- Arrêté DS / 2014 - 05 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 8 avril 2014, unités de recherche
- Arrêté DS / 2014 - 06 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 8 avril 2014, écoles et instituts
- Arrêté DS / 2014 - 07 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 8 avril 2014, UFR et services communs
- Arrêté DS / 2014 - 08 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 8 avril 2014, gouvernance et services centraux

Arrêtés électoraux

ARRETE n°2014 – E5 du 2 avril 2014 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants au conseil de Polytech Lyon

Extraits de délibérations du conseil d'administration de l'UCBL

- Conseil d'Administration du 25 février 2014
- Conseil d'Administration du 25 mars 2014

Arrêtés de composition jurys d'examen

- IUT Lyon 1
- ESPE
- Département Biologie de la FST
- Avenants arrêtés / FST
- Département GEP de la FST
- ISPB
- ISFA
- UFR STAPS
- ISTR
- Formations des sciences de la Terre

Arrêtés portant délégations de signature du Président de l'UCBL

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 – 05

Arrêté portant délégations de signature pour les unités de recherche

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : Les **Directeurs et directeurs par intérim d'unités de recherche suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
ALBAREDE	Francis	UMR 5276	R695276
ANDRAUD	Chantal	UMR 5182	R625182
BARRAUD	Sylvie	FR 4161	R614161
BASKURT	Attila	UMR 5205	R645205
BERGERET	Alain	UMR T9405	R029405
BERTRAND	Olivier	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL*
BONJOUR	Jocelyn	UMR 5008	R675008
BOTTA	Valérie	EA 4570	R644570
BRICCA	Giampiero	EA 4173	R024173
BRU-CHEVALLIER	Catherine	UMR 5270	R635270
BUFFAT	Marc	FED 4091	R674091
CARRE-PIERRAT	Maïté	UMS 3421	R01BCEL
CASSAGNAU	Philippe	UMR 5223	R625223
CHANFRAY	Guy	UMR 5822	R685822
CHEVALIER	Jérôme	UMR 5510	R115510
CHEVALIER	Philippe	EA 4612	R024612
CLERC	Guy	UMR 5005	R635005
CONJARD-DUPLANY	Agnès	EA 4611	R024611
COTTE-PATTAT	Nicole	UMR 5240	R615240
COSSET	François-Loïc	UMR 5308 / U 1111	R251111
COURBON	Joël	FR 3411	R633411
DARMONT	Jérôme	EA 3083	R643083
DAUXOIS	Thierry	UMR 5672	R685672
DEGRAEVE	Pascal	EA 3733	R623733
DEHAY	Colette	UMR S846	R25S846
DELALU	Henri	UMR 5278	R625278
DELEAGE	Gilbert	UMR 5086/FR 3302	R625086/R62IBCP

DUHAMEL	Jean-René	UMR 5229	R255229
GARCIN-MARROU	Isabelle	EA 4147	R644147
GAVARINI	Stéphane	CTMU	R01CTMU
GILLET	Germain	SFR Lyon Est	R25SFRLE*
GUIDERDONI	Bruno	UMR 5574	R275574
HAFTEK	Marek	EA 4169	R254169
JOLY	Pierre	UMR 5023/FR 41 Bioenvironnement et santé	R615023/R01FR41
JOUBERT	Marie-France	UMR 5306	R685306
LACROIX	Michel	UMR 5256	R625256
LANCE	Michel	UMR 5509	R675509
LAUDET	Vincent	UMR 5242	R615242
LAUTESSE	Philippe	EA 4148	R654148
LE BORGNE	Marc	EA 4446	R11BCCH
LIMAM	Ali	EA 4126	R674126
LINA	Bruno	EA 4610	R024610
MAGNIN	Isabelle	UMR 5220	R635220
MARVEL	Jacqueline	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
MATILLON	Yves	EA 4129	R254129
MCKENNA	Timothy	UMR 5265	R625265
MIOSSEC	Pierre	EA 4130	R024130
MIRONESCU	Elisabeth	UMR 5208	R655208
MOENNE-LOCCOZ	Yvan	UMR 5557	R615557
MORNEX	Jean-François	UMR A754	R25A754
MOUCHIROUD	Guy	UMR 5534	R615534
MOUCHIROUD	Dominique	UMR 5558	R615558
NAZIR	Tatiana	UMR 5304 (L2C2)	R25L2C2
NEGRIER	Claude	EA 4174	R024174
POUX	Matthieu	UMR 5138	R695138
PUISIEUX	Alain	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL*
ROBERT	Christian	EA 2429	R422429/R425824
SAUTET	Philippe	FED 3023	R62-ICL
SAOUD	Mohamed	EA 4615	R254615
SCHAEFFER	Laurent	UMR 5239	R035239
SCHILDKNECHT	Nathalie	UMR 5280	R625280
TRAAS	Ian	UMR 5667	R615667
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VERRIER	Bernard	UMR 5305	R625305
VEZIN	Philippe	UMRT 9406	R679406
VIDAL	Hubert	UMR S1060	R03CARM
VILLARD	Gilles	UMR 5668	R645668

*regroupe plusieurs CF

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,

- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 2 : Les **Directeurs des unités de recherche dont la gestion est déléguée à l'UCBL suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
BLUM	Loïc	UMR 5246	R625246
BRYLINSKI	Christian	UMR 5615	R625615
CLEZARDIN	Philippe	UMR S1033	R021033
FESSI	Hatem	UMR 5007	R635007
MITHIEUX	Gilles	UMR S855	R02S855

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 125 000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Christian COLLET**, Directeur de l'EA 647, reçoit délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers R09A647, R09A647APV et R09A647P3M relevant de l'UB 05,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de leurs directeurs d'unités de recherche respectifs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service / composante / Département	UB ou CF
ALAZARD-DANY	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
ALLARD	Bruno	UMR 5534 / 5123	R615534
BELMEGUENAI	Amor	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
BENZONI	Sylvie	UMR 5208	R655208
BERTOLLA	Franck	FR 41	R01FRSERRE
BIAGIOLI	Simona	UMR 5246	R625246
BIGAI	Béatrice	UMR 5557	R615557
BIGNON	Laetitia	SFR Lyon Est	R25SFRLE
BRIOUDE	Arnaud	UMR 5615	R625615
BRUEL	Christophe	UMR 5240	R615240
BURAIS	Noël	UMR 5005	R635005
BURET	François	UMR 5005	R635005
CARABOEUF	Sybille	UMR 5246	R625246
CERUTTI	Catherine	EA 4173	R024173
COURNOYER	Benoît	UMR 5557	R615557
DANIEL	Isabelle	FR 41	R01FRCOLLE
DES CHATELLIERS	Michel	FR 41	R01FRCOLLE
DIDIER	Anne	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
DOUADY	Christophe	UMR 5023	R615023
ESCODA	Alain	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
EXCOFFIER	Sylvie	EA 4129	R254129
FARGEOT	Alexandra	UMR 5308 / U 1111	R251111
FARJOT	Dominique	UMR 5306	R685306
FERRER	Anne Marie	UMR 5246	R625246
FERRIER	Emmanuel	EA 4126	R674126
FERRIGNO	Rosaria	UMR 5270	R635270
FRANCOIS	Mylène	UMR 5574	R275574
FROMENTEZE	Valérie	UMR 5280	R625280
GATEAUD	Geneviève	UMR 5822	R685822
GEOURJON	Christophe	UMR 5086 / FR 3302	R625086/R62IBCP
GERVAIS	Rémi	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
HACID	Mohand-Saïd	UMR 5205	R645205
HANROT	Guillaume	UMR 5668	R645668
HARTMANN	Daniel	UMR 5510	R115510
HONNORAT	Jérôme	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
JACQUET	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
JACQUIN	Anaïs	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
KONG	Jean-François	UMR 5220	R635220
LAFOUGE	Thierry	EA 4147	R644147
LANTERI	Pierre	UMR 5280	R625280
LEMAIRE	Marc	UMR 5240	R615240
LIEURY	Arnaud	UMR 5208	R655208
MATTIOLI	Emmanuela	UMR 5276	R695276
MEHLEN	Patrick	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
MEILLER	Anne	UMR 5292	R25CRNL
NAZARET	Sylvie	FR 41	R01FRDTAMB
PAROLA	Stéphane	UMR 5182	R625182
PARROT	Sandrine	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRIERE	Guy	FR 41	R01FRPRABI

PERRIN	Fabien	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRODIN	Yves	UMR 5023	R615023
QUENAU	Yves	UMR 5246	R625246
ROSA-CALATRAVA	Manuel	EA 4610	R024610
REMILLIEUX	Alban	UMR 5574	R275574
RICARD	Yannick	UMR 5276	R695276
ROQUES-RAIMONDI	Marina	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
RYVLIN	Philippe	UMR 5292 / UMR S1028	R25CRNL
SAN MIGUEL	Alfonso	UMR 5306	R685306
SCOAZEC	Jean-Yves	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SEASSAL	Christian	UMR 5270	R635270
TERZIAN	Christophe	UMR A754	R25A754
TIMOUR-CHAH	Quadiri	EA 4612	R024612
TUFFEREAU	Christine	UMR 5308 / U 1111	R251111
VANDENESCH	François	UMR 5308 / U 1111	R251111
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VOITURON	Yann	FR 41	R01FRECOAQ
ZIMMER	Luc	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
ZOULIM	Fabien	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de l'unité à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, **Madame Carole BURILLON** et **Monsieur Karim M'BAREK**, respectivement Directrice et Directeur administratif de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Meyrieux, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers suivants : R03CARM, R035239, R03RESSP, R033738.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et délégataires secondaires des unités de recherche, **Mesdames Christine VINCIGUERRA, Stéphanie BRIANCON** et **Patricia GABRIELE**, respectivement Directrice, Directrice adjointe et Directrice administrative de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centre financiers suivants : R11CRCL*, R11ANIMA, R115510, R11BCCH et 933R11*.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service**
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences
DE SOUSA	Aurélie	Direction DSF
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers de l'UB 05.

Article 8 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 9 : L'arrêté DS/2014-01 portant délégations de signature est abrogé.

Article 10 : Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'unités de recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le mardi 8 avril 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 – 06

Arrêté portant délégations de signature pour les écoles et instituts

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
*Vu le procès-verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : Les **Directeurs d'écoles ou d'instituts** suivants :

NOM	**Prénom**	**Composante**
LEBOISNE	Nicolas	ISFA
MATILLON	Yves	ISTR
VINCIGUERRA	Christine	ISPB

reçoivent délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leur école ou institut ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 2 : **M. FOURNIER Pascal**, Directeur de l'EPUL reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'EPUL ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs ;
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'EPUL au bénéfice d'organismes extérieurs ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal FOURNIER, Directeur de l'EPUL, **Mme Fabienne OUDIN,** Directrice des études de l'EPUL, reçoit délégation pour signer les actes et conventions mentionnés à l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pascal FOURNIER, Directeur de l'EPUL et de Mme Fabienne OUDIN, Directrice des études de l'EPUL, **Mme Christine SOUCHON**, Directrice administrative de l'EPUL, reçoit délégation pour signer les actes suivants :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'EPUL ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs,
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'EPUL au bénéfice d'organismes extérieurs.
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 5 : **M. Bruno GUIDERDONI**, Directeur de l'Observatoire, reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;

- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'Observatoire ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs ;
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'Observatoire au bénéfice d'organismes extérieurs ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, Directeur de l'Observatoire, **Mme Isabelle DANIEL**, Directrice adjointe de l'Observatoire, reçoit délégation pour signer les actes et conventions mentionnés à l'article 5.

Article 7 : **M. Alain MOUGNIOTTE**, Directeur de l'ESPE, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de la composante ;
- Les conventions concernant des interventions assurées par des personnels extérieurs à l'université dans la mesure où elles ne concernent pas la mise en œuvre du plan de formation des étudiants et des stagiaires,
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs,
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de la composante au bénéfice d'organismes extérieurs.
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MOUGNIOTTE, Directeur de l'ESPE, **Mme Véronique BOULHOL,** Directrice adjointe de l'ESPE, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 7 sauf les conventions d'accueil en stage.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Alain MOUGNIOTTE et de Mme Véronique BOULHOL, **Mme Zena FADUL**, Chef des services administratifs et techniques de l'ESPE, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 7 sauf les conventions d'accueil en stage.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Alain MOUGNIOTTE, de Mme Véronique BOULHOL et de Mme Zena FADUL, les personnels suivants :

BAYLE	Annick	ESPE siège académique
ERARD	Christine	ESPE site de Villeurbanne La Soie
FRONT	Mathias	ESPE site de Bourg en Bresse
BROISE	Dominique	ESPE site de Bourg en Bresse
CHASSAGNEUX	Patrick	ESPE site de Saint Etienne
AUBERT	Frédéric	ESPE site de Saint Etienne

reçoivent délégation pour signer les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 11 : **M. Christophe VITON**, Directeur de l'IUT Lyon 1, reçoit délégation de signature pour signer :

- Tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de l'IUT, à l'exclusion des diplômes pour lesquels le Directeur de l'IUT sera cosignataire ;
- Les conventions conclues à l'occasion de l'accueil d'étudiants étrangers ;
- Les conventions relatives aux projets tuteurés ;
- Les contrats de travail des étudiants tuteurs ;
- Les conventions concernant des interventions assurées par des personnes extérieures à l'université dans la mesure où elles ne concernent pas la mise en œuvre de l'offre de formation de l'établissement, sauf les deux cas particuliers suivants : les contrats de vacataires pour des activités d'enseignement n'excédant pas 20h sur une année universitaire et les conventions avec les sociétés facturant leurs prestations pour des interventions d'enseignement ne dépassant pas 50h,
- Les contrats de formation professionnelle,
- Les conventions de validation des acquis et de l'expérience,
- Les contrats de prestation de service conclus dans le cadre des contrats de professionnalisation,
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les convocations et ordres de mission concernant les personnels de l'IUT à l'exception des convocations, ordres de missions et autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'IUT ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs ;
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'IUT au bénéfice d'organismes extérieurs ;
- Les plans de prévention élaborés dans le cadre de l'intervention des entreprises extérieures.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VITON, Directeur de l'IUT Lyon 1, **M. Aron GABOR (site de Bourg-en-Bresse), M. Michel MASSENZIO (site de Villeurbanne Gratte-ciel) et Mme Laurence CURTIL (site de Villeurbanne Doua),** directeurs-adjoints de l'IUT Lyon 1, reçoivent délégation pour signer :

- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs,

- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'IUT au bénéfice d'organismes extérieurs,
- Les conventions de stages concernant les étudiants de l'IUT et les conventions d'accueil en stage dans les services de l'IUT,
- Les convocations et ordres de mission concernant les personnels de l'IUT à l'exception des convocations, ordres de missions et autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'IUT sur leurs sites respectifs ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VITON, Directeur de l'IUT Lyon 1, **les chefs de département de l'IUT Lyon 1 suivants** :

NOM	**Prénom**	**Département**
BASSET	Olivier	Génie industriel et maintenance
BENSLIMANE	Djamal	Informatique
COLIN	François	Génie mécanique et productique
COLSON	Didier	Génie chimique – génie des procédés
FERRIER	Emmanuel	Génie Civil – Construction Durable
GHRENASSIA	Edmond	Génie électrique et informatique industrielle
MICHALON	Pascal	Génie Biologique Villeurbanne
NOEL	Claude	Génie Biologique Bourg-en-Bresse
ODIN	Yorick	Gestion Entreprises Administrations
RANC	Julien	Génie thermique Energie
RANDEAU	Fabrice	Chimie
TELLEZ	Bruno	Informatique Bourg-en-Bresse
VALLAT	David	Techniques de commercialisation

reçoivent délégation pour signer les conventions de stage pour les étudiants relevant de leurs départements.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine VINCIGUERRA, Directrice de l'ISPB, **Mme Stéphanie BRIANCON**, Directrice adjointe de l'ISPB, reçoit délégation pour signer les actes et conventions mentionnés à l'article 1.

Article 15 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :
- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 16 : L'arrêté DS/2014-03 portant délégations de signature du Président est abrogé.

Article 17 : Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'école et d'institut précités sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le mardi 8 avril 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 – 07

Arrêté portant délégations de signature pour les UFR, services communs et services généraux

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

I. Unités de Formation et de Recherche

Article 1er : Les **Directeurs d'unités de formation et de recherche suivants** :

NOM	**Prénom**	**Composante**	**UB ou CF**
BOURGEOIS	Denis	Faculté d'odontologie	914
BURILLON	Carole	Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux	03
DE MARCHI	Fabien	Faculté des Sciences et Technologies	01
ETIENNE	Jérôme	Faculté de Médecine Lyon Est	02
SCHOTT	Anne-Marie	Département de formation et de recherche en Biologie Humaine	925
VANPOULLE	Yannick	UFR STAPS	909, R09A647, R09A647APV, R09A647P3M

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB ou du CF dont ils ont la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur UFR dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;

- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs composantes respectives ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, **M. Christophe BRUEL**, Directeur adjoint de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les conventions d'accueil en stage (étudiants non UCBL) et les contrats de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI et de M. BRUEL, **Mme Sylvie VIGUIER**, Directrice administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, les Directeurs des départements de la Faculté des Sciences et Technologies suivants :

NOM	Prénom	Départements	CF
AKKOUCHE	Samir	Informatique	964DEP04
BEN HADID	Hamda	Mécanique	967DEP07
FELIX	Caroline	Chimie-Biochimie	962DEP02
FLEURY	Frédéric	Biologie	961DEP01
HAMMOURI	Hassan	GEP	963DEP03
PLENET	Jean-Claude	Physique	968DEP08
TOMANOV	Georges	Mathématiques	965DEP05

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget des centres financiers rattachés à l'UB 01 dont ils ont la responsabilité
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur département, à l'exclusion des diplômes ;
- les conventions de stages concernant les étudiants et les stagiaires en formation continue du département et les conventions d'accueil en stage d'étudiants UCBL ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du département à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs départements respectifs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien DE MARCHI, directeur de la FST et de M. Frédéric FLEURY, directeur du département de Biologie, **M. Frédéric THEVENARD**, directeur adjoint du département de Biologie reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 3.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien DE MARCHI, directeur de la FST et de M. Hassan HAMMOURI, directeur du département GEP, **M. Nicolas SIAUVE**, directeur adjoint du département GEP reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 3.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole BURILLON, Directrice de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux**, Mme Nathalie QUEROL et Mme Elisabeth SIMON**, Directrices des sites de formation en maïeutique de Bourg en Bresse et de Lyon Sud, reçoivent délégation pour signer :

- tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur site de formation en maïeutique, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue des sites de formation en maïeutique et les conventions d'accueil en stage dans les services des sites de formation en maïeutique ;

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ETIENNE, Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est**, M. Gilles RODE**, Professeur des Universités – Praticien hospitalier au sein de la Faculté de Médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE et de M. RODE, **M. Samuel GENTIER**, Directeur administratif de la Faculté de médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services et les conventions d'accueil en stage.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Pascal CHABAUD**, Directeur adjoint, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE et de M. CHABAUD, **Mme Sylvie FANTON**, Directrice administrative de l'UFR STAPS, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 909 et des CF R09A647, R09A647APV, R09A647P3M ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à l'UFR STAPS dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT, Directeur du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, **M. Pierre FARGE**, Directeur adjoint du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT et de M. Pierre FARGE, **M. Jean-Luc DELMAS**, Directeur administratif du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BOURGEOIS, Directeur de la Faculté d'Odontologie, **Mme Dominique SEUX**, Directrice adjointe de la Faculté d'Odontologie, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des UFR ou départements, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences	01, 05, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	01, 02, 03, 456, 909, 914, 925, 933
M'BAREK	Karim	Faculté Lyon Sud	03
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	02, 03, 914, 925, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

II. Services communs et services généraux

Article 15 : **M. Thierry FACK**, Administrateur provisoire du CISR, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 456 dont il a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du service à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents.

Article 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry FACK, Administrateur provisoire du CISR, **M. Thomas PETIT**, Directeur technique du CISR, reçoit délégation pour signer tous les actes et conventions mentionnés à l'article 13.

Article 17 : **Mme Isabelle SCHEIDER**, Directrice du SCD, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 951 dont elle a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;

- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 18 : **Les Directeurs des services** suivants :

NOM	**Prénom**	**Service**	**UB ou CF**
BLAINEAU	Sylvie	SOIE	9900300
BETTLER	Emmanuel	ICAP	9900226
NORMAND	Jean-Claude	SUMPPS	9900255
PODEVIGNE	Noël	SUAS	9901100
ROLAND	Dominique	SUAPS	9900500

reçoivent délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 19 : **Ingeborg RABEINSTEIN-MICHEL**, Directrice du SCEL, reçoit délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre du service.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 20 : **Alexis CHVETZOFF**, Directeur du SIUAPS, reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 21 : **Xavier BULLE**, Directeur de FOCAL, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 958,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,

- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux, les documents de toute nature relatifs à l'activité du service,
- Les conventions de stage, les contrats de formation professionnelle, les conventions de validation des acquis et de l'expérience et les conventions de validation des acquis professionnels

Article 22 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des services généraux et services communs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
BALDI	Murielle	Pôle Santé Est	06
BOTTEMER	Anne-Joëlle	SLP Pôle Santé Est	06SLPE
BULTINGAIRE	Bertrand	SCD	951
BUYS	Françoise	Pôle de gestion SCOT	456, 990, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	456, 990, 933, 06
GRIZAUD	Valérie	DSF	990
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	06
THENOZ	Nadine	FOCAL	958, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

Article 23 : **M. Xavier MARTIN**, responsable du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer :
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget du CF 06CCEM pour ce qui concerne les opérations relatives à l'IDEFI SAMSEI (OTP : 11AM36SAMS)
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels affectés au projet SAMSEI à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte du projet SAMSEI.

Article 24 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIN, **M. Loïc DRUETTE**, coordonnateur du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer tous les actes, convocations, ordres de mission et états de frais de déplacement prévus à l'article 23.

Article 25 : **M. Alain BERGERET**, responsable de l'Institut universitaire de médecine du travail de Lyon (IMT), reçoit délégation pour signer :
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre du CF 06IMT ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels exerçant au sein de l'IMT à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'IMT.

Article 26 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :
- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.

- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 27 : L'arrêté DS/2014-02 portant délégations de signature est abrogé.

Article 28 : Le Directeur Général des Services de l'Université, les Directeurs d'unités de formation et de recherche et les directeurs des services communs et généraux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le mardi 8 avril 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 - 08

Arrêté portant délégations de signature pour la gouvernance et les services centraux

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès-verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée **à M. Hamda BEN HADID,** Vice-président du conseil d'administration pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président et du Vice-président du Conseil d'Administration**,** délégation est donnée à **M. Alain HELLEU**, Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Catherine GAUBEY**, adjointe au Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Murielle BALDI**, adjointe du Directeur Général des Services de l'Université, responsable administrative du Pôle Santé Est pour signer tous actes, décisions, arrêtés, procès-verbaux de toute nature, contrats et conventions nécessaires à la gestion administrative et financière du Pôle Santé Est.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Germain GILLET**, Vice-président du conseil scientifique, reçoit délégation pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux correspondant aux attributions du Conseil Scientifique de l'Université, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Philippe LALLE**, Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, reçoit délégation pour signer tous actes correspondant aux attributions du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université et du Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, **Mme Delphine GARDETTE**, directrice administrative de la Division des Etudes et de la Vie Universitaire, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion financière des activités relevant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Isabelle GLOPPE**, Directrice des ressources humaines, pour signer les actes suivants :

Article 2-1 : les actes relatifs à la gestion de la paie :
- -la liste des mouvements de paie des personnels de l'établissement,
- -les états liquidatifs ;

Article 2-2 : les actes relatifs à la gestion des congés :
- -les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- -les arrêtés de congés de longue maladie,
- -les arrêtés de congés de longue durée,
- -les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- -les arrêtés de congé parental,
- -les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- -les arrêtés de congés bonifiés,
- -les arrêtés de congé de formation syndicale ;

Article 2-3 : les actes relatifs à la gestion de la carrière :
- - les arrêtés de changement d'échelon,
- -les arrêtés de temps partiel,
- -les arrêtés de changement de résidence,
- -les arrêtés de mise en disponibilité,
- -les arrêtés de réintégration ;
- - les procès-verbaux d'installation
- -les demandes de mutations externes de personnels BIATOSS
- -les demandes de détachements
- -les rapports de fin de stage des personnels BIATOSS
- -les dossiers de promotion

Article 2-4 : les actes de recrutement des contractuels :
- -les contrats de travail et les avenants,
- -les conventions et arrêtés de contrats uniques d'insertion,
- -les procès-verbaux d'installation ;

Article 2-5 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :
- -les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- -les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- -les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-6 : les actes relatifs à la gestion courante :
- - les attestations de travail,
- -les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 2-7 : les actes relatifs à la gestion de la formation continue des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Frédérique POLITIS**, responsable du service de paye, pour signer la liste des mouvements de paye des personnels de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Agnès ROBAT**, chef du service de gestion des personnels BIATSS, pour signer les actes suivants :

Article 2-8 : les actes relatifs à la gestion des congés :
- -les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- -les arrêtés de congés de longue maladie,
- -les arrêtés de congés de longue durée,
- -les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- -les arrêtés de congé parental,
- -les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- -les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-9 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :
- -les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- -les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- -les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-10 : les actes relatifs à la gestion courante :
- -les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Catherine ZOCCARATO**, chef du service de gestion des personnels enseignants, pour signer les actes suivants :

Article 2-11 : les actes relatifs à la gestion des congés :
- -les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- -les arrêtés de congés de longue maladie,
- -les arrêtés de congés de longue durée,
- -les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- -les arrêtés de congé parental,
- -les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- -les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-12 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :
- -les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- -les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- -les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-13 : les actes relatifs à la gestion courante :
- -les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 4: Les **responsables de service** suivants :

NOM	**Prénom**	**UB ou CF**	**Service**
CHARLIN	Jacques	9901321	Mission Handicap
SIMON	Daniel	9900600	Mission Culture
VOGT	Catherine	1301.VETER	Direction Générale des Services

Reçoivent délégation pour signer les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1er, les personnels suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
BUYS	Françoise	Pôle de gestion SCOT	990, 991
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	990, 991
GRIZAUD	Valérie	DSF	990, 991

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

Article 6 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 7 : L'arrêté DS/2014-04 portant délégations de signature est abrogé.

Article 8 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le mardi 8 avril 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Arrêtés électoraux

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2014 – E5 du 2 avril 2014
relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants au conseil de Polytech Lyon

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de Polytech Lyon ;

ARRETE

Article 1er : Les élections des représentants des personnels et des étudiants au conseil de Polytech Lyon auront lieu le **mardi 13 mai 2014**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage.

Article 2 *:* Le nombre de sièges à pourvoir pour chaque collège du conseil est fixé par les statuts de la composante :

Collège A	Collège B	Collège étudiants	Collège BIATSS
5	5	3	2

Les représentants des personnels sont élus pour des mandats de 4 ans. Les représentants des étudiants sont élus pour des mandats de 2 ans.

Article 3 *:* Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur les listes électorales.

Les personnels et les étudiants votent pour élire leurs représentants au sein du conseil de Polytech Lyon à l'intérieur des collèges auxquels ils appartiennent :

1) Collège A des professeurs et personnels assimilés
2) Collège B des autres enseignants et personnels assimilés
3) Collège BIATSS
4) Collège étudiants

Les conditions d'exercice du droit de suffrage sont présentées en **annexe 1** du présent arrêté.

Article 4 : Les listes électorales sont arrêtées par le Président. Elles seront affichées à compter du **17 avril 2014** au sein de la composante.

Article 5 : Les personnels et les étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part et les personnels et étudiants remplissant les conditions pour être électeurs qui constateraient que leur nom ne figure pas sur la liste du collège dont ils relèvent peuvent demander au Président de l'Université, sous couvert du Directeur de la composante, de faire procéder à leur inscription suivant les modalités définies en **annexe 2** du présent arrêté.

Article 6 : Sont éligibles tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Article 7 : Le dépôt des candidatures, dont les modalités sont présentées en **annexe 3**, est obligatoire.

Les dossiers pourront être déposés auprès du secrétariat de direction de Polytech Lyon jusqu'au **mardi 29 avril 2014 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université et elles seront affichées dans les locaux de Polytech Lyon à compter du **mercredi 30 avril 2014** et dans les bureaux de vote, le jour du scrutin.

Article 8 : Les bureaux de vote se tiendront aux lieux et horaires suivants :

- Polytech Lyon, 9h-17h
- Polytech Lyon, site de Roanne, 9h-11h

Il appartient au Directeur d'assurer la plus large diffusion des informations concernant le déroulement du scrutin au sein de la composante.

Article 9 : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place (modalités présentées en **annexe 4**)

Article 10 : Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le Président de l'Université parmi les personnels permanents de l'établissement et d'au moins deux assesseurs. Les modalités du déroulement du scrutin et du dépouillement sont décrites en **annexe 5** du présent arrêté.

Article 11 : Les résultats seront proclamés par le Président de l'Université le **vendredi 16 mai 2014 au plus tard.**

Article 12 : La commission de contrôle des opérations électorales assure les missions qui lui sont confiées par le décret n°85-59 susvisé.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Les recours sont portés auprès du Président de la commission de contrôle des opérations électorales à l'adresse suivante, sous couvert du Président de l'Université :

Université Claude Bernard Lyon 1
Président de la Commission de contrôle des opérations électorales,
sous couvert du Président de l'Université
DAJI - Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 13 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante ainsi que dans les bureaux de vote.

Fait à Villeurbanne, le 2 avril 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexes à l'arrêté n°2014-E5 du 2 avril 2014 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants au conseil de Polytech Lyon

Annexe 1 : Conditions d'exercice du droit de suffrage

Conditions d'exercice du droit de suffrage des collèges A et B

Personnels titulaires

- Les personnels enseignants chercheurs titulaires en position d'activité, détachés ou mis à disposition au sein de la composante sont électeurs sous réserve de ne pas être en congé de longue durée.

- Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires des autres composantes de l'université qui exercent une activité d'enseignement à Polytech Lyon sont électeurs, sous réserve d'exercer leur droit de vote au plus dans deux composantes de l'établissement.

- Les personnels chercheurs sont électeurs s'ils sont affectés à une unité de recherche de la composante / UCBL. Est regardée comme une unité de recherche de l'établissement l'unité qui lui est rattachée à titre principal en application du contrat pluriannuel mentionné à l'article L. 711-1 du code de l'éducation.

- Les personnels enseignants-chercheurs qui ne sont pas affectés et en position d'activité au sein de l'établissement, mais qui exercent des fonctions à la date du scrutin dans la composante, doivent effectuer un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (64h de TD) apprécié sur l'année universitaire, **et faire une demande d'inscription sur la liste électorales, au plus tard le mardi 6 mai 2014 (cf. annexe 2)** pour participer aux scrutins.

Personnels non titulaires

- Les personnels chercheurs et enseignants chercheurs non titulaires (y compris vacataires) doivent effectuer un nombre d'heures d'enseignement sur l'année universitaire au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (64h de TD) **et formuler une demande d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le mardi 6 mai 2014 (cf. annexe 2)** pour participer aux scrutins.

Conditions d'exercice du droit de suffrage du collège BIATSS

- Les personnels BIATSS titulaires doivent être affectés, en position d'activité, détachés ou mis à disposition au sein de l'établissement et ne pas être en congé de longue durée pour être électeurs.

- Les personnels ITA doivent être affectés à une unité de recherche de l'UCBL rattachée à la composante. Est regardée comme une unité de recherche de l'établissement l'unité qui lui est rattachée à titre principal en application du contrat pluriannuel mentionné à l'article L. 711-1 du code de l'éducation.
- Les personnels BIATSS non titulaires doivent être affectés dans l'établissement et ne pas être en congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles. Ils doivent en outre être en fonctions dans l'établissement à la date des scrutins pour une durée minimum de dix mois et assurer un service au moins égal à un mi-temps.

Composition du collège des étudiants et conditions d'exercice du droit de suffrage

Le collège des étudiants comprend :

- les personnes régulièrement inscrites dans la composante ayant la qualité d'étudiants.
- les personnes bénéficiant de la formation continue sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.
- les auditeurs sous réserve :
    - qu'ils soient régulièrement inscrits,
    - qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants,
    - **qu'ils en fassent la demande au plus tard le mardi 6 mai 2014 conformément à la procédure décrite en annexe 2.**
- les allocataires de recherche qui ne sont pas moniteurs.

Un étudiant ne peut pas être électeur et éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

Annexe 2 : Procédure d'inscription sur les listes électorales

<u>Demandes d'inscription des personnels dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part (cf. annexe 1)</u> :

Les personnels dont l'inscription est subordonnée à une demande doivent effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible auprès des services administratifs de Polytech cinq jours francs avant la date du scrutin, soit **<u>le mardi 6 mai 2014 au plus tard</u>.** Les formulaires de demande devront être préalablement visés par le Directeur (attestant du nombre d'heures d'enseignement effectué pour les personnels).

<u>Demandes d'inscription des personnels normalement inscrits d'office</u>

Ces personnels doivent également effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible auprès des services administratifs de Polytech. Après visa du Directeur, les personnels pourront voter sur présentation de ces documents. Le jour du scrutin, les demandeurs pourront également faire viser leur formulaire par le bureau de vote.

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Annexe 3 : Dépôt des candidatures

Les candidatures sont établies au moyen de formulaires disponibles au sein des services administratifs de la composante. Ils sont datés, signés et déposés auprès de ces mêmes services aux lieux et horaires fixés par le Directeur **et a fortiori avant le mardi 29 avril 2014 à 12h00**.

Le dépositaire de la candidature se verra remettre un accusé de réception qui ne constitue pas une validation de la candidature, mais qui atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Les candidats sont rangés au sein de la liste par ordre préférentiel.

Pour être recevable, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Dans le cas où une personne souhaiterait être candidate alors qu'elle ne figure pas sur la liste électorale, sa déclaration individuelle de candidature devra impérativement être accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste des électeurs, selon les modalités fixées à l'annexe 2 du présent arrêté. A défaut, sa candidature ne pourrait être validée par le Président de l'Université.

Annexe 4 : Modalités de procuration

Dans le cadre d'une procuration, le mandant (celui qui donne procuration) donne préalablement procuration à un mandataire désigné (celui qui reçoit la procuration et qui la présente au bureau de vote).

Le mandataire, qui doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant remet au bureau de vote le jour du scrutin le formulaire de procuration ou un courrier contenant les éléments similaires, accompagné d'une copie de la carte d'étudiant ou de la carte professionnelle (carte CUMUL), ou à défaut d'une copie de sa carte d'identité. Les procurations doivent être impérativement signées par le mandant sous peine de nullité.

Une fois la vérification réalisée, le mandataire signe à la place du mandant, en indiquant lisiblement son nom au dessus de sa signature (ou dans la colonne « observations » selon les listes) après avoir présenté sa carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité. Il cochera en outre, selon les listes, la case « P » (pour procuration) dans la colonne située à droite de la liste d'émargement.

Pour rappel, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le bureau de vote conserve à l'issue de chaque vote par procuration l'exemplaire du formulaire de procuration fourni par le mandataire et accompagné impérativement de la copie de la carte CUMUL ou de la pièce d'identité.

Annexe 5 : Déroulement du scrutin et du dépouillement au sein des bureaux de vote

Rôle du bureau de vote : Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions doivent être motivées. Elles doivent être inscrites au procès verbal. A l'ouverture du scrutin, le bureau de vote vérifie l'urne qui doit être fermée au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Propagande électorale : Il est assuré une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont établis les bureaux de vote.

Règles de vote : Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque électeur met dans l'urne son bulletin introduit dans une enveloppe. Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Chaque électeur ne peut voter qu'une seule fois. Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entrainer des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur de celle-ci.

Dépouillement : Le dépouillement est public et se déroule immédiatement après la clôture du scrutin. Le bureau de vote désigne au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des candidats. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement poursuivre ses travaux.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non conformes sont annexés au procès verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins blancs,
- les enveloppes vides,
- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître,
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue,
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,

Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils sont strictement identiques.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote signe le procès-verbal qui est remis au Président de l'Université.

Extraits de délibération du conseil d'administration de l'UCBL

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-022

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

DOSSIER D'EXPERTISE CENS-ELI

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'opération Lyon Cité Campus ;
Vu la délibération du CA du 26 mars 2013 approuvant, avec réserves, le principe de l'attribution de la maîtrise d'ouvrage à l'Université Claude Bernard Lyon 1 du projet immobilier CENS-ELI sur le site du groupement hospitalier Lyon Sud ;

Considérant que les réserves ont été levées,

après avoir délibéré, a approuvé :

- L'attribution de la maitrise d'ouvrage de l'opération à l'UCBL ainsi que le dossier d'expertise du projet immobilier CENS-ELI.
- Le principe de l'AOT entre les HCL et UCBL ainsi que les conventions d'occupation temporaires des différentes structures hébergées dans le bâtiment.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

LYON CITE CAMPUS

CAMPUS CHARLES MERIEUX – SITE LYON SUD

CONSTRUCTION D'UN PROJET IMMOBILIER CENS – ELI

DOSSIER D'EXPERTISE

FEVRIER 2014

SOMMAIRE

LEXIQUE DES ABREVIATIONS 3

I. INTRODUCTION 4

II. CONTEXTE ET ENJEUX 5

III. PROGRAMME DE L'OPERATION 6

III.1. PRESENTATION GENERALE 6
III.2. CONTENU DU PROGRAMME 7
III.3. TERRAIN D'IMPLANTATION 11
III.4. DEMARCHE QUALITE ENVIRONNEMENTALE 12
III.5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 13
III.6. ESTIMATION DES TRAVAUX 14
III.7. PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION 15

IV. FAISABILITE JURIDIQUE 16

IV.1. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE 16
IV.2. STRUCTURES HEBERGEES DANS LE FUTUR BATIMENT 16
IV.3. PROBLEMATIQUE FONCIERE 17
IV.4. PROBLEMATIQUE FISCALE 17

V. FAISABILITE FINANCIERE 18

V.1. ESTIMATION DU PROGRAMME 18
V.2. SOUTENABILITE FINANCIERE DE L'OPERATION 21

VI. ANNEXES 23

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

CARMEN	Laboratoire de Recherche en CArdiovasculaire, MEtabolisme, diabétologie et Nutrition
CENS	Centre Européen pour la Nutrition et la Santé
CRNH	Centre de Recherche en Nutrition Humaine
ELI	Institut Européen du Lymphome
GER	Gros Entretien Renouvellement
HQE	Haute Qualité environnementale
HT	Hors Taxe
LYSA	The Lymphoma Association
LYSARC	The Lymphoma Academic Research. Organisation
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MOA	Maître(is)e d'Ouvrage
MOE	Maître(is)e d'Œuvre
MOP	Maîtrise d'Ouvrage Publique
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SDO	Surface Dans Œuvre
SHON	Surface Hors Œuvre Nette
SU	Surface Utile
TTC	Toutes Taxes Comprises
UCBL	Université Claude Bernard Lyon 1
UDL	Université de Lyon

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue le « dossier d'expertise » de l'opération de construction neuve dite CENS-ELI.

Ce dossier d'expertise contient successivement :

- une partie présentant le contexte et les enjeux de l'opération (II),
- une partie présentant les principales caractéristiques et le programme de l'opération et (III),
- une partie présentant le montage de l'opération et la faisabilité juridique de l'opération (IV)
- et enfin, une partie présentant la faisabilité financière (V).

II. CONTEXTE ET ENJEUX

L'opération CENS-ELI s'inscrit dans le cadre de Lyon Cité Campus et s'implantera sur le site Jules Courmont du groupement hospitalier Lyon Sud (commune de Pierre-Bénite - 69) des Hospices Civils de Lyon (HCL).

Cette construction neuve permettra de regrouper les activités de recherche et de formation de CENS (Centre Européen de Nutrition pour la Santé) et ELI (Institut Européen du Lymphome).

Le conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) dans sa séance du 26 mars 2013, après avoir délibéré, a approuvé le principe de l'attribution de la maîtrise d'ouvrage à l'UCBL du projet CENS-ELI sur le site du groupement hospitalier Lyon Sud, dans la limite et sous réserve :

- du financement par les Collectivités Publiques (département du Rhône, Grand Lyon, et Région Rhône-Alpes) à hauteur de 12 M€ TDC (projet de base incluant le coût de la délégation de maîtrise d'ouvrage) ;
- de l'engagement des Hospices Civils de Lyon à mettre à disposition sans contrepartie financière le terrain concerné.

A ce jour, et sous réserve des délibérations effectives, ces deux conditions sont remplies[1] et permettent donc de financer le projet de base.

Compte tenu des besoins des utilisateurs, un scénario plus complet (base + options) a été étudié et retenu à l'issue du Comité de Pilotage du 2 décembre 2013.

L'apport d'une enveloppe supplémentaire par le département du Rhône (+ 0,85 M€ TTC) ainsi que par le LYSARC (+ 3 M€ TTC) doit permettre de financer l'opération étendue, soit un coût opération d'un montant global de 15,85 M€ TTC TDC.

Une nouvelle délibération par le CA de l'UCBL est donc nécessaire pour valider le scénario complet et les points particuliers suivants :

- La soutenabilité budgétaire du financement LYSARC à hauteur de 3 M€ TTC ;
- La soutenabilité budgétaire des occupants à financer les charges d'exploitation maintenance et gros entretien renouvellement ;
- Les conditions d'occupation temporaire du futur bâtiment et du site par les différentes parties ;
- Le recours à un mandataire pour mener l'opération jusqu'à la réception des travaux ;

Le présent dossier d'expertise est soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 du 25 février 2014.

[1] Voir chapitre relatif à la faisabilité financière.

III. PROGRAMME DE L'OPERATION

III.1. PRESENTATION GENERALE

L'opération consiste à construire un bâtiment à usage « tertiaire et laboratoire » sur le site Jules Courmont, à proximité des services cliniques et des laboratoires de recherche de la Faculté de médecine de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Le futur bâtiment permettra de regrouper les activités de recherche et de formation de CENS (Centre Européen de Nutrition pour la Santé) et ELI (Institut Européen du Lymphome), actuellement dispersées sur le centre hospitalier Lyon Sud.

III.1.1. Centre Européen pour la Nutrition et la Santé (CENS)

Le Centre Européen pour la Nutrition et la Santé a comme objectif de mieux en comprendre les mécanismes afin d'en améliorer le traitement et la prévention des pathologies liées à la nutrition.

Il permettra d'accueillir une centaine de personnes (chercheurs, techniciens, administratifs, étudiants et post-doctorants) incluant un espace de recherche et d'investigation clinique ainsi qu'un espace de formation à travers un lieu ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique (hôtel à projets, espace de valorisation, etc.).

Le CENS a pour vocation de :

- Coordonner et promouvoir une recherche d'ordre scientifique et médicale de haut niveau dans le domaine de la nutrition et de la santé ;
- Mettre en œuvre une offre de formation de niveau européen à destination des professionnels ;
- Concourir à la protection de la santé publique sur le plan de la prévention et l'amélioration de la prise en charge des patients atteints des maladies chroniques liées à la nutrition.

Le CENS regroupera :

- Des bureaux d'administration de l'association CENS ;
- Le CRNH Clinique (Centre de Recherche en Nutrition Humaine) ;
- Le laboratoire CarMeN (Laboratoire de Recherche en Cardiovasculaire, Métabolisme, Diabétologie, et Nutrition) ;
- Les bureaux du CRNH Technique (les locaux de laboratoire/spectrométrie de masse seront conservés dans ceux existants sur site – Centre de Biologie Sud au sein du Centre Hospitalier Lyon Sud).

III.1.2. Institut Européen du Lymphome (ELI)

L'Institut Européen du Lymphome (ELI) est le fruit d'une approche innovante dont les réflexions ont abouti à la création du premier réseau d'échanges, de collaboration et de coordination européenne sur les lymphomes.

ELI a pour ambition d'intégrer dans un espace commun différents acteurs du domaine du lymphome afin de favoriser des échanges fructueux et des synergies innovantes à travers une démarche très opérationnelle :

- Plusieurs groupes européens de recherche clinique sur le lymphome ;
- Les associations de patients ;
- Des espaces dédiés à la formation ;

ELI hébergera une centaine de personnes réparties dans les trois structures juridiques suivantes :

- LYSA (The Lymphoma Association), Groupe de recherche collaboratif dédié aux lymphomes de l'adulte ;
- LYSARC, (The Lymphoma Academic Research. Organisation) réalise le support opérationnel du LYSA et de ses partenaires académiques et industriels ;
- CALYM, Institut Carnot Lymphome, dont les personnels font partie des salariés du LYSARC.

III.2. CONTENU DU PROGRAMME

Le programme technique détaillé (PTD) a été élaboré par le programmiste « SECA Santé » et validé en mars 2013 (Indice D). Il se compose de 5 tomes :

- **Tome 1 – Dossier de site abordant les volets suivants :**
  - Droits du sol (PLU, propriété, servitudes, protection patrimoine) ;
  - Existant (plans du terrain, réseaux, raccordements) ;
  - Le site et le terrain d'implantation ;
  - Les contraintes urbaines.

- **Tome 2 – Programme fonctionnel et spatial traitant :**
  - Les données générales du projet ;
  - Le programme fonctionnel décrivant l'organisation générale de la future structure d'une part et l'organisation de chaque service avec les schémas organisationnels correspondants d'autre part.

- **Tome 3 – Programme des surfaces :**
  - Les tableaux des surfaces détaillées.

- **Tome 4 – Programme technique fixant :**
  - Les exigences du maître d'ouvrage en termes de performances minimales à atteindre ;
  - Les besoins techniques découlant du programme fonctionnel et spatial ou des contraintes du site.

- **Tome 5 – Fiches techniques par local :**
  - Résument les directives spatiales essentielles ;
  - Résument les performances techniques minimales attendues ;
  - Précisent les éléments non contractuels du type mobilier ou équipements techniques permettant au concepteur de mieux appréhender l'espace architectural à créer ;
  - Renvoient à un code de référence entre le tableau des surfaces et la fiche technique par local.

III.2.1. Effectifs attendus

A terme, le bâtiment CENS-ELI accueillera environ 200 personnes, réparties comme suit :

ENTITES	EFFECTIFS ATTENDUS
Communs CENS	12 personnes
CRNH Clinique	*Accueil des volontaires (groupe de 40 personnes)*
CRNH Technique	5 personnes
CarMeN	70 à 85 personnes
ELI	14 personnes
LYSA	4 personnes
LYSARC + CALYM	87 personnes
TOTAL	**192 à 207 personnes *(hors volontaires)***

III.2.2. Organisation fonctionnelle du futur bâtiment

Le bâtiment sera composé des unités fonctionnelles suivantes :

1 **Les espaces mutualisés entre CENS et ELI qui permettent de regrouper les fonctions suivantes :**

- Les espaces d'accueil (banque d'accueil, un point café visiteur, un local courrier, des sanitaires) ;
- Une zone de formation, de réunion et d'évènementiel (salle de réunion 50 personnes, 2 salles de réunions 20 personnes, des sanitaires) ;
- Les locaux du personnel (1 salle de pause du personnel) ;
- Les locaux de logistique (1 zone de réception des matières, 1 local central de déchets, 1 local ménage) et les locaux techniques ;

2 **L'entité CENS, sera hébergée dans les locaux suivants :**

- Les locaux communs de CENS composés essentiellement de bureaux pour l'animation et l'administration du CENS, d'une zone de d'archivage et des locaux de logistiques spécifiques au CENS.
- Les locaux du CRNH Clinique pour permettre l'accueil des volontaires (groupe de 40 personnes environ).

  Le laboratoire de recherche clinique se compose de deux zones principales, complétées par des locaux du personnel et de logistiques spécifiques :

  ✓ Une zone de bureau consacrée à l'accueil des volontaires.

  ✓ Une zone de prise en charge climatisée avec une partie ambulatoire (box d'examen, salle prélèvements sanguins, salle de test, laboratoire ambulatoire), une partie « long terme » (chambres de tests, pièce de conditionnement et de centrifugation) et d'une partie clinique (salle de sport, studio d'enregistrement, vestiaires et un espace de cuisine de reconditionnement pour la confection 40 repas).
- Les quelques bureaux du CRNH Technique (les locaux de laboratoire/ spectrométrie de masses seront conservés dans le Centre de Biologie Sud au sein du centre hospitalier).

- Les locaux du laboratoire CarMeN, qui ne reçoit pas de patient, complétés par une zone de culture cellulaire (L2), d'une plateforme génomique et de locaux de logistiques spécifiques.

  Le laboratoire CarMeN accueillera un hôtel à projets pour la communauté scientifique, 9 laboratoires de biologie/ biochimie avec espace bureau et paillasses, un laboratoire de biologie moléculaire, un laboratoire d'histologie, une zone de bureaux et plusieurs espaces support (laverie, chambre froide, stockage produits chimiques…).

3 L'entité ELI, sera hébergée dans les locaux suivants :

- Les locaux d'ELI composés essentiellement de bureaux et de locaux de logistiques partagés avec LYSA.
- Les bureaux du LYSA.
- Les locaux du LYSARC et du CALYM composés essentiellement de bureaux et de locaux de logistiques spécifiques (archives, reprographie,…).

Schéma général

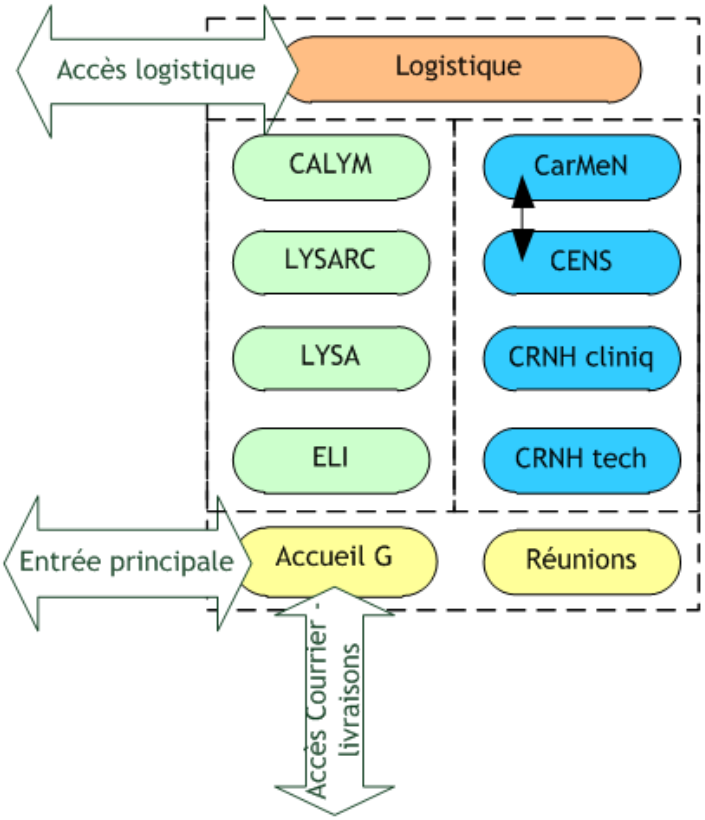

III.2.3. Tableau des surfaces théoriques

Après optimisation des besoins de chaque utilisateur et mutualisation des locaux dès que leur fonctionnalité le rend possible, le scénario complet (base + toutes les options) a été définitivement validé lors du Comité de Pilotage du 2 décembre 2013.

Tableaux de synthèse[2] :

Projet CENS-ELI / Surfaces programme définitif	Surface SU	Surface SDO
Espaces mutualisés *Accueil, salles de formations/réunions, locaux du personnel, locaux techniques*	277	592
ELI + LYSA + LYSARC + CALYM *dont locaux complémentaires LYSARC + CALYM (option 2)*	1 490	1 895
CENS + CRNH + CarMeN *Dont aménagement paillasses CarMeN (option 1)*	2 007	2 609
TOTAL (en m²)	**3 774**	**5 096**
+ Stationnements :2 places de stationnement visiteurs PMR ,30 places de stationnements pour le LYSARC (option 2), 1 dépose minute ambulances et VSL, 1 emplacement pour les livraisons		

PROJET CENS ELI - PROGRAMME DES SURFACES (Programme base + toutes options / Indice D mars 2013)	SU (m²)	SDO (m²)	Ratio SDO/SU	*SHON indicative (SDO*1,1)*
(1) ESPACES MUTUALISES	**277**	**592**	**2,14**	***651***
Locaux mutualisés	277	332		*365*
Circulations générales	*0*	20		*22*
Locaux Techniques	0	240		*264*
(2) ENTITES "ELI" + "CENS"	**3 497**	**4 504**	**1,29**	***4 955***
ENTITE "ELI"	**1 490**	**1 895**	**1,27**	***2 085***
ELI	213	256	1,20	*281*
LYSA	47	56	1,20	*62*
LYSARC + CALYM	1 230	1 476	1,20	*1 624*
Circulations générales	*0*	107		*118*
ENTITE "CENS"	**2 007**	**2 609**	**1,30**	***2 870***
Communs CENS	324	389	1,20	*428*
CRNH Clinique	720	917	1,27	*1 009*
CRNH Technique	48	58	1,20	*63*
UMR Carmen	915	1 098	1,20	*1 208*
Circulations générales	*0*	148		*162*
TOTAL (1) + (2)	**3 774**	**5 096**	**1,35**	***5 606***

[2] Les tableaux détaillés sont présentés dans le programme Tome 3 « programme des surfaces ».

III.3. TERRAIN D'IMPLANTATION

III.3.1. Le bâtiment dit « Chambeyron »

L'implantation précise du projet sera en lieu et place d'un bâtiment existant et désaffecté nommé « Chambeyron », situé sur le site Jules Courmont du Centre Hospitalier Lyon Sud sur la commune de Pierre-Bénite, appartenant aux Hospices Civils de Lyon (HCL).

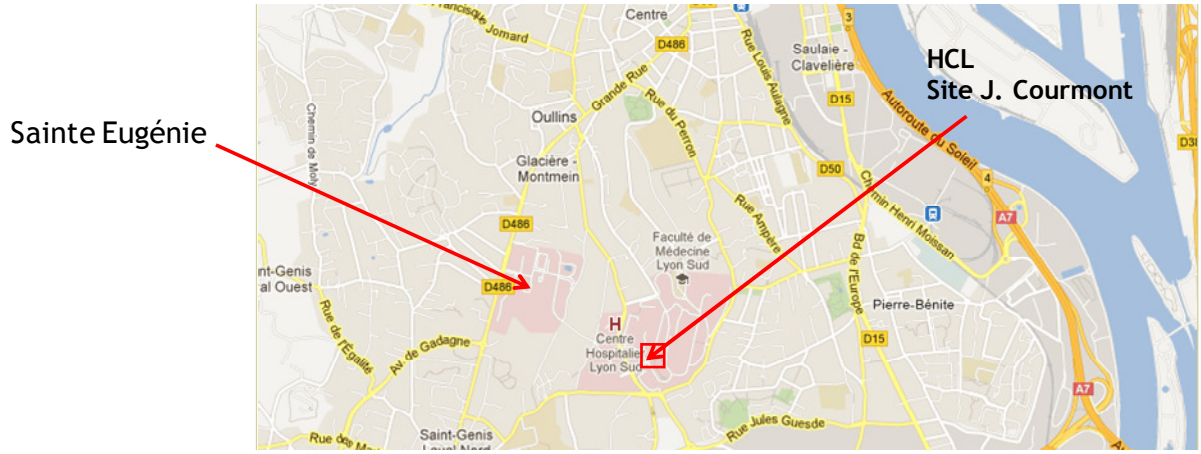

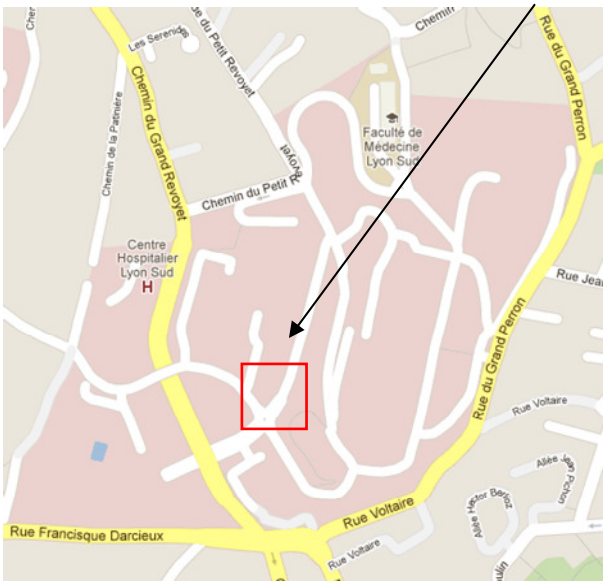

Le périmètre précis de la future autorisation d'occupation reste à définir. *Voir chapitre faisabilité juridique.*

III.3.2. Constructibilité et contraintes d'urbanisme

Le site du projet se situe sur la commune de Pierre-Bénite dans la zone USP[3] du Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon, zone peu contraignante en matière de constructibilité[4].

A noter qu'un espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) est présent sur la parcelle d'implantation du projet. Conformément à l'article 13 du PLU, les EVMV, localisés aux documents graphiques, doivent faire l'objet d'une mise en valeur[5].

A noter également que la parcelle d'implantation du projet est située dans un périmètre de protection des monuments historique.

III.4. DEMARCHE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Le futur bâtiment sera conforme aux textes réglementaires et notamment dans le respect de la réglementation thermique applicable à la date du dépôt du permis de construire (RT 2012).

Une démarche en Haute Qualité Environnementale (HQE) sans certification sera appliquée. Un profil HQE a été dressé à cette fin, classant chaque cible suivant un niveau d'exigence à atteindre :

- Les cibles à objectif très performant :
  - ✓ Cible 1 : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
  - ✓ Cible 4 : Gestion de l'énergie
  - ✓ Cible 7 : Gestion de l'entretien et de la maintenance
  - ✓ Cible 8 : Confort hygrothermique

- Les cibles à objectif performant :
  - ✓ Cible 2 : Choix intégré des produits et équipements
  - ✓ Cible 3 : Chantier à faible impact environnemental
  - ✓ Cible 5 : Gestion de l'eau
  - ✓ Cible 10 : Confort visuel
  - ✓ Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air
  - ✓ Cible 14 : Qualité sanitaire de l'eau

- Les cibles en objectif de base :
  - ✓ Cible 6 : Gestion des déchets d'activité
  - ✓ Cible 9 : Confort acoustique
  - ✓ Cible 11: Confort olfactif
  - ✓ Cible 12: Qualité sanitaire des espaces

---

[3] Extrait du PLU : « *zone spécialisée destinée à couvrir les sites d'implantation des principaux services publics quel que soit leur mode de gestion, publique ou privée, assurant une fonction collective (administration, sécurité, défense, éducation, transport public, santé, hospitalier, sportif, culturel, sociaux, recherche, poste et télécommunication…).* ».

[4] Voir Programme Tome I « Dossier de site » (Seca Santé / Indice D mars 2013).

[5] Extrait du PLU article 13 : *« Leur destruction partielle est admise dès lors qu'elle est compensée pour partie par des plantations restituant ou améliorant l'ambiance végétale initiale du terrain. Cette disposition n'est pas applicable aux travaux ou ouvrages relatifs aux voiries et réseaux d'intérêt public dès lors qu'ils poursuivent un objectif d'intérêt général… ».*

III.5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

III.5.1. Géotechnique

Le terrain d'implantation présente un dénivelé important d'environ 8 mètres entre la partie Ouest et la partie Est du site. Une attention particulière devra donc être portée à la déclivité par rapport à l'emprise d'implantation. Cette contrainte devra être prise en compte pour éviter les affaissements, une marge de recul est à prévoir afin d'éviter le renfort du talus existant.

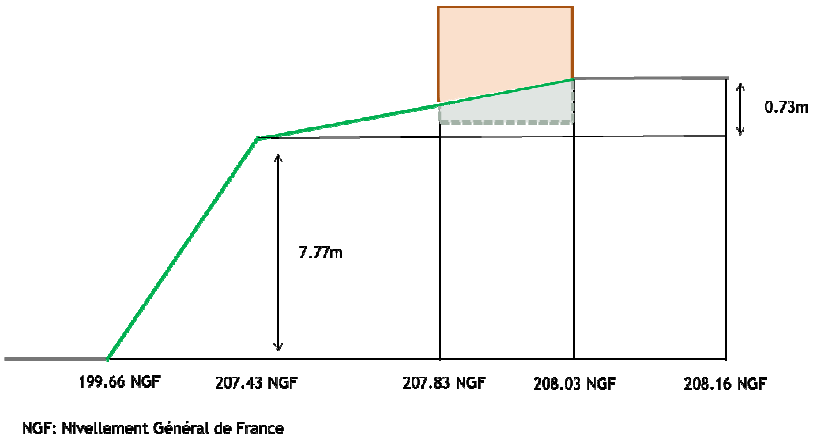

Une étude géotechnique préliminaire de site de type G11 a été réalisée[6] afin d'appréhender les dispositions nécessaires concernant le type de fondation à envisager. Les conclusions de cette étude préconisent des fondations semi-profondes par puits béton ou pieux afin de traverser les sols remaniés par la démolition du bâtiment existant.

Dans l'hypothèse d'un sous-sol enterré (une partie des stationnements du LYSARC est prévue en souterrain), les aléas géotechniques spécifiques qui pourraient en découler seront à étudier précisément lors de l'étude géotechnique d'avant-projet (mission G12).

III.5.2. Voiries et réseaux divers

Le futur bâtiment devra être autonome et indépendant des installations réseaux des HCL. Une liaison VRD sera réalisée pour se raccorder sur les réseaux concessionnaires au niveau de la rue Voltaire (AEP, Gaz, Electricité, Téléphonie).

Certains réseaux pourraient être repris sur les anciennes arrivées du bâtiment Chambeyron sous réserve de sections correspondantes au besoin du projet (AEP, assainissement, fibre optique pour liaison avec les HCL).

Des réseaux HCL en activité passent à proximité de l'emprise du projet. Si nécessaire, le dévoiement des réseaux impactés par le projet sera à la charge de l'opération.

III.5.3. Zone laboratoire

Le futur bâtiment accueille une zone de culture cellulaire, de type L2 (CarMeN).

[6] Etude géotechnique préliminaire de site – FONDASOL novembre 2012.

III.6. ESTIMATION DES TRAVAUX

L'évaluation du coût travaux a été réalisée sur la base du travail d'estimation de SECA Santé en date de mars 2013.

Le coût des travaux du scénario retenu, y compris spécifications techniques, est estimé à **9 021 k€ HT** (valeur 2013), soit 1 770 €HT/m² SDO.

Les spécifications techniques concernent les aménagements extérieurs (VRD, espaces verts) et les opérations techniques propres au futur bâtiment (raccordement bâtiment, chaufferie, groupe froid, poste de livraison).

A noter qu'aucun mobilier ou premier équipement n'est pris en charge par l'opération, hors équipements fixes tels que les sorbonnes et paillasses alimentées en fluides.

Les frais de démolition du bâtiment existant (jusqu'à 1 mètre de profondeur) sont à la charge des HCL.

Il est également acté que la responsabilité et la charge financière du risque de pollution du sol et du sous-sol incombent aux HCL. En cas de découverte de pollution, les HCL seront informés et valideront le plan de dépollution avant la réalisation des travaux de dépollution.

PROJET CENS - ELI
Chiffrage SCENARIO COMPLET / MOP Classique

Coût Travaux + Spécifications techniques (en € HT)					9 020 714 € HT
Décomposition	*SU*	*SDO/SU*	*SDO*	*Coût €HT/m²*	
Coût travaux	3 774	1,35	5 096	1 448 €	7 380 191 €
Démarche environnementale					369 010 €
Parking souterrain/surface (30 places)					456 000 €
Spécifications techniques					815 514 €

PROJET CENS - ELI
Chiffrage SCENARIO COMPLET
Partie " ELI + LYSA + LYSARC + CALYM "

Coût Travaux + Spécifications techniques (en € HT)					3 894 911 € HT
Décomposition	*SU*	*SDO/SU*	*SDO*	*Coût €HT/m²*	
Coût travaux	1 629	1,33	2 172	1 355 €	2 944 036 €
Démarche environnementale					147 202 €
Parking souterrain/surface (30 places)					456 000 €
Spécifications techniques					347 674 €

PROJET CENS - ELI
Chiffrage SCENARIO COMPLET
Partie " CENS + CRNH + CARMEN "

Coût Travaux + Spécifications techniques (en € HT)					5 125 803 € HT
Décomposition	*SU*	*SDO/SU*	*SDO*	*Coût €HT/m²*	
Coût travaux	2 145	1,36	2 923	1 518 €	4 436 154 €
Démarche environnementale					221 808 €
Parking					*0 €*
Spécifications techniques					467 840 €

III.7. PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant (y compris délais de validation) :

- Accord du conseil d'administration de l'UCBL – 27 février 2014.
- Consultation du mandataire: 4 mois de mars à juin 2014.
- Consultation de maîtrise d'œuvre (concours sur esquisse +) : 8 mois de septembre à avril 2015.
- Phase Etudes (de la mise au point de l'esquisse à la validation du DCE) : 12 mois de mai 2015 à avril 2016.
- Consultation des entreprises de travaux : 5 mois de mai à septembre 2016.
- Travaux à partir d'octobre 2016 pour un délai 16 mois.
- Livraison janvier 2018.

IV. FAISABILITE JURIDIQUE

IV.1. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

IV.1.1. Maîtrise d'Ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

IV.1.1. Mandataire

L'UCBL fera appel à un mandataire dont le périmètre de sa mission sera le suivant :

- Préparation du choix du maître d'œuvre et signature du marché avec mise au point de l'esquisse, gestion du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Passation et gestion administrative et financière des marchés de prestations intellectuelles (OPC, CT…) ;
- Préparation du choix, signature, gestion et paiement des primes des contrats d'assurance ;
- Suivi des études (APS, APD, PRO/DCE), approbation des avant-projets et accord sur le projet ;
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs, établissement et signature des marchés ;
- Gestion des marchés de travaux et fournitures, versement des rémunérations correspondantes ;
- Suivi technique des travaux et réception des travaux ;
- Assistance en phase de parfait achèvement ;
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération ;
- Actions en justice ;

IV.1.1. Mode opératoire

La construction du bâtiment CENS ELI sera réalisée en maîtrise d'ouvrage publique, assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1, et son mandataire, avec passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre (concours sur esquisse +) puis de marchés de travaux allotis.

IV.2. STRUCTURES HEBERGEES DANS LE FUTUR BATIMENT

IV.2.1. Structures hébergées identifiées

Le futur bâtiment hébergera les structures juridiques suivantes :

- L'association CENS ;
- L'association ELI ;
- Le GIP CRNH Rhône-Alpes Clinique et Technique ;
- Le laboratoire CarMeN - Unité INSERM U1060/INRA1235/Université Lyon 1 / INSA-Lyon ;

- LYSA (The Lymphoma Association), Groupe de recherche collaboratif ;
- LYSARC, (The Lymphoma Academic Research. Organisation) ;
- CALYM, Institut Carnot Lymphome.

IV.2.2. Conventions d'occupation

Chaque structure signera une convention d'occupation avec l'UCBL non constitutive de droits réels dont l'objet principal est d'encadrer les obligations de chacun et définir la clé de répartition des charges incombant à l'occupant.

(Voir projets en pièce annexes)

IV.3. PROBLEMATIQUE FONCIERE

IV.3.1. Affectation des terrains

La parcelle d'implantation du futur bâtiment, actuellement occupée par le bâtiment dit « Chambeyron », est la propriété des HCL (Groupement hospitalier Lyon Sud – Site Jules Courmont).

Cette parcelle fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'une durée de 60 ans. Un notaire sera mobilisé par l'UCBL pour cette opération.

Il est d'ores et déjà acté que la démolition du bâtiment désaffecté, jusqu'à 1 mètre de profondeur, sera à la charge des HCL.

IV.3.2. Autorisation d'occupation temporaire entre les HCL et l'UCBL

Le Conseil de Surveillance du 09/12/2013 a émis un avis favorable relatif au principe de passation d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)[7] pour la réalisation du projet CESN-ELI.

(Voir projet en pièce annexe)

IV.4. PROBLEMATIQUE FISCALE

La Structure hébergée fera son affaire personnelle de tous les impôts et taxes lui incombant dans le cadre de son activité et de l'occupation ainsi consentie. Cette disposition ne concerne pas la taxe foncière qui fait l'objet de dispositions spécifiques : les Structures Hébergées, à l'exception du laboratoire Carmen, seront redevables de plein-droit d'une redevance d'occupation égale à l'intégralité de la redevance due par l'Université aux Hôpitaux Civils de Lyon.

Chaque structure hébergée s'acquittera de la taxe foncière sur la base du prorata contractuel suivant (répartition sur la base des surfaces occupées en décomptant le laboratoire Carmen):

- CENS (communs) 12,19%
- CRNH 30,53%
- ELI 8,19%
- LYSA 1,80%
- LYSARC + CALYM 47,29%

[7] Voir avis du Conseil de Surveillance des HCL du 09/12/203 annexé au présent dossier.

V. FAISABILITE FINANCIERE

V.1. ESTIMATION DU PROGRAMME

V.1.1. Coût travaux

Le coût des travaux du scénario retenu, y compris spécifications techniques, est estimé à **9 021 k€ HT** (valeur 2013). *Voir paragraphe III.5.*

V.1.2. Coût global de l'opération

L'évaluation du coût global de l'opération présentée ci-après a été réalisée sur la base du travail d'estimation du programmiste SECA Santé avec quelques ajustements suite à l'évolution de plusieurs paramètres depuis la remise du programme définitif en mars 2013 :

- Des évolutions quant au montage de l'opération permettant de dégager quelques économies (abandon de la procédure de conception réalisation, modification du nombre de candidats).
- Des dépenses annexes supplémentaires à prévoir (frais des études déjà engagées à financer sur l'enveloppe, volet foncier) et la prise en compte d'une TVA à 20% dès janvier 2014 (au lieu de 19,6%).
- Des contraintes géotechniques à conforter nécessitant une provision supplémentaire pour aléas. Cette provision a pu être constituée par la réduction du nombre de places de stationnement en souterrain avec compensation en surface (places à prévoir dans le périmètre de la parcelle mise à disposition.

Les hypothèses prises en compte pour l'estimation du coût global de l'opération sont les suivantes :

- Une provision globale pour aléas ventilée comme suit :
  - ✓ 4,0 % pour le premier seuil de tolérance du maître d'œuvre,
  - ✓ 3,0 % pour le second seuil de tolérance de maîtrise d'œuvre,
  - ✓ 4,0 % supplémentaires pour d'autres aléas.
- Honoraires (MOA Déléguée, MOE, CT, CSPS, OPC, SSI…) : environ 20% du montant des travaux.
- Assurances : 1,5% du montant études/travaux /tolérances aléas.
- Frais divers : études déjà engagées, volet foncier.

Pour mémoire, les frais de démolition du bâtiment Chambeyron jusqu'à 1 mètre de profondeur ainsi que les frais d'une éventuelle dépollution du sol et du sous-sol seront pris en charge par les HCL.

Evaluation du coût global de l'opération :

PROJET CENS - ELI
Chiffrage SCENARIO COMPLET

Coût Travaux + Spécifications techniques (en € HT)					**9 020 714 € HT**
Décomposition	*SU*	*SDO/SU*	*SDO*	*Coût €HT/m²*	
Coût travaux	3 774	1,35	5 096	1 448 €	7 380 191 €
Démarche environnementale					369 010 €
Parking souterrain/surface (30 places)					456 000 €
Spécifications techniques					815 514 €
Coût Dépenses annexes dont honoraires (en € HT)					**3 224 526 € HT**
Provision pour aléas :					
Taux de tolérance - Etude	4%				360 829 €
Taux de tolérance - Travaux	3%				281 446 €
Autres aléas	4%				375 262 €
Honoraires (MOAD, MOE, OPC, CSPS...)					1 962 045 €
Assurances TRC/DO					144 945 €
Frais Divers (études préalables, volet foncier...)					100 000 €
TOTAL Coût Travaux et Dépenses annexes (en € HT TDC)					**12 245 240 € HT TDC**
TVA 20%					2 449 048 €
TOTAL Coût Opération (en € TTC TDC - valeur 2013)					**14 694 288 € TDC**
				Ratio global	1,63
TOTAL Coût Opération (en € TTC TDC - valeur 2016) Actualisation 2,5%					**15 824 141 € TDC**
				Ratio global	1,75

Répartition du coût opération entre les entités ELI et CENS :

PROJET CENS - ELI Chiffrage SCENARIO COMPLET *Partie " ELI + LYSA + LYSARC + CALYM "*		
Coût Travaux + Spécifications techniques (en € HT)		3 894 911 € HT
Coût Dépenses annexes dont honoraires (en € HT)		1 390 905 € HT
Total coût € travaux et honoraires HT TDC		5 285 816 € HT TDC
TVA 20%		1 057 163 €
TOTAL Coût Opération (en € TTC TDC - valeur 2013)		6 342 980 € TDC
	Ratio global	1,63
TOTAL Coût Opération (en € TTC TDC - valeur 2016) Actualisation 2,5%		6 830 695 € TDC
	Ratio global	1,75

L'enveloppe allouée à l'entité « ELI », qui s'élève à 6,85 M€ TTC TDC, permet de couvrir les besoins en financement. Voir ci-après.

PROJET CENS - ELI Chiffrage SCENARIO COMPLET *Partie " CENS + CRNH + CARMEN "*		
Coût Travaux + Spécifications techniques (en € HT)		5 125 803 € HT
Coût Dépenses annexes dont honoraires (en € HT)		1 833 621 € HT
Total coût € travaux et honoraires HT TDC		6 959 424 € HT TDC
TVA 20%		1 391 884,81
TOTAL Coût Opération (en € TTC TDC - valeur 2013)		8 351 309 € TDC
	Ratio global	1,63
TOTAL Coût Opération (en € TTC TDC - valeur 2016) Actualisation 2,5%		8 993 446 € TDC
	Ratio global	1,75

L'enveloppe allouée à l'entité « CENS », qui s'élève à 9 M€ TTC TDC, permet de couvrir les besoins en financement. Voir ci-après.

V.2. SOUTENABILITE FINANCIERE DE L'OPERATION

V.2.1. Enveloppe allouée à l'opération

Sous réserve des délibérations effectives[8], l'enveloppe allouée à l'opération est la suivante :

Financeurs :	Entité CENS	Entité ELI
Région Rhône-Alpes	3 M€ TTC	3 M€ TTC
Département Rhône	3 M€ TTC	0,85 M€ TTC[9]
Grand Lyon	3 M€ TTC	-
LYSARC	-	3 M€ TTC[10]
TOTAL	**9 M€ TTC**	**6,85 M€ TTC**
	15,85 M€ TTC TDC	

Les modalités de versement des subventions des collectivités seront à définir dans des conventions de financement, selon les étapes clés de l'opération.

- A titre informatif, la Région Rhône-Alpes prévoit le versement d'une avance de 10% un mois après délibération puis un versement par tranche de 20% (au prorata du financement apporté) ;
- A titre informatif, le Grand Lyon prévoit le versement de la subvention selon des étapes clés à définir : avance de 10% à la notification de la convention de financement ; 25 % à l'obtention du permis de construire et lancement de la consultation des entreprises ; 35% ouverture du chantier et démarrage des travaux ; 30% à la livraison du bâtiment ;

Les modalités de versement de l'apport du LYSARC seront également à définir dans le cadre d'une convention de financement : versements selon un échéancier d'appel des fonds.

V.2.2. Soutenabilité financière du financement LYSARC

Le LYSARC participera à l'opération à hauteur de 3 M€ TTC :

- 1 M€ TTC proviendra des fonds propres du LYSARC. Voir attestation des commissaires aux comptes en annexe du présent dossier.

---

[8] Délibération de la Région Rhône-Alpes attendue courant 2ème trimestre 2014. Délibération du Grand Lyon attendue courant 2nd semestre 2014.

[9] Le Département du Rhône s'est engagé à apporter 850 K€ TTC supplémentaires pour l'entité ELI sous réserve que l'entité ELI trouve les 850 K€ TTC manquants auprès de partenaires publics ou privés (Cf. Courrier en date du 27/12/12, annexé au présent dossier). Le Département du Rhône confirme son soutien au projet par l'attribution d'une subvention de 3,85 M€ TTC dès lors que le financement du projet sera consolidé et le maître d'œuvre désigné (Cf. courrier en date du 14/01/2014, annexé au présent dossier).

[10] Le LYSARC s'est engagé à financer le besoin en financement de l'entité ELI qui s'élève à 3 M€ TTC (Cf. courrier du 24/09/13 annexé au présent dossier).

- 1 M€ TTC proviendra d'un emprunt auprès du LYSA. Voir Procès-Verbal du LYSARC en date du 19/11/2013 en annexe du présent dossier.
- 1 M€ TTC proviendra d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

V.2.3. Soutenabilité financière du financement des charges relevant des occupants au titre des conventions d'occupation

Les frais de Gros Entretien et Renouvellement (GER), de maintenance et d'exploitation seront à la charge des occupants.

S'agissant des charges de maintenance courante des bâtiments et équipements ainsi que des charges d'exploitation (gardiennage et nettoyage), le principe retenu est celui d'une autonomie des structures hébergées. Ces dernières pourraient se regrouper pour une gestion commune des frais inhérents.

S'agissant des réseaux et des fluides (à confirmer pour la téléphonie), chaque structure est responsable de la souscription des abonnements aux réseaux nécessaires à son activité, sauf meilleur accord des parties. Chaque structure supporte la charge des abonnements, droits de raccordement et consommations.

S'agissant des frais de Gros Entretien et Renouvellement (GER), chaque structure hébergée s'acquittera annuellement des charges afférentes à l'occupation des lieux sur la base du prorata contractuel suivant (répartition sur la base des surfaces occupées) :

- CENS (communs) 9,07%
- CRNH 22,72%
- Carmen 25,59%
- ELI 6,09%
- LYSA 1,34%
- LYSARC + CALYM 35,19%

Le principe de constitution de provisions par appel annuel de fonds auprès des occupants (base : 25 €HT/m²) a été retenu, étant précisé qu'en cas de fin anticipée de la convention le sort du compte est réglé entre le cédant et le cessionnaire.

Actuellement, les futures structures hébergées identifiées honorent des charges et loyers d'occupation supérieurs à ceux projetés.

VI. ANNEXES

ANNEXE 1 : Courrier financement collectivités en date du 04/03/2011 ;

ANNEXE 2 : Avis Conseil de Surveillance des HCL du 09/12/2013 ;

ANNEXE 3 : Courrier du CG69 à ELI en date du 27/12/2012 ;

ANNEXE 4 : Courrier de ELI à l'UCBL en date du 24/09/2013 ;

ANNEXE 5 : Courrier du CG69 à l'UCBL en date du 14/01/2014 ;

ANNEXE 6 : Attestation du Commissaire aux comptes (Financement fonds propres LYSARC) ;

ANNEXE 7 : Extrait PV Assemblée Générale du LYSA pour emprunt par LYSARC ;

ANNEXE 8 : Proposition d'un établissement bancaire pour emprunt LYSARC ;

ANNEXE 9 : Projet AOT HCL / UCBL ;

ANNEXE 10 : Projets Convention d'occupation ELI / UCBL ;

ANNEXE 11 : Projets Convention d'occupation LYSA / UCBL ;

ANNEXE 12 : Projets Convention d'occupation LYSARC / UCBL ;

ANNEXE 13 : Projets Convention d'occupation CENS / UCBL ;

ANNEXE 14 : Projets Convention d'occupation CRNH / UCBL ;

GRANDLYON communauté urbaine Région RhôneAlpes RHÔNE LE DÉPARTEMENT

Lyon, le 04 mars 2011

Monsieur le Président,

Les collectivités locales ont fait de la réussite de « Lyon Cité Campus » l'une de leurs priorités.

C'est pourquoi, elles ont décidé d'attribuer à ce projet une participation financière totale de 152 M€ (85 M€ pour la Région Rhône-Alpes[1], 35 M€ pour le Département du Rhône et 32 M€ pour le Grand Lyon). Ce soutien de nos trois collectivités doit permettre la concrétisation de l'ambition portée par l'Université de Lyon et positionner les campus LyonTech-la Doua et Charles Mérieux parmi les tout premiers sites scientifiques en Europe.

Le financement des collectivités interviendra prioritairement en loi MOP. Les montants figurant ci-dessous sont exprimés en crédits de paiement et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une augmentation. De plus, il est précisé que les règles de la comptabilité publique commandent que les engagements soient réalisés dans les délais prévus (pas de report possible).

Après échange sur nos priorités respectives, nous convergeons sur la liste des projets suivants, qui, s'ils étaient lancés d'ici 2014, recueilleraient notre soutien technique et financier pour la mise en œuvre des opérations immobilières.

Pour certains de ces projets, un phasage devra être établi en fonction des crédits disponibles :

---

[1] La région Rhône-Alpes consacrera de plus 45 M€ aux campus lyonnais de Bron et Rockefeller.

Monsieur Michel Lussault
Président
PRES Université de Lyon
Quartier Sergent Blandan
37, rue du Repos
69361 Lyon cedex 07

- Extension de l'Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP) - campus LyonTech-la Doua : le Département s'engage à financer cette opération à hauteur de 2 M€ et à en assurer la maîtrise d'ouvrage (livraison prévue en 2012) ;
- Institut des Nanotechnologies de Lyon (INL) (phase 1) et école supérieur de Chimie Physique Électronique de Lyon (CPE) - campus LyonTech-la Doua : le Département s'engage à hauteur maximum de 15,2 M€ et assurera la maîtrise d'ouvrage sous réserve que les travaux de libération du foncier soient engagés dès 2011. La définition du programme sera assurée par les utilisateurs. La Région Rhône-Alpes s'engagera à hauteur de 8,4 M€ en crédits de paiement après 2014 ;
- École Normale Supérieure - site Descartes (extension) - campus Charles Mérieux : le Département s'engage à soutenir cette opération à hauteur de 9,2 M€ et à en assurer la maîtrise d'ouvrage sous réserve de la définition du programme par les utilisateurs ;
- Restaurant Universitaire sur Lyon Sud - campus Charles Mérieux : la Région Rhône-Alpes s'engage à financer cette opération à hauteur de 9,8 M€ ;
- Centre Européen de Nutrition pour la Santé (CENS) sur Lyon Sud - campus Charles Mérieux : les trois collectivités s'engagent à hauteur de 3 M€ chacune, soit 9 M€ au total, sous réserve de la confirmation des engagements privés sur le fonctionnement. La Région Rhône-Alpes mettra 3 M€ complémentaires sur le projet d'Institut Européen du Lymphome (ELI) dans le cadre de son budget cancéropôle. La décision concernant la maîtrise d'ouvrage de l'immobilier devra être confirmée d'ici fin avril 2011. Les assemblées prévoient de délibérer à partir de 2011 sur ce projet ;
- Plateforme technologique Axel One Campus - campus LyonTech-la Doua : les trois collectivités s'engagent à hauteur de 5,5 M€, sous réserve d'un montage juridique et financier à finaliser par Axelera au 1er trimestre 2011. Les collectivités se positionnent en faveur d'une maîtrise d'ouvrage confiée par l'État au Grand Lyon, avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 comme porteur. Les assemblées prévoient de délibérer à partir de 2011 sur ce projet ;
- Bâtiment mécanique MECAMAT-INSA - campus LyonTech-la Doua : la Région Rhône-Alpes s'engage à hauteur de 5,2 M€ sur cette opération sous réserve du report d'opérations du Contrat de Projet État-Région ;
- Logement étudiant : la Région Rhône-Alpes s'engage à hauteur de 2,4 M€ pour la construction de 150 logements sur le site Jussieu ainsi que 2 M€ sur la réhabilitation de la résidence Puvis de Chavanne ;

- Résidence chercheurs sur Confluence : le Grand Lyon s'engage sur cette opération dans le cadre d'un montage confié à SPLA Confluence, en accord avec le PRES.

Un comité de pilotage sera mis en place début 2011. Une solution de financement public-privé sera recherchée pour ce projet.

Cette liste de priorités est susceptible d'évolutions au regard de l'avancement des projets et du respect des calendriers prévisionnels.

Au-delà de ces opérations, la Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon souhaitent engager, dès 2011, la définition du projet de Maison de l'Innovation. Elles souhaitent faire de ce projet l'emblème d'un dispositif ouvert et intégré au territoire. L'Université est un acteur central du projet. Celui-ci doit prendre également en compte les enjeux et besoins exprimés globalement par les autres acteurs de l'innovation du territoire. La Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon proposent donc de lancer ensemble une étude de définition du concept et de faisabilité dès 2011, financé 1/3 Grand Lyon, 1/3 région Rhône-Alpes et 1/3 PRES.

Par ailleurs, les collectivités locales devront être associées à toutes les réflexions sur l'ensemble des projets qu'elles sont susceptibles de financer.

Le pilotage opérationnel des projets est décisif pour assurer la complète réalisation des opérations en cohérence avec les calendriers d'exécution budgétaire des trois collectivités. Pour cela, nous proposons la mise en place, en partenariat avec les Services de l'Université de Lyon, d'un comité bimestriel de suivi technique et financier.

Enfin, le Grand Lyon et le Département sont prêts à assurer, si cela s'avère pertinent et à la demande de l'Université de Lyon, la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations et à proposer une offre de service pour appuyer certains projets en phase de définition.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures,

Le Vice-président du Grand Lyon	Le Conseiller Spécial de la Région Rhône-Alpes	Le Vice-président du Conseil Général du Rhône
Jean-François Arrue	Thierry Philip	Lionel Lassagne

Hospices Civils de Lyon *Service :* ***Direction des Affaires Domaniales***	**Dossier n° 23** **CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 9 DECEMBRE 2013** **GROUPEMENT HOSPITALIER SUD LYON CITE CAMPUS** **Principe de mise à disposition de terrain pour le projet de construction de CENS et ELI**

☐ Pour délibération
☐ Pour information
X **Pour avis**

AVIS FAVORABLE

CONSEIL DE SURVEILLANCE HOSPICES CIVILS DE LYON

Dans le cadre de la réalisation du programme LYON CITE CAMPUS, le projet de construction du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé (CENS) et de l'Institut Européen du Lymphome (ELI) a été retenu notamment par les collectivités locales que sont la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Grand Lyon avec un financement ciblé de cette opération à hauteur de 12 M€.

Afin de mettre en œuvre cette opération, le principe de l'attribution de la maitrise d'ouvrage à l'UCBL du projet immobilier a été retenu sur un terrain du site du Groupement Hospitalier Lyon-Sud, Hôpital Jules Courmont, à l'emplacement de l'actuel bâtiment dénommé Chambeyron qui sera démoli, d'une superficie d'environ 5 000 m² à parfaire ou à déduire, après intervention d'un géomètre-expert, aux frais du bénéficiaire.

En conséquence, la mise à disposition du terrain appartenant aux HCL au profit de l'UCBL se fera conformément aux articles du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), sous la forme d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public hospitalier (AOT), constitutive de droits réels, permettant la construction d'un bâtiment commun au CENS et à ELI, d'une surface SDO d'environ 6 000 m², sans contrepartie financière.

Cette gratuité de la redevance concernera les périmètres limités aux projets CENS et ELI, dirigés par des responsables médicaux des HCL, à savoir l'association CENS, l'association ELI, le GIP CRNH Rhône-Alpes, le laboratoire CARMEN – Unité INSERM, le LYSA et LYSARC.

Si le projet devait évoluer vers des locaux dédiés à des entreprises privées, les HCL reverraient leur position quant à l'absence de redevance.

La durée minimale de cette mise à disposition sera de 30 ans sans pouvoir excéder 70 ans conformément à l'article L 2122-6 du CG3P.

Est joint au présent dossier un descriptif sommaire de l'opération.

Monsieur le Directeur Général soumet les conditions de principe de cette mise à disposition à la concertation du Directoire du 2 décembre 2013 et à l'avis du Conseil de Surveillance du 9 décembre 2013, la rédaction du ou des actes authentiques étant la suite ou la conséquence étant confiée à l'étude de Maître BAILLY, notaire à Lyon, les frais d'acte restant à la charge du bénéficiaire.

RHÔNE

AMÉNAGEMENT DURABLE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Votre interlocuteur : Thierry ELMASSIAN

04 72 61 28 03
04 26 29 17 01
thierry.elmassian@rhone.fr

Professeur Bertrand COIFFIER
Service d'Hématologie
Centre Hospitalier Lyon-sud
69310 PIERRE BENITE

Vos réf. : Votre courrier en date du 25 septembre 2012
Nos réf. : ESRT-TEL/TEL- 2012:12- 13

Institut Européen du Lymphome (ELI)

Lyon, le 27 DEC. 2012

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 25 septembre 2012, vous m'avez sollicité pour que le Département étudie la possibilité d'un soutien additionnel au projet immobilier de l'Institut Européen du Lymphome (ELI) que vous présidez.

Lors du rendez-vous organisé le 30 novembre 2012 à l'Hôtel du Département, Messieurs Gilles SALLES et Pascal DESCHASEAUX ont présenté le programme du projet immobilier commun avec le Centre Européen de Nustrition (CENS).

Compte tenu de l'intérêt scientifique et des enjeux liés à ce projet, j'ai le plaisir de vous confirmer que le Département vous apportera un concours de 850 000 € ; il vous incombe de trouver auprès d'autres partenaires, publics ou privés, le complément nécessaire au financement de ce projet.

Dés lors que les engagements de financement seront acquis, je soumettrai à l'assemblée départementale la délibération autorisant la subvention du projet ELI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Michel MERCIER

Copies : Monsieur Bernard FIALAIRE, Vice-président à l'environnement et la santé
Monsieur Frédéric MIGUET, Vice-président à l'enseignement supérieur, au tourisme et au Parc Départemental de Lacroix-Laval

ARRIVE LE :
- 2 OCT. 2018
PADM

Président : Professeur Bertrand COIFFIER
Trésorier : Professeur Gilles SALLES

Pierre-Bénite, le 25 septembre 2012

ARRIVÉ LE
- 3 OCT. 2012
DIRECTION AMÉNAGEMENT DURABLE

Monsieur le Président du Conseil Général
Hôtel du Département
29-31 cours de la Liberté
69003 Lyon

Objet : **Institut Européen du Lymphome**

Monsieur le Président du Conseil Général,

Le lymphome est le 1er cancer du sang et le 6ème cancer mondial en incidence. Il fait partie des rares cancers ayant connu une hausse de sa fréquence lors des dernières décennies : celle-ci a doublé depuis les années 70

Dans le domaine de la prise en charge et de la recherche sur le lymphome, Lyon et son agglomération occupent une place de premier plan mondial. Les Hospices Civils de Lyon, au sein du GH Sud, concentrent à eux seuls :

- Un service d'hématologie clinique parmi les premiers de France et d'Europe, le lymphome étant une de ses spécialités pour laquelle il est reconnu internationalement.
- Le siège du groupe coopérateur LYSA (*The Lymphoma Study Association*), un réseau d'experts académiques de réputation et visibilité internationale, comptant aujourd'hui 750 membres médecins répartis dans 150 centres hospitaliers en France, Belgique, Luxembourg, Suisse et Portugal.
- Le siège de la structure opérationnelle de recherche clinique LYSARC (*The Lymphoma Academic Research Organization*), labellisée « Centre de Traitement de Données » par l'Institut National du Cancer, en croissance constante et qui finance essentiellement sur fonds propres plus de 100 personnels (125 en fin d'année dont environ 80 à Lyon).
- Le siège de l'Institut Carnot lymphome CALYM, un des 34 instituts Carnot existant en France, financé par l'Agence Nationale de la Recherche et dont l'objectif est de développer dans le domaine du lymphome la recherche partenariale public-privé. CALYM fait aussi partie du méta-consortium GLOBAL CARE réunissant les instituts Carnot santé humaine (Pasteur MI, Curie-Cancer, Voir et Entendre, ICM et CALYM) et ayant été retenu pour financement via les Investissements d'Avenir.
- Le siège de l'Institut Européen du Lymphome (*The European Lymphoma Institute* -ELI-)

ELI, constitué en association depuis 2010, est un projet très structurant pour l'ensemble des organisations précitées et comporte un volet immobilier qui hébergera les personnels d'ELI, du LYSA, du LYSARC (personnels lyonnais) et de CALYM et leurs activités. Cet outil leur permettra de développer leurs différentes missions de façon synergique et dans des conditions adaptées, avec différents impacts:

Professeur Bertrand COIFFIER - Service d'Hématologie
CENTRE HOSPITALIER LYON – SUD • F- 69310 PIERRE BENITE
• E.mail : contact@eli.eu – carole.forot@chu-lyon.fr

Association Loi 1901 – N° Siret : 529 174 484 00012 – Code APE : 9499Z

- **Un impact en santé publique** : ELI recevra des patients atteints de lymphome et leurs associations pour une éducation sur le lymphome et sa prise en charge. ELI communiquera aussi sur cette pathologie à l'extérieur de l'institut, à destination du grand public français et européen. D'ores et déjà, France Lymphome Espoir, association des patients français atteints de lymphome, a exprimé son intérêt pour le projet et l'implantation d'une antenne au sein du bâtiment
- **Un impact sur la recherche** : ELI hébergera les personnels lyonnais du LYSARC, aujourd'hui dispersés sur plusieurs bâtiments sur le site du GH Lyon-Sud, ce qui peut limiter le développement à terme si une solution immobilière n'est pas trouvée ELI mettra aussi en place de façon autonome des projets de recherche pan-européens sur le lymphome. Un premier projet de recherche sur le lymphome associant 13 groupes académiques européens sera déposé lors du 7ème appel à projets PRCD Le LYSARC devrait être la structure support pour ce programme.
- **Un impact économique** : aujourd'hui, la plupart des leaders mondiaux de la pharmacie et des biotechnologies travaillant dans le domaine du lymphome mettent en place des partenariats de recherche avec l'ensemble LYSA-LYSARC et CALYM Des dirigeants de ces sociétés viennent très régulièrement sur le site de Lyon-Sud pour des réunions : ELI permettra de les recevoir en donnant une image constituant une excellente carte de visite pour notre région et ses capacités dans le domaine médical Dans un environnement économique contraint, le LYSARC continue par ailleurs à croître en chiffres d'affaires et en création d'emplois et fait aussi travailler un certain nombre de sous-traitants du département.

Il faut aussi souligner combien cette dynamique s'inscrit logiquement dans les projets stratégiques du Cancéropôle CLARA, mais aussi de ceux du Biopôle, dont le périmètre englobe maintenant la Cancérologie et potentiellement ceux de l'Institut de Recherche Technologique BIOASTER

Si les organisations que nous avons créées n'ont jamais fait appel aux collectivités locales et territoriales, nos recherches et nos emplois étant très majoritairement financés par nos contrats industriels, nous souhaitons aujourd'hui compléter le tour de table de notre projet immobilier d'Institut Européen du Lymphome, qui verra le jour à Lyon-Sud et qui doit accueillir les personnels lyonnais du LYSARC, du LYSA, de CALYM et d'ELI, le tout en ayant recherché des mutualisations avec le projet conjoint CENS (Centre Européen pour la Nutrition et la Santé) au sein d'un bâtiment commun, dont le montant de réalisation, après les meilleurs ajustements de surface possibles, s'élève à 17,5 millions d'euros. L'ensemble du programme immobilier est prêt à démarrer, à condition que les financements soient assurés. Nous connaissons les engagements financiers déjà pris par les collectivités pour le soutien de ce projet immobilier en faveur de CENS (Grand Lyon, Conseil général, Région Rhône-Alpes, pour un total de 9 M€) et ELI (Région Rhône-Alpes, 3 M€), les HCL s'étant engagés à fournir le terrain. Dans le cas d'ELI, le coût du projet calculé par le programmeur est d'environ 7,7 millions d'euros. Le LYSARC est prêt à participer à l'effort de financement jusqu'à une hauteur maximale de 3 millions d'euros via un emprunt.

Nous souhaitons donc évoquer ensemble la possibilité d'un soutien additionnel de l'ensemble des collectivités sur la période 2013-2015 pour permettre le démarrage rapide de ce projet, qui présente une forte visibilité aux niveaux local, national et européen. Nous sollicitons une entrevue pour en discuter avec vous.

Dans l'attente, et en nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce dossier,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pr Bertrand COIFFIER
Président d'ELI

Pr Gilles SALLES
Président du LYSA, du LYSARC et de CALYM

Dr Pascal DESCHASEAUX
Directeur Général du LYSARC et de CALYM

THE EUROPEAN LYMPHOMA INSTITUTE

Président : Professeur Bertrand COIFFIER
Trésorier : Professeur Gilles SALLES

Pierre-Bénite, le 24 septembre 2013

Monsieur le Professeur François-Noël Gilly
Président de l'Université Claude Bernard - Lyon 1
43 Boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Objet : Projet immobilier ELI - Confirmation de la mobilisation de la somme de 3 M € supplémentaires pour étendre l'opération à sa totalité (base + variante LYSARC/CALYM)

Monsieur le Président de l'Université Claude Bernard,

Cette lettre a pour objet de confirmer l'engagement des entités ELI-LYSA-LYSARC dans le projet ELI et dans la construction du bâtiment conjoint ELI-CENS.

Pour finaliser le projet en étendant l'opération pour qu'elle s'effectue dans sa totalité (base + variante LYSARC/CALYM), il manquait 3 M € à l'enveloppe financière de 15,85 M €. Nous confirmons par la présente que le LYSARC apportera ces 3 M € à l'opération. Ces 3 M € seront financés de la façon suivante : 1 M € proviendra de la trésorerie du LYSARC, 1M € d'un emprunt du LYSARC auprès du LYSA et 1 M € d'un prêt bancaire consenti au LYSARC.

Nous avons obtenu l'autorisation des Conseils d'Administration du LYSARC et du LYSA pour concrétiser cette opération. Le prêt bancaire ne pourra être finalisé que lorsque la convention entre ELI et l'Université sera signée. Cette convention devra indiquer l'évaluation des charges d'entretien et de maintenance que les associations devront régler, charges non définies à ce jour et qui devront rester dans un budget acceptable.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments très cordiaux.

Pr Bertrand COIFFIER
Président d'ELI

Pr Gilles SALLES
Président du LYSA, du LYSARC et de CALYM

Dr Pascal DESCHASEAUX
Directeur Général du LYSARC et de CALYM

Cc : Madame Catherine Gaubey
Direction Générale des Services – Université Claude Bernard

Professeur Bertrand COIFFIER - Service d'Hématologie
CENTRE HOSPITALIER LYON – SUD • F- 69310 PIERRE BENITE
• E.mail : contact@eli.eu – carole.forot@chu-lyon.fr

Association Loi 1901 – N° Siret : 529 174 484 00012 – Code APE : 9499Z

RHÔNE

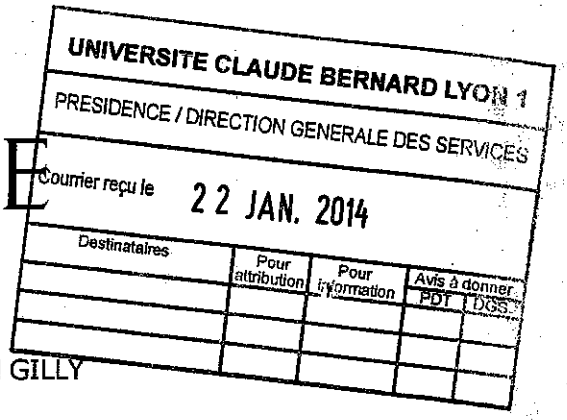

AMÉNAGEMENT DURABLE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Votre interlocuteur : Thierry ELMASSIAN

04 72 61 28 03
04 26 29 17 01
thierry.elmassian@rhone.fr

Vos réf. : FNG-CG-MRJ/2013-139
Nos réf. : ESR-THE/THE/14/01-10

François-Noël GILLY
Président
Université Claude Bernard Lyon 1
Maison de l'Université Domitien Debouzie
43 boulevard du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Centre Européen de Nutrition pour la Santé &
Institut Européen du Lymphome (CENS & ELI)

Lyon, le 14 JAN. 2014

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 10 décembre 2013, j'ai le plaisir de vous confirmer que le Département respectera son engagement de soutien au projet de Centre Européen de Nutrition pour la Santé (CENS).

Par une délibération du 12 juin 2009, le Conseil Général s'est engagé à attribuer à ce projet une subvention de 3M€ complétant ainsi les financements attribués par la Région (3M€) et le Grand Lyon (3M€). L'étude de faisabilité lancée début 2010 estimait le projet, arrêté fin 2010, à 15,5M€. Pour permettre la réalisation de ce projet, la Région a fléché 3M€ supplémentaires pour optimiser le programme avec l'accueil du projet ELI. Le budget alloué par les collectivités passait à 12M€ et le financement complémentaire devait être assuré par ELI.

Ces engagements ont été confirmés dans la convention partenariale de site signée en présence de Madame Valérie PECRESSE, Ministre, le 29 mars 2011.

Mi 2011, le choix de construire le bâtiment sur le site du Centre Hospitalier Lyon Sud a permis de réaliser l'étude de programmation qui évaluait le coût total du projet (CENS & ELI) à 18M€ (Cf courrier Région). Le projet ELI était estimé à 7,7M€ pour un financement acquis de 6M€ et un reste à financer de 1,7M€.

Lors d'un entretien le 30 novembre 2012 avec Messieurs Gilles SALLES et Pascal DESCHAZEAUX, le Président MERCIER indiquait que le Département apporterait un concours additionnel de 850 000€ à la condition que d'autres partenaires, publics ou privés, s'engagent à apporter le complément de financement nécessaire.

C'est dans ce contexte, qu'a été évoqué ce complément de financement du projet ELI par le Département.

Vous m'indiquez que le budget de ce projet est aujourd'hui fixé à 15,85M€ et que le dossier d'expertise, actuellement en cours d'instruction, s'inscrit dans le cadre de cette enveloppe financière ; dossier soumis début 2014 au Conseil d'Administration de l'Université.

Dans ces conditions, je vous confirme que le Département apportera son soutien au projet CENS & ELI par l'attribution d'une subvention de 3,85M € TTC, dès lors que le financement du projet sera consolidé et le maître d'œuvre désigné.

Conformément à l'article 5 de la Convention Partenariale de site – Opération Lyon Cité Campus, je demanderai au Conseil Général de m'autoriser à signer une convention de financement avec le maître d'ouvrage.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée de l'évolution du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La Présidente

Danielle CHUZEVILLE

PJ : courrier Région – 15/11/12

Copies : Monsieur Frédéric MIGUET, Vice président
Monsieur Thierry PHILIP, Conseiller Général

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Région Rhône-Alpes

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et des Formations Sanitaires et Sociales

Centre Hospitalier Lyon-Sud - HCL
The European Lymphoma Institute (ELI)
Service d'Hématologie
chemin Grand Revoyet
69310 Pierre-Bénite

A l'attention de
Monsieur Bertrand COIFFIER (ELI)
Monsieur Gilles SALLES (LISA)
Monsieur Pascal DESCHASEAUX (LISARC)

COPIL

Réf : DEFI3S / 12 i5540 L403

Votre interlocuteur : Anne LE BARS, Chargée de mission
Tél : 04.26.73.63.91

Objet : Financement du projet ELI CENS

Lyon, le 15 NOV. 2012

Messieurs,

La Région Rhône-Alpes soutient très fortement le développement des activités de recherche et économiques dans le domaine de la santé. Dans le cadre du plan Campus, la Région, aux cotés des autres collectivités, a affirmé son souhait que le projet de Centre Européen de Nutrition pour la Santé soit développé en priorité. De plus, dans un contexte budgétaire contraint, elle a fléché 3 millions d'euros supplémentaires à l'Institut européen du lymphome afin d'optimiser un programme immobilier entre CENS et ELI, deux initiatives d'envergure qui s'ancrent sur le site de Lyon Sud. Cette décision de les soutenir conjointement a été actée par la Commission permanente réunie le 24 février 2011.

Aujourd'hui, le coût total du projet est estimé à 18 millions d'euros pour 15 M€ disponibles :

- pour ELI un coût de 7,7 M€ pour un budget de 6 M€ (subvention Région de 3 M€ et emprunt de 3 M€). Il reste 1,7 M€ à trouver.
- pour CENS un coût de 10,3 M€ pour un budget de 9 M€. Il reste 1,3 M€ à trouver.

Pour réduire les coût et rentrer dans l'enveloppe de 9 M€, CENS propose de ne pas équiper certaines zones de laboratoires et de conserver l'activité du CRNH dans les locaux des HCL sur Lyon Sud. De son côté, ELI ne peut réduire les surfaces demandées dans le nouveau bâtiment car elles correspondent aux besoins pour les personnes travaillant pour ELI. Les pistes identifiées pour réduire les coûts sont le renoncement aux places de parking, l'hébergement d'une partie des activités d'Eli dans des locaux des HCL sur Lyon-Sud, la levée de fonds complémentaires auprès des industriels.

Vous devez informer le Comité de pilotage du projet de votre décision d'ici le 23 novembre. Je souhaite sincèrement que vous arriviez à lever les fonds manquants auprès des industriels. Néanmoins si vous ne pouviez lever la totalité de la somme manquante, compte tenu du contexte économique peu

RSM CCI Conseils
Audit - Expertise - Conseil

2 bis, rue Tête d'Or - 69006 LYON
T. +33 (0) 4 72 69 19 19 - F. +33 (0) 4 72 69 19 10
www.rsm-cciconseils.fr

Associés
Nicolas BARIOZ
Sébastien BOUZARD
François de BUSTAMANTE
Christophe DEMEURE
Alain GRILLE
Jean-Pierre HORTEUR
Pierre-Michel MONNERET
Jean-Marc MOREL
Jean-Marc PENNEQUIN
Jean-Yves PERROT
Jean-Michel REY
Alain ROUX

Directeur de Mission Associé
Arnaud RICOME
François-Régis de MONJOUR

Diplômés experts-comptables
Patrick BIOLLEY
Jean-Charles BREVET
Christian de CHIFFREVILLE
Sophie FENEON
Houssam HAMZÉ
Evelyne JOURDAN
François de LAUBIER
Daniel VALENTINE

RSM CCI Conseils
est une société
indépendante
associée de RSM France
membre du réseau RSM

ASSOCIATION LYSARC

Association régie par la loi de 1901

Centre Hospitalier Lyon Sud
Secteur Sté Eugénie – Bât 6 D
69 310 PIERRE-BENITE

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAPACITE FINANCIERE A INVESTIR 1.000.000 EUROS
DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DU PROJET ELI

RSM CCI Conseils
Audit - Expertise - Conseil

ASSOCIATION LYSARC

Association régie par la loi de 1901

Centre Hospitalier Lyon Sud
Secteur Sté Eugénie – Bât 6 D
69 310 PIERRE-BENITE

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAPACITE FINANCIERE A INVESTIR 1.000.000 EUROS
DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DU PROJET ELI

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Association LYSARC et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document « Projet immobilier ELI, The European Lymphoma Institute » joint à la présente attestation et établi le 5 février 2014, dans le cadre de l'attestation concernant la capacité financière de l'Association LYSARC à investir 1.000.000 euros sur ses fonds propres.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Professeur Gilles SALLES, Président de l'Association LYSARC.

Il nous appartient de nous prononcer sur la justification de ces informations avec la comptabilité dont elles sont issues.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont été réalisés le 12 février 2014 et ont consisté à vérifier que l'Association LYSARC possédait effectivement la capacité financière à investir 1.000.000 euros sur ses fonds propres dans le cadre du projet immobilier ELI.

RSM CCI Conseils
Audit - Expertise - Conseil

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance avec la comptabilité et la capacité financière de l'Association LYSARC à investir 1.000.000 euros sur ses fonds propres dans le cadre du projet immobilier ELI.

Lyon, le 14 février 2014
Le Commissaire aux Comptes
RSM CCI Conseils

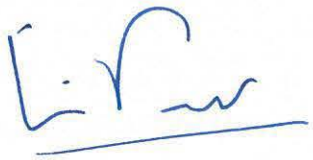

Représenté par Jean-Yves PERROT
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

Lysarc
THE LYMPHOMA ACADEMIC RESEARCH ORGANISATION

Objet :
Projet immobilier ELI, The European Lymphoma Institute
A la demande et à l'attention de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour l'attestation des Commissaires aux Comptes LYSARC.

Le LYSARC, Association loi 1901, représentée par son Président, Professeur Gilles Salles atteste par la présente de sa capacité financière à investir 1 M€ (un million d'euros) sur ses fonds propres dans le cadre du financement du projet immobilier ELI.

Fait à Pierre-Bénite le 05 février 2014 pour faire valoir ce que de droit.

Professeur Gilles Salles

Président du LYSARC

RSM CCI Conseils
2bis, rue Tête d'Or – 69006 LYON
Tél. 04 72 69 19 19 – Fax 04 72 69 19 10
SIRET 398 384 198 00030 –

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du LYSARC - Le 14 mai 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Président : Gilles Salles (Lyon)
Vice-Présidents :
Corinne Haioun (Créteil)
Marc André (Yvoir)
Bertrand Coiffier (Lyon)
Thierry Lamy (Rennes)
Steven Le Gouill (Nantes)
Hervé Tilly (Rouen)
Secrétaires :
Guillaume Cartron (Montpellier)
Olivier Casasnovas (Dijon)
Noel Milpied (Bordeaux)
Thierry Molina (Paris)
Franck Morschhauser (Lille)
Membres
Marie-Christine Bene (Nancy)
Christiane Copie-Bergman (Paris)
Diane Damotte (Paris)
Erick Deconinck (Besançon)
Laurence De Leval (Lausanne)
Richard Delarue (Paris)
Marie-Hélène Delfau-Larue (Créteil)
François Dreyfus (Paris)
Christophe Fermé (Villejuif)
Thierry Fest (Rennes)
Philippe Gaulard (Créteil)
Rémy Gressin (Grenoble)
Jean-Philippe Jais (Paris)
Fabrice Jardin (Rouen)
Michel Meignan (Créteil)
Fritz Hoffner (Gent)
Vincent Ribrag (Villejuif)
Catherine Thiéblemont (Paris)

Le 14 mai 2013 à 15h00 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association LYSARC à la Faculté de Médecine, Université Paris Diderot, Site Villemin, 10 avenue de Verdun, 75010 Paris, sous la présidence du Professeur Gilles SALLES.

Les membres ont été convoqués par message électronique le 15 avril 2013.
Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui est appelée à statuer sur les points suivants :

Ordre du jour

- Rapport du Directeur Général
- Rapport financier du Trésorier
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2012
- Affectation du résultat
- Emprunt bancaire pour le projet ELI
- Autres points divers

Etaient présents ou représentés : ANDRE Marc ; CASASNOVAS Olivier ; COIFFIER Bertrand *(procuration G. Salles)* ; COPIE-BERGMAN Christiane ; DECONINCK Eric ; DE LEVAL Laurence *(procuration G. Salles)* ; DELARUE Richard ; DELFAU-LARUE Marie-Hélène ; FERME Christophe ; FEST Thierry *(procuration G. Salles)* ; GAULARD Philippe ; GRESSIN Rémy ; HAIOUN Corinne ; JAIS Jean-Philippe ; JARDIN Fabrice ; LAMY Thierry ; LE GOUILL Steven ; MEIGNAN Michel ; MOLINA Thierry ; MORSCHHAUSER Franck ; SALLES Gilles ; THIEBLEMONT Catherine ; TILLY Hervé

Assistait également : DAMAJ Gandhi.

I. Rapport du Directeur Général et rapport financier du Trésorier

Après l'ouverture de séance par Gilles SALLES, Président du LYSARC, Pascal DESCHASEAUX, Directeur Général, avec la contribution de Maryse PERRET, Secrétaire Générale, présente les comptes clos au 31/12/2012 avec une analyse et les éléments de perspectives du LYSARC (présentation en pièce jointe de ce procès-verbal).

III. Soumis au vote : approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 et affectation du résultat

Les délibérations suivantes :

- approbation de l'exercice comptable clos 31/12/2012
- affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau

sont soumises au vote de membres de l'Assemblée Générale du LYSARC.

A la majorité des présents, soit 23 voix, tous les points mentionnés ci-dessus sont approuvés.

IV. Emprunt bancaire pour le projet ELI

Le professeur Gilles SALLES présente l'association ELI, the European Lymphoma Institute, créée en 2010 et les projets menés depuis (présentation en pièce-jointe de ce procès-verbal).

Le LYSARC a beaucoup grandi et les loyers versés aux différents hôpitaux représentent un coût croissant) versé à perte. D'autre part, les personnels lyonnais sont répartis aujourd'hui sur 3 bâtiments, ce qui pose des problèmes techniques, financiers et de management.

La construction d'un bâtiment commun, comprenant trois étages, pour accueillir ELI, LYSA, LYSARC (personnels lyonnais) et CALYM est donc prévue à Pierre-Bénite (69) sur le site des HCL de Lyon-Sud, ces derniers mettant le terrain à disposition. Le bâtiment projeté est à vocation tertiaire, comprenant des bureaux, communs, et espaces de formation. Le propriétaire et le gestionnaire de ce projet immobilier est l'Université Lyon 1. Ce projet sera cofinancé par les collectivités locales (pour ELI et le LYSA) et par le LYSARC. Un accord de principe a déjà été donné par l'Université Lyon 1 afin que le LYSARC devienne propriétaire à hauteur de son apport au financement du projet.

Coût du projet : 7 M€

Financement actuel	**4,00 M€**
Région Rhône-Alpes	3,00 M€
Conseil Général du Rhône	0,75 M€
Industriel	0,25 M€
Reste à financer	**3,00 M€**

Pour éviter un emprunt de 3 M€, trop impactant pour les comptes de l'association, le professeur Gilles SALLES propose un plan de financement se déclinant de la façon suivante :

LYSARC trésorerie	1 M€
LYSARC emprunt bancaire	1 M€
Prêt du LYSA au LYSARC	1 M€

Ce projet représente une opportunité de rassemblement des salariés sur un seul bâtiment et permettrait, à l'avenir, de payer moins de loyer tout en constituant un actif pour les comptes du LYSARC.

- Résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du LYSARC
  - L'Assemblée Générale du LYSARC approuve la participation du LYSARC au projet immobilier ELI présenté ce jour, pour un montant de 3 M€
  - L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration du LYSARC à poursuivre avec le Directeur Général l'optimisation du plan de financement comprenant emprunt et investissement, selon les modalités présentées (diapositive 17)
  - Cet apport sera étalé entre 2013 à 2015 selon les modalités en cours de négociations avec les partenaires (diapositive 15)
  - Cette délibération est prise sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Administration du LYSARC de l'obtention par l'Université Lyon 1, d'un droit de propriété aux LYSARC en contrepartie de son apport au financement.

A la majorité des présents, soit 23 voix, tous les points mentionnés ci-dessus sont approuvés.

V. Autres points divers

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance de cette assemblée générale est levée à 16h50.

Le Président du LYSARC
Professeur Gilles SALLES

CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

Agence Associations
42 Boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 04 72 60 77 70
Télécopie : 04 72 60 23 55

LYSARC
Madame Perret et Monsieur Deschaseaux
Centre Hospitalier Lyon Sud
Secteur Ste Eugénie – Bât. 6 D
69495 PIERRE BÉNITE CEDEX

Lyon, le 12 juin 2013.

Madame, Monsieur,

Suite à nos derniers échanges, j'ai le plaisir de vous adresser notre proposition de prêt, dans le cadre de votre projet d'investissement.

Financement sollicité

Montant sollicité ..... **1 000 000 euros**
Durées ..... **8 ans, 10 ans ou 12 ans**
Frais de dossier ..... **Néant**
Commission d'engagement ..... **500 euros**
Garantie ..... **collectivité à hauteur de 80 % minimum ou nantissement d'instrument financier (livret associatis à hauteur de 60 %)**

1. **Financement en taux fixe avec échéances mensuelles**

Durée du Crédit	8 ANS	10 ANS	12 ANS
Taux Proposé	1.91 %	2.18 %	2.40 %
Mensualité	11 241.03 €	9 282.18 €	7 999.27 €
Montant total des intérêts payés	79 138.88 €	113 861.60 €	151 894.88 €

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes, banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier
Société Anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – Capital de 339 856 720 euros – 384 006 029 RCS Lyon
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 760

CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

2. Financement en taux fixe avec échéances annuelles : Prêt à dates d'échéances choisies

Il s'agit d'un prêt à **taux fixe**, dont la première période est inférieure à 1 an. Les échéances annuelles suivantes sont fixées à chaque date anniversaire de la première échéance. La première échéance intervient 30 jours après la mise en place du prêt. Ce type de prêt cumule **deux avantages** principaux :

- ⇨ Un taux faible garanti sur toute la durée du concours,
- ⇨ Un allègement des charges financières.

Durée du Crédit	8 ANS	10 ANS	12 ANS
Taux fixe	**Tx apparent : 1.57 %** (sur la base d'un taux de 1.99 %)	**Tx apparent : 1.86 %** (sur la base d'un taux de 2.25 %)	**Tx apparent : 2.10 %** (sur la base d'un taux de 2.47 %)
Echéances annuelles	134 010.44 €	110 512.63 €	95 159.98 €
Montant total des intérêts payés	72 083.56 €	105 126.26 €	141 919.73 €

Cette proposition est établie sous réserve de l'analyse de votre dossier et de l'approbation de notre comité de crédit. Elle est valable jusqu'au 30/06/2013.
Restant à votre disposition pour toute information complémentaire et dans l'attente de nos prochains échanges,
Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Philippe PUJOL
Chargé d'Affaires grands Comptes

PROJET D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

EN VUE DE LA REALISATION D'UN BATIMENT PERMETTANT DE REGROUPER LES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE CENS ET ELI

Version du 12 février 2014

La présente version intègre les modifications et ajouts souhaités à l'issue des échanges avec l'ensemble des parties prenantes les 23 (réunion HCL – UCBL), 27 (réunion UCBL – ELI LYSA LYSARC) et 28 janvier 2014 (réunion UCBL – CENS CRNH CARMEN)

PROJET

PREAMBULE

1. Les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 se sont rapprochés en vue de la réalisation d'un bâtiment à orientation « tertiaire » sur le site du Groupement Hospitalier Sud, permettant de regrouper les activités de recherche et de formation du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition (ci-après, « **CENS** ») et de l'Institut Européen du Lymphome – The European Lymphoma Institute (ci-après, « **ELI** »).

2. A cette fin, les HCL, entendent par la présente convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels (ci-après, la « **Convention** ») mettre à disposition de l'Université le terrain d'assiette nécessaire à la réalisation du projet.

3. La maîtrise d'ouvrage du bâtiment sera assurée par l'Université qui conclura des conventions d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels avec chacune des structures hébergées dans le bâtiment.

4. C'est dans ce cadre, et pour permettre la réalisation du bâtiment permettant de regrouper les activités de recherche et de formation du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition et de l'Institut Européen du Lymphome, que les Parties ont choisis de conclure, en application des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment de ses articles L. 2122-6 et suivants, la présente convention d'occupation temporaire du domaine public.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

VU

Le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-6 et suivants, R.2122-1 et suivants.

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les Hôpitaux Civils de Lyon domiciliés [☐],

Représentés par [☐], en sa qualité de [☐], agissant en vertu de la délibération n° [☐] du [☐] en date du [☐]

Ci-après dénommés, les « **HCL** » ou le « **Propriétaire** »,

D'UNE PART

ET

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne,

Représentée par son Président, Monsieur François-Noël Gilly

Ci-après dénommée l' « **Université** » ou l'« **Occupant** »,

D'AUTRE PART

Les HCL et l'Université sont ci-après individuellement dénommés une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

PROJET

SOMMAIRE

1. Autorisation d'occupation temporaire 6

2. Objet de l'Autorisation 6

2.1 Désignation des biens 6
2.2 Origine de propriété 6
2.3 Destination 6
2.4 Conditions de l'Autorisation 6

3. Durée de l'autorisation d'occupation temporaire 8

4. Droits et obligations de l'Occupant 8

5. Caractère de l'occupation 9

6. Transmission totale ou partielle du droit réel conféré par la présente autorisation d'occupation du domaine public 9

7. Redevances 10

8. Retrait de l'Autorisation 10

8.1 Retrait de l'Autorisation pour inexécution des clauses et conditions de l'Autorisation 10
8.2 Retrait pour motif d'intérêt général 11

9. Sort des ouvrages à la fin de l'Autorisation 12

10. Régime fiscal 12

10.1 Impôts et taxes 12
10.2 Publicité foncière 12

11. Election de domicile 12

12. Règlement des litiges 12

13. Documents annexes 13

PROJET

1. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

La présente autorisation d'occupation temporaire du domaine public (dénommée ci-après, l'« **Autorisation** ») est accordée par les HCL à l'Occupant, sur le fondement des dispositions susvisées.

La présente Autorisation confère à l'Occupant un droit réel sur les ouvrages à caractère immobilier qu'il doit réaliser conformément à l'objet de l'Autorisation, défini à l'article 2 ci-dessous.

2. OBJET DE L'AUTORISATION

2.1 Désignation des biens

L'Occupant est autorisé à occuper le Terrain ci-après désigné, dépendant du domaine public des HCL, tel qu'il est délimité au plan joint en annexe 2 à la présente Autorisation.

Ce terrain, de [•] m², situé sur la commune de [•], parcelle [•], constatée par procès-verbal du cadastre du [•], publié au bureau des hypothèques [•]- Volume [•].

L'Occupant prendra en charge l'ensemble des frais occasionnés par la division cadastrale qui sera effectuée par un géomètre-expert ainsi que toute déclaration préalable de division s'il y a lieu conformément aux articles L. 442-1 et suivants du Code de l'urbanisme

[les caractéristiques du terrain après démolition pourront être précisées en Annexe]

2.2 Origine de propriété

[•]

2.3 Destination

Le Terrain, objet de la présente Autorisation constitutive de droit réel, est destiné à la réalisation de bâtiments, ouvrages et équipements à orientation tertiaire afin de regrouper les activités de recherche et de formations du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition et de l'Institut Européen du Lymphome (ci-après les « **Ouvrages** »).

La destination des Ouvrages ne peut être modifiée qu'avec l'accord des HCL.

2.4 Conditions de l'Autorisation

Les HCL déclarent que le Terrain appartenant au domaine public est exempt de toute location, occupation, réquisition.

L'Occupant prend en son état, au jour de l'entrée en vigueur de la présente Autorisation, le Terrain désigné à l'article 2.1. Un état des lieux est établi contradictoirement entre les HCL et l'Occupant lors de la prise d'effet de la présente Autorisation, et constitue l'annexe [•] à la présente Autorisation.

L'Occupant ne pourra mettre en cause les HCL pour quelque vice que ce soit, affectant le sol ou le sous-sol, à l'exception du risque de pollution du sol et du sous-sol. Il lui appartient d'effectuer toutes études complémentaires sur la nature et l'état du sol et du sous-sol.

PROJET

L'Occupant ne pourra relever aucune réclamation ni former aucun recours contre les HCL en raison de la situation ou de l'état du sol et du sous-sol, à l'exception du risque de pollution du sol et du sous-sol.

Il est en effet convenu entre les Parties que la responsabilité et la charge financière du risque de pollution du sol et du sous-sol incombent aux HCL.

En cas de découverte, par l'Occupant, d'une pollution du sol et/ou du sous-sol du Terrain, l'Occupant en informe les HCL dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et lui soumet un plan de dépollution des sols et/ou des sous-sols avant la réalisation des travaux nécessaires à la dépollution.

L'ensemble des conséquences financières engendrées par toutes dépollutions des sols et sous-sols est pris en charge par les HCL.

A compter de la réception par les HCL de la proposition de dépollution, cette dernière dispose d'un délai de trente (30) Jours, ou d'un autre délai convenu entre les Parties, pour (i) approuver cette proposition, (ii) refuser cette proposition ou (iii) formuler des observations ou poser des conditions pour la réalisation de cette dépollution.

Si dans ce délai, les HCL n'ont pas fait connaître leur réponse, les HCL seront réputés avoir refusé la modification.

A défaut d'accord sur le plan de dépollution des sols, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 12 de la Convention.

L'Occupant ne saura, en aucun cas, se prévaloir à l'encontre des HCL, du caractère éventuellement inexact, incomplet ou contradictoire des études, des plans et autres documents de toute nature sur le Terrain, qui lui ont été remis par les HCL pour faciliter son implantation.

A cet effet, l'Occupant vérifie, contrôle, modifie et complète, sous sa seule et entière responsabilité, ces documents.

L'Occupant garantit à cet égard les HCL contre tout recours qui viendrait à être engagé à son encontre, notamment du fait de ces études et autres documents.

L'Occupant reconnaît avoir eu la possibilité de procéder, avant la date de prise d'effet de l'Autorisation, aux visites, analyses et études complémentaires relatives au Terrain qu'il a jugées nécessaires.

En conséquence, l'Occupant prend en charge toutes les conséquences directes et indirectes, notamment financières et en termes de délais, qui seraient liées à l'état du Terrain, du sol ou du sous-sol, à l'exception du risque de pollution du sol et du sous-sol. Il supportera ainsi les conséquences directes et indirectes des risques archéologiques, pyrotechniques, hydrologiques, géotechniques, à l'exception des risques de pollution du sol et du sous-sol.

Les HCL déclarent qu'ils n'ont ni créé, ni laissé acquérir, aucune servitude sur le Terrain objet de l'Autorisation, et qu'à leur connaissance, il n'en existe aucune.

En conséquence, l'Occupant souffrira des servitudes passées, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le Terrain, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre les HCL.

PROJET

3. DUREE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

L'Autorisation est conclue pour une durée de soixante (60) ans à compter de sa notification à l'Occupant.

L'Autorisation est conférée à titre précaire et révocable. Elle ne peut se prolonger par tacite reconduction entre les Parties, et l'Occupant ne pourra en aucune manière et sur quelque fondement juridique que ce soit se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de l'Autorisation.

4. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

L'Occupant a, pendant toute la durée de validité de l'occupation, dans les limites prévues par les articles L. 2122-6 et suivants et R. 2122-9 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, les prérogatives et obligations du propriétaire sur les ouvrages, constructions et installations existants, tels que précisés dans l'état des lieux contradictoire de mise à disposition du Terrain annexé à la présente Autorisation, ou des Ouvrages dont l'édification est prévue pour la destination définie par la présente Autorisation.

L'Occupant pourra accomplir l'ensemble des formalités pour le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des Ouvrages en application du présent article ainsi que l'ensemble des prérogatives qui lui incombent en tant que maître d'ouvrage du bâtiment à construire.

L'Occupant fait son affaire de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Ouvrages.

Les dossiers relatifs aux autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Ouvrages devront être communiqués par l'Occupant aux HCL, dans les meilleurs délais, afin que ceux-ci puissent apporter, si besoin, des précisions ou modifications à ces dossiers concernant leurs compatibilités au domaine public et au dossier d'expertise ou, de manière générale, toutes précisions ou modifications qui pourraient avoir un impact sur le domaine public dont les HCL sont propriétaires.

En cas de refus de délivrance de l'autorisation administrative, en cas de retrait ou de recours contre l'autorisation administrative, l'Occupant détermine si une nouvelle demande d'autorisation peut être délivrée ou la pertinence du recours et ses conséquences sur la réalisation des Ouvrages. Il en informe dans les meilleurs délais les HCL par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si l'Occupant considère qu'une nouvelle demande d'autorisation nécessite d'être déposée, il entamera les démarches relatives à la constitution des éléments du dossier et communiquera le dossier aux HCL, dans les meilleurs délais, afin que ceux-ci puissent apporter si besoin des précisions ou modifications à ce dossier concernant sa compatibilité avec le domaine public et le dossier d'expertise ou, de manière générale, toutes précisions ou modifications qui pourraient avoir un impact sur le domaine public dont les HCL sont propriétaires.

Si l'Occupant considère que les Ouvrages ne pourront être réalisés, il devra libérer le Terrain dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la demande transmise par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par les HCL.

PROJET

5. CARACTERE DE L'OCCUPATION

5.1 L'Occupant est tenu d'occuper lui-même le Terrain, en vue de la réalisation du Bâtiment.

La présente Autorisation ne confère à l'Occupant, qui le reconnaît expressément, aucun droit au maintien dans les lieux et aucun des droits ou avantages reconnus au locataire d'immeubles à usage commercial, industriel, artisanal ou à usage agricole.

La présente Autorisation n'est pas soumise aux dispositions des articles. L 145-1 et suivants du Code de commerce et ne peut conférer la propriété commerciale à l'Occupant.

5.2 Dans le cadre du regroupement des activités de recherche et de formations du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition et de l'Institut Européen du Lymphome, l'Université mettra en œuvre des projets collaboratifs qui impliquent à la fois des structures de droit public et de droit privé.

A ce titre afin de s'implanter au sein du bâtiment, les entités souhaitant être hébergées souscriront avec l'Université une convention d'autorisation d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels.

Les projets de conventions d'occupation du domaine public à conclure par l'Université avec des structures hébergées dans le bâtiment devront obtenir un accord exprès et préalable des HCL.

Pour obtenir l'accord exprès et préalable sus visé, l'Université remet contre récépissé aux HCL ou lui adresse par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le projet de convention d'autorisation d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels à conclure entre l'Université et une structure hébergée.

Il est d'ores et déjà convenu entre les Parties que dans le cas où la structure souhaitant être hébergée a une forme juridique à but non lucratif, les HCL lui délivrent un agrément.

Dans le cas particulier où la structure souhaitant être hébergée a une forme juridique à but lucratif, les Parties conviennent de se rapprocher afin de déterminer l'octroi ou non de l'agrément par les HCL.

5.3 Dans le cadre des conventions d'occupation temporaires du domaine public non constitutives de droits réels qu'il conclut, l'Occupant veille à ce que les structures hébergées ne réalisent pas de sous-occupation, sauf accord préalable et exprès des HCL.

Par exception à ce qui précède, il est d'ores et déjà convenu que les Structures Hébergées pourront mettre une partie des locaux hébergés à la disposition d'associations de patients en lien avec leur domaine de recherche.

6. TRANSMISSION TOTALE OU PARTIELLE DU DROIT REEL CONFERE PAR LA PRESENTE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

En application de l'article L. 2122-7 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute cession totale ou partielle des droits autorisés par la présente

PROJET

Autorisation ou toute fusion, absorption ou scission de l'établissement public titulaire de l'Autorisation ayant pour effet de créer une nouvelle personne morale distincte du Cocontractant, est interdite, sauf accord exprès et préalable des HCL.

En cas de cession totale ou partielle, ou en cas d'apport en société des droits résultants de l'Autorisation, la demande d'agrément est adressée aux HCL, par pli recommandé avec demande d'avis de réception postale, et sera conforme aux dispositions de l'article R.2122-20 du Code général de la propriété des personnes publiques.

7. REDEVANCES

Le présent titre d'occupation du domaine public est consenti à titre gratuit sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

(i) Que les seuls organismes titulaires d'une convention d'occupation des locaux réalisés sur le Terrain consentie par l'Université soient les personnes morales suivantes :

- L'association CENS ;

- L'association ELI ;

- Le GIP CRNH Rhône-Alpes ;

- Le laboratoire CarMeN – Unité INSERM U1060/INRA1235/Université Lyon 1 / INSA-Lyon ;

- Le LYSA et le LYSARC ;

- Toute autre personne morale préalablement agréée par les HCL dans les conditions de l'article 5 de la Convention.

(ii) Que les locaux réalisés sur le Terrain soient effectivement utilisés par les seuls organismes titulaires d'une convention d'occupation des locaux et ce dans un but de recherche scientifique et/ou de formation.

Dans l'hypothèse où les conditions ci-avant ne seraient plus remplies, les Parties se rapprocheront pour convenir du versement d'une redevance par l'Université au bénéfice des HCL, cette redevance étant déterminée au prorata de la surface occupée par des Structures Hébergées ne remplissant pas les conditions de gratuité.

Cette redevance sera fixée contradictoirement entre les Parties ou, à défaut, sur la base d'une estimation par les services de France Domaine ou par tous tiers désignés par les Parties.

8. RETRAIT DE L'AUTORISATION

8.1 Retrait de l'Autorisation pour inexécution des clauses et conditions de l'Autorisation

Les HCL, peuvent, à tout moment, retirer l'Autorisation pour manquement d'une particulière gravité ou manquements graves ou répétés de l'Occupant à ses obligations.

Ce retrait entraîne la résiliation, immédiate et de plein droit, de la Convention.

PROJET

Le retrait du titre constitutif de droit réel sera prononcé [☐] ([☐]) mois après une mise en demeure dûment motivée et notifiée sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale restée sans effet, le délai courant à compter de la date de la signification. *[à compléter sachant que conformément à l'article R.2122-18 al.2 du Code général de la propriété des personnes publiques, le délai est au minimum de deux mois entre l'information et le retrait effectif]*

8.2 Retrait pour motif d'intérêt général

Les HCL peuvent résilier la présente Autorisation, à tout moment, pour un motif d'intérêt général, dûment établi, sous réserve d'informer l'Occupant par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal six (6) mois [☐*à compléter sachant que conformément à l'article R.2122-18 al.1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le délai est au minimum de deux mois*] mois au moins avant le retrait.

L'Occupant aura droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain subi conformément aux dispositions de l'article L. 2122-9 alinéa 3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cette indemnité de rupture « I » due à l'Occupant sera calculée de la façon suivante:

A Versement d'une indemnité pour la réalisation des Ouvrages et dûment justifiées ;

L'Occupant recevra une indemnité égale au montant HT des dépenses exposées par lui pour la réalisation des ouvrages subsistant à la date du retrait, déduction faite de l'amortissement sans pouvoir excéder le montant maximal hors taxe des investissements à caractère immobilier pour les constructions et installations s'élevant à [...].

B Eventuels frais de régularisation fiscale liés à la résiliation anticipée, et notamment les régularisations de TVA qui pourraient être applicables ;

C Frais de rupture anticipée des conventions d'occupation non constitutive de droits réels conclues par l'Occupant ;

D Indemnités effectivement versées par l'Occupant aux collectivités territoriales, au titre des conventions de subventionnement ; [à préciser avec les collectivités]

E Eventuelles indemnités d'occupations dues au titre du dernier alinéa de l'article 7, restant à payer.

L'indemnité de résiliation anticipée sera :

I = A + B + C + D - E

L'indemnité sera versée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 8.2 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 12 de la Convention.

PROJET

8.3 Résiliation pour force majeure

Au cas où un événement extérieur aux Parties, imprévisible et irrésistible et reconnu comme tel par la jurisprudence du Conseil d'Etat rend impossible l'exécution de l'Autorisation pendant une période d'au moins [☐] ([☐]) mois, la résiliation de l'Autorisation peut être prononcée par les HCL ou, à la demande de l'Université, par le juge administratif.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, l'Occupant a droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain qu'il subit, établie contradictoirement entre les Parties.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 8.3 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 12 de la Convention.

9. SORT DES OUVRAGES A LA FIN DE L'AUTORISATION

Au terme normal ou anticipé de la présente Autorisation, les Ouvrages deviennent de plein droit et sans contrepartie la propriété des HCL, francs et quittes de tous privilèges et hypothèques.

Un état des lieux contradictoire sera établi.

10. RÉGIME FISCAL

10.1 Impôts et taxes

L'Occupant supporte tous les frais inhérents à la présente Autorisation, ainsi que tous les impôts et taxes auxquels sont actuellement ou pourraient être éventuellement assujettis le terrain objet de la présente Autorisation (en ce compris la taxe foncière sur les propriétés bâties), ainsi que les ouvrages, constructions et installations, quelles qu'en soient l'importance et la nature, réalisés pour l'exercice d'une activité autorisée par le présent titre d'occupation.

10.2 Publicité foncière

Une expédition de la présente Autorisation sera publiée conformément à la loi au bureau des hypothèques, aux frais de l'Occupant.

11. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution de la présente Autorisation, et de tout ce qui s'y rattache, les Parties font élection de domicile à leur siège social.

12. PREVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

12.1 Règlement à l'amiable

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'application ou à l'interprétation de la Convention.

12.2 Procédure de conciliation

A défaut de règlement amiable de leur(s) différend(s), les Parties conviennent que les litiges qui résultent de l'application de la présente convention font l'objet d'une

PROJET

tentative de conciliation par une commission composée de trois conciliateurs : le premier est désigné par les HCL, le deuxième par l'Université et le troisième, qui présidera la commission, est désigné par les deux premiers.

Si les HCL et/ou l'Université ne désigne(nt) pas son (leur) conciliateur(s) dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la survenance du litige qui les oppose, celui-ci (ceux-ci) sera (-ont) désigné(s) par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

Si les deux premiers conciliateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du troisième dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la date la survenance du litige qui les oppose, le troisième sera désigné par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

La commission de conciliation doit rendre son avis et/ou sa proposition dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de sa constitution.

En cas d'échec de la procédure de conciliation, et notamment en cas de désaccord entre les Parties pour s'en remettre à l'avis et/ou la proposition de la commission, le Tribunal administratif compétent pourra être saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente.

Lorsqu'elle estime que le litige soulève des questions qui dépassent sa compétence, la commission de conciliation peut décider de renvoyer à la procédure d'expertise dans les conditions fixées à l'article 12.3 ci-après.

12.3 Expertise

En cas de persistance d'un différend, les Parties désignent conjointement un expert indépendant dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la constatation de leur désaccord ou, dans le cas visé au dernier alinéa de l'Article 12.2 ci-dessus, à compter de la décision de la commission de recourir à la procédure d'expertise.

L'expert indépendant est chargé de remettre un avis sur le différend dont il s'agit, et ce dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation, sauf stipulation contraire.

Cet expert détermine si les frais nécessités par son intervention sont assumés par l'une des deux Parties ou partagés entre ces dernières, et, dans ce second cas, apprécie la part qui doit être imputée à chacune d'entre elles. Il fonde son appréciation sur les mérites relatifs des positions soutenues par les Parties à la date à laquelle a été sollicitée son intervention.

En cas de contestation de l'avis rendu par l'expert, le litige est tranché selon les stipulations de l'Article 12.4 de la Convention.

12.4 Contentieux

Les litiges relatifs à l'application de la Convention relèvent du Tribunal administratif de Lyon.

13. DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexés à la présente Autorisation les documents suivants :

PROJET

1. Pouvoirs des représentants de l'Occupant ;
2. Plan de situation, délimitation du terrain et extrait du plan cadastral ;
3. Dossier de reconnaissance géotechnique ;
4. Etat des lieux contradictoire de mise à disposition du terrain ;
5. Plan masse faisant apparaître l'emplacement des ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier prévus et fiche descriptive de ces ouvrages, constructions et installations

Fait à [☐],

Le [☐],

En deux originaux.

Les HCL	L'Occupant
Par : [Civilité et nom du signataire]	Par : [Civilité et nom du signataire]

PROJET

PROJET D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION ELI

Version du 12 février 2014

La présente version intègre les modifications et ajouts souhaités à l'issue des échanges avec l'ensemble des parties prenantes les 23 (réunion HCL – UCBL), 27 (réunion UCBL – ELI LYSA LYSARC) et 28 janvier 2014 (réunion UCBL – CENS CRNH CARMEN)

PROJET

PREAMBULE

1. Par une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels conclue le [•], les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 se sont rapprochés en vue de la réalisation d'un bâtiment à orientation « tertiaire » sur le site du Groupement Hospitalier Sud, permettant de regrouper les activités de recherche et de formation du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition (ci-après, « **CENS** ») et l'Institut Européen du Lymphome – The European Lymphoma Institute (ci-après, « **ELI** »),

2. La maîtrise d'ouvrage du bâtiment est assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

3. Les Structures hébergées au sein du bâtiment sont l'association CENS, l'association ELI, le Groupement d'intérêt public CRNH Rhône-Alpes, le laboratoire CarMeN Unité INSERM U1060/INRA1235/Université Lyon 1 / INSA –Lyon, l'association LYSA, et l'association LYSARC.

4. La présente convention a pour objet de définir au regard de ce qui précède, les modalités et conditions dans lesquelles l'Université Claude Bernard Lyon 1 autorise [•], Structure hébergée, à occuper les locaux ci-après désignés.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

VU

Le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 2125-1 à L. 2125-6, et R. 2122-1 et suivants ;

L'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels conclue entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne,

Représentée par son Président, Monsieur François-Noël Gilly

Ci-après dénommée l' « **Université** » ou l'« **Occupant** »,

D'UNE PART

ET

L'Association ELI - Institut Européen du Lymphome « The European Lymphoma Institute », régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est situé sis *[…]*.

Représentée par [☐] en sa qualité de [☐], agissant en vertu de [☐],

Ci-après dénommée la « **Structure hébergée**»,

D'AUTRE PART

L'Université et la Structure hébergée sont ci-après individuellement dénommés une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

PROJET

SOMMAIRE

1. Objet de la convention d'autorisation 6

2. Durée de la convention 6

3. designation des locaux occupes 6

4. activité exercee dans les locaux occupés 6

5. modalites d'acces aux locaux occupés 7

5.1 Horaires et calendrier 7
5.2 Remise des clés 7
5.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés 7
5.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules 8

6. securité et maintien de l'ordre 8

7. etat des lieux 8

8. redevance 8

9. charges 8

10. réseaux et fluides 9

11. impots et taxes 10

12. assurances 10

13. resiliation de la convention 10

13.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général 10
13.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée 11

14. conséquences de l'extinction de la convention 12

15. Election de domicile 12

16. Règlement des litiges 12

17. Documents annexes 13

PROJET

1. OBJET DE LA CONVENTION D'AUTORISATION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le [•], Structure hébergée, est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les dépendances domaniales ci-dessous désignées.

La présente convention est conclue sans droits réels pour la Structure hébergée sur les dépendances domaniales qu'il occupe.

2. DUREE DE LA CONVENTION

L'Autorisation conclue en vertu de la présente convention

- débute à la date de livraison définitive du bâtiment désigné à l'article 3, cette date étant estimée au [date à compléter],

- s'achève au [date à compléter en se calant sur la fin de la convention d'AOT UCBL-HCL, étant précisé que cette durée sera de 60 ans].

L'Autorisation est conférée à titre personnel, précaire et révocable. Elle ne peut se prolonger par tacite reconduction entre les Parties, et la Structure hébergée ne pourra en aucune manière et sur quelque fondement juridique que ce soit se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de l'Autorisation.

3. DESIGNATION DES LOCAUX OCCUPES

La Structure hébergée occupe à titre non exclusif les locaux communs du bâtiment délimités en annexe [•], ainsi que à titre exclusif sur la parcelle cadastrée [•] les locaux suivants :

[A compléter]

4. ACTIVITE EXERCEE DANS LES LOCAUX OCCUPES

Dans les dépendances domaniales qu'elle est autorisée à occuper par la présente convention, la Structure hébergée contribue à la réalisation de l'activité suivante :

[A compléter ELI : formation, recherche, R&D]

La Structure hébergée ne pourra pas exercer dans les locaux une autre activité que celle visée ci-dessus, sans agrément préalable de l'Université.

D'autre part, la Structure Hébergée ne peut autoriser un tiers à occuper les dépendances domaniales dont elle bénéficie au titre de la présente convention, sans accord préalable et exprès des HCL et de l'UCBL.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université, sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale, la demande de sous-occupation dans un dossier comprenant des informations sur l'entité qui souhaite sous-occuper le domaine public. L'Université fait ensuite son affaire de la transmission de la demande aux HCL.

En tout état de cause, la Structure Hébergée demeure la seule interlocutrice de l'Université, et devra répondre des éventuels dommages causés au domaine public par le sous-occupant.

PROJET

En cas de non-respect par la Structure Hébergée des stipulations du présent article, l'Université pourra, à son libre choix, soit résilier la présente convention par application de l'article 13.2 (résiliation pour faute), soit revoir les conditions financières de la présente convention par application de l'article 8 (redevance).

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Tous travaux d'aménagements souhaités par la Structure Hébergée *[A définir entre les parties]* doivent, préalablement à leur mise en œuvre, être autorisés par l'Université.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université un document précisant les caractéristiques des aménagements et les modifications qu'elle souhaite apporter aux locaux.

A compter de la réception par l'Université de la proposition de travaux d'aménagement, cette dernière dispose d'un délai de trente (30) Jours, ou d'un autre délai convenu entre les Parties, pour (i) approuver cette proposition, (ii) refuser cette proposition ou (iii) formuler des observations ou poser des conditions pour la réalisation de cette modification.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 5 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

6. MODALITES D'ACCES AUX LOCAUX OCCUPES

6.1 Horaires et calendrier

Le Bâtiment sera ouvert selon les horaires suivants : *[•] [A discuter sur l'opportunité d'une telle clause – Est-ce compatible avec les activités de recherche]*

Le Bâtiment sera ouvert au public selon les horaires suivants : [•]

Toute occupation hors périodes et horaires d'ouverture du Bâtiment devra faire l'objet d'une demande écrite expresse par la Structure hébergée soumise à l'accord de la direction de l'Université.

[A discuter]

6.2 Remise des clés

Les trousseaux de clés, remis par la responsable administrative du site, seront sous la responsabilité de *[qualité]* de la Structure hébergée durant toute l'occupation et devront être restitués le jour où le [•] quittera les locaux occupés.

Un document identifiant lesdits trousseaux de clés sera signé en deux exemplaires par les parties lors de leur remise à *[qualité]* de la Structure hébergée.

[A discuter]

6.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés

Le nombre de personnels affectés au [•] et installés dans le Bâtiment est fixé à [•].

PROJET

Ce nombre peut être sujet à variation. Lorsque les Parties souhaitent augmenter ou diminuer le nombre de personnels prévu à l'alinéa précédent, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais afin d'examiner ensemble l'opportunité de fixer un nouveau nombre de personnels autorisés.

6.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules

[A discuter]

7. SECURITE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

La fermeture des locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention peut être ordonnée par le président de l'Université ou son mandataire, dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Les représentants de l'Université, pour raison de sécurité des biens et des personnes, doivent avoir accès en tout temps et à toute heure aux locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention.

Les personnels de la Structure envisagée ainsi que le public que cette dernière reçoit doivent respecter les consignes de sécurité en vigueur à l'Université, ainsi que son règlement intérieur.

8. ETAT DES LIEUX

Lors de la mise à disposition des locaux ainsi qu'au moment de la sortie des lieux, un état des lieux contradictoire sera dressé amiablement entre les Parties ou par Huissier de Justice.

L'état des lieux d'entrée sera annexé à la présente Convention (Annexe [•]) dans un délai d'[•] ([•]) mois à compter de la mise à disposition des locaux.

9. REDEVANCE

La présente convention d'occupation est consentie à titre onéreux. La redevance sera versée par la Structure Hébergée sous la forme de *[à compléter]* versements, selon l'échéancier ci-après :

[à insérer ici : l'échéancier d'appel des fonds (3M€HT)]

Par ailleurs, en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 par la Structure Hébergée, celle-ci sera redevable de plein-droit d'une redevance d'occupation complémentaire égale à l'intégralité de la redevance due par l'Université aux Hôpitaux Civils de Lyon en application de l'article 7 la convention d'autorisation temporaire du terrain en date du *[à compléter]*, dont la Structure Hébergée déclare avoir pris connaissance.

10. CHARGES

10.1 La Structure Hébergée supporte les coûts nécessaires à l'entretien courant, au gardiennage ainsi qu'au nettoyage des locaux qu'il occupe. Elle est seule responsable de la réalisation de ces prestations, qui ne sauraient incomber à l'Université.

10.2 L'Université réalise le Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements mis à disposition au titre de la présente convention. Concernant les

PROJET

charges relatives au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements, il est convenu entre les Parties que celles-ci devront être réglées, par la Structure hébergée au prorata contractuel qui lui est applicable, soit le pourcentage suivant : 6,09%.

En cas d'intégration d'une nouvelle Structure Hébergée, la quote-part de chaque structure hébergée sera revue, sur la base de la quote-part des surfaces occupées.

La Structure Hébergée s'acquitte chaque année, après de l'Université, de provisions permettant à l'Université de couvrir les charges prévisionnelles afférentes au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements sur la durée totale de la présente convention.

L'Université crée un compte, spécialement affecté aux travaux de Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements (ci-après le « Compte GER »)

L'état du Compte GER fera l'objet d'une information annuelle aux Structures Hébergées. Cet état mentionnera :

- les sommes reçues chaque année au titre des provisions versées par les Structures Hébergées ;

- les sommes dépensées chaque année au titre du GER ;

- les sommes résiduelles restant en réserves (annuellement et de façon cumulée).

Pour chaque année civile:

- [à compléter] mois au moins avant le début de l'année civile concernée, l'Université communiquera à la Structure hébergée (i) le montant des provisions à constituer et (ii) le montant prévisionnel des travaux à réaliser sur l'année. Le montant des provisions est versé par la Structure hébergée dans un délai de [à compléter].

Les provisions de GER versées par les Structures Hébergées sont grevées de TVA au taux applicable en vigueur.

Au terme normal ou anticipé de la Convention, le sort de l'éventuel solde positif du Compte GER est réglé, selon le cas, comme indiqué aux articles 14.1, 14.2, 14.3 ou 14.4.

10.3 Concernant les charges relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties, si l'Université est redevable d'une telle taxe, la Structure Hébergée la prendra en charge sur la base du prorata suivant : 8,18%.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 10 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

PROJET

11. RESEAUX ET FLUIDES

A l'exception des infrastructures de télécommunications, la Structure hébergée est seule responsable de la souscription des abonnements aux réseaux nécessaires à son activité, sauf meilleur accord des parties. Le cas échéant, elle supportera seule la charge des abonnements, droits de raccordement et consommations.

[Principe à discuter, étant entendu que rien n'interdit les structures hébergées de convenir entre elles d'une mutualisation des abonnements]

12. IMPOTS ET TAXES

La Structure hébergée fera son affaire personnelle de tous les impôts et taxes lui incombant dans le cadre de son activité et de l'occupation ainsi consentie. Cette disposition ne concerne pas la taxe foncière qui fait l'objet de l'article 9 de la présente Convention.

13. ASSURANCES

La Structure hébergée souscrit dans le délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, les assurances nécessaires garantissant l'Université contre tout dommage pouvant intervenir à l'occasion de l'occupation des locaux sus désignés.

Les copies des polices d'assurances sont communiquées, la première année d'effet de la présente convention, à l'Université dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, et les autres années, à la date anniversaire de la première transmission.

14. RESILIATION DE LA CONVENTION

14.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général

Pendant toute la durée d'exécution de la présente convention prévue à l'article 2 de la présente convention, l'Université se réserve la faculté de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général, autre que l'inexécution des clauses ou conditions. Dans cette hypothèse, la Structure hébergée sera indemnisée du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée.

La résiliation de la convention en application du présent article sera prononcée six(6) mois après une mise en demeure dûment motivée et notifiée sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale restée sans effet, le délai courant à compter de la date de la signification.

La Structure Hébergée aura droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain subi.

Cette indemnité de rupture « I » due à la Structure Hébergée sera calculée de la façon suivante:

A Solde positif du Compte GER, à hauteur de la Quote-part visée à l'article 10.2

B Eventuels frais de régularisation fiscale liés à la résiliation anticipée, et notamment les régularisations de TVA qui pourraient être applicables ;

C Charges échues dues au titre de la présente l'AOT, restant à payer ;

PROJET

D Eventuelle redevance d'occupation temporaire.

L'indemnité de résiliation anticipée sera :

I = A + B – C – D

L'indemnité sera versée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.1 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée

En cas de non-respect par la Structure hébergée des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée sans indemnisation.

Le prononcé de la résiliation en application du présent article doit être précédé d'une mise en demeure, dûment motivée et notifiée, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Structure Hébergée, soit par signification par acte extra-judiciaire et restée sans effet à l'expiration d'un délai de [☐] ([☐]) jours fixé par l'Université dans la mise en demeure pour remédier au cas de déchéance.

Le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université.

14.3 Résiliation pour force majeure

Au cas où un événement extérieur aux Parties, imprévisible et irrésistible et reconnu comme tel par la jurisprudence du Conseil d'Etat rend impossible l'exécution de l'Autorisation pendant une période d'au moins [☐] ([☐]) mois, la résiliation de l'Autorisation peut être prononcée par l'Université ou, à la demande de la Structure Hébergée, par le juge administratif.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, la Structure Hébergée a droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain qu'il subit établi contradictoirement entre les Parties.

Les Parties règlent d'un commun accord les modalités de partage de l'éventuel solde positif du Compte GER.

L'indemnité sera versée dans un délai de trois mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.3 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.4 Résiliation à l'initiative de la Structure Hébergée

Pendant toute la durée d'exécution de la convention, la Structure Hébergé se réserve la faculté de résilier la convention à son initiative.

La résiliation de la convention en application du présent article doit être précédée d'un préavis de douze (12) mois notifié à l'Université par lettre recommandée avec accusé réception avant la prise d'effet de la résiliation.

PROJET

Dans ce délai, la Structure Hébergée et l'Université se rencontrent afin d'examiner ensemble les possibilités d'occupation des locaux par une nouvelle entité, étant entendu que :

(i) dans le cas où un nouvel occupant agréé par les HCL, dans les conditions de l'article 5 de la convention conclue entre les HCL et l'UCBL, reprend les locaux en l'état, l'Université n'a pas de droit à indemnisation envers la Structure Hébergée ;

(ii) en l'absence de reprise des locaux en l'état dans un délai de douze mois par une entité agrée, l'Université est indemnisée à hauteur du préjudice subi déterminé contradictoirement.

En tout état de cause et sauf meilleur accord des parties, le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université. Il revient à la Structure Hébergée de convenir avec le nouvel occupant d'une éventuelle indemnisation au titre de laquelle ce dernier verserait à la Structure Hébergée tout ou partie du solde positif du Compte GER.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.4 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

15. CONSEQUENCES DE L'EXTINCTION DE LA CONVENTION

A l'issue de la présente convention, les locaux occupés devront être remis en état, soit par la Structure hébergée, soit à ses frais afin de rendre les locaux dans un état d'usage raisonnable au vu du temps d'occupation des lieux par ladite structure.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution de la présente Autorisation, et de tout ce qui s'y rattache, les Parties font élection de domicile à leur siège social.

17. PREVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

17.1 Règlement à l'amiable

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'application ou à l'interprétation de la Convention.

17.2 Procédure de conciliation

A défaut de règlement amiable de leur(s) différend(s), les Parties conviennent que les litiges qui résultent de l'application de la présente convention font l'objet d'une tentative de conciliation par une commission composée de trois conciliateurs : le premier est désigné par l'Université, le deuxième par la Structure hébergée et le troisième, qui présidera la commission, est désigné par les deux premiers.

Si l'Université et/ou la Structure hébergée ne désigne(nt) pas son (leur) conciliateur(s) dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la survenance du litige qui les oppose, celui-ci (ceux-ci) sera (-ont) désigné(s) par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

Si les deux premiers conciliateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du troisième dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la date la survenance du litige qui les oppose, le troisième sera désigné par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

PROJET

La commission de conciliation doit rendre son avis et/ou sa proposition dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de sa constitution.

En cas d'échec de la procédure de conciliation, et notamment en cas de désaccord entre les Parties pour s'en remettre à l'avis et/ou la proposition de la commission, le Tribunal administratif compétent pourra être saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente.

Lorsqu'elle estime que le litige soulève des questions qui dépassent sa compétence, la commission de conciliation peut décider de renvoyer à la procédure d'expertise dans les conditions fixées à l'article 17.3 ci-après.

17.3 Expertise

En cas de persistance d'un différend, les Parties désignent conjointement un expert indépendant dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la constatation de leur désaccord ou, dans le cas visé au dernier alinéa de l'Article 17.2 ci-dessus, à compter de la décision de la commission de recourir à la procédure d'expertise.

L'expert indépendant est chargé de remettre un avis sur le différend dont il s'agit, et ce dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation, sauf stipulation contraire.

Cet expert détermine si les frais nécessités par son intervention sont assumés par l'une des deux Parties ou partagés entre ces dernières, et, dans ce second cas, apprécie la part qui doit être imputée à chacune d'entre elles. Il fonde son appréciation sur les mérites relatifs des positions soutenues par les Parties à la date à laquelle a été sollicitée son intervention.

En cas de contestation de l'avis rendu par l'expert, le litige est tranché selon les stipulations de l'Article 17.4 de la Convention.

17.4 Contentieux

Les litiges relatifs à l'application de la Convention relèvent du Tribunal administratif de Lyon.

18. DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexés à la présente Autorisation les documents suivants :

1. Plan des locaux
2. Etat des lieux d'entrée
3. Plan des locaux communs
4. Répartition des responsabilités et compte de charges prévisionnels
5. Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels conclue le [☐] entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1

PROJET

Fait à [☐],

Le [☐],

En deux originaux.

L'Université	L'Association ELI
Par : [Civilité et nom du signataire]	Par : [Civilité et nom du signataire]

PROJET

PROJET D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION LYSA

Version du 12 février 2014

La présente version intègre les modifications et ajouts souhaités à l'issue des échanges avec l'ensemble des parties prenantes les 23 (réunion HCL – UCBL), 27 (réunion UCBL – ELI LYSA LYSARC) et 28 janvier 2014 (réunion UCBL – CENS CRNH CARMEN)

PROJET

PREAMBULE

1. Par une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels conclue le [•], les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 se sont rapprochés en vue de la réalisation d'un bâtiment à orientation « tertiaire » sur le site du Groupement Hospitalier Sud, permettant de regrouper les activités de recherche et de formation du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition (ci-après, « **CENS** ») et l'Institut Européen du Lymphome – The European Lymphoma Institute (ci-après, « **ELI** »),

2. La maîtrise d'ouvrage du bâtiment est assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

3. Les Structures hébergées au sein du bâtiment sont l'association CENS, l'association ELI, le Groupement d'intérêt public CRNH Rhône-Alpes, le laboratoire CarMeN Unité INSERM U1060/INRA1235/Université Lyon 1 / INSA –Lyon, l'association LYSA, et l'association LYSARC.

4. La présente convention a pour objet de définir au regard de ce qui précède, les modalités et conditions dans lesquelles l'Université Claude Bernard Lyon 1 autorise [•], Structure hébergée, à occuper les locaux ci-après désignés.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

VU

Le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 2125-1 à L. 2125-6, et R. 2122-1 et suivants ;

L'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels conclue entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne,

Représentée par son Président, Monsieur François-Noël Gilly

Ci-après dénommée l' « **Université** » ou l'« **Occupant** »,

D'UNE PART

ET

L'Association LYSA « LYmphoma Study Association » régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est situé sis *[…]*.

Représentée par [☐] en sa qualité de [☐], agissant en vertu de [☐],

Ci-après dénommée la « **Structure hébergée**»,

D'AUTRE PART

L'Université et la Structure hébergée sont ci-après individuellement dénommés une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

PROJET

SOMMAIRE

1. Objet de la convention d'autorisation 6

2. Durée de la convention 6

3. designation des locaux occupes 6

4. activité exercee dans les locaux occupés 6

5. modalites d'acces aux locaux occupés 7

5.1 Horaires et calendrier 7
5.2 Remise des clés 7
5.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés 7
5.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules 8

6. securité et maintien de l'ordre 8

7. etat des lieux 8

8. redevance 8

9. charges 8

10. réseaux et fluides 9

11. impots et taxes 10

12. assurances 10

13. resiliation de la convention 10

13.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général 10
13.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée 11

14. conséquences de l'extinction de la convention 12

15. Election de domicile 12

16. Règlement des litiges 12

17. Documents annexes 13

PROJET

1. OBJET DE LA CONVENTION D'AUTORISATION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le [•], Structure hébergée, est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les dépendances domaniales ci-dessous désignées.

La présente convention est conclue sans droits réels pour la Structure hébergée sur les dépendances domaniales qu'il occupe.

2. DUREE DE LA CONVENTION

L'Autorisation conclue en vertu de la présente convention

- débute à la date de livraison définitive du bâtiment désigné à l'article 3, cette date étant estimée au [date à compléter],

- s'achève au [date à compléter en se calant sur la fin de la convention d'AOT UCBL-HCL, étant précisé que cette durée sera de 60 ans].

L'Autorisation est conférée à titre personnel, précaire et révocable. Elle ne peut se prolonger par tacite reconduction entre les Parties, et la Structure hébergée ne pourra en aucune manière et sur quelque fondement juridique que ce soit se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de l'Autorisation.

3. DESIGNATION DES LOCAUX OCCUPES

La Structure hébergée occupe à titre non exclusif les locaux communs du bâtiment délimités en annexe [•], ainsi que à titre exclusif sur la parcelle cadastrée [•] les locaux suivants :

[A compléter]

4. ACTIVITE EXERCEE DANS LES LOCAUX OCCUPES

Dans les dépendances domaniales qu'elle est autorisée à occuper par la présente convention, la Structure hébergée contribue à la réalisation de l'activité suivante :

[A compléter LYSA: formation, recherche, R&D]

La Structure hébergée ne pourra pas exercer dans les locaux une autre activité que celle visée ci-dessus, sans agrément préalable de l'Université.

D'autre part, la Structure Hébergée ne peut autoriser un tiers à occuper les dépendances domaniales dont elle bénéficie au titre de la présente convention, sans accord préalable et exprès des HCL et de l'UCBL.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université, sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale, la demande de sous-occupation dans un dossier comprenant des informations sur l'entité qui souhaite sous-occuper le domaine public. L'Université fait ensuite son affaire de la transmission de la demande aux HCL.

En tout état de cause, la Structure Hébergée demeure la seule interlocutrice de l'Université, et devra répondre des éventuels dommages causés au domaine public par le sous-occupant.

PROJET

En cas de non-respect par la Structure Hébergée des stipulations du présent article, l'Université pourra, à son libre choix, soit résilier la présente convention par application de l'article 13.2 (résiliation pour faute), soit revoir les conditions financières de la présente convention par application de l'article 8 (redevance).

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Tous travaux d'aménagements souhaités par la Structure Hébergée *[A définir entre les parties]* doivent, préalablement à leur mise en œuvre, être autorisés par l'Université.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université un document précisant les caractéristiques des aménagements et les modifications qu'elle souhaite apporter aux locaux.

A compter de la réception par l'Université de la proposition de travaux d'aménagement, cette dernière dispose d'un délai de trente (30) Jours, ou d'un autre délai convenu entre les Parties, pour (i) approuver cette proposition, (ii) refuser cette proposition ou (iii) formuler des observations ou poser des conditions pour la réalisation de cette modification.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 5 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

6. MODALITES D'ACCES AUX LOCAUX OCCUPES

6.1 Horaires et calendrier

Le Bâtiment sera ouvert selon les horaires suivants : *[•] [A discuter sur l'opportunité d'une telle clause – Est-ce compatible avec les activités de recherche]*

Le Bâtiment sera ouvert au public selon les horaires suivants : [•]

Toute occupation hors périodes et horaires d'ouverture du Bâtiment devra faire l'objet d'une demande écrite expresse par la Structure hébergée soumise à l'accord de la direction de l'Université.

[à discuter]

6.2 Remise des clés

Les trousseaux de clés, remis par la responsable administrative du site, seront sous la responsabilité de *[qualité]* de la Structure hébergée durant toute l'occupation et devront être restitués le jour où le [•] quittera les locaux occupés.

Un document identifiant lesdits trousseaux de clés sera signé en deux exemplaires par les parties lors de leur remise à *[qualité]* de la Structure hébergée.

[à discuter]

6.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés

Le nombre de personnels affectés au [•] et installés dans le Bâtiment est fixé à [•].

PROJET

Ce nombre peut être sujet à variation. Lorsque les Parties souhaitent augmenter ou diminuer le nombre de personnels prévu à l'alinéa précédent, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais afin d'examiner ensemble l'opportunité de fixer un nouveau nombre de personnels autorisés.

6.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules

[A discuter]

7. SECURITE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

La fermeture des locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention peut être ordonnée par le président de l'Université ou son mandataire, dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Les représentants de l'Université, pour raison de sécurité des biens et des personnes, doivent avoir accès en tout temps et à toute heure aux locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention.

Les personnels de la Structure envisagée ainsi que le public que cette dernière reçoit doivent respecter les consignes de sécurité en vigueur à l'Université, ainsi que son règlement intérieur.

8. ETAT DES LIEUX

Lors de la mise à disposition des locaux ainsi qu'au moment de la sortie des lieux, un état des lieux contradictoire sera dressé amiablement entre les Parties ou par Huissier de Justice.

L'état des lieux d'entrée sera annexé à la présente Convention (Annexe [•]) dans un délai d'[•] ([•]) mois à compter de la mise à disposition des locaux.

9. REDEVANCE

La présente convention d'occupation est consentie à titre onéreux. La redevance sera versée par la Structure Hébergée sous la forme de *[à compléter]* versements, selon l'échéancier ci-après :

[à insérer ici : l'échéancier d'appel des fonds (3M€HT)]

Par ailleurs, en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 par la Structure Hébergée, celle-ci sera redevable de plein-droit d'une redevance d'occupation complémentaire égale à l'intégralité de la redevance due par l'Université aux Hôpitaux Civils de Lyon en application de l'article 7 la convention d'autorisation temporaire du terrain en date du *[à compléter]*, dont la Structure Hébergée déclare avoir pris connaissance.

10. CHARGES

10.1 La Structure Hébergée supporte les coûts nécessaires à l'entretien courant, au gardiennage ainsi qu'au nettoyage des locaux qu'il occupe. Elle est seule responsable de la réalisation de ces prestations, qui ne sauraient incomber à l'Université.

10.2 L'Université réalise le Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements mis à disposition au titre de la présente convention. Concernant les

PROJET

charges relatives au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements, il est convenu entre les Parties que celles-ci devront être réglées, par la Structure hébergée au prorata contractuel qui lui est applicable, soit le pourcentage suivant : 1,34%.

En cas d'intégration d'une nouvelle Structure Hébergée, la quote-part de chaque structure hébergée sera revue, sur la base de la quote-part des surfaces occupées.

La Structure Hébergée s'acquitte chaque année, après de l'Université, de provisions permettant à l'Université de couvrir les charges prévisionnelles afférentes au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements sur la durée totale de la présente convention.

L'Université crée un compte, spécialement affecté aux travaux de Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements (ci-après le « Compte GER »)

L'état du Compte GER fera l'objet d'une information annuelle aux Structures Hébergées. Cet état mentionnera :

- les sommes reçues chaque année au titre des provisions versées par les Structures Hébergées ;

- les sommes dépensées chaque année au titre du GER ;

- les sommes résiduelles restant en réserves (annuellement et de façon cumulée).

Pour chaque année civile:

- [à compléter] mois au moins avant le début de l'année civile concernée, l'Université communiquera à la Structure hébergée (i) le montant des provisions à constituer et (ii) le montant prévisionnel des travaux à réaliser sur l'année. Le montant des provisions est versé par la Structure hébergée dans un délai de [à compléter].

Les provisions de GER versées par les Structures Hébergées sont grevées de TVA au taux applicable en vigueur.

Au terme normal ou anticipé de la Convention, le sort de l'éventuel solde positif du Compte GER est réglé, selon le cas, comme indiqué aux articles 14.1, 14.2, 14.3 ou 14.4.

10.3 Concernant les charges relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties, si l'Université est redevable d'une telle taxe, la Structure Hébergée la prendra en charge sur la base du prorata suivant : 1,80%.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 10 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

11. RESEAUX ET FLUIDES

A l'exception des infrastructures de télécommunications, la Structure hébergée est seule responsable de la souscription des abonnements aux réseaux nécessaires à son

PROJET

activité, sauf meilleur accord des parties. Le cas échéant, elle supportera seule la charge des abonnements, droits de raccordement et consommations.

[Principe à discuter, étant entendu que rien n'interdit les structures hébergées de convenir entre elles d'une mutualisation des abonnements]

12. IMPOTS ET TAXES

La Structure hébergée fera son affaire personnelle de tous les impôts et taxes lui incombant dans le cadre de son activité et de l'occupation ainsi consentie. Cette disposition ne concerne pas la taxe foncière qui fait l'objet de l'article 9 de la présente Convention.

13. ASSURANCES

La Structure hébergée souscrit dans le délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, les assurances nécessaires garantissant l'Université contre tout dommage pouvant intervenir à l'occasion de l'occupation des locaux sus désignés.

Les copies des polices d'assurances sont communiquées, la première année d'effet de la présente convention, à l'Université dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, et les autres années, à la date anniversaire de la première transmission.

14. RESILIATION DE LA CONVENTION

14.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général

Pendant toute la durée d'exécution de la présente convention prévue à l'article 2 de la présente convention, l'Université se réserve la faculté de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général, autre que l'inexécution des clauses ou conditions. Dans cette hypothèse, la Structure hébergée sera indemnisée du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée.

La résiliation de la convention en application du présent article sera prononcée six(6) mois après une mise en demeure dûment motivée et notifiée sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale restée sans effet, le délai courant à compter de la date de la signification.

La Structure Hébergée aura droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain subi.

Cette indemnité de rupture « I » due à la Structure Hébergée sera calculée de la façon suivante,:

A Solde positif du Compte GER, à hauteur de la Quote-part visée à l'article 10.2

B Eventuels frais de régularisation fiscale liés à la résiliation anticipée, et notamment les régularisations de TVA qui pourraient être applicables ;

C Charges échues dues au titre de la présente l'AOT, restant à payer ;

D Eventuelle redevance d'occupation temporaire.

L'indemnité de résiliation anticipée sera :

PROJET

I = A + B – C – D

L'indemnité sera versée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.1 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée

En cas de non-respect par la Structure hébergée des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée sans indemnisation.

Le prononcé de la résiliation en application du présent article doit être précédé d'une mise en demeure, dûment motivée et notifiée, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Structure Hébergée, soit par signification par acte extra-judiciaire et restée sans effet à l'expiration d'un délai de [☐] ([☐]) jours fixé par l'Université dans la mise en demeure pour remédier au cas de déchéance.

Le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université.

14.3 Résiliation pour force majeure

Au cas où un événement extérieur aux Parties, imprévisible et irrésistible et reconnu comme tel par la jurisprudence du Conseil d'Etat rend impossible l'exécution de l'Autorisation pendant une période d'au moins [☐] ([☐]) mois, la résiliation de l'Autorisation peut être prononcée par l'Université ou, à la demande de la Structure Hébergée, par le juge administratif.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, la Structure Hébergée a droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain qu'il subit établi contradictoirement entre les Parties.

Les Parties règlent d'un commun accord les modalités de partage de l'éventuel solde positif du Compte GER.

L'indemnité sera versée dans un délai de trois mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.3 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.4 Résiliation à l'initiative de la Structure Hébergée

Pendant toute la durée d'exécution de la convention, la Structure Hébergé se réserve la faculté de résilier la convention à son initiative.

La résiliation de la convention en application du présent article doit être précédée d'un préavis de douze (12) mois notifié à l'Université par lettre recommandée avec accusé réception avant la prise d'effet de la résiliation.

Dans ce délai, la Structure Hébergée et l'Université se rencontrent afin d'examiner ensemble les possibilités d'occupation des locaux par une nouvelle entité, étant entendu que :

PROJET

(i) dans le cas où un nouvel occupant agréé par les HCL, dans les conditions de l'article 5 de la convention conclue entre les HCL et l'UCBL, reprend les locaux en l'état, l'Université n'a pas de droit à indemnisation envers la Structure Hébergée ;

(ii) en l'absence de reprise des locaux en l'état dans un délai de douze mois par une entité agrée, l'Université est indemnisée à hauteur du préjudice subi déterminé contradictoirement.

En tout état de cause et sauf meilleur accord des parties, le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université. Il revient à la Structure Hébergée de convenir avec le nouvel occupant d'une éventuelle indemnisation au titre de laquelle ce dernier verserait à la Structure Hébergée tout ou partie du solde positif du Compte GER.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.4 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

15. CONSEQUENCES DE L'EXTINCTION DE LA CONVENTION

A l'issue de la présente convention, les locaux occupés devront être remis en état, soit par la Structure hébergée, soit à ses frais afin de rendre les locaux dans un état d'usage raisonnable au vu du temps d'occupation des lieux par ladite structure.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution de la présente Autorisation, et de tout ce qui s'y rattache, les Parties font élection de domicile à leur siège social.

17. PREVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

17.1 Règlement à l'amiable

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'application ou à l'interprétation de la Convention.

17.2 Procédure de conciliation

A défaut de règlement amiable de leur(s) différend(s), les Parties conviennent que les litiges qui résultent de l'application de la présente convention font l'objet d'une tentative de conciliation par une commission composée de trois conciliateurs : le premier est désigné par l'Université, le deuxième par la Structure hébergée et le troisième, qui présidera la commission, est désigné par les deux premiers.

Si l'Université et/ou la Structure hébergée ne désigne(nt) pas son (leur) conciliateur(s) dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la survenance du litige qui les oppose, celui-ci (ceux-ci) sera (-ont) désigné(s) par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

Si les deux premiers conciliateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du troisième dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la date la survenance du litige qui les oppose, le troisième sera désigné par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

La commission de conciliation doit rendre son avis et/ou sa proposition dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de sa constitution.

PROJET

En cas d'échec de la procédure de conciliation, et notamment en cas de désaccord entre les Parties pour s'en remettre à l'avis et/ou la proposition de la commission, le Tribunal administratif compétent pourra être saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente.

Lorsqu'elle estime que le litige soulève des questions qui dépassent sa compétence, la commission de conciliation peut décider de renvoyer à la procédure d'expertise dans les conditions fixées à l'article 17.3 ci-après.

17.3 Expertise

En cas de persistance d'un différend, les Parties désignent conjointement un expert indépendant dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la constatation de leur désaccord ou, dans le cas visé au dernier alinéa de l'Article 17.2 ci-dessus, à compter de la décision de la commission de recourir à la procédure d'expertise.

L'expert indépendant est chargé de remettre un avis sur le différend dont il s'agit, et ce dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation, sauf stipulation contraire.

Cet expert détermine si les frais nécessités par son intervention sont assumés par l'une des deux Parties ou partagés entre ces dernières, et, dans ce second cas, apprécie la part qui doit être imputée à chacune d'entre elles. Il fonde son appréciation sur les mérites relatifs des positions soutenues par les Parties à la date à laquelle a été sollicitée son intervention.

En cas de contestation de l'avis rendu par l'expert, le litige est tranché selon les stipulations de l'Article 17.4 de la Convention.

17.4 Contentieux

Les litiges relatifs à l'application de la Convention relèvent du Tribunal administratif de Lyon.

18. DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexés à la présente Autorisation les documents suivants :

1. Plan des locaux
2. Etat des lieux d'entrée
3. Plan des locaux communs
4. Répartition des responsabilités et compte de charges prévisionnels
5. Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels conclue le [☐] entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1

PROJET

Fait à [☐],

Le [☐],

En deux originaux.

L'Université	L'Association LYSA
Par : [Civilité et nom du signataire]	Par : [Civilité et nom du signataire]

PROJET

PROJET D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

AU PROFIT
DE L'ASSOCIATION LYSARC

Version du 12 février 2014

La présente version intègre les modifications et ajouts souhaités à l'issue des échanges avec l'ensemble des parties prenantes les 23 (réunion HCL – UCBL), 27 (réunion UCBL – ELI LYSA LYSARC) et 28 janvier 2014 (réunion UCBL – CENS CRNH CARMEN)

PROJET

PREAMBULE

1. Par une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels conclue le [•], les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 se sont rapprochés en vue de la réalisation d'un bâtiment à orientation « tertiaire » sur le site du Groupement Hospitalier Sud, permettant de regrouper les activités de recherche et de formation du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition (ci-après, « **CENS** ») et l'Institut Européen du Lymphome – The European Lymphoma Institute (ci-après, « **ELI** »),

2. La maîtrise d'ouvrage du bâtiment est assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

3. Les Structures hébergées au sein du bâtiment sont l'association CENS, l'association ELI, le Groupement d'intérêt public CRNH Rhône-Alpes, le laboratoire CarMeN Unité INSERM U1060/INRA1235/Université Lyon 1 / INSA –Lyon, l'association LYSA, et l'association LYSARC.

4. La présente convention a pour objet de définir au regard de ce qui précède, les modalités et conditions dans lesquelles l'Université Claude Bernard Lyon 1 autorise [•], Structure hébergée, à occuper les locaux ci-après désignés.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

VU

Le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 2125-1 à L. 2125-6, et R. 2122-1 et suivants ;

L'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels conclue entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne,

Représentée par son Président, Monsieur François-Noël Gilly

Ci-après dénommée l' « **Université** » ou l'« **Occupant** »,

D'UNE PART

ET

L'Association « The Lymphoma Academic Research Organisation » - LYSARC, régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est situé sis *[…]*.

Représentée par [☐] en sa qualité de [☐], agissant en vertu de [☐],

Ci-après dénommée la « **Structure hébergée**»,

D'AUTRE PART

L'Université et la Structure hébergée sont ci-après individuellement dénommés une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

PROJET

SOMMAIRE

1. Objet de la convention d'autorisation 6

2. Durée de la convention 6

3. designation des locaux occupes 6

4. activité exercee dans les locaux occupés 6

5. modalites d'acces aux locaux occupés 7

5.1 Horaires et calendrier 7
5.2 Remise des clés 7
5.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés 7
5.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules 8

6. securité et maintien de l'ordre 8

7. etat des lieux 8

8. redevance 8

9. charges 8

10. réseaux et fluides 9

11. impots et taxes 10

12. assurances 10

13. resiliation de la convention 10

13.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général 10
13.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée 11

14. conséquences de l'extinction de la convention 12

15. Election de domicile 12

16. Règlement des litiges 13

17. Documents annexes 14

PROJET

1. OBJET DE LA CONVENTION D'AUTORISATION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le [•], Structure hébergée, est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les dépendances domaniales ci-dessous désignées.

La présente convention est conclue sans droits réels pour la Structure hébergée sur les dépendances domaniales qu'il occupe.

2. DUREE DE LA CONVENTION

L'Autorisation conclue en vertu de la présente convention

- débute à la date de livraison définitive du bâtiment désigné à l'article 3, cette date étant estimée au [date à compléter],

- s'achève au [date à compléter en se calant sur la fin de la convention d'AOT UCBL-HCL, étant précisé que cette durée sera de 60 ans].

L'Autorisation est conférée à titre personnel, précaire et révocable. Elle ne peut se prolonger par tacite reconduction entre les Parties, et la Structure hébergée ne pourra en aucune manière et sur quelque fondement juridique que ce soit se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de l'Autorisation.

3. DESIGNATION DES LOCAUX OCCUPES

La Structure hébergée occupe à titre non exclusif les locaux communs du bâtiment délimités en annexe [•], ainsi que à titre exclusif sur la parcelle cadastrée [•] les locaux suivants :

[A compléter]

4. ACTIVITE EXERCEE DANS LES LOCAUX OCCUPES

Dans les dépendances domaniales qu'elle est autorisée à occuper par la présente convention, la Structure hébergée contribue à la réalisation de l'activité suivante :

[A compléter LYSARC: formation, recherche, R&D]

La Structure hébergée ne pourra pas exercer dans les locaux une autre activité que celle visée ci-dessus, sans agrément préalable de l'Université.

D'autre part, la Structure Hébergée ne peut autoriser un tiers à occuper les dépendances domaniales dont elle bénéficie au titre de la présente convention, sans accord préalable et exprès des HCL et de l'UCBL.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université, sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale, la demande de sous-occupation dans un dossier comprenant des informations sur l'entité qui souhaite sous-occuper le domaine public. L'Université fait ensuite son affaire de la transmission de la demande aux HCL.

En tout état de cause, la Structure Hébergée demeure la seule interlocutrice de l'Université, et devra répondre des éventuels dommages causés au domaine public par le sous-occupant.

PROJET

En cas de non-respect par la Structure Hébergée des stipulations du présent article, l'Université pourra, à son libre choix, soit résilier la présente convention par application de l'article 13.2 (résiliation pour faute), soit revoir les conditions financières de la présente convention par application de l'article 8 (redevance).

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Tous travaux d'aménagements souhaités par la Structure Hébergée *[A définir entre les parties]* doivent, préalablement à leur mise en œuvre, être autorisés par l'Université.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université un document précisant les caractéristiques des aménagements et les modifications qu'elle souhaite apporter aux locaux.

A compter de la réception par l'Université de la proposition de travaux d'aménagement, cette dernière dispose d'un délai de trente (30) Jours, ou d'un autre délai convenu entre les Parties, pour (i) approuver cette proposition, (ii) refuser cette proposition ou (iii) formuler des observations ou poser des conditions pour la réalisation de cette modification.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 5 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

6. MODALITES D'ACCES AUX LOCAUX OCCUPES

6.1 Horaires et calendrier

Le Bâtiment sera ouvert selon les horaires suivants : *[•] [A discuter sur l'opportunité d'une telle clause – Est-ce compatible avec les activités de recherche]*

Le Bâtiment sera ouvert au public selon les horaires suivants : [•]

Toute occupation hors périodes et horaires d'ouverture du Bâtiment devra faire l'objet d'une demande écrite expresse par la Structure hébergée soumise à l'accord de la direction de l'Université.

[A discuter]

6.2 Remise des clés

Les trousseaux de clés, remis par la responsable administrative du site, seront sous la responsabilité de *[qualité]* de la Structure hébergée durant toute l'occupation et devront être restitués le jour où le [•] quittera les locaux occupés.

Un document identifiant lesdits trousseaux de clés sera signé en deux exemplaires par les parties lors de leur remise à *[qualité]* de la Structure hébergée.

[A discuter]

6.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés

Le nombre de personnels affectés au [•] et installés dans le Bâtiment est fixé à [•].

PROJET

Ce nombre peut être sujet à variation. Lorsque les Parties souhaitent augmenter ou diminuer le nombre de personnels prévu à l'alinéa précédent, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais afin d'examiner ensemble l'opportunité de fixer un nouveau nombre de personnels autorisés.

6.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules

[A discuter]

7. SECURITE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

La fermeture des locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention peut être ordonnée par le président de l'Université ou son mandataire, dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Les représentants de l'Université, pour raison de sécurité des biens et des personnes, doivent avoir accès en tout temps et à toute heure aux locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention.

Les personnels de la Structure envisagée ainsi que le public que cette dernière reçoit doivent respecter les consignes de sécurité en vigueur à l'Université, ainsi que son règlement intérieur.

8. ETAT DES LIEUX

Lors de la mise à disposition des locaux ainsi qu'au moment de la sortie des lieux, un état des lieux contradictoire sera dressé amiablement entre les Parties ou par Huissier de Justice.

L'état des lieux d'entrée sera annexé à la présente Convention (Annexe [•]) dans un délai d'[•] ([•]) mois à compter de la mise à disposition des locaux.

9. REDEVANCE

La présente convention d'occupation est consentie à titre onéreux. La redevance sera versée par la Structure Hébergée sous la forme de *[à compléter]* versements, selon l'échéancier ci-après :

[à insérer ici : l'échéancier d'appel des fonds (3M€HT)]

Par ailleurs, en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 par la Structure Hébergée, celle-ci sera redevable de plein-droit d'une redevance d'occupation complémentaire égale à l'intégralité de la redevance due par l'Université aux Hôpitaux Civils de Lyon en application de l'article 7 la convention d'autorisation temporaire du terrain en date du *[à compléter]*, dont la Structure Hébergée déclare avoir pris connaissance.

10. CHARGES

10.1 La Structure Hébergée supporte les coûts nécessaires à l'entretien courant, au gardiennage ainsi qu'au nettoyage des locaux qu'il occupe. Elle est seule responsable de la réalisation de ces prestations, qui ne sauraient incomber à l'Université.

10.2 L'Université réalise le Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements mis à disposition au titre de la présente convention. Concernant les

PROJET

charges relatives au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements, il est convenu entre les Parties que celles-ci devront être réglées, par la Structure hébergée au prorata contractuel qui lui est applicable, soit le pourcentage suivant : 35,19%.

En cas d'intégration d'une nouvelle Structure Hébergée, la quote-part de chaque structure hébergée sera revue, sur la base de la quote-part des surfaces occupées.

La Structure Hébergée s'acquitte chaque année, après de l'Université, de provisions permettant à l'Université de couvrir les charges prévisionnelles afférentes au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements sur la durée totale de la présente convention.

L'Université crée un compte, spécialement affecté aux travaux de Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements (ci-après le « Compte GER »).

L'état du Compte GER fera l'objet d'une information annuelle aux Structures Hébergées. Cet état mentionnera :

- les sommes reçues chaque année au titre des provisions versées par les Structures Hébergées ;

- les sommes dépensées chaque année au titre du GER ;

- les sommes résiduelles restant en réserves (annuellement et de façon cumulée).

Pour chaque année civile:

- [à compléter] mois au moins avant le début de l'année civile concernée, l'Université communiquera à la Structure hébergée (i) le montant des provisions à constituer et (ii) le montant prévisionnel des travaux à réaliser sur l'année. Le montant des provisions est versé par la Structure hébergée dans un délai de [à compléter].

Les provisions de GER versées par les Structures Hébergées sont grevées de TVA au taux applicable en vigueur.

Au terme normal ou anticipé de la Convention, le sort de l'éventuel solde positif du Compte GER est réglé, selon le cas, comme indiqué aux articles 14.1, 14.2, 14.3 ou 14.4.

10.3 Concernant les charges relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties, si l'Université est redevable d'une telle taxe, la Structure Hébergée la prendra en charge sur la base du prorata suivant : 47,29%.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 10 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

PROJET

11. RESEAUX ET FLUIDES

A l'exception des infrastructures de télécommunications, la Structure hébergée est seule responsable de la souscription des abonnements aux réseaux nécessaires à son activité, sauf meilleur accord des parties. Le cas échéant, elle supportera seule la charge des abonnements, droits de raccordement et consommations.

[Principe à discuter, étant entendu que rien n'interdit les structures hébergées de convenir entre elles d'une mutualisation des abonnements]

12. IMPOTS ET TAXES

La Structure hébergée fera son affaire personnelle de tous les impôts et taxes lui incombant dans le cadre de son activité et de l'occupation ainsi consentie. Cette disposition ne concerne pas la taxe foncière qui fait l'objet de l'article 9 de la présente Convention.

13. ASSURANCES

La Structure hébergée souscrit dans le délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, les assurances nécessaires garantissant l'Université contre tout dommage pouvant intervenir à l'occasion de l'occupation des locaux sus désignés.

Les copies des polices d'assurances sont communiquées, la première année d'effet de la présente convention, à l'Université dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, et les autres années, à la date anniversaire de la première transmission.

14. RESILIATION DE LA CONVENTION

14.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général

Pendant toute la durée d'exécution de la présente convention prévue à l'article 2 de la présente convention, l'Université se réserve la faculté de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général, autre que l'inexécution des clauses ou conditions. Dans cette hypothèse, la Structure hébergée sera indemnisée du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée.

La résiliation de la convention en application du présent article sera prononcée six(6) mois après une mise en demeure dûment motivée et notifiée sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale restée sans effet, le délai courant à compter de la date de la signification.

La Structure Hébergée aura droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain subi.

Cette indemnité de rupture « I » due à la Structure Hébergée sera calculée de la façon suivante:

A Encours des instruments de dettes, incluant les intérêts et commissions courus non échus et échus et non payés, les frais de résiliation ou annulation anticipée des instruments de dettes (en ce compris les coûts de réemploi) ;

B Frais de rupture des instruments de couverture et les frais accessoires éventuels;

PROJET

C Indemnisation forfaitaire égale à 1/60ème du montant de redevance HT versée au titre de l'article 9 (3.000.000€), multiplié par le nombre d'années restant à courir jusqu'au terme normal de la présente convention. [fraction de 1/60ème a recaler lorsque la durée précise de la convention sera connue]

D Solde positif du Compte GER, à hauteur de la Quote-part visée à l'article 10.2 ;

E Eventuels frais de régularisation fiscale liés à la résiliation anticipée, et notamment les régularisations de TVA qui pourraient être applicables ;

F Charges échues dues au titre de la présente AOT, restant à payer ;

G Eventuelle redevance d'occupation temporaire.

L'indemnité de résiliation anticipée sera :

I = A + B + C + D - E – F - G

L'indemnité de résiliation est majorée des coûts de portage (notamment des intérêts courus au titre des instruments de dette et des instruments de couverture) entre la date de prise d'effet de la résiliation et la date de paiement de l'indemnité.

L'indemnité sera versée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.1 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée

En cas de non-respect par la Structure hébergée des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée sans indemnisation.

Le prononcé de la résiliation en application du présent article doit être précédé d'une mise en demeure, dûment motivée et notifiée, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Structure Hébergée, soit par signification par acte extra-judiciaire et restée sans effet à l'expiration d'un délai de [☐] ([☐]) jours fixé par l'Université dans la mise en demeure pour remédier au cas de déchéance.

Le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université.

14.3 Résiliation pour force majeure

Au cas où un événement extérieur aux Parties, imprévisible et irrésistible et reconnu comme tel par la jurisprudence du Conseil d'Etat rend impossible l'exécution de l'Autorisation pendant une période d'au moins [☐] ([☐]) mois, la résiliation de l'Autorisation peut être prononcée par l'Université ou, à la demande de la Structure Hébergée, par le juge administratif.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, la Structure Hébergée a droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain qu'il subit établi contradictoirement entre les Parties.

Les Parties règlent d'un commun accord les modalités de partage de l'éventuel solde positif du Compte GER.

PROJET

L'indemnité de résiliation est majorée des coûts de portage (notamment des intérêts courus au titre des instruments de dette et des instruments de couverture) entre la date de prise d'effet de la résiliation et la date de paiement de l'indemnité.

L'indemnité sera versée dans un délai de trois mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.3 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.4 Résiliation à l'initiative de la Structure Hébergée

Pendant toute la durée d'exécution de la convention, la Structure Hébergé se réserve la faculté de résilier la convention à son initiative.

La résiliation de la convention en application du présent article doit être précédée d'un préavis de douze (12) mois notifié à l'Université par lettre recommandée avec accusé réception avant la prise d'effet de la résiliation.

Dans ce délai, la Structure Hébergée et l'Université se rencontrent afin d'examiner ensemble les possibilités d'occupation des locaux par une nouvelle entité, étant entendu que :

(i) dans le cas où un nouvel occupant agréé par les HCL, dans les conditions de l'article 5 de la convention conclue entre les HCL et l'UCBL, reprend les locaux en l'état, l'Université n'a pas de droit à indemnisation envers la Structure Hébergée ;

(ii) en l'absence de reprise des locaux en l'état dans un délai de douze mois par une entité agrée, l'Université est indemnisée à hauteur du préjudice subi déterminé contradictoirement.

En tout état de cause et sauf meilleur accord des parties, le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université. Il revient à la Structure Hébergée de convenir avec le nouvel occupant d'une éventuelle indemnisation au titre de laquelle ce dernier verserait à la Structure Hébergée tout ou partie du solde positif du Compte GER.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.4 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

15. CONSEQUENCES DE L'EXTINCTION DE LA CONVENTION

A l'issue de la présente convention, les locaux occupés devront être remis en état, soit par la Structure hébergée, soit à ses frais afin de rendre les locaux dans un état d'usage raisonnable au vu du temps d'occupation des lieux par ladite structure.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution de la présente Autorisation, et de tout ce qui s'y rattache, les Parties font élection de domicile à leur siège social.

PROJET

17. PREVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

17.1 Règlement à l'amiable

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'application ou à l'interprétation de la Convention.

17.2 Procédure de conciliation

A défaut de règlement amiable de leur(s) différend(s), les Parties conviennent que les litiges qui résultent de l'application de la présente convention font l'objet d'une tentative de conciliation par une commission composée de trois conciliateurs : le premier est désigné par l'Université, le deuxième par la Structure hébergée et le troisième, qui présidera la commission, est désigné par les deux premiers.

Si l'Université et/ou la Structure hébergée ne désigne(nt) pas son (leur) conciliateur(s) dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la survenance du litige qui les oppose, celui-ci (ceux-ci) sera (-ont) désigné(s) par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

Si les deux premiers conciliateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du troisième dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la date la survenance du litige qui les oppose, le troisième sera désigné par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

La commission de conciliation doit rendre son avis et/ou sa proposition dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de sa constitution.

En cas d'échec de la procédure de conciliation, et notamment en cas de désaccord entre les Parties pour s'en remettre à l'avis et/ou la proposition de la commission, le Tribunal administratif compétent pourra être saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente.

Lorsqu'elle estime que le litige soulève des questions qui dépassent sa compétence, la commission de conciliation peut décider de renvoyer à la procédure d'expertise dans les conditions fixées à l'article 17.3 ci-après.

17.3 Expertise

En cas de persistance d'un différend, les Parties désignent conjointement un expert indépendant dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la constatation de leur désaccord ou, dans le cas visé au dernier alinéa de l'Article 17.2 ci-dessus, à compter de la décision de la commission de recourir à la procédure d'expertise.

L'expert indépendant est chargé de remettre un avis sur le différend dont il s'agit, et ce dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation, sauf stipulation contraire.

Cet expert détermine si les frais nécessités par son intervention sont assumés par l'une des deux Parties ou partagés entre ces dernières, et, dans ce second cas, apprécie la part qui doit être imputée à chacune d'entre elles. Il fonde son appréciation sur les mérites relatifs des positions soutenues par les Parties à la date à laquelle a été sollicitée son intervention.

En cas de contestation de l'avis rendu par l'expert, le litige est tranché selon les stipulations de l'Article 17.4 de la Convention.

PROJET

17.4 **Contentieux**

Les litiges relatifs à l'application de la Convention relèvent du Tribunal administratif de Lyon.

18. DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexés à la présente Autorisation les documents suivants :

1. Plan des locaux
2. Etat des lieux d'entrée
3. Plan des locaux communs
4. Répartition des responsabilités et compte de charges prévisionnels
5. Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels conclue le [☐] entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1

PROJET

Fait à [☐],

Le [☐],

En deux originaux.

L'Université	Association LYSARC
Par : [Civilité et nom du signataire]	Par : [Civilité et nom du signataire]

PROJET

PROJET D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION CENS

Version du 12 février 2014

La présente version intègre les modifications et ajouts souhaités à l'issue des échanges avec l'ensemble des parties prenantes les 23 (réunion HCL – UCBL), 27 (réunion UCBL – ELI LYSA LYSARC) et 28 janvier 2014 (réunion UCBL – CENS CRNH CARMEN)

PROJET

PREAMBULE

1. Par une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels conclue le [•], les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 se sont rapprochés en vue de la réalisation d'un bâtiment à orientation « tertiaire » sur le site du Groupement Hospitalier Sud, permettant de regrouper les activités de recherche et de formation du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition (ci-après, « **CENS** ») et l'Institut Européen du Lymphome – The European Lymphoma Institute (ci-après, « **ELI** »),

2. La maîtrise d'ouvrage du bâtiment est assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

3. Les Structures hébergées au sein du bâtiment sont l'association CENS, l'association ELI, le Groupement d'intérêt public CRNH Rhône-Alpes, le laboratoire CarMeN Unité INSERM U1060/INRA1235/Université Lyon 1 / INSA –Lyon, l'association LYSA, et l'association LYSARC.

4. La présente convention a pour objet de définir au regard de ce qui précède, les modalités et conditions dans lesquelles l'Université Claude Bernard Lyon 1 autorise [•], Structure hébergée, à occuper les locaux ci-après désignés.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

VU

Le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 2125-1 à L. 2125-6, et R. 2122-1 et suivants ;

L'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels conclue entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne,

Représentée par son Président, Monsieur François-Noël Gilly

Ci-après dénommée l' « **Université** » ou l'« **Occupant** »,

D'UNE PART

ET

L'Association Centre Européen pour la Nutrition et la Santé régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé sis Centre Hospitalier Lyon Sud, Pavillon médical, 165 chemin du Grand Revoyet – 69 310 Pierre-Bénite.

Représentée par [☐] en sa qualité de [☐], agissant en vertu de [☐],

Ci-après dénommée la « **Structure hébergée**»,

D'AUTRE PART

L'Université et la Structure hébergée sont ci-après individuellement dénommés une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

PROJET

SOMMAIRE

1. Objet de la convention d'autorisation 6

2. Durée de la convention 6

3. designation des locaux occupes 6

4. activité exercee dans les locaux occupés 6

5. modalites d'acces aux locaux occupés 7

5.1 Horaires et calendrier 7
5.2 Remise des clés 7
5.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés 7
5.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules 8

6. securité et maintien de l'ordre 8

7. etat des lieux 8

8. redevance 8

9. charges 8

10. réseaux et fluides 9

11. impots et taxes 10

12. assurances 10

13. resiliation de la convention 10

13.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général 10
13.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée 11

14. conséquences de l'extinction de la convention 12

15. Election de domicile 12

16. Règlement des litiges 12

17. Documents annexes 13

PROJET

1. OBJET DE LA CONVENTION D'AUTORISATION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le [•], Structure hébergée, est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les dépendances domaniales ci-dessous désignées.

La présente convention est conclue sans droits réels pour la Structure hébergée sur les dépendances domaniales qu'il occupe.

2. DUREE DE LA CONVENTION

L'Autorisation conclue en vertu de la présente convention

- débute à la date de livraison définitive du bâtiment désigné à l'article 3, cette date étant estimée au [date à compléter],

- s'achève au [date à compléter en se calant sur la fin de la convention d'AOT UCBL-HCL, étant précisé que cette durée sera de 60 ans].

L'Autorisation est conférée à titre personnel, précaire et révocable. Elle ne peut se prolonger par tacite reconduction entre les Parties, et la Structure hébergée ne pourra en aucune manière et sur quelque fondement juridique que ce soit se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de l'Autorisation.

3. DESIGNATION DES LOCAUX OCCUPES

La Structure hébergée occupe à titre non exclusif les locaux communs du bâtiment délimités en annexe [•], ainsi que à titre exclusif sur la parcelle cadastrée [•] les locaux suivants :

[A compléter]

4. ACTIVITE EXERCEE DANS LES LOCAUX OCCUPES

Dans les dépendances domaniales qu'elle est autorisée à occuper par la présente convention, la Structure hébergée contribue à la réalisation de l'activité suivante :

[A compléter CENS: formation, recherche, R&D]

La Structure hébergée ne pourra pas exercer dans les locaux une autre activité que celle visée ci-dessus, sans agrément préalable de l'Université.

D'autre part, la Structure Hébergée ne peut autoriser un tiers à occuper les dépendances domaniales dont elle bénéficie au titre de la présente convention, sans accord préalable et exprès des HCL et de l'UCBL.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université, sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale, la demande de sous-occupation dans un dossier comprenant des informations sur l'entité qui souhaite sous-occuper le domaine public. L'Université fait ensuite son affaire de la transmission de la demande aux HCL.

En tout état de cause, la Structure Hébergée demeure la seule interlocutrice de l'Université, et devra répondre des éventuels dommages causés au domaine public par le sous-occupant.

PROJET

En cas de non-respect par la Structure Hébergée des stipulations du présent article, l'Université pourra, à son libre choix, soit résilier la présente convention par application de l'article 13.2 (résiliation pour faute), soit revoir les conditions financières de la présente convention par application de l'article 8 (redevance).

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Tous travaux d'aménagements souhaités par la Structure Hébergée *[A définir entre les parties]* doivent, préalablement à leur mise en œuvre, être autorisés par l'Université.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université un document précisant les caractéristiques des aménagements et les modifications qu'elle souhaite apporter aux locaux.

A compter de la réception par l'Université de la proposition de travaux d'aménagement, cette dernière dispose d'un délai de trente (30) Jours, ou d'un autre délai convenu entre les Parties, pour (i) approuver cette proposition, (ii) refuser cette proposition ou (iii) formuler des observations ou poser des conditions pour la réalisation de cette modification.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 5 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

6. MODALITES D'ACCES AUX LOCAUX OCCUPES

6.1 Horaires et calendrier

Le Bâtiment sera ouvert selon les horaires suivants : *[•] [A discuter sur l'opportunité d'une telle clause – Est-ce compatible avec les activités de recherche]*

Le Bâtiment sera ouvert au public selon les horaires suivants : [•]

Toute occupation hors périodes et horaires d'ouverture du Bâtiment devra faire l'objet d'une demande écrite expresse par la Structure hébergée soumise à l'accord de la direction de l'Université.

[A discuter]

6.2 Remise des clés

Les trousseaux de clés, remis par la responsable administrative du site, seront sous la responsabilité de *[qualité]* de la Structure hébergée durant toute l'occupation et devront être restitués le jour où le [•] quittera les locaux occupés.

Un document identifiant lesdits trousseaux de clés sera signé en deux exemplaires par les parties lors de leur remise à *[qualité]* de la Structure hébergée.

[A discuter]

6.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés

Le nombre de personnels affectés au [•] et installés dans le Bâtiment est fixé à [•].

PROJET

Ce nombre peut être sujet à variation. Lorsque les Parties souhaitent augmenter ou diminuer le nombre de personnels prévu à l'alinéa précédent, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais afin d'examiner ensemble l'opportunité de fixer un nouveau nombre de personnels autorisés.

6.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules

[A discuter]

7. SECURITE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

La fermeture des locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention peut être ordonnée par le président de l'Université ou son mandataire, dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Les représentants de l'Université, pour raison de sécurité des biens et des personnes, doivent avoir accès en tout temps et à toute heure aux locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention.

Les personnels de la Structure envisagée ainsi que le public que cette dernière reçoit doivent respecter les consignes de sécurité en vigueur à l'Université, ainsi que son règlement intérieur.

8. ETAT DES LIEUX

Lors de la mise à disposition des locaux ainsi qu'au moment de la sortie des lieux, un état des lieux contradictoire sera dressé amiablement entre les Parties ou par Huissier de Justice.

L'état des lieux d'entrée sera annexé à la présente Convention (Annexe [•]) dans un délai d'[•] ([•]) mois à compter de la mise à disposition des locaux.

9. REDEVANCE

La présente convention d'occupation est consentie à titre gratuit, sous réserve du respect par la Structure Hébergée des stipulations de l'article 4.

En cas de non-respect des dispositions de l'article 4 par la Structure Hébergée, celle-ci sera redevable de plein-droit d'une redevance d'occupation égale à l'intégralité de la redevance due par l'Université aux Hôpitaux Civils de Lyon en application de l'article 7 de la convention d'autorisation temporaire du terrain en date du *[à compléter]*, dont la Structure Hébergée déclare avoir pris connaissance.

10. CHARGES

10.1 La Structure Hébergée supporte les coûts nécessaires à l'entretien courant, au gardiennage ainsi qu'au nettoyage des locaux qu'il occupe. Elle est seule responsable de la réalisation de ces prestations, qui ne sauraient incomber à l'Université.

10.2 L'Université réalise le Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements mis à disposition au titre de la présente convention. Concernant les charges relatives au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements, il est convenu entre les Parties que celles-ci devront être réglées, par la Structure hébergée au prorata contractuel qui lui est applicable, soit le pourcentage suivant : 9,07%.

PROJET

En cas d'intégration d'une nouvelle Structure Hébergée, la quote-part de chaque structure hébergée sera revue, sur la base de la quote-part des surfaces occupées.

La Structure Hébergée s'acquitte chaque année, après de l'Université, de provisions permettant à l'Université de couvrir les charges prévisionnelles afférentes au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements sur la durée totale de la présente convention.

L'Université crée un compte, spécialement affecté aux travaux de Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements (ci-après le « Compte GER »)

L'état du Compte GER fera l'objet d'une information annuelle aux Structures Hébergées. Cet état mentionnera :

- les sommes reçues chaque année au titre des provisions versées par les Structures Hébergées ;

- les sommes dépensées chaque année au titre du GER ;

- les sommes résiduelles restant en réserves (annuellement et de façon cumulée).

Pour chaque année civile:

- [à compléter] mois au moins avant le début de l'année civile concernée, l'Université communiquera à la Structure hébergée (i) le montant des provisions à constituer et (ii) le montant prévisionnel des travaux à réaliser sur l'année. Le montant des provisions est versé par la Structure hébergée dans un délai de [à compléter].

Les provisions de GER versées par les Structures Hébergées sont grevées de TVA au taux applicable en vigueur.

Au terme normal ou anticipé de la Convention, le sort de l'éventuel solde positif du Compte GER est réglé, selon le cas, comme indiqué aux articles 14.1, 14.2, 14.3 ou 14.4.

10.3 Concernant les charges relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties, si l'Université est redevable d'une telle taxe, la Structure Hébergée la prendra en charge sur la base du prorata suivant : 12,19%.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 10 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

11. RESEAUX ET FLUIDES

A l'exception des infrastructures de télécommunications, la Structure hébergée est seule responsable de la souscription des abonnements aux réseaux nécessaires à son activité, sauf meilleur accord des parties. Le cas échéant, elle supportera seule la charge des abonnements, droits de raccordement et consommations.

[Principe à discuter, étant entendu que rien n'interdit les structures hébergées de convenir entre elles d'une mutualisation des abonnements]

PROJET

12. IMPOTS ET TAXES

La Structure hébergée fera son affaire personnelle de tous les impôts et taxes lui incombant dans le cadre de son activité et de l'occupation ainsi consentie. Cette disposition ne concerne pas la taxe foncière qui fait l'objet de l'article 9 de la présente Convention.

13. ASSURANCES

La Structure hébergée souscrit dans le délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, les assurances nécessaires garantissant l'Université contre tout dommage pouvant intervenir à l'occasion de l'occupation des locaux sus désignés.

Les copies des polices d'assurances sont communiquées, la première année d'effet de la présente convention, à l'Université dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, et les autres années, à la date anniversaire de la première transmission.

14. RESILIATION DE LA CONVENTION

14.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général

Pendant toute la durée d'exécution de la présente convention prévue à l'article 2 de la présente convention, l'Université se réserve la faculté de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général, autre que l'inexécution des clauses ou conditions. Dans cette hypothèse, la Structure hébergée sera indemnisée du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée.

La résiliation de la convention en application du présent article sera prononcée six(6) mois après une mise en demeure dûment motivée et notifiée sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale restée sans effet, le délai courant à compter de la date de la signification.

La Structure Hébergée aura droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain subi.

Cette indemnité de rupture « I » due à la Structure Hébergée sera calculée de la façon suivante:

A Solde positif du Compte GER, à hauteur de la Quote-part visée à l'article 10.2

B Eventuels frais de régularisation fiscale liés à la résiliation anticipée, et notamment les régularisations de TVA qui pourraient être applicables ;

C Charges échues dues au titre de la présente l'AOT, restant à payer ;

D Eventuelle redevance d'occupation temporaire.

L'indemnité de résiliation anticipée sera :

$I = A + B - C - D$

L'indemnité sera versée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

PROJET

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.1 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée

En cas de non-respect par la Structure hébergée des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée sans indemnisation.

Le prononcé de la résiliation en application du présent article doit être précédé d'une mise en demeure, dûment motivée et notifiée, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Structure Hébergée, soit par signification par acte extra-judiciaire et restée sans effet à l'expiration d'un délai de [☐] ([☐]) jours fixé par l'Université dans la mise en demeure pour remédier au cas de déchéance.

Le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université.

14.3 Résiliation pour force majeure

Au cas où un événement extérieur aux Parties, imprévisible et irrésistible et reconnu comme tel par la jurisprudence du Conseil d'Etat rend impossible l'exécution de l'Autorisation pendant une période d'au moins [☐] ([☐]) mois, la résiliation de l'Autorisation peut être prononcée par l'Université ou, à la demande de la Structure Hébergée, par le juge administratif.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, la Structure Hébergée a droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain qu'il subit établi contradictoirement entre les Parties.

Les Parties règlent d'un commun accord les modalités de partage de l'éventuel solde positif du Compte GER.

L'indemnité sera versée dans un délai de trois mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.3 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.4 Résiliation à l'initiative de la Structure Hébergée

Pendant toute la durée d'exécution de la convention, la Structure Hébergé se réserve la faculté de résilier la convention à son initiative.

La résiliation de la convention en application du présent article doit être précédée d'un préavis de douze (12) mois notifié à l'Université par lettre recommandée avec accusé réception avant la prise d'effet de la résiliation.

Dans ce délai, la Structure Hébergée et l'Université se rencontrent afin d'examiner ensemble les possibilités d'occupation des locaux par une nouvelle entité, étant entendu que :

(i) dans le cas où un nouvel occupant agréé par les HCL, dans les conditions de l'article 5 de la convention conclue entre les HCL et l'UCBL, reprend les locaux en l'état, l'Université n'a pas de droit à indemnisation envers la Structure Hébergée ;

PROJET

(ii) en l'absence de reprise des locaux en l'état dans un délai de douze mois par une entité agrée, l'Université est indemnisée à hauteur du préjudice subi déterminé contradictoirement.

En tout état de cause et sauf meilleur accord des parties, le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université. Il revient à la Structure Hébergée de convenir avec le nouvel occupant d'une éventuelle indemnisation au titre de laquelle ce dernier verserait à la Structure Hébergée tout ou partie du solde positif du Compte GER.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.4 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

15. CONSEQUENCES DE L'EXTINCTION DE LA CONVENTION

A l'issue de la présente convention, les locaux occupés devront être remis en état, soit par la Structure hébergée, soit à ses frais afin de rendre les locaux dans un état d'usage raisonnable au vu du temps d'occupation des lieux par ladite structure.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution de la présente Autorisation, et de tout ce qui s'y rattache, les Parties font élection de domicile à leur siège social.

17. PREVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

17.1 Règlement à l'amiable

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'application ou à l'interprétation de la Convention.

17.2 Procédure de conciliation

A défaut de règlement amiable de leur(s) différend(s), les Parties conviennent que les litiges qui résultent de l'application de la présente convention font l'objet d'une tentative de conciliation par une commission composée de trois conciliateurs : le premier est désigné par l'Université, le deuxième par la Structure hébergée et le troisième, qui présidera la commission, est désigné par les deux premiers.

Si l'Université et/ou la Structure hébergée ne désigne(nt) pas son (leur) conciliateur(s) dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la survenance du litige qui les oppose, celui-ci (ceux-ci) sera (-ont) désigné(s) par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

Si les deux premiers conciliateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du troisième dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la date la survenance du litige qui les oppose, le troisième sera désigné par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

La commission de conciliation doit rendre son avis et/ou sa proposition dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de sa constitution.

En cas d'échec de la procédure de conciliation, et notamment en cas de désaccord entre les Parties pour s'en remettre à l'avis et/ou la proposition de la commission, le Tribunal administratif compétent pourra être saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente.

PROJET

Lorsqu'elle estime que le litige soulève des questions qui dépassent sa compétence, la commission de conciliation peut décider de renvoyer à la procédure d'expertise dans les conditions fixées à l'article 17.3 ci-après.

17.3 Expertise

En cas de persistance d'un différend, les Parties désignent conjointement un expert indépendant dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la constatation de leur désaccord ou, dans le cas visé au dernier alinéa de l'Article 17.2 ci-dessus, à compter de la décision de la commission de recourir à la procédure d'expertise.

L'expert indépendant est chargé de remettre un avis sur le différend dont il s'agit, et ce dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation, sauf stipulation contraire.

Cet expert détermine si les frais nécessités par son intervention sont assumés par l'une des deux Parties ou partagés entre ces dernières, et, dans ce second cas, apprécie la part qui doit être imputée à chacune d'entre elles. Il fonde son appréciation sur les mérites relatifs des positions soutenues par les Parties à la date à laquelle a été sollicitée son intervention.

En cas de contestation de l'avis rendu par l'expert, le litige est tranché selon les stipulations de l'Article 17.4 de la Convention.

17.4 Contentieux

Les litiges relatifs à l'application de la Convention relèvent du Tribunal administratif de Lyon.

18. DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexés à la présente Autorisation les documents suivants :

1. Plan des locaux
2. Etat des lieux d'entrée
3. Plan des locaux communs
4. Répartition des responsabilités et compte de charges prévisionnels
5. Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels conclue le [☐] entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1

PROJET

Fait à [☐],

Le [☐],

En deux originaux.

L'Université	L'Association CENS
Par : [Civilité et nom du signataire]	Par : [Civilité et nom du signataire]

PROJET

PROJET D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

AU PROFIT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CENTRE DE RECHERCHES EN NUTRITION HUMAINE

Version du 12 février 2014

La présente version intègre les modifications et ajouts souhaités à l'issue des échanges avec l'ensemble des parties prenantes les 23 (réunion HCL – UCBL), 27 (réunion UCBL – ELI LYSA LYSARC) et 28 janvier 2014 (réunion UCBL – CENS CRNH CARMEN)

PROJET

PREAMBULE

1. Par une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels conclue le [•], les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 se sont rapprochés en vue de la réalisation d'un bâtiment à orientation « tertiaire » sur le site du Groupement Hospitalier Sud, permettant de regrouper les activités de recherche et de formation du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et les pathologies liées à la nutrition (ci-après, « **CENS** ») et l'Institut Européen du Lymphome – The European Lymphoma Institute (ci-après, « **ELI** »),

2. La maîtrise d'ouvrage du bâtiment est assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

3. Les Structures hébergées au sein du bâtiment sont l'association CENS, l'association ELI, le Groupement d'intérêt public CRNH Rhône-Alpes, le laboratoire CarMeN Unité INSERM U1060/INRA1235/Université Lyon 1 / INSA –Lyon, l'association LYSA, et l'association LYSARC.

4. La présente convention a pour objet de définir au regard de ce qui précède, les modalités et conditions dans lesquelles l'Université Claude Bernard Lyon 1 autorise [•], Structure hébergée, à occuper les locaux ci-après désignés.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

VU

Le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 2125-1 à L. 2125-6, et R. 2122-1 et suivants ;

L'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels conclue entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne,

Représentée par son Président, Monsieur François-Noël Gilly

Ci-après dénommée l' « **Université** » ou l'« **Occupant** »,

D'UNE PART

ET

Le Groupement d'Intérêt Public Centre de Recherches en Nutrition Humaine, dont le siège social est situé sis Hôpital Edouard Herriot, bâtiment 1, place d'Arsonval – 69 457 Lyon Cedex 03.

Représentée par [☐] en sa qualité de [☐], agissant en vertu de [☐],

Ci-après dénommée la « **Structure hébergée**»,

D'AUTRE PART

L'Université et la Structure hébergée sont ci-après individuellement dénommés une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

PROJET

SOMMAIRE

1. Objet de la convention d'autorisation 6
2. Durée de la convention 6
3. designation des locaux occupes 6
4. activité exercee dans les locaux occupés 6
5. modalites d'acces aux locaux occupés 7
5.1 Horaires et calendrier 7
5.2 Remise des clés 7
5.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés 7
5.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules 8
6. securité et maintien de l'ordre 8
7. etat des lieux 8
8. redevance 8
9. charges 8
10. réseaux et fluides 9
11. impots et taxes 10
12. assurances 10
13. resiliation de la convention 10
13.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général 10
13.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée 11
14. conséquences de l'extinction de la convention 12
15. Election de domicile 12
16. Règlement des litiges 12
17. Documents annexes 13

PROJET

1. OBJET DE LA CONVENTION D'AUTORISATION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le [•], Structure hébergée, est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les dépendances domaniales ci-dessous désignées.

La présente convention est conclue sans droits réels pour la Structure hébergée sur les dépendances domaniales qu'il occupe.

2. DUREE DE LA CONVENTION

L'Autorisation conclue en vertu de la présente convention

- débute à la date de livraison définitive du bâtiment désigné à l'article 3, cette date étant estimée au [date à compléter],

- s'achève au [date à compléter en se calant sur la fin de la convention d'AOT UCBL-HCL, étant précisé que cette durée sera de 60 ans].

L'Autorisation est conférée à titre personnel, précaire et révocable. Elle ne peut se prolonger par tacite reconduction entre les Parties, et la Structure hébergée ne pourra en aucune manière et sur quelque fondement juridique que ce soit se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de l'Autorisation.

3. DESIGNATION DES LOCAUX OCCUPES

La Structure hébergée occupe à titre non exclusif les locaux communs du bâtiment délimités en annexe [•], ainsi que à titre exclusif sur la parcelle cadastrée [•] les locaux suivants :

[A compléter]

4. ACTIVITE EXERCEE DANS LES LOCAUX OCCUPES

Dans les dépendances domaniales qu'elle est autorisée à occuper par la présente convention, la Structure hébergée contribue à la réalisation de l'activité suivante :

[A compléter CRNH: formation, recherche, R&D]

La Structure hébergée ne pourra pas exercer dans les locaux une autre activité que celle visée ci-dessus, sans agrément préalable de l'Université.

D'autre part, la Structure Hébergée ne peut autoriser un tiers à occuper les dépendances domaniales dont elle bénéficie au titre de la présente convention, sans accord préalable et exprès des HCL et de l'UCBL.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université, sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale, la demande de sous-occupation dans un dossier comprenant des informations sur l'entité qui souhaite sous-occuper le domaine public. L'Université fait ensuite son affaire de la transmission de la demande aux HCL.

En tout état de cause, la Structure Hébergée demeure la seule interlocutrice de l'Université, et devra répondre des éventuels dommages causés au domaine public par le sous-occupant.

PROJET

En cas de non-respect par la Structure Hébergée des stipulations du présent article, l'Université pourra, à son libre choix, soit résilier la présente convention par application de l'article 13.2 (résiliation pour faute), soit revoir les conditions financières de la présente convention par application de l'article 8 (redevance).

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Tous travaux d'aménagements souhaités par la Structure Hébergée *[A définir entre les parties]* doivent, préalablement à leur mise en œuvre, être autorisés par l'Université.

A cette fin, la Structure Hébergée transmet à l'Université un document précisant les caractéristiques des aménagements et les modifications qu'elle souhaite apporter aux locaux.

A compter de la réception par l'Université de la proposition de travaux d'aménagement, cette dernière dispose d'un délai de trente (30) Jours, ou d'un autre délai convenu entre les Parties, pour (i) approuver cette proposition, (ii) refuser cette proposition ou (iii) formuler des observations ou poser des conditions pour la réalisation de cette modification.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 5 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

6. MODALITES D'ACCES AUX LOCAUX OCCUPES

6.1 Horaires et calendrier

Le Bâtiment sera ouvert selon les horaires suivants : *[•] [A discuter sur l'opportunité d'une telle clause – Est-ce compatible avec les activités de recherche]*

Le Bâtiment sera ouvert au public selon les horaires suivants : [•]

Toute occupation hors périodes et horaires d'ouverture du Bâtiment devra faire l'objet d'une demande écrite expresse par la Structure hébergée soumise à l'accord de la direction de l'Université.

[à discuter]

6.2 Remise des clés

Les trousseaux de clés, remis par la responsable administrative du site, seront sous la responsabilité de *[qualité]* de la Structure hébergée durant toute l'occupation et devront être restitués le jour où le [•] quittera les locaux occupés.

Un document identifiant lesdits trousseaux de clés sera signé en deux exemplaires par les parties lors de leur remise à *[qualité]* de la Structure hébergée.

[à discuter]

6.3 Personnels de [•] et public autorisés à accéder aux locaux occupés

Le nombre de personnels affectés au [•] et installés dans le Bâtiment est fixé à [•].

PROJET

Ce nombre peut être sujet à variation. Lorsque les Parties souhaitent augmenter ou diminuer le nombre de personnels prévu à l'alinéa précédent, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais afin d'examiner ensemble l'opportunité de fixer un nouveau nombre de personnels autorisés.

6.4 Accès des piétons et stationnement des véhicules

[A discuter]

7. SECURITE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

La fermeture des locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention peut être ordonnée par le président de l'Université ou son mandataire, dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Les représentants de l'Université, pour raison de sécurité des biens et des personnes, doivent avoir accès en tout temps et à toute heure aux locaux occupés par la Structure hébergée en vertu de la présente convention.

Les personnels de la Structure envisagée ainsi que le public que cette dernière reçoit doivent respecter les consignes de sécurité en vigueur à l'Université, ainsi que son règlement intérieur.

8. ETAT DES LIEUX

Lors de la mise à disposition des locaux ainsi qu'au moment de la sortie des lieux, un état des lieux contradictoire sera dressé amiablement entre les Parties ou par Huissier de Justice.

L'état des lieux d'entrée sera annexé à la présente Convention (Annexe [•]) dans un délai d'[•] ([•]) mois à compter de la mise à disposition des locaux.

9. REDEVANCE

La présente convention d'occupation est consentie à titre gratuit, sous réserve du respect par la Structure Hébergée des stipulations de l'article 4.

En cas de non-respect des dispositions de l'article 4 par la Structure Hébergée, celle-ci sera redevable de plein-droit d'une redevance d'occupation égale à l'intégralité de la redevance due par l'Université aux Hôpitaux Civils de Lyon en application de l'article 7 de la convention d'autorisation temporaire du terrain en date du *[à compléter]*, dont la Structure Hébergée déclare avoir pris connaissance.

10. CHARGES

10.1 La Structure Hébergée supporte les coûts nécessaires à l'entretien courant, au gardiennage ainsi qu'au nettoyage des locaux qu'il occupe. Elle est seule responsable de la réalisation de ces prestations, qui ne sauraient incomber à l'Université.

10.2 L'Université réalise le Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements mis à disposition au titre de la présente convention. Concernant les charges relatives au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements, il est convenu entre les Parties que celles-ci devront être réglées, par la Structure hébergée au prorata contractuel qui lui est applicable, soit le pourcentage suivant : 22,72%.

PROJET

En cas d'intégration d'une nouvelle Structure Hébergée, la quote-part de chaque structure hébergée sera revue, sur la base de la quote-part des surfaces occupées.

La Structure Hébergée s'acquitte chaque année, après de l'Université, de provisions permettant à l'Université de couvrir les charges prévisionnelles afférentes au Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements sur la durée totale de la présente convention.

L'Université crée un compte, spécialement affecté aux travaux de Gros Entretien Renouvellement des bâtiments et des équipements (ci-après le « Compte GER »)

L'état du Compte GER fera l'objet d'une information annuelle aux Structures Hébergées. Cet état mentionnera :

- les sommes reçues chaque année au titre des provisions versées par les Structures Hébergées ;

- les sommes dépensées chaque année au titre du GER ;

- les sommes résiduelles restant en réserves (annuellement et de façon cumulée).

Pour chaque année civile:

- [à compléter] mois au moins avant le début de l'année civile concernée, l'Université communiquera à la Structure hébergée (i) le montant des provisions à constituer et (ii) le montant prévisionnel des travaux à réaliser sur l'année. Le montant des provisions est versé par la Structure hébergée dans un délai de [à compléter].

Les provisions de GER versées par les Structures Hébergées sont grevées de TVA au taux applicable en vigueur.

Au terme normal ou anticipé de la Convention, le sort de l'éventuel solde positif du Compte GER est réglé, selon le cas, comme indiqué aux articles 14.1, 14.2, 14.3 ou 14.4.

10.3 Concernant les charges relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties, si l'Université est redevable d'une telle taxe, la Structure Hébergée la prendra en charge sur la base du prorata suivant : 30,53%.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 10 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

11. RESEAUX ET FLUIDES

A l'exception des infrastructures de télécommunications, la Structure hébergée est seule responsable de la souscription des abonnements aux réseaux nécessaires à son activité, sauf meilleur accord des parties. Le cas échéant, elle supportera seule la charge des abonnements, droits de raccordement et consommations.

[Principe à discuter, étant entendu que rien n'interdit les structures hébergées de convenir entre elles d'une mutualisation des abonnements]

PROJET

12. IMPOTS ET TAXES

La Structure hébergée fera son affaire personnelle de tous les impôts et taxes lui incombant dans le cadre de son activité et de l'occupation ainsi consentie. Cette disposition ne concerne pas la taxe foncière qui fait l'objet de l'article 9 de la présente Convention.

13. ASSURANCES

La Structure hébergée souscrit dans le délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, les assurances nécessaires garantissant l'Université contre tout dommage pouvant intervenir à l'occasion de l'occupation des locaux sus désignés.

Les copies des polices d'assurances sont communiquées, la première année d'effet de la présente convention, à l'Université dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la présente convention, et les autres années, à la date anniversaire de la première transmission.

14. RESILIATION DE LA CONVENTION

14.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général

Pendant toute la durée d'exécution de la présente convention prévue à l'article 2 de la présente convention, l'Université se réserve la faculté de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général, autre que l'inexécution des clauses ou conditions. Dans cette hypothèse, la Structure hébergée sera indemnisée du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée.

La résiliation de la convention en application du présent article sera prononcée six(6) mois après une mise en demeure dûment motivée et notifiée sous forme de pli recommandé avec demande d'avis de réception postale restée sans effet, le délai courant à compter de la date de la signification.

La Structure Hébergée aura droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain subi.

Cette indemnité de rupture « I » due à la Structure Hébergée sera calculée de la façon suivante:

A Solde positif du Compte GER, à hauteur de la Quote-part visée à l'article 10.2

B Eventuels frais de régularisation fiscale liés à la résiliation anticipée, et notamment les régularisations de TVA qui pourraient être applicables ;

C Charges échues dues au titre de la présente l'AOT, restant à payer ;

D Eventuelle redevance d'occupation temporaire.

L'indemnité de résiliation anticipée sera :

$I = A + B - C - D$

L'indemnité sera versée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

PROJET

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.1 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.2 Résiliation pour faute de la Structure hébergée

En cas de non-respect par la Structure hébergée des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée sans indemnisation.

Le prononcé de la résiliation en application du présent article doit être précédé d'une mise en demeure, dûment motivée et notifiée, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Structure Hébergée, soit par signification par acte extra-judiciaire et restée sans effet à l'expiration d'un délai de [☐] ([☐]) jours fixé par l'Université dans la mise en demeure pour remédier au cas de déchéance.

Le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université.

14.3 Résiliation pour force majeure

Au cas où un événement extérieur aux Parties, imprévisible et irrésistible et reconnu comme tel par la jurisprudence du Conseil d'Etat rend impossible l'exécution de l'Autorisation pendant une période d'au moins [☐] ([☐]) mois, la résiliation de l'Autorisation peut être prononcée par l'Université ou, à la demande de la Structure Hébergée, par le juge administratif.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, la Structure Hébergée a droit à une indemnité destinée à compenser le préjudice matériel, direct et certain qu'il subit établi contradictoirement entre les Parties.

Les Parties règlent d'un commun accord les modalités de partage de l'éventuel solde positif du Compte GER.

L'indemnité sera versée dans un délai de trois mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.3 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

14.4 Résiliation à l'initiative de la Structure Hébergée

Pendant toute la durée d'exécution de la convention, la Structure Hébergé se réserve la faculté de résilier la convention à son initiative.

La résiliation de la convention en application du présent article doit être précédée d'un préavis de douze (12) mois notifié à l'Université par lettre recommandée avec accusé réception avant la prise d'effet de la résiliation.

Dans ce délai, la Structure Hébergée et l'Université se rencontrent afin d'examiner ensemble les possibilités d'occupation des locaux par une nouvelle entité, étant entendu que :

(i) dans le cas où un nouvel occupant agréé par les HCL, dans les conditions de l'article 5 de la convention conclue entre les HCL et l'UCBL, reprend les locaux en l'état, l'Université n'a pas de droit à indemnisation envers la Structure Hébergée ;

PROJET

(ii) en l'absence de reprise des locaux en l'état dans un délai de douze mois par une entité agrée, l'Université est indemnisée à hauteur du préjudice subi déterminé contradictoirement.

En tout état de cause et sauf meilleur accord des parties, le solde positif du Compte GER reste acquis à l'Université. Il revient à la Structure Hébergée de convenir avec le nouvel occupant d'une éventuelle indemnisation au titre de laquelle ce dernier verserait à la Structure Hébergée tout ou partie du solde positif du Compte GER.

A défaut d'accord entre les Parties sur l'application ou l'interprétation de l'article 14.4 de la Convention, les Parties font application de la procédure prévue à l'article 17 de la Convention.

15. CONSEQUENCES DE L'EXTINCTION DE LA CONVENTION

A l'issue de la présente convention, les locaux occupés devront être remis en état, soit par la Structure hébergée, soit à ses frais afin de rendre les locaux dans un état d'usage raisonnable au vu du temps d'occupation des lieux par ladite structure.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution de la présente Autorisation, et de tout ce qui s'y rattache, les Parties font élection de domicile à leur siège social.

17. PREVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

17.1 Règlement à l'amiable

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'application ou à l'interprétation de la Convention.

17.2 Procédure de conciliation

A défaut de règlement amiable de leur(s) différend(s), les Parties conviennent que les litiges qui résultent de l'application de la présente convention font l'objet d'une tentative de conciliation par une commission composée de trois conciliateurs : le premier est désigné par l'Université, le deuxième par la Structure hébergée et le troisième, qui présidera la commission, est désigné par les deux premiers.

Si l'Université et/ou la Structure hébergée ne désigne(nt) pas son (leur) conciliateur(s) dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la survenance du litige qui les oppose, celui-ci (ceux-ci) sera (-ont) désigné(s) par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

Si les deux premiers conciliateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du troisième dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de la date la survenance du litige qui les oppose, le troisième sera désigné par le Président du Tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

La commission de conciliation doit rendre son avis et/ou sa proposition dans un délai de [☐] ([☐]) jours à compter de sa constitution.

En cas d'échec de la procédure de conciliation, et notamment en cas de désaccord entre les Parties pour s'en remettre à l'avis et/ou la proposition de la commission, le Tribunal administratif compétent pourra être saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente.

PROJET

Lorsqu'elle estime que le litige soulève des questions qui dépassent sa compétence, la commission de conciliation peut décider de renvoyer à la procédure d'expertise dans les conditions fixées à l'article 17.3 ci-après.

17.3 Expertise

En cas de persistance d'un différend, les Parties désignent conjointement un expert indépendant dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la constatation de leur désaccord ou, dans le cas visé au dernier alinéa de l'Article 17.2 ci-dessus, à compter de la décision de la commission de recourir à la procédure d'expertise.

L'expert indépendant est chargé de remettre un avis sur le différend dont il s'agit, et ce dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation, sauf stipulation contraire.

Cet expert détermine si les frais nécessités par son intervention sont assumés par l'une des deux Parties ou partagés entre ces dernières, et, dans ce second cas, apprécie la part qui doit être imputée à chacune d'entre elles. Il fonde son appréciation sur les mérites relatifs des positions soutenues par les Parties à la date à laquelle a été sollicitée son intervention.

En cas de contestation de l'avis rendu par l'expert, le litige est tranché selon les stipulations de l'Article 17.4 de la Convention.

17.4 Contentieux

Les litiges relatifs à l'application de la Convention relèvent du Tribunal administratif de Lyon.

18. DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexés à la présente Autorisation les documents suivants :

1. Plan des locaux
2. Etat des lieux d'entrée
3. Plan des locaux communs
4. Répartition des responsabilités et compte de charges prévisionnels
5. Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels conclue le [☐] entre les Hôpitaux Civils de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1

PROJET

Fait à [☐],

Le [☐],

En deux originaux.

L'Université	Le GIP CRNH
Par : [Civilité et nom du signataire]	Par : [Civilité et nom du signataire]

PROJET

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-045

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2013

PRINCIPE DE L'ATTRIBUTION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE À L'UCBL DU PROJET IMMOBILIER CENS-ELI

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 26 mars 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu le contrat pluriannuel 2011-2013 signé par l'université Claude Bernard Lyon 1 avec l'Etat ;
Vu l'opération Lyon Cité Campus

après avoir délibéré, a approuvé le principe de l'attribution de la maîtrise d'ouvrage à l'Université Claude Bernard Lyon 1 du projet immobilier CENS-ELI sur le site du groupement hospitalier Lyon Sud, dans la limite et sous réserve :

- du financement par les Collectivités Publiques (Conseil Général, Grand Lyon, Région Rhône-Alpes) à hauteur de 12.85 M€ TDC (projet de base incluant le coût de la délégation de maîtrise d'ouvrage).
- de l'engagement des HCL à mettre à disposition sans contrepartie financière le terrain concerné

Le dossier d'expertise, une fois élaboré, sera soumis au vote d'un prochain Conseil d'Administration. Sa validation ainsi que l'inscription de ce projet dans le volet stratégie du SPSI de l'établissement seront un préalable à l'engagement des études de conception.

Seule l'approbation du dossier d'expertise vaudra décision d'attribution à l'UCBL de la Maitrise d'Ouvrage de l'opération.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 24
Contre : 0
Abstention(s) : 01

Fait à Villeurbanne, le 27 mars 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-023

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

LISTES DES FONCTIONS OUVRANT DROIT AUX PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES

Exposé des motifs :

La Prime pour Charge Administrative (PCA) est une prime qui peut être convertie tout ou partie en décharge en cas de sous-service. En cas de service assuré, elle est compatible avec des heures complémentaires. Certaines PCA s'accompagnent d'une décharge statutaire de droit (VP des trois Conseils, directeur de composante relevant de l'article L713-9) ou sur autorisation pour les autres directeurs de composante.

En cas de cumul entre plusieurs fonctions ouvrant droit à PCA, on retient la prime la plus élevée et on ajoute la moitié de la prime correspondant à une seconde fonction. Le total ne devant pas excéder la PCA maximale autorisée fixée à 9000 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le Décret 90-50 du 12 janvier 1990 ;
Vu les statuts de l'université ;

après avoir délibéré, a approuvé les listes des fonctions ouvrant droit aux primes de Charges Administratives (PCA) pour 2013-2014 selon le tableau suivant :

Fonction ouvrant droit	Taux maximum	observation
Vice-Président des 3 conseils (CA-CEVU-CS)	9000	
Vice-Président délégué du CA, du CEVU ou du CS	6000	
Directeurs de composantes	Groupe 1 : 6000 Groupe 2 : 5000 Groupe 3 : 4000	Selon les critères : personnels, budget et nombre d'étudiants. Décharge maximale de 2/3 du service statutaire sur demande (cf. décret)

Directeurs adjoints de composante		Base 500 euros + 1HETD/200 étudiants
Responsable de site		4000 pour + de 1500 étudiants 3000 pour + 1000 étudiants 2000 pour + de 500 étudiants 500 pour les autres + pour tous 1HETD/100 étudiants
Chargé de mission du CA, président d'un groupe de travail statutaire	5000	
Chargé de mission/membre du bureau du CS ou du CEVU	3000	
Chargé de mission membre du bureau de l'université	3000	
Autres chargés de mission	2000	
Directeurs des services communs ICAP-SOIE-FOCAL (membre du bureau du CEVU) SCEL et SUAPS	5000 4000	
Directeurs des autres services communs	2000	
Président section disciplinaire	2500	
Adjoint section disciplinaire	2000	

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 2

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-024

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

PARTICIPATION DE L'UCBL AU GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AU PROJET DE LICENCE INNOVANTE « SCIENCES ET SOCIETE » AU SEIN DE LA COMUE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

après avoir délibéré, s'est prononcé contre le projet de licence innovante « sciences et société » porté par la COMUE, considérant qu'une telle licence ne rentre pas dans la stratégie de l'Université Claude Bernard Lyon 1, dont le rôle est de promouvoir l'innovation et l'excellence de l'ensemble de ses formations, et considérant l'absence de structures de la COMUE. Le conseil d'administration est défavorable à la délivrance de diplômes par la COMUE. (cf. documents ci-joints).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 0
Contre : 26
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Année de L1, Tronc commun

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
Anglais	Formation en langue et civilisation : approche interculturelle et interdisciplinaire	4	8	Deux groupes de 24 étudiants (avec mélange des 2 filières)
Culture générale / lecture et étude de textes		2	2	
Recherche / méthodologie / sciences du numérique	S1 : introduction aux méthodes de recherche S2 : travail en groupe sur le modèle TPE / TIPE **Validation du C2i niveau 1**	2	4	Recherche bibliographique, outils informatiques… Par groupes de 4 étudiants (avec mélange des 2 filières)
Enjeux du monde contemporain	S1 : **Arts et sociétés** S2 : **Sciences et sociétés**	2	4	(Deux intervenants) Regards croisés / conférences interdisciplinaires
	TOTAL =	10	18	(base annuelle : 30 semaines de cours)

Observations :

- Les enseignements de tronc commun sont conçus de manière concertée et coordonnée.

- Les "Enjeux du monde contemporain" offrent des regards croisés grâce à des conférences interdisciplinaires.

- Possibilité de stage de type "découverte".

Année de L1, filière SHS

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
LV2	Formation en langue et civilisation : approche interculturelle et interdisciplinaire. (allemand, espagnol, autre)	3	3 3 3	Allemand Espagnol Autres
Histoire		3	3	"La naissance du monde moderne" fin du XVIIIe-XXe : histoire comparée, États-Unis, Russie, Japon ou Chine Economie, société et politique en France XIXe-XXe Histoire de l'histoire : "indices" et récit historique
Philosophie		3	3	Questions d'épistémologie : objet, méthodes, modèle. Raison et rationalités : philosophie et sciences L'Art et technique : les nouveaux modèles esthétiques Histoire et politique
Sociologie	Cours thématiques + un cours méthodologique au S1 S1 : les méthodes d'enquête en sociologie	3	3	Le raisonnement sociologique La culture, les cultures Les approches sociologiques de la ville Les marchés, institutions et relations sociales
Economie	Cours thématiques + un cours méthodologique au S2 S2 : lire l'économétrie	3	3	Entreprises et mondialisation Economie de l'environnement Banques et marchés financiers Les théories économiques aujourd'hui
Option obligatoire dans l'autre filière	Sciences physiques Sciences de la Vie - Sciences de la Terre	2	0	
Mathématiques	Module (obligatoire) réservé aux étudiants de la filière SHS	3	3	
Tutorat	Tutorat par groupe de 6 étudiants	1	4	(histoire / philosophie / économie / sociologie)
	TOTAL =	21	28	(base annuelle : 30 semaines de cours)
		ou 18 h sans maths		

Année de L1, filière Sciences

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
Mathématiques		6	6	Mathématiques fondamentales et outils pour la modélisation
Sciences physiques	Module fermé (réservé à la filière sciences)	4	4	Descriptions du monde nanoscopique (S1) Les sciences du mouvement (S2)
	Module ouvert aux étudiants de SHS	2	2	Matière et énergie (S1) Ondes (S2)
Sciences de la Vie - Sciences de la Terre	Module fermé (réservé à la filière sciences)	4	4	Regards sur l'organisme animal (aux différentes échelles du vivant)
	Module ouvert aux étudiants de SHS	2	2	Monde végétal, productivité et écosystèmes Génomes, génomique, expression génétique Les Sciences de la Terre au service de l'homme **(1)**
Option obligatoire dans l'autre filière	Philosophie Histoire Economie Sociologie	3	0	
Option LV2	Option (facultative) réservée aux étudiants de la filière sciences Formation en langue et civilisation : approche interculturelle et interdisciplinaire.	2	2 2 2	Allemand Espagnol Autres
Tutorat	Tutorat par groupe de 6 étudiants	1	4	(Mathématiques / physique / SVT / anglais)
	TOTAL =	22 (24) avec ou sans option	28	(base annuelle : 30 semaines de cours)

Année de L2, Tronc commun

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
Anglais		4	8	
Culture générale	S3 : Introduction au **droit** S4 : **Arts et sciences**	2	2	
Recherche / méthodologie / sciences du numérique	S3 : Les fondamentaux théoriques et méthodologiques des sciences et des sciences sociales S4 : Pratique d'enquêtes en sciences sociales ; adéquation en sciences ou en ingénierie.	2	4	Observation, hypothèses, démarche expérimentale, études qualitatives et quantitatives, incertitudes, biais. Enquêtes orientées vers l'exploitation statistique de données (à thématique scientifique ou en ingénierie) : aspect informatique. Etudiants détachés sur le terrain par groupes mixtes (Sciences-SHS) avec un enseignant référent.
Enjeux du monde contemporain	S3 : **Espaces et sociétés** S4 : **Droit et sciences**	2	4	Regards croisés / conférences interdisciplinaires Exemple de thèmes pour le S4 : L'innovation, le vivant (éléments de bioéthique)
Tutorat	S3 : Tutorat disciplinaire comme en L1 S4 : Réflexion sur le projet professionnel ; découverte des orientations universitaires et professionnelles possibles	1	4	Cette réflexion s'accompagnera d'apprentissages techniques (CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens de motivation)
	TOTAL =	11	22	(base annuelle : 24 semaines de cours)

Année de L2, Filière SHS

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
LV2	obligatoire en SHS (allemand, espagnol, autre)	3	9	***L'Europe*** ***La mondialisation*** ***Le monde du travai l*** *etc.*
Histoire et géographie		4	4	*Histoire des cultures politiques* ***Le monde du travai l*** *Géohistoire de la* ***mondialisation*** ***L'Europe*** *Les défis du monde contemporain : risques, environnement, dév. durable*
Philosophie		4	4	*Prog. Transdisciplinaire défini en fonction du projet d'ensemble, en lien avec les autres disciplines :* ***L'Europe, le travail, la mondialisation****, etc.*
Sociologie et science politique		4	4	*Sociologie des organisations* *Histoire de la pensée économie* *Les pratiques de consommation* *Sociologie politique* ***L'Europe***
Economie		4	4	*L'emploi et le chômage (le* ***travail)*** *Les politiques conjoncturelles / structurelles* *L'intervention de l'Etats sur les marchés* *La* ***mondialisation*** *(?)*
Mathématiques	Module (obligatoire) réservé aux étudiants de la filière SHS	2	2	
Option Sciences	Option (facultative) au choix parmi le module "ouvert" de **SVT** ou **sciences physiques**.	2	0	
	TOTAL =	21 (23)	27	(base annuelle : 24 semaines de cours)

Observation : certains contenus peuvent être conçues de manière ***transdiciplinaire,*** *par exemple : l'Europe, le travail, la mondialisation.*

Année de L2, Filière Sciences

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
Algorithmique / Programmation		2	2	
Mathématiques		6	6	
Sciences physiques	module fermé (pour Sciences) module ouvert (SHS et Sciences)	4 2	6	*Principe d'évolution / Cinétique physico-chimique (S3)* *Chimie organique / Optique physique (S4)* *Optique et vision / Caractériser, trier et transmettre l'information (S4)*
SVT	module fermé (pour Sciences) module ouvert (SHS et Sciences)	4 2	6	
Option SHS	Un module (facultatif) au choix parmi les 2 disciplines de SHS suivantes : **Economie** ou **Philosophie.**	4	0	
Option LV2	(allemand, espagnol, autre)	2	2 ?	
	TOTAL =	20 (24)	22	(base annuelle : 24 semaines de cours)

Année de L3, Tronc commun

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
Anglais	**Avec validation du TOFEL ou du TOEIC ?**	2	4	Anglais de tronc commun (+ 2h par filière : anglais scientifique ou adapté SHS)
Science du numérique et société du numérique	S5/S6	2	2	
Droit	S5/S6	2	2	
Enseignement transdisciplinaire	*S5/S6* *1 module au choix par semestre*	2	4	*En lien avec les projets, choix parmi :* - ***corps / santé*** - ***communication*** *humaine et animale, réseaux* - ***villes / territoires*** *(et SIG)* - ***environnement,*** *développement durable*
Projet	S5/S6	2	4	Travail en groupes mixtes Apport méthodologique en gestion de projet, communication, innovation
Tutorat		1	1	
	TOTAL =	11	17	(base annuelle : 24 semaines de cours)

Observations :

*- L'**enseignement transdisciplinaire** est conçu de manière concertée entre plusieurs disciplines de sciences et de SHS, en lien avec les projets. Thèmes envisagés : corps/santé ; communication (humaine et animale, réseaux) ; villes/territoires (SIG) ; environnement/développement durable.*

*- S6 : possibilité de **stage** à l'international ou en lien avec les Ecoles.*

Année de L3, Filière SHS

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
Anglais adapté aux SHS		2	2	
Majeures possibles	Histoire - Géographie		?	
	Economie	?	?	
	Sociologie - Science politique		?	
Mineures possibles	Histoire - Géographie		?	
	Economie	?	?	
	Sociologie - Science politique		?	
	Philosophie		?	
	ou en filière Sciences :			
	Sciences physiques		0	
	SVT		0	
Option Mathématiques	Option (facultative) réservée aux étudiants de la filière SHS	2	2	
Option LV2	(allemand, espagnol, autre)	3	9	
	TOTAL =			(base annuelle : 24 semaines de cours)

Année de L3, Filière Sciences

Discipline	**Cours**	**Horaire étudiant**	**Coût horaire**	**Descriptif** (à titre indicatif en l'état)
Anglais scientifique		2	2	
Majeures possibles	Mathématiques		?	
	Sciences physiques	?	?	
	Sciences de la Vie et de la Terre		?	
Mineures possibles	Mathématiques		?	
	Sciences physiques	?	?	
	Sciences de la Vie et de la Terre		?	
	ou en filière SHS :			
	Economie		0	
	Philosophie		0	
Option LV2	Option (facultative)			
	(allemand, espagnol, autre)	3	0	
	TOTAL =			(base annuelle : 24 semaines de cours)

Sujet: Fwd: Procédure d'entrée en L 1 S et S
De : Gilles POLLET <gilles.pollet@sciencespo-lyon.fr>
Date : 30/01/2014 17:51
Pour : Philippe Lalle <philippe.lalle@univ-lyon1.fr>
Copie à : GILLY FRANÇOIS-NOEL <francois-noel.gilly@univ-lyon1.fr>

Cher collègue,
Voici en quelques mots, comme convenu, des éléments cadrant l'entrée dans la Licence innovante "Sciences et Société".
C'est donc une Licence (Diplôme National de Licence) bi-domaines (sciences et SHS) qui serait accréditée par la COMUE UdL dans le cadre d'un dispositif innovant et expérimental. On aurait une seule et même Licence avec deux sites (Lyon et St-é), avec 50 élèves sur chaque site. Les élèves candidats seraient la première année orientés via un dossier et entretien par un jury unique.
Dans une logique de démocratisation de l'accès à l'ens Sup, on travaillerait avec nos lycées partenaires pour faire émerger en amont des candidatures variées et au profils sociaux et territoriaux mixés. On viserait des élèves assez bons, bons et très bons, fortement motivés par les spécificités de la Licence en question mais dont la plupart ne seraient pas ceux qui se destinent "naturellement" aux CPGE ou aux concours style Sciences Po.
Si les candidats sont plus nombreux que les places disponibles, le Ministère nous demande d'orienter ceux qui sont retenus vers d'autres L 1 des établissements partenaires et donc de traiter tous les dossiers.
Par la suite, nous souhaitons pouvoir intégrer cette Licence dans les choix APB tout en continuant note travail de concertation avec les lycées partenaires.
À ta disposition pour plus de précisions si nécessaire.
Bien cordialement
GP

Philippe LALLE
Vice-président du CEVU
Bâtiment Quai 43
43, Bd du 11 Novembre
F - 69622 Villeurbanne Cedex

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Secrétariat +33 (0)4 72 43 19 73
Courriel vpcevu@.univ-lyon1.fr

Villeurbanne, le 20 février 2014

Conseil d'administration du 25 février 2014 – Note de problématique

« Participation de l'UCBL au groupe de travail relatif au projet de licence innovante « sciences et société » au sein de la COMUE »

- Un projet de licence « innovante » Sciences et société est porté par le CHELS (Collège des Hautes Etudes Lyon Science[s]) ;
- Le diplôme de licence serait délivré par l'Université de Lyon ;
- Il s'agit d'un diplôme à accès sélectif (voir le message de M. Gilles Pollet sur ce sujet) qui se déclinerait en deux parcours (Sciences, et SHS) et serait mis en œuvre sur deux sites (Lyon et Saint-Etienne).
- Les débouchés sont prévus pour l'instant vers des masters généralement pluridisciplinaires, vers l'essentiel des masters labellisés « Université de Lyon », vers des concours d'accès dans diverses écoles (rien n'exclut d'autres débouchés).
- Dans les deux cas, une cinquantaine d'étudiants seraient prévus.
- Le projet se positionne dans un objectif de rapprochement entre écoles et universités, mais aussi entre lycées à classes préparatoires et enseignement supérieur. Deux lycées sont impliqués : Le Parc à Lyon, et Fauriel à Saint-Etienne.
- L'université de Saint-Etienne est très engagée dans le projet Stéphanois.
- Les universités lyonnaises sont invitées à se joindre à ce projet dont l'écriture du programme est assez avancée.
- L'ouverture serait demandée à la DGESIP pour septembre 2014.

Le CEVU du 13 février, après un long débat, a voté pour la participation aux groupes de travail mais :

- demande un positionnement du Conseil d'administration sur la question de la délivrance d'un diplôme de licence par la COMUE ;
- en cas de décision de participation de Lyon 1 au projet, en souhaite le démarrage pour 2015, afin notamment de mieux cerner les débouchés et le processus de sélection.

Le Vice-président du CEVU est chargé de porter ces questions devant le Conseil d'administration.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-025

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE RELATIF AUX CONTRATS DE RECHERCHE DONT LA GESTION EST INTERNALISÉE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

a été informé du rapport de l'audit interne relatif aux contrats de recherche dont la gestion est internalisée (cf. document ci-joint).

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Audit interne

Non diffusable

Contrats de recherche dont la gestion est internalisée

Rapport définitif

Présentation : Conseil d'administration du 25 février 2014

Sommaire

Sommaire..... 2

Rappel du dispositif d'audit interne au sein de l'UCBL 3

Organisation de l'audit 3

Objectifs de l'audit 4

Eléments de contexte 5

Méthodologie des travaux réalisés dans le cadre de la mission 9

Conclusions de l'audit.....11

Rappel des constats.....23

Annexes 25

Non diffusable

Rappel du dispositif d'audit interne au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Charte d'audit interne adoptée le 19 février 2013 par le conseil d'administration de l'Université

Membres du comité d'audit interne :
Philippe DJAMBAZIAN (Directeur de l'Audit Interne de l'Université d'Aix-Marseille)
Ivan DUPRAZ (DRH de Sanofi Vertolaye)
Géraldine JOMIR (MCU-PH, CHU de Lyon)
Susan KILLIAS (General Counsel de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne)
Didier RONZE (PR, UCBL, Chargé de mission QPSI)

Responsable de l'audit interne :
Oiasfi CHAABNIA

Rappel des missions antérieures :
Il s'agit de la première mission confiée par le comité d'audit interne, avec l'accord du Président de l'Université.

Non diffusable

Organisation de l'audit

Objet de la présente mission :
Contrats de recherche dont la gestion est internalisée

Date de la lettre de mission :
24 octobre 2013

Lancement de la mission d'audit :
21 novembre 2013

Présentation au CA de l'Université des conclusions de l'audit :
25 février 2014

Membres de l'équipe d'audit interne ayant participé à la mission
Anael CARLAT
Aurélie DE SOUSA
Delphine GARDETTE
Geneviève GATEAUD
Catherine GAUBEY
Marie GUILLAUME
Mathieu VILES (chef de mission)

Objectifs de l'audit

Les objectifs d'audit s'articulent autour de différents axes :

Axe prioritaire :

- Examen des procédures de gestion existantes en matière de contrats de recherche dont la gestion est internalisée et du dispositif de contrôle interne mis en place, en tant que réponse sure, efficace et pertinente au regard des objectifs de l'université, de ses moyens et de son environnement.

Axes secondaires :

- Analyse des circuits de décisions préalables à la mise en œuvre des procédures financières et comptables
- Circuit d'élaboration des contrats
- Quantification des enjeux financiers, patrimoniaux et humains liés aux contrats

Les objectifs d'audit retenus sont les suivants :

1. Examiner si les contrats de recherche répondent à une typologie claire qui détermine leur mode de gestion
2. Vérifier si les procédures relatives aux circuits de conventionnement sont pertinentes et appliquées
3. Vérifier si les procédures relatives à l'exécution financière et comptable des contrats de recherche sont pertinentes et appliquées
4. Evaluer si l'établissement dispose à tout moment d'une connaissance précise des contrats en cours et des montants en jeu.
5. S'assurer que le risque d'écart entre financement obtenu (budget ouvert) et dépenses effectuées est maitrisé.
6. Evaluer la cohérence des systèmes d'information utilisés et des garanties qu'ils apportent en termes de fiabilisation des données

Non diffusable

Eléments de contexte

Il convient à titre liminaire de rappeler, d'une part, la place de l'audit interne en tant qu'outil d'amélioration de la gestion de l'Université et, d'autre part, l'organisation de la gestion des contrats de recherche au sein de l'établissement.

1. L'audit interne en tant qu'outil d'amélioration de la gestion de l'université

La fonction d'audit interne a été introduite à l'université dans le cadre du contrat quinquennal 2011-2015 signé entre l'établissement et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, lequel prévoit que *« l'amélioration de la gestion de l'université requiert la mise en place d'une fonction d'audit interne des procédures et des structures de gestion : rédaction d'une charte de l'audit et de référentiels, constitution d'un vivier d'auditeurs* »
Le contrat quinquennal 2011-2015 a été approuvé par le conseil d'administration (CA) de l'université dans sa séance du 31 mai 2011.

Dans un 2ème temps, un vivier d'auditeurs, composé de personnels de l'UCBL et d'autres établissements lyonnais et stéphanois, a été constitué en 2011-2012, et une formation a été dispensée par l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI), organisme affilié à l'Institute of Internal Auditors (IAA). Cette formation, qui s'est déroulée sur huit jours répartis en deux séquences a permis aux auditeurs d'acquérir la méthodologie, la technicité requise et de maitriser les outils de l'audit interne.

Dans la continuité de la démarche engagée, la charte d'audit interne a été adoptée le 19 février 2013 par le CA de l'université. Au-delà de l'exigence qu'elle constitue vis-à-vis des normes professionnelles de l'audit interne, cette charte définit l'organisation générale de la fonction d'audit interne au sein de l'université tout en garantissant l'indépendance des auditeurs dans leurs missions. Elle prévoit également la mise en place d'un comité d'audit interne (CAI) dont la composition a été adoptée par le CA dans sa séance du 21 mai 2013.

L'université, à travers sa charte d'audit interne s'appuyant sur le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne, définit l'audit interne comme : « (…) *une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement de structure, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité (normes 1000 et 19011).* »

Il convient de préciser que le choix de l'université s'est porté vers la constitution d'une équipe d'audit interne tenant lieu de service d'audit interne. Ce choix permet de s'appuyer sur les compétences et expertises avérées et multiples de professionnels exerçant au sein d'établissements d'enseignement supérieur, sans pour autant se consacrer exclusivement aux fonctions d'auditeurs internes, garantissant une polyvalence certaine du vivier d'auditeurs et une plus grande adaptabilité aux missions d'audit à réaliser, eu égard aux fonctions exercées actuellement ou auparavant.

Non diffusable

Par une revue systématique et méthodique des procédures existantes au niveau des fonctions supports, le dispositif d'audit interne a l'ambition comme le devoir de contribuer à l'amélioration de la gestion de l'Université pour aider ses acteurs à réaliser leurs missions de façon optimale.

2. La place au sein de l'université des contrats de recherche dont la gestion est internalisée

2.1. Eléments qualitatifs de caractérisation

La notion même de contrat de recherche, au sens où elle est communément admise au sein de l'université et où nous l'entendrons donc dans le cadre du présent rapport d'audit, nécessite quelques précisions préalables.
En effet, dans une acception juridique de l'expression, un contrat de recherche peut être défini comme un acte écrit entre au moins deux parties dont l'UCBL, ayant pour objet le financement d'un projet de recherche qui ne constitue pas une prestation de service. Il est important de rappeler que l'intitulé d'un contrat (« contrat », « convention », « accord ») est sans effet sur la nature même de ce contrat.
L'exclusion des contrats de prestations de services du champ des contrats de recherche, tel qu'il est entendu dans le présent rapport, n'est pas naturelle mais elle paraît légitime à deux titres. D'une part car les prestations de service relèvent d'une activité industrielle et commerciale qui ne paraît pouvoir constituer, en soi, un projet de recherche. D'autre part, parce que la prestation de service fait appel à un savoir-faire éprouvé qui valorise les résultats de la recherche sans relever stricto sensu de la politique scientifique de l'établissement.

Au regard de la définition retenue, il existe différents types de contrats de recherche qui déterminent des modes de gestion distincts pour l'université. On distingue ainsi les contrats de recherche liant l'université à un ou plusieurs partenaires industriels, et dont les crédits sont gérés par la filiale EZUS LYON de l'université (société anonyme, droit privé), des contrats de recherche qui s'apparentent à des subventions et pour lesquels les crédits sont gérés par l'UCBL elle-même.

Lorsque l'UCBL gère elle-même les crédits issus des contrats de recherche, deux cas de figure ont été distingués dans les procédures internes de l'établissement :

- Soit l'université s'appuie sur un tiers pour monter le projet et en assurer l'ingénierie et le suivi financier, généralement à travers sa filiale Lyon Ingénierie Projet (LIP, société par actions simplifiée, droit privé). On parle alors d'ingénierie (ou de gestion) externalisée.
- Soit l'université s'appuie exclusivement sur ses propres services internes pour l'ensemble des opérations liées au contrat. On parle alors d'ingénierie (ou de gestion) internalisée.

C'est cette dernière procédure qui fait l'objet du présent rapport d'audit.

2.2. Eléments quantitatifs de caractérisation

Afin de contextualiser l'audit mené sur les contrats de recherche dont la gestion est internalisée, il convenait d'en présenter quelques données quantitatives.

Non diffusable

Nombre de contrats de recherche en cours en 2013 selon le mode de gestion

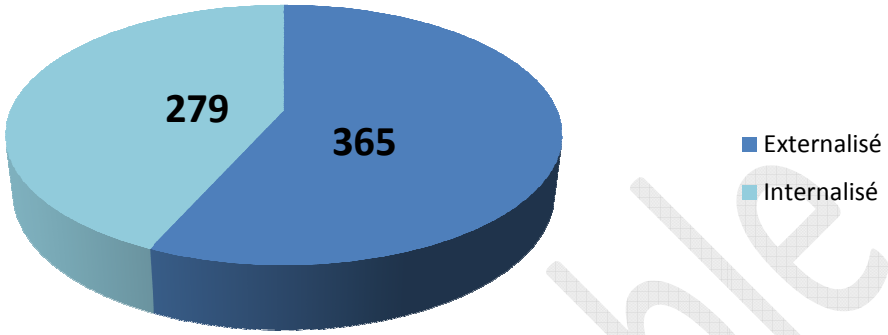

Types de contrats	Montants Notifiés en cours (k€)	Montants ouverts au budget 2013* (k€)	Consommés sur budget 2013* (k€)	Taux d'exécution 2013 (%)
Contrats internalisés	**ND**	**2 830**	**2 083**	**73.60%**
Contrats externalisés	88 483	17 919	9 155	51.09%
TOTAL contrats de recherche	ND	20 749	11 238	54.16%

* *Hors masse salariale*

Montant du budget ouvert en 2013 selon le mode de gestion

(hors masse salariale)

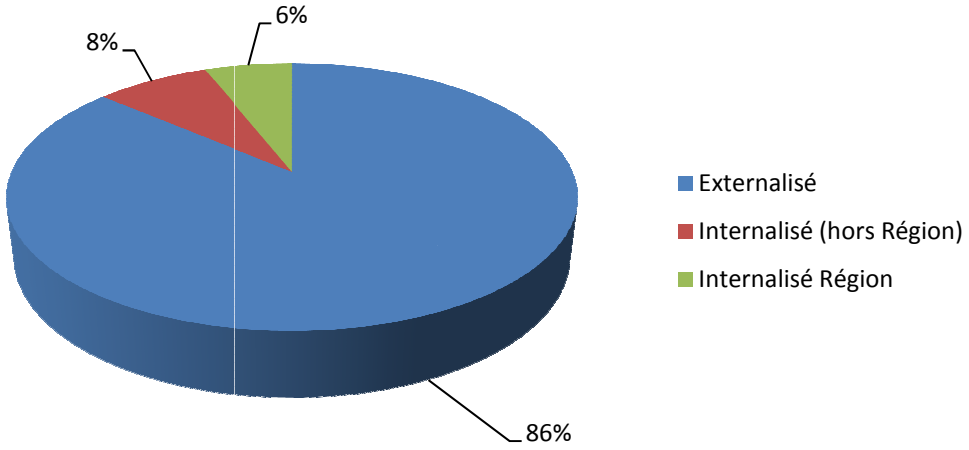

Données sur la masse salariale consacrée à la recherche

(Source : budget 2012 et de l'enquête fonction 2013)

	Montant 2012 (en k€)	%
Masse salariale UCBL dédiée à la recherche	105 118	
Dont masse salariale sur contrats de recherche	7 708	7,16%

	Montant 2012 (en k€)	%
Masse salariale sur contrats de recherche	7 708	
Dont masse salariale sur contrats internalisés	**1 290**	**16.74%**
Dont masse salariale sur contrats externalisés	6 418	83.26%

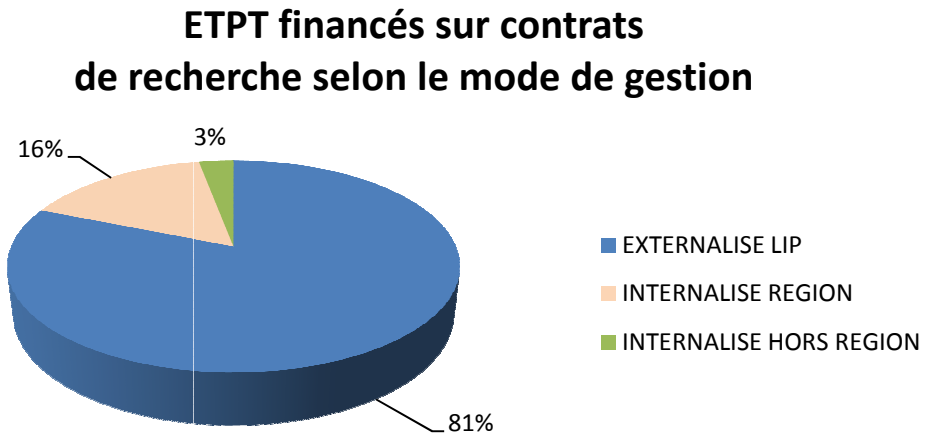

Méthodologie des travaux réalisés dans le cadre de la mission

Organisation de l'équipe d'audit

L'équipe d'audit interne s'est réunie à plusieurs reprises préalablement au lancement de la mission en elle-même, et ce dès le 04 novembre 2013, mais aussi durant la mission elle-même.
Ces réunions ont eu pour objet d'affiner les contours de la mission (définition et déclinaison des objectifs d'audit et des preuves d'audit, choix des entretiens, examen du calendrier, etc.), mais aussi d'échanger sur les retours des entretiens et des travaux menés en sous groupes afin de tenir compte des spécificités d'une équipe élargie.

Documentation préalable

L'équipe d'audit s'est munie de l'ensemble des procédures disponibles sur l'intranet de l'Université. Elle s'est également procurée auprès du contrôleur interne les documents liés au dispositif de contrôle interne réalisés dans le cadre du groupe d'élaboration des normes.

Elle s'est, en outre, appuyée sur les différents documents institutionnels existants, comme le contrat quinquennal (CQ) liant l'université à l'Etat, les projets et rapports d'activité et de performance et l'ensemble de la documentation budgétaire disponible.

Entretiens d'audit

Dix-huit entretiens[1] ont été menés avec les services et structures intervenant (ou susceptibles d'intervenir) dans le processus de gestion internalisée. Ainsi, outre des structures de recherche, c'est un ensemble d'acteurs administratifs et de partenaires qui ont été audités.

Une grille d'entretien a été réalisée pour permettre de cadrer et normaliser les entretiens et leur compte rendu. Les auditeurs ont toutefois eu toute liberté pour aménager cette grille en fonction de leurs interlocuteurs, et pour mener librement leurs entretiens.

Ces entretiens, impliquant l'ensemble des auditeurs par sous groupes panachés de deux ou trois, ont permis de recueillir les témoignages de trente personnes, personnels administratifs, élus ou partenaires.

Ces entretiens se sont révélés importants à plusieurs titres :

- Sensibilisation par les auditeurs à la démarche d'audit
- Test de conformité des définitions en lien avec les procédures objet de l'audit
- Echanges sur le processus et les procédures existantes

La filiale de l'Université LIP à travers son Président, a également fait l'objet d'un entretien. Bien qu'elle n'ait pas vocation à intervenir directement dans le processus objet de l'audit, il a été jugé opportun par l'équipe d'audit de connaître le positionnement de cette filiale dans la mesure où celle-ci a un rôle majeur dans la politique des contrats de recherche de l'établissement tant sur le plan structurel que fonctionnel.

[1] Voir liste des entretiens en annexe.

Non diffusable

Preuves d'audit

Les preuves d'audit retenues entendent apporter les réponses aux six objectifs d'audit préalablement définis (voir supra), tout en permettant une analyse du dispositif de contrôle interne de l'université :

1. Capacité à produire un document de toute nature (autre que la procédure existante sur intranet) permettant de justifier la gestion internalisée du contrat.
2. Capacité du service gestionnaire à produire pour tout contrat ouvert dans SIFAC une copie de la convention et à obtenir un original documenté conservé au sein de l'établissement.
3. Respect des procédures d'exécution financière et comptable des contrats et adéquation de ces procédures avec une gestion efficiente et efficace des crédits.
4. Capacité des services de l'Université à produire un tableau de bord à jour recensant les montants des contrats de recherche dont la gestion est internalisée.
5. Absence d'écarts entre budget ouvert et dépenses effectuées.
6. Cohérence des données issues des systèmes d'informations existant, entre eux à temps T.

Les preuves ont été obtenues à partir de différents tests d'audit, qui ont consisté en une série d'échanges avec les différents services intervenant dans la chaine administrative, financière et comptable de gestion des contrats de recherche internalisés.
Ainsi, l'équipe d'audit a examiné tout à la fois les données brutes telles qu'elles sont fournies par les services, que la capacité de ces derniers à répondre dans un délai court, contraint et conformément aux instructions données. Ces données ont été vérifiées, tant par des extractions dans les systèmes d'informations de l'université que par des contrôles sur place et sur pièces.

Exemple de test d'audit

A partir d'une extraction de 26 contrats dans SIFAC réalisée par l'équipe d'audit :
- demande aux pôles de gestion financière et comptable (PGFC) de documenter les éléments afférents aux contrats gérés par chacun des pôles
- vérification par deux auditeurs des données collectées
- demande d'explications en cas de données incomplètes ou incohérentes
- vérification sur place auprès des services censés instruire et archiver les contrats en question, afin de s'assurer que l'UCBL dispose systématiquement d'un contrat original signé par toutes les parties et d'examiner la capacité des services à produire immédiatement ce contrat.

Non diffusable

Conclusions de l'audit

Les présentes conclusions se déclinent en deux temps :

1. Une analyse de l'activité auditée ;
2. Des préconisations sur l'activité.

Afin de faciliter la lecture des éléments de processus audités, chacun d'entre eux fait l'objet d'une étude présentée sous la forme suivante :

🙰 Une présentation des risques liés au processus. Une référence est faite aux risques identifiés (*voir annexe en page 29*), un même risque pouvant être appréhendé à différentes étapes de la gestion des contrats de recherche.

Une présentation des informations collectées, des preuves d'audit, des exemples et de la méthodologie employée le cas échéant

⇨ Un ou plusieurs constats

☑ Des conclusions

1 Analyse de l'activité

1.1. Sur l'existence d'un dispositif de contrôle interne lié à ce processus

🙰 **Risque(s) lié(s)** L'absence de procédures formalisées et plus généralement d'un dispositif de contrôle interne constituerait un risque en soi. Ce risque serait majeur dans la mesure où l'exécution du processus est laissée à la seule appréciation des opérateurs, sans la fiabilité minimale attendue en termes de conformité (règlementaire, comptable, etc.), de normalisation et d'efficacité des opérations réalisées (répartition des tâches, responsabilités, traçabilité, etc.). L'absence de diffusion des procédures et des autres éléments de contrôle interne conduirait à générer le même risque. Sans ce préalable, aucun risque identifié ou non dans la cartographie ne pourrait prétendre être maîtrisé par l'établissement. *Risques appréhendés dans la cartographie* : OUI (tous les risques)

Les procédures de gestion des contrats de recherche, internalisée comme externalisée, sont disponibles sur l'intranet de l'université. Elles sont faciles d'accès (à partir de la page d'accueil de l'intranet de l'UCBL, rubrique « Finances », sous rubrique « Gestion des contrats de recherche »).

Les informations relatives à ses procédures précises, normalisées sur le fond comme sur la forme, sont réparties en quatre items : cartographie des processus, procédures, formulaires et annexes.
Les fiches disponibles sont bien documentées.
La plupart des documents datent du premier semestre 2010 et ont fait l'objet d'une mise à jour en septembre 2011.

⇨ Constat n°1
Il existe bien des procédures en matière de gestion des contrats de recherche. Elles sont précises, bien documentées et accessibles aisément sur l'intranet de l'université. Elles ont fait l'objet d'au moins une mise à jour.

Le dispositif de contrôle interne, qui inclut également une cartographie des risques, une échelle de maturité de ces risques, un plan d'action associé ainsi qu'un organigramme fonctionnel pour tout ou partie de l'activité. L'ensemble de ces éléments est bien documenté et précis. Il a été élaboré parallèlement aux procédures et à la description des processus, et se limite au périmètre de la gestion budgétaire et comptable.
En revanche, ces éléments ne sont pas disponibles sur l'intranet et n'ont jamais été diffusés à l'ensemble des acteurs concernés.

⇨ Constat n°2
Il existe bien un dispositif complet de contrôle interne sur la gestion budgétaire et comptable des contrats de recherche. Il est précis et bien documenté mais il ne fait pas l'objet d'une diffusion suffisante auprès des services concernés par le processus.

☑ Conclusions
L'absence de diffusion adéquate de l'intégralité des éléments de contrôle interne à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ne leur permet pas d'appréhender tous les enjeux du contrôle interne budgétaire et comptable. Ainsi, malgré la publication des procédures, l'établissement ne se donne pas tous les moyens de garantir une maitrise optimale des risques associés au processus.

Non diffusable

1.2. Sur la notion de contrat de recherche dont la gestion est internalisée

Risque(s) lié(s)
La distinction faite entre internalisé et externalisé dans les procédures de l'université quant au mode de gestion des contrats de recherche entraîne la mise en œuvre d'opérations spécifiques réalisées par des acteurs différents, ou tout du moins dont l'intervention diffère en fonction du mode de gestion. Dès lors, une définition des modes de gestion non partagée serait susceptible de générer des risques de confusion.
Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°1, 2 et 3)

L'examen des procédures disponibles ainsi que les entretiens avec les différentes structures internes ou externes à l'université ont révélé que la notion de gestion internalisée retenue formellement n'est ni évidente, ni adaptée à la vision qu'en ont les différents acteurs des processus en cause.
Ainsi, il n'existe pas de définition partagée des modes de gestion.

Par ailleurs, les procédures fondent la distinction entre les gestions internalisée externalisée sur la seule phase d'ingénierie (à savoir : montage du projet et ingénierie financière).

Pour rappel, selon lesdites procédures, l'ingénierie est internalisée lorsque celle-ci s'appuie uniquement sur les services internes de l'UCBL, et externalisée lorsqu'elle s'appuie sur un tiers, généralement sa filiale Lyon Ingénierie Projet (LIP).
Actuellement, pour la plupart des audités, la gestion internalisée s'entend de l'ensemble des contrats de recherche dont les crédits sont gérés par l'UCBL, la gestion externalisée étant seulement associée à la filiale de l'université, EZUS.

⇨ Constat n°3
Il n'existe pas de définition commune des contrats dont la gestion est internalisée au sein de l'université. La définition qui ressort des procédures n'est ni évidente ni légitime pour les acteurs concernés.

Cet écart de perception a différentes conséquences qu'il convient de regrouper sous deux items distincts :

- *Un faible niveau d'appropriation des procédures définies* : la notion même de gestion internalisée n'étant pas claire pour l'ensemble des acteurs (opérationnels pour les fonctions support ou usagers) les procédures qui s'y rapportent manquent de sens pour eux. Les procédures sont ainsi souvent peu connues voire méconnues. Ceci conduit à considérer que la maitrise des risques liés à l'activité ne peut être que partielle : l'écart entre les procédures existantes, leur mise en œuvre et leur niveau d'appropriation constitue un risque en soi.

⇨ Constat n°4
Le niveau d'appropriation des procédures par les acteurs qui sont censés les mettre en œuvre est hétérogène.

- *Des processus qui sont perçus comme peu lisibles* : ce manque de lisibilité dessert l'ensemble du processus dans la mesure où il brouille l'information attendue par les usagers que sont les chercheurs, porteurs de projet. L'absence de typologie claire est de nature à générer des traitements administratifs erronés ou inutiles (« allers-retours ») qui peuvent retarder la

Non diffusable

mise à disposition des crédits au chercheur et parfois même l'obtention des crédits. Au-delà, cette situation est de nature à desservir l'établissement, puisque certains chercheurs peuvent être amenés à déposer leurs projets auprès d'autres établissements dont la communication est peut être plus adaptée.

⇨ Constat n°5
La gestion des contrats de recherche est confuse pour les usagers, faute d'une information adaptée à leurs besoins.

☑ Conclusions
L'absence de définition partagée de la gestion internalisée des contrats de recherche, l'appropriation partielle des procédures et le manque d'information adaptée aux usagers, traduisent un niveau de maîtrise de risque insuffisant.

Non diffusable

1.3. *Sur le rôle des différents services de l'université dans l'élaboration des contrats de recherche*

Risque(s) lié(s)
L'absence de répartition claire des compétences et responsabilités des différents acteurs du processus dans sa phase d'élaboration des contrats, constituerait un risque de mauvaise appréciation des obligations incombant à chacun.
La réalisation de ce risque pourrait conduire à ce que l'université soit engagée sans que ses intérêts en termes financiers, juridiques et politiques soient garantis.
Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°1, 2 et 3)

Au regard des procédures accessibles (procédures de gestion des contrats de recherche, circuit des conventions au sein de l'université) et des preuves d'audit collectées, il apparaît que l'université n'a pas mis en place un dispositif d'accompagnement qui garantit la soutenabilité des projets dans tous ses aspects.

Le rôle pivot du directeur d'unité de recherche dans le processus n'est pas clairement affirmé.

L'accompagnement d'un chercheur dans l'élaboration du contrat de recherche repose sur la disponibilité et l'énergie que pourra y consacrer son interlocuteur. Il n'intègre qu'exceptionnellement une assistance sur le calcul des coûts du projet, ou un contrôle de ce calcul.

Cette absence de formalisation est génératrice d'incertitude pour le chercheur en tant qu'usager, dès lors qu'il ne peut identifier de correspondant désigné pour l'aider dans l'élaboration du contrat.
Cette incertitude peut nuire aux intérêts de l'université.

⇨ Constat n°6
Il n'existe pas de répartition formalisée des rôles et responsabilités dans l'accompagnement des chercheurs et des structures de recherche dans l'élaboration de leur contrat de recherche.
Le directeur d'unité de recherche ne joue pas le rôle auquel il peut légitimement prétendre en matière de contrats de recherche.
Aucun service de l'UCBL n'est identifié formellement comme service ressource en la matière.

L'examen d'un échantillon de 26 contrats de recherche a permis de confirmer la conformité aux procédures du rôle confié au service des relations partenariales et des opérations contractuelles (SRP, service de la DSF) en matière de gestion des contrats conclus avec la Région. Ce rôle n'inclut pas l'accompagnement du chercheur dans l'élaboration du contrat.

⇨ Constat n°7
Le service des relations partenariales est clairement identifié comme interlocuteur pour les contrats de recherche avec la Région Rhône Alpes et joue pleinement et seulement le rôle qui lui a été confié.

Non diffusable

Les entretiens menés ont révélé que la fonction d'instruction des contrats de la direction de la recherche (DR) n'est pas ou peu connue des différents acteurs et bénéficiaires du processus.
Pourtant, la DR est désignée comme service instructeur de l'ensemble des contrats de recherche internalisés hors Région (cf. circuit des conventions).
Son intervention en matière de contrats de recherche n'est ni affichée ni revendiquée, alors que ce service traite un nombre croissant de dossiers en ce domaine.

> ⇨ **Constat n°8**
> En matière de contrats de recherche, le rôle de la direction de la recherche de l'établissement n'est pas affiché.
> Son rôle de service instructeur n'est pas partagé.

L'absence de service ressource ne contribue pas à la réflexion sur la cohérence entre les contrats de recherche conclus et le projet scientifique de l'UCBL défini notamment par le contrat d'établissement. Le conseil scientifique ne dispose donc pas d'outil et de service lui permettant de traduire les orientations stratégiques de l'établissement à travers les contrats de recherche.

> ⇨ **Constat n°9**
> Les contrats de recherche internalisés ne font pas l'objet d'un contrôle de pertinence au regard des objectifs de l'établissement.

Le rôle majeur de LIP en matière de contrats de recherche est souligné par la quasi-totalité des acteurs, même dans un champ d'activité où il n'a pas été explicitement prévu qu'il intervienne (contrats internalisés). La filiale est considérée comme un interlocuteur naturel en matière de contrats de recherche. Elle est vue par les acteurs comme une entité intégrée à l'UCBL.
Néanmoins, les relations entre l'UCBL et LIP font l'objet d'une convention imprécise qui se limite à justifier les frais perçus par la filiale pour ses prestations. Des travaux de formalisation d'une convention avaient été engagés en 2010-2011 mais ont été interrompus, sans que des raisons claires aient pu nous être précisées.

> ⇨ **Constat n°10**
> La convention conclue entre l'UCBL et sa filiale LIP est trop imprécise et ne contribue pas à la clarification des rôles et responsabilités au sein de l'Université dans l'élaboration des contrats de recherche.

Dans le cadre des relations entre l'université et sa filiale, les procédures de cette dernière et son dispositif de contrôle interne doivent être connus pour assurer une cohérence globale des procédures de l'université, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.
Ainsi, LIP a été sollicitée par l'équipe d'audit pour produire ses procédures et son dispositif de contrôle interne. Il apparaît qu'il n'existe pas de tels documents au sein de LIP, son Président indiquant que « *compte tenu de la diversité de financeurs et de typologies de projets il n'est pas raisonnable à notre échelle [échelle de la filiale] d'effectuer une cartographie plus détaillée qui serait en chamboulement permanent* ».

> ⇨ **Constat n°11**
> La filiale LIP ne dispose ni de procédures formalisées en matière de gestion des contrats de recherche, ni de dispositif de contrôle interne.

Non diffusable

☑ **Conclusions**

La répartition des compétences et responsabilités des différents acteurs dans le processus de gestion internalisée des contrats de recherche, n'est pas définie avec clarté ni même formalisée au niveau de la phase d'ingénierie administrative.

Cette phase pourtant déterminante du processus n'est pas intégrée dans le dispositif de contrôle interne de l'établissement, et les risques qui en découlent ne peuvent donc être considérés comme étant maîtrisés.

Non diffusable

1.4. Sur la gestion financière et comptable des contrats de recherche

Risque(s) lié(s)
L'absence de répartition claire des compétences et responsabilités des différents acteurs du processus dans le suivi financier et comptable, constituerait un risque de mauvaise appréciation des obligations incombant à chacun. La réalisation de ce risque pourrait entrainer la présence de doublons ou de perte de financement.
Les risques en matière d'exécution budgétaire et comptable, qui peuvent conduire jusqu'à la perte de tout ou partie des financements, sont liés à la conformité des dépenses aux dispositions du contrat (montant, délais, objet et nature comptable de la dépense, etc) mais également à l'enregistrement et à la réalisation des recettes.
Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (tous les risques)

En matière de suivi financier, et par rapport à l'élaboration des contrats, les rôles sont mieux répartis : les procédures s'appuient sur les services financiers et sur les gestionnaires locaux des structures de recherche.
Ces éléments ont fait l'objet de tests d'audit. Ceux-ci donnent une assurance raisonnable quant au respect des procédures.
Néanmoins, les points suivants soulèvent des interrogations : contrôle de l'éligibilité des dépenses, actualisation de la fiche de suivi, identification de l'acteur au sein du laboratoire, garanties pour les ouvertures anticipées de contrats, émission systématique des factures de ventes.

⇨ Constat n°12
La répartition des compétences et des responsabilités s'agissant du suivi financier des contrats internalisés est conforme aux procédures.
En revanche, elle n'est pas optimale.

Les tests d'audit n'ont pas conduit à constater des écarts qui seraient préjudiciables aux intérêts de l'établissement. Lors des entretiens, il n'a été fait état que d'un nombre extrêmement limité de difficultés en la matière.

Pour autant, il est délicat de conclure que les risques liés au suivi financier et comptable des contrats de recherches internalisés sont totalement maitrisés compte tenu des éléments suivants :

- Sur le plan financier, les mesures prises en matière de contrôle des dépenses sont assez limitées. Elles consistent notamment en une limitation des dépenses par masse budgétaire[2]. A ce jour, c'est essentiellement au porteur de projet de vérifier que les dépenses qu'il souhaite effectuer sont compatibles avec le financement obtenu. Les contrôles plus « fins » peuvent ainsi avoir lieu a priori (cas où le porteur de projet fait expressément la demande auprès des gestionnaires). Plus généralement, elles ont lieu a posteriori, lors de la justification de l'utilisation des crédits faite au financeur. S'agissant du cas spécifique des contrats avec la Région, et malgré l'accompagnement proposé en la matière par le SRP, le risque semble accru du fait des incertitudes générées par la Région elle-même quant à l'éligibilité ou non des dépenses.

[2] Par exemple, il est possible de configurer un projet dans SIFAC (mode de gestion des contrats de recherche) pour permettre seulement des dépenses de fonctionnement (donc hors masse salariale et hors investissement)

⇨ Constat n°13
Le contrôle de l'éligibilité des dépenses est généralement effectué a posteriori.

- Sur le plan comptable, le suivi des encaissements est rendu difficile par l'absence de normalisation des libellés des virements effectués par les financeurs. L'absence d'identification des versements afférents aux contrats de recherche a une incidence directe sur le niveau des sommes qui demeurent inscrites au compte d'attente de l'établissement. Malgré des actions menées conjointement entre l'agence comptable et la DSF, cette situation doit être constamment améliorée, notamment pour répondre aux remarques formulées par les commissaires aux comptes de l'université.

☑ Conclusions
La répartition des compétences et responsabilités des différents acteurs dans le processus de gestion internalisée des contrats de recherche, est perfectible au niveau du suivi financier et comptable pour permettre une maîtrise satisfaisante des risques.
Les actions d'amélioration pour le suivi du compte d'attente sont en cours et permettent déjà de proposer un niveau acceptable au 1er janvier 2013.

Non diffusable

1.5. Sur les outils du suivi financier et comptable des contrats de recherche

Risque(s) lié(s)
Le suivi des contrats de recherche est un enjeu déterminant pour l'université (*voir supra, point 1.4*), car la qualité de celui-ci est un élément de sécurisation de son budget. En effet, en cas d'absence de maîtrise du suivi financier et comptable, l'université s'exposerait au risque de perdre tout ou partie des ressources qu'elle escompte. En ce sens, la fiabilité des outils de ce suivi est essentielle.
Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°4 à 15)

Dans le cadre des tests menés sur la base d'un échantillon de contrats, l'établissement d'une fiche de suivi propre à chacun des contrats de recherche internalisés n'est pas systématique contrairement à ce que prévoit la procédure. Lorsqu'elles existent, elles ne sont pas toujours actualisées.

⇨ Constat n°14
Les fiches de suivi des contrats ne sont pas établies systématiquement.

Les différents tests d'audit effectués ont également conduit à constater qu'il n'existe pas de codification normalisée pour les contrats de recherche dans le logiciel SIFAC. En effet, si le SRP est parvenu à standardiser la codification des programmes de financement[3] pour les contrats internalisés conclus avec la Région Rhône Alpes (et pour les contrats externalisés), les autres contrats internalisés font l'objet d'un référencement libre, qui peut différer d'un gestionnaire à l'autre.
Au niveau de l'établissement, cela rend toute exploitation des données difficile.

⇨ Constat n°15
Il n'existe pas de codification systématique et normalisée de tous les contrats de recherche dans le progiciel de gestion de l'université (SIFAC).

Par ailleurs, les opérateurs du suivi financier ont fait état de difficultés liées aux outils de reporting du système SIFAC à travers Business Objects notamment. Pour réaliser des opérations de reporting, les opérateurs sont amenés à utiliser directement SIFAC ou un client de requête qui fonctionne sur une base BO (BO XI). Le client Deski (client « lourd ») a été remplacé récemment par WebI (pour Web Intelligence, client « léger »), pour des questions de coûts semble-t il.
Ce changement ne semble pas faire l'unanimité : d'une part le nouveau client est jugé moins complet et moins fiable que le précédent ; d'autre part les extractions effectuées ne sont pas toujours adaptées au besoin. Cela conduit par exemple à traiter dans le progiciel de gestion SIFAC des opérations de régularisation de dépenses par voie de prestations internes (opérations sans décaissement ni encaissement entre deux centres financiers, deux contrats) plutôt que d'utiliser des transactions dédiées, de type réimputation budgétaire.
Toutefois, nous n'avons pas analysé en profondeur les fonctionnalités et les limites de WebI, et les éléments en notre possession ne reposent que sur les témoignages des audités. Il ne faut pas écarter l'hypothèse que les difficultés rencontrées relèvent d'un manque de technicité des opérateurs ou d'une certaine réticence face l'application.
Cela peut conduire les services et gestionnaires à développer leurs propres outils de suivi, lesquels ne sont ni interfacés ni même partagés.

[3] Les programmes de financement (« PFI ») permettent de modéliser – en comptabilité budgétaire – des projets pour budgéter et suivre les dépenses et recettes correspondantes. A l'UCBL, à chaque contrat de recherche correspond l'ouverture d'un PFI qui est codifié en 10 caractères alphanumériques.

⇨ Constat n°16
Les outils de reporting financier disponibles ne sont pas jugés satisfaisants par les opérateurs. Ils nécessitent des retraitements et des vérifications pour le suivi des dépenses, des recettes et des encaissements.

L'équipe d'audit a par ailleurs examiné la capacité des outils à produire des données financières relatives aux contrats de recherche, de façon « presse bouton », c'est-à-dire sans retraitement des données. Cela est notamment lié à l'absence de codification dans SIFAC qui permettrait d'identifier de façon certaine les contrats de recherche (internalisés/externalisés) des autres ressources de la recherche.
Les éléments qui ont pu être obtenus ne peuvent être jugés fiables du fait des retraitements effectués, qui comportent nécessairement une part de subjectivité.

⇨ Constat n°17
Il n'existe pas d'outil qui permette d'obtenir de façon immédiate les éléments de caractérisation financière des contrats de recherche au sein de l'établissement.

☑ Conclusions
Les outils ne permettent pas une totale fiabilisation des données, ce qui est susceptible de générer un risque dans le suivi financier et comptable des contrats de recherche.

Non diffusable

2 Préconisations sur l'activité

Différentes pistes doivent être explorées au regard des éléments collectés et des constats réalisés. A noter que certaines préconisations sont susceptibles d'influer sur d'autres processus (notamment la gestion externalisée des contrats de recherche) qui n'ont pas fait l'objet de l'audit en cours.

⇨ *Clarifier les concepts et les procédures*

La distinction entre gestion internalisée et externalisée doit être revue.
Les procédures ne peuvent plus se limiter aux aspects de gestion financière. Elles doivent être revues afin d'intégrer tous les aspects du contrat, de l'accompagnement dans l'élaboration des contrats à la clôture de ceux-ci.
Une fois les procédures revues et validées, elles doivent être respectées et contrôlées périodiquement.
Le dispositif de contrôle interne devra faire l'objet d'une diffusion.

⇨ *Offrir aux chercheurs une information adaptée*

L'information doit être technique pour le personnel chargé de la mise en œuvre des procédures, mais doit satisfaire également aux besoins du public concerné, à savoir les chercheurs et enseignants chercheurs. Des actions de communication (de « marketing » pour reprendre le terme d'un directeur d'unité de recherche) sont donc à mener en ce sens, dans un milieu très concurrentiel.

⇨ *Définir la porte d'entrée à l'UCBL en matière de contrats de recherche*

L'absence de service identifié au sein de l'UCBL dans l'accompagnement des chercheurs est une anomalie qui doit être corrigée.
Un service ressource doit clairement être identifié au sein de la communauté universitaire.

⇨ *Améliorer la qualité des outils de reporting*

Une réflexion doit être menée sur les outils de reporting disponibles pour obtenir rapidement des données fiables. Cette réflexion devrait notamment porter sur la qualité des requêtes BO XI et sur l'utilisation du module convention de SIFAC.
Une codification systématique des contrats doit permettre une extraction automatique, sans traitement ni demande d'information complémentaire (donc plus rapide et plus fiable), des données budgétaires et comptables.

⇨ *Préciser le cadre d'intervention de la filiale LIP*

L'absence de convention cadre traitant des questions de fond dans les relations entre l'UCBL et sa filiale LIP est préjudiciable à l'organisation globale de la gestion des contrats de recherche, et à sa structuration. Les travaux sur la convention cadre entre l'UCBL et LIP doivent être repris au plus vite afin de fixer contractuellement le périmètre et les modalités d'intervention de la filiale.
Le champ d'intervention de LIP est en tout état de cause à préciser. Dans ce cadre, la validation par l'UCBL des procédures formalisées de la filiale et de son dispositif de contrôle interne est impérative, puisqu'il fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne de l'université. Ceci passe obligatoirement par la mise en place de tels outils qui seront testés par l'université.

Non diffusable

Rappel des constats

⇨ Constat n°1
Il existe bien des procédures en matière de gestion des contrats de recherche. Elles sont précises, bien documentées et accessibles aisément sur l'intranet de l'université. Elles ont fait l'objet d'au moins une mise à jour.

⇨ Constat n°2
Il existe bien un dispositif complet de contrôle interne budgétaire et comptable sur la gestion des contrats de recherche. Il est précis et bien documenté mais il ne fait pas l'objet d'une diffusion suffisante auprès des services concernés par le processus.

⇨ Constat n°3
Il n'existe pas de définition commune des contrats dont la gestion est internalisée au sein de l'université. La définition qui ressort des procédures n'est ni évidente ni légitime pour les acteurs concernés.

⇨ Constat n°4
Le niveau d'appropriation des procédures par les acteurs qui sont censés les mettre en œuvre est hétérogène.

⇨ Constat n°5
La gestion des contrats de recherche est confuse pour les usagers, faute d'une information adaptée à leurs besoins.

⇨ Constat n°6
Il n'existe pas de répartition formalisée des rôles et responsabilités dans l'accompagnement des chercheurs et des structures de recherche dans l'élaboration de leur contrat de recherche.
Le directeur d'unité de recherche ne joue pas le rôle auquel il peut légitimement prétendre en matière de contrats de recherche.
Aucun service de l'UCBL n'est identifié formellement comme service ressource en la matière.

⇨ Constat n°7
Le service des relations partenariales est clairement identifié comme interlocuteur pour les contrats de recherche avec la Région Rhône Alpes et joue pleinement et seulement le rôle qui lui a été confié.

⇨ Constat n°8
En matière de contrats de recherche, le rôle de la direction de la recherche de l'établissement n'est pas affiché.
Son rôle de service instructeur n'est pas partagé.

⇨ Constat n°9
Les contrats de recherche internalisés ne font pas l'objet d'un contrôle de pertinence au regard des objectifs de l'établissement.

⇨ Constat n°10
La convention conclue entre l'UCBL et sa filiale LIP est trop imprécise et ne contribue pas à la clarification des rôles et responsabilités au sein de l'Université dans l'élaboration des contrats de recherche.

Non diffusable

⇨ Constat n°11
La filiale LIP ne dispose ni de procédures formalisées en matière de gestion des contrats de recherche, ni de dispositif de contrôle interne.

⇨ Constat n°12
La répartition des compétences et des responsabilités s'agissant du suivi financier des contrats internalisés est conforme aux procédures. En revanche, elle n'est pas optimale.

⇨ Constat n°13
Le contrôle de l'éligibilité des dépenses est généralement effectué a posteriori.

⇨ Constat n°14
Les fiches de suivi des contrats ne sont pas établies systématiquement.

⇨ Constat n°15
Il n'existe pas de codification systématique et normalisée de tous les contrats de recherche dans le progiciel de gestion de l'université (SIFAC).

⇨ Constat n°16
Les outils de reporting financier disponibles ne sont pas jugés satisfaisants par les opérateurs. Ils nécessitent des retraitements et des vérifications pour le suivi des dépenses, des recettes et des encaissements.

⇨ Constat n°17
Il n'existe pas d'outil qui permette d'obtenir de façon immédiate les éléments de caractérisation financière des contrats de recherche au sein de l'établissement.

Non diffusable

Annexes

Annexe 1 : Glossaire des termes et expressions liés à l'audit 26

Annexe 2 : Lettre de mission.....27

Annexe 3 : Cartographie des risques Gestion des contrats de rech.....29

Annexe 4 : Circuit des conventions à l'UCBL.....32

Annexe 5 : Cartographie du processus - Gestion internalisée.....33

Annexe 6 : Cartographie du processus - Gestion externalisée 34

Annexe 7 : Liste des entretiens menés dans le cadre de l'audit 35

Non diffusable

Annexe 1 : Glossaire des termes et expressions liés à l'audit

Contrat de recherche : Acte écrit entre au moins deux parties dont l'UCBL, ayant pour objet le financement d'un projet de recherche qui ne constitue pas une prestation de service. L'intitulé du contrat (« contrat », « convention », « accord ») est sans effet sur la nature même du contrat.

Gestion internalisée : Ensemble des opérations administratives, budgétaires, financières et comptables réalisées par les services de l'UCBL sans l'appui d'un tiers (LIP).

Gestion externalisée : Ensemble des opérations administratives, budgétaires, financières et comptables réalisées pour partie par les services de l'UCBL avec l'appui d'un tiers (LIP).

Décideur : Toute personne qui, à un moment donné, fait un choix de nature à influer sur la procédure applicable.

Porteur de projet : Personne à l'initiative de la demande de financement auprès d'un organisme tiers. Il ne s'agit pas nécessairement d'un personnel UCBL mais il doit appartenir à une structure UCBL.

Système d'information : Ensemble organisé de ressources (matériel, logiciel, personnel, données, procédures) permettant d'acquérir, traiter, stocker, communiquer des informations (sous forme de données, textes, images, sons, etc…) dans l'organisation (Robert REIX).

Non diffusable

Annexe 2 : Lettre de mission

Université Claude Bernard Lyon 1

Présidence

Adresse : Maison de l'Université Domitien Debouzie
7 Boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex
Assistante : Marie-Reine Jacoud
Tél. : 04 72 4 479. 09
Télécopie : 04 72 43 12 36
Courriel : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
Référence : FNG-OC-MRJ-2013-121

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Monsieur Oiasfi CHAABNIA
Contrôleur de Gestion
Maison de l'Université Domitien Debouzie

Objet : Lettre de mission pour le lancement de l'audit interne en 2013

Monsieur,

Sur proposition du comité d'audit interne (CAI) représenté par Didier RONZE, chargé de mission QPSI auprès du CA et conformément aux engagements pris par l'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) dans son contrat pluriannuel 2011-2015 avec l'Etat, j'ai décidé de confier à l'équipe d'audit interne de l'UCBL une mission d'audit sur les contrats de recherche dont la gestion est internalisée.

Au vu de l'importance stratégique que représente la recherche dans notre établissement, le circuit de gestion des contrats de recherche « internalisés » sera analysé et détaillé afin de mesurer l'efficacité et l'efficience de ce dispositif. Le processus sera audité dans sa totalité, du montage du projet à sa clôture.

A cet effet, l'équipe d'audit sera amenée à rencontrer tous les acteurs impliqués dans le processus, soit le Vice-Président de la Commission Recherche, des membres de la Commission, les personnels de la direction de la recherche, des personnels travaillant dans les équipes de recherche ainsi dans les services centraux (notamment l'agence comptable, le service des relations partenariales de la direction des services financiers (DSF), la direction du système d'information (DSI), la direction des ressources humaines (DRH), etc.).

Les tests d'audit permettront de s'assurer que les procédures mises en œuvre à l'UCBL sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'elles sont respectées. Le dispositif de contrôle interne comptable et financier sera ainsi jaugé dans son intégralité.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 - 43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D ; n° SIRET : 196 917744 000 19 ; code APE : 92.15 ; code NAF : 803 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr ; téléphone : 04 72 44 80 00 ; télécopie : 04 72 43 10 20

L'équipe d'audit interne prendra contact avec tous les agents susceptibles d'être consultés dans cette démarche durant le mois de novembre. Je souhaite que les travaux d'audit soient restitués lors du conseil d'administration qui aura lieu **le 21 janvier 2014.**
Les travaux seront menés en lien avec l'intervention de nos commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes de l'UCBL.

Sans préjuger des propositions du CAI qui me seront adressées pour 2014, l'audit interne des contrats de recherche internalisés en 2013 se poursuivra probablement par une analyse des contrats de recherche dont la gestion est externalisée dès 2014 afin d'apprécier la gestion de la recherche à l'UCBL dans sa globalité et d'en dégager les bonnes pratiques et les axes d'amélioration. Les travaux en matière de comptabilité analytique, qui viennent d'être clôturés en matière de formation, se positionneront d'ailleurs exclusivement sur la recherche en 2014.

Ces démarches combinées s'inscrivent dans la stratégie d'excellence de la recherche que déploie l'UCBL, en lien avec ses partenaires privilégiés que sont notamment l'ANR, la Région Rhône-Alpes, les établissements publics à caractère scientifique et technologique, la Commission Européenne et tous les industriels qui nous font confiance.

Comptant sur la collaboration active de chacun, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,

François-Noël GILLY

Copie : MM. les vice-présidents CA, CS, CEVU

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 - 43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D ; n° SIRET : 196 917744 000 19 ; code APE : 92.15 ; code NAF : 803 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr ; téléphone : 04 72 44 80 00 ; télécopie : 04 72 43 10 20

Annexe 3 : Cartographie des risques cycle Gestion des contrats de recherche (*Extrait*)

Source : Dispositif de contrôle interne de l'UCBL

Risque			Probabilité de Réalisation du risque (1)	Impacts - Gravité en cas de réalisation du risque (2)	Niveau de contrôle (3)	Priorité de traitement du risque (1x2x3)
N°	Activité	Risque(s) à maîtriser				
1	Gestion du projet dans le bon processus	Enregistrement en doublon du projet sur un processus externalisé et internalisé	3	3	4	
2	Ouverture du projet	Décalage dans le temps entre la notification et l'ouverture des crédits dans SIFAC	4	3	4	
3	Transmission des pièces entre les différents services	Perte de documents	2	2	4	
4	Dépenses effectuées sur le contrat par le porteur de projet	Effectuer des dépenses hors enveloppes accordées par le bailleur de fonds	4	4	3	

Non

5	Limiter les sommes sur le compte d'attente de l'UCBL (n° de compte?)	Remarques des commissaires aux comptes	2	1	3	
6	Encaissement des financements des contrats de recherche	Plusieurs circuits d'informations	4	3	3	
7	Solde et apuration des comptes	Avoir un projet non soldé (encaissement)	3	3	3	
8	Déversement des salaires dans SIFAC	Dépassement de crédit budgétaires sur un projet lorsque le déversement n'est pas fait ou non régulier	3	3	3	
9	Réalisation des factures de vente	Mauvaise liquidation du titre de recette	3	3	3	
10	Réalisation des factures de vente (Région Rhône-Alpes)	Factures de vente faites avant l'encaissement sur le compte de la TG.	3	3	3	
11	Réalisation des factures de vente (hors région Rhône-Alpes)	Enregistrement sur le compte d'attente d'un versement non identifié	4	3	3	

Non diffusable

12	Suivi des encaissements	Encaissement mis directement sur le compte client sans fléchage du projet et sans avertir le service de gestion concerné	3	3	3	
13	Opérations de comptabilisation (ouverture, suivi, clôture)	Gestion RA : Décalage entre le tableau de suivi du service des RP et la situation des contrats sous SIFAC	4	4	3	
14	Opérations de comptabilisation (ouverture, suivi, clôture)	Gestion RA : Titres de recette passés sur le débit du compte client et non sur le compte de charges à payer				
15	Suivi budgétaire des projets	Manque de visibilité pour le suivi des projets, risque d'erreur dans la production du rapport financier	5	4	3	

Non diffusable

Annexe 4 : Circuit des conventions à l'UCBL

Source : DAJI - Circuit des conventions disponible sur l'Intranet de l'université, rubrique gouvernance (affaires juridiques et institutionnelles).

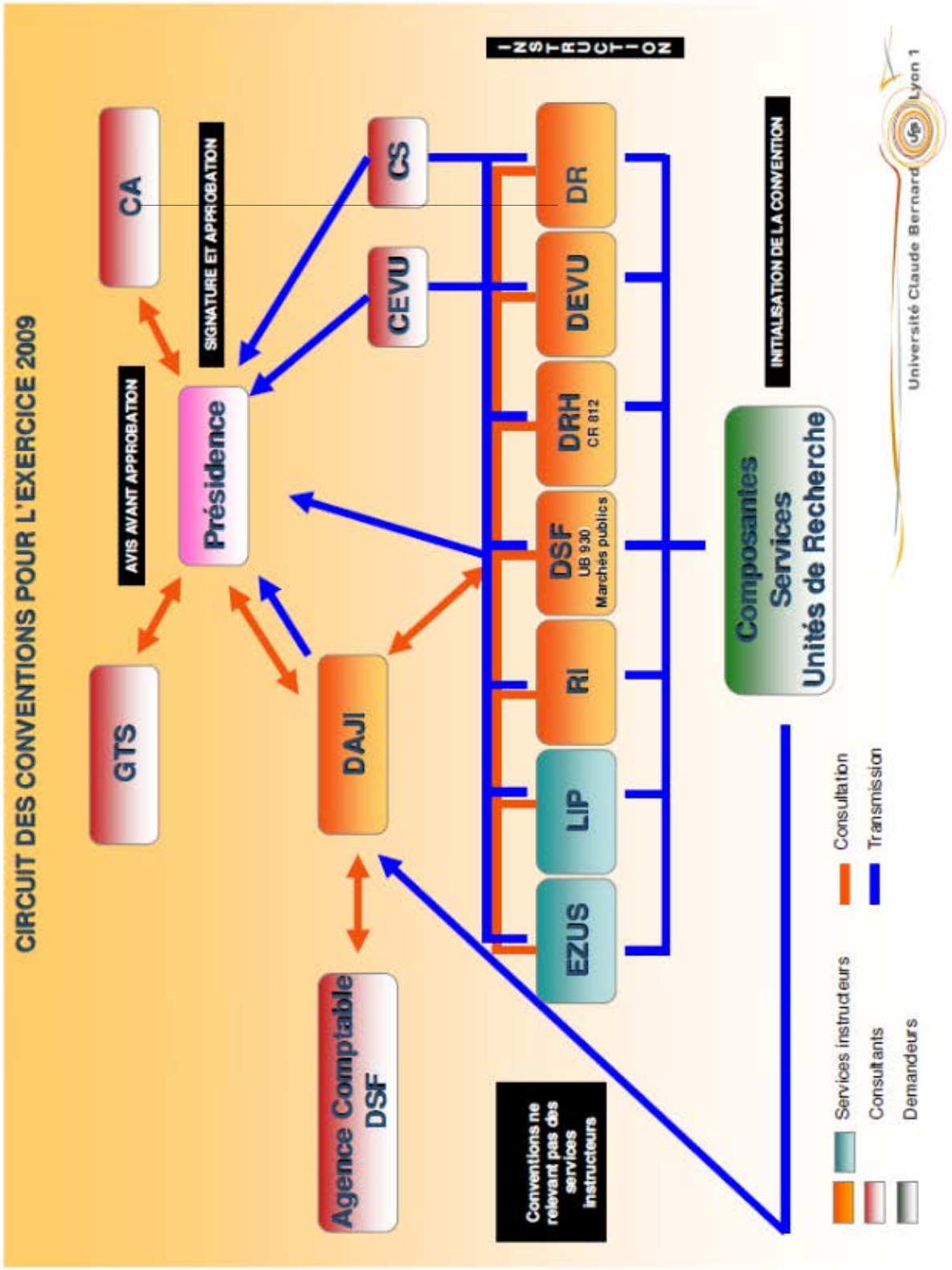

Annexe 5 : Cartographie du processus - Gestion internalisée

<u>Source</u> : Dispositif de contrôle interne de l'UCBL – Intranet UCBL, rubrique finances

PROCESSUS : Contrats de recherche dont l'ingénierie est internalisée

Services acteurs du processus :	Laboratoires, Service Partenariat, PGFC
Responsable du processus :	Le responsable du PGFC
Pilote du processus :	PGFC
Donnée d'entrée principale :	Demande de financement
Fournisseur donnée d'entrée :	Chercheur
Donnée de sortie principale :	Clôture du contrat
Client de la donnée de sortie :	Agence comptable
Indicateurs suivi et performance :	
Objectifs :	Financer un projet de recherche et suivre sa réalisation afin de percevoir les fonds prévus au vu des dépenses réalisées

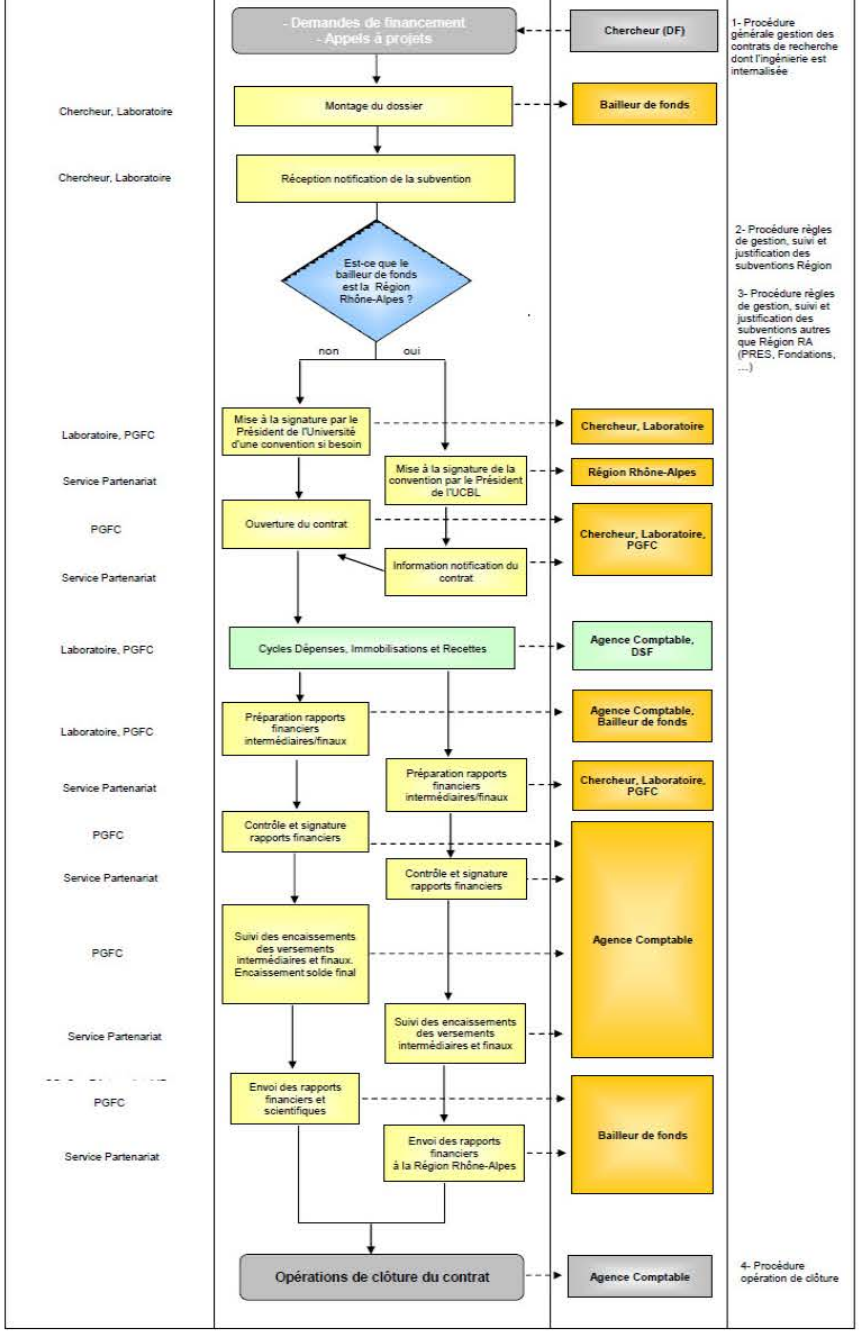

Date : 20/09/2010 — Intitulé : Contrats_recherche_ingénierie_internalisée

Annexe 6 : Cartographie du processus - Gestion externalisée

<u>Source</u> : Dispositif de contrôle interne de l'UCBL – Intranet UCBL, rubrique finances

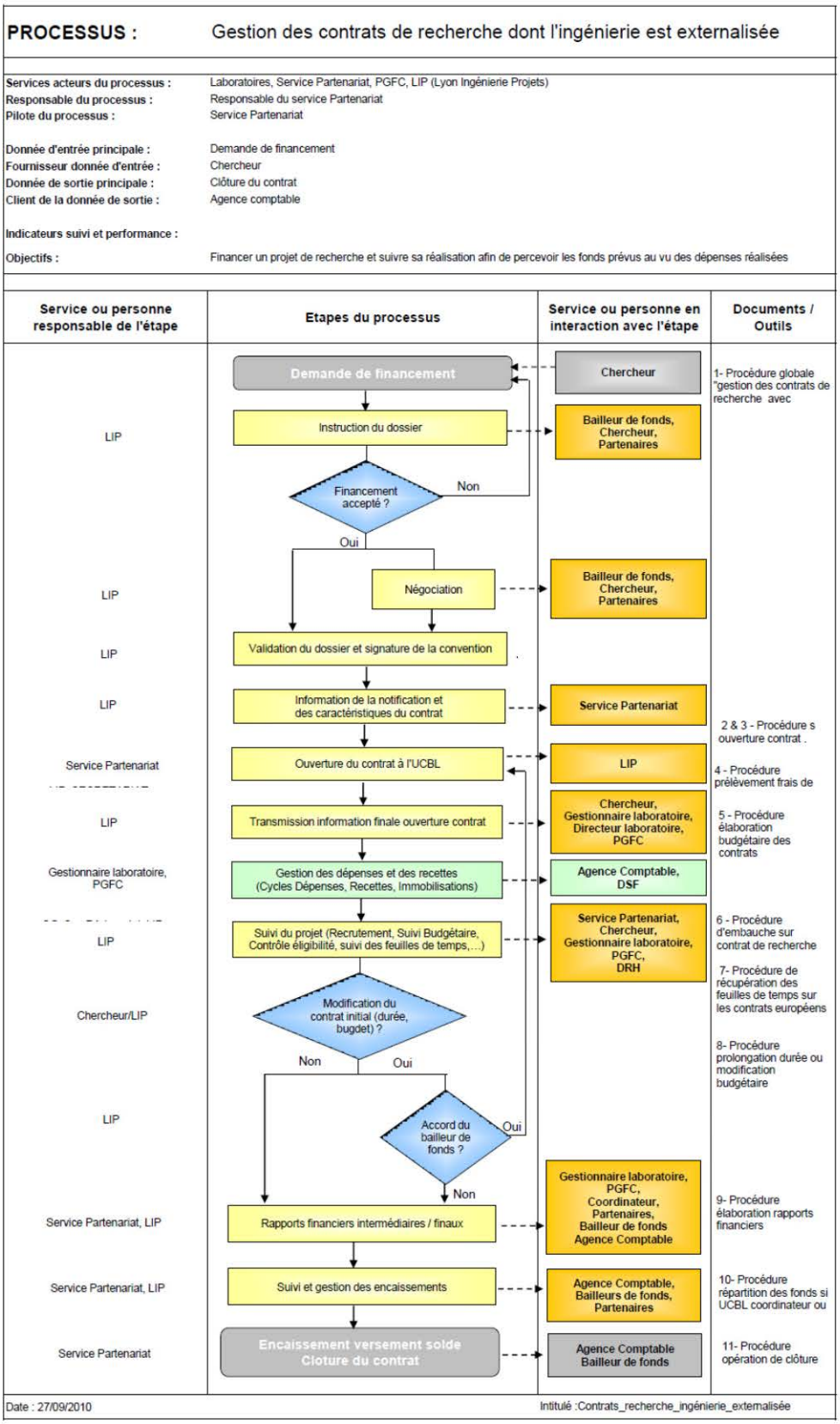

Annexe 7 : Liste des entretiens menés dans le cadre de l'audit

Audité	Type	Identité de l'audité/des audités
Vice Président du Conseil Scientifique	Gouvernance	Germain GILLET
Service des relations partenariales et du suivi des opérations contractuelles	Services Centraux - DSF	Valérie GRIZAUD (responsable du service)
		Rachel MARSURA (gestionnaire)
		Valérie THATCHER (gestionnaire)
Direction Recherche	Services Centraux - DR	Eric ARELLANO (juriste)
		Claire GUICHERD (responsable du service)
Direction des affaires juridiques et institutionnelles	Services Centraux - DAJI	Christelle BLANC (responsable du service)
Pôles de Gestion Financière et Comptable (PGFC)	Services Centraux - DSF	Jeannine CREUNET (responsable du PGFC sciences)
		Oriane BAUD (PGFC sciences)
		Valérie AUBERGER-BIARD (PGFC santé)
Service d'aide au pilotage des RH et de la masse salariale	Services centraux - DRH	Xavier POULARD
		Frédéric POLITIS
Agence Comptable	Services centraux - AC	Alexis WARRET (Agent comptable)
Cellule Budget	Services Centraux - DSF	Irina TRANKOVA
		Yann QUIRION
Direction des systèmes d'information	Services Centraux - DSI	Gilles RECH (Directeur)
Vice-Présidents délégués du conseil scientifique	Gouvernance	Christelle GOUTAUDIER (VP CS sciences)
		Denis FOUQUE (VP CS Santé)
Faculté des sciences et technologies	Composante	Fabien DE MARCHI (directeur)
		Sylvie VIGUIER (Directrice administrative)
Centre de recherche en astronomie de Lyon	Composante - UMR	Bruno GUIDERDONI (Directeur)
Laboratoire CREATIS	Unité de recherche - Science	Isabelle MAGNIN (Directrice)
		Jean-François KONG (Directeur administratif)
Laboratoire VIRPATH	Unité de recherche - Santé	Bruno LINA (Directeur de l'EA)
		Manuel Rosa-Calatrava (Directeur Adjoint)
Institut Lumière Matière	Unité de recherche - Science	Marie France JOUBERT (Directrice)
		Brigitte PREVEL (chargée de mission valorisation)
		Dominique FARJOT (Directrice administrative)
Lyon Ingénierie Projet (LIP)	Filiale de l'UCBL	Javier OLAIZ (Président)
Lyon Sciences Transfert (Université de Lyon)	Partenaire-Financeur	Marc LE GAL (Directeur)

Non diffusable

Université Claude Bernard Lyon 1

Présidence

Adresse : Maison de l'Université Domitien Debouzie
7 Boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex
Assistante : Marie-Reine Jacoud
Tél. : 04 72 4 479. 09
Télécopie : 04 72 43 12 36
Courriel : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
Référence : FNG-OC-MRJ-2013-121

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Monsieur Oiasfi CHAABNIA
Contrôleur de Gestion
Maison de l'Université Domitien Debouzie

Objet : Lettre de mission pour le lancement de l'audit interne en 2013

Monsieur,

Sur proposition du comité d'audit interne (CAI) représenté par Didier RONZE, chargé de mission QPSI auprès du CA et conformément aux engagements pris par l'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) dans son contrat pluriannuel 2011-2015 avec l'Etat, j'ai décidé de confier à l'équipe d'audit interne de l'UCBL une mission d'audit sur les contrats de recherche dont la gestion est internalisée.

Au vu de l'importance stratégique que représente la recherche dans notre établissement, le circuit de gestion des contrats de recherche « internalisés » sera analysé et détaillé afin de mesurer l'efficacité et l'efficience de ce dispositif. Le processus sera audité dans sa totalité, du montage du projet à sa clôture.

A cet effet, l'équipe d'audit sera amenée à rencontrer tous les acteurs impliqués dans le processus, soit le Vice-Président de la Commission Recherche, des membres de la Commission, les personnels de la direction de la recherche, des personnels travaillant dans les équipes de recherche ainsi dans les services centraux (notamment l'agence comptable, le service des relations partenariales de la direction des services financiers (DSF), la direction du système d'information (DSI), la direction des ressources humaines (DRH), etc.).

Les tests d'audit permettront de s'assurer que les procédures mises en œuvre à l'UCBL sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'elles sont respectées. Le dispositif de contrôle interne comptable et financier sera ainsi jaugé dans son intégralité.

L'équipe d'audit interne prendra contact avec tous les agents susceptibles d'être consultés dans cette démarche durant le mois de novembre. Je souhaite que les travaux d'audit soient restitués lors du conseil d'administration qui aura lieu **le 21 janvier 2014.**
Les travaux seront menés en lien avec l'intervention de nos commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes de l'UCBL.

Sans préjuger des propositions du CAI qui me seront adressées pour 2014, l'audit interne des contrats de recherche internalisés en 2013 se poursuivra probablement par une analyse des contrats de recherche dont la gestion est externalisée dès 2014 afin d'apprécier la gestion de la recherche à l'UCBL dans sa globalité et d'en dégager les bonnes pratiques et les axes d'amélioration. Les travaux en matière de comptabilité analytique, qui viennent d'être clôturés en matière de formation, se positionneront d'ailleurs exclusivement sur la recherche en 2014.

Ces démarches combinées s'inscrivent dans la stratégie d'excellence de la recherche que déploie l'UCBL, en lien avec ses partenaires privilégiés que sont notamment l'ANR, la Région Rhône-Alpes, les établissements publics à caractère scientifique et technologique, la Commission Européenne et tous les industriels qui nous font confiance.

Comptant sur la collaboration active de chacun, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,

François-Noël GILLY

Copie : MM. les vice-présidents CA, CS, CEVU

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-026

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

QUESTION DIVERSE : MOTION RELATIVE AUX MOYENS D'INFORMER D'ASSOCIER LES PERSONNELS ET USAGERS DE L'UCBL AUX DECISIONS RELATIVES AU REGROUPEMENT UNIVERSITAIRE DU SITE LYON SAINT-ÉTIENNE.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

a débattu des différentes formes juridiques de la COMUE et des moyens d'informer et d'associer les personnels et usagers de l'UCBL aux décisions relatives au regroupement universitaire du site Lyon Saint-Étienne.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Motion

Les personnels de l'UCBL réunis en assemblée générale le 20 février 2014, demandent à la gouvernance de l'université d'associer la communauté universitaire, personnels et usagers, au processus et aux décisions relatives au regroupement universitaire du site Lyon Sain-Etienne.
Ils demandent :
- que soient organisées des réunions afin que soient présentées les diverses formes possibles de regroupements, avec leurs conséquences sur le plan des transferts de compétences, sur les missions d'enseignement et de recherche, et sur l'organisation de l'université,
- que soit présenté publiquement le **projet partagé**, base du regroupement des établissements,
- que soit organisée une consultation de l'ensemble des personnels et usagers visant à faire émerger les préférences quant aux choix possibles,
- que soit réuni le congrès de l'UCBL, associant CA, CS, CEVU et CT, ainsi que les directions des composantes pour qu'il se prononce à son tour sur le choix de la forme de regroupement en ayant eu connaissance des résultats de la consultation des personnels.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-027

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

MISE À JOUR DE LA SECTORISATION RELATIVE A L'AFFECTATION DES NÉO-ENTRANTS EN PACES AU SEIN DES UFR LYON EST ET LYON SUD C.M.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

après avoir délibéré, a approuvé la mise à jour de la sectorisation relative à l'affectation des néo-entrants en PACES au sein des UFR Lyon-Est et Lyon-Sud C.M. (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

PROCEDURE D'AFFECTATION DANS LES UFR LYON EST et LYON SUD DES CANDIDATS PRIMO-ENTRANTS EN PACES A LA RENTREE 2014

1. **Affectation des candidats admis via Admission postbac (APB)**

✓ Tout candidat ayant répondu « oui définitif » à une proposition d'admission en PACES à Lyon1 aura accès à un module informatique d'expression de vœux d'affectation.

1.1. le vœu n°1 du candidat est Lyon Sud : le candidat est automatiquement affecté à Lyon Sud

1.2. Le vœu n°2 du candidat est Lyon Est : l'affectation est faite en fonction du code postal du lieu de résidence saisi dans APB.

1.2.1 Zone de recrutement n°1 (Ain, Rhône, Isère) :

L'ensemble des communes de l'Ain sont affectées à Lyon Est.

Les communes du Rhône et de l'Isère sont affectées à Lyon Est ou Lyon Sud conformément aux tableaux joints en annexe (onglets « annexe1 Rhône » et « annexe 2 Isère ») .

Au sein du département du Rhône, certains arrondissements de Lyon et certaines communes sont intégrés (classés) dans une zone dite « tampon » (onglet « annexe 3 zone tampon ») afin que les candidats concernés soient préférentiellement réaffectés dans la composante « déficitaire » dans l'hypothèse où l'affectation automatique des candidats ne correspond pas aux capacités d'accueil des deux UFR.

Il est signalé que la répartition sera revue à la rentrée 2015 en raison de l'augmentation prévue des capacités d'accueil de LYON SUD

1.2.2 Zone de recrutement n°2 :

Les départements de la Haute Savoie et de la Saône et Loire sont affectés à Lyon Est.

Les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de la Savoie sont affectés à Lyon Sud.

1.2.3. Tous les candidats hors zone de recrutement 1 et 2 seront affectés manuellement à Lyon Est ou Lyon Sud en fonction des places disponibles.

2. **Affectation des candidats étrangers (procédure de Demande d'Admission Préalable) et des candidats admis via CIELL2.**

✓ Tous ces candidats seront affectés manuellement à Lyon Est ou Lyon Sud en fonction des places disponibles.

3. **Gestion des demandes de changement d'affectation.**

✓ Si pour des raisons familiales ou de changement d'adresse de domicile à Lyon, un changement d'affectation est sollicité par l'étudiant, celui-ci doit adresser un courrier motivé avec des pièces justificatives au doyen de l'UFR dans laquelle il a été affecté. Les demandes seront traitées en septembre. L'inscription administrative devra obligatoirement se faire en juillet dans la composante d'affectation initiale.

Procédure validée au CEVU du 13 février 2014

CODE POSTAL	COMMUNE	BUREAU DISTRIBUTEUR		UFR
01000	BOURG EN BRESSE	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01000	BOURG EN BRESSE	01914	BROU	LYONEST
01000	ST DENIS LES BOURG	01344	SAINT-DENIS-LES-BOURG	LYONEST
01001	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01002	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01003	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01004	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01005	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01006	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01007	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01008	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01009	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01010	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01011	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01012	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01013	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01014	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01015	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01016	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01017	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01018	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01019	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01020	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01021	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01022	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01023	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01024	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01025	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01026	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01027	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01028	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01029	BOURG EN BRESSE CEDEX	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01051	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01052	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01053	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01054	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01055	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01056	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01057	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01058	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01059	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01060	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01061	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01062	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01063	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01064	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01065	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01066	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01067	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01068	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01069	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01090	FRANCHELEINS	01003	AMAREINS	LYONEST
01090	FRANCHELEINS	01070	CESSEINS	LYONEST
01090	FRANCHELEINS	01165	FRANCHELEINS	LYONEST
01090	GENOUILLEUX	01169	GENOUILLEUX	LYONEST

01090	GUEREINS	01183	GUEREINS	LYONEST
01090	LURCY	01225	LURCY	LYONEST
01090	MONTCEAUX	01258	MONTCEAUX	LYONEST
01090	MONTMERLE SUR SAONE	01263	MONTMERLE-SUR-SAONE	LYONEST
01100	APREMONT	01011	APREMONT	LYONEST
01100	ARBENT	01014	ARBENT	LYONEST
01100	BELLIGNAT	01031	BELLIGNAT	LYONEST
01100	GEOVREISSET	01171	GEOVREISSET	LYONEST
01100	GROISSIAT	01181	GROISSIAT	LYONEST
01100	MARTIGNAT	01237	MARTIGNAT	LYONEST
01100	OYONNAX	01055	BOUVENT	LYONEST
01100	OYONNAX	01283	OYONNAX	LYONEST
01100	OYONNAX	01440	VEYZIAT	LYONEST
01101	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01102	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01103	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01104	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01105	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01106	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01107	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01108	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01109	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01110	ARANC	01012	ARANC	LYONEST
01110	BRENOD	01060	BRENOD	LYONEST
01110	CHAMPDOR	01080	CHAMPDOR	LYONEST
01110	CORCELLES	01119	CORCELLES	LYONEST
01110	CORLIER	01121	CORLIER	LYONEST
01110	CORMARANCHE EN BUGEY	01122	CORMARANCHE-EN-BUGEY	LYONEST
01110	HAUTEVILLE LOMPNES	01185	HAUTEVILLE-LOMPNES	LYONEST
01110	HOSTIAZ	01186	HOSTIAZ	LYONEST
01110	PREMILLIEU	01311	PREMILLIEU	LYONEST
01110	THEZILLIEU	01417	THEZILLIEU	LYONEST
01111	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01112	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01113	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01114	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01115	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01116	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01117	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01118	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01119	OYONNAX CEDEX	01283	OYONNAX	LYONEST
01120	DAGNEUX	01142	DAGNEUX	LYONEST
01120	LA BOISSE	01049	LA BOISSE	LYONEST
01120	MONTLUEL	01120	CORDIEUX	LYONEST
01120	MONTLUEL	01262	MONTLUEL	LYONEST
01120	MONTLUEL	01906	JAILLEUX	LYONEST
01120	NIEVROZ	01276	NIEVROZ	LYONEST
01120	PIZAY	01297	PIZAY	LYONEST
01120	STE CROIX	01342	SAINTE-CROIX	LYONEST
01120	THIL	01418	THIL	LYONEST
01121	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01122	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01123	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01124	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01125	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01126	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST

01127	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01128	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01129	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01130	BELLEYDOUX	01035	BELLEYDOUX	LYONEST
01130	CHARIX	01087	CHARIX	LYONEST
01130	ECHALLON	01152	ECHALLON	LYONEST
01130	GIRON	01174	GIRON	LYONEST
01130	LALLEYRIAT	01204	LALLEYRIAT	LYONEST
01130	LE POIZAT	01300	LE POIZAT	LYONEST
01130	LES NEYROLLES	01274	LES NEYROLLES	LYONEST
01130	NANTUA	01269	NANTUA	LYONEST
01130	PLAGNE	01298	PLAGNE	LYONEST
01130	ST GERMAIN DE JOUX	01357	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	LYONEST
01140	GARNERANS	01167	GARNERANS	LYONEST
01140	ILLIAT	01188	ILLIAT	LYONEST
01140	MOGNENEINS	01252	MOGNENEINS	LYONEST
01140	PEYZIEUX SUR SAONE	01295	PEYZIEUX-SUR-SAONE	LYONEST
01140	ST DIDIER SUR CHALARONNE	01348	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	LYONEST
01140	ST ETIENNE SUR CHALARONNE	01351	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	LYONEST
01140	THOISSEY	01420	THOISSEY	LYONEST
01140	VALEINS	01428	VALEINS	LYONEST
01150	BLYES	01047	BLYES	LYONEST
01150	CHAZEY SUR AIN	01099	CHAZEY-SUR-AIN	LYONEST
01150	LAGNIEU	01202	LAGNIEU	LYONEST
01150	LEYMENT	01213	LEYMENT	LYONEST
01150	SAULT BRENAZ	01396	SAULT-BRENAZ	LYONEST
01150	SOUCLIN	01411	SOUCLIN	LYONEST
01150	ST SORLIN EN BUGEY	01386	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	LYONEST
01150	ST VULBAS	01390	SAINT-VULBAS	LYONEST
01150	STE JULIE	01366	SAINTE-JULIE	LYONEST
01150	VAUX EN BUGEY	01431	VAUX-EN-BUGEY	LYONEST
01150	VILLEBOIS	01444	VILLEBOIS	LYONEST
01151	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01152	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01153	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01154	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01155	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01156	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01157	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01158	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01159	LAGNIEU CEDEX	01202	LAGNIEU	LYONEST
01160	DRUILLAT	01151	DRUILLAT	LYONEST
01160	LA TRANCLIERE	01425	LA TRANCLIERE	LYONEST
01160	NEUVILLE SUR AIN	01273	NEUVILLE-SUR-AIN	LYONEST
01160	PONT D AIN	01304	PONT-D'AIN	LYONEST
01160	PRIAY	01314	PRIAY	LYONEST
01160	ST MARTIN DU MONT	01374	SAINT-MARTIN-DU-MONT	LYONEST
01160	VARAMBON	01430	VARAMBON	LYONEST
01170	CESSY	01071	CESSY	LYONEST
01170	CHEVRY	01103	CHEVRY	LYONEST
01170	CROZET	01135	CROZET	LYONEST
01170	ECHENEVEX	01153	ECHENEVEX	LYONEST
01170	GEX	01173	GEX	LYONEST
01170	MIJOUX	01247	MIJOUX	LYONEST
01170	SEGNY	01399	SEGNY	LYONEST
01170	VESANCY	01436	VESANCY	LYONEST

01171	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01172	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01173	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01174	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01175	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01176	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01177	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01178	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01179	GEX CEDEX	01173	GEX	LYONEST
01190	ARBIGNY	01016	ARBIGNY	LYONEST
01190	BOISSEY	01050	BOISSEY	LYONEST
01190	BOZ	01057	BOZ	LYONEST
01190	CHAVANNES SUR REYSSOUZE	01094	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	LYONEST
01190	CHEVROUX	01102	CHEVROUX	LYONEST
01190	GORREVOD	01175	GORREVOD	LYONEST
01190	OZAN	01284	OZAN	LYONEST
01190	PONT DE VAUX	01305	PONT-DE-VAUX	LYONEST
01190	REYSSOUZE	01323	REYSSOUZE	LYONEST
01190	SERMOYER	01402	SERMOYER	LYONEST
01190	ST BENIGNE	01337	SAINT-BENIGNE	LYONEST
01190	ST ETIENNE SUR REYSSOUZE	01352	SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	LYONEST
01200	BELLEGARDE SUR VALSERINE	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01200	BILLIAT	01044	BILLIAT	LYONEST
01200	CHATILLON EN MICHAILLE	01091	CHATILLON-EN-MICHAILLE	LYONEST
01200	CHATILLON EN MICHAILLE	01278	OCHIAZ	LYONEST
01200	CHATILLON EN MICHAILLE	01458	VOUVRAY	LYONEST
01200	CHEZERY FORENS	01104	CHEZERY-FORENS	LYONEST
01200	CONFORT	01114	CONFORT	LYONEST
01200	ELOISE	74109	ELOISE	LYONEST
01200	INJOUX GENISSIAT	01131	CRAZ	LYONEST
01200	INJOUX GENISSIAT	01189	INJOUX-GENISSIAT	LYONEST
01200	LANCRANS	01205	LANCRANS	LYONEST
01200	LEAZ	01209	LEAZ	LYONEST
01200	MONTANGES	01257	MONTANGES	LYONEST
01200	VILLES	01448	VILLES	LYONEST
01201	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01202	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01203	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01204	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01205	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01206	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01207	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01208	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01209	BELLEGARDE VALSERINE CEDEX	01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	LYONEST
01210	FERNEY VOLTAIRE	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01210	ORNEX	01281	ORNEX	LYONEST
01210	VERSONNEX	01435	VERSONNEX	LYONEST
01211	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01212	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01213	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01214	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01215	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01216	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01217	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01218	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST
01219	FERNEY VOLTAIRE CEDEX	01160	FERNEY-VOLTAIRE	LYONEST

01220	DIVONNE LES BAINS	01143	DIVONNE-LES-BAINS	LYONEST
01220	GRILLY	01180	GRILLY	LYONEST
01220	SAUVERNY	01397	SAUVERNY	LYONEST
01230	ARANDAS	01013	ARANDAS	LYONEST
01230	ARGIS	01017	ARGIS	LYONEST
01230	CHALEY	01076	CHALEY	LYONEST
01230	CLEYZIEU	01107	CLEYZIEU	LYONEST
01230	CONAND	01111	CONAND	LYONEST
01230	EVOSGES	01155	EVOSGES	LYONEST
01230	NIVOLLET MONTGRIFFON	01277	NIVOLLET-MONTGRIFFON	LYONEST
01230	ONCIEU	01279	ONCIEU	LYONEST
01230	ST RAMBERT EN BUGEY	01384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	LYONEST
01230	TENAY	01416	TENAY	LYONEST
01230	TORCIEU	01421	TORCIEU	LYONEST
01240	CERTINES	01069	CERTINES	LYONEST
01240	DOMPIERRE SUR VEYLE	01145	DOMPIERRE-SUR-VEYLE	LYONEST
01240	LA CHAPELLE DU CHATELARD	01085	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	LYONEST
01240	LENT	01211	LENT	LYONEST
01240	MARLIEUX	01235	MARLIEUX	LYONEST
01240	ST ANDRE LE BOUCHOUX	01335	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	LYONEST
01240	ST GERMAIN SUR RENON	01359	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	LYONEST
01240	ST PAUL DE VARAX	01383	SAINT-PAUL-DE-VARAX	LYONEST
01250	BOHAS MEYRIAT RIGNAT	01048	BOHAS	LYONEST
01250	BOHAS MEYRIAT RIGNAT	01245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	LYONEST
01250	BOHAS MEYRIAT RIGNAT	01324	RIGNAT	LYONEST
01250	CEYZERIAT	01072	CEYZERIAT	LYONEST
01250	CHAVANNES SUR SURAN	01095	CHAVANNES-SUR-SURAN	LYONEST
01250	CIZE	01106	CIZE	LYONEST
01250	CORVEISSIAT	01125	CORVEISSIAT	LYONEST
01250	DROM	01150	DROM	LYONEST
01250	GERMAGNAT	01172	GERMAGNAT	LYONEST
01250	GRAND CORENT	01177	GRAND-CORENT	LYONEST
01250	HAUTECOURT ROMANECHE	01184	HAUTECOURT-ROMANECHE	LYONEST
01250	HAUTECOURT ROMANECHE	01327	ROMANECHE	LYONEST
01250	JASSERON	01195	JASSERON	LYONEST
01250	JOURNANS	01197	JOURNANS	LYONEST
01250	MONTAGNAT	01254	MONTAGNAT	LYONEST
01250	POUILLAT	01309	POUILLAT	LYONEST
01250	RAMASSE	01317	RAMASSE	LYONEST
01250	REVONNAS	01321	REVONNAS	LYONEST
01250	SIMANDRE SUR SURAN	01408	SIMANDRE-SUR-SURAN	LYONEST
01250	ST JUST	01369	SAINT-JUST	LYONEST
01250	TOSSIAT	01422	TOSSIAT	LYONEST
01250	VILLEREVERSURE	01447	VILLEREVERSURE	LYONEST
01260	BELMONT LUTHEZIEU	01036	BELMONT-LUTHEZIEU	LYONEST
01260	BELMONT LUTHEZIEU	01226	LUTHEZIEU	LYONEST
01260	BRENAZ	01059	BRENAZ	LYONEST
01260	CHAMPAGNE EN VALROMEY	01079	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY	LYONEST
01260	CHAMPAGNE EN VALROMEY	01217	LILIGNOD	LYONEST
01260	CHAMPAGNE EN VALROMEY	01287	PASSIN	LYONEST
01260	HOTONNES	01187	HOTONNES	LYONEST
01260	LE GRAND ABERGEMENT	01176	LE GRAND-ABERGEMENT	LYONEST
01260	LE PETIT ABERGEMENT	01292	LE PETIT-ABERGEMENT	LYONEST
01260	LOCHIEU	01218	LOCHIEU	LYONEST
01260	LOMPNIEU	01221	LOMPNIEU	LYONEST
01260	RUFFIEU	01330	RUFFIEU	LYONEST

01260	SONGIEU	01409	SONGIEU	LYONEST
01260	SUTRIEU	01086	CHARANCIN	LYONEST
01260	SUTRIEU	01161	FITIGNIEU	LYONEST
01260	SUTRIEU	01414	SUTRIEU	LYONEST
01260	VIEU	01442	VIEU	LYONEST
01260	VIRIEU LE PETIT	01453	VIRIEU-LE-PETIT	LYONEST
01270	BEAUPONT	01029	BEAUPONT	LYONEST
01270	COLIGNY	01108	COLIGNY	LYONEST
01270	DOMSURE	01147	DOMSURE	LYONEST
01270	PIRAJOUX	01296	PIRAJOUX	LYONEST
01270	SALAVRE	01391	SALAVRE	LYONEST
01270	VERJON	01432	VERJON	LYONEST
01270	VILLEMOTIER	01445	VILLEMOTIER	LYONEST
01280	PREVESSIN MOENS	01251	MOENS	LYONEST
01280	PREVESSIN MOENS	01313	PREVESSIN-MOENS	LYONEST
01290	BEY	01042	BEY	LYONEST
01290	BIZIAT	01046	BIZIAT	LYONEST
01290	CORMORANCHE SUR SAONE	01123	CORMORANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
01290	CROTTET	01134	CROTTET	LYONEST
01290	CRUZILLES LES MEPILLAT	01136	CRUZILLES-LES-MEPILLAT	LYONEST
01290	GRIEGES	01179	GRIEGES	LYONEST
01290	LAIZ	01203	LAIZ	LYONEST
01290	PONT DE VEYLE	01306	PONT-DE-VEYLE	LYONEST
01290	ST ANDRE D HUIRIAT	01334	SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT	LYONEST
01290	ST JEAN SUR VEYLE	01365	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	LYONEST
01300	AMBLEON	01006	AMBLEON	LYONEST
01300	ANDERT ET CONDON	01009	ANDERT-ET-CONDON	LYONEST
01300	ARBIGNIEU	01015	ARBIGNIEU	LYONEST
01300	BELLEY	01034	BELLEY	LYONEST
01300	BREGNIER CORDON	01058	BREGNIER-CORDON	LYONEST
01300	BRENS	01061	BRENS	LYONEST
01300	CHAZEY BONS	01098	CHAZEY-BONS	LYONEST
01300	COLOMIEU	01110	COLOMIEU	LYONEST
01300	CONTREVOZ	01116	CONTREVOZ	LYONEST
01300	CONZIEU	01117	CONZIEU	LYONEST
01300	CUZIEU	01141	CUZIEU	LYONEST
01300	IZIEU	01193	IZIEU	LYONEST
01300	MAGNIEU	01227	MAGNIEU	LYONEST
01300	MARIGNIEU	01234	MARIGNIEU	LYONEST
01300	MASSIGNIEU DE RIVES	01239	MASSIGNIEU-DE-RIVES	LYONEST
01300	MURS ET GELIGNIEUX	01268	MURS-ET-GELIGNIEUX	LYONEST
01300	NATTAGES	01271	NATTAGES	LYONEST
01300	PARVES	01286	PARVES	LYONEST
01300	PEYRIEU	01294	PEYRIEU	LYONEST
01300	PREMEYZEL	01310	PREMEYZEL	LYONEST
01300	ST BENOIT	01338	SAINT-BENOIT	LYONEST
01300	ST BOIS	01340	SAINT-BOIS	LYONEST
01300	ST CHAMP	01341	SAINT-CHAMP	LYONEST
01300	ST GERMAIN LES PAROISSES	01358	SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	LYONEST
01300	VIRIGNIN	01454	VIRIGNIN	LYONEST
01301	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01302	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01303	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01304	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01305	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01306	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST

01307	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01308	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01309	BELLEY CEDEX	01034	BELLEY	LYONEST
01310	BUELLAS	01065	BUELLAS	LYONEST
01310	BUELLAS	01904	CORGENON	LYONEST
01310	CONFRANCON	01115	CONFRANCON	LYONEST
01310	CURTAFOND	01140	CURTAFOND	LYONEST
01310	MONTCET	01259	MONTCET	LYONEST
01310	MONTRACOL	01264	MONTRACOL	LYONEST
01310	POLLIAT	01301	POLLIAT	LYONEST
01310	ST MARTIN LE CHATEL	01375	SAINT-MARTIN-LE-CHATEL	LYONEST
01310	ST REMY	01385	SAINT-REMY	LYONEST
01320	CHALAMONT	01074	CHALAMONT	LYONEST
01320	CHATENAY	01090	CHATENAY	LYONEST
01320	CHATILLON LA PALUD	01092	CHATILLON-LA-PALUD	LYONEST
01320	CRANS	01129	CRANS	LYONEST
01320	ST NIZIER LE DESERT	01381	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	LYONEST
01320	VILLETTE SUR AIN	01449	VILLETTE-SUR-AIN	LYONEST
01330	AMBERIEUX EN DOMBES	01005	AMBERIEUX-EN-DOMBES	LYONEST
01330	BIRIEUX	01045	BIRIEUX	LYONEST
01330	BOULIGNEUX	01052	BOULIGNEUX	LYONEST
01330	LAPEYROUSE	01207	LAPEYROUSE	LYONEST
01330	LE PLANTAY	01299	LE PLANTAY	LYONEST
01330	STE OLIVE	01382	SAINTE-OLIVE	LYONEST
01330	VERSAILLEUX	01434	VERSAILLEUX	LYONEST
01330	VILLARS LES DOMBES	01443	VILLARS-LES-DOMBES	LYONEST
01340	ATTIGNAT	01024	ATTIGNAT	LYONEST
01340	BEREZIAT	01040	BEREZIAT	LYONEST
01340	CRAS SUR REYSSOUZE	01130	CRAS-SUR-REYSSOUZE	LYONEST
01340	ETREZ	01154	ETREZ	LYONEST
01340	FOISSIAT	01163	FOISSIAT	LYONEST
01340	JAYAT	01196	JAYAT	LYONEST
01340	MALAFRETAZ	01229	MALAFRETAZ	LYONEST
01340	MARSONNAS	01236	MARSONNAS	LYONEST
01340	MONTREVEL EN BRESSE	01266	MONTREVEL-EN-BRESSE	LYONEST
01340	ST DIDIER D AUSSIAT	01346	SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT	LYONEST
01340	ST SULPICE	01387	SAINT-SULPICE	LYONEST
01350	ANGLEFORT	01010	ANGLEFORT	LYONEST
01350	BEON	01039	BEON	LYONEST
01350	CEYZERIEU	01073	CEYZERIEU	LYONEST
01350	CRESSIN ROCHEFORT	01133	CRESSIN-ROCHEFORT	LYONEST
01350	CULOZ	01138	CULOZ	LYONEST
01350	FLAXIEU	01162	FLAXIEU	LYONEST
01350	LAVOURS	01208	LAVOURS	LYONEST
01350	POLLIEU	01302	POLLIEU	LYONEST
01350	VONGNES	01456	VONGNES	LYONEST
01360	BALAN	01027	BALAN	LYONEST
01360	BELIGNEUX	01032	BELIGNEUX	LYONEST
01360	BELIGNEUX	01909	LA VALBONNE	LYONEST
01360	BELIGNEUX	01910	CHANES	LYONEST
01360	BRESSOLLES	01062	BRESSOLLES	LYONEST
01360	BRESSOLLES	01907	LA LECHERE	LYONEST
01360	CAMP DE LA VALBONNE	01900	CAMP-DE-LA-VALBONNE	LYONEST
01360	LOYETTES	01224	LOYETTES	LYONEST
01365	CAMP DE LA VALBONNE CEDEX	01032	BELIGNEUX	LYONEST
01366	CAMP DE LA VALBONNE CEDEX	01032	BELIGNEUX	LYONEST

01369	CAMP DE LA VALBONNE CEDEX	01032	BELIGNEUX	LYONEST
01370	BENY	01038	BENY	LYONEST
01370	COURMANGOUX	01127	COURMANGOUX	LYONEST
01370	MEILLONNAS	01241	MEILLONNAS	LYONEST
01370	PRESSIAT	01312	PRESSIAT	LYONEST
01370	ST ETIENNE DU BOIS	01350	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	LYONEST
01370	TREFFORT CUISIAT	01137	CUISIAT	LYONEST
01370	TREFFORT CUISIAT	01426	TREFFORT-CUISIAT	LYONEST
01380	BAGE LA VILLE	01025	BAGE-LA-VILLE	LYONEST
01380	BAGE LE CHATEL	01026	BAGE-LE-CHATEL	LYONEST
01380	BOISSEY	01050	BOISSEY	LYONEST
01380	DOMMARTIN	01144	DOMMARTIN	LYONEST
01380	ST ANDRE DE BAGE	01332	SAINT-ANDRE-DE-BAGE	LYONEST
01380	ST CYR SUR MENTHON	01343	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	LYONEST
01380	ST GENIS SUR MENTHON	01355	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	LYONEST
01390	CIVRIEUX	01105	CIVRIEUX	LYONEST
01390	MIONNAY	01248	MIONNAY	LYONEST
01390	MONTHIEUX	01261	MONTHIEUX	LYONEST
01390	RANCE	01318	RANCE	LYONEST
01390	ST ANDRE DE CORCY	01333	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	LYONEST
01390	ST JEAN DE THURIGNEUX	01362	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	LYONEST
01390	ST MARCEL	01371	SAINT-MARCEL	LYONEST
01390	TRAMOYES	01424	TRAMOYES	LYONEST
01400	CHANOZ CHATENAY	01084	CHANOZ-CHATENAY	LYONEST
01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	01093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	LYONEST
01400	CONDEISSIAT	01113	CONDEISSIAT	LYONEST
01400	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	01146	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	LYONEST
01400	L ABERGEMENT CLEMENCIAT	01001	L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT	LYONEST
01400	NEUVILLE LES DAMES	01272	NEUVILLE-LES-DAMES	LYONEST
01400	ROMANS	01328	ROMANS	LYONEST
01400	SANDRANS	01393	SANDRANS	LYONEST
01400	ST GEORGES SUR RENON	01356	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	LYONEST
01400	SULIGNAT	01412	SULIGNAT	LYONEST
01410	CHAMPFROMIER	01081	CHAMPFROMIER	LYONEST
01410	CHEZERY FORENS	01104	CHEZERY-FORENS	LYONEST
01410	LAJOUX	39274	LAJOUX	LYONEST
01410	LELEX	01210	LELEX	LYONEST
01410	MIJOUX	01247	MIJOUX	LYONEST
01420	CHANAY	01082	CHANAY	LYONEST
01420	CORBONOD	01118	CORBONOD	LYONEST
01420	LHOPITAL	01215	LHOPITAL	LYONEST
01420	SEYSSEL	01407	SEYSSEL	LYONEST
01420	SURJOUX	01413	SURJOUX	LYONEST
01430	CEIGNES	01067	CEIGNES	LYONEST
01430	CHEVILLARD	01101	CHEVILLARD	LYONEST
01430	CONDAMINE	01112	CONDAMINE	LYONEST
01430	IZENAVE	01191	IZENAVE	LYONEST
01430	LANTENAY	01206	LANTENAY	LYONEST
01430	MAILLAT	01228	MAILLAT	LYONEST
01430	OUTRIAZ	01282	OUTRIAZ	LYONEST
01430	PEYRIAT	01293	PEYRIAT	LYONEST
01430	ST MARTIN DU FRENE	01373	SAINT-MARTIN-DU-FRENE	LYONEST
01430	VIEU D IZENAVE	01441	VIEU-D'IZENAVE	LYONEST
01440	VIRIAT	01451	VIRIAT	LYONEST
01441	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01442	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST

01443	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01444	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01445	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01446	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01447	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01448	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01449	VIRIAT CEDEX	01451	VIRIAT	LYONEST
01450	BOLOZON	01051	BOLOZON	LYONEST
01450	CERDON	01068	CERDON	LYONEST
01450	CHALLES LA MONTAGNE	01077	CHALLES-LA-MONTAGNE	LYONEST
01450	LABALME	01200	LABALME	LYONEST
01450	LEYSSARD	01214	LEYSSARD	LYONEST
01450	MERIGNAT	01242	MERIGNAT	LYONEST
01450	PONCIN	01303	PONCIN	LYONEST
01450	SERRIERES SUR AIN	01404	SERRIERES-SUR-AIN	LYONEST
01450	ST ALBAN	01331	SAINT-ALBAN	LYONEST
01460	BEARD GEOVREISSIAT	01170	BEARD-GEOVREISSIAT	LYONEST
01460	BRION	01063	BRION	LYONEST
01460	MONTREAL LA CLUSE	01265	MONTREAL-LA-CLUSE	LYONEST
01460	NANTUA	01269	NANTUA	LYONEST
01460	NURIEUX VOLOGNAT	01267	NURIEUX-VOLOGNAT	LYONEST
01460	NURIEUX VOLOGNAT	01455	VOLOGNAT	LYONEST
01460	PORT	01307	PORT	LYONEST
01470	BENONCES	01037	BENONCES	LYONEST
01470	BRIORD	01064	BRIORD	LYONEST
01470	MONTAGNIEU	01255	MONTAGNIEU	LYONEST
01470	SEILLONNAZ	01400	SEILLONNAZ	LYONEST
01470	SERRIERES DE BRIORD	01403	SERRIERES-DE-BRIORD	LYONEST
01480	ARS SUR FORMANS	01021	ARS-SUR-FORMANS	LYONEST
01480	BEAUREGARD	01030	BEAUREGARD	LYONEST
01480	CHALEINS	01075	CHALEINS	LYONEST
01480	FAREINS	01157	FAREINS	LYONEST
01480	FRANS	01166	FRANS	LYONEST
01480	JASSANS RIOTTIER	01194	JASSANS-RIOTTIER	LYONEST
01480	MESSIMY SUR SAONE	01243	MESSIMY-SUR-SAONE	LYONEST
01480	SAVIGNEUX	01398	SAVIGNEUX	LYONEST
01480	VILLENEUVE	01446	VILLENEUVE	LYONEST
01500	AMBERIEU EN BUGEY	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01500	AMBRONAY	01007	AMBRONAY	LYONEST
01500	AMBUTRIX	01008	AMBUTRIX	LYONEST
01500	BETTANT	01041	BETTANT	LYONEST
01500	CHATEAU GAILLARD	01089	CHATEAU-GAILLARD	LYONEST
01500	DOUVRES	01149	DOUVRES	LYONEST
01500	ST DENIS EN BUGEY	01345	SAINT-DENIS-EN-BUGEY	LYONEST
01500	ST MAURICE DE REMENS	01379	SAINT-MAURICE-DE-REMENS	LYONEST
01501	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01502	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01503	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01504	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01505	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01506	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01507	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01508	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01509	AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	LYONEST
01510	ARMIX	01019	ARMIX	LYONEST
01510	ARTEMARE	01022	ARTEMARE	LYONEST

01510	CHAVORNAY	01097	CHAVORNAY	LYONEST
01510	CHEIGNIEU LA BALME	01100	CHEIGNIEU-LA-BALME	LYONEST
01510	LA BURBANCHE	01066	LA BURBANCHE	LYONEST
01510	ORDONNAZ	01280	ORDONNAZ	LYONEST
01510	PUGIEU	01316	PUGIEU	LYONEST
01510	ROSSILLON	01329	ROSSILLON	LYONEST
01510	ST MARTIN DE BAVEL	01372	SAINT-MARTIN-DE-BAVEL	LYONEST
01510	TALISSIEU	01415	TALISSIEU	LYONEST
01510	VIRIEU LE GRAND	01452	VIRIEU-LE-GRAND	LYONEST
01540	PERREX	01291	PERREX	LYONEST
01540	ST JULIEN SUR VEYLE	01368	SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	LYONEST
01540	VONNAS	01457	VONNAS	LYONEST
01550	COLLONGES	01109	COLLONGES	LYONEST
01550	FARGES	01158	FARGES	LYONEST
01550	POUGNY	01308	POUGNY	LYONEST
01560	CORMOZ	01124	CORMOZ	LYONEST
01560	COURTES	01128	COURTES	LYONEST
01560	CURCIAT DONGALON	01139	CURCIAT-DONGALON	LYONEST
01560	LESCHEROUX	01212	LESCHEROUX	LYONEST
01560	MANTENAY MONTLIN	01230	MANTENAY-MONTLIN	LYONEST
01560	SERVIGNAT	01406	SERVIGNAT	LYONEST
01560	ST JEAN SUR REYSSOUZE	01364	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE	LYONEST
01560	ST JULIEN SUR REYSSOUZE	01367	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	LYONEST
01560	ST NIZIER LE BOUCHOUX	01380	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	LYONEST
01560	ST TRIVIER DE COURTES	01388	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	LYONEST
01560	VERNOUX	01433	VERNOUX	LYONEST
01560	VESCOURS	01437	VESCOURS	LYONEST
01570	ASNIERES SUR SAONE	01023	ASNIERES-SUR-SAONE	LYONEST
01570	FEILLENS	01159	FEILLENS	LYONEST
01570	MANZIAT	01231	MANZIAT	LYONEST
01570	VESINES	01439	VESINES	LYONEST
01580	IZERNORE	01192	IZERNORE	LYONEST
01580	MATAFELON GRANGES	01178	GRANGES	LYONEST
01580	MATAFELON GRANGES	01240	MATAFELON-GRANGES	LYONEST
01580	SAMOGNAT	01392	SAMOGNAT	LYONEST
01580	SONTHONNAX LA MONTAGNE	01270	NAPT	LYONEST
01580	SONTHONNAX LA MONTAGNE	01410	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE	LYONEST
01590	CHANCIA	39102	CHANCIA	LYONEST
01590	DORTAN	01148	DORTAN	LYONEST
01590	LAVANCIA EPERCY	39283	LAVANCIA-EPERCY	LYONEST
01600	MASSIEUX	01238	MASSIEUX	LYONEST
01600	MISERIEUX	01250	MISERIEUX	LYONEST
01600	PARCIEUX	01285	PARCIEUX	LYONEST
01600	REYRIEUX	01322	REYRIEUX	LYONEST
01600	ST BERNARD	01339	SAINT-BERNARD	LYONEST
01600	ST DIDIER DE FORMANS	01347	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	LYONEST
01600	STE EUPHEMIE	01353	SAINTE-EUPHEMIE	LYONEST
01600	TOUSSIEUX	01423	TOUSSIEUX	LYONEST
01600	TREVOUX	01427	TREVOUX	LYONEST
01601	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01602	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01603	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01604	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01605	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01606	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01607	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST

01608	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01609	TREVOUX CEDEX	01427	TREVOUX	LYONEST
01630	CERN SITE DE PREVESSIN	01913	CERN-SITE-DE-PREVESSIN	LYONEST
01630	CHALLEX	01078	CHALLEX	LYONEST
01630	PERON	01288	PERON	LYONEST
01630	SERGY	01401	SERGY	LYONEST
01630	ST GENIS POUILLY	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01630	ST JEAN DE GONVILLE	01360	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	LYONEST
01631	CERN CEDEX	01313	PREVESSIN-MOENS	LYONEST
01632	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01633	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01634	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01635	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01636	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01637	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01638	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01639	ST GENIS POUILLY CEDEX	01354	SAINT-GENIS-POUILLY	LYONEST
01640	BOYEUX ST JEROME	01056	BOYEUX-SAINT-JEROME	LYONEST
01640	JUJURIEUX	01199	JUJURIEUX	LYONEST
01640	L ABERGEMENT DE VAREY	01002	L'ABERGEMENT-DE-VAREY	LYONEST
01640	ST JEAN LE VIEUX	01363	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	LYONEST
01660	CHAVEYRIAT	01096	CHAVEYRIAT	LYONEST
01660	MEZERIAT	01246	MEZERIAT	LYONEST
01660	VANDEINS	01429	VANDEINS	LYONEST
01680	GROSLEE	01182	GROSLEE	LYONEST
01680	INNIMOND	01190	INNIMOND	LYONEST
01680	LHUIS	01216	LHUIS	LYONEST
01680	LOMPNAS	01219	LOMPNAS	LYONEST
01680	MARCHAMP	01233	MARCHAMP	LYONEST
01700	BEYNOST	01043	BEYNOST	LYONEST
01700	MIRIBEL	01249	MIRIBEL	LYONEST
01700	MIRIBEL	01912	LE MAS-RILLIER	LYONEST
01700	MIRIBEL	01915	LES ECHETS	LYONEST
01700	NEYRON	01275	NEYRON	LYONEST
01700	ST MAURICE DE BEYNOST	01376	SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	LYONEST
01701	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01702	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01703	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01704	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01705	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01706	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01707	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01708	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01709	MIRIBEL CEDEX	01249	MIRIBEL	LYONEST
01710	THOIRY	01419	THOIRY	LYONEST
01750	CROTTET	01134	CROTTET	LYONEST
01750	REPLONGES	01320	REPLONGES	LYONEST
01750	ST LAURENT SUR SAONE	01370	SAINT-LAURENT-SUR-SAONE	LYONEST
01800	BOURG ST CHRISTOPHE	01054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	LYONEST
01800	BOURG ST CHRISTOPHE	01911	MARFOZ	LYONEST
01800	CHARNOZ SUR AIN	01088	CHARNOZ-SUR-AIN	LYONEST
01800	FARAMANS	01156	FARAMANS	LYONEST
01800	JOYEUX	01198	JOYEUX	LYONEST
01800	LE MONTELLIER	01260	LE MONTELLIER	LYONEST
01800	MEXIMIEUX	01244	MEXIMIEUX	LYONEST
01800	PEROUGES	01290	PEROUGES	LYONEST

01800	RIGNIEUX LE FRANC	01325	RIGNIEUX-LE-FRANC	LYONEST
01800	ST ELOI	01349	SAINT-ELOI	LYONEST
01800	ST JEAN DE NIOST	01361	SAINT-JEAN-DE-NIOST	LYONEST
01800	ST MAURICE DE GOURDANS	01378	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	LYONEST
01800	VILLIEU LOYES MOLLON	01223	LOYES	LYONEST
01800	VILLIEU LOYES MOLLON	01253	MOLLON	LYONEST
01800	VILLIEU LOYES MOLLON	01450	VILLIEU-LOYES-MOLLON	LYONEST
01851	MARBOZ	01232	MARBOZ	LYONEST
01921	MONTLUEL CEDEX	01262	MONTLUEL	LYONEST
01960	PERONNAS	01289	PERONNAS	LYONEST
01960	SERVAS	01405	SERVAS	LYONEST
01960	ST ANDRE SUR VIEUX JONC	01336	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC	LYONEST
01990	BANEINS	01028	BANEINS	LYONEST
01990	CHANEINS	01083	CHANEINS	LYONEST
01990	RELEVANT	01319	RELEVANT	LYONEST
01990	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	01389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	LYONEST
01994	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01995	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01996	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
01997	BOURG EN BRESSE CEDEX 9	01053	BOURG-EN-BRESSE	LYONEST
69003	LYON	69383	LYON 03EME	LYONEST
69004	LYON	69384	LYON 04EME	LYONEST
69006	LYON	69386	LYON 06EME	LYONEST
69009	LYON	69389	LYON 09EME	LYONEST
69060	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69061	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69062	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69063	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69064	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69065	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69066	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69067	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69068	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69100	VILLEURBANNE	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69115	CHIROUBLES	69058	CHIROUBLES	LYONEST
69120	VAULX EN VELIN	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69124	COLOMBIER SAUGNIEU	69299	COLOMBIER-SAUGNIEU	LYONEST
69124	COLOMBIER SAUGNIEU	69992	SAUGNIEU	LYONEST
69125	LYON ST EXUPERY AEROPORT	38926	SAINT-EXUPERY-AEROPORT	LYONEST
69125	LYON ST EXUPERY AEROPORT	69299	COLOMBIER-SAUGNIEU	LYONEST
69129	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69130	ECULLY	69081	ECULLY	LYONEST
69131	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69132	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69133	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69134	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69135	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69136	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69137	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69138	ECULLY CEDEX	69081	ECULLY	LYONEST
69139	DARDILLY CEDEX	69072	DARDILLY	LYONEST
69140	RILLIEUX LA PAPE	69274	CREPIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69140	RILLIEUX LA PAPE	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69141	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69142	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69143	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST

69144	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69145	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69146	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69147	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69148	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69149	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69150	DECINES CHARPIEU	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69150	DECINES CHARPIEU	69977	LE MOLARD	LYONEST
69151	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69152	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69153	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69154	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69155	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69156	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69157	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69158	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69159	DECINES CHARPIEU CEDEX	69275	DECINES-CHARPIEU	LYONEST
69161	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69162	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69163	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69164	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69165	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	69286	RILLIEUX-LA-PAPE	LYONEST
69170	AFFOUX	69001	AFFOUX	LYONEST
69170	DIEME	69075	DIEME	LYONEST
69170	JOUX	69102	JOUX	LYONEST
69170	LES SAUVAGES	69174	LES SAUVAGES	LYONEST
69170	ST APPOLINAIRE	69181	SAINT-APPOLINAIRE	LYONEST
69170	ST CLEMENT SUR VALSONNE	69188	SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE	LYONEST
69170	ST MARCEL L ECLAIRE	69225	SAINT-MARCEL-L'ECLAIRE	LYONEST
69170	TARARE	69243	TARARE	LYONEST
69170	VALSONNE	69254	VALSONNE	LYONEST
69171	TARARE CEDEX	69243	TARARE	LYONEST
69172	TARARE CEDEX	69243	TARARE	LYONEST
69173	TARARE CEDEX	69243	TARARE	LYONEST
69174	TARARE CEDEX	69243	TARARE	LYONEST
69175	TARARE CEDEX	69243	TARARE	LYONEST
69200	VENISSIEUX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69210	BULLY	69032	BULLY	LYONEST
69210	CHEVINAY	69057	CHEVINAY	LYONEST
69210	EVEUX	69083	EVEUX	LYONEST
69210	FLEURIEUX SUR L ARBRESLE	69086	FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	LYONEST
69210	L ARBRESLE	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69210	LENTILLY	69112	LENTILLY	LYONEST
69210	NUELLES	69144	NUELLES	LYONEST
69210	SAIN BEL	69171	SAIN-BEL	LYONEST
69210	SAVIGNY	69175	SAVIGNY	LYONEST
69210	SOURCIEUX LES MINES	69177	SOURCIEUX-LES-MINES	LYONEST
69210	ST GERMAIN SUR L ARBRESLE	69208	SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE	LYONEST
69210	ST PIERRE LA PALUD	69231	SAINT-PIERRE-LA-PALUD	LYONEST
69211	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69212	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69220	BELLEVILLE	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69220	CERCIE	69036	CERCIE	LYONEST
69220	CHARENTAY	69045	CHARENTAY	LYONEST
69220	CORCELLES EN BEAUJOLAIS	69065	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	LYONEST
69220	DRACE	69077	DRACE	LYONEST

69220	LANCIE	69108	LANCIE	LYONEST
69220	ST JEAN D ARDIERES	69211	SAINT-JEAN-D'ARDIERES	LYONEST
69220	ST LAGER	69218	SAINT-LAGER	LYONEST
69220	TAPONAS	69242	TAPONAS	LYONEST
69240	BOURG DE THIZY	69025	BOURG-DE-THIZY	LYONEST
69240	LA CHAPELLE DE MARDORE	69041	LA CHAPELLE-DE-MARDORE	LYONEST
69240	MARDORE	69128	MARDORE	LYONEST
69240	MARNAND	69129	MARNAND	LYONEST
69240	PONT TRAMBOUZE	69158	PONT-TRAMBOUZE	LYONEST
69240	ST VINCENT DE REINS	69240	SAINT-VINCENT-DE-REINS	LYONEST
69240	THIZY	69248	THIZY	LYONEST
69241	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69242	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69243	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69244	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69250	ALBIGNY SUR SAONE	69003	ALBIGNY-SUR-SAONE	LYONEST
69250	CURIS AU MONT D OR	69071	CURIS-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69250	FLEURIEU SUR SAONE	69085	FLEURIEU-SUR-SAONE	LYONEST
69250	MONTANAY	69284	MONTANAY	LYONEST
69250	NEUVILLE SUR SAONE	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69250	POLEYMIEUX AU MONT D OR	69153	POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69251	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69252	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69253	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69254	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69255	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69256	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69257	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69258	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69259	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69260	CHARBONNIERES LES BAINS	69044	CHARBONNIERES-LES-BAINS	LYONEST
69261	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69262	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69263	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69264	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69265	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69266	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69270	CAILLOUX SUR FONTAINES	69033	CAILLOUX-SUR-FONTAINES	LYONEST
69270	COUZON AU MONT D OR	69068	COUZON-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69270	FONTAINES ST MARTIN	69087	FONTAINES-SAINT-MARTIN	LYONEST
69270	FONTAINES SUR SAONE	69088	FONTAINES-SUR-SAONE	LYONEST
69270	ROCHETAILLEE SUR SAONE	69168	ROCHETAILLEE-SUR-SAONE	LYONEST
69270	ST ROMAIN AU MONT D OR	69233	SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69275	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69276	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69278	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69279	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69300	CALUIRE ET CUIRE	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69311	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69312	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69313	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69314	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69315	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69316	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69317	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69318	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST

69319	LYON CEDEX 04	69384	LYON 04EME	LYONEST
69320	FEYZIN	69276	FEYZIN	LYONEST
69326	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69327	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69328	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69329	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69330	JONAGE	69279	JONAGE	LYONEST
69330	JONS	69280	JONS	LYONEST
69330	MEYZIEU	69282	MEYZIEU	LYONEST
69330	PUSIGNAN	69285	PUSIGNAN	LYONEST
69336	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69337	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69338	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69351	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69352	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69355	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69356	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69359	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69370	ST DIDIER AU MONT D OR	69194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69371	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69372	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69373	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69374	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69375	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69376	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69377	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69378	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69379	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69380	ALIX	69004	ALIX	LYONEST
69380	BELMONT D AZERGUES	69020	BELMONT-D'AZERGUES	LYONEST
69380	CHARNAY	69047	CHARNAY	LYONEST
69380	CHASSELAY	69049	CHASSELAY	LYONEST
69380	CHATILLON	69050	CHATILLON	LYONEST
69380	CHAZAY D AZERGUES	69052	CHAZAY-D'AZERGUES	LYONEST
69380	CHESSY	69056	CHESSY	LYONEST
69380	CIVRIEUX D AZERGUES	69059	CIVRIEUX-D'AZERGUES	LYONEST
69380	DOMMARTIN	69076	DOMMARTIN	LYONEST
69380	LES CHERES	69055	LES CHERES	LYONEST
69380	LISSIEU	69117	LISSIEU	LYONEST
69380	LOZANNE	69121	LOZANNE	LYONEST
69380	MARCILLY D AZERGUES	69125	MARCILLY-D'AZERGUES	LYONEST
69380	ST JEAN DES VIGNES	69212	SAINT-JEAN-DES-VIGNES	LYONEST
69381	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69382	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69383	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69384	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69385	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69386	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69387	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69388	LYON CEDEX 08	69388	LYON 08EME	LYONEST
69391	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69392	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69393	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69394	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69395	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69396	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST

69397	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69398	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69399	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69400	ARNAS	69013	ARNAS	LYONEST
69400	GLEIZE	69092	GLEIZE	LYONEST
69400	LIERGUES	69114	LIERGUES	LYONEST
69400	LIERGUES	69993	LA COMBE	LYONEST
69400	LIMAS	69115	LIMAS	LYONEST
69400	POUILLY LE MONIAL	69159	POUILLY-LE-MONIAL	LYONEST
69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69401	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69402	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69403	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69404	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69405	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69406	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69407	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69408	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69409	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69410	CHAMPAGNE AU MONT D OR	69040	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69411	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69412	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69413	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69414	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69415	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69416	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69417	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69418	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69419	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69421	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69422	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69423	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69424	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69425	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69426	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69427	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69428	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69429	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69430	AVENAS	69015	AVENAS	LYONEST
69430	BEAUJEU	69018	BEAUJEU	LYONEST
69430	BEAUJEU	69996	LE MOLARD	LYONEST
69430	CHENELETTE	69054	CHENELETTE	LYONEST
69430	LANTIGNIE	69109	LANTIGNIE	LYONEST
69430	LES ARDILLATS	69012	LES ARDILLATS	LYONEST
69430	MARCHAMPT	69124	MARCHAMPT	LYONEST
69430	QUINCIE EN BEAUJOLAIS	69162	QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	LYONEST
69430	REGNIE DURETTE	69079	DURETTE	LYONEST
69430	REGNIE DURETTE	69165	REGNIE-DURETTE	LYONEST
69430	ST DIDIER SUR BEAUJEU	69196	SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	LYONEST
69430	VERNAY	69261	VERNAY	LYONEST
69431	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69432	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69433	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69434	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69435	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69436	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST

69437	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69438	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69439	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69441	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69442	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69443	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69444	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69445	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69446	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69447	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69448	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69449	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69450	ST CYR AU MONT D OR	69191	SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69451	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69452	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69453	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69454	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69455	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69456	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69457	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69458	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69459	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69460	BLACE	69023	BLACE	LYONEST
69460	LE PERREON	69151	LE PERREON	LYONEST
69460	ODENAS	69145	ODENAS	LYONEST
69460	SALLES ARBUISSONNAS	69011	ARBUISSONNAS	LYONEST
69460	SALLES ARBUISSONNAS	69172	SALLES-ARBUISSONNAS-BEAUJOLAIS	LYONEST
69460	ST ETIENNE DES OULLIERES	69197	SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES	LYONEST
69460	ST ETIENNE LA VARENNE	69198	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	LYONEST
69460	VAUX EN BEAUJOLAIS	69257	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	LYONEST
69461	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69462	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69463	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69464	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69465	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69466	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69467	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69468	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69469	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69470	COURS LA VILLE	69066	COURS-LA-VILLE	LYONEST
69470	COURS LA VILLE	69262	LA VILLE	LYONEST
69470	RANCHAL	69164	RANCHAL	LYONEST
69470	THEL	69247	THEL	LYONEST
69471	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69472	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69473	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69474	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69475	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69476	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69477	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69478	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69479	LYON CEDEX 06	69386	LYON 06EME	LYONEST
69480	AMBERIEUX D AZERGUES	69005	AMBERIEUX	LYONEST
69480	ANSE	69009	ANSE	LYONEST
69480	LACHASSAGNE	69106	LACHASSAGNE	LYONEST
69480	LUCENAY	69122	LUCENAY	LYONEST

69480	MARCY	69126	MARCY	LYONEST
69480	MORANCE	69140	MORANCE	LYONEST
69480	MORANCE	69975	SAINT-PIERRE	LYONEST
69480	POMMIERS	69156	POMMIERS	LYONEST
69481	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69482	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69483	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69484	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69485	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69486	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69487	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69488	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69489	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69490	ANCY	69008	ANCY	LYONEST
69490	DAREIZE	69073	DAREIZE	LYONEST
69490	LES OLMES	69147	LES OLMES	LYONEST
69490	PONTCHARRA SUR TURDINE	69157	PONTCHARRA-SUR-TURDINE	LYONEST
69490	SARCEY	69173	SARCEY	LYONEST
69490	ST FORGEUX	69200	SAINT-FORGEUX	LYONEST
69490	ST LOUP	69223	SAINT-LOUP	LYONEST
69490	ST ROMAIN DE POPEY	69234	SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	LYONEST
69500	BRON	69029	BRON	LYONEST
69501	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69502	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69503	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69504	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69505	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69506	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69507	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69508	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69509	LYON CEDEX 03	69383	LYON 03EME	LYONEST
69511	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69512	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69513	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69514	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69515	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69516	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69517	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69518	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69519	VAULX EN VELIN CEDEX	69256	VAULX-EN-VELIN	LYONEST
69551	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69552	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69553	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69554	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69555	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69556	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69557	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69558	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69559	FEYZIN CEDEX	69276	FEYZIN	LYONEST
69531	ST CYR AU MONT D OR CEDEX	69191	SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69532	ST CYR AU MONT D OR CEDEX	69191	SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69541	CHAMPAGNE MONT D OR CEDEX	69040	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69542	CHAMPAGNE MONT D OR CEDEX	69040	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69543	CHAMPAGNE MONT D OR CEDEX	69040	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69544	CHAMPAGNE MONT D OR CEDEX	69040	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69545	CHAMPAGNE MONT D OR CEDEX	69040	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	LYONEST

69550	AMPLEPUIS	69006	AMPLEPUIS	LYONEST
69550	AMPLEPUIS	69902	ROCHEFORT	LYONEST
69550	CUBLIZE	69070	CUBLIZE	LYONEST
69550	MEAUX LA MONTAGNE	69130	MEAUX-LA-MONTAGNE	LYONEST
69550	RONNO	69169	RONNO	LYONEST
69550	ST JEAN LA BUSSIERE	69214	SAINT-JEAN-LA-BUSSIERE	LYONEST
69570	DARDILLY	69072	DARDILLY	LYONEST
69571	DARDILLY CEDEX	69072	DARDILLY	LYONEST
69572	DARDILLY CEDEX	69072	DARDILLY	LYONEST
69573	DARDILLY CEDEX	69072	DARDILLY	LYONEST
69574	DARDILLY CEDEX	69072	DARDILLY	LYONEST
69575	DARDILLY CEDEX	69072	DARDILLY	LYONEST
69576	LIMONEST CEDEX	69116	LIMONEST	LYONEST
69577	LIMONEST CEDEX	69116	LIMONEST	LYONEST
69578	LIMONEST CEDEX	69116	LIMONEST	LYONEST
69579	LIMONEST CEDEX	69116	LIMONEST	LYONEST
69580	SATHONAY CAMP	69292	SATHONAY-CAMP	LYONEST
69580	SATHONAY VILLAGE	69293	SATHONAY-VILLAGE	LYONEST
69581	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69582	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69583	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69584	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69585	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69586	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69587	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69588	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69589	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	69143	NEUVILLE-SUR-SAONE	LYONEST
69591	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69592	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69593	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69594	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69595	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69596	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69597	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69598	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69599	L ARBRESLE CEDEX	69010	L'ARBRESLE	LYONEST
69601	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69602	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69603	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69604	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69605	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69606	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69607	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69608	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69609	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69611	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69612	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69613	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69614	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69615	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69616	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69617	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69618	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69619	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69620	BAGNOLS	69017	BAGNOLS	LYONEST
69620	CHAMELET	69039	CHAMELET	LYONEST

69620	FRONTENAS	69090	FRONTENAS	LYONEST
69620	LE BOIS D OINGT	69024	LE BOIS-D-OINGT	LYONEST
69620	LE BREUIL	69026	LE BREUIL	LYONEST
69620	LEGNY	69111	LEGNY	LYONEST
69620	LETRA	69113	LETRA	LYONEST
69620	LETRA	69999	LA ROCHE	LYONEST
69620	MOIRE	69134	MOIRE	LYONEST
69620	OINGT	69146	OINGT	LYONEST
69620	ST LAURENT D OINGT	69222	SAINT-LAURENT-D'OINGT	LYONEST
69620	ST VERAND	69239	SAINT-VERAND	LYONEST
69620	STE PAULE	69230	SAINTE-PAULE	LYONEST
69620	TERNAND	69245	TERNAND	LYONEST
69620	THEIZE	69246	THEIZE	LYONEST
69621	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69622	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69623	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69624	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69625	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69626	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69627	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69628	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69629	VILLEURBANNE CEDEX	69266	VILLEURBANNE	LYONEST
69631	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69632	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69633	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69634	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69635	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69636	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69637	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69638	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69639	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69640	COGNY	69061	COGNY	LYONEST
69640	DENICE	69074	DENICE	LYONEST
69640	JARNIOUX	69101	JARNIOUX	LYONEST
69640	LACENAS	69105	LACENAS	LYONEST
69640	MONTMELAS ST SORLIN	69137	MONTMELAS-SAINT-SORLIN	LYONEST
69640	RIVOLET	69167	RIVOLET	LYONEST
69640	RIVOLET	69982	LA FOUILLOUSE	LYONEST
69640	ST JULIEN	69215	SAINT-JULIEN	LYONEST
69640	ST JULIEN	69983	LA ROCHE	LYONEST
69640	VILLE SUR JARNIOUX	69265	VILLE-SUR-JARNIOUX	LYONEST
69641	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69642	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69643	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69644	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69645	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69646	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69647	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69648	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69649	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69650	QUINCIEUX	69163	QUINCIEUX	LYONEST
69650	QUINCIEUX	69906	VEISSIEUX	LYONEST
69650	ST GERMAIN AU MONT D OR	69207	SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69651	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69652	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69653	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST

69654	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69655	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69656	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69657	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69658	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69659	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69660	COLLONGES AU MONT D OR	69063	COLLONGES-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69661	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69662	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69663	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69664	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69665	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69666	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69667	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69668	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69669	VILLEFRANCHE S SAONE CEDEX	69264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	LYONEST
69671	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69672	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69673	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69674	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69675	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69676	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69677	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69678	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69679	BRON CEDEX	69029	BRON	LYONEST
69680	CHASSIEU	69271	CHASSIEU	LYONEST
69681	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69682	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69683	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69684	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69685	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69686	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69687	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69688	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69689	CHASSIEU CEDEX	69271	CHASSIEU	LYONEST
69690	BESSENAY	69021	BESSENAY	LYONEST
69690	BESSENAY	69950	LA BREVENNE	LYONEST
69690	BESSENAY	69952	LA GIRAUDIERE	LYONEST
69690	BESSENAY	69953	LURCIEUX	LYONEST
69690	BESSENAY	69954	POMERIEUX	LYONEST
69690	BESSENAY	69955	LES ROCHES	LYONEST
69690	BIBOST	69022	BIBOST	LYONEST
69690	BIBOST	69951	LA CALONNIERE	LYONEST
69690	BRULLIOLES	69030	BRULLIOLES	LYONEST
69690	BRUSSIEU	69031	BRUSSIEU	LYONEST
69690	COURZIEU	69067	COURZIEU	LYONEST
69690	ST JULIEN SUR BIBOST	69216	SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	LYONEST
69691	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69692	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69693	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69694	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69695	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69696	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69697	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69698	VENISSIEUX CEDEX	69259	VENISSIEUX	LYONEST
69720	ST BONNET DE MURE	69287	SAINT-BONNET-DE-MURE	LYONEST

69720	ST LAURENT DE MURE	69288	SAINT-LAURENT-DE-MURE	LYONEST
69726	GENAY CEDEX	69278	GENAY	LYONEST
69727	GENAY CEDEX	69278	GENAY	LYONEST
69728	GENAY CEDEX	69278	GENAY	LYONEST
69729	GENAY CEDEX	69278	GENAY	LYONEST
69730	GENAY	69278	GENAY	LYONEST
69731	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69732	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69733	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69734	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69735	CALUIRE ET CUIRE CEDEX	69034	CALUIRE-ET-CUIRE	LYONEST
69740	GENAS	69277	GENAS	LYONEST
69741	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69742	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69743	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69744	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69745	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69746	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69747	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69748	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69749	GENAS CEDEX	69277	GENAS	LYONEST
69751	CHARBONNIERES BAINS CEDEX	69044	CHARBONNIERES-LES-BAINS	LYONEST
69752	CHARBONNIERES BAINS CEDEX	69044	CHARBONNIERES-LES-BAINS	LYONEST
69753	CHARBONNIERES BAINS CEDEX	69044	CHARBONNIERES-LES-BAINS	LYONEST
69754	CHARBONNIERES BAINS CEDEX	69044	CHARBONNIERES-LES-BAINS	LYONEST
69755	CHARBONNIERES BAINS CEDEX	69044	CHARBONNIERES-LES-BAINS	LYONEST
69760	LIMONEST	69116	LIMONEST	LYONEST
69770	CHAMBOST LONGESSAIGNE	69038	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	LYONEST
69770	LONGESSAIGNE	69120	LONGESSAIGNE	LYONEST
69770	MONTROTTIER	69139	MONTROTTIER	LYONEST
69770	VILLECHENEVE	69263	VILLECHENEVE	LYONEST
69771	ST DIDIER MONT D OR CEDEX	69194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69772	ST DIDIER MONT D OR CEDEX	69194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69773	ST DIDIER MONT D OR CEDEX	69194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69774	ST DIDIER MONT D OR CEDEX	69194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69775	ST DIDIER MONT D OR CEDEX	69194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	LYONEST
69780	MIONS	69283	MIONS	LYONEST
69780	ST PIERRE DE CHANDIEU	69289	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU	LYONEST
69780	TOUSSIEU	69298	TOUSSIEU	LYONEST
69790	AIGUEPERSE	69002	AIGUEPERSE	LYONEST
69790	AZOLETTE	69016	AZOLETTE	LYONEST
69790	PROPIERES	69161	PROPIERES	LYONEST
69790	ST BONNET DES BRUYERES	69182	SAINT-BONNET-DES-BRUYERES	LYONEST
69790	ST CLEMENT DE VERS	69186	SAINT-CLEMENT-DE-VERS	LYONEST
69790	ST IGNY DE VERS	69209	SAINT-IGNY-DE-VERS	LYONEST
69791	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69792	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69793	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69794	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69795	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69796	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69797	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69798	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69799	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69800	ST PRIEST	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69801	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST

69802	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69803	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69804	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69805	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69806	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69807	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69808	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69809	ST PRIEST CEDEX	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69820	FLEURIE	69084	FLEURIE	LYONEST
69820	VAUXRENARD	69258	VAUXRENARD	LYONEST
69821	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69822	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69823	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69824	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69825	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69826	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69827	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69828	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69829	BELLEVILLE CEDEX	69019	BELLEVILLE	LYONEST
69830	ST GEORGES DE RENEINS	69206	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	LYONEST
69831	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69832	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69833	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69834	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69835	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69836	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69837	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69838	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69839	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69840	CENVES	69035	CENVES	LYONEST
69840	CHENAS	69053	CHENAS	LYONEST
69840	EMERINGES	69082	EMERINGES	LYONEST
69840	JULIENAS	69103	JULIENAS	LYONEST
69840	JULLIE	69104	JULLIE	LYONEST
69841	ST PRIEST CEDEX 9	69290	SAINT-PRIEST	LYONEST
69860	MONSOLS	69135	MONSOLS	LYONEST
69860	OUROUX	69150	OUROUX	LYONEST
69860	ST CHRISTOPHE	69185	SAINT-CHRISTOPHE	LYONEST
69860	ST JACQUES DES ARRETS	69210	SAINT-JACQUES-DES-ARRETS	LYONEST
69860	ST MAMERT	69224	SAINT-MAMERT	LYONEST
69860	TRADES	69251	TRADES	LYONEST
69870	CHAMBOST ALLIERES	69037	CHAMBOST-ALLIERES	LYONEST
69870	CLAVEISOLLES	69060	CLAVEISOLLES	LYONEST
69870	GRANDRIS	69093	GRANDRIS	LYONEST
69870	LAMURE SUR AZERGUES	69107	LAMURE-SUR-AZERGUES	LYONEST
69870	LES ECHARMEAUX	69961	LES ECHARMEAUX	LYONEST
69870	POULE LES ECHARMEAUX	69160	POULE-LES-ECHARMEAUX	LYONEST
69870	ST BONNET LE TRONCY	69183	SAINT-BONNET-LE-TRONCY	LYONEST
69870	ST CYR LE CHATOUX	69192	SAINT-CYR-LE-CHATOUX	LYONEST
69870	ST JUST D AVRAY	69217	SAINT-JUST-D'AVRAY	LYONEST
69870	ST NIZIER D AZERGUES	69229	SAINT-NIZIER-D'AZERGUES	LYONEST
69881	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69882	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69883	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69884	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69885	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST

69889	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69891	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69892	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69893	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69894	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69895	MEYZIEU CEDEX	69282	MEYZIEU	LYONEST
69910	VILLIE MORGON	69267	VILLIE-MORGON	LYONEST
69960	CORBAS	69273	CORBAS	LYONEST
69961	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69962	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69963	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69964	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69965	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69966	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69967	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69968	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69969	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69970	CHAPONNAY	69270	CHAPONNAY	LYONEST
69970	MARENNES	69281	MARENNES	LYONEST
69971	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69972	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69973	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69974	CORBAS CEDEX	69273	CORBAS	LYONEST
69991	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69992	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69993	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69994	LYON CEDEX 09	69389	LYON 09EME	LYONEST
69001	LYON	69381	LYON 1ER	LYONEST
69201	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69202	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69203	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69204	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69205	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69206	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69207	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69208	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69209	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69281	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69282	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69283	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69284	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69274	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
69285	LYON CEDEX 01	69381	LYON 1ER	LYONEST
CODE POSTAL	**COMMUNE**	**BUREAU DISTRIBUTEUR**		**UFR**
69002	LYON	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69005	LYON	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69110	STE FOY LES LYON	69202	SAINTE-FOY-LES-LYON	LYONSUD
69126	BRINDAS	69028	BRINDAS	LYONSUD
69160	TASSIN LA DEMI LUNE	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69190	ST FONS	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69191	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69192	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69193	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69194	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69195	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69196	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD

69197	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69198	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69199	ST FONS CEDEX	69199	SAINT-FONS	LYONSUD
69213	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69214	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69215	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69216	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69217	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69218	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69219	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69221	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69222	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69223	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69224	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69225	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69226	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69227	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69228	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69229	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69230	ST GENIS LAVAL	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69231	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69232	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69233	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69234	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69235	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69236	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69237	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69238	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69239	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69245	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69246	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69247	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69248	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69249	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69267	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69268	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69269	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69271	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69272	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69273	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69277	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69280	MARCY L ETOILE	69127	MARCY-L'ETOILE	LYONSUD
69280	STE CONSORCE	69190	SAINTE-CONSORCE	LYONSUD
69284	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69285	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69286	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69287	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69288	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69289	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69290	CRAPONNE	69069	CRAPONNE	LYONSUD
69290	GREZIEU LA VARENNE	69094	GREZIEU-LA-VARENNE	LYONSUD
69290	POLLIONNAY	69154	POLLIONNAY	LYONSUD
69290	ST GENIS LES OLLIERES	69205	SAINT-GENIS-LES-OLLIERES	LYONSUD
69291	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69292	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69293	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD

69294	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69295	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69296	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69297	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69298	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69299	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69310	PIERRE BENITE	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69321	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69322	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69323	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69324	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69331	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69332	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69333	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69334	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69335	LYON CEDEX 05	69385	LYON 05EME	LYONSUD
69339	LYON CEDEX 02	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69340	FRANCHEVILLE	69089	FRANCHEVILLE	LYONSUD
69350	LA MULATIERE	69142	LA MULATIERE	LYONSUD
69360	COMMUNAY	69272	COMMUNAY	LYONSUD
69360	SEREZIN DU RHONE	69294	SEREZIN-DU-RHONE	LYONSUD
69360	SIMANDRES	69295	SIMANDRES	LYONSUD
69360	SOLAIZE	69296	SOLAIZE	LYONSUD
69360	ST SYMPHORIEN D OZON	69291	SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON	LYONSUD
69360	TERNAY	69297	TERNAY	LYONSUD
69390	CHARLY	69046	CHARLY	LYONSUD
69390	MILLERY	69133	MILLERY	LYONSUD
69390	VERNAISON	69260	VERNAISON	LYONSUD
69390	VOURLES	69268	VOURLES	LYONSUD
69390	VOURLES	69959	SEPT-CHEMINS	LYONSUD
69420	AMPUIS	69007	AMPUIS	LYONSUD
69420	CONDRIEU	69064	CONDRIEU	LYONSUD
69420	LES HAIES	69097	LES HAIES	LYONSUD
69420	LONGES	69119	LONGES	LYONSUD
69420	TREVES	69252	TREVES	LYONSUD
69420	TUPIN ET SEMONS	69253	TUPIN-ET-SEMONS	LYONSUD
69440	CHAUSSAN	69051	CHAUSSAN	LYONSUD
69440	CHAUSSAN	69923	LE RICHOUD	LYONSUD
69440	MORNANT	69141	MORNANT	LYONSUD
69440	MORNANT	69924	LE ROSSEON	LYONSUD
69440	RIVERIE	69166	RIVERIE	LYONSUD
69440	ST ANDRE LA COTE	69180	SAINT-ANDRE-LA-COTE	LYONSUD
69440	ST DIDIER SOUS RIVERIE	69195	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE	LYONSUD
69440	ST DIDIER SOUS RIVERIE	69920	FILLONNIERE	LYONSUD
69440	ST LAURENT D AGNY	69219	SAINT-LAURENT-D'AGNY	LYONSUD
69440	ST LAURENT D AGNY	69926	SAINT-VINCENT	LYONSUD
69440	ST MAURICE SUR DARGOIRE	69228	SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE	LYONSUD
69440	ST MAURICE SUR DARGOIRE	69918	DARGOIRE	LYONSUD
69440	ST MAURICE SUR DARGOIRE	69925	ROUSSILLIERE	LYONSUD
69440	ST SORLIN	69237	SAINT-SORLIN	LYONSUD
69440	STE CATHERINE	69184	SAINTE-CATHERINE	LYONSUD
69440	STE CATHERINE	69919	BARROT	LYONSUD
69440	STE CATHERINE	69921	LA FLACHERE	LYONSUD
69440	TALUYERS	69241	TALUYERS	LYONSUD
69440	TALUYERS	69916	LE BATARD	LYONSUD
69491	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD

69492	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69493	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69494	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69495	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69496	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69497	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69498	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69499	PIERRE BENITE CEDEX	69152	PIERRE-BENITE	LYONSUD
69510	MESSIMY	69131	MESSIMY	LYONSUD
69510	RONTALON	69170	RONTALON	LYONSUD
69510	SOUCIEU EN JARREST	69176	SOUCIEU-EN-JARREST	LYONSUD
69510	THURINS	69249	THURINS	LYONSUD
69510	YZERON	69269	YZERON	LYONSUD
69520	GRIGNY	69096	GRIGNY	LYONSUD
69530	BRIGNAIS	69027	BRIGNAIS	LYONSUD
69530	BRIGNAIS	69949	SEPT-CHEMINS	LYONSUD
69530	ORLIENAS	69148	ORLIENAS	LYONSUD
69530	ORLIENAS	69948	LE BOULARD	LYONSUD
69540	IRIGNY	69100	IRIGNY	LYONSUD
69560	ST CYR SUR LE RHONE	69193	SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	LYONSUD
69560	ST ROMAIN EN GAL	69235	SAINT-ROMAIN-EN-GAL	LYONSUD
69560	ST ROMAIN EN GAL	69997	POMERIEUX	LYONSUD
69560	STE COLOMBE	69189	SAINTE-COLOMBE	LYONSUD
69561	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69562	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69563	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69564	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69565	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69566	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69567	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69568	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69569	ST GENIS LAVAL CEDEX	69204	SAINT-GENIS-LAVAL	LYONSUD
69590	COISE	69062	COISE	LYONSUD
69590	LA CHAPELLE SUR COISE	69042	LA CHAPELLE-SUR-COISE	LYONSUD
69590	LARAJASSE	69110	LARAJASSE	LYONSUD
69590	LARAJASSE	69907	LA MURE	LYONSUD
69590	POMEYS	69155	POMEYS	LYONSUD
69590	ST SYMPHORIEN SUR COISE	69238	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	LYONSUD
69600	OULLINS	69149	OULLINS	LYONSUD
69610	AVEIZE	69014	AVEIZE	LYONSUD
69610	GREZIEU LE MARCHE	69095	GREZIEU-LE-MARCHE	LYONSUD
69610	HAUTE RIVOIRE	69099	HAUTE-RIVOIRE	LYONSUD
69610	LES HALLES	69098	LES HALLES	LYONSUD
69610	MEYS	69132	MEYS	LYONSUD
69610	MONTROMANT	69138	MONTROMANT	LYONSUD
69610	SOUZY	69178	SOUZY	LYONSUD
69610	ST GENIS L ARGENTIERE	69203	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	LYONSUD
69610	STE FOY L ARGENTIERE	69201	SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	LYONSUD
69630	CHAPONOST	69043	CHAPONOST	LYONSUD
69670	ST LAURENT DE VAUX	69221	SAINT-LAURENT-DE-VAUX	LYONSUD
69670	VAUGNERAY	69255	VAUGNERAY	LYONSUD
69700	CHASSAGNY	69048	CHASSAGNY	LYONSUD
69700	ECHALAS	69080	ECHALAS	LYONSUD
69700	ECHALAS	69970	LA RODIERE	LYONSUD
69700	GIVORS	69091	GIVORS	LYONSUD
69700	GIVORS	69972	SAINT-MARTIN-DE-CORNAS	LYONSUD

69700	LOIRE SUR RHONE	69118	LOIRE-SUR-RHONE	LYONSUD
69700	MONTAGNY	69136	MONTAGNY	LYONSUD
69700	MONTAGNY	69971	SOURZY	LYONSUD
69700	ST ANDEOL LE CHATEAU	69179	SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU	LYONSUD
69700	ST JEAN DE TOUSLAS	69213	SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	LYONSUD
69700	ST ROMAIN EN GIER	69236	SAINT-ROMAIN-EN-GIER	LYONSUD
69701	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69702	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69703	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69704	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69705	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69706	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69707	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69708	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69709	GIVORS CEDEX	69091	GIVORS	LYONSUD
69711	CONDRIEU CEDEX	69064	CONDRIEU	LYONSUD
69712	CONDRIEU CEDEX	69064	CONDRIEU	LYONSUD
69713	CONDRIEU CEDEX	69064	CONDRIEU	LYONSUD
69714	CONDRIEU CEDEX	69064	CONDRIEU	LYONSUD
69715	CONDRIEU CEDEX	69064	CONDRIEU	LYONSUD
69807	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69811	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69812	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69813	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69814	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69815	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69816	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69817	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69818	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69819	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	69244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	LYONSUD
69834	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69835	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69837	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69838	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69839	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69841	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69850	DUERNE	69078	DUERNE	LYONSUD
69850	ST MARTIN EN HAUT	69227	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	LYONSUD
69850	ST MARTIN EN HAUT	69903	ROCHEFORT	LYONSUD
69900	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69901	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69902	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69903	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69904	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69905	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69906	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69907	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69908	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69909	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69921	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69922	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69923	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69924	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69925	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69926	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69927	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD

69928	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69929	OULLINS CEDEX	69149	OULLINS	LYONSUD
69930	ST CLEMENT LES PLACES	69187	SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	LYONSUD
69930	ST LAURENT DE CHAMOUSSET	69220	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	LYONSUD
69931	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69932	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69933	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69934	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69935	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69936	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69937	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69938	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69939	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69941	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69942	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69943	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69944	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69945	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69946	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69947	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69948	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69949	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69951	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69952	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69953	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69954	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69955	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69956	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69957	LYON CEDEX 20	69382	LYON 02EME	LYONSUD
69007	LYON	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69998	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69301	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69302	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69303	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69304	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69305	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69306	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69307	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69308	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69309	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69341	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69342	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69343	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69344	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69345	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69346	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69347	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69348	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69349	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69353	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69354	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69357	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69358	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69361	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69362	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69363	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD

69364	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69365	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69366	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69367	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69368	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69369	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD
69389	LYON CEDEX 07	69387	LYON 07EME	LYONSUD

CODE POSTAL	COMMUNE	BUREAU DISTRIBUTEUR		UFR
38150	AGNIN	38003	AGNIN	LYONSUD
38150	ANJOU	38009	ANJOU	LYONSUD
38150	ASSIEU	38017	ASSIEU	LYONSUD
38150	BOUGE CHAMBALUD	38051	BOUGE-CHAM	LYONSUD
38150	CHANAS	38072	CHANAS	LYONSUD
38150	LA CHAPELLE DE SURIEU	38077	LA CHAPELLE-	LYONSUD
38150	ROUSSILLON	38344	ROUSSILLON	LYONSUD
38150	SALAISE SUR SANNE	38468	SALAISE-SUR-S	LYONSUD
38150	SONNAY	38496	SONNAY	LYONSUD
38150	ST ROMAIN DE SURIEU	38452	SAINT-ROMAI	LYONSUD
38150	VERNIOZ	38536	VERNIOZ	LYONSUD
38150	VILLE SOUS ANJOU	38556	VILLE-SOUS-AI	LYONSUD
38151	ROUSSILLON CEDEX	38344	ROUSSILLON	LYONSUD
38152	ROUSSILLON CEDEX	38344	ROUSSILLON	LYONSUD
38153	ROUSSILLON CEDEX	38344	ROUSSILLON	LYONSUD
38154	ROUSSILLON CEDEX	38344	ROUSSILLON	LYONSUD
38159	ROUSSILLON CEDEX	38344	ROUSSILLON	LYONSUD
38200	CHUZELLES	38110	CHUZELLES	LYONSUD
38200	JARDIN	38199	JARDIN	LYONSUD
38200	LUZINAY	38215	LUZINAY	LYONSUD
38200	SERPAIZE	38484	SERPAIZE	LYONSUD
38200	SEYSSUEL	38487	SEYSSUEL	LYONSUD
38200	ST SORLIN DE VIENNE	38459	SAINT-SORLIN	LYONSUD
38200	VIENNE	38544	VIENNE	LYONSUD
38200	VILLETTE DE VIENNE	38558	VILLETTE-DE-V	LYONSUD
38201	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38202	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38203	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38204	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38205	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38206	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38207	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38208	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38209	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38211	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38213	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38214	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38215	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38216	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38217	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38218	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38219	VIENNE CEDEX	38544	VIENNE	LYONSUD
38370	LES ROCHES DE CONDRIEU	38340	LES ROCHES-D	LYONSUD
38370	ST ALBAN DU RHONE	38353	SAINT-ALBAN-	LYONSUD
38370	ST CLAIR DU RHONE	38378	SAINT-CLAIR-D	LYONSUD
38370	ST PRIM	38448	SAINT-PRIM	LYONSUD
38550	AUBERIVES SUR VAREZE	38019	AUBERIVES-SU	LYONSUD
38550	CHEYSSIEU	38101	CHEYSSIEU	LYONSUD
38550	CLONAS SUR VAREZE	38114	CLONAS-SUR-V	LYONSUD

38550	LE PEAGE DE ROUSSILLON	38298	LE PEAGE-DE-	LYONSUD
38550	SABLONS	38349	SABLONS	LYONSUD
38550	ST MAURICE L EXIL	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38551	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38552	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38553	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38554	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38555	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38556	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38557	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38558	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38559	ST MAURICE L EXIL CEDEX	38425	SAINT-MAURI	LYONSUD
38670	CHASSE SUR RHONE	38087	CHASSE-SUR-R	LYONSUD
38780	ESTRABLIN	38157	ESTRABLIN	LYONSUD
38780	EYZIN PINET	38160	EYZIN-PINET	LYONSUD
38780	OYTIER ST OBLAS	38288	OYTIER-SAINT	LYONSUD
38780	PONT EVEQUE	38318	PONT-EVEQUE	LYONSUD
38780	SEPTEME	38480	SEPTEME	LYONSUD
38780	SEPTEME	38914	SOUS-COTE	LYONSUD
38780	SEPTEME	38915	LE PEAGE	LYONSUD
38781	PONT EVEQUE CEDEX	38318	PONT-EVEQUE	LYONSUD
38782	PONT EVEQUE CEDEX	38318	PONT-EVEQUE	LYONSUD
38783	PONT EVEQUE CEDEX	38318	PONT-EVEQUE	LYONSUD
38784	PONT EVEQUE CEDEX	38318	PONT-EVEQUE	LYONSUD
38789	PONT EVEQUE CEDEX	38318	PONT-EVEQUE	LYONSUD
38121	CHONAS L AMBALLAN	38107	CHONAS-L'AM	LYONSUD
38121	REVENTIN VAUGRIS	38336	REVENTIN-VA	LYONSUD
38122	CHALONS	38066	CHALONS	LYONSUD
38122	COUR ET BUIS	38134	COUR-ET-BUIS	LYONSUD
38122	MONSTEROUX MILIEU	38244	MONSTEROUX	LYONSUD
38122	MONTSEVEROUX	38259	MONTSEVERO	LYONSUD
38122	ST JULIEN DE L HERMS	38406	SAINT-JULIEN-	LYONSUD
38138	LES COTES D AREY	38131	LES COTES-D-A	LYONSUD

38000	GRENOBLE	38185	GRENOBLE	LYONEST
38001	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38002	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38003	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38004	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38005	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38006	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38007	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38008	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38009	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38010	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38011	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38012	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38013	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38014	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38015	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST

38016	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38017	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38018	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38019	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38020	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38021	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38022	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38023	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38024	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38025	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38026	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38027	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38028	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38029	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38030	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38031	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38032	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38033	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38034	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38035	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38036	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38037	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38038	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38039	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38040	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38041	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38042	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38043	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38044	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38045	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38046	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38047	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38048	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38049	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38050	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38051	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38052	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38053	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38054	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38055	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38056	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38057	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38058	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38059	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38061	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38062	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38063	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38064	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38065	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38066	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST

38067	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38068	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38069	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38070	ST QUENTIN FALLAVIER	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38070	ST QUENTIN FALLAVIER	38919	FALLAVIER	LYONEST
38074	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38077	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38080	FOUR	38172	FOUR	LYONEST
38080	L ISLE D ABEAU	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38080	ST ALBAN DE ROCHE	38352	SAINT-ALBAN-	LYONEST
38080	ST MARCEL BEL ACCUEIL	38415	SAINT-MARCE	LYONEST
38081	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38082	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38083	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38084	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38085	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38086	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38087	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38088	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38089	L ISLE D ABEAU CEDEX	38193	L'ISLE-D-ABEA	LYONEST
38090	BONNEFAMILLE	38048	BONNEFAMIL	LYONEST
38090	ROCHE	38339	ROCHE	LYONEST
38090	ROCHE	38922	BOIS-DE-ROCH	LYONEST
38090	VAULX MILIEU	38530	VAULX-MILIEU	LYONEST
38090	VILLEFONTAINE	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38091	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38092	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38093	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38094	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38095	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38096	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38097	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38098	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38099	VILLEFONTAINE CEDEX	38553	VILLEFONTAIN	LYONEST
38100	GRENOBLE	38185	GRENOBLE	LYONEST
38110	CESSIEU	38064	CESSIEU	LYONEST
38110	DOLOMIEU	38148	DOLOMIEU	LYONEST
38110	FAVERGES DE LA TOUR	38162	FAVERGES-DE	LYONEST
38110	LA BATIE MONTGASCON	38029	LA BATIE-MON	LYONEST
38110	LA CHAPELLE DE LA TOUR	38076	LA CHAPELLE-	LYONEST
38110	LA TOUR DU PIN	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38110	MONTAGNIEU	38246	MONTAGNIEU	LYONEST
38110	ROCHETOIRIN	38341	ROCHETOIRIN	LYONEST
38110	ST CLAIR DE LA TOUR	38377	SAINT-CLAIR-D	LYONEST
38110	ST DIDIER DE LA TOUR	38381	SAINT-DIDIER-	LYONEST
38110	ST JEAN DE SOUDAIN	38401	SAINT-JEAN-D	LYONEST
38110	ST VICTOR DE CESSIEU	38464	SAINT-VICTOR	LYONEST
38110	STE BLANDINE	38369	SAINTE-BLAND	LYONEST
38112	MEAUDRE	38225	MEAUDRE	LYONEST
38113	VEUREY VOROIZE	38540	VEUREY-VORO	LYONEST

38114	ALLEMOND	38005	ALLEMOND	LYONEST
38114	OZ	38289	OZ	LYONEST
38114	VAUJANY	38527	VAUJANY	LYONEST
38114	VILLARD RECULAS	38550	VILLARD-RECU	LYONEST
38118	HIERES SUR AMBY	38190	HIERES-SUR-A	LYONEST
38118	ST BAUDILLE DE LA TOUR	38365	SAINT-BAUDIL	LYONEST
38119	PIERRE CHATEL	38304	PIERRE-CHATE	LYONEST
38119	ST THEOFFREY	38462	SAINT-THEOFF	LYONEST
38119	VILLARD ST CHRISTOPHE	38552	VILLARD-SAIN	LYONEST
38120	FONTANIL CORNILLON	38170	FONTANIL-CO	LYONEST
38120	MONT ST MARTIN	38258	MONT-SAINT-	LYONEST
38120	PROVEYSIEUX	38325	PROVEYSIEUX	LYONEST
38120	ST EGREVE	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38130	ECHIROLLES	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38134	ST JOSEPH DE RIVIERE	38405	SAINT-JOSEPH	LYONEST
38134	ST JULIEN DE RAZ	38407	SAINT-JULIEN-	LYONEST
38140	APPRIEU	38013	APPRIEU	LYONEST
38140	APPRIEU	38900	LE RIVIER	LYONEST
38140	BEAUCROISSANT	38030	BEAUCROISSA	LYONEST
38140	CHARNECLES	38084	CHARNECLES	LYONEST
38140	IZEAUX	38194	IZEAUX	LYONEST
38140	LA MURETTE	38270	LA MURETTE	LYONEST
38140	REAUMONT	38331	REAUMONT	LYONEST
38140	RENAGE	38332	RENAGE	LYONEST
38140	RIVES SUR FURE	38337	RIVES	LYONEST
38140	ST BLAISE DU BUIS	38368	SAINT-BLAISE-	LYONEST
38140	ST PAUL D IZEAUX	38437	SAINT-PAUL-D	LYONEST
38142	AURIS	38020	AURIS	LYONEST
38142	BESSE	38040	BESSE	LYONEST
38142	CLAVANS EN HAUT OISANS	38112	CLAVANS-EN-H	LYONEST
38142	LE FRENEY D OISANS	38173	LE FRENEY-D-(	LYONEST
38142	MIZOEN	38237	MIZOEN	LYONEST
38144	NOTRE DAME DE VAULX	38280	NOTRE-DAME	LYONEST
38145	RIVES SUR FURE CEDEX	38337	RIVES	LYONEST
38146	RIVES SUR FURE CEDEX	38337	RIVES	LYONEST
38147	RIVES SUR FURE CEDEX	38337	RIVES	LYONEST
38148	RIVES SUR FURE CEDEX	38337	RIVES	LYONEST
38160	BEAUVOIR EN ROYANS	38036	BEAUVOIR-EN	LYONEST
38160	BESSINS	38041	BESSINS	LYONEST
38160	CHATTE	38095	CHATTE	LYONEST
38160	CHEVRIERES	38099	CHEVRIERES	LYONEST
38160	DIONAY	38145	DIONAY	LYONEST
38160	IZERON	38195	IZERON	LYONEST
38160	MONTAGNE	38245	MONTAGNE	LYONEST
38160	MURINAIS	38272	MURINAIS	LYONEST
38160	ST ANTOINE L ABBAYE	38359	SAINT-ANTOIN	LYONEST
38160	ST APPOLINARD	38360	SAINT-APPOLI	LYONEST
38160	ST MARCELLIN	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38160	ST PIERRE DE CHERENNES	38443	SAINT-PIERRE-	LYONEST
38160	ST ROMANS	38453	SAINT-ROMAN	LYONEST

38160	ST SAUVEUR	38454	SAINT-SAUVEU	LYONEST
38160	ST VERAND	38463	SAINT-VERANI	LYONEST
38161	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38162	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38163	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38164	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38165	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38166	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38167	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38168	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38169	ST MARCELLIN CEDEX	38416	SAINT-MARCE	LYONEST
38170	SEYSSINET PARISET	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38171	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38172	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38173	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38174	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38175	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38176	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38177	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38178	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38179	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38180	SEYSSINS	38486	SEYSSINS	LYONEST
38181	SEYSSINET PARISET CEDEX	38485	SEYSSINET-PA	LYONEST
38190	BERNIN	38039	BERNIN	LYONEST
38190	BRIGNOUD	38920	BRIGNOUD	LYONEST
38190	FROGES	38175	FROGES	LYONEST
38190	LA COMBE DE LANCEY	38120	LA COMBE-DE	LYONEST
38190	LAVAL	38206	LAVAL	LYONEST
38190	LE CHAMP PRES FROGES	38070	LE CHAMP-PR	LYONEST
38190	LES ADRETS	38002	LES ADRETS	LYONEST
38190	LES ADRETS	38925	PRAPOUTEL	LYONEST
38190	ST MURY MONTEYMOND	38430	SAINT-MURY-	LYONEST
38190	STE AGNES	38350	SAINTE-AGNE	LYONEST
38190	VILLARD BONNOT	38547	VILLARD-BON	LYONEST
38190	VILLARD BONNOT	38930	LANCEY	LYONEST
38191	BRIGNOUD CEDEX	38547	VILLARD-BON	LYONEST
38196	BRIGNOUD CEDEX	38547	VILLARD-BON	LYONEST
38197	BRIGNOUD CEDEX	38547	VILLARD-BON	LYONEST
38210	LA RIVIERE	38338	LA RIVIERE	LYONEST
38210	MONTAUD	38248	MONTAUD	LYONEST
38210	MORETTE	38263	MORETTE	LYONEST
38210	POLIENAS	38310	POLIENAS	LYONEST
38210	ST QUENTIN SUR ISERE	38450	SAINT-QUENT	LYONEST
38210	TULLINS	38517	TULLINS	LYONEST
38210	TULLINS	38921	FURES	LYONEST
38210	VOUREY	38566	VOUREY	LYONEST
38210	CRAS	38137	CRAS	LYONEST
38220	CHOLONGE	38106	CHOLONGE	LYONEST
38220	LAFFREY	38203	LAFFREY	LYONEST
38220	LIVET ET GAVET	38212	LIVET-ET-GAV	LYONEST

38220	LIVET ET GAVET	38932	RIOUPEROUX	LYONEST
38220	LIVET ET GAVET	38933	LIVET	LYONEST
38220	LIVET ET GAVET	38934	GAVET	LYONEST
38220	MONTCHABOUD	38252	MONTCHABO	LYONEST
38220	NOTRE DAME DE MESAGE	38279	NOTRE-DAME	LYONEST
38220	SECHILIENNE	38478	SECHILIENNE	LYONEST
38220	ST BARTHELEMY SECHILIENNE	38364	SAINT-BARTHE	LYONEST
38220	ST JEAN DE VAULX	38402	SAINT-JEAN-D	LYONEST
38220	ST PIERRE DE MESAGE	38445	SAINT-PIERRE-	LYONEST
38220	VIZILLE	38562	VIZILLE	LYONEST
38230	CHARVIEU CHAVAGNEUX	38085	CHARVIEU-CH	LYONEST
38230	CHARVIEU CHAVAGNEUX	38904	CHAVAGNEUX	LYONEST
38230	CHAVANOZ	38097	CHAVANOZ	LYONEST
38230	PONT DE CHERUY	38316	PONT-DE-CHE	LYONEST
38230	TIGNIEU JAMEYZIEU	38507	TIGNIEU-JAME	LYONEST
38230	TIGNIEU JAMEYZIEU	38903	JAMEYZIEU	LYONEST
38231	PONT DE CHERUY CEDEX	38316	PONT-DE-CHE	LYONEST
38232	PONT DE CHERUY CEDEX	38316	PONT-DE-CHE	LYONEST
38236	PONT DE CHERUY CEDEX	38316	PONT-DE-CHE	LYONEST
38240	MEYLAN	38229	MEYLAN	LYONEST
38241	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38242	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38243	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38244	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38245	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38246	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38247	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38248	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38249	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38250	CORRENCON EN VERCORS	38129	CORRENCON-I	LYONEST
38250	LANS EN VERCORS	38205	LANS-EN-VERC	LYONEST
38250	ST NIZIER DU MOUCHEROTTE	38433	SAINT-NIZIER-	LYONEST
38250	VILLARD DE LANS	38548	VILLARD-DE-LA	LYONEST
38256	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38260	ARZAY	38016	ARZAY	LYONEST
38260	BALBINS	38025	BALBINS	LYONEST
38260	BOSSIEU	38049	BOSSIEU	LYONEST
38260	CHAMPIER	38069	CHAMPIER	LYONEST
38260	COMMELLE	38121	COMMELLE	LYONEST
38260	FARAMANS	38161	FARAMANS	LYONEST
38260	GILLONNAY	38180	GILLONNAY	LYONEST
38260	LA COTE ST ANDRE	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38260	LA FRETTE	38174	LA FRETTE	LYONEST
38260	LE MOTTIER	38267	MOTTIER	LYONEST
38260	MARCILLOLES	38218	MARCILLOLES	LYONEST
38260	NANTOIN	38274	NANTOIN	LYONEST
38260	ORNACIEUX	38284	ORNACIEUX	LYONEST
38260	PAJAY	38291	PAJAY	LYONEST
38260	PENOL	38300	PENOL	LYONEST
38260	POMMIER DE BEAUREPAIRE	38311	POMMIER-DE-	LYONEST

38260	SARDIEU	38473	SARDIEU	LYONEST
38260	SEMONS	38479	SEMONS	LYONEST
38260	ST HILAIRE DE LA COTE	38393	SAINT-HILAIRE	LYONEST
38260	THODURE	38505	THODURE	LYONEST
38261	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38262	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38263	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38264	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38265	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38266	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38267	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38268	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38269	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38270	BEAUFORT	38032	BEAUFORT	LYONEST
38270	BEAUREPAIRE	38034	BEAUREPAIRE	LYONEST
38270	BELLEGARDE POUSSIEU	38037	BELLEGARDE-I	LYONEST
38270	JARCIEU	38198	JARCIEU	LYONEST
38270	LENTIOL	38209	LENTIOL	LYONEST
38270	MARCOLLIN	38219	MARCOLLIN	LYONEST
38270	MOISSIEU SUR DOLON	38240	MOISSIEU-SUI	LYONEST
38270	PACT	38290	PACT	LYONEST
38270	PISIEU	38307	PISIEU	LYONEST
38270	PRIMARETTE	38324	PRIMARETTE	LYONEST
38270	REVEL TOURDAN	38335	REVEL-TOURD	LYONEST
38270	ST BARTHELEMY BEAUREPAIR	38363	SAINT-BARTHE	LYONEST
38280	ANTHON	38011	ANTHON	LYONEST
38280	JANNEYRIAS	38197	JANNEYRIAS	LYONEST
38280	VILLETTE D ANTHON	38557	VILLETTE-D'AN	LYONEST
38280	VILLETTE D ANTHON	38901	MONS	LYONEST
38280	VILLETTE D ANTHON	38902	ASNIERES	LYONEST
38290	FRONTONAS	38176	FRONTONAS	LYONEST
38290	FRONTONAS	38911	GONAS	LYONEST
38290	LA VERPILLIERE	38537	LA VERPILLIER	LYONEST
38290	SATOLAS ET BONCE	38475	SATOLAS-ET-B	LYONEST
38290	SATOLAS ET BONCE	38907	HAUT-DE-BON	LYONEST
38290	SATOLAS ET BONCE	38908	BAS-DE-BONC	LYONEST
38290	SATOLAS ET BONCE	38909	BONCE	LYONEST
38290	SATOLAS ET BONCE	38910	LE CHAFFARD	LYONEST
38291	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38292	LA VERPILLIERE CEDEX	38537	LA VERPILLIER	LYONEST
38293	LA VERPILLIERE CEDEX	38537	LA VERPILLIER	LYONEST
38293	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38294	LA VERPILLIERE CEDEX	38537	LA VERPILLIER	LYONEST
38294	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38295	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38296	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38297	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38298	LA VERPILLIERE CEDEX	38537	LA VERPILLIER	LYONEST
38298	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38299	LA VERPILLIERE CEDEX	38537	LA VERPILLIER	LYONEST

38299	ST QUENTIN FALLAVIER CEDE	38449	SAINT-QUENT	LYONEST
38300	BADINIERES	38024	BADINIERES	LYONEST
38300	BOURGOIN JALLIEU	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38300	BOURGOIN JALLIEU	38938	JALLIEU	LYONEST
38300	CHATEAUVILAIN	38091	CHATEAUVILA	LYONEST
38300	CHEZENEUVE	38102	CHEZENEUVE	LYONEST
38300	CRACHIER	38136	CRACHIER	LYONEST
38300	CULIN	38141	CULIN	LYONEST
38300	DOMARIN	38149	DOMARIN	LYONEST
38300	ECLOSE	38152	ECLOSE	LYONEST
38300	LES EPARRES	38156	LES EPARRES	LYONEST
38300	MAUBEC	38223	MAUBEC	LYONEST
38300	MEYRIE	38230	MEYRIE	LYONEST
38300	NIVOLAS VERMELLE	38276	NIVOLAS-VERI	LYONEST
38300	RUY	38251	MONTCEAU	LYONEST
38300	RUY	38348	RUY	LYONEST
38300	SEREZIN DE LA TOUR	38481	SEREZIN-DE-LA	LYONEST
38300	ST AGNIN SUR BION	38351	SAINT-AGNIN-	LYONEST
38300	ST SAVIN	38455	SAINT-SAVIN	LYONEST
38300	SUCCIEU	38498	SUCCIEU	LYONEST
38300	TRAMOLE	38512	TRAMOLE	LYONEST
38301	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38302	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38303	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38304	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38305	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38306	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38307	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38308	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38309	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38310	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38311	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38312	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38313	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38314	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38315	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38316	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38317	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38318	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38319	BOURGOIN JALLIEU CEDEX	38053	BOURGOIN-JA	LYONEST
38320	BRESSON	38057	BRESSON	LYONEST
38320	BRIE ET ANGONNES	38059	BRIE-ET-ANGO	LYONEST
38320	EYBENS	38158	EYBENS	LYONEST
38320	HERBEYS	38188	HERBEYS	LYONEST
38320	POISAT	38309	POISAT	LYONEST
38321	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38322	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38323	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38324	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38325	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST

38326	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38327	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38328	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38329	EYBENS CEDEX	38158	EYBENS	LYONEST
38330	BIVIERS	38045	BIVIERS	LYONEST
38330	MONTBONNOT ST MARTIN	38249	MONTBONNO	LYONEST
38330	ST ISMIER	38397	SAINT-ISMIER	LYONEST
38330	ST NAZAIRE LES EYMES	38431	SAINT-NAZAIR	LYONEST
38331	ST ISMIER CEDEX	38397	SAINT-ISMIER	LYONEST
38332	ST ISMIER CEDEX	38397	SAINT-ISMIER	LYONEST
38333	ST ISMIER CEDEX	38397	SAINT-ISMIER	LYONEST
38334	ST ISMIER CEDEX	38397	SAINT-ISMIER	LYONEST
38340	POMMIERS LA PLACETTE	38312	POMMIERS-LA	LYONEST
38340	VOREPPE	38565	VOREPPE	LYONEST
38341	VOREPPE CEDEX	38565	VOREPPE	LYONEST
38342	VOREPPE CEDEX	38565	VOREPPE	LYONEST
38343	VOREPPE CEDEX	38565	VOREPPE	LYONEST
38344	VOREPPE CEDEX	38565	VOREPPE	LYONEST
38345	MOIRANS CEDEX	38239	MOIRANS	LYONEST
38346	MOIRANS CEDEX	38239	MOIRANS	LYONEST
38347	MOIRANS CEDEX	38239	MOIRANS	LYONEST
38350	COGNET	38116	COGNET	LYONEST
38350	LA MORTE	38264	LA MORTE	LYONEST
38350	LA MURE D ISERE	38269	LA MURE	LYONEST
38350	LA SALLE EN BEAUMONT	38470	LA SALLE-EN-B	LYONEST
38350	LA VALETTE	38521	LA VALETTE	LYONEST
38350	LAVALDENS	38207	LAVALDENS	LYONEST
38350	MARCIEU	38217	MARCIEU	LYONEST
38350	MAYRES SAVEL	38224	MAYRES-SAVE	LYONEST
38350	NANTES EN RATIER	38273	NANTES-EN-RA	LYONEST
38350	ORIS EN RATTIER	38283	ORIS-EN-RATT	LYONEST
38350	PONSONNAS	38313	PONSONNAS	LYONEST
38350	PRUNIERES	38326	PRUNIERES	LYONEST
38350	SIEVOZ	38489	SIEVOZ	LYONEST
38350	SOUSVILLE	38497	SOUSVILLE	LYONEST
38350	ST AREY	38361	SAINT-AREY	LYONEST
38350	ST HONORE	38396	SAINT-HONOR	LYONEST
38350	ST LAURENT EN BEAUMONT	38413	SAINT-LAUREN	LYONEST
38350	ST MICHEL EN BEAUMONT	38428	SAINT-MICHEL	LYONEST
38350	ST PIERRE DE MEAROZ	38444	SAINT-PIERRE-	LYONEST
38350	SUSVILLE	38499	SUSVILLE	LYONEST
38351	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38352	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38353	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38354	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38356	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38357	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38358	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38359	LA TOUR DU PIN CEDEX	38509	LA TOUR-DU-P	LYONEST
38360	ENGINS	38153	ENGINS	LYONEST

38360	NOYAREY	38281	NOYAREY	LYONEST
38360	SASSENAGE	38474	SASSENAGE	LYONEST
38361	SASSENAGE CEDEX	38474	SASSENAGE	LYONEST
38362	SASSENAGE CEDEX	38474	SASSENAGE	LYONEST
38369	SASSENAGE CEDEX	38474	SASSENAGE	LYONEST
38380	ENTRE DEUX GUIERS	38155	ENTRE-DEUX-(	LYONEST
38380	MIRIBEL LES ECHELLES	38236	MIRIBEL-LES-E	LYONEST
38380	ST CHRISTOPHE SUR GUIERS	38376	SAINT-CHRIST	LYONEST
38380	ST LAURENT DU PONT	38412	SAINT-LAUREN	LYONEST
38380	ST PIERRE DE CHARTREUSE	38442	SAINT-PIERRE-	LYONEST
38390	BOUVESSE QUIRIEU	38054	BOUVESSE-QU	LYONEST
38390	CHARETTE	38083	CHARETTE	LYONEST
38390	LA BALME LES GROTTES	38026	LA BALME-LES	LYONEST
38390	MONTALIEU VERCIEU	38247	MONTALIEU-V	LYONEST
38390	PARMILIEU	38295	PARMILIEU	LYONEST
38390	PORCIEU AMBLAGNIEU	38320	PORCIEU-AME	LYONEST
38390	VERTRIEU	38539	VERTRIEU	LYONEST
38400	ST MARTIN D HERES	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38401	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38402	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38403	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38404	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38405	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38406	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38407	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38408	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38409	ST MARTIN D HERES CEDEX	38421	SAINT-MARTIN	LYONEST
38410	CHAMROUSSE	38567	CHAMROUSSE	LYONEST
38410	ST MARTIN D URIAGE	38422	SAINT-MARTIN	LYONEST
38410	URIAGE	38905	URIAGE	LYONEST
38410	VAULNAVEYS LE BAS	38528	VAULNAVEYS-	LYONEST
38410	VAULNAVEYS LE HAUT	38529	VAULNAVEYS-	LYONEST
38420	DOMENE	38150	DOMENE	LYONEST
38420	LE VERSOUD	38538	LE VERSOUD	LYONEST
38420	MURIANETTE	38271	MURIANETTE	LYONEST
38420	REVEL	38334	REVEL	LYONEST
38420	ST JEAN LE VIEUX	38404	SAINT-JEAN-LE	LYONEST
38430	MOIRANS	38239	MOIRANS	LYONEST
38430	ST JEAN DE MOIRANS	38400	SAINT-JEAN-D	LYONEST
38431	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38432	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38433	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38434	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38435	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38436	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38437	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38438	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38439	ECHIROLLES CEDEX	38151	ECHIROLLES	LYONEST
38440	ARTAS	38015	ARTAS	LYONEST
38440	BEAUVOIR DE MARC	38035	BEAUVOIR-DE	LYONEST

38440	CHATONNAY	38094	CHATONNAY	LYONEST
38440	LIEUDIEU	38211	LIEUDIEU	LYONEST
38440	MEYRIEU LES ETANGS	38231	MEYRIEU-LES-	LYONEST
38440	MEYSSIES	38232	MEYSSIES	LYONEST
38440	MOIDIEU DETOURBE	38238	MOIDIEU-DET	LYONEST
38440	ROYAS	38346	ROYAS	LYONEST
38440	SAVAS MEPIN	38476	SAVAS-MEPIN	LYONEST
38440	ST JEAN DE BOURNAY	38399	SAINT-JEAN-D	LYONEST
38440	STE ANNE SUR GERVONDE	38358	SAINTE-ANNE-	LYONEST
38440	VILLENEUVE DE MARC	38555	VILLENEUVE-D	LYONEST
38450	LE GUA	38187	LE GUA	LYONEST
38450	MIRIBEL LANCHATRE	38235	MIRIBEL-LANC	LYONEST
38450	NOTRE DAME DE COMMIERS	38277	NOTRE-DAME	LYONEST
38450	ST GEORGES DE COMMIERS	38388	SAINT-GEORG	LYONEST
38450	VIF	38545	VIF	LYONEST
38460	ANNOISIN CHATELANS	38010	ANNOISIN-CH	LYONEST
38460	CHAMAGNIEU	38067	CHAMAGNIEU	LYONEST
38460	CHAMAGNIEU	38906	MIANGES	LYONEST
38460	CHOZEAU	38109	CHOZEAU	LYONEST
38460	CREMIEU	38138	CREMIEU	LYONEST
38460	DIZIMIEU	38146	DIZIMIEU	LYONEST
38460	LEYRIEU	38210	LEYRIEU	LYONEST
38460	MORAS	38260	MORAS	LYONEST
38460	OPTEVOZ	38282	OPTEVOZ	LYONEST
38460	PANOSSAS	38294	PANOSSAS	LYONEST
38460	SICCIEU ST JULIEN CARISIEU	38488	SICCIEU-SAINT	LYONEST
38460	SOLEYMIEU	38494	SOLEYMIEU	LYONEST
38460	ST HILAIRE DE BRENS	38392	SAINT-HILAIRE	LYONEST
38460	ST ROMAIN DE JALIONAS	38451	SAINT-ROMAI	LYONEST
38460	TREPT	38515	TREPT	LYONEST
38460	VENERIEU	38532	VENERIEU	LYONEST
38460	VERNAS	38535	VERNAS	LYONEST
38460	VEYSSILIEU	38542	VEYSSILIEU	LYONEST
38460	VILLEMOIRIEU	38554	VILLEMOIRIEU	LYONEST
38470	BEAULIEU	38033	BEAULIEU	LYONEST
38470	CHANTESSE	38074	CHANTESSE	LYONEST
38470	CHASSELAY	38086	CHASSELAY	LYONEST
38470	COGNIN LES GORGES	38117	COGNIN-LES-G	LYONEST
38470	L ALBENC	38004	L'ALBENC	LYONEST
38470	MALLEVAL EN VERCORS	38216	MALLEVAL-EN	LYONEST
38470	NOTRE DAME DE L OSIER	38278	NOTRE-DAME	LYONEST
38470	QUINCIEU	38330	QUINCIEU	LYONEST
38470	ROVON	38345	ROVON	LYONEST
38470	SERRE NERPOL	38275	SERRE-NERPO	LYONEST
38470	ST GERVAIS	38390	SAINT-GERVAI	LYONEST
38470	TECHE	38500	TECHE	LYONEST
38470	VARACIEUX	38523	VARACIEUX	LYONEST
38470	VATILIEU	38526	VATILIEU	LYONEST
38470	VINAY	38559	VINAY	LYONEST
38480	LE PONT DE BEAUVOISIN	38315	LE PONT-DE-B	LYONEST

38480	PRESSINS	38323	PRESSINS	LYONEST
38480	ROMAGNIEU	38343	ROMAGNIEU	LYONEST
38480	ST ALBIN DE VAULSERRE	38354	SAINT-ALBIN-D	LYONEST
38480	ST JEAN D AVELANNE	38398	SAINT-JEAN-D	LYONEST
38480	ST MARTIN DE VAULSERRE	38420	SAINT-MARTIN	LYONEST
38490	AOSTE	38012	AOSTE	LYONEST
38490	CHARANCIEU	38080	CHARANCIEU	LYONEST
38490	CHIMILIN	38104	CHIMILIN	LYONEST
38490	FITILIEU	38165	FITILIEU	LYONEST
38490	GRANIEU	38183	GRANIEU	LYONEST
38490	LA BATIE DIVISIN	38028	LA BATIE-DIVIS	LYONEST
38490	LE PASSAGE	38296	LE PASSAGE	LYONEST
38490	LES ABRETS	38001	LES ABRETS	LYONEST
38490	ST ANDRE LE GAZ	38357	SAINT-ANDRE-	LYONEST
38490	ST ONDRAS	38434	SAINT-ONDRA	LYONEST
38500	COUBLEVIE	38133	COUBLEVIE	LYONEST
38500	LA BUISSE	38061	LA BUISSE	LYONEST
38500	ST CASSIEN	38373	SAINT-CASSIEN	LYONEST
38500	ST NICOLAS DE MACHERIN	38432	SAINT-NICOLA	LYONEST
38500	VOIRON	38563	VOIRON	LYONEST
38501	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38502	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38503	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38504	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38505	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38506	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38507	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38508	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38509	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38510	ARANDON	38014	ARANDON	LYONEST
38510	BRANGUES	38055	BRANGUES	LYONEST
38510	COURTENAY	38135	COURTENAY	LYONEST
38510	CREYS MEPIEU	38139	CREYS-MEPIEU	LYONEST
38510	CREYS MEPIEU	38227	MEPIEU	LYONEST
38510	CREYS MEPIEU	38935	PUSIGNIEU	LYONEST
38510	LE BOUCHAGE	38050	LE BOUCHAGE	LYONEST
38510	MORESTEL	38261	MORESTEL	LYONEST
38510	PASSINS	38297	PASSINS	LYONEST
38510	SERMERIEU	38483	SERMERIEU	LYONEST
38510	ST SORLIN DE MORESTEL	38458	SAINT-SORLIN	LYONEST
38510	ST VICTOR DE MORESTEL	38465	SAINT-VICTOR	LYONEST
38510	VEZERONCE CURTIN	38142	CURTIN	LYONEST
38510	VEZERONCE CURTIN	38543	VEZERONCE-C	LYONEST
38511	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38513	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38514	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38515	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38516	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38517	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38518	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST

38519	VOIRON CEDEX	38563	VOIRON	LYONEST
38520	LA GARDE	38177	LA GARDE	LYONEST
38520	LE BOURG D OISANS	38052	LE BOURG-D-(	LYONEST
38520	ORNON	38285	ORNON	LYONEST
38520	OULLES	38286	OULLES	LYONEST
38520	ST CHRISTOPHE EN OISANS	38375	SAINT-CHRIST	LYONEST
38520	VENOSC	38534	VENOSC	LYONEST
38520	VILLARD NOTRE DAME	38549	VILLARD-NOTI	LYONEST
38520	VILLARD REYMOND	38551	VILLARD-REYN	LYONEST
38521	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38522	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38523	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38524	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38526	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38527	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38528	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38529	ST EGREVE CEDEX	38382	SAINT-EGREVE	LYONEST
38530	BARRAUX	38027	BARRAUX	LYONEST
38530	CHAPAREILLAN	38075	CHAPAREILLAI	LYONEST
38530	LA BUISSIERE	38062	LA BUISSIERE	LYONEST
38530	LA FLACHERE	38166	LA FLACHERE	LYONEST
38530	PONTCHARRA	38314	PONTCHARRA	LYONEST
38530	ST MAXIMIN	38426	SAINT-MAXIM	LYONEST
38540	GRENAY	38184	GRENAY	LYONEST
38540	HEYRIEUX	38189	HEYRIEUX	LYONEST
38540	ST JUST CHALEYSSIN	38408	SAINT-JUST-CH	LYONEST
38540	VALENCIN	38519	VALENCIN	LYONEST
38560	CHAMP SUR DRAC	38071	CHAMP-SUR-D	LYONEST
38560	JARRIE	38200	JARRIE	LYONEST
38570	GONCELIN	38181	GONCELIN	LYONEST
38570	HURTIERES	38192	HURTIERES	LYONEST
38570	LA PIERRE	38303	LA PIERRE	LYONEST
38570	LE CHEYLAS	38100	LE CHEYLAS	LYONEST
38570	MORETEL DE MAILLES	38262	MORETEL-DE-	LYONEST
38570	TENCIN	38501	TENCIN	LYONEST
38570	THEYS	38504	THEYS	LYONEST
38580	ALLEVARD	38006	ALLEVARD	LYONEST
38580	LA CHAPELLE DU BARD	38078	LA CHAPELLE-	LYONEST
38580	LA FERRIERE	38163	LA FERRIERE	LYONEST
38580	LA FERRIERE	38924	LE PLEYNET	LYONEST
38580	LE MOUTARET	38268	LE MOUTARET	LYONEST
38580	PINSOT	38306	PINSOT	LYONEST
38590	BREZINS	38058	BREZINS	LYONEST
38590	BRION	38060	BRION	LYONEST
38590	LA FORTERESSE	38171	LA FORTERESS	LYONEST
38590	PLAN	38308	PLAN	LYONEST
38590	SILLANS	38490	SILLANS	LYONEST
38590	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	38384	SAINT-ETIENN	LYONEST
38590	ST GEOIRS	38387	SAINT-GEOIRS	LYONEST
38590	ST MICHEL DE ST GEOIRS	38427	SAINT-MICHEL	LYONEST

38591	LA COTE ST ANDRE CEDEX	38130	LA COTE-SAIN	LYONEST
38600	FONTAINE	38169	FONTAINE	LYONEST
38601	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38602	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38603	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38604	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38605	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38606	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38607	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38608	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38609	FONTAINE CEDEX	38169	FONTAINE	LYONEST
38610	GIERES	38179	GIERES	LYONEST
38610	VENON	38533	VENON	LYONEST
38620	MASSIEU	38222	MASSIEU	LYONEST
38620	MERLAS	38228	MERLAS	LYONEST
38620	MONTFERRAT	38256	MONTFERRAT	LYONEST
38620	ST BUEIL	38372	SAINT-BUEIL	LYONEST
38620	ST GEOIRE EN VALDAINE	38386	SAINT-GEOIRE	LYONEST
38620	ST SULPICE DES RIVOIRES	38460	SAINT-SULPICI	LYONEST
38620	VELANNE	38531	VELANNE	LYONEST
38620	VOISSANT	38564	VOISSANT	LYONEST
38630	CORBELIN	38124	CORBELIN	LYONEST
38630	LES AVENIERES	38022	LES AVENIERE	LYONEST
38630	VEYRINS THUELLIN	38506	THUELLIN	LYONEST
38630	VEYRINS THUELLIN	38541	VEYRINS-THUE	LYONEST
38640	CLAIX	38111	CLAIX	LYONEST
38650	AVIGNONET	38023	AVIGNONET	LYONEST
38650	CHATEAU BERNARD	38090	CHATEAU-BER	LYONEST
38650	GRESSE EN VERCORS	38186	GRESSE-EN-VE	LYONEST
38650	MONESTIER DE CLERMONT	38242	MONESTIER-D	LYONEST
38650	ROISSARD	38342	ROISSARD	LYONEST
38650	SINARD	38492	SINARD	LYONEST
38650	ST ANDEOL	38355	SAINT-ANDEO	LYONEST
38650	ST GUILLAUME	38391	SAINT-GUILLA	LYONEST
38650	ST MARTIN DE LA CLUZE	38115	SAINT-MARTI	LYONEST
38650	ST MICHEL LES PORTES	38429	SAINT-MICHEL	LYONEST
38650	ST PAUL LES MONESTIER	38438	SAINT-PAUL-L	LYONEST
38650	TREFFORT	38513	TREFFORT	LYONEST
38660	LA TERRASSE	38503	LA TERRASSE	LYONEST
38660	LE TOUVET	38511	LE TOUVET	LYONEST
38660	LUMBIN	38214	LUMBIN	LYONEST
38660	ST BERNARD DU TOUVET	38367	SAINT-BERNA	LYONEST
38660	ST HILAIRE	38395	SAINT-HILAIRE	LYONEST
38660	ST PANCRASSE	38435	SAINT-PANCR	LYONEST
38660	ST VINCENT DE MERCUZE	38466	SAINT-VINCEN	LYONEST
38660	STE MARIE D ALLOIX	38417	SAINTE-MARIE	LYONEST
38660	STE MARIE DU MONT	38418	SAINTE-MARIE	LYONEST
38680	AUBERIVES EN ROYANS	38018	AUBERIVES-EN	LYONEST
38680	CHATELUS	38092	CHATELUS	LYONEST
38680	CHORANCHE	38108	CHORANCHE	LYONEST

38680	PONT EN ROYANS	38319	PONT-EN-ROY	LYONEST
38680	PRESLES	38322	PRESLES	LYONEST
38680	RENCUREL	38333	RENCUREL	LYONEST
38680	ST ANDRE EN ROYANS	38356	SAINT-ANDRE-	LYONEST
38680	ST JUST DE CLAIX	38409	SAINT-JUST-DI	LYONEST
38690	BELMONT	38038	BELMONT	LYONEST
38690	BEVENAIS	38042	BEVENAIS	LYONEST
38690	BIOL	38044	BIOL	LYONEST
38690	BIZONNES	38046	BIZONNES	LYONEST
38690	BURCIN	38063	BURCIN	LYONEST
38690	CHABONS	38065	CHABONS	LYONEST
38690	COLOMBE	38118	COLOMBE	LYONEST
38690	EYDOCHE	38159	EYDOCHE	LYONEST
38690	FLACHERES	38167	FLACHERES	LYONEST
38690	LE GRAND LEMPS	38182	LE GRAND-LEI	LYONEST
38690	LONGECHENAL	38213	LONGECHENA	LYONEST
38690	MONTREVEL	38257	MONTREVEL	LYONEST
38690	OYEU	38287	OYEU	LYONEST
38690	ST DIDIER DE BIZONNES	38380	SAINT-DIDIER-	LYONEST
38690	TORCHEFELON	38508	TORCHEFELON	LYONEST
38700	CORENC	38126	CORENC	LYONEST
38700	LA TRONCHE	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38700	LE SAPPEY EN CHARTREUSE	38471	LE SAPPEY-EN	LYONEST
38700	SARCENAS	38472	SARCENAS	LYONEST
38701	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38702	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38703	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38704	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38705	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38706	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38707	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38708	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38709	LA TRONCHE CEDEX	38516	LA TRONCHE	LYONEST
38710	CORDEAC	38125	CORDEAC	LYONEST
38710	CORNILLON EN TRIEVES	38127	CORNILLON-E	LYONEST
38710	LAVARS	38208	LAVARS	LYONEST
38710	MENS	38226	MENS	LYONEST
38710	MENS	38385	SAINT-GENIS	LYONEST
38710	PREBOIS	38321	PREBOIS	LYONEST
38710	ST BAUDILLE ET PIPET	38366	SAINT-BAUDIL	LYONEST
38710	ST JEAN D HERANS	38403	SAINT-JEAN-D	LYONEST
38710	ST SEBASTIEN	38456	SAINT-SEBAST	LYONEST
38710	TREMINIS	38514	TREMINIS	LYONEST
38730	BLANDIN	38047	BLANDIN	LYONEST
38730	CHASSIGNIEU	38089	CHASSIGNIEU	LYONEST
38730	CHELIEU	38098	CHELIEU	LYONEST
38730	DOISSIN	38147	DOISSIN	LYONEST
38730	LE PIN	38305	LE PIN	LYONEST
38730	PANISSAGE	38293	PANISSAGE	LYONEST
38730	VALENCOGNE	38520	VALENCOGNE	LYONEST

38730	VIRIEU SUR BOURBRE	38560	VIRIEU	LYONEST
38740	CHANTELOUVE	38073	CHANTELOUV	LYONEST
38740	ENTRAIGUES	38154	ENTRAIGUES	LYONEST
38740	LE PERIER	38302	LE PERIER	LYONEST
38740	VALBONNAIS	38518	VALBONNAIS	LYONEST
38740	VALJOUFFREY	38522	VALJOUFFREY	LYONEST
38750	HUEZ	38191	HUEZ	LYONEST
38750	L ALPE D HUEZ	38928	L'ALPE-D-HUE	LYONEST
38760	ST PAUL DE VARCES	38436	SAINT-PAUL-D	LYONEST
38760	VARCES ALLIERES ET RISSET	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38761	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38763	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38764	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38765	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38766	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38767	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38768	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38769	VARCES ALLIERES CEDEX	38524	VARCES-ALLIE	LYONEST
38770	LA MOTTE D AVEILLANS	38265	LA MOTTE-D-A	LYONEST
38770	LA MOTTE ST MARTIN	38266	LA MOTTE-SA	LYONEST
38770	MONTEYNARD	38254	MONTEYNARD	LYONEST
38790	CHARANTONNAY	38081	CHARANTONN	LYONEST
38790	DIEMOZ	38144	DIEMOZ	LYONEST
38790	ST GEORGES D ESPERANCHE	38389	SAINT-GEORG	LYONEST
38790	ST GEORGES D ESPERANCHE	38917	COMBE-ROUS	LYONEST
38800	CHAMPAGNIER	38068	CHAMPAGNIE	LYONEST
38800	LE PONT DE CLAIX	38317	LE PONT-DE-C	LYONEST
38801	LE PONT DE CLAIX CEDEX	38317	LE PONT-DE-C	LYONEST
38802	LE PONT DE CLAIX CEDEX	38317	LE PONT-DE-C	LYONEST
38803	LE PONT DE CLAIX CEDEX	38317	LE PONT-DE-C	LYONEST
38811	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38816	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38817	GRENOBLE CEDEX 1	38185	GRENOBLE	LYONEST
38821	GRENOBLE CEDEX 2	38185	GRENOBLE	LYONEST
38830	ST PIERRE D ALLEVARD	38439	SAINT-PIERRE-	LYONEST
38840	LA SONE	38495	LA SONE	LYONEST
38840	ST BONNET DE CHAVAGNE	38370	SAINT-BONNE	LYONEST
38840	ST HILAIRE DU ROSIER	38394	SAINT-HILAIRE	LYONEST
38840	ST LATTIER	38410	SAINT-LATTIER	LYONEST
38850	BILIEU	38043	BILIEU	LYONEST
38850	CHARAVINES	38082	CHARAVINES	LYONEST
38850	CHIRENS	38105	CHIRENS	LYONEST
38850	PALADRU	38292	PALADRU	LYONEST
38860	LES DEUX ALPES	38534	VENOSC	LYONEST
38860	LES DEUX ALPES	38912	L'ALPE-DE-VEN	LYONEST
38860	MONT DE LANS	38253	MONT-DE-LAN	LYONEST
38860	MONT DE LANS	38913	L'ALPE-DE-MO	LYONEST
38870	BRESSIEUX	38056	BRESSIEUX	LYONEST
38870	ST PIERRE DE BRESSIEUX	38440	SAINT-PIERRE-	LYONEST
38870	ST SIMEON DE BRESSIEUX	38457	SAINT-SIMEON	LYONEST

38880	AUTRANS	38021	AUTRANS	LYONEST
38890	MONTCARRA	38250	MONTCARRA	LYONEST
38890	SALAGNON	38467	SALAGNON	LYONEST
38890	ST CHEF	38374	SAINT-CHEF	LYONEST
38890	VASSELIN	38525	VASSELIN	LYONEST
38890	VIGNIEU	38546	VIGNIEU	LYONEST
38900	GRENOBLE CEDEX 9	38185	GRENOBLE	LYONEST
38911	VEUREY CEDEX	38540	VEUREY-VORC	LYONEST
38912	VEUREY CEDEX	38540	VEUREY-VORC	LYONEST
38913	VEUREY CEDEX	38540	VEUREY-VORC	LYONEST
38914	VEUREY CEDEX	38540	VEUREY-VORC	LYONEST
38915	VEUREY CEDEX	38540	VEUREY-VORC	LYONEST
38920	CROLLES	38140	CROLLES	LYONEST
38921	CROLLES CEDEX	38140	CROLLES	LYONEST
38926	CROLLES CEDEX	38140	CROLLES	LYONEST
38927	CROLLES CEDEX	38140	CROLLES	LYONEST
38930	CHICHILIANNE	38103	CHICHILIANNE	LYONEST
38930	CLELLES EN TRIEVES	38113	CLELLES	LYONEST
38930	LALLEY	38204	LALLEY	LYONEST
38930	LE MONESTIER DU PERCY	38243	LE MONESTIEF	LYONEST
38930	LE PERCY	38301	PERCY	LYONEST
38930	ST MARTIN DE CLELLES	38419	SAINT-MARTI	LYONEST
38930	ST MAURICE EN TRIEVES	38424	SAINT-MAURI	LYONEST
38940	MONTFALCON	38255	MONTFALCON	LYONEST
38940	ROYBON	38347	ROYBON	LYONEST
38940	ST CLAIR SUR GALAURE	38379	SAINT-CLAIR-S	LYONEST
38941	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38942	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38943	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38944	MEYLAN CEDEX	38229	MEYLAN	LYONEST
38950	QUAIX EN CHARTREUSE	38328	QUAIX-EN-CH	LYONEST
38950	ST MARTIN LE VINOUX	38423	SAINT-MARTI	LYONEST
38960	ST AUPRE	38362	SAINT-AUPRE	LYONEST
38960	ST ETIENNE DE CROSSEY	38383	SAINT-ETIENN	LYONEST
38970	AMBEL	38008	AMBEL	LYONEST
38970	BEAUFIN	38031	BEAUFIN	LYONEST
38970	CORPS	38128	CORPS	LYONEST
38970	LA SALETTE FALLAVAUX	38469	LA SALETTE-FA	LYONEST
38970	LES COTES DE CORPS	38132	LES COTES-DE	LYONEST
38970	MONESTIER D AMBEL	38241	MONESTIER-D	LYONEST
38970	PELLAFOL	38299	PELLAFOL	LYONEST
38970	QUET EN BEAUMONT	38329	QUET-EN-BEA	LYONEST
38970	STE LUCE	38414	SAINTE-LUCE	LYONEST
38980	CHATENAY	38093	CHATENAY	LYONEST
38980	MARNANS	38221	MARNANS	LYONEST
38980	VIRIVILLE	38561	VIRIVILLE	LYONEST

69130	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69131	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69132	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69133	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69134	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69135	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69136	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69137	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69138	ECULL	69081	ECULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	2
69410	CHAM	69040	CHAMPAGNE-AU-MO	LYONEST	ZONE TAMPON	3
69541	CHAM	69040	CHAMPAGNE-AU-MO	LYONEST	ZONE TAMPON	3
69542	CHAM	69040	CHAMPAGNE-AU-MO	LYONEST	ZONE TAMPON	3
69543	CHAM	69040	CHAMPAGNE-AU-MO	LYONEST	ZONE TAMPON	3
69544	CHAM	69040	CHAMPAGNE-AU-MO	LYONEST	ZONE TAMPON	3
69545	CHAM	69040	CHAMPAGNE-AU-MO	LYONEST	ZONE TAMPON	3
69260	CHARE	69044	CHARBONNIERES-LES	LYONEST	ZONE TAMPON	4
69751	CHARE	69044	CHARBONNIERES-LES	LYONEST	ZONE TAMPON	4
69752	CHARE	69044	CHARBONNIERES-LES	LYONEST	ZONE TAMPON	4
69753	CHARE	69044	CHARBONNIERES-LES	LYONEST	ZONE TAMPON	4
69754	CHARE	69044	CHARBONNIERES-LES	LYONEST	ZONE TAMPON	4
69755	CHARE	69044	CHARBONNIERES-LES	LYONEST	ZONE TAMPON	4
69139	DARDI	69072	DARDILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	5
69570	DARDI	69072	DARDILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	5
69571	DARDI	69072	DARDILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	5
69572	DARDI	69072	DARDILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	5
69573	DARDI	69072	DARDILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	5
69574	DARDI	69072	DARDILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	5
69575	DARDI	69072	DARDILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	5
69576	LIMON	69116	LIMONEST	LYONEST	ZONE TAMPON	6
69577	LIMON	69116	LIMONEST	LYONEST	ZONE TAMPON	6
69578	LIMON	69116	LIMONEST	LYONEST	ZONE TAMPON	6
69760	LIMON	69116	LIMONEST	LYONEST	ZONE TAMPON	6
69579	LIMON	69116	LIMONEST	LYONEST	ZONE TAMPON	6
69591	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69592	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69593	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69594	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69595	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69596	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69597	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69598	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69599	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	7
69210	BULLY	69032	BULLY	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	CHEVII	69057	CHEVINAY	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	EVEUX	69083	EVEUX	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	FLEUR	69086	FLEURIEUX-SUR-L'ARE	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	L ARBF	69010	L'ARBRESLE	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	LENTIL	69112	LENTILLY	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	NUELL	69144	NUELLES	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	SAIN B	69171	SAIN-BEL	LYONEST	ZONE TAMPON	8

69210	SAVIGI	69175	SAVIGNY	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	SOURC	69177	SOURCIEUX-LES-MINE	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	ST GER	69208	SAINT-GERMAIN-SUR-	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69210	ST PIEI	69231	SAINT-PIERRE-LA-PAL	LYONEST	ZONE TAMPON	8
69380	ALIX	69004	ALIX	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	BELMC	69020	BELMONT-D'AZERGUI	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	CHARN	69047	CHARNAY	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	CHASS	69049	CHASSELAY	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	CHATII	69050	CHATILLON	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	CHAZA	69052	CHAZAY-D'AZERGUES	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	CHESS	69056	CHESSY	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	CIVRIE	69059	CIVRIEUX-D'AZERGUE	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	DOMM	69076	DOMMARTIN	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	LES CH	69055	LES CHERES	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	LISSIEU	69117	LISSIEU	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	LOZAN	69121	LOZANNE	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	MARCI	69125	MARCILLY-D'AZERGUI	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69380	ST JEA	69212	SAINT-JEAN-DES-VIGN	LYONEST	ZONE TAMPON	9
69480	AMBEI	69005	AMBERIEUX	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69480	ANSE	69009	ANSE	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69480	LACHA	69106	LACHASSAGNE	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69480	LUCEN	69122	LUCENAY	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69480	MARCY	69126	MARCY	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69480	MORA	69140	MORANCE	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69480	MORA	69975	SAINT-PIERRE	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69480	POMM	69156	POMMIERS	LYONEST	ZONE TAMPON	11
69490	ANCY	69008	ANCY	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69490	DAREIZ	69073	DAREIZE	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69490	LES OL	69147	LES OLMES	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69490	PONTC	69157	PONTCHARRA-SUR-TU	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69490	SARCE	69173	SARCEY	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69490	ST FOR	69200	SAINT-FORGEUX	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69490	ST LOU	69223	SAINT-LOUP	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69490	ST ROI	69234	SAINT-ROMAIN-DE-PC	LYONEST	ZONE TAMPON	12
69620	BAGNC	69017	BAGNOLS	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	CHAM	69039	CHAMELET	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	FRONT	69090	FRONTENAS	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	LE BOI	69024	LE BOIS-D-OINGT	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	LE BRE	69026	LE BREUIL	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	LEGNY	69111	LEGNY	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	LETRA	69113	LETRA	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	LETRA	69999	LA ROCHE	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	MOIRE	69134	MOIRE	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	OINGT	69146	OINGT	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	ST LAU	69222	SAINT-LAURENT-D'OI	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	ST VER	69239	SAINT-VERAND	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	STE PA	69230	SAINTE-PAULE	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	TERNA	69245	TERNAND	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69620	THEIZE	69246	THEIZE	LYONEST	ZONE TAMPON	13
69890	LA TOU	69250	LA TOUR-DE-SALVAGI	LYONEST	ZONE TAMPON	

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-028

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

CRÉATION DE DIU POUR LA RENTRÉE 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

après avoir délibéré, a approuvé la création de DIU suivants pour la rentrée 2014 (cf. document ci-joint) :

- ✓ DIU infection ostéo articulaire
- ✓ DIU Médecine de l'obésité
- ✓ DIU Oncologie gynécologie et mammaire
- ✓ DIU Pratique et théorie de l'électroconvulsivothérapie et de la stimulation magnétique transcranienne.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Créations 2014 DU/DIU Spécialités médicales

	Titre	*Porteur de projet*	*Avis du CCEM*
DIU	**Infection osteo articulaire**	Pr Christian Chidiac	favorable
DIU	**Médecine de l'obésité**	Pr Martine Laville Pr Chantal Simon	favorable
DIU	**Oncologie gynécologique et mammaire**	Pr François Golfier	favorable
DIU	**Pratique et théorie de l'électroconvulsivothérapie et de la stimulation magnétique transcranienne**	Pr Emmanuel Poulet	favorable

Université Claude Bernard Lyon 1

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
PRATIQUE ET THEORIE DE L'ELECTROCONVULSIVOTHERAPIE ET DE LA STIMULATION MAGNETIQUE TRANSCRANIENNE

Approuvé CCEM ...C EVU ... CA 2014

ARTICLE 1 **Intitulé du Diplôme**

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE « PRATIQUE ET THEORIE DE L'ELECTROCONVULSIVOTHERAPIE ET DE LA STIMULATION MAGNÉTIQUE TRANSCRANIENNE»

ARTICLE 2 **Justification de ce diplôme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels...).**

Dans le champ des thérapeutiques en psychiatrie, les techniques de neuromodulation transcranienne constituent une option thérapeutique importante notamment dans le cadre des pathologies résistantes.
Parmi ces traitements, l'électroconvulsivothérapie (ECT) constitue un traitement de référence – Des recommandations pour la pratique ont été publiées en 1998 par l'HAS, recommandations qui cadre les aspects théoriques (indication- effets indésirables -) et pratiques (procédure de délivrance de ce traitement, d'évaluation, cadre réglementaire).
Depuis maintenant plus de dix ans, de nouvelles techniques de neuromodulation transcranienne se développent en psychiatrie, particulièrement la Stimulation Magnétique Transcranienne répétée. Des recommandations d'experts ont été publiées en 2011 et cette méthode est dorénavant validée par la Food and Drug Administration (FDA) dans le traitement des épisodes dépressifs majeurs.
L'objectifs de cet enseignement est de permettre aux médecins et aux personnels de santé (infirmiers, psychologues) participant à l'ECT et la rTMS d'acquérir les bases théoriques et les connaissances pratiques nécessaires pour la détermination des indications de l'ECT et SMT, sa mise en pratique, la surveillance de ses conséquences ainsi que pour l'initiation à la recherche. L'autre objectif est d'améliorer les pratiques professionnelles des équipes impliquées dans ces traitements en France au regard des données actuelles de la science.

La transformation du DU existant en DIU est justifiée par l'ancrage de cet enseignement unique en France sur un territoire plus large, les échanges d'expertises et l'implication d'un réseau national (développement de terrains de stage validés par le comité pédagogique de cet enseignement). Le Pr Poulet, responsable pédagogique de cet enseignement pour l'université Lyon1 est impliqué dans le DU depuis 2000. Il coordonne des travaux pédagogiques et de recherche dans ce domaine et nous disposons dans la région Rhône Alpes de plusieurs service Universitaires ayant développé une expertise dans ce champs (en particulier le SHU de psychiatrie adulte, Pole Est – Pr d'Amato au CH Le Vinatier)

Cette transformation en DIU a fait l'objet d'un accord du conseil de faculté de l'université Bordeaux 2 en date du 17/09/2013 (cf annexe)
Avis du Collège de spécialité – annexe 1

ARTICLE 3 **Objectifs pédagogiques de la formation**

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement à l'ensemble de la prise en charge des patients traités par ECT ou rTMS pour des pathologies psychiatriques : connaître les indications et contre indications de ces traitements, reconnaître et mesurer les effets indésirables, transmettre l'information adaptée pour le recueil du consentement et participer à l'amélioration de l'alliance thérapeutique, connaître et faire évoluer les procédures de délivrance de ces traitements.

ARTICLE 4 **Durée de la formation**

1 année universitaire

ARTICLE 5 **Nom du responsable du diplôme sur Lyon 1**

Pr POULET Emmanuel – PU PH – Service de Psychiatrie des urgences – Pav N - HEH

ARTICLE 6 **Nom des Universités partenaires et nom du responsable** :

Université Victor Segalen Bordeaux 2 – Pr AURIACOMBE Marc
Convention : annexe 2

ARTICLE 7 **Public visé :**

- Les docteurs en médecine, titulaires du DES de psychiatrie ou d'anesthésie-réanimation, les internes en DES de psychiatrie ou d'anesthésie-réanimation à partir de la 3ème année,
- Les titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier, les psychologues titulaires d'un Master 2 ou d'un DESS.
- Les médecins étrangers titulaires d'un diplôme équivalent

ARTICLE 8 **Capacité d'accueil**

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10
Effectif maximum sur Lyon 1 : 20
Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 20
Effectif maximum total : 40

Mode de sélection des candidats

L'inscription se fait sur dossier (lettre de motivation + CV) et éventuellement entretien préalable avec le coordinateur local de l'enseignement. La demande d'inscription sera adressée au responsable local de la formation. Un comité pédagogique sera chargé de collecter toutes les demandes d'inscription afin de permettre une répartition équitable entre les deux Universités. L'accord et l'université d'accueil seront transmis à l'étudiant deux semaines avant la date limite des inscriptions.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

ARTICLE 9 **Programme d'enseignement**

- Enseignement théorique : 68 h
- Enseignement pratique : 10 h (ateliers – jeux de rôles – stage dans l'unité ECT accueillant la session de formation)
- Stage : 30 h (le stage se déroulera dans une unité agréée par le comité pédagogique – ce stage est indépendant de l'atelier pratique réalisé lors des sessions de formation)

L'ensemble de l'enseignement pratique et théorique, le stage et l'encadrement pour les mémoires représentent un total de 108h.

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités : l'enseignement théorique se déroulera sous forme de deux sessions distinctes de 4 jours, la première ayant lieu à Bordeaux (au sein de l'UFR Médecine - université Victor Segalen), la seconde à Lyon (SHU de psychiatrie adulte – unité de neuromodulation transcranienne – Hôpital du Vinatier)

Programme et planning prévisionnel – annexe 3
Nom et qualité des intervenants – annexe 4
Lieux de stages agréés – annexe 5

ARTICLE 10 **Méthodes et outils pédagogiques**

- Enseignement théoriques à partir des données récentes de la littérature, des recommandations pour la pratique publiées au niveau national (texte HAS) et international ; mise en place de questionnaires pré et post afin de mesurer l'impact de ces enseignement.
- Encadrement pratique lors du stage
- Analyses de cas en groupe (chaque stagiaire présentera trois cas cliniques issus de son stage)
- Suivi d'indicateurs adaptés avec la fonction et le rôle spécifique de chacun des étudiants (infirmier – psychologue – médecin)
- Jeu de rôle (information – recueil consentement)

ARTICLE 11 **Modalités du contrôle des connaissances**

- L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
- 1 épreuve écrite, anonyme, de 2 heures (1 question théorique au choix parmi deux)
- 1 épreuve pratique correspondant au stage (présentation de dossiers de patients lors de séances spécifiques au cours des sessions d'enseignement)
- 1 mémoire de 20 pages sur une problématique spécifique en lien avec l'ECT ou la rTMS (soutenance orale)

- Conditions d'obtention du diplôme : admissibilité après écrit. Après admissibilité sont déclarés admis, les étudiant ayant obtenu la moyenne au mémoire lors de la soutenance orale, validé le stage et la pratique.

- 2 sessions pour l'épreuve écrite seront proposées aux étudiants.

- Des acquisitions partielles peuvent être reportées sur les années suivantes en cas de non présentation du mémoire lors de l'année de validation de l'épreuve écrite pendant 3 ans.

Organisation des examens avec les autres universités : les épreuves écrites se dérouleront sur chaque lieu en coordonnant les épreuves (même horaire, même durée, même épreuve).

ARTICLE 12 **Composition du jury de l'examen**

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

ARTICLE 13 **Modalités d'évaluation de la formation par les participants**

Joindre le modèle d'évaluation – annexe 6

ARTICLE 14 **Tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes en cas de DIU)**

- Formation Initiale (FI) : 600 €
- Formation Continue (FC) : 1200 €

Budget en annexe 7

ARTICLE 15 **Déclaration de liens d'intérêts et d'indépendance avec l'industrie pharmaceutique**

Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de liens d'intérêts. Il s'engage également à compléter et signer la déclaration d'indépendance de contenu entre un programme DPC et l'industrie du médicament.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 8

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 9

ARTICLE 16 **Révision**

Le diplôme fera l'objet d'une révision tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

Date :

Signature du responsable d'enseignement

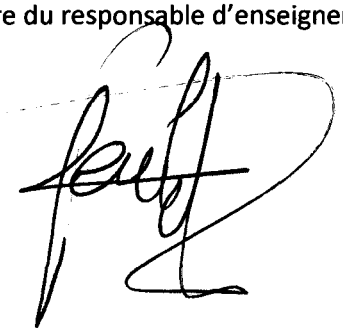

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 2

CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE DE « PRATIQUE ET THEORIE DE L'ELECTROCONVULSIVOTHERAPIE ET DE LA STIMULATION MAGNÉTIQUE TRANSCRANIENNE »

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)
Sise...
Représentée par

ET

UNIVERSITE BORDEAUX SEGALEN
146 rue Léo Saignat – 33076 Bordeaux Cedex
Représenté par

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Transformation du DU pratique et théorie de l'électroconvulsivothérapie et de la Stimulation Magnétique Transcranienne et DIU –

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME

Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.
Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Chaque université percevra les droits d'inscription et les frais spécifiques pour les étudiants s'inscrivant dans ces établissements ; les frais spécifiques de ce DIU étant identiques au sein des deux universités ;

Les responsables pédagogiques du DIU, lors de la procédure de pré-inscription, orienteront les candidats de manière homogène sur les deux universités. Les candidats déjà inscrit dans l'une des universités d'accueil seront automatiquement orientés sur cette Université.

DROITS D'INSCRIPTION : 600 € en formation initiale, 1 200 € en formation continue + montant des droits de scolarité.

Les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves recevront le diplôme du DIU sous le sceaux de l'université où ils auront effectué leur inscription.

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU

Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL

Pour l'établissement

Annexe 3 : Programme DU pratique et Théorie de l'électroconvulsivothérapie (ECT) et de la Stimulation magnétique Transcranienne (rTMS)

Proposition de programme à partir du programme actuel
et de la table des matières du livre ECT.

Comité pédagogique : Pr M Auriacombe (Bordeaux 2) – Pr E Poulet (Lyon 1)
Proposition d'autres membres : E Haffen (Besançon) & d Szekely (Grenoble) & M Bubrovszky (Lille)

Maquette : deux séminaires théoriques de 4 jours– association de cours théoriques (60h) et ateliers pratiques (10h).
Stage dans une unité ECT 30 H

Q1 : Peut on favoriser pour certains enseignements, un mode plus interactif : jeu de rôle, atelier pratiques ??
(Les sujets qui pourraient s'inscrire dans ce type d'enseignement seraient par exemple :

- l'information du patient et de sa famille
- le déroulement d'une séance, de l'accueil du patient à la délivrance de la stimulation (placement électrodes ; dosage charge ; adaptation de la dose dans différentes situations)
- l'analyse de la crise convulsive
- les conduites à tenir à l'issue de la cure ECT

Q2 : Pour le terrain de stage, les capacités d'accueil des unités étant limitées durant le traitement pourrait on faire des sous groupes avec atelier pour certains et stage sur l'unité pour d'autres et inversement ? (ex 1 groupe passe 2 heures sur un site de stage / Un autre 2h sur un atelier puis changement)

Volume horaire : environ 40h

<u>Les sujets qui pourraient être traités certains apparaissant dans la table des matières et le programme actuel</u>

<u>Partie I</u>

- Historique « les stimulations cérébrales » CD 4h
- Aspect éthique, Législation, réglementation dans la réalisation des ECT (voir accréditation) (2h)
- Phénoménologie MA (1H)
- rTMS : grands principes et mécanismes d'actions (4H)

<u>Partie II Effets de l'ECT : de la cellule à l'homme</u>

- Que nous disent les données biologiques chez l'homme et l'animal ? (1H00)
- Imagerie médicale dans la compréhension des mécanismes d'actions. (1H00)
- Mécanismes d'action (Excitabilité corticale et théorie anticonvulsivante) (2H)
- Les effets de l'ECT sur la cognition: (3H)
    - Rappels sur la mémoire
    - Mémoire et dépression
    - Troubles cognitifs et ECT : comment les mesurer avec quels outils ?

<u>Partie III Clinique :</u>

- Quelles sont les principales indications de l'ECT : place actuelles des ECT dans les pathologies psychiatriques et la stratégie de soins
    - Les indications médicales psychiatriques validées : données de la littérature (Troubles de l'Humeur, Schizophrénie, Catatonie, Maladies concomitantes (4h)
    - Les situations cliniques particulières : Enfants et adolescents, Sujets âgés, Grossesse (2h)

- Gestion des traitements médicamenteux (dont psychotropes) associés lors de la réalisation des ECT (2h)
- rTMS : principales indications : données actuelles de la littérature (10h)
- Les autres techniques de stimulation cérébrales (tDCS ; MST ; DBS ; VNS) (2h)

Partie IV La technique ECT

- - Bilan pré-anesthésique et Procédure d'anesthésie en ECT : évolution des techniques et pratique actuelle - les situations à risque F GOMEZ (4H)
- Monitoring de la cure ECT initiale :
    - Evaluation pré-thérapeutique et choix de la stratégie de la cure ECT = D.SZEKELY (3H)
    - Réalisation pratique d'une séance ECT : le dossier patient ECT, procédure ECT (préparation, anesthésie, stimulation électrique, la première séance d'ECT : utilisation d'abaques et procédure de titration, monitorage EEG, surveillance au réveil, retour dans l'unité E.HAFFEN (3H)
- Monitoring de l'ECT d'entretien et conduite à tenir à l'issue de la cure EP (2H)
- Le rôle infirmier dans le soin par ECT (2H)
- rTMS : organisation du traitement, procédures de titration, choix des paramètres (4H)

Partie V La recherche en ECT et rTMS : recherche de sujets & encadrement des étudiants pour les mémoires - chaque jour en fin de journée associé aux questions / réponses (4H) - tutorat individualisé en cours d'année par un enseignant (8h)

Annexe 4 :

ANNUAIRE DES ENSEIGNANTS

Marc Auriacombe, Université Bordeaux Segalen

marc.auriacombe@labopsy.u-bordeaux2.fr

Francis Gomez, CHU de Bordeaux

francis.gomez@chu-bordeaux.fr

Sophie Auriacombe, CHU de Bordeaux

sophie.auriacombe@u-bordeaux2.fr

Emmanuel Poulet, CHU Lyon

emmanuel.poulet@chu.lyon.fr

Christophe Daudet, Bordeaux

cdaudet001@yahoo.fr

Bruno Aouizerate, Université Bordeaux Segalen

bruno.aouizerate@u-bordeaux2.fr

Jérôme Holtzmann, CHU Grenoble

jholtzmann@chu-grenoble.fr

Frédéric Haesebaert, CH Le Vinatier Lyon

frederic.haesebaert@ch-le-vinatier.fr

Maxime Bubrovszky CHRU Lille

maxime.bubrovszky@chru-lille.fr

Marie-Françoise Suaud-Chagny, CH Le Vinatier Lyon

marie-françoise.suaud-chagny@ch-le-vinatier.fr

David Szekely, CHU Grenoble

david.szekely@chpg.mc

Filipe Galvao, CH Le Vinatier Lyon

filipe.galvao@ch-le-vinatier.fr

Emmanuel Haffen, CHU Besançon

emmanuel.haffen@univ-fcomte.fr

Annexe 5 : Lieux de stage

CHU Sainte Marguerite à MARSEILLE (13)

CH La Chartreuse à DIJON (21)

UMD CH PLOUGUERNEVEL (29)

UMD du CH de CADILLAC (33)

CH Charles PERRENS à BORDEAUX (33)

Maison de santé Les Pins à PESSAC (33)

CHU Grenoble (38)

CHU Clermond Ferrand (63)

CH Le Vinatier à LYON (69)

Clinique CLINEA à LYON (69)

CH Laborit à POITIERS (86)

Maison de santé Bellevue à MEUDON (92)

CH Princesse de Grâce (Monaco 98000)

Annexe 6 :

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

« PRATIQUE ET THEORIE DE L'ELECTROCONVULSIVOTHERAPIE ET DE LA STIMULATION MAGNÉTIQUE TRANSCRANIENNE»

Session 1 :

Appréciation de la formation point par point

Nous vous demandons de bien vouloir cocher le niveau correspondant à votre indice de satisfaction selon une échelle qui va de 1 à 4 (4 étant le niveau de satisfaction le plus élevé)

Formation théorique

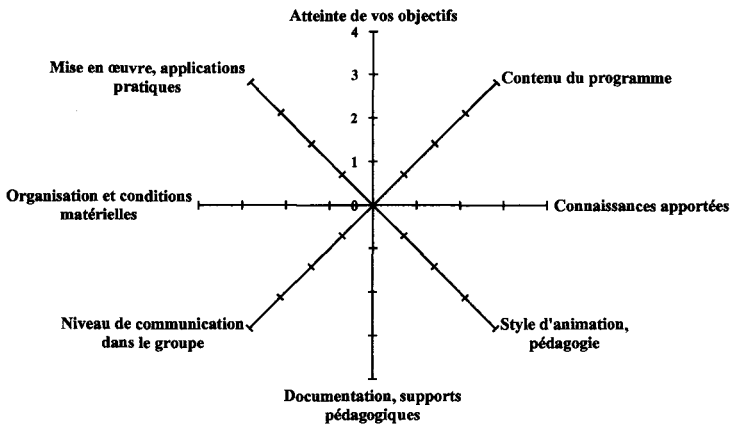

Formation pratique

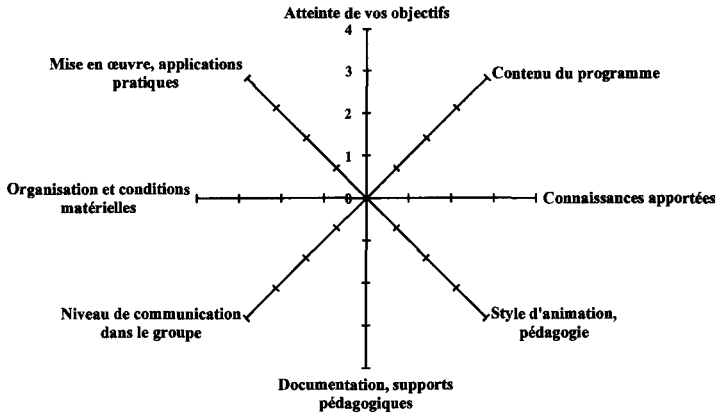

Comment avez-vous été informé de cette formation ?

Commentaires libres

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

« PRATIQUE ET THEORIE DE L'ELECTROCONVULSIVOTHERAPIE

ET DE LA STIMULATION MAGNÉTIQUE TRANSCRANIENNE»

Session 2 :

Appréciation de la formation point par point

Nous vous demandons de bien vouloir cocher le niveau correspondant à votre indice de satisfaction selon une échelle qui va de 1 à 4 (4 étant le niveau de satisfaction le plus élevé)

Formation théorique

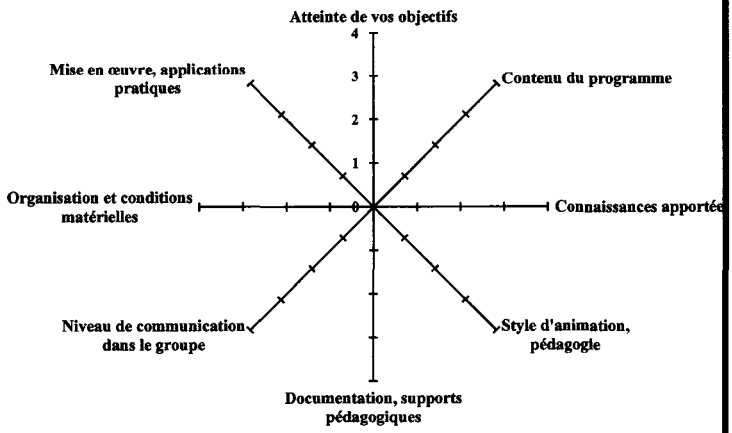

Formation pratique

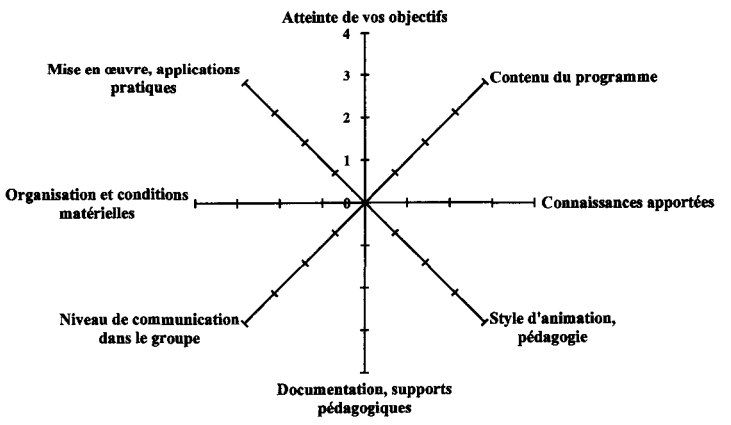

Comment avez-vous été informé de cette formation ?

Commentaires libres

EVALUATION du
DIU Pratique et Théorie de l'ECT et r'TMS

Année universitaire 2013 - 2014

SATISFACTION GLOBALE

Coter votre satisfaction globale en mettant une croix sur un des cinq repères de cette échelle visuelle analogique.

/ _____ / _____ / _____ / _____ /

Très peu satisfait **Très satisfait**

COMMENTAIRES LIBRES

Nous vous invitons à donner ci-dessous vos commentaires.

Annexe 7 : Budget

I- Rémunération des interventions :	
100 heures x 60,08 Euros/H/CT	6 008,00 €
0 heures x 40,06 Euros/H/TD	0,00 €
charges sociales - secteur public(9,25%) et secteur "privé"(58%)	2 042,72 €
Sous-total charges d'enseignement	**8 050,72 €**
II- Frais de réalisation :	
Poste 2-1-1 consultation-expertise (10% maximum du coût de référence*)	600,80 €
Poste 2-1-2 conception-création (10% maximum du coût de référence*)	600,80 €
Poste 2-1-3 organisation-administration(15% maximum du coût de référence*)	901,20 €
Poste 2-1-4 orientation conseil pédagogique (15% maximum du coût de référence*)	901,20 €
Poste 2-1-5 régulation évaluation (15% maximum du coût de référence*)	901,20 €
Poste 2-1-6 coordination encadrement (15% maximum du coût de référence*)	901,20 €
Sous-Total Frais de Réalisation	**4 806,40 €**
III - Frais de Mission - Frais de Matériel / Location(s)	
Transport, Hébergement	5 000,00 €
Location de matériel ou de salle	0,00 €
Sous-Total Frais annexes	**5 000,00 €**
IV- Frais de Gestion Université :	
12% du montant global de la convention soit 13,63% du coût intrinsèque des postes utilisés (I + II + III)	**2 433,93 €**
Coût total du diplôme	**20 291,05 €**

(1) Régime financier applicable aux activités de Formation Continue organisées par l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 - adopté par le Conseil d'Université du 20 octobre 1986

Coût de référence 100 x 60,08H/CT)	**6 008,00 €**
Coût moyen par étudiant avec un minimum de 20 étudiants	**1 014,55 €**

Annexe 9 :

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : POULET **Prénom :** Emmanuel

Intitulé de la formation/ du programme de DPC :
DIU "Pratique et Théorie de l'ECT et de la rTMS"

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Lyon, le 29/01/2014

Signature

(Nous retourner un exemplaire original)

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
MEDECINE DE L'OBESITE

Approuvé CCEM…. CEVU … CA … 2014

.

ARTICLE 1 **Intitulé du Diplôme**

DIU de Médecine de l'Obésité

ARTICLE 2 **Justification de ce diplôme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels…).**

La prévalence de l'obésité est croissante pour atteindre 15 % de la population, alors qu'environ 50 % des français sont en surpoids.

Il est donc certain que les médecins de toutes spécialités, quelque soit leur mode d'exercice vont être confrontés à des patients ayant une demande de perte de poids, ou devront les convaincre ou les aider à des modifications de comportement (activité physique, alimentation, soins…).

L'enseignement classique en deuxième cycle des études médicales comporte très peu d'heures consacrées à l'obésité et aux maladies chroniques en général. Le développement des nouvelles techniques de prise en charge (chirurgie de l'obésité, éducation thérapeutique, diagnostic biologique plus élaboré) doit être intégré aux savoirs de médecins ayant une maturité suffisante pour la prise en charge de maladies chroniques.

Issus du Plan Obésité, **37 centres spécialisés Obésité et 5 Centres Intégrés** ont été labellisés sur toute la France par les ARS .Les HCL ont été labellisés à la fois Centre Spécialisé Obésité et aussi Centre Intégré en raison de leurs activités de recherche et d'enseignement. L'une des missions attribuée à ces centres est d'identifier les différents acteurs de la prise en charge de l'obésité à tous les niveaux, identifier leurs besoins et leur offrir une formation répondant à ces besoins.

Ce diplôme sera donc une formation complémentaire des médecins DES d'Endocrinologie ou DESC de Nutrition, qui seront amenés à voir en recours ce type de patient. Il concerne également les médecins généralistes ou autres spécialistes qui souhaiteraient améliorer leur pratique de même que les personnels paramédicaux impliqués dans la prise en charge de ces patients (diététiciens, infirmiers, professeurs d'activité physique) qu'ils exercent en MCO, en SSR ou en libéral.

Cet enseignement est un complément et il n'est pas conçu comme une manière d'acquérir un diplôme validant une compétence ou une spécialité pour exercer la nutrition en secteur libéral. Ce DIU peut servir à valider les UE libres du DESC de Nutrition, sans se substituer aux enseignements de ce dernier.

Avis du Collège de spécialité – annexe 1

ARTICLE 3 **Objectifs pédagogiques de la formation**

Les objectifs pédagogiques sont de savoir évaluer une situation clinique, ses propres compétences, et ses ressources pour négocier avec le patient un projet personnalisé de soins. Les objectifs spécifiques à chacun des modules sont listés devant ceux-ci (ci dessous).

Objectif modules 1 et 2 :

- savoir diagnostiquer l'obésité, y compris dans des circonstances complexes (personne âgée, enfant, insuffisance cardiaque…).
- savoir faire le diagnostic des comorbidités
- savoir évaluer les déterminants de l'obésité d'un individu (conduites alimentaires, activité physique et sédentarité, anomalie génétique, circonstances socio-économiques favorisantes…)
- savoir réaliser une réunion de concertation pluri-professionnelle

Objectif module 3 :

- savoir proposer un projet personnalisé de soins
- savoir utiliser une diète atypique
- connaître l'éducation thérapeutique du patient et savoir la proposer
- connaître l'utilisation des SSR
- savoir utiliser une thérapie de groupe

Objectif module 4 :

- connaître les indications et les contre-indications de la chirurgie de l'obésité
- appréhender les intérêts d'une concertation pluri-professionnelle
- comprendre les techniques chirurgicales et leurs conséquences
- savoir discuter les bénéfices et les risques de la chirurgie avec un patient.

Objectif module 5 :

- savoir diagnostiquer les carences nutritionnelles induites par la chirurgie
- savoir surveiller un patient opéré
- connaître les complications alimentaires et psychologiques de la chirurgie
- savoir suivre un patient métabolique
- savoir organiser la prévention de la reprise de poids après une perte de poids, chirurgicale ou non

ARTICLE 4 **Durée de la formation**

1 année universitaire

ARTICLE 5 **Nom du responsable du diplôme sur Lyon 1**

Mme le Pr Martine Laville et Mme le Pr Chantal Simon pour l'Université Lyon I,

ARTICLE 6 **Nom des Universités partenaires et nom du responsable** :

Le responsable universitaire coordonnateur est le Pr Patrick Ritz de l'Université Paul Sabatier de Toulouse.

Les responsables universitaires locaux sont

- Mme le Pr Martine Laville pour l'Université Lyon I,
- Mr le Pr Jean-Michel Oppert pour l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC),
- Mr le Pr Vincent Rigalleau pour l'Université de Bordeaux, associé à l'UPS de Toulouse
- Mr le Pr François Pattou pour l'Université de Lille
- Mr le Pr S Msika, pour l'université Diderot, Paris 7

Les 5 universités participantes inscriront des étudiants.

Convention complétée en annexe 2

ARTICLE 7 **Public visé :**

- Les médecins titulaires d'un DES de spécialité ou DES de médecine générale.
- Les étudiants de DES de médecine générale ou de spécialité (dès la 1è année)
- Les infirmiers
- Les diététiciens
- Les professeurs d'activité physique

Pour les candidats d'origine étrangère, le test de connaissance de la langue française niveau B2 sera obligatoire à l'exception des ressortissants de pays francophones.

Les étudiants de DES ne pourront s'inscrire qu'en acceptant implicitement que l'inscription au DIU ne peut constituer une dispense pour assister aux cours obligatoires dans le cadre du DES. En cas de conflit d'agenda, et dans la mesure où la validation du DIU se fait sur la présence des personnes formées à tous les modules, le bénéfice de l'inscription sera perdu.

ARTICLE 8 **Capacité d'accueil**

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 6

Effectif maximum sur Lyon 1 : 15

Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 30

Effectif maximum total : 75

Mode de sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés sur CV et lettre de motivation. L'accord est à demander directement au responsable d'enseignement local.

Le responsable local de la formation fait les choix des apprenants inscrits dans son université selon ses priorités.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

ARTICLE 9 Programme d'enseignement

- Enseignement théorique : 63 h (43h en présentiel : annexe3 / 20h en e-learning)
- Enseignement pratique : 40h

Chaque module se fait sur 2 journées : la première journée est consacrée à l'enseignement théorique, la deuxième journée est consacrée à l'enseignement pratique sous forme d'étude de cas clinique et est organisée par l'enseignant local .

L'enseignement pratique peut aussi se faire sous forme de compagnonnage avec un stage de 5 jours par exemple.

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités :

Il y a un conseil pédagogique et scientifique. Il se réunit 2 fois par an, par web conférence .

Le conseil pédagogique et scientifique valide le programme de l'année, les dates, les inscriptions et les notes obtenues. Il partage et valide aussi les modules d'e-learning.

Programme et planning prévisionnel – annexe 3
Nom et qualité des intervenants – annexe 4

ARTICLE 10 Méthodes et outils pédagogiques

Il y aura 5 modules, chacun d'eux comportant une journée de formation en présentiel, et par web conférence, et une journée de mise en situation.

Chacun des responsables de chacun des sites organisera la web conférence une fois dans l'année pour tous les autres sites. Chaque responsable de chaque site mettra en situation les étudiants correspondants dans la deuxième journée de chaque module. C'est à dire, chaque responsable de site organisera une journée de web conférence annuelle, et organisera pour ses étudiants 5 journées de mise en situations.

Tous les étudiants inscrits à un site seront dans la même salle le jour de la web conférence, ce qui réalise au total 5 connexions. Même si cette web conférence est animée par un responsable d'un site, les autres responsables de site seront présents et réguleront les débats et les questions posées aux intervenants.

Pour chacun des modules la mise en situation sera réalisée à l'initiative de chaque responsable de site et sollicitera autant que faire se peut des discussions de cas cliniques, des activités pratiques et des interactions entre les apprenants et les formateurs. Autant que faire se peut les recommandations nationales ou internationales seront privilégiées.

ARTICLE 11 **Modalités du contrôle des connaissances**

L'évaluation se fera par contrôle continu grâce au système d'e-learning. Pour chaque module, une évaluation sera réalisée avant le module et avant la séance de E-learning, après la séance de E-learning et à la fin de la deuxième journée du module. Le module est validé si 2/3 des réponses au quizz sont satisfaisantes .L'ensemble des notes aux modules d'e-learning compte pour 80% de la note .Une évaluation par QCM est réalisée à la fin de chaque module et compte pour 20% de la note . L'ensemble de ces évaluations permettra de s'auto-tester sur les progrès réalisés. La validation du DIU se fera donc sur la présence à tous les modules, et sur l'évaluation (e-learning et QCM au minimum 12/20) à la fin de chaque module. Le travail en e-learning est donc un préalable à chaque module. L'évaluation de ce temps d'auto-apprentissage participera à l'évaluation. Autrement dit, un apprenant ne réalisant pas toutes les sessions d'e-learning, et pas toutes les évaluations de tous les modules ne pourra être validé. Si un/une étudiante n'avait pas validé chaque module d'e-learning, une session spéciale serait organisée par web-conférence et interview, à partir d'un questionnaire portant sur les cours des modules.

Trois modules devront avoir au moins été validés pour bénéficier d'un report l'an suivant

ARTICLE 12 **Composition du jury de l'examen**

Le jury sera composé des enseignants du conseil pédagogique et scientifique lors d'une web conférence.

ARTICLE 13 **Modalités d'évaluation de la formation par les participants**

Modèle d'évaluation – annexe 5

ARTICLE 14 **Tarifs**

Les tarifs indiqués sont hors droits de scolarité :

- Formation Initiale (FI) : 300 €
- Formation Continue prise en charge individuelle : 500 €
- Formation continue prise en charge employeur : 800 €

Budget en annexe 6

ARTICLE 15 **Déclaration de liens d'intérêts et d'indépendance avec l'industrie pharmaceutique**

Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de liens d'intérêts. Il s'engage également à compléter et signer la déclaration d'indépendance de contenu entre un programme DPC et l'industrie du médicament.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 7

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 8

ARTICLE 16 **Révision**

Le diplôme fera l'objet d'une révision tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

Date :

Signature du responsable d'enseignement

ANNEXE 1

AVIS DU COLLEGE DE SPECIALITE

GROUPEMENT HOSPITALIER SUD
Centre Hospitalier Lyon Sud
165, Chemin du Grand Revoyet
69495 Pierre-Bénite Cedex

POLE DE SPECIALITES MEDICALES

Hôpitaux de Lyon

PLATEFORME DIABETOLOGIE
Hôpital Edouard Herriot
Place d'Arsonval
69437 LYON Cedex 03
Pr Ch. THIVOLET
Dr S. REFFET
Dr J. VOUILLARMET

ENDOCRINOLOGIE-DIABETE NUTRITION
Pavillon Médical

Pr Ch. THIVOLET
Chef de Service
Pr M. LAVILLE
Pr Ch. SIMON

Pr J. ORGIAZZI
Dr C. MARTIN
Dr B. MESTRE
Dr S. REFFET
Dr J. VOUILLARMET
Dr S. CHABROUX

Lyon le 6 novembre 2013

Madame, Monsieur,

En tant que coordinateur du Collège des Enseignants en Nutrition des Facultés de Médecine Lyon Est et Lyon Sud de l'Université Claude Bernard Lyon 1, je certifie que le Collège des Enseignants de la Spécialité émet un avis très favorable à la création d'un DIU de Médecine de l'Obésité, coordonné par l'Université Paul Sabatier de Toulouse et réalisé en collaboration avec l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI (UPMC),l'Université de Bordeaux, l'Université de Lille, l'université Diderot, Paris 7.

Pour le Collège des Enseignants en Nutrition

Professeur Chantal Simon

ANNEXE 2

CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE DE MEDECINE de l'OBESITE .

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)
Sise…
Représentée par

ET

L'Université Paul Sabatier de Toulouse.

L'Université Pierre et Marie Curie (UPMC),

L'Université de Bordeaux, associé à l'UPS de Toulouse

L'Université de Lille

L'université Diderot, Paris 7

(Nom de l'établissement)
Sis
Représenté par

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention porte sur la mise en place d'un DIU de Médecine de l'Obésité entre 6 centres hospitalo universitaires, labellisés Centres Spécialisés et Centres Intégrés de l'Obésité : L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), L'Université Paul Sabatier de Toulouse, L'Université Pierre et Marie Curie (UPMC), L'Université de Bordeaux, associé à l'UPS de Toulouse, L'Université de Lille, L'université Diderot, Paris 7 .

Il y aura 5 modules, chacun d'eux comportant une journée de formation en présentiel, et par web conférence, et une journée de mise en situation.

Chacun des responsables de chacun des sites organisera la web conférence une fois dans l'année pour tous les autres sites. Chaque responsable de chaque site mettra en situation les étudiants correspondants dans la deuxième journée de chaque module. C'est à dire, chaque responsable de site organisera une journée de web conférence annuelle, et organisera pour ses étudiants 5 journées de mise en situations.

Tous les étudiants inscrits à un site seront dans la même salle le jour de la web conférence, ce qui réalise au total 5 connexions. Même si cette web conférence est animée par un responsable d'un site, les autres responsables de site seront présents et réguleront les débats et les questions posées aux intervenants.

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME

Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.
Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT

En cas de sortie d'un établissement, celui-ci sera signalé à l'Université Paul Sabatier de Toulouse avec un préavis de 6 mois.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Les frais d'inscription (hors frais de scolarité prévus par l'université) ont été définis comme suit

- Formation Initiale (FI) : 300 euros
- Formation Continue (FC) : 500 euros (montant individuel)
- Formation continue (FC) : 800 euros (montant institutionnel)

Il n'est pas prévu de reversement entre les établissements ;
Ces frais permettront de financer l'organisation des visioconférences, les supports documentaires, les déplacements des intervenants.

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU

Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL

Pour l'établissement

ANNEXE 3

PROGRAMME ET PLANNING PREVISIONNEL

- Enseignement théorique (volume horaire) : 60 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : 40 heures

Programme du module n°1 et du module n°2 : les étapes diagnostiques

Les objectifs sont :

- de savoir diagnostiquer l'obésité, y compris dans des circonstances complexes (personne âgée, enfant, insuffisance cardiaque…).
- savoir faire le diagnostic des comorbidités
- savoir évaluer les déterminants de l'obésité d'un individu (conduites alimentaires, activité physique et sédentarité, anomalie génétique, circonstances socio-économiques favorisantes…)
- savoir réaliser une réunion de concertation pluri-professionnelle

<u>Module n°1</u> : module diagnostic 1

- diagnostic des obésités (2 heures)
    - chez les adultes, les enfants, les personnes âgées, concept de personne obèse de poids normal (normal weight obese)
- diagnostic des complications : (3 heures)
    - respiratoires (1 heure)
    - métaboliques (2 heures)
- diagnostic de l'alimentation et des conduites alimentaires (3 heures)
    - diagnostic des troubles des conduites alimentaires
    - comment évaluer l'alimentation
    - comment modifier l'alimentation

<u>Module n°2</u> :module diagnostic 2

- diagnostic des complications (2 heures)
    - complications et environnement psycho-social
    - diagnostic des cancers associés à l'excès de poids
- diagnostics clinique et biologique des anomalies génétiques (1 heure)
- obésité et féminité (infertilité, contraception, grossesse ; 1 heure)

- activité physique et sédentarité (3 heures)
    - évaluation
    - comment promouvoir une augmentation de l'activité physique
- organiser une réunion de concertation pluri-professionnelle (1 heure)

Module n°3 : Module thérapeutique 1

Les objectifs sont :

- savoir proposer un projet personnalisé de soins
- savoir utiliser une diète atypique
- connaître l'éducation thérapeutique du patient et savoir la proposer
- connaître l'utilisation des SSR
- savoir utiliser une thérapie de groupe.

Module n°3 : thérapeutique 1

- projet personnalisé de soins (2 heures)
- éducation thérapeutique (2 heures)
- SSR (2 heures)
- diète atypique et thérapie de groupe (2 heures)

Module n°4 : Chirurgie de l'obésité

Les objectifs sont :

- de connaître les indications et les contre-indications de la chirurgie de l'obésité
- d'appréhender les intérêts d'une concertation pluri-professionnelle
- de comprendre les techniques chirurgicales et leurs conséquences
- de savoir discuter les bénéfices et les risques de la chirurgie avec un patient.

Module n°4 : thérapeutiques chirurgicales

- indications et contre-indications de la chirurgie de l'obésité (2 heures)
    - savoir évaluer le bénéfice-risque du patient
    - connaître les indications
    - connaître les contre-indications
    - savoir organiser une réunion de concertation pluri-professionnelle chirurgicale
- techniques chirurgicales avec les complications (2 heures)
- évaluations complémentaires (2 heures)
    - évaluation anesthésique
    - évaluation diététique

    - évaluation psychologique
- entente préalable (1 heure)
    - formuler une demande d'entente préalable
    - savoir négocier avec les mutuelles
    - connaître les recours en cas de refus d'entente préalable
- situations particulières (1 heure)
    - adolescent, personnes âgées…

Module n°5 : Surveillance de la chirurgie et prévention de la reprise de poids(dont Lyon sera responsable)

Les objectifs sont :

- de savoir diagnostiquer les carences nutritionnelles induites par la chirurgie
- savoir surveiller un patient opéré
- de connaître les complications alimentaires et psychologiques de la chirurgie
- de savoir suivre un patient métabolique
- de savoir organiser la prévention de la reprise de poids après une perte de poids, chirurgicale ou non

Module n°5 : thérapeutique 3

- complications post-chirurgicales (2 heures)
    - complications nutritionnelles
    - complications alimentaires
    - complications psychologiques
- suivi métabolique après chirurgie (1 heure)
    - diabète et autres complications métaboliques
    - dumping syndrome et hypoglycémie
- suivi nutritionnel après chirurgie (1 heure)
    - prévention de la reprise de poids
    - quelle alimentation doit être proposée
    - quel type et quelle intensité d'activité physique proposer
    - y-a-t-il une place pour l'éducation thérapeutique
- en cas de reprise de poids, comment réévaluer la situation et comment chaîner les différentes stratégies (3 heures)

PLANNING

Il y aura 5 modules, chacun d'eux comportant une journée de formation en présentiel, et par web conférence, et une journée de mise en situation.

Le DIU se mettra en place en septembre 2014 : 2 modules seront organisés au quatrième trimestre 2014, 2 modules au premier trimestre 2015 et un module au deuxième trimestre 2015

ANNEXE 4

Nom et qualité des intervenants

Le responsable universitaire coordonnateur est le Pr Patrick Ritz de l'Université Paul Sabatier de Toulouse.

Les responsables universitaires locaux sont :

- Mme le Pr Martine Laville et mme le Pr Chantal Simon pour l'Université Lyon I,
- Mr le Pr Jean-Michel Oppert pour l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC),
- Mr le Pr Vincent Rigalleau pour l'Université de Bordeaux, associé à l'UPS de Toulouse
- Mr le Pr François Pattou pour l'Université de Lille
- Mr le Pr S Msika, pour l'université Diderot, Paris 7
-

Les intervenants au DIU sont :

Pr Desport (Limoges)

Pr Gatta (Bordeaux)

Dr Sanguignol (Toulouse)

Dr Christine Poitou (Paris la Pitié)

Dr Cecile Ciangura (Paris Pitié)

Dr A Estrade (Toulouse)

Dr J Spiess (Toulouse)

Dr Muriel Coupaye (Paris 7)

Dr Séverine Ledoux (Paris 7)

Dr JP Marmuse (Paris 7)

Dr P Fournier (Paris 7)

Dr Emmanuel DISSE (Lyon)

Dr Maud Robert (Lyon)

Dr Bez (Toulouse)

ANNEXE 5 Evaluation de la formation

Fiche évaluation de la formation

Nous vous remercions de bien vouloir exprimer votre appréciation en renseignant ce document afin de nous permettre d'améliorer la qualité de cette formation.

Merci de noter chaque encart en entourant le chiffre correspondant à votre niveau de satisfaction de 0 (pas du tout satisfait)à5(tout à fait satisfait).

Evaluation généralede la formation

→Appréciation générale:

0	1	2	3	4	5

→Respect du programme annoncé :

0	1	2	3	4	5

→Respects des objectifs annoncés :

0	1	2	3	4	5

→Accord entre le contenu de la formation et vos attentes :

0	1	2	3	4	5

Organisation de la formation

→Accueil :

0	1	2	3	4	5

→Accès au lieu de formation :

0	1	2	3	4	5

→Qualité du lieu d'enseignement :

0	1	2	3	4	5

→Organisation générale :

0	1	2	3	4	5

Qualité des interventions

→Intérêt des sujets présentés :

0	1	2	3	4	5

→Qualité des supports et des outils pédagogiques utilisés :

0	1	2	3	4	5

→Qualité des présentations :

0	1	2	3	4	5

Autres

Commentaires :

ANNEXE 6 - FICHE FINANCIERE

FRAIS D'INSCRIPTION (PEDAGOGIQUES UNIQUEMENT)

Les frais ci dessous sont hors droits de scolarité

	TARIFS ACTUELS	**TARIFS PROPOSES**
FORMATION INITIALE	*Le tarif FI ne peut être supérieur à 300 euros*	300
FORMATION CONTINUE Montant individuel		500
FORMATION CONTINUE Montant institutionnel		800

BUDGET PREVISIONNEL du DU/DIU (Recettes et dépenses doivent être présentées en équilibre)

exemple pour 15 étudiants dont 10 en formation initiale et 5 en formation continue

RECETTES : **1 -Inscriptions** **Formation Initiale (FI)**	**Nombre d'inscrits FI : 10**
	Montant FI :3000
	S/TOTAL Formation Initiale : **3000**
2 - Inscriptions **Formation Continue (FC)**	**Nombre d'inscrits FC : 5**
	Montant individuel :
	Montant institutionnel : 4000
	S/TOTAL Formation continue : **4000**

TOTAL RECETTES (FI + FC) :	7000
DEPENSES :	Matériel : Tableau blanc interactif 2000 (1 fois)
	Location de salles : dans les frais de gestion d l'université
	Frais pédagogiques : 200 par an
	Frais de mission : max 4 heures de cours magistraux : environ 250 euros hors charges (enseignants extérieurs) :
	Salaires (charges comprises) : 0
	Divers :papeterie, remise de documents (clés usb pour les pod cast des enseignements) 500
TOTAL DEPENSES :	**Fixe une fois 2000** **Annuel 950**

Sur la base de 15 étudiants le budget est équilibré

Sur la base d'un minimum de 6 en F initiale (ce qui est une hypothèse ultra pessimiste, il y a déjà des demandes en FC à Toulouse) 1800 euros d'entrées, supposerait de ne pas acheter le tableau blanc interactif

Date et signature du RESPONSABLE DE LA FORMATION

8 mars 2013

Budget DU/DIU/AEU			répartition FI	Répartition FC
Informations sur les dépenses	**Nb stagiaires**			
	Nb stagiaire minimal		3	3

CHARGES

REMUNERATION	**Nb d'heures**	**coût horaire**	**charges**	**total**
Heures CM				
personnel Université	0	61,35	1	0
intervenant extérieur	4	61,35	1,42	348,468
Heures TD				
personnel Université		40,91	1	0
intervenant extérieur		40,91	1,42	0
Heures TP				
personnel Université		27,26	1	0
intervenant extérieur		27,26	1,42	0
Coordination pédagogique heures TD		40,91	1	0
Secrétariat		9,4	1,42	0
Total rémunération				348,468

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**unités**	**coût moyen**		**total**
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)		0		0
Achat de matériel		0		0
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise	1	500		500
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)	1	0		0
Reprographie		0		0
Autres (à préciser)		0		0
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant		300		0
Hébergement -enseignements		80		0
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant		300		0
Hébergement -enseignements		80		0
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant		300		0
Hébergement -enseignements		80		0
Logistique				
Location de salle		0		0
Autres (à préciser)		0		0
Total frais de fonctionnement				500

PRELEVEMENTS	**unités**	**coût**		**total**
Administration UCBL/PvIt sur recettes FC				
Logistique générale Université 45 € par étudiant	3	45		135
Reversement des droits de scolarité FC (pour info 2013-2014 montant Licence	3	188,1		564,3
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue		68,1219		68,1219
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		400,4742		400,4742
Administration UCBL-Composante/Prélèvements sur droits de scolarités FI				
(34 € bibliothèque, 16 € fond de solidarité, 10% de prélèvement dnie fois les	**3**			
Total prélèvements				1167,8961

TOTAL DEPENSES	**2016,3641**

RECETTES

Inscriptions	**droits de scolarité (pour info 2013-2014 montant Licence 188,10 € ou Master 259,10€). Ne pas prendre en compte les droits de base dans les recettes**	**tarifs hors DS**	**effectifs**	**Montant**
Tarif FC	188,1	500	3	2064,3
Tarif FI	183	300	3	1449

TOTAL RECETTES	**3513,3**
TOTAL RECETTES Hors droits de scolarités	**2400**

SOLDE	383,6359

Annexe 7 Déclaration d'intérêts

Déclaration sur l'honneur de……SIMON CHANTAL……..
Intervenant au titre de : responsable pédagogique x enseignant ☐
au sein du AEU/DU ……de Médecine de l'Obésité……..

A :…Lyon……., le……13/11/2013……

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ ~~OUI~~ : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

☐ x NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : 13/11/2013 Signature :

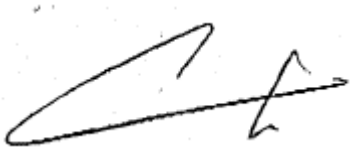

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 6

Déclaration d'intérêts

Déclaration sur l'honneur de Pr LAVILLE Martine
Intervenant au titre de : responsable pédagogique ☑ enseignant ☐
au sein du AEU/DU Médecine de l'obésité
A : Lyon, le 6/11/13

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

☑ NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : 6/11/13 Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Annexe 8 :

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : ……. **Prénom :** ……

Intitulé de la formation/ du programme de DPC :

……

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : ……, le ……

Signature (Nous retourner un exemplaire original)

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
EUROPEEN D'ONCOLOGIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE

Approuvé CCEM …. CEVU …. CA ….. 2014

ARTICLE 1 **Intitulé du Diplôme :**
DIU Européen d'Oncologie Gynécologique et Mammaire

ARTICLE 2 **Justification de ce diplôme**

Il n'y a actuellement en France aucun enseignement intégré de ce type en Oncologie Gynécologique et Mammaire. Ce DIU sera proposé aux praticiens se destinant à la prise en charge de ces pathologies.

ARTICLE 3 **Objectifs pédagogiques de la formation**

Ce DIU a pour objectifs de délivrer un enseignement théorique en Oncologie Gynécologique et Mammaire, d'enseigner, expliquer les référentiels et les stratégies actuelles de prise en charge ainsi que leurs évolutions prévisibles dans les années à venir. Le programme intègre les fondamentaux et points de vue des différentes disciplines intéressées par les cancers féminins (anatomopathologie, chirurgie, oncologie médicale, radiothérapie, etc.).

Annexe 1 : avis du collège

ARTICLE 4 **Durée de la formation**

1 année universitaire

ARTICLE 5 **Nom du responsable du diplôme sur Lyon 1**

Golfier François, PUPH

ARTICLE 6 **Nom des Universités partenaires et nom du responsable** :

- **Université Paris Descartes: Pr Fabrice Lécuru (fabrice.lecuru@egp.aphp.fr)**
- **Université de Nantes : Pr Jean Marc Classe (jean-marc.classe@ico.unicancer.fr.**
- **Université Lyon1 : Pr François Golfier (francois.golfier@chu-lyon.fr)**
- **Université de Lausanne (UNIL) : Pr Patrice Mathevet (patrice.mathevet@chuv.ch)**
- **Université de Liège : Pr Frédéric Kridelka (frederic.kridelka@chu.ulg.ac.be)**

Nom du responsable : Pujade Lauraine Eric, PUPH- Université Paris Descartes
Adresse professionnelle: Service d'Oncologie Médicale. Hôpital Hôtel Dieu.
1 Place Parvis Notre Dame, 75004, Paris
Téléphone : 01 42 34 82 10 Fax 01 42 34 82 10 Mail : **epujade@arcagy.org**

Convention : annexe 2

ARTICLE 7 **Public visé :**

Pourront s'inscrire au DIU, après accord du responsable d'enseignement local les diplômés suivants (interne de médecine non autorisés à s'inscrire) :

- Les gynécologues obstétriciens
- Les chirurgiens digestifs
- Les oncologues médicaux
- Les oncologues radiothérapeutes
- Les anatomopathologistes

ARTICLE 8 **Capacité d'accueil**

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 8
Effectif maximum sur Lyon 1 : 20
Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10
Effectif maximum total : 100

Dès lors que le DIU sera créé dans chaque Université, chacune d'entre elles pourra procéder à des inscriptions.

Mode de sélection des candidats

L'accord est à demander directement au responsable local.Une lettre de motivation est à fournir au responsable d'enseignement local.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

ARTICLE 9 **Programme d'enseignement**

Cours magistraux : 81 h
TD : 22h30
Total volume horaire : 103h30

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités :

Annexe 3 *: Programme et planning prévisionnel*
Annexe 4 *: Nom et qualité des intervenants*

ARTICLE 10 **Méthodes et outils pédagogiques**

Cours en amphi avec possibilité de visioconférences entre les sites des 5 universités partenaires. Mise à disposition des cours sur un site Internet dédié aux 5 universités participantes envisagée. Les étudiants assisteront à des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP).

ARTICLE 11 **Modalités du contrôle des connaissances**

Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens

1 session d'examen en mai de chaque année.

- Une épreuve écrite de 2h notée sur 20
- Un mémoire présenté oralement noté sur 20

Pour être déclaré admis, l'étudiant doit obtenir la moyenne générale entre l'écrit et le mémoire. Une noté égale ou inférieure à 7/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire.

Aucune acquisition partielle ne peut être reportée sur l'année suivante

Chaque université participante, organise l'examen pour ses inscrits. Les examens auront lieu le même jour à la même heure dans chaque centre d'examen.

ARTICLE 12 **Composition du jury de l'examen**

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

ARTICLE 13 **Modalités d'évaluation de la formation par les participants**

Modèle en annexe 5

ARTICLE 14 **Tarifs**

- Formation Initiale (FI) : 630 € (Hors droit de scolarité – niveau master)
- Formation Continue (FC) : 1300 € (Hors droit de scolarité – niveau master)

Budget : annexe 6

ARTICLE 15 **Déclaration de liens d'intérêts et d'indépendance avec l'industrie pharmaceutique**

Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de liens d'intérêts. Il s'engage également à compléter et signer la déclaration d'indépendance de contenu entre un programme DPC et l'industrie du médicament.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 7

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 8

ARTICLE 16 **Révision**

Le diplôme fera l'objet d'une révision tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

Date : 12/11/2013

Signature du responsable d'enseignement

François Golfier

Annexe 1 :

Je soussigné Professeur Daniel Raudrant, Président du Collège de Gynécologie Obstétrique de Lyon, donne un avis très favorable à l'organisation du DIU Européen d'Oncologie Gynécologique et Mammaire sous la responsabilité du Professeur Eric Pujade Lauraine et en collaboration entre les Universités Paris Descartes, initiatrice du projet, Lyon 1, Nantes, Bruxelles et Lausanne.
Ce DIU propose une offre de formation en cancérologie gynécologique et mammaire non disponible à ce jour, permettant aux médecins se destinant à cette activité médicale spécifique un complément exhaustif de formation en cancérologie gynécologique.

Professeur Daniel Raudrant

Annexe 2 : CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE EUROPEEN D'ONCOLOGIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)
Représentée par le Professeur François-Noël Gilly, Président de l'Université Lyon 1

ET
L'UNIVERSITE DE PARIS DESCARTES
Représentée par le Président de l'Université René Descartes

L'UNIVERSITE DE NANTES
Représentée par le Président de l'Université de Nantes

L'UNIVERSITE DE LAUSANNE
Représentée par le Président de l'Université de Lausanne

L'UNIVERSITE DE BRUXELLES
Représentée par le Président de l'Université de Bruxelles

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
Création du « DIU Européen d'oncologie gynécologique et mammaire »

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME
Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.
Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT
Un établissement pourra sortir de la convention par décision simple du responsable local, prise entre janvier et février de chaque année

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES
Il n'y aura pas de reversement entre les universités

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU
Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL Pour l'établissement

Annexe 3 : Programme et planning prévisionnel

D.I.U. Européen d'Oncologie Gynécologique et Mammaire

MODULE 1

J Alexandre, J M. Classe, F Golfier, Housset, F. Lécuru, P. Mathevet, J Medioni, Ch Pomel, E. Pujade Lauraine, D. Querleu, D. Raudrant, I. Ray-Coquard

novembre 2014

Cancer du sein.

Lundi

9h à 10h
Accueil des étudiants : Pr E Pujade Lauraine (Hôtel-Dieu), Pr F Lecuru (HEGP)
10h à 12h
Plan Cancer II : vers des approches de plus en plus individualisées : un parcours personnalisé et coordonné pour mieux répondre aux besoins de la personne Dr G Pourcel (Institut National du Cancer)

14h à 16h30
Epidémiologie du cancer du sein et des cancers gynécologiques. Pr F Chauvin, (St Priest)
16h30 à 18h
Cancérogenèse des cancers du sein. Voies de signalisation Dr Fl. Lerebours (C René Huguenin)

Mardi

9h à 10h30
Anatomopathologie (prise en charge de la pièce opératoire, extemporané, identification des facteurs pronostiques) Dr M A Le Frère Belda (HEGP)
10h30 à 12h30
Les techniques d'imagerie, la classification ACR. Les prélèvements percutanés. Prise en charge pratique après macrobiopsies. TDM et IRM mammaire. Atelier d'imagerie mammaire. Dr P Oppeneau (Paris)
12h30 à 13h30
Ecoulements mamelonnaires : diagnostic et traitements Pr S Zervoudis (Athènes)

14h à 15h30
Dépistage du cancer du sein (Résultats des essais internationaux, critiques, résultats français) Dr D. Benayoun (Lyon)
15h30 à 17h
Techniques chirurgicales : exérèse des lésions infracliniques, chirurgie conservatrice, ganglion Sentinelle, curage axillaire, mammectomie. Dr D. Benayoun (Lyon)
17h à 19h30
Techniques chirurgicales : chirurgie oncoplastique et chirurgie reconstructrice. Dr C Nos, Pr L Lantieri (HEGP)

Mercredi

9h à 10h30
Radiothérapie adjuvante : techniques, indications, actualités. Dr M Deberne (HEGP)
10h30 à 12h
Indications et modalités de l'hormonothérapie et de la chimiothérapie. Hormono-résistance. Dr J Medioni (HEGP)
12h à 13h
Prévention et prise en charge du lymphoedème Dr S Vigne (Cognacq Jay)

14h à 15h
Tumeurs rares du sein Dr I. Ray Coquard (Centre Léon Bérard, Lyon)
15h à 16h30
Thérapeutiques ciblées (le point en 2012). Dr I Ray Coquard (Centre Léon Bérard, Lyon)
16h30 à 17h30
Synthèse : prise en charge des formes localisées (cancer invasif). Suivi après traitement. Pr E Barranger (Lariboisière)
17h30 à 18h30
Synthèse : prise en charge des carcinomes intra-canalaires : stratégie diagnostique, stratégie chirurgicale, indications thérapeutiques Pr E Barranger (Lariboisière)

Jeudi

9h à 10h30
Synthèse : prise en charge des tumeurs localement avancées, des formes inflammatoires et des formes métastatiques d'emblée Dr J Medioni (HEGP)
10h30 à 12h
Evaluation et prise en charge de la perte de masse osseuse, dans le contexte d'un traitement par inhibiteur de l'aromatase Dr G Maruani (HEGP)

14h à 15h30
Cancers Triples négatifs : définitions, stratégie thérapeutique, perspectives.
Cellules tumorales circulantes. Pr JY Pierga (I Curie)
15h30-17h
Ganglion sentinelle : indications actuelles, perspectives, stratégie chez les patientes avec GS+ Dr C Nos, HEGP
15h30 à 17h
Surveillance des mastopathies à risque Dr G Plu Bureau (Hôtel Dieu)

Vendredi

10h30 à 12h
Biologie moléculaire et ganglion sentinelle. Pr F Penault Llorca (Clermont ferrand)
12h à 13h30
Synthèse : comparaison des conférences de consensus. Dr M Espié (St Louis, Paris)

15h30 à 16h30
Soins de support et cancer du sein. Dr F Scotté (HEGP).
16h30 à 17h30
Traitements gynécologiques et cancer du sein Dr A Tamborini (HEGP)

D.I.U. d'Oncologie Gynécologique et Mammaire

J Alexandre, J M. Classe, F Golfier, Housset, F. Lécuru, P. Mathevet, J Medioni, Ch Pomel, E. Pujade Lauraine, D. Querleu, D. Raudrant, I. Ray-Coquard

2ème module

Pathologie vulvaire, cancer et grossesse

Cancer de l'endomètre

Cancer du col utérin

mars 2015

Lundi,

10h à 12h

Etats pré-cancéreux et cancers de la vulve : Dr M Moyal Baracco (Tarnier)

12h à 13h

Tumeurs bénignes et frontières du sein : Pr S. ZERVOUDIS (Athènes)

14h à 16h

Cancer et grossesse : Docteur Catherine Uzan (IGR)

16h à 17h

Les môles hydatiformes : Diagnostic et prise en charge Pr F Golfier (Lyon)

17h à 18h

Les tumeurs trophoblastiques gestationnelles: Diagnostic et prise en charge. Pr F Golfier (Lyon)

18h à 19h

Les centres de référence des maladies trophoblastiques: rôles et fonctionnement. Cas cliniques d'application. Pr F. Golfier (Lyon)

Mardi

9h à 11h

Sarcomes utérins Dr P Pautier (IGR)

11h à 12h

Voies de cancérisation des cancers de l'endomètre. Pr J Alexandre (Hotel Dieu)

14h à 15h
Anatomopathologie des cancers du corps utérin. Pr MC Vacher Lavenu (Cochin)
15h à 17h
Imagerie des cancers du corps utérin. Dr L. FOURNIER (HEGP)
17h à 18h

Imagerie des cancers du col utérin. . Dr L. FOURNIER (HEGP)
18h à 19h

Imagerie des cancers du col utérin en médecine nucléaire – bilan d'extension – Dr N Ghazzar Pierquet (HEGP)

Mercredi

9h à 10h30

Dépistage du cancer du col, diagnostic et traitement des états précancéreux. Vaccination anti HPV Pr Jean Charles Boulanger (Amiens)

10h30 à 11h30

La technique du ganglion sentinelle dans les cancers de l'endomètre. Dr M Ballester (Tenon).

13h à 15h30

Cancers de l'endomètre : prise en charge des stades I – II, indications des curages. Discussion des essais ASTEC et Italiens. Traitement des stades III et IV Pr F Lécuru (HEGP)

15h30 à 16h30

Chimiothérapie et thérapeutiques ciblées dans le cancer de l'endomètre. Dr J Alexandre (Hôtel Dieu).

16h30 à 17h 30

Indications et modalités de l'irradiation adjuvante dans les cancers de l'endomètre. Le point sur les essais PORTEC. Docteur Caroline DAVEAU (HEGP)

Jeudi

9h à 11h

Syndrome de Lynch. Physiopathologie, prise en charge gynécologique. Pr F. LECURU (HEGP)

12h30 à 14h

Utilisation de la robotique en oncologie gynécologique. Dr E Lambaudie (Marseille)

14h à 15h

Anatomopathologie, Cytopathologie des cancers du col de l'utérus. Pr Marie- Cécile Vacher Lavenu (Cochin)

Vendredi

Vidéo-transmission à Clermond Ferrand.

8h30 Amphithéatre du Centre Jean Perrin - 58 Rue Montalembert 63000 Clermont-Ferrand
04 73 27 80 80

17h à 18h30

Anomalies vasculaires dans les CLA – Pelvectomie coelioscopique.

Pr Ch Pomel (Clermont Ferrand)

D.I.U. Européen d'Oncologie Gynécologique et Mammaire

J Alexandre, J M. Classe, F Golfier, Housset, F. Lécuru, P. Mathevet, J Medioni, Ch Pomel, E. Pujade Lauraine, D. Querleu, D. Raudrant, I. Ray-Coquard

mai 2015

Cancers de l'ovaire, de la trompe et du péritoine.

Cancer de l'ovaire

Lundi

9h à 10h30
Anatomopathologie des tumeurs ovariennes (dont examen extemporané). Dr Pierre Duvillard (IGR)
10h30 à 12h
Classification moléculaire des cancers de l'ovaire et voies de cancérisation. Dr J Alexandre (Hôtel Dieu)

14h à 15h30
Bilan radiologique des cancers de l'ovaire. (Formes précoces, formes avancées, tumeurs non épithéliales). Dr F Chammings (HEGP)
15h30 à 17h

Cancer du col de l'utérus : Chirurgie des stades précoces (radicalité, voie d'abord, désescalade chirurgicale, indications) Pr Denis Querleu (I Claudius Regaud, Toulouse)
17h à 18h30
Prise en charge des tumeurs frontières de l'ovaire. Pr E Daraï (Hôpital Tenon)

Mardi

8h à 9h
Echographie des tumeurs annexielles. Dr Ulrike Metzger
10h à 12h
Tumeurs rares de l'ovaire. Thérapeutiques ciblées en gynécologie. Pr I Ray Coquard (Lyon)

14h à 15h30
Cancer de l'ovaire stade I et II. Prise en charge chirurgicale. Facteurs pronostiques, Traitements complémentaires, traitements conservateurs. Pr F Lécuru (HEGP)
15h30 à 17h
Le ganglion sentinelle dans le cancer du col utérin. Pr P Mathevet (Lyon)
17h à 18h30

Cancers de l'ovaire stade III et IV : Bilan d'opérabilité ; Stratégie classique : cytoréduction première. Pr F Lécuru (HEGP

Mercredi

9h30 à 11h
Prise en charge des récidives. Essais en cours. Pr F Lécuru (HEGP)
11h à 12h30
Cancer du col de l'utérus : Prise en charge des stades avancés et des récidives (stadification, chirurgie d'exérèse, exentérations, reconstruction pelvienne) Dr E Leblanc (Lille)

14h à 15h30
Cancers de l'ovaire stade III et IV : Alternative chimiothérapie néoadjuvante + Chirurgie d'intervalle, CHIP. . Pr JM Classe (ICO, Nantes)
15h30 à 17h
Prédisposition héréditaire au cancer de l'ovaire et du sein. Prise en charge pratique. Pr D. Stoppa Lyonnet (I Curie)
17h-18h30
Chimiothérapie des cancers de l'ovaire (conférence de consensus de Vancouver). Suivi après traitement.

Pr E Pujade Lauraine (Hôtel -Dieu)

Jeudi 16 mai 2013

9h à 10h30
Traitement de la douleur en cancérologie : Dr C Vulser (HEGP)
10h30 à 12h
Soins palliatifs : Dr H Jaulmes (HEGP)

14h à 15h30
Soins de support en oncologie : Dr F Scotté (HEGP)
15h30 à 17h
Psycho-oncologie : Dr N Pelicier (HEGP)
17h à 18h
Le dispositif d'annonce en pratique Dr N Pelicier (HEGP)

Annexe 4 : Noms et qualité des intervenants – Organisation de l'enseignement

Nom / Prénom / qualité
Module 1
Dr G Poucel
Dr F Chauvin
Dr F Lerebours
Dr MA Le Frère Belda
Dr P Oppeneau
Pr S Zervoudis
Dr D Bennayoun
Dr C Nos
Pr L Lantieri
Dr M Deberne
Dr S Vignes
Dr I Ray Coquard
Pr E Barranger
Dr J Medioni
Dr G Maruani
Pr JY Pierga
Dr G Plu Bureau
Dr F Penault Llorca
Dr M Espié

Dr F Scotté
Dr A Tamborini
Nom / Prénom / qualité
Module 2
Dr M Moyan Barraco
Pr S Zervoudis
Dr C Uzan
Pr F Golfier
Dr P Pautier
Dr J Alexandre
Pr MC Vacher Lavenu
Dr L Fournier
Dr N Ghazzae Pierquet
Pr JC Boulanger
Dr M Ballester
Pr F Lécuru
Dr C Daveau
Dr E Lambaudie
Pr C Pomel
Pr C Pomel
Module 3
Dr P Duvillard
Pr J Alexandre

Dr F Chammings
Pr E Daraï
Pr D Querleu
Dr U Metzger
Dr I Ray Coquard
Pr F Lécuru
Pr P Mathevet
Dr E Leblanc
Pr JM Classe
Pr D Stoppa Lyonnet
Pr E Pujade Lauraine
Dr C Vulser
Dr H Jaulmes
Dr F Scotté
Dr N Pelicier

Nom du directeur de l'enseignement : Pr E Pujade Lauraine : PUPH

Lieu d'exercice et université d'origine : Hôpital Hôtel Dieu. Université Paris Descartes.

Conseil pédagogique du diplôme :

- Présidence du Conseil pédagogique du diplôme : Pr E Pujade Lauraine

- Composition : Pr JM Classe, Pr F Golfier, Pr F Kridelka, Pr F Lécuru, Pr P Mathevet

Conseil scientifique du diplôme :

Composition : Pr J Alexandre, Pr JM Classe, Pr M Housset, Pr F Lécuru, Pr P mathevet, Dr J Medioni, Pr C Pomel, Pr E Pujade Lauraine, Pr D Querleu, Pr D Raudrant, Dr I Ray Coquard.

Annexe 5 : Fiche évaluation de la formation

Nous vous remercions de bien vouloir exprimer votre appréciation en renseignant ce document afin de nous permettre d'améliorer la qualité de cette formation.

Merci de noter chaque encart en entourant le chiffre correspondant à votre niveau de satisfaction de 0 (pas du tout satisfait) à 5 (tout à fait satisfait).

Evaluation générale de la formation

→ Appréciation générale:

0	1	2	3	4	5

→ Respect du programme annoncé :

0	1	2	3	4	5

→ Respects des objectifs annoncés :

0	1	2	3	4	5

→ Accord entre le contenu de la formation et vos attentes :

0	1	2	3	4	5

Organisation de la formation

→ Accueil :

0	1	2	3	4	5

→ Accès au lieu de formation :

0	1	2	3	4	5

→ Qualité du lieu d'enseignement :

0	1	2	3	4	5

→ Organisation générale :

0	1	2	3	4	5

Qualité des interventions

→ Intérêt des sujets présentés :

0	1	2	3	4	5

→ Qualité des supports et des outils pédagogiques utilisés :

0	1	2	3	4	5

→ Qualité des présentations :

0	1	2	3	4	5

Autres

Commentaires :

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	coût horaire	charges	total
Heures CM				
personnel Université		61,35	1	0
intervenant extérieur	20	61,35	1,42	1742,34
Heures TD				
personnel Université		40,91	1	0
intervenant extérieur		40,91	1,42	0
Heures TP				
personnel Université		27,26	1	0
intervenant extérieur		27,26	1,42	0
Coordination pédagogique heures TD		40,91	1	0
Secrétariat		9,4	1,42	0
Total rémunération				1742,34

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	unités	coût moyen		total
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)		0		0
Achat de matériel		0		0
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)	0	750		0
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		0		0
Reprographie		0		0
Autres (à préciser)		0		0
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants	8	15,25		122
Transport intervenant	1	2770		2770
Hébergement -enseignements	4	80		320
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant		300		0
Hébergement -enseignements		80		0
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant		300		0
Hébergement -enseignements		80		0
Logistique				
Location de salle		0		0
Autres (à préciser)		0		0
Total frais de fonctionnement				3212

PRELEVEMENTS	unités	coût		total
Administration UCBL/Pvlt sur recettes FC				
Logistique générale Université 45 € par étudiant	8	45		360
Reversement des droits de scolarité FC (pour info 2013-2014 montant Licence 188,10 € ou Master 259,10€)	8	254		2032
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue		410,256		410,256
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		2411,808		2411,808
Administration UCBL-Composante/Prélèvements sur droits de scolarités FI				
(34 € bibliothèque, 16 € fond de solidarité, 10% de prélèvement une fois les montants précédent retirés)	**0**			
Total prélèvements				5214,064

TOTAL DEPENSES	**10168,404**

RECETTES

Inscriptions	droits de scolarité (pour info 2013-2014 montant Licence 188,10 € ou Master 259,10€). Ne pas prendre en compte les droits de base dans les recettes	tarifs hors DS	effectifs	Montant
Tarif FC	254	1300	8	12432
Tarif FI	254	630	0	0

TOTAL RECETTES	**12432**
TOTAL RECETTES Hors droits de scolarités	**10400**

SOLDE	231,596

	répartition FI	Répartition FC
Nb stagiaires maximum		8
Nb stagiaire minimal		

Annexe 7

Déclaration d'intérêts

Déclaration sur l'honneur de François Golfier

Intervenant au titre de : responsable pédagogique

au sein du DIU européen d'oncologie gynécologique et mammaire

A Lyon, le14 novembre 2013

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : 14 novembre 2013 Signature :

Annexe 8 :

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : GOLFIER **Prénom : François**

Intitulé de la formation/ du programme de DPC :

DIU européen d'oncologie gynécologique et mammaire

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Lyon, le 18 janvier 2014……

Signature (Nous retourner un exemplaire original)

Université Claude Bernard Lyon 1

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
INFECTIONS OSTEO ARTICULAIRES

Approuvé CCEM ….. CEVU … CA… 2014

ARTICLE 1 **Intitulé du Diplôme : DIU Infections Ostéo Articulaires (DIU IOA)**

ARTICLE 2 **Justification de ce diplôme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels…).**

Les Centres de références des IOA complexes ont été créés par Madame Roselyne Bachelot, ministre de la santé, dans le contexte politique de la lutte contre les infections nosocomiales, sous la pression des associations de malades ("Le Lien" par exemple), et en particulier suite au scandale de la Clinique du Sport (le défaut de stérilisation correcte des instruments ayant été l'objet d'IOAc liées aux soins à *Mycobacterium avium*) pour améliorer les prise en charge de ces pathologies lourdes en termes de morbimortalité et de handicap sévère.

L'amélioration de l'Enseignement de ces pathologies constitue l'une des missions de ces centres de référence; La recherche d'un enseignement de qualité, homogène sur le territoire national, et s'appuyant sur les CRIOAc ne peut passer que par la création d'un DIU National.

Lyon étant ville siège d'un tel Centre de Référence (Directeur Pr Christian Chidiac), il existe une opportunité importante de déposer une demande de DIU dès 2014, l'ensemble des centres de référence en France s'étant accordés sur ce point

Les IOA imposent une prise en charge multidisciplinaire pour des raisons multiples liées aux :

- difficultés du diagnostic, en particulier pour les formes tardives ou chroniques, ou simulant un problème mécanique, qu'il s'agisse du diagnostic clinique, biologique ou d'imagerie.
- difficultés de documentation microbiologique, seuls les prélèvements fiables dits "gold standard" ayant une valeur d'orientation, avec nécessité d'un laboratoire de microbiologie référent capable de mettre en place les procédures les plus sensibles et fiables.
- difficultés des décisions de prise en charge thérapeutique, nécessitant la mise en place de consultations pluridisciplinaires et de réunions de concertation pluridisciplinaire, garantissant au patient une décision thérapeutique collégiale après examen de l'ensemble du dossier, et donc une optimisation de sa prise en charge.
- difficulté de l'antibiothérapie : bactéries en cause souvent multi résistantes, peu de molécules diffusant de manière correcte au niveau des os et articulations, inactivation des antibiotiques par les biofilms et les autres conditions physicochimiques défavorables (PaO_2 basse, pH acide, purulence…), gestion des toxicités et effets indésirables au long cours (plusieurs mois de traitements, voire plusieurs années).

- difficultés des soins de suite, de la rééducation, de la correction du handicap qui là encore nécessite un réseau pluridisciplinaire.
- difficulté de la prévention des ces IOAc, fonction non seulement de l'antibioprophylaxie, mais aussi d'habitudes locales comme l'antibioprophylaxie *in situ* (billes de gentamycine, ciment aux antibiotiques), la préparation du malade, toutes expériences pouvant varier selon les différentes équipes Françaises.

  Or, l'expérience quotidienne des centres spécialisés prenant en charge ce type de pathologie révèle une perte de chance préjudiciable liée aux diagnostics tardifs, à l'absence de documentation microbiologique, aux antibiothéraie inadéquates, aux stratégies chirurgicales inadaptées à la situation, à l'absence de prise en charge des aspects psychologiques, de la douleur, de la qualité de vie, résultant le plus souvent d'initiatives isolées etc

Avis du Collège de spécialité – annexe 1

ARTICLE 3 **Objectifs pédagogiques de la formation**

- Approfondir les connaissances dans le domaine des sciences médicales fondamentales et cliniques pour développer une approche centrée sur la personne souffrant d'une Infection Ostéo Articulaire.
- Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, épidémiologiques, relationnelles, éthiques pour:
  - assurer à la personne soignée une qualité optimale des soins et de vie ;
  - avoir la capacité d'exercer des responsabilités et de prendre des initiatives, autant à domicile que dans les institutions ou structures qui accueillent les personnes souffrant d'IOA, dans le souci de l'interdisciplinarité et d'un travail en réseau ;
  - promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine des IOA
- Apprendre la multidisciplinarité de la prise en charge des IOA et savoir travailler en réseau

ARTICLE 4 **Durée de la formation**

☒ 1 année universitaire

ARTICLE 5 **Nom du responsable du diplôme sur Lyon 1**
Professeur Christian CHIDIAC, Directeur du Diplôme
Co-directeurs : Dr Tristan FERRY & Dr Sébastien LUSTIG

ARTICLE 6 **Nom des Universités partenaires et nom du responsable** :
Université de Lille 2 : Pr E Senneville, Pr Migaud
Université Claude Bernard Lyon 1 : Pr C Chidiac
Université de Toulouse 3 : Pr JM Laffosse, Pr E Delobel
Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines : Pr T Bauer, Pr AC Cremieux

Université de Nancy 1 : Pr D Mainard, Dr S Bevilacqua
Université de Aix Marseille 2 : en attente
Université de Rennes 1 : Pr D Huten, Pr P Tattevin
Université de Tours : Pr L Bernard, Pr Rosset

Convention complétée et signée – annexe 2

ARTICLE 7 **Public visé :**

Sont admis à s'inscrire au DIU IOA :

- Les étudiants en médecine, Français et étrangers, ayant validé le 2ème cycle des études médicales.
- Les docteurs en médecine (généralistes ou spécialistes), Français et étrangers.
- Les biologistes : bactériologistes (docteur en médecine ou en pharmacie)

ARTICLE 8 **Capacité d'accueil**

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10
Effectif maximum sur Lyon 1 : 20
Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 40
Effectif maximum total : 60 à 80

Mode de sélection des candidats

L'accord est à demander au responsable local d'enseignement, avec CV et lettre de motivation. Et éventuellement une lettre de recommandation d'un collègue d'un autre établissement membre du conseil pédagogique inter régional.
Le libre choix est laissé aux étudiants. L'UCBL1 accueillera, *a priori*, les étudiants de Lyon, St Etienne, Grenoble, Clermont Ferrand, et établissements « satellites ».

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

ARTICLE 9 **Programme d'enseignement**

- Enseignement théorique : 70 h
- Enseignement dirigé : 10 h
- Stage d'observation : 20 h

- **L'enseignement dirigé** (sans aucune prise de responsabilité) : assister aux réunions de concertation pluridisciplinaire, aux revues morbi-mortalité des services d'infectiologie et de chirurgie orthopédique, présentation de dossiers, d'initiation aux techniques du diagnostique microbiologique (sans réalisation de prélèvements, sans manipulation d'échantillon)
- **Le stage d'observation** se déroule sur cinq journées consécutives ou non, pendant lesquelles l'étudiant doit participer à au moins une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire, et au choix une séance de présentation/discussion de dossiers dans les services cliniques, une consultation médico-chirurgicale dédiées aux IOA (ou à défaut, une consultation médicale et une consultation chirurgicales dédiées aux IOA) et être

initié aux techniques de prélèvements et de diagnostic microbiologique au laboratoire de microbiologie.
Le terrain de stage est reconnu validant par le Directeur du Diplôme sur proposition et en accord avec les membres du Comité Pédagogique Inter Régional. Le Chef de service terrain de stage s'engage a accueillir le stagiaire et s'assurer qu'il a bien participé aux RCP, revues morbi-mortalité, staff de service, revue de dossiers, etc
Le stage pratique fera l'objet d'une convention de stage signé entre le responsable de la formation, les responsables des services et laboratoire d'accueil, l'université et l'étudiant.

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités :

- Chaque session annuelle du DIU est sous la responsabilité de quatre Universités dites organisatrices, désignées au sein des huit Universités signataires, une rotation étant établie entre elles.
- L'enseignement est dispensé en quatre modules, un de trois jours et trois de deux jours, chaque module étant placé sous la responsabilité de l'une des quatre Universités organisatrices.

Programme et planning prévisionnel – annexe 3
Nom et qualité des intervenants – annexe 4
Lieux de stages agréés – annexe 5

ARTICLE 10 Méthodes et outils pédagogiques

- Cours magistraux (bases fondamentales)
- Préparation et présentation de dossiers cliniques par les étudiants
- Participation à des Réunions Morbidité Mortalité de cas d'IOA
- Entrainement à l'évaluation des pratiques professionnelles :
  - Participation à des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire
  - Audit du suivi des conclusions des RCP
  - Chemin clinique : stratégie diagnostique des infections sur prothèse articulaire
  - Chemin clinique : stratégie du traitement anti infectieux des IOA sur prothèse articulaire
  - Pertinence de la prescription des examens d'imagerie nucléaire au cours des IOA
  - Pertinence de la prescription des antibiotiques onéreux pour le traitement médical des IOA

ARTICLE 11 Modalités du contrôle des connaissances

- **Assiduité à l'enseignement :** L'assiduité aux cours (liste d'émargement) est obligatoire. Elle conditionne, avec la validation du stage clinique, l'autorisation à passer les examens.

- **Modalités de contrôles**
  - **Une épreuve écrite** anonyme nationale, d'une durée de deux heures, comportant :
    - Un dossier clinique ou thérapeutique noté sur 20

- Une question rédactionnelle notée sur 20

- **Un mémoire obligatoire** noté sur 20. Ce mémoire devra être rendu au responsable local d'enseignement, au plus tard le 15 mai de l'année universitaire en cours de manière à ne pas retarder les délibérations du jury.

- **Validation du stage**

- **Conditions d'obtention du diplôme** :
  - **Pour être admis**, les candidats devront avoir obtenu une note totale au moins égale à la moyenne pour chacune des épreuves, avoir validé le stage clinique, et avoir rendu le mémoire dans le délai imparti.
  - Une note inférieure à 6/20 au dossier ou à la question rédactionnelle, est éliminatoire.

- **Nombre de sessions**
  - Deux sessions d'examen seront organisées par an.
  - L'organisation des épreuves écrites sera locale.
  - Seuls les candidats ayant échoué à la première session (sauf absence pour motif grave dument justifiée) auront la possibilité de tenter la seconde session

- **Report des acquisitions partielles :**
  - Les candidats n'ayant pas rendu leur mémoire en temps utile pourront, en cas de réussite à l'épreuve écrite, conserver le bénéfice de celle-ci dans un délai maximum de deux ans

Organisation des examens avec les autres universités :
- L'organisation des sessions d'examen est locale. Chaque université en charge des inscriptions organisera l'examen.
- La validation du stage clinique, et du mémoire se fera au niveau des Universités organisatrices du DIU, par le Conseil Pédagogique Inter Régional, sous la responsabilité du Directeur du Diplôme.

ARTICLE 12 Composition du jury de l'examen

- La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.
- Pour chacune des sessions du DIU IOA, le jury organisé dans chacune des quatre Universités co-organisatrices, est présidé par le Directeur du diplôme.
- Il est composé du Conseil Pédagogique Inter Régional, auquel peuvent être associés par cooptation, des personnalités et experts (universitaire, chercheur, autre collaborateur, français et étrangers) de différentes disciplines ou laboratoires impliqués dans le programme

ARTICLE 13 **Modalités d'évaluation de la formation par les participants**

Modèle d'évaluation – annexe 6

ARTICLE 14 **Tarifs**

- Formation Initiale : 550 € hors droits de scolarité (niveau master)
- Formation Continue : 1 100 € hors droits de scolarité

Budget – annexe 7

ARTICLE 15 **Déclaration de liens d'intérêts et d'indépendance avec l'industrie pharmaceutique**

Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de liens d'intérêts. Il s'engage également à compléter et signer la déclaration d'indépendance de contenu entre un programme DPC et l'industrie du médicament.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 8

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 9

ARTICLE 16 **Révision**

Le diplôme fera l'objet d'une révision tous les 4 ans, à compter de sa date de créatio

Professeur Christian Chidiac
Directeur du Diplôme

Lyon, 12 novembre 2013

Annexe 1

Avis du Collège de spécialité

Le Collège de spécialité Maladies Infectieuses ; Maladies Tropicales (section 45/03 du CNU), réuni le 05 novembre 2013, a examiné le projet de DIU IOA.

L'ensemble des membres a donné un avis très favorable.

Lyon, le 50 novembre 2013

D Peyramond,
PUPH, Chef de Service

C Chidiac,
PUPH, Adjoint au Chef de Service,
Coordonnateur de la discipline

F Ader,
MCUPH

T Ferry,
PHU

F Biron,
PH

A Boibieux,
PH

P Mialhes,
PH

T Perpoint,
PH

J Karsenty,
Assistante Chef de Clinique

F Valour,
Assistant Chef de Clinique

Annexe 2 - CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE « INFECTIONS OSTEO ARTICULAIRES »

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)
Sise
Domaine Rockefeller
8 avenue Rockefeller
69008 Lyon
…
Représentée par
Pr FN GILLY
Président de l'UCBL1

ET
L'UNIVERSITE DE TOULOUSE
Sis
Représenté par

L'UNIVERSITE DE LILLE
Sis
Représenté par

L'UNIVERSITE DE SAINT QUENTIN EN YVELINES
Sis
Représenté par
Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
Organisation d'un DIU portant sur les Infections Ostéo Articulaires.
Huit Universités siège d'un centre de référence des IOA, sont signataires in fine de cette convention. (Lyon, Lille, Toulouse, St Quentin en Yvelines, tours, Rennes, Nancy, Marseille).
Quatre Universités organisent, à tour de rôle, les 4 séminaires constituant le DIU
Pour la première organisation (2014-2015) ; Lyon, Lille, Toulouse et St Quentin en Yvelines

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME

Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.
Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT

Un établissement est libre de sortir de l'organisation du DIU
Sous réserve de l'annoncer officiellement au minimum 18 mois à l'avance afin de ne pas perturber l'organisation du DIU suivant.

Le Conseil pédagogique National pourvoira si besoin à son remplacement

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES
L'ensemble du DIU est auto financé.
Chaque séminaire est autofinancé par l'université qui l'organise
Il n'est pas prévu de reversements entre établissements.

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU

Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL

Pour l'établissement

Annexe 3
Programme et Planning Prévisionnels - DIU IOA

PLAN SYNTHETIQUE

1. Séminaire 1 :
1.1. Présentation du DIU
1.2. Bases physiopathologiques des IOA
1.3. Les grandes avenues cliniques du diagnostic des IOA
1.4. Multidisciplinarité de la prise en charge des IOA. Ex la RCP
1.5. Eléments paracliniques du diagnostic partie 1 (microbiologie « classique »)
1.6. Traitement « général » = antibiothérapie partie 1
1.7. Les moyens du traitement « local » = traitement chirurgical partie 1
1.7.1. Infection ostéo-articulaire : ostéite/arthrite….
1.7.2. Infection sur matériel (arthroplasties exclues)
1.8. Cas cliniques à discuter de manière multidisciplinaire suivant le principe de la RCP (centré sur le diagnostic)
1.9. Validation des sujets de mémoires des étudiants

2. Séminaire 2
2.1. Eléments paracliniques du diagnostic partie 2 (les « nouvelles techniques « en microbiologie)
2.2. Eléments paracliniques du diagnostic partie 3 (imagerie)
2.3. Traitement « général » = antibiothérapie partie 2
2.4. Les moyens du traitement « local » = traitement chirurgical partie 2
2.4.1. Infection sur arthroplasties
2.5. Epidémiologie/réseaux de surveillance
2.6. Le fonctionnement des Centres de Référence, les critères de complexité et les réseaux de soins
2.7. Cas cliniques centrés sur les possibilités thérapeutiquessuivant le principe de la RCP

3. Séminaire 3
3.1. La mise en commun des données (RCP…)
3.2. Les indications des traitements en fonction des différents tableaux (situations anatomo-cliniques) : mise en pratique des moyens
3.3. Résultats de la prise en charge médico-chirurgicale, partie 1 : Infection ostéo-articulaire et sur matériel (arthroplasties exclues)
3.4. Synthèse : Stratégie thérapeutiques et Algorithme décisionnel, partie 1 : Infection ostéo-articulaire et sur matériel (arthroplasties exclues)
3.5. Evaluation des pratiques professionnelles
3.6. La recherche dans le cadre des IOA
3.7. Cas cliniques : centrés sur les indications et les résultatssuivant le principe de la RCP

4. Séminaire 4
4.1. Les indications des traitements en fonction des différents tableaux (situations anatomo-cliniques) : mise en pratique des moyens, partie 2 : Infection sur arthroplasties
4.2. Résultats de la prise en charge médico-chirurgicale, partie 2 : Infection sur arthroplasties
4.3. Synthèse :
4.3.1. Stratégie thérapeutiques et Algorithme décisionnel, partie 2 : Infection sur arthroplasties
4.3.2. Les règles de bonnes pratiques et les recommandations actuelles
4.4. La prise en charge post-opératoire
4.5. Les éléments de surveillance/paramètres de guérison ?
4.6. Les échecs, les séquelles et leur prise en charge
4.7. Problèmes à la limite du sujet mais nécessaires à connaître

4.7.1. Pied diabétique
4.7.2. Problèmes des escarres
4.8. Le problème médico-légal et les modalités de réparation
4.9. Cas cliniques globaux suivant le principe de la RCP

PLAN DETAILLE – OBJECTIFS – VOLUME HORAIRE

1. SEMINAIRE 1 :

Lieu : LYON
Durée : 3 jours soit 23 heures
Date :
Thèmes : Présentation du DIU / Bases physiopathologiques des IOA / Les grandes avenues cliniques du diagnostic de IOA / Eléments paracliniques du diagnostic (partie 1) / Base du traitement des IOA / Traitement général des IOA (partie 1) / Les moyens du traitement local (partie 1) / Cas cliniques / Validation des sujets de mémoire des étudiants / Evaluation du séminaire

1.1. Accueil et présentation du Diplôme Inter-Universitaire National des Infections Ostéo-Articulaires (DIUNIOA) ➔ **1 heure**

- Appel présentation des étudiants (origine, spécialité, but, objectif)
- Programme du DIU
- Déroulement des séminaires : équilibre part théorique / part pratique / cas clinique évolutif / répétition volontaire (résumé/synthèse)
- Modalités du contrôle des connaissances et validation du DIU:
  - Présence obligatoire (une absence maximum autorisée), absence argumentée
  - Epreuve écrite : épreuve centralisée (paris), 1ère session et session de rattrapage
  - Mémoire :
    - sujets à valider fin séminaire 1,
    - point d'étape séminaire 2
    - remise des mémoires séminaire 4
    - fiche d'évaluation commune nationale
  - stage pratique : terrain de stage, modalités (durée, lieu)
- Questions/Réponses

1.2. Bases physiopathologiques des IOA ➔ **2 heures**

- Infection : processus infectieux, théories, immunopathologie…
- Microbiologie : les bactéries et autres micro-organismes (champignons, parasites…) dans les infections ostéo-articulaires
  - Os natif et ostéo-articulaire (sans matériel)
  - Os natif synthésé
  - Ostéo-articulaire prothèse
- Définition ➔ physiopathologie ➔ réaction des différents tissus
- Vie de la bactérie / Rôle du biofilm
  - Infection aigue
  - Infection chronique
- Inflammation chronique et dégénérescence cancéreuse

1.3. Les grandes avenues cliniques du diagnostic des IOA / Cadres nosologiques et définitions ➔ **3 heures**

- Grands diagnostics différentiels des IOA
  - maladies inflammatoires chroniques (PR, …)
  - les pathologies microcristallines (Goutte, CCA…)
  - les manifs articulaires des maladies de système et maladies générales
  - RAA
  - …
- Tableaux cliniques principaux :
  - Les infections ostéo-articulaires « médicales »
    - Ostéomyélite hématogène de l'enfant
    - Spondylarthrite
    - Manif ostéo-articulaires des maladies infectieuses

- Tuberculose, brucellose, mycobactéries…
- …

- Les infections ostéo-articulaires « chirurgicales » :
- Post-traumatique
- Post-chirurgical : nosocomial

- Définition
- Aigue
- Chronique

- < 1 an
- > 1 an

1.4. Le fonctionnement des Centres de Référence, les critères de complexité ➔ **2 heures**

- Définition d'infections complexes :
- Définition « administrative »
- Définition « médicale »

- Expérience française = création des CIOA
- Création et évolution depuis 2008 (Historique, textes officiels)
- Compte rendu d'activité annuel
- Le fichier national
- Quel impact pour les structures de soins (GHS, séjour valorisé…)

- Les réseaux de soins

1.5. Multidisciplinarité de la prise en charge des IOA. Ex la RCP ➔ **1 heure**

1.6. La mise en commun des données (RCP…) ➔ **1 heure**

- Discussion des dossiers RCP
- Règles de bonnes pratiques
- Tenue des dossiers
- …

- Définition d'infections complexes :
- Définition « administrative »
- Définition « médicale »

1.7. Eléments paracliniques du diagnostic partie 1 (microbiologie « classique ») ➔ **2 heures**

- Les prélèvements
- Médicaux :
- Moyens : ponction, biopsie, true-cut…
- Intérêt et limites
- Méthode de guidage (échographie, TDM, IRM….)

- Chirurgicaux

- Organisation du transport des échantillons vers le laboratoire
- Les techniques d'analyse classique : technique traditionnelles : cultures, antibiogramme…

1.8. Traitement « général » : Antibiothérapie (partie 1) ➔ **3 heures**

- Les grandes classes d'ATB
- Les grands mécanismes d'action
- Allergies, intolérances, interactions médicamenteuses, effets secondaires
- Moyens de surveillance et dosages
- Notion de pharmacovigilance

• ATB et infections osseuses : Rationnel et utilisation pratique

1.9. Les moyens du traitement « local » : traitement chirurgical (partie 1) ➔ **3 heures**
1.9.1. Infection ostéo-articulaire : ostéite/arthrite….
1.9.2. Infection sur matériel (arthroplasties exclues)

• Grands principes du traitement chirurgical
o en fonction des situations cliniques :
▪ os natif +/- vascularisé
▪ ostéo-articulaires
▪ os + matériel
o en fonction du geste réalisé
▪ traitements conservateurs :
• lavage articulaire : arthrotomie / arthroscopie
• curetages +/- comblement (greffes osseuses…)
• greffes inter-tibio-péronières (GITP),
• place de la thérapie par pression négative
▪ traitement non conservateur :
• résection (Masquelet…)
• arthrodèse (fixateur externe, fixation interne…)
• amputation
▪ les méthodes de stabilisation : ostéosynthèse interne, externe
▪ gestion des pertes de substances : auto ou allogreffe / substituts
o Place de la chirurgie plastique et reconstructrice dans les infections ostéo-articulaires et sur matériel

1.10. Problèmes à la limite du sujet mais nécessaires à connaître : ➔ **2 heures (1 heure + 1 heure)**
• Pied diabétique :
o Généralités
o Diagnostic positif et microbiologie
o Traitement médico-chirurgical
o Place du centre de cicatrisation
• Problématique des escarres :
o Généralités / classifications
o Situations cliniques :
▪ l'infirme moteur : Paraplégique / tétraplégique
▪ sujet âgé
▪ …
o Rôle centrale du médecin rééducateur
o Prise en charge médico-chirurgicale (orthopédique et plastique)

1.11. Cas cliniques à discuter de manière multidisciplinaire suivant le principe de la RCP (centré sur le diagnostic) à la fin de la première et de la deuxième journée ➔ **1 heure + 1 heure**

1.12. Validation des sujets de mémoires des étudiants ➔ **1 heure**

TOTAL : 23 heures

2. SEMINAIRE 2

Lieu : PARIS
Durée : 2 jours soit 16 heures
Date :
Thèmes : Epidémiologie / Les réseaux de surveillance / Eléments paracliniques du diagnostic / Traitement général des IOA / Les moyens du traitement local / Le fonctionnement des Centres de Référence et les critères de complexité / Les réseaux de soins / Cas cliniques / Evaluation du séminaire

2.1. Epidémiologie/réseaux de surveillance et de prévention ➔ **3 heures**

- Épidémiologie
  - Infections ostéo-articulaires
  - IOAC
  - Impact médico-social ➔ raison d'être des CIOA et du DIU

- Les réseaux de surveillance et de prévention : évaluation du risque et sa diminution
  - Infections nosocomiales et les ISO+++
    - définition des IN et des ISO
    - épidémiologie
    - cout socio-économique
  - Données collectées par des organismes : les réseaux de surveillance
    - RAISIN, CLIN, laboratoires d'hygiène : leur rôle respectifs et leur interconnexion
    - Les campagnes de surveillance : SURVISO…
  - Facteurs de risque (score NISS, ASA, …)

- Les moyens de prévention: le patient/ le bloc / le suivi
  - antibioprophylaxie : recommandations actuelles
  - préparation pré-opératoire : éradication des foyers infections, dépistage urinaire, nasal…
  - règles de bonne pratique au bloc et notion de bases d'asepsie et de fonctionnement des blocs (historique, flux laminaire, désinfection, circuit patient…)
  - hygiène hospitalière et CLIN
  - Problématique de patients porteurs de bactéries (multi)résistantes : transfert, isolement, prélèvement pour lever d'Hygis…

2.2. Eléments paracliniques du diagnostic (partie 2) ➔ **2 heures**

- Microbiologie
  - Les techniques d'analyse optimisées : sonication, PCR (apport de la biologie moléculaire)…

- Les examens biologiques
  - Les éléments du diagnostic : VS, CRP sériques et articulaires, autres marques
  - Statique / Cinétique

- Anatomopathologie et histopathologie dans les infectons ostéo-articulaires bactériennes et à autres germes

2.3. Eléments paracliniques du diagnostic partie 3 (imagerie) ➔ **3 heures**

- Les différents types d'examens
  - Radiographie standard
  - TDM
  - IRM
  - Echographie
  - Scintigraphie standard et aux leucocytes
  - PET-scan
- Du grand au petit signe
- Rationnel et mise en pratique

2.4. Traitement « général » = antibiothérapie/antimycotique (partie 2) ➔ **2 heures**

- Les « nouvelles classes d'ATB » - actualités 2012-13
- Place de l'antibiothérapie locale (ciment aux antibiotiques optimisés, billes, collatamp…)
- Les anti-mycotiques dans les IOA

• Rationnel et utilisation pratique des ATB dans l'infection ostéo-articulaire

2.5. Les moyens du traitement « local » : traitement chirurgical (partie 2) : Infection sur arthroplasties ➔ **3 heures**

• Grands principes du traitement chirurgical
o en fonction des situations cliniques : arthroplastie
▪ aigue / précoce / chronique
o en fonction du geste réalisé
▪ traitement conservateur :
• lavage articulaire : arthrotomie / arthroscopie / synovectomie
• place de la thérapie par pression négative
▪ traitement non conservateur :
• révision 1 temps / 2 temps (espaceur articulé, non articulé…)
• résection / résection arthroplastique
• arthrodèse (fixateur externe, fixation interne…)
• amputation
▪ Gestion de la couverture : lambeau, principes…
• Place de la chirurgie plastique et reconstructrice dans les infections sur arthroplastie
• Les « nouvelles » méthodes de traitement
• TPN
• Oxygénothérapie hyperbare
• antibiotiques locaux
• cas particuliers de la chirurgie en territoire irradié (infection sur prothèse après résection tumorale)

2.6. Cas cliniques centrés sur les possibilités thérapeutiques suivant le principe de la RCP à la fin de la première et de la deuxième journée ➔ **1 heure + 1 heure**

2.7. Point d'étape : avancée des mémoires ? ➔ **1 heure**

TOTAL : 16 heures

3. SEMINAIRE 3

Lieu : LILLE
Durée : 2 jours soit 17 heures
Date :
Thèmes : La mise en commun des données (RCP…) / Place de l'anesthésiste dans la prise en charge des IOA / Les « terrains spécifiques » / Les indications des traitements en fonction des différentes situations anatomo-cliniques / Résultats de la prise en charge médico-chirurgicale / Synthèse : Stratégie thérapeutiques et Algorithme décisionnel / Evaluation des pratiques professionnelles/ La recherche dans le cadre des IOA / Cas cliniques / Evaluation du séminaire

3.1. Place de l'anesthésiste dans la prise en charge des IOA ➔ **1 heure**

3.2. Les « terrains spécifiques » ➔ **1 heure**
• Sujet en réanimation et polytraumatisé
• Sujet immunodéprimé
• Population pédiatrique
• Sujet âgé (population gériatrique)

3.3. Les indications des traitements en fonction des différents tableaux (situations anatomo-cliniques) : mise en pratique des moyens, partie 1 : Infection ostéo-articulaire et sur matériel (arthroplasties exclues) ➔ **4 heures**

- Planification médico-chirurgicale
  - Traitement antibiotique
    - Choix de la molécule
    - Durée de l'antibiothérapie
    - Fenêtre thérapeutique (rationnel, réalisation)
  - Traitement chirurgical : les problèmes techniques locaux
    - Nettoyage
    - Gestion de la couverture
    - Stabilisation
    - …

- Ostéite/ostéomyélite
  - Aigue
    - Diagnostic clinique et paraclinique (rappel)
    - Traitement local / général
  - Chronique (non post-traumatique)
    - Diagnostic clinique et paraclinique (rappel)
    - Traitement local / général
- Arthrite
  - aigue
    - Diagnostic clinique et paraclinique (rappel)
    - Traitement local / général
  - Chronique
    - Diagnostic clinique et paraclinique (rappel)
    - Traitement local / général
    - Place des arthroplasties dans les suites d'une arthrite : hanche, genou, épaule…

- Infection sur matériel
  - Pb de couverture local
  - Pb de stabilisation
  - Pb de reconstruction
  - Limites : amputation

3.4. Résultats de la prise en charge médico-chirurgicale, Analyse de la littérature, partie 1 : Infection ostéo-articulaire et sur matériel (arthroplasties exclues) ➔ **2 heures**

- Arthrite aigue/chronique

- Ostéite chronique :
  - Os continu
  - Pseudarthrose septique

3.5. Synthèse : Stratégie thérapeutiques et Algorithme décisionnel, partie 1 : Infection ostéo-articulaire et sur matériel (arthroplasties exclues) ➔ **1 heure**

3.6. Evaluation des pratiques professionnelles ➔ **2 heures**
- Définition et obligations réglementaires (HAS)
- Les différentes formes d'EPP
- Focus sur :
  - Les registres : ex : le fichier national SIOA
  - Les indicateurs
  - Staff-EPP
  - RCP
  - Les RMM : comment appliquer le principe de la RMM d'oncologie à l'IOA ?
  - Audit clinique
  - Protocole et programme d'amélioration de la qualité de soins
  - …

3.7. La recherche dans le cadre des IOA ➔ **2 heures**

- Recherche clinque : PHRC (en cours, à venir : projets…) présenté par les responsables des projets

- Recherche fondamentale :
  - Les modèles expérimentaux des IOA
  - Modèles animaux
  - …

3.8. Cas cliniques : centrés sur les indications et les résultats suivant le principe de la RCP à la fin de la première et de la deuxième journée ➔ **1 heure + 1 heure**

3.9. Point d'étape : avancée des mémoires ? ➔ **1 heure**

TOTAL : 16 heures

4. SEMINAIRE 4

Lieu : TOULOUSE
Durée : 2 jours soit 17 heures
Date :
Thèmes : Résultats de la prise en charge médico-chirurgicale / Synthèse : Stratégie thérapeutiques et Algorithme décisionnel / La prise en charge post-opératoire / Les éléments de surveillance/paramètres de guérison / Les échecs, les séquelles et leur prise en charge / Synthèse : les règles de bonnes pratiques et les recommandations actuelles / Cas cliniques globaux / Evaluation du séminaire et du DIU

4.1. Les indications des traitements en fonction des différents tableaux (situations anatomo-cliniques) : mise en pratique des moyens, partie 2 : Infection sur arthroplasties ➔ **4 heures**

- Planification médico-chirurgicale
  - Traitement antibiotique
    - Choix de la molécule
    - Durée de l'antibiothérapie
    - Fenêtre thérapeutique (rationnel, réalisation)
  - Traitement chirurgical : les problèmes techniques locaux
    - Nettoyage
    - Gestion de la couverture
    - …

- Infection sur prothèse : ex type hanche
  - Classification des infections sur prothèses
  - Infection aigue précoce : débridement + ATB
  - Tardive / Chronique : changement un ou 2 temps
  - Arthrodèse / amputation : type genou
  - Résection
  - ….

4.2. Résultats de la prise en charge médico-chirurgicale, Analyse de la littérature, partie 2 : Infection sur arthroplasties ➔ **1 heure**

- Infection sur arthroplastie
  - Hanche

- Genou
- Cheville
- Epaule et coude

4.3. La prise en charge post-opératoire ➔ **2 heures avec la surveillance**

- Rééducation (transfert dans les centres de rééducation et SSR…)
- Problématique de patients porteurs de bactéries (multi)résistantes : transfert, isolement, prélèvement pour lever d'Hygis…
- Réinsertion socio-professionnelle
  - Social
  - Aides fonctionnelles

4.4. Les éléments de surveillance post-opératoire / paramètres de guérison ?

- Clinique y compris scores de qualité de vie
- Paraclinique
  - Imagerie
  - Biologie
- Durée de surveillance
- Quels conseils pour quels malades ? place de l'éducation thérapeutique dans les IOA(C)

4.5. Synthèse :

4.5.1. Stratégie thérapeutiques et Algorithme décisionnel, partie 2 : Infection sur arthroplasties ➔ **1 heure**

4.5.2. Les règles de bonnes pratiques et les recommandations actuelles ➔ **1 heure**

- aussi bien médicale
- que médico-légale…

4.6. Les échecs, les séquelles et leur prise en charge ➔ **2 heures**

- Traitements palliatifs :

- Epidémiologie des séquelles
  - rappel des résultats de la littérature et
  - des facteurs de risque d'échec
- Physiopathologie des séquelles
- Gestion des séquelles des infections ostéo-articulaires
  - Adulte
  - Enfant
- Traitement des échecs :
  - Chirurgical :
    - Résection articulaire
    - Arthrodèse
    - Amputation
    - Appareillage …
  - Médical : Antibiothérapie suppressive : terrain, âge…

4.7. Résultats Aspects médico-légaux et les modalités de réparation ➔ **2 heures**

- Définitions / rappel : infections nosocomiales
- Notions de responsabilité dans la prise en charge des IOA(C)
- Les règles et modalités d'indemnisation
  - Fonctionnement des CRCI

- ONIAM
- Les différentes juridictions
- …

- La médiation et le rôle du médiateur au CHU
- Les moyens de se protéger ? comment gérer une complication infectieuse…

4.8. Cas cliniques globaux suivant le principe de la RCP à la fin de la première et de la deuxième journée
➔ **1 heure + 1 heure**

TOTAL : 15 heures

Annexe 4
Noms et qualités des Intervenants
(Universités de Lyon, Grenoble, Saint Etienne et Clermont Ferrand)

Chirurgiens
Orthopédistes :
Dr. Brice Rubens-Duval, CHU Grenoble
Pr F Farizon, CHU ST Etienne
Pr P Neyret, CHU Lyon
Dr S Lustig, CHU LyonF
Dr G Vaz, Centre Les Massues
Pr S Descamps, CHU Clermont Ferrand
Neurochirurgiens
Pr C Barrey, CHU Lyon

Infectiologues
Pr F Lucht, CHU St Etienne
Pr JP Stahl, CHU Grenoble
Pr C Chidiac, CHU Lyon
Dr T Ferry, CHU Lyon
Dr A Boibieux, CHU Lyon
Dr F Ader, CHU Lyon
Pr M Fessy, CHU Lyon
Pr O Guyen, CHU Lyon
Dr JP Brion, CHU Grenoble
Dr P Pavèse, CHU Grenoble
Pr O Lesens, CHU Clermont Ferrand

Microbiologistes
Dr F Laurent, CHU Lyon
Pr F Vandenesch, CHU Lyon
Dr A Caricajo, CHU St Etienne

Imagerie :
Pr FG Barral, CHU St Etienne,
Dr C Dubois, CHU Grenoble,
Dr I Morelec, CHU Lyon
Pr F Giamarile, CHU Lyon
Pr JB Pialat, CHU Lyon
Pr L Boussel, CHU Lyon

Médecine Physique et Rééducation
Dr Blanchard, CHU Grenoble
Dr F Rigal, HPEL, St Priest

Annexe 5

Lieux de stage agréés

CHU de Lyon :
Service de chirurgie orthopédique et traumatologie, Pr P Neyret, La Croix Rousse
Service de chirurgie orthopédique et traumatologie, Pr M Fessy, CHLS
Service de chirurgie orthopédique et traumatologie, Pr O Guyen, HEH
Service des Maladies Infectieuses, Pr D Peyramond, La Croix Rousse, HDN, Lyon
Laboratoire de microbiologie, Dr F Laurent, La Croix Rousse, HDN, Lyon
Laboratoire de microbiologie, Pr F Vandenesch, Institut de Microbiologie, GHE, Lyon

CHU de Grenoble :
Service des Maladies Infectieuses, Pr JP Stahl,
Service de chirurgie orthopédique et traumatologie, Pr Rubens-Duval
Laboratoire de microbiologie, Pr …

CHU de Saint Etienne :
Service des Maladies Infectieuses, Pr F Lucht,
Service de chirurgie orthopédique et traumatologie, Pr F Farizon
Laboratoire de microbiologie, Dr A Caricajo

CHU de Clermont Ferrand :
Service des Maladies Infectieuses, Pr O Lesens
Service de chirurgie orthopédique et traumatologie, Pr S Descamps
Laboratoire de microbiologie, Pr …

Annexe 6

Fiche évaluation de la formation DIU IOA

Nous vous remercions de bien vouloir exprimer votre appréciation en renseignant ce document afin de nous permettre d'améliorer la qualité de cette formation.

Merci de noter chaque encart en entourant le chiffre correspondant à votre niveau de satisfaction de 0 (pas du tout satisfait) à 5 (tout à fait satisfait).

Evaluation générale de la formation

→ Appréciation générale:

0	1	2	3	4	5

→ Respect du programme annoncé :

0	1	2	3	4	5

→ Respects des objectifs annoncés :

0	1	2	3	4	5

→ Accord entre le contenu de la formation et vos attentes :

0	1	2	3	4	5

Organisation de la formation

→ Accueil :

0	1	2	3	4	5

→ Accès au lieu de formation :

0	1	2	3	4	5

→ Qualité du lieu d'enseignement :

0	1	2	3	4	5

→ Organisation générale :

0	1	2	3	4	5

Qualité des interventions

→ Intérêt des sujets présentés :

0	1	2	3	4	5

→ Qualité des supports et des outils pédagogiques utilisés :

0	1	2	3	4	5

→ Qualité des présentations :

0	1	2	3	4	5

→ L'interactivité et les échanges avec les enseignants :

0	1	2	3	4	5

→ La motivation des enseignants, leur capacité à transmettre des messages :

0	1	2	3	4	5

Autres : Impact

→ Cette formation va modifier ma pratique professionnelle :

0	1	2	3	4	5

Annexe 7 - budget Lyon pour le séminaire de 23h - 3 jours

6 intervenants par jours pour le séminaire

3 intervenants Universitaire et 3 intervenants extérieur

3 missions par jour

10 inscrits FC sur Lyon

CHARGES

(praticien hospitalier non rémunérable)

REMUNERATION	**Nb d'heures**	**coût horaire**	**charges**	**total**
Heures CM				
personnel Université	7	61,35	1	429,45
intervenant extérieur	16	61,35	1,42	1393,872
Heures TD				
personnel Université	0	40,91	1	0
intervenant extérieur	0	40,91	1,42	0
Heures TP				
personnel Université	0	27,26	1	0
intervenant extérieur	0	27,26	1,42	0
Coordination pédagogique heures TD	0	40,91	1	0
Secrétariat	0	9,4	1,42	0
Total rémunération				1823,322

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**unités**	**coût moyen**		**total**
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)	0	0		0
Achat de matériel	0	0		0
Frais de communication (plaquettes, routage, etc.)	1	750		750
Support pédagogiques stagiaires (clés USB)	10	20		200
Frais de mission (3 jours de séminaires. 2 Missions par jours)				
Restauration intervenants (soir)	6	15,25		91,5
Transport intervenant	6	250		1500
Hébergement -enseignements	6	80		480
Frais de mission - 1 déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants	1	15,25		15,25
Transport intervenant	1	300		300
Hébergement -enseignements	1	80		80
Frais de mission - déplacement pour le mémoire (2 représentants de Lyon)				
Restauration intervenants	2	15,25		30,5
Transport intervenant	2	300		600
Hébergement -enseignements	2	80		160

Logistique				
location de salle	3	0		0
Restauration participants	0	0		0
Restauration intervenants (midi)	18	15,25		274,5
Total frais de fonctionnement				4207,25

PRELEVEMENTS	**unités**	**coût**		**total**
Administration UCBL/Pvlt sur recettes FC				
Logistique générale Université 45 € par étudiant	3	45		135
Reversement des droits de scolarité FC (Master)	10	259,1		2591
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue		134,5509		134,5509
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		790,9962		790,9962
Administration UCBL-Composante/Prélèvements sur recettes FI				
A voir avec les spécialités médicales				
Total prélèvements				3651,5471

TOTAL dépenses	**9682,1191**

RECETTES

Inscriptions	**droits de scolarité**	**tarifs hors DS**	**effectifs**	**Montant**
Tarif FC individuel/employeur	259,1	1100	3	4077,3
Tarif FI	259,1	550	7	5663,7
TOTAL Recettes			10	**9741**

Nb stagiaires maximum	20
Nb stagiaire minimal	10

Annexe 8

Déclaration d'intérêts

Déclaration sur l'honneur du Professeur Christian Chidiac.
Intervenant au titre de : responsable pédagogique ☒ enseignant ☐
au sein du DIU Infections Ostéo Articulaires.

A : Lyon, le 04 novembre 2013

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☒ OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

☐ NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : 04 novembre 2013 Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Participation à 1 comité scientifique national (honoraires personnels), orateur dans réunion scientifiques régionales, invitation à un congrès international
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : GILEAD SCIENCES

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Orateur dans une réunion scientifique régionale, invitation à un congrès international
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : Bristol - Myers-Squibb

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Invitation à des réunions scientifiques régionales et à 1 congrès international
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : JANSSEN

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Orateur dans une réunion scientifique régionale (pas d'honoraires), invitation à un congrès international
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : MSD

Conflit d'intérêt n°5: Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Participation à un groupe de travail, orateur dans une réunion scientifique nationale (honoraires versés à EZUS), invitation à 4 congrès internationaux)

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : PFIZER

Conflit d'intérêt n°5: Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de ~~participation financière~~ :
Participation à un groupe de travail (pas d'honoraires) ;

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : GSK

Conflit d'intérêt n°7: Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Participation à un groupe de travail (pas d'honoraires) ; invitation à 2 congrès internationaux

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : Novartis

Conflit d'intérêt n°8: Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Orateur dans symposium (honoraires versés à EZUS) ;

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : ThermoFisher

Conflit d'intérêt n°9: Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Orateur dans symposium (honoraires versés à EZUS) ;
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : ASTRA ZENECA

Conflit d'intérêt n°10: Année concernée : 2009-2013
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/~~ou de participation financière~~ :
Invitation à un congrès international ;
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : ASTRA ZENECA

Annexe 9 :

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : CHIDIAC…….. **Prénom : Christian**……

Intitulé de la formation/ du programme de DPC : DIU Infections Ostéo Articulaires (DIU IOA)

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Lyon, le 30 janvier 2014

Signature

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-029

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

MONTANT DES FRAIS DE CONCOURS D'ENTREE ISFA 2014

Exposé des motifs :

L'ISFA organise tous les ans un concours national d'entrée en première année de la formation d'actuaire avec des centres d'écrit à Paris, Lyon, Pointe à Pitre, Libreville (Gabon) et à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Ce concours génère des frais importants pour la fabrication des sujets, la surveillance, la correction des épreuves écrites, location de salles... (Se référer au bilan financier du CE 2013).

Cette année, des **épreuves écrites communes** seront organisées avec les différents partenaires à savoir les universités de Paris Dauphine, de Strasbourg, l'université internationale de Rabat (Maroc), l'EURIA, l'ISUP pour mutualiser les moyens et de ce fait réduire les coûts. Les oraux des concours seront quant à eux organisés de manière individuelle par chaque centre.

Comme les années précédentes, Il sera demandé aux candidats au concours d'entrée une participation aux frais de concours ventilés comme suit :

- Une part forfaire fixe d'un montant de **40 €** avec exonération pour les étudiants boursiers.
- une part forfaitaire de **20 €** par école choisie **sans exonération possible pour les boursiers**. Après validation de son inscription par le candidat, tout ajout d'école supplémentaire à sa liste de choix sera facturée **25 €** au lieu de **20 €**.

L'ensemble des droits d'inscription sera encaissé et **géré par l'UB 942** et servira à couvrir une partie des dépenses liées à la campagne publicitaire et à l'organisation des écrits.

BILAN FINANCIER DE 2013

Postes	Recettes	Dépenses
Droits d'inscription	11 050 €	
Campagne publicitaire		595,61 €
Affranchissement		2 153,29 €
Location salle + Copies		3 165,37 €
Déplacements et hébergements		2 157,77 €
Déjeuners (plateaux repas)		1 608,00 €
Vacations surveillances CE (Lyon-Paris)		2 419,00 €
Vacations examinateurs écrit (sujets, correction copies, etc...)		5 883,20 €
Vacations examinateurs oral (entretiens, langues, etc...)		6 509,00 €
TOTAL		**24 491,24 €**
Différence payée sur autres ressources propres de l'ISFA		**13 441,24 €**

Pour information : cout indirect : salaire 2 BIATSS (1,6 mois eqTP) *5 347,00 €*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé le montant des frais de concours pour l'accès à l'ISFA pour la rentrée 2014-2015.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-030

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

TARIFS 2014 DES VOYAGES PAR L'UNIVERSITÉ OUVERTE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs des voyages proposés par l'Université Ouverte comme suit :

- De Lugdunum à la presqu'île :

Géologie, paysages et matériaux de construction : mardi 15 avril 2014
Date limite d'inscription : lundi 31 mars 2014
Prix : 25 €

- Le CERN et son grand instrument le LHC : mardi 6 mai 2014

Date limite d'inscription : lundi 24 mars 2014
Prix : 85 €

- Des monts du lyonnais au Pilat :

l'histoire d'une chaîne de montagnes racontée par les pierres : jeudi 15 mai 2014
Date limite d'inscription : lundi 31 mars 2014
Prix : 75 €

- Les invasions marines

du Secondaire dans la région lyonnaise : jeudi 22 mai 2014
Date limite d'inscription : lundi 7 avril 2014
Prix : 75 €

- Le Mont Aigoual : un site exceptionnel : lundi 26 mai et mardi 27 mai 2014

Date limite d'inscription : lundi 7 avril 2014
Prix : 235 € /pers. chambre double + 20 € chambre individuelle

- Volcans d'Ardèche et de Haute Loire, sont-ils bien éteints ? : mercredi 11 juin et jeudi 12 juin 2014

Date limite d'inscription : lundi 28 avril 2014

Prix : 185 €/ pers. chambre double + 20 € chambre individuelle

- Volcans du Val d'Allier : lundi 29 septembre et mardi 30 septembre 2014

Date limite d'inscription : lundi 30 juin 2014
Prix : 185 €/ pers. Chambre double + 20 € chambre individuelle
Visites d'une journée

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-031

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES « BDE POLYTECH LYON » et « Robotique Istil Roanne »

Exposé des motifs :

Polytech Lyon, Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon1 a le souci de former ses élèves à travers l'animation et la vie associative. Le souhait de l'école est de limiter le nombre d'associations étudiantes et de confier au BDE un rôle important. La subvention au BDE lui permet de financer de nombreuses activités, sans avoir besoin de créer une structure spéciale pour chacune. La subvention au RIR, le club de robotique de la filière Système Industriels et Robotique de Roanne, est financée par les subventions que l'école touche de la CCI et de l'agglomération roannaise. Tous les étudiants de la filière participent à différentes compétitions de robotique (en particulier, les coupes de robotique de Belgique, d'Angleterre et de France). La subvention sert à acheter du matériel et à payer des frais de déplacement. Ces deux subventions versées par l'école ne représentent qu'une partie des budgets du BDE et du RIR.
Aussi, nous demandons au Conseil d'Administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014 d'approuver le versement d'une subvention de **11 500 euros** à l'association étudiante **«BDE POLYTECH LYON»** et de **12 000** euros à l'association étudiante **«Robotique Istil Roanne»** pour assurer leur fonctionnement.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du conseil de Polytech Lyon en date du 25 novembre 2013 ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 13 février 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention de 11 500 euros à l'association étudiante «BDE POLYTECH LYON» et de 12 000 euros à l'association étudiante «Robotique Istil Roanne».

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

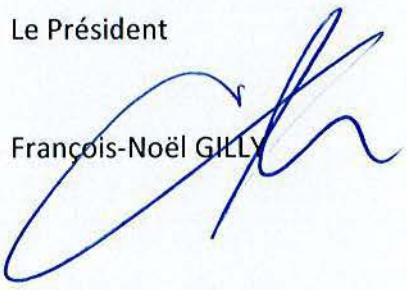

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-032

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

DOMICILIATION DE DEUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES GIM ET RIR

Exposé des motifs :

Le GTVE, lors de sa séance du 28 janvier 2014, a examiné les demandes de domiciliation des associations étudiantes suivantes :

- Association GIM
- Association Robotique des Ingénieurs de Roanne (RIR)

Il a émis un avis favorable aux deux demandes de domiciliation.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 28 janvier 2014 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé les demandes de domiciliations des associations étudiantes :

- Association GIM (cf. documents ci-joints)
- Association Robotique des Ingénieurs de Roanne (RIR) (cf. documents ci-joints)

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (CUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL(2).
(1) :L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), préalablement au vote du CA.
(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet au CEVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la rentrée 2013, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

LA CHARTE

I. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (cf. le règlement intérieur et la charte informatique)

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

4. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

5. La domiciliation est possible si au moins un des membres du bureau de l'association déclaré en préfecture est un étudiant inscrit à l'UCBL

6. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière. L'association étudiante peut avoir un objet de représentation (cf. article L811-3 du code de l'Education).

SI

7. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

8. Les collectes de fonds pour des œuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

9. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

10. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

II. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale

2. Mise à disposition d'une adresse électronique « @univ-lyon1.fr» (dans le respect de la charte informatique)

3. Possibilité de demander des subventions notamment au titre de la subvention de fonctionnement des associations.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier du conseil des services administratifs et techniques de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

III. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président du CEVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.

3. L'association s'engage à maintenir en l'état les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

SJ.

4. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devra être faite auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

5. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

6. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.
   De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

IV. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations ~~étudiantes~~ exercent leurs activités dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie et à la laïcité, ne sera tolérée (cf. article 6)

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, ...) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.
   ~~De manière plus générale, les associations soutiennent~~ la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool et à lutter contre toutes formes de discriminations.
   Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.
   Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « évènement festif »
   Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants

lu et approuvé
Stanislas SEANOU
Président BDE CIP

Approuvée par le Cevu du 16 octobre 2013

Voici la composition actuelle du BDE GIM,

Prénom :	Nom :	Poste :	N° Etu :	Adresse mail :
Stanislas	Jeannin	Président	11201425	presidentbdegim@gmail.com
Tristan	Rieux	Trésorier	11202466	tresorierbdegim@gmail.com
Damien	Crozet	Secrétaire	11202923	secretairebdegim@gmail.com
Safwane	El Khatiri	VP communication	11006356	vpcommunicationbdegim@gmail.com
Baptiste	Jezouin	VP partenaire	11206593	vppartenariatbdegim@gmail.com

Cordialement,

Stanislas JEANNIN
Etudiant 2ème Année DUT GIM
Président BDE GIM

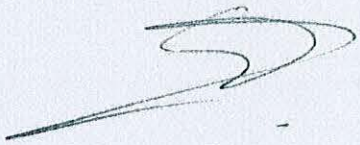

Robotique des Ingénieurs de Roanne (RIR)
1, Rue Charbillot
42300 Roanne
Tél. : 06 64 36 04 12
Mail : rir.polytech@gmail.com

Roanne, le 23/01/2014

Objet : Demande de domiciliation du RIR sur Lyon

Bonjour Monsieur GILLY,

Nous sommes une association étudiante de l'école Polytech Lyon. Dans la filière Systèmes Industriels et Robotique basée au Technopôle Diderot à Roanne, notre association a pour but de concevoir un robot. Tous les ans nous défendons les couleurs de l'université, de notre école ainsi que tous nos sponsors en prenant part à plusieurs coupes de robotique. Sur les 2 dernières années, notre association a participé aux coupes de Suisse, du Royaume-Uni, de Belgique et bien entendu celle de la France. L'année dernière, nous avons obtenu le meilleur classement sur les 10 dernières années à la coupe de France.

Etant une association de Polytech Lyon nous respectons déjà une partie des obligations de la charte des associations étudiantes de Lyon 1. Cependant, nous ne bénéficions pas des droits relatifs à cette charte. C'est pourquoi, nous aimerions que notre association soit domiciliée à Lyon 1. Ceci nous permettrait notamment d'obtenir un « paiement par subventions » de la part du FSDIE. Réalisant de nombreux achats pour des sommes modiques le « paiement par université » serait délicat en termes de gestion pour les deux parties.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Clément Grange

PV de réunion du 23/09/2013

Robotique des Ingénieurs de Roanne

Les personnes habilitées à faire fonctionner le compte sont :

- Le président : M. GRANGE Clément
- Le trésorier : M. CHOUKRI Hafid.

Ces personnes pourront réaliser des opérations sur le compte séparément.

Le Président,

GRANGE Clément

Le Trésorier,

CHOUKRI Hafid

Certifié conforme, le président

STATUTS DE L'ASSOCIATION ROBOTIQUE DES INGENIEURS DE ROANNE
Loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : RIR - **ROBOTIQUE DES INGENIEURS DE ROANNE**

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet Participer aux coupes Eurobot dans divers pays européens. Concevoir le robot permettant de prendre part à ces coupes.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 1 rue Charbillot, 42300 Roanne

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ;

Article 4 - DUREE
La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :
a) Membres d'honneur
Anciens élèves de l'école Polytech Lyon filière Sciences Industrielles et Robotique
b) Membres actifs
Elèves de l'école Polytech Lyon de la filière Sciences Industrielles et Robotique, ainsi que les étudiants de l'IUT GIM de Roanne

ARTICLE 6 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 0€ à titre de cotisation.

ARTICLE 7. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :
a) La démission;
b) Le décès;

ARTICLE 8. - AFFILIATION

La présente association est affiliée à Université Lyon 1 et se conforme aux statuts et au règlement intérieur de cette fédération (nom, logo, etc.).

Elle peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 9. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :
1° Les subventions de l'Etat, des départements, des communes, instances universitaires, collectivités territoriales, et industries.

2° Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur. »

ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.
Elle se réunit chaque année au mois de septembre.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.
Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée.
Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts.
Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.
Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 12 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :
1) Un président;
2) Un ou plusieurs vice-présidents;
3) Un(e) secrétaire,
4) Un trésorier(e).

ARTICLE 13 – INDEMNITES

Toutes les fonctions des membres actifs, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 14 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 11, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

Article – 15 LIBERALITES :

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 (y compris ceux des comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département.
L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à Roanne, le 24 Janvier 2014 »

M. Grange Clément (président)

Mme Viry Mathilde (Secrétaire)

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES **A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (CUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL(2).
(1) :L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), préalablement au vote du CA.
(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet au CEVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la rentrée 2013, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

LA CHARTE

I. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (cf. le règlement intérieur et la charte informatique)

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

4. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

5. La domiciliation est possible si au moins un des membres du bureau de l'association déclaré en préfecture est un étudiant inscrit à l'UCBL

6. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière. L'association étudiante peut avoir un objet de représentation (cf. article L811-3 du code de l'Education).

7. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

8. Les collectes de fonds pour des œuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

9. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

10. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

II. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale

2. Mise à disposition d'une adresse électronique « @univ-lyon1.fr» (dans le respect de la charte informatique)

3. Possibilité de demander des subventions notamment au titre de la subvention de fonctionnement des associations.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier du conseil des services administratifs et techniques de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

III. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président du CEVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.

3. L'association s'engage à maintenir en l'état les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

4. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devra être faite auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

5. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

6. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.
   De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

IV. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations ~~étudiantes~~ exercent leurs activités dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie et à la laïcité, ne sera tolérée (cf. article 6)

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.
   De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool et à lutter contre toutes formes de discriminations.
   Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.
   Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « évènement festif »
   Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants

Clément Grange, Président du RIR

Approuvée par le Cevu du 16 octobre 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE ROANNE

Bureau des Libertés et de la Sécurité Publiques
Section Libertés et Citoyenneté
Rue Joseph Déchelette
42328 ROANNE CEDEX
04.77.23.64.73

Le numéro W422000731 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W422000731

Ancienne référ
de l'associati
042200753

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

La Préfète de la Loire

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **10 octobre 2013**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

RIR ROBOT ISTIL ROANNE

dont le siège social est situé : TECHNOPOLE DIDEROT
1 rue charbillot
42300 Roanne

Décision(s) prise(s) le(s) : **23 septembre 2013**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Pour le S/Préfet de Roanne, par délégation
L'Adjoint au chef de bureau
J MAZIOUX

Roanne, le 18 novembre 2013

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les se concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les donné personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-033

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

TARIFS DE PRESTATIONS – SECTEUR SANTÉ

Exposé des motifs

Dans le cadre des diverses activités de l'université, il est nécessaire de faire adopter par le conseil d'administration les éléments de tarification permettant la prise en charge financière et comptable de prestations réalisées tant pour le compte de structures internes à l'établissement qu'à des organismes extérieurs, par voie de facturation.

Les tarifs du secteur santé ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Université le 17 décembre 2013. Néanmoins, une erreur s'est glissée s'agissant des locations de salles et amphithéâtres du secteur santé. Il convient donc de régulariser cette erreur (en rouge dans l'annexe).

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la modification des tarifs détaillés en annexe concernant la location des salles et amphithéâtres du secteur santé tels qu'adoptés lors de la séance du 17 décembre 2013. Ces tarifs demeurent applicables à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

ANNEXE
Tarifs 2014
des locations de salles et amphithéâtres pour les locaux relevant du secteur Santé

Les tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014 sont soumis à la TVA au taux normal (20%). Ils sont différenciés selon la durée de location (1/2 journée minimum), selon si la location a lieu en semaine ou le week end, et selon la qualité du preneur (partenaires ou extérieurs) déterminée dans la convention d'occupation temporaire tenant lieu de contrat de location.

TYPE DE LOCAUX	Tarifs partenaires HT				Tarifs organismes extérieurs HT			
	1/2 journée		Journée		1/2 journée		Journée	
	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE
AMPHITHEATRES								
De 80 à 300 places	163 €	203 €	325 €	406 €	271 €	339 €	542 €	677 €
De 300 à 500 places	325 €	406 €	650 €	813 €	542 €	677 €	1 083 €	1 354 €
SALLES DE COURS								
Jusqu'à 60 places	43 €	53 €	85 €	106 €	71 €	89 €	142 €	177 €
Plus de 60 places	65 €	81 €	129 €	162 €	108 €	135 €	216 €	269 €
HALL - ATRIUM *(médiathèque)*	75 €	94 €	150 €	188 €	125 €	156 €	250 €	313 €
SALLES SPECIFIQUES								
Petites salles des thèses								
Salle des thèses								
Salles du Conseil	88 €	109 €	175 €	219 €	146 €	182 €	292 €	365 €
Salles des Conférences								
Odontologie*								
Salles de TP								
Salles de réception								
autre*								
salles Informatiques*								
cafétaria du personnel								
Maison du personnel								
Salle des invités								

** tarif à la prestation*

Equipement : rétroprojecteur, vidéoprojecteur, écran, microphone, ordinateur

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-034

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

POLITIQUE INDEMNITAIRE DES PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'UCBL À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 janvier 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé la proposition de politique indemnitaire des personnels contractuels de l'UCBL (voir tableau ci- joint)

Ces dispositions s'appliquent ***à compter du 1er janvier 2014***

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Dispositif d'intéressement en faveur des personnels contractuels* à compter du 1er janvier 2014

CATEGORIE	Espace indiciaire (INM)	Montant brut annuel
C	de 309 à 355	2 125,00 €
B	de 314 à 486	2 976,00 €
A	de 339 à 604 (équivalent ASI)	3 685,00 €
	de 370 à 619 (équivalent IE)	5 000,00 €
	de 412 à 713 (équivalent IR)	6 140,00 €

* Agents employés en CDD ou CDI en fonction sur l'année 2014, **à l'exception** des :

CDD ou CDI faisant l'objet de conventions de mise à disposition avec remboursement du salaire par un organisme extérieur (personnels de laboratoire HCL, conventions entre établissements, …)

CDD ou CDI occupant, parallèlement à leur contrat université, un emploi extérieur à l'établissement

CDD ou CDI établis sur une base forfaitaire : calcul de la rémunération indiciaire théorique hors primes, puis maintien de la situtation la plus avantageuse

Pour information, les primes versées sont désormais imputées sur la structure financière du traitement principal.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-035

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION DU CONSEIL DU SIUAPS DU 14 janvier 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les résolutions du Conseil du SIUAPS en date du 28 mai 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé la résolution du CA du SIUAPS du 14 janvier 2014 concernant le poste de **Madame Carole VELIEN,** à savoir :

Sur proposition du Président M. GILLY, le CA du SIUAPS a voté à l'unanimité la solution permettant au SIUAPS de garder, au sein du service, Mme Carole VELIEN qui a réussi un concours loi SAUVADET.

Le SIUAPS, qui n'a pas le support correspondant, s'engage à prendre en charge financièrement un poste gagé et reverserait à l'UCBL le montant de la rémunération en compensation.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-036

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

NOUVEAUX TARIFS 2014 – SECTEUR SCIENCES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les nouveaux tarifs 2014 détaillés en annexes et présentés par le Pôle de Gestion Financier et Comptable secteur Sciences (PGFC).

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :
Membres présents ou représentés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

TABLEAU RECAPITULATIF TARIFS 2014 *(Additif aux Tarifs votés CA du 17 décembre 2013 et CA du 21 janvier 2014)*

UB	CENTRE FINANCIER	TYPE DE FACTURATION
927	**933R27/933R275276**	Microscope à balayage électronique Analyses d'échantillons (pour les extérieurs)
927	**R275276/OTP RESDIV5276**	Microscope à balayage électronique Analyses d'échantillons
963	**933963OTP Atelier Meca**	Tarification fabrication de pièces mécaniques
965	**965D5000/933965 AIC**	Tarification IREM

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

observatoire de Lyon

Microscope à balayage electronique

Centre financier / 933R275276, OTP

Désignation du type de facturation *:*
Analyses d'échantillons

TARIF HORAIRE :

30 €/HEURE pour les extérieurs (hors UCBL).

Nom et signature du responsable :

Emanuela MATTIOLI
Directrice Adjointe UMR 5276

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

observatoire de Lyon

Microscope à balayage electronique

Centre financier / R275276, OTP RESDIV5276/

Désignation du type de facturation :
Analyses d'échantillons

TARIF HORAIRE :

- 15 €/HEURE pour les personnels de l'Observatoire de Lyon
- 30€/HEURE pour les autres composantes de l'UCBL

Nom et signature du responsable :

Emanuela MATTIOLI
Directrice Adjointe UMR 5276

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Adresse Campus :
Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Nom du service ou de la plateforme qui facture + le logo du service

IREM de Lyon
(département de mathématiques)

Centre financier / OTP
965D5000
Compte 933965 AIC

Désignation du type de facturation :

1) **VENTE** de publications de l'IREM de Lyon **versée sur le compte 933965 AIC.**
Voir tarif ci-joint.

2) **VENTE** de matériel ALEPH : l'IREM se charge d'approvisionner les collèges, lycées, particuliers en matériel pédagogique ALEPH. Le prix de vente de ce matériel est de :

Prestation	*Montant HT*	
Réquerre tva 19.6 %	1,.17 €	
Equerre	1.25 €	
Rapporteur	1,17 €	

L'IREM perçoit une commission de 12 % annuelle sur les ventes, versée en 2 fois sur facturation IREM à ALEPH, **sur le compte 933965 AIC**.

3) **PRESTATIONS** facturées au rectorat de Lyon dans le cadre d'une convention annuelle (actions de formation de formateurs à destination des enseignants du second degré ; article 2 de la convention). Convention 2014 en cours de négociation.

Prestation	*Montant TTC en 2013*	
Contribution au fonctionnement de l'IREM (sur présentation d'un mémoire récapitulatif)	1 500 €	

Versé sur le compte 965D5000QRIREMMERC.

4) **PHOTOCOPIES** facturées en interne aux services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ayant un compte pour l'utilisation du photocopieur IREM :
- préparation au CAPES,

Prestation	*Montant HT*	
Photocopies (par unité)	0,0251 €	

Versé sur le compte 965D5000QRIREMMERC.

Nom et signature du responsable

Christian Mercat, directeur de l'IREM de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Département GEP
933963 OTP Atelier meca

Désignation du type de facturation :

Facturation externe

Prestation	Montant HT
Facturation fabrication de pièces mécaniques	
Prestation horaire	**16 €**

Nom et signature du responsable

Fabien DE MARCHI
Directeur
de la Faculté des Sciences et Technologies
Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-037

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

TARIFS DE LA CELLULE CONGRÈS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé **«Seminar on Biomarkers and Surrogate Endpoints : EUDIPHARM 2014»** organisé les 12 et 13 mai 2014 par Mr Kent NEAL.

  - ✓ Inscriptions ancien élèves d'Eudipharm :

	Tarif
Académiques	190 €
Etudiants-Assistants (sans déjeuner)	50 €

  - ✓ Inscriptions Industriel ancien élèves Eudipharm:

	Tarif jusqu'au 02/04/14	
	1 journée	**2 journées**
Entreprises de moins de 50 personnes	150 €	250 €
Entreprises de plus de 50 personnes	250 €	400 €

- Congrès intitulé **«50ème Congrès de la Société Française de Stomatologie Chirurgie maxillo-Faciale et chirurgie Orale : SFSCMFCO 2014»** organisé les 18, 19 et 20 septembre 2014 par Mr Pierre BRETON.

✓ Inscription :

-	Avant le 15-07	Après le 15-07	Sur place
Membres SFSCMFCO & SFCO	400 €	450 €	550 €
Non Membres	490 €	540 €	640 €
Internes (DESCO) / Chef cliniques (hors repas 19-09)	75 €		
Forfait journée	200 €		300 €
Pré congrès pour les Non Membres & Membres	300 €		400 €
Pré congrès pour les Internes	100 €		200 €
Infirmières & Kiné (déj inclus)	90 €		180 €
Repas de Gala	80 €		
Impression du poster	50 €		
Place de parking 2.5 jours	35 €		
Place de parking 1 jour	14 €		

➢ Congrès intitulé **«Epilepsie et travail»** organisé le 11 avril 2014 par Mme Barbara CHARBOTEL

✓ Inscription :

	Tarif jusqu'au 15 mars	**A partir du 16 mars**
Adhérents de la société de Médecine	110 €	160 €
Non adhérents	135 €	160 €
Internes en médecine du travail	40 €	40 €

➢ Congrès intitulé **«La transition enfant - adulte dans la déficience intellectuelle, Journée de formation du Centre de référence sur la Déficience intellectuelle de cause rare»** organisé le 6 juin 2013 par Mr Vincent DES PORTES.

✓ Inscriptions :

	Avant le 30 avril 2014	**Après le 30 avril 2014**
Participants	100 €	140 €

➢ Congrès intitulé **«52nd European High Pressure Research Group International meeting : EHPRG 2014»** organisé du 7 au 12 septembre 2014 par Mr Alfonso SAN MIGUEL.

✓ Sponsoring :

SPONSORING PACKAGE	**AMOUNT**
❑ Stand de 4m² avec déjeuners pour 2 personnes	1000 €
❑ Stand de 8m² avec déjeuners pour 2 personnes	1500 €
❑ Insertion mallette	400 €
❑ Logo sur le site web de la conférence	400 €

FORMULE SPONSORING	MONTANT
❑ Stand nu 4m²	1500 €
❑ Option logo sur le site internet	500 €
❑ Option insertion de brochure dans les mallettes	500 €

✓ Inscriptions :

	Avant le 15 juillet 2014	Après le 15 juillet 2014
Participants	480 €	380 €
Etudiants	600 €	480 €
Accompagnant	150 €	

➢ Congrès intitulé **«Colloque Plasticité 2014 »** organisé du 28 au 30 avril 2014 par Mr Döme TANGUY.

✓ Inscriptions :

	Avant le 15 mars2014	Après le 15 mars2014
Participants	150 €	210 €
Etudiants	90 €	
Diner de gala	45 €	
Accompagnant	90 €	

➢ Congrès intitulé **«Réunion Franco-Allemande d'ORL»** organisé les 27 et 28 juin 2014 par Mr Philippe CERUSE.

✓ Inscriptions :

	Avant le 15 juillet 2014
Chef de clinique	200 €
Spécialiste	300 €
Interne	150 €
Accompagnant	150 €

✓ Sponsoring :

➢ Pour tous les congrès dont l'hébergement des conférenciers invités est pris en charge par la Cellule congrès, le coût pourra atteindre 200 € maximum par nuit, petit-déjeuner compris.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-038

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

SORTIES D'INVENTAIRE

Exposé des motifs :

Il s'agit de sorties d'inventaire de matériels informatique pour différentes raisons (matériel obsolète, hors service, volé ...).

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les sorties d'inventaire de matériels de l'UCBL (cf. tableau joint à la présente délibération).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

N° PC	date Mise en Svce	Responsable	Matériel	N° série	Montant TTC	Cpte Cptable	Motif	date sortie	Observ.	N° IMMO SIFAC
963/2001/22	15/08/1915	SIAUVE N.	scie alternative KASTO HBS1	1116/149/761 F	2 435,48	21557	obsolète	15/10/2013	HS	5706
963/2004/42	01/12/2004	SIAUVE N.	compreseur COMPAIR CLD51-MA-PL	06 04 29 085	3 070,97	21537	obsolète	15/10/2013	HS	9511
972/1993	26/11/1993	MOUGNIOTTE A.	armoire forte	SAB00020	1 066,38	21847	destruction	05/12/2013		18811
961/2006/125	01/11/2006	MOUCHIROUD G.	groupe frigorifique chambre froide		3 920,49	21537		13/12/2013	HS	12625
969/	23/11/2011	ALBAREDE F.	carbon tube		1 325,16	21537		05/12/2013		23463
927/	12/09/2011	DANIELE I.	tablette sur mesure		5 049,05	21847	obsolète	05/12/2013		22743
927/	09/12/2011	DANIELE I.	porte échantillon		10 166,00	21847	obsolète	06/12/2013		23526
969/	23/02/2011	ALBAREDE F.	siège bureautique		859,35	21847	obsolète	06/12/2013		22470
969/	21/07/2011	ALBAREDE F.	Mac Book Pro 17"	SC02FX03SDF92	2 347,55	21877	obsolète	06/12/2013		23470
969/	09/12/2011	ALBAREDE F.	kit de consommables		5 000,00	21537		06/12/2013		23458
				TOTAL	35 240,43					

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-039

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

TARIFS 2014 DE L'IUT LYON 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 de l'IUT Lyon 1 selon le tableau présenté en annexe jointe à cette délibération.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

IUT Lyon 1
l'excellence technologique

le 18 novembre 2013

Tarifs IUT LYON 1

	LYON 1		EXTERIEUR (H.T.)	
	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée
AMPHITHEATRES / Equipements Rétro-Diapos-Ecran jusqu'à 200 places	**100 €**	**200 €**	**200 €**	**400 €**
SALLES DE COURS / Equipements Rétro+Diapos-Ecran	**40 €**	**80 €**	**80 €**	**160 €**
SALLES DE TP (hautement spécialisées)	**400 €**	**800 €**	**800 €**	**1 600 €**
SALLES DE TP (normale)	**150 €**	**300 €**	**300 €**	**600 €**
Petite salle de chirurgie (animalerie)	**100 €**	**200 €**	**150 €**	**250 €**
SALLES INFORMATIQUES	**150 €**	**300 €**	**300 €**	**600 €**
SALLE DU CONSEIL	**40 €**	**80 €**	**80 €**	**160 €**
GYMNASE (site Gratte-Ciel)				

CAUTION / ACHAT BADGES (Doua + Bourg)	**25 €**
PHOTOCOPIES TOUS DEPARTEMENTS ET BIBLIOTHEQUES COUT D'UNE COPIE (Doua + Bourg)	**0,05 €**
TOEIC (Doua + Bourg)	**20 €**
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES (Saumon)	**20 €/kg**

Tarifs de location du GYMNASE (site Gratte-Ciel) Prix HT
Tarifs applicables sauf vacances scolaires où les installations sont fermées.

Taux horaire	**23 €**
Heure année	**561 €**
Tarif préférentiel pour les associations universitaires (Heure année)	**448 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-040

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2013/2014

Exposé des motifs :

Le PRIX ANTONIN PONCET est destiné à récompenser l'auteur d'un travail en cours et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE (Legs PONCET par Décret en date du 2 Juillet 1952). Sont concernés les Internes en chirurgie des Hôpitaux de Lyon en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement du Prix Antonin Poncet (MODALITES 2013) ;
VU l'avis du Jury (d'attribution du Prix Antonin Poncet) en date du 13 novembre 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé l'attribution des sommes suivantes :

1ère tranche :

- **5000 euros** à Monsieur **Jean Thomas BACHELET**
- **5000 euros** à Monsieur **Jérémie GUEDJ**
- **5000 euros** à Monsieur **Paul LEDUC**
- **5000 euros** à Monsieur **Xavier MATILLON**

2ème tranche :

- **3000 euros** à Monsieur **Benjamin DARNIS**, correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel
- **7000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

- **3000 euros** à Monsieur **Kayvan MOHKAM**, correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel ;

- **7000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET

Année universitaire 2013/2014

Le jury d'attribution du Prix Antonin Poncet s'est réuni le **MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013 à 14h30** sous la présidence du Professeur François-Noël GILLY, Président du CCEM.

Le jury propose d'attribuer, comme l'an dernier, un Prix correspondant à la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers.

Les membres du jury ont attribué les sommes suivantes :

1ère tranche :

5000 euros à **Monsieur Jean Thomas BACHELET** versés sur le compte du Centre Léon Bérard : Banque : 30056 ; guichet : 00170 ; numéro du cpte : 01705402340 ; clé : 28 ; IBAN : FR76 3005 6001 7001 7054 0234 028 ; BIC : CCFRFRPP ; domiciliation : HSBC LYON BOURSE-
Responsable : Professeur Arnaud GLEIZAL

5000 euros à **Monsieur Jérémie GUEDJ** versés sur le compte universitaire Unité Budgétaire : R03RESSP
Responsable : Professeur Olivier GLEHEN

5000 euros à **Monsieur Paul LEDUC** versé sur le compte du Centre Léon Bérard : Banque : 30056 ; guichet : 00170 ; numéro du cpte : 01705402340 ; clé : 28 ; IBAN : FR76 3005 6001 7001 7054 0234 028 ; BIC : CCFRFRPP ; domiciliation : HSBC LYON BOURSE-
Responsable : Professeur Michel RIVOIRE

5000 euros à **Monsieur Xavier MATILLON** versés à l'Ecole de Chirurgie sur le compte universitaire UB 02 – Centre financier : 02F1060
Responsable : Professeur Xavier MARTIN

…/…

Université Claude Bernard Lyon 1

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET

Année universitaire 2013/2014

SUITE

2ème tranche :

3000 euros à **Monsieur Benjamin DARNIS** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel, Crédit Mutuel – Agence Lyon Bellecour St Jean - banque 10278 guichet 07301 N° compte 00020935701 clé 72 IBAN FR76 1027 8073 0100 0209 3570 172 CMCIFR2A

7000 euros correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail versé sur le compte de l'Association d'Aide aux transplantés hépatiques – Hôpital de la Croix-Rousse 93 Gde Rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème – Etablissement : 20041 ; Guichet : 01007 ; N° du compte : 0084173R038 ; Clé RIN : 02 ; IBAN FR61 2004 1010 0700 8417 3R03 802 – BIC PSSTFRPPLYO – La Banque Postale Centre de Lyon – 69900 LYON CEDEX 20 France –
Responsable : Professeur Jean-Yves MABRUT

3000 euros à **Monsieur Kayvan MOHKAM** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel, Crédit Agricole Centre Est Lyon Terreaux – N° compte : 04098943001

7000 euros correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail versé sur le compte de l'Association d'Aide aux transplantés hépatiques – Hôpital de la Croix-Rousse 93 Gde Rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème – Etablissement : 20041 ; Guichet : 01007 ; N° du compte : 0084173R038 ; Clé RIN : 02 ; IBAN FR61 2004 1010 0700 8417 3R03 802 – BIC PSSTFRPPLYO – La Banque Postale Centre de Lyon – 69900 LYON CEDEX 20 France –
Responsable : Professeur Jean-Yves MABRUT

Lyon, le 19 février 2014

Le Président de l'Université Lyon 1,
Président du CCEM

Professeur François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Présidence du **C**omité de **C**oordination des **E**tudes **M**édicales

PRIX ANTONIN PONCET 2013

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013 DE 14H30 A 17H30

Au bureau du CCEM – Domaine Rockefeller -

HISTORIQUE

Par testament en date du 29 juillet 1938, Mademoiselle Paule PONCET, fille du Professeur A. PONCET, a légué tous ses biens mobiliers à la Faculté de Médecine de LYON, aux fins de création d'un Prix portant le nom de son père.

Mademoiselle PONCET étant décédée le 7 décembre 1950, les formalités légales accomplies, le Conseil d'Etat entendu, un décret en date du 2 juillet 1952 autorisa le Doyen à accepter ce legs particulier, en même temps qu'il approuvait le règlement d'un Prix destiné à récompenser l'auteur d'un travail en cours et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE**.

Extrait de l'Assemblée de la Faculté du 6 juin 1959

"Le legs ANTONIN PONCET est constitué par des titres représentant, au moment du décès de la donatrice, en décembre 1950, un capital de QUATORZE MILLIONS d'anciens francs.

Les revenus de ces titres, selon le vœu de la donatrice, serviront à l'attribution d'une subvention en espèces portant le nom de "**PRIX ANTONIN PONCET**".

Ces titres seront immatriculés au nom de la Faculté de Médecine de LYON, avec indication "**PRIX ANTONIN PONCET**". Les remplois éventuels seront effectués en rente sur l'Etat et immatriculés comme les précédents.

REGLEMENT

Le Prix ANTONIN PONCET est décerné à des **Internes de chirurgie des Hôpitaux de LYON** en cours de formation.

Il est destiné à récompenser les auteurs **d'un travail en cours** *effectué dans un laboratoire lyonnais ou sous la direction d'un Directeur de Recherche lyonnais* et à les aider dans l'achèvement de leurs recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE** *(travail de recherche clinique ou recherche expérimentale).* Les résultats du travail de recherche devront, lors des publications, porter la mention Université LYON 1 et Prix Antonin Poncet.

Dans le cas où les travaux comporteraient la collaboration d'un chercheur appartenant à une autre discipline, ce dernier présentera, dans les mêmes conditions, sa candidature. Le montant du Prix à lui allouer sera fixé par la Commission d'Attribution du Prix ANTONIN PONCET.

Le PRIX ANTONIN PONCET est attribué en deux temps :

1/ **La première tranche consiste en la validation par le jury d'un projet de recherche permettant au candidat l'ouverture d'un compte universitaire**, sous le contrôle du Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Ce compte permettra de **participer** aux dépenses de la recherche chirurgicale liées au projet, y compris d'éventuels frais de mission mais ne pourra, en aucun cas, comporter l'acquisition de matériel informatique.

Si les travaux de recherche sont effectués à l'Institut de Recherches Chirurgicales, le Directeur de cet Institut sera l'ordonnateur des dépenses. Si les travaux sont effectués ailleurs, l'ordonnateur des dépenses sera désigné par le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales.

2/ **La deuxième tranche** sera étudiée dans un délai n'excédant pas deux années à l'issue du travail qui **apportera les conclusions définitives**. Après examen et nouvelle délibération, le jury statuera.

Cette deuxième tranche comportera :

- **une somme attribuée personnellement au candidat** et correspondant au Prix lui-même, pour sa mention honorifique ;
- **une somme complémentaire à la 1ère tranche pour participer aux dépenses effectuées au cours de l'expérimentation.** Le candidat devra fournir un état de dépenses avec factures justificatives.

Un plafond des dépenses sera toutefois déterminé par le jury.

Le titre de **Lauréat du Prix Antonin PONCET** n'est attribué qu'après présentation et validation par le jury de la 2ème tranche des travaux de recherche.

Les candidatures devront être déposées **au plus tard le LUNDI 21 OCTOBRE 2013** au Secrétariat du Comité de Coordination des Études Médicales (CCEM) - 8 avenue Rockefeller 69373 LYON CEDEX 08.

Modalités de présentation de la première tranche

Les dossiers comprendront, **en deux exemplaires** :

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée au Président du CCEM) comportant :

les nom et prénom
l'adresse personnelle.

2/ un état des titres et travaux.

3/ un exposé portant sur un travail de Chirurgie (recherche clinique ou recherche expérimentale) qui devra préciser les objectifs, le matériel, les méthodes et un plan de recherche à poursuivre en corrélation avec le travail primitif (les dossiers qui ne comporteront pas la totalité de ces éléments ne seront pas pris en compte).

4/ un rapport du Professeur qui dirigera le travail.

5/ le rapport du comité d'expérimentation animale de l'Université Claude Bernard - Lyon auquel le dossier aura dû être soumis au préalable s'il s'agit d'une expérimentation animale (s'adresser au secrétariat du Département de Biologie Humaine - Tél. 04 78 77 70 38)

6/ les coordonnées précises du **compte universitaire** sur lequel sera versée la 1ère tranche : unité budgétaire - centre de responsabilité et nom du responsable.

Six dossiers au maximum seront retenus par an pour la 1ère tranche et il est rappelé que **la thèse ne peut être utilisée** pour solliciter le Prix. Les travaux présentés devront être des **travaux originaux**.

Modalités de présentation de la deuxième tranche

Les dossiers comprendront, **en deux exemplaires** :

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée au Président du CCEM) comportant :
les nom et prénom
l'adresse personnelle
l'intitulé et le numéro exact du compte personnel courant postal ou bancaire
(fournir un relevé)

2/ un état des titres et travaux.

3/ un exposé du travail

4/ un rapport du Professeur qui a dirigé le travail présenté.

5/ un état des dépenses effectuées lors de la réalisation de l'expérimentation, avec factures justificatives **détaillées**.

6/ un récapitulatif des aides financières, autres que le Prix Antonin Poncet, obtenues pour la réalisation du travail.

Le rapporteur de chaque dossier sera désigné par le Président du CCEM. Il sera membre du jury du Prix Antonin Poncet et autre que l'initiateur du travail.

Le jury d'attribution est constitué de Madame et Messieurs les Professeurs M. ADHAM - P. BRETON – C. BURILLON - F. CHOTEL – O. CLARIS - J. ETIENNE – Fr.N. GILLY - O. GLEHEN – F. GOLFIER - CH. GOUILLAT –J. CH. LIFANTE - J.Y. MABRUT - X. MARTIN – O. MONNEUSE - PH. PAPAREL - G. PONCET - M. RIVOIRE.

DOMAINE ROCKEFELLER
8 avenue Rockefeller 69373 LYON Cédex 08 - courriel : ccem@univ-lyon1.fr - Fax : 04 26 68 82 13

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-041

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

REVERSEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES DES ÉTUDIANTS EN MAÏEUTIQUE

Exposé des motifs :

La Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux demande au conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 le reversement intégrale des droits universitaires des étudiants en Maïeutique entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, les Hospices Civils de Lyon et la Région Rhône Alpes pour l'Universitarisation de la formation Maïeutique.
En effet, ses droits d'inscription représentent une partie du budget de fonctionnement et une partie de la prise en charge des salaires des personnels des Hospices Civils de Lyon chargés de la formation en Maïeutique. Ces droits sont automatiquement reversés aux Hospices Civils de Lyon par l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 février 2014,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé la demande de reversement intégrale des droits Universitaires des étudiants en Maïeutique (sans que ceci ne subisse le prélèvement habituel des 10%).
Les prélèvements SCD documentation, FSDIE et médecine préventive sont pris en charge par l'Université Claude Bernard Lyon1 sur la dotation globale.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-042

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant la perte du chèque HSBC n°0775500 du 18/01/2013 d'un montant de 3668.30 € par les services de la Trésorerie Générale de Lyon et le refus, au regard de la règlementation FSE, de l'OPCAIM de réémettre un chèque (3 668.30 €) ;

Considérant le retour de l'huissier de justice déclarant la saisie-attribution irrécouvrable pour le dossier de Mme KEI DEDY Marie (850 €) ;

Considérant l'irrécouvrabilité certifiée par le mandataire judiciaire pour le dossier de la société en liquidation judiciaire SARL SN VOLPILIERE (4 056 €) ;

Considérant l'irrécouvrabilité certifiée par le mandataire judiciaire pour le dossier de la société en liquidation judiciaire SARL EUROP'FORMA-IPSO FACTO (53.14 €)

Considérant le retour de l'huissier de justice déclarant l'insolvabilité du débiteur pour le dossier de Mme CASETTI PRUDENT Virginie (931.60 €) ;

Considérant la décision de la commission de surendettement effaçant les dettes de M. TURI Mikhail (470 €) ;

Considérant l'irrécouvrabilité certifiée par le mandataire judiciaire pour le dossier de la société en liquidation judiciaire ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN (1 395 €) ;

Considérant que l'état du dossier de la société RUBIN VARREON, placée en liquidation judiciaire, ne permet pas de verser un dividende aux créanciers chirographaire, selon le mandataire judiciaire (2 360.80 €) ;

Considérant le recouvrement incertain et le coût des poursuites disproportionné par rapport au montant de la créance pour le dossier de M. MEDHAFFAR, par ailleurs parti à l'étranger (420 €) ;

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 Février 2014

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'article R719 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

après avoir délibéré, a approuvé neuf admissions en non-valeur pour un montant total de 14 204.84 €.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-043

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

DÉLIBÉRATION DU CEVU DU 13 FÉVRIER 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 Février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les délibérations du CEVU/ CS en date du 13 février 2014 ;

a été informé des délibérations, ci-après, du CEVU du 13 février 2014 :

Délibérations du CEVU	Responsable de la mise en œuvre	Echéance
La proposition de répartition des crédits dans le cadre de la 4ème tranche du FSDIE 2014	VP Etudiant	immédiate
Les modifications apportées à la charte des associations étudiantes de l'Université Lyon1	VP CEVU	immédiate
Le calendrier des congés étudiants pour 2014-2015	VP délégué à la formation initiale	immédiate
Les changements de responsables de formations proposées par l'ESPE pour le master IFETP	VP délégué à la formation initiale	immédiate
Le résultat de l'appel à projet CLIPE 2014	Directrice du SOIE	immédiate

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-044

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LE CONCERT IDÉAL »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 Février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'Association « Le Concert idéal » sur le budget de l'UFR de médecine LYON EST en date du 13 février 2014 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de 1500€ à l'association « Le Concert Idéal », sur le budget de l'UFR de médecine Lyon Est – CF 02F1010, pour l'organisation d'un concert de musique classique à l'occasion du Baptême de la promotion de Médecine 2013 « François JACOB » de la Faculté de Médecine LYON EST, qui a eu lieu le 24 septembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

FACULTE DE MEDECINE LYON EST
8, avenue ROCKEFELLER
69373 LYON CEDEX 08
Affaire suivie par :
Samuel GENTIER
Tél. : 04 78 78 56 36
Fax : 04 78 77 72 50
Mél. : samuel.gentier@univ-lyon1.fr

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du conseil de la Faculté LYON EST en date du 16 janvier 2014 ;

DÉCIDE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention d'un montant de 1500€ à l'Association « Le Concert Idéal », sur le budget de l'UFR de médecine LYON EST – CF 02F1010, pour l'organisation d'un concert de musique classique à l'occasion du Baptême de la promotion de Médecine 2013 « François JACOB » de la Faculté de Médecine LYON EST, qui a eu lieu le 24 septembre 2013.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 25 février 2014.

Fait à Villeurbanne, le 13 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-045

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE POLYTECH LYON

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 Février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement de subventions aux associations étudiantes de Polytech Lyon en date du 12 février 2014 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention à chaque association étudiante mentionnée ci-dessous sur le budget 2014 de POLYTECH LYON pour le financement de leurs projets associatifs comme suit :

- 800 euros à l'Association des Ingénieurs de l'ISTIL
- 3000 euros à l'Association du Bureau des Arts de l'EPU LYON 1
- 1500 euros à l'Association du Bureau des Sports de Polytech LYON
- 1700 euros à l'Association du Forum Entreprises
- 1500 euros à l'Association IDEE
- 5000 euros à l'Association TIMISTIL

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil de gouvernance de POLYTECH Lyon en date du 25 novembre 2013 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2014 pour le versement d'une subvention aux associations étudiantes de Polytech Lyon ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention à chaque association étudiante mentionnée ci-dessous sur le budget 2014 de POLYTECH LYON pour le financement de leurs projets associatifs comme suit :

- 800 euros à l'Association des Ingénieurs de l'ISTIL
- 3000 euros à l'Association du Bureau des Arts de l'EPU LYON 1
- 1500 euros à l'Association du Bureau des Sports de Polytech LYON
- 1700 euros à l'Association du Forum Entreprises
- 1500 euros à l'Association IDEE
- 5000 euros à l'Association TIMISTIL

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 25 Février 2014.

Fait à Villeurbanne, le 12 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-046

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

VERSEMENT DE SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET CLIPE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 Février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement de subventions àux associations étudiantes dans le cadre de l'appel à projet CLIPE en date du 13 février 2014 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention à chaque association étudiante mentionnée ci-dessous sur le budget 2014 du SOIE pour le financement des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet CLIPE 2014 aux associations étudiantes comme suit :

- ✓ 1000 euros à l'Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Lyon
- ✓ 500 euros à l'Association ALUMNI
- ✓ 200 euros à l'Association Ingénieurs Polytech
- ✓ 900 euros à l'Association Biodocs
- ✓ 500 euros à l'Association Ancephal

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 13 février 2014 pour le versement de subvention à des associations étudiantes dans le cadre de l'appel à projet CLIPE 2014 ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention d'une subvention à chaque association étudiante mentionnée ci-dessous sur le budget 2014 du SOIE pour le financement des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet CLIPE 2014 aux associations étudiantes comme suit :

- ✓ 1000 euros à l'Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Lyon
- ✓ 500 euros à l'Association ALUMNI
- ✓ 200 euros à l'Association Ingénieurs Polytech
- ✓ 900 euros à l'Association Biodocs
- ✓ 500 euros à l'Association Ancephal

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 25 Février 2014.

Fait à Villeurbanne, le 13 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-047

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

DBM 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 Février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du CA du 3 avril 2012 relative à la délégation accordée par le CA au Président en matière d'adoption de Décision Budgétaire Modificative (DBM) ;

après avoir délibéré, a été informé d'une DBM adoptée par le Président par délégation du Conseil d'Administration pour rectification des budgets prévisionnels 2013 de l'UCBL, du SIUAPS et du CISR. Il s'agit de réajustements d'ouvertures de crédits sans modification de l'équilibre global selon les tableaux en annexe à la présente délibération.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

BUDGET PRINCIPAL HORS CISR & SIUAPS ET APRES INTEGRATION DES REPORTS DES TRANCHES NON EXECUTEES DES PPI

		BUDGET 2013	DBM 2013	DBM 2 2013			BUDGET 2013	DBM 2013	DBM 2 2013
	DEPENSES DE PERSONNEL					RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
63	Taxes sur salaires	3 136 558	+45 236	-14 553	70	Vente de produits - Prestations	33 978 336	+3 360 714	
64	Charges de personnel	269 495 774	+3 340 364	-1 235 447	74	Subventions de Fonctionnement	309 175 705	+3 282 120	
	TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	272 632 332	+3 385 600	-1 250 000	75	Produits de gestion courante	8 899 539	+1 794 466	+503 000
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				76	Produits financiers	128 100	+166 592	
60	Achats, fournitures et produits	23 328 198	-96 172		77	Produits exceptionnels	18 221 879	+150 585	
61	Entretien, locations, documentations	10 984 172	+1 059 763		78	Reprises sur amortissements et provisions			
62	Autres services extérieurs	15 530 830	+2 763 644	+350 000					
63	Impôts et taxes	25 025	+200						
65	Autres charges de gestion courante	13 360 565	+1 731 107	+503 000					
66	Charges financières	2 000							
67	Charges exceptionnelles	1 700	-180						
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	31 008 300	+311 700	+900 000					
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 240 790	+5 770 062	+1 753 000					
	TOTAL PERSONNEL + FONCTIONNEMENT	366 873 122	+9 155 662	+503 000		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	370 403 559	+8 754 477	+503 000
	EXCEDENT PREVISIONNEL	3 530 437	-401 185			DEFICIT PREVISIONNEL			
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	16 346 858	-220 137	+900 000		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT					CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	16 346 858	-220 137	+900 000
205	Logiciels	41 000	+7 791		103	Dotations en fonds propres			
212	Agencements et aménagements terrains				131	Subventions d'équipement	6 375 395	+4 890 402	
213	Constructions	2 278 673	+966 088						
215	Matériel scientifique, technique et outillage	9 953 193	-1 082 906						
218	Autres Matériels	4 033 988	+823 622						
231	Immobilisations corporelles en cours	9 265 282	-1 081 466						
237	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.								
238	Avances et acomptes versés sur immo. corp.	3 630 000	+2 821 292						
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 202 136	+2 454 421			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 375 395	+4 890 402	
	TOTAL IAF + DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 202 136	+2 454 421			TOTAL CAF + RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 722 253	+4 670 265	+900 000
	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT					DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	6 479 883	-2 215 844	-900 000

	BUDGET	396 075 258	+11 610 083	+503 000

Université Claude Bernard Lyon 1

DBM 2013 DBM 2013

BUDGET PRINCIPAL HORS CISR & SIUAPS ET APRES INTEGRATION DES REPORTS DES TRANCHES NON EXECUTEES DES PPI CUTEES DES PPI

		BUDGET 2013	DBM 2013	DBM 2 2013			BUDGET 2013	DBM 2013	DBM 2 2013
	DEPENSES DE PERSONNEL					RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
63	Taxes sur salaires	3 136 558	3 181 794	3 167 241	70	Vente de produits - Prestations	33 978 336	37 339 050	37 339 050
64	Charges de personnel	269 495 774	272 836 138	271 600 691	74	Subventions de Fonctionnement	309 175 705	312 457 825	312 457 825
	TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	272 632 332	276 017 932	274 767 932	75	Produits de gestion courante	8 899 539	10 694 005	11 197 005
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				76	Produits financiers	128 100	294 692	294 692
60	Achats, fournitures et produits	23 328 198	23 232 026	23 232 026	77	Produits exceptionnels	18 221 879	18 372 464	18 372 464
61	Entretien, locations, documentations	10 984 172	12 043 935	12 043 935	78	Reprises sur amortissements et provisions			
62	Autres services extérieurs	15 530 830	18 294 474	18 644 474					
63	Impôts et taxes	25 025	25 225	25 225					
65	Autres charges de gestion courante	13 360 565	15 091 672	15 594 672					
66	Charges financières	2 000	2 000	2 000					
67	Charges exceptionnelles	1 700	1 520	1 520					
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	31 008 300	31 320 000	32 220 000					
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 240 790	100 010 852	101 763 852					
	TOTAL PERSONNEL + FONCTIONNEMENT	366 873 122	376 028 784	376 531 784		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	370 403 559	379 158 036	379 661 036
	EXCEDENT PREVISIONNEL	3 530 437	3 129 252	3 129 252		DEFICIT PREVISIONNEL			
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	16 346 858	16 126 721	17 026 721		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT					CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	16 346 858	16 126 721	17 026 721
205	Logiciels	41 000	48 791	48 791	103	Dotations en fonds propres			
212	Agencements et aménagements terrains				131	Subventions d'équipement	6 375 395	11 265 797	11 265 797
213	Constructions	2 278 673	3 244 761	3 244 761					
215	Matériel scientifique, technique et outillage	9 953 193	8 870 287	8 870 287					
218	Autres Matériels	4 033 988	4 857 610	4 857 610					
231	Immobilisations corporelles en cours	9 265 282	8 183 816	8 183 816					
237	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.								
238	Avances et acomptes versés sur immo. corp.	3 630 000	6 451 292	6 451 292					
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 202 136	31 656 557	31 656 557		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 375 395	11 265 797	11 265 797
	TOTAL IAF + DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 202 136	31 656 557	31 656 557		TOTAL CAF + RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 722 253	27 392 518	28 292 518
	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT					DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	6 479 883	4 264 039	3 364 039

	BUDGET	396 075 258	407 685 341	408 188 341

Université Claude Bernard Lyon 1

DBM3 2013

ANNEXE 1..4.1.a

CISR

		BUDGET 2013	DBM 2013	DBM2 2013	DBM3 2013			BUDGET 2013	DBM 2013	DBM2 2013	DBM3 2013
	DEPENSES DE PERSONNEL						RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
63	Taxes sur salaires	95	95	95	95	70	Vente de produits - Prestations	9 600	9 600	9 600	9 600
64	Charges de personnel	6 004	6 004	6 004	7 166	74	Subventions de Fonctionnement				
	TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	6 099	6 099	6 099	7 261	75	Produits de gestion courante	551 200	581 800	631 800	631 800
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					76	Produits financiers				
60	Achats, fournitures et produits	23 500	23 500	23 500	23 500	77	Produits exceptionnels	53 997	53 997	53 997	53 997
61	Entretien, locations, documentations	55 400	55 400	55 400	55 400	78	Reprises sur amortissements et provisions				
62	Autres services extérieurs	24 500	24 500	24 500	24 500						
63	Impôts et taxes										
65	Autres charges de gestion courante	64 591	64 591	64 591	64 591						
66	Charges financières										
67	Charges exceptionnelles										
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	420 000	420 000	480 000	480 000						
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	587 991	587 991	647 991	647 991						
	TOTAL PERSONNEL + FONCTIONNEMENT	594 090	594 090	654 090	655 252		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	614 797	645 397	695 397	695 397
	EXCEDENT PREVISIONNEL	20 707	51 307	41 307	40 145		DEFICIT PREVISIONNEL				
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	386 710	417 310	467 310	466 148		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT				
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	386 710	417 310	467 310	466 148
205	Logiciels					103	Dotations en fonds propres				
212	Agencements et aménagements terrains					131	Subventions d'équipement				
213	Constructions	84 000	292 102	292 102	292 102						
215	Matériel scientifique, technique et outillage										
218	Autres Matériels	462 500	713 735	713 735	712 573						
231	Immobilisations corporelles en cours										
237	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.										
238	Avances et acomptes versés sur immo. corp.										
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	546 500	785 202	785 202	784 040		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	TOTAL IAF + DEPENSES D'INVESTISSEMENT	546 500	785 202	785 202	784 040		TOTAL CAF + RECETTES D'INVESTISSEMENT	386 710	417 310	467 310	466 148
	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT						DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	159 790	367 892	317 892	317 892

	BUDGET	1 140 590	1 599 927	1 659 927	1 659 927

Université Claude Bernard Lyon 1

DBM2 2013

ANNEXE 1.4.1.b

CISR

		BUDGET 2013	DBM 2013	DBM2 2013	DBM3 2013			BUDGET 2013	DBM 2013	DBM2 2013	DBM3 2013
	DEPENSES DE PERSONNEL						RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
63	Taxes sur salaires	95				70	Vente de produits - Prestations	9 600			
64	Charges de personnel	6 004			+1 162	74	Subventions de Fonctionnement				
	TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	6 099			+1 162	75	Produits de gestion courante	551 200	+30 600	+50 000	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					76	Produits financiers				
60	Achats, fournitures et produits	23 500				77	Produits exceptionnels	53 997			
61	Entretien, locations, documentations	55 400				78	Reprises sur amortissements et provisions				
62	Autres services extérieurs	24 500									
63	Impôts et taxes										
65	Autres charges de gestion courante	64 591									
66	Charges financières										
67	Charges exceptionnelles										
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	420 000		+60 000							
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	587 991		+60 000							
	TOTAL PERSONNEL + FONCTIONNEMENT	594 090		+60 000	+1 162		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	614 797	+30 600	+50 000	
	EXCEDENT PREVISIONNEL	20 707	+30 600	-10 000	-1 162		DEFICIT PREVISIONNEL				
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	386 710	+30 600	+50 000	-1 162		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT				
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	386 710	+30 600	+50 000	-1 162
205	Logiciels					103	Dotations en fonds propres				
212	Agencements et aménagements terrains					131	Subventions d'équipement				
213	Constructions	84 000	+208 102								
215	Matériel scientifique, technique et outillage										
218	Autres Matériels	462 500	+251 235		-1 162						
231	Immobilisations corporelles en cours										
237	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.										
238	Avances et acomptes versés sur immo. corp.										
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	546 500	+238 702		-1 162		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	TOTAL IAF + DEPENSES D'INVESTISSEMENT	546 500	+238 702		-1 162		TOTAL CAF + RECETTES D'INVESTISSEMENT	386 710	+30 600	+50 000	-1 162
	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT						DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	159 790	+208 102	-50 000	

	BUDGET	1 140 590	+459 337	+60 000	

Université Claude Bernard Lyon 1

		BUDGET 2013	DBM 2013	DBM 2 2013			BUDGET 2013	DBM 2013
	DEPENSES DE PERSONNEL					RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
63	Taxes sur salaires	2 471	2 471	2 471	70	Vente de produits - Prestations	12 000	12 000
64	Charges de personnel	188 818	188 818	188 818	74	Subventions de Fonctionnement	142 414	144 414
	TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	191 289	191 289	191 289	75	Produits de gestion courante	819 586	922 426
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				76	Produits financiers		
60	Achats, fournitures et produits	438 500	438 500	438 500	77	Produits exceptionnels	331 000	331 000
61	Entretien, locations, documentations	37 200	37 200	37 200	78	Reprises sur amortissements et provisions		
62	Autres services extérieurs	56 793	146 793	146 793				
63	Impôts et taxes							
65	Autres charges de gestion courante	161 218	168 918	168 918				
66	Charges financières							
67	Charges exceptionnelles							
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	420 000	425 000	430 000				
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 113 711	1 216 411	1 221 411				
	TOTAL PERSONNEL + FONCTIONNEMENT	1 305 000	1 407 700	1 412 700		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 305 000	1 409 840
	EXCEDENT PREVISIONNEL		2 140	2 140		DEFICIT PREVISIONNEL		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	90 000	97 140	97 140		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT					CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	90 000	97 140
205	Logiciels				103	Dotations en fonds propres		
212	Agencements et aménagements terrains	150 000	150 000	150 000	131	Subventions d'équipement	25 000	58 208
213	Constructions	286 500	186 500	186 500				
215	Matériel scientifique, technique et outillage	74 000	60 000	60 000				
218	Autres Matériels	8 000	8 000	8 000				
231	Immobilisations corporelles en cours		200 000	200 000				
237	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.							
238	Avances et acomptes versés sur immo. corp.							
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	518 500	604 500	604 500		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 000	58 208
	TOTAL IAF + DEPENSES D'INVESTISSEMENT	518 500	604 500	604 500		TOTAL CAF + RECETTES D'INVESTISSEMENT	115 000	155 348
	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT					DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	403 500	449 152

	BUDGET	1 823 500	2 012 200	2 017 200

Université Claude Bernard Lyon 1

0

ANNEXE 1.4.2.b

SIUAPS

		BUDGET 2013	DBM 2013	DBM 2 2013			BUDGET 2013	DBM 2013	DBM 2 2013
	DEPENSES DE PERSONNEL					RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
63	Taxes sur salaires	2 471			70	Vente de produits - Prestations	12 000		
64	Charges de personnel	188 818			74	Subventions de Fonctionnement	142 414	2 000	
	TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	191 289			75	Produits de gestion courante	819 586	102 840	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				76	Produits financiers			
60	Achats, fournitures et produits	438 500			77	Produits exceptionnels	331 000		+5 000
61	Entretien, locations, documentations	37 200			78	Reprises sur amortissements et provisions			
62	Autres services extérieurs	56 793	90 000						
63	Impôts et taxes								
65	Autres charges de gestion courante	161 218	7 700						
66	Charges financières								
67	Charges exceptionnelles								
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	420 000	5 000	+5 000					
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 113 711	102 700	+5 000					
	TOTAL PERSONNEL + FONCTIONNEMENT	1 305 000	102 700	+5 000		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 305 000	104 840	+5 000
	EXCEDENT PREVISIONNEL		2 140			DEFICIT PREVISIONNEL			
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	90 000	7 140			INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT					CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	90 000	7 140	
205	Logiciels				103	Dotations en fonds propres			
212	Agencements et aménagements terrains	150 000			131	Subventions d'équipement	25 000	33 208	
213	Constructions	286 500	-100 000						
215	Matériel scientifique, technique et outillage	74 000	-14 000						
218	Autres Matériels	8 000							
231	Immobilisations corporelles en cours		200 000						
237	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.								
238	Avances et acomptes versés sur immo. corp.								
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	518 500	86 000			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 000	33 208	
	TOTAL IAF + DEPENSES D'INVESTISSEMENT	518 500	86 000			TOTAL CAF + RECETTES D'INVESTISSEMENT	115 000	40 348	
	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT					DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	403 500	45 652	

	BUDGET	1 823 500	188700	+5 000

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-048

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FÉVRIER 2014

ACCEPTATION D'UN DON DE MATÉRIEL AU PROFIT DE L'IUT LYON 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 Février 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de matériel de l'entreprise France Air au profit de l'IUT Lyon 1 en date du 18 février 2014 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière de matériel pour un montant de 1 106,36 € (mille cent six euros trente-six centimes) de l'entreprise FRANCE AIR pour développer un TP acoustique Ce don est affecté au département génie thermique et énergie de l'IUT Lyon 1.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2014

Le Président

François-Noël GILLY

IUT Lyon 1
1, rue de la technologie
69622 VILLEURBANNE Cedex
Affaire suivie par : Bettina FENET
Tél. : 04.72.65.53.04
Télécopie : 04.72.65.53.02
Courriel : bettina.fenet@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de l'entreprise FRANCE AIR pour le don de matériel au titre de la taxe d'apprentissage pour un montant de 1 106,36 € au profit de l'IUT Lyon 1 – département génie thermique et énergie ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de matériel pour un montant de 1 106,36 € (mille cent six euros trente-six centimes) de l'entreprise FRANCE AIR pour développer un TP acoustique Ce don est affecté au département génie thermique et énergie de l'IUT Lyon 1.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 25 février 2014.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-049

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

COMPTE FINANCIER 2013 DE L'UCBL ET CERTIFICATION DES COMPTES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles R719-51 à R719-112 ;
Vu les statuts de l'université ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- Le compte financier de l'UCBL pour l'exercice 2013 suite à la présentation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2013 et au vu du rapport des commissaires aux comptes relatif à la certification des comptes pour l'exercice 2013 comportant des réserves des commissaires aux comptes concernant l'actif immobilisé de l'établissement, les immobilisations corporelles détenues en propres, l'amortissement des subventions d'investissement et le produit à recevoir de la filiale EZUS.

- L'affectation du résultat 2013 qui se décompose comme suit :
  - ✓ Affectation du résultat des comptes du CISR, soit 54 187 €, aux réserves.
  - ✓ Affectation du résultat des comptes du SIUAPS, soit 3 427 €, aux réserves.
  - ✓ Affectation du résultat des comptes de l'Université, soit 12 299 794 €, aux réserves.

- L'affectation de reports à nouveau aux réserves.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2013

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE FINANCIER - EXERCICE 2013
CONSEIL D'ADMINISTRATION 25 MARS 2014
SOMMAIRE

COMPTE FINANCIER
Annexe au compte annuel
Bilan comptable
Compte de résultat
Cadre1 – balance définitive comptes 1 à 5 et 8
Cadre1 – balance comptes 6 et 7
Cadre2 - Développement des dépenses budgétaires
Cadre3 – Développement des recettes budgétaires

ANNEXES :
Soldes intermédiaires de gestion
Tableau de variation de stock
Tableau des provisions

SACD - CISR
Bilan comptable
Compte de résultat
Cadre1 – balance définitive comptes 1 à 5
Cadre1 – balance comptes 6 et 7

SACD – SIUAPS
Bilan comptable
Compte de résultat
Cadre1 – balance définitive comptes 1 à 5 et 8
Cadre1 – balance comptes 6 et 7

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2013

I - PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de l'Université

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) compte 34000 étudiants et près de 2 500 enseignants-chercheurs. Les 14 sites de l'UCBL dispensent une grande variété d'enseignements dans la région Rhône-Alpes (Grand Lyon, Bourg en Bresse, Roanne et Saint-Etienne).

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux, l'Université a modifié la présentation des financements au sein de ses fonds propres afin de distinguer les financements reçus de l'État et les financements reçus de tiers autres que l'État (Union Européenne, collectivités territoriales, ...).

Les mouvements induits sont présentés dans le tableau joint en annexe ainsi qu'à la note 4.2.

1.3 Comparabilité des comptes

1.3.1 Ecritures comptabilisées dans les fonds propres de l'établissement

L'Université a comptabilisé par les fonds propres, conformément avis n°2010-02 du 30 juin 2010 et du 17 février 2012 du CNOCP, et de l'instruction du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes-épargne-temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires, les écritures suivantes pour un montant total de K€ - 14 486€:

Nature de la correction	Impact en K€ dans les fonds propres
▪ Complément de dotation pour charges à payer relatives aux heures complémentaires des enseignants titulaires :	(1 705)
▪ Correction du produit à recevoir de la filiale Ezus : (note a)	(13 051)
▪ Correction de marchés	270
Impact net total en K€	**(14 486)**

Note a) :
Compte-tenu des régularisations comptables effectuées sur l'exercice par la filiale Ezus et de l'impossibilité de contrôler le rattachement des dépenses aux contrats achevés, l'UCBL n'est plus en mesure de déterminer précisément le montant des produits à recevoir sur les contrats dont le délai d'utilisation n'a pas expiré.
En conséquence, l'UCBL a limité la constatation du produit à recevoir aux contrats terminés depuis plus de 2 ans. Ce traitement occasionne une diminution significative du produit à recevoir.

1.3.2 Présentation des comptes

L'Université a opté pour une présentation synthétique de ces états financiers au 31 décembre 2013.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de la M9-3 en matière de règlementation budgétaire, financière et comptable des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France (Plan comptable général résultant du CRC 99-03). Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit 3-5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- constructions	de 24 à 36 ans
- agencements et aménagements	10 à 20 ans
- installations techniques, matériel	10 ans
- outillage	5 à 7 ans
- matériel scientifique et d'enseignement	5 à 7 ans
- matériel de transport	6 ans
- matériel de bureau	5 à 10 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 à 5 ans

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé dans la mesure où, respectivement, la dépréciation est jugée définitive ou non définitive.

2.4 Patrimoine immobilier mise à disposition par l'Etat

L'UCBL s'est vu confier en affectation un patrimoine immobilier par l'Etat. En 2007, ce patrimoine immobilier a fait l'objet d'une évaluation par France Domaine, expert mandaté

par l'Etat.

Selon cette évaluation, le patrimoine immobilier de l'UCBL a été estimé à K€ 379 207 et a été comptabilisé dans les comptes de l'UCBL pour la première fois au 31 décembre 2008 en immobilisations corporelles avec une contrepartie comptable en fonds propres. Cette valeur a été maintenue au 31 décembre 2009 malgré une nouvelle estimation de France Domaine, reçue en 2010, indiquant une valeur de patrimoine de K€ 341 416 au 31 décembre 2009.

Les méthodes d'évaluation de France Domaine ne sont pas détaillées dans le document remis à l'UCBL. L'approche par composant n'a pas été retenue par France Domaine dans le cadre de cette évaluation.

Ce patrimoine a fait l'objet d'un amortissement depuis le 1er janvier 2009.

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Néanmoins, au 31 décembre 2006, les immobilisations financières correspondant au portefeuille d'actions (legs), ont été évaluées à leur valeur de marché. Depuis cette date, la valeur de marché du portefeuille a toujours été supérieure à la valeur comptable.

2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

2.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à réception de l'avis d'attribution de subvention dans des postes distincts dans les fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État;
- du rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation depuis l'exercice 2013.

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

2.10 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués :

- de droits universitaires ;
- de produits de contrats de recherche pluriannuels suivis à l'avancement.

2.11 Dettes financières et dettes diverses

Les dettes financières sont composées des avances et acomptes reçus sur commandes. Les dettes diverses sont principalement composées de dettes sur immobilisations.

2.12 Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses non encore réalisées dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ;
- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2013 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- aux charges de personnel à payer en 2014 au titre des droits et rémunérations acquis en 2013 ;
- à la provision pour CET (Comptes Epargne Temps) pour sa partie monétisable ;
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et contractuels non enseignants.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ou en contrats pluriannuels selon la méthode dite de l'avancement ;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

2.13 Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'encaissement des droits universitaires à hauteur de 4/12ème en produit à la clôture de l'exercice et à hauteur de 8/12ème en produits constatés d'avance ;
- à l'avancement pour les contrats pluriannuels. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'exercice ;
- lors de la signature de la convention pour formation continue au prorata de l'année ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à la réalisation des prestations pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
  - à hauteur de la réalisation des dépenses engagées pour les conventions répondant aux critères des ressources affectées, conformément à l'instruction 93-59 M9 du 18 mai 1993 ;
  - à hauteur des dépenses engagées pour les subventions affectées à des projets ;
  - au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues pour les subventions forfaitaires sans condition.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels pour une valeur brute de K€ 4 309 au 31 décembre 2013 contre K€ 3 999 au 31 décembre 2012.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 310 (K€ 203 en 2012) correspondant notamment à des achats de logiciels.

La dotation aux amortissements s'établit à K€ 229 (K€ 206 en 2012).

3.2 Immobilisations corporelles

Parmi les immobilisations corporelles d'une valeur nette de K€ 490 178, le patrimoine immobilier, comptabilisé dans la rubrique « Constructions » (principalement le compte 213), représente une valeur nette de K€ 314 770, pour K€ 334 473 en 2012.

Les acquisitions d'immobilisations en propre de l'exercice se sont élevées à K€ 19 659 (K€ 21 162 en 2012).

La dotation aux amortissements a été de K€ 32 849 (K€ 31 252 en 2012).

3.3 Détail et échéance des créances

(en K€)	31-déc-13	31-déc-12
Créances clients	12 232	11 478
Clients douteux	159	157
Dépréciation des créances douteuses	-159	-157
Clients – Factures à établir	4 561	16 384
Créances liées aux subventions	5 620	7 082
Ressources affectées	14 527	14 171
Créances sociales	893	893
Autres créances d'exploitation	10 674	8 278
Total des créances d'exploitation	**48 508**	**58 286**

L'ensemble des créances de l'Université est à moins d'un an.

3.4 Fonds propres

	K€
Fonds propres au 31 décembre 2012	**550 596**
Financement de l'actif par l'Etat	7 363
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	(21 043)
Ecritures sur fonds propres (1)	(14 486)
Résultat de l'exercice	12 357
Fonds propres au 31 décembre 2013	**534 788**

(1) Les écritures sur fonds propres sont détaillées en §1.3 Comparabilité des comptes.

Subventions d'investissement inscrites au bilan au 31 décembre 2012	**84 811**
Reclassement de subvention en « subvention – financements Etat	(14 292)
Nouvelles subventions	2843
Sortie de subventions	-
Virement de la quote-part au résultat de l'exercice	(1)
Reprise sur amortissements	(9 594)
Financements autres que l'Etat au bilan au 31 décembre 2013	**63 768**

3.5 Provisions pour risques et charges

[illegible]	[illegible] 2012	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] 2013
Provision pour litiges	199			(37)		163
Provision pour charges	0		1392			1 392
Total	**199**		1392	(37)		**1 555**

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2013 sont principalement constituées :

- de provisions pour litiges en instance devant les tribunaux ;
- de la provision pour charges relative au Compte Epargne Temps pour K€ 1 392, qui était comptabilisée sur la ligne « Dettes d'exploitation » au 31 décembre 2012.

3.6 Détail et échéance des dettes

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dettes fournisseurs	3 450	2 594
Fournisseurs – factures non parvenues	9 508	5 795
Dettes sociales	10 154	9 728
Ressources affectées	16 271	15 275
Autres dettes d'exploitation	9 743	4 487
Total des dettes d'exploitation	**49 126**	**37 879**

L'ensemble des dettes de l'Université est à échéance à moins d'un an.

3.7 Produits à recevoir et charges à payer

(en K€)	31-déc-13	31-déc-12
Factures non parvenues	9 508	5 795
Factures non parvenues - Immobilisations	4 009	2 083
Charges à payer liées au personnel	9 142	7 790
Charges sociales liées au personnel	1 009	1 934
Ressources affectées	16 271	15 275
Total Charges à payer	**39 939**	**32 877**
Titres à émettre	4 561	16 384
Ressources affectées	14 527	14 171
Etat – produits à recevoir	891	718
Total Produits à recevoir	**19 979**	**31 273**

3.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à K€ 5 325 au 31 décembre 2013 (K€ 5 068 au 31 décembre 2012) et correspondent pour l'essentiel à:

(en K€)	31-déc-13	31-déc-12
Produits constatés d'avance - droits universitaires	4 458	4 272
Produits constatés d'avance - contrats de recherche	18	62
Produits constatés d'avance - allocations doctorales	242	379
Autres	607	355
Total produits constatés d'avance	**5 325**	**5 068**

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Droits de scolarité	6 783	7 001
Subventions d'exploitation	321 743	316 014
Formation continue	14 358	12 208
Prestations de recherche	546	-110
Autres prestations de service	1 842	1 793
Produits des activités annexes	2 757	2 381
Mise à disposition de personnel	1 551	1 770
Reprises de provision et des financements de l'actif (changement de nomenclature en 2013)	20 816	42
Autres	6 002	7 417
Total	**376 397**	**348 517**

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Subventions de fonctionnement Etat	289 302	285 201
Collectivités publiques	7 391	7 368
Agence Nationale de la Recherche	9 590	8 296
Union Européenne et organismes internationaux	4 344	4 150
Autres	11 116	11 000
Total	**321 743**	**316 014**

4.2 Résultat exceptionnel

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat *	1	7 776
Neutralisation des amortissements *	0	11 184
Autres produits exceptionnels	1 510	148
Total produits exceptionnels	1 511	19 108
Charges exceptionnelles	-1 229	-75
Résultat exceptionnel (produits / (charges))	**281**	**19 033**

* Suite à l'instruction relative au financement externe de l'actif, le produit de la neutralisation des amortissements ainsi que la quote-part de reprise des subventions rattachées à des actifs, ont été comptabilisés en exploitation et non en exceptionnel comme les années précédentes.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectifs

(en ETP)	2013	2012
Enseignants titulaires	1737.8	1731.50
Enseignants contractuels	792.40	790.4
BIATOSS titulaires	1217.10	1197
BIATOSS contractuels	364.81	400.96
CDD Recherche	230.75	266.83
TOTAL	**4342.86**	**4386.69**

5.2 Engagements financiers

Néant.

5.3 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(En K€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Participations	307	304
Clients et rattachés	765	13 931
Fournisseurs et rattachés	1 068	715

Les principaux produits et charges avec les entreprises liées sont les suivants :

(En K€)	2013	2012
Produits d'exploitation	1 943	1 233
Charges d'exploitation	2 083	2 270

Les produits d'exploitation concernent principalement Ezus et sont constitués du reversement du reversement de 1% de son chiffre d'affaires et 55% de ses produits financiers ainsi que du reversement des reliquats des contrats de recherche terminés.

5.4 Tableaux des filiales et participations

UCBL 2013 - Filiales et participations - Informations financières (en Euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires donné hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société	Observations
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
Ezus Lyon (chiffres 2012)	400 000	419 982	69.67	279 475	279 475	-	-	13 098 900	83 892	-	
LIP (chiffres 2013)	103 600	118 479	68.00	25 160	25 160	-	-	3 711 429	71 855	-	
SUPERGRID	54 000		5,5	2 997	2 997			NC	NC		

Annexe :

Incidences de l'instruction « Comptabilisation des financements externes de l'actif dans les EPN ».

(En K€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dotation et affectation	292 346			- 292 346			-
Dons et legs	43 251			- 43 251			-
Financements de l'actif par l'Etat		transfert :	355 893		4 258	- 17 189	342 961
		transfert dotation	*292 346*				
		transfert subvention	*63 547*				
Subventions d'investissements	84 811			- 84 811			-
Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat		transfert :	64 515		2 843	- 3 590	63 768
		transfert don et leg	*43 251*				
		transfert subvention	*21 264*				
TOTAL I	420 408		420 408	- 420 408	7 101	- 20 779	406 729

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2013

AGREGE

Année 2013

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2013 Brut	Amortissement, dépréciation (à déduire)	Exercice 2013 Net	Exercice 2012 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 308 874,56	- 3 358 609,29	950 265,27	868 768,45
Immobilisations corporelles	688 741 040,85	- 198 562 621,11	490 178 419,74	502 577 863,81
- Terrain	1 451 933,08	- 517 621,19	934 311,89	953 727,65
- Constructions	545 584 139,32	- 107 313 230,74	438 270 908,58	449 514 103,67
- Autres	141 704 968,45	- 90 731 769,18	50 973 199,27	52 110 032,49
Immobilisations financières	3 865 070,58		3 865 070,58	3 590 573,97
TOTAL I	696 914 985,99	- 201 921 230,40	494 993 755,59	507 037 206,23
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours mat prem. Et mar	41 787,55		41 787,55	46 528,91
En-cours de production (biens et services)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :	49 201 512,41	- 158 629,25	49 042 883,16	58 527 885,06
- d'exploitation	48 666 211,12	- 158 629,25	48 507 581,87	58 285 850,86
- diverses	535 301,30		535 301,30	242 034,20
Valeurs mobilières de placement	44 325,91		44 325,91	44 325,91
Disponibilités	56 369 431,33		56 369 431,33	38 601 374,39
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	105 657 057,20	- 158 629,25	105 498 427,95	97 220 114,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	802 572 043,19	- 202 079 859,65	600 492 183,54	604 257 320,50

PASSIF	Exercice 2013	Exercice 2012
CAPITAUX PROPRES		
Financements de l'actif - Etat	342 960 573,08	
Dotation et affectation		292 346 086,06
Fonds propres		
Dons et legs en capital		43 251 440,79
Autres	166 839,16	166 839,16
Réserves	130 021 261,78	108 882 141,15
Report à nouveau (a)	- 14 485 579,94	10 106 723,00
Résultat de l'exercice [bénéf ou perte] (b)	12 357 408,47	11 032 397,63
Sous-total: Situation Nette	471 020 502,55	465 785 627,79
Financements -autres que Etat (av.2013 : sub inv)	63 768 388,84	84 811 043,82
Provisions réglementées		
TOTAL I	534 788 891,39	550 596 671,61
Provisions pour risques	163 113,00	199 625,00
Provisions pour charges	1 391 567,00	
TOTAL II	1 554 680,00	199 625,00
DETTES		
Dettes financières	3 825 778,22	7 192 380,71
Dettes d'exploitation	49 126 030,45	37 879 379,93
Dettes diverses	5 871 445,19	3 320 499,52
Produits constatés d'avance	5 325 358,29	5 068 763,73
TOTAL III	64 148 612,15	53 461 023,89
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	600 492 183,54	604 257 320,50

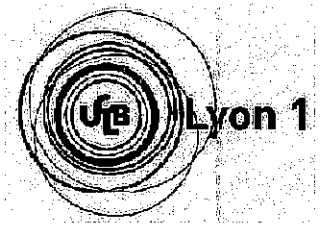

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2013

Etablissement université
Année 2013
Période 01 à 15

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

Date 17.03.2014
Heure 09:51:43

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2013	Exercice 2012	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2013	Exercice 2012
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :			**PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :**		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation des stocks marchandises (a)			Production vendue :	27 896 858,06	25 043 776,14
Achat d'approvisionnements	1 263,68	40 864,60	- biens		
Variation de stocks approvisionnements (a)	4 741,36	13 973,71	- travaux, études et services	27 896 858,06	25 043 776,14
Achats non stockés	18 317 885,80	17 410 609,86	Production stockée (b) :		
Services extérieurs	14 679 791,62	14 690 779,21	- en cours de production de biens		
Autres charges externes	17 739 232,22	17 880 752,09	- en cours de production de services		
Impots, taxes et versements assimilés	3 193 200,40	3 175 744,21	- produits		
Rémunération du personnel	161 246 707,85	159 413 902,48	Production immobilisée		
Charges sociales	109 551 277,86	104 173 924,11	Subventions d'exploitation :	321 742 616,93	316 014 565,73
Dotation aux amortissements et dépréciations	33 080 055,37	31 615 420,29	- Etat	289 301 779,15	285 200 920,88
Dotation aux provisions	190 749,00	24 692,00	- Autres	32 440 837,78	30 813 644,85
Autres charges	6 372 913,86	8 156 966,45	Autres produits (2)	26 757 088,25	7 459 472,35
CHARGES FINANCIERES	2 716,74	15 407,76	**PRODUITS FINANCIERS (2)**	60 090,46	94 028,98
TOTAL I	364 380 535,76	356 613 036,77	**TOTAL I**	376 456 653,70	348 611 843,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 229 433,31	74 630,80	**PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)**	1 510 723,84	19 108 222,00
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I+II+III)	365 609 969,07	356 687 667,57	**Total des produits (I+II)**	377 967 377,54	367 720 065,20
Solde créditeur : Bénéfice	12 357 408,47	11 032 397,63	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	377 967 377,54	367 720 065,20	**TOTAL GENERAL**	377 967 377,54	367 720 065,20

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.
(2) Dont reprises sur amortissements et provisions.

(a) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

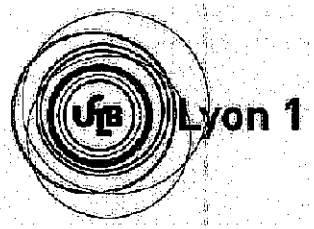

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2012

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10200000-Biens mis à disposition des établissements	0,00	4 818,52	4 818,52	0,00	4 818,52	4 818,52	0,00	0,00
10200009-Biens mis à disposition des Etab-neutralisation	33 550 735,56	11 184 072,31	44 734 807,87	0,00	0,00	0,00	44 734 807,87	0,00
10211000-Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0,00	336 201 493,93	336 201 493,93	336 201 093,93	400,00	336 201 493,93	0,00	0,00
10211100-Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0,00	400,00	400,00	0,00	336 201 493,93	336 201 493,93	0,00	336 201 093,93
10211200-Dotat°-rvt du bien incombe a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	879 800,00	879 800,00	0,00	879 800,00
10212009-Dotat°-rvt du bien incombe a l'ets - budgétaire	0,00	879 800,00	879 800,00	879 800,00	0,00	879 800,00	0,00	0,00
10225200-Dons et legs en capital (NB)	0,00	17 427,00	17 427,00	0,00	43 268 867,79	43 268 867,79	0,00	43 251 440,79
10271000-Biens en affect° renouvelt n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10350000-Dons et legs en capital	0,00	43 268 867,79	43 268 867,79	43 251 440,79	17 427,00	43 268 867,79	0,00	0,00
10500000-Ecarts de réévaluation	0,00	166 839,16	166 839,16	166 839,16	0,00	166 839,16	0,00	0,00
10540000-Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00	0,00	0,00	166 839,16	166 839,16	0,00	166 839,16
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	91 686 363,72	17 195 777,43	108 882 141,15	0,00	108 882 141,15
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	17 541 802,00	0,00	17 541 802,00	0,00	17 541 802,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	0,00	7 435 079,00	7 435 079,00	0,00	0,00	0,00	7 435 079,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	401 927 283,56	401 927 283,56	17 195 777,43	395 763 903,76	412 959 681,19	0,00	11 032 397,63
13110000-Etat auxiliarisé	0,00	1 301 499,96	1 301 499,96	91 030 623,04	5 724 341,90	96 754 964,94	0,00	95 453 464,98

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
13110002-Etat	0,00	9 631 077,14	9 631 077,14	5 668 899,51	7 682 047,96	13 350 947,47	0,00	3 719 870,33
13120000-Regions-subventions d'equipement	0,00	650 936,88	650 936,88	25 194 021,13	1 728 685,15	26 922 706,28	0,00	26 271 769,40
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	4 469 882,20	4 469 882,20	1 104 028,41	3 924 741,10	5 028 769,51	0,00	558 887,31
13130000-Departements-subventions d'equipement	0,00	197 275,48	197 275,48	357 287,15	318 697,56	675 984,71	0,00	478 709,23
13130002-Financements Départements non rattachés	0,00	362 000,00	362 000,00	0,00	362 000,00	362 000,00	0,00	0,00
13140000-Communes,grpts de communes subv° d'equipt	0,00	0,00	0,00	459 867,32	207 460,00	667 327,32	0,00	667 327,32
13140002-Financements Communes non rattachées	0,00	1 354 920,00	1 354 920,00	0,00	1 824 920,00	1 824 920,00	0,00	470 000,00
13150000-Autres collectivites et ets publics subv equip	0,00	764,72	764,72	57 302,58	0,00	57 302,58	0,00	56 537,86
13160000-Union europeenne - subv° equipt	0,00	27 528,47	27 528,47	698 114,30	26 981,78	725 096,08	0,00	697 567,61
13170000-Autres organismes-subv° equipt	0,00	47 792,91	47 792,91	3 086 636,56	45 252,28	3 131 888,84	0,00	3 084 095,93
13180000-Autres	0,00	30 288,76	30 288,76	30 288,76	30 288,76	60 577,52	0,00	30 288,76
13180002-Financements Autres non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13800000-Autres subventions d'investissement auxiliarisé	0,00	17 553,26	17 553,26	63 223,64	15 833,56	79 057,20	0,00	61 503,94
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	29 710 257,43	7 158 256,28	36 868 513,71	0,00	1 241 920,85	1 241 920,85	35 626 592,86	0,00
13912000-Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	7 433 511,47	2 058 540,41	9 492 051,88	0,00	579 858,86	579 858,86	8 912 193,02	0,00
13913000-Subvent° dpts d'invt inscrite cpte de resultat	356 718,25	141 382,03	498 100,28	0,00	197 275,48	197 275,48	300 824,80	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 4

Numéros et Libellés des comptes	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
13914000-Subv°equipt com et grpt de com insc.cpte resultat	70 625,69	26 945,18	97 570,87	0,00	0,00	0,00	97 570,87	0,00
13915000-Sub equipt autres col. et ets pub inscrites au c	51 920,86	2 255,04	54 175,90	0,00	764,72	764,72	53 411,18	0,00
13916000-Subv° d'equipt union euro cpte de resultat	553 383,77	96 344,88	649 728,65	0,00	27 166,48	27 166,48	622 562,17	0,00
13917000-Subv° 'equipt autres org.inscrite cpte de resultat	877 636,07	221 905,64	1 099 541,71	0,00	34 677,22	34 677,22	1 064 864,49	0,00
13918000-Subv° equipts autres inscrites cpte de resultat	6 648,05	10 975,02	17 623,07	0,00	6 648,05	6 648,05	10 975,02	0,00
13980000-Autres subventions d'investissement	50 130,95	17 406,75	67 537,70	0,00	17 553,26	17 553,26	49 984,44	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	174 933,00	24 692,00	199 625,00	0,00	199 625,00
15870000-Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18110000-Comptes liaison des établists - compta client#	0,00	11 242 619,72	11 242 619,72	0,00	11 242 619,72	11 242 619,72	0,00	0,00
18120000-Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0,00	11 255 448,46	11 255 448,46	0,00	11 255 448,46	11 255 448,46	0,00	0,00
18510000-Opérations de trésorerie inter-services	1 582 172,85	0,00	1 582 172,85	0,00	1 582 172,85	1 582 172,85	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	3 536 565,63	3 536 565,63	0,00	1 710 268,18	1 710 268,18	1 826 297,45	0,00
18531100-LIAISON CISR	0,00	439 772,43	439 772,43	0,00	1 366 131,39	1 366 131,39	0,00	926 358,96
18531200-LIAISON SIUAPS	0,00	10 775 849,87	10 775 849,87	0,00	11 675 788,36	11 675 788,36	0,00	899 938,49
18560000-LIAISON CISR	0,00	541 960,85	541 960,85	541 960,85	0,00	541 960,85	0,00	0,00
18570000-LIAISON SIUAPS	0,00	1 040 212,00	1 040 212,00	1 040 212,00	0,00	1 040 212,00	0,00	0,00
18658800-PI-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	11 253 240,88	11 253 240,88	0,00	11 253 240,88	11 253 240,88	0,00	0,00

Numéros et Libelles des Comptes	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
18706500-PI-Prestations de formation continue	0,00	1 716,43	1 716,43	0,00	1 716,43	1 716,43	0,00	0,00
18708300-PI-Locations diverses	0,00	64,82	64,82	0,00	64,82	64,82	0,00	0,00
18758800-PI-Autres	0,00	11 235 492,61	11 235 492,61	0,00	11 235 492,61	11 235 492,61	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	2 081 227,15	0,00	2 081 227,15	0,00	2 081 227,15	2 081 227,15	0,00	0,00
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	4 554,52	1,82	4 556,34	0,00	4 556,34	4 556,34	0,00	0,00
20531100-Logiciels acquis	0,00	2 262 028,39	2 262 028,39	0,00	5 611,56	5 611,56	2 256 416,83	0,00
20531101-Logiciels acquis TECH	0,00	390 899,46	390 899,46	0,00	375 590,66	375 590,66	15 308,80	0,00
20532001-Logiciels créés TECH	0,00	3 019,90	3 019,90	0,00	0,00	0,00	3 019,90	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	1 388 620,47	0,00	1 388 620,47	0,00	54 202,62	54 202,62	1 334 417,85	0,00
20580001-Atre conces° dts similaires, brevets, lic., m TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	214 452,68	0,00	214 452,68	0,00	0,00	0,00	214 452,68	0,00
21126000-Terrains aménagés reçus en dot° ou en affectation	8 756,12	0,00	8 756,12	0,00	0,00	0,00	8 756,12	0,00
21128000-Autres terrains aménagés	26 544,33	0,00	26 544,33	0,00	0,00	0,00	26 544,33	0,00
21217000-Agencement terrain nus acquis	540 235,27	0,00	540 235,27	0,00	12 273,27	12 273,27	527 962,00	0,00
21218000-Agencements autres terrains nus	888 670,63	0,00	888 670,63	0,00	0,00	0,00	888 670,63	0,00
21316000-Const bâtiments affectés ou reçus en dotation	336 810 890,00	0,00	336 810 890,00	0,00	0,00	0,00	336 810 890,00	0,00
21317000-Constructions bâtiments acquis	42 396 400,00	0,00	42 396 400,00	0,00	0,00	0,00	42 396 400,00	0,00
21318000-Autres constructions	12 609 529,72	0,00	12 609 529,72	0,00	0,00	0,00	12 609 529,72	0,00

Numéros et libelles des comptes	Débits antérieurs d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits antérieurs d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débiteur	Soldes Montant créditeur
bâtiments								
21356001-Instal gén, agnct amngt constr aff rem dot° TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21357000-Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	387 473,91	30 553,70	418 027,61	0,00	0,00	0,00	418 027,61	0,00
21357001-Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	0,00	305 672,28	305 672,28	0,00	305 672,28	305 672,28	0,00	0,00
21358000-Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	121 459 707,47	21 039 888,85	142 499 596,32	0,00	227 070,26	227 070,26	142 272 526,06	0,00
21358001-Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	34 817,95	3 481 961,12	3 516 779,07	0,00	3 345 297,88	3 345 297,88	171 481,19	0,00
21458000-Atre inst gén agnct amngt cnstruct sur sol autrui	30 116,00	0,00	30 116,00	0,00	0,00	0,00	30 116,00	0,00
21516001-Installations techniques complexes affectées TECH	0,00	2 842,50	2 842,50	0,00	2 842,50	2 842,50	0,00	0,00
21517000-Installations techniques complexes acquises	219 992,82	64 064,36	284 057,18	0,00	20 918,04	20 918,04	263 139,14	0,00
21517001-Installations techniques complexes acquises TECH	0,00	186 296,72	186 296,72	0,00	182 746,72	182 746,72	3 550,00	0,00
21536001-Matériel scientifique aff ou remis en dot° TECH	0,00	41 040,00	41 040,00	0,00	35 060,00	35 060,00	5 980,00	0,00
21537000-Matériel scientifique acquis	51 973 300,49	4 523 181,42	56 496 481,91	0,00	296 724,02	296 724,02	56 199 757,89	0,00
21537001-Matériel scientifique acquis TECH	212 015,65	10 512 272,52	10 724 288,17	0,00	9 982 505,99	9 982 505,99	741 782,18	0,00
21538000-Autres matériel scientifiques	9 938,99	0,00	9 938,99	0,00	0,00	0,00	9 938,99	0,00
21538001-Autres matériel	0,00	58 008,34	58 008,34	0,00	58 008,34	58 008,34	0,00	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 7	
Numéros et libellés des tableaux	Débit Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
scientifiques TECH								
21546001-Mat d'enseignement affecté ou remis en dot° TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547000-Matériel d'enseignement acquis	14 507 479,39	0,00	14 507 479,39	0,00	14 507 479,39	14 507 479,39	0,00	0,00
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	72 028,29	1 684,01	73 712,30	0,00	73 712,30	73 712,30	0,00	0,00
21548000-Autres matériel d'enseignement	1 262,98	0,00	1 262,98	0,00	1 262,98	1 262,98	0,00	0,00
21548001-Autres matériel d'enseignement TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21557000-Outillage acquis	2 861 691,09	343 817,00	3 205 508,09	0,00	65 700,99	65 700,99	3 139 807,10	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	0,00	681 784,87	681 784,87	0,00	672 149,23	672 149,23	9 635,64	0,00
21558001-Autres outillages TECH	0,00	10 942,93	10 942,93	0,00	10 942,93	10 942,93	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis(B)	0,00	17 064 432,52	17 064 432,52	0,00	242 074,44	242 074,44	16 822 358,08	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH(B)	0,00	5 485 615,12	5 485 615,12	0,00	5 041 158,36	5 041 158,36	444 456,76	0,00
21568000-Autres matériel d'enseignement	0,00	1 262,98	1 262,98	0,00	0,00	0,00	1 262,98	0,00
21577000-Agencements & aménagements du mat & outil acquis	28 844,87	2 908,19	31 753,06	0,00	2 908,19	2 908,19	28 844,87	0,00
21577001-Agncts & amngts du mat & out acquis TECH	0,00	11 452,10	11 452,10	0,00	11 452,10	11 452,10	0,00	0,00
21578001-Atres Agencements & aménagements mat & outil TECH	0,00	3 662,18	3 662,18	0,00	3 662,18	3 662,18	0,00	0,00
21647000-Collections lit, scient, artist acquises	6 950,08	9 389,19	16 339,27	0,00	6 259,46	6 259,46	10 079,81	0,00
21647001-Collections lit, scient, artist acquises TEC	968 046,80	6 259,46	974 306,26	0,00	6 259,46	6 259,46	968 046,80	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 8	
Numéros et libelles des bilans	Débit Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débit Total	Crédit Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédit Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21817000-Instal gén agencements, aménagements divers acquis	3 086 590,18	0,00	3 086 590,18	0,00	0,00	0,00	3 086 590,18	0,00
21817001-Instal gén agncnts, aménagements div acquis TECH	0,00	8 918,68	8 918,68	0,00	8 918,68	8 918,68	0,00	0,00
21818000-Autres instal gén, agncts, aménagements divers	0,00	12 273,27	12 273,27	0,00	12 273,27	12 273,27	0,00	0,00
21826001-Matériel de transport affecté ou rem en dot TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	947 712,60	69 290,95	1 017 003,55	0,00	0,00	0,00	1 017 003,55	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	0,00	138 581,90	138 581,90	0,00	138 581,90	138 581,90	0,00	0,00
21836001-Matériel de bureau affecté ou remis en dot TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21837000-Matériel de bureau acquis	1 306 561,16	10 567,09	1 317 128,25	0,00	0,00	0,00	1 317 128,25	0,00
21837001-Matériel de bureau acquis TECH	0,00	23 617,84	23 617,84	0,00	23 617,84	23 617,84	0,00	0,00
21838000-Autre matériel de bureau	128 315,61	4 020,95	132 336,56	0,00	0,00	0,00	132 336,56	0,00
21838001-Autre matériel de bureau TECH	0,00	8 041,90	8 041,90	0,00	8 041,90	8 041,90	0,00	0,00
21847000-Mobilier acquis	4 287 371,83	245 583,69	4 532 955,52	0,00	114 043,18	114 043,18	4 418 912,34	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	8 625,90	513 563,87	522 189,77	0,00	522 189,77	522 189,77	0,00	0,00
21848000-Autre mobilier	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00
21848001-Autre mobilier TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21876001-Matériel informatique affecté ou remis en dot TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21877000-Matériel informatique acquis	29 041 337,46	2 812 004,33	31 853 341,79	0,00	675 490,25	675 490,25	31 177 851,54	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 9	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21877001-Matériel informatique acquis TECH	64 665,27	6 725 393,93	6 790 059,20	0,00	6 586 623,61	6 586 623,61	203 435,59	0,00
21878001-Autre matériel informatique TECH	0,00	210 174,77	210 174,77	0,00	210 174,77	210 174,77	0,00	0,00
21887000-Matériels divers acquis	2 872 073,58	200 226,63	3 072 300,21	0,00	5 673,82	5 673,82	3 066 626,39	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	13 510,80	552 319,49	565 830,29	0,00	543 449,86	543 449,86	22 380,43	0,00
21888000-Autres matériels divers	5 106,71	0,00	5 106,71	0,00	0,00	0,00	5 106,71	0,00
21888001-Autres matériels divers TECH	0,00	20 268,02	20 268,02	0,00	20 268,02	20 268,02	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	17 231 735,04	10 440 973,79	27 672 708,83	0,00	20 305 081,47	20 305 081,47	7 367 627,36	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	2 492 470,56	49 830 726,88	52 323 197,44	0,00	51 642 346,30	51 642 346,30	687 251,14	6 400,00
23135001-Immobilisations en cours agenc.const. TECH	104 636,07	315 247,56	419 883,63	0,00	318 028,26	318 028,26	101 855,37	0,00
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	117 244,85	311 528,00	428 772,85	0,00	117 244,85	117 244,85	311 528,00	0,00
23150001-Immobilisations en cours installat° techn TECH	199 911,98	984 567,78	1 184 479,76	0,00	1 169 479,76	1 169 479,76	15 000,00	0,00
23180000-Immobilisations en cours-autres	0,00	91 016,35	91 016,35	0,00	0,00	0,00	91 016,35	0,00
23180001-Immobilisations en cours-autres TECH	0,00	227 540,86	227 540,86	0,00	182 032,70	182 032,70	45 508,16	0,00
23251000-Logiciels sous-traités	125 804,53	27 603,68	153 408,21	0,00	0,00	0,00	153 408,21	0,00
23251001-Logiciels sous-traités TECH	43 136,09	111 155,17	154 291,26	0,00	132 545,63	132 545,63	21 745,63	0,00
23710000-Avances versées sur immobilisations incorporelles	17 940,00	0,00	17 940,00	0,00	17 940,00	17 940,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 10	
Numéros et libellés des comptes	Débits Bilan (valeurs brutes)	Débits Opérations de l'exercice	Débits cumulés	Crédits Bilan (valeurs brutes)	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits cumulés	Soldes Montants débit	Soldes Montants crédit
23810000-Avances versées sur immobilisations corporelles	51 839,14	1 345 218,59	1 397 057,73	0,00	985 619,13	985 619,13	411 438,60	0,00
26100000-Titres de participation	303 635,00	800,00	304 435,00	0,00	0,00	0,00	304 435,00	0,00
26600000-Autres formes de participation	101 028,11	0,00	101 028,11	0,00	0,00	0,00	101 028,11	0,00
27200000-Titres immobilisés (droits de créance)	3 194 538,49	0,00	3 194 538,49	0,00	53 679,50	53 679,50	3 140 858,99	0,00
27550000-Cautionnements	44 251,87	2 282,94	46 534,81	0,00	2 282,94	2 282,94	44 251,87	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	1 589 868,83	1 589 868,83	1 562 847,72	27 021,11	1 589 868,83	0,00	0,00
28053110-Amortissement-Logiciels acquis	0,00	27 021,11	27 021,11	0,00	1 729 605,07	1 729 605,07	0,00	1 702 583,96
28058000-Amortissement-immos incorporelles	0,00	54 202,62	54 202,62	1 243 692,45	66 218,64	1 309 911,09	0,00	1 255 708,47
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	171 709,02	0,00	171 709,02	0,00	171 709,02
28121700-Amort agcnts et amenagts terrain nu acquis	0,00	0,00	0,00	186 684,83	0,00	186 684,83	0,00	186 684,83
28121800-Amort agcnts et amenagts terrain nu autres	0,00	0,00	0,00	152 200,25	0,00	152 200,25	0,00	152 200,25
28122800-Amort agcnts, amenagts terrain amenagé autres	0,00	0,00	0,00	139 904,58	19 415,77	159 320,35	0,00	159 320,35
28131700-Amortissement Bâtiments acquis	0,00	0,00	0,00	5 394 141,96	1 565 700,03	6 959 841,99	0,00	6 959 841,99
28131800-Amortissement Bâtiments autres	0,00	0,00	0,00	27 154,82	1 768,42	28 923,24	0,00	28 923,24
28135700-Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0,00	0,00	0,00	4 355 031,55	625 744,41	4 980 775,96	0,00	4 980 775,96
28135800-Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0,00	0,00	0,00	20 551 239,18	7 939 772,41	28 491 011,59	0,00	28 491 011,59

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 11	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28151700-Amort Instal° techniques complexes acquis	0,00	0,00	0,00	13 831,26	24 238,65	38 069,91	0,00	38 069,91
28153700-Amort Matériel scientifique acquis	0,00	23 762,18	23 762,18	32 466 153,08	5 033 736,39	37 499 889,47	0,00	37 476 127,29
28153800-Amort Matériel scientifique autres	0,00	0,00	0,00	17 554,95	1 987,80	19 542,75	0,00	19 542,75
28154700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	7 958 370,27	7 958 370,27	7 957 112,36	1 257,91	7 958 370,27	0,00	0,00
28154800-Amort Matériel d'enseignement autres	0,00	215,53	215,53	215,53	0,00	215,53	0,00	0,00
28155700-Amort Outillage acquis	0,00	44 269,96	44 269,96	2 699 943,82	235 991,81	2 935 935,63	0,00	2 891 665,67
28156700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	1 257,91	1 257,91	0,00	9 345 074,16	9 345 074,16	0,00	9 343 816,25
28156800-Amort Matériel d'enseignement autres	0,00	0,00	0,00	0,00	395,95	395,95	0,00	395,95
28157700-Amort Agncts & amngts du mat & out acquis	0,00	0,00	0,00	584,35	885,61	1 469,96	0,00	1 469,96
28161700-Amort Collect° acquis	0,00	0,00	0,00	3 901,67	82,80	3 984,47	0,00	3 984,47
28181700-Amort Inst gén, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	50 549,92	23 420,57	73 970,49	0,00	73 970,49
28181800-Amort Inst gén, agncts, amngts divers autres	0,00	12 273,27	12 273,27	1 348 837,92	73 824,23	1 422 662,15	0,00	1 410 388,88
28182700-Amort Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	693 246,07	84 612,24	777 858,31	0,00	777 858,31
28183700-Amort Matériel de bureau acquis	0,00	0,00	0,00	74 787,29	10 451,23	85 238,52	0,00	85 238,52
28183800-Amort Matériel de bureau autres	0,00	0,00	0,00	0,00	203,25	203,25	0,00	203,25
28184700-Amort Mobilier acquis	0,00	113 029,95	113 029,95	1 980 784,02	348 110,34	2 328 894,36	0,00	2 215 864,41
28184800-Amort Mobilier autres	0,00	0,00	0,00	1 024,04	1 021,23	2 045,27	0,00	2 045,27
28187700-Amort Matériel	0,00	298 025,26	298 025,26	19 087 598,52	2 408 260,25	21 495 858,77	0,00	21 197 833,51

Numéros et Libellés des Bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
informatique acquis								
28187800-Amort Matériel informatique autres	0,00	0,00	0,00	242 387,96	15 750,88	258 138,84	0,00	258 138,84
28188700-Amortissement Matériels divers acquis	0,00	162,65	162,65	3 956 124,45	265 751,53	4 221 875,98	0,00	4 221 713,33
28188800-Amortissement Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	1 668,20	1 021,34	2 689,54	0,00	2 689,54
28431600-Amort Bâtiments renouv n'incombe pas à ets	0,00	0,00	0,00	33 550 735,56	11 183 578,57	44 734 314,13	0,00	44 734 314,13
31100000-Stocks - Matière A	8 112,52	0,00	8 112,52	0,00	8 112,52	8 112,52	0,00	0,00
32210000-Stocks-Combustibles	52 390,10	46 528,91	98 919,01	0,00	52 390,10	52 390,10	46 528,91	0,00
40110000-Fournisseurs	0,00	64 531 865,18	64 531 865,18	0,00	67 125 840,84	67 125 840,84	0,00	2 593 975,66
40120000-Fournisseurs	0,00	8 336 239,63	8 336 239,63	5 201 639,47	3 134 600,16	8 336 239,63	0,00	0,00
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	0,00	0,00	0,00	508,33	508,33	0,00	508,33
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	24 114 430,86	24 114 430,86	0,00	24 737 393,54	24 737 393,54	0,00	622 962,68
40420000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	4 013 062,71	4 013 062,71	3 429 064,66	583 998,05	4 013 062,71	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	128 726,75	128 726,75	210 248,93	108 181,95	318 430,88	0,00	189 704,13
40810000-Fourn. fnp non aux	0,00	146 522 659,44	146 522 659,44	3 572 937,45	148 279 608,85	151 852 546,30	0,00	5 329 886,86
40811000-Fourn. fnp b&s	0,00	169 181,13	169 181,13	169 181,13	464 751,59	633 932,72	0,00	464 751,59
40840000-Fourn. fnp immos non auxiliarisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40841000-Fourn. fnp immos	0,00	2 865 274,26	2 865 274,26	1 351 590,65	3 596 900,96	4 948 491,61	0,00	2 083 217,35
41110000-Clients	0,00	86 984 046,27	86 984 046,27	0,00	78 126 741,61	78 126 741,61	8 857 304,66	0,00
41120000-Clients	13 284 015,17	4 255 608,04	17 539 623,21	0,00	14 913 936,98	14 913 936,98	2 625 686,23	0,00
41210000-Etudiants - droits universitaires	0,00	14 192 832,20	14 192 832,20	18 492,57	14 179 718,63	14 198 211,20	0,00	5 379,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 13	
Numéros et libelles des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
41600000-Creances contentieuses	41 099,38	226 352,81	267 452,19	0,00	110 200,85	110 200,85	157 251,34	0,00
41800000-Clients - produits non encore facturés	19 272 834,91	84 811 303,14	104 084 138,05	0,00	87 699 773,59	87 699 773,59	16 384 364,46	0,00
41910000-Clients-avance et acompte reçues sur commande	0,00	10 693 708,77	10 693 708,77	1 706 946,40	16 179 143,08	17 886 089,48	0,00	7 192 380,71
42700000-Personnel-oppositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42820000-Personnel-dettes provisionnes pour conges payes	0,00	5 790 346,00	5 790 346,00	134 094,00	8 315 443,00	8 449 537,00	0,00	2 659 191,00
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	9 835 476,00	9 835 476,00	3 324 534,00	11 642 373,00	14 966 907,00	0,00	5 131 431,00
43110000-Cotisation patronale	0,00	8 056 089,00	8 056 089,00	0,00	8 056 089,00	8 056 089,00	0,00	0,00
43720000-Contributions et retenues pour pensions civiles	0,00	0,00	0,00	2 791,28	0,00	2 791,28	0,00	2 791,28
43730000-Caisses de retraite et de prévoyance	0,00	33 265,72	33 265,72	0,00	33 265,72	33 265,72	0,00	0,00
43740000-IRCANTEC	0,00	15 381,01	15 381,01	0,00	15 381,01	15 381,01	0,00	0,00
43770000-Assedic	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43790000-EXONERATION FISCALE & SOCIALE HEURES COMPLEMENTAIR	545 693,91	449 396,56	995 090,47	0,00	101 650,00	101 650,00	893 440,47	0,00
43820000-Charges sociales sur conges a payer	0,00	55 377,00	55 377,00	55 377,00	1 026 066,00	1 081 443,00	0,00	1 026 066,00
43860000-CAP organ. sociaux	0,00	1 627 758,00	1 627 758,00	570 847,00	1 965 430,00	2 536 277,00	0,00	908 519,00
44111000-Subventions d'investissement Etat	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
44112000-Subventions d'investissement Régions	293 571,50	4 432 300,00	4 725 871,50	0,00	4 725 871,50	4 725 871,50	0,00	0,00
44115000-Subventions d'investissement aut. Collect	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44117000-Subventions d'investissement - Autres organismes	0,00	3 365 252,87	3 365 252,87	0,00	3 184 252,87	3 184 252,87	181 000,00	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 14	
Numéros et libelles des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
44171000-Subventions d'exploitation - Etat	0,00	652 138 822,97	652 138 822,97	1 201 766,99	651 215 647,56	652 417 414,55	0,00	278 591,58
44172000-Subventions d'exploitation - Régions	4 430 343,36	10 859 201,03	15 289 544,39	0,00	12 649 736,33	12 649 736,33	2 639 808,06	0,00
44175000-Subventions d'exploitation aut. Collect	3 969 923,56	16 930 120,87	20 900 044,43	0,00	16 459 658,78	16 459 658,78	4 440 385,65	0,00
44177000-Subventions d'exploitation - Autres organismes	77 710,00	88 311,00	166 021,00	0,00	164 473,00	164 473,00	1 548,00	0,00
44190000-Avances sur subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 809 236,15	1 809 236,15	0,00	1 809 236,15
44492000-Région- avances	0,00	5 292 228,46	5 292 228,46	3 141 212,96	2 151 015,50	5 292 228,46	0,00	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	671 025,86	671 025,86	0,00	671 025,86	671 025,86	0,00	0,00
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	1 010 307,28	1 010 307,28	0,00	1 010 323,94	1 010 323,94	0,00	16,66
44562200-Tva deductible sur immobilisations intracom.	0,00	120 149,87	120 149,87	0,00	120 149,87	120 149,87	0,00	0,00
44562300-Tva deductible sur immobilisations hors UE.	0,00	1 475,00	1 475,00	0,00	1 475,00	1 475,00	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	126,50	2 289 896,90	2 290 023,40	0,00	2 289 834,54	2 289 834,54	188,86	0,00
44566200-Tva deductible sur biens et service intracom.	0,00	479 942,70	479 942,70	0,00	479 942,70	479 942,70	0,00	0,00
44566300-Tva deductible sur biens et service hors UE	0,00	383,96	383,96	0,00	383,96	383,96	0,00	0,00
44567000-Crédit de t.v.a. à reporter	5 145 382,24	0,00	5 145 382,24	0,00	5 145 382,24	5 145 382,24	0,00	0,00
44567100-Crédit de TVA sur achats France	0,00	8 279 900,23	8 279 900,23	0,00	7 646 513,25	7 646 513,25	633 386,98	0,00
44567200-Credit TVA / achats intra-communautaire	0,00	594 515,93	594 515,93	0,00	665 273,46	665 273,46	0,00	70 757,53

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 15	
Numéros et Libelles des Comptes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
44567300-Sur achats autres pays	0,00	1 858,96	1 858,96	0,00	0,00	0,00	1 858,96	0,00
44570000-Tva collectee par l'etablissement	0,00	899 631,88	899 631,88	0,00	899 631,88	899 631,88	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	0,00	6 759 110,00	6 759 110,00	0,00	0,00	0,00	6 759 110,00	0,00
44586000-Tva pour cap	55 764,46	234 442,26	290 206,72	0,00	79 901,79	79 901,79	210 304,93	0,00
44870000-Produits a recevoir	541 644,00	1 611 892,00	2 153 536,00	0,00	1 435 988,00	1 435 988,00	717 548,00	0,00
46200000-Creances sur cessions d'immobilisations	0,00	56 050,54	56 050,54	0,00	56 050,54	56 050,54	0,00	0,00
46320000-Ordres de recet ou ordres de reversemt à recouvrer	22 921,96	46 993,57	69 915,53	0,00	68 739,02	68 739,02	1 176,51	0,00
46321000-OR trop perçu	81 963,99	584 876,23	666 840,22	0,00	606 965,87	606 965,87	59 874,35	0,00
46500000-Créances / cessions de val mob de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46630000-Virements a reimputer	0,00	109 064,15	109 064,15	11 059,31	156 313,70	167 373,01	0,00	58 308,86
46641000-Excedents de versement auxiliarisé	0,00	23 749,55	23 749,55	9 956,28	14 295,87	24 252,15	0,00	502,60
46642000-exedents sans auxil	0,00	116 923,95	116 923,95	1 141,46	117 994,33	119 135,79	0,00	2 211,84
46682000-AVIS DE PAIEMENT INTERNATIONAL	0,00	4 217,54	4 217,54	2 001,75	2 108,77	4 110,52	107,02	0,00
46720000-Autres comptes débiteurs	0,00	0,36	0,36	0,00	0,36	0,36	0,00	0,00
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	6 044 043,86	6 044 043,86	224 434,80	6 183 308,14	6 407 742,94	0,00	363 699,08
46820000-Charges à payer sur ressources affectées aux	0,00	29 373 243,28	29 373 243,28	16 454 919,38	28 192 830,38	44 647 749,76	0,00	15 274 506,48
46841000-PAR SUR RESSOURCES AFFECTEES	14 380 558,22	17 902 496,35	32 283 054,57	0,00	18 112 131,62	18 112 131,62	14 170 922,95	0,00
47100000-Compte d'attente	0,00	82 440 212,42	82 440 212,42	0,00	82 440 212,42	82 440 212,42	0,00	0,00
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	60,00	7 590 428,41	7 590 488,41	0,00	7 647 431,67	7 647 431,67	0,00	56 943,26
47180000-Autres recettes a	0,00	147 206 140,37	147 206 140,37	5 505 663,32	144 035 817,08	149 541 480,40	0,00	2 335 340,03

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 16	
Numéros et libellés des comptes	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
classer								
47181000-Autres rec à classer auxiliarisé	0,00	889,03	889,03	0,00	889,03	889,03	0,00	0,00
47187000-APUREMENT DROITS UNIVERSITAIRES	0,00	411 576,16	411 576,16	2 246,14	409 757,61	412 003,75	0,00	427,59
47189000-APUREMENT DU JUILLET 2010	9 080,25	127 290,92	136 371,17	0,00	111 984,21	111 984,21	24 386,96	0,00
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	1 599,85	5 524 523,32	5 526 123,17	0,00	5 511 372,84	5 511 372,84	14 750,33	0,00
47211000-Avances sur mission agents	12 747,72	247 212,33	259 960,05	0,00	248 799,50	248 799,50	11 160,55	0,00
47212000-dpao sans aux	210,58	56 001,53	56 212,11	0,00	56 099,19	56 099,19	112,92	0,00
47213000-Services bancaires	27,61	68 253,84	68 281,45	0,00	68 286,53	68 286,53	0,00	5,08
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	63 750,09	63 750,09	0,00	63 644,71	63 644,71	105,38	0,00
47281000-Autres depenses a regulariser aux	0,00	533 943 243,00	533 943 243,00	0,00	533 943 243,00	533 943 243,00	0,00	0,00
47311000-Sécurité sociale étudiante	0,00	4 380 384,00	4 380 384,00	77 707,00	4 334 273,00	4 411 980,00	0,00	31 596,00
47314000-Médecine préventive	0,00	387 290,58	387 290,58	0,00	387 290,58	387 290,58	0,00	0,00
47800000-Autres comptes transitoires	0,00	23,30	23,30	10,83	12,47	23,30	0,00	0,00
48710000-Produits constatés d'avance Exploitation	0,00	10 240 531,71	10 240 531,71	5 378 003,02	9 931 292,42	15 309 295,44	0,00	5 068 763,73
49110000-Clients divers	0,00	81 120,90	81 120,90	41 727,90	196 644,34	238 372,24	0,00	157 251,34
50820000-RESEAU BANQUES PRIVEES	44 325,91	0,00	44 325,91	0,00	0,00	0,00	44 325,91	0,00
51120000-Cheques bancaires a encaisser	242 263,83	24 084 150,31	24 326 414,14	0,00	23 777 998,75	23 777 998,75	548 415,39	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement	13 753,75	2 908 488,65	2 922 242,40	0,00	2 922 242,40	2 922 242,40	0,00	0,00
51151000-CB a l'encaissement -	0,00	14 631 203,63	14 631 203,63	0,00	14 629 815,63	14 629 815,63	1 388,00	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 17	
Numéros et libellés des comptes	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant Débit	Soldes Montant Crédit
DU								
51171000-Cheques impayés auxiliarisé	15 234,76	87 224,12	102 458,88	0,00	95 752,20	95 752,20	6 706,68	0,00
51210000-Compte la Banque Rhône-Alpes	2 000,00	6 335,14	8 335,14	0,00	384,47	384,47	7 950,67	0,00
51220000-Compte la Banque Postale	0,00	37 403,46	37 403,46	0,00	33 795,06	33 795,06	3 608,40	0,00
51230000-Compte Crédit Mutuel Enseignant	0,00	72 503,96	72 503,96	0,00	71 255,37	71 255,37	1 248,59	0,00
51410000-Chèques postaux	5 305,84	0,00	5 305,84	0,00	5 305,84	5 305,84	0,00	0,00
51510000-Compte au tresor	4 121 902,19	699 435 445,92	703 557 348,11	0,00	698 024 108,93	698 024 108,93	5 533 239,18	0,00
51520000-COMPTE DE PLACEMENT REMUNERE TRESOR	25 002 933,36	289 341 010,14	314 343 943,50	0,00	282 000 483,70	282 000 483,70	32 343 459,80	0,00
51530000-FONDS EUROPEENS - DEPOTS DE FONDS TRESOR	4 639 307,71	7 342 080,62	11 981 388,33	0,00	11 980 000,00	11 980 000,00	1 388,33	0,00
51540000-Trésor compte à terme	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	0,00	0,00
51590000-A PAYER SUR COMPTE TRESOR	0,00	323 859 080,09	323 859 080,09	239,16	323 859 550,93	323 859 790,09	0,00	710,00
51600000-COMPTES A TERMES	0,00	19 300 000,00	19 300 000,00	0,00	19 300 000,00	19 300 000,00	0,00	0,00
51710000-Compte à terme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51720000-CPR/CDC LEGS	59 560,18	150 358,12	209 918,30	0,00	56 050,54	56 050,54	153 867,76	0,00
53100000-Caisse	84,35	188 696,11	188 780,46	0,00	187 968,87	187 968,87	811,59	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	92 612,26	92 612,26	0,00	92 612,26	92 612,26	0,00	0,00
54500000-Regies de recettes	0,00	125,30	125,30	0,00	125,30	125,30	0,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	0,00	316 978,47	316 978,47	0,00	316 978,47	316 978,47	0,00	0,00
86150000-IUFM T REPAS VIOLETS ETUDIANTS & PERSO INDICE <350	0,00	23 167,80	23 167,80	0,00	23 167,80	23 167,80	0,00	0,00
86160000-IUFM T REPAS JAUNES >351 PERSO INDICE <453	0,00	13 407,00	13 407,00	0,00	13 407,00	13 407,00	0,00	0,00
86170000-IUFM T REPAS BLEUS	0,00	102 209,10	102 209,10	0,00	102 209,10	102 209,10	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
PERSO INDICE >453								
86180000-IUFM T REPAS ROUGES ELEVES CLG & LP VILLEURBANNE	0,00	23 352,40	23 352,40	0,00	23 352,40	23 352,40	0,00	0,00
86190000-IUFM T REPAS VERTS PASSAGERS	0,00	8 599,50	8 599,50	0,00	8 599,50	8 599,50	0,00	0,00
86230000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	25 306,00	0,00	25 306,00	0,00	7 072,00	7 072,00	18 234,00	0,00
86240000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	8 880,00	0,00	8 880,00	0,00	2 826,00	2 826,00	6 054,00	0,00
86250000-IUFM T REPAS VIOLETS ETUDIANTS & PERSO INDICE <350	31 418,05	0,00	31 418,05	0,00	31 418,05	31 418,05	0,00	0,00
86260000-IUFM T REPAS JAUNES >351 PERSO INDICE <453	14 583,70	0,00	14 583,70	0,00	14 583,70	14 583,70	0,00	0,00
86270000-IUFM T REPAS BLEUS PERSO INDICE >453	103 866,60	0,00	103 866,60	0,00	103 866,60	103 866,60	0,00	0,00
86280000-IUFM T REPAS ROUGES ELEVES CLG & LP VILLEURBANNE	32 224,10	0,00	32 224,10	0,00	32 224,10	32 224,10	0,00	0,00
86290000-IUFM T REPAS VERTS PASSAGERS	10 965,50	0,00	10 965,50	0,00	10 965,50	10 965,50	0,00	0,00
86330000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	0,00	7 072,00	7 072,00	25 306,00	0,00	25 306,00	0,00	18 234,00
86340000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	2 826,00	2 826,00	8 880,00	0,00	8 880,00	0,00	6 054,00
86350000-IUFM T REPAS VIOLETS ETUDIANTS & PERSO INDICE <350	0,00	31 418,05	31 418,05	31 418,05	0,00	31 418,05	0,00	0,00
86360000-IUFM T REPAS JAUNES >351 PERSO INDICE <453	0,00	14 583,70	14 583,70	14 583,70	0,00	14 583,70	0,00	0,00
86370000-IUFM T REPAS BLEUS PERSO INDICE >453	0,00	103 866,60	103 866,60	103 866,60	0,00	103 866,60	0,00	0,00
86380000-IUFM T REPAS ROUGES ELEVES CLG & LP VILLEURBANNE	0,00	32 224,10	32 224,10	32 224,10	0,00	32 224,10	0,00	0,00

Etablissement université Année 2012 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 18.03.2014 Heure 16:38:39 Page 19

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
86390000-IUFM T REPAS VERTS PASSAGERS	0,00	10 965,50	10 965,50	10 965,50	0,00	10 965,50	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	390 659 097,81	390 659 097,81	0,00	390 659 097,81	390 659 097,81	0,00	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Récapitulatif classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Total classe 1	74 243 740,95	890 234 555,98	964 478 296,93	636 430 515,28	878 844 078,26	1 515 274 593,54	100 735 163,17	651 531 459,78
Total classe 2	655 543 802,83	151 890 910,38	807 434 713,21	137 931 647,33	162 465 859,65	300 397 506,98	675 887 696,62	168 850 490,39
Total classe 3	60 502,62	46 528,91	107 031,53	0,00	60 502,62	60 502,62	46 528,91	0,00
Total classe 4	62 167 279,17	2 040 824 681,80	2 102 991 960,97	51 799 595,68	2 046 125 504,12	2 097 925 099,80	58 785 783,57	53 718 922,40
Total classe 5	34 146 671,88	1 425 853 696,30	1 460 000 368,18	239,16	1 421 354 428,72	1 421 354 667,88	38 646 410,30	710,00
Total classe 8	227 243,95	391 032 789,56	391 260 033,51	227 243,95	391 032 789,56	391 260 033,51	24 288,00	24 288,00
Total général	826 389 241,40	4 899 883 162,93	5 726 272 404,33	826 389 241,40	4 899 883 162,93	5 726 272 404,33	874 125 870,57	874 125 870,57

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

EXERCICE 2013

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 2	
Numéros et libellés des comptes	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60110000-Matière a	0,00	4 371,83	4 371,83	0,00	3 108,15	3 108,15	1 263,68	0,00
60320000-Variation stocks des autres approvisionnements	0,00	134 845,37	134 845,37	0,00	130 104,01	130 104,01	4 741,36	0,00
60611000-Electricite	0,00	3 781 944,05	3 781 944,05	0,00	429 088,55	429 088,55	3 352 855,50	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	140 399,32	140 399,32	0,00	3 284,46	3 284,46	137 114,86	0,00
60613000-Gaz	0,00	1 501 687,78	1 501 687,78	0,00	276 342,81	276 342,81	1 225 344,97	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	2 714 674,33	2 714 674,33	0,00	393 446,40	393 446,40	2 321 227,93	0,00
60617000-Eau	0,00	1 168 681,30	1 168 681,30	0,00	79 533,25	79 533,25	1 089 148,05	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	163 740,71	163 740,71	0,00	0,00	0,00	163 740,71	0,00
60620000-Acquisition de papier	0,00	191 620,82	191 620,82	0,00	13 656,50	13 656,50	177 964,32	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	4 181 500,54	4 181 500,54	0,00	622 431,30	622 431,30	3 559 069,24	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	1 035 129,23	1 035 129,23	0,00	137 768,21	137 768,21	897 361,02	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	90 693,68	90 693,68	0,00	10 523,60	10 523,60	80 170,08	0,00
60660000-infirmerie et produits pharmaceutiques	0,00	35 615,72	35 615,72	0,00	11 888,81	11 888,81	23 726,91	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	6 032 090,79	6 032 090,79	0,00	771 111,99	771 111,99	5 260 978,80	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	38 105,93	38 105,93	0,00	8 871,44	8 871,44	29 234,49	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	142,49	142,49	0,00	142,49	142,49	0,00	0,00
60980000-Rabais, remises, ristournes obtenus non affectés	0,00	63,00	63,00	0,00	114,08	114,08	0,00	51,08
61100000-Sous-traitance generale	0,00	3 207 179,48	3 207 179,48	0,00	634 714,37	634 714,37	2 572 465,11	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
61220000-Credit-bail mobilier	0,00	10 621,77	10 621,77	0,00	0,00	0,00	10 621,77	0,00
61320000-Locations immobilieres	0,00	688 240,53	688 240,53	0,00	90 357,99	90 357,99	597 882,54	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	697 535,86	697 535,86	0,00	162 992,95	162 992,95	534 542,91	0,00
61520000-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	2 785 373,42	2 785 373,42	0,00	372 721,15	372 721,15	2 412 652,27	0,00
61550000-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	1 385 253,00	1 385 253,00	0,00	312 070,60	312 070,60	1 073 182,40	0,00
61560000-Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	0,00	1 834 183,57	1 834 183,57	0,00	151 983,80	151 983,80	1 682 199,77	0,00
61610000-Multirisques	0,00	309 820,44	309 820,44	0,00	124 785,90	124 785,90	185 034,54	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	370 200,50	370 200,50	0,00	51 804,35	51 804,35	318 396,15	0,00
61810000-Documentation generale	0,00	57 877,28	57 877,28	0,00	39 186,27	39 186,27	18 691,01	0,00
61831100-Doct tech et bibl - abonnt - français	0,00	264 297,35	264 297,35	0,00	94 702,98	94 702,98	169 594,37	0,00
61831200-Doct tech et bibl - abonnt - étranger	0,00	469 557,29	469 557,29	0,00	9 262,22	9 262,22	460 295,07	0,00
61832100-Ouvrages français	0,00	429 019,81	429 019,81	0,00	12 179,32	12 179,32	416 840,49	0,00
61832200-Ouvrages étrangers	0,00	196 757,27	196 757,27	0,00	84 598,66	84 598,66	112 158,61	0,00
61833100-Ouvrage franc. élect	0,00	2 357 855,91	2 357 855,91	0,00	1 139 267,07	1 139 267,07	1 218 588,84	0,00
61833200-Ouvrage étrang élect	0,00	3 492 078,77	3 492 078,77	0,00	1 265 802,63	1 265 802,63	2 226 276,14	0,00
61840000-Reprographie	0,00	156 330,32	156 330,32	0,00	28 662,29	28 662,29	127 668,03	0,00
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	798 741,81	798 741,81	0,00	256 040,21	256 040,21	542 701,60	0,00
62110000-Personnel interimaire	0,00	129 739,79	129 739,79	0,00	0,00	0,00	129 739,79	0,00
62140000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	1 545 548,87	1 545 548,87	0,00	235 158,48	235 158,48	1 310 390,39	0,00
62240000-Rémunérations des transitaires	0,00	3 495,74	3 495,74	0,00	576,75	576,75	2 918,99	0,00
62260000-Honoraires	0,00	1 862 753,49	1 862 753,49	0,00	63 766,39	63 766,39	1 798 987,10	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	87 006,90	87 006,90	0,00	63 976,01	63 976,01	23 030,89	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	1 048 516,52	1 048 516,52	0,00	162 175,63	162 175,63	886 340,89	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	228 163,82	228 163,82	0,00	43 542,49	43 542,49	184 621,33	0,00
62320000-Echantillons	0,00	826,44	826,44	0,00	826,44	826,44	0,00	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	43 313,62	43 313,62	0,00	260,24	260,24	43 053,38	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	230 893,08	230 893,08	0,00	18 897,39	18 897,39	211 995,69	0,00
62370000-Publications	0,00	151 567,77	151 567,77	0,00	37 161,40	37 161,40	114 406,37	0,00
62380000-Divers	0,00	285 870,47	285 870,47	0,00	33 750,51	33 750,51	252 119,96	0,00
62410000-Transports sur achats	0,00	14 110,57	14 110,57	0,00	7 540,77	7 540,77	6 569,80	0,00
62420000-Transports sur ventes	0,00	222,22	222,22	0,00	222,22	222,22	0,00	0,00
62430000-Transports entre établissements	0,00	10 890,15	10 890,15	0,00	2 116,95	2 116,95	8 773,20	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	232 605,39	232 605,39	0,00	39 220,24	39 220,24	193 385,15	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	205 061,42	205 061,42	0,00	29 579,34	29 579,34	175 482,08	0,00
62480000-Divers transport	0,00	27 777,29	27 777,29	0,00	3 386,55	3 386,55	24 390,74	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	799,15	799,15	0,00	757,35	757,35	41,80	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	500 368,20	500 368,20	0,00	72 065,18	72 065,18	428 303,02	0,00
62560000-Missions	0,00	45 938,94	45 938,94	0,00	33 910,04	33 910,04	12 028,90	0,00
62561000-Missions personnels de l'epscp	0,00	2 080 456,91	2 080 456,91	0,00	271 308,31	271 308,31	1 809 148,60	0,00
62562000-Missions étudiants	0,00	628 676,05	628 676,05	0,00	103 890,43	103 890,43	524 785,62	0,00
62563000-Missions personnalités extérieures	0,00	1 095 548,63	1 095 548,63	0,00	147 871,27	147 871,27	947 677,36	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 167 871,45	1 167 871,45	0,00	103 014,90	103 014,90	1 064 856,55	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62640000-Téléphone	0,00	407 384,13	407 384,13	0,00	56 547,45	56 547,45	350 836,68	0,00
62650000-Affranchissements	0,00	336 586,24	336 586,24	0,00	50 085,17	50 085,17	286 501,07	0,00
62660000-Internet	0,00	58,52	58,52	0,00	58,52	58,52	0,00	0,00
62670000-frais télécommunications - liaisons spécialisées	0,00	75 409,96	75 409,96	0,00	203,75	203,75	75 206,21	0,00
62720000-Commissions sur cartes bancaires	0,00	48 570,37	48 570,37	0,00	5 247,33	5 247,33	43 323,04	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	2 827,52	2 827,52	0,00	352,61	352,61	2 474,91	0,00
62810000-Concours divers (cotisations)	0,00	448 483,45	448 483,45	0,00	20 247,63	20 247,63	428 235,82	0,00
62820000-Blanchissage	0,00	35 660,62	35 660,62	0,00	2 041,82	2 041,82	33 618,80	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	510 202,91	510 202,91	0,00	71 709,72	71 709,72	438 493,19	0,00
62860000-Contrats de nettoyage	0,00	1 906 246,95	1 906 246,95	0,00	32 296,47	32 296,47	1 873 950,48	0,00
62870000-hébergement étudiants	0,00	304 170,52	304 170,52	0,00	160 040,61	160 040,61	144 129,91	0,00
62881000-gestion des déchets	0,00	597 156,91	597 156,91	0,00	99 832,72	99 832,72	497 324,19	0,00
62882000-prestations de gardiennage	0,00	1 488 197,97	1 488 197,97	0,00	66 065,97	66 065,97	1 422 132,00	0,00
62883000-entrées musées, visites guidées	0,00	6 335,95	6 335,95	0,00	382,10	382,10	5 953,85	0,00
62884000-diagnostic	0,00	105 812,84	105 812,84	0,00	26 779,54	26 779,54	79 033,30	0,00
62885000-Factur payes à façon	0,00	92 057,28	92 057,28	0,00	0,00	0,00	92 057,28	0,00
62886000-Sces enseignement insertion prof	0,00	100 847,16	100 847,16	0,00	87 033,40	87 033,40	13 813,76	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	2 095 713,16	2 095 713,16	0,00	296 613,03	296 613,03	1 799 100,13	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	2 473 720,19	2 473 720,19	0,00	5 089,33	5 089,33	2 468 630,86	0,00
63320000-Cotisation FNAL	0,00	711 878,26	711 878,26	0,00	1 437,62	1 437,62	710 440,64	0,00
63512000-Taxes foncières	0,00	7 259,00	7 259,00	0,00	0,00	0,00	7 259,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 6	
Numéros et libellés des 6 plans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
63542000-Taxe differentielle sur les vehicules a moteur	0,00	147,50	147,50	0,00	0,00	0,00	147,50	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	6 722,40	6 722,40	0,00	0,00	0,00	6 722,40	0,00
64111100-Rémunérat. princip. fonctionnaires et contractuels	0,00	143 830 566,89	143 830 566,89	0,00	6 866 708,70	6 866 708,70	136 963 858,19	0,00
64111200-Rémunérations principales des CDI	0,00	21 133,80	21 133,80	0,00	0,00	0,00	21 133,80	0,00
64111300-Rémunérat. du pers. dispositifs aides à l'emploi	0,00	180 222,12	180 222,12	0,00	87,80	87,80	180 134,32	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	8 686 288,74	8 686 288,74	0,00	2 215,73	2 215,73	8 684 073,01	0,00
64112200-Monitorat, tutorat	0,00	509 570,38	509 570,38	0,00	0,00	0,00	509 570,38	0,00
64120000-Congés payés du personnel	0,00	4 040 259,51	4 040 259,51	0,00	3 099 464,00	3 099 464,00	940 795,51	0,00
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	5 571 865,10	5 571 865,10	0,00	4 516,30	4 516,30	5 567 348,80	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	4 456 070,47	4 456 070,47	0,00	8 645,73	8 645,73	4 447 424,74	0,00
64142100-Indemnité de résidence	0,00	1 118 799,88	1 118 799,88	0,00	17,13	17,13	1 118 782,75	0,00
64143000-Heures supplémentaires	0,00	469 708,26	469 708,26	0,00	21,66	21,66	469 686,60	0,00
64144000- Indemnités de jurys d'enseignt et de concours	0,00	34 070,71	34 070,71	0,00	0,00	0,00	34 070,71	0,00
64145110-Compensation nette réduct. charges de sécu. soc.	0,00	10 057,88	10 057,88	0,00	132,11	132,11	9 925,77	0,00
64146000-Indem. Préavis/licenciement /ARE	0,00	6 472,70	6 472,70	0,00	0,00	0,00	6 472,70	0,00
64148100- Indemnités et avantages divers indexées	0,00	498 960,81	498 960,81	0,00	2 311,26	2 311,26	496 649,55	0,00
64148200- Indemnités et avantages divers non indexées	0,00	109 670,08	109 670,08	0,00	0,00	0,00	109 670,08	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	1 700 468,87	1 700 468,87	0,00	13 357,93	13 357,93	1 687 110,94	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64510000- Cotisations d'assurance-maladie	0,00	15 227 343,61	15 227 343,61	0,00	36 028,34	36 028,34	15 191 315,27	0,00
64531000-Cotis. Patron. pensions civiles et militaires	0,00	78 430 178,13	78 430 178,13	0,00	39 873,67	39 873,67	78 390 304,46	0,00
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	87 406,07	87 406,07	0,00	15 218,94	15 218,94	72 187,13	0,00
64532100-Cotis patr RAFP personnels civils	0,00	82 921,64	82 921,64	0,00	82 921,64	82 921,64	0,00	0,00
64533000-Cotis. Patron. retraite addition. Oblig. (RAFP)	0,00	672 194,52	672 194,52	0,00	444,90	444,90	671 749,62	0,00
64534000-Cotis.Assur. vieillesse- agents non titulaires	0,00	3 493 556,53	3 493 556,53	0,00	16 603,16	16 603,16	3 476 953,37	0,00
64535000-Cotisations IRCANTEC - agents non titulaires	0,00	1 458 135,27	1 458 135,27	0,00	9 057,18	9 057,18	1 449 078,09	0,00
64541000-Cotis assurance chômage (part patronale)	0,00	2 193 838,89	2 193 838,89	0,00	758,73	758,73	2 193 080,16	0,00
64581000-Cotisations aux autres org soc alloc familiales	0,00	7 689 129,30	7 689 129,30	0,00	15 757,90	15 757,90	7 673 371,40	0,00
64582000-Contribution solidarité autonomie	0,00	427 663,27	427 663,27	0,00	976,16	976,16	426 687,11	0,00
64588000-Autres cotisations aux organismes familiaux	0,00	1 009 233,00	1 009 233,00	0,00	1 765 685,00	1 765 685,00	0,00	756 452,00
64711000- Accid. Trav. Malad. prof. titul. non-titul. Per.	0,00	30 026,05	30 026,05	0,00	32,76	32,76	29 993,29	0,00
64713000-Capital-décès	0,00	208 967,66	208 967,66	0,00	95 225,83	95 225,83	113 741,83	0,00
64714000-Congés de longue durée	0,00	203 916,66	203 916,66	0,00	165,69	165,69	203 750,97	0,00
64715000-Remboursements forfaitaires de transports	0,00	420 702,20	420 702,20	0,00	15 192,74	15 192,74	405 509,46	0,00
64718000-Autres prestations directes	0,00	20 015,40	20 015,40	0,00	10 007,70	10 007,70	10 007,70	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 8	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	929 532,71	929 532,71	0,00	76 942,76	76 942,76	852 589,95	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	2 175,41	2 175,41	0,00	191,16	191,16	1 984,25	0,00
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	77 497,56	77 497,56	0,00	68,00	68,00	77 429,56	0,00
65400000-Charges sur créances irrécouvrables	0,00	69 161,37	69 161,37	0,00	19 971,67	19 971,67	49 189,70	0,00
65500000-Quote-part de résultt / opé faites en commun (gie)	0,00	57 326,95	57 326,95	0,00	16 646,02	16 646,02	40 680,93	0,00
65710000-Bourses	0,00	835 968,94	835 968,94	0,00	16 099,40	16 099,40	819 869,54	0,00
65720000-gratifications stage	0,00	5 099,11	5 099,11	0,00	5 622,38	5 622,38	0,00	523,27
65750000-Subventions reçues et réparties par l'epscp	0,00	443 208,24	443 208,24	0,00	37 944,82	37 944,82	405 263,42	0,00
65760000-Subventions diverses	0,00	1 885 330,40	1 885 330,40	0,00	230 656,99	230 656,99	1 654 673,41	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	73 030,58	73 030,58	0,00	62 133,34	62 133,34	10 897,24	0,00
65781000-gratifications stage	0,00	697 327,49	697 327,49	0,00	33 751,42	33 751,42	663 576,07	0,00
65830000-Charges gestion - annulation OR exerc. antérieur	0,00	449 599,44	449 599,44	0,00	61 503,98	61 503,98	388 095,46	0,00
65870000-Participation forfaitaire	0,00	466 499,13	466 499,13	0,00	53 499,13	53 499,13	413 000,00	0,00
65880000-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	1 251 914,74	1 251 914,74	0,00	255 727,14	255 727,14	996 187,60	0,00
66600000-Pertes de change	0,00	3 105,19	3 105,19	0,00	388,45	388,45	2 716,74	0,00
67110000-Penalites sur contrats et conventions	0,00	1 249,41	1 249,41	0,00	406,66	406,66	842,75	0,00
67120000-Penalites, amendes fiscales ou penales	0,00	90,50	90,50	0,00	0,00	0,00	90,50	0,00
67560000-Valeurs comptables des	0,00	1 228 500,06	1 228 500,06	0,00	0,00	0,00	1 228 500,06	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
immob. fin.cedees								
68111500-DAP-concessions, brevets, licences	0,00	228 607,84	228 607,84	0,00	0,00	0,00	228 607,84	0,00
68112200-DAP agencements, amenagements de terrains	0,00	19 415,76	19 415,76	0,00	0,00	0,00	19 415,76	0,00
68112316-Dot amort Bâtiments affectés ou reçus en dotation	0,00	11 183 578,59	11 183 578,59	0,00	0,00	0,00	11 183 578,59	0,00
68112317-Dot amort Bâtiments acquis	0,00	1 565 700,03	1 565 700,03	0,00	0,00	0,00	1 565 700,03	0,00
68112318-Dot amort Bâtiments autres	0,00	1 768,41	1 768,41	0,00	0,00	0,00	1 768,41	0,00
68112357-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° acquis	0,00	626 530,32	626 530,32	0,00	0,00	0,00	626 530,32	0,00
68112358-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° autres	0,00	8 740 786,48	8 740 786,48	0,00	0,00	0,00	8 740 786,48	0,00
68112517-Dot amrt Inst° techniques complexes acquis	0,00	26 675,33	26 675,33	0,00	0,00	0,00	26 675,33	0,00
68112536-Dot amort Matériel scientifique affecté ou en dot°	0,00	854,29	854,29	0,00	0,00	0,00	854,29	0,00
68112537-Dot amort Matériel scientifique acquis	0,00	5 250 779,14	5 250 779,14	0,00	0,00	0,00	5 250 779,14	0,00
68112538-Dot amort Matériel scientifique autres	0,00	1 987,80	1 987,80	0,00	0,00	0,00	1 987,80	0,00
68112557-Dot amort Outillage acquis	0,00	241 509,53	241 509,53	0,00	0,00	0,00	241 509,53	0,00
68112567-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	1 613 440,18	1 613 440,18	0,00	0,00	0,00	1 613 440,18	0,00
68112568-Dot amort Mat enseignement autres	0,00	180,43	180,43	0,00	0,00	0,00	180,43	0,00
68112577-Dot amrt Agncts & amngts mat & out acquis	0,00	885,61	885,61	0,00	0,00	0,00	885,61	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
68112617-Dot amrt Collections doc acquis	0,00	82,81	82,81	0,00	0,00	0,00	82,81	0,00
68112817-Dot amrt Inst gén, agncts, amngts div acquis	0,00	23 420,57	23 420,57	0,00	0,00	0,00	23 420,57	0,00
68112818-Dot amrt Inst gén, agncts, amngts div autres	0,00	67 071,63	67 071,63	0,00	0,00	0,00	67 071,63	0,00
68112827-Dot amrt Matériel transport acquis	0,00	90 612,16	90 612,16	0,00	0,00	0,00	90 612,16	0,00
68112837-Dot amrt Matériel de bureau acquis	0,00	11 586,65	11 586,65	0,00	0,00	0,00	11 586,65	0,00
68112838-Dot amrt Matériel de bureau autres	0,00	416,67	416,67	0,00	0,00	0,00	416,67	0,00
68112847-Dot amrt Mobilier acquis	0,00	351 516,91	351 516,91	0,00	0,00	0,00	351 516,91	0,00
68112848-Dot amrt Mobilier autres	0,00	1 021,23	1 021,23	0,00	0,00	0,00	1 021,23	0,00
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	2 719 727,49	2 719 727,49	0,00	0,00	0,00	2 719 727,49	0,00
68112878-Dot amrt Mat informatique autres	0,00	1 684,95	1 684,95	0,00	0,00	0,00	1 684,95	0,00
68112887-Dot amrt Matériels divers acquis	0,00	307 815,31	307 815,31	0,00	0,00	0,00	307 815,31	0,00
68112888-Dot amrt Matériels divers autres	0,00	1 021,34	1 021,34	0,00	0,00	0,00	1 021,34	0,00
68151000-Dot. aux provis. d'exploit. charges de personnel	0,00	190 749,00	190 749,00	0,00	0,00	0,00	190 749,00	0,00
68174000-DAP-Créances	0,00	1 377,91	1 377,91	0,00	0,00	0,00	1 377,91	0,00
70400000-Travaux	0,00	17 076,61	17 076,61	0,00	77 549,46	77 549,46	0,00	60 472,85
70611000-Drts de scolar applicables aux diplômes nationaux	0,00	4 618 555,42	4 618 555,42	0,00	11 381 593,25	11 381 593,25	0,00	6 763 037,83

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 11	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70612000-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	304,00	304,00	0,00	20 650,90	20 650,90	0,00	20 346,90
70620000-Prestations de recherche	0,00	13 608 448,40	13 608 448,40	0,00	14 154 620,69	14 154 620,69	0,00	546 172,29
70630000-Mesures et expertises	0,00	0,00	0,00	0,00	8 423,10	8 423,10	0,00	8 423,10
70640000-Prestations et travaux informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	7 210,00	7 210,00	0,00	7 210,00
70650000-Prestations de formation continue	0,00	2 410 277,65	2 410 277,65	0,00	15 944 368,38	15 944 368,38	0,00	13 534 090,73
70660000-Colloques	0,00	10 762,66	10 762,66	0,00	533 054,06	533 054,06	0,00	522 291,40
70670000-Ventes de publications	0,00	0,00	0,00	0,00	3 785,92	3 785,92	0,00	3 785,92
70681000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	10 880,00	10 880,00	0,00	312 273,92	312 273,92	0,00	301 393,92
70688000-autres prestations de services	0,00	528 467,93	528 467,93	0,00	2 350 930,68	2 350 930,68	0,00	1 822 462,75
70810000-Pdts des svces exploités ds l'intérêt du personnel	0,00	23 890,00	23 890,00	0,00	83 555,00	83 555,00	0,00	59 665,00
70830000-Locations diverses	0,00	25 345,80	25 345,80	0,00	638 236,24	638 236,24	0,00	612 890,44
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	591 425,89	591 425,89	0,00	2 141 935,03	2 141 935,03	0,00	1 550 509,14
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	2 632,83	2 632,83	0,00	2 632,83
70870000-Hébergements et restauration	0,00	897,98	897,98	0,00	616 581,91	616 581,91	0,00	615 683,93
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	98 860,12	98 860,12	0,00	1 564 649,15	1 564 649,15	0,00	1 465 789,03
74110000-Subvention exploitation-Ministère de tutelle	0,00	1 831 476,00	1 831 476,00	0,00	288 934 494,70	288 934 494,70	0,00	287 103 018,70

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 12	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
74186000-Participation Etat à la rém objet de conscience	0,00	0,00	0,00	0,00	510 710,37	510 710,37	0,00	510 710,37
74188000-Autres subvention exploitation Etat	0,00	20 980,17	20 980,17	0,00	1 709 030,25	1 709 030,25	0,00	1 688 050,08
74411000-ANR investissement d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	2 608 058,54	2 608 058,54	0,00	2 608 058,54
74412000-ANR hors investissement d'avenir	0,00	314 412,30	314 412,30	0,00	7 296 186,56	7 296 186,56	0,00	6 981 774,26
74420000-Subventions de la région	0,00	942 748,59	942 748,59	0,00	6 829 615,24	6 829 615,24	0,00	5 886 866,65
74430000-Subventions du département	0,00	193,43	193,43	0,00	670 902,38	670 902,38	0,00	670 708,95
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	833 123,86	833 123,86	0,00	833 123,86
74453000-Aide Etat versée par cnasea pr les emplois-jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	77 353,33	77 353,33	0,00	77 353,33
74460000-Subventions union européenne	0,00	163 899,16	163 899,16	0,00	4 442 568,25	4 442 568,25	0,00	4 278 669,09
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	65 347,98	65 347,98	0,00	65 347,98
74480000-Subv d'autres coll publ & organ internationaux	0,00	298 901,43	298 901,43	0,00	7 019 960,23	7 019 960,23	0,00	6 721 058,80
74481000-ANR	0,00	0,00	0,00	0,00	255,94	255,94	0,00	255,94
74482000-autres collectivites publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
74600000-Dons et legs	0,00	0,00	0,00	0,00	278 531,68	278 531,68	0,00	278 531,68
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 959,02	2 148 959,02	0,00	2 148 959,02
74880000-Autres subventions	0,00	367 683,46	367 683,46	0,00	2 256 313,14	2 256 313,14	0,00	1 888 629,68
75110000-Redev. concess°,	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	429 710,55	429 710,55	0,00	396 710,55

Numéros et libelles des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opération de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
brevets, licences, marques#								
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	827,31	827,31	0,00	827,31
75830000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	40 984,36	40 984,36	0,00	1 055 001,13	1 055 001,13	0,00	1 014 016,77
75880000-Autres produits	0,00	1 499 105,88	1 499 105,88	0,00	6 028 922,84	6 028 922,84	0,00	4 529 816,96
76210000-Revenus des titres immobilises	0,00	1 415 376,39	1 415 376,39	0,00	1 461 499,67	1 461 499,67	0,00	46 123,28
76400000-Revenus des valeurs mobilieres de placement	0,00	716,26	716,26	0,00	1 431,76	1 431,76	0,00	715,50
76600000-Gains de change	0,00	0,00	0,00	0,00	12 442,90	12 442,90	0,00	12 442,90
76810000-Intérêts des comptes financiers débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	808,78	808,78	0,00	808,78
77110000-Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 656,49	1 656,49	0,00	1 656,49
77160000-Recouvrement / creances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	512,37	512,37	0,00	512,37
77170000-Dettes atteintes par la prescription quadriennale	0,00	0,00	0,00	0,00	98,38	98,38	0,00	98,38
77182000-Pdts exception. provenant annulat° dep exc ant	0,00	3 610,96	3 610,96	0,00	27 773,82	27 773,82	0,00	24 162,86
77520000-Pdts des cessions d'elements d'actifs immo. corp.	0,00	0,00	0,00	0,00	521,55	521,55	0,00	521,55
77560000-Pdts des cessions d'elements d'actifs immo. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	1 415 376,38	1 415 376,38	0,00	1 415 376,38
77700000-Quote-part des subv.invest. viree au resultat exc	0,00	1 205,81	1 205,81	0,00	2 411,62	2 411,62	0,00	1 205,81
77820000-Autres produits exceptionnels	0,00	702,05	702,05	0,00	67 892,05	67 892,05	0,00	67 190,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 14	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	20 779 204,67	20 779 204,67	0,00	41 558 409,33	41 558 409,33	0,00	20 779 204,66
78150000-Reprises sur provis° risques et charges d'exp	0,00	0,00	0,00	0,00	36 512,00	36 512,00	0,00	36 512,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 10:57:43 Page 15	
Recapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	388 762 539,96	388 762 539,96	0,00	23 152 570,89	23 152 570,89	366 366 995,42	757 026,35
Total classe 7	0,00	49 659 393,38	49 659 393,38	0,00	427 626 770,92	427 626 770,92	0,00	377 967 377,54
Total général	0,00	438 421 933,34	438 421 933,34	0,00	450 779 341,81	450 779 341,81	366 366 995,42	378 724 403,89

Université Claude Bernard Lyon 1

CADRE 2 : DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES

EXERCICE 2013

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
633	Impôts, taxes et ver	3 185 598,45	0,00	6 526,95	0,00	3 179 071,50	3 169 805,75	0,00	9 265,75-	0,00
* 63P	PERSONNEL IMPÔTS, TAXES...	3 185 598,45	0,00	6 526,95	0,00	3 179 071,50	3 169 805,75	0,00	9 265,75-	0,00
641	Rémun perso perm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
6411	Trait, comm remises	146 255 237,16	0,00	32 792,43	0,00	146 222 444,73	14 173,00	0,00	146 208 271,73-	0,00
64111	Rem.Princ.FoncCont	136 412,77	0,00	87,80	0,00	136 324,97	136 902 759,00	0,00	136 766 434,03	0,00
64112	Rem. Access. index	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 456 297,00	0,00	9 456 297,00	0,00
6412	Congés payés perso	940 795,51	0,00	0,00	0,00	940 795,51	0,00	0,00	940 795,51-	0,00
6413	primes et gratif.	10 027 935,57	0,00	13 162,03	0,00	10 014 773,54	10 448 059,25	0,00	433 285,71	0,00
6414	Indemnités et avanta	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 792 571,00	0,00	3 792 571,00	0,00
64142	Indemn. Résid. Mobi.	1 118 799,88	0,00	17,13	0,00	1 118 782,75	0,00	0,00	1 118 782,75-	0,00
64143	indemn. Contrat	469 708,26	0,00	21,66	0,00	469 686,60	0,00	0,00	469 686,60-	0,00
64144	indemn. Jurys	34 070,71	0,00	0,00	0,00	34 070,71	0,00	0,00	34 070,71-	0,00
64145	Défiscalisation HS	10 057,88	0,00	132,11	0,00	9 925,77	0,00	0,00	9 925,77-	0,00
64146	Indemn.préavis	6 472,70	0,00	0,00	0,00	6 472,70	0,00	0,00	6 472,70-	0,00
64148	Indemn. avantag div	608 630,89	0,00	2 311,26	0,00	606 319,63	0,00	0,00	606 319,63-	0,00
6415	Supplément familial	1 700 468,87	0,00	13 357,93	0,00	1 687 110,94	0,00	0,00	1 687 110,94-	0,00
645	Charges de Sécurité	108 907 774,65	0,00	119 500,04	0,00	108 788 274,61	29 357 261,00	0,00	79 431 013,61-	0,00
64531	Cotis. Pension Civ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 835 285,00	0,00	78 835 285,00	0,00
64541	Cotis. Reg. Ass Chom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 341 062,00	0,00	2 341 062,00	0,00
647	Autres chrg sociales	778 394,44	0,00	15 391,19	0,00	763 003,25	641 207,00	0,00	121 796,25-	0,00
* 64	Charge de personnel	270 994 759,29	0,00	196 773,58	0,00	270 797 985,71	271 796 674,25	0,00	998 688,54	0,00
**	Total masse salariale	274 180 357,74	0,00	203 300,53	0,00	273 977 057,21	274 966 480,00	0,00	989 422,79	0,00
6811	Dot amort immo corp	33 078 677,46	0,00	0,00	0,00	33 078 677,46	33 130 000,00	0,00	51 322,54	0,00
6815	Dot amort risq chrg	190 749,00	0,00	0,00	0,00	190 749,00	0,00	0,00	190 749,00-	0,00
6817	Dot. actifs circul.	1 377,91	0,00	0,00	0,00	1 377,91	0,00	0,00	1 377,91-	0,00
*		33 270 804,37	0,00	0,00	0,00	33 270 804,37	33 130 000,00	0,00	140 804,37-	0,00
601	Ach stk mat 1ere	1 263,68	0,00	0,00	0,00	1 263,68	1 739,00	0,00	475,32	0,00
602	Ach stk autre approv	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00-	0,00	700,00-	0,00
603	Variation des stocks	4 741,36	0,00	0,00	0,00	4 741,36	255,74	0,00	4 485,62-	0,00
606	Achats non stockés d	23 770,40	0,00	43,49	0,00	23 726,91	71 443,20	0,00	47 716,29	0,00
6061	Fournitures non stoc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00	0,00
60611	Électricité	3 352 855,50	0,00	0,00	0,00	3 352 855,50	2 795 537,00	0,00	557 318,50-	0,00
60612	Carburants et lubrif	137 114,86	0,00	0,00	0,00	137 114,86	79 737,95	0,00	57 376,91-	0,00
60613	Gaz	1 284 687,77	0,00	59 342,80	0,00	1 225 344,97	1 278 830,11	0,00	53 485,14	0,00
60614	Chauffage sur réseau	2 436 318,01	0,00	115 090,08	0,00	2 321 227,93	2 077 000,00	0,00	244 227,93-	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
60617	Eau	1 090 651,06	0,00	1 503,01	0,00	1 089 148,05	858 463,00	0,00	230 685,05-	0,00
60618	Autres fourn non-stk	163 740,71	0,00	0,00	0,00	163 740,71	178 574,00	0,00	14 833,29	0,00
6062	Acquis. de papier	179 969,95	0,00	2 005,63	0,00	177 964,32	304 715,50	0,00	126 751,18	0,00
6063	Fournitures d'entret	3 591 319,92	0,00	32 250,68	0,00	3 559 069,24	3 488 367,50	0,00	70 701,74-	0,00
6064	Fournitures administ	903 671,22	0,00	6 310,20	0,00	897 361,02	1 456 823,05	0,00	559 462,03	0,00
6065	Linge, vêtements de	80 680,14	0,00	510,06	0,00	80 170,08	295 792,00	0,00	215 621,92	0,00
6067	Fournitures et matér	5 326 291,54	0,00	65 312,74	0,00	5 260 978,80	9 858 446,91	0,00	4 597 468,11	0,00
6068	Autres matières et f	29 304,28	0,00	69,79	0,00	29 234,49	1 203 529,00	0,00	1 174 294,51	0,00
609	Rabais, remises et r	51,08-	0,00	0,00	0,00	51,08-	0,00	0,00	51,08	0,00
* 60	ACHATS ET VARIATION DE S...	18 606 329,32	0,00	282 438,48	0,00	18 323 890,84	23 972 553,96	0,00	5 648 663,12	0,00
611	Sous traitance génér	2 574 231,47	0,00	1 766,36	0,00	2 572 465,11	279 473,35	0,00	2 292 991,76-	0,00
612	Redevances de crédit	10 621,77	0,00	0,00	0,00	10 621,77	2 000,00	0,00	8 621,77-	0,00
6132	Locations immobilièr	597 920,81	0,00	38,27	0,00	597 882,54	588 002,26	0,00	9 880,28-	0,00
6135	Locations mobilières	546 412,27	0,00	11 869,36	0,00	534 542,91	637 108,65	0,00	102 565,74	0,00
615	Entret. et réparat.	73,01	0,00	0,00	0,00	73,01	0,00	0,00	73,01-	0,00
6152	Sur biens immobilier	2 420 070,85	0,00	7 418,58	0,00	2 412 652,27	1 565 861,19	0,00	846 791,08-	0,00
6155	Sur biens mobiliers	1 086 896,67	0,00	13 714,27	0,00	1 073 182,40	968 401,23	0,00	104 781,17-	0,00
6156	Maintenance	1 689 882,25	0,00	7 755,49	0,00	1 682 126,76	1 555 380,17	0,00	126 746,59-	0,00
616	Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 117,00	0,00	238 117,00	0,00
6161	Assurance Multiris.	185 034,54	0,00	0,00	0,00	185 034,54	0,00	0,00	185 034,54-	0,00
617	Études et recherches	318 396,15	0,00	0,00	0,00	318 396,15	909 881,00	0,00	591 484,85	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 428,00	0,00	2 428,00	0,00
6181	Documentation généra	18 961,07	0,00	270,06	0,00	18 691,01	205 719,82	0,00	187 028,81	0,00
6183	Documentation techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 321,55	0,00	32 321,55	0,00
618311	Français	189 367,38	0,00	19 773,01	0,00	169 594,37	198 940,00	0,00	29 345,63	0,00
618312	Étrangers	460 942,17	0,00	647,10	0,00	460 295,07	463 362,51	0,00	3 067,44	0,00
618321	Français	417 084,35	0,00	243,86	0,00	416 840,49	463 121,33	0,00	46 280,84	0,00
618322	Étrangers	112 374,46	0,00	215,85	0,00	112 158,61	109 805,63	0,00	2 352,98-	0,00
618331	Français	1 218 588,84	0,00	0,00	0,00	1 218 588,84	233 477,00	0,00	985 111,84-	0,00
618332	Étrangers	2 226 276,14	0,00	0,00	0,00	2 226 276,14	3 382 442,00	0,00	1 156 165,86	0,00
6184	Reprographie	127 668,03	0,00	0,00	0,00	127 668,03	217 416,00	0,00	89 747,97	0,00
6185	Frais de colloques,	549 633,76	0,00	6 932,16	0,00	542 701,60	261 089,12	0,00	281 612,48-	0,00
* 61	Services extérieurs	14 750 435,99	0,00	70 644,37	0,00	14 679 791,62	12 314 347,81	0,00	2 365 443,81-	0,00
621	Personnel extérieur	1 440 130,18	0,00	0,00	0,00	1 440 130,18	986 887,38	0,00	453 242,80-	0,00
622	Rémunérations honor	2 738 396,45	0,00	27 118,58	0,00	2 711 277,87	3 488 154,00	0,00	776 876,13	0,00
623	Publicité, publicati	817 406,99	0,00	11 210,26	0,00	806 196,73	841 871,81	0,00	35 675,08	0,00
624	Transports de biens	408 984,77	0,00	383,80	0,00	408 600,97	203 493,86	0,00	205 107,11-	0,00
625	Déplacements, missio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
6251	Voyages et dépl.	41,80	0,00	0,00	0,00	41,80	0,00	0,00	41,80-	0,00
6254	Frais d'inscription	428 885,60	0,00	582,58	0,00	428 303,02	237 159,44	0,00	191 143,58-	0,00
62561	Personnels EPSCP	1 851 673,46	0,00	30 526,34	0,00	1 821 147,12	2 867 587,55	0,00	1 046 440,43	0,00
62562	Étudiants	526 614,95	0,00	1 798,95	0,00	524 816,00	558 163,80	0,00	33 347,80	0,00
62563	Personnalités ext	960 814,24	0,00	13 136,88	0,00	947 677,36	787 061,30	0,00	160 616,06-	0,00
6257	Réceptions	1 065 361,40	0,00	504,85	0,00	1 064 856,55	1 564 077,80	0,00	499 221,25	0,00
6264	Téléphone	360 301,32	0,00	9 464,64	0,00	350 836,68	577 892,58	0,00	227 055,90	0,00
6265	Affranchissements	286 501,07	0,00	0,00	0,00	286 501,07	496 504,27	0,00	210 003,20	0,00
6267	Liaisons spécial.	75 206,21	0,00	0,00	0,00	75 206,21	73 885,00	0,00	1 321,21-	0,00
627	Services bancaires	46 105,81	0,00	307,86	0,00	45 797,95	30 000,00	0,00	15 797,95-	0,00
628	Divers	236 976,97	0,00	0,00	0,00	236 976,97	7 000,00	0,00	229 976,97-	0,00
6281	Concours divers	428 235,82	0,00	0,00	0,00	428 235,82	406 978,00	0,00	21 257,82-	0,00
6282	Blanchissage	33 633,03	0,00	14,23	0,00	33 618,80	41 382,00	0,00	7 763,20	0,00
6283	Formation continue	438 593,19	0,00	100,00	0,00	438 493,19	397 218,00	0,00	41 275,19-	0,00
6286	Contrats de nettoyag	1 878 549,95	0,00	4 599,47	0,00	1 873 950,48	1 962 524,00	0,00	88 573,52	0,00
6288	Autres prestations	3 661 311,18	0,00	156,53	0,00	3 661 154,65	72 650,77	0,00	3 588 503,88-	0,00
62885	Autr prest - fct PAF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 300,00	0,00	100 300,00	0,00
62888	Autr prest - Autres	155 412,80	0,00	0,00	0,00	155 412,80	3 136 928,00	0,00	2 981 515,20	0,00
* 62	Autres services exterieu...	17 839 137,19	0,00	99 904,97	0,00	17 739 232,22	18 854 219,56	0,00	1 114 987,34	0,00
635	Autres impôts, admin	7 406,50	0,00	0,00	0,00	7 406,50	7 000,00	0,00	406,50-	0,00
637	Autres impôts,orga	6 722,40	0,00	0,00	0,00	6 722,40	18 225,00	0,00	11 502,60	0,00
* 63F	FONCTIONNEMENT IMPÔTS, ...	14 128,90	0,00	0,00	0,00	14 128,90	25 225,00	0,00	11 096,10	0,00
651	Redevances concess	933 363,93	0,00	1 360,17	0,00	932 003,76	1 142 133,00	0,00	210 129,24	0,00
654	Pertes sur créances	49 189,70	0,00	0,00	0,00	49 189,70	33 613,42	0,00	15 576,28-	0,00
655	Quote part de résult	40 680,93	0,00	0,00	0,00	40 680,93	16 700,00	0,00	23 980,93-	0,00
657	Charges spécifiques	610,46	0,00	1 133,73	0,00	523,27-	0,00	0,00	523,27	0,00
6571	Bourses	820 669,54	0,00	800,00	0,00	819 869,54	972 930,00	0,00	153 060,46	0,00
6575	Sub reçues par EPSCP	405 263,42	0,00	0,00	0,00	405 263,42	0,00	0,00	405 263,42-	0,00
6576	Subventions diverses	1 654 673,41	0,00	0,00	0,00	1 654 673,41	1 614 189,00	0,00	40 484,41-	0,00
6578	Autres charges spé	10 897,24	0,00	0,00	0,00	10 897,24	0,00	0,00	10 897,24-	0,00
65781	Gratifications stage	664 012,12	0,00	436,05	0,00	663 576,07	165 881,00	0,00	497 695,07-	0,00
658	Charges diverses de	12 423 620,82	0,00	8 830,00	0,00	12 414 790,82	10 319 797,29	0,00	2 094 993,53-	0,00
6583	Charges ges courante	222 808,84	0,00	0,00	0,00	222 808,84	0,00	0,00	222 808,84-	0,00
6588	Autres charges	916 740,73	0,00	21 510,00	0,00	895 230,73	1 068 138,96	0,00	172 908,23	0,00
* 65	Autres charges de gestio...	18 142 531,14	0,00	34 069,95	0,00	18 108 461,19	15 333 382,67	0,00	2 775 078,52-	0,00
666	Pertes de change	2 716,74	0,00	0,00	0,00	2 716,74	2 000,00	0,00	716,74-	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

Compte	Libellé	dépenses					Montants des crédits			
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
* 66	Charges Financiéres	2 716,74	0,00	0,00	0,00	2 716,74	2 000,00	0,00	716,74-	0,00
671	Chrg except/opera°	160,04	0,00	0,00	0,00	160,04	0,00	0,00	160,04-	0,00
6711	Penalite sur contrat	773,21	0,00	0,00	0,00	773,21	1 370,00	0,00	596,79	0,00
6712	Penalites, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00
675	Val cptbl elem actif	1 228 500,06	0,00	0,00	0,00	1 228 500,06	0,00	0,00	1 228 500,06-	0,00
* 67	Charge exceptionnel	1 229 433,31	0,00	0,00	0,00	1 229 433,31	1 520,00	0,00	1 227 913,31-	0,00
**	Total Aut crédit de fonct	103 855 516,96	0,00	487 057,77	0,00	103 368 459,19	103 633 249,00	0,00	264 789,81	0,00
***	Total masse fonctionnement	378 035 874,70	0,00	690 358,30	0,00	377 345 516,40	378 599 729,00	0,00	1 254 212,60	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
2053	Logiciels	304 753,51	0,00	0,00	0,00	304 753,51	48 791,00	0,00	255 962,51-	0,00
* 205	Concessions et droits s...	304 753,51	0,00	0,00	0,00	304 753,51	48 791,00	0,00	255 962,51-	0,00
2125	Agenc, amén terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
* 212	Agencements et aménagem...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
2131	Bâtiments	6 198,25	0,00	0,00	0,00	6 198,25	0,00	0,00	6 198,25-	0,00
2135	Instal générales	1 930 412,07	0,00	0,00	0,00	1 930 412,07	3 863 563,00	0,00	1 933 150,93	0,00
* 213	Construction	1 936 610,32	0,00	0,00	0,00	1 936 610,32	3 863 563,00	0,00	1 926 952,68	0,00
215	Instal technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
2151	Instal techs comp	10 237,72	0,00	0,00	0,00	10 237,72	223 500,00	0,00	213 262,28	0,00
2153	matériel scientif.	3 849 408,33	0,00	17 636,06	0,00	3 831 772,27	7 105 605,66	0,00	3 273 833,39	0,00
2154	Materiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2155	Outillage indus	167 523,52	0,00	119,60	0,00	167 403,92	282 220,00	0,00	114 816,08	0,00
2156	Mat. Enseign.	2 311 751,37	0,00	12 971,69	0,00	2 298 779,68	1 184 309,96	0,00	1 114 469,72-	0,00
* 215	Installations technique...	6 338 920,94	0,00	30 727,35	0,00	6 308 193,59	8 815 635,62	0,00	2 507 442,03	0,00
2161	Collect. Document.	848,25	0,00	0,00	0,00	848,25	0,00	0,00	848,25-	0,00
* 216	Collections	848,25	0,00	0,00	0,00	848,25	0,00	0,00	848,25-	0,00
218	Autres immobilisatio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installations généra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00
2182	Matériel de transpor	31 788,77	0,00	0,00	0,00	31 788,77	102 961,00	0,00	71 172,23	0,00
2183	Matériel de bureau	4 706,90	0,00	0,00	0,00	4 706,90	69 874,00	0,00	65 167,10	0,00
2184	Mobilier	163 698,24	0,00	116,37	0,00	163 581,87	107 881,28	0,00	55 700,59-	0,00
2187	Matériel info	3 912 349,33	0,00	0,00	0,00	3 912 349,33	4 759 127,39	0,00	846 778,06	0,00
2188	Matériels divers	296 919,95	0,00	58 487,99	0,00	238 431,96	581 553,21	0,00	343 121,25	0,00
* 218	Autres immobilisations ...	4 409 463,19	0,00	58 604,36	0,00	4 350 858,83	5 638 396,88	0,00	1 287 538,05	0,00
2313	Constructions	5 665 280,37	0,00	0,00	0,00	5 665 280,37	5 844 849,50	0,00	179 569,13	0,00
2315	Installations techni	44 896,00	0,00	0,00	0,00	44 896,00	2 453 206,00	0,00	2 408 310,00	0,00
* 231	Immobilisations corpore...	5 710 176,37	0,00	0,00	0,00	5 710 176,37	8 298 055,50	0,00	2 587 879,13	0,00
2325	Logiciels	5 351,15	0,00	0,00	0,00	5 351,15	0,00	0,00	5 351,15-	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

Compte	Libellé	dépenses					Montants des crédits			
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
* 232	Immobilisations incorpo...	5 351,15	0,00	0,00	0,00	5 351,15	0,00	0,00	5 351,15-	0,00
2382	Acomptes versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 451 292,00	0,00	6 451 292,00	0,00
* 238	Avances et acomptes ver...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 451 292,00	0,00	6 451 292,00	0,00
261D	Titres de participat	2 996,67	0,00	0,00	0,00	2 996,67	0,00	0,00	2 996,67-	0,00
* 261D	Titres de participation	2 996,67	0,00	0,00	0,00	2 996,67	0,00	0,00	2 996,67-	0,00
272	Titres immo créance	271 499,94	0,00	0,00	0,00	271 499,94	0,00	0,00	271 499,94-	0,00
* 272	Titres immobilisés (dro...	271 499,94	0,00	0,00	0,00	271 499,94	0,00	0,00	271 499,94-	0,00
**	Masse d'investissement	18 980 620,34	0,00	89 331,71	0,00	18 891 288,63	33 265 734,00	0,00	14 374 445,37	0,00
***	Total masse investissement	18 980 620,34	0,00	89 331,71	0,00	18 891 288,63	33 265 734,00	0,00	14 374 445,37	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
****		397 016 495,04	0,00	779 690,01	0,00	396 236 805,03	411 865 463,00	0,00	15 628 657,97	0,00

Université Claude Bernard Lyon 1

CADRE 3 : DEVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGETAIRES

EXERCICE 2013

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
704	Travaux	77 549,46	0,00	17 076,61	0,00	60 472,85	0,00	0,00	0,00	60 472,85	0,00
705	Études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
70611	Droits de scolarité a	11 380 864,15	0,00	4 617 826,32	0,00	6 763 037,83	7 383 712,00	0,00	0,00	13 109,44	633 783,61
70612	Droits des diplômes p	20 650,90	0,00	304,00	0,00	20 346,90	0,00	0,00	0,00	20 346,90	0,00
7062	Prestations de recher	877 875,69	0,00	331 703,40	0,00	546 172,29	10 107 764,00	0,00	0,00	346 547,99	9 908 139,70
7063	Mesures et expertises	8 423,10	0,00	0,00	0,00	8 423,10	3 059,00	0,00	0,00	6 364,40	1 000,30
7064	Prestations et travau	7 210,00	0,00	0,00	0,00	7 210,00	5 215,00	0,00	0,00	1 995,00	0,00
7065	Prestations de format	15 940 294,98	0,00	2 406 204,25	0,00	13 534 090,73	13 499 054,00	0,00	0,00	10 230 852,24	10 195 815,51
7066	Colloques	532 704,06	0,00	10 412,66	0,00	522 291,40	545 632,00	0,00	0,00	11 220,00	34 560,60
7067	Ventes de publication	3 785,92	0,00	0,00	0,00	3 785,92	4 300,00	0,00	0,00	1 053,40	1 567,48
7068	Autres prestations de	2 663 204,60	0,00	539 347,93	0,00	2 123 856,67	1 575 671,00	0,00	0,00	833 237,81	285 052,14
7081	Produits des services	82 755,00	0,00	23 090,00	0,00	59 665,00	27 705,00	0,00	0,00	31 960,00	0,00
7083	Locations diverses	638 086,24	0,00	25 195,80	0,00	612 890,44	465 681,00	0,00	0,00	235 279,89	88 070,45
7084	Mise à disposition de	2 141 935,03	0,00	591 425,89	0,00	1 550 509,14	2 091 157,00	0,00	0,00	130 149,73	670 797,59
7085	Ports et frais access	2 632,83	0,00	0,00	0,00	2 632,83	0,00	0,00	0,00	2 632,83	0,00
7087	Hébergements et resta	616 581,91	0,00	897,98	0,00	615 683,93	601 800,00	0,00	0,00	14 390,93	507,00
7088	Autres produits d'act	1 563 363,95	0,00	97 574,92	0,00	1 465 789,03	1 042 700,00	0,00	0,00	1 056 576,25	633 487,22
* 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQ...	36 557 917,82	0,00	8 661 059,76	0,00	27 896 858,06	37 360 650,00	0,00	0,00	12 996 189,66	22 459 981,60
7411	Ministères de tutelle	288 037 356,70	0,00	934 338,00	0,00	287 103 018,70	285 789 165,00	0,00	0,00	1 451 691,70	137 838,00
7418	Ministères autres que	2 219 740,62	0,00	20 980,17	0,00	2 198 760,45	1 191 500,00	0,00	0,00	1 016 160,45	8 900,00
74411	ANR investissement d'	2 608 058,54	0,00	0,00	0,00	2 608 058,54	6 091 726,00	0,00	0,00	2 608 058,54	6 091 726,00
74412	ANR hors investisseme	7 296 186,56	0,00	314 412,30	0,00	6 981 774,26	2 459 303,00	0,00	0,00	5 775 130,26	1 252 659,00
7442	Subventions de la rég	6 829 615,24	0,00	942 748,59	0,00	5 886 866,65	5 767 494,00	0,00	0,00	2 633 710,69	2 514 338,04
7443	Subventions du départ	670 902,38	0,00	193,43	0,00	670 708,95	567 983,00	0,00	0,00	110 970,95	8 245,00
7444	Subventions des commu	833 123,86	0,00	0,00	0,00	833 123,86	563 721,00	0,00	0,00	270 487,86	1 085,00
7445	ASP	77 353,33	0,00	0,00	0,00	77 353,33	76 000,00	0,00	0,00	1 353,33	0,00
7446	Subventions Union Eur	4 442 568,25	0,00	163 899,16	0,00	4 278 669,09	527 142,00	0,00	0,00	3 943 996,25	192 469,16
7447	Subventions d'organis	65 347,98	0,00	0,00	0,00	65 347,98	13 450,00	0,00	0,00	60 847,98	8 950,00
7448	Subventions d'autres	7 021 716,17	0,00	298 901,43	0,00	6 722 814,74	4 284 793,00	0,00	0,00	4 331 983,82	1 893 962,08
746	Dons et legs	278 531,68	0,00	0,00	0,00	278 531,68	74 047,00	0,00	0,00	204 484,81	0,13
7481	Produits des versemen	2 148 959,02	0,00	0,00	0,00	2 148 959,02	2 472 260,00	0,00	0,00	440 179,58	763 480,56
7488	Autres	2 256 313,14	0,00	367 683,46	0,00	1 888 629,68	2 723 655,00	0,00	0,00	491 039,53	1 326 064,85
* 74	Subvention d'exploitation	324 785 773,47	0,00	3 043 156,54	0,00	321 742 616,93	312 602 239,00	0,00	0,00	23 340 095,75	14 199 717,82
751	Redevances pour conce	430 537,86	0,00	33 000,00	0,00	397 537,86	250 500,00	0,00	0,00	147 537,86	500,00
7583	Produits de gestion c	1 014 467,26	0,00	450,49	0,00	1 014 016,77	330 751,00	0,00	0,00	881 170,97	197 905,20
7588	Autres	17 414 264,35	0,00	1 148 900,06	0,00	16 265 364,29	12 169 980,00	0,00	0,00	6 594 012,33	2 498 628,04
* 75	Autres produits de gestio...	18 859 269,47	0,00	1 182 350,55	0,00	17 676 918,92	12 751 231,00	0,00	0,00	7 622 721,16	2 697 033,24

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
762	Produits des autres i	1 461 499,67	0,00	1 415 376,39	0,00	46 123,28	60 000,00	0,00	0,00	5 008,65	18 885,37
764	Revenus des valeurs m	1 431,76	0,00	716,26	0,00	715,50	67 100,00	0,00	0,00	0,00	66 384,50
766	Gains de change	12 442,90	0,00	0,00	0,00	12 442,90	167 592,00	0,00	0,00	11 442,90	166 592,00
768	Autres produits finan	808,78	0,00	0,00	0,00	808,78	0,00	0,00	0,00	808,78	0,00
* 76 Produit financier		1 476 183,11	0,00	1 416 092,65	0,00	60 090,46	294 692,00	0,00	0,00	17 260,33	251 861,87
771	Produits exceptionnel	30 041,06	0,00	3 610,96	0,00	26 430,10	8 000,00	0,00	0,00	18 430,10	0,00
775	Produits des cessions	1 415 897,93	0,00	0,00	0,00	1 415 897,93	0,00	0,00	0,00	1 415 897,93	0,00
777	Quote part des subven	1 205,81	0,00	0,00	0,00	1 205,81	0,00	0,00	0,00	1 205,81	0,00
778	Autres produits excep	67 892,05	0,00	702,05	0,00	67 190,00	42 933,00	0,00	0,00	43 783,62	19 526,62
* 77 Produit exceptionnels		1 515 036,85	0,00	4 313,01	0,00	1 510 723,84	50 933,00	0,00	0,00	1 479 317,46	19 526,62
7813	Q-part reprise Financ	20 779 204,66	0,00	0,00	0,00	20 779 204,66	18 711 528,00	0,00	0,00	2 074 335,53	6 658,87
7815	Reprises sur provisio	36 512,00	0,00	0,00	0,00	36 512,00	0,00	0,00	0,00	36 512,00	0,00
* 78 reprise sur amortissement...		20 815 716,66	0,00	0,00	0,00	20 815 716,66	18 711 528,00	0,00	0,00	2 110 847,53	6 658,87
** Masse fonctionnement recettes		404 009 897,38	0,00	14 306 972,51	0,00	389 702 924,87	381 771 273,00	0,00	0,00	47 566 431,89	39 634 780,02

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
101R	Financements non ratt	1 922 950,15	0,00	45 540,00	0,00	1 877 410,15	0,00	0,00	0,00	3 877 410,15	2 000 000,00
* 101R	Financements non rattac...	1 922 950,15	0,00	45 540,00	0,00	1 877 410,15	0,00	0,00	0,00	3 877 410,15	2 000 000,00
104131	Financt autres actifs	2 380 754,43	0,00	0,00	0,00	2 380 754,43	4 281 201,00	0,00	0,00	2 000 000,00	3 900 446,57
104132	Financt autres actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 693 015,00	0,00	0,00	0,00	3 693 015,00
* 104	Financements rattachés à...	2 380 754,43	0,00	0,00	0,00	2 380 754,43	7 974 216,00	0,00	0,00	2 000 000,00	7 593 461,57
1312	Financements Régions	795 612,69	0,00	0,00	0,00	795 612,69	0,00	0,00	0,00	795 612,69	0,00
1314	Financements Communes	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00
1315	Financements Autres c	477 870,13	0,00	0,00	0,00	477 870,13	0,00	0,00	0,00	862 820,66	384 950,53
1317	Financements Autres o	101 761,97	0,00	101 761,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Financements Autres n	42 396 400,00-	0,00	0,00	0,00	42 396 400,00-	0,00	0,00	0,00	0,00	42 396 400,00
* 131	Financements non rattach...	40 321 155,21-	0,00	101 761,97	0,00	40 422 917,18-	0,00	0,00	0,00	2 358 433,35	42 781 350,53
13412	Financements Régions	137 015,81	0,00	0,00	0,00	137 015,81	2 604 249,00	0,00	0,00	26 132,60	2 493 365,79
13414	Financements Communes	45 540,00	0,00	0,00	0,00	45 540,00	745 540,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
13415	Financements Autres c	384 950,53	0,00	0,00	0,00	384 950,53	0,00	0,00	0,00	384 950,53	0,00
13417	Financements Autres o	301 647,98	0,00	0,00	0,00	301 647,98	0,00	0,00	0,00	301 647,98	0,00
13418	Financements Autres r	42 457 903,94	0,00	0,00	0,00	42 457 903,94	0,00	0,00	0,00	42 457 903,94	0,00
* 134	Financements rattachés t...	43 327 058,26	0,00	0,00	0,00	43 327 058,26	3 349 789,00	0,00	0,00	43 170 635,05	3 193 365,79
138	Autres subventions d'	61 503,94-	0,00	0,00	0,00	61 503,94-	0,00	0,00	0,00	0,00	61 503,94
* 138	Autres subventions d'inv...	61 503,94-	0,00	0,00	0,00	61 503,94-	0,00	0,00	0,00	0,00	61 503,94
**	Masse investissement recettes	7 248 103,69	0,00	147 301,97	0,00	7 100 801,72	11 324 005,00	0,00	0,00	51 406 478,55	55 629 681,83

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2013
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
***		411 258 001,07	0,00	14 454 274,48	0,00	396 803 726,59	393 095 278,00	0,00	0,00	98 972 910,44	95 264 461,85

Université Claude Bernard Lyon 1

ANNEXES

Université Claude Bernard Lyon 1

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE 2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Exercice 2013

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en Euros)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	en Euros 2009	2010	2011	2012	2013
+ Ventes et prestations de services (C.A.)	**35 355 618**	**26 691 410**	**27 802 996**	**25 043 776**	**27 896 858**
dont :					
. droits	2 601 188	7 027 528	6 752 243	7 000 832	6 783 385
. prestations de recherche	15 387 156	2 881 507	3 520 382	109 203	546 172
. prestations et travaux informatiques	8 000	0	4 600	10 250	7 210
. formation continue	10 668 299	10 376 453	11 069 114	11 563 390	13 534 091
. autres prestations de service	1 808 134	1 797 196	2 159 276	1 985 013	2 123 857
. produit des activités annexes	4 744 509	3 685 216	3 840 378	4 150 970	4 307 170
+ Production stockée	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
+ Production immobilisée	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
- Achats	**17 308 603**	**16 390 615**	**18 999 429**	**17 465 448**	**18 323 891**
dont :					
. fournitures non stockables de fluides, eau, énergie	7 003 591	6 974 090	8 227 787	7 605 111	8 289 432
. fournitures et mat. enseign. et recherche non immob.	4 837 045	4 465 098	5 617 346	5 008 028	5 260 979
- Services extérieurs	**13 197 759**	**13 236 864**	**14 549 125**	**14 690 779**	**14 679 792**
dont :					
. travaux d'entretien et de réparations	5 575 049	5 340 790	6 057 908	5 187 930	5 168 034
- Autres services extérieurs (sauf personnel extérieur)	**15 063 055**	**16 505 282**	**16 128 852**	**16 808 824**	**16 299 102**
dont :					
. contrats de nettoyage	1 328 978	1 693 589	1 919 973	1 804 986	1 873 950
= VALEUR AJOUTEE	**-10 213 799**	**-19 441 351**	**-21 874 411**	**-23 921 275**	**-21 405 926**
Valeur ajoutée	**-10 213 799**	**-19 441 351**	**-21 874 411**	**-23 921 275**	**-21 405 926**
+ Subventions d'exploitation Etat	**268 603 787**	**277 898 371**	**282 307 404**	**285 200 921**	**289 301 779**
dont :					
. Ministère de tutelle - D.G.F.	268 603 787	275 125 661	279 184 242	282 692 648	287 103 019
. Ministère de tutelle - Recherche	0	0	0	0	0
+ Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	**16 348 533**	**24 428 271**	**26 427 513**	**26 323 510**	**28 124 717**
dont :					
. subventions Collectivités Publiques (Rég., Dépt, autres)	7 278 137	8 925 285	7 966 087	7 367 906	7 390 699
. CNASEA (C.E.S. et emplois jeunes)	299 321	236 455	111 686	79 606	77 353
. subventions Union Européenne et Organismes Internat.	2 666 876	3 527 289	3 567 651	4 150 068	4 344 017
+ Dons / legs et autres subventions d'exploitation	**5 877 474**	**6 833 615**	**5 230 597**	**4 490 135**	**4 316 120**
dont :					
. taxe d'apprentissage	2 345 959	2 263 306	2 311 642	2 111 991	2 148 959
- Charges de personnel (y c. le personnel extérieur)	**244 007 777**	**254 804 152**	**258 581 048**	**264 659 755**	**272 238 116**
dont :					
. personnel extérieur	769 940	1 076 533	1 125 172	1 071 928	1 440 130
. cours complémentaires	7 630 301	7 295 011	7 665 440	8 474 675	8 684 073
. personnel recruté en application de conventions	0	0	0	0	0
- Impôts, taxes et versements assimilés s/ rémunérations	**2 896 357**	**3 037 333**	**3 100 557**	**3 151 228**	**3 179 072**
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	**31 395**	**26 646**	**228 333**	**24 516**	**14 129**
= EXCEDENT (ou I.) BRUT(e) D'EXPLOITATION	**33 680 465**	**31 850 774**	**30 181 165**	**24 257 792**	**24 905 374**
Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	**33 680 465**	**31 850 774**	**30 181 165**	**24 257 792**	**24 905 374**
+ Reprises sur amortissements et provisions / Quote-part reprise financements rattachés actifs (depuis 2013)	**21 176**	**2 967 226**	**55 094**	**41 728**	**20 815 717**
+ Transfert de charges d'exploitation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
+ Autres produits	**3 479 408**	**6 436 138**	**6 365 592**	**7 417 744**	**5 941 372**
- Autres charges	**9 720 543**	**10 025 624**	**8 648 654**	**8 156 966**	**6 372 914**
- Dotations aux amortissements et provisions	**17 582 115**	**28 560 000**	**30 513 050**	**31 640 112**	**33 270 804**
+ Produits issus de la neutralisation des Amortissements (jusqu'en 2012)		**11 183 579**	**11 183 579**	**11 184 072**	**0**
+ Quote-part des subv. d'inv. virée au résultat de l'ex. (jusqu'en 2012)	**7 878 607**	**8 179 265**	**8 142 662**	**7 776 033**	**1 206**
= RESULTAT D'EXPLOITATION	**17 756 999**	**22 031 357**	**16 766 390**	**10 880 290**	**12 019 950**
Résultat d'exploitation	**17 756 999**	**22 031 357**	**16 766 390**	**10 880 290**	**12 019 950**
+ Produits financiers	**480 747**	**161 194**	**413 281**	**94 029**	**60 090**
dont :					
. reprises sur provisions	0	0	0	0	0
. transferts de charges financières	0	0	0	0	0
- Charges financières	**2 993**	**12 725**	**3 513**	**15 408**	**2 717**
dont :					
. dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0	0
= RESULTAT COURANT	**18 234 753**	**22 179 826**	**17 176 157**	**10 958 912**	**12 077 324**
+ Produits exceptionnels (sauf c/ 776 et 777)	**60 962**	**85 143**	**76 443**	**148 117**	**1 509 518**
dont :					
. produits des cessions d'éléments d'actif	55 551	2 317	0	56 207	1 415 898
. reprises sur provisions	0	0	0	0	0
. transferts de charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	**2 257 678**	**383 147**	**56 823**	**74 631**	**1 229 433**
dont :					
. valeurs comptables des éléments d'actif cédés	46 802	11 558	0	53 680	1 228 500
. dotations aux amortissements et aux provisions	14 129	346 051	50 924	6 038	0
= RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 196 716**	**-298 004**	**19 620**	**73 486**	**280 085**
Résultat courant	**18 234 753**	**22 179 826**	**17 176 157**	**10 958 912**	**12 077 324**
+ Résultat exceptionnel	**-2 196 716**	**-298 004**	**19 620**	**73 486**	**280 085**
= RESULTAT NET COMPTABLE (bénéfice ou perte)	**16 038 037**	**21 881 822**	**17 195 777**	**11 032 398**	**12 357 408**
- Impôt sur les bénéfices et impôts assimilés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
= RESULTAT NET après impôts (bénéfice ou perte)	**16 038 037**	**21 881 822**	**17 195 777**	**11 032 398**	**12 357 408**

Lyon 1

TABLEAU DES PROVISIONS

EXERCICE 2013

Etablissement université
Année 2013
Période 001 à 015

Tableau des Provisions

Date 17.03.2014
Heure 14:06:26

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	199 625,00	1 391 567,00	-36 512,00	1 554 680,00
15110000 Provisions pour litiges	199 625,00	0,00	-36 512,00	163 113,00
15820000 Provis° pour CET	0,00	1 391 567,00	0,00	1 391 567,00
Provisions pour dépréciation	157 251,34	3 712,81	-2 334,90	158 629,25
49110000 Clients divers	157 251,34	3 712,81	-2 334,90	158 629,25
TOTAL	356 876,34	1 395 279,81	-38 846,90	1 713 309,25

Lyon 1

TABLEAU DE VARIATION DE STOCK

EXERCICE 2013

Etablissement université Année 2013 Domaine	**Tableau de variation de stocks**	Date 17.03.2014 Heure 14:04:57 Page 2

Numéro de compte	Libellé des stocks et des en cours	A la clôture de l'exercice précédent	A la clôture de l'exercice	Variation des stocks (augmentation)	Variation des stocks (diminution)
	Marchandises et approvisionnements				
31	STOCKS À REVENDRE EN L'ÉTAT: MARCHANDISES	0.00	0.00	0.00	0.00
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	41787.55	46528.91	0.00	4741.36
	Total	41787.55	46528.91	0.00	4741.36
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)			0.00	0.00

Université Claude Bernard 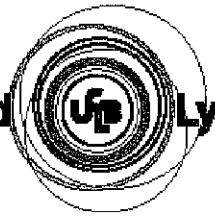 Lyon 1

CISR

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2013

CISR

Année 2013

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2013 Brut	Amortissement, dépréciation (à déduire)	Exercice 2013 Net	Exercice 2012 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	251 519,50	- 162 358,87	89 160,63	47 101,51
Immobilisations corporelles	5 513 791,18	- 3 096 721,61	2 417 069,57	2 085 252,85
- Terrain		- 152 200,25	- 152 200,25	- 152 200,25
- Constructions	1 682 757,90	- 596 679,96	1 086 077,94	958 963,55
- Autres	3 831 033,28	- 2 347 841,40	1 483 191,88	1 278 489,55
Immobilisations financières				
TOTAL I	5 765 310,68	- 3 259 080,48	2 506 230,20	2 132 354,36
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours mat prem. Et mar				
En-cours de production (biens et services)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :	4 126,20		4 126,20	
- d'exploitation	4 126,20		4 126,20	
- diverses				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	4 126,20		4 126,20	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 769 436,88	- 3 259 080,48	2 510 356,40	2 132 354,36

PASSIF	Exercice 2013	Exercice 2012
CAPITAUX PROPRES		
Financements de l'actif - Etat	647 922,74	
Dotation et affectation		
Fonds propres		
Dons et legs en capital		
Autres		
Réserves	2 342 231,68	2 037 000,88
Report à nouveau (a)		
Résultat de l'exercice [bénéf ou perte] (b)	54 187,20	305 230,80
Sous-total: Situation Nette	3 044 341,62	2 342 231,68
Financements -autres que Etat (av.2013 : sub inv)	27,20	701 947,37
Provisions réglementées		
TOTAL I	3 044 368,82	3 044 179,05
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
DETTES		
Dettes financières	- 607 294,80	- 926 358,96
Dettes d'exploitation	32 255,09	14 534,27
Dettes diverses	41 027,29	
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	- 534 012,42	- 911 824,69
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 510 356,40	2 132 354,36

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2013

CISR

Année 2013

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2013	Exercice 2012	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2013	Exercice 2012
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :			**PRODUITS D'EXPLOITATION (1)**		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation des stocks marchandises (a)			Production vendue :	13 334,20	3 600,00
Achat d'approvisionnements			- biens		
Variation de stocks approvisionnements (a)			- travaux, études et services	13 334,20	3 600,00
Achats non stockés	62 695,96	17 047,29	Production stockée (b) :		
Services extérieurs	68 961,72	48 535,15	- en cours de production de biens		
Autres charges externes	25 662,46	19 505,25	- en cours de production de services		
Impots, taxes et versements assimilés	124,64		- produits		
Rémunération du personnel	6 410,25		Production immobilisée		
Charges sociales	724,90		Subventions d'exploitation :		
Dotation aux amortissements et dépréciations	484 915,43	401 547,47	- Etat		
Dotation aux provisions			- Autres		
Autres charges	3 005,10	13 903,71	Autres produits (2)	693 353,46	729 577,24
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS (2)**		
TOTAL I	652 500,46	497 533,77	**TOTAL I**	706 687,66	733 177,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			**PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)**		69 587,33
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I+II+III)	652 500,46	497 533,77	**Total des produits (I+II)**	706 687,66	802 764,57
Solde créditeur : Bénéfice	54 187,20	305 230,80	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	706 687,66	802 764,57	**TOTAL GENERAL**	706 687,66	802 764,57
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
			(2) Dont reprises sur amortissements et provisions.		

(a) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2013

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:06 Page 2	
Numéros et libellés des comptes	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10271000-Biens en affect° renouvelt n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	1 853,80	1 853,80	0,00	2 009 958,84	2 009 958,84	0,00	2 008 105,04
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	0,00	1 471 060,57	1 471 060,57	0,00	110 878,27	110 878,27	1 360 182,30	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	2 037 000,88	305 230,80	2 342 231,68	0,00	2 342 231,68
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	817 037,66	817 037,66	305 230,80	565 994,06	871 224,86	0,00	54 187,20
13110000-Etat auxiliarisé	0,00	2 009 958,84	2 009 958,84	2 008 105,04	1 853,80	2 009 958,84	0,00	0,00
13120000-Regions-subventions d'equipement	0,00	159 031,31	159 031,31	96 283,11	62 748,20	159 031,31	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	62 748,20	62 748,20	0,00	159 031,31	159 031,31	0,00	96 283,11
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	0,00	158 209,60	158 209,60	0,00	61 953,69	61 953,69	96 255,91	0,00
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	1 306 184,87	110 878,27	1 417 063,14	0,00	1 417 063,14	1 417 063,14	0,00	0,00
13912000-Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	96 255,91	61 953,69	158 209,60	0,00	158 209,60	158 209,60	0,00	0,00
18510000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services	926 358,96	0,00	926 358,96	0,00	9 963,30	9 963,30	916 395,66	0,00
18531100-LIAISON CISR	0,00	650 042,33	650 042,33	0,00	959 143,19	959 143,19	0,00	309 100,86

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:06 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
18532100-Client Inter-groupe SIU-	0,00	402 613,79	402 613,79	0,00	402 613,79	402 613,79	0,00	0,00
18533100-Four. Inter-groupe SIU	0,00	3 005,10	3 005,10	0,00	3 005,10	3 005,10	0,00	0,00
18658800-PI-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	3 005,10	3 005,10	0,00	3 005,10	3 005,10	0,00	0,00
18758800-PI-Autres	0,00	402 613,79	402 613,79	0,00	402 613,79	402 613,79	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531100-Logiciels acquis	7 821,18	47 295,81	55 116,99	0,00	0,00	0,00	55 116,99	0,00
20531101-Logiciels acquis TECH	0,00	94 591,62	94 591,62	0,00	94 591,62	94 591,62	0,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	196 402,51	0,00	196 402,51	0,00	0,00	0,00	196 402,51	0,00
21358000-Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	1 477 615,66	205 142,24	1 682 757,90	0,00	0,00	0,00	1 682 757,90	0,00
21358001-Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547000-Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis(B)	15 382,96	0,00	15 382,96	0,00	0,00	0,00	15 382,96	0,00
21837000-Matériel de bureau acquis	1 287,16	0,00	1 287,16	0,00	0,00	0,00	1 287,16	0,00
21837001-Matériel de bureau acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21847000-Mobilier acquis	5 722,98	0,00	5 722,98	0,00	0,00	0,00	5 722,98	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21876001-Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:06 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
affecté ou remis en dot TECH								
21877000-Matériel informatique acquis	3 198 553,19	572 444,18	3 770 997,37	0,00	0,00	0,00	3 770 997,37	0,00
21877001-Matériel informatique acquis TECH	0,00	969 110,06	969 110,06	0,00	969 110,06	969 110,06	0,00	0,00
21878001-Autre matériel informatique TECH	0,00	974 422,86	974 422,86	0,00	948 553,77	948 553,77	25 869,09	0,00
21887000-Matériels divers acquis	3 733,77	0,00	3 733,77	0,00	0,00	0,00	3 733,77	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	0,00	205 142,74	205 142,74	0,00	205 142,74	205 142,74	0,00	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	0,00	418 325,45	418 325,45	0,00	410 285,50	410 285,50	8 039,95	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28053110-Amortissement-Logiciels acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	5 236,69	5 236,69	0,00	5 236,69
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	157 122,18	0,00	157 122,18	0,00	157 122,18
28121800-Amort agcnts et amenagts terrain nu autres	0,00	0,00	0,00	152 200,25	0,00	152 200,25	0,00	152 200,25
28131700-Amortissement Bâtiments acquis	0,00	0,00	0,00	1 669,51	0,00	1 669,51	0,00	1 669,51
28135700-Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0,00	0,00	0,00	8 278,16	2 069,54	10 347,70	0,00	10 347,70
28135800-Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0,00	0,00	0,00	508 704,44	75 958,31	584 662,75	0,00	584 662,75
28153700-Amort Matériel scientifique acquis	0,00	0,00	0,00	1 257,91	0,00	1 257,91	0,00	1 257,91
28154700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:06 Page 5	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28155700-Amort Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	200 786,50	0,00	200 786,50	0,00	200 786,50
28156700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	7 034,24	1 932,74	8 966,98	0,00	8 966,98
28183700-Amort Matériel de bureau acquis	0,00	0,00	0,00	4 767,97	257,43	5 025,40	0,00	5 025,40
28184700-Amort Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	1 718,46	572,30	2 290,76	0,00	2 290,76
28187700-Amort Matériel informatique acquis	0,00	0,00	0,00	1 333 731,49	397 203,47	1 730 934,96	0,00	1 730 934,96
28187800-Amort Matériel informatique autres	0,00	0,00	0,00	258 138,84	1 684,95	259 823,79	0,00	259 823,79
28188700-Amortissement Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	138 755,10	0,00	138 755,10	0,00	138 755,10
40110000-Fournisseurs	0,00	159 226,98	159 226,98	8 469,32	153 459,43	161 928,75	0,00	2 701,77
40120000-Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	845 267,46	845 267,46	0,00	845 267,46	845 267,46	0,00	0,00
40420000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	2 791,69	2 791,69	0,00	8 953,14	8 953,14	0,00	6 161,45
40810000-Fourn. fnp non aux	0,00	366 107,20	366 107,20	6 064,95	389 595,57	395 660,52	0,00	29 553,32
40840000-Fourn. fnp immos non auxiliarisé	0,00	1 910 377,94	1 910 377,94	0,00	1 945 243,78	1 945 243,78	0,00	34 865,84
41110000-Clients	0,00	413 120,56	413 120,56	0,00	408 994,36	408 994,36	4 126,20	0,00
41120000-Clients	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	3 070,97	3 070,97	0,00	3 070,97	3 070,97	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	500,17	500,17	0,00	500,17	500,17	0,00	0,00
44570000-Tva collectee par	0,00	2 273,60	2 273,60	0,00	2 273,60	2 273,60	0,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 17.03.2014 Heure 15:02:06 Page 6

Numéros et Libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
l'etablissement								
47100000-Compte d'attente	0,00	29 334,93	29 334,93	0,00	29 334,93	29 334,93	0,00	0,00
47213000-Services bancaires	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	69,36	69,36	0,00	69,36	69,36	0,00	0,00
47281000-Autres depenses a regulariser aux	0,00	7 259,79	7 259,79	0,00	7 259,79	7 259,79	0,00	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	69,36	69,36	0,00	69,36	69,36	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université
Année 2013
Période 01 à 16

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Date 17.03.2014
Heure 15:02:06

Récapitulatif classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Total classe 1	2 328 799,74	6 314 012,05	8 642 811,79	4 446 619,83	6 633 265,98	11 079 885,81	2 372 833,87	4 809 907,89
Total classe 2	4 906 519,41	3 486 474,96	8 392 994,37	2 774 165,05	3 112 599,12	5 886 764,17	5 765 310,68	3 259 080,48
Total classe 4	0,00	3 739 400,66	3 739 400,66	14 534,27	3 794 022,57	3 808 556,84	4 126,20	73 282,38
Total classe 5	0,00	69,36	69,36	0,00	69,36	69,36	0,00	0,00
Total classe 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	7 235 319,15	13 539 957,03	20 775 276,18	7 235 319,15	13 539 957,03	20 775 276,18	8 142 270,75	8 142 270,75

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

EXERCICE 2013

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 11:31:07 Page 2	
Numéros et libelles des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60620000-Acquisition de papier	0,00	749,43	749,43	0,00	256,87	256,87	492,56	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	68 423,55	68 423,55	0,00	10 250,75	10 250,75	58 172,80	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	6 360,62	6 360,62	0,00	3 067,10	3 067,10	3 293,52	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	249,96	249,96	0,00	249,96	249,96	0,00	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	740,73	740,73	0,00	3,65	3,65	737,08	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	1 129,30	1 129,30	0,00	322,75	322,75	806,55	0,00
61520000-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	10 334,66	10 334,66	0,00	5 101,56	5 101,56	5 233,10	0,00
61550000-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	15 922,06	15 922,06	0,00	5 322,54	5 322,54	10 599,52	0,00
61560000-Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	0,00	54 855,46	54 855,46	0,00	2 688,07	2 688,07	52 167,39	0,00
61810000-Documentation generale	0,00	5,01	5,01	0,00	0,00	0,00	5,01	0,00
61831100-Doct tech et bibl - abonnt - français	0,00	150,15	150,15	0,00	0,00	0,00	150,15	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	4 949,11	4 949,11	0,00	0,00	0,00	4 949,11	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	270,00	270,00	0,00	0,00	0,00	270,00	0,00
62560000-Missions	0,00	2 181,00	2 181,00	0,00	2 181,00	2 181,00	0,00	0,00
62561000-Missions personnels de l'epscp	0,00	8 156,97	8 156,97	0,00	2 864,59	2 864,59	5 292,38	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	517,40	517,40	0,00	58,56	58,56	458,84	0,00
62640000-Téléphone	0,00	6 646,04	6 646,04	0,00	986,11	986,11	5 659,93	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	8 075,40	8 075,40	0,00	0,00	0,00	8 075,40	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	956,80	956,80	0,00	0,00	0,00	956,80	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 11:31:07 Page 3	
Numéros et libellés des comptes	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	96,94	96,94	0,00	0,00	0,00	96,94	0,00
63320000-Cotisation FNAL	0,00	27,70	27,70	0,00	0,00	0,00	27,70	0,00
64111300-Rémunérat. du pers. dispositifs aides à l'emploi	0,00	6 410,25	6 410,25	0,00	0,00	0,00	6 410,25	0,00
64510000- Cotisations d'assurance-maladie	0,00	94,18	94,18	0,00	0,00	0,00	94,18	0,00
64535000-Cotisations IRCANTEC - agents non titulaires	0,00	203,85	203,85	0,00	0,00	0,00	203,85	0,00
64541000-Cotis assurance chômage (part patronale)	0,00	410,25	410,25	0,00	0,00	0,00	410,25	0,00
64582000-Contribution solidarité autonomie	0,00	16,62	16,62	0,00	0,00	0,00	16,62	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	9 598,98	9 598,98	0,00	9 598,98	9 598,98	0,00	0,00
68111500-DAP-concessions, brevets, licences	0,00	5 236,69	5 236,69	0,00	0,00	0,00	5 236,69	0,00
68112357-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° acquis	0,00	2 069,54	2 069,54	0,00	0,00	0,00	2 069,54	0,00
68112358-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° autres	0,00	75 958,31	75 958,31	0,00	0,00	0,00	75 958,31	0,00
68112567-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	1 932,74	1 932,74	0,00	0,00	0,00	1 932,74	0,00
68112837-Dot amrt Matériel de bureau acquis	0,00	257,43	257,43	0,00	0,00	0,00	257,43	0,00
68112847-Dot amrt Mobilier acquis	0,00	572,30	572,30	0,00	0,00	0,00	572,30	0,00
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	397 203,47	397 203,47	0,00	0,00	0,00	397 203,47	0,00
68112878-Dot amrt Mat informatique autres	0,00	1 684,95	1 684,95	0,00	0,00	0,00	1 684,95	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 11:31:07 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70688000-autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 334,20	3 334,20	0,00	3 334,20
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	15,03	15,03	0,00	4 357,27	4 357,27	0,00	4 342,24
75880000-Autres produits	0,00	349 400,00	349 400,00	0,00	581 800,00	581 800,00	0,00	232 400,00
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	53 997,43	53 997,43	0,00	107 994,86	107 994,86	0,00	53 997,43

Etablissement université
Année 2013
Période 01 à 15

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

Date 17.03.2014
Heure 11:31:07

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Totaux	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Totaux	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Total classe 6	0,00	692 447,85	692 447,85	0,00	42 952,49	42 952,49	649 495,36	0,00
Total classe 7	0,00	403 412,46	403 412,46	0,00	707 486,33	707 486,33	0,00	304 073,87
Total général	0,00	1 095 860,31	1 095 860,31	0,00	750 438,82	750 438,82	649 495,36	304 073,87

Université Claude Bernard Lyon 1

SIUAPS

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2013

SIUAPS

Année 2013

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2013			Exercice 2012	PASSIF	Exercice 2013	Exercice 2012
	Brut	Amortissement, dépréciation (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**CAPITAUX PROPRES**		
					Financements de l'actif - Etat	1 573 841,57	
Immobilisations incorporelles	6 015,88	- 884,53	5 131,35		Dotation et affectation		
Immobilisations corporelles	7 211 065,16	- 2 441 988,17	4 769 076,99	4 879 488,54	Fonds propres		
- Terrain	915 214,96	- 81 657,25	833 557,71	833 557,71	Dons et legs en capital		
- Constructions	5 596 924,86	- 1 932 025,33	3 664 899,53	3 920 097,41	Autres		
- Autres	698 925,34	- 428 305,59	270 619,75	125 833,42	Réserves	1 986 286,36	1 881 303,72
Immobilisations financières					Report à nouveau (a)		
					Résultat de l'exercice [bénéf ou perte] (b)	3 426,81	104 982,64
					Sous-total: Situation Nette	3 563 554,74	1 986 286,36
					Financements -autres que Etat (av.2013 : sub inv)	1 844 472,35	3 734 659,15
					Provisions réglementées		
TOTAL I	7 217 081,04	- 2 442 872,70	4 774 208,34	4 879 488,54	**TOTAL I**	5 408 027,09	5 720 945,51
ACTIF CIRCULANT					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
Stocks et en-cours mat prem. Et mar					**TOTAL II**		
En-cours de production (biens et services)					**DETTES**		
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances :	22 382,37		22 382,37	990,72	Dettes financières	- 773 156,27	- 899 938,49
- d'exploitation	22 382,37		22 382,37	990,72	Dettes d'exploitation	132 219,70	18 398,01
- diverses					Dettes diverses	29 504,19	41 074,23
Valeurs mobilières de placement					Produits constatés d'avance		
Disponibilités			4,00				
Charges constatées d'avance							
TOTAL II	22 382,37		22 386,37	990,72	**TOTAL III**	- 611 432,38	- 840 466,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					*ECARTS DE CONVERSION - PASSIF*		
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion - Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 239 463,41	- 2 442 872,70	4 796 594,71	4 880 479,26	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)**	4 796 594,71	4 880 479,26

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2013

SIUAPS

Année 2013

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2013	Exercice 2012	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2013	Exercice 2012
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :			**PRODUITS D'EXPLOITATION (1)**		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	9 701,62	9 898,00
Variation des stocks marchandises (a)			Production vendue :		
Achat d'approvisionnements			- biens	9 701,62	9 898,00
Variation de stocks approvisionnements (a)			- travaux, études et services		
Achats non stockés	474 738,45	404 412,65	Production stockée (b) :		
Services extérieurs	34 683,11	144 369,40	- en cours de production de biens		
Autres charges externes	170 293,29	136 246,22	- en cours de production de services		
Impots, taxes et versements assimilés	2 449,18	2 168,69	- produits		
Rémunération du personnel	126 239,47	120 111,65	Production immobilisée		
Charges sociales	57 512,49	51 280,82	Subventions d'exploitation :	137 565,00	157 013,00
Dotation aux amortissements et dépréciations	433 337,46	411 724,57	- Etat	11 000,00	11 000,00
Dotation aux provisions			- Autres	126 565,00	146 013,00
Autres charges	106 768,94	72 027,13	Autres produits (2)	1 262 182,58	952 982,51
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS (2)**		
TOTAL I	1 406 022,39	1 342 341,13	**TOTAL I**	1 409 449,20	1 119 893,51
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			**PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)**		327 430,26
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I+II+III)	1 406 022,39	1 342 341,13	**Total des produits (I+II)**	1 409 449,20	1 447 323,77
Solde créditeur : Bénéfice	3 426,81	104 982,64	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	1 409 449,20	1 447 323,77	**TOTAL GENERAL**	1 409 449,20	1 447 323,77
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
			(2) Dont reprises sur amortissements et provisions.		

(a) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2013

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:50 Page 2	
Numéros et libellés des plans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	1 854 458,13	1 854 458,13	0,00	4 388 251,53	4 388 251,53	0,00	2 533 793,40
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	0,00	1 585 577,94	1 585 577,94	0,00	625 626,11	625 626,11	959 951,83	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	1 881 303,72	104 982,64	1 986 286,36	0,00	1 986 286,36
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	104 982,64	104 982,64	104 982,64	3 426,81	108 409,45	0,00	3 426,81
13110000-Etat auxiliarisé	0,00	4 388 251,53	4 388 251,53	2 533 793,40	1 854 458,13	4 388 251,53	0,00	0,00
13120000-Regions-subventions d'equipement	0,00	2 597 403,10	2 597 403,10	2 597 403,10	0,00	2 597 403,10	0,00	0,00
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	47 983,60	47 983,60	0,00	47 983,60	47 983,60	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	11 995,90	11 995,90	0,00	2 621 394,90	2 621 394,90	0,00	2 609 399,00
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	0,00	1 037 974,57	1 037 974,57	0,00	273 047,92	273 047,92	764 926,65	0,00
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	786 584,70	625 626,11	1 412 210,81	0,00	1 412 210,81	1 412 210,81	0,00	0,00
13912000-Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	609 952,65	273 047,92	883 000,57	0,00	883 000,57	883 000,57	0,00	0,00
18510000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services	899 938,49	990,72	900 929,21	0,00	98 443,46	98 443,46	802 485,75	0,00
18531200-LIAISON SIUAPS	0,00	1 107 684,75	1 107 684,75	0,00	1 137 014,23	1 137 014,23	0,00	29 329,48

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 17.03.2014 Heure 15:02:50 Page 3

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
18532200-Client Inter-groupe SIU	0,00	851 028,81	851 028,81	0,00	851 028,81	851 028,81	0,00	0,00
18533200-Four. Inter-groupe SIU	0,00	93 268,94	93 268,94	0,00	93 268,94	93 268,94	0,00	0,00
18658800-PI-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	93 268,94	93 268,94	0,00	93 268,94	93 268,94	0,00	0,00
18758800-PI-Autres	0,00	851 028,81	851 028,81	0,00	851 028,81	851 028,81	0,00	0,00
20531100-Logiciels acquis	0,00	6 015,88	6 015,88	0,00	0,00	0,00	6 015,88	0,00
20531101-Logiciels acquis TECH	0,00	12 031,76	12 031,76	0,00	12 031,76	12 031,76	0,00	0,00
21128000-Autres terrains aménagés	26 544,33	0,00	26 544,33	0,00	0,00	0,00	26 544,33	0,00
21218000-Agencements autres terrains nus	888 670,63	0,00	888 670,63	0,00	0,00	0,00	888 670,63	0,00
21318000-Autres constructions bâtiments	309 178,56	0,00	309 178,56	0,00	0,00	0,00	309 178,56	0,00
21357000-Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	35 211,17	0,00	35 211,17	0,00	0,00	0,00	35 211,17	0,00
21357001-Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21358000-Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	5 047 710,26	174 708,95	5 222 419,21	0,00	0,08	0,08	5 222 419,13	0,00
21358001-Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	41 074,23	390 492,13	431 566,36	0,00	431 566,36	431 566,36	0,00	0,00
21458000-Atre inst gén agnct amngt cnstruct sur sol autrui	30 116,00	0,00	30 116,00	0,00	0,00	0,00	30 116,00	0,00
21517000-Installations techniques complexes acquises	41 459,92	1 612,75	43 072,67	0,00	0,00	0,00	43 072,67	0,00
21517001-Installations techniques complexes acquises TECH	0,00	3 225,50	3 225,50	0,00	3 225,50	3 225,50	0,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:50 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21537000-Matériel scientifique acquis	0,00	4 854,01	4 854,01	0,00	0,00	0,00	4 854,01	0,00
21537001-Matériel scientifique acquis TECH	0,00	9 708,02	9 708,02	0,00	9 708,02	9 708,02	0,00	0,00
21547000-Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21557000-Outillage acquis	183 783,36	4 854,98	188 638,34	0,00	0,00	0,00	188 638,34	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	0,00	9 709,96	9 709,96	0,00	9 709,96	9 709,96	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis(B)	75 694,08	29 883,68	105 577,76	0,00	2 522,80	2 522,80	103 054,96	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH(B)	0,00	59 767,36	59 767,36	0,00	59 767,36	59 767,36	0,00	0,00
21817000-Instal gén agencements, aménagements divers acquis	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	121 529,18	21 200,00	142 729,18	0,00	0,00	0,00	142 729,18	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	0,00	42 400,00	42 400,00	0,00	42 400,00	42 400,00	0,00	0,00
21877000-Matériel informatique acquis	19 866,85	0,00	19 866,85	0,00	0,00	0,00	19 866,85	0,00
21877001-Matériel informatique acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21887000-Matériels divers acquis	48 960,82	0,00	48 960,82	0,00	0,00	0,00	48 960,82	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	0,00	123 233,27	123 233,27	0,00	0,00	0,00	123 233,27	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:50 Page 5	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	0,00	448 486,37	448 486,37	6 400,00	443 195,52	449 595,52	0,00	1 109,15
27550000-Cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28053110-Amortissement-Logiciels acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	884,53	884,53	0,00	884,53
28122800-Amort agcnts, amenagts terrain amenagé autres	0,00	0,00	0,00	81 657,25	0,00	81 657,25	0,00	81 657,25
28131800-Amortissement Bâtiments autres	0,00	0,00	0,00	21 849,58	0,00	21 849,58	0,00	21 849,58
28135700-Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0,00	0,00	0,00	24 065,10	7 078,42	31 143,52	0,00	31 143,52
28135800-Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0,00	0,00	0,00	1 497 278,13	381 754,10	1 879 032,23	0,00	1 879 032,23
28151700-Amort Instal° techniques complexes acquis	0,00	0,00	0,00	7 978,71	4 151,77	12 130,48	0,00	12 130,48
28153700-Amort Matériel scientifique acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	500,71	500,71	0,00	500,71
28154700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28155700-Amort Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	208 607,40	13 668,36	222 275,76	0,00	222 275,76
28156700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	28 758,60	7 537,09	36 295,69	0,00	36 295,69
28182700-Amort Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	76 414,04	9 846,72	86 260,76	0,00	86 260,76
28187700-Amort Matériel informatique acquis	0,00	0,00	0,00	9 539,65	990,96	10 530,61	0,00	10 530,61
28188700-Amortissement Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	53 386,78	6 924,80	60 311,58	0,00	60 311,58
40110000-Fournisseurs	0,00	727 510,51	727 510,51	903,45	726 806,82	727 710,27	0,00	199,76
40120000-Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs	0,00	349 084,08	349 084,08	0,00	349 084,08	349 084,08	0,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:50 Page 6	
Numéros et libellés des bilans	Débits bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
d'immobilisations								
40420000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	0,00	0,00	0,00	6 161,67	6 161,67	0,00	6 161,67
40810000-Fourn. fnp non aux	0,00	1 440 634,49	1 440 634,49	17 494,55	1 555 159,88	1 572 654,43	0,00	132 019,94
40840000-Fourn. fnp immos non auxiliarisé	0,00	774 697,67	774 697,67	0,00	798 040,19	798 040,19	0,00	23 342,52
40841000-Fourn. fnp immos	0,00	82 148,46	82 148,46	41 074,23	41 074,23	82 148,46	0,00	0,00
41110000-Clients	990,72	328 975,79	329 966,51	0,00	307 584,14	307 584,14	22 382,37	0,00
41120000-Clients	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44112000-Subventions d'investissement Régions	0,00	11 995,90	11 995,90	0,00	11 995,90	11 995,90	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	12 699,82	12 699,82	0,00	12 699,82	12 699,82	0,00	0,00
46321000-OR trop perçu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46630000-Virements a reimputer	0,00	175,61	175,61	0,00	175,61	175,61	0,00	0,00
47100000-Compte d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	0,00	14 944,00	14 944,00	0,00	14 944,00	14 944,00	0,00	0,00
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	0,00	197 878,75	197 878,75	0,00	197 878,75	197 878,75	0,00	0,00
47213000-Services bancaires	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	2 345,98	2 345,98	0,00	2 345,98	2 345,98	0,00	0,00
47281000-Autres depenses a regulariser aux	0,00	186 201,14	186 201,14	0,00	186 201,14	186 201,14	0,00	0,00
51120000-Cheques bancaires a encaisser	0,00	11 254,00	11 254,00	0,00	11 250,00	11 250,00	4,00	0,00
51510000-Compte au tresor	0,00	60 362,05	60 362,05	0,00	60 362,05	60 362,05	0,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 17.03.2014 Heure 15:02:50 Page 7	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
51590000-A PAYER SUR COMPTE TRESOR	0,00	1 888,00	1 888,00	0,00	1 888,00	1 888,00	0,00	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	2 498,40	2 498,40	0,00	2 498,40	2 498,40	0,00	0,00
86230000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	18 234,00	1 242,00	19 476,00	0,00	6 214,00	6 214,00	13 262,00	0,00
86240000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	6 054,00	846,00	6 900,00	0,00	3 348,00	3 348,00	3 552,00	0,00
86330000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	0,00	6 214,00	6 214,00	18 234,00	1 242,00	19 476,00	0,00	13 262,00
86340000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	3 348,00	3 348,00	6 054,00	846,00	6 900,00	0,00	3 552,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université
Année 2013
Période 01 à 16

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Date 17.03.2014
Heure 15:02:50

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Total classe 1	2 296 475,84	15 524 572,41	17 821 048,25	7 117 482,86	15 338 436,21	22 455 919,07	2 527 364,23	7 162 235,05
Total classe 2	6 895 423,78	1 342 184,62	8 237 608,40	2 015 935,24	1 447 464,82	3 463 400,06	7 218 190,19	2 443 981,85
Total classe 4	990,72	4 129 292,21	4 130 282,93	59 472,24	4 210 152,21	4 269 624,45	22 382,37	161 723,89
Total classe 5	0,00	76 002,45	76 002,45	0,00	75 998,45	75 998,45	4,00	0,00
Total classe 8	24 288,00	11 650,00	35 938,00	24 288,00	11 650,00	35 938,00	16 814,00	16 814,00
Total général	9 217 178,34	21 083 701,69	30 300 880,03	9 217 178,34	21 083 701,69	30 300 880,03	9 784 754,79	9 784 754,79

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

EXERCICE 2013

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 11:31:39 Page 2	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60611000-Electricite	0,00	55 377,74	55 377,74	0,00	0,00	0,00	55 377,74	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	1 903,64	1 903,64	0,00	0,00	0,00	1 903,64	0,00
60613000-Gaz	0,00	64 394,80	64 394,80	0,00	2 781,41	2 781,41	61 613,39	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	326 731,54	326 731,54	0,00	69 564,65	69 564,65	257 166,89	0,00
60617000-Eau	0,00	52 961,04	52 961,04	0,00	0,00	0,00	52 961,04	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	20 418,29	20 418,29	0,00	894,23	894,23	19 524,06	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	108,39	108,39	0,00	0,00	0,00	108,39	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	5 946,09	5 946,09	0,00	0,01	0,01	5 946,08	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	20 249,93	20 249,93	0,00	319,71	319,71	19 930,22	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	207,00	207,00	0,00	0,00	0,00	207,00	0,00
61100000-Sous-traitance generale	0,00	6 884,02	6 884,02	0,00	6 500,66	6 500,66	383,36	0,00
61320000-Locations immobilieres	0,00	757,54	757,54	0,00	757,54	757,54	0,00	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	1 083,78	1 083,78	0,00	0,00	0,00	1 083,78	0,00
61520000-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	20 959,05	20 959,05	0,00	0,00	0,00	20 959,05	0,00
61550000-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	14 533,47	14 533,47	0,00	3 237,92	3 237,92	11 295,55	0,00
61560000-Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	0,00	1 001,01	1 001,01	0,00	39,64	39,64	961,37	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	2 930,20	2 930,20	0,00	2 930,20	2 930,20	0,00	0,00
62110000-Personnel interimaire	0,00	4 731,86	4 731,86	0,00	0,00	0,00	4 731,86	0,00
62140000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	91 000,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 11:31:39 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62260000-Honoraires	0,00	2 708,94	2 708,94	0,00	0,00	0,00	2 708,94	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	60 757,12	60 757,12	0,00	6 105,08	6 105,08	54 652,04	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	2 691,24	2 691,24	0,00	1 076,64	1 076,64	1 614,60	0,00
62561000-Missions personnels de l'epscp	0,00	410,25	410,25	0,00	0,00	0,00	410,25	0,00
62563000-Missions personnalités extérieures	0,00	57,49	57,49	0,00	0,00	0,00	57,49	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	947,26	947,26	0,00	0,00	0,00	947,26	0,00
62640000-Téléphone	0,00	2 529,35	2 529,35	0,00	0,01	0,01	2 529,34	0,00
62650000-Affranchissements	0,00	1 288,00	1 288,00	0,00	0,00	0,00	1 288,00	0,00
62810000-Concours divers (cotisations)	0,00	460,00	460,00	0,00	0,00	0,00	460,00	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	6 070,40	6 070,40	0,00	470,40	470,40	5 600,00	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	4 293,51	4 293,51	0,00	0,00	0,00	4 293,51	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	1 904,89	1 904,89	0,00	0,00	0,00	1 904,89	0,00
63320000-Cotisation FNAL	0,00	544,29	544,29	0,00	0,00	0,00	544,29	0,00
64111100-Rémunérat. princip. fonctionnaires et contractuels	0,00	107 287,00	107 287,00	0,00	0,00	0,00	107 287,00	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	7 772,90	7 772,90	0,00	0,00	0,00	7 772,90	0,00
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	4 704,16	4 704,16	0,00	0,00	0,00	4 704,16	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	5 287,00	5 287,00	0,00	0,00	0,00	5 287,00	0,00
64142100-Indemnité de résidence	0,00	1 078,42	1 078,42	0,00	0,00	0,00	1 078,42	0,00
64148200- Indemnités et avantages divers non indexées	0,00	109,99	109,99	0,00	0,00	0,00	109,99	0,00
64510000- Cotisations	0,00	14 160,75	14 160,75	0,00	0,00	0,00	14 160,75	0,00

Etablissement université Année 2013 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 17.03.2014 Heure 11:31:39 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
d'assurance-maladie								
64531000-Cotis. Patron. pensions civiles et militaires	0,00	20 352,12	20 352,12	0,00	0,00	0,00	20 352,12	0,00
64533000-Cotis. Patron. retraite addition. Oblig. (RAFP)	0,00	415,25	415,25	0,00	0,00	0,00	415,25	0,00
64534000-Cotis.Assur. vieillesse- agents non titulaires	0,00	8 157,43	8 157,43	0,00	0,00	0,00	8 157,43	0,00
64535000-Cotisations IRCANTEC - agents non titulaires	0,00	3 001,53	3 001,53	0,00	0,00	0,00	3 001,53	0,00
64541000-Cotis assurance chômage (part patronale)	0,00	5 220,41	5 220,41	0,00	0,00	0,00	5 220,41	0,00
64581000-Cotisations aux autres org soc alloc familiales	0,00	5 878,19	5 878,19	0,00	0,00	0,00	5 878,19	0,00
64582000-Contribution solidarité autonomie	0,00	326,81	326,81	0,00	0,00	0,00	326,81	0,00
65750000-Subventions reçues et réparties par l'epscp	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	500,00	500,00	13 000,00	0,00
65760000-Subventions diverses	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
68111500-DAP-concessions, brevets, licences	0,00	884,53	884,53	0,00	0,00	0,00	884,53	0,00
68112357-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° acquis	0,00	7 078,42	7 078,42	0,00	0,00	0,00	7 078,42	0,00
68112358-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° autres	0,00	381 754,10	381 754,10	0,00	0,00	0,00	381 754,10	0,00
68112517-Dot amrt Inst° techniques complexes acquis	0,00	4 151,77	4 151,77	0,00	0,00	0,00	4 151,77	0,00
68112537-Dot amort Matériel scientifique acquis	0,00	500,71	500,71	0,00	0,00	0,00	500,71	0,00
68112557-Dot amort Outillage acquis	0,00	13 668,36	13 668,36	0,00	0,00	0,00	13 668,36	0,00

Etablissement université
Année 2013
Période 01 à 15

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

Date 17.03.2014
Heure 11:31:39

Numéros et libellés des plans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
68112567-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	7 537,09	7 537,09	0,00	0,00	0,00	7 537,09	0,00
68112827-Dot amrt Matériel transport acquis	0,00	9 846,72	9 846,72	0,00	0,00	0,00	9 846,72	0,00
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	990,96	990,96	0,00	0,00	0,00	990,96	0,00
68112887-Dot amrt Matériels divers acquis	0,00	6 924,80	6 924,80	0,00	0,00	0,00	6 924,80	0,00
70688000-autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	7 634,00	7 634,00	0,00	7 634,00
70830000-Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	2 067,62	2 067,62	0,00	2 067,62
74188000-Autres subvention exploitation Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
74480000-Subv d'autres coll publ & organ internationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	126 565,00	126 565,00	0,00	126 565,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	362,99	362,99	0,00	1 450,65	1 450,65	0,00	1 087,66
75880000-Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	81 724,98	81 724,98	0,00	81 724,98
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	328 341,13	328 341,13	0,00	656 682,26	656 682,26	0,00	328 341,13

Etablissement université
Année 2013
Période 01 à 15

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

Date 17.03.2014
Heure 11:31:39

Récapitulatif classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Total classe 6	0,00	1 407 931,55	1 407 931,55	0,00	95 178,10	95 178,10	1 312 753,45	0,00
Total classe 7	0,00	328 704,12	328 704,12	0,00	887 124,51	887 124,51	0,00	558 420,39
Total général	0,00	1 736 635,67	1 736 635,67	0,00	982 302,61	982 302,61	1 312 753,45	558 420,39

Rapport Annuel de Performances

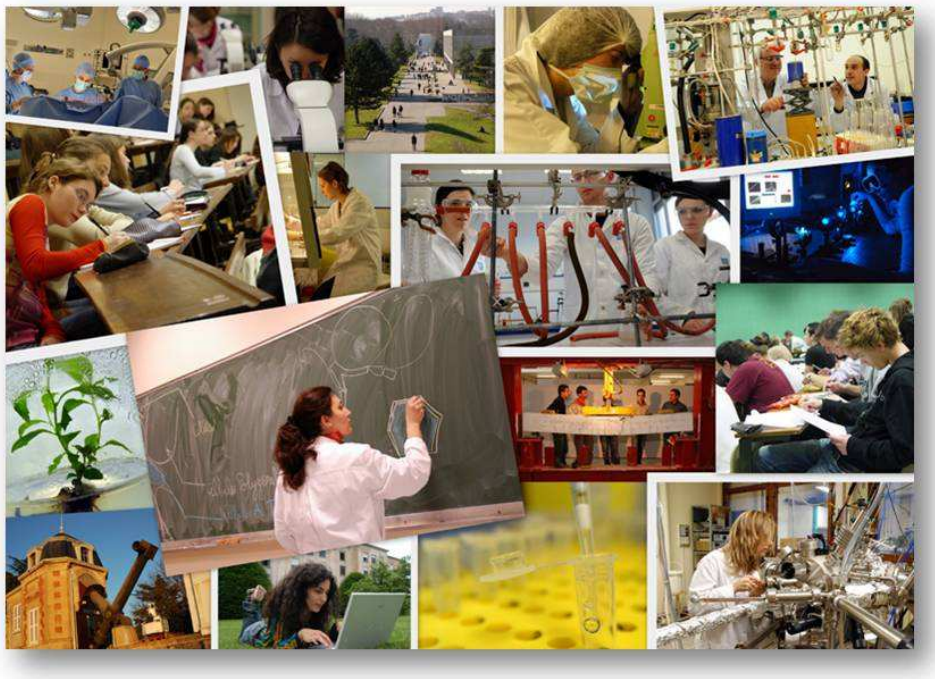

Année 2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Sommaire

1. Présentation du Rapport Annuel de Performances..... P 3

2. Formation..... P 4

2.1 Objectifs

2.2 Indicateurs

3. Recherche..... P 9

3.1 Objectifs

3.2 Indicateurs

4. Gouvernance..... P 12

4.1 Objectifs

4.2 Indicateurs

5. Relations internationales..... P 16

5.1 Objectifs

5.2 Indicateurs

6. Diffusion des savoirs..... P 18

6.1 Objectifs

6.2 Indicateurs

7. Vie de l'université..... P 20

7.1 Objectifs

7.2 Indicateurs

8. Vie étudiante..... P 22

8.1 Objectifs

8.2 Indicateurs

1 – Présentation du Rapport Annuel de Performances

1.1 Contexte

Le Code de l'éducation précise que le budget comporte en annexe un Projet Annuel de Performances (PAP):

« Le Projet Annuel de Performances (PAP) de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur défini à l'article L.123-3 du code de l'éducation associés à ces objectifs. Ces indicateurs qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du Conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement ».

L'atteinte des objectifs et cibles définis dans le Projet Annuel de Performances est mesurée dans le Rapport Annuel de Performances (RAP), document annexé au compte financier de l'établissement, qui permet au Conseil d'administration (CA) de l'université de comparer la prévision et l'exécution budgétaire (à travers le compte financier) et de montrer le lien entre cette exécution budgétaire et l'engagement politique sur des objectifs à atteindre. La structure du RAP est identique à celle du PAP.

1.2 Rapport Annuel de Performances

Le contrat pluriannuel d'établissement présente les objectifs stratégiques poursuivis ainsi que les engagements pris entre l'université et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le contrat pluriannuel 2011-2015 de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 (UCBL) s'oriente autour de 3 axes prioritaires :

- assurer le développement de l'université avec une ambition métropolitaine et internationale
- poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'université
- accroître l'ouverture sur la société au service des étudiants et des personnels dans le cadre d'un campus attractif

Ces objectifs prioritaires se déclinent en 6 axes de développement qui structurent le Rapport Annuel de Performances :

- Formation
- Recherche
- Gouvernance
- Relations internationales
- Diffusion des savoirs
- Vie de l'université

Pour l'année 2013, le Rapport Annuel de Performances de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 mesure pour chacun de ces 6 axes, un ou plusieurs indicateurs stratégiques.

Le RAP n'est pas un bilan d'activité : il a vocation à se positionner sur quelques éléments qui éclairent la stratégie de l'établissement.

2 – Formation

2.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite conforter et développer une offre de formation initiale et continue attractive, innovante et facilitant l'insertion professionnelle. Cette stratégie se décline autour de 5 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : conforter l'offre de formation et développer de nouvelles filières
- objectif n°2 : mener une politique attractive auprès des établissements d'enseignement secondaire et des lycéens
- objectif n°3 : donner aux étudiants l'accès à une pédagogie innovante et favoriser leur réussite
- objectif n°4 : accompagner les étudiants vers l'insertion professionnelle
- objectif n°5 : développer la formation continue et l'alternance

A ces objectifs sont associés 10 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2013 sont renseignées ci-après.

2.2 Indicateurs

2.2.1 Objectif n°1 : conforter l'offre de formation et développer de nouvelles filières

La diversification de l'offre de formation favorisera une meilleure adaptation aux évolutions socio-économiques et l'accueil d'un public plus large : création de cycles préparatoires universitaires, développement des filières technologiques et élaboration de nouvelles formations, notamment en master dans les domaines de la santé, du handicap et de la préparation aux métiers de l'enseignement.

➢ Indicateur n°1 : Pourcentage de nouveaux entrants en première année de master (M1)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Pourcentage de nouveaux entrants en M1	pourcentage	41,4%	40,3 %	42 %	48,6 %	45 %

Méthode de calcul : $\frac{\text{nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente}}{\text{nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1 (redoublants exclus)}} \times 100$

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°3 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est mesuré en prenant en considération les inscriptions principales pour l'année universitaire 2011-2012 (source APOGEE).

Cet indicateur reflète l'attractivité de l'offre de formation de l'UCBL dans le paysage universitaire rhône-alpin.

Si la cible 2015 (40 % dans le CQ) était atteinte depuis 2011, et après un léger recul du pourcentage d'entrants sur la période 2010-2012, la valeur 2013 semble traduire une meilleure attractivité. En effet, le nombre de nouveaux arrivants en M1 est en nette augmentation en 2013 : 1 056 nouveaux étudiants contre 784 l'année précédente (sur un total de 2 445 étudiants en M1 en 2013 contre 2 216 l'an dernier).
Un indicateur complémentaire, le pourcentage de nouveaux entrants en M2, ne suit pas la même trajectoire : 838 nouveaux arrivants en 2013 contre 948 l'année précédente. Le nombre total d'inscrits en M2 est en très légère diminution : 2 585 étudiants en 2013 contre 2 598 en 2012.

2.2.2 *Objectif n°2 : mener une politique attractive auprès des établissements d'enseignement secondaire et des lycéens*

L'université doit conforter ses actions envers les lycéens : dans le cadre du plan licence et de son volet transition lycée-université, des partenariats privilégiés seront établis avec des établissements de l'académie, incluant la nomination d'étudiants ambassadeurs et d'enseignants référents.

- Indicateur n°1 : nombre de classes de lycées accueillies sur le campus de l'université dans le cadre de la convention de partenariats avec les lycées

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de classes de lycées accueillies	nombre	10	8	20	1	30

Ce chiffre correspond aux classes accueillies dans le cadre de conventions pour la réalisation de séances de travaux pratiques au cours de l'année universitaire 2011-2012 (source DEVU) et à s'ouvrir au monde académique, à mieux faire connaitre son offre de formation et les débouchés proposés. Cette action témoigne de la volonté de l'établissement d'accroitre l'attractivité de nos formations auprès des bacheliers scientifiques, dans un contexte où près de la moitié d'entre eux s'orientent vers des formations non scientifiques.

La valeur 2013 est en très nette baisse par rapport à la cible 2013 d'une part et par rapport à la valeur 2012 d'autre part. Celle-ci s'expliquait en partie par la réforme en cours des programmes du baccalauréat qui avaient très fortement mobilisé les équipes pédagogiques des différents lycées. La raison de cette baisse est en cours d'analyse.

Au printemps 2012, la désignation d'un chargé de missions Lycées la création d'un poste BIATSS chargé de projets Lycées avaient pour objectif de mieux recenser et développer les partenariats avec les lycées de l'académie.

2.2.3 *Objectif n°3 : donner aux étudiants l'accès à une pédagogie innovante et favoriser leur réussite*

La qualité de la pédagogie et le développement des technologies éducatives constituent un axe fort de l'UCBL : l'établissement poursuivra la généralisation d'une véritable culture de l'évaluation. En matière d'aide à la réussite, les mesures mises en place à l'occasion du lancement du plan licence seront poursuivies, notamment le dispositif de tutorat étudiant.

- Indicateur n°1 : pourcentage de diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation (totale ou partielle) de la part des étudiants

	Unité	Cumul 2007-[illegible]	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Pourcentage de diplômes évalués	pourcentage	82,3 %	12,4 %	26 %	60 %	76 %	95 %

Note méthodologique : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de diplômes évalués par les étudiants :

- *au cours de chacune des années du contrat pluriannuel (dans le tableau ci-dessus, il s'agit de l'année universitaire 2011-2012),*
- *de manière cumulée sur l'ensemble de la période du contrat pluriannuel (dans le tableau ci-dessus, il s'agit du contrat pluriannuel 2007-2010).*

La cible de 95% correspond au pourcentage cumulé de diplômes évalués sur la période du contrat.

Cet indicateur se rapporte à l'indicateur commun n°4 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il prend en compte l'ensemble des diplômes proposés dans l'offre de formation de l'Université Claude Bernard – Lyon 1 (source ICAP). La faible valeur 2011 pouvait s'expliquer par le caractère tardif de la négociation avec l'Etat dans le cadre du contrat quinquennal 2011-2015. La valeur 2012 montrait une évolution positive, qui se confirme avec les résultats 2013 : l'UCBL constate que les objectifs intermédiaires ont été atteints (valeur attendue en 2013 : 60 %). 2 948 enseignements ont ainsi été évalués sur 3 901 recensés. La cible 2015 est confirmée.
L'évaluation des enseignements est inscrite dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec chacune des composantes et avec le service ICAP.

- Indicateur n°2 : taux de passage de 1ère année de licence (L1) en 2ème année de licence (L2)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux de passage de L1 en L2	pourcentage	44,3%	35,7 %	46 %	38,2 %	50%

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°1 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est mesuré en prenant en considération les inscriptions principales et correspond à la proportion de nouveaux bacheliers inscrits pour la première fois en L1 en 2011-2012 et accédant en L2 l'année suivante en 2012-2013 (source SISE).
Ce ratio est à rapprocher du pourcentage de nouveaux bacheliers redoublants en L1 à l'UCBL (29 % en 2013 contre 25 % en 2012) et du pourcentage de nouveaux bacheliers inscrits en L1 et se réorientant l'année suivante : 3 % contre l'année précédente. Un dernier ratio permet de contextualiser la performance de l'UCBL, celui du pourcentage de nouveaux bacheliers inscrits en L1 non présents dans l'université l'année suivante : 32 % pour l'UCBL en 2013 contre 33 % en 2012.

La cible 2013 n'a pas été atteinte mais la valeur 2013 est en augmentation par rapport à celle de 2012. Celle-ci était en très nette diminution par rapport aux années précédentes (44,3 % en 2010 et 2011). Cette diminution s'expliquait en partie par les modifications apportées par les effets de l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence qui prévoit un calcul de compensation entre semestres d'une même année pédagogique (S1+S2 ; S3+S4 ; S5+S6).

En tout état de cause, la cible à 50%, ambitieuse, mais correspondant à une évolution envisagée du taux de passage des étudiants inscrits en L1 qui auront bénéficié des dispositions permises dans le cadre du plan Réussite en Licence et des actions déployées dans le titre du contrat quinquennal 2011-2015, semble inatteignable à l'horizon 2015.

Les taux de réussite *(nombre d'étudiants admis / nombre d'étudiants inscrits)* des nouveaux bacheliers (étudiants ayant obtenu leur bac en 2012) en L1 en 2012 / 2013 sont les suivants :

- L1 portail maths info : 20 % (contre 26 % en 2011 / 2012)
- L1 portail PCSI : 25 % (contre 33 % l'an dernier)
- L1 portail SVT : 26 % (contre 31 % l'an dernier)
- L1 STAPS : 50 % (quasi stable, à 50 % l'an dernier)
- PACES : 16 % (contre 15 % l'an dernier)

Tous les taux de réussite en L1 sont en baisse sur la période 2012 / 2013.

La proportion des nouveaux bacheliers admis titulaires d'un bac S (parmi les nouveaux bacheliers admis, ceux qui ont le bac S) varie de 52 % en L1 STAPS à 98 % en PACES.

- Indicateur n°3 : nombre d'heures rémunérées pour le tutorat étudiant en 1er cycle (Licences, PACES, DUT)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre d'heures de tutorat en licence	nombre	7 316	8 941	8 000	14 577	10 000

Ce chiffre se rapporte à l'année universitaire 2012-2013. Cet indicateur d'activité est à rapprocher de celui relatif au taux de passage du L1 en L2. Il vise à informer sur la capacité de l'UCBL à déployer ses moyens au regard des objectifs stratégiques fixés par l'Etat.
Les moyens dévolus au tutorat ont augmenté de 67 % entre 2013 et 2012 après une augmentation de 22 % en 2012. L'UCBL avait déjà accru les crédits du tutorat entre 2011 et 2010 (+10,1%) (Source DEVU).

Le détail est le suivant :
- Licence STS : 2 755 h
- Licence STAPS : 672 h
- IUT : 3 662 h
- PACES Lyon Est : 3 476 h
- PACES Lyon Sud : 2 421 h
- Polytech Lyon : 68 h
- SCEL : 1 435 h

L'augmentation des moyens dédiés au tutorat en PACES témoigne de la volonté forte de l'établissement de garantir l'égalité des chances des étudiants, quelle que soit leur situation sociale.

2.2.4 Objectif n°4 : accompagner les étudiants vers l'insertion professionnelle

L'établissement poursuivra la politique d'enquêtes systématiques menée auprès de ses anciens diplômés afin de permettre la publication des taux d'insertion professionnelle. Les résultats obtenus sont néanmoins à mettre en perspective, car en partie tributaires de la conjoncture économique.

- Indicateur n°1 : taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle 27 mois après l'obtention du diplôme

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Insertion professionnelle : licence pro à 27 mois	pourcentage	92,1%	95,1%	93 %	93 %	95%

Cet indicateur est issu de l'enquête réalisée en décembre 2012 auprès des diplômés de licence professionnelle de la promotion 2009-2010 (27 mois après l'obtention du diplôme de licence professionnelle), il correspond au pourcentage de répondants ayant indiqué être en emploi au moment de l'enquête. Ce taux ne prend pas en considération les étudiants ayant poursuivi ou repris leurs études après l'obtention du diplôme de licence professionnelle (source OVE).

La cible 2013 a été atteinte.

La cible 2015 est d'ores et déjà atteinte et ce, dans un contexte économique et industriel dégradé.

- Indicateur n°2 : taux d'insertion professionnelle des diplômés de master 12 mois après l'obtention du diplôme

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Insertion professionnelle : master à 12 mois	pourcentage	83,6%	85,4 %	90 %	85 %	95%

Cet indicateur est issu de l'enquête réalisée en octobre 2011 auprès des diplômés de master (master pro, master recherche et master mixte) de la promotion 2009-20010 (12 mois après l'obtention du diplôme de master), il correspond au pourcentage de répondants ayant indiqué être en emploi au moment de l'enquête. Ce taux ne prend pas en considération les étudiants ayant poursuivi ou repris leurs études après l'obtention du diplôme de master (source OVE).

La valeur 2013 est stabilisée par rapport à celle de 2012 mais la cible 2013 n'est pas atteinte : le contexte économique et industriel dégradé peut l'expliquer en grande partie.

2.2.5 Objectif n°5 : développer la formation continue et l'alternance

L'établissement s'est fixé comme objectif stratégique l'amélioration de la réussite à tous les niveaux de formation. A ce titre, il souhaite développer la validation des acquis de l'expérience (VAE) par la création d'une plateforme d'inscription en ligne et la mise en place d'une procédure d'accompagnement à distance permettant de mieux répondre aux besoins individuels. En parallèle, l'université s'engage à augmenter le nombre de formation en alternance par l'application du mode alternance à la totalité des licences professionnelles et à la moitié, au moins, des masters professionnels.

- Indicateur n°1 : nombre de VAE attribuées (délivrance partielle ou totale)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de VAE attribuées	nombre	147	156	150	110	160

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°4 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est en diminution après deux hausses successives de 29 % en 2011 / 2010 puis 6 % en 2011 / 2012 (source FOCAL). Les causes de cette baisse en 2013 sont à l'étude.
La cible 2015 (150), atteinte en 2012, avait été revue à la hausse dans le PAP 2013.

- Indicateur n°2 : nombre d'étudiants sous contrat en alternance

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre d'étudiants en alternance	nombre	1 142	1 190	1 200	1272	1 300

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°5 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est en très légère augmentation après une progression de 4,2 % en 2012 (déjà + 11,9 % en 2011) (source FOCAL).
Cette évolution traduit l'attractivité de l'offre de formation de l'UCBL.

La cible 2015 (974), atteinte dès 2011, a été revue à la hausse dans le PAP 2013 (1 300).

3 – Recherche

3.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite renforcer l'excellence en recherche autour des thématiques de la santé, de l'environnement et des matériaux. Cette stratégie se décline autour de 3 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : améliorer la valorisation des travaux de recherche
- objectif n°2 : développer la notoriété de la production scientifique
- objectif n°3 : accroitre les succès dans les appels d'offres nationaux et internationaux

A ces objectifs sont associés 6 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2012 sont renseignées ci-après.

3.2 Indicateurs

3.2.1 Objectif n°1 : améliorer la valorisation des travaux de recherche

Pour conforter son rang en recherche, l'établissement se fixe pour objectif de mieux valoriser ses travaux de recherche par le développement d'une culture des relations industrielles et la poursuite de l'activité de propriété intellectuelle et de son exploitation.

- Indicateur n°1 : revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Revenus consolidés valorisation de la recherche	K€	23 777 K€	24 070 K€		26 313 K€	29 000 K€

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°5 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et se rapporte à l'indicateur 2.1 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, il est calculé pour l'année 2012 en prenant en considération les recettes hors prestations internes de l'Unité Budgétaire Recherche (source DSF).Cet indicateur ne prend pas en compte les financements publics sur projet (type ANR ou PCRDT) et ne rend donc compte que partiellement de la mission de valorisation de recherche confiée à l'UCBL. Cet indicateur a vocation à évoluer dans le cadre d'une réflexion en cours déployée par le Ministère et la CPU.

Cet indicateur s'entend au niveau du « groupe » UCBL : l'activité des deux filiales de l'UCBL (EZUS et LIP) est ainsi intégrée.

La valeur 2013 traduit une progression constante des revenus consolidés de la recherche et la pertinence du dispositif de recherche du groupe UCBL. Elle traduit aussi la remarquable implantation de la marque UCBL dans le tissu économique et industriel de la région. La cible 2015 (20 000 K€), atteinte depuis 2011, a été revue à la hausse dans le PAP 2013.

- Indicateur n°2 : part de l'établissement dans les brevets déposés à l'INPI par les déposants français

	Unité	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Part dans les brevets déposés à l'INPI	pourcentage	0,29 %	0,32 %	NC	0,06 %	NC	0,07%

Cet indicateur se rapporte à l'indicateur 2.4 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, il a été actualisé récemment dans le rapport OST paru en décembre 2012 pour la période 2006 / 2011 (dernière valeur connue). Il s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance scientifique de l'UCBL au sein de la MIRES.

La dernière valeur connue est celle de 2011.

3.2.2 Objectif n°2 : développer la notoriété de la production scientifique

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 figure dans les premières universités françaises quant à sa production scientifique. L'objectif consistera à améliorer la notoriété de ces publications afin de permettre à l'établissement de progresser dans son positionnement international.

- Indicateur n°1 : part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française

	Unité	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Part des publications internationales	pourcentage	5,5 %	5,6 %	6,1 %	NC	4,5 %	NC	5 %

Cet indicateur se rapporte à l'indicateur 1.1 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (source OST). Il a été actualisé récemment dans le rapport OST paru en mars 2012 sur les publications des années 2007 à 2011, dernière valeur connue.
La cible 2015 (4,05 %) avait été réévaluée dans le PAP 2013 à 5 %, car déjà atteinte en 2009.

La dernière valeur connue est celle de 2011.

- Indicateur n°2 : indice d'impact relatif à 2 ans des publications de l'établissement en référence mondiale

	Unité	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Indice d'impact relatif des publications à 2 ans	indice	1,51	1,51	1,7	NC	1	NC	1,2

Note méthodologique : L'indice d'impact relatif correspond à la part mondiale de citations à 2 ans des publications de référence internationale de l'établissement. Cet indice est normalisé : lorsqu'il est supérieur à 1, l'établissement a une meilleure visibilité que la moyenne (et inversement, lorsqu'il est inférieur à 1, cette visibilité est moins bonne que la moyenne).

Cet indicateur correspond à l'indicateur 1.2 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (source OST). Il a été actualisé récemment dans le rapport OST paru en mars 2012 sur les publications des années 2007 à 2011.

La cible 2015 (1), réévaluée dans le PAP 2013 est déjà atteinte.
La dernière valeur connue est 2011 (deux ans de décalage).

3.2.3 Objectif n°3 : accroître les succès dans les appels d'offres nationaux et internationaux

L'établissement, déjà très actif aux appels d'offre nationaux (ANR) et internationaux, devra accroitre encore son activité dans ce domaine. En parallèle, la coordination de projets européens sera encouragée.

- Indicateur n°1 : revenus des financements publics européens et français

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Revenus financements public européens et français	K€	20 855	21 421	19 000	23 672	25 000

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°1 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est calculé pour l'année 2012(source DSF).
Il rend partiellement compte de la mission de consolidation de l'Europe de la recherche ; il témoigne aussi de l'habileté à réussir dans les appels d'offre sélectifs gérés par les agences de l'Etat et structures analogues. Il témoigne enfin de la mission d'aide à la décision publique inscrite dans certains des programmes de la MIRES concernant la recherche partenaire des UMR de l'université.
La valeur 2013 traduit la force de frappe de l'UCBL en matière de financements publics.
La cible 2015 (15 000), réévaluée dans le PAP 2013 est déjà atteinte. Elle a déjà fait l'objet de deux actualisations (19 500 K€ en 2013 puis 25 000 k€ en 2014).

- Indicateur n°2 : taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par le PCRD (Programmes Cadres de Recherche et Développement de l'Union Européenne)

	Unité	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux de coordination projets PCRD	pourcentage	0,13 %	0,15 %	0,13 %	0,087 %	NC	0,09 %

Cet indicateur correspond à l'indicateur 3.2 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (source OST).

La valeur 2012 est la dernière valeur connue. La cible 2015 est d'ores et déjà atteinte. Elle sera réévaluée en 2015.

4 – Gouvernance

4.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'établissement. Cette stratégie se décline autour de 4 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : améliorer le pilotage financier
- objectif n°2 : affirmer une politique pour la gestion des ressources humaines
- objectif n°3 : renforcer la fonction immobilière
- objectif n°4 : suivre une politique d'hygiène et sécurité

A ces objectifs sont associés 9 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2012 sont renseignées ci-après.

4.2 Indicateurs

4.2.1 Objectif n°1 : améliorer le pilotage financier

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 s'engage dans la modernisation du fonctionnement de la gouvernance administrative et financière, avec pour objectif d'optimiser les ressources de l'établissement dans un contexte d'accroissement des compétences et des responsabilités.

- Indicateur n°1 : taux de couverture des dépenses de personnel

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux de couverture des dépenses de personnel	pourcentage	26,6 %	26,4 %	28 %	26,6 %	30%

Cet indicateur (source DSF) correspond au poids des charges de personnels sur ressources propres. Celles-ci correspondent aux recettes encaissables hors subventions MESR.
A travers ce taux de couverture, l'UCBL mesure sa capacité à couvrir les dépenses de personnel à partir de ses seules ressources propres. Cet indicateur est à rapprocher du taux d'exécution budgétaire en recettes.
La valeur 2013 est quasi stable, légèrement inférieure à la cible 2013.

- Indicateur n°2 : taux d'exécution budgétaire en recettes

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux d'exécution budgétaire en recettes	pourcentage	99,1 %	99,1 %	100 %	99,6 %	100 %

Cet indicateur (source DSF) concerne les recettes qui s'entendent hors masse salariale transférée et majoration indemnitaire.
L'UCBL démontre une réelle aptitude à encaisser les recettes attendues à travers une fiabilisation de ses prévisions.

- Indicateur n°3 : taux d'exécution budgétaire en dépenses

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux d'exécution budgétaire en dépenses	pourcentage	94,7 %	91,9 %	97 %	89,5 %	92%

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013 (source DSF). Il s'entend hors masse salariale.
On constate une baisse régulière des taux d'exécution en dépenses depuis 2011. Celui-ci reste néanmoins relativement stable et dans la cible 2015.

4.2.2 Objectif n°2 : affirmer une politique pour la gestion des ressources humaines

L'établissement souhaite affirmer sa politique en matière de gestion des ressources humaines par la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines et l'élaboration d'axes stratégiques de formation des personnels.

- Indicateur n°1 : pourcentage de fiches de poste renseignées dans GECO

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Pourcentage de fiches de poste renseignées dans GECO	pourcentage	80%	91,4 %	90 %	94 %	100%

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013 (source DRH). Il confirme la volonté politique de l'UCBL de disposer d'un outil performant en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH). Cet indicateur traduit la capacité qu'a l'UCBL à déployer dans un avenir proche une cartographie d'emplois exhaustive et réaliste.

- Indicateur n°2 : nombre moyen annuel de jours de formation pour les personnels

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre moyen de jours de formation	nombre	2	2	2,5	2,3	3

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013 (source DRH).
Il est en légère augmentation et s'inscrit dans une trajectoire qui permettra la réalisation de la cible 2015.

4.2.3 Objectif n°3 : renforcer la fonction immobilière

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 se dote d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière rendant possible une gestion rationnelle du patrimoine immobilier dont il est indispensable d'optimiser l'utilisation et la remise à niveau. L'établissement souhaite renforcer sa fonction immobilière en mettant en place des outils de gestion du patrimoine immobilier opérationnels.

- Indicateur n°1 : taux d'occupation des locaux

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux d'occupation des locaux	pourcentage	67,9%	71 %	70 %	65 %	76%

Méthode de calcul : $Taux\ d'occupation = \frac{\text{Nombre d'heures d'utilisation des locaux d'enseignement / Nombre de locaux d'enseignement}}{\text{Quota horaire de référence}}$

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°9 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est calculé pour l'année universitaire 2012-2013 (source Dirpat).
La cible 2013 n'a pas été atteinte.
Il fait l'objet d'un développement particulier dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

- Indicateur n°2 : taux de réalisation des travaux programmés dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux de réalisation des travaux du PPI	pourcentage	80%	74 %	90 %	52 %	95%

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013 (source DSF).
L'UCBL s'est dotée en 2011 d'un PPI, ce qui lui avait notamment permis de justifier d'un taux de réalisation des travaux de 80 % en 2011 contre 67 % en 2010 (sans PPI). La valeur 2013 est en baisse après celle de 2012 et traduit le retard pris dans certains projets structurants comme la requalification du site Rockefeller, les sorbonnes, la plateforme de bioproduction de l'ISPBL notamment. Ces projets ont été rééchelonnés dans le temps.

4.2.4 Objectif n°4 : suivre une politique d'hygiène et sécurité

Dans le cadre de cet objectif, l'établissement poursuivra sa politique de mise en sécurité et de remise aux normes en programmant des travaux de mise en sécurité incendie, de centralisation des alarmes, de mise en conformité des installations de gaz spéciaux, des locaux à risque, du parc des sorbonnes, des ascenseurs et des monte charges. Le service hygiène et sécurité travaillera à la mise en conformité de l'établissement au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

- Indicateur n°1 : nombre de mises en conformité de locaux à risque

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de mise en conformité de locaux à risque	nombre	10	5	NC	3	Totalité des locaux

Ce chiffre est calculé pour l'année 2013, le détail des locaux à risque mis en conformité est le suivant : soutes à déchets biologiques, chimiques, radioactifs et locaux de stockage d'azote liquide (source SHS).

- Indicateur n°2 : taux de réalisation du document unique d'évaluation des risques des unités (Les DUER)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Taux de réalisation des PPMS :	pourcentage					100%
- Unités de recherche		30%	35 %	100 %	42 %	
- Unités de formation		5%	5%	100 %	25 %	
- Unités administratives		5%	5%	100 %	5 %	

Ces chiffres détaillés par types d'unités sont calculés pour l'année 2013 (source SHS).
Le taux réalisation des DUER a été contractualisé dans le cadre des COM négociés avec les composantes. Les résultats constatés en 2013 restent largement en deçà des attentes réglementaires de la gouvernance en la matière.
La cible 2015 semble d'ores et déjà compromise.

5 – Relations internationales

5.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite construire une politique de relations internationales ancrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette stratégie se décline autour de 2 objectifs principaux dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : développer l'internationalisation de l'offre de formation
- objectif n°2 : favoriser la mobilité sortante

A ces objectifs sont associés 3 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2012 sont renseignées ci-après.

5.2 Indicateurs

5.2.1 Objectif n°1 : développer l'internationalisation de l'offre de formation

L'établissement souhaite accroitre la dimension internationale de ses formations afin de renforcer l'attractivité de l'Université Claude Bernard – Lyon 1 auprès de pays partenaires ciblés. La politique de co-diplômation avec la Chine, le Vietnam et le Brésil sera poursuivie, tandis que la mise en place de nouveaux masters en co-diplômation sera formalisée avec plusieurs pays européens tels que l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark, la Suisse et l'Italie.

- Indicateur n°1 : nombre d'étudiants (UCBL et partenaires) ayant obtenu un double-diplôme

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	nombre	45	45	70	56	89

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°2 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est calculé pour l'année universitaire 2012-2013 (source DRI).
La valeur 2013, si elle est en nette augmentation par rapport à 2012, reste éloignée de la valeur cible 2015.
5 nouveaux diplômes ont été ouverts en 2012 ; les effets de ces ouvertures seront visibles dès que les premières promotions seront diplômées.

5.2.2 Objectif n°2 : favoriser la mobilité sortante

L'établissement devra développer la communication sur les possibilités de mobilités sortantes, en interne auprès de ses étudiants, et en externe auprès des établissements d'enseignement supérieur étrangers, en particulier des universités européennes.

- Indicateur : nombre d'étudiants partis à l'étranger dans le cadre de leur cursus (stage et/ou étude)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre d'étudiants partis à l'étranger	nombre	904	1 075	1 000	1 058	1 200

Cet indicateur est calculé pour l'année universitaire 2012-2013 (source DRI).
Il traduit une augmentation sensible du nombre d'étudiants partis à l'étranger (+ 17% en deux ans).

6 – Diffusion des savoirs

6.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite favoriser la diffusion des savoirs en s'appuyant notamment sur le service commun de documentation (SCD) et sur l'Observatoire de Lyon. Cette stratégie se décline autour de 2 objectifs :

- objectif n°1 : promouvoir le service commun de documentation
- objectif n°2 : accroître la fréquentation de l'Observatoire de Lyon

A ces objectifs sont associés 3 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2012 sont renseignées ci-après.

6.2 Indicateurs

6.2.1 Objectif n°1 : promouvoir le service commun de documentation

Le service commun de documentation de l'établissement, qui compte 11 unités documentaires ainsi que plusieurs bibliothèques associées, a pour mission de fournir à la communauté universitaire les ressources et services documentaires nécessaires.

- Indicateur n°1 : coût consacré à la documentation par étudiant de niveau licence

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Coût consacré à la documentation par étudiant de niveau L	€ / étudiant	6,71	15,55	10	19,33	20

Cet indicateur d'activité est calculé pour l'année 2013 (source SCD).
La politique de l'UCBL en matière de documentation est donc clairement affirmée avec des moyens ambitieux et en constante progression.
Ce coût par étudiant représente une enveloppe de plus de 310 000 € et concerne 16 101 étudiants en licence (donc hors IUT).

- Indicateur n°2 : nombre de téléchargements d'articles électroniques par enseignant-chercheur

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nb téléchargements articles électroniques par enseignant-chercheur	nombre	202	172	220	214	88

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013 (source SCD). Il témoigne de l'offre de documentation électronique fournie par le SCD et du dynamisme des travaux de recherche de l'UCBL.
Il s'agit de 900 279 articles téléchargés en 2013 pour 2 802 enseignants chercheurs (dont contractuels) et 1 395 doctorants.
On note que l'offre de l'éditeur ELSEVIER a très nettement augmenté.

6.2.2 Objectif n°2 : accroître la fréquentation de l'Observatoire de Lyon

Le Centre de Recherche Astronomique de Lyon (CRAL) regroupe l'Observatoire astronomique de Lyon, composante de l'Université Claude-Bernard - Lyon 1 et le groupe d'astrophysique théorique de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon. L'Observatoire de Lyon ouvre régulièrement ses portes au grand public.

- Indicateur n°1 : fréquentation de l'Observatoire de Lyon

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Fréquentation de l'Observatoire de Lyon	nombre	10 814	7 051	11 500	7 578	9 000

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013, il intègre la fréquentation scolaire et la fréquentation grand public (source Observatoire de Lyon).Il reflète notamment le choix fort assumé par l'Observatoire de consacrer des moyens importants à la réalisation de ses missions fondamentales à travers le recrutement d'un médiateur scientifique.

7 – Vie de l'université

7.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite promouvoir une vie de campus attractive et enrichissante. Cette stratégie se décline autour de 2 objectifs principaux dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : développer les pratiques sportives et culturelles
- objectif n°2 : renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie

A ces objectifs sont associés 4 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2012 sont renseignées ci-après.

7.2 Indicateurs

7.2.1 Objectif n°1 : développer les pratiques sportives et culturelles

L'université ouvrira des enseignements aux disciplines artistiques et culturelles dans les cursus de formation des étudiants et dans les actions de formation des personnels. Afin de favoriser et de renforcer la pratique des activités physiques et sportives, l'offre d'activités sportives individuelles et collectives sera renforcée, et la durée d'ouverture des installations en libre accès sera augmentée.

- Indicateur n°1 : nombre de participants aux activités et animations sportives

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de participants aux activités /animations sportives	nombre	10 348	10 966	11 000	15 244	12 000

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013 et comprend les étudiants et personnels participant aux activités sportives ainsi qu'aux différentes animations organisées par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (source SUAPS).

- Indicateur n°2 : nombre de spectateurs accueillis aux spectacles et expositions

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de spectateurs	nombre	14 846	10 224	17 000	16 300	20 000

Cet indicateur (source SUAS et Mission Culture) est calculé pour l'année 2013 il prend en compte :

- les spectateurs du Théâtre d'Astrée : 10 800 contre 6 509 l'an dernier.
- les spectacles Arthémiades : 3 800 contre 2 215 l'an dernier
- les expositions Arthémiades : 500 (stable)
- les expositions galerie Domus : 1 200 contre 1 000 l'an dernier.

La fréquentation est en très nette augmentation par rapport à 2012.

Il témoigne du foisonnement et de la diversité de l'offre culturelle proposée par l'UCBL.

7.2.2 Objectif n°2 : renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie

Dans le contexte du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies, l'établissement sera, à terme, seul gestionnaire des prestations sociales. Dans cette optique, des structures de gestion nouvelles et adaptées ont été mises en place.

- Indicateur n°1 : nombre de personnels bénéficiaires d'une intervention sociale (par l'assistante sociale)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de personnels bénéficiaires d'une intervention sociale	nombre	285	NC	300	NC	sans objet (facteurs

Ce chiffre est en cours de vérification (source Service Social).

8 – Vie étudiante

8.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite accroitre l'ouverture sur la société au service des étudiants dans le cadre d'un campus attractif. Les actions ainsi déployées par l'université favorisent ainsi le développement de la citoyenneté.

- objectif n°1 : développer et promouvoir une vie associative dynamique
- objectif n°2 : développer le sentiment d'appartenance et la connaissance des usagers.

A ces objectifs sont associés 4 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2013 sont renseignées ci-après.

8.2 Indicateurs

8.2.1 Objectif n°1 : développer et promouvoir une vie associative dynamique

L'université accorde une attention particulière au renforcement des actions d'animation et une meilleure coordination des actions humanitaires des associations. L'université s'est engagée, dans le cadre de son contrat quinquennal à lutter contre la précarité étudiante.

- Indicateur n°1 : Nombre de dossiers FSDIE soumis au Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE)

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de dossiers FSDIE soumis au GTVE	nombre	100	89	100	110	100

Cet indicateur est calculé pour l'année 2013 et recense tous les projets formalisés et soumis au GTVE. La légère baisse en 2012 s'expliquait en partie par la séquence électorale ; le GTVE ne s'étant pas réuni entre février et mai 2012.
Les chiffres 2013 traduisent la vitalité et la richesse des initiatives étudiantes.

- Indicateur n°2 : nombre d'étudiants inscrits à l'unité d'enseignement (UE) Engagement.

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre d'étudiants inscrits à l'UE Engagement	nombre	21	20	24	16	24

Cet indicateur est calculé pour l'année universitaire 2012 / 2013, à partir d'APOGEE.
On constate une baisse régulière sur les trois dernières années.

8.2.2 Objectif n°2 : Développer le sentiment d'appartenance et la connaissance de l'université par ses usagers.

- Indicateur n°1 : nombre de fans sur Facebook

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	Cible 2015
Nombre de fans sur Facebook	Nombre		9 400	15 000	13 800	20 000

Note méthodologique : cet indicateur est calculé pour l'année 2013.

- Indicateur n°2 : nombre d'abonnés sur Twitter

	Unité	Valeur 2011	Valeur 2012	Cible 2013	Valeur 2013	2015
Nombre d'abonnés sur Twitter	Nombre		3 700	6 000	6 100	10 000

Note méthodologique : cet indicateur est calculé pour l'année 2013.

Ces deux indicateurs traduisent l'importance et l'attractivité de la « marque » UCBL sur les réseaux sociaux.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-050

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

FOCAL : RELIQUATS DES EXERCICES 2011 À 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu l'article D714-65 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 - Annexe (V) ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les reliquats de FOCAL pour les exercices 2011, 2012 et 2013 :

- 2011 : 0 €
- 2012 : 444 321 €
- 2013 : 2 342 283 €

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 25
Contre : 2
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-051

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

EMPLOIS FIORASO 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 mars 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- La répartition de la masse salariale des 25 "postes FIORASO » avec la publication de 7 emplois de MCF, 2 emplois de PRAG et 10 emplois de BIATSS.

- La masse salariale de 6 «supports FIORASO » sera destinée à la création de nouveaux supports Etat BIATSS et sera intégrée dans la campagne d'emplois 2014-2015.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 12
Contre : 3
Abstention(s) :6

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Demandes de publication d'emplois 2014 - FIORASO

Composantes et services		classemt compo	Type	Discipline ou BAP	Profil synthétique		Unité d'accueil	CEVU	CS
OSU			**MC**	35-36	sciences de la terre	L1 SVT, rénovation contenus, plateforme MOOC Sc de	UMR 5276 laboratoire de géologie de Lyon		favorable
UFR STAPS *4 demandes*		**2**	**MC**	74	psychologie clinique, handicap et activité physique adaptée	L2 L3 M1 activités physiques adaptées;	EA 647 CRIS, équipe APV	favorable	
		1	**MC**	74	enseignement de l'anatomie et de la physiologie. Recherche en neuro	L1, utilisation des ressources Anatomie3D, bilan de comp	EA 647 CRIS, équipe P3M	favorable	favorable
			PRAG	EPS	enseignement du football - théorie et pratique	prévention du décrochage; orientation active	/	favorable	
			BIATSS	ADT BAP J	adjoint en gestion administrative	suivie des décrocheurs, bilan des actions de tutorat, bilans de compétences			
SCEL *4 demandes + 1 avec 2 composantes*	***avec Polytech et FST***	**3**	**PRAG**	Lettres modernes	Français dans les cursus préparatoires de la FST - Polytech	Cursus préparatpoires :prépa concours CCP, PeiP, PeiP2 pour reçus collés de PACES ; Dispositifs rebond: AUP-S2S-S2D	/	favorable	
		1	**PRAG**	Anglais	Anglais général et de spécialité	Licence mais aussi toutes formations; préparation certification en master; développement d'outills péda formation/autoformation; préparation mobilité	/	favorable	
		2	**PRAG**	Anglais	Anglais général et de spécialité	Licence mais aussi toutes formations; préparation certification en master; développement d'outills péda formation/autoformation; préparation mobilité	/		
			BIATSS	TECH BAP J	Responsable administrative du service	Dossiers de vacataires, contrats, accueil dans le service, commandes, budget, diffusion des informations		favorable	
			BIATSS	TECH BAP J	Gestionnaire de scolarité	Gestion des certifications en langues (enseignements, budget, délivrance des certifications), et du FLE; administration du portail Certiflang		favorable	
FST *13 demandes*	**Chimie-Biochimie**	**3a**	**MC**	64 Biochime-Bio Mol	enseignement de la biochimie en 1ère année du portail SVT de la licence STS	L1 du portail SVT	UMR5086 ou UMR5246		favorable
	Chimie-Biochimie	**2c-1**	**BIATSS**	TECH BAP B	assistance à l'enseignement	plateformes de chimie générale L1 et L2		favorable	
	Biologie	**1b**	**MC**	66	plasticité métabolique et adaptation	licence, physiologie animale; nouvelles approches péda,	UMR 5023 LEHNA	favorable	favorable
	Biologie	**2b**	**MC**	67	biostatistique et bioinformatique pour la biologie	L1, L2, L3, bioinformatique - nouvel outil unifié pour stats	UMR 5558 LBBE	favorable	favorable
	Biologie	**3b**	**MC**	69	neurosciences intégratives	L2, L3, neurosciences; base de données de TP multicrit	UMR 5292 CRNL, équipe libre		
	Biologie	**3c**	**BIATSS**	TECH BAP-A	assistance à l'enseignement	plateforme de travaux pratiques biologie des organismes, bio cell, génétique			
	Mathématiques	**2a**	**MC**	26	probabilités	dévelopepment de Webwork - SAGE; enseignement int	UMR 5208 ICJ	favorable	
	Mécanique	**2c-2**	**BIATSS**	IGE BAP E	assistance à l'enseignement	développement de la plateforme Webwork - SAGE		favorable	
	Mécanique	**1d**	**MC**	60	mécanique des fluides	Licence mécanique; dév de projets TICE portails PCSI e	UMR 5509 LMFA	favorable	
	Informatique	**1c**	**MC**	27	rendu multi-échelle des apparences complexes et des objets complexes	Licence et master d'informatique	UMR 5205 LIRIS, équipe R3AM	favorable	favorable
	Informatique	**2c-3**	**BIATSS**	IGE 2è classe BAP E	assistance à l'enseignement en informatique	gestion d'un parc de 300 machines et 11 serveurs		favorable	

Composantes et services		classemt compo	Type	Discipline ou BAP	Profil synthétique		Unité d'accueil	CEVU	CS
	GEP	1a	MC	61	automatique	Licence et licence pro, cahier électronique de TP	UMR 5007 LAGEP, équipe SNLEP	favorable	favorable
	Physique	2c-4	BIATSS	ADT BAP J	assistance à l'enseignement	plateforme expérimentale de 1ère année		favorable	
ESPE *2 demandes*		1	PRAG	Lettres modernes ou classiques	compétences disciplinaires et transversales en formation de formateurs	masters MEEF 1er et 2d degré de l'académie; suivi des stages; FC des enseignants de l'académie	/		
		1	MC	70	éducations à … et nouvelle formes d'enseignement	masters MEEF 1er et 2d degré	EA 4129 santé invidu société		
IUT *5 demandes*	GTE Bourg	2	PRAG	Physique	Electricité, régulation, mécanique, énergétique	DUT GTE, Lpro, DU dessinateur d'exécution; réussite ba	/	favorable	
	Génie civil Doua	3	PRAG	Anglais	Anglais (communication et technique génie civil)	DUT Génie civil et 5 Lpro; préparation du TOEIC	/	favorable	
	GEii Gratte-Ciel	4	PRAG	Génie électrique	génie électrique	DUT Geii et Lpro; tutorat bac techno, dispositif réusite lic	/		
	TC-C3SI Gratte-Ciel	5	PRAG	Economie gestion, option B	gestion comptable et droit (site gratte ciel)	DUT TC-C3SI; tutorat bac techno, dispositif réusite licen	/		
		1	BIATSS	TECH BAP J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	accueil des publics, liens avec les lycées, salons, réalisations de brochures		favorable	
SUAPS	*en lien avec Mission handicap*		PRAG	EPS	lutte contre le décrochage, accompagnement des étudiants handicapés et polyvalences (sports de raquette, escalade, …)	Toutes formations: Repérage des décrocheurs, accompagnement des étudiants handicapés (collabo Lyon2 Lyon 3)	/		
ISPB	*avec SCFSHS et Médecine Est*		MC	72	communication santé société	DFGSP, relation patient santé en pharmacie et en médecine	EA 4148 (S2HEP)		
Biologie humaine			BIATSS	ADT BAP J	Gestion pédagogique du master Santé publique	planning, secrétariat, organisation des stages			
Communication			BIATSS	IGE 1è classe BAP F	Concepteur rédacteur de site web	gestion du portail étudiant, des réseaux sociaux			
DEVU *2 demandes*	Observatoire vie étudiante - *en lien avec SOIE*		BIATSS	ASI BAP J	Référent fonctionnel pour les bases de données Offre de formations, Vocasciences, ELIPSE	gestion des bases, formation et assistance aux utilisateurs, interface avec les équipes pédagofiques + SOIE + DSI			
	Administration de la formation		BIATSS	ADT BAP J	Gestion administrative et de scoarité pour les C2i	Scolarité des C2i niveau 1 et niveau 2 (enseignement, santé, ingénieur), organisation des épreuves, information des candidats, gestion du site web		favorable	
ICAP *3 demandes*			BIATSS	IGE BAP E ou J	Ingénieur en développement ou conseiller pédagogique à voir avec ICA	Développement et maintenance de Claroline Connect		favorable	
			BIATSS	IGE BAP J	Conseiller pédagogique	Conseil et formation pédagogique, appels à projets, évaluation des enseignements		favorable	
			BIATSS	IGE BAP J	Conseiller pédagogique	Conseil et formation pédagogique, appels à projets, évaluation des enseignements		favorable	

Composantes et services		classemt compo	Type	Discipline ou BAP	Profil synthétique		Unité d'accueil	CEVU	CS
Relations internationales			**BIATSS**	IGE BAP J	Chargé de coopération	Accompagnement des projets, rédaction des accords de coopération, promotion de la coopération internationale, diffusion des appels d'offres internationaux		favorable	
SCD	**Rockefellller**		**BIATSS**	IGE BAP F	Chargé de ressources documentaires	Formation des étudiants de premier cycle, renseignements bibliographiques, permanences d'accueil, achat de documentation sur les cursus de santé			
ISTR			**BIATSS**	**ATRF 2ème Classe - BAP J**	Adjoint en gestion administrative	ISTR			
			BIATSS	**ATRF 2ème Classe - BAP J**	Adjoint en gestion administrative	ISTR - Secrétariat d'Orthophonie			

Université Claude Bernard Lyon 1

Direction des Ressources Humaines
Service : DRH
Adresse : Bâtiment DAUBIE
43 Bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par : Nathalie WARRET
Tél. : 04 72 44 58 10
Télécopie : 04 72 43 12 38
Courriel : nathalie.warret@univ-lyon1.fr

Référence : DRH/IG/NW/2014

Relevé des avis du Comité Technique du 3 mars 2014

1) Point n°2 : Approbation du compte rendu du CT du 30 janvier 2014

Le compte rendu du Comité Technique du 30 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité après ajout de deux précisions apportées par Monsieur PEGON.

2) Point n°3 : Examen pour avis des propositions de créations d'emplois pour 2014 dans le cadre du dispositif FIORASO

Le vote se déroule en deux phases :

- Monsieur GILLY demande si le Comité Technique est pour ou contre le recrutement d'au moins 25 personnes dans le cadre du dispositif FIORASO

Sur 9 votants :

Pour : 9 (1 CGT – 4 UNSA – 1 SGEN CFDT – 2 FSU – 1 SUD Education)
Abstention : 0
Contre : 0

- Monsieur GILLY soumet la question suivante au Comité Technique : Sur ces 25 postes FIORASO, êtes-vous pour ou contre le fait qu'il y ait au maximum 4 PRAG et 6 MCF ?

Sur 9 votants :

Pour : 7 (1 CGT – 4 UNSA – 1 SGEN CFDT – 1 FSU)
Abstention : 0
Contre : 2 (1 FSU – 1 SUD Education)

Fait à Villeurbanne, le 3 mars 2014

Le secrétaire adjoint de séance	La secrétaire du CT	Le Président
		Pour le Président et par Délégation Le Vice Président du Conseil d'Administration
Thomas BLOSSIER	Nathalie WARRET	François-Noël GILLY
		Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-052

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE (PEDR)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 mars 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la procédure d'attribution, les critères d'attribution et les modalités de versement de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 24
Pour : 20
Contre : 3
Abstention(s) : 1

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE

Le dispositif relatif au nouveau régime de la PEDR qui se substitue à la PES est prévu par le projet de décret présenté au CTMESR du 15 janvier 2014 modifiant le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'excellence scientifique attribuée à certains personnels de l'enseignement suupérieur et de la recherche.

Peuvent candidater tous les enseignants chercheurs respectant la charge minimale d'enseignement telle que décrite dans l'article 4 du décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009[(1)].

La procédure d'attribution :

L'Université Lyon 1 recourt, pour l'examen des candidatures, à l'instance nationale dont les candidats dépendent[(2)].

Les attributions individuelles sont fixées par le président après avis de la commission recherche du conseil académique ou de l'organe en tenant lieu, sur la base des avis rendus par les instances nationales, selon les critères arrêtés par le conseil d'administration.

Critères d'attribution pour la campagne 2014 :

Les candidats notés A et B par les instances nationales bénificient d'une PEDR dont le montant s'élève à 4 000€ annuel pour les maîtres de conférences et assimilés, 6 000€ annuel pour les professeurs et assimilés, 15 000€ pour le bénéficiaire d'une distinction honorifique internationale (médaille FIELDS, prix Nobel).

Modalités de versement :

La prime est versée trimestriellement pour une période de 4 ans. L'établissement peut, au cours de la période, cesser le versement si les conditions concernant la charge minimale d'enseignement telle que décrite dans l'article 4 du décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009[(1)]ne sont plus remplies.

(1) Pour bénéficier de cette prime, les personnels mentionnés à l'article 2 doivent effectuer un service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur correspondant annuellement à 42 heures de cours, 64 heures de travaux dirigés ou toute combinaison équivalente. La prime d'excellence scientifique peut également être attribuée aux chercheurs régis par le décret du 30 décembre 1983 susvisé qui s'engagent à effectuer pendant une période de quatre ans renouvelable, dans un établissement d'enseignement supérieur, un service d'enseignement correspondant annuellement à 42 heures de cours, 64 heures de travaux dirigés ou toute combinaison équivalente. Ce service d'enseignement doit être accompli en priorité dans l'établissement au sein duquel ils effectuent leurs recherches. L'obligation de service d'enseignement fixée au présent article est réduite des heures de cours ou de travaux dirigés qui n'ont pas été effectuées pour cause de congé maladie, de congé de maternité, de paternité ou d'adoption ou de congé consécutif à un accident de travail. Il en est de même en cas de congé pour recherches ou conversions thématiques.

(2) De manière non exhaustive : CNU pour les enseignants chercheurs de statut universitaire, CNU santé pour les enseignants chercheurs des disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques, ou le CNAP pour les astronomes.

Université Claude Bernard Lyon 1

Direction des Ressources Humaines
Service : DRH
Bureau : Secrétariat
Adresse : Bâtiment DAUBIE
43 Bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par : Nathalie WARRET
Tél. : 04 72 44 58 10
Télécopie : 04 72 43 12 38
Courriel : nathalie.warret@univ-lyon1.fr

Référence : DRH/IG/NW/2014

Relevé des avis du Comité Technique du 14 mars 2014

Point n°3 : Examen pour avis des modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

La proposition concernant la procédure d'attribution, les critères d'attribution pour la campagne 2014 et les modalités de versement de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche est mise au vote :

Sur 8 votants :

- Pour : 6 (4 UNSA – 1 FSU – 1 SGEN CFDT)
- Abstention : 1 (FSU)
- Contre : 1 (CGT)

Fait à Villeurbanne, le 14 mars 2014

Le secrétaire adjoint de séance	La secrétaire du CT	Le Président
Patrice GRAND	Nathalie WARRET	François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-053

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE L'UCBL (ISFA) ET L'ANTENNE REGIONALE LYONNAISE DE L'IFPASS.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire entre l'UCBL (ISFA) et l'antenne régionale lyonnaise de l'IFPASS (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

CONVENTION portant Autorisation d'Occupation Temporaire

ENTRE

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel sise 43, boulevard du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne, représentée par son Président, Monsieur François-Noël GILLY,

ci-après dénommée « UCBL »,

d'une part

Et

L'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance, Paris La Défense 8, 20 bis Jardins Boieldieu, 92071 La Défense Cedex représenté par son Président, José MILANO agissant ès qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

ci-après dénommé « I'IFPASS »,

d'autre part.

Préambule

La convention concerne plus particulièrement les partenaires suivants :

- L'Institut de Science Financière et d'Assurances (dénommé ci-dessous « ISFA »), école interne de l'université Claude Bernard Lyon 1
- L'antenne régionale lyonnaise de l'IFPASS (dénommée ci-dessous « L'IFPASS Lyon »)

Le contexte de la convention est le suivant :

La Maison de l'Assurance et de l'Actuariat de l'Université de Lyon (dénommée ci-dessous « MAA ») a été créée en novembre 2007, sous forme d'une association regroupant actuellement l'ISFA et l'IAL (Institut des Assurances de Lyon, institut de la Faculté de Droit de l'université Jean Moulin Lyon 3).

La MAA s'est fixée pour objectif de rassembler, structurer et développer les formations et la recherche autour des thématiques de l'assurance et de l'actuariat.

L'IFPASS, notamment en termes de formation par l'intermédiaire de l'IFPASS-Lyon, a souhaité participer à ce projet fédérateur qui correspond en outre à une volonté de la profession exprimée par l'intermédiaire de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA).

Afin de remplir pleinement ces objectifs, le regroupement sur un même lieu des principaux acteurs lyonnais de la formation et de la recherche en assurance et en actuariat est aujourd'hui souhaitable. L'ISFA étant actuellement localisé sur le site de Gerland de l'université Lyon 1, c'est sur ce site que les partenaires seront regroupés.

Avec l'ISFA, l'IAL et l'IFPASS-Lyon, toutes les conditions sont réunies pour constituer à Lyon un pôle international de l'assurance, sans équivalent en France. Il s'agit d'un projet cohérent et ambitieux, à même de renforcer le rayonnement international de l'université Lyon 1, de l'Université de Lyon, du Grand Lyon et de la région Rhône-Alpes. Il convient en particulier de souligner que :

- D'ores et déjà, des collaborations de recherche sont en cours.
- La complémentarité des trois partenaires (ISFA-Lyon 1, IAL-Lyon 3 et IFPASS-Lyon) permet d'envisager des synergies afin d'offrir un ensemble complet de formations d'excellence, sur les trois niveaux du LMD et le développement de nouveaux diplômes.
- Le volet international constitue un élément important du projet qui devrait permettre de nouvelles délocalisations et doubles diplômes dans de nouveaux pays.
- La mise en commun des bibliothèques des partenaires pourrait donner naissance à un centre documentaire unique entièrement dédié aux secteurs de l'assurance.

Ces différents projets seront mis en œuvre en concertation avec les instances compétentes de l'UCBL.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La convention a pour objet de déterminer les conditions de l'hébergement de l'IFPASS Lyon dans les locaux de l'UCBL, situé 50 Avenue Tony Garnier, 69366 Lyon Cedex 07 (dénommé ci-dessous « site de Gerland »).

Article 2 – Locaux

L'IFPASS Lyon est accueilli au sein de l'Université Lyon 1 sur le site de Gerland dans le bâtiment enseignement sis au 50, avenue Tony Garnier, 69007 Lyon dont l'Université Lyon 1 est affectataire.

Cette mise à disposition comprend le niveau 3 du plot 1 de locaux nus (221 m² de surface utile) pour les salles de cours spécifiquement destinées à l'IFPASS Lyon, des pièces de bureaux nues (pièces 1305, 1306, 1307 et 1309 pour 87 m² de surface utile dans un premier temps puis 108 m² de surface utile pour la moitié du niveau 3 du plot 2 lorsque celui-ci sera disponible) ainsi que l'accès à l'amphithéâtre G2 ou G1 dont les réservations seront effectuées en concertation avec l'ISFA.
Une division en volume du bâtiment faisant état des locaux affectés de manière exclusive à l'IFPASS sera annexée à la présente convention.

L'accès auxdits locaux n'est possible qu'aux conditions et aux jours et horaires officiels d'ouverture du bâtiment abritant le local, décidés par le chef de l'établissement dans le cadre du décret n° 85-827 du 31 juillet 1985 relatif à l'ordre dans les enceintes et locaux des EPSCP.

Les locaux mis à disposition sont destinés exclusivement à l'exercice de l'activité associative de l'IFPASS Lyon citée ci-après :

- Formation Niveau II RNCP - Licence professionnelle « Conseiller, Souscripteur, Gestionnaire en assurance » ;
- Formation Niveau III RNCP - BTS Assurance ;
- Formation Niveau III RNCP - Titre Conseiller en Assurance et Epargne.

L'IFPAss Lyon s'engage à n'exercer aucune autre activité que celles mentionnées dans la présente convention et à ce que ses activités ne contreviennent pas au bon fonctionnement de l'UCBL. Toute autre utilisation ou tout changement de destination de la part de l'IFPASS Lyon est formellement interdit.

Tout(e) cession, sous-location, prêt ou mise à disposition des locaux par l'IFPASS Lyon à des tiers est également formellement interdite.

Les personnels affectés à l'IFPASS Lyon bénéficieront d'un badge d'accès aux locaux, ce qui implique qu'ils soient identifiés comme personnels hébergés selon la procédure en vigueur.
L'IFPASS Lyon sera autorisé à utiliser, dans le respect des règles de fonctionnement en vigueur, les services du Central courrier du SLP qui affranchira sur le compte spécifique ouvert à cet effet ; l'IFPASS Lyon se chargera de régler, sur présentation de la facture établie en fin d'année civile, les consommations qui lui reviennent.

L'adresse postale de l'IFPAss Lyon sera, sans faire mention de l'université Lyon 1 :
IFPAss-Lyon
Site de Gerland
50 avenue Tony Garnier
69007 LYON

L'Université Lyon 1 assure la maintenance lourde et les grosses réparations relevant du propriétaire. L'IFPASS s'engage à entretenir les locaux occupés en bon état et à demander l'autorisation préalable écrite de l'UCBL pour tous travaux d'aménagement ou d'amélioration.

Article 3 : Etat des lieux – Entretien – Restitution du local

Un état des lieux contradictoire sera établi entre les parties avant toute entrée dans les lieux et avant toute remise de clef ou de badge d'accès à l'IFPASS Lyon. Il est également établi un état des lieux au moment de la libération des locaux.

L'IFPASS Lyon prend le local dans l'état où il se trouve sans pouvoir réclamer d'aménagements ou de travaux supplémentaires. Il s'engage à tenir le local en bon état et à en assurer l'entretien régulier et normal.
Au cours de l'occupation, l'IFPASS Lyon ne peut en aucun cas modifier les lieux (ex. réalisation d'aménagements ou de petits travaux, modification de serrure) sans l'accord préalable et exprès de l'UCBL.

Au terme de la convention, l'IFPASS Lyon doit remettre à l'Etablissement les clés et éventuels badges lui permettant d'accéder au local mis à disposition et rendre ce dernier dans le même état que celui existant lors de l'entrée dans les lieux à peine de devoir réaliser à ses frais des travaux de remise en état et/ou de réparation, ou de devoir verser à l'UCBL une indemnité compensatrice du préjudice subi par celle-ci.

Article 4. Accès informatiques

Les personnels et les étudiants de l'IFPASS Lyon doivent respecter la charte pour l'utilisation des ressources informatiques de Lyon 1 et la charte RENATER annexées à la présente convention.

Article 5. Autres obligations

L'IFPASS Lyon s'engage :

- à utiliser les lieux conformément à leur destination et dans le respect des activités, missions de l'UCBL ;
- à ne pas troubler l'ordre public ou créer de nuisances ou de perturbations de toute sorte ;
- à permettre l'accès du local, sans restriction et en tant que de besoin, aux personnels de l'UCBL, et notamment aux personnels relevant des services techniques ou d'hygiène et de sécurité ;
- à utiliser des équipements ou mobiliers conformes à la réglementation en vigueur et à en respecter les consignes d'utilisation, le cas échéant ;
- à respecter et à faire respecter le règlement intérieur ainsi que les règles d'utilisation du système informatique de l'UCBL (cf. article 4) ;
- à respecter toutes les règles relatives aux conditions d'utilisation des bâtiments universitaires ;
- à ne pas utiliser l'image de Lyon 1 pour ses propres formations ;
- et, d'une manière générale, à respecter et à faire respecter l'ensemble de la législation et réglementation en vigueur, et à se conformer aux exigences de l'UCBL découlant de l'application de ces normes.

Plus particulièrement, l'IFPASS Lyon s'engage à respecter et à faire respecter les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en vigueur (interdiction de fumer, respect des consignes de sécurité – incendie...).

Il s'engage à ne pas exercer, au sein du local, d'activités de type cultuel et à ne pas avoir recours à de la main d'œuvre illicite.

L'IFPASS Lyon est également tenu de transmettre à l'UCBL chaque année et spontanément les documents actualisés suivants :

- les statuts de l'association mis à jour, le cas échéant ;
- la liste nominative et les coordonnées à jour des collaborateurs de l'IFPASS Lyon ; la liste nominative de son personnel
- la police d'assurance (cf. article 8).

Article 6. Redevance

En contrepartie de la mise à disposition des locaux faisant l'objet de l'article 2, l'IFPASS s'engage à régler annuellement un montant de 60 000 € HT pour la location des 329 m² de surface utile de locaux nus non soumis à la TVA, 5 000 € HT non soumis à la TVA pour l'utilisation de dix places de parking et 5 000 € HT soumis à la TVA pour la mise à disposition de l'amphithéâtre G2 ou G1 au titre des charges liées à leur fonctionnement, et à rembourser le cas échéant l'UCBL de la totalité de la taxe foncière dont elle serait redevable du fait de la présence ou des activités de l'IFPASS Lyon.

Une facture sera présentée semestriellement à terme échu par l'UCBL à l'IFPASS Lyon.

Article 7. Frais des appels téléphoniques

L'IFPASS Lyon se chargera de régler, sur présentation de la facture établie en fin d'année civile, les abonnements et les consommations de téléphone sur présentation des relevés envoyés par le service Télécom Réseaux de l'UCBL.

Article 8 : Assurances

Il est entendu entre les parties que l'IFPASS Lyon assure la surveillance des locaux mis à sa disposition par l'UCBL, dans le cadre du système de sécurité du bâtiment déjà en place.

Dès l'entrée dans les lieux et pendant toute la durée de la présente convention, l'IFPASS Lyon s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels et incorporels susceptibles d'être causés à toute personne et à l'UCBL, et garantissant contre tous les risques, sinistres et dommages pouvant résulter de l'occupation du local.

Il s'engage à communiquer l'attestation d'assurance au président de l'UCBL dès la signature de la présente convention, ainsi qu'à chaque renouvellement de contrat d'assurance.

Article 9. Durée de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant ; elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois (3) ans à compter de la date de signature et sous réserve d'un état d'entrée dans les lieux.
A l'issue de ces 3 ans, la convention peut être prolongée par voie d'avenant établi d'un commun accord entre les parties ; les modalités financières de l'article 6 pourront alors faire l'objet d'une indexation basée sur l'indice ILAT et plafonnée à 2,5% par an.

Dès la fin de la convention, l'IFPASS Lyon sera tenu de libérer les lieux impérativement dans un délai de trois (3) mois et de se conformer aux dispositions de l'article 3 de la présente convention. A défaut, l'UCBL se réserve notamment le droit de réclamer à l'IFPASS Lyon sans titre une indemnité d'occupation qui comprendra le montant de la redevance prévue à l'article 6.

L'IFPASS Lyon pourra également demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée au président de l'UCBL, sous réserve de respecter un préavis de six (6) mois.

Article 10 : Résiliation de la convention

10.1. Résiliation pour un motif d'intérêt général autre qu'un cas de force majeure

Pendant toute la durée prévue à l'article 9, l'UCBL se réserve la faculté de résilier ou de modifier la présente convention pour un motif d'intérêt général, autre que l'inexécution des clauses ou conditions. Dans cette hypothèse, l'IFPASS Lyon sera indemnisé du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée.

L'UCBL en informera l'IFPASS Lyon deux mois avant la date de la résiliation par lettre recommandée avec avis de réception et permettra la fin de l'année universitaire en cours.

10.2. Résiliation-sanction

En cas de non-respect par l'IFPASS Lyon des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée par l'UCBL à l'expiration d'un délai de trente jours suivant la première présentation d'une lettre motivée, par un envoi recommandé avec avis de réception.

10.3. Résiliation en cas de force majeure

En cas de force majeure entraînant la libération des locaux occupés par l'IFPASS Lyon, l'université Lyon 1 ne sera assujettie au versement d'aucune indemnité.

Article 11. Règlement des litiges

A défaut de solution amiable, tout litige qui surviendrait entre les parties à l'occasion de la présente convention mettant en cause ses dispositions serait porté devant le tribunal administratif compétent.

Fait à Villeurbanne, le

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président de l'IFPASS

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-054

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

CRÉATION D'UN PÔLE INTERNATIONAL D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN ASSURANCE ET EN ACTUARIAT UCBL (ISFA) – LYON 3(IAL)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la déclaration suivante :

« Les Universités Claude Bernard-Lyon 1 et Jean Moulin-Lyon 3 se donnent comme objectif commun de réaliser ensemble un pôle international d'enseignement et de recherche en assurance et en actuariat dans le cadre d'un partenariat réunissant l'ISFA (Institut de Science Financière et d'Assurance) et l'IAL (Institut des Assurances de Lyon).

L'Université Claude Bernard Lyon 1 soutient le projet d'hébergement en un même lieu de l'ISFA, composante de Lyon 1 et de l'IAL, composante de Lyon 3.

Le nouveau site accueillera, dans le cadre du pôle international précité, les activités de l'ISFA et celles de l'IAL selon les modalités et un calendrier qui seront définis par convention entre les deux établissements»

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-055

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

ÉLÉMENTS DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

a été informé de l'exécution budgétaire 2013 (cf. document ci-joint).

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Commission des moyens

Jeudi 13 mars 2014

Exécution budgétaire 2013

LE CONTEXTE BUDGETAIRE 2013

Le budget initial 2013 a été voté le 18 décembre 2012 par le Conseil d'administration de l'UCBL pour un montant de 395,4 M€. Une décision budgétaire modificative (DBM) a été présentée le 21 mai 2013 qui a porté le budget à 411,3 M€. Elle a été suivie par deux autres DBM techniques en fin d'année qui ont porté le budget à 411,9 M€. Ces DBM urgentes ont permis le réajustement des ouvertures de crédits entre masses sans remettre en cause l'équilibre global du budget.

Le budget 2013 a été exécuté dans un contexte national très contraint qui a amené le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à imposer une mise en réserve sur la dotation 2013 de 847 K€ pour Lyon 1, ainsi qu'une contribution au redressement des comptes publics de 1,3 M€. Au total, 2,2 M€ ont été amputés aux crédits de fonctionnement de l'UCBL.

Si l'on compare les notifications de la subvention pour charge de service public (SCSP) 2012 et 2013, on constate une augmentation de 4,4 M€ due principalement à la hausse du taux du CAS Pension (compte d'affectation spéciale). Cependant, en considérant les dotations de fonctionnement récurrentes, la diminution de la subvention entre 2012 et 2013 est de 2,3 M€ hors actions spécifiques et de 1,9 M€ au total (cf. détail ci-dessous).

	2013	2012	Ecart brut	Ecart à périmètre identique
Masse salariale	260 040 735 € – dont supplément CAS pensions : 5 827 410€ – dont création d'emplois (19) : 530 100 €	254 702 735 €	5 338 000 €	-1 019 510 €
Fonctionnement	25 085 247	26 397 325 €	-1 312 078 €	-1 312 078 €
Mise en réserve	-847 884€	-1 417 301€	+ 569 417€	+ 569 417€
Dotation nette	**284 278 098 €**	**277 602 631€**	**4 025 922 €**	**-2 331 588 €**

	2013	2012	Ecart brut	Ecart à périmètre identique
Dotation nette (hors crédits fléchés)	**284 278 098 €**	**277 602 631 €**	**4 025 922 €**	**- 2 331 588 €**
Actions spécifiques	3 051 330 €	2 108 459 €	942 871 €	942 871 €
Opérations immobilières	508 000 €	1 060 000 €	- 552 000 €	- 552 000 €
Total notification	**287 837 428 €**	**282 270 611 €**	**4 416 793 €**	**- 1 940 717 €**

Malgré ce contexte, le budget de l'UCBL a maintenu ses dotations pour les axes politiques prioritaires en matière de formation, recherche, politique des ressources humaines (RH), vie étudiante, infrastructures, définis dans la lettre de cadrage budgétaire, votée au Conseil d'administration du 10 juillet 2012.

1. LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2013

a. LA REALISATION DES RECETTES

Les recettes réalisées en 2013 s'élèvent à 396,7 M€ (dont 0,7 M€ pour le CISR et 1,4 M€ pour le SIUAPS, voir détail ci-dessous) pour une prévision de 393,1 M€, soit un taux de réalisation de 101%.

		Recettes de fonctionnement	Subventions d'investissement	TOTAL
CISR	**Prévision**	0,7 M€		0,7 M€
	Réalisation	0,7 M€		0,7 M€
	% ou var	***102%***		***102%***
SIUAPS	**Prévision**	1,4 M€	0,1 M€	1,5 M€
	Réalisation	1,4 M€	0,0 M€	1,4 M€
	% ou var	***100%***	***21%***	***96%***
UCBL	**Prévision**	379,7 M€	11,3 M€	390,9 M€
	Réalisation	387,6 M€	7,1 M€	394,6 M€
	% ou var	***102%***	***63%***	***101%***
TOTAL	**Prévision**	381,8 M€	11,3 M€	393,1 M€
	Réalisation	389,7 M€	7,1 M€	396,7 M€
	% ou var	***102%***	***63%***	***101%***

On note que 77% des recettes proviennent des subventions (Etat 74%, collectivités territoriales 2,2%, Union européenne 0,1%, autres organismes 0,7%). Les ressources propres (droits d'inscription 1,7%, formation continue 3,4%, contrats de recherche 5%…) représentent 15%. Les derniers 8% correspondent à des recettes non encaissables (neutralisation des amortissements 5,2%, prestations internes 3%) dont transferts entre l'UCBL et les services à comptabilité distincte (SACD)).

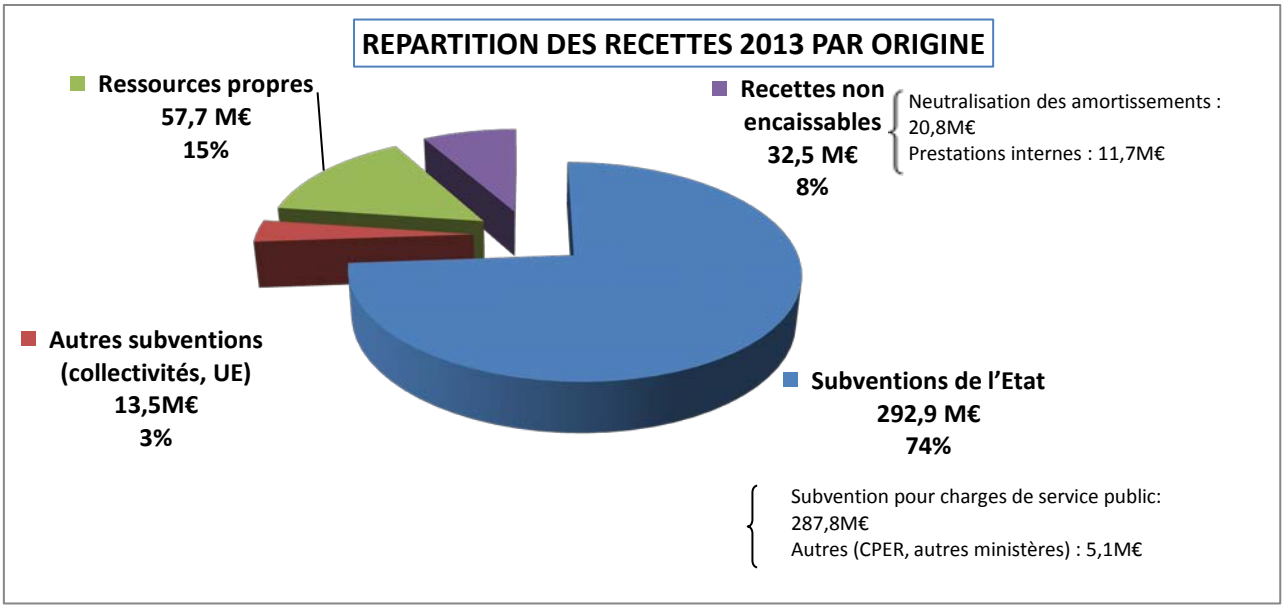

b. L'EXECUTION DES DEPENSES

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 396,5 M€ (dont 1,5 M€ pour le CISR et 1,7 M€ pour le SIUAPS) pour une prévision de 411,9 M€, soit un taux d'exécution de 96,3%. Ce taux global est stable par rapport à 2012 (96,8%). Cependant, si on les décompose par masse, on constate un taux de réalisation en fonctionnement (y compris prestations internes) de 99% (contre 95,9% en 2012) et de 57,4% en investissement (76% en 2012). Le taux d'exécution de la masse salariale est, comme en 2012, proche de 100% : 99,6% en 2013, 99,2% en 2012.

		Salaires	Fonctionnement (avant DAP)	Dotation aux amortissements et provisions	Investissements	TOTAL
CISR	**Prévision**	0,0 M€	0,2 M€	0,5 M€	1,0 M€	1,7 M€
	Réalisation	0,0 M€	0,2 M€	0,5 M€	0,9 M€	1,5 M€
	% ou var	***100%***	***95%***	***101%***	***85%***	***91%***
SIUAPS	**Prévision**	0,2 M€	0,8 M€	0,4 M€	0,6 M€	2,0 M€
	Réalisation	0,2 M€	0,8 M€	0,4 M€	0,3 M€	1,7 M€
	% ou var	***97%***	***99%***	***101%***	***54%***	***86%***
UCBL	**Prévision**	274,8 M€	69,5 M€	32,2 M€	31,7 M€	408,2 M€
	Réalisation	273,8 M€	69,2 M€	32,4 M€	17,7 M€	393,0 M€
	% ou var	***100%***	***99%***	***100%***	***56%***	***96%***
TOTAL	**Prévision**	275,0 M€	70,5 M€	33,1 M€	33,3 M€	411,9 M€
	Réalisation	274,0 M€	70,1 M€	33,3 M€	18,9 M€	396,2 M€
	% ou var	***100%***	***99%***	***100%***	***57%***	***96%***

La masse salariale représente le plus gros poste de dépense : 273,9 M€ soit 69% du budget réalisé de l'UCBL. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 103,5 M€, soit 26% du budget. On distingue les dépenses décaissables (58,5 M€ ; 15%), des non décaissables composées des prestations internes et des dotations aux amortissements et aux provisions (45 M€ ; 11%). Les investissements ont été réalisés à hauteur de 18,9 M€, ce qui est très en-dessous de la prévision de 33,3 M€ et représente un taux de réalisation de seulement 57%. Ce faible taux est dû principalement à la non exécution ou le retard pris dans la réalisation des tranches prévues au Programme pluriannuel d'investissement immobilier (PPI), avec 11 M€ de crédits non consommés. En recherche, 3,1 M€ de crédits d'investissement n'ont pas été utilisés.

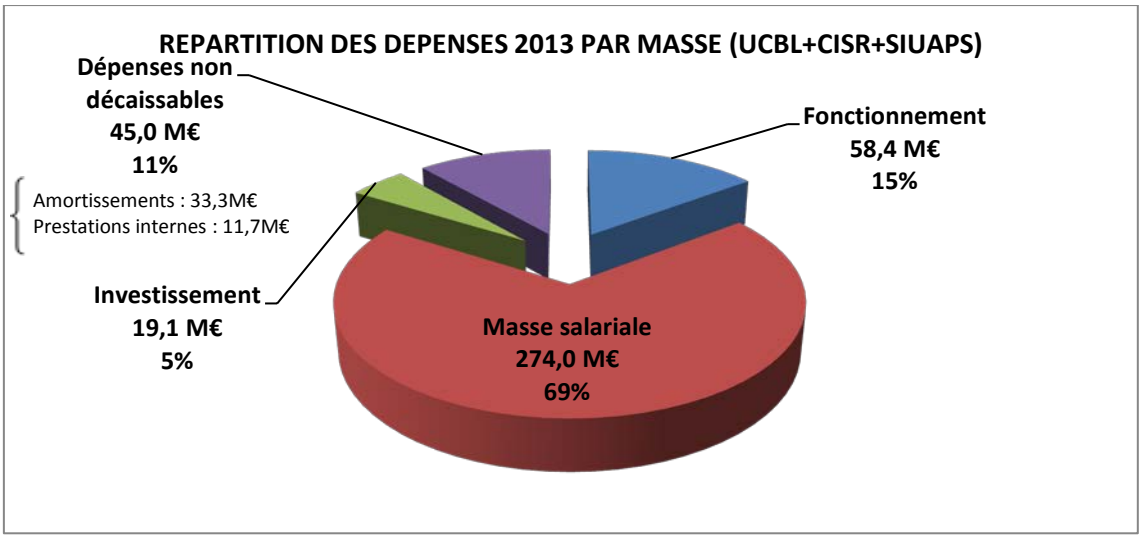

c. RESULTAT, CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) ET FONDS DE ROULEMENT

Le résultat de l'exercice 2013 est un excédent de 12,4 M€ (dont 54 K€ pour le CISR et 3,4 K€ pour le SIUAPS).

La capacité d'autofinancement (CAF), qui représente les ressources dégagées par l'université lui permettant de couvrir en partie ses besoins en investissement, est de 24,8 M€ (0,5 M€ pour le CISR et 0,1 M€ pour le SIUAPS).

L'apport au fonds de roulement (FDR) est de 12,9 M€. Les fonds de roulement des deux SACD sont en baisse : -0,4 M€ pour le CISR et -0,2 M€ pour le SIUAPS.

Deux opérations de corrections rétroactives ont impacté le fonds de roulement 2012 : un changement de méthode de calcul pour des charges à payer de salaires (sur les comptes épargne-temps : +1,2 M€, et les heures complémentaires des fonctionnaires : -1,7 M€), et une correction sur le produit à recevoir 2012 d'EZUS dont le montant a été réduit de 13,1 M€ à 0,2 M€.

Si l'on prend en compte ces corrections, la variation du FDR entre 2013 et 2012 est de -0,5 M€.
A fin 2013, le montant du fonds de roulement est de 43,8 M€ (UCBL + SACD). Il est ramené à 41,5 M€ après déduction des avances effectuées dans le cadre du marché de requalification de Rockefeller (méthode ministère).

2. LES RECETTES 2013 : EXECUTION ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES PRECEDENTES

a. LES RECETTES PAR ORIGINE

Tableau d'évolution des recettes par origine de financement de 2011 à 2013

En M€ (UCBL + CISR + SIUAPS)

	Compte financier 2011	Compte financier 2012	*Budget initial 2013*	*DBM 2013*	Compte financier 2013
1. SUBVENTIONS POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC	**280,5**	**286,4**	***285,7***	***287***	**288,6**
Subventions des programmes 150 et 231	279,2	285,2	*284,7*	*285,8*	287,1
dont masse salariale transférée	216,3	219,7	*226*	*225,1*	225,3
dont SYMPA	57	56,3	*53,8*	*55,6*	55,6
Subventions autres ministères	1,3	1,2	*1*	*1,2*	1,5
2. AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	**15,2**	**12,6**	***12,6***	***14,5***	**10,8**
Collectivités locales	**6,7**	**6,1**	***6,4***	***6,9***	**5,9**
Région	5,3	4,9	*5,3*	*5,8*	4,7
Département	0,6	0,6	*0,6*	*0,6*	0,6
Communes et groupements de communes	0,8	0,5	*0,6*	*0,6*	0,6
Union européenne	**0,4**	**0,5**	***0,3***	***0,5***	**0,4**
Autres subventions de fonctionnement	**5,7**	**4,6**	***5,9***	***7***	**4,5**
3. AUTRES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT COURANT	**51,2**	**48,3**	***48,2***	***52***	**56,2**

Droits d'inscription	**6,8**	**7**	***7,1***	***7,4***	**6,8**
Redevances sur prestations intellectuelles	**0,4**	**0,3**	***0,4***	***0,3***	**0,4**
Contrats de recherche	**18,1**	**19**	***17,6***	***18,7***	**20**
ANR hors investissements d'avenir	9,3	9	*0,9*	*6,1*	7
dont préciputs	1,6	1,4	*1,7*	*1,3*	1,3
ANR investissement d'avenir			*7,9*	*2,5*	2,6
Contrats de recherche hors ANR	8,8	10	*8,8*	*10,1*	10,4
Formation continue	**11,1**	**11,6**	***12,1***	***13,5***	**13,5**
Taxe d'apprentissage	**2,3**	**2,1**	***2,1***	***2,5***	**2,1**
collecte de taxe (à dépenser sur l'année universitaire)	2,06	2,25		*2,43*	2,45
Dons et legs et assimilés des fondations			***0***	***0,1***	**0,3**
Autres recettes encaissables	**12,5**	**8,3**	***8,9***	***9,7***	**13,1**
dont variation du produit à recevoir EZUS	2,8	-0,3			
dont solde des contrats EZUS	0,5	0,3	*0,2*	*0,3*	0,2
4. RECETTES EXCEPTIONNELLES ENCAISSABLES	**0**	**0,1**	***0***	***0,1***	**1,5**
Produits de cession des éléments d'actif		0,1			1,4
Autres recettes exceptionnelles encaissables			*0*	*0,1*	0,1
5. RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	**2,9**	**3,9**	***6,4***	***11,3***	**7**
Subventions d'investissement de l'Etat rattachables	**0,7**	**2,5**	***1,6***	***4,3***	**4,3**
Autres subventions d'investissement	**2,2**	**1,4**	***1,8***	***3,3***	**2,7**
Région	2,2	0,6	*0,9*	*2,6*	0,8
Département		0,2			
Autres		0,7	*0,9*	*0,7*	1,9
ANR investissement d'avenir			*3,1*	*3,7*	0
6. RECETTES NON ENCAISSABLES	**32,5**	**31,7**	***25,8***	***27,7***	**32,5**
Quote-part subventions d'inv. Virée au compte de résultat	**19,3**	**19**	***18,6***	***18,7***	**20,8**
Autres (prestations internes)	**13,1**	**12,7**	***7,2***	***9,4***	**11,7**
	382,3	**382,9**	***378,7***	***392,5***	**396,6**

Par origine, la structure des recettes en 2013 est semblable à celle des années précédentes : 74% de subventions de l'Etat, 14% de ressources propres, 3% d'autres subventions (Collectivités, UE) et 8% de recettes non encaissables (neutralisation des amortissements et prestations internes).

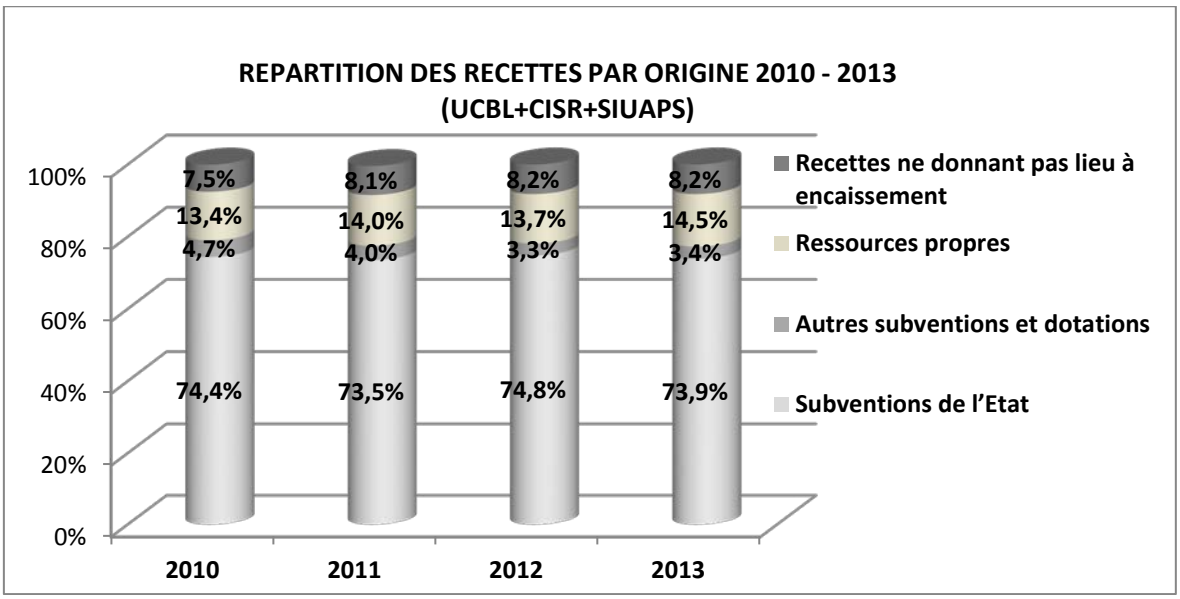

	2010	2011	2012	2013
Ressources propres	**49,90**	**53,60**	**52,20**	**56,20**
Part dans les recettes globales	**13,4%**	**14,0%**	**13,6%**	**14,2%**
Subventions de l'Etat	**276,40**	**280,50**	**286,40**	**292,90**
Part dans les recettes globales	**74,4%**	**73,5%**	**74,8%**	**73,9%**
Recettes globales	**371,70**	**382,40**	**382,90**	**396,60**

i. LES SUBVENTIONS

Les subventions constituent la principale source de financement de l'UCBL. La subvention définitive pour charge de service public 2013 est de 287,8 M€ nette de la mise en réserve de 0,8 M€ et de la contribution au redressement des comptes publics de 1,3 M€. Elle représente ainsi 98,3% du total des subventions de l'Etat (292,9 M€) et englobe notamment la masse salariale transférée des personnels (225,3 M€), la dotation SYMPA (55,6 M€), le contrat quinquennal négocié en 2011 (1,75 M€).

La notification définitive de la SCSP est supérieure de 1,4 M€ par rapport à la prévision 2013. La répartition se décompose en 0,5 M€ de crédits non prévus destinés aux travaux de mise en sécurité, 0,7 M€ d'*action spécifique non-reconductible* de masse salariale au titre de l'année universitaire 2013/2014, et 0,2 M€ d'actualisation de la masse salariale.

Les autres subventions relèvent des collectivités locales (6,7 M€, -2,8 M€ par rapport à la prévision), de l'Union européenne (0,4 M€) et d'organismes publics ou privés (6,4 M€). Ce sont des financements accordés principalement dans le cadre du CPER (cofinancement avec l'Etat), du Contrat d'établissement pour le développement de l'enseignement supérieur (CEDES), d'appels à projets. Ils n'ont donc pas de caractère pérenne et leur constatation est liée à l'avancement des projets.

ii. LES RESSOURCES PROPRES

Les ressources propres proviennent principalement des droits d'inscription (6,8 M€), des prestations de formation continue (13,5 M€), de la taxe d'apprentissage (2,1 M€), et des contrats de recherche (20 M€). Le poste *Divers*, qui représente 13,8 M€, regroupe les financements hors subventions tels que les prestations de service dont les Activités industrielles et commerciales, la restauration, les mises à disposition de personnels ; les refacturations de documentation (achat en commun des bibliothèques), de fluides ; les produits exceptionnels…

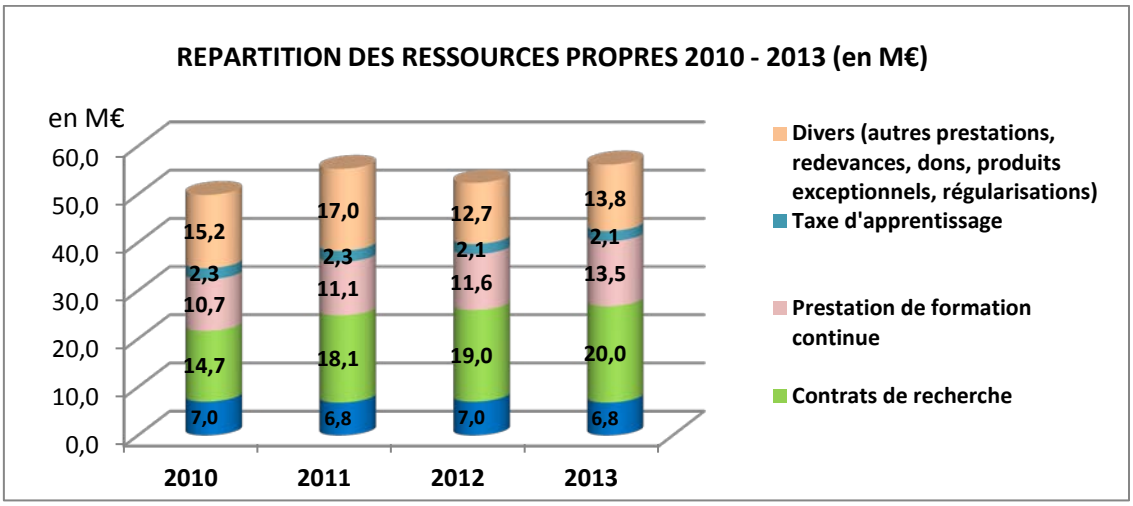

Les contrats de recherche (20 M€) connaissent en 2013 un meilleur taux d'exécution : 93% contre 80% en 2012. La réalisation en fonctionnement dépasse de 2,2 M€ la prévision. En investissement 3,4 M€ de recettes prévues notamment dans le cadre des investissements d'avenir n'ont pas été exécutées.

Les recettes de formation continue sont en augmentation de 1,9M€ par rapport l'année dernière et sont conformes à la prévision.

La taxe d'apprentissage reste à un niveau stable (2,1 M€), ces recettes étant constatées à hauteur des dépenses. Cependant, la collecte 2013 est supérieure à celle de 2012 : 2,45 M€ contre 2,25 M€ et il reste un solde important en trésorerie à dépenser sur 2014 (0,7 M€).

b. LES RECETTES PAR NATURE

Tableau d'évolution des recettes par enveloppes de 2010 à 2013

En M€ (UCBL + CISR + SIUAPS)		2011	2012	2013
Fonctionnement (hors neutralisation des amortissements et reprises sur provisions, prestations internes)	Budget initial (1)	334,2	341,7	346,5
	DBM (2)	347,6	352	353,5
	Evolution entre (1) et (2)	4%	3%	2%
	Budget exécuté	348,6	348,7	357,1
	% de réalisation	100%	99%	101%

Neutralisation des amortissements et reprises sur provisions	Budget initial (1)	38,7	19,2	18,6
	DBM (2)	20,7	18,6	18,7
	Evolution entre (1) et (2)	-46%	-3%	1%
	Budget exécuté	19,4	19	20,8
	% de réalisation	94%	102%	111%

Prestations internes	Budget initial (1)	5,8	7,2	7,2
	DBM (2)	9,1	9,8	9,5
	Evolution (1) et (2)	58%	35%	25%
	Budget exécuté	11,4	11,2	11,7
	% de réalisation	125%	115%	123%

Subventions d'investissement	Budget initial (1)	4,9	3,1	6,4
	DBM (2)	4	3,7	11,3
	Evolution entre (1) et (2)	-18%	18%	77%
	Budget exécuté	3	3,9	7
	% de réalisation	74%	107%	62%

Total	**Budget initial (1)**	**383,7**	**371,3**	**378,7**
	DBM (2)	**381,4**	**384,1**	**392,5**
	Evolution entre (1) et (2)	**-1%**	**3%**	**4%**
	Budget exécuté	**382,4**	**382,9**	**396,6**
	% de réalisation	**100%**	**100%**	**101%**

i. LE FONCTIONNEMENT

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement est de 101%, soit +3,6 M€ par rapport à la prévision. Les principaux postes en augmentation non prévue:

- +0,9 M€ sur la masse salariale (actions spécifiques mentionnées plus haut)
- +2,2 M€ pour les contrats de recherche
- +1,4 M€ provenant de la vente de placements financiers (produit exceptionnel)
- +0,6 M€ d'annulations de services faits de 2012

Les recettes issues de la neutralisation des amortissements sont également en augmentation : +1,7 M€ de régularisation pour l'intégration de la neutralisation des legs Rockefeller et Tamaris (non pris en compte jusqu'en 2013).

Les prestations internes sont supérieures aux prévisions (+2,2 M€) mais proches du montant constaté les années précédentes. Ce flux est encore trop souvent utilisé pour des transferts de crédits intra ou inter UB, alors qu'il devrait se limiter à des prestations d'achat ou de services.

ii. L'INVESTISSEMENT

Contrairement aux recettes de fonctionnement, le taux de réalisation des subventions d'investissement est plus variable (de 21% en 2010 à 107% en 2012), il est de 62% en 2013. Ces dernières, essentiellement liées à l'immobilier, sont désormais constatées au versement pour ces opérations (6,1 M€). Ce taux est donc à rapprocher à celui constaté en dépenses (57,4%). Pour les contrats de recherche, les subventions sont constatées à l'avancement des opérations.

3. LES DEPENSES 2013 : EXECUTION ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES PRECEDENTES

a. LES DEPENSES PAR NATURE

Tableau d'évolution des dépenses par enveloppe budgétaire de 2011 à 2013

En M€ (UCBL + CISR + SIUAPS ; dont tranches non exécutées des PPI)		2011	2012	2013
Salaires	Budget initial (1)	257,5	266,0	272,8
	DBM (2)	262,9	268,9	275,0
	Evolution entre (1) et (2)	+2,1%	+1,1%	+0,8%
	Budget exécuté	260,6	266,7	273,9
	% de réalisation	99,1%	99,2%	99,6%
Fonctionnement (hors dotations aux amortissements et provisions, prestations internes)	Budget initial (1)	54,1	62,4	56,9
	DBM (2)	62,5	63,9	61,1
	Evolution entre (1) et (2)	+15,5%	+2,4%	+7,4%
	Budget exécuté	59,7	58,3	58,5
	% de réalisation	95,5%	91,2%	95,7%
Dotations aux amortissements et provisions	Budget initial (1)	45,9	29,6	31,8
	DBM (2)	30,1	31,9	33,1
	Evolution entre (1) et (2)	-34,4%	+7,8%	4,1%
	Budget exécuté	30,6	31,6	33,3
	% de réalisation	101,7%	99,1%	100,6%
Prestations internes	Budget initial (1)	5,8	7,2	7,2
	DBM (2)	9,1	9,8	9,5
	Evolution entre (1) et (2)	+56,9%	+36,1%	+31,9%
	Budget exécuté	11,4	11,2	11,7
	% de réalisation	125,3%	114,3%	123,2%
Investissement	Budget initial (1)	24,7	16,8	26,4
	Reports 1 tranches PPI		1,8	3,9
	DBM (2)	27,1	24,2	30
	Reports corrigés tranches PPI		2,8	3,3
	Evolution entre (1) et	+9,7%	+44,0%	+13,6%

	(2)			
	Budget exécuté	24	20,5	19,1
	% de réalisation	88,6%	75,9%	57,4%

Total	Budget initial (1)	390,9	383,9	399
	DBM (2)	395,4	401,3	411,9
	Evolution entre (1) et (2)	+1,2%	+4,5%	+3,2%
	Budget exécuté	386,2	388,5	396,5
	% de réalisation	97,7%	96,8%	96,3%

Le montant total des dépenses exécutées s'élève à 396,5 M€, en augmentation de 2% par rapport au compte financier 2012. Le taux d'exécution global est de 96,3%. Ces chiffres sont cependant à nuancer selon l'enveloppe budgétaire.

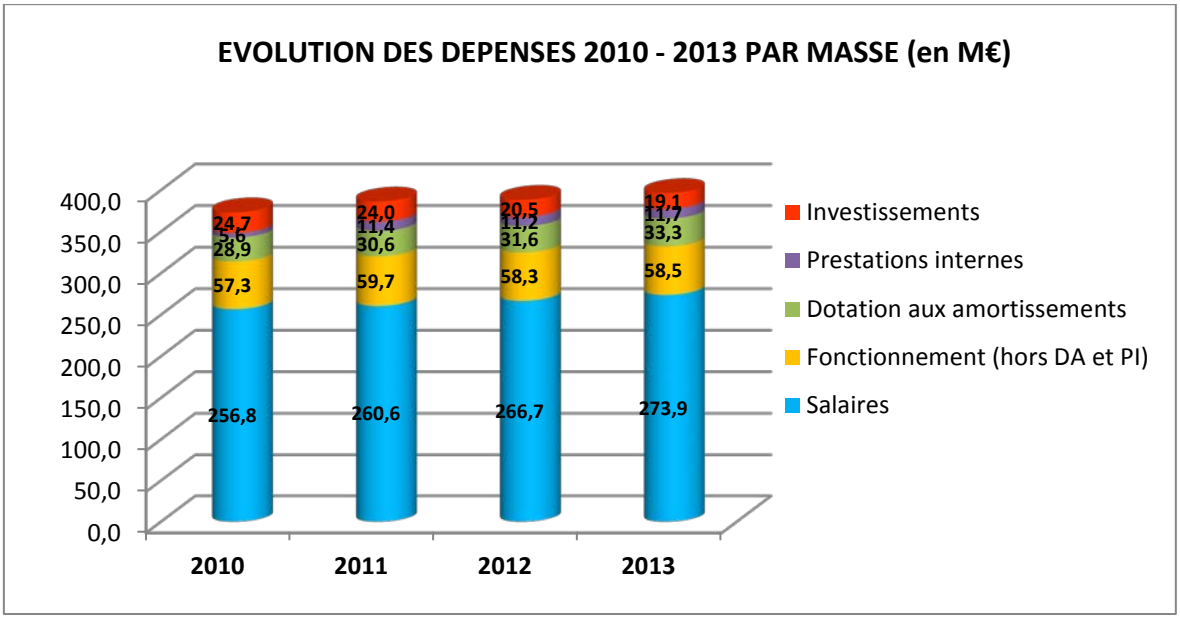

Si l'on compare le poids des dépenses par masse dans le budget global depuis 2010, on constate une augmentation de la masse salariale, une compression des dépenses de fonctionnement depuis 2011, un poids plus important de la dotation aux amortissements. Le niveau des prestations internes reste stable, les dépenses d'investissement ont un poids plus variable mais en baisse depuis 2010.

POIDS DES DEPENSES PAR MASSE DANS LE BUDGET GLOBAL

	2010	2011	2012	2013
Salaires	68,8%	67,5%	68,7%	69,1%
Fonctionnement (hors DA et PI)	15,3%	15,5%	15,0%	14,8%
Dotation aux amortissements	7,7%	7,9%	8,1%	8,4%
Prestations internes	1,5%	3,0%	2,9%	3,0%
Investissements	6,6%	6,2%	5,3%	4,8%
Total	100%	100%	100%	100%

i. LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de masse salariale représentent 69% du total des dépenses, soit 273,9 M€ dont 232,8 M€ de masse salariale transférée (personnels et contrats doctoraux), en progression de 2,7% par rapport à 2012 (augmentation du taux du CAS Pension).

	2010	2011	2012	2013
Masse salariale transférée	225,4 M€	228,8 M€	232,8 M€	238,6 M€
Contrats de recherche	5,8 M€	7,2 M€	8,1 M€	9,3 M€
Autres (SYMPA et ressources propres)	25,6 M€	24,6 M€	25,8 M€	26,1 M€
	256,8 M€	260,6 M€	266,7 M€	274,0 M€

Le taux d'exécution des dépenses de masse salariale est de 99,6%, dont 99,4 % pour la masse salariale transférée, et 101,3 % pour les ressources propres.

ii. LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, y compris prestations internes (11,7 M€) et dotations aux amortissements et aux provisions (33,3 M€), et hors masse salariale, s'élèvent à 103,5 M€ pour une ouverture de crédits de 103,7 M€ (après les DBM techniques). Soit un taux de réalisation de 99%, contre 96% en 2012.
La masse fonctionnement prévue lors de la 1ère DBM s'est avérée insuffisante en fin d'année pour couvrir l'ensemble des dépenses. Plusieurs raisons à cela :

- Un accroissement de la dotation aux amortissements de 0,965 M€ (dont 0.9M€ l'UCBL, dont 60 K€ pour le CISR et 5 K€ pour le SIUAPS) du à la prise en compte d'opérations de travaux terminées en 2013 (pour l'UCBL) et de dépenses d'investissement supérieures aux années précédentes (pour le CISR). Un travail important reste à faire en collaboration avec l'agence comptable et la DIRPAT sur l'estimation du montant des amortissements, en envisageant par exemple des clôtures trimestrielles qui permettront une meilleure visibilité sur la dotation définitive.

- 1,2M€ de valeurs comptables des placements financiers vendus et non connus à la DBM.

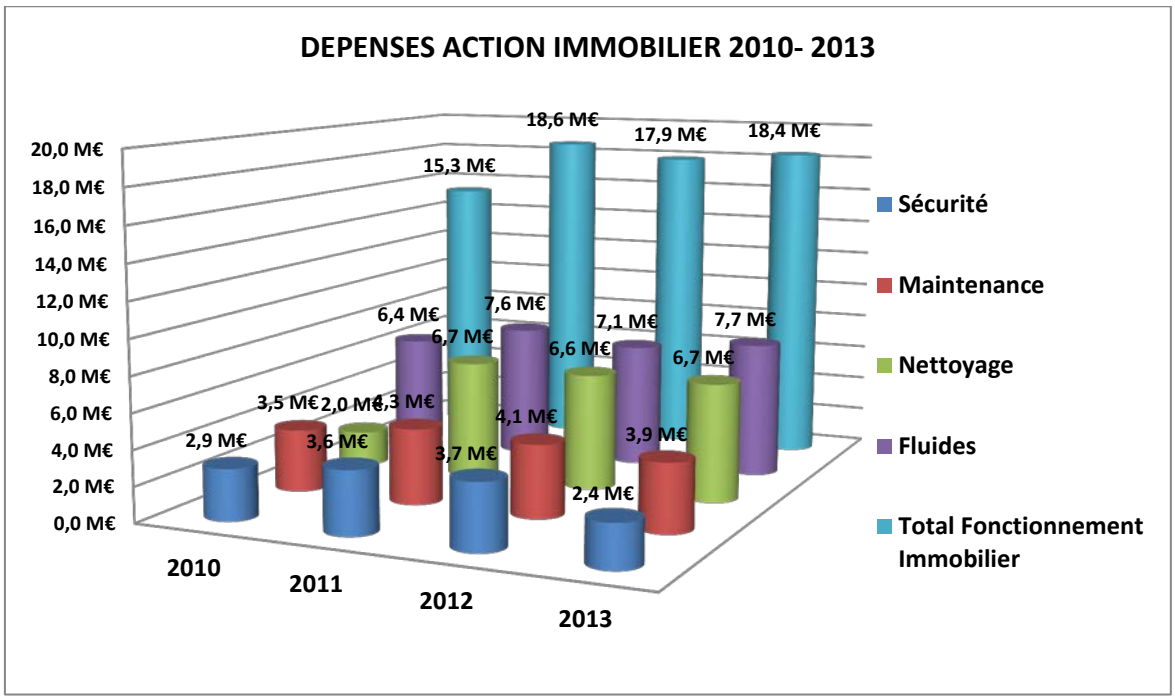

iii. L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (achats de matériels de plus de 800 € HT et travaux immobiliers) sont de 19,1 M€ en 2013 ; le taux d'exécution en investissement est de 57%. Ce taux est particulièrement bas, pour mémoire il était de 76 % en 2012 et de 78% en 2011. Il traduit la nécessité de mettre mieux en adéquation les prévisions et la possibilité réelle d'exécution et de prise en charge des travaux par la direction du patrimoine et les prestataires extérieurs. Dans le seul cadre du PPI l'exécution est de 56%, avec des tranches reportées de 2012 non encore totalement exécutées.

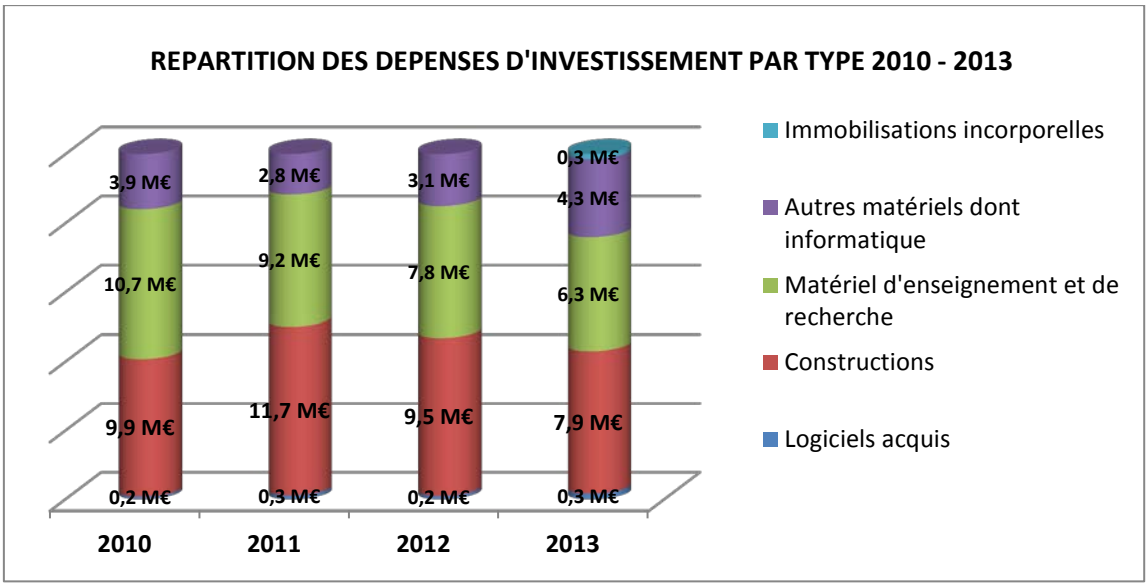

	2010	2011	2012	*DBM 2013*	2013
Logiciels acquis	0,2 M€	0,3 M€	0,2 M€	*0,0 M€*	0,3 M€
Constructions	9,9 M€	11,7 M€	9,5 M€	*12,1 M€*	7,6 M€
Matériel d'enseignement et de recherche	10,7 M€	9,2 M€	7,8 M€	*8,9 M€*	6,3 M€
Autres matériels dont informatique	3,9 M€	2,8 M€	3,1 M€	*5,6 M€*	4,3 M€
Immobilisations incorporelles				*0,0 M€*	0,3 M€
TOTAL	**24,7 M€**	**23,9 M€**	**20,6 M€**	***33,3 M€***	**18,9 M€**

- **L'EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

En K€	Réalisé 2011	Taux d'exécution 2011	Réalisé 2012	Taux d'exécution 2012	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	Taux d'exécution 2013
Partie A : Opérations prioritaires	5 481	72,9%	4 770	64,2%	9 331	4 556	48,8%
Partie B : Opérations importantes	4 700	79,5%	4 517	93,0%	1 376	656	47,7%
Partie C : Ressources propres composantes	1 221	89,1%	772	58,0%	1 666	1 258	71,1%
Plan Campus : Opérations anticipées					1 374	1 295	94,2%
TOTAL	**11 402**	**79,5%**	**10 059**	**74,0%**	**13 747**	**7 765**	**56,5%**
TOTAL (hors Plan Campus)	**11 402**	**79,5%**	**10 059**	**74,0%**	**12 373**	**6 470**	**56,2%**

Ci-dessous les principaux éléments présentés en comité de pilotage du PPI qui expliquent les faibles taux d'exécution en 2013 :

- Amphi 4 : Le retard pris pour la réalisation du gros œuvre a entrainé la non consommation des crédits ouverts en 2013 (400 k€). Le chantier a été arrêté pendant un mois, des pénalités de retard ont été appliquées.

- Curien : 400 k€ issus de la dotation UCBL ont été alloués dans l'attente d'une notification complémentaire de la subvention ministérielle. L'opération a été arrêtée dans l'attente des retours du projet Plan Campus. L'opération est revue à la baisse car une partie de l'ensemble de bâtiments fera l'objet d'une démolition.

- Plateforme de bio production: la tranche 2013 a été mal estimée, en 2014 seuls les crédits nécessaires pour des études sont ouverts (75 k€).

- Requalification Rockefeller – Tranche 2 : 205 k€ issus de la dotation UCBL non utilisés.

- Cellule Congrès : 100 k€ non utilisés, travaux reportés en 2014.

- Square Torcy : la réalisation est finalement programmée au mieux pour 2014.

- Bureaux Raulin : les tranches 2012 et 2013 n'ont pas été réalisées en 2013.

- **L'EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT INFORMATIQUE**

En K€	Réalisé 2012	DBM Tranche 2013	DBM Reports s/tranches NE 2012	Réalisé 2013	Taux d'exécution 2013
Partie A : Opérations prioritaires	681	1146	332	1440,2	97,4%
Partie B : Opérations importantes	1799	880	99	630,6	64,4%
Partie C : Autres opérations	0	328	3	n/a	n/a
TOTAL	**2 480**	**2 354**	**434**	**2070,8**	**74,3%**

Réalisations des principaux projets inscrits dans le programme pluriannuel informatique :
- Infrastructures pour les applications métiers (DSI) : 215 K€
- Opérations CISR (ROCAD5, Boucles optiques, Réseaux Wifi) : 941 K€
- Serveur de stockage IPNL/CRAL : 206 K€

b. LES DEPENSES PAR DESTINATION

L'exécution et la répartition des dépenses par destination LOLF sont conformes à la prévision et aux constats des années antérieures. Elles traduisent les missions prioritaires de l'université : la formation (35%), la recherche (31%), l'entretien des infrastructures (12%).

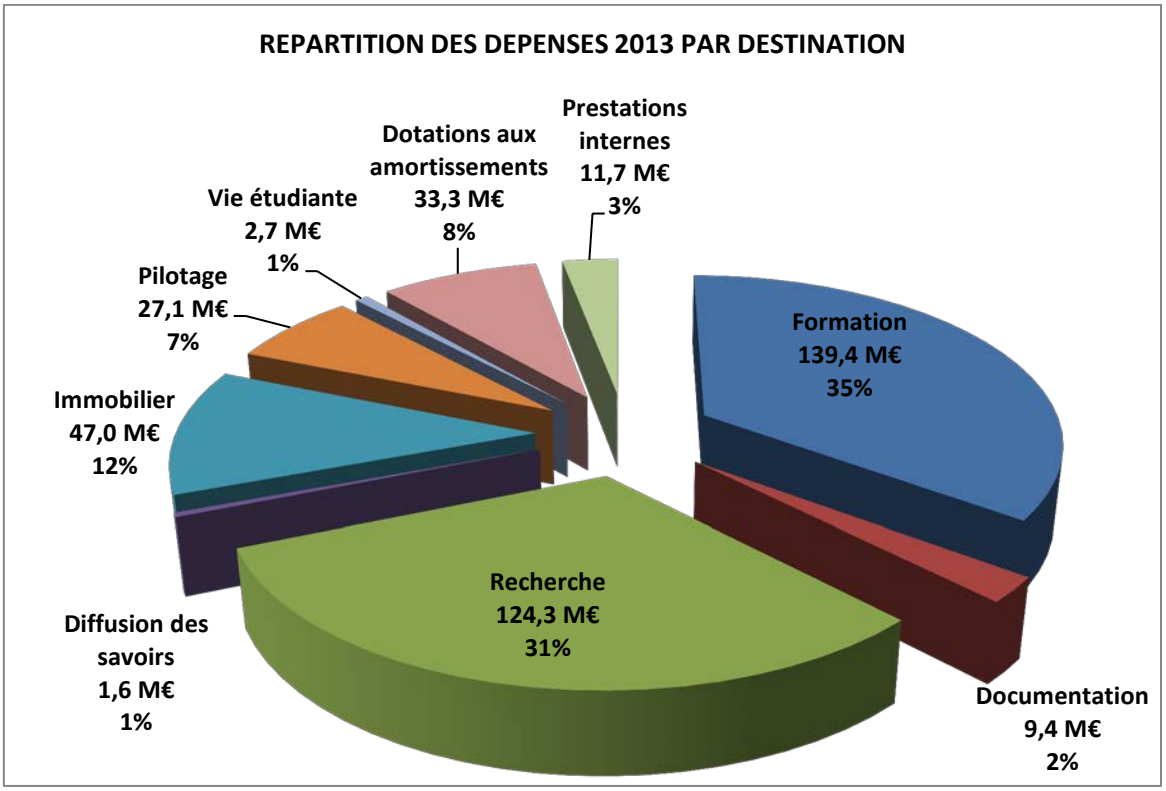

Par rapport aux prévisions par action, on constate toutes masses confondues des taux proches des taux d'exécution globale sauf pour les actions Diffusion des savoirs 68,7% (-0,7 M€ sur la réalisation prévue pour la cellule Congrès) et Immobilier 82,8% (travaux prévu non exécutés).

Comme mentionné précédemment, la réalisation des prestations internes est supérieure de 2,2 M€ à la prévision, ce qui conduit à un taux de 124%.

Action	Budget	Dépenses	Solde	Réalisation
Formation	142,9 M€	139,4 M€	3,5 M€	97,6%
Documentation	9,5 M€	9,4 M€	0,1 M€	99,3%
Recherche	129,0 M€	124,3 M€	4,7 M€	96,4%
Diffusion des savoirs	2,3 M€	1,6 M€	0,7 M€	68,7%
Immobilier	56,1 M€	47,0 M€	9,1 M€	83,8%
Pilotage	26,8 M€	27,1 M€	-0,2 M€	100,9%
Vie étudiante	2,6 M€	2,7 M€	0,0 M€	101,1%
Dotations aux amortissements	33,1 M€	33,3 M€	-0,1 M€	100,4%
Prestations internes	9,4 M€	11,7 M€	-2,3 M€	124,3%
Total	411,9 M€	396,5 M€	15,4 M€	96,3%

4. ANALYSE DU RESULTAT, DE LA CAF ET DE LA VARIATION DU FDR

En M€		DBM 2013	Exécution 2013	*Ecart*
RECETTES	Fonctionnement	353,5	357,1	
	Neutralisation des amortissements	18,7	20,8	
	Total Recettes (hors prestations internes)	**372,2**	**377,9**	**5,7**
DEPENSES	Salaires	274,9	273,9	
	Fonctionnement	61,1	58,4	
	Dotation aux amortissements et provisions	33,1	33,3	
	Total Dépenses (hors prestations internes)	**369,1**	**365,6**	***-3,5***
	Résultat	**3,1**	**12,3**	***9,2***
	Capacité d'autofinancement	**17,6**	**24,8**	***7,2***
RECETTES	Subventions d'investissement	11,3	7	
DEPENSES	Investissement	33,3	18,9	
	Variation du fonds de roulement	**-4,4**	**12,9**	***17,3***

Le résultat de l'exercice est de **12,3 M€** pour un montant prévu de 3,1 M€. Le résultat est obtenu par la différence entre les recettes de fonctionnement (dont neutralisation des amortissements) et les dépenses de fonctionnement (dont salaires et dotations aux amortissements).
Ces 9,2 M€ d'écart s'expliquent par 3,5 M€ de dépenses de fonctionnement non réalisées (hors prestations internes), et par 5,7 M€ de recettes réalisées en plus de la prévision (hors PI, voir 2.b.i).

La capacité d'autofinancement s'établit à 24,8 M€ (résultat : 12,3 M€ + dotation aux amortissements : 33,3 M€ - neutralisation des amortissements : 20,8 M€). Elle a permis, en plus des subventions d'investissement (7 M€), une couverture totale des dépenses d'investissement (19,1 M€).

Le fonds de roulement augmente de **12,9 M€** alors que la prévision à la DBM était une diminution de 4,4 M€. L'écart de 17,3 M€ se compose de la CAF supérieure de 7,2 M€ au montant prévu, de 14,4 M€ de dépenses d'investissement non exécutées, minorées de 4,3 M€ de subventions d'investissement non réalisées.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-056

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

CRÉATION D.U. GESTION EN TRAITEMENT EAU SOLS DECHETS ET D.U. SÉCURITE AU TRAVAIL

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 11 mars 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la Création des D.U. suivants pour la rentrée 2014 :

- DU « Gestion en Traitement Eau Sols Déchets » (cf. documents ci-joints)
- DU « Sécurité au travail » (cf. documents ci-joints)

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Référentiel compétences
Diplôme d'université
Gestion et traitement Eau Sols Déchets

Compétences attendues à l'issue de la formation

Domaine	Libellé des compétences	Niveau d'acquisition
Gestion et traitement des eaux	-Connaître le cadre réglementaire s'appliquant à l'assainissement, les principales prescriptions associées - Connaitre les acteurs du domaine de l'eau - Savoir sélectionner et mettre en œuvre les technologies de mobilisation, distribution, collecte et traitement des eaux (prélèvement des eaux brutes, usine de potabilisation et réseaux de distribution d'une eau potable, station d'épuration et réseaux de collecte des eaux usées)	Approfondi sur assainissement Base sur réseau+eau potable
Gestion et traitement des sites et sols pollués	- Connaitre la législation / Réglementation / Acteurs dans le thème des sols pollués - Connaître, savoir sélectionner et participer à la mise en œuvre des méthodologies et/ou technologies de réhabilitation des sites et sols pollués, gestion et réaménagement des sites	Approfondi
Gestion et traitement des déchets	- Connaitre la législation / Réglementation / Acteurs dans le thème des déchets - Connaître, savoir sélectionner et participer à la mise en œuvre des méthodologies et/ou technologies d'identification, de collecte, de traitement, de valorisation, de recyclage et de stockage des déchets	Approfondi
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	- Connaître les méthodologies d'identification et gestion des ICPE (identification des nomenclatures, régimes, dossiers, études et enjeux), et les réglementations/acteurs associés.	Approfondi

Définition des niveaux d'acquisition

Niveau *base*	Avoir une vue d'ensemble simple du sujet, qui permette d'en nommer et montrer les différents aspects
Niveau *approfondi*	Être capable d'appliquer ces techniques en vue d'obtenir un résultat déterminé
Niveau *expert*	Avoir une très bonne connaissance théorique du domaine et de ses pratiques

Université Claude Bernard Lyon 1

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT

☒ **Diplôme d'Université (DU)**
☐ **Diplôme Inter-Universitaire (DIU)**
☐ **Attestation d'Etudes Universitaires (AEU)**

Intitulé du Diplôme :
Gestion et traitement Eau Sols Déchets

Composante de rattachement :
FST – département de biologie, Institut génie de l'environnement écodeveloppement (ig2e)

Justification de cette formation - Analyse des besoins

☐ Directive du Ministère
☐ Recueil simple des besoins (enquête, sondage,..)
☒ Analyse précise des besoins (questionnaires, enquêtes, consultation de conseils scientifiques,…)

L'ig2e (Institut Génie de l'Environnement Ecodéveloppement) porte depuis plus de 20 ans des formations en environnement et risques. Initiées dans le cadre d'un DEUST « Métier de l'eau », les formations s'inscrivent dans le cadre d'une licence et d'un Master depuis 2005. . Le DU 'Pollution et nuisances' a été créé en 2007 en réponse à un appel à projet de la région Rhône Alpes « promotion sociale et professionnelle ». L'objectif était de proposer à des publics variés, notamment des demandeurs d'emploi, de s'intégrer dans une action de formation les aidant à obtenir une première certification professionnelle, et à améliorer leurs compétences dans le domaine des pollutions et des nuisances.

Cependant, l'évolution des métiers et des attentes a entraîné une moins bonne adéquation de cette offre de formation : en effet, si elle permet d'acquérir des bases solides dans les domaines des déchets, de l'eau et des sites et sols pollués, les autres enseignements permettent d'acquérir une culture technique de base, mais insuffisante pour permettre d'avoir une réelle autonomie. De plus, le nombre d'heures de cours planifiés les vendredis soirs et samedis matin de septembre à juillet.est élevé. Ceci rend le parcours actuelle lourd pour les publics qui souhaitent obtenir le diplôme et peu adapté aux personnes visant l'acquisition d'une plus grande autonomie technique.
Le DU proposé vise donc à fournir les compétences législatives, règlementaires et techniques dans les domaines du traitement de l'eau, des sols et des déchets.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaitre les principales réglementations applicables au traitement de l'eau, des déchets et des sols
- Savoir sélectionner et mettre en œuvre les technologies de mobilisation, distribution, collecte et traitement des eaux (prélèvement des eaux brutes, usine de potabilisation et réseaux de distribution d'une eau potable, station d'épuration et réseaux de collecte des eaux usées)
- Savoir sélectionner et mettre en œuvre les méthodologies et les technologies d'identification, de collecte, de traitement, de valorisation, de recyclage et de stockage des déchets

- Savoir sélectionner et mettre en œuvre les méthodologies et les technologies d'études, de réhabilitation des sites et sols pollués, gestion et réaménagement des sites

Durée de la formation

☒ 1 semestre
☐ 1 année universitaire
☐ 2 années universitaires
☐ 3 années universitaires

Responsable du diplôme

Agnès Richaume-Jolion, Professeur des universités – section CNU 67

Public visé

Tout public en recherche d'une compétence technique dans le domaine de l'environnement, dans le cadre d'une reconversion, d'un approfondissement ou d'un développement de compétences : salariés en activité, demandeurs d'emploi, étudiants.

Capacité d'accueil et seuil minimal d'ouverture

Effectif minimum : 12
Effectif maximum : 20

Mode de sélection des candidats

☒ Dossier
☐ Commission
☒ Entretien

Précisions : Le dossier permet de valider les pré-requis du candidat. L'entretien vise à vérifier l'adéquation de la formation avec le projet professionnel du candidat.

Programme de l'enseignement

☒ Enseignement théorique — Volume horaire :
☒ Enseignement pratique — Volume horaire :
☒ Stage pratique — Durée en semaines : 12

Le DU Gestion et traitement Eau Sol, Déchet a une durée de 116h, composé d'enseignements théoriques et de retours d'expériences et de 36h de TP/TD et visites de sites.
Il est constitué de 5 modules : modules 1 à 3 obligatoires et 4 et 5 facultatifs.

1	**Gestion et traitement des eaux - assainissement**	
	- Législation en matière de gestion des eaux et SDAGE SAGE : les acteurs - Introduction au process et aux TP - Caractérisation des eaux résiduaires et eau potable - Distribution - TP/ TD station d'épuration - TP Pilotes- procédés d'assainissement - Visite	

2	**Gestion et traitement des déchets**	
	- Législation / Réglementation / Acteurs dans le thème des déchets/ Grenelle - Planification, Prévention, Collecte, Gestion des déchets dangereux et des déchets des entreprises, Déchèteries - Traitement tri et valorisation matière, Traitement biologique et TMB, Incinération, Enfouissement, Gazéification… - Visite plateforme de tri et incinérateur	
3	**Traitement des sites et sols pollués**	
	- Réglementation et jeux des acteurs dans les sites et sols pollués - Diagnostic : les principales étapes d'intervention sur le sol et le sous-sol - Travaux de décontamination : les Méthodes et technologies mobilisées, suivi contrôle, réception - Retour d'expérience sur la réhabilitation de friches traitement hors site, les interventions d'urgence et les techniques de dépollution - Visite de site	
4	**STAGE d'APPLICATION EN ENTREPRISE optionnel** **12 semaines**	
	rédaction d'un rapport et soutenance	
5	**ICPE optionnel - avec examen icpe**	
	Réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)	

Le module 4 sera proposé aux auditeurs en reconversion, en reprise d'études ou aux étudiants en année de césure qui ont besoin de renforcer la réalisation de leur projet professionnel par une période d'application en entreprise. Le module 5 sera prescrit aux candidats dont le projet nécessite un bagage réglementaire important.

Lieu(x) d'enseignement

Ig2e, bâtiment Astrée, 6 rue Gaston Berger, 69100 Villeurbanne
Déplacement sur des lieux de visites
Visites prévues : station d'épuration, centre de tri, incinérateur, installation de dépollution

Nom et qualité des intervenants

Les intervenants sont des professionnels en activité, spécialistes dans leur champs d'intervention, qui pratiquent des méthodes participatives et actives tels que retours d'expériences, études de cas.

Christine ALATORRE, Chargée de mission, Véolia Propreté
Christian CORNET, Ingénieur, pôle performance industrie durable, CETIM
Arnaud DENIS, ingénieur territorial, Grand Lyon
Didier FANGEAT, Ingénieur service études, direction de l'eau, Grand Lyon
Julia FEVRE, ingénieur environnement, GIRUS
Laurent FERRER, responsable secteur déchets dangereux / mise en sécurité de sites industriels, SERPOL
Mathieu HIRRIEN, responsable études, dimensionnement, conception, GRS Valtech
Monsieur LAVERGNE, Président du SITOM Nord Isère
Gaëlle MAGNAVACCA, Chargée d'affaire environnement, Girus
Julien MESTRALLET, chargé de mission politiques concertées de l'eau, SAGE et contrats, DREAL
Pascale NOBLE, responsable du service sécurité environnement, SAFRAN/Messier Buggati
Olivier PERRIN, chargé d'affaires, Girus

Méthodes et outils pédagogiques

Les auditeurs du DU Gestion et traitement Eau Sol Déchet bénéficient des équipements de l'ig2e :

- de 3 salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéo-projecteurs et du WIFI
- un centre de documentation qui recense 300 ouvrages dans les thématiques de formation ainsi que des magazines et revues spécialisés
- une salle d'informatique en libre accès
- d'un laboratoire équipé de pilotes de traitement d'eau et d'un pilote de traitement des eaux urbaines
- d'une salle de Travaux Pratiques de chimie, de microbiologie, de pédologie etc...

Les intervenants sont des professionnels en activité, spécialistes dans leur champs d'intervention qui pratiquent des méthodes participatives et actives : retours d'expériences, visite de site, manipulation et réalisation au travers de travaux pratiques ou dirigés.

Modalités du contrôle des connaissances (préciser la durée des épreuves)

- Assiduité ☐
- Forme : ☐ écrit
  ☐ oral
  ☒ pratique
  ☒ mémoire

- Conditions d'obtention du diplôme :
  ☒ validation des stages
  ☒ totalisation des notes obtenues à toutes les épreuves *ou*
  ☐ moyenne à chaque épreuve (notes non compensables)
  ☐ admissibilité après écrit

- Nombre de sessions annuelles : ☒ 1 ☐ 2

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur l'année suivante ?
  - lesquelles ? note des modules
  - pour quelle durée ? 2 ans
  - dans quelles conditions ? réinscription à L'Université

Précisions :

Type d'examens prévus pour chaque module :
Module 1 : Gestion et traitement des eaux, assainissement = travaux pratiques
Module 2 : Gestion et traitement des déchets = étude de cas
Module 3 : Traitement des sites et sols pollués = travaux pratiques

Modules optionnels :
Modules 4 : stage = mémoire et soutenance
Module 5 : ICPE = examen sur table

Composition du jury de l'examen

Jury de semestre en juillet, présidé par Mme Agnès Richaume-Jolion et composé d'un enseignant chercheur et d'un représentant du monde socio-économique professionnel dans les métiers en lien avec le DU

Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Enquête de satisfaction en cours de formation (à la fin de chaque module) et dans le cadre d'une réunion en fin de parcours.

Tarif

Formation initiale : 900 €uros

Formation continue (titre individuel) : 900 €uros

Formation continue (prise en charge DIF, CIF etc…) : 1300 €uros

A ce tarif s'ajoutent les droits de scolarité selon la tarification nationale sur la base d'un diplôme de niveau (*décision du CA du 13 juillet 2010*) :
☒ Licence
☐ Master
☐ Doctorat

Déclarations de conflits d'intérêts

☐ Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de conflits d'intérêts.
☒ Le responsable du diplôme déclare qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Date de demande d'ouverture : rentrée 2014

Pour une durée de (en années) : 3 ans

Avis de la composante :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du CEVU :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du C.A. :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :

Université Claude Bernard Lyon 1

Proposition de tarif (hors frais d'inscription)
DU– Gestion et traitement Eau Sol Déchet
(soumis au vote du CEVU le 11/03/2014)

Formation initiale : 900 €uros

Formation continue (titre individuel) : 900 €uros

Formation continue (prise en charge DIF, CIF etc…) : 1300 €uros

A ce tarif s'ajoutent les droits de scolarité selon la tarification nationale sur la base d'un diplôme de niveau licence (*décision du CA du 13 juillet 2010*).

Fait à Villeurbanne, le 07 février 2014

Agnès RICHAUME JOLION

Référentiel compétences
Diplôme d'université
SECURITE AU TRAVAIL

Compétences attendues à l'issue de la formation

Domaine	Libellé des compétences	Niveau d'acquisition
ICPE, gestion des produits dangereux	Connaître les méthodologies d'identification et gestion des ICPE (identification des nomenclatures, régimes, dossiers, modifications et suivi des prescriptions), et les réglementations/acteurs associés. - Connaître les principes généraux de la réglementation se rapportant aux risques chimiques (Code du travail, ICPE / SEVESO, ADR/TMD, REACH/CLP)	Approfondi Base
Santé et Sécurité des travailleurs	- Connaitre la réglementation et les acteurs sur les thèmes de la santé / sécurité, les principes essentiels de prévention des risques SST - Connaître les principaux risques rencontrés dans les milieux de travail et les moyens de les prévenir ou d'y remédier. - Connaître les principaux risques émergents et les moyens de prévention : risques Psycho-sociaux, nanoparticules, ondes - Connaître les risques routiers et les moyens de prévention - Connaître les critères de pénibilité - Etre capable d'identifier les risques au travail (sécurité incendie, risque routiers, malveillance, ATEX, RPS etc.), de proposer des mesures, d'apprécier l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de prévention et des moyens de protection, d'intégrer ces éléments dans un document unique (DU/EVRP) - Savoir conduire une analyse d'accident, connaitre les démarches associées aux maladies professionnelles et savoir mener une démarche de prévention professionnelle	Approfondi
Risques chimiques	- Etre capable de gérer les FDS, l'évaluation des risques chimiques, les fiches de pénibilité	Approfondi
Incendie	- Connaître les mécanismes de l'incendie, le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, la détection incendie, les agents et matériaux de lutte	Approfondi

Définition des niveaux d'acquisition

Niveau *base*	Avoir une vue d'ensemble simple du sujet, qui permette d'en nommer et montrer les différents aspects
Niveau *approfondi*	Être capable d'appliquer ces techniques en vue d'obtenir un résultat déterminé
Niveau *expert*	Avoir une très bonne connaissance théorique du domaine et de ses pratiques

Université Claude Bernard Lyon 1

~~*Document modèle du 22/11/2012*~~

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT

☒ **Diplôme d'Université (DU)**
☐ **Diplôme Inter-Universitaire (DIU)**
☐ **Attestation d'Etudes Universitaires (AEU)**

Intitulé du Diplôme : DU Sécurité au travail

Composante de rattachement : FST – département de biologie, Institut génie de l'environnement écodeveloppement (ig2e)

Justification de cette formation - Analyse des besoins

☐ Directive du Ministère
☐ Recueil simple des besoins (enquête, sondage,..)
☒ Analyse précise des besoins (questionnaires, enquêtes, consultation de conseils scientifiques,…)

L'ig2e (Institut Génie de l'Environnement Ecodéveloppement) porte depuis plus de 20 ans des formations en environnement et risques. Initiées dans le cadre d'un DEUST « Métier de l'eau », les formations s'inscrivent dans le cadre d'une licence et d'un Master depuis 2005. . Le DU 'Pollution et nuisances' a été créé en 2007 en réponse à un appel à projet de la région Rhône Alpes « promotion sociale et professionnelle ». L'objectif était de proposer à des publics variés, notamment des demandeurs d'emploi, de s'intégrer dans une action de formation les aidant à obtenir une première certification professionnelle, et à améliorer leurs compétences dans le domaine des pollutions et des nuisances.

L'évolution des métiers en lien avec le DU a généré des besoins nouveaux en matière de formation notamment dans le domaine de la sécurité au travail. Malgré certaines adaptations dans le programme du DU « Pollutions et Nuisances », il n'est actuellement pas possible de permettre l'acquisition de compétences suffisantes pour prétendre à une autonomie dans ce domaine. Par ailleurs, le nombre d'heures de cours planifiés les vendredis soirs et samedis matin de septembre à juillet.est élevé. Ceci rend le parcours actuel lourd pour les publics qui souhaitent obtenir le diplôme

Le DU « Sécurité au travail » répond aux besoins de compétences spécifiques en matière d'ICPE et gestions de produits dangereux, de santé et sécurité des travailleurs, des risques chimiques et des incendies.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaitre les principales réglementations applicables dans le domaine de la prévention des risques professionnels
- Savoir conduire une analyse d'accident, connaitre les démarches associées aux maladies professionnelles et savoir mener une démarche de prévention professionnelle
- Etre capable d'identifier les risques pour les installations, les biens et les personnes (sécurité incendie, risque routiers, malveillance, ATEX, RPS etc.), d'apprécier l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de prévention et des moyens de protection

Université Claude Bernard Lyon 1

Durée de la formation

☒ 1 semestre
☐ 1 année universitaire
☐ 2 années universitaires
☐ 3 années universitaires

Responsable du diplôme

Agnès Richaume-Jolion, Professeur des universités – membre de la section 67 de la CNU

Public visé

Tout public en recherche d'une compétence technique dans le domaine de la sécurité, dans le cadre d'une reconversion, d'un approfondissement ou d'un développement de compétences : salariés en activité (prise de poste, etc.), demandeurs d'emploi, étudiants.

Capacité d'accueil et seuil minimal d'ouverture

Effectif minimum : 12
Effectif maximum : 20

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0 cm, Suspendu : 3,75 cm

Mis en forme : Police :10 pt

Mode de sélection des candidats

☒ Dossier
☐ Commission
☒ Entretien

Précisions : Le dossier permet de valider les pré-requis du candidat. L'entretien vise à vérifier l'adéquation de la formation avec le projet professionnel du candidat. ~~Aucune admission directe envisagée.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm, Taquets de tabulation : Pas à 3 cm

Programme de l'enseignement

☒ Enseignement théorique — Volume horaire :
☒ Enseignement pratique — Volume horaire :
☒ Stage pratique — Durée en semaines : 12

Le DU Sécurité des personnes a une durée de 110 h, composé d'enseignement théoriques, d'études de cas et de retours d'expériences. Il est constitué de 4 modules : modules 1 à 3 obligatoires et 4 facultatif.

1	Réglementation des ICPE (installations classées pour la Protection Environnement), ~~,~~ **~~G~~gestion des produits, A~~A~~DR**	
	- Connaître la nomenclature des ICPE et savoir l'utiliser - Connaître les procédures associées - Identifier les obligations réglementaires - Comprendre l'ADR, principes de base et obligations - Identification et gestion de produits dangereux (gestion des produits dangereux, FDS, CLP, REACH) - Examen final	
2	**Diplôme Technique Européen de Sécurité générale**	
	- Gestion de la sécurité (réglementation, obligations de contrôle etc…) - Incendie : mécanismes incendie, le comportement au feu des matériaux et éléments de construction, la détection incendie, agent et matériaux de lutte - Sécurité et santé au travail : les caractéristiques des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles - Malveillance : typologie des actes, principes de protection et de prévention - Le risque routier - Examen final	

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

3	**Etude des risques professionnels, démarches de prévention**	
	- Risques : évaluation et typologie, gestion. des risques chimiques dont CMR - Etude, gestion, démarche de prévention risques du risque d'explosion, des TMS, approche ergonomique Etude et gestion des RPS, initiation à la médiation professionnelle comme outil de gestion des risques en situation de crise	
4	**STAGE d'APPLICATION EN ENTREPRISE optionnel** **12 semaines**	
	rédaction d'un rapport et soutenance	

Tableau mis en forme

Le DU SECURITE AU TRAVAIL offre la possibilité d'un parcours modulaire, avec la validation des modules 1 à 3, sans obligation de stage, ou avec le module 4. Ce module 4 sera proposé aux auditeurs en reconversion, en reprise d'études ou aux étudiants en année de césure, qui ont besoin de renforcer la réalisation de leur projet professionnel par une période d'application en entreprise.

Lieu(x) d'enseignement

Ig2e, bâtiment Astrée, 6 rue Gaston Berger, 69100 Villeurbanne

Nom et qualité des organismes et/ ou intervenants

Les intervenants sont des professionnels en activité, spécialistes dans leur champs d'intervention, qui pratiquent des méthodes participatives et actives tels que retours d'expériences, études de cas.

Mme Pascale NOBLE – responsable HSE	ICPE	Messier Bugatti - groupe SAFRAN
M. Benjamin PINCHINOT – consultant formateur	Produits, risques émergents, médiation	Interfora
Intervenants du CNPP	Sécurité incendie, risque routier, sécurité générale, malveillance	CNPP
M. Jean-Marc FERRAND – consultant des risques	~~Consultant risques~~Risques	ACOFOSSE
M. Luc THOMASSET – ingénieur Conseil	Evaluation des risques, principes de prévention	CARSAT

Tableau mis en forme

Méthodes et outils pédagogiques

☒ cours intégrés CM :TD, comprenant 50% enseignement théorique/50% études de cas - retours d'expérience

☒ Stage pratique Durée en semaines : 12

Les auditeurs du DU bénéficient des équipements de l'ig2e :

- 1 salle de cours équipées d'ordinateurs, de vidéo-projecteurs et du WIFI
- un centre de documentation qui recense 300 ouvrages dans les thématiques de formation ainsi que des magazines et revues spécialisés
- une salle d'informatique en libre accès

Modalités du contrôle des connaissances (préciser la durée des épreuves)

Compte tenu de la réglementation des examens, aucune dérogation à ces règles ne pourra être prise en compte dès la mise en place du diplôme, sauf pour les années suivantes et en cas de modifications approuvées par les instances universitaires (aucune modification n'est possible en cours d'année).

☐ Assiduité
: ☒ Modules 1 à 3 : Examens sur table (DTE …)
☒ Module 4 : mémoire de stage, soutenance orale

- Conditions d'obtention du diplôme :
  ☒ validation des stages
  ☐ totalisation des notes obtenues à toutes les épreuves *ou*
  ☐ moyenne à chaque épreuve (notes non compensables)
  ☐ admissibilité après écrit

- Nombre de sessions annuelles : 1

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur l'année suivante ?
  - lesquelles ? notes
  - pour quelle durée ? 2 ans
  - dans quelles conditions ? ré-inscription à l'Université

Précisions :

Composition du jury de l'examen

Jury de semestre en juillet, présidé par Mme Agnès Richaume-Jolion et composé d'un enseignant chercheur et d'un représentant du monde socio-économique professionnel dans les métiers en lien avec le DU

Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Enquête de satisfaction en cours de formation (à la fin de chaque module) et dans le cadre d'une réunion en fin de parcours.

Tarif

Formation initiale : 900 €uros

Formation continue (titre individuel) : 900 €uros

Formation continue (prise en charge DIF, CIF etc…) : 1300 €uros

A ce tarif s'ajoutent les droits de scolarité selon la tarification nationale sur la base d'un diplôme de niveau (*décision du CA du 13 juillet 2010*) :
☒ Licence
☐ Master
☐ Doctorat

Mis en forme : Police :1 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Justifié, Retrait : Suspendu : 3 cm, Taquets de tabulation : 0 cm,Gauche + 3 cm,Gauche

Déclarations de conflits d'intérêts

☐ Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de conflits d'intérêts.
☒ Le responsable du diplôme déclare qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Date de demande d'ouverture : rentrée 2014
Pour une durée de (en années) : 3 ans

~~Déclarations de conflits d'intérêts~~

~~☐ Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de conflits d'intérêts.~~

~~Le responsable du diplôme déclare qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.~~

~~Date de demande d'ouverture :~~

~~Pour une durée de (en années) :~~

Avis de la composante :	☐ FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du CEVU :	☐ FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du C.A. :	☐ FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :

Mis en forme : Justifié, Retrait : Suspendu : 3 cm, Taquets de tabulation : 0 cm,Gauche + 3 cm,Gauche

Mis en forme : Taquets de tabulation : 0 cm,Gauche + 3 cm,Gauche

Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Taquets de tabulation : 0 cm,Gauche + 3 cm,Gauche

Mis en forme : Taquets de tabulation : 0 cm,Gauche + 3 cm,Gauche + Pas à 9,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 3 cm, Taquets de tabulation : 0 cm,Gauche + 3 cm,Gauche

Mis en forme : Justifié, Droite : -1,15 cm

Proposition de tarif (hors frais d'inscription)
DU SECURITE AU TRAVAIL
(soumis au vote du CEVU le 11/03/2014)

Formation initiale : 900 €uros

Formation continue (titre individuel) : 900 €uros

Formation continue (prise en charge DIF, CIF etc…) : 1300 €uros

A ce tarif s'ajoutent les droits de scolarité selon la tarification nationale sur la base d'un diplôme de niveau licence (*décision du CA du 13 juillet 2010*).

Fait à Villeurbanne, le ~~06~~ 07 février 2014

Agnès RICHAUME JOLION

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 – 43 bd du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex, France
Tél : 04.72.44.80.00 ; télécopie : 04.72.43.10.20 ; http://www.univ-lyon1.fr
N° éducation nationale : 069 1774D ; n° Siret : 19691774400019 ; code APE : 92.15 ; code NAF : 803Z
TP LYON : 10071 69000 00001004330 72

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-057

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

BASCULEMENT INTÉGRAL DE L'OFFRE DE FORMATION LICENCE (L1, L2, L3) DE L'UCBL DANS LA NOUVELLE NOMENCLATURE NATIONALE À COMPTER DE LA RENTRÉE 2014.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 11 mars 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le basculement intégral de l'offre de formation Licence (L1, L2, L3) de l'UCBL dans la nouvelle nomenclature nationale à compter de la rentrée 2014 (cf. document ci-joint)

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Point B3 : Passage aux nouveaux intitulés de licence, conformément à la nomenclature de l'arrêté du 22 janvier 2014

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence,

Vu la liste des mentions retenues validée par le CEVU le 5 décembre 2013 et par le CA le 17 décembre 2013,

Etant donnée la complexité qu'il y aurait, en cas de basculement progressif vers les nouveaux intitulés année par année de manière échelonnée entre les rentrées 2014 et 2016, à maintenir en parallèle deux paramétrages APOGEE des diplômes et deux affichages de l'offre de formation,

Etant donné le peu de lisibilité pour les lycéens et les étudiants qu'engendrerait un tel passage progressif,

Etant donné que l'offre de formations de licence de Lyon 1 satisfait d'ores et déjà aux obligations du cadre national des formations fixé par arrêté du 22 janvier 2014,

Etant donné l'accord de principe donné par la DGESIP sous réserve de vote par les conseils de l'université,

L'université Lyon 1 basculera l'intégralité de son offre de formation Licence (L1, L2, L3) dans la nouvelle nomenclature nationale à compter de la rentrée 2014.

Le Vice-président du CEVU

Philippe LALLE

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-058

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION « BUREAU DES ETUDIANTS EN BIOCHIMIE DE LYON1 (BDE BIOCH».

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 26 février 2014 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 11 mars 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la demande de domiciliation de l'association « Bureau des Etudiants en Biochimie de Lyon 1 (BDE BIOCH» (cf. documents ci-joints)

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

CA du 25 mars 2014
PARTIE
Document n° B1f
Document de travail

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

DOMICILIATION DE L''ASSOCIATION BDE BIOCH

Exposé des motifs :

Le GTVE, lors de sa séance du 26 février 2014, a examiné la demande de domiciliation de l'association étudiante : Bureau des Etudiants en Biochimie de Lyon 1 (BDE BIOCH).

Il a émis un avis favorable à cette demande de domiciliation.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 26 février 2014 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 11 mars 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé la demande de domiciliations de l'association étudiante :

- Bureau des Etudiants en Biochimie de Lyon 1 (BDE BIOCH)

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (CUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL(2).
(1) :L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), préalablement au vote du CA.
(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet au CEVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la rentrée 2013, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

LA CHARTE

I. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (cf. le règlement intérieur et la charte informatique)

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

4. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

5. La domiciliation est possible si au moins un des membres du bureau de l'association déclaré en préfecture est un étudiant inscrit à l'UCBL

6. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière. L'association étudiante peut avoir un objet de représentation (cf. article L811-3 du code de l'Education).

7. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

8. Les collectes de fonds pour des œuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

9. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

10. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

II. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale

2. Mise à disposition d'une adresse électronique « @univ-lyon1.fr» (dans le respect de la charte informatique)

3. Possibilité de demander des subventions notamment au titre de la subvention de fonctionnement des associations.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier du conseil des services administratifs et techniques de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

III. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président du CEVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.

3. L'association s'engage à maintenir en l'état les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

4. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devra être faite auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

5. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

6. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.
   De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

IV. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations ~~étudiantes~~ exercent leurs activités dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie et à la laïcité, ne sera tolérée (cf. article 6)

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.
   De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool et à lutter contre toutes formes de discriminations.
   Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.
   Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « évènement festif »
   Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants

Lu et approuvé,

Approuvée par le Cevu du 16 octobre 2013

Bureau des étudiants en Biochimie
BDE Bioch – studio 2613
30 rue des Antonins
69100 Villeurbanne

Lyon, le 10 février 2014

Université Claude Bernard Lyon 1
43 bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne cedex

Objet : demande de domiciliation

A l'attention de Monsieur le Président François-Noël Gilly,

Sous l'impulsion de plusieurs étudiants en Biochimie, nous avons créé le 27 septembre 2013 une association nommée : BDE Bioch (Bureau Des Etudiants en Biochimie).
Cette association a pour objet de rassembler les étudiants en Biochimie de l'Université Claude Bernard de Lyon 1 (niveau d'étude de la licence deuxième année au master), de créer et développer un esprit de filière, de diffuser des informations et constituer des réseaux, d'animer la vie étudiante en proposant à ses membres, et plus généralement aux étudiants de la filière Biochimie, des services ou évènements.

Nous avons pu présenter et créer un bon contact avec Madame Caroline Felix, responsable du département Chimie-Biochimie, ainsi qu'avec le corps enseignant-chercheur du département de Biochimie. En effet, nous animons cette association également dans le but de créer un réel contact entre les étudiants en Biochimie et les enseignant-chercheurs.

Nous souhaitons à ce jour avoir la possibilité d'être domicilié à l'Université Claude Bernard Lyon 1 afin d'être au plus proche des étudiants en Biochimie ainsi que du personnel administratif et du corps enseignant-chercheur du département de Biochimie. De plus, dans le but d'être plus impliqué au niveau de notre département, et de notre Université, nous avons au sein de l'association une étudiante élue en conseil de département et trois étudiants figurants sur les listes de GAELIS aux élections des conseils centraux.

Ainsi, dans le but de pérenniser notre association, et pour des raisons pratiques nous souhaiterons vraiment pouvoir bénéficier de la domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1, le siège social étant provisoirement fixé à mon domicile.

Espérant une réponse favorable de votre part, restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie d'agréé Monsieur le Président, mes salutations distinguées,

Marie-Géraldine Lacore
Présidente du BDE Bioch

BUREAU DES ÉTUDIANTS EN BIOCHIMIE DE LYON 1 (BDE BIOCH)
30 rue des Antonins, studio 2613
69100 Villeurbanne

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive
du BUREAU DES ÉTUDIANTS EN BIOCHIMIE DE LYON 1 (BDE BIOCH)

Le 27 septembre 2013, à Villeurbanne, les fondateurs de l'association BUREAU DES ÉTUDIANTS EN BIOCHIMIE DE LYON 1 (BDE BIOCH) se sont réunis en Assemblée Générale constitutive, après convocation envoyée par e-mail une semaine auparavant par la secrétaire provisoire Pauline Le Berre.

Etaient présentes les personnes suivantes :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Fonction
LACORE	Marie-Géraldine	30 rue des Antonins, studio 2613, 69100 Villeurbanne	Présidente
LE BERRE	Pauline	89 Hippolyte Kahn, 69100 Villeurbanne	Secrétaire
MALKO	Vassilissa	95 rue Robert, 69006 Lyon	Trésorière
VAIVRAND	David	16 rue Duguesclin, 69006 Lyon	Vice-président services
FAYOLLE	Gautier	28 ter chemin de Villeneuve, 69130 Ecully	Vice-président événementiel
BISMUTH	Hanna	29 bd Anatole France, résidence Célibataire ap.407, 69006 Lyon	Vice-présidente communication

LACORE Marie-Géraldine est nommée président de séance ;
LE BERRE Pauline est nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

L'Assemblée désigne tous les membres du bureau en qualité de membres du Conseil d'Administration. Les membres du bureau sont tous les membres présents à cette AG constitutive. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations
L'assemblée fixe la cotisation annuelle à trois euros.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.
L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à LE BERRE Pauline aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres.

A Villeurbanne, le 27/09/2013

Signatures

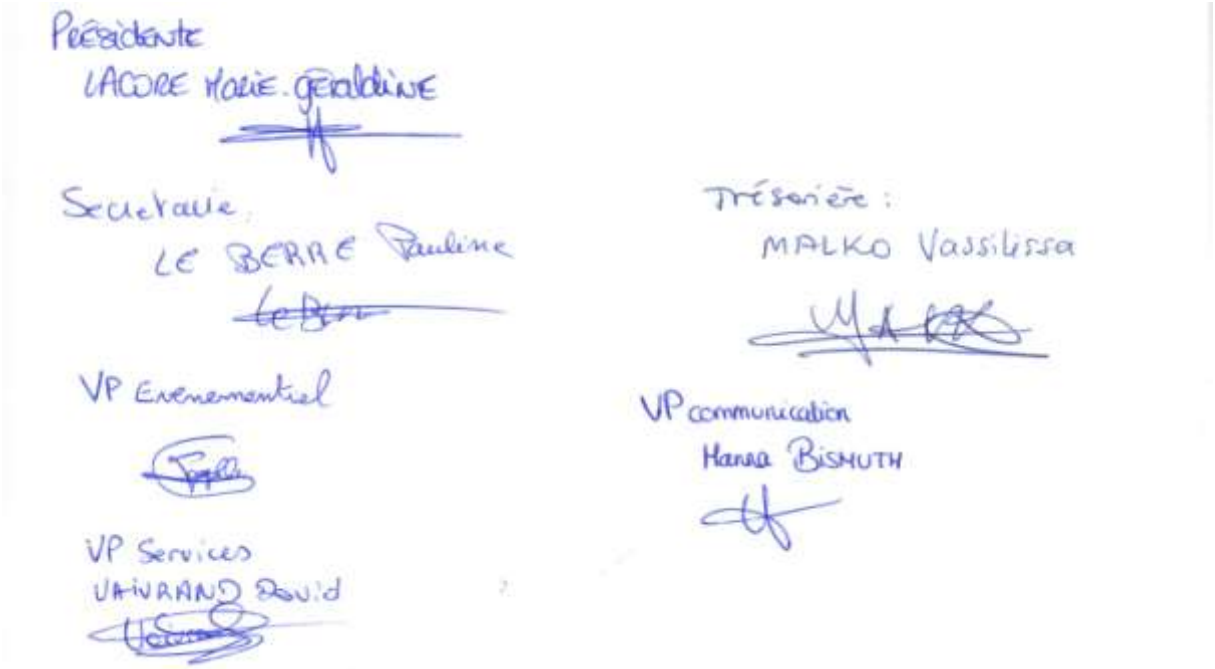

Statuts du BUREAU DES ÉTUDIANTS EN BIOCHIMIE DE LYON 1 (BDE BIOCH) par application de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

ARTICLE 1 – FORME ET DENOMINATION SOCIALE

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : BUREAU DES ÉTUDIANTS EN BIOCHIMIE DE LYON 1 (BDE BIOCH)

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet de rassembler les étudiants en Biochimie de l'Université Claude Bernard de Lyon 1 (niveau d'étude de la licence deuxième année au master deuxième année), de créer et développer un esprit de filière, de diffuser des informations et constituer des réseaux, d'animer la vie étudiante en proposant à ses membres, et plus généralement aux étudiants de la filière Biochimie, des services ou évènements.

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à l'adresse postale du Président, à Villeurbanne (69100)

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 – DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – COMPOSITION

L'association se compose de :

a) Membres d'honneur / membres du bureau
b) Membres bienfaiteurs
c) Membres actifs ou adhérents

ARTICLE 6 – ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les membres faisant don à l'association, d'une somme au moins égale à l'euro symbolique. Les conditions et cotisations respectives peuvent être modifiées par le Conseil d'Administration.
Sont membres actifs ceux qui sont des membres adhérents qui souhaitent participer à l'une des actions concrètes de l'Association. Leur engagement doit être validé par le Conseil d'Administration.

Sont membres adhérents les étudiants en Biochimie de l'Université Claude Bernard de Lyon 1 qui adhèrent à l'association et sont à jour de leur cotisation annuelle.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

a) La démission, le démissionnaire doit donner un mois de préavis et trouver un remplaçant ;

b) Le décès ;

c) La radiation prononcée par les trois quart des membres du bureau pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 9. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

a) Le montant des droits d'entrée et de cotisations

b) Les participations matérielles ou financières de toute entité, personnes morales ou physiques, tierces à l'association

c) Les possibles recettes inhérentes aux différentes activités de l'association.

ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année à la date fixée par le président.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.
Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan et annexe) à l'approbation de l'assemblée.
L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.
Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil.
Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution.
Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.
Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Le Conseil d'Administration se compose des membres du Bureau. Organe opérationnel de l'Association, il est chargé de sa gestion et de la prise des décisions nécessaires à son fonctionnement. Ses compétences comprennent notamment la nomination des membres du Bureau, et des Membres Actifs.
Le bureau est renouvelé chaque année par le Conseil d'Administration. Tout membre de l'Association est admis à présenter au Conseil d'Administration sa candidature à l'une de ces fonctions.

Le bureau comprend 3 membres minimum :

- **Le rôle du président**
  1. animer l'association, coordonner les activités ;
  2. assurer les relations publiques, internes et externes ;
  3. représenter de plein droit l'association devant la justice ;
  4. diriger l'administration de l'association : signature des contrats :
  5. représentation de l'association pour tous les actes engageant l'association à l'égard des tiers ;
  6. faire le rapport moral annuel à l'assemblée générale

- **Le rôle des vice-présidents**

  Ils sont en charge du bon fonctionnement des différents pôles dans l'association (événementiel, services, communication, partenariats) et assurent la coordination entre les chargés de missions dont le nombre maximum est de 6.

- **Le rôle du trésorier**

  Le trésorier a la responsabilité de gérer le patrimoine financier de l'association. Il effectue les paiements, perçoit les sommes dues à l'association, encaisse les cotisations, prépare le compte de résultat et le bilan présentés à l'assemblée générale annuelle où il rendra compte de sa mission.

- **Le rôle du secrétaire**

  Le secrétaire tient la correspondance de l'association. Il est responsable des archives, établit les procès-verbaux des réunions, tient le registre réglementaire (modification des statuts et changement de composition du conseil d'administration). Il peut jouer un rôle clé dans la communication interne et externe de l'association, par exemple en tenant à jour les fichiers des adhérents, des partenaires, des médias, des fournisseurs...

ARTICLE 13 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE 14 – REGLEMENT INTERIEUR

Un Règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration. Ce règlement, éventuel, peut préciser certains points des présents Statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

ARTICLE 15 – DISSOLUTION

La dissolution doit être demandée par au minimum les trois-quarts des membres du Conseil d'Administration. Celle-ci peut aussi être demandée par les trois-quarts de l'ensemble des membres moralisateurs. Celle-ci devra être confirmée par le vote positif de deux tiers au moins des membres présents à une assemblée générale extraordinaire réunie à cette occasion. Un ou plusieurs liquidateur(s), devant être une ou des association(s) d'utilité(s) publique(s), est (sont) alors désigné(s) par cette Assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'Article 9 de la Loi du 1er juillet 1901 et au Décret du 16 août 1901.

« Fait à Villeurbanne, le 27 septembre 2013 »

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-059

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

PARTICIPATION DU MASTER MENTION « ANALYSE ET CONTROLE PHYSICO-CHIMIQUES DE L'UCBL AU PROJET ERASMUS+ JOINT MASTER DEGREE EACH PORTE PAR L'UNIVERSITÉ DE TARTU EN ESTONIE.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 11 mars 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la participation du master mention « Analyse et Contrôle Physico-Chimiques de l'UCBL au projet Erasmus+ Joint master degrée EACH porté par l'université de Tartu en Estonie (cf. document ci-joint)

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Master Analyse et Contrôle
Université Claude Bernard Lyon 1
22 Avenue Gaston Berger, 69622 Villeurbanne cedex

Secrétariat 04 72 44 79 88
master-analyse-controle@univ-lyon.fr
http://master-analyse-controle.univ-lyon1.fr

Projet Erasmus+ Joint Master Degree

EACH

Etat d'avancement 11 février 2014

L'UCBL est impliqué depuis 6 ans dans le consortium Measurement Science in Chemistry (Ecole d'été, label Euromaster) http://www.msc-euromaster.eu/

Un programme conjoint de master a été soumis en 2012 dans le cadre Erasmus Mundus par trois universités nord-européennes http://www.ut.ee/EACH/

Analyse de la situation fin janvier 2014 :

- L'UCBL a été identifié comme un pôle d'excellence en sciences analytiques (en recherche et en enseignement)
- L'UCBL a des éléments forts à faire valoir en termes de partenariats de formation avec les entreprises
- L'UCBL a été invité à rejoindre le consortium en tant que partenaire principal
- L'organisation du programme de formation consistera pour les étudiants a effectuer une première année à Tartu (Estonie) puis une deuxième année soit à Uppsala (Suède), soit à Abo (Finlande), soit à Lyon, en fonction des spécificités des établissements.
- Si le dossier de candidature est retenu, la formation débutera en 2015, 2106 à Lyon.
- Des enseignements spécifiques en anglais devront être proposés, leur financement devra être assuré par le projet
- Le montage du projet ne nécessitera pas un investissement trop important, le projet ayant déjà été soumis en 2012 et les critiques formulées ayant été analysées.
- Un tel programme présente une plus value pour la formation et la recherche à Lyon permettant d'attirer de très bons étudiants internationaux

La formation Master Analyse et Contrôle a donc décidé de s'impliquer dans le projet EACH, la commission formation du département Chimie-Biochimie a été consultée, ainsi que le bureau du département qui ont donnés un avis favorable au projet.

Etat d'avancement 20 février 2014

19 février 2014 - Rencontre avec : Ivo Leito (UT), Ulle Tensing (UT), Magaly Baissière, Sylvie Childs, Jérôme Randon

Spécialité retenue pour Lyon : Analyse industrielle.

Tous les points spécifiques pour renseigner le prochain dossier ont été analysés et le dépôt pourra être déposé dans les délais imposés.

Rédacteur : Jérôme RANDON

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-060

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

CHARTE DES FORMATIONS EN PARTENARIAT INTERNATIONAL.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 11 mars 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la charte des formations en partenariat international (cf. document ci-joint)

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

CHARTE RELATIVE

AUX FORMATIONS EN PARTENARIAT INTERNATIONAL (FPI)

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, et suivant ses missions de coopération internationale, l'Université Claude Bernard Lyon 1 mène une politique forte en faveur de l'internationalisation de ses formations.

Pour ce faire, elle développe de manière active les cursus conduits en partenariat international. Ceux-ci permettent de proposer aux étudiants des parcours ouverts sur l'international alliant excellence pédagogique et acquisition de nouvelles compétences linguistiques et culturelles.

Afin d'assurer l'harmonisation, la qualité et l'accompagnement de ces dispositifs, l'UCBL édicte par la présente charte les grands principes de ces dispositifs dans le respect des **articles D613-17 et suivants du Code de l'éducation** relatifs à la délivrance de diplôme en partenariat international.

Plan de la Charte :

1. **Objectif de la charte**
2. **Définitions des dispositifs**
3. **Mise en place des partenariats**
4. **Prérequis et organisation des parcours**
5. **Reconnaissance académique**
6. **Qualité et évaluation**

Titre 1 : Objectif de la charte

La présente charte a pour objectif de garantir la qualité des **Formations en Partenariat International (FPI)** en définissant les exigences propres à chaque type de partenariat et en assurant la mise en place d'un mécanisme d'évaluation préalable et continu des formations.

La mise en place de la présente charte vise ainsi à :

- assurer la pleine reconnaissance académique des mobilités diplômantes ;
- renforcer l'image des dispositifs d'ingénierie pédagogique internationaux de l'UCBL ;
- garantir la qualité des formations et des partenariats ;
- développer la visibilité de la dimension internationale de l'offre de formation.

Les conventions signées entre l'UCBL et les établissements partenaires pour la mise en place de FPI sont établies dans l'esprit de cette charte selon les différentes catégories définies en Titre 2.

Titre 2 : Définitions des dispositifs

Le double diplôme

Le double diplôme est une formation universitaire développée conjointement entre deux établissements et aboutissant à la délivrance de **deux diplômes** : celui de l'UCBL et celui du partenaire.

Il s'appuie sur une **maquette de formation d'origine mixte**, ce qui impose une complémentarité des programmes pédagogiques. Il prévoit **les conditions d'alternance** des étudiants entre les pays concernés selon les modalités du Titre 4 point 1.

Dans le cas du doctorat, le double diplôme est régi par les règles de la cotutelle.

Le diplôme conjoint

Le diplôme conjoint est une formation universitaire développée conjointement entre deux établissements et aboutissant à la délivrance **de deux diplômes mais d'un seul parchemin**.

Comme le double diplôme, il s'appuie sur **une maquette de formation d'origine mixte** et prévoit les conditions d'**alternance** des étudiants entre les pays concernés selon les modalités du Titre 4 point 1.

Le diplôme délocalisé

Le diplôme délocalisé est une formation universitaire mise en place dans les locaux d'un établissement d'enseignement supérieur étranger partenaire, principalement assuré par les personnels de l'UCBL qui aboutit à la seule délivrance **du diplôme de l'UCBL.**

Il s'appuie sur une **maquette de formation unique** dans le respect des conditions de l'accréditation accordée par le ministère de tutelle (diplômes nationaux) ou du cadre adopté par l'Université (diplômes d'université). Il répond aux mêmes exigences de recrutement, niveau d'enseignement et modalités de contrôle des connaissances.

Il **peut prévoir une mobilité des étudiants à l'UCBL** (délocalisation partielle) ou non (délocalisation totale). Les modalités de mise en place d'un diplôme délocalisé sont régies par le Titre 4 point 2.

Toute demande de modification de la maquette pour l'adapter aux besoins locaux doit être approuvée par les conseils centraux de l'université.

La Filière Commune Bi-diplômante

La Filière Commune Bi-diplômante est une formation universitaire de l'UCBL mise en place dans les locaux d'un établissement d'enseignement supérieur étranger partenaire, en coordination avec les membres de l'établissement partenaire et en lien avec un diplôme local. Elle aboutit à l'obtention **d'un diplôme de l'UCBL et d'un diplôme de l'établissement partenaire.**

Elle s'appuie sur une **maquette de formation unique** dans le respect des conditions de l'habilitation du diplôme de l'UCBL. Elle répond aux mêmes exigences de recrutement, niveau d'enseignement et règles de contrôle des connaissances. Elle est établie selon les modalités du Titre 4 point 3.

TITRE 3 : Mise en place des partenariats

Le partenariat

Les projets de partenariats sont initiés par les composantes ou les services centraux de l'UCBL conjointement avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur étrangers, habilités à délivrer des diplômes de même niveau et de même champ disciplinaire reconnus par leurs autorités nationales. Si l'établissement n'est pas une université, un document définissant l'agrément à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur sera exigé. La mise en place d'un diplôme en partenariat international doit relever d'un engagement réel des institutions.

Le conventionnement

Dans le respect des articles D613-17 et suivants du Code de l'éducation relatifs à la délivrance de diplôme en partenariat international, les FPI sont subordonnées à la signature d'une convention, librement consentie par les représentants de l'UCBL et de l'établissement partenaire, dont les termes respectent les conditions posées par les dispositions réglementaires. Des modèles de convention sont fournis par la Direction des Relations Internationales de l'UCBL.

Le circuit de validation du projet

Les projets doivent être présentés et validés au sein de la composante concernée, celle-ci se prononçant sur l'opportunité du projet et son insertion dans l'offre de formation de l'UCBL. Cet avis a pour but de préciser l'engagement de la composante sur l'intérêt de cette formation et sur son organisation pratique.

Le projet est instruit conjointement par la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) et la Direction des Relations Internationales (DRI) selon la procédure établie au sein de l'Université. La convention finale fait l'objet d'une délibération dans les conseils centraux de l'Université. La DEVU soumet ensuite la convention à la signature du Président.

La faisabilité du projet

Pour évaluer la pertinence du projet sont considérés :

- la valeur ajoutée qu'il représente dans le domaine pédagogique ;
- les besoins des publics intéressés ;
- les engagements institutionnels, pédagogiques et financiers de l'institution partenaire ;
- la qualité des formations, du niveau de la recherche qu'il développe, des moyens disponibles (personnels, locaux, équipements scientifiques, documentaires et technologiques).

Pour ce faire, les porteurs de projet sont tenus de remettre à la DRI et à la DEVU un dossier préliminaire présentant les éléments de ce projet selon le dossier type de demande.

Le responsable pédagogique

Chacun des établissements partenaires désigne un responsable pédagogique du partenariat. Ce dernier est chargé du pilotage du montage du projet, de sa mise en œuvre et de son suivi. Il est le référent des enseignants et des partenaires pour tout problème lié au partenariat et est en charge de la communication des bilans auprès de la composante et des services centraux de l'Université.

Titre 4 : Prérequis et organisation des parcours

1) Double diplôme et diplôme conjoint

Dans le cadre de l'élaboration de ces parcours l'UCBL définit les prérequis suivants :

Format des enseignements :
L'UCBL s'engage à assurer dans le cadre d'un double diplôme ou diplôme conjoint:

- de niveau Licence : au moins 1/3 des crédits ECTS (soit 60 ECTS)
- de niveau Master : au moins 1 semestre de formation, hors stage (soit 30 ECTS)
- de niveau Ingénieur : au moins 3 semestres de présentiel (soit 90 ECTS)

Droits d'inscription :
Les étudiants sélectionnés acquittent ces droits auprès de leur université d'origine et sont exonérés dans l'université d'accueil. Des dérogations à ce principe peuvent être envisagées en cas d'absence de réciprocité des flux d'étudiants dans la formation concernée.

Inscription administrative:
L'étudiant est nécessairement inscrit administrativement dans les deux établissements concernés lors de l'année d'obtention du diplôme.

Sélection des étudiants :
Les étudiants peuvent être sélectionnés soit par une commission d'admission propre à chaque établissement soit par une commission mixte.

Validation et délivrance des diplômes :
La validation de chaque diplôme et du supplément au diplôme est réalisée conformément à la réglementation de chacun des établissements soit par un jury propre à chacun d'eux soit par un jury mixte. Dans le cas d'un jury mixte, la composition du Jury devra être arrêtée conjointement par les deux établissements en s'appuyant sur la réglementation applicable dans chacun des établissements.

Les partenaires délivrent suite à la réussite du parcours :
- soit simultanément un diplôme propre à chacun d'eux (double diplôme) ;
- soit conjointement un même diplôme (diplôme conjoint).

2) Diplôme délocalisé

L'élaboration des diplômes délocalisés à l'UCBL doit respecter les principes suivants:

Format des enseignements :

- 50% des enseignements sont assurés par l'UCBL soit par des missions sur place de ses enseignants, soit par e-learning, ou soit *via* des enseignants de l'établissement partenaire ayant spécifiquement bénéficié d'une formation par l'équipe pédagogique de l'UCBL;
- 50% des autres enseignements peuvent être pris en charge par des enseignants recrutés localement sur dossier sous la responsabilité du directeur de composante responsable de la formation à l'UCBL. Le responsable pédagogique de la délocalisation dirige et coordonne cette équipe pédagogique, fait un suivi régulier de la délocalisation, organise son évaluation et établit le bilan annuel transmis à la DRI et au conseil central en charge de la formation.

Après la première année de fonctionnement, une variation du nombre d'enseignements assurés par l'UCBL peut être envisagée selon le transfert de compétences mis en place. Le montage des parcours délocalisés doivent prévoir ce transfert sur la durée visant à la réduction du nombre de missions et à l'appropriation du parcours par le partenaire.

Droits d'inscription :

Les étudiants sélectionnés sont enregistrés dans le système d'information de l'UCBL et considérés comme des étudiants à part entière. Ils s'acquittent des droits d'inscription réglementaires à l'UCBL.

Des frais de scolarité supplémentaires peuvent être demandés au sein de l'établissement partenaire dans le cadre des coûts de formation supportés par cet établissement.

Les partenaires se concerteront concernant les droits imputés à la formation et veilleront à échanger l'ensemble des informations nécessaires à ce sujet.

Sélection des étudiants :

L'UCBL effectue la sélection finale des étudiants et l'admission au sein de la formation est prononcée par le Président de l'UCBL.

Contrôle des examens et validation du diplôme :

L'UCBL conçoit, supervise et valide les examens et contrôles des connaissances et ses personnels assurent l'encadrement des mémoires.

L'UCBL détermine les conditions de délivrance du diplôme et du supplément au diplôme.
Le Jury est présidé par le Président de jury de l'UCBL et peut comprendre des membres de l'établissement partenaire. Le jury est nommé par le Président de l'UCBL.

Missions enseignantes :

Tout enseignant de l'UCBL effectuant des missions d'enseignement dans le cadre d'un diplôme délocalisé doit continuer à assurer à minima les deux tiers (2/3) de son service statutaire au sein des formations dispensées à l'UCBL.

Les missions des personnels de l'UCBL sont entièrement prises en charge par l'institution partenaire d'accueil (heures d'enseignement, déplacement, hébergement, frais d'intendance) selon les termes et les modalités prévus dans la convention.

Les projets d'accords de partenariat doivent présenter un budget prévisionnel sur le financement des heures d'enseignement et l'ensemble du programme selon le principe financier décrit ci-après.

Ces dispositions peuvent être adaptées pour ce qui relève d'actions de « solidarité ». L'accord pour adapter ces dispositions est décidé conjointement par les vice-présidents de l'Université en charge de la formation et des relations internationales, et devra être acquis préalablement à la mise en forme du projet.

Principe financier :

Toute convention est accompagnée d'une annexe financière précisant la répartition des charges budgétaires entre les institutions partenaires et la manière dont elles sont assumées.

Le calcul de ces charges intègre notamment:

- le traitement des enseignants et personnels concernés par le projet ;
- le nombre, la typologie et le coût des **missions** ;
- l'ingénierie pédagogique déployée pour la mise en œuvre et la poursuite du projet ;
- les charges administratives et de gestion diverses engendrées par le projet ;
- l'amortissement des équipements utilisés par l'établissement partenaire ;
- les frais de promotion du programme ;
- l'utilisation de la plateforme pédagogique de l'UCBL.

Cette annexe financière fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

Toute dérogation aux principes ci-dessus énoncés devra faire l'objet d'une étude spécifique selon le dossier préliminaire déposé aux vice-présidents de l'Université en charge de la formation et des relations internationales

3) Filière Commune Bi-diplômante (FCB)

Dans le cadre d'une FCB, les exigences concernant la sélection des candidats, le niveau d'enseignement et le contrôle des connaissances sont identiques à celles appliquées au diplôme national délivré par l'UCBL.

Format des enseignements :
Les enseignements sont assurés majoritairement par des enseignants de l'établissement partenaire et appuyés par des missions d'enseignement de personnels l'UCBL.

La liste des enseignants de l'établissement partenaire doit avoir fait l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique de l'UCBL. L'UCBL pourra proposer à ces enseignants une formation de formateurs.

L'UCBL s'engage à assurer au minimum une (1) mission d'enseignement et de suivi par semestre soit deux (2) missions par année de formation.

Droits d'inscription **:**
Les étudiants sont enregistrés dans le système d'information de l'UCBL et considérés comme des étudiants à part entière. Ils s'acquittent des droits d'inscription de l'UCBL.

Des frais de scolarité supplémentaires peuvent être demandés au sein de l'établissement partenaire dans le cadre des coûts de formation supportés par cet établissement. Les partenaires se concerteront concernant les droits imputés à la formation et veilleront à échanger l'ensemble des informations nécessaires à ce sujet.

Sélection des étudiants :
Une commission commune de recrutement des étudiants candidats est créée afin de s'assurer :

- du niveau des candidats, équivalent à celui exigé pour l'inscription au diplôme à l'UCBL ;
- du niveau de maîtrise de la (ou des) langue(s) d'enseignement utilisée(s) dans la formation et défini selon le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) ;
- de la motivation individuelle des candidats à poursuivre la formation.

Contrôle des examens et validation du diplôme :
Les modalités de contrôle des connaissances sont définies d'un commun accord entre les deux établissements en s'appuyant sur la réglementation applicable dans chacun des établissements.

La validation de chaque diplôme et du supplément au diplôme est réalisée conformément à la réglementation de chacun des établissements soit par un jury propre à chacun d'eux soit par un jury mixte. Dans le cas d'un jury mixte, la composition du Jury devra être arrêtée conjointement par les deux établissements en s'appuyant sur la réglementation applicable dans chacun des établissements.

Missions enseignantes et principe financier:
Les missions enseignantes doivent répondre aux mêmes exigences que le diplôme délocalisé.

Titre 5 : Reconnaissance académique

L'UCBL s'engage à ce que les formations créées et les diplômes nationaux auxquels elles conduisent soient conformes aux standards européens c'est-à-dire :

- Licence (Bachelor'sdegree) = 180 crédits ECTS
- Master (Master'sdegree) = 120 crédits ECTS
- Titre d'ingénieur = 180 crédits ECTS

L'UCBL s'engage à ce que ces formations soient reconnues au plan national et permettent, dans l'espace de Bologne, l'accès à un emploi ou une poursuite d'étude, selon le titre délivré.

Titre 6 : Qualité et Evaluation des dispositifs

Suivi Qualité des dispositifs :

Toute convention négociée prévoit la mise en place d'une commission bilatérale chargée de veiller au bon fonctionnement du partenariat et au respect de la présente charte.

Cette commission veille à la question de la reconnaissance des diplômes et à la qualité :

- des formations sur le plan des contenus pédagogiques et des intervenants ;
- de l'encadrement et du suivi des étudiants ;
- des conditions et des modalités d'évaluation des étudiants ;
- des infrastructures matérielles ;
- des actions d'intégration proposées aux étudiants par l'université d'accueil.

Les vice-présidents de l'Université en charge de la formation et des relations internationales sont informés des délibérations des commissions, formulent si besoin des recommandations aux coordinateurs.

Suivi Qualité de l'accueil:

L'UCBL prodigue des conseils et donne toutes informations utiles aux étudiants inscrits dans une FPI. Elle veille à garantir aux étudiants inscrits dans le(s) établissement(s) cocontractant(s) les mêmes droits et les mêmes obligations que les étudiants régulièrement inscrits dans son établissement.

Elle favorise leur intégration en les assistant dans les démarches administratives, en les aidant dans la recherche d'un hébergement et leurs donnant toutes informations utiles sur la vie universitaire.

L'UCBL demandera tous les ans, dans le cadre de l'évaluation annuelle des dispositifs, un rapport sur la qualité de l'accueil à partir d'indicateurs cible de satisfaction. Le rapport est évalué conjointement par les vice-présidents de l'Université en charge de la formation et des relations internationales

Evaluation des FPI :

Les vice-présidents en charge de la formation et des relations internationales coordonneront annuellement les modalités d'évaluation des FPI. Ces évaluations pourront notamment prendre la forme de journée ou sessions de travail avec les différents porteurs de projet visant à faciliter l'échange de bonnes pratiques.

Une évaluation périodique est également conduite au travers des indicateurs suivants :

- qualité pédagogique globale des formations ;
- qualité des enseignements dispensés en recourant notamment à un retour d'expérience des étudiants bénéficiaires des formations ;
- qualité du partenariat en termes notamment d'effectifs étudiants ;
- insertion professionnelle des étudiants diplômés ou sur leur poursuite d'études ;
- équilibre budgétaire de la formation ;
- perspectives d'évolution du projet.

Le rapport d'activité (pédagogique et financier) garantit la continuité de la formation ou motive sa cessation éventuelle.

La présente charte est votée au CEVU en date du 11 mars 2014.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-061

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

POLITIQUE D'ACHAT EN PROCÉDURE ADAPTÉE.

Exposé des motifs :

Dans le contexte de sa politique d'achat, l'Université a fait le choix de proposer le respect de certaines règles et pratiques pour toutes les dépenses relatives à l'acquisition de fournitures, services et travaux par ses services et laboratoires pour des montants inférieurs aux seuils de formalisation des procédures.

A cet égard et depuis le 1er janvier 2008, date de mise en application du Règlement Intérieur relatif aux «achats en procédure adaptée», aucune modification n'est intervenue pour modifier les dispositions arrêtées.

Or, dans un contexte où les principes, les règles et leurs conséquences sont désormais connus de tous et que chacun est conscient des enjeux, il est proposé une simplification des pratiques pour les achats de « faible montant ».

Il s'agit en conséquence de supprimer le contrôle effectué par l'établissement, par l'intermédiaire de ses pôles financiers, pour tous les achats dont les montants seront inférieurs au seuil de **4 000 € HT.**

Dans ce contexte les acheteurs gardent la maîtrise complète de leur choix et des justifications rattachées. Le certificat administratif ne sera donc plus exigé pour les achats inférieurs au seuil ainsi fixé.

Il est néanmoins rappelé à l'acheteur :

- Que cette disposition ne s'applique que pour les **segments d'achats non couverts par les marchés en cours et qu'il ne saurait être fait abus de l'absence de contrôle pour déroger au principe de l'exclusivité des titulaires** ;
- Qu'il doit rester vigilant sur le fait que, dans cette catégorie de dépenses, il doit veiller à choisir l'offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin ; A ce titre, il engage sa responsabilité ;
- Que l'acheteur ne saurait scinder ses achats de « faible montant » dans le but de se soustraire aux règles de contrôle imposées par l'établissement.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des Marchés Publics ;
Vu les statuts de l'université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la modification du règlement intérieur relatif à la politique d'achat en procédure adaptée, par la fixation d'un seuil modifiant les règles de justification pour des achats de « faible montant ».
Sont réputés de « faible montant » les achats de montant inférieur au seuil de 4 000 € HT.

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er avril 2014

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-062

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALES DANS LE CADRE DU COM 2014 ENVELOPPE GLOBALISÉE RI.

Exposé des motifs :

Contexte

Dans le cadre du COM 2014, en complément des financements par composante, une enveloppe bourses de mobilité est gérée par la DRI.

Rappel de l'objectif :

« Le COM finance un dispositif de soutien d'aide à la mobilité étudiante en proposant une enveloppe complémentaire de mois bourses (estimation d'un mois bourse : 300 € soit 430 mois bourses) à disposition des composantes. Les modalités de répartition de l'enveloppe ont été fixées par le groupe de travail piloté par la DRI.» Coût global de l'action : ***129 000 €.***

BOURSES D'EXCEPTION

Ces bourses viennent en complément des bourses de mobilité actuelles : Explo'RA et/ou MESR (ex.CROUS) et/ou ERASMUS selon les critères d'éligibilité en vigueur.

1- Le montant attribué est un **forfait de 1 500 €**
2- La durée de séjour requise est au minimum de 12 semaines
3- Les composantes sélectionnent leurs étudiants selon leurs propres critères, la DRI veillant à une répartition équitable entre les composantes.

ALLOCATIONS R.I.

L'objectif est d'aider des étudiants ne bénéficiant d'aucun soutien financier et qui se verraient dans l'impossibilité de partir pour des raisons financières. Cette allocation est versée aux étudiants non bénéficiaires ou non éligibles à une bourse de mobilité (Explo'RA, ERASMUS, MESR).

1- La durée de mobilité requise est de 4 à 32 semaines
2- La base du financement est de 100 € par semaine

Critères d'attribution identifiés par la DRI

1- Sont concernés tous les étudiants inscrits en Licence (+ DUT) ou en Master (ou équivalent en Santé) dont la mobilité est validée dans le cadre de leur cursus et dont les départs sont réalisés au cours du semestre 2 de l'année universitaire 2013-2014 ou au cours du semestre 1 de l'année universitaire 2014-2015.
2- Attribution quelle que soit la nationalité de l'étudiant à condition que la mobilité ne soit pas effectuée dans son pays d'origine
3- L'allocation R.I. est réservée aux étudiants dont la rémunération de stage est inférieure ou égale à 436,05 € net mensuel.

La mise en paiement sera effectuée sur présentation d'un certificat initial de présence et d'un certificat final de présence.

L'étudiant s'engage à rembourser toute somme indûment versée en cas d'abandon en cours de mobilité.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les modalites pratiques d'attribution de deux types de bourses de l'université Claude Bernard Lyon 1 aux étudiants en mobilite sortante dans le cadre du COM 2014 enveloppe globalisée DRI.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

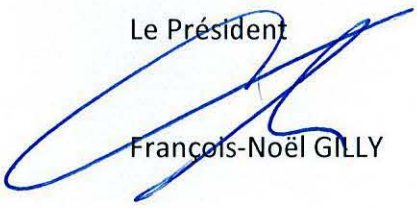

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-063

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

REVERSEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES DES ÉTUDIANTS EN MAÏEUTIQUE – BOURG EN BRESSE

Exposé des motifs :

La Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux demande au conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 le reversement intégrale des droits universitaires des étudiants en Maïeutique entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, le Centre Hospitalier de Bourg en Bresse et la Région Rhône Alpes pour l'Universitarisation de la formation Maïeutique.
En effet, ses droits d'inscription représentent une partie du budget de fonctionnement et une partie de la prise en charge des salaires des personnels du Centre Hospitalier de Bourg en Bresse chargés de la formation en Maïeutique. Ces droits sont automatiquement reversés au Centre Hospitalier de Bourg en Bresse par l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé la demande de reversement intégrale des droits Universitaires des étudiants en Maïeutique (sans que ceci ne subisse le prélèvement habituel des 10%).
Les prélèvements SCD documentation, FSDIE et médecine préventive sont pris en charge par l'Université Claude Bernard Lyon1 sur la dotation globale.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-064

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

INDEMNITÉS POUR FRAIS DE PARTICIPATION AUX EXPERIMENTATIONS DU GATE LYON-SAINT-ETIENNE (GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE)

Exposé des motifs :

Constitué en 1997, le GATE (Directrice M-C. Villeval) est une Unité Mixte de Recherche rattachée à titre principal au CNRS et à l'Université Lyon 2, et à titre secondaire à l'Université Lyon 1, l'Ecole Normale Supérieure LSH et le Centre Léon Bérard.
Les travaux conduits relèvent de l'économie théorique et de l'économie appliquée. Ils s'appuient sur des modélisations fondées sur la théorie des jeux et la théorie des contrats en particulier et, sur le plan empirique, sur des méthodes économétriques et expérimentales.
Dans ce cadre, des volontaires participent à des expérimentations dénommées « jeux économiques ».
Vu le nombre élevé de participants, il est proposé de les indemniser de leurs frais de participation dans le cadre d'une régie d'avance de façon forfaitaire, variant en fonction de leur durée de participation.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé pour l'exercice 2014 les tarifs d'indemnisation pour frais de participation forfaitaires aux expérimentations économiques du GATE suivants :

- Tarif 1: 5 €
- Tarif 2: 8 €
- Tarif 3: 15 €
- Tarif 4: 20 €
- Tarif 5: 25 €

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-065

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

TARIFS DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de mise à disposition des locaux de l'UFR STAPS selon le tableau suivant :

	Tarifs UCBL	Tarifs organismes extérieurs
Amphithéâtre 204 places	42 €	84 €
Salles de cours 30 à 60 places	12 €	24 €
Salles de cours jusqu'à 30 places	10 €	20 €
Hall bât. A	20 €	40 €

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-066

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSODIUT AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Exposé des motifs :

Conformément aux décisions prises lors des Assemblées Générales de l'Association des Directeurs d'IUT du 29 janvier 1993 et du 28 mai 1999, confirmées par l'AG du 27/09/2013, chaque IUT doit verser à l'ASSODIUT après accord du conseil de l'IUT, une subvention dont le montant est défini par les règles suivantes : 1 étudiant = 1,20 euro, soit pour l'IUT Lyon 1 au titre de l'exercice 2014 : **5 668,8 euros**

Cette subvention est destinée à soutenir les différentes actions menées en faveur de l'institution IUT et en particulier :

- réalisation, actualisation envoi de l'annuaire IUT,
- fonctionnement et secrétariat de l'Association (et de l'Assemblée),
- actions de promotion et de défense de l'Institution IUT.

Cette subvention a été votée à l'unanimité par le conseil de l'IUT Lyon 1 du 24 février 2014.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'IUT Lyon 1 en date du 24 février 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention de 5668,8€ à l'ASSODIUT sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-067

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

LEVÉE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Exposé des motifs :

Sont prescrites, toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.
Toutefois, les autorités administratives compétentes peuvent lever la prescription en raison de circonstances particulières.
Dans le cas présent, suite à l'absence de communication à la DRH Service BIATSS depuis 2003 des arrêtés de promotion d'échelon concernant M. DAGUISE Eric, Ingénieur d'études deuxième classe, il est proposé au conseil d'administration de lever la prescription quadriennale afin de régulariser la rémunération de M. DAGUISE Eric.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- La levée de la prescription quadriennale concernant la régularisation de la rémunération de M. DAGUISE Eric.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-068

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

TARIFS DE LA CELLULE CONGRÈS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé **«European Histamine research Society : EHRS 2014»** organisé du 7 au 10 mai 2014 par Mr Jian Sheng LIN.

  - ✓ Inscriptions avec hébergement à partir du 16 mars 2014 :

	Tarif
Industriel chambre single	1030 €
Académique chambre single	870 €
Etudiant chambre single	700 €
Chambre double	1200 €
Chambre twin académique + industriel	760 €
Chambre twin étudiant	680 €

  - ✓ Inscriptions sans hébergement à partir du 16 mars 2014 :

	Tarif
Industriel	770 €
Académique	630 €
Etudiant	430 €
Accompagnant	350 €

- Congrès intitulé **«DPC Santé Université : DPC-SU 2014 »** organisé les 5 et 6 juin 2014 par Mr PIRIOU Vincent.

  - ✓ Inscription : Tarif unique à 200 €

- Congrès intitulé **«19th International drying Symposium : IDS 2014 »** organisé du 24 au 27 août 2014 par Mr ANDRIEU Julien.

  - ✓ Prix du meilleur poster :

    - 1ère place : 500 €
    - 2ème place : 300 €
    - 3ème place : 200 €

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-069

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

PROCÉDURE DE CLÔTURE DES ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES POUR LES PERSONNELS LYON 1 QUITTANT L'UNIVERSITÉ.

Exposé des motifs :

La DSI a besoin de règles écrites validées par le CA, connues et partagées par tous, concernant la fermeture du compte informatique et de manière plus générale, la fin des droits d'utilisation des outils informatiques des personnels UCBL quittant l'université.

Aujourd'hui, les droits relatifs aux services numériques (compte informatique, messagerie, restauration, contrôle d'accès) sont ouverts à la date de début d'affectation et fermés à la date de fin d'affectation. Ces deux dates sont celles saisies dans HARPEGE par la DRH.

L'article 6 de l'arrêté du MESR en date du 30 novembre 2006 stipule que « *Les données à caractère personnel traitées dans le cadre d'un compte ENT sont mises à jour au début de chaque année scolaire ou universitaire et, en tout état de cause, sont supprimées de l'ENT* ***dans un délai de trois mois*** *dès lors que la personne concernée* ***n'a plus vocation à détenir un compte*** *[...]. »*

Il n'est aussi pas souhaitable, que des personnels Lyon 1 ayant quitté l'université, puissent diffuser des courriels dont les adresses d'expéditeur laissent penser à leurs destinataires, qu'ils en font toujours partie.

Néanmoins, se pose le problème des enseignants-chercheurs et des personnels ITRF qui ont donné leur adresse électronique universitaire dans leurs publications, leurs communications ou leurs divers ouvrages. Comment peuvent-ils être joints par leurs lecteurs après leur départ de l'université ?

La procédure proposée ici définit les délais de grâce d'usage des services numériques après le départ d'un personnel et les moyens par lesquels il en est averti. La procédure prévoit aussi la possibilité pour un personnel Lyon 1 **quittant l'université** de demander le suivi de son courrier universitaire vers une autre adresse, cette demande devant être renouvelée chaque année.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du mardi 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu (l'article 6 de) l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT) - JORF n°288 du 13 décembre 2006 page texte n° 24. NOR: MENT0602397A ;

Après avoir délibéré, a approuvé la procédure suivante de clôture des accès aux services numériques pour les personnels Lyon 1 quittant l'université :

Tous les personnels Lyon 1 sur le point de quitter l'université, reçoivent quatre messages, 3 mois, 2 mois, 1 mois avant leur date de fin d'affectation et le jour même, pour les prévenir des conséquences de leur départ, à savoir :

. Plus de possibilité d'ouvrir avec sa carte CUMUL, les barrières et les portes dont l'accès est contrôlé, un jour après la date de fin d'affectation ;

. Plus d'accès à la restauration SOGERES à Domus et la Maison d'Hôtes, un mois après la date de fin d'affectation ;

. Compte informatique désactivé trois mois après la date de fin d'affectation.

Les personnels quittant l'université doivent prendre leur disposition pour récupérer leurs données à caractère privé avant leur destruction. Les données professionnelles construites, mises à jour et conservées grâce aux ressources informatiques de l'université seront traitées conformément à l'article 6 de l'arrêté du MESR en date du 30 novembre 2006 qui stipule que « *Les contributions personnelles laissées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT, être conservées par l'établissement qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques dans les conditions fixées à l'article 36 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée* ».

Le compte informatique est désactivé trois mois après la date de fin d'affectation ; cependant, la DSI conserve toutes les données avant destruction définitive pendant un délai de grâce, pour palier d'éventuels erreurs ou oublis dans la gestion des dates de fin d'affectation dans HARPEGE.

Les personnels Lyon 1 **qui quittent** l'université peuvent demander à faire suivre leur courrier universitaire Lyon 1 vers une nouvelle adresse, soit privée, soit fournie par leur nouvel employeur. Ces personnels en feront la demande grâce à un formulaire ad hoc en ligne, et seront invités une fois par an, à renouveler leur demande de suivi de courrier. En cas d'erreurs répétées constatées dans les opérations de suivi ou de plainte formulée par des tiers portant sur la diffusion de messages publicitaires non sollicités (SPAM), la redirection sera supprimée.

Ces dispositions s'appliquent à compter de l'année universitaire 2013/2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-070

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

DOMICILIATION UCBL SOCIETE DE CHIRURGIE DE LYON

Exposé des motifs :

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du mardi 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le projet de statuts de la société de chirurgie de Lyon ;
Vu l'avis favorable émis par le Groupe de Travail Structures (GTS) dans sa séance du 20 mars 2014 à la demande de domiciliation à l'UCBL de la société de chirurgie de Lyon avec une réserve relative à l'évolution de l'activité de l'association en particulier concernant la problématique liée au Développement Professionnel Continu (DPC).
Vu la proposition du GTS d'un réexamen de la domiciliation des associations à la fin des mandats des représentants des personnels aux conseils centraux ou en cas de changements des statuts de l'association ;

Après avoir délibéré, a approuvé la demande de domiciliation à l'UCBL de la société de chirurgie de Lyon (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

STATUTS DE LA SOCIETE DE CHIRURGIE DE LYON
Modifications des statuts de 1943 approuvés au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du ….

TITRE 1
FORME. OBJET. SIEGE. DUREE

ARTICLE 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre la Société de Chirurgie de Lyon.

ARTICLE 2 :

Cette Association se propose l'étude des questions touchant à la formation, à l'exercice et à la recherche, dans le domaine de la chirurgie.

ARTICLE 3 :

Le siège de l'Association est fixé à l'Ecole de Chirurgie de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté Rockefeller, 8 avenue Rockefeller, 69008 LYON.

Il pourra être transféré par simple décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des sociétaires.

ARTICLE 4 :

La durée de l'Association est illimitée.

TITRE 2
MEMBRES DE L'ASSOCIATION. ADMISSION. ELECTIONS. RADIATION

ARTICLE 5 :

La Société de Chirurgie de Lyon se compose de :

a- Membres titulaires :

Les membres titulaires sont de deux ordres :

- Membres titulaires de droit. Ce sont les professeurs de chirurgie de l'Université de Lyon et les chirurgiens titulaires des Hospices Civils de Lyon.
- Membres titulaires élus. Peuvent être nommés membres titulaires de la Société de Chirurgie de Lyon, les chirurgiens des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Auvergne qui seraient notoirement connus par leurs travaux chirurgicaux.

b- Membres honoraires :

Seront nommés membres honoraires, les titulaires qui en feront la demande et obtiendront le consentement de la Société.

c- Membres associés nationaux et étrangers :

Peuvent être nommés membres associés nationaux et étrangers de la Société de Chirurgie de Lyon, les chirurgiens résidants en dehors des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Auvergne qui seraient notoirement connus par leurs travaux chirurgicaux.

d- Membres juniors

Peuvent être nommés membres juniors les internes et chefs de clinique en chirurgie des Hôpitaux de Lyon et des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Auvergne qui en feront la demande et obtiendront le consentement de la Société de Chirurgie de Lyon.

e- Membres d'honneur

Peuvent être nommés membres d'honneur de la Société de Chirurgie de Lyon, les chirurgiens résidants en dehors des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Auvergne qui seraient notoirement connus par leurs travaux chirurgicaux ou qui se seraient illustrés par leur soutien à la Société de Chirurgie de Lyon. Les membres d'honneur sont choisis par le bureau de la Société de la Chirurgie de Lyon sur la présentation d'un membre titulaire. Ils sont dispensés de cotisation.

ARTICLE 6

Les chirurgiens se trouvant dans les conditions prévues à l'article 5, pour obtenir le titre de membre titulaire devront adresser une demande écrite au Président en déclarant qu'ils adhèrent aux statuts de la Société.

Les candidats aux titres de membres titulaires élus, membres associés, membres juniors doivent :

1- Faire une demande écrite de candidature, à adresser au Président
2- Etre parrainé par deux membres titulaires de la Société de Chirurgie de Lyon

ARTICLE 7

Les élections au titre de membre titulaire, membre associé, membres juniors se font au cours de l'assemblée générale ordinaire. Le vote par correspondance est admis. Pour être élu, il faut obtenir le suffrage de la majorité des membres titulaires de la Société de Chirurgie de Lyon présents à l'assemblée générale ordinaire ou représentés par correspondance. Aucune élection ne peut avoir lieu sans être annoncée d'avance à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 8

Les membres titulaires et honoraires seuls ont une voix délibérative et élective.

ARTICLE 9

La qualité de membre se perd par :

- La démission.
- Le décès.
- La radiation. La Société de Chirurgie de Lyon se réserve le droit de rayer ceux de ses membres qui s'en montreraient indignes ou pour non-paiement de la cotisation 3 années consécutives. Cette exclusion sera votée au cours de l'assemblée générale ordinaire à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

TITRE 3
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE. COMPOSITION DU BUREAU. INDEMNITES

ARTICLE 10

Le bureau de la Société de Chirurgie de Lyon est ainsi composé :
- un Président,
- un Vice-président,
- un Secrétaire Général,
- un Trésorier.

ARTICLE 11

Le Président est élu pour deux ans et n'est pas immédiatement rééligible.
Le Vice-président est élu pour deux ans après lesquels il devient Président.
Le Secrétaire Général est élu pour cinq ans et est immédiatement rééligible.
Le Trésorier est élu pour cinq ans et est immédiatement rééligible.

ARTICLE 12

Le président représente la Société de la Chirurgie de Lyon vis-à-vis des tiers.

ARTICLE 13

Le Président remplit les fonctions d'ordonnateur et signe les mandats de dépense de concert avec le Secrétaire Général.

ARTICLE 14

Toutes les fonctions des membres du bureau sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

TITRE 4
RESSOURCES DE LA SOCIETE

ARTICLE 15

Les ressources de la Société de Chirurgie de Lyon se composent :

- Des cotisations annuelles des membres de la Société de Chirurgie de Lyon.
- Des subventions qui pourront lui être accordées, des dons ou legs qu'elle pourra recevoir ou du produit de ses publications.
- Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

TITRE 5
SEANCES DE LA SOCIETE

ARTICLE 16

La société tiendra au moins cinq séances par an dans un local des Hospices Civils de Lyon ou de l'Université de Lyon.

ARTICLE 17

Les séances sont publiques. La Société peut se former en Comité Secret.

ARTICLE 18

La Société s'interdit toute discussion étrangère au but pour lequel elle a été constituée.

ARTICLE 19

Un règlement sera fait pour déterminer les conditions de l'Administration intérieure et régler toutes les dispositions de détails propres à assurer l'exécution des statuts.

TITRE 6
ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 20

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de la Société de Chirurgie de Lyon à quelque titre qu'ils soient mais seuls les membres titulaires et honoraires ont voix délibérative.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de la Société sont convoqués par les soins du Secrétaire Général. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de la Société.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories des membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

ARTICLE 21

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres titulaires ou honoraires présents ou représentés.

ARTICLE 22

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté lorsque l'un au moins des membres titulaires ou honoraires sollicite un vote à bulletin secret.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris ceux absents ou représentés.

ARTICLE 23

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou de la dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, à main levée, excepté lorsque l'un au moins des membres titulaires ou honoraires sollicite un vote à bulletin secret.

TITRE 6
DISSOLUTION

ARTICLE 24

En cas de dissolution, il sera statué par la Société sur l'emploi et la destination ultérieure des biens, fonds, livres, … lui appartenant.

Lyon, le

Le Président
de la Société de Chirurgie de Lyon
Pr Christian GOUILLAT

Le secrétaire Général
de la Société de Chirurgie de Lyon
Pr Jean-Yves MABRUT

SOCIETE DE CHIRURGIE DE LYON
Président Professeur Christian GOUILLAT

Professeur François Noël GILLY
Président de l'Université LYON 1

Monsieur le Président et Cher Ami,

Au nom de la Société de Chirurgie de LYON, j'ai l'honneur de solliciter la domiciliation de notre Société à l'Ecole de Chirurgie localisée sur le Domaine Rockefeller.
Les raisons de cette demande de domiciliation sont les suivantes :

- La Société de Chirurgie de Lyon a participé, es-qualité à la création de l'Ecole de Chirurgie, y compris sur le plan financier ;

- La Société de Chirurgie de Lyon est très impliquée dans l'enseignement de la Chirurgie, non seulement au niveau de la formation continue mais également pour ce qui concerne la formation initiale : l'enseignement inter-régional du DESCQ de Chirurgie Viscérale et Digestive est organisé par la Société et a lieu au sein de ses séances mensuelles.

- L'enseignement pratique du DESCQ de Chirurgie Viscérale et Digestive, organisé avec la Société de Chirurgie de Lyon a lieu dans les locaux de l'Ecole de Chirurgie.

Pour toutes ces raisons la Société de Chirurgie de Lyon serait très honoré de voir ainsi renforcer ses liens avec l'Ecole de Chirurgie et avec l'Université Lyon 1.

Aves mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher Ami, en l'assurance de mon dévouement.

LYON le 1er Octobre 2013

Professeur Christian GOUILLAT

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-071

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

TARIFS 2014 Ig2e – SECTEUR SCIENCES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 de l'Ig2e présentés par le PGFC Sciences selon le tableau en en annexe jointe à cette délibération.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

TABLEAU RECAPITULATIF TARIFS 2014 *(Additif aux Tarifs votés CA du 17 décembre 2013 - CA du 21 janvier 2014 - CA du 25 Fevrier 2014)*

UB	CENTRE FINANCIER	TYPE DE FACTURATION
961	**961F1060**	Vente mésocosmes plexiglass

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Ig2e

961F1060

Désignation du type de facturation :

Vente petit matériel non utilisé

Prestation	Montant HT
6 mésocosmes plexiglass	150.00 /unité

Nom et signature du responsable

COURRIER ARRIVE
03 MARS 2014
Pôle de Gestion Sciences

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-072

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

LISTE DE SORTIES DES BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE

Exposé des motifs :
Sortie de biens de l'inventaire comptable.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la liste de sorties des biens de l'inventaire comptable (tableau joint à cette délibération) pour un montant de 17 404 478.03€.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

NUMERO Immo SIFAC	Désignation de l'immobilisation	Classe d'Immo	ValAcquis	Amort Cumulé	Val. Cptable au 31/12/2013	Dated'acquisition	DUREE Officielle	N° de série	MOTIF FOURNI
1	MACHINEAENDOSSER	21557000	3 658,80	-3 496,41	162,39	23/03/2009	7		Cession à caractère onéreux
56	PortableXPS1530REFn03x5303	21877000	1 141,74	-1 141,74	0,00	12/03/2009	5		Hors service
60	configurationlot7ordonnateurApplema	21877000	1 792,72	-1 792,72	0,00	15/05/2009	5		Hors service
61	1Macbookpro15.4"	21877000	2 270,18	-2 270,18	0,00	20/03/2009	5		Mise au rebut
63	PortableLatitudeE5500	21877000	1 419,65	-1 419,65	0,00	23/03/2009	5		Mise au rebut
67	MATERIELINFORMATIQUELOT7POWERPC	21877000	1 280,17	-1 280,17	0,00	02/04/2009	5		Vol
78	travaux controle acces 4 portes lecteur de badges	21357000	12 590,91	-2 956,28	9 634,63	22/04/2009	20	SC02JG7HWDTY4 - SC02JN99PDTY4	Obsolète
98	PORTABLELATITUDEE5500	21877000	1 023,78	-909,90	113,88	23/07/2009	5		Obsolète
109	lampevidéoprojecteur	21877000	1 700,04	-1 645,08	54,96	01/03/2009	5		Hors service
120	MACBOOKPRO15"	21877000	2 370,10	-2 176,60	193,50	30/05/2009	5		Hors service
127	OPTIPLEX 360 DT ordinateur	21877000	462,85	-442,31	20,54	23/03/2009	5	GC1P64J	Hors service
131	ImprimanteLaserjethpp4015n	21877000	1 233,08	-1 187,14	45,94	10/03/2009	5		Mise au rebut
146	pcportablelatitudeE4300	21877000	1 219,92	-1 123,66	96,26	25/05/2009	5		Mise au rebut
148	OrdinateurportableLATITUDEE4300	21877000	1 207,96	-1 047,12	160,84	01/09/2009	5		Mise au rebut
200	ApplePortableMacBookPro	21877000	2 145,91	-1 975,41	170,50	26/05/2009	5		Hors service
205	OPTIPLEX360DT	21877000	865,90	-827,47	38,43	23/03/2009	5		Hors service
214	PowerEdge2950Serveurrackable2U90917	21877000	2 381,68	-2 202,89	178,79	18/05/2009	5		Mise au rebut
244	AJOUT5POSTESCLASSENOMADE	21877000	818,06	-751,72	66,34	29/05/2009	5		Hors service
245	AJOUT5POSTESCLASSENOMADE	21877000	818,06	-751,72	66,34	29/05/2009	5		Hors service
246	AJOUT5POSTESCLASSENOMADE	21877000	818,06	-751,72	66,34	29/05/2009	5		Hors service
247	AJOUT5POSTESCLASSENOMADE	21877000	818,06	-751,72	66,34	29/05/2009	5		Hors service
248	AJOUT5POSTESCLASSENOMADE	21877000	818,06	-751,72	66,34	29/05/2009	5		Hors service
249	AJOUT5POSTESCLASSENOMADE	21877000	979,54	-900,10	79,44	29/05/2009	5		Hors service
308	PlanPELTIERAR2000	21537000	4 142,94	-2 665,76	1 477,18	01/07/2009	7		Mise au rebut
362	sourcePB48VDC160W	21557000	1 458,41	-1 041,72	416,69	01/01/2009	7	6808228580	Mise au rebut
412	MacBookAir	21877000	1 998,67	-1 717,21	281,46	15/09/2009	5		Mise au rebut
415	LatitudeE6500:IntelCore2Duo	21877000	1 808,35	-1 526,94	281,41	12/10/2009	5		Vol
420	MACBOOKPROSelonDevisn°100025659	21877000	3 225,25	-3 002,58	222,67	07/05/2009	5		Mise au rebut
424	Projecteurvidéo283217EP7155OPTOMA	21887000	855,14	-805,94	49,20	16/04/2009	5		Hors service
425	VidéoprojecteurOPTOMAEP763	21877000	1 088,49	-1 029,44	59,05	10/04/2009	5		Hors service
446	MACBOOKAIR1.8Ghz-2Go-120Go-9400M	21877000	1 712,78	-1 547,60	165,18	26/06/2009	5		Mise au rebut
463	OrdinateurportableLatitudeE5500	21877000	1 224,70	-1 097,20	127,50	10/07/2009	5		Hors service
479	portablemcbook13"complet	21877000	1 677,64	-1 625,24	52,40	27/02/2009	5		Hors service
559	20PClatitudeE4300DEVIS22779155	21877000	23 824,32	-22 349,17	1 475,15	24/04/2009	5	56S994J-66S994J	Obsolète
561	7PCPORTABLELATITUDEE4300+options1,3	21877000	10 222,21	-8 732,29	1 489,92	24/09/2009	5	5SYPG4J,6SYPG4J	Mise au rebut
562	15PCOPTIPLEX360DT	21877000	7 714,20	-6 919,53	794,67	08/07/2009	5	94F2D4J,B4F2D4J	Mise au rebut
563	1PCLATITUDEE5500	21877000	1 035,74	-897,83	137,91	01/09/2009	5	6LYOD4J	Mise au rebut
565	2PCPRECISIONM6400	21877000	3 566,47	-3 091,59	474,88	01/09/2009	5	8L8YF4J-9L8YF4J	Hors service

568	ImprimanteHPLASERJETP3005N	21877000	879,06	-757,19	121,87	11/09/2009	5	CNX 1R00762	Hors service
570	1VidéoProjecteurDELL4210X	21877000	859,92	-732,23	127,69	29/09/2009	5	BK66NG1	Hors service
572	1ORDINATEURMACBOOKINTELMACINTOSH	21877000	1 337,77	-1 139,12	198,65	29/09/2009	5	S459346V69GU	Hors service
578	695201R01Lot 4 chaises assembl. beige	21847000	468,81	-214,49	254,32	05/06/2009	10		Matériel non inventoriable car moins de 800 €
582	iMac24''core2Duo2,93GHz/4Go/640	21877000	1 766,20	-1 576,52	189,68	16/07/2009	5		Mise au rebut
585	MACBOOKPROINTEL15'	21877000	2 058,32	-1 822,60	235,72	29/07/2009	5		Mise au rebut
598	Ensemblemorsdecompression	21537000	1 440,00	-954,74	485,26	12/05/2009	7		Mise au rebut
622	sciecranienne04ns3240	21537000	1 843,93	-1 221,11	622,82	14/05/2009	7		Mise au rebut
630	EnregistreurvideoDX2000	21537000	14 470,46	-8 789,89	5 680,57	01/10/2009	7		Hors service
648	1PCdellprecisionM6400	21877000	1 811,94	-1 508,13	303,81	03/11/2009	5	8LY6J4J	Hors service
652	1PCLATITUDEE5500	21877000	987,90	-826,05	161,85	27/10/2009	5	CON3J4J	Mise au rebut
669	PCInspironT3400	21877000	2 667,08	-2 507,79	159,29	20/04/2009	5		Hors service
671	Portable909NOOX1602/STUDIOXPS16	21877000	1 644,85	-1 407,81	237,04	21/09/2009	5		Obsolète
680	10vidéoprojecteursEP728i	21887000	10 938,62	-9 949,65	988,97	15/06/2009	5	Q89N908AAAAAC0158	Mise au rebut
732	AppleiMacIntel20"Core2Duo	21877000	1 357,35	-1 155,79	201,56	29/09/2009	5		Mise au rebut
792	Matérielsinformatiques:3PortablesVOSTRO1520	21877000	1 955,46	-1 665,09	290,37	29/09/2009	5	1ZJVQK1-6YJVQK1	Hors service
794	4UWorkstation	21877000	3 999,42	-3 725,49	273,93	06/05/2009	5		Mise au rebut
797	iMac20"Core2Duo	21877000	1 219,34	-1 050,30	169,04	11/09/2009	5		Mise au rebut
804	MacBookIntelCoreDuo13,3"	21877000	1 277,28	-1 093,21	184,07	21/09/2009	5		Mise au rebut
940	PRECISIONM6400	21877000	2 230,54	-1 813,77	416,77	08/12/2009	5		Hors service
6051	SUIVI DE CHANTIER	21358000	1 739,63	-1 488,49	251,14	01/06/2001	20		Obsolète
2262	ORDINATEUR DELL XPS D 300 + ECRAN 17pce + SOURIS +	21877000	2 499,30	0,00	2 499,30	20/03/1998	5	MTG 81 38325601	Mise au rebut
2269	JAZ MAC/PC IOM/2GB V 2000 S/FCC ID DDXV 2000 S	21877000	647,12	0,00	647,12	01/11/1998	5	X13V370114	Mise au rebut
2281	PC AT AMD K6-2 300	21877000	1 105,39	0,00	1 105,39	30/11/1998	5	/	Mise au rebut
3206	LECTEUR IOMEGA JAZ 2 GO EXTERNE SCSI	21877000	532,75	0,00	532,75	01/11/1999	5	-	Mise au rebut
3207	CPU INTEL PENTIUM III 450 HHZ	21877000	1 479,86	0,00	1 479,86	29/10/1999	5	-	Mise au rebut
3208	ECRAN 17p SMILE CROMACLAER	21877000	535,35	0,00	535,35	01/11/1999	5	-	Mise au rebut
1009	matrix	21887000	4 726,59	-3 980,70	745,89	16/10/2009	5		Mise au rebut
1015	DELLOPTIPLEX	21877000	21 528,00	-17 930,17	3 597,83	02/11/2009	5		Obsolète
1055	ORDINATEURPORTABLESONYVGN-Z41WD/B	21877000	2 792,66	-2 267,79	524,87	10/12/2009	5		Hors service
1061	LatitudeE5500-WINDOWS7	21877000	999,86	-830,02	169,84	07/11/2009	5		Mise au rebut
1063	optiplex 360 DT	21877000	627,90	-517,80	110,10	17/11/2009	5		NE DOIT PAS ETRE DANS L INVENTAIRE
1064	CLASSEMOBILEAPPLE	21877000	1 251,43	-1 116,34	135,09	17/07/2009	5		Hors service
1065	CLASSEMOBILEAPPLE	21877000	1 251,43	-1 116,34	135,09	17/07/2009	5		Hors service
1082	LATITUDEE4300	21877000	2 734,00	-2 542,25	191,75	09/05/2009	5	6KJCK4J	Vol
1094	1PCLATITUDEE4300	21877000	1 237,86	-1 018,09	219,77	21/11/2009	5	4HD1K4J	Obsolète
1127	OrdinateurportableStudioXPS13	21877000	1 467,17	-1 400,44	66,73	25/03/2009	5		Mise au rebut
1128	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	1 665,97	-1 483,40	182,57	20/07/2009	5		Mise au rebut

1129	pcportablelatitudeE4300	21877000	1 739,08	-1 431,29	307,79	20/11/2009	5		Mise au rebut
1130	pcportablelatitudeE4300	21877000	1 023,78	-839,22	184,56	26/11/2009	5		Mise au rebut
1179	Achatd'uneautolaveuseSCRUBTEC	21557000	3 860,69	-2 254,47	1 606,22	30/11/2009	7		Mise au rebut
1183	ORDINATEURPORTABLESTUDIO1737	21877000	1 262,99	-1 045,00	217,99	12/11/2009	5	9K4CJ4J	Mise au rebut
1185	1imprimanteLASERJETHPP4015N	21877000	1 233,08	-1 010,11	222,97	27/11/2009	5	CNFY189867	Mise au rebut
1188	4ImprimantesBusinessInkjet2800DTN	21877000	4 195,57	-3 425,42	770,15	02/12/2009	5	03B-TH9985Z04N-TH9935Z06C-TH9935Z06M-TH9985Z	Mise au rebut
1189	4portablesLatitudeE4300	21877000	5 044,53	-4 099,20	945,33	09/12/2009	5		Mise au rebut
1190	2VIDEOSPROJECTEURSOPTOMAEP729XGA	21877000	1 746,16	-1 434,24	311,92	23/11/2009	5	1D001E01109280084 - 1D001E01109280077	Mise au rebut
1297	MacBookPro13"Alu/2.53GHzclavierUS	21877000	1 772,89	-1 473,69	299,20	05/11/2009	5		Mise au rebut
1304	MATERIELINFORMATIQUELOT1PCBUREAUTIQ	21877000	1 064,44	-870,22	194,22	30/11/2009	5		Mise au rebut
1442	DELLLatitudeE4300selonDevisN°23225	21877000	1 207,96	-991,52	216,44	24/11/2009	5		Mise au rebut
1457	camérademicroscopeaxiocamMRc-PrBILLAUD	21537000	10 484,20	-5 995,07	4 489,13	31/12/2009	7		Mise au rebut
1461	ORDINATEURPORTABLELATITUDEE4300	21877000	1 249,82	-1 027,25	222,57	22/11/2009	5		Mise au rebut
1473	IMPRIMANTE HP LASERJET 6L	21877000	475,37	0,00	475,37	01/02/1998	5	-	INF 800
1476	IMPRIMANTE HP DESKJET 890 C	21877000	404,44	0,00	404,44	01/08/1998	5	-	INF 800
1502	RAMPE DE MINERALISATION KJELDAHL GARHARDT BONN TYP	21537000	1 694,05	0,00	1 694,05	24/10/1997	7	APP HT 473284	Mise au rebut
1503	TRANSDUCER ISOTONIC HARVARD 220V	21537000	4 205,64	0,00	4 205,64	18/02/1998	7	A46-009	Mise au rebut
1507	2 ENSEMBLES D'AGITATION (MATERIEL DE CHAUDRONNERIE	21537000	2 637,87	0,00	2 637,87	20/12/1997	7	-	Mise au rebut
1510	BALANCE EXPLORER 2100G X 0.016	21537000	1 490,61	0,00	1 490,61	06/02/1998	7	B3180 12 568	Mise au rebut
1514	ECRAN 15p ADI MICROSCAN 4V	21877000	318,24	0,00	318,24	01/02/1998	5	735019L00202235B	Mise au rebut
1515	ECRAN 15p ADI MICROSCAN 4V	21877000	318,24	0,00	318,24	01/02/1998	5	747019L00344758E	Mise au rebut
1516	ECRAN 15 ADI MICROSCAN 4V	21877000	318,24	0,00	318,24	01/02/1998	5	747019L 00344755	Mise au rebut
1517	ECRAN 15p ADI MICROSCAN 4V	21877000	318,24	0,00	318,24	01/02/1998	5	747019L00344757E	Mise au rebut
1518	IMPRIMANTE HP DESKJET 890 C	21877000	479,91	0,00	479,91	01/02/1998	5	SG79K1909T	Mise au rebut
1519	IMPRIMANTE HP DESKJET 890C	21877000	479,91	0,00	479,91	01/02/1998	5	SG7B8160KC	Mise au rebut
1520	SCANNER HP 6100C	21877000	756,05	0,00	756,05	01/02/1998	5	SG7BH1402G	Mise au rebut
1521	MICRO SRMI K 6 300 1MO 32/460	21877000	1 341,77	0,00	1 341,77	29/01/1998	5	10082	Mise au rebut
1522	MICRO SRMIP166MMX 16/2.5	21877000	842,08	0,00	842,08	29/01/1998	5	10079	Mise au rebut
1523	MICRO SRMI P166MMX 16/2.5	21877000	842,08	0,00	842,08	29/01/1998	5	10080	Mise au rebut
1524	MICRO SRMI P166MMX 16/2.5	21877000	842,08	0,00	842,08	29/01/1998	5	10078	Mise au rebut
1528	IMPRIMANTE HP LASERJET 4000	21877000	1 261,75	0,00	1 261,75	10/03/1998	5	-	Mise au rebut
1530	REGULATEUR DE TENSION	21537000	4 573,47	0,00	4 573,47	12/03/1998	7	-	Mise au rebut
1533	VIDEOPROJECTEUR SHARP XG - NV2E	21887000	5 718,15	0,00	5 718,15	18/05/1998	5	8043-12341	Mise au rebut
1535	IMPRIMANTE HP LASERJET 6 MP	21877000	1 037,64	0,00	1 037,64	16/06/1998	5	NLCF018599	Mise au rebut
1536	AUTOLAVEUR SIEMENS G7783 E R ADP	21537000	4 439,65	0,00	4 439,65	16/07/1998	7	0183404954	Mise au rebut
1537	PHOTOCOPIEUR CANON NP4050	21847000	3 128,47	0,00	3 128,47	21/09/1998	10	294910	Mise au rebut
1538	MICRO JMC BOITIER JET DIRECT CARTE RESEAU	21877000	8 550,12	0,00	8 550,12	01/09/1998	5	-	Mise au rebut

1539	ECRAN ELECTRIQUE MARQUE AUBECQ MODELE 55/306 (MATE	21877000	1 635,50	0,00	1 635,50	16/09/1998	5	-	Mise au rebut
1540	TABLES FILANTES 6000MM X 1000MM	21877000	9 385,42	0,00	9 385,42	16/09/1998	5	-	Mise au rebut
1542	MICRO-ORDI PC AVEC VIDEO P 300 AMD 32 M DD 4	21877000	719,14	0,00	719,14	01/11/1998	5	836 DT 002Q00263	Hors service
1543	MICRO-ORDI PC AVEC VIDEO P 333 DD 3.2G	21877000	1 005,93	0,00	1 005,93	01/10/1998	5	836 DT 002QOU128	Hors service
1545	MICRO-ORDI P 300 MMX PCI AGP/512 K	21877000	1 152,93	0,00	1 152,93	30/10/1998	5	BR8VD 645	Hors service
1546	DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS	21847000	1 006,50	0,00	1 006,50	03/11/1998	10	-	Mise au rebut
1549	VIDEOPROJECTEUR PHILLIPS 4600/60 IMPACT.	21887000	5 368,46	0,00	5 368,46	18/05/1998	5	-	Mise au rebut
1550	SWITCH SUPERSTACK 2 1100 24 SORTIES	21877000	1 583,84	0,00	1 583,84	08/06/1998	5	-	Mise au rebut
1551	SWITCH SUPERSTACK 2 1100 24 SORTIES	21877000	1 583,84	0,00	1 583,84	08/06/1998	5	-	Mise au rebut
1552	SERVEUR HP LHII 512KO	21877000	13 680,01	0,00	13 680,01	01/04/1998	5	D5021-60200-D5021A FR802 18979	Obsolète
1553	IMPRIMANTE LASERJET	21877000	1 605,08	0,00	1 605,08	27/04/1998	5	NLEV126636	Hors service
1554	IMPRIMANTE LASERJET	21877000	1 605,08	0,00	1 605,08	27/04/1998	5	NLEV126662	Hors service
1555	RSIL 150KHZ MASTER	21537000	1 157,10	0,00	1 157,10	27/04/1998	7	EV97110010	Obsolète
1557	ORDINATEUR DEL DXXX MT - ECRAN	21877000	2 083,91	0,00	2 083,91	21/04/1998	5	38637581 - 5912OC4114	Hors service
1558	SWITCH 1100 24P 10BT	21877000	1 671,63	0,00	1 671,63	03/04/1998	5	-	Mise au rebut
1559	6 COMMUTATEURS	21877000	67 473,90	0,00	67 473,90	08/06/1998	5	FAA0216ZOP1-0216W10H-0216ZOU6-0217YOTK-0217ZORP	Obsolète
1560	PC DXXX MDT DELL	21877000	2 221,22	0,00	2 221,22	03/07/1998	5	54317	Hors service
1561	SERVEUR DELL POWEREDGE 2200-333	21877000	3 456,96	0,00	3 456,96	30/06/1998	5	39266302	Hors service
1562	OSCILLOSCOPE HM407	21537000	1 023,71	0,00	1 023,71	08/09/1998	7	Z2236	Obsolète
1563	DELL OPTIPLEX GX1 - MT	21877000	1 975,28	0,00	1 975,28	08/10/1998	5	42044375 / 85270C35E597	Hors service
1564	PII 350 64MO/4,3GO OPTIPLEX G1MT DELL	21877000	1 975,28	0,00	1 975,28	15/10/1998	5	D1028LR/FCCIDA3KM066	Hors service
1565	PII 350 512CASH 100MHZ 64MO 4.3GO OPTIFLEX GIMT DE	21877000	1 975,28	0,00	1 975,28	15/10/1998	5	FCCIDA3KM066/D10288LR	Hors service
1566	4 PC PENTIUM II 266MHZ	21877000	2 997,62	0,00	2 997,62	02/11/1998	5	-	Hors service
1567	MATERIEL DE VISUALISATION	21537000	2 593,16	0,00	2 593,16	09/11/1998	7	/	Mise au rebut
1568	MACINTOSH G3 APPLE	21877000	3 546,51	0,00	3 546,51	07/12/1998	5	CK8451EZF7N	Hors service
1569	MICRO-ORDINATEUR DELL XPS	21877000	1 553,81	0,00	1 553,81	08/12/1998	5	3765 78 59	Mise au rebut
1570	MICRO-ORDINATEUR DELL XPS	21877000	3 839,33	0,00	3 839,33	08/12/1998	5	4271 95 29	Mise au rebut
1571	AGENCEMENT ELECTRIQUE DU NOUVEAU CDI GOULOTTE SUPP	21318000	1 333,11	0,00	1 333,11	01/02/1998	30		Mise au rebut
1573	MAGNETOSCOPE JVC HR-S940MS	21887000	1 122,34	0,00	1 122,34	01/02/1998	5	14210172	Mise au rebut
1574	SUPPORTS MAGNETO- + 3 TELEV.SEQUOIA	21887000	509,90	0,00	509,90	01/03/1998	5	-	Mise au rebut
1575	MAGNETOSCOPE JVC HR-J746MS	21887000	486,02	0,00	486,02	01/03/1998	5	172B0969	Mise au rebut
1576	TELEVISION THOMSON 29DU78K 70CM	21887000	841,41	0,00	841,41	01/02/1998	5	AK1043260	Mise au rebut
1577	TELEVISION THOMSON 29DU78K 70CM	21887000	841,41	0,00	841,41	01/02/1998	5	AK1043243	Mise au rebut
1578	TELEVISION THOMSON 29DU78K 70CM	21887000	841,41	0,00	841,41	01/02/1998	5	AK1043294	Mise au rebut

1579	MAGNETOSCOPE JVC HR-J746 MS	21887000	486,02	0,00	486,02	01/03/1998	5	112N0243	Mise au rebut
1580	CLOISONS AMOVIBLES	21817000	2 195,15	0,00	2 195,15	01/02/1998	5	-	Mise au rebut
1582	POWER MACINTOSH 5500/250 POWER PC 603E A 275MHZ	21877000	1 904,02	0,00	1 904,02	01/07/1998	5	CK8100MCAWG	Mise au rebut
1583	PROCESSEUR INTEL PENTIUM A 233MHZ	21877000	1 668,52	0,00	1 668,52	01/06/1998	5	-	Mise au rebut
1585	IMPRIMANTE HEWLETT PACKARD 6 MP	21877000	1 084,75	0,00	1 084,75	01/09/1998	5	NLDF022234	Mise au rebut
1586	MICRO ATX INTERSED PENTIUM II 350	21877000	1 607,69	0,00	1 607,69	01/10/1998	5	UNITE CENTRAL 81010 ECRAN 805610316	Mise au rebut
1587	POWER MACINTOSH G3DT 266/32/CACHE 512/4GO/2SGRAM/C	21877000	2 298,32	0,00	2 298,32	01/10/1998	5	-	Mise au rebut
1588	IMPRIMANTE STYLUS PHOTO EX	21877000	454,93	0,00	454,93	01/11/1998	5	ASP0043231	Mise au rebut
1589	RETROPROJECTEUR BILAMPE36V LIESEGANG	21887000	764,04	0,00	764,04	01/11/1998	5	64038027	Mise au rebut
1591	ECO PENTIUM II 350 ZEBRA + MONITEUR GOLDSTAR 17pce	21877000	1 261,74	0,00	1 261,74	01/10/1998	5	UC : 80127193 - ECRAN : 809W A 00064	Mise au rebut
1593	MICRO-RECEPTEUR CHIAYO R505 HF FREQUENCE 177.85 MH	21887000	544,67	0,00	544,67	01/11/1997	5	/	Mise au rebut
1594	TELEVISEUR PHILIPS 14 PT 1352 36 CM	21887000	1 389,09	0,00	1 389,09	13/10/1997	5	3KTH 980320	Mise au rebut
1595	PIED VIDEO SLIK 505 QF	21887000	213,05	0,00	213,05	01/11/1997	5	/	Mise au rebut
1596	IMPRIMANTE HP 6MP	21877000	1 023,71	0,00	1 023,71	15/09/1998	5	S/N 9987	Obsolète
1597	TOTEM DE SIGNALISATION	21887000	869,02	0,00	869,02	31/03/1998	5	-	Mise au rebut
1598	MONITEUR PANASONIC	21887000	1 296,46	0,00	1 296,46	23/01/1998	5	BTS 1050 7430674	obsolete
1601	IMPRIMANTE LASERJET 4V HP	21877000	2 235,82	0,00	2 235,82	20/05/1998	5	-	Obsolète
1602	RETROPROJECTEUR FAMULUS REFLEX	21887000	612,49	0,00	612,49	01/07/1998	5	-	Obsolète
1603	IMPRIMANTE LASER KYOCERA 1550*	21877000	1 181,87	0,00	1 181,87	31/03/1998	5	-	Obsolète
1604	FILM SCAN 2000	21877000	764,74	0,00	764,74	01/06/1998	5	-	Obsolète
1605	PC PORTABLE SL9	21877000	4 796,99	0,00	4 796,99	24/06/1998	5	-	Obsolète
1607	CHAUFFE EAU ECO ATL	21887000	1 232,27	0,00	1 232,27	30/03/1998	5	-	Mise au rebut
1608	CONTROLE D ACCES SECURITE LICENCE LOGICIEL INTERFA	21817000	7 892,10	0,00	7 892,10	01/04/1998	5	-	Mise au rebut
1611	PLAN COMPACT EN FRENE NOIR CLASSEUR A ROULETTES CL	21877000	1 068,29	0,00	1 068,29	26/02/1998	5	-	Mise au rebut
1613	BRIQUETTAGE DE LA CHAUFFERIE CENTRALE	21817000	4 168,52	0,00	4 168,52	09/02/1998	5	-	Mise au rebut
1614	REMPLACEMENT REGULATEURS DE LA CASCADE DES CHAUDIE	21817000	6 256,95	0,00	6 256,95	08/12/1997	5	-	Mise au rebut
1617	MICRO ORDINATEUR PII 266 MHZ	21877000	1 251,39	0,00	1 251,39	15/09/1998	5	15214	Obsolète
1618	MICRO ORDINATEUR PII 300 CELERON	21877000	1 927,84	0,00	1 927,84	23/10/1998	5	15422/15423	Obsolète
1619	MICRO ORDINATEUR PII 333 MHZ	21877000	2 076,96	0,00	2 076,96	07/10/1998	5	15354	Obsolète
1621	IMPRIMANTE HP LASERJET 5000	21877000	1 787,57	0,00	1 787,57	28/09/1998	5	CA 110A/AFB	Obsolète
1622	SOURIS.TAPIS.CLAVIER-SCANNER.LECTEUR-UNITE CENTRAL	21877000	3 752,43	0,00	3 752,43	15/05/1998	5	-	Obsolète
1623	MICRO ORDINATEUR PENTIUM II INETECH	21877000	2 181,24	0,00	2 181,24	29/05/1998	5	14 478	Mise au rebut
1625	ENSEMBLE INFORMATIQUE DELL	21877000	3 161,64	0,00	3 161,64	09/12/1997	5	M912R	Mise au rebut
1626	ENSEMBLE INFORMATIQUE DELL	21877000	3 161,64	0,00	3 161,64	09/12/1997	5	M912V	Mise au rebut
1627	ENSEMBLE INFORMATIQUE DELL	21877000	3 161,64	0,00	3 161,64	09/12/1997	5	M912X	Mise au rebut

1628	MICRO ORDINATEUR P 200 MMX	21877000	1 877,08	0,00	1 877,08	06/05/1998	5	14671	Mise au rebut
1633	SPECTROPHOTOMETRE LABOMED 22R	21537000	1 929,23	0,00	1 929,23	10/10/1998	7	22RS0417	Hors service
1634	CARTE CODEUR MICRO ACE S/N 917 S/NIR616	21887000	3 109,35	0,00	3 109,35	28/10/1998	5	-	Obsolète
1637	MICRO ORDINATEUR PII 300 CELERON	21877000	963,92	0,00	963,92	23/10/1998	5	0072	Mise au rebut
1638	MICRO ORDINATEUR PII 300 CELERON	21877000	963,92	0,00	963,92	23/10/1998	5	0108	Mise au rebut
1639	MICRO ORDINATEUR PII 300 CELERON	21877000	963,92	0,00	963,92	23/10/1998	5	0239	Mise au rebut
1640	MICRO ORDINATEUR PII 300 CELERON	21877000	963,92	0,00	963,92	23/10/1998	5	0164	Mise au rebut
1641	MICROCENTRIFUGEUSE REFRIGEREE 1K15 AVEC ROTOR ETAN	21537000	3 487,57	0,00	3 487,57	09/11/1998	7	SIGMA 1K15 63431	Obsolète
1642	SGT 2 (OCCASION) AVEC MONITEUR GRAPHIC 20pce ET OP	21877000	4 598,86	0,00	4 598,86	02/11/1998	5	SGI P/N 061-0025-001	Obsolète
1644	UNO II THEMOCYCLER 96 BIOMETRA	21537000	5 387,93	0,00	5 387,93	27/11/1998	7	3103141	Obsolète
1646	MICROCENTRIFUGEUSE EPPENDORF 5415 D	21537000	1 441,10	0,00	1 441,10	20/11/1998	7	5425 111 24 ANNEE 1998	Mise au rebut
1647	MICRO ORDINATEUR PII 350 MHZ	21877000	2 346,36	0,00	2 346,36	11/12/1998	5	15706	Mise au rebut
1648	MICRO ORDINATEUR CELERON 300A	21877000	809,93	0,00	809,93	11/12/1998	5	15707	Mise au rebut
1649	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COLOR (1 650.00 FR) - LECT	21877000	384,11	0,00	384,11	01/01/1999	5	9518 (IMPRIMANTE) - AA67 (LECTEUR)	Mise au rebut
1668	GENEQUANT RNA/DNA CALCULATOR	21537000	3 592,24	0,00	3 592,24	21/01/1998	7	71966	Mise au rebut
1669	HOTTE CLENECAB HEROLAB	21537000	1 630,63	0,00	1 630,63	09/03/1998	7	980020010	Mise au rebut
1672	POWER MACINTOSH G3	21877000	4 894,32	0,00	4 894,32	17/02/1998	5	FK7632218 - CK7520MFARG	Hors service
1798	COPIEUR EP 1083 AVEC ALIMENTATION	21847000	2 454,64	0,00	2 454,64	17/11/1997	10	21725950	Mise au rebut
1799	HP SURESTORE DAT 8E4/8GO	21877000	2 341,84	0,00	2 341,84	16/09/1998	5	-	Mise au rebut
1800	IBM THINKPAD 560XP233	21877000	4 625,10	0,00	4 625,10	20/03/1998	5	559165G	Mise au rebut
1801	IBM NETFINITY	21877000	19 062,14	0,00	19 062,14	17/03/1998	5	558218R	Mise au rebut
1804	BAIN A AGITATION GRANT	21537000	3 112,75	0,00	3 112,75	07/04/1998	7	32090	Mise au rebut
1805	ORDINATEUR MS NET P II UC	21877000	1 605,35	0,00	1 605,35	19/12/1997	5	-	Mise au rebut
1806	MATERIEL INFORMATIQUE	21877000	3 347,13	0,00	3 347,13	04/03/1998	5	-	Mise au rebut
1807	TOSHIBA SAT 310 CDS MM X 200	21877000	2 083,91	0,00	2 083,91	26/06/1998	5	-	Mise au rebut
1809	ORDINATEUR PENTIUM 200 MMX DD2.5GO 16MO CD 24 X HP	21877000	965,58	0,00	965,58	20/03/1998	5	-	Mise au rebut
1815	PC PENTIUM 11350 + CARTE RESEAU	21877000	1 839,02	0,00	1 839,02	08/10/1998	5	/	Mise au rebut
1816	TABLE FLUORESCENTE SECHEUR GEL SS VIDE POMPE MEMBR	21537000	3 749,89	0,00	3 749,89	10/11/1998	7	/	Mise au rebut
1817	CENTRIFUGEUSE 54410	21537000	2 046,98	0,00	2 046,98	02/12/1998	7	54410 EPPENDORF 27201	Hors service
1819	FAX B 100 CANON + COMBINE TELEPHONIQUE	21847000	738,67	0,00	738,67	01/04/1998	10	FXU 08034	INF 800
1847	PC AT PENTIUM II 266	21877000	1 505,14	0,00	1 505,14	31/08/1998	5	-	Mise au rebut
1857	OPTIQUE	21537000	23 490,26	0,00	23 490,26	24/12/1997	7	-	Obsolète
1858	OPTIQUE	21537000	2 464,34	0,00	2 464,34	24/12/1997	7	-	Obsolète
1859	PC AT PENTIUM 233MMX INTERSED + MONITEUR 15 CTX	21877000	1 194,03	0,00	1 194,03	18/05/1998	5	80389	Mise au rebut

1860	CONFIGURATION PENTIUM 2 233 MHZ + ECRAN IIYAMA 17p	21877000	2 266,95	0,00	2 266,95	18/03/1998	5	046568	Mise au rebut
1861	IMPRIMANTE HP LASER JET 4000N	21877000	1 714,79	0,00	1 714,79	28/11/1997	5	NLEW 027332	Hors service
1863	DIGITAL PC 5000 - PENTIUM II 233 MHZ + MONITEUR VI	21877000	2 368,10	0,00	2 368,10	30/03/1998	5	PC 81050006	Mise au rebut
1864	DIGITAL PC5000 PENTIUM II 233 MHZ + MONITEUR VIDEO	21877000	2 368,10	0,00	2 368,10	30/03/1998	5	PC 810 5000 5	Mise au rebut
1865	DIGITAL PC 5000 PENTIUM II 233 MHZ + MONITEUR VIDE	21877000	2 368,10	0,00	2 368,10	30/03/1998	5	PC 808 06544	Mise au rebut
1866	TARGA POWER LINE PENTIUM 200MHZ + MONITEUR VIDEO P	21877000	1 616,26	0,00	1 616,26	30/03/1998	5	AC806100445	Mise au rebut
1867	TARGA POWER LINE PENTIUM 200 MHZ + MONITEUR VIDEO	21877000	1 616,26	0,00	1 616,26	30/03/1998	5	AC 806101091	Mise au rebut
1868	TARGA POWER LINE PENTIUM 200MHZ + MONITEUR VIDEO P	21877000	1 616,26	0,00	1 616,26	30/03/1998	5	AC 806100432	Mise au rebut
1869	SERVEUR SCSI PRIORIS XL6000 DIGITAL + MONITEUR VID	21877000	3 655,24	0,00	3 655,24	30/03/1998	5	PC 80514222	Mise au rebut
1870	TARGA POWER LINE PENTIUM 200 MHZ + MONITEUR VIDEO	21877000	1 616,26	0,00	1 616,26	30/03/1998	5	AC 806100742	Vol
1871	TARGA POWER LINE PENTIUM 200 MHZ + MONITEUR VIDEO	21877000	1 616,26	0,00	1 616,26	30/03/1998	5	AC 806101095	Mise au rebut
1872	TARGA POWER LINE PENTIUM 200 MHZ + MONITEUR VIDEO	21877000	1 616,26	0,00	1 616,26	30/03/1998	5	AC 806101092	Mise au rebut
1873	TARGA POWER LINE PENTIUM 200 MHZ + MONITEUR VIDEO	21877000	1 616,26	0,00	1 616,26	30/03/1998	5	AC 806100435	Mise au rebut
1874	PC AT PENTIUM 233 MMX INTERSED + MONITEUR 17pce MI	21877000	1 677,21	0,00	1 677,21	25/06/1998	5	80508	Mise au rebut
1884	TABLE DE BALANCE EN MARBRE 600 X 1000	21537000	1 275,20	0,00	1 275,20	05/03/1998	7	-	Obsolète
1885	TERMINAL X EXPLORA 450	21877000	2 574,04	0,00	2 574,04	20/04/1998	5	6346859 ECRAN /1297AG000262	Mise au rebut
1893	MINIBROYEUR POUR CELLULES	21537000	938,54	0,00	938,54	01/02/1998	7	-	Hors service
1904	CONGELATEUR HP 14 TIROIRS LIEBHERR 520L REF LHGS52	21887000	1 147,11	0,00	1 147,11	07/05/1998	5	GL99AA 0614016	Hors service
1909	POWER MAC 7300/200 32/2GO / CD / MS MONITEUR 17pce	21877000	2 921,37	0,00	2 921,37	10/03/1998	5	CK7441VR8TZ G315873	Mise au rebut
1912	POWER MAC G3 + ECRAN	21877000	3 076,77	0,00	3 076,77	01/02/1998	5	QCK 80505XAM4 (MAC) - FL7560562 (ECRAN)	Hors service
1914	MICRO-ORDINATEUR APPEL POWER MAC 5500/225	21877000	1 915,75	0,00	1 915,75	19/01/1998	5	CK 470 VU AW 2	Hors service
1916	OXYMETRE DE POCHE OXI 340 SET	21537000	1 017,81	0,00	1 017,81	01/01/1998	7	73481017	Hors service
1917	REALISATION D'UNE DISTRIBUTION INFORMATIQUE	21817000	5 822,44	0,00	5 822,44	28/02/1998	5	-	Mise au rebut

1918	MISE EN PLACE D'UNE OSSATURE DE BAIE 19pce DANS LO	21817000	625,69	0,00	625,69	01/03/1998	5	-	Mise au rebut
1919	CATALYST 1900 10 BT 100 BTX + HUB 12 PORTS 3RJ45 3	21817000	2 322,11	0,00	2 322,11	04/05/1998	5	-	Mise au rebut
1920	REALISATION D'UNE DISTRIBUTION	21817000	4 736,16	0,00	4 736,16	28/02/1998	5	-	Mise au rebut
1927	LECTEUR IOMEGA JAZ 2GO EXTERNE SCSI	21877000	811,66	0,00	811,66	10/12/1998	5	V 2000 S (X 13 V 4503 TN)	Hors service
1933	SCANNER A PLAT EPSON GT 7000 - GRAVEUR CD INTERNE	21877000	736,93	0,00	736,93	01/12/1998	5	0978 - 4819	INF800
1934	VOLET ROULANT MONOBLOC COMMANDE PAR TREUIL LAME PV	21887000	756,05	0,00	756,05	01/11/1998	5	-	Mise au rebut
1936	MOBILIER (PLATEAUX - PLANS DROITS - CAISSONS - ARM	21877000	12 166,77	0,00	12 166,77	20/07/1998	5	-	mise au rebut
3209	CPU INTEL PENTIUM II 450 MHZ	21877000	1 674,77	0,00	1 674,77	26/10/1999	5	09380129-0467	Mise au rebut
3212	CPU INTEL PENTIUM III 450 MHZ	21877000	1 617,02	0,00	1 617,02	26/10/1999	5	09380130-0233	Mise au rebut
1939	MOBILIERS DIVERS	21877000	16 161,96	0,00	16 161,96	01/10/1998	5	/	mise au rebut
3214	INTEL CPU PENTUIM III 450 MHZ 512 KO	21877000	1 487,08	0,00	1 487,08	26/10/1999	5	-	Mise au rebut
3215	CPU INTEL PENTIUM III 450 MHZ	21877000	590,93	0,00	590,93	01/11/1999	5	19360211-0064/19360211-0066	Mise au rebut
1944	NEC SE 233T PC PENTIUM MMX 233 MHZ	21877000	1 237,49	0,00	1 237,49	05/06/1998	5	119651	Obsolète
3220	INTERSE PENTIUM III 450	21877000	3 679,29	0,00	3 679,29	02/12/1999	5	-	Mise au rebut
1948	MONITEUR 15pce COULEUR CTX1569	21877000	104,28	0,00	104,28	01/06/1998	5	-	INF 800
1949	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COLOR 800	21877000	373,68	0,00	373,68	01/06/1998	5	3HZ0047340	INF 800
1950	SCANNER AGFA 310 POUR PC	21877000	234,64	0,00	234,64	01/06/1998	5	S38LH575	INF 800
1956	MICRO ORDINATEUR TYPE PC GATEWAY 2000 GP6 350 TAB	21877000	1 700,67	0,00	1 700,67	19/10/1998	5	0000981273	Obsolète
1957	ECRAN 15pce PANASONIC TX1565	21877000	313,37	0,00	313,37	01/02/1998	5	7437221	INF 800
1961	MATERIEL INFORMATIQUE AVEC IMPRIMANTE	21877000	3 901,90	0,00	3 901,90	12/05/1998	5	CK8104X5AM4	Mise au rebut
1962	PROJECTEUR DIAPOS	21887000	2 728,72	0,00	2 728,72	05/05/1998	5	-	Mise au rebut
1968	IMPRIMANTE EPSON STYLUS 800 MAC ET PC	21877000	465,17	0,00	465,17	01/02/1998	5	3MU0032505	INF 800
1970	MONITEUR 15pce APPLE APPLEVISION + FOURNITURES	21877000	669,84	0,00	669,84	01/02/1998	5	CY3522W6UC	INF 800
1975	BARRETTES MEMOIRES - LOGICIELS	21877000	780,90	0,00	780,90	01/08/1998	5	-	INF 800
1976	MOBILIER DE BUREAU GAMME ID	21877000	3 600,52	0,00	3 600,52	26/10/1998	5	-	Obsolète
1979	PC PENTIUM II 33 MHZ	21877000	2 266,75	0,00	2 266,75	16/11/1998	5	15353	Obsolète
3225	INTEL CPU PENTIUM 500 MZ	21877000	4 839,50	0,00	4 839,50	24/11/1999	5	-	Mise au rebut
1984	ENSEMBLE DE CABLAGE BLOC ALARME ET BUZZERS	21817000	1 975,28	0,00	1 975,28	30/04/1998	5	-	Mise au rebut
1942	MICRO ORDINATEUR PC SMILE INT. ART. NR.08039	21877000	2 431,68	0,00	2 431,68	29/01/1998	5	187264	Mise au rebut
2002	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE OLYMPUS CAMEDIA C1400L ET	21887000	1 599,11	0,00	1 599,11	17/06/1998	5	4022641	Hors service
2003	CABLE CARTE INTERFACE LOGICIEL ADAPTATEUR	21887000	2 682,37	0,00	2 682,37	26/01/1998	5	-	Hors service

2004	PROJECTEUR DTA VIDEO EZPR0550	21887000	4 467,60	0,00	4 467,60	18/05/1998	5	0803835001249	Mise au rebut
2005	GRAVEUR DE CD ROM EXTERNU SUR PORT PARALLELE HEWLE	21877000	590,93	0,00	590,93	01/06/1998	5	BE 742 E 2026	Mise au rebut
2009	AMENAGEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'UFR B	21318000	10 990,56	0,00	10 990,56	01/02/1998	30		Autres : préciser déjà sorti motif inconnu
2011	RETROPROJECTEUR KINDERMAN	21887000	451,89	0,00	451,89	01/10/1998	5	TYPE 9054 A 1179	Mise au rebut
2012	PROJECTEUR DIAPOSITIVES KINDERMAN	21887000	495,34	0,00	495,34	01/10/1998	5	TYPE 8113 221402242	Mise au rebut
2013	PROJECTEUR DIAPOSITIVES KINDERMAN	21887000	358,04	0,00	358,04	01/10/1998	5	8112 221402242	Mise au rebut
2014	BAHUT BOIS 160 CM	21877000	612,66	0,00	612,66	01/09/1998	5	-	INF 800
2032	HOTTE MOBILE DE FILTRATION MONAIR TYPE M5	21537000	2 209,80	0,00	2 209,80	19/11/1998	7	2553/28/97	Mise au rebut
2037	IMPRIMANTE LASERJET 6MP PC/MAC	21877000	1 023,71	0,00	1 023,71	27/10/1998	5	NLDF 020230	Hors service
2038	ORDINATEUR VECTRA VE PENTIUM II BX 6/333 6400DD 6.	21877000	1 350,28	0,00	1 350,28	05/11/1998	5	FR 8352 7465	Hors service
2040	MONITEUR HITACHI COULEUR 17	21877000	577,03	0,00	577,03	01/12/1998	5	T8E 017047	Hors service
2041	IMPRIMANTE HP LASERJET 6P	21877000	742,14	0,00	742,14	01/12/1997	5	NDLF 146933	Hors service
2042	INCUBATEUR DBOS BLOC THERMOSTAT	21537000	921,16	0,00	921,16	01/11/1998	7	-	Hors service
2043	LASA 20 - PHOTOMETRE DE POCHE	21537000	2 554,92	0,00	2 554,92	01/11/1998	7	LPG 300	Hors service
2044	MICRO ORDINATEUR COMPAQ PRESARIO 2260 32/2.1GO	21877000	2 158,30	0,00	2 158,30	30/11/1998	5	-	Hors service
1945	MICRO ORDINATEUR POWER PC + BARRETTE RAM + MONITE	21877000	1 513,22	0,00	1 513,22	09/02/1998	5	P/N 9010780-002	Mise au rebut
2049	STEREOMICROSCOPE ZOOM 2000 VISION 26 6 MM	21537000	1 207,94	0,00	1 207,94	23/10/1998	7	/	Mise au rebut
2052	IMAC G3/233 + MONITEUR 15+ LECTEUR ZIP + MATH T	21877000	3 393,99	0,00	3 393,99	18/11/1998	5	SG 8361 CODFN	Mise au rebut
2055	IMAC G3/233 32/4 GO CD 24 X 10	21877000	1 225,32	0,00	1 225,32	10/12/1998	5	SG 83 617 UD FN	Hors service
2056	CAMESCOPE CANON	21887000	5 917,01	0,00	5 917,01	11/12/1998	5	67 0040 06 53	Hors service
2058	MALLETTE DE TERRAIN POUR CONTROLE SOLS ET EAUX IRR	21537000	2 301,41	0,00	2 301,41	08/12/1998	7	1X37544602	Obsolète
2059	PROJECTEUR MOBILE VIDEO SVGA MT 810	21887000	7 124,07	0,00	7 124,07	02/12/1997	5	7Y7101201	Mise au rebut
2062	POWER PC 750 PM 233/32/4 MONITEUR 17pcePANASONIC M	21877000	3 489,99	0,00	3 489,99	15/01/1998	5	-	Perte
2065	STATION DE TRAVAIL SILICON GRAPHIX 02	21877000	5 879,79	0,00	5 879,79	22/06/1998	5	08006905BE71	mise au rebut
2071	ORDINATEUR HC 98-85 MM 14P P166MMX/16/1.7GO	21877000	858,26	0,00	858,26	17/12/1997	5	-	Mise au rebut
2082	ELGASTAT VHQ MARK II DETENDEUR BRAUKMANN	21537000	3 111,51	0,00	3 111,51	10/12/1997	7	-	Mise au rebut
2084	ORDINATEUR P 233 MMX/16/1.7GO MONITEUR IMPRIMANTE	21877000	1 511,29	0,00	1 511,29	09/03/1998	5	-	Perte
2087	SYSTEME DE MESURES ELECTROCHIMIQUES VOLTALAB 230V	21537000	15 903,30	0,00	15 903,30	03/03/1998	7	674R002N005 TACUSSEL RADIOMETER	Mise au rebut

2107	ORDINATEUR I MAC G3 233 MHZ - BARRETTE MEMOIR	21877000	1 531,21	0,00	1 531,21	01/10/1998	5	SG 8358 MPDFN	Réformé
2110	CARTE MERE ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES - AZUS 430	21877000	1 908,37	0,00	1 908,37	15/05/1998	5	M5P890-H4	mise au rebut
2111	POWER MAC G3 233/32/4 - MONITEUR 15	21877000	2 528,85	0,00	2 528,85	19/06/1998	5	CK815382AM4	Mise au rebut
2112	ORDINATEUR PENTIUM II MMX 233 MHZ	21877000	1 498,71	0,00	1 498,71	15/06/1998	5	803KG01/31	Mise au rebut
2114	UNITE DAT - EXTERNAL 12GB 4MM DIGITAL AUDI FOR OCT	21877000	2 925,12	0,00	2 925,12	22/06/1998	5	980300001459	mise au rebut
2122	EVAPORATEUR ROTATIF R114/A BUCHI	21537000	2 073,92	0,00	2 073,92	27/10/1998	7	500129032402001	Mise au rebut
2125	ORDINATEUR PC PENTIUM 200 MMX MONITEUR 15	21877000	1 338,29	0,00	1 338,29	23/03/1998	5	SN 80233	Mise au rebut
2129	PC AT INTERSED PENTIUM II 450 MHZ	21877000	3 649,89	0,00	3 649,89	16/10/1998	5	-	mise au rebut
2130	BALANCE SCALTEC 120G/0.1MG	21537000	2 395,02	0,00	2 395,02	28/09/1998	7	SBC32/80803271/XX18/0052	Mise au rebut
2131	ORDINATEUR DELL OPTIFLEX GX1 L PII 350MHZ	21877000	1 897,24	0,00	1 897,24	02/10/1998	5	P19B2 42049118	Mise au rebut
2136	POWER MAC G3 300MHZ	21877000	2 904,47	0,00	2 904,47	20/10/1998	5	FK 8420425	Mise au rebut
2137	PM G3 DT 266/32/CACHE 512KO/4GO/2SGRAM/CD ROM 24*/	21877000	2 099,07	0,00	2 099,07	21/10/1998	5	-	Hors service
2267	DISQUEUSE DIAMANT BOART	21537000	1 856,52	0,00	1 856,52	09/03/1998	7	1277393509	Mise au rebut
2146	BAIN THERMOSTATE LAUDA RE107 ET ACCESSOIRES	21537000	4 053,29	0,00	4 053,29	20/11/1998	7	W33002	Mise au rebut
2149	ORDINATEUR I MAC APPLE MACINTOSH G3/233 32/4GO CD2	21877000	1 682,22	0,00	1 682,22	17/11/1998	5	CK8427 CCEUL	Réformé
2154	ORDINATEUR POWERMAC G3 DT/266 32/4GO CD	21877000	2 393,46	0,00	2 393,46	24/11/1998	5	CK8442W4D8X	Mise au rebut
2157	COULTER LS230 BANC OPTIQUE ET CELLULE AVEC KIT ACC	21537000	21 725,51	0,00	21 725,51	25/09/1998	7	AA26228	Mise au rebut
2162	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COLOR 400	21877000	253,86	0,00	253,86	01/05/1998	5	3K 37214739	INF 800
2164	TOSHIBA 300CDT P166MMX 16/2 1/16X	21877000	2 160,30	0,00	2 160,30	11/06/1998	5	48457584E PCCN0086	Mise au rebut
2165	TOSHIBA 330 CDT P166MMX 16/2 1/16X/12	21877000	99,44	0,00	99,44	01/07/1998	5	48457584E PCN0086	Mise au rebut
2166	MOBILIER DE BUREAU MULTIPOLE - CHAISES EXPLORER -	21877000	3 574,48	0,00	3 574,48	02/03/1998	5	8020677	Mise au rebut
2167	CONFIGURATION COMPLETE PENTIUM TRITON PRO	21877000	1 167,34	0,00	1 167,34	28/02/1998	5	511042 129 OPSI	Mise au rebut
2168	MICRO PORTABLE TWIN SL9TE 233MMX 3,2GO	21877000	2 454,11	0,00	2 454,11	29/06/1998	5	MO D85036 HO 607732	Mise au rebut
2169	IMPRIMANTE HP LASERJET 4000TN	21877000	2 026,33	0,00	2 026,33	01/04/1998	5	C4121A -MEDASYS DIGITAL SYSTEMS	Mise au rebut
2170	2 PROCESSEURS PENTIUM II 300 - 2 PROCESSEURS A 333	21877000	2 163,86	0,00	2 163,86	30/05/1998	5	-	Mise au rebut
2171	PC AT PENTIUM 233 MMX - BUS ISA/PCI - CARTE ETHER	21877000	4 160,87	0,00	4 160,87	01/06/1998	5	SN 70683/702100476/702 100474(ECRAN) - 70684 (PC)	Mise au rebut

2172	1 TX EXPLORA 400 20"" - 2 TX EXPLORA 400 17pce	21877000	5 589,19	0,00	5 589,19	30/06/1998	5	0298AB002710 - 2729 - 2717	Mise au rebut
2173	STATION ALPHA SNPB X RW NC	21877000	14 686,95	0,00	14 686,95	10/05/1998	5	SN 4K 722 15839	Mise au rebut
2174	PHOTOCOPIEUSE OCE MODELE 3012	21847000	1 555,76	0,00	1 555,76	12/11/1997	10	301204566	Mise au rebut
2175	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA 4000 CDT PII 233 32	21877000	2 974,70	0,00	2 974,70	15/10/1998	5	98017022	Mise au rebut
2176	MONITEUR TIYAMA 17 DIAMOND	21877000	1 108,87	0,00	1 108,87	23/11/1998	5	40021013	Mise au rebut
2177	DELL OPTIPLEX GX1 L CODE DS OPTI GX1 L	21877000	1 338,99	0,00	1 338,99	11/12/1998	5	66052 H 7825 98	Mise au rebut
2178	MICRO-ORDINATEUR PENTIUM II	21877000	1 569,45	0,00	1 569,45	30/11/1998	5	SN 81251	Mise au rebut
2179	ORDINATEUR UNIKA 5800 TFT 12.0 / 32 MO / 3.2 GO	21877000	1 963,12	0,00	1 963,12	27/11/1998	5	HOELB18400107	Mise au rebut
2180	PC PRICE PENTIUM II 350	21877000	6 483,78	0,00	6 483,78	30/10/1998	5	108942062	Mise au rebut
2181	6 PENTIUM II CELERON 300 A	21877000	6 329,27	0,00	6 329,27	16/11/1998	5	/	Mise au rebut
2182	PC PENTIUM 2 350	21877000	1 099,22	0,00	1 099,22	17/11/1998	5	T88 104 1173	Mise au rebut
2183	PC PENTIUM 2 SOUS LINUX 400 MHZ 128 MO/10.1 GO + E	21877000	2 546,23	0,00	2 546,23	16/11/1998	5	S/N 9846/6A13629 - 128/10000	Mise au rebut
2184	NETWORK COMPUTER NCD	21877000	1 066,46	0,00	1 066,46	17/11/1998	5	0998AC013358	Mise au rebut
2185	STATION DE TRAVAIL EXPLORA 450	21877000	1 911,84	0,00	1 911,84	02/11/1998	5	6001228	Mise au rebut
2186	PC PENTIUM 200MMX HD 2.5GO ASUTEC - MONITEUR ADI P	21877000	1 564,24	0,00	1 564,24	26/02/1998	5	8030003/PC-752019L00369200/MONITEUR	Mise au rebut
2188	PC PENTIUM II233 HD3.2 GO INTEL - MONITEUR ADI PRO	21877000	1 885,77	0,00	1 885,77	26/02/1998	5	NLCF035145	Mise au rebut
2189	HP LASERJET 6P 8PPM 2MO C398OA/ABF	21877000	938,54	0,00	938,54	28/02/1998	5	NLCF035145	Mise au rebut
2190	VIDEOPROJECTEUR SANYO PLC 5605	21887000	5 865,89	0,00	5 865,89	06/06/1998	5	PLC 5605	Mise au rebut
2196	MICRO ORDINATEUR GATEWAY LP MINI DESKTOP 968980002	21877000	1 787,05	0,00	1 787,05	09/02/1998	5	800 193	Mise au rebut
2197	BALANCE SARTORIUS BP 211D 968980003	21537000	3 941,25	0,00	3 941,25	09/02/1998	7	712 069 13	Mise au rebut
2206	HOTTE FLUX HORIZONTAL ASTEC MICROFLOW 50548/1 96	21887000	3 827,77	0,00	3 827,77	25/02/1998	5	98/02/9/02	Mise au rebut
2268	POWER MAC G3 DT + ECRAN 17p	21877000	2 282,05	0,00	2 282,05	06/11/1998	5	26632/51 K / 2 BSC	Mise au rebut
2228	POMPE UB 60 968980061	21537000	1 567,02	0,00	1 567,02	27/02/1998	7	191535406	Mise au rebut
2280	PC AT AMD K6-2 300	21877000	1 105,39	0,00	1 105,39	30/11/1998	5	/	Mise au rebut
2949	UNITE CENTRAL PENTIUM 2 350	21877000	1 756,78	0,00	1 756,78	15/12/1998	5	82424947	Mise au rebut
3205	MICRO ORDINATEUR	21877000	2 684,90	0,00	2 684,90	05/07/1999	5	-	Mise au rebut
4394	POWERMAC G4	21877000	5 734,55	0,00	5 734,55	05/09/2000	5	CK0074DTHSF	Mise au rebut
2264	MICRO ORDINATEUR PC AT PENTIUM 200 MMX - BUS ISA/P	21877000	1 383,48	0,00	1 383,48	03/02/1998	5	80163	Mise au rebut
2970	MAT.INFORMATIQUE G6-466 CPROM CELERON	21877000	1 871,60	0,00	1 871,60	21/06/1999	5	1188847	Mise au rebut
3199	REFRIGERATEUR	21887000	330,03	0,00	330,03	01/01/1999	5	-	Mise au rebut
3211	IMPRIMANTE EPSON 850	21877000	385,77	0,00	385,77	01/11/1999	5	-	Mise au rebut
3216	CPU INTEL PENTIUM III 450 MHZ	21877000	2 098,51	0,00	2 098,51	20/09/1999	5	-	Mise au rebut
3217	CPU INTEL PENTIUM II AGP 100 MHZ , SON	21877000	1 725,30	0,00	1 725,30	29/09/1999	5	-	Mise au rebut
3218	CPU INTEL PENTIUM II CELERON 400 128 KO	21877000	978,87	0,00	978,87	29/09/1999	5	9370857	Mise au rebut

3226	HUB 16 POTS RJ45	21877000	173,25	0,00	173,25	01/12/1999	5	-	Mise au rebut
4383	PC PENTIUM III	21877000	1 910,82	0,00	1 910,82	21/02/2000	5	993901660105	Mise au rebut
4387	PENTIUM	21877000	1 732,52	0,00	1 732,52	31/03/2000	5	-	Mise au rebut
4398	OPTIQUE	21887000	1 721,01	0,00	1 721,01	26/10/2000	5	-	Mise au rebut
4407	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 733	21877000	4 108,02	0,00	4 108,02	07/12/2000	5	-	Mise au rebut
5052	Materielreseau24-port10/100Swicht	21877000	3 809,78	-3 809,78	0,00	27/02/2001	5	FAB 0453 M 17C	Mise au rebut
5909	10446272	21537000	4 987,26	-4 987,26	0,00	19/03/2001	7	MZ9-5	Mise au rebut
5915	IbookG3	21877000	3 187,13	-3 187,13	0,00	23/07/2001	5	M8520F/A	Mise au rebut
2284	SYSTEME DE PROTECTION ANTIVOL EN BIBLIOTHEQUE	21817000	7 149,43	0,00	7 149,43	02/05/1998	5	-	Mise au rebut
2287	MAGNETOSCOPE PHILIPS VR 477/39	21887000	1 049,30	0,00	1 049,30	01/02/1998	5	VN 079803011811	Mise au rebut
2291	RETROPROJECTEUR NOVASCOPE 400 W	21887000	456,38	0,00	456,38	01/03/1998	5	95 035 02	Mise au rebut
2293	PLATINE DOUBLE CASSETTE TEAC W 416	21887000	139,06	0,00	139,06	01/03/1998	5	0301455	Mise au rebut
2296	PROCESSEUR INTEL PENTIUM MMX 200 MHZ + MONITEUR 17	21877000	4 916,19	0,00	4 916,19	01/02/1998	5	UC : 80116 ECRAN : 711501458	Mise au rebut
2298	IMPRIMANTE HEWLETT PACKARD LASER JET 5 M 12 PPM 6	21877000	1 296,46	0,00	1 296,46	01/02/1998	5	NL1Q031437	Mise au rebut
2301	TELEVISION THOMSON 29 DU 78 K 70 CM	21887000	1 327,43	0,00	1 327,43	01/02/1998	5	162 B 0258	Mise au rebut
2302	ROTOR POUR CENTRIFUGEUSE 3K10	21537000	643,08	0,00	643,08	01/03/1998	7	125/97 NR 12158 H	INF 800
2311	JARRE ANACROBIE FISHER SCIENTIFIC	21537000	439,80	0,00	439,80	01/05/1998	7	JA 9700271	INF 800
2331	DISQUE DU QUANTIUM 6 GO STRATUS EXTERNE SCSI + SYS	21877000	743,88	0,00	743,88	01/04/1998	5	3797 0911 0063	INF 800
2345	TELECOPIEUR ALCATEL JET D'ENCRE 3747	21847000	729,98	0,00	729,98	01/04/1998	10	FT98020320	INF 800
2348	REFRIGERATEUR FAURE TYPE FRT 141	21887000	185,91	0,00	185,91	01/08/1998	5	R134A	INF 800
2357	IMPRIMANTE HP 890C	21877000	427,24	0,00	427,24	01/02/1998	5	SG 7811909R	INF 800
2378	IMPRIMANTE HP DESKJET 890 C	21877000	400,44	0,00	400,44	01/07/1998	5	SG 8491G1V4	INF 800
2394	REFRIGERATEUR 166 L +5/+8 C EEXI LIEBHERR FEXI MOD	21537000	613,35	0,00	613,35	01/11/1998	7	16 791 037 2	INF 800
2396	GRAVEUR CEDEROM INTERNE YAMAHA 4416S	21877000	446,68	0,00	446,68	01/12/1998	5	SN 98BLA	INF 800
2407	ELECTRODE HANSATECH A OXYGENE EUROSEP INSTRUMENTS	21537000	436,25	0,00	436,25	01/01/1999	7	T 369	INF 800
2408	PH METRE RADIOMETER ANALYTICAL PHM2 10 + ELECTRODE	21537000	787,33	0,00	787,33	01/12/1998	7	651 RO 39 N 086	INF 800
2416	EXTENSION SYSTEME TELEPHONIQUE	21817000	484,57	0,00	484,57	01/04/1999	5	-	INF 800
2437	ORDI MACHINTOSH IMAC	21877000	1 706,36	0,00	1 706,36	15/02/1999	5	CK9011P9FLP	Hors service
2439	ORDI ARIAX PENTIUM II 450	21877000	2 707,54	0,00	2 707,54	04/02/1999	5	990108	Mise au rebut
2443	MICRO ORDI PII350/64/6/15	21877000	1 435,60	0,00	1 435,60	12/02/1999	5	-	Mise au rebut
2444	MICROORDI PROCESS M571	21877000	795,51	0,00	795,51	01/02/1999	5	842EEJ02B02287	Hors service
2445	SECHEUR DE VERRERIE AIR CHAUD	21537000	1 025,56	0,00	1 025,56	09/02/1999	7	-	Mise au rebut
2448	TITRATEUR POTENTIOMETRIQUE	21537000	6 559,03	0,00	6 559,03	11/05/1999	7	-	Hors service
2449	ORDI HP VECTRA VL/MONITEUR HP 17P COULEUR/GA	21877000	1 834,68	0,00	1 834,68	29/04/1999	5	FR900831678/GB91230 600	Mise au rebut

2450	ORDI HPVECTRA VL/MONITEUR HP17P/LECTEUR CD R	21877000	2 007,76	0,00	2 007,76	29/04/1999	5	FR91330894/GB91230599	Mise au rebut
2451	IMPRIMANTE HP2100	21877000	780,70	0,00	780,70	01/05/1999	5	NLBB010964	Mise au rebut
2452	IMPRIMANTE HP 2100	21877000	780,70	0,00	780,70	01/05/1999	5	NLBB002757	Mise au rebut
2455	ENREGISTREUR EUROTHERM 4101 ET DETECTEUR UV D STAR	21537000	4 006,18	0,00	4 006,18	12/03/1999	7	H2758500101010899/D500005066	Hors service
2456	VIDEOPROJECTEUR EPSON 7200	21887000	6 785,70	0,00	6 785,70	02/07/1999	5	BKW0902171K	Mise au rebut
2457	IMPRIMANTE LASERJET	21877000	886,26	0,00	886,26	01/06/1999	5	-	Mise au rebut
2468	ORDI INTEL PENTIUM III 450 MHZS1	21877000	1 230,81	0,00	1 230,81	02/10/1999	5	96MLC0009296	Hors service
2469	ORDI INTEL PENTIUM III 450MHZS1	21877000	1 230,81	0,00	1 230,81	02/10/1999	5	96MLC0009289	Hors service
2473	MICRO ORDI KADEO PII400A ET IMPRIMANTE HP DE	21877000	1 239,33	0,00	1 239,33	19/05/1999	5	85/K0368	Hors service
2479	TOTREUR POTENTIOMETRIQUE 702 SET/MET	21537000	3 941,32	0,00	3 941,32	25/11/1999	7	32157.0010	Mise au rebut
2480	ADOUCISSEUR CHRONOMETRIQUE M2.15	21537000	1 053,42	0,00	1 053,42	01/12/1999	7	E054273	Mise au rebut
2481	IMPRIMANTE HPJET	21877000	502,33	0,00	502,33	01/11/1999	5	FRCS006361	Mise au rebut
2482	IMPRIMANTE HP 2100	21877000	734,78	0,00	734,78	01/11/1999	5	FRCS006369	Mise au rebut
2484	IMPRIMANTE HP 2100	21877000	734,78	0,00	734,78	01/11/1999	5	-	Mise au rebut
2485	SERVEUR ENTREPRISE HP 9000 SERIE A	21877000	10 442,25	0,00	10 442,25	09/09/1999	5	USJ 9916065	Mise au rebut
2487	DS WSTATION 610 MT DELL WORSTATION	21877000	4 608,07	0,00	4 608,07	11/01/1999	5	-	Obsolète
2488	AMPLIFICATEUR A DETECTION SYNCHRONE NUMERIQUE	21537000	3 907,11	0,00	3 907,11	03/02/1999	7	-	Obsolète
2491	ORDINATEUR PENTIUM II CONFIGURAION XPERT 400 A	21877000	1 273,11	0,00	1 273,11	27/05/1999	5	-	Mise au rebut
2492	PC HP VECTRA IMPRIMANTE DESJEK MONITEUR COULEUR	21877000	3 230,41	0,00	3 230,41	21/06/1999	5	-	Obsolète
2493	IMPRIMANTES HPLASERJET 400 N	21877000	6 845,98	0,00	6 845,98	30/05/1999	5	-	Hors service
2494	PC DELL LATITUDE	21877000	3 492,29	0,00	3 492,29	10/05/1999	5	-	Obsolète
2495	3 PC DELL OPTIPLEX G1-L	21877000	3 545,27	0,00	3 545,27	10/05/1999	5	-	Obsolète
2496	MICROS ORDINATEURS GATEWAY	21877000	15 860,42	0,00	15 860,42	30/06/1999	5	-	Mise au rebut
2499	VIDEO PROJECTEUR PHILIPS	21887000	2 974,63	0,00	2 974,63	09/09/1999	5	-	Mise au rebut
2500	MICRO PIII 500 MHZ	21877000	2 443,75	0,00	2 443,75	28/09/1999	5	-	Mise au rebut
2501	MONTAGE DICTATIQUE	21537000	2 248,44	0,00	2 248,44	08/10/1999	7	-	Obsolète
2502	OSCILLOSCOPE PORTABLE	21537000	2 374,97	0,00	2 374,97	12/11/1999	7	-	Obsolète
2503	OSCILLOSCOPE	21537000	2 374,97	0,00	2 374,97	12/11/1999	7	-	Obsolète
2504	GENERATEUR FONCTION	21537000	1 676,41	0,00	1 676,41	12/11/1999	7	-	Mise au rebut
2505	MODULE DV IEEE 1314	21887000	2 333,18	0,00	2 333,18	10/12/1999	5	-	Mise au rebut
2507	CAMESCOPE PANASONIC	21887000	1 130,03	0,00	1 130,03	10/12/1999	5	-	Mise au rebut
2508	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21887000	259,44	0,00	259,44	01/01/2000	5	-	Mise au rebut
2509	PC ESSENTIAL 466C	21877000	1 616,03	0,00	1 616,03	15/07/1999	5	-	Hors service
2510	VIDIOPROJECTEUR PANASONIC PTL 757	21887000	6 964,72	0,00	6 964,72	30/11/1999	5	-	Mise au rebut
2511	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC PTL 757	21887000	6 964,72	0,00	6 964,72	30/11/1999	5	-	Mise au rebut
2513	MICRO ORDINATEUR INTEL PENTIUM II 350 MHZ	21877000	1 557,29	0,00	1 557,29	19/02/1999	5	357128310	Mise au rebut
2514	ENSEMBLE BUREAUTIQUE	21877000	787,88	0,00	787,88	01/08/1999	5	-	Mise au rebut

2515	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA 2550 CDT	21877000	2 019,83	0,00	2 019,83	01/11/1999	5	99032559	Mise au rebut
2516	MAGNETOSCOPE SVHS JVC S8500MS	21887000	720,44	0,00	720,44	01/11/1999	5	114BO430	Mise au rebut
2517	ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ	21877000	1 410,36	0,00	1 410,36	20/09/1999	5	808505627	Mise au rebut
2518	ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ	21877000	1 410,36	0,00	1 410,36	20/09/1999	5	808505530	Mise au rebut
2519	ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ	21877000	1 410,36	0,00	1 410,36	20/09/1999	5	808505655	Mise au rebut
2521	CONFIGURATION PENTIUM III 450 MHZ	21877000	1 704,62	0,00	1 704,62	16/11/1999	5	91410	Mise au rebut
2522	CONFIGURATION PENTIUM III 450 MHZ	21877000	1 704,62	0,00	1 704,62	03/11/1999	5	91321	Mise au rebut
2524	CONFIGURATION PC PENTIUM III 450MHZ	21877000	1 212,73	0,00	1 212,73	01/12/1999	5	-	Mise au rebut
2525	IMPRIMANTE HP LASER JET 2100 TN	21877000	1 077,79	0,00	1 077,79	30/11/1999	5	FRFS035931	Mise au rebut
2526	IMPRIMANTE HP LASERJET 2100 TN	21877000	1 077,79	0,00	1 077,79	30/11/1999	5	FRFS035748	Mise au rebut
2527	POWER MACINTOSH G4 400MHZ	21877000	2 795,47	0,00	2 795,47	30/11/1999	5	TB9337825	Mise au rebut
2528	POWER MACINTOSH G4 400MHZ	21877000	2 795,47	0,00	2 795,47	30/11/1999	5	TB9263852	Mise au rebut
2529	PORTABLE CELERON 300MHZ SCENIC MOBILE 360C	21877000	1 826,50	0,00	1 826,50	10/11/1999	5	99160032	Mise au rebut
2530	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE MX 2700	21877000	861,88	0,00	861,88	10/11/1999	5	9207491	Mise au rebut
2531	PENTIUM III 450 MHZ SIEMENS XPERT 8523	21877000	2 391,51	0,00	2 391,51	10/11/1999	5	3268165534	Mise au rebut
2532	RETROPROJECTEUR PORTABLE BILAMPE INTIMUS F44S	21887000	571,98	0,00	571,98	01/12/1999	5	99110481	Mise au rebut
2533	CONFIGURATION PENTIUM III 450 MHZ	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	03/11/1999	5	91323	Mise au rebut
2536	CLIMATISEUR	21887000	1 000,11	0,00	1 000,11	25/01/1999	5	-	Mise au rebut
2537	MICRO ORDINATEUR PII	21877000	2 440,90	0,00	2 440,90	20/11/1998	5	15385	Obsolète
2538	PROJECTEUR SIMDA	21887000	3 812,04	0,00	3 812,04	18/12/1998	5	-	obsolete
2539	MICRO ORDINATEUR	21877000	2 885,15	0,00	2 885,15	21/12/1998	5	15770	obsolete
2542	IMPRIMANTE HP LASERJET 5000	21877000	1 651,14	0,00	1 651,14	22/01/1999	5	-	Mise au rebut
2545	MICRO ORDINATEUR PII	21877000	1 130,03	0,00	1 130,03	11/03/1999	5	16376	Obsolète
2546	PC OMNIBOOK	21877000	3 095,62	0,00	3 095,62	04/12/1998	5	-	Obsolète
2547	IMPRIMANTE HP	21877000	1 689,38	0,00	1 689,38	26/11/1998	5	-	Obsolète
2548	VIDEO PROJECTEUR SONY	21887000	5 397,66	0,00	5 397,66	10/06/1999	5	-	obsolete
2549	PHOTOCOPIEUR	21847000	2 089,42	0,00	2 089,42	27/01/1999	10	-	Mise au rebut
2550	APPAREIL PHOTO SONY DSCD 700	21887000	1 845,65	0,00	1 845,65	26/08/1999	5	6512	Obsolète
2551	SCANNER 6250 C	21877000	500,56	0,00	500,56	01/02/1999	5	-	Mise au rebut
2552	IMPRIMANTE HP LASERJET 5000	21877000	512,72	0,00	512,72	01/02/1999	5	-	Mise au rebut
2554	IMPRIMANTE LASER	21877000	1 316,16	0,00	1 316,16	14/09/1999	5	G9969387	Obsolète
2555	ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450 MHZ ECRAN 17p	21877000	1 575,77	0,00	1 575,77	24/09/1999	5	-	Obsolète
2556	ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ ECRAN MITSUBISHI 1	21877000	1 575,77	0,00	1 575,77	24/09/1999	5	-	Obsolète
2558	ORDINATEUR PII 400 MHZ	21877000	1 284,24	0,00	1 284,24	30/09/1999	5	846033L30201349	Obsolète
2559	ORDINATEUR PII 400 MHZ	21877000	1 284,24	0,00	1 284,24	30/09/1999	5	841033L30200198	Obsolète
2561	ORDINATEUR PIII 450 MHZ	21877000	1 575,77	0,00	1 575,77	02/10/1999	5	-	Obsolète
2562	ENSEMBLE INFORMATIQUE	21877000	2 203,84	0,00	2 203,84	04/01/1999	5	15655	Mise au rebut
2564	DETECTEUR NAI(TL) SCIONIX ET EMBASE ORTEC 276	21537000	2 007,44	0,00	2 007,44	01/12/1998	7	-	Hors service
2565	DEMINERALISER TYPE E	21537000	958,53	0,00	958,53	18/12/1998	7	5097	Hors service

2566	SPECTROPHOTOMETRE UV VIS	21537000	2 355,74	0,00	2 355,74	19/01/1999	7	74968	Hors service
2567	IMPRIMANTE HL 1660 ETHERNET 16 PPM	21877000	1 074,15	0,00	1 074,15	06/04/1999	5	-	Mise au rebut
2568	IMPRIMANTE HL1660 ETHERNET 16 PPM	21877000	1 074,15	0,00	1 074,15	06/04/1999	5	-	Mise au rebut
2569	SONY DCR PC1	21887000	2 329,52	0,00	2 329,52	25/03/1999	5	-	Mise au rebut
2570	TABLE UV 312 + JEU DE FILTRES	21887000	1 287,08	0,00	1 287,08	01/06/1999	5	TFX 20 M	Hors service
2572	ORDINATEUR COMPAQ C433 + ECR	21877000	2 747,58	0,00	2 747,58	23/06/1999	5	-	Mise au rebut
2575	THERMOBLOCK 96 PUITS POUR UNO II	21537000	1 218,83	0,00	1 218,83	30/08/1999	7	-	Mise au rebut
2578	DETECTEUR SCIONIX AVEC PREAMPLI	21537000	2 072,01	0,00	2 072,01	26/11/1999	7	-	Hors service
2581	SPECTROFLUORIMETRE SFM 25 STANDARD	21537000	7 218,83	0,00	7 218,83	07/12/1999	7	-	Hors service
2582	MICRO ORDINATEUR P III 450	21877000	1 352,90	0,00	1 352,90	30/11/1999	5	18579	Obsolète
2584	VIDEO PROJECTEUR SONY	21887000	4 352,95	0,00	4 352,95	30/11/1999	5	3015686	Hors service
2585	POMPE QUATERNAIRE	21537000	10 128,81	0,00	10 128,81	30/11/1999	7	HP 1100	Hors service
2586	INTEL PENTIUM III 500 MHZ ET IMPRIMANTE	21877000	2 766,74	0,00	2 766,74	26/11/1999	5	PCL S50P 35 CF SN 69103702TF	Obsolète
2587	COPIEUR MINOLTA EP 1030/1030F	21847000	870,59	0,00	870,59	25/10/1999	10	21786945	Hors service
2590	POMPE QUATERNAIRE	21537000	4 331,30	0,00	4 331,30	30/11/1999	7	HP 1100	Hors service
2608	TELECOPIEUR CANON	21847000	1 088,24	0,00	1 088,24	21/04/1999	10	FYJO5943	Hors service
2615	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III 500	21877000	3 044,46	0,00	3 044,46	03/11/1999	5	SN 91357	Mise au rebut
2726	MATERIEL INFORMATIQUE	21877000	3 951,09	0,00	3 951,09	22/01/1999	5	720X9FR	Mise au rebut
2727	COPIEUR RICOHAFICIO 200	21887000	4 235,61	0,00	4 235,61	25/11/1998	5	-	déjà demandé
2728	MATERIEL INFORMATIQUE IBM	21877000	2 314,90	0,00	2 314,90	26/02/1999	5	NS5523PLL55063TA	Mise au rebut
2729	MATERIEL INFORMATIQUE IBM THINKPAD ET DUPLICATEUR	21877000	3 097,88	0,00	3 097,88	26/02/1999	5	NSABA1HTR	Mise au rebut
2730	MATERIEL INFORMATIQUE UC SATELLITE ET UC PRESARIO	21877000	4 968,19	0,00	4 968,19	02/03/1999	5	-	Mise au rebut
2731	THERMOCYCLEUR PCR SPRINT HYBAID	21537000	3 084,95	0,00	3 084,95	18/02/1999	7	-	déjà demandé
2732	HP VECTRA VE MT P2/350 4 GO	21877000	2 333,18	0,00	2 333,18	05/02/1999	5	-	Mise au rebut
2733	MATERIEL INFORMATIQUE THINKPAD 390PII 233 3.2GO 32	21877000	1 965,27	0,00	1 965,27	30/04/1999	5	39050FR	Mise au rebut
2734	MATERIEL INFORMATIQUE NOKA 15p LCD SUPER TFT TCO9	21877000	1 402,52	0,00	1 402,52	31/03/1999	5	500XA	Mise au rebut
2735	MICRO ORDINATEUR PII400	21877000	1 166,59	0,00	1 166,59	27/08/1999	5	17349	Mise au rebut
2736	MATERIEL INFORMATIQUE PENTIUM PIII450MHZ512KO	21877000	1 671,53	0,00	1 671,53	24/09/1999	5	-	Mise au rebut
2738	MICRO PORTABLE COMPAQ PRESARIO 1926	21877000	2 206,07	0,00	2 206,07	01/12/1999	5	-	Mise au rebut
2739	ELECTROCARDIOGRAPHE	21537000	7 212,41	0,00	7 212,41	07/12/1999	7	-	Obsolète
2740	IBM PC 300GL	21877000	2 494,24	0,00	2 494,24	31/03/1999	5	-	Mise au rebut
2766	CARTE SCSI 50 OU 68 PINS U W	21877000	261,18	0,00	261,18	01/12/1999	5	-	INF 800
2774	IMPRIMANTE HEWLETT PACKARD 895 CXI	21877000	294,26	0,00	294,26	01/12/1999	5	-	INF 800
2775	SCANNER HEWLETT PACKARD SCAN JET 6350 C	21877000	609,41	0,00	609,41	01/12/1999	5	-	INF 800
2776	SCANNER HEWLETT SCANNER SCANJET 5200 C	21877000	269,88	0,00	269,88	01/12/1999	5	-	INF 800
2777	3 MINI HUB 5 PORTS RJ 45 10 MBITS	21877000	182,82	0,00	182,82	01/12/1999	5	-	INF 800
2783	MICRO ORDINATEUR INTERSED CELERON	21877000	2 818,97	0,00	2 818,97	06/12/1999	5	-	Mise au rebut

5930	ORDINATEUR	21877000	1 836,82	-1 836,82	0,00	18/05/2001	5	SMSWUPG.MAP.RMA4.RVR-02	Mise au rebut
2800	VIDEOPROJECTEUR TOSHIBA TLP 710	21887000	7 398,28	0,00	7 398,28	30/11/1999	5	-	Obsolète
2803	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE TEKTRONIX TDS 210	21537000	1 116,86	0,00	1 116,86	11/03/1999	7	B060381	Mise au rebut
2805	GENERATEUR DE FONCTION DE PUISSANCE TOELLNER	21537000	1 865,79	0,00	1 865,79	11/03/1999	7	47809	Hors service
2806	MULTIMETRE NUMERIQUE MODELE 2000	21537000	874,58	0,00	874,58	18/03/1999	7	720148	Obsolète
2807	MULTIMETRE NUMERIQUE MODELE 2000	21537000	874,58	0,00	874,58	18/03/1999	7	720030	Obsolète
2809	MULTIMETRE NUMERIQUE MODELE 2000	21537000	874,58	0,00	874,58	18/03/1999	7	720134	Hors service
2812	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3458	Mise au rebut
2813	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3455	Mise au rebut
2814	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3459	Mise au rebut
2815	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3446	Mise au rebut
2816	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3460	Mise au rebut
2817	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3444	Mise au rebut
2818	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3443	Mise au rebut
2819	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3447	Mise au rebut
2820	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3456	Mise au rebut
2821	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3453	Mise au rebut
2822	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3454	Mise au rebut
2823	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3461	Mise au rebut
2824	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3463	Mise au rebut
2825	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	10/09/1999	5	99.3464	Mise au rebut
2826	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON INTEL 400 MHZ + E	21877000	1 560,10	0,00	1 560,10	10/09/1999	5	99.3449	Mise au rebut
2827	IMPRIMANTE TALLY T9212	21877000	787,01	0,00	787,01	01/10/1999	5	B1AK500336	Obsolète
2828	IMPRIMANTE HEWLETT PACKARD 880 C	21877000	330,83	0,00	330,83	01/10/1999	5	C6409A	Hors service
2831	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3466	Mise au rebut

2832	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3442	Mise au rebut
2833	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3467	Mise au rebut
2834	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3462	Mise au rebut
2835	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3452	Mise au rebut
2836	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3445	Mise au rebut
2837	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3465	Mise au rebut
2838	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3451	Mise au rebut
2839	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3457	Mise au rebut
2840	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3450	Mise au rebut
2841	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400 MHZ + MONITEU	21877000	1 224,05	0,00	1 224,05	20/09/1999	5	99.3468	Mise au rebut
2848	4 MAGNETOSCOPES RADIOLA SB 525	21887000	860,48	0,00	860,48	20/09/1999	5	-	Obsolète
2849	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 400MHZ + MONITEUR	21877000	1 258,87	0,00	1 258,87	18/10/1999	5	99.4052	Réforme
2850	IMPRIMANTE HEWLETT PACKARD 815C	21877000	235,06	0,00	235,06	01/11/1999	5	C6411C	Mise au rebut
2868	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ + MONITEUR SO	21877000	2 270,50	0,00	2 270,50	28/10/1999	5	99.3441	Mise au rebut
2869	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ + MONITEUR SO	21877000	2 270,50	0,00	2 270,50	28/10/1999	5	99.3434	Mise au rebut
2870	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ + MONITUER SO	21877000	2 270,50	0,00	2 270,50	28/10/1999	5	99.3439	Mise au rebut
2871	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ + MONITEUR SO	21877000	2 270,50	0,00	2 270,50	28/10/1999	5	99.3436	Mise au rebut
2872	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III 450 MHZ + MONITEUR SO	21877000	2 270,50	0,00	2 270,50	28/10/1999	5	99.3440	Mise au rebut
2876	PENTIUM TULIP VISION LINE XM6/500 + ECRAN PHILIPS	21877000	2 590,88	0,00	2 590,88	15/11/1999	5	9430879A	Hors service
2878	PERSONAL COMPUTER	21877000	4 848,68	0,00	4 848,68	09/12/1998	5	ADELI-9711269 ET ADELI 9801165	Mise au rebut
2883	DEUX ENSEMBLES INFORMATIQUE PENTIUM PRO II	21877000	4 527,07	0,00	4 527,07	27/02/1999	5	5822-E255	Hors service
2884	ORDINATEUR COMPAQ DESK PRO EP SB P2 1350 61.1060	21877000	2 690,49	0,00	2 690,49	15/02/1999	5	6078844	Hors service
2885	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO EP SB P2 1350 61.1060	21877000	2 188,37	0,00	2 188,37	15/02/1999	5	8852CGB 50008	Hors service

2886	MICROSCOPE OPTIQUE	21537000	16 177,05	0,00	16 177,05	26/02/1999	7	207746-LEICA	Mise au rebut
2889	TITRATEUR POTENTIOMETRIQUE	21537000	10 447,09	0,00	10 447,09	13/11/1998	7	389183	Hors service
2890	BAIN THERMOST. A CIRCULATION JULABO	21537000	4 352,95	0,00	4 352,95	16/03/1999	7	JULABO G W3300 DIN 12879	Mise au rebut
2891	CRYOTHERMOSTAT A CIRCULATION JULABO	21537000	4 352,95	0,00	4 352,95	16/03/1999	7	JULABO F 25 GIDES 92306253	Mise au rebut
2893	EVAPORATEUR - BAIN AFFICHAGE DIGITAL - SYSTEME DE	21537000	6 094,13	0,00	6 094,13	16/03/1999	7	501185032832001	Mise au rebut
2894	SIEMENS SCENIC EDITION MI7 PII 400 64.6 4 GO	21877000	4 402,58	0,00	4 402,58	01/06/1999	5	YBJW015880	Obsolète
2898	DEGAZAGE HELIUM - PASSEUR AVEC FOUR	21537000	7 138,84	0,00	7 138,84	17/03/1999	7	9998 / V3	Mise au rebut
2899	PC PENTIUM II - 350 MHZ	21877000	2 611,77	0,00	2 611,77	16/03/1999	5	9910010	Mise au rebut
2900	POMPE GRADIENT QUATERNAIRE	21537000	5 223,54	0,00	5 223,54	17/03/1999	7	9709/V4	Mise au rebut
2901	ELSD 500 6 DETECTEUR EVAPORATIF	21537000	10 447,09	0,00	10 447,09	16/03/1999	7	9901775	Mise au rebut
2910	SYSTEME D'AGITATION	21537000	1 654,12	0,00	1 654,12	03/11/1999	7	RO.2	Mise au rebut
2911	LIGHT PIPE	21537000	8 705,91	0,00	8 705,91	17/11/1999	7	200 320	Mise au rebut
2914	MALAXEUR	21537000	7 835,32	0,00	7 835,32	03/11/1999	7	RO.2	Mise au rebut
2916	SYSTEME D'AGITATION	21537000	1 480,00	0,00	1 480,00	03/11/1999	7	RO.2	Mise au rebut
2917	SYSTEME D'AGITATION	21537000	1 567,06	0,00	1 567,06	03/11/1999	7	RO.2	Mise au rebut
24623	logiciel jaws nt4.01 pour windows	20531100	2 665,00	-2 665,00	0,00	01/10/2002	3	-	Obsolète
2224	ORDINATEUR PENTIUM II 233MMX ECRAN 17pce 9689800	21877000	1 510,77	0,00	1 510,77	10/06/1998	5	F38437266	Mise au rebut
2263	CONDUCTIMETRE - OXYMETRE + ACCESSOIRES - WTW	21537000	1 875,48	0,00	1 875,48	13/05/1998	7	-	Mise au rebut
2935	BUREAU / TABLE / CAISSON / ARMOIRE / 6 CHAISES	21877000	1 469,90	0,00	1 469,90	29/09/1999	5	-	Mise au rebut
2940	COPIEUR RICOH FT3513	21847000	1 625,34	0,00	1 625,34	17/07/1998	10	-	mise au rebut
3095	ORDINATEUR PENTIUM II 350MHZ SOCIETE INETECH	21877000	1 234,01	0,00	1 234,01	05/02/1999	5	16072	Mise au rebut
3096	MICRO ORDINATEUR PENTIUM 2, SOCIETE INETECH	21877000	1 216,63	0,00	1 216,63	16/02/1999	5	16258	Mise au rebut
3222	IMPRIMANTE LASER HEWLETT PARKARD	21877000	850,57	0,00	850,57	03/12/1999	5	-	Mise au rebut
3953	PC PENTIUM	21877000	2 887,53	0,00	2 887,53	19/01/2000	5	-	Mise au rebut
3954	TELECOPIEUR	21847000	957,65	0,00	957,65	10/01/2000	10	-	Mise au rebut
3957	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA 2180CDT K6-2 475 64/4/	21877000	1 879,71	0,00	1 879,71	12/05/2000	5	-	Mise au rebut
3958	ORDINATEUR PORTABLE UNIKA S400 PIII700 64/6 DVD8X/	21877000	3 093,19	0,00	3 093,19	11/07/2000	5	-	Mise au rebut
3959	MONITEUR 17p MITSUBISHI PRO / IMP LEXMARK OPTRA	21877000	840,53	0,00	840,53	12/10/2000	5	-	Mise au rebut
3961	MODULE MEMOIRE DIMM	21877000	1 544,74	0,00	1 544,74	17/10/2000	5	-	Mise au rebut
2943	AMENAGEMENT D'UNE SALLE EN MOBILIER	21877000	9 209,05	0,00	9 209,05	02/08/1999	5	-	Mise au rebut
2944	7 ARMOIRES RIDEAUX	21877000	2 399,53	0,00	2 399,53	02/08/1999	5	-	Mise au rebut

2945	ENSEMBLE DE MOBILIER POUR AMENAGEMENT DE SALLE	21877000	4 547,58	0,00	4 547,58	16/11/1999	5	-	Mise au rebut
2946	MISE EN PLACE ET MONTAGE DE MOBILIER	21877000	497,98	0,00	497,98	01/12/1999	5	-	Mise au rebut
2947	MOBILIER DE BUREAU	21877000	230,28	0,00	230,28	01/11/1999	5	-	Mise au rebut
3962	MONITEUR 17p MITSUBISHI PRO	21877000	1 456,17	0,00	1 456,17	17/10/2000	5	-	Mise au rebut
2952	PHOTOCOPIEUR RICOH AFICIO 450	21847000	8 646,63	0,00	8 646,63	07/01/1999	10	A7708310068	Obsolète
2953	PHOTOCOPIEUR RICOH AFICIO 250	21847000	5 394,48	0,00	5 394,48	07/01/1999	10	A7428091131	Obsolète
2954	PORTABLE LATITUDE D300 XT PII 300	21877000	5 291,29	0,00	5 291,29	01/12/1998	5	DP/N 0009321C-12000-8852-1159	Obsolète
2956	CONFIG.PII PERFORMA 350 MZ	21877000	1 864,72	0,00	1 864,72	22/12/1998	5	KFC CA6536SL	Obsolète
2959	MATERIEL DE BUREAU	21877000	3 247,70	0,00	3 247,70	25/01/1999	5	-	Obsolète
2960	MONITEUR SONY+VIDEOPROJECTEUR	21887000	17 388,23	0,00	17 388,23	30/11/1998	5	2002546 ET VR457139L	Obsolète
2961	MATERIEL DE BUREAU	21877000	1 659,39	0,00	1 659,39	05/01/1999	5	631127220	Obsolète
2962	MOBILIER DE BUREAU	21877000	8 645,01	0,00	8 645,01	10/02/1999	5	-	Obsolète
2964	PRECABLAGE INFORMATIQUE	21817000	4 288,53	0,00	4 288,53	26/02/1999	5	18.12.28/B	Mise au rebut
2966	SCANNER NIKON LS 2000	21877000	1 980,59	0,00	1 980,59	01/04/1999	5	225765	Obsolète
2969	ORDINATEUR IMAC 266/32	21877000	1 179,56	0,00	1 179,56	31/03/1999	5	-	Mise au rebut
3963	CONFIGURATION : UC, LECTEUR DISQUETTES, DVD PANASO	21877000	1 290,32	0,00	1 290,32	02/11/2000	5	-	Mise au rebut
2971	MAT.INFO.MONTAGE VIDEO NUMERIQUE	21877000	4 803,41	0,00	4 803,41	25/08/1999	5	6620	Mise au rebut
2972	BAYSTACK 310-24T	21887000	1 377,62	0,00	1 377,62	01/07/1999	5	X 395372	Hors service
2973	MATERIEL DE BUREAU	21877000	8 660,63	0,00	8 660,63	24/08/1999	5	HC1469/HC1470/S413226	Obsolète
2979	UNITE CENTRALE PII 400	21877000	1 828,05	0,00	1 828,05	24/09/1999	5	-	Obsolète
2981	30 TABLES 130*50	21877000	2 857,45	0,00	2 857,45	26/11/1999	5	HC 1360	Obsolète
2982	67 CHAISES	21877000	3 581,44	0,00	3 581,44	26/11/1999	5	S413226	Obsolète
2989	SUN ULTRA 5	21877000	4 637,44	0,00	4 637,44	06/01/1999	5	TW8508754	Mise au rebut
3964	CONFIGURATION INFORMATIQUE	21877000	1 290,32	0,00	1 290,32	02/11/2000	5	-	Mise au rebut
3965	VIDEOPROJECTEURS HITACHI CPS 940	21887000	13 957,36	0,00	13 957,36	16/11/2000	5	-	Mise au rebut
2993	LECTEUR JAZ 2 GO EXT MAC/PC+	21877000	495,34	0,00	495,34	01/01/1999	5	S/N260709180278	Hors service
2996	ORDINATEUR PORTABLE	21877000	2 401,09	0,00	2 401,09	15/03/1999	5	SLVX2-266TG	Mise au rebut
3966	1 VECTRA VEI8 PIII 500MHZ	21877000	1 671,27	0,00	1 671,27	08/12/1999	5	-	Mise au rebut
3001	IMAC 266 MHZ/512K LZ/32MB/6GB/24CD/56K/SB	21877000	1 649,86	0,00	1 649,86	12/02/1999	5	NK9010160FLE	Hors service
3002	MAXICYCLEUR PTC 100 MJ RESEARCH INC	21537000	5 310,60	0,00	5 310,60	16/04/1999	7	19422	Hors service
3003	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM II 350 - FR 9 09	21877000	1 697,65	0,00	1 697,65	05/05/1999	5	-	Mise au rebut
3004	APPLE IMAC GS/333 64/6 GO MYRTILLE	21877000	1 340,71	0,00	1 340,71	21/05/1999	5	RV92009XG5P	Mise au rebut
3005	ORDINATEUR, AAT CELERON 333	21877000	1 029,55	0,00	1 029,55	17/06/1999	5	5185440699017	Hors service
3009	CONGELATEUR WHIRPOOL AFG 345 G	21537000	431,69	0,00	431,69	01/08/1999	7	0420506	Hors service
3013	ORDINATEUR APPLE IMAC	21877000	1 371,58	0,00	1 371,58	22/09/1999	5	RU9213GUG5P	Mise au rebut
3014	TABLE RETOUR A GAUCHE REF. SOLO FRUITIER	21877000	467,51	0,00	467,51	01/10/1999	5	REF. 601678	Mise au rebut
3015	SYSTEME BLOTTING POUR ELECTROPHORESE	21537000	3 086,70	0,00	3 086,70	12/07/1999	7	909 60 105	Mise au rebut

3016	SYSTEME POUR ELECTROPHORESE VERTICALE AVEC GENERAT	21537000	974,19	0,00	974,19	12/07/1999	7	909 60 106	Mise au rebut
3967	VECTRA VEI8 PIII 500MHZ	21877000	1 671,27	0,00	1 671,27	08/12/1999	5	-	Mise au rebut
3018	DISQUE DUR SCSI/260	21877000	348,24	0,00	348,24	01/11/1999	5	-	Mise au rebut
3019	COUTEAU DIAMANT DRATOME 3MM 35 ULTRA A.C	21537000	2 263,54	0,00	2 263,54	15/10/1999	7	MS8618	Hors service
3021	APPLE IMAC MYRTILLE 96 MO/333/6GO	21877000	1 474,08	0,00	1 474,08	24/09/1999	5	3872P912	Mise au rebut
3022	DISK EXTERNE SG-XDSK010C-18G 18.2GB/10KRPM DISK-SU	21877000	2 077,91	0,00	2 077,91	05/10/1999	5	936A3160	Mise au rebut
3023	DISQUE EXTERNE 9GO QUANTUM ATLAS IV 7200 T	21877000	520,00	0,00	520,00	01/10/1999	5	-	Mise au rebut
3024	POWER MAC G3 400MZ/192MO APPLE	21877000	4 559,11	0,00	4 559,11	08/10/1999	5	QT9380FGG03	Mise au rebut
3968	VECTRA VEI8 PIII 500MHZ	21877000	1 671,27	0,00	1 671,27	08/12/1999	5	-	Mise au rebut
3029	PHOTOMICROSCOPE OLYMPUS PROVIS AX70	21537000	28 182,45	0,00	28 182,45	12/10/1999	7	8G20148	Transfert à un autre organisme
3030	PC PORTABLE COMPAQ PRESARIO NOTEBOOK MOD 1926 FRAN	21877000	2 478,08	0,00	2 478,08	28/10/1999	5	SY99CTX5V263	Hors service
3032	ORDINATEUR ATX 230W	21877000	1 146,35	0,00	1 146,35	25/09/1999	5	L7B20HD95500341	Obsolète
3033	POWERMAC G4 400MHZ 1MO L2/64M/10GO CD/PCI 16M/56K	21877000	2 900,46	0,00	2 900,46	30/10/1999	5	CK93627UH7D	Mise au rebut
3038	POMPE PERISTALTIQUE	21537000	1 779,01	0,00	1 779,01	16/11/1999	7	XX8200230/6-600RPM	Hors service
3039	MICROMANIPULATEUR, NARISHIGE NAR/MHW-3	21537000	7 800,49	0,00	7 800,49	15/11/1999	7	MHW-3#99081 / MC-35A#99126	Hors service
3969	VECTRA VEI8 PIII 500MHZ	21877000	1 671,27	0,00	1 671,27	08/12/1999	5	-	Mise au rebut
3048	MALAXEUR BAG MIXER 400P	21537000	1 757,37	0,00	1 757,37	30/11/1999	7	98086180	Mise au rebut
3053	MICRO-ORDINATEUR PC PENTIUM III 450MHZ	21877000	1 331,44	0,00	1 331,44	07/10/1999	5	79878.270.031356.08777	Hors service
3054	CONFIGURATION POWERMACINTOSH G4	21877000	3 134,13	0,00	3 134,13	08/11/1999	5	SG942IX0HN9	Obsolète
3058	STATION SILICON GRAPHICS	21877000	8 877,91	0,00	8 877,91	05/01/1999	5	0800690E6719	Obsolète
3970	VECTRA VEI8 PIII 500MHZ	21877000	1 671,27	0,00	1 671,27	08/12/1999	5	-	Mise au rebut
3063	MICRO ORDINATEUR	21877000	1 986,58	0,00	1 986,58	05/01/1998	5	CY7442EZ3AD	Mise au rebut
3068	ROTAVAPOR R-114/A COMPLET VERRE ORDINAIRE	21537000	2 021,51	0,00	2 021,51	15/05/1999	7	501222032402001	Mise au rebut
3071	IMPRIMANTE JET ENCRE 2500CM A3 POSTSCRIPT /CORDON	21877000	1 757,84	0,00	1 757,84	01/05/1999	5	SSG-91R120DC	Obsolète
3073	POMPE TYPE R22	21537000	1 692,08	0,00	1 692,08	21/04/1999	7	21299702	MIS AU REBUT
3074	PRESTATION DE ROULAGE	21877000	28,15	0,00	28,15	01/06/1999	5	-	Mise au rebut
3083	IMPRIMANTEHEWLETT PACKARD LASER JET 4050N	21877000	2 085,94	0,00	2 085,94	30/11/1999	5	KA3417636-0503-H 5479 A	Mise au rebut
3084	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	2 045,89	0,00	2 045,89	29/10/1999	5	904B00698	mise au rebut
3084	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	2 045,89	0,00	2 045,89	29/10/1999	5	904B00698	mise au rebut
3085	ONDULEUR MARTEK POWER SURFER 40	21877000	7 402,81	0,00	7 402,81	15/10/1999	5	DC406	Obsolète

3971	VECTRA VEI8 PIII 500MHZ	21877000	1 671,27	0,00	1 671,27	08/12/1999	5	-	Mise au rebut
4106	APPAREIL NUMERIQUE CANON POWER SHOT PRO 70	21887000	1 228,25	0,00	1 228,25	20/12/1999	5	953200802	Mise au rebut
3102	IMPRIMANTE HP 4000N FRANCS 9500-EXTENSION GARANTIE	21877000	1 920,53	0,00	1 920,53	04/12/1998	5	I 24054	Obsolète
3103	PENTIUM II	21877000	1 601,13	0,00	1 601,13	11/01/1999	5	T781060176	Mise au rebut
3104	ORDINATEUR	21877000	2 647,04	0,00	2 647,04	27/11/1998	5	-	Mise au rebut
3105	MICRO ORDINATEUR	21877000	1 581,62	0,00	1 581,62	12/01/1999	5	-	Mise au rebut
3108	MICRO ORDNATEUR INTERSED PENTIUM II 400	21877000	2 442,88	0,00	2 442,88	14/06/1999	5	808205657	Mise au rebut
3109	HUB ET SWITCH NORTEL NETWORKS	21877000	2 986,13	0,00	2 986,13	22/06/1999	5	-	Mise au rebut
3110	ORDINATEUR PORTABLE ASUS F 74000 PENTIUM II	21877000	3 014,85	0,00	3 014,85	20/09/1999	5	98N1000820	Mise au rebut
3111	EXPLORA 450	21877000	6 570,17	0,00	6 570,17	15/07/1999	5	-	Mise au rebut
3112	ORDINATEUR	21877000	2 805,51	0,00	2 805,51	17/09/1999	5	-	Mise au rebut
3113	EXPLORA 450	21877000	1 095,03	0,00	1 095,03	15/07/1999	5	6308870	Mise au rebut
3114	SERVEUR ALPHA DS20	21877000	17 673,39	0,00	17 673,39	30/06/1999	5	AY 92 51 0164	Mise au rebut
3115	MEMOIRE POUR DS 20	21877000	3 917,66	0,00	3 917,66	30/06/1999	5	-	Mise au rebut
3116	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM II 450	21877000	2 341,89	0,00	2 341,89	25/10/1999	5	91256	Mise au rebut
3117	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 500	21877000	1 701,13	0,00	1 701,13	25/10/1999	5	812513214	Mise au rebut
3121	ORDINATEUR INTEL PENTIUM II CPU 350MHZ	21877000	1 723,86	0,00	1 723,86	10/03/1999	5	APNW8492769	Hors service
3124	PHOTOCOPIEUR RICOH	21847000	6 616,49	0,00	6 616,49	20/07/1999	10	9260194	Mise au rebut
3126	IMPRIMANTE HEWLETT PACKARD DESKJET 2100M	21877000	1 042,10	0,00	1 042,10	01/10/1999	5	SA FRFP00S13	Mise au rebut
3127	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	01/10/1999	5	SN 91104	Hors service
3128	SERVEUR INTERSED NETWORKER III 450	21877000	4 927,54	0,00	4 927,54	01/10/1999	5	NS 91111	Hors service
3129	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450 (11 800.	21877000	2 394,12	0,00	2 394,12	01/10/1999	5	-	Hors service
3130	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	01/10/1999	5	NS 91105	Hors service
3131	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	01/10/1999	5	NS 91106	Hors service
3132	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	01/10/1999	5	SN 91109	Hors service
3133	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	01/10/1999	5	SN 91110	Hors service
3134	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	01/10/1999	5	NS 91107	Hors service
3135	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 450	21877000	1 628,00	0,00	1 628,00	01/10/1999	5	NS 91108	Hors service
3136	MICRO-ORDINATEUIR INTERSED PENTIUM III 500 (FR 12	21877000	2 475,96	0,00	2 475,96	01/10/1999	5	-	Hors service

3173	OSCILLOSCOPE TEKTRONIC TDS 210	21537000	1 184,70	0,00	1 184,70	22/09/1999	7	BO74749	Mise au rebut
3192		21537000	1 098,34	0,00	1 098,34	08/11/1999	7	HM 407 6845	Mise au rebut
4384	CAPTEUR DE DEPLACEMENT LINEAIRE	21537000	1 567,93	0,00	1 567,93	03/03/2000	7	-	Mise au rebut
3200	POMPE A PALETTE	21537000	2 150,13	0,00	2 150,13	15/01/1999	7	RVS115/220-240W 1PH5	Mise au rebut
3203	BOMBE A COMBUSTION POUR ANALYSE CARBONE 14	21537000	4 171,30	0,00	4 171,30	10/12/1998	7	-	Mise au rebut
3204	MICRO-ORDINATEUR, LESTEUR, GRAVEUR, SCANNER	21877000	3 167,24	0,00	3 167,24	01/12/1998	5	-	Mise au rebut
4391	MATERIELS D'AQUARIUM	21537000	10 866,15	0,00	10 866,15	11/07/2000	7	-	Obsolète
4392	TRAVAUX	21817000	8 419,40	0,00	8 419,40	04/07/2000	5	-	Obsolète
4396	EQUIPEMENT ET INSTALLATION ELECTRIQUE	21817000	3 455,91	0,00	3 455,91	06/09/2000	5	-	Obsolète
4401	APPAREILS PHOTOS	21887000	6 869,27	0,00	6 869,27	29/10/2000	5	N 2203N16	Mise au rebut
5703	microordianteur	21877000	1 487,43	-1 487,43	0,00	02/02/2001	5	21284	Mise au rebut
3210	CPU INTEL PENTIUM II 450 MHZ	21877000	6 949,13	0,00	6 949,13	30/10/1999	5	09370788-0038	Mise au rebut
5904	pentiumIII800	21877000	2 066,60	-2 066,60	0,00	09/01/2001	5	-	Mise au rebut
5910	A65201903	21557000	1 966,74	-1 966,74	0,00	19/03/2001	7	0316178	Mise au rebut
5912	20038	21537000	5 591,98	-5 591,98	0,00	20/02/2001	7	stereo dynascope lynx	Mise au rebut
25147	ROTOR LIBRE SANS GODET	21567000	790,50	0,00	790,50	01/11/1999	7	-	Mise au rebut
25182	TRONCONNEUSE/DEBITEUSE GEOLOGIE	21567000	9 430,21	0,00	9 430,21	27/04/2000	7	1 02 04 G N? 804	Mise au rebut
25234	RETROPROJECTEUR 3M 950	21567000	813,81	-813,81	0,00	05/12/2000	7	-	Mise au rebut
25259	Camescope CANON MV 430 i	21567000	1 758,83	-1 758,83	0,00	25/10/2001	7	DM MV 4601-6695A001aa2828	Mise au rebut
1937	RAYONNAGES RONEO	21877000	1 134,56	0,00	1 134,56	01/11/1998	5	/	Mise au rebut
1938	TABLES + RAYONNAGES RONEO	21877000	1 460,36	0,00	1 460,36	01/10/1998	5	/	mise au rebut
1940	MOBILIER	21877000	767,06	0,00	767,06	01/11/1998	5	/	Mise au rebut
2260	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE POLAROID	21887000	6 865,26	0,00	6 865,26	27/03/1998	5	107300 11AV	Mise au rebut
2274	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COLOR 3000	21877000	3 385,36	0,00	3 385,36	18/11/1998	5	SN AF 3000 2469	Mise au rebut
2797	UNITE CENTRALE PENTIUM II 450MHZ	21877000	4 113,94	0,00	4 113,94	10/01/1999	5	-	Obsolète
2942	ENSEMBLE DE RAYONNAGES	21877000	2 742,85	0,00	2 742,85	13/11/1998	5	-	Mise au rebut
3227	RETROPROJECTEUR PORTABLE MODELE LARA F44LS	21887000	728,24	0,00	728,24	01/12/1998	5	98050397	INF 800
3234	BALANCE PORTABLE CHAUSS SCOUT HSC2020	21537000	346,74	0,00	346,74	01/02/1999	7	-	INF 800
3235	BALANCE PORTABLE CHAUSS SCOUT HSC2020	21537000	346,74	0,00	346,74	01/02/1999	7	-	INF 800
3239	ULTRA VIOLET	21817000	10 003,97	0,00	10 003,97	30/04/1999	5	8510158600	Mise au rebut
3242	ASPIRATEUR TRAINEAU MIELE	21887000	440,42	0,00	440,42	01/11/1998	5	-	INF 800
3244	MACHINE A COUDRE BROTHER	21887000	366,27	0,00	366,27	01/02/1999	5	P533D71125119	INF 800
3245	MACHINE A COUDRE BROTHER	21887000	366,27	0,00	366,27	01/02/1999	5	P533D71125119	INF 800
3246	PS HUB 40 24P RJ 45 3 COM	21877000	724,75	0,00	724,75	01/03/1999	5	7TSV4DBBD8	INF 800
3248	PILOTE MESURE DE CALORIMETRIE	21537000	10 656,43	0,00	10 656,43	09/09/1999	7	-	Hors service
3251	LECTEUR ZIP INTERNE (100 MO)	21877000	256,53	0,00	256,53	01/03/1999	5	ACT990218HUDV46-6EM6-4HEC	INF 800
3253	PS HUB 40 24P RJ45 3COM	21877000	724,75	0,00	724,75	01/03/1999	5	7TSV4C24A	INF 800
3265	MONITEUR 17'' PANASONIC E70 MULTISYNC	21877000	457,45	0,00	457,45	01/01/1999	5	FM8322340	INF 800

3266	MONITEUR 17''PANASONIC E70 MULTISYNC	21877000	457,45	0,00	457,45	01/01/1999	5	FM8320060	INF 800
3269	ECRAN 15'' PANASONIC E50	21877000	234,98	0,00	234,98	01/01/1999	5	KA8525750	INF 800
3282	IMPRIMANTE HP DESKJET 1120C	21877000	610,63	0,00	610,63	01/05/1999	5	SG8CJ13130	INF 800
3284	IMPRIMANTE HP DESKJET 710C	21877000	292,69	0,00	292,69	01/05/1999	5	MY8AR1108Z	INF 800
3287	NIKON TELECONTROLEUR TTL SU4	21887000	99,25	0,00	99,25	01/06/1999	5	53101	INF 800
3291	FAX ALCATEL 3747	21847000	731,30	0,00	731,30	01/05/1999	10	FT98110241	INF 800
3307	FAX ALCATEL 3747	21847000	722,59	0,00	722,59	01/10/1999	10	FT99060259	INF 800
3330	MONITEUR 17 POUCES MITSU SCAN70	21877000	148,00	0,00	148,00	01/10/1999	5	-	sans doute HS
3331	ONDULEUR MGE 780 VA	21877000	304,70	0,00	304,70	01/10/1999	5	-	sans doute HS
3342	SCANNER 6300C + CARTE SCSI + GARANTIE 3 ANS	21877000	639,88	0,00	639,88	01/11/1999	5	SG9601314Q	sans doute HS
3343	IMPRIMANTE FAX OFFICEJET HP700 + GARANTIE 3 ANS	21877000	487,53	0,00	487,53	01/11/1999	5	-	sans doute HS
3344	IMPRIMANTE FAX OFFICEJET HP700	21877000	487,53	0,00	487,53	01/11/1999	5	MY98VC209V	sans doute HS
3348	ONDULEUR APC BACK UPS 651 VA	21877000	255,78	0,00	255,78	01/11/1999	5	NB9916260212	Hors service
3349	ONDULEUR APC BACK UPS 650 VA	21877000	255,78	0,00	255,78	01/11/1999	5	NB9827102136	Hors service
3350	ONDULEUR APC BACK UPS 650 VA	21877000	255,78	0,00	255,78	01/11/1999	5	NB9916260240	Hors service
3352	MICROMANIPULATEUR MM33 MATERIEL DAGAN MAIN DROITE	21537000	612,72	0,00	612,72	01/12/1999	7	00421010000	INF 800
3353	MICROMANIPULATEUR MM33 MATERIEL DAGAN MAIN GAUCHE	21537000	612,72	0,00	612,72	01/12/1999	7	00421020000	INF 800
3355	COMPLEMENT POUR PLAN DE TRAVAIL PLATEAU SPECIAL 87	21877000	496,16	0,00	496,16	01/11/1999	5	-	INF 800
3357	FENDER AMPLI GUITARE HOTROD DELUXE	21887000	720,44	0,00	720,44	01/12/1999	5	B.087437 TYPE PR246	INF 800
3358	AMPEG AMPLI BASSE B100R	21887000	723,33	0,00	723,33	01/12/1999	5	ABTWK50094 TYPE B100RW	INF 800
3360	IMPRIMANTE BRAILLE BASIC INDEX	21877000	1 841,20	0,00	1 841,20	01/12/1999	5	22317	Hors service
3369	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0667	INF 800
3370	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0676	INF 800
3371	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0645	INF 800
3372	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	1025	INF 800
3373	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	1036	INF 800
3374	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0598	INF 800
3375	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0672	INF 800
3376	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	1097	INF 800
3377	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0609	INF 800
3378	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0649	INF 800
3379	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	1064	INF 800
3380	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0614	INF 800
3381	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0699	INF 800
3382	MICROSCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0604	INF 800
3383	MICROCOPE OPTIQUE NACHET TYPE XSZ4G	21887000	654,51	0,00	654,51	01/11/1999	5	0674	INF 800
3385	RETROPROJECTEUR LIESEGANG BILAMPE 36V 400W TRAINER	21887000	738,78	0,00	738,78	01/11/1999	5	64041910	INF 800

3386	RETROPROJECTEUR LIESEGANG BILAMPE 36V 400W TRAINER	21887000	738,78	0,00	738,78	01/11/1999	5	64041911	INF 800
3387	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030170	INF 800
3388	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030171	INF 800
3389	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030173	INF 800
3390	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030174	INF 800
3391	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030175	INF 800
3392	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99060333	INF 800
3393	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99060335	INF 800
3394	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030125	INF 800
3395	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030161	INF 800
3396	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030164	INF 800
3397	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030165	INF 800
3398	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030168	INF 800
3399	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99030169	INF 800
3400	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,45	0,00	489,45	01/11/1999	5	99032075	INF 800
3401	RETROPROJECTEUR SCHLEICHER PORTABLE BILAMPE 24V 25	21887000	489,44	0,00	489,44	01/11/1999	5	99030177	INF 800
3410	MOTEUR INTRA 193 KAVO	21537000	683,45	0,00	683,45	01/01/2000	7	P342391	INF 800
3411	MOTEUR INTRA 193 KAVO	21537000	683,45	0,00	683,45	01/01/2000	7	E101208	INF 800
3412	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	919447D	INF 800
3413	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	501294E	INF 800
3414	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	501249E	INF 800
3415	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	884395D	INF 800
3416	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	884403D	INF 800
3417	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	884389D	INF 800
3418	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	884401D	INF 800
3419	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	884397D	INF 800
3420	MICROMOTEUR K970	21537000	480,49	0,00	480,49	01/12/1999	7	919395D	INF 800
3422	TETE DE CONTRE ANGLE 68LH	21537000	207,61	0,00	207,61	01/12/1999	7	D391911	INF 800

3423	MANCHE INTRA 20 CH	21537000	255,55	0,00	255,55	01/12/1999	7	D198081	INF 800
3424	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40+ ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3425	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3426	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3427	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3428	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3429	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3430	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3431	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3432	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3433	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3434	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3435	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3436	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3437	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3438	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3439	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3440	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3441	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3442	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3443	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40 + ENSEMBLE COMPLET	21537000	639,09	0,00	639,09	01/12/1999	7	-	INF 800
3444	COMPLEXE ARTICULAIRE DPS G40	21537000	466,41	0,00	466,41	01/12/1999	7	-	INF 800
3459	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COLOR 900	21877000	599,71	0,00	599,71	01/06/2000	5	-	INF 800
3465	TPS ET LINGUISTIQUE PSION	21877000	717,31	0,00	717,31	01/08/2000	5	-	INF 800

3497	POMPE A VIDE A PALETTES RE 2	21537000	1 102,34	0,00	1 102,34	29/11/1999	7	-	Hors service
3501	INTEGRATEUR TYPE CRGA MONOVOIE	21537000	3 254,27	0,00	3 254,27	15/12/1999	7	-	Mise au rebut
3502	CHROMATOGRAPHE MINICHROM II	21537000	5 798,13	0,00	5 798,13	15/12/1999	7	-	Mise au rebut
3503	UNITE DE DISTILLATION AVEC TITREUR AUTOMATIQUE	21537000	10 646,16	0,00	10 646,16	21/12/1999	7	-	Mise au rebut
3506	POMPE A VIDE A PALETTE RZ5 ET EQUIPEMENT	21537000	4 397,35	0,00	4 397,35	16/12/1999	7	-	Mise au rebut
3507	BALANCE ELECTRONIQUE SARTORIUS 3100 G	21537000	815,12	0,00	815,12	01/12/1999	7	-	Mise au rebut
3508	AGITATEUR BIOSYSTEM 4 POSTES	21537000	1 337,92	0,00	1 337,92	01/09/1999	7	-	Mise au rebut
3509	POLARECORD ENREGISTREUR	21537000	4 084,81	0,00	4 084,81	01/02/2000	7	-	Mise au rebut
3510	STAND VA POUR AUTOLAB COMMUT HMDE/SDME	21537000	4 736,01	0,00	4 736,01	01/02/2000	7	-	Mise au rebut
3511	BALANCE ELECTRONIQUE 3100 G HYDROSTATIQUE	21537000	915,35	0,00	915,35	01/12/1999	7	-	Mise au rebut
3514	MICRO ORDI DELL OPTIPLEX GX1MT	21877000	1 910,56	0,00	1 910,56	20/12/1999	5	-	Hors service
3515	ORDI GX 1L 400 DELL	21877000	1 399,07	0,00	1 399,07	15/07/1999	5	-	Mise au rebut
3516	ORDI GX 1L 400 DELL	21877000	1 399,07	0,00	1 399,07	15/07/1999	5	-	Mise au rebut
3517	ORDI GX IM/PIII 500 DELL	21877000	2 091,20	0,00	2 091,20	15/07/1999	5	-	Mise au rebut
3519	ENSEMBLE CARTE LIAISON RENATER	21877000	8 749,85	0,00	8 749,85	07/02/2000	5	-	Obsolète
3520	SWITCHS HP 2424M	21877000	7 556,73	0,00	7 556,73	01/03/2000	5	-	Mise au rebut
3521	MICRO ORDI DELL OPTIPLEX GX1	21877000	1 556,21	0,00	1 556,21	24/02/2000	5	-	Mise au rebut
3522	MICRO ORDI DELL OPTIPLEX GX1	21877000	1 556,21	0,00	1 556,21	24/02/2000	5	-	Mise au rebut
3523	MICRO ORDI DELL OPTIPLEX GX1	21877000	1 556,21	0,00	1 556,21	24/02/2000	5	-	Mise au rebut
3524	MICRO ORDI DELL OPTIPLEX GX1	21877000	1 556,21	0,00	1 556,21	24/02/2000	5	-	Mise au rebut
3526	IMPRIMANTE HP LASER JET 4050N	21877000	1 815,84	0,00	1 815,84	15/03/2000	5	-	Hors service
3527	CATALYST 2924 SOFT ENTREPRISE	21877000	2 530,38	0,00	2 530,38	29/03/2000	5	-	Mise au rebut
3528	CATALYST 2924 ET MODULE 2P 100BFX	21877000	3 627,73	0,00	3 627,73	29/03/2000	5	-	Mise au rebut
3529	CATALYST 2924 ET MODULE 2P 100BFX	21877000	3 627,73	0,00	3 627,73	29/03/2000	5	-	Mise au rebut
3531	POSE EN TRABCHEE DE JANOLENE	21817000	7 800,62	0,00	7 800,62	15/03/2000	5	-	Obsolète
3532	PHOTOCOPIEUR FT 4622 CARTADIS	21877000	3 494,90	0,00	3 494,90	29/02/2000	5	-	Mise au rebut
3533	VIDEOPROJECTEUR SHARPXG NV33XE	21887000	5 765,64	0,00	5 765,64	03/07/2000	5	-	Mise au rebut
3534	VIDEOPROJECTEUR SHARP XG NV33XE	21887000	5 765,64	0,00	5 765,64	03/07/2000	5	-	Mise au rebut
3535	MODULE 4 PORTS FO100FX	21877000	1 440,71	0,00	1 440,71	15/05/2000	5	-	Mise au rebut
3536	VIDEOPROJECTEUR SVGA EPSON	21887000	3 569,93	0,00	3 569,93	22/05/2000	5	-	Mise au rebut
3537	TABLE FILANTE	21847000	3 039,12	0,00	3 039,12	11/07/2000	10	-	Mise au rebut
3538	TABLE FILANTE	21847000	3 039,12	0,00	3 039,12	11/07/2000	10	-	Mise au rebut
3539	TABLE FILANTE	21847000	3 039,12	0,00	3 039,12	11/07/2000	10	-	Mise au rebut
3540	TABLE FILANTE	21847000	3 039,12	0,00	3 039,12	11/07/2000	10	-	Mise au rebut
3541	TABLE FILANTE	21847000	3 039,12	0,00	3 039,12	11/07/2000	10	-	Mise au rebut
3542	TABLE FILANTE	21847000	3 039,12	0,00	3 039,12	11/07/2000	10	-	Mise au rebut
3546	STATIF MICROSCOPE INVERSE TMS + OBJECTIF ACHROMATI	21537000	2 865,45	0,00	2 865,45	15/05/2000	7	-	Mise au rebut
3547	TELECOPIEUR PANAFAX UF 595	21847000	1 319,85	0,00	1 319,85	05/09/2000	10	-	Hors service
3548	MOBILIER DE BUREAU	21877000	18 725,87	0,00	18 725,87	04/09/2000	5	-	Mise au rebut
3549	IMPRIMANTE HP LASERJET 2100 TN 10PPM	21877000	1 382,54	0,00	1 382,54	10/07/2000	5	-	Mise au rebut

3552	ETUVE BACTERIOLOGIQUE FUNCTION LINE B20	21537000	2 221,59	0,00	2 221,59	07/09/2000	7	-	Mise au rebut
3555	MAQUETTE DE TAPIS ROULANT ET KIT AUTOMATISATION ET	21537000	3 172,84	0,00	3 172,84	14/09/2000	7	-	Mise au rebut
3557	IMPRIMANTE HP LASERJET 4050	21877000	2 064,69	0,00	2 064,69	28/08/2000	5	-	Mise au rebut
3558	IMPRIMANTE HP LASERJET 4050	21877000	2 064,69	0,00	2 064,69	28/08/2000	5	-	Mise au rebut
3560	ECRAN ELECTRIQUE ORAY SGF0240	21887000	3 365,60	0,00	3 365,60	04/09/2000	5	-	Mise au rebut
3561	MAQUETTE D'ETUDE DES PHENOMENES LIES A LA REGULATI	21537000	9 192,03	0,00	9 192,03	26/09/2000	7	-	Mise au rebut
3565	2 ENCEINTES REFRIGEREES 180 L	21537000	2 581,71	0,00	2 581,71	17/04/2000	7	-	Hors service
3566	TITRATEUR TITROLINE 96 DE ROUTINE	21537000	1 710,22	0,00	1 710,22	07/09/2000	7	-	Mise au rebut
3568	BAIN MARIE 20 L CUVE TEFLONISEE	21537000	1 050,17	0,00	1 050,17	05/05/2000	7	-	Hors service
3573	ORDI DELL OPTIPLEX GX 110PIII 667	21877000	1 694,16	0,00	1 694,16	25/10/2000	5	-	Mise au rebut
3574	ORDI DELL OPTIPLEX GXII PIII600	21877000	1 407,60	0,00	1 407,60	22/09/2000	5	-	Mise au rebut
3577	TRAVAUX DE CLIMATISATION	21817000	14 007,72	0,00	14 007,72	10/05/2000	5	-	Mise au rebut
3578	REFROIDISSEUR DE CREME ET ACCESSOIRES	21537000	1 698,09	0,00	1 698,09	23/10/2000	7	-	Mise au rebut
3581	MICRO ORDI DELL OPTIPLEX GX 110 667 64MO	21877000	1 530,72	0,00	1 530,72	23/11/2000	5	-	Mise au rebut
3582	TRAVAUX DE CLIMATISATION	21817000	6 050,45	0,00	6 050,45	06/11/2000	5	-	Mise au rebut
3585	SERVEUR DELL POWEREDGE	21877000	5 662,47	0,00	5 662,47	27/04/2000	5	-	Mise au rebut
3586	MODIFICATION STOCKAGE SOLVANTS	21318000	16 872,13	0,00	16 872,13	01/07/2000	30	#N/A	Obsolète
3587	CHROMATOGRAPHE SUITE A MARCHE 28F01FCS	21537000	863,47	0,00	863,47	09/06/2000	7	-	Mise au rebut
3588	CHROMATOGRAPHE SUITE A MARCHE 28F01FCSCP2	21537000	110,91	0,00	110,91	01/10/2000	7	-	Mise au rebut
3589	IMPRIMANTE REF C4253A	21877000	1 869,68	0,00	1 869,68	07/01/2000	5	-	Obsolète
3590	VALISE DIDACTIQUE (INSTALLATION ELECTRIQUE)	21537000	2 178,22	0,00	2 178,22	20/12/1999	7	-	Mise au rebut
3591	OSCILLOSCOPE PORTABLE ET MODULE	21537000	2 665,75	0,00	2 665,75	02/02/2000	7	-	Mise au rebut
3594	IMPRIMANTE A3 HP 2500C	21877000	1 149,70	0,00	1 149,70	25/02/2000	5	-	Mise au rebut
3595	PC	21877000	6 058,89	0,00	6 058,89	04/01/2000	5	-	Mise au rebut
3596	OSCILLISCOPE 54600B	21537000	5 316,59	0,00	5 316,59	09/05/2000	7	-	Obsolète
3597	ANALYSEUR DE PUISSANCE VOLTAP PM300R	21537000	3 665,30	0,00	3 665,30	24/03/2000	7	-	Mise au rebut
3601	PORTABLE HP OMNIBOOK XE2 PENTIUM III	21877000	3 478,66	0,00	3 478,66	13/07/2000	5	-	Mise au rebut
3602	ANALYSEUR ON TOUCH	21537000	4 597,39	0,00	4 597,39	01/09/2000	7	-	Obsolète
3603	CARTE SWITCH 24 P	21877000	4 338,12	0,00	4 338,12	18/08/2000	5	-	Obsolète
3604	COPIEUR RICOH AF220	21847000	2 959,41	0,00	2 959,41	26/06/2000	10	-	Hors service
3606	OSCILLOSCOPE TEKTRONIX	21537000	1 229,72	0,00	1 229,72	05/09/2000	7	-	Mise au rebut
3607	SWITCH 2924 CXL EN CISCO	21877000	2 158,99	0,00	2 158,99	12/09/2000	5	-	Obsolète
3608	MOBILIER MULTIMEDIA	21877000	11 860,89	0,00	11 860,89	15/09/2000	5	-	Mise au rebut
3609	BUREAU	21877000	1 986,39	0,00	1 986,39	20/07/2000	5	-	Mise au rebut
3611	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC PTL 711	21887000	13 771,54	0,00	13 771,54	22/09/2000	5	-	Obsolète
3612	UNITE CENTRALE PENTIUM III	21877000	1 292,06	0,00	1 292,06	06/11/2000	5	-	Mise au rebut
3613	UNITE CENTRALE AMD ATHLON	21877000	21 876,43	0,00	21 876,43	26/10/2000	5	-	Mise au rebut

3616	IMPRIMANTE HEWLETT PACKARD LASERJET RESEAU 4050 N	21877000	1 678,29	0,00	1 678,29	06/11/2000	5	-	Mise au rebut
3617	SPECTRO GONIOMETRE AVEC VERNIER	21537000	1 959,10	0,00	1 959,10	08/11/2000	7	-	Obsolète
3622	PANNEAU LUMINEUX	21887000	11 149,74	0,00	11 149,74	01/12/2000	5	-	Obsolète
3623	VISCO ELITE.ADAPTATEUR.CRYOTHERMOSTAT	21537000	6 077,39	0,00	6 077,39	30/05/2000	7	-	Mise au rebut
3624	IMPRIMANTE HP LASERJET 2100	21877000	802,99	0,00	802,99	10/04/2000	5	FRGT151570	Mise au rebut
3625	IMPRIMANTE HP DESKJET 950C	21877000	292,48	0,00	292,48	01/05/2000	5	ES03F14013	Mise au rebut
3626	SCANNER FUJITSU M3091 DC AVEC CARTE ET CABLE	21877000	1 041,23	0,00	1 041,23	23/03/2000	5	4755	Mise au rebut
3627	ORDINATEUR PENTIUM III	21877000	1 668,91	0,00	1 668,91	11/09/2000	5	SN 00130 2	Mise au rebut
3630	VIDEOPROJECTEUR NEC VT 440	21887000	4 177,48	0,00	4 177,48	23/11/2000	5	-	Mise au rebut
3631	COMPAQ PRESARIO 1600XL141	21877000	2 178,06	0,00	2 178,06	19/06/2000	5	1V04DCJ3A31A	Mise au rebut
3635	MICRO ORDINATEUR	21877000	1 250,17	0,00	1 250,17	31/12/1999	5	18797	Obsolète
3636	MICRO ORDINATEUR	21877000	1 922,26	0,00	1 922,26	28/01/2000	5	-	Obsolète
3639	ORDINATEUR	21877000	4 910,13	0,00	4 910,13	25/11/1999	5	18449	Mise au rebut
3642	ORDINATEUR SCANNER	21877000	1 451,28	0,00	1 451,28	27/01/2000	5	19052	Obsolète
3644	ORDINATEUR	21877000	1 611,43	0,00	1 611,43	23/03/2000	5	FRO1116357	Obsolète
3645	ORDINNATEUR	21877000	1 428,91	0,00	1 428,91	15/05/2000	5	-	Obsolète
3647	CLIMATISATION	21318000	7 088,96	0,00	7 088,96	01/06/2000	30		Mise au rebut
3650	COFFRET DE SECURITE POUR CHAUDIERE	21817000	3 683,15	0,00	3 683,15	02/05/2000	5	-	Mise au rebut
3651	ORDINATEUR PORTABLE	21877000	6 156,38	0,00	6 156,38	31/08/2000	5	-	obsolete
3652	LAVE VAISSELLE	21887000	2 183,63	0,00	2 183,63	31/03/2000	5	-	Mise au rebut
3655	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21877000	2 692,48	0,00	2 692,48	24/11/1999	5	-	Mise au rebut
3658	ENSEMBLE INFORMATIQUE PENTIUM III IMPRIMANTE SCANN	21877000	3 545,04	0,00	3 545,04	10/01/2000	5	-	Hors service
3659	DELL OPTIPLEX GX1.L	21877000	1 684,44	0,00	1 684,44	03/01/2000	5	K 964 I 34020162	Hors service
3660	MICRO-ORDINATEUR PENTIUM III	21877000	1 607,34	0,00	1 607,34	07/01/2000	5	-	Obsolète
3661	MICRO-ORDINATEUR PENTIUM III	21877000	1 607,34	0,00	1 607,34	07/01/2000	5	-	Obsolète
3666	THERMO CYCLEUR PRIMUS 96	21537000	7 232,87	0,00	7 232,87	14/04/2000	7	-	Mise au rebut
3667	LECTEUR ENREGISTREUR NUMERIQUE SONY	21887000	2 066,60	0,00	2 066,60	29/06/2000	5	-	Obsolète
3669	CAPTEUR IMAGES SONY DCR PC4	21887000	1 660,77	0,00	1 660,77	22/08/2000	5	-	Mise au rebut
3670	CAPTEUR IMAGES SONY DCR PC4	21887000	1 660,77	0,00	1 660,77	22/08/2000	5	-	Mise au rebut
3675	GILSON AUTOSAMPLER FOR AP 2003	21537000	6 402,86	0,00	6 402,86	23/11/2000	7	-	Mise au rebut
3679	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SONY	21887000	1 014,98	0,00	1 014,98	30/11/2000	5	-	Mise au rebut
3680	PHOTOCOPIEUR PANASONIC FP 7713	21847000	955,15	0,00	955,15	22/12/2000	10	-	Mise au rebut
3681	TRANSILLUMINATOR MODELE TFX35M	21537000	4 136,67	0,00	4 136,67	20/10/2000	7	991042	Mise au rebut
3683	PORTABLE ACER TRAVELMATE 200T	21877000	1 595,79	0,00	1 595,79	27/10/2000	5	9144GO110F04200C7ET	Mise au rebut
3684	ENSEMBLE VIDEO PROJECTEUR PANASONIC LCD MODELE PTL	21887000	9 017,49	0,00	9 017,49	01/12/2000	5	SL0540107	Mise au rebut
3694	SYSTEME PHOTO OLYMPUS	21537000	1 761,25	0,00	1 761,25	16/12/1999	7	9G03356	Mise au rebut
3695	IMPRIMANTE HP LASERJET 5000	21877000	1 860,81	0,00	1 860,81	26/06/2000	5	A00699RY	Hors service
3696	HP VECTRA - ECRAN - MONITEUR	21877000	1 214,60	0,00	1 214,60	13/07/2000	5	FR02621183-CN01633172	Hors service

3697	HP VECTRA-ECRAN MONITEUR - IMPRIMANTE	21877000	1 480,66	0,00	1 480,66	13/07/2000	5	FR02621194 - CN01633175 - HU9CH1TOD6	Hors service
3699	ECRAN PLAT MONITEUR	21877000	8 387,96	0,00	8 387,96	15/11/2000	5	0602068UB	Hors service
3805	MATERIEL INFORMATIQUE PORTABLE SONY	21877000	3 144,52	0,00	3 144,52	26/11/1999	5	-	Mise au rebut
3806	MATERIEL INFORMATIQUE PROSENTIA 3000 CHIPSET ZX	21877000	2 085,94	0,00	2 085,94	23/12/1999	5	MCW0007	Mise au rebut
3807	MATERIEL INFORMATIQUE INTEL PIII 500MZ	21877000	1 927,14	0,00	1 927,14	15/12/1999	5	-	Mise au rebut
3808	MATERIEL INFORMATIQUE VIEWSONIC ECRAN LCD 15p VP1	21877000	1 863,06	0,00	1 863,06	22/11/1999	5	E892638639	Mise au rebut
3809	IBM APTIVA SERIE G 2171 PIII 500 64MO	21877000	1 323,30	0,00	1 323,30	25/01/2000	5	ABB2LVP	Mise au rebut
3810	IBM PC300GL810C/486 64/8?4W98	21877000	12 755,02	0,00	12 755,02	22/11/1999	5	5529911D/05X/10T/12C/11Y/10C/10Z/11C/12K/22L/16Z/2	Mise au rebut
3811	IMAC G3 M50	21877000	2 416,41	0,00	2 416,41	06/01/2000	5	-	Mise au rebut
3812	TAVLE UV 254MM 200X200	21537000	1 001,18	0,00	1 001,18	01/02/2000	7	-	Mise au rebut
3813	IBM TP570 P2:300PE64:4 12.1 MODEM	21877000	3 153,28	0,00	3 153,28	10/12/1999	5	554764K	Mise au rebut
3814	CHEISES ET FAUTEUILS	21877000	11 880,34	0,00	11 880,34	20/04/2000	5	-	Mise au rebut
3815	PORTABLE TOSHIBA SATELLITE PRO 4220 XCDT	21877000	3 631,23	0,00	3 631,23	21/03/2000	5	-	Mise au rebut
3817	2 MICROS ORINATEUR INTERSED PENTIUM III550/810E	21877000	1 998,87	0,00	1 998,87	15/05/2000	5	-	Mise au rebut
3818	DEBIMETRE PAR TEMPS DE TRANSIT N T206SA01645	21537000	2 684,47	0,00	2 684,47	27/06/2000	7	-	Mise au rebut
3819	PC PRESARIO 14 XL	21877000	2 313,03	0,00	2 313,03	01/09/2000	5	-	Mise au rebut
3820	VAIO F 707 P3:600 W98 E	21877000	3 228,64	0,00	3 228,64	11/08/2000	5	-	Mise au rebut
3821	DUPLICATEUR DE PORT OFFICE PRO	21877000	747,62	0,00	747,62	01/08/2000	5	-	Mise au rebut
3822	INTEGRATEUR DVSE	21537000	8 279,08	0,00	8 279,08	03/11/2000	7	00648	Mise au rebut
3823	MICRO PORTABLE COMPACQ PRESSARIO 1600 XL 151	21877000	2 765,12	0,00	2 765,12	26/07/2000	5	-	Mise au rebut
3841	BUREAU	21877000	788,43	0,00	788,43	01/12/2000	5	-	INF 800
3846	MICROORDINATEUR	21877000	1 323,30	0,00	1 323,30	26/01/2000	5	-	Mise au rebut
3850	ORDINATEUR PENTIUM	21877000	3 689,04	0,00	3 689,04	01/03/2000	5	-	Hors service
3854	VIDEOPROJECTEUR SONY	21887000	2 953,21	0,00	2 953,21	01/04/2000	5	S012015289D	Mise au rebut
3855	SPECTROPHOTOMETRE GENEQUANT	21537000	3 318,92	0,00	3 318,92	06/04/2000	7	79238	Mise au rebut
3863	CONFIGURATION PC ECRAN WINDOWS 98	21877000	2 928,76	0,00	2 928,76	28/11/2000	5	2003791	Mise au rebut
3873	LECTEUR CARTOUCHE DAT	21877000	1 262,36	0,00	1 262,36	14/01/2000	5	-	Obsolète
3875	MICROSOFT WORD 2000	21877000	4 355,49	0,00	4 355,49	12/10/2000	5	-	Obsolète
3876	SEAGATE CHEETAH 73.4 GO. LECTEUR EXTERNE	21877000	6 919,63	0,00	6 919,63	06/11/2000	5	-	Obsolète
3877	MONITEUR 19 PHILIPS MULTIMEDIA	21877000	581,77	0,00	581,77	01/11/2000	5	-	Obsolète
3878	MONITEUR 19 PHILIPS MULTIMEDIA	21877000	581,77	0,00	581,77	01/11/2000	5	-	Obsolète
3879	MONITEUR 19 PHILIPS MULTIMEDIA	21877000	547,04	0,00	547,04	01/11/2000	5	-	Obsolète
3880	MONITEUR P700	21877000	482,75	0,00	482,75	01/12/2000	5	039CA44VC612	Obsolète
3881	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 466 MHZ+KIT PCI W	21877000	1 878,73	0,00	1 878,73	04/02/2000	5	200401	Mise au rebut

3882	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 466MHZ + ECRAN 17	21877000	1 358,12	0,00	1 358,12	13/03/2000	5	2000/0623	Obsolète
3883	MICRO ORDINATEUR PENTIUM CELERON 466 MHZ + ECRAN 1	21877000	1 358,12	0,00	1 358,12	13/03/2000	5	2000/0624	Mise au rebut
3885	PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE GP 335+FAX+CONNEXION GP PAS	21847000	7 857,90	0,00	7 857,90	13/06/2000	10	SFQ00579	Mise au rebut
3886	PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE GP 335+FAX+CONNEXION GP PAS	21847000	2 271,39	0,00	2 271,39	13/06/2000	10	SFQ00579	Mise au rebut
3888	MICRO ORDINATEUR COPAM CELERON 500 + ECRAN SONY 17	21877000	1 250,38	0,00	1 250,38	28/08/2000	5	2000-2518	Réforme
3889	MICRO ORDINATEUR COPAM CELERON 500 + ECRAN SONY 17	21877000	1 250,38	0,00	1 250,38	28/08/2000	5	2000-2519	Réforme
3890	SWITCH BAYSTACK 450	21877000	1 979,77	0,00	1 979,77	28/08/2000	5	SSDBKHOY8H	Réforme
3891	MICRO-ORDINATEUR COPAM CELERON 500 + ECRAN SONY 17	21877000	1 250,38	0,00	1 250,38	28/08/2000	5	2000-2517	Mise au rebut
3892	MICRO-ORDINATEUR COPAM CELERON 500 + ECRAN SONY 17	21877000	1 250,38	0,00	1 250,38	28/08/2000	5	2000-2520	Réforme
3893	MICRO-ORDINATEUR COPAM CELERON 500 + ECRAN SONY 17	21877000	1 250,38	0,00	1 250,38	28/08/2000	5	2000-2522	Mise au rebut
3894	MICRO-ORDINATEUR COPAM CELERON 500 + ECRAN SONY 17	21877000	1 250,38	0,00	1 250,38	28/08/2000	5	2000-2523	Réforme
3895	MICRO-ORDINATEUR COPAM CELERON 500 + ECRAN SONY 17	21877000	1 250,38	0,00	1 250,38	28/08/2000	5	2000-2525	Mise au rebut
3896	IMPRIMANTE TALLY 9312	21877000	784,96	0,00	784,96	01/09/2000	5	-	Mise au rebut
3897	PORTABLE HP OMNIBOOK CELERON 450	21877000	2 344,46	0,00	2 344,46	24/07/2000	5	TW02601746	Mise au rebut
3898	INSTALLATION D'UNE VIDEO SURVEILLANCE	21817000	10 297,40	0,00	10 297,40	11/10/2000	5	-	Hors service
3899	ENSEMBLE SON ANCHOR MPA 5000+RECEPTEUR HF+PIED ES	21887000	2 147,87	0,00	2 147,87	29/11/2000	5	-	Mise au rebut
3900	EQUIPEMENT VIDEO SURVEILLANCE SAS INFORMATIQUE	21817000	2 211,09	0,00	2 211,09	23/11/2000	5	-	Hors service
3902	STAND POLAROGRAPHIQUE 150 230 V	21537000	13 546,39	0,00	13 546,39	17/01/2000	7	644R0 11 N001 G45R 018N005 904V205N026	Mise au rebut
3905	ULTRACENTRIFUGEUSE	21537000	27 855,11	0,00	27 855,11	28/01/2000	7	CTM00A03	Mise au rebut
3906	MICRO-ORDINATEUR PORTABLE	21877000	2 855,59	0,00	2 855,59	01/05/2000	5	TWO1203441	Mise au rebut
3910	SPECTROPHOTOMETRE	21537000	6 201,22	0,00	6 201,22	10/03/2000	7	A10933600062-S5	Perte
3911	ORDINATEUR COMPTABLE	21877000	2 283,68	0,00	2 283,68	01/10/2000	5	S/N R214 900 00S	Hors service
3912	CONFIGURATION PENTIUM PRO III	21877000	1 455,63	0,00	1 455,63	22/03/2000	5	8713439106374	Obsolète
3926	SYSTEME DE TRAITEMENT DE L'IMAGE	21537000	15 871,48	0,00	15 871,48	26/05/2000	7	00-03 1376	Mise au rebut
3930	MICRO ORDINATEUR PIII 500	21877000	3 577,48	0,00	3 577,48	26/06/2000	5	19887	Mise au rebut
3931	ETUVE JOUAN	21537000	1 274,81	0,00	1 274,81	08/09/2000	7	30007910	Mise au rebut
3939	ORDINATEUR IMAC 63	21877000	1 357,18	0,00	1 357,18	16/11/2000	5	YM0390ZUKZP	Mise au rebut
3941	APPAREIL PHOTO	21537000	1 262,55	0,00	1 262,55	21/04/2000	7	55534743	Hors service

3945	MICRO ORIDNATEUR PORTABLE	21877000	4 238,91	0,00	4 238,91	20/04/2000	5	C9000130 945/0001517023	Hors service
3946	MICRO ORDINATEUR	21877000	3 829,29	0,00	3 829,29	18/04/2000	5	001490961/MONITEUR : 19016C001914	Hors service
3221	COLONNE ZFF MOTORISEE	21887000	2 456,28	0,00	2 456,28	03/12/1999	5	-	Mise au rebut
3951	IMPRIMANTE KYOCERA	21877000	1 672,38	0,00	1 672,38	25/10/2000	5	AN 05 13 220	Hors service
3952	VIDEOPROJECTEUR	21887000	3 994,27	0,00	3 994,27	08/12/2000	5	10002256	Hors service
4390	DESTRUCTEUR 502 CC	21847000	1 182,17	0,00	1 182,17	08/07/2000	10	-	Mise au rebut
5336	MONITEUR17MITSUBISHIPRO720	21877000	896,11	-896,11	0,00	03/01/2001	5	-	Mise au rebut
3956	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA 2590XDVD C400 64/6/D	21877000	2 597,33	0,00	2 597,33	20/10/1999	5	-	Mise au rebut
4721	IMPRIMANTEHPLASERJETCOULEUR4550N	21877000	3 884,59	-3 884,59	0,00	17/04/2001	5	JPNFD04946	Obsolète
4721	IMPRIMANTEHPLASERJETCOULEUR4550N	21877000				17/04/2001	5	S/N0103000825	Obsolète
4725	ORDIDELLOPTIPLEXGX1MT	21877000	2 439,28	-2 439,28	0,00	29/12/2000	5	-	Mise au rebut
4725	ORDIDELLOPTIPLEXGX1MT	21877000				29/12/2000	5	JP73021496DE91609882 ET FR94720194	Mise au rebut
4726	ORDIDELLPTIPLEXGX1L	21877000	1 488,10	-1 488,10	0,00	29/12/2000	5	-	Mise au rebut
4726	ORDIDELLPTIPLEXGX1L	21877000				29/12/2000	5	-	Mise au rebut
4727	ORDIDELLOPTIPLEXGX1L	21877000	1 488,10	-1 488,10	0,00	29/12/2000	5	-	Mise au rebut
4727	ORDIDELLOPTIPLEXGX1L	21877000				29/12/2000	5	464.465	Mise au rebut
4728	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010076	Mise au rebut
5341	UCAMDATHLON	21877000	1 592,50	-1 592,50	0,00	03/01/2001	5	-	Mise au rebut
4728	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	BQK0101477A	Mise au rebut
4729	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010079	Mise au rebut
4729	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	-	Mise au rebut
4730	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010081	Mise au rebut
3972	MODULE LAMPE POUR VIDEOPROJECTEUR PLUS	21887000	905,41	0,00	905,41	29/12/1999	5	PJ 030 SVGA 3501	les matériels ne sont plus dans l'inventaire et sortis à une date inconnue
3973	2 CLASSEURS VHS 5 TIROIRS POUR CASSETTE VIDEO	21877000	3 236,49	0,00	3 236,49	05/07/2000	5	1CF4LM0 ET 1CF4LM1	Mise au rebut
4730	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	BQK.0101240A	Mise au rebut
4731	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010083	Mise au rebut
5345	EC6MITSU	21877000	965,49	-965,49	0,00	05/07/2001	5	-	Mise au rebut
4731	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	951T40J	Mise au rebut
3978	CREDENCE METAL POUR RANGEMENT CD ROM	21877000	1 139,23	0,00	1 139,23	01/08/2000	5	-	Mise au rebut
4732	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010085	Mise au rebut
4732	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	D51T40J	Mise au rebut
3981	MOBILIER ET MATERIEL SALLE DE BIBLIOGRAPHIE	21877000	12 993,53	0,00	12 993,53	08/12/2000	5	-	mise au rebut
3982	MOBILIER POUR LA SALLE MULTIMEDIA	21877000	883,90	0,00	883,90	08/12/2000	5	-	Mise au rebut
3983	MEUBLE MULTIMEDIA AMENAGE	21877000	1 547,76	0,00	1 547,76	28/11/2000	5	-	Mise au rebut
3984	ORDINATEUR DELL POWEREDGE 4400-667	21877000	4 852,08	0,00	4 852,08	08/12/2000	5	GN0710J	mise au rebut

3986	PANNEAU AFFICHAGE MATRIX MURAL	21887000	4 780,76	0,00	4 780,76	21/01/2000	5	-	Hors service
3993	IMPRIMANTE LASER BROTHER HL 2060	21877000	1 723,77	0,00	1 723,77	24/01/2000	5	E 52657 K 99716025	Mise au rebut
3994	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE FUJI MX 2900 Z	21877000	1 009,19	0,00	1 009,19	20/11/1999	5	9 G 12587	Obsolète
3997	ORDINATEUR DELL OPTILEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 PI	Obsolète
3998	ORDINATEUR DELL OPTILEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 QU	Obsolète
3999	ORDINATEUR DELL OPTILEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 RE	Obsolète
4000	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 1 E	Obsolète
4001	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 SE	Obsolète
4002	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 VA	Obsolète
4003	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 2 A	Obsolète
4004	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 SU	Obsolète
4005	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 3 A	Obsolète
4006	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 TA	Obsolète
4007	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 9 ZU	Obsolète
4008	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 9 XA	Obsolète
4009	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 6 E	Obsolète
4010	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 7 WE	Obsolète
4011	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IM 9 XU	Obsolète
4012	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 0 U	Obsolète
4013	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 6 I	Obsolète
4014	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 7 E	Obsolète
4015	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 8 A	Obsolète
4016	DELL OPTIPLEX GX1 L500	21877000	1 504,54	0,00	1 504,54	15/01/2000	5	IMB 8 E	Obsolète
4033	BAYSTACK MTX1 100 BTX MDA / HUB	21817000	1 377,62	0,00	1 377,62	14/03/2000	5	X 395 372	Hors service
4037	IMAC G4.400 / CARTE SCSI.	21877000	2 518,44	0,00	2 518,44	20/03/2000	5	PT 251270 HUC	Mise au rebut
4038	IMAC G3.400 + LOGICIELS	21877000	3 583,70	0,00	3 583,70	20/03/2000	5	CK 0071 CSHSE	Mise au rebut
4039	ORDINATEUR BOWER IZAR PIII.500	21877000	1 155,01	0,00	1 155,01	31/01/2000	5	511 021 401 00002	Mise au rebut
4040	POMPE ASPIRANTE ELECTRIQUE MINI VAC	21537000	1 262,36	0,00	1 262,36	01/02/2000	7	200075	Mise au rebut
4043	COPIEUR TOSHIBA 2060	21847000	2 042,18	0,00	2 042,18	25/04/2000	10	FSD 047 154	Mise au rebut
4047	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI LV PX70	21887000	6 021,79	0,00	6 021,79	19/05/2000	5	3950	Hors service
4049	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE NIKON COOLPIX 950	21887000	2 101,32	0,00	2 101,32	22/03/2000	5	463 274	Obsolète
4053	EVAPORATEUR 25-200 C FLUX GAZEUX	21537000	2 696,51	0,00	2 696,51	08/03/2000	7	-	Mise au rebut
4054	CENTRIFUGEUSE 2-5	21537000	1 693,12	0,00	1 693,12	08/03/2000	7	-	Mise au rebut
4058	ORDIN.INTERSED P.III/533	21877000	2 161,25	0,00	2 161,25	30/06/2000	5	-	Mise au rebut
4059	IMPRIMANTE HP LASERJET 4050 N	21877000	1 846,05	0,00	1 846,05	30/06/2000	5	-	Mise au rebut
4063	ORDIN.NETWORK P.III/800	21877000	1 618,88	0,00	1 618,88	10/07/2000	5	331 440 100 003 53	Hors service
4075	KIT COOLPIX 990	21877000	1 595,55	0,00	1 595,55	01/11/2000	5	4066391	Obsolète
4082	PORTABLES	21877000	9 492,47	0,00	9 492,47	13/12/2000	5	TW04706337/TW04705283/TW047062572	Obsolète
4084	PORTABLE HPXE3	21877000	3 475,01	0,00	3 475,01	14/12/2000	5	TW04304604	Hors service
4086	IMACBB MACINTOSH -G31350 64/L2/6/CD/56K	21877000	1 565,32	0,00	1 565,32	07/12/1999	5	PT947CG4THM	Hors service
4087	MACINTOSH G4	21877000	4 751,68	0,00	4 751,68	08/12/1999	5	CK9421CCHLK	Hors service

4090	MULTILINE P4 + SENTIX 41-3 + SONDE OXYGENE + SONDE	21537000	2 032,79	0,00	2 032,79	17/12/1999	7	99280040	Hors service
4097	IMAC DV ES GRAPHITE 400/128MO/13GO/512K0L2/8MO/D	21877000	1 760,82	0,00	1 760,82	06/01/2000	5	SSG9511P5HTS	Obsolète
4099	PMG4	21877000	3 307,22	0,00	3 307,22	11/02/2000	5	M7824FB	Hors service
4100	MACINTOSH IMAC	21877000	1 480,00	0,00	1 480,00	12/01/2000	5	SG 9421 D4 HCU	Hors service
4101	CONFIGURATION PC CLAVIER SOURIS SF LOGITECH ECRAN	21877000	3 830,60	0,00	3 830,60	10/12/1999	5	993 AS L/993AS/993AN	Hors service
4733	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010084	Mise au rebut
4733	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	C51T40J	Mise au rebut
4734	IMPRIMANTEHPLASERJET2100TN	21877000	1 459,37	-1 459,37	0,00	31/01/2001	5	010090	Mise au rebut
4112	POWER MACINTOSH G4 350 MHZ	21877000	3 943,78	0,00	3 943,78	20/12/1999	5	CY94130TG2C/CK9488AYHM1	Obsolète
4113	POWER MAC G4 450 128/20G	21877000	3 746,24	0,00	3 746,24	28/04/2000	5	CK0090FSHSF/CY9460SLGZC	Mise au rebut
4114	2 IMAC 400/64/1060	21877000	3 304,07	0,00	3 304,07	20/03/2000	5	PT951180HU2 ET S6001098H47	Obsolète
4119	VIDEO PROJECTEUR TOSHIBA TLP 650	21887000	6 372,72	0,00	6 372,72	24/03/2000	5	65693179	Mise au rebut
4120	CAMERA VISUAL PRESENTER AJEC CAMERA AUXILIAIRE	21887000	5 206,13	0,00	5 206,13	24/03/2000	5	603489	Mise au rebut
4122	PC PENTIUM III/600 MHZ	21877000	2 043,21	0,00	2 043,21	22/05/2000	5	9CMCD0003337 ECRAN/ CARTE MERE M6P750-T0G	Hors service
4123	ORDINATEUR PENTIUM III 533 MHZ + EXTENSION MEMOIRE	21877000	1 718,55	0,00	1 718,55	17/04/2000	5	000419	Mise au rebut
4124	ORGANISEUR PSION MODELE 5MX	21877000	873,98	0,00	873,98	17/04/2000	5	2061313	Mise au rebut
4125	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA SATELLITE 4220 XCDT	21877000	3 696,70	0,00	3 696,70	17/04/2000	5	20494376E/SS422-0	Mise au rebut
4126	ORDINATEUR PENTIUM III 533 MHZ	21877000	1 600,86	0,00	1 600,86	17/04/2000	5	000424	Mise au rebut
4127	ORDINATEUR PENTIUM III 533 MHZ	21877000	1 600,86	0,00	1 600,86	17/04/2000	5	000423	Mise au rebut
4128	THERMO BLOC	21537000	372,21	0,00	372,21	01/12/1999	7	161540/03156III	Transfert à un autre organisme
4734	IMPRIMANTEHPLASERJET2100TN	21877000				31/01/2001	5	B51T40J	Mise au rebut
4132	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE NIKON COOLPIX 950 + CARTE	21537000	2 682,96	0,00	2 682,96	21/06/2000	7	444831	Mise au rebut
4136	SUN ULTRA S + ECRAN 17p	21877000	2 724,98	0,00	2 724,98	15/06/2000	5	TW02439560 + 0120409-0009WK2110	Mise au rebut
4137	IMAC G3 400 APPLE	21877000	1 792,56	0,00	1 792,56	28/06/2000	5	SG01703AJ7C	Mise au rebut
4735	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010089	Mise au rebut
4141	POWER MAC G4/IMPRIMANTE LEXMARK	21877000	3 727,55	0,00	3 727,55	11/07/2000	5	CK0240G5JSC/S/N6013437	Obsolète
4142	ORDINATEUR PC	21877000	2 690,05	0,00	2 690,05	28/06/2000	5	91154865	Hors service
4735	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	651T40J	Mise au rebut
4144	CENTRIFUGEUSE REFRIGEREE	21537000	6 013,61	0,00	6 013,61	30/08/2000	7	75005510/01 291354	Mise au rebut

4147	DISQUE INTERNEULTRA SCSI SUN	21877000	2 153,01	0,00	2 153,01	10/09/2000	5	-	Mise au rebut
4153	PM G4 400 MEGA H	21877000	2 402,54	0,00	2 402,54	08/10/2000	5	CK040 HTYK5C	Mise au rebut
4154	MONITEUR 17p FORMAC PRONITRON	21877000	410,67	0,00	410,67	01/11/2000	5	114102601208	Mise au rebut
4155	MACHINE A GLACE BREMA GB 1540W	21537000	3 042,80	0,00	3 042,80	03/07/2000	7	0095943200006009534 3	Hors service
4158	IMAC 400 DV RUBIS G3	21877000	1 595,97	0,00	1 595,97	20/10/2000	5	YM0280Y7JMS	Hors service
4159	IMAC 400 DV RUBIS G3	21877000	1 595,97	0,00	1 595,97	20/10/2000	5	YM0280Y7JMS	Hors service
4163	IMPRIMANTE LASER JET 2100 TN RESEAU POSTCRI	21877000	1 240,78	0,00	1 240,78	23/11/2000	5	FR GW170608	Hors service
4164	IMAC 400	21877000	1 595,97	0,00	1 595,97	20/10/2000	5	SYM0272CPJNS	Hors service
4165	IMAC 400	21877000	1 595,97	0,00	1 595,97	20/10/2000	5	SYM0272YMJMS	Hors service
4166	IMPRIMANTE LASER JET 4050N	21877000	2 208,48	0,00	2 208,48	10/10/2000	5	NL7V126931	Obsolète
4167	DISQUE INTERNE SUN	21877000	2 090,49	0,00	2 090,49	30/10/2000	5	-	Mise au rebut
4168	DISQUE INTERNE SUN	21877000	2 090,49	0,00	2 090,49	30/10/2000	5	-	Mise au rebut
4169	DISQUE INTERNE SUN	21877000	2 090,49	0,00	2 090,49	30/10/2000	5	-	Mise au rebut
4170	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	21887000	560,34	0,00	560,34	01/12/2000	5	0M04323	Mise au rebut
4171	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	21887000	1 521,74	0,00	1 521,74	24/11/2000	5	307247	Mise au rebut
4173	IMAC G3 400 64MO	21877000	1 547,35	0,00	1 547,35	30/11/2000	5	YM0350T4JMS	Hors service
4175	COUTEAU DIAMENT ULTRA DRUKKER	21537000	2 394,96	0,00	2 394,96	26/10/2000	7	454113	Hors service
4183	SERVEUR INTERSED NETWORKER	21877000	3 014,80	0,00	3 014,80	05/11/2000	5	002120	Hors service
4185	IMAC INDIGO	21877000	1 154,25	0,00	1 154,25	19/10/2000	5	YM0321XMK2P	Mise au rebut
4186	MAGNETOSCOPE	21887000	2 904,08	0,00	2 904,08	06/12/2000	5	065A0039	Obsolète
4194	UNITE CENTRALE PENTIUM III 500MHZ 256MO/22	21877000	4 530,55	0,00	4 530,55	21/12/1999	5	S/N-9950/9AM-7288-114	Mise au rebut
4198	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI S120	21887000	4 300,72	0,00	4 300,72	15/11/1999	5	-	Mise au rebut
4202	BAY STACK 310/24T COMMUTATEUR D'ETAGE	21877000	1 142,22	0,00	1 142,22	13/01/2000	5	00E07BOA4FDE	Mise au rebut
4203	COMPAQ ARMADA V 300 C400/64/4.3G/TFT/W95/98	21877000	2 462,03	0,00	2 462,03	05/01/2000	5	C400/64/4.3G/TFT/W95/98	Mise au rebut
4208	LECTEUR DE CARTOUCHES DAT-ONDULEUR APC SMART-UPS	21877000	1 894,21	0,00	1 894,21	25/05/2000	5	-	Mise au rebut
4209	POWERMAC G4/400-64/10GO + MONITEUR DIAMONDTRON	21877000	2 971,50	0,00	2 971,50	07/03/2000	5	CK0084P9H8E-114194901656	Mise au rebut
4210	PORTABLE COMPAC ARMADA V 300 C466	21877000	3 166,69	0,00	3 166,69	28/02/2000	5	1J9BCXX4X4CE	Obsolète
4211	PM G4 400	21877000	2 780,67	0,00	2 780,67	05/04/2000	5	CK01070BHSE	Mise au rebut
4215	MICRO HEWLETT PACKARD/PC	21877000	1 524,77	0,00	1 524,77	20/06/2000	5	NL02116956-CN01211642-A6ZK103060	MIS AU REBUT
4216	LASER UPDATE KIT	21537000	2 841,14	0,00	2 841,14	21/03/2000	7	SYS 2000	Mise au rebut
4217	COLONNE CHIRALPAK STATION IKA	21537000	2 390,17	0,00	2 390,17	04/09/2000	7	00141198-BN 959	Mise au rebut
4221	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III 650	21877000	1 585,55	0,00	1 585,55	11/07/2000	5	0300330 YA	Perte
4223	IMPRIMANTE LASER OPTRA SC 1275/COUL/16M	21877000	2 621,28	0,00	2 621,28	05/04/2000	5	1164263	Hors service
4226	VANNE TMH 261	21537000	7 394,61	0,00	7 394,61	30/08/2000	7	TMH PM P02820 A NIS 12954490	Mise au rebut

4227	MICRO ORDINATEUR CELERON 466	21877000	1 236,49	0,00	1 236,49	02/05/2000	5	SN 000453	Mise au rebut
4236	ONDULEUR MARTEK POWER SURFER 45	21537000	8 488,69	0,00	8 488,69	30/11/2000	7	2044005010004/20440 0502002	Obsolète
4239	ROTOR ANGLE FIXE	21537000	5 223,52	0,00	5 223,52	19/01/2000	7	99U397	Mise au rebut
4242	ANALYSEUR 8 VOIES	21537000	36 042,45	0,00	36 042,45	25/02/2000	7	506103/9901/007	Mise au rebut
4243	ENSEMBLE INFORMATIQUE	21877000	2 235,34	0,00	2 235,34	28/06/2000	5	SIN/109900274	Hors service
4249	PC D600 NT4	21877000	3 278,36	0,00	3 278,36	18/10/2000	5	100421479	Hors service
4250	EVOLUTION RC88W RC100WFL	21877000	10 929,39	0,00	10 929,39	07/03/2000	5	S/N3702	Hors service
4251	PROJECTEUR LCD XGA PORTABLE 60	21887000	4 352,95	0,00	4 352,95	15/01/2000	5	30156608	Obsolète
4252	SUPER STACK II SWITCH 3300	21877000	1 781,74	0,00	1 781,74	10/02/2000	5	0602/7ZNV39F8A98	Hors service
4253	SUPERSTACK II SWITCH 3300	21877000	1 781,74	0,00	1 781,74	10/02/2000	5	0602/7ZNV39F8DB8	Hors service
4256	UNITE CENTRALE AMD ATHLON/THUNDERDBIRD 750MHZ	21877000	1 147,92	0,00	1 147,92	25/10/2000	5	SN0042/BL00165-006	Obsolète
4259	PORTABLE FUJITSU	21877000	3 202,36	0,00	3 202,36	28/11/2000	5	C6175	Perte
4260	IMPRIMANTE 3 D Z402	21537000	36 300,97	0,00	36 300,97	06/12/2000	7	-	Hors service
4261	ORDINATEUR	21877000	1 773,81	0,00	1 773,81	15/01/2000	5	9911038	Mise au rebut
4262	DISQUE DUR 18 GO/EXTERNE IBM	21877000	1 333,74	0,00	1 333,74	17/12/1999	5	DE/QM318200KN.LW	Mise au rebut
4263	BASE EXPLORA 450 SPACE SAVER/MONITEUR	21877000	1 341,58	0,00	1 341,58	30/11/1999	5	099AC023756	Mise au rebut
4264	BASE EXPLORA/MONITEUR	21877000	1 341,58	0,00	1 341,58	30/11/1999	5	0899AC022523	Mise au rebut
4265	BASE EXPLORA ET MONITEUR	21877000	1 341,58	0,00	1 341,58	30/11/1999	5	099AC023768	Mise au rebut
4266	BASE EXPLORAET MONITEUR	21877000	1 341,58	0,00	1 341,58	30/11/1999	5	099AC023668	Mise au rebut
4267	BASE EXPLORA	21877000	980,29	0,00	980,29	30/11/1999	5	0899AC022465	Mise au rebut
4269	PORTABLE PC/MAC	21877000	1 741,00	0,00	1 741,00	08/06/2000	5	20027023J	Mise au rebut
4270	PHOTOCOPIEUR ANALOGIQUE	21847000	7 526,24	0,00	7 526,24	20/04/2000	10	6031209 NP6045	Mise au rebut
4271	ACCESSOIRES PHOTOCOPIEUR ANALOGIQUE	21847000	358,62	0,00	358,62	01/05/2000	10	6031209NP6045	Mise au rebut
4272	ORDINATEUR INTERSED PENTIUM II 600	21877000	1 870,36	0,00	1 870,36	09/06/2000	5	000558	Mise au rebut
4273	UN DISQUE EXTERNE 9GO POUR STATION B160L	21877000	2 043,33	0,00	2 043,33	05/05/2000	5	3714G10058	Mise au rebut
4274	1 PC COMPLET INTEL CELERON 500MHZ	21877000	1 033,85	0,00	1 033,85	10/07/2000	5	5769PHCWSSD	Mise au rebut
4275	BASE EXPLORA AVEC ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC232861 21078988	Mise au rebut
4276	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC232864 21078989	Mise au rebut
4277	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC232892 21079232	Mise au rebut
4278	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC232954 21079232	Mise au rebut
4279	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC232983 21079233	Mise au rebut
4280	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC233162 21079234	Mise au rebut
4281	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC233163 21079235	Mise au rebut

4282	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC233164 21079236	Mise au rebut
4283	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC233171 21079237	Mise au rebut
4284	BASE EXPLORA + ECRAN	21877000	1 325,92	0,00	1 325,92	07/07/2000	5	1299AC233200 21079239	Mise au rebut
4285	STATION ALPHA XP 1000667N MOD1P	21877000	8 785,83	0,00	8 785,83	25/09/2000	5	6204G EA 127346 02A	Mise au rebut
4286	POWERBOOK G3 500 MHZ	21877000	4 194,25	0,00	4 194,25	08/11/2000	5	90T042007K35	Mise au rebut
4287	MICRO ORDINATEUR PENTIUM III	21877000	1 863,06	0,00	1 863,06	01/10/1999	5	SM91451	Hors service
4288	IMPRIMANTE LASER	21877000	1 980,77	0,00	1 980,77	25/02/2000	5	NL7Y151831	Hors service
4297	SWITCH ETHERNET 24 PORTS 10/100 MB SUPER STACK II	21877000	1 430,12	0,00	1 430,12	01/10/2000	5	0701/7TSVD7203F	Hors service
4298	MICRO-ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 800 BUS 133	21877000	2 299,31	0,00	2 299,31	01/10/2000	5	0851640YA	Hors service
4330	PENTIUM III MULTIMEDIA	21877000	1 191,11	0,00	1 191,11	06/03/2000	5	8713439106374	Mise au rebut
4736	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010088	Mise au rebut
4736	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	F0C0508Z3EK	Mise au rebut
4737	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010087	Mise au rebut
4737	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	NLCGC05592	Mise au rebut
4738	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010086	Mise au rebut
5381	8MicroordinateursINTERSEDpentiumIII866/815	21877000	7 403,85	-7 403,85	0,00	24/05/2001	5	-	Mise au rebut
4738	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	-	Mise au rebut
4740	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010080	Mise au rebut
4740	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	7030052	Mise au rebut
4741	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010078	Mise au rebut
5387	IMPRIMANTEHEWLETTPACKARDFAX	21877000	3 212,22	-3 212,22	0,00	10/07/2001	5	-	Mise au rebut
5388	TELECOPIEURPANASONICUF595	21877000	1 352,56	-1 352,56	0,00	06/07/2001	5	-	Mise au rebut
4741	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	-	Mise au rebut
4399	PROCESSEUR INTEL CELERON	21877000	1 113,19	0,00	1 113,19	26/10/2000	5	-	Mise au rebut
4742	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010077	Mise au rebut
4742	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000				31/01/2001	5	30106477	Mise au rebut
4746	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000	1 054,21	-1 054,21	0,00	30/06/2001	5	S/N979FE1050069	Obsolète
4746	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000				30/06/2001	5	FRFRBO2813/FRFRCO7963/WMA6W1872618	Obsolète
4747	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000	1 054,21	-1 054,21	0,00	30/06/2001	5	S/N979FE10500368	Obsolète
4414	IMPRIMANTE BROTHER HL1660	21877000	1 265,84	0,00	1 265,84	01/10/1999	5	JB99670073	sans doute HS
4415	IMPRIMANTE BROTHER HL1660	21877000	1 265,84	0,00	1 265,84	01/10/1999	5	J89645020	sans doute HS
4417	IMPRIMANTE HP895 CXI+CABLE+SUPPORTPACK DJ	21877000	376,09	0,00	376,09	01/11/1999	5	ES9561C1QS	sans doute HS
4418	IMPRIMANTE HP895 CXI+CABLE+SUPPORTPACK DJ	21877000	376,09	0,00	376,09	01/11/1999	5	ES9561G1QQ	sans doute HS
4419	IMPRIMANTE HP895 CXI+CABLE+SUPPORTPACK DJ	21877000	376,09	0,00	376,09	01/11/1999	5	ES9561C1PQ	sans doute HS

4420	IMPRIMANTE HP895 CXI+CABLE+SUPPORTPACK DJ	21877000	376,09	0,00	376,09	01/11/1999	5	ES9561C1PS	sans doute HS
4421	IMPRIMANTE HP895 CXI+CABLE+SUPPORTPACK DJ	21877000	376,09	0,00	376,09	01/11/1999	5	ES9561CQ6	sans doute HS
4423	IMPRIMANTE HP895 CXI+CABLE+SUPPORTPACK DJ	21877000	376,09	0,00	376,09	01/11/1999	5	ES9561C1OY	sans doute HS
4424	FAX ALCATEL 3749	21887000	687,77	0,00	687,77	01/02/2000	5	99111056	INF 800
4433	2 ECRANS 17POUCES MIRO	21877000	621,72	0,00	621,72	01/07/2000	5	Q7GNO1A059939/Q7GN01A059600	Réforme
4435	PSION SERIE 5MX-8MO	21877000	651,64	0,00	651,64	01/03/2000	5	-	INF 800
4438	BREVET FRANCE CONDENSATEUR INTELLIGENT	20580000	270,57	0,00	270,57	01/09/1999	5	99 10 292	INF 800
4439	TERMINAUX THINSTAR 300	21877000	2 351,93	0,00	2 351,93	16/01/2000	5	HODO14664/HODO14667	Réforme
4448	DISQUE 18.2Go ULTRA II	21877000	743,11	0,00	743,11	01/07/2000	5	2Y01DBCPOPK	INF 800
4454	PANNEAU AFF.MAGNETIQUE	21877000	141,12	0,00	141,12	01/10/2000	5	-	INF 800
4455	CLASSEUR MONOBLOC+4CHAISES	21877000	631,94	0,00	631,94	01/07/2000	5	-	INF 800
4456	PORTE MANTEAU	21877000	53,28	0,00	53,28	01/08/2000	5	-	INF 800
4464	TELECOPIEUR 3749	21887000	754,57	0,00	754,57	01/10/2000	5	FV00040214	INF 800
4467	IMPRIMANTE HP 840C	21877000	154,56	0,00	154,56	01/11/2000	5	CN0811QOFM-C6414A	INF 800
4492	SPIN TRAINER TECHNOGYM	21537000	2 884,56	0,00	2 884,56	19/06/2000	7	D250 FRA OE 00000143	Mise au rebut
4494	PC PORTABLE FUJITSU SIEMENS LIFEBOOK	21877000	2 500,76	0,00	2 500,76	19/06/2000	5	FSP.BFT 06C15J11	Vol
4495	5 Moniteurs Plat Nec Mitsubishi LCD TFT 15p	21877000	5 991,40	0,00	5 991,40	15/11/2000	5	0802189UB/-198UB/-199UB/0602067UB/-98UB	Hors service
4506	CAMESCOPE JVC DVL 100 et accessoire	21887000	1 282,15	0,00	1 282,15	07/12/2000	5	-	Mise au rebut
4507	Portable Fujitsu Siemens modele C 6175	21877000	2 828,98	0,00	2 828,98	12/10/2000	5	063933	Mise au rebut
4509	8 MICRO ORDI DELL OPTIPLEX GX1-L	21877000	56 618,72	0,00	56 618,72	25/02/2000	5	-	Mise au rebut
4510	PROJECTEUR LCD MODELE LVPX 70V MITSUBISHI	21887000	4 917,29	0,00	4 917,29	16/10/2000	5	-	Mise au rebut
4513	MICRO ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA MODELE 2550CDT/4	21877000	2 019,83	0,00	2 019,83	14/10/1999	5	-	Mise au rebut
4518	42 Unites centrales AMD ATHLON 750Mhz 128Mo/15Go	21877000	48 212,55	0,00	48 212,55	21/10/2000	5	0043/BL00168-01 a 0043/BL168-42	Obsolète
4537	DELL OPTIPLEX GX1L PIII500	21877000	19 699,18	0,00	19 699,18	01/06/2000	5	-	Hors service
4541	DELL OPTIPLEX GX1L PIII500	21877000	49 187,48	0,00	49 187,48	01/06/2000	5	-	Hors service
4551	4 DELL OPTIPLEX GX1 PENTIUM III/500	21877000	18 516,95	0,00	18 516,95	15/06/2000	5	-	Obsolète
4575	SOUFFLET NOVOFLEX BALNIK AI POUR NIKON	21887000	434,93	0,00	434,93	01/09/2000	5	ART.3625	INF 800
4584	4 PC DELL GX1+L Pentium III Mhz 512Ko	21877000	12 280,31	0,00	12 280,31	15/09/2000	5	-	Obsolète
4585	Imprimante LEXMARK OPTRA E310 TYPE 4044-001	21877000	405,26	0,00	405,26	01/08/2000	5	5233532	INF 800
4601	2 DELL OPTIPLEX GX110 PIII 667 64Mo	21877000	3 061,44	0,00	3 061,44	11/10/2000	5	-	Mise au rebut
4603	15 Micro-ORDI INTERSED Pentium III 733	21877000	21 204,35	0,00	21 204,35	06/11/2000	5	-	Mise au rebut
4613	ECRAN 17p Multimedia SAMSUNG+Enceintes	21877000	280,29	0,00	280,29	01/12/2000	5	DP 17 HJFNA 24695	INF 800

4623	MONITEUR VIDEO HANTAREX	21877000	1 035,04	0,00	1 035,04	30/11/2000	5	HARMONIC 00549	hors service
4631	INTERFACE ORPHY GTI	21877000	1 091,21	0,00	1 091,21	24/11/2000	5	0952 27/00	Hors service
4691	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000	1 054,21	-1 054,21	0,00	30/06/2001	5	S/N979FE10500366	Obsolète
4694	ORDIDELLOPTIPLEXGX110	21877000	1 530,72	-1 530,72	0,00	15/11/2000	5	23500 OEM 0001625 04221	Hors service
4695	MICROONDEETACCESSOIRES	21537000	18 108,45	-18 108,45	0,00	20/12/2000	7	-	Mise au rebut
4698	LASERROTATIFAUTOMATIQUELB10	21537000	2 117,48	-2 117,48	0,00	30/11/2000	7	495024662	Mise au rebut
4699	2PACKAGESLEICAAVECMIREALUETTREPIED	21537000	936,05	-936,05	0,00	30/11/2000	7	51316662 / 5132952	Mise au rebut
4700	TITRATEURCOMPACTCRISOND+	21537000	7 440,06	-7 440,06	0,00	01/12/1999	7	00706	Hors service
4701	COPIEURCANONNP6512	21877000	1 043,78	-1 043,78	0,00	26/01/2001	5	UBA01740	Mise au rebut
4707	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0503Z0BY	Obsolète
4708	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0503Z26N	Obsolète
4709	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0503Z0CD	Obsolète
4710	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0503Z2MU	Obsolète
4711	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0502Z1WA	Obsolète
4712	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0503Z0C4	Obsolète
4713	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0503Z2C5	Obsolète
4714	SWITCH	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	28/03/2001	5	F0C0503Z2BN	Obsolète
4747	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000				30/06/2001	5	0375200137	Obsolète
4748	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000	1 054,21	-1 054,21	0,00	30/06/2001	5	S/N979FE10500367	Obsolète
4722	MALAXEURSTOMACHERPORTEPLEINE	21537000	2 304,01	-2 304,01	0,00	24/01/2001	7	S/N0103000825	Mise au rebut
4723	HOTTEVALISENELLEH13PECLAIRANTE	21537000	1 094,08	-1 094,08	0,00	01/03/2001	7	JP73021496DE91609882 ET FR94720194	Mise au rebut
4748	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000				30/06/2001	5	-	Obsolète
4749	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000	1 054,21	-1 054,21	0,00	30/06/2001	5	S/N979FE10200405	Obsolète
4749	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000				30/06/2001	5	-	Obsolète
4864	UNITECENTRALEAMDATHLON800MHZ256MO20GO	21877000	10 803,63	-10 803,63	0,00	15/01/2001	5	-	Mise au rebut
4864	UNITECENTRALEAMDATHLON800MHZ256MO20GO	21877000				15/01/2001	5	0051/00N04000674	Mise au rebut
4864	UNITECENTRALEAMDATHLON800MHZ256MO20GO	21877000				15/01/2001	5	0051/00N04000672	Mise au rebut
4864	UNITECENTRALEAMDATHLON800MHZ256MO20GO	21877000				15/01/2001	5	0051/00M09000397	Mise au rebut
4864	UNITECENTRALEAMDATHLON800MHZ256MO20GO	21877000				15/01/2001	5	0051/00N04000680	Mise au rebut
4864	UNITECENTRALEAMDATHLON800MHZ256MO20GO	21877000				15/01/2001	5	0051/00N04000673	Mise au rebut
4874	UNITECENTRALEPENTIUM	21877000	10 496,90	-10 496,90	0,00	24/04/2001	5	-	Obsolète
4874	UNITECENTRALEPENTIUM	21877000				24/04/2001	5	SN0114/12004703927	Obsolète
4874	UNITECENTRALEPENTIUM	21877000				24/04/2001	5	SN0116/ARO103005444	Obsolète
4876	UNITECENTRALEPC	21877000	928,44	-928,44	0,00	02/05/2001	5	-	Mise au rebut
4876	UNITECENTRALEPC	21877000				02/05/2001	5	CN09C20453	Mise au rebut

4876	UNITECENTRALEPC	21877000				02/05/2001	5	010511	Mise au rebut
4877	CONFIGURATIONTOPDVD.BOITIER	21877000	2 597,80	-2 597,80	0,00	20/05/2001	5	-	Mise au rebut
4877	CONFIGURATIONTOPDVD.BOITIER	21877000				20/05/2001	5	7TDNI2B752821	Mise au rebut
4877	CONFIGURATIONTOPDVD.BOITIER	21877000				20/05/2001	5	1428286	Mise au rebut
4877	CONFIGURATIONTOPDVD.BOITIER	21877000				20/05/2001	5	2012984	Mise au rebut
4878	OSCILLOSCOPETEKTRONIXTDS210	21537000	5 077,97	-5 077,97	0,00	22/05/2001	7	-	Obsolète
4878	OSCILLOSCOPETEKTRONIXTDS210	21537000				22/05/2001	7	B124320	Obsolète
4878	OSCILLOSCOPETEKTRONIXTDS210	21537000				22/05/2001	7	B124340	Obsolète
4878	OSCILLOSCOPETEKTRONIXTDS210	21537000				22/05/2001	7	B124347	Obsolète
4878	OSCILLOSCOPETEKTRONIXTDS210	21537000				22/05/2001	7	B124359	Obsolète
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000	21 988,88	-21 988,88	0,00	30/06/2001	5	-	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.1220	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.1420	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.1820	Mise au rebut
4739	MICROORDIPENTIUMIII800	21877000	1 410,84	-1 410,84	0,00	31/01/2001	5	010082	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.2020	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.3.20	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.5.20	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.6.20	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.8.20	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0122CC01101.9.20	Mise au rebut
4743	ARMOIREASOLVANTS	21537000	1 395,18	-1 395,18	0,00	04/06/2001	7	SNR1120271787	Mise au rebut
4744	RECIPIENTCRYOGENIQUEAIRLIQUIDETP100	21537000	2 076,24	-2 076,24	0,00	03/05/2001	7	SNR1120271794	Mise au rebut
4745	SPECTROMETREINFRAROUGEPERKINELMERAVEC LOGICIE	21537000	15 657,21	-15 657,21	0,00	03/05/2001	7	SNR1120271795	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0127.CC01101.0.120	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0127CC01101.1020	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0127CC01101.1620	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0127CC01101.4.20	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	0127CC01101.7.20	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	122.CC01101.2.20	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	122CC01101.1120	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	122CC01101.1520	Mise au rebut
4750	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000	1 054,21	-1 054,21	0,00	30/06/2001	5	S/N979FE10500378	Obsolète
4751	UNITECENTRALEATHLON900MHZ	21877000	1 054,21	-1 054,21	0,00	30/06/2001	5	S/N799FE10500364	Obsolète
4752	VARIANTEATHLON900MHZ	21877000	1 442,15	-1 442,15	0,00	30/06/2001	5	S/N0103000825	Obsolète
4753	VARIANTEATHLON900MHZ	21877000	1 442,15	-1 442,15	0,00	30/06/2001	5	S/N0103000825	Obsolète
4754	CHROMATOGRAPHESAGILENTHPLCETP6COUPLESM	21537000	4 114,39	-4 114,39	0,00	14/05/2001	7	JP73021496DE91609882 ET FR94720194	Mise au rebut
4755	CHROMATOGRAPHESHPLCETP6COUPLESM	21537000	37 029,56	-37 029,56	0,00	14/05/2001	7	JP73021496DE91609882 ET FR94720194	Mise au rebut
4756	CHROMATOGRAPHEHPLCETP6COUPLESM	21537000	41 214,74	-41 214,74	0,00	14/05/2001	7	JP73021496DE91609882 ET FR94720194	Mise au rebut
4760	PAILLASSEDELABORATOIRESAVECACCESSOIRES	21537000	6 619,28	-6 619,28	0,00	12/06/2001	7	-	Mise au rebut

4762	ORDIDELLOPTIPLEXGX110L	21877000	1 268,19	-1 268,19	0,00	05/06/2001	5	-	Hors service
4763	ORDIDELLOPTIPLEXGX110L	21877000	1 268,19	-1 268,19	0,00	05/06/2001	5	-	Hors service
4764	ORDIDELLOPTIPLEXGX110L	21877000	1 268,19	-1 268,19	0,00	05/06/2001	5	-	Hors service
4765	ORDIDELLOPTIPLEXGX110L	21877000	1 268,19	-1 268,19	0,00	05/06/2001	5	-	Hors service
4766	ORDIDELLOPTIPLEXGX110L	21877000	1 268,19	-1 268,19	0,00	05/06/2001	5	-	Hors service
4767	SWITCHENTREPRISEEDITION	21877000	1 635,25	-1 635,25	0,00	01/05/2001	5	-	Mise au rebut
4768	IMPRIMANTEHPLASERJET4100N	21877000	2 239,77	-2 239,77	0,00	10/07/2001	5	-	Mise au rebut
4773	CENTRIFUGEUSEAVECACCESSOIRES	21537000	3 568,48	-3 568,48	0,00	16/07/2001	7	-	Hors service
4774	BALANCEDEPRECISION	21537000	1 675,26	-1 675,26	0,00	10/07/2001	7	-	Hors service
4775	BALANCED'ANALYSE	21537000	2 099,73	-2 099,73	0,00	10/07/2001	7	-	Hors service
4776	BALANCED'ANALYSE	21537000	2 361,46	-2 361,46	0,00	10/07/2001	7	-	Hors service
4777	IMPRIMANTES,DISQUEDURETFOURNITURES	21877000	4 525,64	-4 525,64	0,00	20/07/2001	5	-	Mise au rebut
4782	PENETROMETREDYNAMIQUEPANDA96	21537000	7 097,68	-7 097,68	0,00	01/10/2001	7	005028	Mise au rebut
4783	MICROORDIHPPAVILLON5311	21877000	1 546,03	-1 546,03	0,00	07/07/2001	5	TW11809631	Mise au rebut
4792	IMPRIMANTEHP4100NLASERJET	21877000	2 398,25	-2 398,25	0,00	04/09/2001	5	NLCGC10670	Hors service
4800	TABLES	21847000	6 993,30	-6 993,30	0,00	01/09/2001	10	-	Mise au rebut
4803	TABLESETCHAISES	21847000	4 105,73	-4 105,73	0,00	01/09/2001	10	-	Mise au rebut
4804	TABLESETCHAISES	21847000	3 805,05	-3 805,05	0,00	01/09/2001	10	-	Mise au rebut
4815	LOTDECHAISES	21847000	4 688,29	-4 688,29	0,00	01/09/2001	10	-	Mise au rebut
4827	MOBILIERSURMESURE	21877000	16 429,03	-16 429,03	0,00	14/09/2001	5	-	Mise au rebut
4828	chromatographe	21537000	18 291,98	-18 291,98	0,00	08/10/2001	7	CN00006425	Hors service
4830	IMPRIMANTEHPLASER	21877000	1 534,07	-1 534,07	0,00	01/10/2001	5	NL7G016217	Mise au rebut
4832	PENTIUMIII750MHZECRANLCD	21877000	2 383,81	-2 383,81	0,00	18/10/2001	5	5XD280J	Mise au rebut
4833	PENTIUMIII850MHZPORTABLE	21877000	3 237,77	-3 237,77	0,00	01/10/2001	5	6X4L70J	Hors service
4834	MATERIELRESEAUSWITCH	21877000	1 783,12	-1 783,12	0,00	17/09/2001	5	FOCO522ZOZM	Obsolète
4835	APPAREILETUDEDUCENTREDEPOUSSEE	21537000	800,04	-800,04	0,00	01/11/2001	7	EH25/24 ET EH25/26	Mise au rebut
4850	ORDIDELLPENTIUMIII	21877000	1 834,43	-1 834,43	0,00	30/10/2001	5	DQTS70F	Mise au rebut
4851	22ORDIDELLOPTIPLEXGX110PIII	21877000	33 495,73	-33 495,73	0,00	02/04/2001	5	-	Mise au rebut
4856	APPAREILSD'ETUDEDUCENTREDEPOUSSEE	21537000	1 780,01	-1 780,01	0,00	01/11/2001	7	EH25/24 ET EH25/26	Mise au rebut
4857	APPAREILD'ETUDEDUCENTREDEPOUSSEE	21537000	1 780,01	-1 780,01	0,00	01/11/2001	7	EH25/24 ET EH25/26	Mise au rebut
4858	MOTEUREUROSTARPOWER	21537000	1 060,74	-1 060,74	0,00	01/12/2000	7	-	Mise au rebut
4859	PSMAIRSTER2+PIETEMENTAIRSTER2	21537000	10 207,63	-10 207,63	0,00	02/02/2000	7	-	Obsolète
4860	18GBSEDISKDRIVEPOURSERVEUR	21877000	1 946,29	-1 946,29	0,00	29/12/2000	5	SN3BMOFW9N	Mise au rebut
4863	ORDINATEURAMDATHLON800MHZ128MO/20GO	21877000	1 318,11	-1 318,11	0,00	10/01/2001	5	S/N0051/00M09000393	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	122CC01101.1720	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	127CC01101.1320	Mise au rebut
4882	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				30/06/2001	5	127CC01101.1920	Mise au rebut
4893	OSCILLOSCOPENUMERIQUE	21537000	2 609,44	-2 609,44	0,00	07/11/2001	7	-	Obsolète
4893	OSCILLOSCOPENUMERIQUE	21537000				07/11/2001	7	C037664	Obsolète
4893	OSCILLOSCOPENUMERIQUE	21537000				07/11/2001	7	C037731	Obsolète
4865	ECONOMYDEMOKITDEMONSTRATIONEXAMENT OUTESMETHO	21537000	1 813,14	-1 813,14	0,00	01/01/2001	7	-	Obsolète
4867	AMPEREMETRE	21537000	2 209,00	-2 209,00	0,00	01/03/2001	7	1510.04	Mise au rebut

4868	AMPLI TOA A512E	21887000	2 115,12	-2 115,12	0,00	01/04/2001	5	-	Hors service
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000	14 179,69	-14 179,69	0,00	05/11/2001	5	0141/5605E1370371	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704367	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704368	Mise au rebut
4875	PCK7900256MO/20GO	21877000	1 083,79	-1 083,79	0,00	18/05/2001	5	0119/042E954t14783	Obsolète
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704370	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704372	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704373	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704374	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704375	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704376	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704377	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	0141/5605E13704378	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	041/5605E13704369	Mise au rebut
4903	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000				05/11/2001	5	141/5605E13704366	Mise au rebut
4904	CATALYSTSWITCH	21877000	3 697,55	-3 697,55	0,00	15/11/2001	5	FAB0542Q5D3	Obsolète
5038	UCPentium	21877000	15 009,49	-15 009,49	0,00	01/10/2001	5	SN 011817	Hors service
4879	programmateurmicromaster48	21537000	1 088,14	-1 088,14	0,00	02/07/2001	7	927103	Mise au rebut
4880	MICROORDINATEURPOWERMATE	21877000	2 102,53	-2 102,53	0,00	01/05/2001	5	TGBS04101377	Mise au rebut
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011809	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011811	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011813	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011815	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011816	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011814	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011812	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011810	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011808	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN 011818	Hors service
5038	UCPentium	21877000				01/10/2001	5	SN011807	Hors service
5256	powermacintoshGA	21877000	8 172,77	-8 172,77	0,00	15/10/2001	5	CK135KLQ4Y	Réforme
5256	powermacintoshGA	21877000				15/10/2001	5	N513304FKPX	Réforme
5256	powermacintoshGA	21877000				15/10/2001	5	CK135KLQ4Y	Réforme
5256	powermacintoshGA	21877000				15/10/2001	5	N513304FKPX	Réforme
5308	ORDINATEURPENTIUMIII886	21877000	2 776,44	-2 776,44	0,00	21/04/2001	5	010616	Mise au rebut
5308	ORDINATEURPENTIUMIII886	21877000				21/04/2001	5	010617	Mise au rebut
5308	ORDINATEURPENTIUMIII886	21877000				21/04/2001	5	010618	Mise au rebut
5337	UCAMDATHLON	21877000	3 377,76	-3 377,76	0,00	03/01/2001	5	S/N0051/000392M	Mise au rebut
5337	UCAMDATHLON	21877000				03/01/2001	5	S/N0051/00N040000678	Mise au rebut
5339	IMPLEMARKE312	21877000	2 661,40	-2 661,40	0,00	03/01/2001	5	-	Mise au rebut
4885	PANNEAUELECTRONIQUE	21887000	2 298,05	-2 298,05	0,00	10/09/2001	5	-	Obsolète
4889	oscilloscopemgazoom2voies	21537000	2 111,18	-2 111,18	0,00	15/10/2001	7	my40003087	Obsolète
4890	BANCDIDACTIQUE	21537000	5 479,66	-5 479,66	0,00	02/10/2001	7	BDHR100P01Z75101	Obsolète

4891	UNITECENTRALEBIPENTIUMIIIGHZ	21877000	2 752,09	-2 752,09	0,00	08/10/2001	5	S/N0140/RO0108029075	Obsolète
4892	UNITECENTRALE	21877000	833,28	-833,28	0,00	16/10/2001	5	ECSZ010323	Mise au rebut
5339	IMPLEMARKE312	21877000				03/01/2001	5	-	Mise au rebut
5339	IMPLEMARKE312	21877000				03/01/2001	5	-	Mise au rebut
5339	IMPLEMARKE312	21877000				03/01/2001	5	-	Mise au rebut
4895	TONDEUSE	21557000	1 119,27	-1 119,27	0,00	30/10/2001	7	00155	Mise au rebut
4900	UNITECENTRALE	21877000	5 558,11	-5 558,11	0,00	15/11/2001	5	0144/TY1G63910116	Mise au rebut
4902	IMPRIMANTEHPLASERJET5000N	21877000	2 570,82	-2 570,82	0,00	08/11/2001	5	SNLT3181598	Mise au rebut
5339	IMPLEMARKE312	21877000				03/01/2001	5	-	Mise au rebut
5340	PORTABLEHPPENTIUMIII	21877000	3 766,77	-3 766,77	0,00	03/01/2001	5	-	Mise au rebut
5340	PORTABLEHPPENTIUMIII	21877000				03/01/2001	5	X	Mise au rebut
5342	BUREAU101-032-08-80	21847000	1 104,28	-1 104,28	0,00	01/02/2001	10	-	Mise au rebut
5342	BUREAU101-032-08-80	21847000				01/02/2001	10	X	Mise au rebut
5342	BUREAU101-032-08-80	21847000				01/02/2001	10	X	Mise au rebut
5342	BUREAU101-032-08-80	21847000				01/02/2001	10	X	Mise au rebut
5344	VIDEOPROJECTEURHITACHICPX940	21537000	5 966,64	-5 966,64	0,00	23/03/2001	7	-	Mise au rebut
5344	VIDEOPROJECTEURHITACHICPX940	21537000				23/03/2001	7	X	Mise au rebut
5346	UC-K7-1000	21877000	3 246,14	-3 246,14	0,00	12/07/2001	5	-	Mise au rebut
5346	UC-K7-1000	21877000				12/07/2001	5	-	Mise au rebut
5350	EC_GENER9MONITEURSCOULEUR	21877000	8 747,45	-8 747,45	0,00	29/01/2001	5	-	Mise au rebut
5350	EC_GENER9MONITEURSCOULEUR	21877000				29/01/2001	5	X	Mise au rebut
5350	EC_GENER9MONITEURSCOULEUR	21877000				29/01/2001	5	X	Mise au rebut
4905	MICROPORTABLEHPXE3	21877000	2 111,90	-2 111,90	0,00	12/11/2001	5	TW140306125	Mise au rebut
4906	COPIEURCANAONPC890	21877000	1 085,75	-1 085,75	0,00	22/11/2000	5	-	Mise au rebut
4907	APPLEIBOOKSE466GRAPHIT	21877000	2 567,20	-2 567,20	0,00	03/01/2001	5	-	Mise au rebut
4908	IMPRIMANTEHPLASERJET2100TN	21877000	1 213,91	-1 213,91	0,00	31/01/2001	5	LGBB237025	Mise au rebut
4910	ORDINATEURPENTIUMIII733ECRAN17p+IMPRIMANTE	21870000	2 801,20	-2 801,20	0,00	23/01/2001	5	010065+0Z52430YA+FRW179075	Mise au rebut
4911	IMPRIMANTEHPLASER4050N	21877000	1 840,84	-1 840,84	0,00	31/01/2001	5	125111	Mise au rebut
4913	MONITEUR+LECTEURZIP+SCANNER	21877000	2 160,78	-2 160,78	0,00	15/12/2000	5	-	Mise au rebut
4915	CAMESCOPESONYDCEPC100	21887000	2 367,99	-2 367,99	0,00	17/11/2000	5	165426	Mise au rebut
4916	ORDIPENTIUMIII733	21877000	3 394,01	-3 394,01	0,00	02/02/2001	5	010091/0X91031JB/FRGW172829	Mise au rebut
4917	RESWitch	21877000	1 287,32	-1 287,32	0,00	19/07/2001	5	3 C 16985 B	Mise au rebut
4919	Laserjat2200	21877000	1 299,50	-1 299,50	0,00	17/09/2001	5	-	Mise au rebut
4920	HPXE3	21877000	2 592,04	-2 592,04	0,00	24/09/2001	5	-	Mise au rebut
4921	pentiumIII	21877000	2 643,36	-2 643,36	0,00	17/10/2001	5	-	Mise au rebut
4922	AUTOPORTEE	21557000	985,89	-985,89	0,00	28/05/1999	7	-	Mise au rebut
4923	pc	21877000	1 330,27	-1 330,27	0,00	12/01/2001	5	PIII733/A	Obsolète
4924	PC	21877000	1 330,27	-1 330,27	0,00	12/01/2001	5	PIII733/A	Obsolète
4925	PC	21877000	1 330,27	-1 330,27	0,00	12/01/2001	5	9III733/A	Obsolète
4926	PC	21877000	1 330,27	-1 330,27	0,00	12/01/2001	5	PIII733/A	Obsolète
4928	COFFRET SECURITE CHAUFFAGE	21358000	6 946,55	-6 136,09	810,46	01/01/2001	20		Mise au rebut

4933	PORTABLEXE3PIII	21877000	3 609,72	-3 609,72	0,00	17/04/2001	5	-	Obsolète
4936	ATHLON800	21877000	1 306,46	-1 306,46	0,00	27/04/2001	5	-	Obsolète
4937	ATHLON800	21877000	1 306,46	-1 306,46	0,00	27/04/2001	5	-	Obsolète
4942	UC-K7-900	21877000	1 256,01	-1 256,01	0,00	21/05/2001	5	-	Obsolète
4944	ADOUCISSEUR D'EAU	21358000	2 041,45	-1 688,46	352,99	01/11/2001	20		Mise au rebut
4945	PC	21877000	1 209,04	-1 209,04	0,00	24/10/2001	5	-	Obsolète
4946	PC	21877000	3 131,33	-3 131,33	0,00	24/10/2001	5	-	Obsolète
4949	PC	21877000	3 261,80	-3 261,80	0,00	26/11/2001	5	-	Obsolète
4950	MACHINEPIQUEUSE	21887000	6 784,54	-6 784,54	0,00	26/11/2001	5	-	Mise au rebut
4953	COFFRET CHAUDIERE	21358000	4 058,95	-3 333,50	725,45	01/12/2001	20		Mise au rebut
4954	BRIQUETAGE CHAUDIERE	21358000	4 060,65	-3 334,80	725,85	01/12/2001	20		Mise au rebut
4959	REGULATEUR CHAUDIERE	21358000	1 429,97	-1 174,27	255,70	01/12/2001	20		Mise au rebut
4962	SONYDCRPC2PORTABLE	21877000	2 761,45	-2 761,45	0,00	11/09/1999	5	-	Mise au rebut
4964	MicroordinateurPentiumIII866Mhzavecscanner	21870000	2 665,74	-2 665,74	0,00	15/02/2001	5	w023600022	Mise au rebut
4965	CLIMATISEUR TYPE SPLIT SYSTEM A CONDENSATION A AIR	21358000	2 957,36	-2 580,12	377,24	01/03/2001	20		Mise au rebut
4966	MicroordinateurPentiumIII733avecimprimante	21877000	1 484,25	-1 484,25	0,00	12/01/2001	5	001995	Obsolète
4968	MicroordinateurNECDEKTOPPIII866MHZ64MO20	21877000	1 521,45	-1 521,45	0,00	17/04/2001	5	SW023600023 DP17HJFNB11635P	Mise au rebut
4970	MULTIWELLPLATEREADER	21537000	5 786,85	-5 786,85	0,00	29/06/2000	7	-	Mise au rebut
4973	MICROportableNECVersaPIII650mhz	21877000	2 917,80	-2 626,02	291,78	28/06/2001	5	-	Mise au rebut
4984	BALANCE210g/0.001g	21537000	4 317,75	-4 317,75	0,00	10/07/2001	7	12307170 / 13006575	Perte
4996	BALANCESARTOPACBASIC	21537000	4 161,19	-4 161,19	0,00	07/12/2001	7	135 06 55Z	Perte
4998	ORDINATEURTOSHIBA1700400C700	21877000	1 102,54	-1 102,54	0,00	06/09/2001	5	-	Mise au rebut
4999	ORDINATEURSAMSUNG	21877000	4 277,21	-4 277,21	0,00	06/09/2001	5	VM 8100XTD + P BELL IX 91541 P4	Mise au rebut
5000	ORDINATEURCOMPACQ1701PIII800	21877000	2 514,75	-2 514,75	0,00	14/09/2001	5	-	Mise au rebut
5001	ECRANSAMSUNG17"couleur	21877000	2 155,62	-1 940,04	215,58	28/06/2001	5	-	Mise au rebut
5002	ORDINATEUREIZT962	21877000	1 947,62	-1 947,62	0,00	15/09/2001	5	-	Mise au rebut
5003	ORDINATEURPBELLIX914541	21877000	2 477,08	-2 477,08	0,00	27/09/2001	5	-	Mise au rebut
5005	MICROORDINATEURTYPECELERON800Mhz+peripheriqu	21877000	1 047,27	-1 047,27	0,00	19/11/2001	5	-	Mise au rebut
5006	MICROORDINATEURCELERON900	21877000	835,96	-835,96	0,00	15/11/2001	5	012 686 VC	Mise au rebut
5008	MICROORDINATEURACERPOWERSXC900CELERON+MICR	21877000	2 382,53	-2 382,53	0,00	17/01/2001	5	-	Mise au rebut
5009	ORDINATEURPORTABLELATITUDEC810PENTIUMIII+EC	21877000	3 790,65	-3 790,65	0,00	16/10/2001	5	FCTX70J	Hors service
5011	ORDINATEURECOCELERON1GHZZebraMJ	21877000	1 354,64	-1 354,64	0,00	13/11/2001	5	ECO C 1001 2 MJ	Hors service
5012	ORDINATEURECOCELERON1GHZZEBRAMJ	21877000	1 354,64	-1 354,64	0,00	13/11/2001	5	ECO C 1000ZMJ	Hors service
5017	MICROORDINATEURPENTIUMIII933815+IMPRIMANTE	21877000	1 683,96	-1 683,96	0,00	03/08/2001	5	-	Hors service
5018	MICROORDINATEURPENTIUMIII933815+imprimante	21877000	1 683,96	-1 683,96	0,00	03/08/2001	5	-	Hors service
5021	PHOTOCOPIEURMINOLTA	21877000	1 001,45	-1 001,45	0,00	30/11/2001	5	-	Mise au rebut

5023	PHOTOCOPIEURMINOLTA	21877000	2 274,02	-2 274,02	0,00	30/11/2001	5	-	Mise au rebut
5031	Systèmeépifluorescence	21537000	12 166,38	-12 166,38	0,00	02/04/2001	7	2003003	Vol
5034	OrdinateurDell	21877000	1 307,17	-1 307,17	0,00	11/04/2001	5	6DO640J	Hors service
5035	PortableHPXE3-PentiumIII	21877000	3 344,43	-3 344,43	0,00	06/04/2001	5	TWII 209449	Obsolète
5037	ScannerLS40Nikon	21877000	1 205,56	-1 205,56	0,00	15/10/2001	5	-	Hors service
5350	EC_GENER9MONITEURSCOULEUR	21877000				29/01/2001	5	X	Mise au rebut
5360	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII733MHZ	21877000	1 094,08	-1 094,08	0,00	08/01/2001	5	001933	Mise au rebut
5360	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5360	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5360	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5360	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5360	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5361	MICROORDINATEURINTERSEPENTIUMIII733MHZ	21877000	1 094,08	-1 094,08	0,00	08/01/2001	5	001936	Mise au rebut
5361	MICROORDINATEURINTERSEPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5361	MICROORDINATEURINTERSEPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5361	MICROORDINATEURINTERSEPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5361	MICROORDINATEURINTERSEPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5049	PowerMacG4+accessoirs	21877000	2 742,15	-2 742,15	0,00	10/02/2001	5	CK 103 J9 TK 5C	Obsolète
5361	MICROORDINATEURINTERSEPENTIUMIII733MHZ	21877000				08/01/2001	5	X	Mise au rebut
5056	sITEIMAGEqUANTPC	21537000	5 978,38	-5 978,38	0,00	28/11/2000	7	63.0008.61	Obsolète
5095	APPAREILPHOTONUMERIQUESONYDSC70	21537000	1 089,45	-1 089,45	0,00	18/10/2000	7	-	Mise au rebut
5121	incubateur	21537000	938,37	-938,37	0,00	20/03/2001	7	53LEB53	Mise au rebut
5122	INDICATEURDENIVEAU	21537000	4 147,44	-4 147,44	0,00	30/03/2001	7	DMC00616	Mise au rebut
5123	INDICATEUR	21537000	4 147,44	-4 147,44	0,00	30/03/2001	7	20814297	Mise au rebut
5137	orinateur	21877000	2 180,35	-2 180,35	0,00	23/07/2001	5	udma100uc2107049	Mise au rebut
5144	ORDINATEUR	21877000	1 870,10	-1 870,10	0,00	26/10/2001	5	453	Mise au rebut
5165	TERMORELIEUR	21877000	1 887,65	-1 887,65	0,00	05/12/2000	5	7875	Mise au rebut
5166	materielinformatique	21877000	1 363,26	-1 363,26	0,00	08/01/2001	5	PIII750A	Mise au rebut
5169	portablehewlettpackard	21877000	3 174,82	-3 174,82	0,00	22/06/2001	5	-	Mise au rebut
5170	stereoloupetrinoculaire	21537000	3 492,99	-3 492,99	0,00	19/06/2001	7	69000426	Mise au rebut
5171	portablehpomnibookxe3	21877000	1 930,98	-1 930,98	0,00	15/06/2001	5	po gen	Mise au rebut
5172	pavillon7920900mhzordinateur	21877000	931,92	-931,92	0,00	26/09/2001	5	22740	Mise au rebut

5173	portablesonyecran14p	21870000	2 603,62	-2 603,62	0,00	26/08/2001	5	vaio pcg-fx203k	Mise au rebut
5174	1400013236	21877000	2 762,53	-2 762,53	0,00	22/10/2001	5	gx240sd	Mise au rebut
5240	MATERIELINFORMATIQUE	21877000	2 088,16	-2 088,16	0,00	26/01/2001	5	-	Obsolète
5243	ORDINATEURPORTABLE	21877000	6 382,69	-6 382,69	0,00	15/05/2001	5	3892P911	Réforme
5243	ORDINATEURPORTABLE	21877000	6 382,69	-6 382,69	0,00	15/05/2001	5	3892P911	Réforme
5251	CARTEPIXCID32	21537000	2 862,73	-2 862,73	0,00	08/10/2001	7	SNPIXCID32R20160	Mise au rebut
5365	ECRANSAMSUNGMULTIMEDIA	21877000	840,88	-840,88	0,00	09/01/2001	5	DP17HJFNB19498	Mise au rebut
5365	ECRANSAMSUNGMULTIMEDIA	21877000				09/01/2001	5	DP17HJFNB19518	Mise au rebut
5365	ECRANSAMSUNGMULTIMEDIA	21877000				09/01/2001	5	DP17HJFNB19538	Mise au rebut
5366	1SWITCH24-PORT	21877000	5 418,31	-5 418,31	0,00	27/02/2001	5	FAB0507U20E	Obsolète
5271	PCATHLON	21877000	3 263,54	-3 263,54	0,00	04/05/2001	5	0118/010308000632	Obsolète
5274	LINUX256MO	21877000	1 563,92	-1 563,92	0,00	17/04/2001	5	-	Obsolète
5276	UNITECENTRALEAMDATHLON	21877000	11 387,59	-11 387,59	0,00	25/09/2001	5	-	Obsolète
5280	MODULEDEFINITIONGP335	21877000	2 519,51	-2 519,51	0,00	07/02/2001	5	-	Mise au rebut
5281	SERVEURHPNETSERVERE800PIII866	21877000	2 585,16	-2 585,16	0,00	05/03/2001	5	FR10623730	Hors service
5285	ordinateurportablehpXE3	21877000	3 094,79	-3 094,79	0,00	19/06/2001	5	s/n tw12305100	Vol
5289	PCHPVL400BUREAUPIII/16HZ	21877000	6 242,85	-6 242,85	0,00	10/11/2001	5	FR14216149	Hors service
5291	ALPHASERVERSC/8ES40	21877000	187 879,63	-187 879,63	0,00	24/04/2001	5	CP-G9262-06	Réforme
5292	ALPHASERVERSC/8ES40	21877000	20 875,51	-20 875,51	0,00	24/04/2001	5	CP-G9262-06	Réforme
5293	ALPHASERVERSC/8ES40	21877000	174 755,02	-174 755,02	0,00	24/04/2001	5	CP-G9262-06	Réforme
5294	Monodistillateurinox8L/H	21537000	2 083,97	-2 083,97	0,00	17/11/2000	7	A8782008	Mise au rebut
5296	Pompechimie	21537000	2 670,95	-2 670,95	0,00	03/01/2001	7	203878	Hors service
5297	THERMOSTATCIRCULATION	21537000	1 339,64	-1 339,64	0,00	29/09/2000	7	0032617	Mise au rebut
5300	POMPEROTATIVE	21537000	1 202,45	-1 202,45	0,00	13/12/2000	7	A134 51 912	Mise au rebut
5302	REFRIGERATEUR	21537000	906,53	-906,53	0,00	07/12/2000	7	870064	Mise au rebut
5306	INSPIRON8000-INTELPENTIUMIII	21877000	3 468,81	-3 468,81	0,00	02/11/2001	5	64 DT 70J	Mise au rebut
5307	ORDINATEURPORTABLE	21877000	2 000,57	-2 000,57	0,00	17/04/2001	5	XE3 2113	Mise au rebut
5366	1SWITCH24-PORT	21877000				27/02/2001	5	FAB0507U251	Obsolète
5366	1SWITCH24-PORT	21877000				27/02/2001	5	FAB0507U252	Obsolète
5366	1SWITCH24-PORT	21877000				27/02/2001	5	FAB0507U218	Obsolète
5311	CELLULEDEFILTRATION	21537000	1 268,19	-1 268,19	0,00	23/03/2001	7	324XV8	Mise au rebut
5313	APPAREILPHOTONIKONCOOLPIX	21537000	1 423,99	-1 423,99	0,00	19/04/2001	7	40 99 768	Mise au rebut
5317	PC	21877000	4 073,33	-4 073,33	0,00	02/05/2001	5	SN 010516	Hors service
5325	UNITEASSERVISSEMENTDEVITESSECTV101230V	21537000	1 123,32	-1 123,32	0,00	02/11/2001	7	563 R012N025	Mise au rebut
5326	ORDINATEURPORTABLEXE3	21877000	2 131,04	-2 131,04	0,00	21/06/2001	5	TW12211343	Mise au rebut
5331	ORDINATEURHPVECTRA310/P3	21877000	1 694,56	-1 694,56	0,00	06/11/2001	5	FR 14025 123	Mise au rebut
5367	8TABLES1600X800	21847000	2 036,73	-2 036,73	0,00	23/02/2001	10	-	Mise au rebut
5367	8TABLES1600X800	21847000				23/02/2001	10	-	Mise au rebut
5367	8TABLES1600X800	21847000				23/02/2001	10	-	Mise au rebut
5367	8TABLES1600X800	21847000				23/02/2001	10	-	Mise au rebut
5367	8TABLES1600X800	21847000				23/02/2001	10	-	Mise au rebut
5395	PORTABLEHPINVENTPENTIUMIIIDISQUEDUR,LECTEUR	21877000	3 688,67	-3 688,67	0,00	08/11/2001	5	S/N TW 14212100	Mise au rebut
5397	SERVEUR	21877000	2 803,44	-2 803,44	0,00	05/04/2001	5	-	Mise au rebut

5398	SERVEUR	21877000	50 843,90	-50 843,90	0,00	10/05/2001	5	-	Mise au rebut
5427	PORTABLEHPOMNIBOOKXE3	21877000	3 253,10	-3 253,10	0,00	20/06/2001	5	S/N TW 12302064	Mise au rebut
5428	ToshibasatellitePro4600	21877000	4 418,66	-4 418,66	0,00	24/10/2001	5	91353728G ss460-0	Mise au rebut
5906	supporttechniquetechnoimage	21537000	14 257,80	-14 257,80	0,00	15/01/2001	7	-	Mise au rebut
5911	10445619	21537000	10 336,16	-10 336,16	0,00	19/03/2001	7	MZ12-5	Mise au rebut
5913	SDMM51/315pouces	21877000	1 383,00	-1 383,00	0,00	28/03/2001	5	-	Mise au rebut
5927	Ensembledepompage	21537000	3 418,72	-3 418,72	0,00	19/10/2001	7	-	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000	8 877,31	-8 877,31	0,00	10/04/2001	5	CNBF060498	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	HUOB7142TB	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	CNBF060651	Mise au rebut
6049	INSTALLATION DE RESEAU	21358000	12 438,32	-10 782,37	1 655,95	01/04/2001	20		Obsolète
7179	ESS7530015DTCC	21537000	3 963,67	-3 963,67	0,00	28/01/2002	7	-	Mise au rebut
7914	PORTABLEHPCompaqEVON1050V	21877000	2 385,00	-2 385,00	0,00	06/03/2003	5	(S)TW30321747	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	CNBF060702	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	CNBF060703	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	CNBF060738	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	FRGW250317	Mise au rebut
25148	CENTRIFUGEUSE MEGAFUGE 1.0	21567000	3 969,89	0,00	3 969,89	30/10/1999	7	-	Mise au rebut
25287	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX 940+ECRAN MURAL	21567000	5 813,22	-5 813,22	0,00	24/04/2001	7	G1A002847	Mise au rebut
2261	BINO LEICA 28/ECLAIRAGE LEICA FIBRE OPTIQUE	21537000	5 002,41	0,00	5 002,41	31/03/1998	7	BINO 10446174 - FIBRE OPTIQUE 73332521 - GLS 150	Mise au rebut
2273	STYLUS PHOTO 700 EPSON	21877000	423,04	0,00	423,04	01/12/1998	5	BO71051 HB	Mise au rebut
5347	VIDEOPROJECTEUREPSON800XGA	21537000	6 767,15	-6 767,15	0,00	09/11/2001	7	-	Mise au rebut
5348	UCAMDATHLON	21877000	1 472,59	-1 472,59	0,00	22/11/2001	5	-	Mise au rebut
5349	PCDELLINSPIRON8100PIII	21877000	3 851,53	-3 851,53	0,00	12/11/2001	5	-	Mise au rebut
5430	Ordinateur	21877000	2 317,18	-2 317,18	0,00	07/11/2001	5	0144/011015001279	Mise au rebut
6038	GER1500	21537000	13 959,18	-13 959,18	0,00	28/12/2000	7	2063	Mise au rebut
6728	SERVEURHPPENTIUMII+SDRAM+DD3640+DD1840 +NET	21877000	9 186,95	-9 186,95	0,00	13/08/2002	5	FR22117143	Obsolète
7178	BalanceCPDualRange	21537000	3 618,00	-3 618,00	0,00	30/11/2001	7	CP225D	Mise au rebut
7915	HOTTEGEMINI75cm	21537000	2 450,55	-2 450,55	0,00	20/03/2003	7	15912	Mise au rebut
9689	UNITECENTRALEPENTIUM-4E+cartemereASUS/P4S800D+	21877000	1 315,06	-1 315,06	0,00	18/10/2004	5	0232F-248-00	Mise au rebut
10418	ImprimanteHPCOLORLaserjet4650DN	21877000	3 211,74	-3 211,74	0,00	26/12/2005	5	JPKFD43854	Mise au rebut
11294	Multiprep	21537000	598,00	-598,00	0,00	01/02/2005	7	-	Mise au rebut
11311	DHP240200.30	21537000	1 328,23	-1 328,23	0,00	31/12/2005	7	-	Mise au rebut
2141	ORDINATEUR MEGATHOR PII 350/64/100/6.4/32*	21877000	1 815,86	0,00	1 815,86	27/11/1998	5	S/N 5174441098058	Mise au rebut
2265	ORDINATEUR PORTABLE OMNIBOOK 2100 HEWLETT PACKARD	21877000	2 376,07	0,00	2 376,07	12/10/1998	5	X TW829 D6464	Mise au rebut
2266	ARMOIRE RIDEAU DECOR BOIS VITAL 198X120X40	21877000	454,69	0,00	454,69	01/10/1998	5	-	Mise au rebut

2270	COPIEUR NUMERIQUE DP 2460 TOSHIBA	21877000	8 777,11	0,00	8 777,11	10/11/1998	5	JE 815 851	Mise au rebut
2275	BUREAU + CAISSON PORTEUR	21877000	545,48	0,00	545,48	01/11/1998	5	/	Mise au rebut
2278	IMPRIMANTE EPL 5700 8 MO ETHERNET POSCRIPT MAC	21877000	1 020,51	0,00	1 020,51	16/11/1998	5	ATJ2033036	Mise au rebut
2279	MICRO-ORDINATEUR PENTIUM II 333	21877000	4 126,98	0,00	4 126,98	30/11/1998	5	PII 333/4GA	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	FRGW250345	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	NLCDB00621	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	CNBF060651	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	CNBF060709	Mise au rebut
5379	imprimanteHPlaserjet4100N	21877000				10/04/2001	5	NLCDH15488	Mise au rebut
2283	MEUBLE CASSETTES 2060	21847000	695,22	0,00	695,22	01/12/1998	10	JD828317	Mise au rebut
5369	AMENAGEMENTSALLEENPLANSDETRAVAIL	21847000	1 387,59	-1 387,59	0,00	30/01/2001	10	-	Mise au rebut
2941	BANQUE DE PRET CONCERTINA AVEC MULTITUDE ELEMENTS	21877000	13 446,30	0,00	13 446,30	03/03/1999	5	-	Mise au rebut
3223	MOBILIERS	21877000	6 125,48	0,00	6 125,48	29/11/1999	5	-	Mise au rebut
5373	AMENAGEMENTDESALLEENRANGEMENTPLANDE TRAVAIL	21847000	16 711,99	-16 711,99	0,00	20/12/2000	10	-	Mise au rebut
5374	AMENAGEMENTDEPOSTEMULTIMEDIAPLANDETR AVAILC	21847000	2 202,13	-2 202,13	0,00	13/02/2001	10	-	Mise au rebut
5376	BANQUESD'ACCUEILETRANGEMENTENHETREKIN NARPS	21847000	6 937,25	-6 937,25	0,00	13/02/2001	10	-	Mise au rebut
5378	agencementdelasallededocumentationdelaB.U	21847000	14 933,91	-14 933,91	0,00	29/03/2001	10	-	Mise au rebut
3224	MOBILIER	21877000	456,01	0,00	456,01	01/12/1999	5	-	Mise au rebut
3974	IMPRIMANTE HP LASERJET	21877000	452,39	0,00	452,39	01/11/2000	5	FRHR6880	Mise au rebut
3975	IMPRIMANTE HP DESKJET 930C	21877000	208,40	0,00	208,40	01/11/2000	5	C6427A	Mise au rebut
3976	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 733	21877000	1 146,18	0,00	1 146,18	19/10/2000	5	-	Mise au rebut
3977	RETROPROJECTEURS EPSON EMP 7250	21887000	7 990,27	0,00	7 990,27	14/10/2000	5	-	Mise au rebut
3979	ECRAN SAMSUNG MULTIMEDIA 17 + ENCEINTES	21877000	280,29	0,00	280,29	01/12/2000	5	DP17HJFNA25346	Mise au rebut
3980	MICRO ORDINATEUR INTERSED PENTIUM III 733	21877000	1 033,30	0,00	1 033,30	28/11/2000	5	001566	Mise au rebut
4406	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP 500	21847000	3 794,56	0,00	3 794,56	07/12/2000	10	-	Mise au rebut
5382	Moniteur17"couleurdiamontron+lecteurinterne	21877000	1 431,71	-1 431,71	0,00	21/04/2001	5	0z 53128 4 A	Mise au rebut
5382	Moniteur17"couleurdiamontron+lecteurinterne	21877000				21/04/2001	5	OZ 5187 91A	Mise au rebut
5383	MicroordinateursINTERSEDpentiumIII866/815pr	21877000	1 850,96	-1 850,96	0,00	26/04/2001	5	010745	Mise au rebut
5383	MicroordinateursINTERSEDpentiumIII866/815pr	21877000				26/04/2001	5	010744	Mise au rebut
5380	rangementsenHetreKINNARPS	21847000	1 481,59	-1 481,59	0,00	28/03/2001	10	-	Mise au rebut
5358	TELECOPIEURLASERALCATEL3759	21877000	1 232,14	-1 232,14	0,00	12/01/2001	5	FH0010007	Mise au rebut
5385	6TABLESHIRONDELLE	21847000	5 855,23	-5 855,23	0,00	10/07/2001	10	-	Mise au rebut
5385	6TABLESHIRONDELLE	21847000				10/07/2001	10	-	Mise au rebut
5385	6TABLESHIRONDELLE	21847000				10/07/2001	10	-	Mise au rebut

5389	PIII866PENTIUMIII866Mhz	21877000	4 801,37	-4 801,37	0,00	29/06/2001	5	-	Mise au rebut
5384	SYSTEME DE SECURITE	21358000	8 635,41	-7 389,12	1 246,29	01/06/2001	20		Mise au rebut
5389	PIII866PENTIUMIII866Mhz	21877000				29/06/2001	5	011163	Mise au rebut
5389	PIII866PENTIUMIII866Mhz	21877000				29/06/2001	5	011164	Mise au rebut
5389	PIII866PENTIUMIII866Mhz	21877000				29/06/2001	5	011165	Mise au rebut
5389	PIII866PENTIUMIII866Mhz	21877000				29/06/2001	5	011162	Mise au rebut
5391	SWITCH	21877000	8 402,40	-8 402,40	0,00	15/11/2001	5	FAB0544Q1HQ	Obsolète
5391	SWITCH	21877000				15/11/2001	5	FAB0544Q1JE	Obsolète
5391	SWITCH	21877000				15/11/2001	5	FAB0544Q1KD	Obsolète
5391	SWITCH	21877000				15/11/2001	5	FAB0544Q1KJ	Obsolète
5391	SWITCH	21877000				15/11/2001	5	FAB0544Q1K4	Obsolète
5391	SWITCH	21877000				15/11/2001	5	FAB0544Q1JC	Obsolète
5391	SWITCH	21877000				15/11/2001	5	FAB0544Q1JD	Obsolète
5390	ASPIRATEURAVECVARIATEURSAJUSTER1KIT+1FILTR	21887000	811,53	-811,53	0,00	18/10/2001	5	-	Mise au rebut
5393	MICROORDINATEURSPENTIUMIII1000	21877000	3 075,63	-3 075,63	0,00	16/11/2001	5	-	Mise au rebut
5393	MICROORDINATEURSPENTIUMIII1000	21877000				16/11/2001	5	X	Mise au rebut
5393	MICROORDINATEURSPENTIUMIII1000	21877000				16/11/2001	5	X	Mise au rebut
5393	MICROORDINATEURSPENTIUMIII1000	21877000				16/11/2001	5	X	Mise au rebut
5393	MICROORDINATEURSPENTIUMIII1000	21877000				16/11/2001	5	012624	Mise au rebut
5393	MICROORDINATEURSPENTIUMIII1000	21877000				16/11/2001	5	012625	Mise au rebut
5459	ordinateurportableNECVERSANOTE	21877000	6 059,60	-6 059,60	0,00	03/07/2001	5	SN AG 844000001/PN NN110800102	Hors service
5368	SWITCH24-PORT	21877000	1 302,48	-1 302,48	0,00	27/02/2001	5	FOC0450Z093	Obsolète
5370	SWITCHETHERNET24PORTS	21877000	816,22	-816,22	0,00	12/01/2001	5	244324-002	Obsolète
5371	BANQUEDEPRETCONCERTINA+SUPPORTECRANARTICULE	21847000	5 351,80	-5 351,80	0,00	19/02/2001	10	-	Mise au rebut
5386	ONSOLEDEPRET4210+CARTERESEAU	21877000	17 827,69	-17 827,69	0,00	21/06/2001	5	4210192	Mise au rebut
5462	ordinateurportableHPXE3	21877000	4 244,69	-4 244,69	0,00	30/10/2001	5	TW 12203668	Mise au rebut
5462	ordinateurportableHPXE3	21877000				30/10/2001	5	TW12204677	Mise au rebut
5503	SunultraS	21877000	3 549,16	-3 549,16	0,00	14/12/2000	5	0037LR0400	Mise au rebut
5503	SunultraS	21877000				14/12/2000	5	TW 043716	Mise au rebut
5516	PCDuron750/UDMA	21877000	906,35	-906,35	0,00	24/04/2001	5	ED 7804-1	Hors service
5516	PCDuron750/UDMA	21877000				24/04/2001	5	010492	Hors service
5394	FAXPANASONICUF770	21877000	1 692,66	-1 692,66	0,00	23/11/2001	5	-	Mise au rebut
5396	1PORTABLEHPOMNIBOOK500PIII600Mhz	21877000	2 852,80	-2 852,80	0,00	22/11/2001	5	tw11200935	Mise au rebut
5405	IMACDVG3/400GRAPHITE	21877000	2 903,78	-2 903,78	0,00	29/09/2000	5	010692J7C	Hors service
5406	Fax5000LKITLIBR	21877000	2 439,28	-2 439,28	0,00	07/03/2001	5	A1400800410	Obsolète
5407	pentiumAthlon900mhz	21877000	968,97	-968,97	0,00	10/05/2001	5	ecran : 50033314-sn0118/560PE102950	Hors service
5411	microordinateurPentiumIII750	21877000	2 083,20	-2 083,20	0,00	31/01/2001	5	CM 705 Sept 2000 SN 001851	Mise au rebut
5412	PortableHPXEPentium3	21877000	3 509,70	-3 509,70	0,00	05/04/2001	5	STW 11204751	Hors service
5416	microcentrifugeuse18	21557000	1 722,23	-1 722,23	0,00	20/03/2001	7	mfd01b005	Mise au rebut

5417	PortableFujitsu	21877000	3 218,31	-3 218,31	0,00	17/01/2001	5	-	Hors service
5420	apparielnumeriqueSony	21877000	1 247,31	-1 247,31	0,00	17/01/2001	5	DSC S70	Hors service
5422	AppleIBoock+scannerdiapo	21877000	4 648,28	-4 648,28	0,00	08/11/2001	5	1283GJLAN + 16101027	Hors service
5399	MOBILIERPOURAMENAGEMENTDELABIBLIOTHEQUEDELA	21877000	21 848,18	-21 848,18	0,00	23/11/2001	5	-	Mise au rebut
5916	GraveurinterneYamaha	21877000	3 868,44	-3 868,44	0,00	05/09/2001	5	-	Mise au rebut
5518	AcerpowerSEC63	21877000	2 423,99	-2 423,99	0,00	10/10/2000	5	41003464	Mise au rebut
5432	ordinateur	21877000	1 231,27	-1 231,27	0,00	27/07/2001	5	8255270A	Mise au rebut
5436	sationIntersedProPentuim2866MHz	21877000	1 383,00	-1 383,00	0,00	27/06/2001	5	S/N011402/ moniteur S/N1550338YE	Mise au rebut
5440	OrdinateurPortableHPT18N04000	21877000	4 001,14	-4 001,14	0,00	27/06/2001	5	TW12304686/F2308WGCMFG	Mise au rebut
5443	PortableH.PACKARD	21877000	3 354,87	-3 354,87	0,00	20/06/2001	5	S/NTW12305203 + S/NSG11V120KW	Mise au rebut
5445	pccompaqdeskpro	21877000	1 767,86	-1 767,86	0,00	19/12/2000	5	8047fr4z20jv	mise au rebut
5447	pompeLC10ADVPSHIMADZU	21557000	5 437,55	-5 437,55	0,00	02/03/2001	7	C 20963871271 US	Hors service
5449	AMDATHLON850Mhz256Mo20U2	21877000	2 827,25	-2 827,25	0,00	12/01/2001	5	0051/00N040000677 ET 00675	Hors service
5457	MicroordinateurINTERSEDPentiumIII866	21877000	2 224,11	-2 224,11	0,00	28/03/2001	5	S/n 010338 et S/N 010339	Mise au rebut
5518	AcerpowerSEC63	21877000				10/10/2000	5	16644T64412	Mise au rebut
5518	AcerpowerSEC63	21877000				10/10/2000	5	166441T64412	Mise au rebut
5518	AcerpowerSEC63	21877000				10/10/2000	5	4100506	Mise au rebut
5464	2microordinateurintersed	21877000	3 947,21	-3 947,21	0,00	24/09/2001	5	-	Mise au rebut
5468	mobilierdebureau	21847000	1 991,87	-1 991,87	0,00	10/10/2001	10	-	Mise au rebut
5487	Micro-ordinateurH.packard	21877000	2 852,99	-2 852,99	0,00	18/06/2001	5	TW12304767	Mise au rebut
5489	PentuimIII933HZ+imprimante	21877000	1 973,61	-1 973,61	0,00	29/06/2001	5	S/N011168	Mise au rebut
5490	configyrationTOPDVDmultimedia	21877000	2 437,80	-2 437,80	0,00	10/09/2001	5	SN A803-0621	Hors service
5492	ordinateurportable	21877000	2 969,79	-2 969,79	0,00	29/10/2001	5	1983-2001	Hors service
5493	ordinateurportable	21877000	3 908,09	-3 908,09	0,00	06/11/2001	5	54144-270-5712006-06796	Mise au rebut
5494	2microordinateur	21877000	2 600,75	-2 600,75	0,00	05/11/2001	5	1204553YE/1104667YE	Mise au rebut
5495	installation de gestion- Contôle d'accès	21358000	14 164,70	-11 632,75	2 531,95	01/12/2001	20		Hors service
5496	MICROORDINATEURPENTIUMIII1000	21877000	1 300,37	-1 300,37	0,00	05/11/2001	5	ORDINATEUR: 012325/ MONITEUR : 1103843ye	Mise au rebut
5500	ProjecteurNECVT540	21537000	4 775,76	-4 775,76	0,00	10/12/2000	7	0800 180 9C	Hors service
5501	DistillateurCallypso240V	21537000	1 703,17	-1 703,17	0,00	10/01/2001	7	971 00 29	Hors service
5537	ImacMacintosh	21877000	4 632,80	-4 632,80	0,00	06/07/2001	5	CK 123 JZ8L8Z	Hors service
5537	ImacMacintosh	21877000				06/07/2001	5	UM 11116 KKJR	Hors service
5543	Lecteurdedisquette	21877000	3 042,61	-3 042,61	0,00	12/09/2001	5	UV 1360 PB-LCD	Mise au rebut
5543	Lecteurdedisquette	21877000				12/09/2001	5	19308801-82	Mise au rebut
5546	Disqueinterneultra	21877000	4 784,14	-4 784,14	0,00	24/09/2001	5	0126POCPJP	Mise au rebut

5546	Disqueinterneultra	21877000				24/09/2001	5	0126POCQX5	Mise au rebut
5546	Disqueinterneultra	21877000				24/09/2001	5	0129PODMYB	Mise au rebut
5547	ImacG3500/64MO/20GO/CD/56K/ETH	21877000	7 260,31	-7 260,31	0,00	27/09/2001	5	VM13304HLLR	Mise au rebut
5519	CopieurMinoltaEP2030	21877000	2 129,30	-2 129,30	0,00	06/03/2001	5	21761246	Hors service
5524	Stereomicroscopecameraintegree	21537000	2 540,13	-2 540,13	0,00	14/05/2001	7	DM0054-02101-00-00103	Mise au rebut
5531	OrdinateurportableDell	21877000	1 824,87	-1 824,87	0,00	02/04/2001	5	BJX64OJ	Hors service
5534	CoolpixNikon990Centrecompactflash32Mo	21537000	1 606,54	-1 606,54	0,00	18/02/2001	7	4099805	Hors service
5547	ImacG3500/64MO/20GO/CD/56K/ETH	21877000				27/09/2001	5	VM1330N2HLLR	Mise au rebut
5547	ImacG3500/64MO/20GO/CD/56K/ETH	21877000				27/09/2001	5	VM133057LLR	Mise au rebut
5538	PCaixtensionsATHLON900Mhz	21877000	1 574,36	-1 574,36	0,00	13/06/2001	5	0123/01308 000 635	Hors service
5542	Oxymètre330/set	21537000	965,49	-965,49	0,00	06/07/2001	7	01140084	Hors service
5547	ImacG3500/64MO/20GO/CD/56K/ETH	21877000				27/09/2001	5	VM 1302YRLLR	Mise au rebut
5549	Omnibook	21537000	5 462,43	-5 462,43	0,00	11/10/2001	7	14013729	Obsolète
5545	PortableHP	21877000	2 367,84	-2 367,84	0,00	21/09/2001	5	TW13708521	Mise au rebut
5549	Omnibook	21537000				11/10/2001	7	9497	Obsolète
5562	PCTranstec	21877000	2 916,48	-2 916,48	0,00	12/11/2001	5	76HB4104D	Hors service
5562	PCTranstec	21877000				12/11/2001	5	6B114220TF	Hors service
5562	PCTranstec	21877000				12/11/2001	5	T7MT18AGO6876	Hors service
5758	POSTEPENTIUMBIPROCESSEUR	21877000	7 107,24	-7 107,24	0,00	01/05/2001	5	S/N 010350.A08556	Mise au rebut
5758	POSTEPENTIUMBIPROCESSEUR	21877000				01/05/2001	5	S/N 010349	Mise au rebut
5758	POSTEPENTIUMBIPROCESSEUR	21877000				01/05/2001	5	S/N TW 10428278.H2848A	Mise au rebut
5922	PIII1000/4	21877000	9 425,30	-9 425,30	0,00	13/11/2001	5	-	Mise au rebut
5922	PIII1000/4	21877000				13/11/2001	5	-	Mise au rebut
5552	MicroordinateurIntersed	21877000	1 175,99	-1 175,99	0,00	24/10/2001	5	011938	Hors service
5553	ImprimantelaserHP4100TN	21877000	2 555,75	-2 555,75	0,00	24/10/2001	5	JPF GB 28632	Mise au rebut
5554	poweracG4	21877000	4 158,65	-4 158,65	0,00	18/10/2001	5	CK140H4YL50	Hors service
5555	ImacIndigoG3500	21877000	1 442,15	-1 442,15	0,00	11/10/2001	5	2067223	Mise au rebut
5556	ApoareilnumériqueSony	21537000	1 959,24	-1 959,24	0,00	11/10/2001	7	11682	Hors service
5558	MoniteurtrinitroncolorviDéosony	21537000	2 860,46	-2 860,46	0,00	09/11/2001	7	6020811	Hors service
5559	HewleetPackardOmnibookXE3	21877000	3 324,94	-3 324,94	0,00	06/11/2001	5	TW14017248	Mise au rebut
5922	PIII1000/4	21877000				13/11/2001	5	-	Mise au rebut
5922	PIII1000/4	21877000				13/11/2001	5	-	Mise au rebut
6040	8MONITEURS17"MitsubishiPro730	21877000	5 366,75	-5 366,75	0,00	24/04/2001	5	0252/087/088/096/YA	Mise au rebut
5569	PortableToshibasatellite	21877000	1 528,69	-993,61	535,08	21/11/2001	5	70685292G	Mise au rebut
5570	PortableToshiba	21877000	2 907,62	-2 907,62	0,00	10/10/2001	5	91536408G	Mise au rebut
5571	Microordinateurportable	21877000	2 533,42	-2 533,42	0,00	15/11/2001	5	LPYUV1421L	Obsolète
5572	PowerbookG4	21877000	4 095,97	-4 095,97	0,00	15/11/2001	5	QT1450AEKVH	Mise au rebut
5574	ExcellenceP4	21877000	2 116,08	-2 116,08	0,00	08/11/2001	5	081101rf05	Mise au rebut
5584	IMPRIMANTETEKTRONIXPHASER	21877000	7 937,31	-7 937,31	0,00	20/12/2000	5	J2RSM60	Mise au rebut
5585	SPECTROMETREINFRAROUGE	21537000	41 111,83	-41 111,83	0,00	15/12/2000	7	O.F.P.	Mise au rebut
5586	ORDINATEURCELERON700	21877000	1 319,85	-1 319,85	0,00	08/01/2001	5	CEL700-2	Mise au rebut
5587	ORDINATEURCELERON700MHZ	21877000	2 774,97	-2 774,97	0,00	02/02/2001	5	-	Mise au rebut

5593	MICROORDINATEURPENTIUMIII800	21877000	9 909,26	-9 909,26	0,00	16/02/2001	5	010118-010117-010116-010121-	Mise au rebut
5594	COLONNECHROMATOGRAPHIQUE	21537000	1 007,25	-1 007,25	0,00	28/12/2000	7	WATERS 70393	Hors service
5599	COLONNEGPG	21537000	2 076,42	-2 076,42	0,00	04/04/2001	7	-	Hors service
5604	PORTABLEHEWLETTPACLARD	21877000	3 226,14	-3 226,14	0,00	20/06/2001	5	-	Mise au rebut
5606	LECTEURAIT1SONYSDX-300C	21877000	3 451,42	-3 451,42	0,00	10/05/2001	5	-	Obsolète
5607	AUTOCLAVE	21537000	14 564,15	-14 564,15	0,00	30/04/2001	7	-	MIS AU REBUT
5609	MICROORDINATEURPENTIUMIII	21877000	946,36	-946,36	0,00	25/04/2001	5	-	Mise au rebut
5610	ORDINATEURPENTIUMIII933	21877000	3 152,20	-3 152,20	0,00	04/04/2001	5	010448	Hors service
5614	MICRO-ORDINATEURATHION	21877000	2 144,96	-2 144,96	0,00	15/06/2001	5	INTERSED 011042	Mise au rebut
5636	ORDINATMACINTOSHIMAC500	21877000	1 107,22	-1 107,22	0,00	17/09/2001	5	UM.1131/36LLR	MIS AU REBUT
5646	REFROIDISSEURJULABOFE.500	21537000	3 566,23	-3 566,23	0,00	26/09/2001	7	10032788	Hors service
5647	PC.PENTIUMPROIII	21877000	4 314,27	-4 314,27	0,00	04/09/2001	5	011425542.011425086.5735.55.60	Mise au rebut
5648	O2WORKSTATION300MHz	21877000	11 124,67	-11 124,67	0,00	01/09/2001	5	0.800.690.FFA.67	Obsolète
5664	SONDEEXTRU-02	21537000	1 149,89	-1 149,89	0,00	30/10/2001	7	950	Mise au rebut
5666	DETECTEURBARRETTEDIODES	21537000	15 254,10	-15 254,10	0,00	16/11/2001	7	DE.11113547	Détruit dans incendie
5669	PASSEURECHANTILLONAUTOMAT	21537000	9 249,02	-9 249,02	0,00	12/11/2001	7	DE.11116424	Détruit dans incendie
5672	GENERATEURHYDROGENE	21537000	7 291,76	-7 291,76	0,00	07/11/2001	7	-	Mise au rebut
5682	GENERATEURDERAYONX	21537000	28 538,46	-28 538,46	0,00	22/10/2001	7	X.07.1822	Autres : préciser déjà sorti motif inconnu
5687	ORDINATEURNECPOWERMATE	21877000	1 809,44	-1 809,44	0,00	20/11/2001	5	PO9.C10A.000002	Mise au rebut
5690	EQUIPEMENTMICROPULVERISATION	21537000	5 520,23	-5 520,23	0,00	31/10/2001	7	-	Hors service
5695	INFORMATIQUE	21877000	1 396,92	-1 396,92	0,00	23/10/2001	5	CZY580J	Mise au rebut
5696	PCIMULTIFONCTION	21877000	2 277,40	-2 277,40	0,00	02/11/2001	5	778075/01	Mise au rebut
6040	8MONITEURS17"MitsubishiPro730	21877000				24/04/2001	5	0251/557/560a563/567a569/YA	Mise au rebut
5739	ProcessorIntelPIII800MHZ	21877000	1 851,78	-1 851,78	0,00	01/03/2001	5	211323F/145	Hors service
5742	PENTIUMIII	21877000	1 583,06	-1 583,06	0,00	01/07/2001	5	011050	Obsolète
5744	Portable/LatitudePIIIC8001	21877000	3 477,51	-3 477,51	0,00	01/10/2001	5	-	Hors service
5748	M7667F/A	21877000	1 446,65	-1 446,65	0,00	02/11/2000	5	-	Mise au rebut
5749	IMACIMPRIMANTESCANNER	21877000	2 672,69	-2 672,69	0,00	05/12/2000	5	UM08204BJMT	Mise au rebut
5751	IMPRIMANTEHPLASERJET	21877000	2 349,07	-2 349,07	0,00	02/02/2001	5	SN NL 7T 141713	Mise au rebut
5752	portablesony	21877000	3 685,15	-3 685,15	0,00	29/11/2000	5	283121545250917	Mise au rebut
5753	ABSOFTPROFORTRAN	21877000	1 354,58	-1 354,58	0,00	19/02/2001	5	-	Mise au rebut
5754	COMMUTATEUR	21877000	1 554,29	-1 554,29	0,00	15/02/2001	5	FAB.5.2U46H	Mise au rebut
5755	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII800	21877000	1 945,03	-1 945,03	0,00	25/01/2001	5	010A06507	Mise au rebut
5756	UNITECENTRALEathlon900mhz	21870000	4 168,15	-4 168,15	0,00	02/05/2001	5	0118/AR0103058635	Mise au rebut
5757	UNITECENTRALEATHLON900MHZ256MO/20GO	21877000	1 179,47	-1 179,47	0,00	15/05/2001	5	0118/01090800063	Mise au rebut
6040	8MONITEURS17"MitsubishiPro730	21877000				24/04/2001	5	FRGW250292	Mise au rebut
6074	6Micro-ordinateursINTERSEDCeleron533	21877000	6 844,04	-6 844,04	0,00	15/07/2000	5	-	Obsolète
6074	6Micro-ordinateursINTERSEDCeleron533	21877000				15/07/2000	5	20059632/-9643/-9660/-9633/-9636/20065774	Obsolète

5759	MICROORDINATEURINTERSEDPENTIUMIII866/815	21877000	1 256,01	-1 256,01	0,00	09/05/2001	5	PIII 866F/A/	Mise au rebut
5760	ORDINATEURPORTABLEHPXE3	21877000	3 500,13	-3 500,13	0,00	09/04/2001	5	TW 11209099	Mise au rebut
5761	SERVEURWEBATHLON900MZ256MO/18G0LVD	21877000	1 666,56	-1 666,56	0,00	14/06/2001	5	0120/01030 8000 636	Mise au rebut
5762	Micro-ordinateurportable LatitudeC600PentiumII	21877000	3 143,56	-3 143,56	0,00	12/10/2001	5	KWQCC-GG2PB-X46HS-THTXY-HTVG6	Mise au rebut
5763	PortableHPPentiumIII800	21877000	2 709,57	-2 709,57	0,00	10/11/2001	5	à compléter	Mise au rebut
5764	StationintersedProPentiumIII866Mhz	21877000	1 447,37	-1 447,37	0,00	12/07/2001	5	SN : 011080	Mise au rebut
5765	UnitéCentraleAMDATHLONXP1500+	21877000	1 196,86	-1 196,86	0,00	26/11/2001	5	S/N CCO1180	Mise au rebut
5766	Micro-ordinateurINTERSEDCeleron900MHz	21877000	1 032,42	-1 032,42	0,00	12/12/2001	5	012098	Mise au rebut
5776	SYSTEMED'EAUULTRAPUREMILLIPOREDIRECTQ3	21537000	5 027,57	-5 027,57	0,00	10/01/2001	7	F0JN07333B	Mise au rebut
5815	ORDINATEURPCECRAN17POUCESZIPEXTERNEPENTIUM	21877000	1 469,98	-1 469,98	0,00	29/06/2001	5	011159	Mise au rebut
6074	6Micro-ordinateursINTERSEDCeleron533	21877000				15/07/2000	5	001006/1007/909/948/953/999	Obsolète
6102	8ECRANS17"	21877000	9 050,06	-9 050,06	0,00	17/07/2001	5	-	Obsolète
6677	ANTENNEGPS-CAPTEURSGS50LEICA	21537000	8 654,00	-8 654,00	0,00	20/04/2002	7	667265	Mise au rebut
6679	APPAREILPHOTONUMERIQUECOOLPIX5000	21537000	2 827,53	-2 827,53	0,00	18/04/2002	7	4518006	Mise au rebut
6720	PORTABLETOSHIBA	21877000	1 680,00	-1 680,00	0,00	28/03/2002	5	PS183E-2N2QF	Mise au rebut
6102	8ECRANS17"	21877000				17/07/2001	5	20068297/-304/-305/-308/-309	Obsolète
6102	8ECRANS17"	21877000				17/07/2001	5	20065774/-778/-781/-825/-829/-837/-897/20068296	Obsolète
6102	8ECRANS17"	21877000				17/07/2001	5	20059632/-33/-36/-40/-43/-60/20062938/20065773	Obsolète
6167	Bancd'etudedelatractionEX150	21537000	29 087,25	-29 087,25	0,00	25/04/2001	7	22/24/25	Mise au rebut
6167	Bancd'etudedelatractionEX150	21537000				25/04/2001	7	1142/1157/1158	Mise au rebut
6167	Bancd'etudedelatractionEX150	21537000				25/04/2001	7	236/244/246	Mise au rebut
6281	11MICROORDINECMICROTOWER	21877000	13 426,30	-13 426,30	0,00	05/09/2002	5	-	Mise au rebut
5920	A13451912/A377131919	21537000	1 533,66	-1 533,66	0,00	29/10/2001	7	-	Mise au rebut
6725	MICROORDINATEUR/ECRAN17"	21877000	2 963,69	-2 963,69	0,00	28/10/2002	5	CE6XX	Mise au rebut
6281	11MICROORDINECMICROTOWER	21877000				05/09/2002	5	2920187000 à 2920187010 compris	Mise au rebut
6281	11MICROORDINECMICROTOWER	21877000				05/09/2002	5	CX000214100264/CX000214100396/CX000219105546	Mise au rebut
6730	PENTIUMIV+ELEMENTSGARANTIE3ANS	21877000	1 162,51	-1 162,51	0,00	12/08/2002	5	021180	Mise au rebut
6331	ARMOIRED'ESSAITYPEMA3G	21537000	12 471,89	-12 471,89	0,00	07/01/2002	7	-	Mise au rebut
6339	ENSEMBLEPANORAMIQUEPERFORMER	21847000	2 512,22	-2 512,22	0,00	14/11/2001	10	-	Mise au rebut
5934	STATIONSUNULTRA10+ACCESSOIRES	21877000	6 944,04	-6 944,04	0,00	29/01/2001	5	TW04678341	Mise au rebut

5962	UnitecentraleAMDATHLON850Mhz	21877000	1 259,06	-1 259,06	0,00	12/01/2001	5	0051/00N04000676	Hors service
5979	Micro-ordinateurPIII866+MoniteurMITSUBISHI17	21877000	1 299,50	-1 299,50	0,00	21/04/2001	5	010518	Hors service
5985	Brevetfranc.n0014214du06/11/00Acidesnuclei	20580000	1 699,60	-1 699,60	0,00	29/12/2000	5	-	Hors service
6006	MobileGPS+Emetteur+IntÚgration+ModulesonoreEO	21870000	26 945,00	-26 945,00	0,00	24/09/2001	5	-	Hors service
6030	2DELLLATITUDE(portable)	21877000	5 887,59	-5 887,59	0,00	23/04/2001	5	DWD740J et 3WD740J	Obsolète
6032	2DELLLATITUDE(portable)	21877000	5 887,59	-5 887,59	0,00	23/04/2001	5	GWD740J et 7WD740J	Obsolète
6036	2DELLLATITUDE(portable)	21877000	5 887,59	-5 887,59	0,00	23/04/2001	5	CWD740J et JWD740J	Obsolète
6037	1CELERON600+1PENTIUMIII800	21877000	2 887,78	-2 887,78	0,00	29/09/2000	5	-	Obsolète
6339	ENSEMBLEPANORAMIQUEPERFORMER	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6339	ENSEMBLEPANORAMIQUEPERFORMER	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6339	ENSEMBLEPANORAMIQUEPERFORMER	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6339	ENSEMBLEPANORAMIQUEPERFORMER	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6041	4DELLOPTIPLEXGX110	21877000	5 072,75	-5 072,75	0,00	23/04/2001	5	3J/HM/DM/1J..0740J	Obsolète
6044	1DELLOPTIPLEXGX110-LPENTIUMIII	21877000	1 268,19	-1 268,19	0,00	23/04/2001	5	DFR640J	Obsolète
6046	18unitescentralesAMDATHLON900MHz	21877000	21 606,16	-21 606,16	0,00	10/05/2001	5	0116/CC01051-1/18 a 0116/CC01051-18/18	Mise au rebut
6339	ENSEMBLEPANORAMIQUEPERFORMER	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6340	2TABLESDEBUREAU	21847000	2 663,46	-2 663,46	0,00	14/11/2001	10	-	Mise au rebut
6059	20UNITESCENTRALESAMDATHLON900MHz	21877000	29 399,68	-29 399,68	0,00	05/06/2001	5	0122/CC01088-01/20 a 0122/CC01088-20/20	Obsolète
6340	2TABLESDEBUREAU	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6340	2TABLESDEBUREAU	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6340	2TABLESDEBUREAU	21847000				14/11/2001	10	X	Mise au rebut
6083	ORDINATEURPORTABLEDELLINSPIRON4000	21877000	2 326,05	-2 326,05	0,00	09/05/2001	5	99 123	Hors service
6344	BROYEURCENTRIFUGEABILLES100	21537000	4 512,17	-4 512,17	0,00	13/03/2002	7	-	Mise au rebut
6344	BROYEURCENTRIFUGEABILLES100	21537000				13/03/2002	7	X	Mise au rebut
6348	CATALYST	21877000	31 110,35	-31 110,35	0,00	17/05/2002	5	-	Transfert à un autre organisme
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	TDA3931	Transfert à un autre organisme
6108	IMPRIMANTEHP4100N	21877000	7 793,53	-7 793,53	0,00	25/04/2001	5	1351481YE	Mise au rebut
6112	UnitécentraleBi-Pentium-III1GHz512Mo/40Go	21877000	2 487,67	-2 487,67	0,00	27/06/2001	5	0126/R0105072936	Mise au rebut
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	TDA3932	Transfert à un autre organisme
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	TDA3933	Transfert à un autre organisme
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	TDA3934	Transfert à un autre organisme
6168	5DELLOPTIPLEXGX110-L	21877000	6 340,94	-6 340,94	0,00	18/05/2001	5	5HVY40J a 9HVY40J	Obsolète
6169	3PCPORTABLESDELLLATITUDE	21877000	8 831,39	-8 831,39	0,00	01/06/2001	5	FZTF40J/GZTF40J/HZTF40J	Obsolète
6170	4ORDIAMDDURON	21877000	2 588,56	-2 588,56	0,00	01/06/2001	5	010749 a010752	Mise au rebut

6171	Micro-ordinateurPentiumIII933Mhz	21877000	1 304,72	-1 304,72	0,00	20/11/2001	5	012439	Mise au rebut
6230	1DELLPOWEREDGE2400-600PIII600MHZ	21877000	3 206,63	-3 206,63	0,00	01/04/2001	5	-	Mise au rebut
6234	IMPRIMANTEHP2200DN	21877000	1 274,94	-1 274,94	0,00	28/01/2002	5	CNHRG40509	Obsolète
6235	MONOBROSSETASKIEGODISC200	21557000	1 287,37	-1 287,37	0,00	15/02/2002	7	43LS84720301	Mise au rebut
6238	PCPORTABLELIFEBOOKCPIII	21877000	2 394,81	-2 394,81	0,00	07/02/2002	5	YBUK046028	Mise au rebut
6241	BANCDEPOMPESMEDIASCIENCESMP73	21537000	11 304,40	-11 304,40	0,00	07/02/2002	7	-	Mise au rebut
6242	CREATION SITE INTERNET	20800000	18 050,57	-18 050,57	0,00	01/03/2002	5	-	Obsolète
6245	BALANCEELECTRONIQUEMETTLER	21537000	956,80	-956,80	0,00	22/03/2002	7	SNR 2505969	Mise au rebut
6253	ORDIDLT8000TRANSTEC7500	21877000	6 207,24	-6 207,24	0,00	17/06/2002	5	021509112309	Mise au rebut
6258	TABLESPLIANTESETCHAISES	21847000	5 536,40	-5 536,40	0,00	26/06/2002	10	-	Mise au rebut
6260	COPIEURDI450	21877000	9 087,21	-9 087,21	0,00	25/02/2002	5	21716587	Mise au rebut
6268	MOBILIERSDEBUREAUETARCHIVAGE	21847000	37 992,14	-37 992,14	0,00	26/06/2002	10	-	Mise au rebut
6273	COMMUTATEURCISCOMODELE2950(5)	21877000	5 202,60	-5 202,60	0,00	29/08/2002	5	FOC0627Y1XN/FOC0627Z1ZK/FOC0627Z209/FOC0627Z20D/F8	Mise au rebut
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	TDA3935	Transfert à un autre organisme
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	FOX 0609 00CB	Transfert à un autre organisme
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	JAB 0606 085D	Transfert à un autre organisme
6282	4SWITCHSNORTEL	21877000	4 937,09	-4 937,09	0,00	09/09/2002	5	ACC070SF7/ACC070XU1/ACC070XVM/ACC070TBB	Obsolète
6283	microORDIportablesony	21877000	3 576,04	-3 576,04	0,00	26/08/2002	5	28350554 5160285	Mise au rebut
6289	TABLESETSIEGES	21847000	3 052,19	-3 052,19	0,00	10/09/2002	10	-	Mise au rebut
6297	IMPRIMANTEHPLASERJET2200D	21877000	1 079,75	-1 079,75	0,00	01/10/2002	5	5PKGC52246	Obsolète
6298	4ORDIPIV1800Mhz	21877000	6 888,00	-6 888,00	0,00	20/10/2002	5	SN: 021599/021600/021601/021602	Obsolète
6307	TRAVAUX ELECTRICITE	21358000	2 387,78	-1 817,98	569,80	01/10/2002	20		Obsolète
6311	MATERIELSDIVERS	21537000	8 748,74	-8 748,74	0,00	15/12/2002	7	-	Mise au rebut
6312	LECTEURREPRODUCTEURDEMICROFICHESMP60	21877000	7 253,74	-7 253,74	0,00	13/11/2002	5	-	Obsolète
6316	NOKIAIP330BASESYSTEM	21877000	41 590,90	-41 590,90	0,00	13/09/2002	5	-	Mise au rebut
6321	TRAVAUX ELECTRIQUES POUR TELE AFFICHEURS	21358000	1 071,62	-815,92	255,70	01/10/2002	20		Obsolète
6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	JAE 061 0002A	Transfert à un autre organisme
6333	MICROSCOPETOPVIEWCAMERAINTEGREE	21537000	3 597,57	-3 597,57	0,00	30/11/2001	7	-	Mise au rebut
6335	OSCILLOSCOPENUMERIQUETEKTRONIXTDS210	21537000	1 402,11	-1 402,11	0,00	15/11/2001	7	C038028	Mise au rebut
6336	copieurft4822	21877000	2 628,82	-2 628,82	0,00	06/12/2001	5	a7671070017	Mise au rebut
6337	UNITECENTRALEBIATHLON	21877000	2 521,61	-2 521,61	0,00	26/12/2001	5	0151/TYG64413267	Obsolète
6338	IMPRIMANTEACULASER	21877000	3 276,84	-3 276,84	0,00	04/02/2002	5	C11C313001HB	Mise au rebut

6348	CATALYST	21877000				17/05/2002	5	TDA3930	Transfert à un autre organisme
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000	21 746,87	-21 746,87	0,00	25/09/2002	5	A6C7XTXA	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	B2GYBLJB ET B2GY9WD	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	B2HIHJHB ET B2H2710C	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0002B3B6A08AA ET 0002B3B6A18F	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0002B3B6A182	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0002B3A8004	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0002B3B6A093	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0235/02040480892	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	3502/020403B00234	Mise au rebut
6341	PCPORTABLE	21877000	1 863,39	-1 863,39	0,00	08/11/2001	5	CQLC805	Obsolète
6342	PCPORTABLE	21877000	1 540,68	-1 540,68	0,00	15/11/2001	5	0141/010226002059	Mise au rebut
6343	PLANTATIONS	21228000	16 759,68	-9 917,94	6 841,74	01/03/2002	20		Hors service
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	DFH027779	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	DFH027786	Mise au rebut
6346	PORTABLETSTHINKPADR30	21877000	1 614,60	-1 614,60	0,00	02/01/2002	5	S55284KO	Mise au rebut
6347	5ECRANSAMSUNG	21877000	2 829,74	-2 829,74	0,00	24/04/2002	5	-	Obsolète
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	DFH027787	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	TX151X0000347	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	51032503081	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	L51032502400	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	L51032503083	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	24HB090372	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	244B090376	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	244BO90380	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	24HB09030371	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	24HB090375	Mise au rebut
6352	MICROORDINATEURPORTABLE	21877000	3 001,18	-3 001,18	0,00	19/07/2002	5	26NP012079	Obsolète
6354	COLONNEDEMESURECX1	21537000	6 071,55	-6 071,55	0,00	09/09/2002	7	7023855	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	020403B00238	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0235/0208257298	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0235/020403B00238	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0235/020403B00234	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0235/0204048090	Mise au rebut
6355	UNITECENTRALEAMDDURON1200MHZ	21877000				25/09/2002	5	0235/0204048089	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000	11 748,31	-11 748,31	0,00	01/10/2002	5	HEJG1CA002027	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0116150051079	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	9YGG21A035242	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	9YGG21A035277	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	9YGG21A035246	Mise au rebut

6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0235/020403B00237	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0235/020403B00239	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0235:020403B00231	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	9YGG21A035244	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0236/020729000406	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0236/020318000813	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0235/560BE21503211	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0235/D17UF22124359	Mise au rebut
6358	UNITESCENTRALESAMDATHLONXP1800+	21877000				01/10/2002	5	0235/020403B00240 -	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000	28 288,99	-28 288,99	0,00	11/07/2002	5	020974	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020993	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020994	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020995	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020996	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020997	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020998	Mise au rebut
6357	MACHINEACAFE2GROUPES	21557000	2 151,60	-2 151,60	0,00	24/09/2002	7	LU 235558	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020999	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021001	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021002	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021003	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021005	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021006	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021007	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021009	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550485YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550493YB	Mise au rebut

6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550578YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550582YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550584YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550585YB	Mise au rebut
6359	OSCILLOSCOPE	21537000	1 463,90	-1 463,90	0,00	30/09/2002	7	0X8040	Obsolète
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550587YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550593YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550594YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550596YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550598YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550600YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550607YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550608YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2571166YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021004	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021008	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550595YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	2550597YB	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	021100	Mise au rebut
6362	MONITEUR17pCOULEURMITSUBISHIPLUS73DIAMOND	21870000				11/07/2002	5	020975	Mise au rebut
6366	MICROORDINATEURSDURON	21877000	5 929,17	-5 929,17	0,00	01/10/2002	5	021169	Obsolète
6366	MICROORDINATEURSDURON	21877000				01/10/2002	5	021170	Obsolète
6366	MICROORDINATEURSDURON	21877000				01/10/2002	5	021168	Obsolète
6366	MICROORDINATEURSDURON	21877000				01/10/2002	5	111115501	Obsolète
6366	MICROORDINATEURSDURON	21877000				01/10/2002	5	201119945	Obsolète

6366	MICROORDINATEURSDURON	21877000				01/10/2002	5	021166	Obsolète
6366	MICROORDINATEURSDURON	21877000				01/10/2002	5	021167	Obsolète
6370	OSCILLOSCOPEABNALOGIQUE2VOIES35MHZ	21537000	1 734,20	-1 734,20	0,00	08/11/2002	7	2680	Mise au rebut
6378	PENTIUMIII	21877000	1 144,90	-1 144,90	0,00	27/11/2001	5	PIII 1000/A	Mise au rebut
6378	PENTIUMIII	21877000				27/11/2001	5	-	Mise au rebut
6380	DA26400001	21877000	5 538,75	-5 538,75	0,00	18/03/2002	5	L42C014-30110	Mise au rebut
6380	DA26400001	21877000				18/03/2002	5	L42C014-30110	Mise au rebut
6394	Laserjetcouleur	21877000	5 533,41	-5 533,41	0,00	07/11/2002	5	2200	Mise au rebut
6489	OrdinateurPowerBookG4	21877000	3 928,00	-3 928,00	0,00	21/12/2001	5	D3ME111740	Mise au rebut
6495	OrdinateurCompaqEXS-MT1X	21877000	985,00	-985,00	0,00	12/12/2001	5	AFBEAGE03617	Mise au rebut
6721	TOURATX/PENTIUM4/DVD/MODEM/	21877000	2 536,00	-2 536,00	0,00	26/08/2002	5	-	Mise au rebut
6721	TOURATX/PENTIUM4/DVD/MODEM/	21877000				26/08/2002	5	-	Mise au rebut
6721	TOURATX/PENTIUM4/DVD/MODEM/	21877000				26/08/2002	5	-	Mise au rebut
6721	TOURATX/PENTIUM4/DVD/MODEM/	21877000				26/08/2002	5	-	Mise au rebut
6722	PCINTERSEDCELERON	21877000	1 185,24	-1 185,24	0,00	26/08/2002	5	-	Mise au rebut
6722	PCINTERSEDCELERON	21877000				26/08/2002	5	-	Mise au rebut
6364	ENSEMBLEMOBILIERGAMMEROMA	21847000	3 533,82	-3 533,82	0,00	26/09/2002	10	-	Mise au rebut
6722	PCINTERSEDCELERON	21877000				26/08/2002	5	-	Mise au rebut
6726	SERVEURIBM	21877000	5 500,00	-5 500,00	0,00	13/09/2002	5	p/n : 6049-KUA	Mise au rebut
6726	SERVEURIBM	21877000				13/09/2002	5	p/n : 8668-54X	Mise au rebut
6727	MICROORDINATEURMEGADREAMON	21877000	5 554,44	-5 554,44	0,00	26/10/2001	5	20023002AE	les matériels ne sont plus dans l'inventaire et sortis à une date inconnue
6727	MICROORDINATEURMEGADREAMON	21877000				26/10/2001	5	20023002BE	les matériels ne sont plus dans l'inventaire et sortis à une date inconnue
6731	PENTIUMIV+ELEMENTS	21877000	2 710,61	-2 710,61	0,00	12/08/2002	5	-	Mise au rebut
6731	PENTIUMIV+ELEMENTS	21877000				12/08/2002	5	-	Mise au rebut
6368	IMPRIMANTEETCARTE	21877000	3 739,89	-3 739,89	0,00	23/10/2002	5	4100 TN	Mise au rebut
6369	SERVEURIMPRESSION	21877000	959,19	-959,19	0,00	23/10/2002	5	-	Mise au rebut
6731	PENTIUMIV+ELEMENTS	21877000				12/08/2002	5	021182	Mise au rebut
6372	ORDINATEURPORTABLEASUSTECK+MODULE	21877000	3 024,21	-3 024,21	0,00	30/10/2002	5	FR66381165398	Mise au rebut
6376	PENTIUMIII	21877000	1 144,90	-1 144,90	0,00	27/11/2001	5	PI 1000/1A	Mise au rebut
6377	MONITEUR193	21877000	2 398,03	-2 398,03	0,00	27/11/2001	5	-	Mise au rebut
6731	PENTIUMIV+ELEMENTS	21877000				12/08/2002	5	021181	Mise au rebut
6731	PENTIUMIV+ELEMENTS	21877000				12/08/2002	5	CNL 2265298	Mise au rebut
6379	PENTIUMIII	21877000	1 144,90	-1 144,90	0,00	27/11/2001	5	PIII 1000/A	Mise au rebut
6734	2imprimanteslaserjet4100NHP+CABLE	21877000	6 348,42	-6 348,42	0,00	26/11/2002	5	-	Mise au rebut
6734	2imprimanteslaserjet4100NHP+CABLE	21877000				26/11/2002	5	S/NO22155	Mise au rebut
6381	CK214KKFmjp	21537000	4 635,72	-4 635,72	0,00	24/05/2002	7	-	Mise au rebut
6382	103638148	21847000	18 050,08	-18 050,08	0,00	16/05/2002	10	-	Mise au rebut
6383	PIV1500mHZ	21877000	3 169,76	-3 169,76	0,00	02/09/2002	5	-	Mise au rebut

6384	celeron1700mhz	21877000	6 269,80	-6 269,80	0,00	01/10/2002	5	-	Mise au rebut
6385	pENTIUMiv	21877000	1 196,24	-1 196,24	0,00	01/10/2002	5	1700 MHZ	Mise au rebut
6386	PentiumIV	21877000	1 250,06	-1 250,06	0,00	01/10/2002	5	1700 mhz	Mise au rebut
6389	Celeron1700Mhz	21877000	951,78	-951,78	0,00	01/10/2002	5	-	Mise au rebut
6390	portable	21877000	3 492,19	-3 492,19	0,00	01/10/2002	5	HPXE3	Mise au rebut
6392	pentiumIV	21877000	861,12	-861,12	0,00	30/10/2002	5	1700 Mhz	Mise au rebut
6734	2imprimanteslaserjet4100NHP+CABLE	21877000				26/11/2002	5	S/NO22154	Mise au rebut
6399	PCPORTABLESONY	21877000	5 118,88	-5 118,88	0,00	03/09/2002	5	-	Obsolète
6400	PCPORTABLESONY	21877000	3 224,46	-3 224,46	0,00	17/07/2002	5	-	Obsolète
6401	PENTIUMIV1700Mhz	21877000	7 267,04	-7 267,04	0,00	12/09/2002	5	-	Obsolète
6410	ORDINATEURMAC	21877000	3 360,76	-3 360,76	0,00	24/05/2002	5	-	Obsolète
6427	2ORDINATEURS+SCANNER+GRAVEUR	21877000	1 806,77	-1 806,77	0,00	29/04/2002	5	DB35000001/DB35000004	Mise au rebut
6428	ORDINATEURVIAATHLONecran17"	21877000	1 401,71	-1 401,71	0,00	08/04/2002	5	DB73700000	Mise au rebut
6432	HOTTESPOURPCRBIOCAPDNAavectableetéclairage	21537000	4 180,00	-4 180,00	0,00	20/08/2002	7	1482002/1472002	Transfert à un autre organisme
6433	ORDINATEURSONYPIV	21877000	2 612,06	-2 612,06	0,00	08/07/2002	5	2844 3252 5000 101	Mise au rebut
6435	ORDINATEURPORTABLEHPXT6200	21877000	3 341,62	-3 341,62	0,00	15/10/2002	5	TW 237 15 571	Mise au rebut
6436	ORDINATEURPORTABLEHPXE4500	21877000	2 643,16	-2 643,16	0,00	07/10/2002	5	TW 2350 6308	Mise au rebut
6439	PHMETREQUATROMODELEMP220	21537000	1 169,09	-1 169,09	0,00	01/10/2002	7	210736	Hors service
6441	PHMETREIONCHECK10	21537000	1 278,57	-1 278,57	0,00	01/10/2002	7	P/NR 11M023 60 S/N 0010R0001607	Hors service
6444	LAMPEUVHPLC	21537000	1 132,61	-1 132,61	0,00	18/11/2002	7	WATO 52586	Mise au rebut
6460	STATIONDETRAV.PIV+MONITEUR	21877000	1 447,16	-1 447,16	0,00	01/12/2002	5	ELDG0209031388/EC DGF EN 7233	Mise au rebut
6461	STATIONDETRAVAILPIV	21877000	1 510,23	-1 510,23	0,00	30/09/2002	5	NS 021232	Mise au rebut
6462	ORDINATEURPORTABLEHPXPPROFESSIONNEL	21877000	2 093,00	-2 093,00	0,00	15/11/2002	5	TW 23703907	Mise au rebut
6463	MICROORDINATEURATHLONXP1800MHZ	21877000	1 535,66	-1 535,66	0,00	27/11/2002	5	021771	Obsolète
6464	ORDINATEURPORTABLEACER+IMPRIMANTEHP	21877000	1 852,60	-1 852,60	0,00	04/11/2002	5	MS 2109	Mise au rebut
6466	MICROORDINATEURATHONXP	21877000	2 479,31	-2 479,31	0,00	18/10/2002	5	WT80360532	Mise au rebut
6469	DEMINERALISATEURMURAL	21537000	934,08	-934,08	0,00	12/11/2002	7	MMSJ 17 11155	Hors service
6471	ordinateurportableSONYVaioFX602	21877000	1 700,00	-1 700,00	0,00	15/07/2002	5	28364757 53 62 822	Mise au rebut
6472	ORDINATEURPORTABLEDELL8200VT	21877000	4 116,70	-4 116,70	0,00	08/07/2002	5	8M25GOJ	Mise au rebut
6480	Stereomicroscope	21537000	2 785,07	-2 785,07	0,00	24/05/2002	7	10446376	Vol
6485	PentiumIV+moniteur	21877000	2 027,22	-2 027,22	0,00	09/09/2002	5	021097/201119944	Hors service
6486	6PentiumIV	21877000	11 237,62	-11 237,62	0,00	31/10/2002	5	021806 à 021811	Hors service
6487	SystemeEdunetKavo	21877000	16 450,84	-16 450,84	0,00	06/03/2002	5	000005	Hors service
6760	stationdetravailpentiumIV	21877000	2 392,48	-2 392,48	0,00	25/09/2002	5	S/N 021480	Obsolète
6492	OrdinateurportableSonyVaio	21877000	2 540,00	-2 540,00	0,00	12/12/2001	5	S015361358H	Mise au rebut
6493	OrdinateurportableSonyVaiioGR2114PM	21877000	2 275,00	-2 275,00	0,00	12/12/2001	5	S015362539I	Mise au rebut
6494	OrdinateurportableSonyVaio	21877000	1 830,00	-1 830,00	0,00	03/12/2001	5	S015460162A	Mise au rebut
6760	stationdetravailpentiumIV	21877000				25/09/2002	5	S/N 021449	Obsolète
6533	OrdinateurBluemPCPU	21877000	1 203,47	-1 203,47	0,00	18/12/2001	5	4004	Mise au rebut

6534	ordioptiplexGX240P4	21877000	1 493,00	-1 493,00	0,00	17/04/2002	5	QW3GP-MPMVT-URHTC-3BDQF-4VX9T	Mise au rebut
6540	MICROORDINATEURCELERON1300MHZ	21877000	1 498,59	-1 498,59	0,00	12/07/2002	5	021011	Obsolète
6543	PLAQUECHAUFFANTE	21537000	931,16	-931,16	0,00	08/11/2001	7	PCN002B	Mise au rebut
6544	CENTRIFUGEUSE	21537000	5 382,12	-5 382,12	0,00	19/11/2001	7	A89934SIGMA2K15	Mise au rebut
6551	thermocycleur	21537000	4 977,59	-4 977,59	0,00	21/11/2001	7	14351848	Mise au rebut
6589	13971504	21877000	3 794,46	-3 794,46	0,00	27/01/2001	5	e366371	Mise au rebut
6590	cuisinieres	21887000	649,99	-649,99	0,00	01/03/2002	5	f3150242859	Mise au rebut
6591	2021977	21877000	2 273,45	-2 273,45	0,00	28/02/2002	5	470027372	Mise au rebut
6594	206972	21537000	30 695,34	-30 695,34	0,00	28/06/2002	7	-	Mise au rebut
6595	TOSHIBA	21877000	5 042,53	-5 042,53	0,00	17/09/2001	5	-	Mise au rebut
6596	40211311121	21847000	2 711,64	-2 711,64	0,00	21/06/2002	10	-	Mise au rebut
6597	centrifugeuse	21537000	7 621,63	-7 621,63	0,00	23/08/2002	7	-	Mise au rebut
6598	206990	21537000	2 573,00	-2 573,00	0,00	25/06/2002	7	-	Mise au rebut
6602	fact020901	21887000	16 599,28	-16 599,28	0,00	10/09/2002	5	-	Mise au rebut
6603	f02093248	21877000	2 212,60	-2 212,60	0,00	19/09/2002	5	90420	Mise au rebut
6606	582476	21537000	3 852,20	-3 852,20	0,00	14/08/2002	7	-	Mise au rebut
6607	f02110458	21877000	1 977,97	-1 977,97	0,00	06/11/2002	5	pehplas4	Mise au rebut
6608	F02110452	21877000	2 870,40	-2 870,40	0,00	06/11/2002	5	POGEN	Mise au rebut
6652	APPAREILPHOTONUMERIQUE	21537000	925,40	-925,40	0,00	22/05/2002	7	4515192	Hors service
6657	MICROORDINATEUR	21877000	1 541,00	-1 541,00	0,00	30/10/2002	5	NL 22029756	Hors service
6661	FASTPREP	21537000	4 600,00	-4 600,00	0,00	27/09/2002	7	02G300100.4A	Réforme
6662	MOTEUR	21537000	7 113,27	-7 113,27	0,00	11/11/2001	7	-	Obsolète
6667	UNITEADJUSTABLESLIT	21537000	1 312,00	-1 312,00	0,00	18/06/2002	7	-	Obsolète
6673	LICENCEPOURALPHASERVER	20580000	25 415,54	-25 415,54	0,00	24/04/2001	5	-	Réforme
6674	VIDEOPROJECTEURINFOCUSASKCOMPACTC6	21537000	3 281,92	-3 281,92	0,00	03/12/2001	7	008708	Mise au rebut
6675	PORTABLESIEMENSLIFEBOOKAMILOPIII	21877000	2 187,95	-2 187,95	0,00	12/02/2002	5	810Q60416	Obsolète
6856	PCNT4-LECTEURCDROMECRAN	21537000	1 969,15	-1 969,15	0,00	20/12/2001	7	FR.14216577	Mise au rebut
6678	Scannerexpression1680modelG780B	21537000	6 043,21	-6 043,21	0,00	22/11/2001	7	DASX004898	Hors service
7189	MATERIELSCIENTIFIQUESVT	21537000	3 653,73	-3 653,73	0,00	10/12/2001	7	80112548	Mise au rebut
6684	PentiumIVDELL	21877000	2 632,36	-2 632,36	0,00	01/10/2002	5	DNFKJOJ	Hors service
6685	Ordinateur	21877000	5 333,33	-5 333,33	0,00	28/02/2002	5	H2MBCOJ	Obsolète
6686	Ordinateur(2emepartie)	21877000	2 223,87	-2 223,87	0,00	28/02/2002	5	H2MBCOJ	Obsolète
6687	LAMPEUVHP	21537000	875,00	-875,00	0,00	30/01/2002	7	-	Mise au rebut
6690	OrdinateurPentium	21877000	1 255,00	-1 255,00	0,00	30/04/2002	5	SDH00500000	Hors service
6691	CENTRALEDEMESURE	21537000	1 833,45	-1 833,45	0,00	27/05/2002	7	902245/902675	Hors service
6693	OPTIONPOURSERVEURSUNV880	21877000	21 820,00	-21 820,00	0,00	21/03/2002	5	208Q01C1	Mise au rebut
6694	OPTIONPOURSERVEURSUNV880	21877000	11 749,10	-11 749,10	0,00	21/03/2002	5	208Q01C1	Mise au rebut
6699	PCathlonXP2Ghz	21877000	1 228,00	-1 228,00	0,00	11/10/2002	5	-	Hors service
6706	OrdinateurDELLInspiron8200VT	21877000	2 745,05	-2 745,05	0,00	01/09/2002	5	HW9TGOJ	Obsolète
6714	OrdinateurPortableDELL	21877000	2 311,00	-2 311,00	0,00	05/07/2002	5	CN-03J010-12961-2ST-7971	Obsolète
7947	PCBUREAUTIQUE	21877000	908,24	-908,24	0,00	25/08/2003	5	ybem254137	Mise au rebut
7948	PORTABLETOSHIBA	21877000	3 942,02	-3 942,02	0,00	28/08/2003	5	-	Mise au rebut

7949	UF885FAXLASER	21877000	1 973,40	-1 973,40	0,00	07/11/2003	5	MC61PP 00026	Mise au rebut
7953	UCPENTIUM42.67GHZ	21877000	7 142,46	-7 142,46	0,00	22/11/2003	5	-	Mise au rebut
6796	Centrifugeusedetablemultifonctions	21537000	5 350,50	-5 350,50	0,00	26/06/2002	7	30203001	Mise au rebut
6796	Centrifugeusedetablemultifonctions	21537000				26/06/2002	7	11175610/0402/03	Mise au rebut
6796	Centrifugeusedetablemultifonctions	21537000				26/06/2002	7	11175634/0202/03	Mise au rebut
6798	PowerMacG4	21877000	6 430,00	-6 430,00	0,00	20/02/2002	5	011431001842	Hors service
6798	PowerMacG4	21877000				20/02/2002	5	SN514622YKRW	Hors service
6801	OptiplexGX240Pentium	21877000	1 558,38	-1 558,38	0,00	28/06/2002	5	093CUR-47802-26B-B2ND	Mise au rebut
6801	OptiplexGX240Pentium	21877000				28/06/2002	5	078390-68540	Mise au rebut
6806	Micro-ordinateurportable	21877000	4 679,95	-4 679,95	0,00	07/10/2002	5	UV23049JLQ3	Obsolète
6806	Micro-ordinateurportable	21877000				07/10/2002	5	UV2354W3LQ3	Obsolète
6816	ViDéoprojecteurEpson	21537000	2 834,45	-2 834,45	0,00	06/11/2002	7	D7W0201718K	Mise au rebut
6818	ImacG4.800	21877000	12 297,27	-12 297,27	0,00	12/11/2002	5	UV2361YYLQ3	Obsolète
6818	ImacG4.800	21877000				12/11/2002	5	212L2MLF4	Obsolète
6729	portablehpinventxe3	21877000	3 470,31	-3 470,31	0,00	01/10/2002	5	keti hu100562005a	les matériels ne sont plus dans l'inventaire et sortis à une date inconnue
6818	ImacG4.800	21877000				12/11/2002	5	TW24227931	Obsolète
6818	ImacG4.800	21877000				12/11/2002	5	CK236H04NFX	Obsolète
6821	PortableToshiba	21877000	2 030,00	-2 030,00	0,00	06/11/2002	5	2733341G	Mise au rebut
6830	Ordinateurportable2410-303	21877000	5 196,00	-5 196,00	0,00	25/11/2002	5	08109667 240312	Hors service
6832	StationdetravailpentiumIV	21877000	1 333,54	-1 333,54	0,00	28/11/2002	5	12334724	Mise au rebut
6832	StationdetravailpentiumIV	21877000				28/11/2002	5	022346	Mise au rebut
6835	PhotomètreUV,visiblespectracount	21537000	3 969,00	-3 969,00	0,00	28/11/2002	7	-	Mise au rebut
6923	Micro-OrdinateurPIV1.5GHZ	21877000	1 090,01	-1 090,01	0,00	01/12/2001	5	2045	Mise au rebut
6923	Micro-OrdinateurPIV1.5GHZ	21877000				01/12/2001	5	23919	Mise au rebut
6735	OrdinateurPBELL6006+moniteur	21877000	1 757,74	-1 757,74	0,00	17/10/2001	5	AR 71800395+HD000136000817	Mise au rebut
6740	dispositifdelavagedescages	21557000	5 984,04	-5 984,04	0,00	31/10/2001	7	-	Mise au rebut
6924	Micro-OrdinateurPIV1.5GHZ	21877000	1 090,01	-1 090,01	0,00	01/12/2001	5	2163	Mise au rebut
6751	OrdinateurHPOmnibookxt6200	21877000	3 540,16	-3 540,16	0,00	10/10/2002	5	BFM3H-8TICH2-JP6GJ8Q2998M238	Mise au rebut
6753	Switch	21877000	1 267,19	-1 267,19	0,00	25/02/2002	5	FAB 0544q1kd	Mise au rebut
6758	ensemblepourlagestiondutemps	21877000	4 626,65	-4 626,65	0,00	12/06/2002	5	-	Obsolète
6759	OrdinateurPortable	21877000	2 954,71	-2 954,71	0,00	25/07/2002	5	TW21510704	Mise au rebut
6924	Micro-OrdinateurPIV1.5GHZ	21877000				01/12/2001	5	23920	Mise au rebut
6982	PORTABLESONYVAIO	21877000	11 067,80	-11 067,80	0,00	01/11/2002	5	ST320011A	Mise au rebut
6761	imprimanteHewlettPackard	21877000	1 293,59	-1 293,59	0,00	15/09/2002	5	S/NCNRRG97483	Hors service
6763	Controleurd'impressionrelieràuncopieur	21877000	4 347,46	-4 347,46	0,00	16/09/2002	5	pi 5500/ 37908	Obsolète
6768	matinformatique	21877000	4 251,78	-4 251,78	0,00	26/06/2002	5	sm753s et p36412A-00312	Mise au rebut

6769	PortableSONY	21877000	3 049,80	-3 049,80	0,00	17/06/2002	5	s/n s0151600479	Mise au rebut
6784	Générateurdevapeurbassepression+accessoires	21537000	5 157,10	-5 157,10	0,00	03/05/2002	7	-	Mise au rebut
6786	Micro-ordinateurportable	21877000	2 093,64	-2 093,64	0,00	23/04/2002	5	TFT DD 20 GOW2000	Obsolète
6787	ElÚments de tuyauterie pour bacs climatisÚs	21358000	967,15	-759,88	207,27	01/06/2002	20		Mise au rebut
6789	OptionspourserveurSUNV880	21877000	20 123,00	-20 123,00	0,00	21/03/2002	5	208Q01C1	Mise au rebut
6790	Microordinateurportable	21877000	1 918,90	-1 918,90	0,00	01/06/2002	5	01014	Obsolète
6982	PORTABLESONYVAIO	21877000				01/11/2002	5	QT2143QEMAY	Mise au rebut
6982	PORTABLESONYVAIO	21877000				01/11/2002	5	SN021527	Mise au rebut
6982	PORTABLESONYVAIO	21877000				01/11/2002	5	EH30200938M	Mise au rebut
6986	MICROORDINATEURPENTIUMIII1000	21877000	3 779,36	-3 779,36	0,00	23/12/2001	5	SN 012706	Hors service
6986	MICROORDINATEURPENTIUMIII1000	21877000				23/12/2001	5	SN 012707	Hors service
7187	StationdeTravailPentiumIV	21877000	2 753,20	-2 753,20	0,00	14/11/2002	5	-	Mise au rebut
7187	StationdeTravailPentiumIV	21877000				14/11/2002	5	PIVXXXX	Mise au rebut
6802	OrdinateurportableHPXE3	21877000	1 629,00	-1 629,00	0,00	01/09/2002	5	TW22805477	Obsolète
6804	Micro-ordinateurPentiumIII	21877000	1 265,33	-1 265,33	0,00	08/01/2002	5	N0701	Hors service
6805	Ordinateurportable	21877000	2 008,00	-2 008,00	0,00	20/09/2002	5	UV23J6NE-LQ2-H10-4-3	Obsolète
7475	6MICROORDINATEURSATHLONXP2000	21877000	9 280,06	-9 280,06	0,00	13/12/2002	5	-	Mise au rebut
7475	6MICROORDINATEURSATHLONXP2000	21877000				13/12/2002	5	X	Mise au rebut
6809	AppareilphotographiquenumériqueMinolta	21537000	1 380,44	-1 380,44	0,00	11/10/2002	7	96214186	Obsolète
6811	Carted'acquisition	21537000	904,46	-904,46	0,00	24/10/2002	7	D41484187168C-02	Obsolète
6812	Fichier informatique INSEE Communes profils dÚm	21877000	1 661,70	-1 661,70	0,00	01/09/2002	5	R099CP1V2	Mise au rebut
6814	OrdinateurportableSony	21877000	8 110,00	-8 110,00	0,00	07/10/2002	5	281025545160089	Obsolète
7477	STROBOSCOPE	21537000	956,20	-956,20	0,00	01/12/2002	7	P888277	Mise au rebut
7481	VIDEOPROJECTEUR	21877000	7 382,91	-7 382,91	0,00	24/12/2002	5	-	Mise au rebut
7481	VIDEOPROJECTEUR	21877000				24/12/2002	5	2X55054YB/2X54460YB /2X55614YB	Mise au rebut
7481	VIDEOPROJECTEUR	21877000				24/12/2002	5	D72500234600073/D72 500237300432/D72500 234600058	Mise au rebut
7481	VIDEOPROJECTEUR	21877000				24/12/2002	5	RT21001052	Mise au rebut
7484	PORTABLEASUSTECK	21877000	9 956,70	-9 956,70	0,00	05/02/2003	5	2ANP016987	Mise au rebut
6823	Ordinateurportable	21877000	4 503,57	-4 503,57	0,00	25/10/2002	5	DVJWJOJ	Hors service
6824	IbookG3	21877000	2 295,68	-2 295,68	0,00	30/10/2002	5	ATJ/FW/M56/ET100	Mise au rebut
6829	StationpentiumIV	21877000	1 917,00	-1 917,00	0,00	26/11/2002	5	022138	Mise au rebut
7484	PORTABLEASUSTECK	21877000				05/02/2003	5	2ANP016987 MEME NUMERO	Mise au rebut
7484	PORTABLEASUSTECK	21877000				05/02/2003	5	31NP030989	Mise au rebut
7488	PORTSWITCHWS.C2950T.24	21877000	3 596,37	-3 596,37	0,00	26/03/2003	5	FHH0708Z1DU	Mise au rebut
7488	PORTSWITCHWS.C2950T.24	21877000				26/03/2003	5	FOC0708XONF/FOC071 0T050	Mise au rebut
6836	ImprimantelaserHPlaserjet4100N	21877000	1 966,01	-1 966,01	0,00	28/11/2002	5	JPMGC 50691	Obsolète
6837	Climatisation, Úvaporateur n?1	21358000	3 081,61	-2 308,35	773,26	01/12/2002	20		Mise au rebut

6838	Climatisation, Úvaporateur n?2	21358000	3 247,98	-2 432,84	815,14	01/12/2002	20		Mise au rebut
6842	OrdinateurPentiumIV	21877000	1 801,42	-1 801,42	0,00	18/11/2002	5	VFG5020UMRCN	Obsolète
6845	PowerBookG4	21877000	2 804,86	-2 804,86	0,00	21/11/2002	5	QT2447Y3N4L	Mise au rebut
6850	BALANCEPORTABLEDENVER	21537000	1 337,57	-1 337,57	0,00	16/01/2002	7	A23091468.APX 203"	Hors service
7488	PORTSWITCHWS.C2950T.24	21877000				26/03/2003	5	FOC0711X07X	Mise au rebut
6860	VANNE6VOIESELECTRIQUE	21537000	1 683,25	-1 683,25	0,00	16/04/2002	7	EH.C6.WE	Mise au rebut
6862	PH.METRE250	21537000	3 665,70	-3 665,70	0,00	16/04/2002	7	R.21.M025	Mise au rebut
6865	ARMOIREMELAMIVENT.CELLULE	21537000	3 224,88	-3 224,88	0,00	29/04/2002	7	-	Autres : préciser déjà sorti motif inconnu
6871	MACHINEAGLACONSQUASAR-C	21537000	1 715,42	-1 715,42	0,00	10/03/2002	7	2172737	Mise au rebut
6883	COLONNEMPLRANIDE	21537000	892,00	-892,00	0,00	06/08/2002	7	13071	Hors service
6884	MONOCHROMATEURB6	21537000	2 790,29	-2 790,29	0,00	26/04/2002	7	T.03-508	Autres : préciser déjà sorti motif inconnu
6890	ORDINATEURHPVECTRAUL240	21877000	2 803,42	-2 803,42	0,00	02/09/2002	5	NL 22617892	MIS AU REBUT
6891	IMPRIMANTEHP2200.D.	21877000	1 004,90	-1 004,90	0,00	02/09/2002	5	JPKGB.42082	MIS AU REBUT
6897	TETEDEPOMPEMZR-4600	21537000	3 266,55	-3 266,55	0,00	16/07/2002	7	0036.2002	Mise au rebut
6900	MICRO-ORDINATEURINTERSED	21877000	3 337,60	-3 337,60	0,00	08/10/2002	5	021573	mise au rebut
6904	STATIONDETRAVAILPENTIUMIV	21877000	2 878,20	-2 878,20	0,00	30/09/2002	5	SN.021500	Mise au rebut
6909	PH.METREDELABORATOIRE	21537000	1 083,10	-1 083,10	0,00	09/10/2002	7	657.R046.N°10	Mise au rebut
6910	IMPRIMANTEHP.LASERJETCOUL	21877000	4 239,82	-4 239,82	0,00	11/10/2002	5	4600N	MIS AU REBUT
6918	STATIONDETRAVAIL	21877000	2 800,00	-2 800,00	0,00	01/10/2002	5	021486/021485	Mise au rebut
6919	THERMOSTATHETO	21537000	6 520,60	-6 520,60	0,00	09/07/2002	7	13379.T.V.Y.23883.E.G.F.	Mise au rebut
6921	STATIONINFORMATIQUEOCTANE	21877000	3 753,00	-3 753,00	0,00	07/10/2002	5	0800690EE93	Mise au rebut
7494	MULTIMETRENUMERIQUE	21537000	1 969,15	-1 969,15	0,00	06/05/2003	7	-	Mise au rebut
7494	MULTIMETRENUMERIQUE	21537000				06/05/2003	7	-	Mise au rebut
7494	MULTIMETRENUMERIQUE	21537000				06/05/2003	7	MTX3250	Mise au rebut
7494	MULTIMETRENUMERIQUE	21537000				06/05/2003	7	PX0120	Mise au rebut
6927	Micro-OrdinateurPIIIGHZ+Ecran17"	21877000	1 090,01	-1 090,01	0,00	16/01/2002	5	24048 PC / 0491 Ecran	Mise au rebut
6931	INTERSEDPCPIII866	21877000	1 364,73	-1 364,73	0,00	13/07/2001	5	011156	Mise au rebut
6940	BalanceSartoriusCP2201	21537000	1 461,12	-1 461,12	0,00	01/09/2002	7	14311381	Mise au rebut
6945	PompeEDWARDS	21537000	1 065,60	-1 065,60	0,00	16/10/2002	7	0543310	Mise au rebut
6946	Appareildemesured'activitéd'eau	21537000	12 801,00	-12 801,00	0,00	17/10/2002	7	A2571002F	Mise au rebut
6952	PCINTERSEDPIV2	21877000	2 192,27	-2 192,27	0,00	28/11/2002	5	022213	Mise au rebut
6953	OrdinateurIntersed	21877000	1 770,08	-1 770,08	0,00	28/11/2002	5	SN 021792	Mise au rebut
6957	AnalyseurinlineAello	21537000	9 600,00	-9 600,00	0,00	11/09/2002	7	1400X-2	Mise au rebut
6961	1SWITCH	21877000	929,00	-929,00	0,00	15/03/2002	5	FOC061208N	Hors service
6962	1PORTABLENECVERSAL320	21877000	3 355,04	-3 355,04	0,00	26/02/2002	5	L42C114-30110	Hors service
6963	Micro-ordinateurPentiumIII933	21877000	2 101,51	-2 101,51	0,00	24/08/2001	5	FR 66381165398	Hors service
6966	ORDINATEURPORTABLESONYVAIOPCGSRIIK	21877000	1 295,82	-1 295,82	0,00	16/10/2001	5	283145545131316	Hors service
6967	5MICRO-ORDINATEURATHLONBIRD1000	21877000	7 196,35	-5 757,12	1 439,23	01/05/2001	5	010832/010841/010842/010843/010844	Hors service
6979	MoniteurplasmaHITACHImoniteurTFTNEC	21877000	19 639,52	-19 639,52	0,00	01/07/2002	5	G2A100322	Obsolète

6980	unitécentraleAPPLE	21877000	1 799,33	-1 799,33	0,00	04/06/2002	5	QT217650L3Z	Mise au rebut
6981	serveurXSERVEG41GhzAPPLE	21877000	3 750,00	-3 750,00	0,00	01/08/2002	5	SCK226H27LZD	Mise au rebut
7495	CAPTEURPIEZORESISTIFDEPRESSIONABSOLUE	21537000	1 674,75	-1 674,75	0,00	05/05/2003	7	1213250	Hors service
7495	CAPTEURPIEZORESISTIFDEPRESSIONABSOLUE	21537000				05/05/2003	7	1259183	Hors service
7496	SWITCHCISCO24PORTS	21877000	3 922,88	-3 922,88	0,00	30/05/2003	5	FOC0709XOKY	Mise au rebut
7496	SWITCHCISCO24PORTS	21877000				30/05/2003	5	FOC06500GCW	Mise au rebut
7496	SWITCHCISCO24PORTS	21877000				30/05/2003	5	FOC07060QFR	Mise au rebut
7518	IMPRIMANTE	21877000	2 220,25	-2 220,25	0,00	04/11/2003	5	SG35S6704G	Mise au rebut
6987	Cuvesinox	21537000	1 243,38	-1 243,38	0,00	01/07/2002	7	316L	Mise au rebut
6991	LicenceFIELDVIEW	20580000	2 300,00	-2 300,00	0,00	01/11/2002	5	IL-FIELDVIEW-UNV-P	Hors service
6992	SiliconGraphicsPlateformedevisualisation	21877000	61 682,00	-61 682,00	0,00	01/11/2002	5	220003652	Hors service
6993	Micro-ordinateurintersed+moniteur+memoire+logicie	21877000	1 581,00	-1 581,00	0,00	01/12/2002	5	L0065	Mise au rebut
7011	CAMERACCDDC350F	21537000	8 350,44	-8 350,44	0,00	16/01/2002	7	10594201	Mise au rebut
7030	ATRSILVERGATECRISTALGE10580	21537000	3 683,39	-3 683,39	0,00	28/02/2002	7	10580	mise au rebut
7038	EXPLORERATHLON256Mo	21877000	977,13	-977,13	0,00	03/04/2002	5	CW51000007	Mise au rebut
7144	ORDINATEURINTERSEDHEWLETTPACKARDXE4500	21877000	2 870,40	-2 870,40	0,00	07/11/2002	5	TW24105313	Obsolète
7152	ORDINATEURATHLONXP1800MHZAVECGRAVEUR	21877000	1 479,60	-1 479,60	0,00	12/11/2002	5	021783	Obsolète
7153	ORDINATEURATHLON1800MHZAVECECRAN15"	21877000	1 279,00	-1 279,00	0,00	12/11/2002	5	021784	Obsolète
7158	ORDINATEURCPMENTINTEL	21877000	1 430,00	-1 430,00	0,00	06/06/2002	5	1W1.20407024	Obsolète
7167	ORDINATEURPOWERBOOKG4867MHZ	21877000	3 169,40	-3 169,40	0,00	25/11/2002	5	A1025	Mise au rebut
7173	CORRELATORDIGITAL	21537000	6 165,90	-6 165,90	0,00	20/10/2002	7	-	Hors service
7518	IMPRIMANTE	21877000				04/11/2003	5	CNDD110879	Mise au rebut
7518	IMPRIMANTE	21877000				04/11/2003	5	CNCD110884	Mise au rebut
7560	PORTABLEHP	21877000	3 803,28	-3 803,28	0,00	08/04/2003	5	-	Obsolète
7560	PORTABLEHP	21877000				08/04/2003	5	-	Obsolète
7186	FAXPANASONIC	21877000	884,00	-884,00	0,00	27/11/2002	5	UF580	Mise au rebut
7616	ORDINATEURPORTABLEFUJITSUSIEMENSLIFEBOOK	21877000	1 489,02	-1 489,02	0,00	25/11/2003	5	03432680N07	Hors service
7648	thermomixercomfortsansthermoblock	21537000	9 856,14	-9 856,14	0,00	23/12/2002	7	5355 0 7640	Mise au rebut
7188	SERVEURPENTIUMIV	21877000	2 462,20	-2 462,20	0,00	14/11/2002	5	PIVXXXX	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000	30 617,60	-30 617,60	0,00	15/12/2002	5	15830731GKB1176H	Mise au rebut
7193	CameraSONYSSCDC58AP	21537000	1 029,03	-1 029,03	0,00	21/05/2001	7	408158	Obsolète
7226	CPUAMDT.BIRD1.33Ghz+ACCESSOIRES	21877000	2 170,34	-2 170,34	0,00	04/03/2002	5	1W8-11908120	Mise au rebut
7232	MOTHERBOARDMICROATX	21877000	1 447,02	-1 447,02	0,00	17/04/2002	5	SDG50800001	Hors service
7268	PCportableLatitudeC610PIII	21877000	2 634,79	-2 634,79	0,00	14/10/2002	5	21PKGOJ	Ancienne délibération du 19/10/2012
7297	UnitécentraleAMDATHLON	21877000	1 799,59	-1 799,59	0,00	15/01/2002	5	0150/011119B01654	Mise au rebut
7387	STATIONNECCOMPUTER	21877000	1 944,70	-1 944,70	0,00	25/11/2002	5	S/N2703591GB	Obsolète
7388	TRAVAUX D'ELECTRICITE	21358000	5 129,35	-3 842,37	1 286,98	06/12/2002	20	SANS	Obsolète
7390	TRAVAUX POSE DE MOQUETTE	21358000	3 981,09	-3 006,51	974,58	01/11/2002	20		Mise au rebut
7395	MICROORDIINTERSEDPIV1800Mhz	21877000	1 820,31	-1 820,31	0,00	06/01/2003	5	022477	Mise au rebut

7396	MICROORDIINTERSEDPIV1800Mhz	21877000	1 820,31	-1 820,31	0,00	06/01/2003	5	022478	Mise au rebut
7397	MICROORDIINTERSEDPIV1800Mhz	21877000	1 820,31	-1 820,31	0,00	06/01/2003	5	022480	Mise au rebut
7398	MICROORDIINTERSEDPIV1800Mhz	21877000	1 820,31	-1 820,31	0,00	06/01/2003	5	022481	Mise au rebut
7399	MICROORDIINTERSEDPIV1800Mhz	21877000	1 820,31	-1 820,31	0,00	06/01/2003	5	022479	Mise au rebut
7400	MISE EN CONFORMITE SALLES INFORMATIQUES	21358000	6 433,08	-4 818,78	1 614,30	01/12/2002	20		Obsolète
7409	ORDIPORTABLESONY	21877000	3 236,38	-3 236,38	0,00	12/02/2003	5	PCGGRS515SP	Mise au rebut
7410	16MICRONECPOWERMATEML4	21877000	14 983,49	-14 983,49	0,00	20/02/2003	5	-	Obsolète
7413	2SERVEURSNECEXPRESS5800TMP4ET2ECRANSSAMSUN	21877000	4 575,90	-4 575,90	0,00	20/02/2003	5	6572787000/6572787001/AN15HDBTC04378/AN15HDBTC0687	Obsolète
7416	TABLESETCHAISES	21847000	4 784,00	-4 784,00	0,00	24/01/2003	10	-	Obsolète
7420	MICROORDIQNECPOWERMATEML4	21877000	12 072,99	-12 072,99	0,00	05/03/2003	5	-	Mise au rebut
7421	SERVEURNECEXPRESS5800TM1400/1ECRANSAMSUNG17	21877000	3 426,54	-3 426,54	0,00	05/03/2003	5	SERVEUR:67700087000 ECRAN:AN17HDBW103100	Mise au rebut
7426	VENTILATEURVL250	21557000	1 862,17	-1 862,17	0,00	25/03/2003	7	-	Mise au rebut
7427	MOBILIER	21847000	2 243,70	-2 243,70	0,00	14/03/2003	10	-	Obsolète
7430	CAISSON DE BUREAU	21847000	687,38	-687,38	0,00	01/04/2003	10	-	Mise au rebut
7432	PORTABLEASUSTEKPENTIUMIV	21877000	2 000,76	-2 000,76	0,00	16/06/2003	5	-	Hors service
7434	PCFUJITSUSIEMENSSCENICW300	21877000	14 100,84	-14 100,84	0,00	19/06/2003	5	-	Mise au rebut
7437	ORDIW300P4	21877000	1 566,76	-1 566,76	0,00	25/06/2003	5	YEBQ029672/YBEQ029673	Hors service
7444	3ORDIN300TP4	21877000	2 708,94	-2 708,94	0,00	07/07/2003	5	YBEN061143/YBEN061142/YBEN0611141	Hors service
7446	ORDI	21877000	14 592,92	-14 592,92	0,00	14/09/2003	5	-	Obsolète
7450	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000	1 337,85	-1 337,85	0,00	14/10/2003	5	CNCFD04265	Mise au rebut
7451	9MICROSORDIPENTIUM4	21877000	6 447,48	-6 447,48	0,00	04/11/2003	5	-	Mise au rebut
7456	4KITSMEMOIRESDRAM	21877000	2 655,12	-2 655,12	0,00	10/10/2003	5	-	Mise au rebut
7466	ONDULEUR2000VAMGE	21877000	1 808,35	-1 808,35	0,00	13/11/2003	5	AF2013122/AF5033074	Mise au rebut
7468	MOBILIER	21847000	9 364,68	-9 364,68	0,00	14/11/2003	10	-	Mise au rebut
7470	SERVEURDURON	21877000	959,19	-959,19	0,00	30/12/2002	5	021964	Mise au rebut
7474	PORTABLEHPXE4500	21877000	2 762,76	-2 762,76	0,00	22/11/2002	5	-	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1178B	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1178T	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1178Y	Mise au rebut
7480	1PORTABLEASUSTECK	21877000	3 517,44	-3 517,44	0,00	24/12/2002	5	2ANP006169	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1179B	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1179A	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1179X	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1178Z	Mise au rebut
7482	MICROORDINATEURINTERSEDATHLONXP2000	21877000	1 961,44	-1 961,44	0,00	08/01/2003	5	SN022461	Mise au rebut
7483	TRONCONNEUSEFALCON275	21557000	2 474,52	-2 474,52	0,00	03/03/2003	7	133407 31/DD	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1178V	Mise au rebut

7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1178C	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1178A	Mise au rebut
7485	ARMOIREFORTEHAUTE2PORTES	21847000	836,79	-836,79	0,00	05/03/2003	10	GA7016/GR7035	Mise au rebut
7895	PCIBMP4NETVISTAM41+ECRANPHILIPS109P4	21877000				15/12/2002	5	15830731GKB1177Z	Mise au rebut
7905	ServeurInternetEBC-NEC	21877000	3 815,73	-3 815,73	0,00	26/02/2002	5	CQWD00J	Mise au rebut
7905	ServeurInternetEBC-NEC	21877000				26/02/2002	5	CW86400000	Mise au rebut
7489	2VIDEOPROJECTEURS	21537000	4 903,60	-4 903,60	0,00	31/03/2003	7	SF3120157 ET SF3120176	Mise au rebut
7490	10MICROORDINATEURSATHLON	21877000	13 096,20	-13 096,20	0,00	11/04/2003	5	030266 A 030275	Mise au rebut
7491	SWITCH24PORTSCISCO10:100FULLDUPLEXCUIVREAV	21877000	980,72	-980,72	0,00	01/04/2003	5	WS-C2950.54 FOC.7.6W2TC	Obsolète
7492	2PORTABLES	21877000	6 075,68	-6 075,68	0,00	06/02/2003	5	31NP030981	Mise au rebut
7916	StationBi-Xeon2GH3	21870000	8 999,42	-8 999,42	0,00	30/03/2003	5	ECHK 304 2022	Obsolète
7916	StationBi-Xeon2GH3	21870000				30/03/2003	5	281-260545160123	Obsolète
7918	ServeurIntelPIV2600MHz	21877000	15 879,29	-15 879,29	0,00	30/03/2003	5	030700009	Obsolète
7918	ServeurIntelPIV2600MHz	21877000				30/03/2003	5	D72540248100532	Obsolète
7959	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000	3 280,15	-3 280,15	0,00	20/06/2003	5	YBEN 065899	Mise au rebut
7959	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000				20/06/2003	5	YBEN 065900	Mise au rebut
7959	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000				20/06/2003	5	YBEN 065838	Mise au rebut
7959	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000				20/06/2003	5	CNCDF 60243	Mise au rebut
7959	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000				20/06/2003	5	CNCDF 60245	Mise au rebut
7497	OSCILLOSCOPEMTX3252.C	21537000	1 690,67	-1 690,67	0,00	09/06/2003	7	-	Mise au rebut
7498	BOLDEBROYAGE250ML	21537000	1 392,13	-1 392,13	0,00	10/04/2003	7	-	Mise au rebut
7500	2MICROORDINATEURS	21877000	1 351,48	-1 351,48	0,00	25/04/2003	5	030529 ET 030528	Mise au rebut
7501	MESUREUREPAISSEUR	21537000	1 405,30	-1 405,30	0,00	12/06/2003	7	-	Mise au rebut
7507	2SERVEURSBIXEON	21877000	13 527,84	-13 527,84	0,00	17/07/2003	5	0329/CC03059- 1/2 et 0329:CC03059-2/2	Transfert à un autre organisme
7508	PORTABLEEVON1050V	21877000	2 178,38	-2 178,38	0,00	10/07/2003	5	-	Mise au rebut
7517	GENERATEURDEFONCTION	21537000	1 460,67	-1 460,67	0,00	16/10/2003	7	03143	Mise au rebut
7960	MICROORDINATEURW300P42.4GHZ256MODDRGEFOR	21877000	3 133,52	-3 133,52	0,00	17/07/2003	5	YBEQ033793	Mise au rebut
7960	MICROORDINATEURW300P42.4GHZ256MODDRGEFOR	21877000				20/06/2003	5	YBEQ033790	Mise au rebut
7960	MICROORDINATEURW300P42.4GHZ256MODDRGEFOR	21877000				20/06/2003	5	YBEQ033792	Mise au rebut
7522	2ORDINATEURSATHLON	21877000	2 339,11	-2 339,11	0,00	26/11/2003	5	.347/CC03169 ET 0347/CC03169	Mise au rebut
7527	OSCILLOSCOPE	21537000	2 887,50	-2 887,50	0,00	24/11/2003	7	MY400007422	Mise au rebut
7528	GENERATORDEDONCTION	21537000	1 566,41	-1 566,41	0,00	24/11/2003	7	MY43003594	Obsolète
7529	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 740,18	-1 740,18	0,00	27/11/2003	5	-	Mise au rebut
7531	laserjet2200DN	21877000	1 305,55	-1 305,55	0,00	26/11/2002	5	scnksh01853	Mise au rebut
7534	Imprimantre	21877000	1 293,59	-1 293,59	0,00	26/11/2002	5	scnksh22957	Mise au rebut
7535	logicielsoption512MO	21877000	3 287,88	-3 287,88	0,00	01/04/2003	5	-	Mise au rebut
7536	pentiumIV	21877000	1 463,90	-1 463,90	0,00	17/03/2003	5	1800 Mhz	Mise au rebut

7541	portable	21877000	2 073,96	-2 073,96	0,00	28/07/2003	5	L3800 C	Mise au rebut
7542	platohardware	21537000	2 069,51	-2 069,51	0,00	25/06/2003	7	-	Mise au rebut
7543	LBc1020	21877000	1 776,06	-1 776,06	0,00	08/10/2003	5	ybdm181492	Mise au rebut
7544	lbe4010	21877000	2 254,46	-2 254,46	0,00	16/10/2003	5	xp pro	Mise au rebut
7545	implaser2300<n	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	28/11/2003	5	cncfb26256	Mise au rebut
7548	lbc1020	21877000	1 554,47	-1 554,47	0,00	28/11/2003	5	win pro xp	Mise au rebut
7549	notebook	21877000	1 990,00	-1 990,00	0,00	28/11/2003	5	mv500	Mise au rebut
7554	HP2200DN	21877000	1 274,94	-1 274,94	0,00	10/02/2003	5	-	Obsolète
7558	MicroPentiumIV	21877000	1 271,35	-1 271,35	0,00	25/03/2003	5	-	Obsolète
7559	MICROPENTIUMIV	21877000	1 484,48	-1 484,48	0,00	25/03/2003	5	-	Obsolète
7960	MICROORDINATEURW300P42.4GHZ256MODDRGEFOR	21877000				20/06/2003	5	YBEQ033788	Mise au rebut
7961	MICROORDINATEURN300CEL2GHZ256MODDRGEFORCE4	21877000	1 883,70	-1 883,70	0,00	17/07/2003	5	YBEN 065899	Mise au rebut
7562	PORTABLEHP	21877000	2 158,78	-2 158,78	0,00	05/06/2003	5	-	obsolete
7563	imprimantehp	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	26/06/2003	5	02473A3#401	Obsolète
7565	videoprojecteurEPSONEMP811HB	21537000	2 808,47	-2 808,47	0,00	07/07/2003	7	-	Obsolète
7566	PCW300P4	21877000	1 079,99	-1 079,99	0,00	17/06/2003	5	YBEQ028852	obsolete
7567	CARTEMATROXRTX100	21887000	2 565,42	-2 565,42	0,00	07/09/2003	5	-	obsolete
7568	VIDEOPROJECTEURPANASONIC	21537000	8 599,24	-8 599,24	0,00	25/09/2003	7	SG26100.61	obsolete
7569	DISQUEDUR	21877000	1 262,98	-1 262,98	0,00	06/10/2003	5	STI HD 18S	obsolete
7578	ORDINATEURPORTABLEHP+ECRAN+CLAVIER	21877000	3 754,84	-3 754,84	0,00	14/03/2003	5	TW30321588	Hors service
7580	MICROORDINATEURPENTIUMIV+MONITEUR+IMPRIMANT	21877000	3 181,12	-3 181,12	0,00	24/03/2003	5	SN030514 / JPKGR06197	Hors service
7584	RHEOMATR180	21537000	15 768,06	-15 768,06	0,00	11/09/2003	7	03 02 115	Hors service
7586	ORDINATEURPORTABLEASUSTEKMOBILITYL3800C	21877000	2 020,43	-2 020,43	0,00	25/08/2003	5	FJXDD VH6 P4 660XD 6D7FJ 66CTG	Mise au rebut
7587	ORDINATEURPORTABLEPIVN1050V	21877000	2 113,98	-2 113,98	0,00	07/07/2003	5	CNF 32312CD	Mise au rebut
7588	ORDINATEURPORTABLEASUSTEKMOBILITYL3800C	21877000	2 054,58	-2 054,58	0,00	01/09/2003	5	36NP018332	Mise au rebut
7589	ORDINATEURPORTABLEASUSTEKMOBILITYL3800C	21877000	2 038,26	-2 038,26	0,00	11/07/2003	5	SN 36NP018329	Hors service
7592	ORDINATEURPORTABLEMOBILITYL3800CPIV	21877000	2 431,34	-2 431,34	0,00	18/07/2003	5	SN 36NP018331	Hors service
7596	DETECTEURUV/VIS2487Modèle2487	21537000	7 609,54	-7 609,54	0,00	11/09/2003	7	D03487428M	Hors service
7598	MoniteurLCDTFT19"TABLETTEGRAPHIQUEWACON	21877000	1 714,47	-1 714,47	0,00	03/09/2003	5	-	Mise au rebut
7600	PORTABLEASUSTEKMOBILITY+APPAREILSPHOTONUMERI	21877000	3 501,15	-3 501,15	0,00	31/07/2003	5	SN36NP018335	Mise au rebut
7601	ORDINATEURPORTABLENX9000	21877000	2 788,52	-2 788,52	0,00	19/08/2003	5	CNF3212D8T	Mise au rebut
7603	UNITECENTRALEP42.67GHz	21877000	825,24	-825,24	0,00	08/11/2003	5	ph2667256/40	Mise au rebut
7604	ORDINATEURPORTABLELifebookC1020P4	21877000	1 672,01	-1 672,01	0,00	30/10/2003	5	YBDM19193810-03	Mise au rebut
7605	UNITECENTRALEP42.67GHz(ordinateurPC)	21877000	992,82	-992,82	0,00	06/11/2003	5	0345/CC03146	Obsolète
7607	ORDINATEURPORTABLEFujitsuSIEMENSC1020	21877000	1 911,21	-1 911,21	0,00	10/10/2003	5	X0873060	Hors service
7608	UNITECENTRALEP4	21877000	1 027,24	-1 027,24	0,00	17/10/2003	5	X0854516	Hors service

7609	ORDINATEURPORTABLEFujitsuSIEMENSC1020	21877000	1 602,64	-1 602,64	0,00	27/10/2003	5	FPC05041BP	Hors service
7612	Densitometredensimat	21537000	1 128,00	-1 128,00	0,00	26/11/2003	7	IDN008867/99234 Version M006230	Mise au rebut
7961	MICROORDINATEURN300CEL2GHZ256MODDRGE FORCE4	21877000				17/07/2003	5	YBEN 065900	Mise au rebut
7617	ORDINATEURPORTABLELBC1020	21877000	1 614,60	-1 614,60	0,00	24/11/2003	5	-	Mise au rebut
7618	IMPRIMANTELASERHPCLJ2500N+impDeskjet	21877000	1 811,77	-1 811,77	0,00	28/11/2003	5	CNHHC22204	Mise au rebut
7620	ORDINATEURPORTABLEHP9010	21877000	2 169,00	-2 169,00	0,00	22/11/2003	5	-	Obsolète
7621	ORDINATEURPORTABLESIEMENS	21877000	1 766,01	-1 766,01	0,00	27/11/2003	5	03433414N07	Mise au rebut
7622	ORDINATEURPORTABLELBC1020SIEMENS	21877000	1 429,22	-1 429,22	0,00	17/11/2003	5	YBDM197670	Mise au rebut
7639	OrdinateurportableSony	21877000	2 591,73	-1 382,13	1 209,60	15/04/2003	5	4.669.757.01	Hors service
7640	OrdinateurportableCompaq	21877000	2 378,84	-2 378,84	0,00	28/04/2003	5	(S)CN31023235	Hors service
7644	AgitateurincubateurORBITALEdmundBoehler,type	21537000	6 553,12	-6 553,12	0,00	30/11/2002	7	6117 EP 00089	Mise au rebut
7961	MICROORDINATEURN300CEL2GHZ256MODDRGE FORCE4	21877000				17/07/2003	5	YBEN065898	Mise au rebut
7658	MicroINTERSEDccéléron1700mhz&moniteurMitsubi	21877000	10 456,39	-10 456,39	0,00	23/12/2002	5	SN021685 micro / 11011713YE écran	Mise au rebut
7670	MicroordinateurportableASUSTEKMobilityL3800C	21877000	2 140,89	-2 140,89	0,00	23/06/2003	5	32 NP 02 03 67	Hors service
7710	OrdiPentiumIV	21877000	1 250,86	-1 250,86	0,00	08/10/2003	5	0341/CC03111	Obsolète
7715	MaciBookG3portable	21877000	2 263,91	-2 263,91	0,00	04/08/2003	5	SUV327088PBN	Hors service
7739	SPECTRORMNPOTON	21537000	30 000,00	-30 000,00	0,00	01/01/2002	7	021011	Obsolète
7740	SPECTRORMNPOTON	21537000	30 980,00	-30 980,00	0,00	01/01/2002	7	021011	Obsolète
7747	STATIONDETRAVAILOPTIFLEX	21877000	1 566,76	-1 566,76	0,00	21/10/2003	5	GX270	Mise au rebut
7751	MICROORDINATEURPORTABLEFUSITSUSIEMENSLIFEBOO	21877000	1 489,02	-1 489,02	0,00	03/12/2003	5	FPC05041BP	Mise au rebut
7805	10614	21537000	1 112,28	-1 112,28	0,00	31/01/2003	7	OT5133112	Mise au rebut
7807	F03011409	21877000	3 659,76	-3 659,76	0,00	14/01/2003	5	-	Mise au rebut
7809	F03011371	21877000	5 663,06	-5 663,06	0,00	08/01/2003	5	-	Mise au rebut
7810	F03011370	21877000	6 996,60	-6 996,60	0,00	08/01/2003	5	-	Mise au rebut
7811	F03011372	21877000	5 549,44	-5 549,44	0,00	08/01/2003	5	-	Mise au rebut
7812	f03021822	21877000	2 647,94	-2 647,94	0,00	21/02/2003	5	pogen	Mise au rebut
7813	20300474	21877000	2 081,04	-2 081,04	0,00	25/02/2003	5	f0c0706x2t2-f0c0702z0kb	Mise au rebut
7815	091040316dj	21537000	4 093,21	-4 093,21	0,00	24/04/2003	7	-	Hors service
7816	F03093650	21877000	3 919,29	-3 919,29	0,00	03/09/2003	5	POGEN	Mise au rebut
7817	60306256	21877000	1 431,70	-1 431,70	0,00	08/09/2003	5	174109	Mise au rebut
7818	3001534	21877000	7 122,18	-7 122,18	0,00	13/10/2003	5	YBFPO016484-82683	Mise au rebut
7820	3001652	21877000	2 314,26	-2 314,26	0,00	24/10/2003	5	fkr1351806022	Mise au rebut
7844	Blocs de 2 vestiaires industrie	21887000	770,22	-770,22	0,00	01/08/2003	5	-	INF 800
7860	imprimantelaserepsonaculaserc2000	21877000	4 191,98	-4 191,98	0,00	05/12/2002	5	cjqz008037	Mise au rebut
7875	QUANTIMET600	21537000	7 292,01	-7 292,01	0,00	15/09/2003	7	8022494	Mise au rebut
7880	MATERIELSCIENTIFIQUE	21537000	3 036,00	-3 036,00	0,00	10/12/2002	7	-	Obsolète

7888	MatérielInformatique	21877000	6 916,47	-6 916,47	0,00	30/05/2003	5	-	Obsolète
7893	FABRICATION	21358000	10 118,16	-6 811,03	3 307,13	01/12/2003	20		Obsolète
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000	6 542,48	-6 542,48	0,00	03/10/2003	5	CNBD416053	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNBD416073	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNBD416078	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNCDF97996	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNCFF03892	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNCFF03893	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNCDF98845	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNBD416083	Mise au rebut
7963	IMPRIMANTEHPLASERJET1300	21877000				03/10/2003	5	CNBD416067	Mise au rebut
7964	UNITECENTRALEPENTIUM-42.67GHZ256MO/40GO	21877000	4 126,20	-4 126,20	0,00	23/09/2003	5	0339/CC03094-9/9	Mise au rebut
7964	UNITECENTRALEPENTIUM-42.67GHZ256MO/40GO	21877000				23/09/2003	5	0339/CC03094-8/9	Mise au rebut
7964	UNITECENTRALEPENTIUM-42.67GHZ256MO/40GO	21877000				23/09/2003	5	0339/CC03094-6/9	Mise au rebut
7898	PORTABLEINSPIRON8500DELL	21877000	3 769,79	-3 769,79	0,00	09/04/2003	5	G1KLPOJ	Obsolète
7900	CAMERACCD-1300QLN	21537000	4 605,00	-4 605,00	0,00	13/06/2003	7	1816	Mise au rebut
7901	CARTED'ACQUISITIONPCIMAGESDIGAIA	21877000	1 380,00	-1 380,00	0,00	13/06/2003	5	220516318	Hors service
7903	IMPRIMANTEHEWLETTPACKARDLASER2500N	21877000	1 477,06	-1 477,06	0,00	05/01/2004	5	CNHHG52800	Hors service
7904	TERMINAUXMULTISESSIONTSE/X	21877000	3 491,72	-3 491,72	0,00	01/12/2003	5	30168FC15/30168FBF4/ 303665808/30168FC21	Réforme
7964	UNITECENTRALEPENTIUM-42.67GHZ256MO/40GO	21877000				23/09/2003	5	0339/CC03094-5/9	Mise au rebut
7964	UNITECENTRALEPENTIUM-42.67GHZ256MO/40GO	21877000				23/09/2003	5	0339/CC03094-7/9	Mise au rebut
7907	MicroordinateurPentiumIV2.6Ghz	21877000	2 732,86	-2 732,86	0,00	01/03/2003	5	03 02 20	Mise au rebut
7965	UNITECENTRALEPENTIUM42.67GHZ256MO/40GO	21877000	3 300,96	-3 300,96	0,00	23/09/2003	5	0339/CC03094-2/9	Mise au rebut
7965	UNITECENTRALEPENTIUM42.67GHZ256MO/40GO	21877000				23/09/2003	5	0339/CC03094-1/9	Mise au rebut
7965	UNITECENTRALEPENTIUM42.67GHZ256MO/40GO	21877000				23/09/2003	5	0339/CC03094-3/9	Mise au rebut
7965	UNITECENTRALEPENTIUM42.67GHZ256MO/40GO	21877000				23/09/2003	5	0339/CC03094-4/9	Mise au rebut
7966	MICROORDINATEURTYPEBUREAUTIQUEOPTIPLEX 4X27C	21877000	3 147,87	-3 147,87	0,00	10/10/2003	5	4YRSVOJ	Mise au rebut
7966	MICROORDINATEURTYPEBUREAUTIQUEOPTIPLEX 4X27C	21877000				10/10/2003	5	7YRSVOJ	Mise au rebut
7966	MICROORDINATEURTYPEBUREAUTIQUEOPTIPLEX 4X27C	21877000				10/10/2003	5	HZRSVOJ	Mise au rebut
7921	Video-ProjecteurTOSHIBATDP-P	21870000	3 480,36	-3 480,36	0,00	25/07/2003	5	53120147	Obsolète

7923	OrdinateurMicroPentiumIV	21877000	2 300,00	-2 300,00	0,00	19/03/2003	5	INTERSED SNI030155	Mise au rebut
7926	Appareilphoto-numeriquepourphotomicroscopeKFM0	21537000	2 153,59	-2 153,59	0,00	14/02/2003	7	2114415A3	Transfert à un autre organisme
7927	Appareilphoto-numériquepourphotomicroscopeKFM0	21537000	3 828,60	-3 828,60	0,00	14/02/2003	7	2114415A3	Transfert à un autre organisme
7928	ObjectifUPLAPO100XOI3/1.35	21537000	1 043,57	-1 043,57	0,00	14/02/2003	7	035658	Transfert à un autre organisme
7929	ObjectifUPLAPO100XOI3/1.35	21537000	1 855,23	-1 855,23	0,00	14/02/2003	7	035658	Transfert à un autre organisme
7938	PortableACERTravelmate800	21877000	2 559,40	-2 559,40	0,00	11/07/2003	5	NB-evadv-001-009341	Hors service
7939	ViDéoprojecteurEMP720	21877000	3 661,00	-3 661,00	0,00	10/03/2003	5	EEC0300629C	Mise au rebut
7966	MICROORDINATEURTYPEBUREAUTIQUEOPTIPLEX 4X27C	21877000				10/10/2003	5	JZRSVOJ	Mise au rebut
7970	IMPRIMANTEHPLASERCLJ2500NREFC9707A/401	21877000	1 859,78	-1 859,78	0,00	19/11/2003	5	CNHHG52805	Mise au rebut
7966	MICROORDINATEURTYPEBUREAUTIQUEOPTIPLEX 4X27C	21877000				10/10/2003	5	10SSVOJ	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000	4 111,85	-4 111,85	0,00	31/10/2003	5	601PN00	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	624PNOO	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	667PN00	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	739PN00	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	629PN00	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	618PN00	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	602PN00	Mise au rebut
7995	portableToshibaS5200-710	21877000	4 711,04	-4 711,04	0,00	20/12/2002	5	Y2838387G	Mise au rebut
8136	MicroPentiumIV	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	03/04/2003	5	076 02 0243201382	Obsolète
8297	Polystat23analogique+cuveinoxisolée	21537000	1 126,63	-1 126,63	0,00	19/02/2003	7	M86692/B90663	Mise au rebut
8298	PompeE2MO+joints	21537000	1 280,58	-1 280,58	0,00	17/02/2003	7	A37131919	Mise au rebut
8299	LAVEURUS10.4LCHAUFFANT	21537000	1 393,34	-1 393,34	0,00	11/03/2003	7	M80121	Mise au rebut
8302	CVR8000A	21557000	1 860,63	-1 860,63	0,00	22/04/2003	7	-	Mise au rebut
9236	PORTABLE	21877000	1 644,50	-1 644,50	0,00	05/01/2004	5	C1020 152F	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	607PN00	Mise au rebut
7969	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				31/10/2003	5	615PN00	Mise au rebut
7971	IMPRIMANTEHPLASERJET4100MFPREFC9148A/ABF	21877000	6 231,16	-6 231,16	0,00	12/11/2003	5	NLMGY08616	Mise au rebut
7971	IMPRIMANTEHPLASERJET4100MFPREFC9148A/ABF	21877000				12/11/2003	5	NLMGY08850	Mise au rebut
7972	MONITEURPHILIPS107T51E17"RESOLUTION1280X102	21877000	1 029,76	-1 029,76	0,00	03/12/2003	5	CX000337424196	Mise au rebut
7972	MONITEURPHILIPS107T51E17"RESOLUTION1280X102	21877000				03/12/2003	5	CX000337424194	Mise au rebut
7972	MONITEURPHILIPS107T51E17"RESOLUTION1280X102	21877000				03/12/2003	5	CX000337424201	Mise au rebut

7972	MONITEURPHILIPS107T51E17"RESOLUTION1280 X102	21877000				03/12/2003	5	CX000337424202	Mise au rebut
7972	MONITEURPHILIPS107T51E17"RESOLUTION1280 X102	21877000				03/12/2003	5	CX000337424217	Mise au rebut
7972	MONITEURPHILIPS107T51E17"RESOLUTION1280 X102	21877000				03/12/2003	5	CX000337424206	Mise au rebut
8002	stationdetravail	21877000	1 805,96	-1 805,96	0,00	06/06/2003	5	YBEQ027837	Obsolète
8002	stationdetravail	21877000				06/06/2003	5	YBEQ027838	Obsolète
8008	unestationdetravail	21877000	1 738,00	-1 738,00	0,00	08/07/2003	5	YBEQ031819	Mise au rebut
8008	unestationdetravail	21877000				08/07/2003	5	YBEQ031818	Mise au rebut
8024	MicroordinateurPentiumIV	21877000	2 835,00	-2 835,00	0,00	30/01/2003	5	030006	Mise au rebut
9262	imprimantehplaserjet2300n+extensiongarantie	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	12/02/2004	5	CNCFB26255	Mise au rebut
8024	MicroordinateurPentiumIV	21877000				30/01/2003	5	030005	Mise au rebut
8031	MicroordinateurPentiumIV	21877000	2 100,42	-2 100,42	0,00	02/04/2003	5	D72540308100945	Obsolète
8031	MicroordinateurPentiumIV	21877000				02/04/2003	5	AA1017150306AK14400 254	Obsolète
8033	Spectrophotomètre2100Pro	21537000	7 006,84	-7 006,84	0,00	06/05/2003	7	80-2112-22	Réforme
8055	OrdinateurportableLBC1020FujitsuSiemens(1)	21877000	9 414,91	-9 414,91	0,00	26/11/2003	5	Y BDK 005 992	Mise au rebut
8055	OrdinateurportableLBC1020FujitsuSiemens(1)	21877000				26/11/2003	5	Y BDM 201 279	Mise au rebut
8055	OrdinateurportableLBC1020FujitsuSiemens(1)	21877000				26/11/2003	5	Y BDM 201 277	Mise au rebut
8055	OrdinateurportableLBC1020FujitsuSiemens(1)	21877000				26/11/2003	5	Y BDM 198 035	Mise au rebut
8055	OrdinateurportableLBC1020FujitsuSiemens(1)	21877000				26/11/2003	5	Y BDM 201 294	Mise au rebut
8175	MICROPOWERPCMACINTOSHCONFIGURATIONIM ACG4	21877000	4 588,57	-4 588,57	0,00	06/10/2003	5	W83353 LMPJH	Mise au rebut
8175	MICROPOWERPCMACINTOSHCONFIGURATIONIM ACG4	21877000				06/10/2003	5	W83353 MOPJH	Mise au rebut
8182	IBOOKG3900MICROORDINATEURPORTABLE	21877000	4 127,40	-4 127,40	0,00	16/10/2003	5	SUV3390QDPBN	Mise au rebut
8182	IBOOKG3900MICROORDINATEURPORTABLE	21877000				16/10/2003	5	SUV3400GEPBN	Mise au rebut
8301	PIVXXXX	21877000	1 016,84	-1 016,84	0,00	20/03/2003	5	-	Mise au rebut
8301	PIVXXXX	21877000				20/03/2003	5	-	Mise au rebut
8307	APM9145F/A	21877000	2 626,01	-2 626,01	0,00	01/12/2003	5	PM G4	Mise au rebut
8307	APM9145F/A	21877000				01/12/2003	5	-	Mise au rebut
8307	APM9145F/A	21877000				01/12/2003	5	-	Mise au rebut
8307	APM9145F/A	21877000				01/12/2003	5	-	Mise au rebut
8698	16UNITESCENTRALES	21877000	24 525,65	-24 525,65	0,00	01/07/2004	5	0426/CC04141-1à 16	Mise au rebut
8698	16UNITESCENTRALES	21877000				01/07/2004	5	0426/CC04141 17 à 24	Mise au rebut
8703	2CLUSTERS	21877000	34 143,35	-34 143,35	0,00	11/07/2004	5	0430/CC4179.1 ET 0430/CC4179.2	Mise au rebut
8703	2CLUSTERS	21877000				11/07/2004	5	4260046210	Mise au rebut
8703	2CLUSTERS	21877000				11/07/2004	5	0430/07038104	Mise au rebut
8724	2ECRANSPLATS	21877000	1 554,80	-1 554,80	0,00	26/11/2004	5	AA1117170443AC16400 012/AA11170443AC164 000063	Mise au rebut
7990	MOBILIER	21847000	437,74	-437,74	0,00	01/08/2003	10	-	INF 800

8724	2ECRANSPLATS	21877000				26/11/2004	5	AA1117170443AC16400061/441117170443AC16400009	Mise au rebut
8737	laserjet2300N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	14/06/2004	5	-	Mise au rebut
7996	PortableHPXE4500	21877000	2 930,20	-2 930,20	0,00	16/12/2002	5	TW24607482	Obsolète
7998	ordinateur	21877000	5 941,73	-5 941,73	0,00	27/01/2003	5	-	Hors service
8000	serveurIntelNetworker	21877000	4 159,69	-4 159,69	0,00	01/04/2003	5	S/N 030384	Obsolète
8001	stationdetravail	21877000	1 613,40	-1 613,40	0,00	30/03/2003	5	-	Obsolète
8737	laserjet2300N	21877000				14/06/2004	5	Q2473A401	Mise au rebut
9234	MONITEURLCD15"BELINEA	21877000	1 130,22	-1 130,22	0,00	08/11/2004	5	-	Mise au rebut
8003	ordinateurportable	21877000	2 619,24	-2 619,24	0,00	25/02/2003	5	9x32ksb280xj	Mise au rebut
9234	MONITEURLCD15"BELINEA	21877000				08/11/2004	5	-	Mise au rebut
8006	rodinateurportable	21877000	2 739,89	-2 739,89	0,00	21/07/2003	5	-	Obsolète
8007	ordinateurcompaq	21877000	2 268,81	-2 268,81	0,00	01/10/2002	5	1u2aic513z7131c	Mise au rebut
9238	PORTABLEUCBL3	21877000	7 027,70	-7 027,70	0,00	12/02/2004	5	VERSA M 500	Mise au rebut
9238	PORTABLEUCBL3	21877000				12/02/2004	5	VERSA M500	Mise au rebut
9238	PORTABLEUCBL3	21877000				12/02/2004	5	VERSA M500	Mise au rebut
9244	UNITECENTRALEPENTIUM4EPRESCOTT3.0GHZ	21877000	5 919,72	-5 919,72	0,00	13/09/2004	5	0437/CC04199-2	Mise au rebut
8019	Imprimante	21877000	2 487,68	-2 487,68	0,00	28/11/2002	5	CNF CDO 1974	Hors service
8022	StationdetravailpentiumIV	21877000	1 524,90	-1 524,90	0,00	20/12/2002	5	022382	Mise au rebut
8023	PowerBookG4	21877000	3 703,20	-3 703,20	0,00	09/12/2002	5	QT2481FDOV4M-FF12	Mise au rebut
9244	UNITECENTRALEPENTIUM4EPRESCOTT3.0GHZ	21877000				13/09/2004	5	0437/CC04199-3	Mise au rebut
9244	UNITECENTRALEPENTIUM4EPRESCOTT3.0GHZ	21877000				13/09/2004	5	0437/CC04199-4	Mise au rebut
8026	OrdinateurPentiumIV	21877000	3 364,35	-3 364,35	0,00	09/01/2003	5	022560	Obsolète
8029	Ordinateurportable	21877000	2 573,79	-2 573,79	0,00	27/02/2003	5	TW30321528	Mise au rebut
8030	IbookG3	21877000	3 000,00	-3 000,00	0,00	28/03/2002	5	UV3102FB-N4R-FF10	Obsolète
9244	UNITECENTRALEPENTIUM4EPRESCOTT3.0GHZ	21877000				13/09/2004	5	0437/CC04199-5	Mise au rebut
9249	ORDINATEUR	21877000	13 489,44	-13 489,44	0,00	23/09/2004	5	2S4T81J	Mise au rebut
8032	Ordinateurportable	21877000	2 054,58	-2 054,58	0,00	12/05/2003	5	00045-426-419-194	Mise au rebut
9249	ORDINATEUR	21877000				23/09/2004	5	4S4T81J	Mise au rebut
8034	MicroPowerPCMacintoshEmacG4	21877000	1 263,80	-1 263,80	0,00	04/06/2003	5	SVM 32111-P9L6ff12	Hors service
8038	Unitécentralepentium4	21877000	886,71	-886,71	0,00	04/11/2003	5	0343ICC031366112	Hors service
8039	Unitécentralepentium4	21877000	886,71	-886,71	0,00	04/11/2003	5	0343ICC031366212	Hors service
8046	Imprimantelaserjet2300N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	13/11/2003	5	CNCFF51358	Mise au rebut
8051	PowerBookG4	21877000	2 755,10	-2 755,10	0,00	14/11/2003	5	V734080V-NRZ	Mise au rebut
8053	Micro-ordinateur	21877000	1 131,00	-1 131,00	0,00	28/11/2003	5	0506TF-01750-3AD-1790	Hors service
8054	MicroPowerPCMacintoshImacG4	21877000	1 858,30	-1 858,30	0,00	28/11/2003	5	W833 81 TWPJ H	Hors service
9249	ORDINATEUR	21877000				23/09/2004	5	7R4T81J	Mise au rebut
9249	ORDINATEUR	21877000				23/09/2004	5	7S4T81J	Mise au rebut
9256	SERVEURSUPERMICRO6023P+CHASSIS+PROCESSEURINTEL	21870000	7 200,28	-7 200,28	0,00	19/12/2003	5	30962039F	Mise au rebut
9256	SERVEURSUPERMICRO6023P+CHASSIS+PROCESSEURINTEL	21870000				19/12/2003	5	3096203B9	Mise au rebut

9256	SERVEURSUPERMICRO6023P+CHASSIS+PROCESSEURINTEL	21870000				19/12/2003	5	3096203CF	Mise au rebut
8061	Ordinateurportable	21877000	1 695,93	-1 695,93	0,00	03/12/2003	5	LB C1020	Hors service
8064	ORDINATEURCELERON1700MH2	21877000	1 548,58	-1 548,58	0,00	24/12/2002	5	00045-153-657-338	Mise au rebut
8066	ORDINATEURPORTABLEEVDN	21877000	2 176,72	-2 176,72	0,00	05/01/2003	5	BBTWV.TPJG9.626C4.H2JY9.RX2KB	Mise au rebut
8068	SATIONDETRAVAILPENTIUMIV	21877000	4 728,74	-4 728,74	0,00	25/11/2002	5	021933.021932.	Mise au rebut
8070	VIDEOPROJECTEUREMP811	21537000	5 250,44	-5 250,44	0,00	02/01/2003	7	EH.30202175.M.	Mise au rebut
8073	STATIONDETRAVAILPENTIUMIV	21877000	2 653,92	-2 653,92	0,00	07/01/2003	5	022225	Hors service
8077	ORDINATEURSP.C.	21877000	3 260,77	-3 260,77	0,00	01/03/2003	5	SN030164/SN030165	Mise au rebut
8078	STATIONDETRAVAILCOMPLET	21877000	1 450,75	-1 450,75	0,00	10/03/2003	5	00003-023-236-993	Mise au rebut
8080	VIDEOPROJECTEUREPSONEMP.811	21537000	3 584,89	-3 584,89	0,00	01/02/2003	7	EH 30201792.M	Mise au rebut
8082	STATIONSDETRAVAIL	21877000	43 795,37	-43 795,37	0,00	01/03/2003	5	030018 A 30042	Hors service
8083	STATIONDETRAVAILPENTIUMIV	21877000	1 602,88	-1 602,88	0,00	01/03/2003	5	-	Mise au rebut
8084	IMPRIMANTELASERCOULEURA3	21877000	6 564,84	-6 564,84	0,00	03/01/2003	5	AP.3800G. P.6020102843	Hors service
8085	STATIONDETRAVAILPENTIUMIV	21877000	1 667,22	-1 667,22	0,00	26/11/2002	5	S/N022160	Mise au rebut
8086	STERILISATEURAVAPEUR	21537000	5 246,97	-5 246,97	0,00	13/03/2003	7	-	Mise au rebut
8088	NANOSPRAYPROBENANOFLOW	21537000	16 791,84	-16 791,84	0,00	08/04/2003	7	L.C.000078	Mise au rebut
8095	STATIONDETRAVAILPENTIUMIV	21877000	2 267,62	-2 267,62	0,00	30/03/2003	5	030327	Mise au rebut
8100	POMPEAVIDEREGULATEUR1100	21537000	3 821,04	-3 821,04	0,00	18/03/2003	7	-	Hors service
8107	STATIONDETRAVAILINFORMAT	21877000	987,90	-987,90	0,00	26/06/2003	5	YBEQ030384 57909 K66V111 1966	Perte
8117	ACCESSOIRELCNMRDEBASE	21557000	68 770,00	-68 770,00	0,00	20/06/2003	7	H.9447 H.1337	Obsolète
8124	UNITECENTRALPENTIUM4	21877000	1 015,79	-1 015,79	0,00	25/10/2003	5	P4-2667 256/80	Mise au rebut
8125	LEVIERSILICIUMSPM	21537000	1 144,57	-1 144,57	0,00	24/11/2003	7	ARROW NC.50	Mise au rebut
8127	SWITCHD'ETAGETELINDUS	21877000	905,42	-905,42	0,00	02/11/2003	5	CRIP ITPO 134.214.226.0	Mise au rebut
8131	UNIVERSALSPINCOATERSC1-10	21537000	2 610,25	-2 610,25	0,00	21/11/2003	7	-	Mise au rebut
8133	StationdetravailpentiumIV	21877000	1 323,08	-1 323,08	0,00	22/01/2003	5	02 2582	Mise au rebut
9256	SERVEURSUPERMICRO6023P+CHASSIS+PROCESSEURINTEL	21870000				19/12/2003	5	3096203D6	Mise au rebut
8151	OrdinateurPortableFujitsuSiemens	21877000	2 816,58	-2 816,58	0,00	03/11/2003	5	YBDK 005667	Ancienne délibération du 08/01/2008
8159	Videoprojecteur	21537000	4 365,40	-4 365,40	0,00	06/01/2003	7	EEC 0203087C	Perte
8161	3PORTABLESHPOMNIBOOK	21877000	5 705,31	-5 705,31	0,00	12/12/2002	5	TW23506316/TW24305116/TW24502972	Obsolète
8163	SERVEURINTEL	21877000	3 857,10	-3 857,10	0,00	04/04/2003	5	030348	Obsolète
8170	microordinateurW300P42.4Ghz256MoDDrGeforce	21877000	952,02	-952,02	0,00	19/06/2003	5	YBEQ028991	Mise au rebut
8171	PORTABLEASUSTEKMOBILITY	21877000	2 142,31	-2 142,31	0,00	08/07/2003	5	36NP018337	Mise au rebut
8172	ServeurclientlégerEON4300S	21877000	926,90	-926,90	0,00	15/09/2003	5	3046P12E3E	Mise au rebut
8174	ImprimanteHPLaserjet4300DTN	21877000	2 810,60	-2 810,60	0,00	17/09/2003	5	CNCY808798	Mise au rebut

9256	SERVEURSUPERMICRO6023P+CHASSIS+PROCESSEURINTEL	21870000				19/12/2003	5	SG743042	Mise au rebut
9256	SERVEURSUPERMICRO6023P+CHASSIS+PROCESSEURINTEL	21870000				19/12/2003	5	309620395	Mise au rebut
8176	MICROPOWERPCMACINTOSHCONFIGURATIONIMACG4	21877000	2 294,29	-2 294,29	0,00	06/10/2003	5	W83353 LRPJH	Mise au rebut
8177	unitécentralepentiun4.267GHz256Mo/40Go	21877000	825,24	-825,24	0,00	13/10/2003	5	0341/CCO3104	Mise au rebut
8178	unitécentralePENTIUM4/2.67GHz/256Mo/40Go	21877000	825,24	-825,24	0,00	13/10/2003	5	0341/CCO3105	Mise au rebut
8179	MICROPOWERPCMACINTOSHiMACG4Option3-d	21877000	1 716,26	-1 716,26	0,00	16/10/2003	5	SW83380DAPVK	Mise au rebut
8180	IPRIMANTEHPIMPINKJET2600C	21877000	1 352,68	-1 352,68	0,00	27/10/2003	5	SG33D57040	Mise au rebut
8181	MONITEURTFT17BELINEA	21877000	925,11	-925,11	0,00	24/10/2003	5	-	Mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ/FSB	21877000	7 236,28	-7 236,28	0,00	23/02/2004	5	15L211J	Mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ/FSB	21877000				23/02/2004	5	24L211J	Mise au rebut
8184	MICROORDINATEURPORTABLEFUJITSU-SIEMENSLIFEBOO	21877000	1 799,98	-1 799,98	0,00	14/11/2003	5	YBDM191166	Mise au rebut
8185	microordinateuriBookG390012,1p/ComboDVD-CD	21870000	1 835,38	-1 835,38	0,00	27/10/2003	5	SUV34102BPF2	Mise au rebut
8187	MICROORDINATEURPORTABLE	21877000	1 340,00	-1 340,00	0,00	13/11/2003	5	YBDM191108	Mise au rebut
8188	SERVEURTOURBIPROCESSEURXEON2.4GHZ512Ko	21877000	3 333,13	-3 333,13	0,00	01/12/2003	5	S/N 0348/CCO03185	Mise au rebut
8189	POWERBOOKG412p1Ghz/256Mo/400Go/DVD/CDRW/Blue	21870000	2 367,42	-2 367,42	0,00	01/12/2003	5	SUV34703YQ76	Mise au rebut
8194	OrdinateurDELL	21877000	12 115,62	-12 115,62	0,00	06/01/2003	5	29160N SCSO	Hors service
8197	Ordinateur+moniteur17p+CDWindows+disquedurUS	21870000	2 003,30	-2 003,30	0,00	17/06/2003	5	022593	Mise au rebut
8198	Orinateur+Moniteur17p+CDROM+imprimante+	21870000	2 940,96	-2 940,96	0,00	17/06/2003	5	022596	Mise au rebut
8200	DisquedurexterneUSB+ModuleDIMMSDRAM+CDR	21877000	887,43	-887,43	0,00	17/06/2003	5	-	Mise au rebut
8203	Stationcalcul1800+CDROM	21877000	6 936,80	-6 936,80	0,00	17/06/2003	5	030051	Mise au rebut
8204	PortableAsusteckL3800C+garantie3ans+carte	21877000	3 145,48	-3 145,48	0,00	15/03/2003	5	2CNP 38299	Mise au rebut
8205	ServeurIntel+Moniteur17"	21877000	7 492,94	-7 492,94	0,00	17/06/2003	5	030004	Mise au rebut
8206	Ordinateur+moniteur17"+CDROM	21877000	1 548,82	-1 548,82	0,00	15/03/2003	5	022594	Mise au rebut
8234	CAMERAN.B.AVECALIMENTATION	21537000	1 400,61	-1 400,61	0,00	12/03/2003	7	SONY XCST50CE	mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ/FSB	21877000				23/02/2004	5	2R9111J	Mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ/FSB	21877000				23/02/2004	5	44L211J	Mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ/FSB	21877000				23/02/2004	5	J3L211J	Mise au rebut

9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ /FSB	21877000				23/02/2004	5	45L211J	Mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ /FSB	21877000				23/02/2004	5	C4L211J	Mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ /FSB	21877000				23/02/2004	5	54L211J	Mise au rebut
9261	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESTOPP42.6GHZ /FSB	21877000				23/02/2004	5	F4L211J	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000	2 514,59	-2 514,59	0,00	16/02/2004	5	S3Z76418YB	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	AA1117180346AC12400 394	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	AA1117180346AC12400 367	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z76420YB	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z78052YB	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z78042YB	Mise au rebut
8312	IMPRIMANTE HP 1220C Deskjet Jet d'encre couleur	21877000	588,43	-588,43	0,00	01/12/2002	5	-	INF 800
8324	Balisessonoresinteractives+Programmationdesmes	21887000	4 454,87	-4 454,87	0,00	04/02/2003	5	-	Hors service
8334	ExtensiondudispositifdeguidageGPS	21557000	17 529,41	-17 529,41	0,00	18/03/2003	7	-	Hors service
8379	Micro-ordinateurINTERSEDCELERON1700MHz	21877000	1 712,67	-1 712,67	0,00	30/04/2003	5	030492	sans doute HS
8384	UnitécentraleBi-XEON2.4GHz2048Mo/2x36Go	21877000	7 332,68	-7 332,68	0,00	01/09/2003	5	0330/CC03066-2/2	Hors service
8390	3 LOTS DE 2 CHAISES EOLE EMPILABLES REF 499 231	21847000	412,51	-412,51	0,00	01/10/2003	10	-	INF 800
8392	VITRINES	21847000	648,72	-648,72	0,00	01/10/2003	10	-	INF 800
8393	PANNEAU D'AFFICHAGE	21847000	87,79	-87,79	0,00	01/10/2003	10	-	INF 800
8424	CartetéléphoniqueQX2000/100-4LHARDWAREKIT	21877000	857,46	-857,46	0,00	31/08/2002	5	20388889	Hors service
8475	PhotocopieurTOSHIBAESTUDIO25DP2500	21877000	6 229,88	-6 229,88	0,00	06/03/2003	5	FFK213878	Mise au rebut
8477	ImprimanteHPLaserJet2200dn	21877000	1 254,90	-1 254,90	0,00	04/04/2003	5	SJPKGP16077	Hors service
8533	BUREAU+CAISSONS	21847000	479,05	-479,05	0,00	01/10/2003	10	-	INF 800
8534	CHAISES+FAUTEUIL+POSTE INFORMATIQUE	21847000	384,75	-384,75	0,00	01/09/2003	10	-	INF 800
8582	ORDIPENTIUM4	21877000	1 028,56	-1 028,56	0,00	09/02/2004	5	0407CC04032	Mise au rebut
8583	IMPRIMANTEA32600	21877000	1 757,21	-1 757,21	0,00	09/02/2004	5	SG3AD6786X	Mise au rebut
8584	imprimantesHP1300/2300N/4600N	21877000	4 663,56	-4 663,56	0,00	09/02/2004	5	CNBD599214/CNCFF51 390/JPGFC34912	Mise au rebut
8588	8ORDIPORTABLES	21877000	14 390,27	-14 390,27	0,00	17/02/2004	5	-	Mise au rebut
8589	CHASSISARMOIREPOURSERVEUR	21847000	1 299,50	-1 278,47	21,03	09/02/2004	10	#N/A	Mise au rebut
8592	SERVEURTOUR	21877000	3 735,71	-3 735,71	0,00	19/03/2004	5	S/N0412/CC04068	Mise au rebut

8593	17MICROPENTIUM4	21877000	14 384,89	-14 384,89	0,00	17/03/2004	5	-	Mise au rebut
8595	RACKNECNZA14040000	21877000	825,24	-825,24	0,00	04/03/2004	5	-	Mise au rebut
8596	MATERIELINFO	21877000	5 142,80	-5 142,80	0,00	18/03/2004	5	-	Obsolète
8597	PHOTOCOPIEURIR3300CANON	21877000	6 308,90	-6 101,32	207,58	20/04/2004	5	SDF08884	Mise au rebut
8598	14UNITESCENTRALESPENTIUM4	21877000	14 399,84	-14 399,84	0,00	21/04/2004	5	047/CC04095 01/14 A 047/CC04095 14/14	Mise au rebut
8599	14ECRANS17POUCESNCFE770	21877000	2 402,76	-2 402,76	0,00	20/04/2004	5	S4175352YB A S4175363YB/S4175365 YB/S4175366YB	Mise au rebut
8604	LECTEURDEBADGES	21877000	1 578,72	-1 578,72	0,00	20/04/2004	5	BZTG750665H	Mise au rebut
8605	ORDIOPTIPLEXGX270DELL	21877000	891,74	-891,74	0,00	20/04/2004	5	DFF331J	Mise au rebut
8608	3ORDIportablesHPNX9005	21877000	4 865,33	-4 865,33	0,00	13/05/2004	5	LNF40707TN/CNF40707 TQ/CNF4070JRN	Mise au rebut
8609	PHOTOCOPIEUR3155DC	21877000	10 139,69	-9 806,04	333,65	20/04/2004	5	166307194	Mise au rebut
8617	3OPTIPLEXGX270	21877000	2 241,78	-2 241,78	0,00	29/06/2004	5	5DBM51J/8DBM51J/CD BM51J	Hors service
8620	MONITEURS(5)	21877000	2 613,98	-2 613,98	0,00	06/07/2004	5	-	Mise au rebut
8621	3OPTIPLEXGX270	21877000	2 241,78	-2 241,78	0,00	29/06/2004	5	1ZVT51J/2ZVT51J/4ZVT 51J	Mise au rebut
8622	2OPTIPLEXGX270MINITOUR	21877000	1 494,52	-1 494,52	0,00	06/07/2004	5	GFWS51J/JFWS51J	Mise au rebut
8625	IMPRIMANTESHPCOLORLASERJETETLASERNOIRET BL	21877000	4 229,77	-4 229,77	0,00	12/07/2004	5	CNCGK12680 / JPCFB02310	Mise au rebut
8627	INSTALLATION D'UN SERVEUR	21358000	3 827,20	-2 376,22	1 450,98	01/08/2004	20		Mise au rebut
8630	SERVEURATHLONMP2800	21877000	2 228,99	-2 228,99	0,00	15/07/2004	5	0428/CC04161	Mise au rebut
8640	TRAVAUX SUR LECTEURS D'ACCES	21358000	3 520,65	-2 138,95	1 381,70	01/10/2004	20		Obsolète
8641	TRAVAUX AMENAGEMENT DES SERVEURS DU CRI	21358000	2 318,39	-1 408,56	909,83	01/10/2004	20		Obsolète
8644	VERIN250BAR	21557000	3 902,69	-3 902,69	0,00	06/09/2004	7	CDH2MF4/80/56/70 A LX/B1CHUTWW	Mise au rebut
8646	1NECTOTAL3U	21877000	5 358,08	-5 358,08	0,00	08/06/2004	5	801322310002	Mise au rebut
8648	3ECRANSPLATS15POUCES	21877000	1 055,23	-1 055,23	0,00	11/10/2004	5	150B5CG/100	Mise au rebut
8649	PENTIUMM715	21877000	1 880,11	-1 880,11	0,00	27/09/2004	5	8V2S81J	Mise au rebut
8651	IMPRIMANTESLASERJET2300N	21877000	2 186,77	-2 186,77	0,00	06/10/2004	5	CNCHB77833/77879	Mise au rebut
8652	ORDI(3)GX270	21877000	2 241,78	-2 241,78	0,00	10/10/2004	5	932RY	Mise au rebut
8659	ORDIportable	21877000	1 576,33	-1 576,33	0,00	29/10/2004	5	CCLDB1J	Mise au rebut
8662	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	03/11/2004	5	Q2473A401	Mise au rebut
8664	ENSEMENCEURSPIRALDSPLUS	21537000	15 548,00	-15 548,00	0,00	21/10/2004	7	SN 0405INTER 3026 / SNARMI 1307	Hors service
8665	VIDEOPROJECTEUREPSON74XGALUMENS	21537000	3 910,92	-3 910,92	0,00	09/11/2004	7	FFXG81140F	Mise au rebut
8674	3OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOP	21877000	2 851,74	-2 851,74	0,00	24/11/2004	5	-	Hors service
8675	10OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOP	21877000	7 472,61	-7 472,61	0,00	24/11/2004	5	-	Hors service
8677	ENSEMBLESPECTROFLUOMETRE	21537000	13 052,43	-13 052,43	0,00	29/11/2004	7	72533	Hors service
8678	INJECTEURAUTOMATIQUE	21537000	18 093,39	-18 093,39	0,00	13/12/2004	7	-	Hors service

8685	PANNEAUAFFICHAGEELECTRONIQUEMATRIX-MUR30-8/20	21887000	4 648,85	-4 610,63	38,22	12/01/2004	5	58987	Mise au rebut
8692	ordinateurportable	21877000	1 675,60	-1 675,60	0,00	18/02/2004	5	cnf4032g9j	Mise au rebut
8693	HPDAT2040GO	21877000	960,00	-960,00	0,00	08/02/2004	5	33566	Mise au rebut
8696	IMPRIMANTEHPLASERCLJ2500N	21877000	1 859,78	-1 859,78	0,00	30/03/2004	5	CNHHD68092	Obsolète
8697	PORTABLESASUSM6N17RWPROETM6N17BNRW	21877000	5 893,05	-5 893,05	0,00	26/03/2004	5	42NP013071 ET 42NP065682	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z78043YB	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z78045YB	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z78047YB	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z78046YB	Mise au rebut
9263	MONITEUR17"COULEURNFC/MITSUBISHIFE770	21877000				16/02/2004	5	S3Z76419YB	Mise au rebut
8704	IMPRIMANTEHPCOLOR	21877000	1 477,06	-1 477,06	0,00	08/10/2004	5	CNHFD17248	Mise au rebut
8709	ORDINATEURPORTABLELATITUDED800PENTIUM M735	21877000	2 032,24	-2 032,24	0,00	02/11/2004	5	8LVFB1J	Mise au rebut
8711	videoprojecteurepsonemp54	21537000	1 773,91	-1 773,91	0,00	02/11/2004	7	FG8G490422F	Obsolète
8712	REPONDEUR	21537000	1 742,57	-1 742,57	0,00	03/11/2004	7	-	Obsolète
8714	VIDEOPROJECTEUREMP54	21537000	2 312,11	-2 312,11	0,00	10/11/2004	7	-	Mise au rebut
8715	PENTIUMM725	21877000	1 608,86	-1 608,86	0,00	18/10/2004	5	20Y6C1J	Mise au rebut
8720	PCPORTABLELATITUDE	21877000	1 608,86	-1 608,86	0,00	30/11/2004	5	8YRKC1J	Mise au rebut
8721	PCPORTABLELATTUDED505	21877000	1 326,36	-1 326,36	0,00	30/11/2004	5	-	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000	3 917,50	-3 917,50	0,00	03/03/2004	5	S3Z76743YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S3Z76748YB	Mise au rebut
8725	2IMPRIMANTELASERJET	21877000	1 813,14	-1 813,14	0,00	24/11/2004	5	CNHGC29966 ET CNHGD29423	Mise au rebut
8727	epson	21877000	2 778,01	-2 778,01	0,00	19/12/2003	5	emp54	Mise au rebut
8728	37	21537000	4 400,00	-4 400,00	0,00	09/12/2003	7	figure musculaire masculine	Mise au rebut
8735	portablesony	21877000	3 138,30	-3 138,30	0,00	10/03/2004	5	PCG-GRT 996 VP	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173965YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173978YB	Mise au rebut
8740	CQMY51J	21877000	1 965,03	-1 965,03	0,00	19/07/2004	5	-	Mise au rebut
8741	JCYX51J	21877000	2 173,13	-2 173,13	0,00	19/07/2004	5	-	Mise au rebut
8748	emp73	21537000	2 073,68	-2 073,68	0,00	22/07/2004	7	-	Mise au rebut
8751	2OPTIPLEXGX280P4520	21877000	1 675,36	-1 675,36	0,00	11/10/2004	5	B6BH91J et D6BH91J	Mise au rebut
8752	4LATITUDED505PentiumM725	21877000	5 769,50	-5 769,50	0,00	25/11/2004	5	426HC1J/626HC1J/726 HC1J/826HC1J	Mise au rebut
8753	1LATITUDEX300PentiumM738	21877000	2 150,41	-2 150,41	0,00	29/11/2004	5	G6VMC1J	Mise au rebut
8756	ORDINATEURPORTABLELBC1020P4	21877000	1 566,76	-1 566,76	0,00	05/12/2003	5	YBDM200768	Mise au rebut

8760	ORDINATEURPortableMACINTOSHPOWERPC	21877000	1 714,55	-1 714,55	0,00	15/12/2003	5	-	Mise au rebut
8762	VIDEOPROJECTEUREPSONEMP73	21537000	2 073,68	-2 073,68	0,00	05/04/2004	7	EYDG401216F	Hors service
8763	ORDINATEURPORTABLEHPCOMPAQNX9005ATHLON2500	21877000	1 621,78	-1 621,78	0,00	05/04/2004	5	CNF4081MST	Obsolète
8770	ModuleHTamplificateuretspectromètrepourchain	21537000	3 121,61	-3 121,61	0,00	29/03/2004	7	299	Hors service
8772	ORDINATEURPORTABLEDELL	21877000	1 697,12	-1 697,12	0,00	28/05/2004	5	PP10LBDNB41JX1023533	Vol
8773	ORDINAEURPORTABLEDELLLatitudeD505pentiumM	21877000	1 530,88	-1 530,88	0,00	01/06/2004	5	CN 042049 48643 455 1130	Obsolète
8774	ORDINATEUROPTIPLEXGX270	21877000	1 494,52	-1 494,52	0,00	14/06/2004	5	-	Hors service
8776	MICRO-ORDINATEURPENTIUM4EPRESCOTT3.0GHZFSB	21877000	978,33	-978,33	0,00	23/06/2004	5	-	Hors service
8782	2ORDINATEURSDELLOPTIPLEXGX270	21877000	1 850,93	-1 850,93	0,00	13/09/2004	5	-	Hors service
8783	ORDINATEURPORTABLELATITUDED505DELL	21877000	1 477,06	-1 477,06	0,00	10/10/2004	5	0438 02 1675	Hors service
8784	microordinateurportablelatitudeX300	21877000	1 810,74	-1 810,74	0,00	09/07/2004	5	PB 76Y 3X83B PT734 G4PTK 8B9X8	Mise au rebut
8789	CONDUCTIMETRECDM210	21537000	1 056,07	-1 056,07	0,00	06/10/2004	7	653RO85NO50	Hors service
8793	SPECTROPHOTOMETREUVILIGHT	21537000	5 414,58	-5 414,58	0,00	14/10/2004	7	1101	Hors service
8794	LECTEURDEMICROPLAQUESMUTISKANEX	21537000	6 001,19	-6 001,19	0,00	19/10/2004	7	335.090.1155	Hors service
8797	7ORDINATEURSPC	21877000	5 746,54	-5 746,54	0,00	04/10/2004	5	54XQ81J/C5XQ81J/36XQ81J/F5XQ81J/66XQ81J/86XQ81J/J5	Mise au rebut
8798	ORDIANTEURPORTABLEPENTIUMM715	21877000	1 514,14	-1 514,14	0,00	04/10/2004	5	-	Mise au rebut
8802	ORDINATEUR	21877000	1 231,76	-1 231,76	0,00	25/10/2004	5	0442/CC04248	Obsolète
8803	ORDINATEURDELLLATITUDEX300	21877000	1 994,93	-1 994,93	0,00	16/10/2004	5	FWLJ915	Obsolète
8804	ORDIANTEURPORTABLED505	21877000	1 335,45	-1 335,45	0,00	05/11/2004	5	45518194025	Hors service
8813	UNITECENTRALEPCP4	21877000	979,28	-979,28	0,00	15/11/2004	5	0445/CC04284	Obsolète
8814	MICROORDINATEUROPTIPLEXGX280	21877000	1 059,42	-1 059,42	0,00	17/11/2004	5	BC22C1J	Hors service
8816	ORDINATEURPORTABLELATITUDEX300	21877000	1 773,67	-1 773,67	0,00	17/11/2004	5	-	Mise au rebut
8817	ORDINATEUROPTIPLEXGX280N	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	18/11/2004	5	2ZG1C1J	Mise au rebut
8818	ORDIANTEUROPTIPLEXGX280N	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	18/11/2004	5	6445C1J	Mise au rebut
8819	UNITECENTRALEP4PRESCOTT	21877000	1 077,78	-1 077,78	0,00	10/11/2004	5	0446/CC04289	Obsolète
8821	UNITECENTRALEP4PRESCOTT	21877000	1 233,08	-1 233,08	0,00	15/11/2004	5	0446 CC04290	Hors service
8828	ACEMATE	21537000	5 117,89	-5 117,89	0,00	29/11/2004	7	-	Hors service
8833	3ORDINATEURSOPTIPLEXGX280	21877000	2 979,48	-2 979,48	0,00	24/11/2004	5	-	Mise au rebut
8834	1ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDED505PM725	21877000	1 576,81	-1 576,81	0,00	29/11/2004	5	HGRYY TTPXF PRPMC X10 60256	Obsolète
8837	ORDINATEURPORTABLELATITUDED505	21877000	1 380,48	-1 380,48	0,00	29/11/2004	5	-	Mise au rebut
8838	IMPRIMANTEHPINKJET2600C	21877000	1 352,68	-1 352,68	0,00	11/07/2003	5	-	Mise au rebut
8862	OrdinateurportableCentrino1400	21877000	1 878,92	-1 878,92	0,00	01/03/2004	5	210902380128	Hors service
8863	OrdinateurportableCentrino1400	21877000	1 878,92	-1 878,92	0,00	01/03/2004	5	210900980122	Hors service
8872	portableLBC1020	21877000	1 638,52	-1 638,52	0,00	04/12/2003	5	YBDM 200 200 960	Mise au rebut
8873	portableLBC1020	21877000	1 638,52	-1 638,52	0,00	04/12/2003	5	YBDM 200 967 1103	Mise au rebut

8889	ordinateurPENTIUM4FSB800	21877000	1 271,35	-1 271,35	0,00	12/05/2004	5	0418/CC04102	Obsolète
8892	ordinateurPentium4FSB800	21877000	1 079,99	-1 079,99	0,00	22/04/2004	5	0417/CC04097	Obsolète
8894	MicroMACPMG5	21877000	3 028,73	-3 028,73	0,00	08/03/2004	5	CK404HPUQF6	Mise au rebut
8901	ordiportableLATITUDED505PentiumM	21877000	1 381,38	-1 381,38	0,00	29/06/2004	5	1WHT51J	Mise au rebut
8915	ordiportableLatitudeD505	21877000	1 514,14	-1 514,14	0,00	23/09/2004	5	3NSL81J	Obsolète
9051	3002219	21877000	3 300,96	-3 300,96	0,00	17/12/2003	5	ybdm205845-ybdm200920	Mise au rebut
9057	1194395	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	06/02/2004	5	CNFF52045	Mise au rebut
9058	fc04093	21877000	3 582,98	-3 582,98	0,00	19/03/2004	5	0232f-241-	Mise au rebut
9060	1212033	21877000	3 136,39	-3 136,39	0,00	02/04/2004	5	126172	Mise au rebut
9061	FC04170	21877000	3 406,45	-3 406,45	0,00	07/06/2004	5	0232F-245-0232F245-00	Mise au rebut
9062	1400369627	21877000	1 118,26	-1 118,26	0,00	21/06/2004	5	-	Mise au rebut
9065	f04073678	21877000	1 639,72	-1 639,72	0,00	22/07/2004	5	-	Mise au rebut
9066	140038560	21877000	2 327,89	-2 327,89	0,00	16/07/2004	5	D8WC61J	Mise au rebut
9067	1400381743	21877000	2 308,76	-2 308,76	0,00	22/07/2004	5	G6Z361J	Mise au rebut
9069	1400388940	21877000	2 545,09	-2 545,09	0,00	22/07/2004	5	CWPN61J	Mise au rebut
9070	1400393453	21877000	2 119,31	-2 119,31	0,00	30/07/2004	5	20x071J	Mise au rebut
9071	1,40039E+11	21877000	1 636,13	-1 636,13	0,00	30/07/2004	5	FFGN61J	Mise au rebut
9072	1400429583	21877000	1 599,05	-1 599,05	0,00	18/10/2004	5	CMBX91J	Mise au rebut
9074	1400444509	21877000	2 249,92	-2 249,92	0,00	12/11/2004	5	D6FOC1J	Mise au rebut
9076	1400453650	21877000	1 698,32	-1 698,32	0,00	23/11/2004	5	B88NC1J	Mise au rebut
9077	1271890	21877000	1 828,92	-1 828,92	0,00	24/11/2004	5	139623	Mise au rebut
9078	1400457538	21877000	1 711,48	-1 711,48	0,00	27/11/2004	5	jmcwc1j	Mise au rebut
9079	SONYPORTABLEVAIOGRT896HPP4.2	21877000	2 834,07	-2 834,07	0,00	13/12/2003	5	S015140766F	Mise au rebut
9080	ORDINATEURPORTABLE	21877000	4 060,42	-4 060,42	0,00	05/12/2003	5	V73474PKNRX	déjà demandé
9086	PORTABLEHPCOMPAQ	21877000	1 998,52	-1 998,52	0,00	01/03/2004	5	-	Mise au rebut
9089	VIDEOPROJECTEURSONYVPLCS6	21537000	1 859,78	-1 859,78	0,00	16/04/2004	7	-	Mise au rebut
9093	PCPORTABLEPENTIUMM1.7GHZ	21877000	4 702,67	-4 702,67	0,00	24/05/2004	5	813N41L	Mise au rebut
9097	VIDEOPROJECTEURNECLT10	21537000	2 978,04	-2 978,04	0,00	02/07/2004	7	450417CC	Vol
9101	0232F62486	21877000	1 537,82	-1 537,82	0,00	01/12/2004	5	s/n 0446/cc4261	Obsolète
9106	MICROORDINATEURPORTABLE	21877000	1 213,94	-1 213,94	0,00	05/07/2004	5	327W51J	Autres : préciser motif inconnu
9107	MICROORDINATEUR	21877000	2 245,19	-2 245,19	0,00	30/11/2004	5	SW844037BPP7	Mise au rebut
9108	MICROORDINATEUR	21877000	4 852,23	-4 852,23	0,00	30/11/2004	5	PB SW 8441250QRV	Mise au rebut
9112	APM9455F/A	21877000	3 784,98	-3 784,98	0,00	01/12/2004	5	CK4444JKSS8J	Mise au rebut
9115	Matérieloptique	21537000	1 401,71	-1 401,71	0,00	11/02/2004	7	-	Obsolète
9117	Equipementoptique	21537000	15 548,00	-15 548,00	0,00	30/03/2004	7	-	Obsolète
9118	Materielscientifique(optique)	21537000	2 165,00	-2 165,00	0,00	02/08/2004	7	-	Obsolète
9119	14ORDINATEURSPENTIUM4DELLDHM	21877000	9 265,66	-9 265,66	0,00	29/02/2004	5	-	Mise au rebut
9121	ORDINATEURPORTABLEHPNX9005AVECSACOCHE	21877000	1 900,44	-1 900,44	0,00	11/03/2004	5	CNF3510BJX	Hors service
9127	MICROORDINATEURPORTABLELATITUDED505PENTIUMM7	21877000	1 267,76	-1 267,76	0,00	22/10/2004	5	CG21B1J	Obsolète

9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S3Z76749YB	Mise au rebut
9130	PORTABLEDELLLATITUDED800	21877000	1 764,34	-1 764,34	0,00	23/11/2004	5	3NVFC1J	Réforme
9131	PortableACERTravelmate803LMI	21877000	5 530,30	-5 530,30	0,00	01/01/2004	5	LXT 2506 199 344 0399 BE F05	Obsolète
9132	PortableNECVersaM500	21877000	1 621,42	-1 621,42	0,00	25/02/2004	5	250 600 880 124	Obsolète
9133	PortableCompaqnx9005	21877000	1 356,00	-1 356,00	0,00	26/04/2004	5	CNF407OJRZ	Hors service
9135	IMacG4.1	21877000	2 303,86	-2 303,86	0,00	14/05/2004	5	SW84160V0QB7	Mise au rebut
9136	ImprimanteLaserCouleurHP4600DN	21877000	3 368,89	-3 368,89	0,00	01/04/2004	5	JPGFC34808	Obsolète
9139	ProcesseurAthlonXp2400	21877000	2 066,69	-2 066,69	0,00	02/04/2004	5	PO-UCBL2	Mise au rebut
9140	OrdinateurAIXTENSIONSP43GHz	21877000	1 174,47	-1 174,47	0,00	31/03/2004	5	0413/CC04079	Mise au rebut
9142	PortableLBC1020P4M	21877000	1 273,00	-1 273,00	0,00	23/12/2003	5	LB C1020-152F	Mise au rebut
9146	OrdinateurPortableCELERON	21877000	1 455,53	-1 455,53	0,00	15/03/2004	5	N/S : 14117326P	Mise au rebut
9149	OptilexGX280	21877000	993,16	-993,16	0,00	06/10/2004	5	JGLC91J	Mise au rebut
9163	DEKA3000Lord	21557000	1 720,20	-1 720,20	0,00	01/09/2004	7	30/1469	Hors service
9224	CHAUFFEUSE	21877000	545,97	-495,99	49,98	01/12/2004	5	-	INF 800
9233	2videoprojecteurs	21877000	8 491,60	-7 714,39	777,21	29/11/2004	5	E2WG401715F/E2WG40165F	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173966YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	AA1117180352AC13400514	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173978YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173977YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173972YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173971YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173970YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173969YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173968YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173967YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173964YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S3Z76744YB	Mise au rebut
9245	POCKETPCTOSHIBAE800WIFI	21877000	2 429,08	-2 429,08	0,00	13/09/2004	5	PD800E-00007-FR	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173974YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S4173963YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S3Z76747YB	Mise au rebut
9264	MONITEUR17"NECFE770	21877000				03/03/2004	5	S3Z76746YB	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000	9 265,65	-9 265,65	0,00	01/03/2004	5	21BC11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	12BC11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	B1BL11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	71BC11J	Mise au rebut

9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	41BC11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	32BC11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	81BC11J	Mise au rebut
9259	console6210lecteurcbgaucheetlasermultifaisc	21877000	19 005,37	-18 697,86	307,51	06/02/2004	5	6211874	déjà demandé
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	G1BC11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	H1BC11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	J1BC115	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	22BC11J	Mise au rebut
9265	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/F	21877000				01/03/2004	5	D1BC11J	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000	6 177,10	-6 177,10	0,00	01/03/2004	5	8B4C11J	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000				01/03/2004	5	D94C11J	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000				01/03/2004	5	1B4C11J	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000				01/03/2004	5	3B411J	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000				01/03/2004	5	6B4C11J	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000				01/03/2004	5	CB4C11J	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000				01/03/2004	5	HB4C11J	Mise au rebut
9277	IMPRIMANTEHPLASERCLJ2500N+GARANTIE3ANS	21877000	1 859,78	-1 859,78	0,00	21/06/2004	5	CNHHG78318	Mise au rebut
9266	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOPP42.6GHZ/FS	21877000				01/03/2004	5	G94C11J	Mise au rebut
9268	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000	2 186,77	-2 186,77	0,00	04/03/2004	5	CNCFB58146	Mise au rebut
9268	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000				04/03/2004	5	CNCFB58224	Mise au rebut
9273	4MONITEURS17"COULEURMITSUBISHIFE700PITCH	21877000	2 746,02	-2 746,02	0,00	09/04/2004	5	S3Z77750YB/S3Z79581YB/S3Z79557YB/S3Z79579YB	Mise au rebut
9273	4MONITEURS17"COULEURMITSUBISHIFE700PITCH	21877000				09/04/2004	5	S3Z79556YB/S3Z77743YB/S3Z77751YB/S3Z77360YB	Mise au rebut

9273	4MONITEURS17"COULEURMITSUBISHIFE700PITCH	21877000				09/04/2004	5	S3Z79547YB/S3Z79584YB/S3Z79554YB/S3Z79560YB	Mise au rebut
9273	4MONITEURS17"COULEURMITSUBISHIFE700PITCH	21877000				09/04/2004	5	S3Z79558YB/S3Z79559YB/S3Z79555YB/S3Z79553YB	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000	12 354,20	-12 354,20	0,00	16/04/2004	5	2C2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	AD2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	3C2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	4C2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	5C2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	7C2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	8C2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	9C2931J	Mise au rebut
9280	SERVEURHPPROLIANTML530G2XEON	21877000	10 812,29	-10 812,29	0,00	12/07/2004	5	801ELP942W	Obsolète
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	BC2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	CC2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	DC2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	FC2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	GC2931J	Mise au rebut
9274	OPTIPLEXGX270CHASSISSMAILDESKTOP-P42.8GHZ/F	21877000				16/04/2004	5	HC2931J	Mise au rebut
9278	optiplexgx270chassissmallminitowerlecteurde	21870000	5 230,83	-5 230,83	0,00	05/07/2004	5	83NS51J	Mise au rebut
9278	optiplexgx270chassissmallminitowerlecteurde	21870000				05/07/2004	5	93NS51J	Mise au rebut
9278	optiplexgx270chassissmallminitowerlecteurde	21870000				05/07/2004	5	B3NS51J	Mise au rebut
9278	optiplexgx270chassissmallminitowerlecteurde	21870000				05/07/2004	5	C3NS51J	Mise au rebut
9278	optiplexgx270chassissmallminitowerlecteurde	21870000				05/07/2004	5	73NS51J	Mise au rebut
9278	optiplexgx270chassissmallminitowerlecteurde	21870000				05/07/2004	5	63NS51J	Mise au rebut
9278	optiplexgx270chassissmallminitowerlecteurde	21870000				05/07/2004	5	53NS51J	Mise au rebut
9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000	6 689,59	-6 689,59	0,00	28/06/2004	5	AA1117180418AC13400298	Mise au rebut

9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000				28/06/2004	5	AA1117180418AC13400305	Mise au rebut
9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000				28/06/2004	5	AA1117180418AC13400306	Mise au rebut
9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000				28/06/2004	5	AA1117230420AC10402678	Mise au rebut
9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000				28/06/2004	5	AA1117230420AC10402681	Mise au rebut
9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000				28/06/2004	5	AA1117230420AC10402685	Mise au rebut
9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000				28/06/2004	5	AA1117230420AC10402680	Mise au rebut
9279	VIDEOPROJECTEUREMP7352000LUMENSRESOLUTIONXGA	21877000				28/06/2004	5	E2WG400934F	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000	5 978,09	-5 978,09	0,00	25/08/2004	5	2M2L71J	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	-	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	-	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	-	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	8S2L71J	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	5M2L71J	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	7S2L71J	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	9S2L71J	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	BS2L71J	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	CS2L71J	Mise au rebut
9281	OPTIPLEXGX270CHASSISSMALLDESKTOP+GARANTIE3A	21877000				25/08/2004	5	GS2L71J	Mise au rebut
9282	HPIMPRIMANTELASERJET2300N	21877000	1 961,92	-1 961,92	0,00	26/08/2004	5	CNCD921552	Mise au rebut
9267	P43.0GHZ5/2/120	21877000	2 931,75	-2 931,75	0,00	01/03/2004	5	0409/00040442	les matériels ne sont plus dans l'inventaire et sortis à une date inconnue
9282	HPIMPRIMANTELASERJET2300N	21877000				26/08/2004	5	CNCD921627	Mise au rebut
9282	HPIMPRIMANTELASERJET2300N	21877000				26/08/2004	5	CNCHK51759	Mise au rebut
9272	ARMOIRE GAMME EPURE	21847000	302,84	-292,89	9,95	01/05/2004	10		Mise au rebut

9283	1CHAISEDETRAVAILSYNCHRONEBLEUROIKOSKA	21847000	1 023,64	-955,48	68,16	27/08/2004	10	global	Mise au rebut
9283	1CHAISEDETRAVAILSYNCHRONEBLEUROIKOSKA	21847000				27/08/2004	10		Mise au rebut
9283	1CHAISEDETRAVAILSYNCHRONEBLEUROIKOSKA	21847000				27/08/2004	10		Mise au rebut
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000	6 153,42	-6 153,42	0,00	02/09/2004	5	3116409AD	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	31164072E	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	311640697	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	31164081A	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	311640694	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	3116406ED	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	3116406EE	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	311640717	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	311640739	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	311640741	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	31164083A	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	3116409B7	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	311640A01	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	311640A3F	Obsolète
9284	CLIENTLEGERNEOWARECAPIOONECEOSWINDOWSCE+K	21877000				02/09/2004	5	3116403D9	Obsolète
9276	BUREAU COMPACT 90 + CAISSON + RETOUR + PLATEAU RAB	21847000	485,66	-461,54	24,12	01/07/2004	10		Mise au rebut
9685	VREF-0232F	21877000	1 393,94	-1 393,94	0,00	29/06/2004	5	-	Mise au rebut
9686	AntaresPolarisant	21537000	1 363,44	-1 363,44	0,00	05/07/2004	7	A007018	Mise au rebut
9696	DESTRUCTEUR DOCUMENTS IDEAL 2502 CC AUTO	21887000	670,07	-603,11	66,96	01/01/2005	5	525526	Mise au rebut
9935	LatitudeD505PentiumM1.4GHz	21877000	1 725,83	-1 725,83	0,00	16/06/2004	5	HK8351J	Mise au rebut
9938	1LATITUDED800Pentium1.7GHz	21877000	2 362,58	-2 362,58	0,00	30/06/2004	5	6RBW51J	Mise au rebut

9942	PHMETREDETERRAIN197I+accessoires	21537000	7 080,49	-7 080,49	0,00	16/09/2004	7	3A30-110	Mise au rebut
9952	24licencesFEMLAB	20580000	2 028,42	-2 028,42	0,00	12/10/2004	5	1012061	Obsolète
11307	UNITECENTRALEATHLON64	21877000	1 116,23	-1 116,23	0,00	30/11/2005	5	0232F-258	Mise au rebut
11308	PowerBookG4	21877000	2 373,22	-2 373,22	0,00	30/11/2005	5	ABM9969F/A	Mise au rebut
11309	0232F-258-07	21877000	1 026,23	-1 026,23	0,00	05/12/2005	5	-	Mise au rebut
11313	PENTIUMM733	21877000	2 063,10	-2 063,10	0,00	16/12/2005	5	-	Mise au rebut
12999	ATM200B/4.20M1/4F	21537000	1 480,65	-1 480,65	0,00	24/01/2006	7	-	Mise au rebut
13000	96A0-CAAA-RG/DA10-24CO-0300	21537000	1 071,62	-1 071,62	0,00	13/03/2006	7	-	Mise au rebut
13001	Diamondanvil	21537000	4 326,10	-4 326,10	0,00	15/02/2006	7	-	Mise au rebut
13009	APMA200F/A	21877000	2 386,02	-2 386,02	0,00	30/05/2006	5	-	Mise au rebut
14732	Travaux dans bÔtiment	21358000	5 095,64	-1 680,20	3 415,44	01/02/2008	20		Obsolète
24630	licences software ariel 3 versionfull package 2 li	20531100	1 930,00	-1 930,00	0,00	01/01/2003	3	-	Obsolète
24782	logiciel scientifique	20531100	10 450,00	-10 450,00	0,00	24/09/2008	3	1400	Transfert à un autre organisme
25514	LECTEURCOMBODVDVHSSAMSUNG	**21567000**	1 572,62	-1 572,62	0,00	20/11/2003	7	0310835T	Mise au rebut
3000	ENSEMBLE INFORMATIQUE DE SAUVEGARDE	21877000	6 007,08	0,00	6 007,08	04/12/1998	5	AF30001956 / 71026000746 / 448810090708	Obsolète
3025	SYSTEME INFORMATIQUE IMAC 333 COMPLET APPLE	21877000	2 897,33	0,00	2 897,33	07/07/1999	5	RU91937AQ5T	Obsolète
5908	PF310Intimus	21877000	3 125,95	-3 125,95	0,00	26/02/2001	5	-	Mise au rebut
5917	ImprimanteHP4100N	21877000	1 844,00	-1 844,00	0,00	28/09/2001	5	PE HP GEN	Mise au rebut
5919	Ordinateurportable/scanner	21877000	3 230,71	-3 230,71	0,00	28/11/2001	5	HP XE3/A4HP 5470C	Mise au rebut
8296	PIV2000MHZetaccessoires	21877000	1 435,20	-1 435,20	0,00	29/12/2002	5	PIVXXXX	Mise au rebut
8304	760164	21537000	8 000,00	-8 000,00	0,00	06/11/2003	7	GS	Obsolète
8306	6032964	21877000	11 110,84	-11 110,84	0,00	01/12/2003	5	Stand W8200	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000	8 094,77	-8 094,77	0,00	02/09/2004	5	EYDG403457F	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	EYDG403459F	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	08790001271824578	Mise au rebut
9294	ORDINATEURPORTABLELATITUDED505-PENTIUMM725-M	21877000	1 419,65	-1 419,65	0,00	30/11/2004	5	5XRSC1J	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	18590001271824645	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	38390001271824645	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	38490001271824578	Mise au rebut
9295	VIDEOPROJECTEUREPSONEMP74L	21877000	2 073,68	-2 073,68	0,00	30/11/2004	5	F9ZG4X0124F	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	48390001271824578	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	58190001271824645	Mise au rebut
9687	ImprimanteJetd'encre	21877000	1 352,68	-1 352,68	0,00	02/07/2004	5	SG41B6783X	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	88190001271824644	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	946429	Mise au rebut
9695	0232f-248	21877000	1 071,62	-1 071,62	0,00	10/11/2004	5	-	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX 000424955596	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX 000424955677	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424955136	Mise au rebut

9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424955137	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424955559	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424955560	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424955563	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424955751	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424956102	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424956104	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424956111	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424956119	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424956120	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX000424956137	Mise au rebut
9287	VIDEOPROJECTEUREMP-73	21877000				02/09/2004	5	CX28490001271824645	Mise au rebut
9288	LCDTFT17INTERSED	21877000	2 399,19	-2 399,19	0,00	25/09/2004	5	AC11400509	Transfert à un autre organisme
9291	moniteurLCDTFTINTERSED	21877000	1 554,80	-1 554,80	0,00	16/11/2004	5	AA1117220414AB1040 5180	Transfert à un autre organisme
9313	UnitécentraleIsabelle	21877000	2 233,41	-2 233,41	0,00	26/02/2004	5	0409/CC04043-1/2	Mise au rebut
9313	UnitécentraleIsabelle	21877000				26/02/2004	5	0409/CC04043-2/2	Mise au rebut
9314	Rotoragodetmobile	21537000	3 768,23	-3 768,23	0,00	15/01/2004	7	363 308	Mise au rebut
9314	Rotoragodetmobile	21537000				15/01/2004	7	368 451	Mise au rebut
9318	ViDéoprojecteur	21537000	1 334,74	-1 334,74	0,00	16/04/2004	7	FCKG420764F	Hors service
10858	PORTABLEHPNX9105PROCESSEURAMDATHLON+ EXTENSIO	21877000	1 782,52	-1 782,52	0,00	03/03/2005	5	SCND4390V4G	Mise au rebut
10859	portableNECVERSAS940gar3ans	21877000	1 612,21	-1 612,21	0,00	01/04/2005	5	NN901700002	Mise au rebut
9324	PocketPCHP	21877000	1 316,68	-1 316,68	0,00	01/07/2004	5	00023 516 693 645	Mise au rebut
9325	Ordinateurportable	21877000	5 716,88	-5 716,88	0,00	01/07/2004	5	1023533	Mise au rebut
9329	ImprimanteHP	21877000	835,65	-835,65	0,00	20/07/2004	5	362230482	Mise au rebut
9329	ImprimanteHP	21877000				20/07/2004	5	SCN41S223PK	Mise au rebut
9338	Ordinateurportable1	21877000	4 664,40	-4 664,40	0,00	05/10/2004	5	41DW819	Mise au rebut
9338	Ordinateurportable1	21877000				05/10/2004	5	71DW819	Mise au rebut
9350	EcranOrdinateur1	21877000	1 454,93	-1 454,93	0,00	22/10/2004	5	AA1117230421AC11401 082	Mise au rebut
9350	EcranOrdinateur1	21877000				22/10/2004	5	AA1117230421AC11401 089	Mise au rebut
9350	Unitécentrale1	21877000				22/10/2004	5	0439/C04227-3	Mise au rebut
9351	Unitécentrale1	21877000	3 101,11	-3 101,11	0,00	22/10/2004	5	0439/C04227-1	Obsolète
9351	Unitécentrale1	21877000				22/10/2004	5	0439/C04227-2	Obsolète
9361	EcranLCD1	21877000	1 057,14	-1 057,14	0,00	21/10/2004	5	AA1117220414AB1040 6147	Mise au rebut
9361	EcranLCD1	21877000				21/10/2004	5	AA1117220414AB1040 4798	Mise au rebut
9301	moniteurLCD	21877000	2 424,89	-2 424,89	0,00	13/07/2004	5	-	Obsolète
9303	ORDINATEURS	21877000	6 725,35	-6 725,35	0,00	10/07/2004	5	-	Obsolète

9304	ORDINATEURS	21877000	3 770,99	-3 770,99	0,00	22/07/2004	5	-	Obsolète
9305	imprimanteHewlettPackard	21877000	2 918,24	-2 699,88	218,36	17/09/2004	5	s/n SCNCGM13274	Obsolète
9306	Videoprojecteur	21537000	3 934,84	-3 934,84	0,00	26/11/2003	7	EMP 735	Hors service
9307	Mastercyclerpersonal+couverclechauffant	21537000	5 907,04	-5 907,04	0,00	11/12/2003	7	5417 20767 F45-30-11	Mise au rebut
9312	Ordinateur1avecextensiondemémoire	21877000	1 867,20	-1 867,20	0,00	09/02/2004	5	8GWYZ0J	Hors service
9312	Ordinateur1avecextensiondemémoire	21877000	1 867,20	-1 867,20	0,00	09/02/2004	5	6GWYZ0J	Hors service
9376	Hottepowdermidcap	21537000	25 290,83	-25 290,83	0,00	28/10/2004	7	MDF-U72V	Mise au rebut
9376	Hottepowdermidcap	21537000				28/10/2004	7	PTC 200	Mise au rebut
9401	Appareilphotonumérique1	21537000	1 853,80	-1 853,80	0,00	03/12/2004	7	4LL08325	Hors service
9401	Appareilphotonumérique1	21537000				03/12/2004	7	1782203	Hors service
9316	OrdinateurportableNECVersaM500	21877000	1 786,82	-1 786,82	0,00	30/03/2004	5	250600880124	Hors service
9317	OrdinateurPortable	21877000	2 286,75	-2 286,75	0,00	09/04/2004	5	DU 307 A	Mise au rebut
9407	Ordinateur1	21877000	1 650,48	-1 650,48	0,00	07/12/2004	5	CNOR3517-47804-4A1-LOH9	Mise au rebut
9407	Ordinateur1	21877000				07/12/2004	5	R2CVT-T6W7J-Q8KQT-J98GB-OG4BN3	Mise au rebut
9563	7MoniteursLCD15"	21877000	5 372,07	-5 372,07	0,00	30/09/2004	5	1040/5389-1590-4339-5363-4469-5348	Hors service
9563	7MoniteursLCD15"	21877000				30/09/2004	5	1540/1196-1185-0125-1219-1883-1207-1216	Hors service
9680	PE_Scanner	21877000	3 622,56	-3 622,56	0,00	06/01/2004	5	-	Mise au rebut
9680	PE_Scanner	21877000				06/01/2004	5	-	Mise au rebut
9681	UCBL-P4-01	21877000	2 084,38	-2 084,38	0,00	06/01/2004	5	-	Mise au rebut
9343	Unitécentrale	21877000	1 430,60	-1 430,60	0,00	18/10/2004	5	0441/CC04241	Mise au rebut
9344	Ordinateurportable	21877000	2 860,56	-2 860,56	0,00	15/10/2004	5	3K3K91G	Mise au rebut
9681	UCBL-P4-01	21877000				06/01/2004	5	-	Mise au rebut
9691	PowerBookG417+accessoires	21877000	6 836,99	-6 836,99	0,00	27/10/2004	5	CAM9178ZM/A	Mise au rebut
9691	PowerBookG417+accessoires	21877000				27/10/2004	5	ABM9462F/A	Mise au rebut
9692	0232F-248	21877000	966,97	-966,97	0,00	23/11/2004	5	-	Mise au rebut
9692	0232F-248	21877000				23/11/2004	5	-	Mise au rebut
9354	Ordinateurportable	21877000	1 211,07	-1 211,07	0,00	20/10/2004	5	CLFV95J	Hors service
9692	0232F-248	21877000				23/11/2004	5	Carte mere ASUS P4DS800D	Mise au rebut
10176	26ordinateursportableslalitudeD810	21877000	40 735,76	-40 735,76	0,00	38624	5	-	Mise au rebut
9364	Ordinateurportablelatitude	21877000	1 683,97	-1 683,97	0,00	08/11/2004	5	93GMB19	Mise au rebut
9365	unitécentralepentium	21877000	1 430,60	-1 430,60	0,00	08/11/2004	5	0445/CC04282	Mise au rebut
9373	unitécentrale	21877000	1 663,04	-1 663,04	0,00	10/11/2004	5	0446/CC04279	Mise au rebut
9374	Ordinateur	21877000	920,68	-920,68	0,00	26/10/2004	5	34QDB1J 06816502567	Mise au rebut
10176	26ordinateursportableslalitudeD810	21877000				38624	5	-	Mise au rebut
10280	ORDINATEUROPTIPLEXGX620	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	06/11/2005	5	T7570	Mise au rebut
9386	Installation contr¶le d'accÞs au bÔtiment, Interph	21358000	10 544,53	-6 265,77	4 278,76	01/12/2004	20		Hors service
9396	Préleveurd'airMarck	21537000	2 352,29	-2 352,29	0,00	01/12/2004	7	26036	Obsolète
9400	HPimprimanteinject	21877000	861,12	-861,12	0,00	02/12/2004	5	CN49G13086	Hors service

10280	ORDINATEUROPTIPLEXGX620	21877000				06/11/2005	5	8LMLW1J	Mise au rebut
10306	ORDINATEURPORTABLELATITUDED410	21877000	1 578,72	-1 578,72	0,00	14/12/2005	5	X1145371	Hors service
9405	Ordinateurportable	21877000	2 248,48	-2 248,48	0,00	07/12/2004	5	CMX3K-26YXP-GH434-V48KT	Mise au rebut
10336	Ordinateurportable	21877000	1 789,22	-1 789,22	0,00	08/07/2005	5	00045.577.485.849	Hors service
10618	MicrotomerotatiftypeHM340E	21537000	9 682,00	-9 682,00	0,00	15/04/2005	7	30913	Réforme
9411	Centrifugeusebiofuge	21537000	1 483,04	-1 483,04	0,00	26/11/2004	7	5425 006 1337	Hors service
9414	Ordinateur	21877000	1 056,07	-1 056,07	0,00	09/12/2004	5	CX000441853952-ES	Obsolète
9429	BALANCESARTORIUS4200g/0?01g	21537000	2 893,84	-2 893,84	0,00	02/03/2004	7	-	Hors service
9430	OPTIPLEXGX270DELL3	21877000	2 567,57	-2 567,57	0,00	08/03/2004	5	-	Mise au rebut
9442	POMPEPASCALSEIECHIMISTE+ENSEMBLE	21537000	7 719,32	-7 719,32	0,00	01/01/2004	7	408.407 - 408.405	Mise au rebut
9459	MICROPOWERPCMACINTOSH	21877000	2 222,53	-2 222,53	0,00	01/09/2004	5	SW.84160.LHQ B7	Mise au rebut
9471	LATITUDED505PENTIUMM.725	21877000	1 267,76	-1 267,76	0,00	29/10/2004	5	-	Mise au rebut
9475	VIDEOPROJECTEUREPSONEMP74L	21537000	2 073,68	-2 073,68	0,00	10/10/2004	7	-	MIS AU REBUT
9482	OrdinateurPC	21877000	825,24	-825,24	0,00	22/12/2003	5	0351/cc03226	Obsolète
9485	UnitéCentralePentiumIV	21877000	1 174,47	-1 174,47	0,00	27/01/2004	5	0404/CC04015	Mise au rebut
9486	UnitéCentralePentiumIV	21877000	1 123,04	-1 123,04	0,00	19/02/2004	5	0408/CC04038	Mise au rebut
9488	StationdetravailPentium4	21877000	1 207,96	-1 207,96	0,00	10/03/2004	5	S14117326P	Mise au rebut
9493	Analyseur	21537000	973,91	-973,91	0,00	08/04/2004	7	C931	Mise au rebut
9496	UnitéCentralePentium4E	21877000	1 296,22	-1 296,22	0,00	02/06/2004	5	0422/CC04/23	Mise au rebut
9516	Moniteur22pCRTDiamondtronNECMitsubishipro20	21877000	813,28	-813,28	0,00	04/04/2004	5	41001965YB	Hors service
9517	UNITECENTRALEPENTIUM512MO/120GO	21877000	2 632,52	-2 632,52	0,00	09/04/2004	5	P4-3-22048/120 /SN : 0415/CC04093	Obsolète
9518	ORDINATEURDELLPRECISION650	21877000	3 025,88	-3 025,88	0,00	12/03/2004	5	28968411591 A	Hors service
9522	sytemeraidexterneaxusBR8600/ref8X180AXAXUS	21877000	3 892,62	-3 892,62	0,00	07/07/2004	5	0345/CC03151	Obsolète
9523	ImprimanteHPjetdirect200NLIOprinterserver	21877000	867,58	-795,32	72,26	07/10/2004	5	CNC JR 14287	Obsolète
9525	OrdinateurportablelatitudeD800Dell	21877000	3 999,90	-3 999,90	0,00	04/10/2004	5	97-603-069-51	Obsolète
9526	Pentium4EPrescott3.0ghzFSB800	21877000	2 467,23	-2 467,23	0,00	26/10/2004	5	CC04260-1-CC04260-2	Obsolète
9527	ordinateurportableDELL/PP08L(latitude100L)	21877000	1 821,51	-1 821,51	0,00	26/10/2004	5	CN-OT4962-12961-4AA-2086	Obsolète
9530	DELLLatitude100LPP08L	21877000	1 821,51	-1 821,51	0,00	26/10/2004	5	CN-OT-4962-12961-4A9-2102	Obsolète
9531	VIDEOPROJECTEUR	21877000	5 321,72	-5 321,72	0,00	20/10/2004	5	FG8G490430F/462F/436F	Obsolète
9537	ORDINATEURPORTABLE	21877000	3 105,65	-3 105,65	0,00	22/11/2004	5	SCK443JVA58J	Obsolète
9540	ORDINATEURPORTABLELATITUDED800	21877000	4 184,09	-4 184,09	0,00	03/12/2004	5	7XSWC1J/1728/398007	Obsolète
9543	ibookG4933	21877000	1 859,78	-1 859,78	0,00	23/01/2004	5	SUV4022BWQE4	Mise au rebut
9544	UnitécentralePentium4	21877000	1 028,56	-1 028,56	0,00	24/03/2004	5	S/N : 0411/CC04057	Mise au rebut
9545	MicroPowerPCMacintoshG4	21877000	1 701,79	-1 701,79	0,00	15/03/2004	5	SCK404HRHQEC	Mise au rebut
9546	IMPRIMANTEHPIMPLASERJET2300N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	05/04/2004	5	CNCGF96345	Mise au rebut
9547	321267901COMETEXTREME9RS23290	21877000	5 668,59	-5 668,59	0,00	27/05/2004	5	-	Mise au rebut

9548	imprimanteHPLASERJET4200N	21877000	1 882,50	-1 882,50	0,00	23/06/2004	5	CNHX326532	Mise au rebut
9549	UNITECENTRALEPENTIUM-4E	21877000	978,33	-978,33	0,00	24/06/2004	5	S/N : 425/CC04145	Mise au rebut
9550	MICROORDINATEURDELLOPTIPLEXGX270	21877000	830,98	-830,98	0,00	01/07/2004	5	B1MW51J	Mise au rebut
9551	IBOOKG4	21877000	1 534,95	-1 534,95	0,00	26/07/2004	5	SUV41903GQJP	Mise au rebut
9553	HPIMPLASERJET2300N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	08/11/2004	5	CNCHC75515	Mise au rebut
9554	ORDINATEURiBOOK14p	21870000	1 738,45	-1 738,45	0,00	22/09/2004	5	SUV43809JR72	Mise au rebut
9555	OrdinateurProtableiBookG3	21877000	1 738,45	-1 738,45	0,00	14/10/2004	5	SUV4363Y7QHU	Mise au rebut
9556	ORDINATEURMICROPOWERP4MACINTOCH	21877000	2 681,13	-2 681,13	0,00	25/10/2004	5	SW844005VQW2	Mise au rebut
9557	OrdinateurPortableiBookG3	21877000	1 738,45	-1 738,45	0,00	21/10/2004	5	SUV43641CQHU	Mise au rebut
9558	SERVEURTOUR/RACKABLE4U	21877000	3 843,94	-3 843,94	0,00	01/12/2004	5	0449/CC04327	Mise au rebut
9561	Konica3300ColorCopier	21877000	4 787,54	-4 468,73	318,81	30/08/2004	5	9395002077	Hors service
10619	DistributeurEC350	21537000	9 193,20	-9 193,20	0,00	15/04/2005	7	EC 352.0243	Réforme
10619	DistributeurEC350	21537000				15/04/2005	7	EC 351.0242	Réforme
9564	3EcransLCD17"	21877000	1 454,93	-1 454,93	0,00	30/09/2004	5	1140/0330-1361-1630	Mise au rebut
9567	CapteurdeforceENDEVCO	21537000	4 614,17	-4 614,17	0,00	10/09/2004	7	EE 0358	Mise au rebut
9570	FAbalance3M	21537000	9 100,01	-9 100,01	0,00	06/12/2004	7	EI 450	Mise au rebut
9643	OBJECTIFSLMPL50X/0.45	21537000	2 416,57	-2 416,57	0,00	13/10/2004	7	0797 432 3800	Mise au rebut
10625	Agitateuruniversel	21537000	5 622,14	-5 622,14	0,00	08/07/2005	7	NR6105FS00157	Transfert à un autre organisme
10793	ECRANSPLATS19"1960XN	21877000	1 392,14	-1 392,14	0,00	17/01/2005	5	S4XN32159YB	Mise au rebut
10793	ECRANSPLATS19"1960XN	21877000				17/01/2005	5	S4X032161YB	Mise au rebut
10819	UNITECENTRALEPENTIUM4530	21877000	4 866,76	-4 866,76	0,00	31/01/2005	5	0504/CC05009-1	Mise au rebut
10819	UNITECENTRALEPENTIUM4530	21877000				31/01/2005	5	0504/CC05009-2	Mise au rebut
10819	UNITECENTRALEPENTIUM4530	21877000				31/01/2005	5	4AMMAWU740	Mise au rebut
10829	PORTABLEHPNC8230	21877000	4 061,62	-4 061,62	0,00	10/06/2005	5	FRB5170109	Mise au rebut
10829	PORTABLEHPNC8230	21877000				10/06/2005	5	FRB517010H	Mise au rebut
10836	ECRANLCD17"	21877000	1 017,80	-1 017,80	0,00	30/09/2005	5	N1771EU4C16771	Mise au rebut
10836	ECRANLCD17"	21877000				30/09/2005	5	N1771EU4C16786	Mise au rebut
10845	POCKETPCHPIPAQHX4700	21877000	1 249,82	-1 249,82	0,00	07/11/2005	5	TWC5280Q07	Mise au rebut
10845	POCKETPCHPIPAQHX4700	21877000				07/11/2005	5	TWC5280Q34	Mise au rebut
10851	ORDINATEURPORTABLELATITUDED510PENTIUM M740	21877000	2 332,20	-2 332,20	0,00	28/11/2005	5	4TPWY1J	Mise au rebut
10851	ORDINATEURPORTABLELATITUDED510PENTIUM M740	21877000				28/11/2005	5	GTPWY1J	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000	2 413,53	-2 413,53	0,00	22/03/2005	5	4995878YB	Mise au rebut
9698	DemandedebrevetenFrancen?0313978du28/11/	20580000	4 000,62	-4 000,62	0,00	01/01/2004	5	-	déjà demandé
9702	50PCOPTIPLEXGX270	21877000	31 478,72	-31 478,72	0,00	01/01/2004	5	-	Hors service
9782	13PCOPTIPLEXGX270P42.6GHz	21877000	8 493,51	-8 493,51	0,00	04/03/2004	5	4PSH11J/6-/8-/BPS-/D-/F-/G-/BQ-/D-/G-/1R-/3-/6-	Ancienne délibération du 08/01/2008
9784	7PCOPTIPLEXGX270P42.6GHz	21877000	4 632,82	-4 632,82	0,00	12/03/2004	5	9FMW11J/C-/H-/1GM-/4-/6-/9-	Ancienne délibération du 08/01/2008

9789	ETUVEREFRIGEREEIPP50060?C108L	21537000	4 297,23	-4 297,23	0,00	18/11/2004	7	F33981	Mise au rebut
9796	PortableNECVERSAM500	21877000	1 579,92	-1 579,92	0,00	03/05/2004	5	273801180121	Hors service
9797	ElanSaysolicencewindowssupport&contrat	20580000	2 571,40	-2 571,40	0,00	03/02/2004	5	060	Hors service
9811	PROCESSEURCENTRINO1400	21877000	2 000,19	-2 000,19	0,00	17/05/2004	5	S273800450126	Hors service
9813	2UCPENTIUM-4EPrescott3.0GHz	21877000	1 962,64	-1 962,64	0,00	10/06/2004	5	S/N:0424/CC04135-1 et 2	Hors service
9822	PortableLatitudeD6001.4GHz+14.1pXGALCD	21877000	1 559,58	-1 559,58	0,00	10/06/2004	5	D43551J	Hors service
9861	4PCOPTIPLEXGX280SDP4520	21877000	3 015,83	-3 015,83	0,00	03/10/2004	5	44P691J/64P691J/84P691J/94P691J	sans doute HS
9864	FAX CANON L220 LASER	21877000	645,84	-592,07	53,77	01/11/2004	5	JKB09174	INF 800
9882	FAX CANON L220 LASER	21877000	675,74	-619,47	56,27	01/11/2004	5	JKB09877	INF 800
9917	PLAGEAFFICHEURBRAILLE	21877000	5 600,00	-5 600,00	0,00	09/12/2004	5	-	Hors service
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	4X95827YB	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	4X95828YB	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	4X95830YB	Mise au rebut
9939	20MONITEURS17"COULEUR	21877000	3 432,52	-3 432,52	0,00	01/09/2004	5	-	Hors service
9941	DIVERSMATERIELRESAU	21877000	10 415,61	-10 415,61	0,00	01/09/2004	5	-	Obsolète
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	4X95832YB	Mise au rebut
9946	IMPRIMANTEHPLASERJET2300N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	03/11/2003	5	CNCHB84063	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	4X95834YB	Mise au rebut
9957	LatitudeD505PentiumM725	21877000	1 654,31	-1 654,31	0,00	10/12/2004	5	1DM2D1J	Mise au rebut
9962	MINIBROYEURPOURCELLULES	21537000	1 523,23	-1 523,23	0,00	07/07/2004	7	-	Hors service
9979	1OPTIPLEXGX270P42.8GHz	21877000	979,28	-979,28	0,00	11/06/2004	5	J58S41J	Hors service
9986	UnitécentralePowermacG4+accessoires	21877000	1 997,20	-1 997,20	0,00	28/05/2004	5	CK414HKRQU9	Mise au rebut
9997	VideoProjecteurEpsonEMP730XGA2000Lumens	21537000	2 817,00	-2 817,00	0,00	28/05/2004	7	EE3G400760F	Mise au rebut
10050	3EPSON74XGA2000lumens	21537000	12 525,71	-12 525,71	0,00	30/07/2004	7	FFXG460294F/FFXG460774F/FFXG460311F	Mise au rebut
10092	ORDIPORTABLELATITUDED505	21877000	1 608,62	-1 608,62	0,00	10/12/2004	5	CNOH2049486434AK2344/SF5TC1J	Hors service
10101	ORDIPORTABLEHPMX9030	21877000	1 881,79	-1 881,79	0,00	02/03/2005	5	CNF450061L	Mise au rebut
10102	DEMOLITION BATIMENT PREFABRIQUE	21358000	5 501,60	-3 121,15	2 380,45	01/04/2005	20		Mise au rebut
10106	ORDIoptiplexGX280	21877000	1 413,67	-1 413,67	0,00	14/03/2005	5	-	Hors service
10107	EXTENSOMETRE632..27	21537000	3 891,78	-3 891,78	0,00	04/05/2005	7	P/N 47401904	Hors service
10108	EXTENSOMETRE5140A	21537000	2 072,07	-2 072,07	0,00	13/04/2005	7	LVDT CARD 120 001457	Hors service
10109	CAPTEURTEMPERATUREFOT/H	21557000	2 065,79	-2 065,79	0,00	20/04/2005	7	-	Hors service
10110	SERVEURHPSERVERRX2620	21877000	16 959,28	-16 959,28	0,00	21/04/2005	5	-	Obsolète
10111	3SERVEURSHPSERVERRX1620	21877000	43 994,86	-43 994,86	0,00	09/06/2005	5	myj4509210/myj4509217/muj4509233	Mise au rebut

10112	ORDIPORTABLEHPCOMPAQ	21877000	1 681,58	-1 681,58	0,00	01/04/2005	5	SCNU51109T6	Hors service
10113	2MICROORDIPORTABLEDELLLATITUDED505	21877000	3 222,02	-3 222,02	0,00	26/05/2005	5	-	Hors service
10114	20MICROORDIOPTIPLEXGX280SANSECRAN	21877000	14 136,72	-14 136,72	0,00	01/09/2005	5	-	Mise au rebut
10122	2MICROORDIPORTABLE	21877000	2 308,28	-2 308,28	0,00	19/09/2005	5	32DKT1J ET 22DKT1J	Hors service
10125	2ORDIPORTABLES	21877000	2 702,96	-2 702,96	0,00	03/10/2005	5	588DV1J/988DV1J	Mise au rebut
10127	ORDIPORTABLE	21877000	1 457,63	-1 457,63	0,00	27/10/2005	5	4BXJW1J	Mise au rebut
10132	20MICROOPTIPLEXGX620	21877000	13 395,20	-13 395,20	0,00	17/11/2005	5	-	Hors service
10133	1ORDIDELLLATITUDE510	21877000	1 487,82	-1 487,82	0,00	07/11/2005	5	BG7FX1J	Mise au rebut
10135	28ORDIDELLOPTIPLEX	21877000	18 250,96	-18 250,96	0,00	21/12/2005	5	-	Mise au rebut
10136	6ORDIOPTIPLEX	21877000	3 910,92	-3 910,92	0,00	08/12/2005	5	-	Mise au rebut
10143	SERVEURRACKABLE	21877000	1 602,04	-1 602,04	0,00	27/01/2005	5	0504/CC05013	Mise au rebut
10145	IMPRIMANTEJETD'ENCRE	21877000	1 029,30	-1 029,30	0,00	16/02/2005	5	CN49R7203J	Mise au rebut
10147	IMPRIMANTEHPINKJET2600C	21877000	1 352,68	-1 352,68	0,00	03/03/2005	5	SG4AQ7786R	Mise au rebut
10148	DESTRUCTEURDEDOCUMENTIDEAL4003C/C	21887000	3 303,95	-2 919,88	384,07	28/02/2005	5	-	Mise au rebut
10149	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	01/03/2005	5	CNFJD46217	Obsolète
10150	PORTABLEHPNX9105	21877000	1 477,54	-1 477,54	0,00	14/03/2005	5	SCND448114Y	Mise au rebut
10155	ARMOIREFORTEFORTISSIMO	21847000	1 826,83	-1 583,96	242,87	30/04/2005	10		Mise au rebut
10156	ordinateurportablelatitude	21877000	1 298,86	-1 298,86	0,00	14/06/2005	5	CNON8719.489643.561.1618	Mise au rebut
10157	2IMPRIMANTESHPLASERJET	21877000	2 834,52	-2 834,52	0,00	14/06/2005	5	-	Mise au rebut
10158	PCPORTABLES(32)	21877000	38 769,54	-38 769,54	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
10160	SCIEALLIGATOUR	21557000	845,34	-845,34	0,00	01/07/2005	7	DW393	Mise au rebut
10163	CLOISON PLEINE STRUCTURE ALUMINIUM	21358000	5 431,81	-2 896,76	2 535,05	01/09/2005	20		Mise au rebut
10164	CLOISON AVEC STRUCTURE ALUMINIUM	21358000	4 896,27	-2 611,52	2 284,75	01/09/2005	20		Mise au rebut
10166	ONDULEURMGE	21877000	1 070,42	-1 070,42	0,00	01/09/2005	5	AF2F15149	Mise au rebut
10168	ORDINATUERPORTABLE	21877000	1 840,64	-1 840,64	0,00	29/06/2005	5	J8F6Q1J	Mise au rebut
10169	POWEREDG800	21877000	2 386,02	-2 386,02	0,00	29/06/2005	5	PE4205CSCSI	Mise au rebut
10171	ORDINATEURDELLOPTIPLEXGX620	21877000	1 672,01	-1 672,01	0,00	01/10/2005	5	8CZ1V1J	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	4X96422YB	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	4X96424YB	Mise au rebut
10177	VISCOSIMETRE	21537000	4 652,44	-4 652,44	0,00	05/09/2005	7	RTP 82221	Hors service
10178	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 990,14	-1 990,14	0,00	13/10/2005	5	BY7SV1J	Mise au rebut
10179	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 749,75	-1 749,75	0,00	13/10/2005	5	954PV1J	Mise au rebut
10180	ENSEMBLE MATERIEL GTC	21358000	6 031,43	-3 175,77	2 855,66	01/10/2005	20		Mise au rebut
10189	2MONITEURSLCDTFT19"et1scanner	21877000	1 084,77	-1 084,77	0,00	01/12/2005	5	55125812YB/58013834YB/CN57QA11BN	Mise au rebut
10192	OPTILUS380IW	21557000	5 501,60	-5 501,60	0,00	16/11/2005	7	11665VO335	Mise au rebut
10193	ensembledeveloppementRCM3700	21557000	1 542,94	-1 542,94	0,00	24/11/2005	7	3700	Obsolète
10194	SWITCH	21877000	2 104,10	-2 104,10	0,00	04/11/2005	5	FCZ0943W05V	Mise au rebut
10197	SYSTEME ACQUISITION DE DONNEES	21537000	178,44	-178,44	0,00	01/01/2006	7	-	Mise au rebut
10198	borneswifi	21877000	3 077,12	-3 077,12	0,00	08/12/2005	5	-	Obsolète
10203	OPTITEXgx280	21877000	1 416,88	-1 416,88	0,00	07/04/2005	5	5QQYK1J	Mise au rebut

10205	OPTITEX	21877000	850,36	-850,36	0,00	14/04/2005	5	H3BHK1J	Mise au rebut
10206	optitexGX280	21877000	989,09	-989,09	0,00	09/05/2005	5	X3YL1J	Mise au rebut
10208	powerbookG4	21877000	2 161,06	-2 161,06	0,00	10/07/2005	5	SW85201BTRG4	Mise au rebut
10209	powerbook	21877000	2 260,07	-2 260,07	0,00	20/07/2005	5	SW852369RRG4	Mise au rebut
10212	OrdinateursOptiPlexGX280NDELLPentium4	21877000	2 037,98	-2 037,98	0,00	18/07/2005	5	4JPDQ1J-5JPDQ1J-6JPDQ1J	Mise au rebut
10213	MicroordinateurPortableconfigurationWIFILatit	21877000	1 209,16	-1 209,16	0,00	15/09/2005	5	BGS7T1J	Mise au rebut
10214	MicroordinateurportableWIFILatitudeD510Penti	21877000	1 209,16	-1 209,16	0,00	19/09/2005	5	1LS7T1J	Mise au rebut
10215	MicroordinateurportableWIFILatitudeD510Penti	21877000	1 209,16	-1 209,16	0,00	19/09/2005	5	9GS7T1J	Mise au rebut
10218	OrdinateurportableLatitudeD810ATIX600PM740	21877000	1 762,90	-1 762,90	0,00	30/09/2005	5	50B3V1J	Mise au rebut
10221	ORDINATEURCOMPATIBLEPCTYPEBUREAUTIQUE.DELL.O	21877000	861,12	-861,12	0,00	05/12/2005	5	7RKYY1J	Mise au rebut
10223	ORDINATEURCOMPATIBLEPCTYPEBUREAUTIQUE.DELLOP	21877000	882,65	-882,65	0,00	25/11/2005	5	9C04X1J	Mise au rebut
10224	VIDEOPROJECTEURSSANYOXGA2000LPLC-XU47	21537000	7 419,98	-7 419,98	0,00	26/09/2005	7	G4YO4187 - G4YO4132	Mise au rebut
10235	ORDINATEURULTRAPORTABLENECVERSA	21877000	1 317,27	-1 317,27	0,00	01/03/2005	5	S/N103125340133	Mise au rebut
10241	UNITECENTRALEPENTIUM4	21877000	961,82	-961,82	0,00	18/05/2005	5	SN0516/CC05081	Mise au rebut
10242	ORDINATEURPORTABLENECVERSAM340	21877000	1 399,80	-1 399,80	0,00	09/04/2005	5	NEC 3037. 3714.0002	Hors service
10243	SPECTROPHOTOMETREUVMINI1240SHIMADZU	21537000	4 091,90	-4 091,90	0,00	14/10/2005	7	A10934336654 CS	Réforme
10244	2ORDINATEURSOPTIPLEXGX620	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	03/10/2005	5	GT4DR F4GXH WPW4V ET V3GGY QUX44 3DG3F	Mise au rebut
10245	MICROORDINATEURPORTABLELATITUDED510PENTIUMM7	21877000	1 255,80	-1 255,80	0,00	08/09/2005	5	-	Mise au rebut
10247	MICROPOWERPCMACINTHOSH-MACMINIG4	21877000	1 243,06	-1 243,06	0,00	31/07/2005	5	531060035527	Mise au rebut
10248	MICROORDINATEURLATITUDED510PENTIUMM730	21877000	1 196,90	-1 196,90	0,00	26/08/2005	5	V8324 A01 04465 IC CLASS B ICES 003 TAG57GW51J	Mise au rebut
10249	UNITECENTRALEATHLON64PC	21877000	1 040,82	-1 040,82	0,00	27/09/2005	5	0538 CC051762	Obsolète
10251	ORDINATEURPORTABLELATITUDED610PENTIUMMPROCES	21877000	1 498,59	-1 498,59	0,00	01/10/2005	5	H5917A02 MODELE PPUL	Mise au rebut
10252	3ORDINATEURSOPTIPLEXGX620MT	21877000	1 955,46	-1 955,46	0,00	12/10/2005	5	7GR0V1J GLR0V1J 7LR0V1J	Obsolète
10254	ORDINATEURLATITUDEPORTABLED410PENTIUMM750	21877000	1 999,71	-1 999,71	0,00	10/10/2005	5	99 880 167 43	Obsolète
10256	IMPRIMANTEHPIMPOFFICJET9120ALLINONE	21877000	1 065,64	-1 065,64	0,00	14/10/2005	5	-	Mise au rebut
10257	PHOTOCOPIEURRICOHAFICIO2015	21877000	1 373,69	-1 156,40	217,29	25/07/2005	5	J9056320016	Mise au rebut
10258	ORDINATEUROPTIPLEXGX620MT	21877000	1 799,98	-1 799,98	0,00	13/10/2005	5	GLOQVAJ	Hors service
10259	BALANCED'ANALYSEMETTLERTOLEDO	21537000	3 588,00	-3 588,00	0,00	12/10/2005	7	1126360679	Réforme
10260	unitécentraleathlon64pc	21877000	1 040,82	-1 040,82	0,00	27/09/2005	5	0538CC051761	Obsolète
10261	unitécentraleathlon64pc	21877000	1 040,82	-1 040,82	0,00	27/09/2005	5	0538CC051763	Obsolète

10262	oORDINATEURD510PENTIUMMPROCESSOR740	21877000	1 886,69	-1 886,69	0,00	19/10/2005	5	CN ON8719 48643 58N 0057	Mise au rebut
10272	ORDINATEUROPTIPLEXGX620	21877000	881,45	-881,45	0,00	01/11/2005	5	9MMLM	Vol
10274	ORDINATEURLATITUDED410PENTIUMM750	21877000	1 904,03	-1 904,03	0,00	30/09/2005	5	122.857.314.31	Mise au rebut
10278	ORDINATEURDELLPRECISION380	21877000	1 614,60	-1 614,60	0,00	07/11/2005	5	2261C1J	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	AA 1117170503AQ13403041	Mise au rebut
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	AA1117170503AQ13403045	Mise au rebut
10285	MICROORDINATEURPORABLEDELLLATITUDED810	21877000	1 724,63	-1 724,63	0,00	15/11/2005	5	T7570	Mise au rebut
10287	ORDINATEURLATITUDED810ATI	21877000	1 766,49	-1 766,49	0,00	10/11/2005	5	5HZWW1J	Mise au rebut
10301	UNITECENTRALEINFORMATIQUEATHLON643000	21877000	1 471,68	-1 471,68	0,00	05/12/2005	5	-	Obsolète
10304	UNITECENTRALEATHLON643000+plusoptions	21877000	856,93	-856,93	0,00	06/12/2005	5	S/N 0545/CC05243	Obsolète
10856	MONITEUR17CRTMITSUBISHIFE770GARANTIE3ANS	21877000				22/03/2005	5	AA1117170503AQ13403569	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000	7 775,20	-7 775,20	0,00	25/03/2005	5	189FK1J	Mise au rebut
10346	AGITATEURINCUBATEUR	21537000	6 058,59	-6 058,59	0,00	15/09/2005	7	500891939	Mise au rebut
10396	SystèmeMilliDI	21537000	4 077,16	-4 077,16	0,00	29/09/2005	7	ZFD100001	déjà demandé
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	489FK1J	Mise au rebut
10460	IncubateurBCR120	21537000	3 498,44	-3 498,44	0,00	18/07/2005	7	1ETFBCR0002	Mise au rebut
10515	1400469348	21877000	4 760,08	-4 760,08	0,00	15/11/2005	5	-	Mise au rebut
10516	1400475151	21877000	1 664,83	-1 664,83	0,00	15/01/2005	5	-	Mise au rebut
10517	f538843	21557000	3 549,90	-3 549,90	0,00	14/01/2005	7	83664	Mise au rebut
10519	122585	21847000	7 927,09	-7 005,48	921,61	25/02/2005	10	#N/A	Mise au rebut
10520	F050042158	21877000	1 903,31	-1 903,31	0,00	07/04/2005	5	-	Mise au rebut
10522	1400586531	21877000	2 152,80	-2 152,80	0,00	10/06/2005	5	JZJ9P1J	Mise au rebut
10524	5006368	21877000	987,90	-987,90	0,00	18/07/2005	5	104533800004	Mise au rebut
10525	1400609824	21877000	1 261,78	-1 261,78	0,00	25/07/2005	5	96srq1j	Mise au rebut
10526	185023	21877000	2 644,06	-2 644,06	0,00	26/08/2005	5	s4h530080rj5	Hors service
10528	1400659331	21877000	1 637,32	-1 637,32	0,00	03/10/2005	5	C62PV1J	Hors service
10529	1400688144	21877000	1 526,67	-1 526,67	0,00	02/11/2005	5	4L4KX1J	Mise au rebut
10530	1400698197	21877000	4 006,60	-4 006,60	0,00	16/11/2005	5	J7S6Y1J- 28S6Y1J	Mise au rebut
10531	1400699403	21877000	1 546,43	-1 546,43	0,00	17/11/2005	5	JK19Y1J	Mise au rebut
10532	1400715317	21877000	1 188,82	-1 188,82	0,00	09/12/2005	5	6G36Z1J	Mise au rebut
10533	1400686872	21877000	1 874,13	-1 874,13	0,00	08/12/2005	5	8KZCX1J	Mise au rebut
10534	1400736224	21877000	1 742,57	-1 742,57	0,00	20/12/2005	5	DBMD02J	Mise au rebut
10536	powerpcmacintosh	21877000	2 241,36	-2 241,36	0,00	07/04/2005	5	531030363774	Mise au rebut
10551	ORDINATEURLATITUDED810	21877000	1 986,56	-1 986,56	0,00	03/10/2005	5	04257	Réforme
10552	ORDINATEURD810	21877000	2 406,35	-2 406,35	0,00	24/10/2005	5	J4JWV1J	Mise au rebut

10554	ORDINATEURSOPTIPLEX	21877000	1 889,68	-1 889,68	0,00	20/10/2005	5	J21TW1J / 531TW1J	Mise au rebut
10569	MaterielInformatique	21877000	3 255,61	-3 255,61	0,00	18/11/2005	5	-	Obsolète
10573	ORDINATEURPORTABLENECVERSAS940	21877000	1 498,59	-1 498,59	0,00	12/05/2005	5	103097230135	Hors service
10574	SERVEURXEONEM64T3.0	21877000	1 927,95	-1 927,95	0,00	07/06/2005	5	0521/CC05097	Hors service
10575	PORTABLEDELLLATITUDEX1	21877000	1 724,63	-1 724,63	0,00	18/07/2005	5	18FQQ1J	Réforme
10576	IMPRIMANTEH.P.LASERJET2420N	21877000	948,43	-948,43	0,00	02/09/2005	5	CNFKD38872	Obsolète
10577	ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDED810ATIX600MP	21877000	1 784,43	-1 784,43	0,00	13/09/2005	5	7Y9FT1J	Mise au rebut
10583	APPARIELPHOTONUMERIQUEEOS350CANON	21877000	1 299,00	-1 299,00	0,00	16/12/2005	5	-	Hors service
10586	PortableHPNC8000	21877000	1 746,64	-1 746,64	0,00	23/03/2005	5	CNU505FBBX	Mise au rebut
10587	UltraOrdinateurportable	21877000	1 557,40	-1 557,40	0,00	28/02/2005	5	103125480136	Hors service
10588	OptilexGX280	21877000	2 360,00	-2 360,00	0,00	22/01/2005	5	H52ZGIJ	Obsolète
10589	UnitécentralePentium4530	21877000	4 102,00	-4 102,00	0,00	14/03/2005	5	S/N 0510/CC0539-1 à 5	Mise au rebut
10591	PortablesHPCOMPAQx2	21877000	3 288,04	-3 288,04	0,00	07/03/2005	5	CNU505FBC5 / CNU507FLST	Hors service
10596	Micro-ordinateurINTERSEDATHLON	21877000	880,00	-880,00	0,00	25/03/2005	5	S/N 050309	Mise au rebut
10598	IBOOKG3	21877000	1 216,00	-1 216,00	0,00	25/04/2005	5	4H51102SRCQ	Obsolète
10599	PortableTOSHIBATECRAA4	21877000	2 001,00	-2 001,00	0,00	14/04/2005	5	35027796 Q	Obsolète
10604	Portable-DELLPrécisionM60	21877000	4 209,92	-4 209,92	0,00	01/11/2005	5	379-243-413-19 HF 769 1 J	Mise au rebut
10606	PortableDellLatitudeD410	21877000	1 800,00	-1 800,00	0,00	09/06/2005	5	ECL67P1J	Mise au rebut
10610	UniteCentralePentium	21538000	896,00	-896,00	0,00	03/02/2005	5	0451/CC04344	Obsolète
10612	StationdetravailAthlon643000J	21877000	1 052,54	-1 052,54	0,00	10/11/2005	5	S/N0543/CC052226	Obsolète
10613	MACINTOSHPOWERBOOK	21538000	4 455,55	-4 455,55	0,00	13/01/2005	5	W844 412 7 QRV	Obsolète
10613	MACINTOSHPOWERBOOK	21538000	4 455,55	-4 455,55	0,00	13/01/2005	5	W844 315 ZPP6	Obsolète
10614	PortableDELLLatitudeD810	21877000	1 910,01	-1 910,01	0,00	09/11/2005	5	1D97X1J	Obsolète
10615	PCPortableDELL	21538000	1 857,60	-1 857,60	0,00	31/01/2005	5	JYMFF1J	Obsolète
10616	PCPortableDELLD505	21538000	2 574,00	-2 574,00	0,00	26/01/2005	5	451BF1J	Obsolète
10617	ConfigurationSonyVAIOPortable	21877000	2 390,00	-2 390,00	0,00	13/05/2005	5	28186 154 5160 256	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	689FK1J	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	789FK1J	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	889FK1J	Mise au rebut
10622	iMacG5	21538000	3 000,00	-3 000,00	0,00	07/03/2005	5	SW85061JBPP7	Obsolète
10624	Polariseur	21537000	3 232,00	-3 232,00	0,00	10/02/2005	7	SOPRA	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	C79FK1J	Mise au rebut
10629	JP63203886	21537000	2 159,76	-2 159,76	0,00	26/08/2005	7	91322A	Mise au rebut
10690	ProcédureInternationaleN?PCTFR0403039du26/11/0	20580000	4 413,00	-4 413,00	0,00	09/02/2005	5	-	Obsolète

10702	DemandedeBrevetUSA10/512077du7/05/03Servic	20580000	4 355,00	-4 355,00	0,00	24/01/2005	5	-	Obsolète
10703	DemandedeBrevetEuropéen03755160.3du7/05/03	20580000	4 195,00	-4 195,00	0,00	24/01/2005	5	-	Obsolète
10704	DemandedeBrevetJAPON2004-507374du7/05/03Ser	20580000	4 358,00	-4 358,00	0,00	24/01/2005	5	-	Obsolète
10705	DemandedeBrevetCOREEDUSUD10-2004-7017951du	20580000	3 138,00	-3 138,00	0,00	24/01/2005	5	-	Obsolète
10731	Procédureintern.PCTFR0403188du10/12/04	20580000	4 431,00	-4 431,00	0,00	20/01/2005	5	-	Obsolète
10732	BrevetFRANCEN?0314614du12/12/03	20580000	1 230,00	-1 230,00	0,00	22/04/2005	5	-	Obsolète
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	D79FK1J	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	G79FK1J	Mise au rebut
10796	50ORDINATEURSOPTIPLEXGX280	21877000	35 341,80	-35 341,80	0,00	01/03/2005	5	-	Mise au rebut
10797	2ORDINATEURSOPTIPLEXGX280	21877000	1 413,67	-1 413,67	0,00	01/03/2005	5	-	Mise au rebut
10798	ECRANSLCDTFT17BELINEA	21877000	6 249,10	-6 249,10	0,00	01/03/2005	5	-	Mise au rebut
10801	9MICROORDINATEURS	21877000	5 812,56	-5 812,56	0,00	30/06/2005	5	-	Hors service
10802	1ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 154,14	-1 154,14	0,00	01/09/2005	5	81JDQ1J	Hors service
10804	ORDINATEURPORTABLE	21877000	2 038,22	-2 038,22	0,00	06/10/2005	5	27443961271	Mise au rebut
10805	ORDINATEURGX280	21877000	1 338,80	-1 338,80	0,00	06/10/2005	5	C38351574199	Mise au rebut
10808	5ORDINATEUROPTIPLEXGX280	21877000	3 229,20	-3 229,20	0,00	10/09/2005	5	9NNFQ1J/FNNFQ1J/JNNFQ1J/1PNFQ1J/3PNFQ1J	Mise au rebut
10815	MICROORDINATEURPORTABLE	21877000	1 154,14	-1 154,14	0,00	01/12/2005	5	8Z09Z1J	Hors service
10816	SERVEURS+ECRANS	21877000	2 282,33	-2 282,33	0,00	31/12/2005	5	0551/CC05282 ET 0551/CC052822	Mise au rebut
10817	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 082,38	-1 082,38	0,00	31/12/2005	5	171MZ1J	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	J79FK1J	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	289FK1J	Mise au rebut
10857	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISOP	21877000				25/03/2005	5	589FK1J	Mise au rebut
10820	PORTABLEHPNX9105	21877000	1 441,66	-1 441,66	0,00	02/02/2005	5	SCND4410CVS	Mise au rebut
10822	ULTRAPORTABLESONYVAIO	21877000	3 066,54	-3 066,54	0,00	28/02/2005	5	S01-5150123-3	Mise au rebut
10823	ORDINATEURPORTABLEHPNX9105	21877000	3 118,93	-3 118,93	0,00	10/03/2005	5	SCND4390TZY	Mise au rebut
10825	RETROPROJECTEURS DE TABLE ELITE TUTOR 4000	21877000	532,00	-461,32	70,68	01/05/2005	5	-	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH0.	21877000	1 373,01	-1 373,01	0,00	14/04/2005	5	S5295632YB	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH0.	21877000				14/04/2005	5	S5295633YB	Mise au rebut
10834	UNITECENTRALEATHLON	21877000	934,61	-934,61	0,00	30/09/2005	5	0539/CC05181	Mise au rebut

10835	UNITECENTRALEATHLON	21877000	3 166,11	-3 166,11	0,00	27/09/2005	5	0539/CC05183-2	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH 0.	21877000				14/04/2005	5	S5295634YB	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH 0.	21877000				14/04/2005	5	S5295636YB	Mise au rebut
10839	ORDINATEURPORTABLE	21877000	2 036,79	-2 036,79	0,00	29/09/2005	5	6HJHV1J	Mise au rebut
10842	IMPRIMANTEHPCOLORLASERJET4650N	21877000	3 131,01	-3 131,01	0,00	21/10/2005	5	JPKFC45449	Mise au rebut
10843	UNITECENTRALEATHLON643000+	21877000	1 076,10	-1 076,10	0,00	07/11/2005	5	0542/CC5216	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH 0.	21877000				14/04/2005	5	S5295637YB	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH 0.	21877000				14/04/2005	5	S5295638YB	Mise au rebut
10846	UNITECENTRALEATHLON643000+	21877000	1 076,10	-1 076,10	0,00	07/11/2005	5	0542/CC05217	Mise au rebut
10849	HPLASERJET4650DN	21877000	3 132,65	-3 132,65	0,00	23/11/2005	5	JPKFD42718	Mise au rebut
10850	APPAREIL PHOTO CANON IXUS 55	21887000	410,00	-331,39	78,61	01/12/2005	5	-	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH 0.	21877000				14/04/2005	5	S5295639YB	Mise au rebut
10861	MONITEUR17"COULEURMITSUBISCHIFE770PITCH 0.	21877000				14/04/2005	5	S5295635YB	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000	5 654,69	-5 654,69	0,00	15/04/2005	5	7DNKL1J	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000				15/04/2005	5	4DNKL1J	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000				15/04/2005	5	1DNKL1J	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000				15/04/2005	5	8DNKL1J	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000				15/04/2005	5	BDNKL1J	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000				15/04/2005	5	DCNKL1J	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000				15/04/2005	5	HDNKL1J	Mise au rebut
10862	OPTIPLEXGX280USB2BOUTONS+SOURISOPTIQUE LECT	21877000				15/04/2005	5	JCNKL1J	Mise au rebut
10864	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOUR ISLE	21877000	2 827,34	-2 827,34	0,00	02/05/2005	5	1TBKM1J	Mise au rebut
10864	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOUR ISLE	21877000				02/05/2005	5	HSBKM1J	Mise au rebut
10864	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOUR ISLE	21877000				02/05/2005	5	JSBKM1J	Mise au rebut
10864	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOUR ISLE	21877000				02/05/2005	5	FSBKM1J	Mise au rebut

10865	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISLE	21877000	4 241,02	-4 241,02	0,00	02/05/2005	5	3VFKM1J	Mise au rebut
10865	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISLE	21877000				02/05/2005	5	CTFKM1J	Mise au rebut
10865	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISLE	21877000				02/05/2005	5	DTFKM1J	Mise au rebut
10865	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISLE	21877000				02/05/2005	5	GTFKM1J	Mise au rebut
11297	0232f6353	21877000	1 411,28	-1 411,28	0,00	28/06/2005	5	-	Mise au rebut
11304	LatitudeD410+accessoires	21877000	1 912,40	-1 912,40	0,00	12/10/2005	5	-	Mise au rebut
11306	Micro-Ordinateurportable	21877000	1 094,34	-1 094,34	0,00	20/10/2005	5	-	Mise au rebut
13016	KKR54041001A	21537000	556,62	-556,62	0,00	01/10/2006	7	-	Mise au rebut
13022	LatitudeD420	21877000	1 267,76	-1 267,76	0,00	07/11/2006	5	-	Mise au rebut
13025	LiquideAutosamplerAS300	21537000	6 000,00	-6 000,00	0,00	27/06/2006	7	AS2007-10494	Obsolète
25724	F30407	21567000	4 270,62	-4 270,62	0,00	29/11/2004	7	-	Mise au rebut
26389	BU69 - Upgrade Compteur	21567000	19 142,00	-11 103,10	8 038,90	10/12/2009	7		Obsolète
2047	INSTA DOC II UV SYSTEM (SYSTEME BIOPROFIL)	21537000	7 195,49	0,00	7 195,49	27/10/1998	7	/	Obsolète
2991	POWER MACINTOSH G3/266, MONITEUR 15p PANASONIC	21877000	2 172,55	0,00	2 172,55	12/12/1998	5	CK8482OFD25	Obsolète
2992	POWER MACINTOSH G3/266, MONITEUR 15 PANASONIC	21877000	2 172,55	0,00	2 172,55	10/12/1998	5	CK8481SADZ5	Obsolète
3949	UNITE INFORMATIQUE DE TYPE G4/POWER MAC	21877000	2 976,60	0,00	2 976,60	20/06/2000	5	CK0152ATHSE	Obsolète
4104	IMAC G3 350	21877000	1 546,69	0,00	1 546,69	10/01/2000	5	PT 948 BT CHCM	Obsolète
4107	CHAMBRE POUR CAMERA CCD PHILIPS CM 10	21537000	6 727,92	0,00	6 727,92	06/01/1999	7	FP 6401/01	Mise au rebut
4130	POWER MACINTOSH G4	21877000	2 146,49	0,00	2 146,49	05/06/2000	5	CK02001THSE	Obsolète
4140	IMAC DVG3/POWER G MAC G400	21877000	4 306,86	0,00	4 306,86	25/06/2000	5	560160E2J77/CK0252HTHSE	Obsolète
4143	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX	21877000	1 548,57	0,00	1 548,57	19/03/2000	5	17QA2 30593738	Obsolète
4389	IMPRIMANTE HELWETT PACKARD	21877000	1 062,63	0,00	1 062,63	11/05/2000	5	PE HP950C	Mise au rebut
4405	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	21877000	1 292,06	0,00	1 292,06	07/12/2000	5	-	Mise au rebut
6723	IMPRIMANTEHPLASERJET2200DN	21877000	1 292,88	-1 292,88	0,00	25/09/2002	5	-	Mise au rebut
6724	FAUTEUILSKENDO	21877000	1 047,70	-1 047,70	0,00	19/09/2002	5	-	Mise au rebut
6749	Ordinateur	21877000	13 156,66	-13 156,66	0,00	16/01/2002	5	SDRAM133	Mise au rebut
7184	PortableHPXT6200	21877000	10 494,90	-10 494,90	0,00	27/11/2002	5	PO-GEN	Mise au rebut
10865	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISLE	21877000				02/05/2005	5	HTFKM1J	Mise au rebut
10865	OPTIPLEXGX280SMALLDESKTOPP4520AVECSOURISLE	21877000				02/05/2005	5	8TFKM1J	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000	1 530,88	-1 530,88	0,00	29/04/2005	5	5295541YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295535YB	Mise au rebut

10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295536YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295538YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295540YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295542YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295539YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295543YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295545YB	Mise au rebut
10866	MONITEUR17"COULEURMITSUBISHIFE770PITCH0.2	21877000				29/04/2005	5	5295547YB	Mise au rebut
10875	OPTIPLEXGX620SOURISCLAVIERLECTEURCDROM+DISQ	21877000	3 259,10	-3 259,10	0,00	18/11/2005	5	30DCY1J	Mise au rebut
10875	OPTIPLEXGX620SOURISCLAVIERLECTEURCDROM+DISQ	21877000				18/11/2005	5	40DCY1J	Mise au rebut
7946	EMP53	21877000	2 368,08	-2 368,08	0,00	28/05/2003	5	-	Mise au rebut
7994	portableHPXE4500	21877000	2 994,78	-2 994,78	0,00	04/12/2002	5	S/N STWX4403554	Mise au rebut
8004	portableASUSTEK	21877000	2 054,58	-2 054,58	0,00	05/06/2003	5	S/N 32NP020341	Mise au rebut
10875	OPTIPLEXGX620SOURISCLAVIERLECTEURCDROM+DISQ	21877000				18/11/2005	5	20DCY1J	Mise au rebut
10875	OPTIPLEXGX620SOURISCLAVIERLECTEURCDROM+DISQ	21877000				18/11/2005	5	60DCY1J	Mise au rebut
8010	imprimantehpimplaserjet23000N	21877000	914,20	-914,20	0,00	17/06/2003	5	CNCDD 60360	Mise au rebut
8012	moniteur	21877000	817,00	-817,00	0,00	04/07/2003	5	-	Mise au rebut
9129	IMPRIMANTELASERCOULEURA4HPLASERJET2500N	21877000	3 347,60	-3 347,60	0,00	02/11/2004	5	CNHX323533	Mise au rebut
10867	2 TABLES + 1 ANGLE DE LIAISON	21877000	393,17	-340,84	52,33	01/05/2005	5	-	pas identifiable
10868	3 CHAISES TISSU NOIR	21877000	293,83	-254,73	39,10	01/05/2005	5	-	pas identifiable
10875	OPTIPLEXGX620SOURISCLAVIERLECTEURCDROM+DISQ	21877000				18/11/2005	5	70DCY 1J	Mise au rebut
10876	IMPRIMANTEHPLASERJET1320N	21877000	1 446,41	-1 446,41	0,00	15/11/2005	5	Q5958A401	Mise au rebut
10876	IMPRIMANTEHPLASERJET1320N	21877000				15/11/2005	5	CNHW5C1J3G	Mise au rebut
10874	LATITUDED810ATIX600PM740	21877000	1 541,64	-1 541,64	0,00	07/11/2005	5	JFZWW1J	les matériels ne sont plus dans l'inventaire et sortis à une date inconnue
9239	PCPORTABLEN0650	21877000	5 073,43	-5 073,43	0,00	01/06/2004	5	-	Mise au rebut
9241	portable	21877000	1 460,32	-1 460,32	0,00	30/08/2004	5	-	Mise au rebut
9247	UNITECENTRALEPENTIUM-4EPRESCOTT3.0GHZ	21877000	1 137,16	-1 137,16	0,00	01/09/2004	5	0431/CC04193	Mise au rebut

10879	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	20/12/2005	5	AA1117450539AC10408251	Mise au rebut
10879	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				20/12/2005	5	AA1117460539AC10408253	Mise au rebut
10879	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				20/12/2005	5	AA1117460539AC10408255	Mise au rebut
9930	DRONEHELICOPTERENOVACUATRO	21537000	3 431,99	-3 431,99	0,00	12/06/2004	7	-	Mise au rebut
10869	SERVEURCOMPAQDL380G4	21877000	8 816,82	-8 816,82	0,00	10/05/2005	5	-	Obsolète
10870	SERVEURCOMPAQDL380G4	21877000	2 571,40	-2 571,40	0,00	10/05/2005	5	-	Obsolète
10871	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000	1 093,38	-1 093,38	0,00	06/05/2005	5	CNFJD79826	Mise au rebut
11057	MULTIFONCTIONSIMPRIMANTEHPLASERJET2840	21877000	1 242,64	-1 242,64	0,00	26/09/2005	5	CNDN590GDO	Mise au rebut
11298	OptiPlexGX280(SMT)	21877000	1 085,97	-1 085,97	0,00	12/07/2005	5	-	Mise au rebut
10879	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				20/12/2005	5	AA1117460539AC10408238	Mise au rebut
10879	MONITEURLCDTFT17"BELINEA	21877000				20/12/2005	5	AA1117460539AC10407670	Mise au rebut
10885	HPimprimantecolorlaserjet4650N	21877000	2 624,02	-2 624,02	0,00	27/09/2005	5	q3669A 401	Obsolète
10886	ordinateur	21877000	1 419,65	-1 419,65	0,00	25/11/2005	5	C3MSY1J	Obsolète
10888	Agitateur Topmix	21537000	529,45	-529,45	0,00	01/02/2005	7	S44-41200-00-3	INF 800
10884	OrdinateuroptiplexGX280SmallDesktop	21877000	1 507,92	-1 507,92	0,00	10/12/2004	5	95ZKD1J	Obsolète
10884	OrdinateuroptiplexGX280SmallDesktop	21877000				10/12/2004	5	D5ZD1J	Obsolète
10896	Ordinateurportable	21877000	1 359,13	-1 359,13	0,00	26/01/2005	5	CND 4430L69	Hors service
10897	Ordinateurportablelatitude	21877000	2 718,21	-2 718,21	0,00	03/12/2004	5	CN-RS949-36521-4BG-2E6	Mise au rebut
10898	Ordinateur	21877000	2 901,80	-2 901,80	0,00	31/01/2005	5	S4H444HNVPLX	Mise au rebut
10900	Compresseur	21537000	393,02	-393,02	0,00	01/03/2005	7	04D3019453264	Mise au rebut
10902	UnitécentralePentium-4	21877000	1 577,05	-1 577,05	0,00	10/03/2005	5	s/n : 0508/cc05024	Mise au rebut
10903	MémoirepourserveurSUN	21877000	6 713,00	-6 713,00	0,00	10/03/2005	5	KTS7050L/4096	Mise au rebut
10908	MicroPowerPCMaciMacG5+écran	21877000	1 921,97	-1 921,97	0,00	04/04/2005	5	SW85061H9PP7	Mise au rebut
10891	MoniteurLCD1	21877000	3 125,15	-3 125,15	0,00	03/01/2005	5	AA1117220418 AB 10402360	Mise au rebut
10891	MoniteurLCD1	21877000				03/01/2005	5	549030623YB	Mise au rebut
10912	UNITECENTRALEPENTIUM4	21877000	1 086,45	-1 086,45	0,00	26/04/2005	5	S/N 0516/CC05078	Mise au rebut
10914	UnitécentralePentium-4	21877000	958,24	-958,24	0,00	11/05/2005	5	SN0513:CC05059	Mise au rebut
10918	SystèmeServeurRAID	21877000	9 948,33	-9 948,33	0,00	06/06/2005	5	0523/CC 05 116	Mise au rebut
10920	OrdinateurportableiBookG3	21877000	1 345,50	-1 345,50	0,00	25/05/2005	5	A1054	Hors service
10926	PortableLatitudeD510Pentium	21877000	1 201,98	-1 201,98	0,00	27/06/2005	5	DBKWP1J	Mise au rebut
10929	OrdinateurLatitude410	21877000	2 390,80	-2 390,80	0,00	27/06/2005	5	FB WYP 1 J	Mise au rebut
10931	Ordinateurportable	21877000	1 673,20	-1 673,20	0,00	07/07/2005	5	3RQ8Q1J	Mise au rebut
10932	MacintoshiMacG5	21877000	2 049,05	-2 049,05	0,00	12/09/2005	5	W853111YSDZ	Hors service
10934	OrdinateurportableLatitudeD180	21877000	1 631,34	-1 631,34	0,00	15/09/2005	5	B2RFT1J	Obsolète
10939	Unitécentrale	21877000	1 423,24	-1 423,24	0,00	10/10/2005	5	D14JV1J	Obsolète

10941	Microordinateurportable	21877000	1 553,60	-1 553,60	0,00	12/10/2005	5	F3W8W-CWPW6-9220C-490VW-QQJ8B	Hors service
10942	TélécopieurParasonic	21877000	873,08	-720,34	152,74	20/09/2005	5	4F 5100 AV	Mise au rebut
10943	PortableLatitudeD510PentiumM730	21877000	1 453,14	-1 453,14	0,00	20/06/2005	5	H6WMP1J	Mise au rebut
10946	Micro-ordinateurportableDelllatitude110Lceler	21877000	1 586,02	-1 586,02	0,00	07/11/2005	5	LBL P/N J 9885 A01	Hors service
10947	Générateurd'azoteClaind	21537000	14 822,00	-14 822,00	0,00	03/10/2005	7	447-01-0010	Hors service
10949	PowerbookG4Apple	21877000	2 613,55	-2 613,55	0,00	07/11/2005	5	4H542002R94	Mise au rebut
10953	Unitécentrale	21877000	866,26	-866,26	0,00	10/11/2005	5	SN K51150E45201691	Mise au rebut
10954	Stationdetravail	21877000	1 265,91	-1 265,91	0,00	08/11/2005	5	142A7F8B9C	Hors service
10955	OrdinateurportableLatitudeD510	21877000	1 124,24	-1 124,24	0,00	24/11/2005	5	X11-45371	Mise au rebut
10960	OrdinateurportableDELLLatitudeD810	21877000	1 832,27	-1 832,27	0,00	02/11/2005	5	G2TJY-FT7QP-4GJH6-HYJ37-9KD7W	Mise au rebut
10909	PortableHPNX9105	21877000	2 883,32	-2 883,32	0,00	08/04/2005	5	S/N : CND5090SPP_L85 : PG745ET#APF	Mise au rebut
10909	PortableHPNX9105	21877000				08/04/2005	5	S/N : CND5090SPP_P/N : PG745ET#ABF	Mise au rebut
10982	iMac	21877000	11 655,20	-11 655,20	0,00	09/12/2005	5	S4H5420ZURJ7	Obsolète
10982	iMac	21877000				09/12/2005	5	S4H5454HJRJ7	Obsolète
10982	iMac	21877000				09/12/2005	5	S4H5470S7RJ7	Obsolète
10982	iMac	21877000				09/12/2005	5	S4H5470STRJ7	Obsolète
10982	iMac	21877000				09/12/2005	5	W8546NA2TAR	Obsolète
10986	OrdinateurDelloptiplexGX620	21877000	1 004,64	-1 004,64	0,00	01/12/2005	5	CN1FY1J	Mise au rebut
10987	ordiportableDellLatitudeD610	21877000	1 235,47	-1 235,47	0,00	01/12/2005	5	65DGY1J	Mise au rebut
10983	PortableLatitudeD810	21877000	3 377,50	-3 377,50	0,00	07/12/2005	5	DS/NIE-OG8665-49000-5BN-GG6L	Mise au rebut
10983	PortableLatitudeD810	21877000				07/12/2005	5	DS/NIE-OG8665-49000-5BN-GG7M	Mise au rebut
10991	microcentrifugeuse	21537000	6 596,06	-6 596,06	0,00	25/11/2005	7	15371	Mise au rebut
10991	microcentrifugeuse	21537000				25/11/2005	7	15410	Mise au rebut
10996	ORDINATEURSPORTABLESLATITUDED505	21877000	8 252,40	-8 252,40	0,00	01/12/2004	5	FDG.PC1J HDGPC1J.JOGPC1J.1FGPC1J.3FGPC15.4FGPC1J	Mise au rebut
10997	UNITECENTRALEPENTIUM-4EPRESCOTT	21877000	1 152,05	-1 152,05	0,00	20/01/2005	5	P4E-30 1024/160 SATA S/N 446/CC.04297	Mise au rebut
10999	ORDINATEURDELLOPTIFLEXGX280	21877000	1 424,44	-1 424,44	0,00	20/01/2005	5	5HPHC1J	Mise au rebut
11001	LATITUDEX300PENTIUMM.738	21877000	2 481,70	-2 481,70	0,00	10/12/2004	5	F.03.YC1J	Mise au rebut
11002	ORDINATEUROPTIPLEXGX280SMALLMINITOWER	21877000	837,68	-837,68	0,00	03/01/2005	5	-	Mise au rebut
11029	OPTIPLEXGX280SMALLMINITOWER	21877000	993,88	-993,88	0,00	01/04/2005	5	PDC3K.RPMWG.893Y6.CJMCG.XDHQ6	Mise au rebut
11035	ORDINATEURPORTABLENECVERSAS940	21877000	11 663,39	-11 663,39	0,00	15/04/2005	5	S103179340134	Mise au rebut

11042	ORDINATEURPORTABLELATITUDED810ATIX600PM740	21877000	1 577,52	-1 577,52	0,00	13/05/2005	5	419 066 356 87	Mise au rebut
11301	ABM968F/A	21877000	3 815,96	-3 815,96	0,00	23/09/2005	5	-	Mise au rebut
11053	AGITATEURBOITIERSEUL	21537000	1 166,34	-1 166,34	0,00	29/05/2005	7	-	Mise au rebut
12489	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVD	21870000	9 070,46	-9 070,46	0,00	09/03/2006	5	105714880006	Mise au rebut
11063	MICROORDINATEURIMACG5APPLE	21877000	1 618,13	-1 618,13	0,00	15/11/2005	5	531020869864	Mise au rebut
11081	homogeneiseurultraturrax	21537000	2 173,25	-2 173,25	0,00	11/04/2005	7	2953000	Mise au rebut
11084	stationdetravailaixtension	21877000	1 024,13	-1 024,13	0,00	13/05/2005	5	0513/CC05057	Mise au rebut
11087	CONTERM	21537000	866,98	-866,98	0,00	25/04/2005	7	EU52	Mise au rebut
11088	aixtensionunitécentrale	21877000	2 552,26	-2 552,26	0,00	25/05/2005	5	0520/CC05092	Mise au rebut
11104	GaussmetreModele410	21537000	1 687,56	-1 687,56	0,00	12/12/2005	7	-	Hors service
11128	3ordinateursunitecentralepentium4530	21877000	3 519,71	-3 519,71	0,00	11/04/2005	5	SN-0513CC055-1/SN-0513-CC05055-2/SN-0513-CC05055-3	Obsolète
11135	Microordinateurpcmacintosch	21877000	2 548,38	-2 548,38	0,00	20/07/2005	5	W8526191RG3	Obsolète
11137	MICROORDINATEURDELLLATTITUDED810	21877000	1 943,50	-1 943,50	0,00	19/09/2005	5	GX8QT1J	Obsolète
11138	1unitecentraleDELLprecision670minitower	21877000	2 738,84	-2 738,84	0,00	07/10/2005	5	LHZ 8HV1J	Obsolète
11139	PORTABLED810	21877000	1 792,80	-1 792,80	0,00	02/11/2005	5	7N33X1J	Obsolète
11140	PORTABLEMICROPOWER	21877000	1 707,89	-1 707,89	0,00	02/11/2005	5	G4.152.1.67GHZ	Obsolète
11141	PortableD510	21877000	1 407,69	-1 407,69	0,00	01/10/2005	5	HL8RN1J	Obsolète
11143	PORTABLEMICROPOWER	21877000	3 817,09	-3 817,09	0,00	15/10/2005	5	APX/BT2	Obsolète
11144	ORDINATEURPORTABLELATITUDED810	21877000	1 825,10	-1 825,10	0,00	02/11/2005	5	7NRSVIJ	Obsolète
11145	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 661,24	-1 661,24	0,00	02/11/2005	5	4DWWWW1J	Obsolète
11147	1portable	21877000	1 559,58	-1 559,58	0,00	15/10/2005	5	HFTW1J	Obsolète
11150	1ordinateurportable	21877000	1 386,16	-1 386,16	0,00	08/11/2005	5	9KXX1J	Obsolète
11152	3Ordinateurportables	21877000	4 983,73	-4 983,73	0,00	21/11/2005	5	4VVYX1J/7VVYX1J/8VVYX1J	Obsolète
11155	POWERBOOKG4	21877000	5 287,99	-5 287,99	0,00	18/01/2005	5	SW844705VQHX	Mise au rebut
11156	ORDINATEURPORTABLEAPPLEiBOOKG3	21877000	1 728,22	-1 728,22	0,00	03/02/2005	5	SUV5033BPRCT	Mise au rebut
11157	HPIMPOFFICJET9120ALLINONE	21877000	820,70	-820,70	0,00	28/02/2005	5	CN4A17104H	Mise au rebut
11158	POWERPCMACINTOSHMACMINI	21877000	968,76	-968,76	0,00	30/03/2005	5	SYM512831RHU	Mise au rebut
11159	PORTABLEHPNX9105	21877000	1 345,50	-1 345,50	0,00	18/04/2005	5	CND51000Y7	Mise au rebut
10994	Micro-ordinateurPentium4-650	21877000	7 606,56	-7 606,56	0,00	07/12/2005	5	051084	Obsolète
10994	Micro-ordinateurPentium4-650	21877000				07/12/2005	5	051085	Obsolète
11161	portablePowerbookG4	21877000	2 272,04	-2 272,04	0,00	27/05/2005	5	S4H52007QRJ5	Mise au rebut
11162	SERVEURTOUR7044H-82SUPERMICRO	21877000	4 185,34	-4 185,34	0,00	07/06/2005	5	0521/CC05105	Mise au rebut
11163	VIDEOPROJECTEUREMP-745-2500LUMENS	21537000	6 626,32	-6 626,32	0,00	27/04/2005	7	F4XG510665F	Mise au rebut
11164	ORDINATEURMACMINIG4	21877000	1 209,58	-1 209,58	0,00	21/06/2005	5	VM52407HRHS	Mise au rebut
11165	ORDINATEURIMACG5	21877000	2 049,05	-2 049,05	0,00	05/07/2005	5	SCK524HSWSDZ	Mise au rebut
11166	ordinateurportablelatitudeD610	21877000	1 417,26	-1 417,26	0,00	11/07/2005	5	0013ce0e339c	Mise au rebut
11167	SERVEURTOURINTELXEON3.0GHZ1024MoRAM/36Go-U	21877000	3 498,30	-3 498,30	0,00	01/09/2005	5	0535/CC05166	Mise au rebut
11169	SERVEURTOUR4U	21877000	4 235,04	-4 235,04	0,00	01/09/2005	5	0535/CC05165	Mise au rebut

11170	PORTABLELATITUDED810	21877000	2 091,80	-2 091,80	0,00	23/09/2005	5	425-800-787-59	Mise au rebut
11171	ORDINATEURPORTABLELATITUDED810	21877000	1 919,58	-1 919,58	0,00	20/09/2005	5	HF9RT1J	Mise au rebut
11172	ibookG4	21877000	1 715,72	-1 715,72	0,00	24/10/2005	5	S4H539WVSE9	Mise au rebut
11174	CapteurdeforceAEP	21537000	1 040,52	-1 040,52	0,00	30/06/2005	7	TC4-50T	Mise au rebut
11175	Capteurdeforce	21537000	2 164,76	-2 164,76	0,00	18/07/2005	7	41-50KLBS	Mise au rebut
11177	videoprojecteurSANYO	21537000	3 576,04	-3 576,04	0,00	25/10/2005	7	G5801963	Hors service
11184	Moteur Probex	21537000	355,21	-355,21	0,00	01/01/2006	7	RA0510020/2	INF 800
11185	Pieces moteur Probex	21537000	233,22	-233,22	0,00	01/01/2006	7	RA0510020/2	INF 800
11186	PiÞces moteur Probex	21537000	710,42	-710,42	0,00	01/01/2006	7	RA0510020/2	INF 800
11188	Thermostatsàimmersion	21537000	914,94	-914,94	0,00	28/10/2005	7	0461934 et 0461925	Mise au rebut
11189	Capteurdedeformation	21537000	1 091,71	-1 091,71	0,00	12/12/2005	7	-	Mise au rebut
11210	OPTIPLEXGX280SMALLMINITOWERP4520	21877000	830,98	-830,98	0,00	23/02/2005	5	2M82D1J	Mise au rebut
11211	OPTIPLEXGX280SMALLMINITOWERP4520	21877000	830,98	-830,98	0,00	23/02/2005	5	4L82D1J	Mise au rebut
11214	PCPORTABLESONYVAIOUGN-S2HP	21877000	2 736,45	-2 736,45	0,00	11/03/2005	5	P28189754Q	Obsolète
11234	ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDED510	21877000	1 227,10	-1 227,10	0,00	23/06/2005	5	H6WMP1J	Mise au rebut
11286	LASERARGON	21537000	2 990,00	-2 990,00	0,00	12/12/2005	7	-	Mise au rebut
11160	MINIBAIERAIDEXTERNE	21877000	5 860,40	-5 860,40	0,00	25/04/2005	5	Y512AFACAR100027	Mise au rebut
11160	MINIBAIERAIDEXTERNE	21877000				25/04/2005	5	Y512AFACAR100033	Mise au rebut
11478	ViDéoprojecteurPanasonicPTLB10VE	21537000	5 972,82	-5 972,82	0,00	26/04/2005	7	5g5150033	Mise au rebut
11478	ViDéoprojecteurPanasonicPTLB10VE	21537000				26/04/2005	7	16932917	Mise au rebut
11300	CisaillefonterelieurL49	21557000	2 435,33	-2 435,33	0,00	28/07/2005	7	dmc2pm	Mise au rebut
11508	CAMESCOPECANONXM2+Accessoires	21537000	8 593,26	-8 593,26	0,00	09/09/2005	7	S25066098H	Vol
11508	CAMESCOPECANONXM2+Accessoires	21537000				09/09/2005	7	7921A0001	Vol
11777	PRESSEAINJECTERBABYPLAST	21537000	30 194,81	-30 194,81	0,00	15/05/2006	7	-	Mise au rebut
11872	ORDINATEURVL350SLIMATHLON64	21877000	1 439,98	-1 439,98	0,00	12/04/2006	5	205559360005	Mise au rebut
11872	ORDINATEURVL350SLIMATHLON64	21877000				12/04/2006	5	205559350006	Mise au rebut
11985	PowerBookG4Mac	21877000	2 499,64	-2 499,64	0,00	18/01/2006	5	SW8543M2LSWZ	Mise au rebut
12194	celluleimmagerie	21537000	5 029,18	-5 029,18	0,00	25/07/2006	7	685A1030	Mise au rebut
12194	celluleimmagerie	21537000				25/07/2006	7	817A1001	Mise au rebut
11351	2UnitéscentralesPENTIUM-43.0GHz	21877000	1 509,83	-1 509,83	0,00	11/04/2005	5	4CMM9T0016 et 17/S00UJ10X826042 et 40	Hors service
11352	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000	2 446,06	-2 446,06	0,00	12/04/2005	5	CNFJF46649	Hors service
11357	161Vigiligne+60GuideligneRal9003Blanches	21557000	14 620,62	-14 620,62	0,00	22/03/2005	7	-	Hors service
11365	9EcransplatsSAMSUNG17"TFTSILVER	21877000	1 644,74	-1 644,74	0,00	16/05/2005	5	-	Ancienne délibération du 08/01/2008
11372	21écransplatsSAMSUNG1pTFTSILVER	21877000	4 317,44	-4 317,44	0,00	09/06/2005	5	-	sans doute HS
11377	CARTERMEFIREFACE800ME	21877000	1 554,80	-1 554,80	0,00	20/05/2005	5	22414494	Hors service
11462	LatitudeD800PentiumM735	21877000	2 824,47	-2 824,47	0,00	21/01/2005	5	6G99D1J	Mise au rebut
11475	PortableHPCompaqNX9020	21877000	3 882,69	-3 882,69	0,00	06/04/2005	5	CNF4430RM2	Mise au rebut
12199	MICROORDINATEURIMAC	21877000	3 209,11	-3 209,11	0,00	15/07/2006	5	W6605718U2N	Mise au rebut
12199	MICROORDINATEURIMAC	21877000				15/07/2006	5	W660573SU2N	Mise au rebut
11481	ENSEMBLEACQUISITION/ET130	21537000	1 751,09	-1 751,09	0,00	30/09/2005	7	508-261-1123	Obsolète

11491	3MoniteursSAMSUNGSYNCMASTER710MP17"LCDTFT	21877000	1 306,03	-1 306,03	0,00	25/03/2005	5	MH17HSCY106027/MH17HSCY106022/MH17HSCY105850	Mise au rebut
11492	ColonnePLgel10umMIXTE-B	21537000	1 512,94	-1 512,94	0,00	15/11/2005	7	10M-MB-170-54	Hors service
11499	IMPRIMANTELASERJET2420N	21877000	1 115,60	-1 115,60	0,00	24/10/2005	5	CNFKF84093	Mise au rebut
12475	TOURATHLON643000	21877000	2 804,62	-2 804,62	0,00	14/03/2006	5	105724970001	Mise au rebut
12475	TOURATHLON643000	21877000				14/03/2006	5	105724980000	Mise au rebut
11510	6UnitéscentralesPENTIUM-4EPrescott3.0GHz	21877000	6 508,03	-6 508,03	0,00	28/02/2005	5	0450/CC0431-1 à 6	Hors service
11514	20OPTIPLEXGX280	21877000	15 069,60	-15 069,60	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
11531	15LATITUDED510PENTIUMM730	21877000	17 778,54	-17 778,54	0,00	07/11/2005	5	-	Hors service
11537	VIDEOPROJECTEUREMP-742000LUMENS	21537000	2 049,94	-2 049,94	0,00	15/09/2005	7	FFXG491432F	Hors service
11548	PortableHPNC8000	21877000	1 884,18	-1 884,18	0,00	09/05/2005	5	CNU51109KK	Obsolète
11610	DISTILLATEURSCHOTT4L/H	21537000	1 996,12	-1 996,12	0,00	03/11/2005	7	611791	Mise au rebut
11648	THERMOSTATAIMMERSIONJULABOMC	21537000	1 737,79	-1 737,79	0,00	08/02/2006	7	-	Obsolète
11651	MICROORDIPORTABLEDELLLATITUDED510	21877000	1 413,67	-1 413,67	0,00	14/02/2006	5	1P3932J	Mise au rebut
11652	FABRICATION PORTAIL	21358000	4 341,48	-2 136,51	2 204,97	01/09/2006	20	#N/A	Mise au rebut
11655	STATIONGRAPHIQUEDELL	21877000	1 734,20	-1 734,20	0,00	18/02/2006	5	3BG832J	Hors service
11656	ULTRAPORTABLEDELLLATITUDED410	21877000	1 698,32	-1 698,32	0,00	18/02/2006	5	940932J	Hors service
11657	4ORDINECVL350SLIMATHLON64	21877000	2 195,86	-2 195,86	0,00	08/03/2006	5	-	Mise au rebut
11693	ORDIPORTABLEDELLLATITUDED820	21877000	1 434,00	-1 434,00	0,00	24/06/2006	5	43YCB2J	Hors service
11695	35ORDIDELLOPTIPLEXGX620	21877000	27 857,83	-27 857,83	0,00	23/06/2006	5	-	Mise au rebut
11696	ENVELLOPPEMONTGOLFIERE	21887000	2 325,00	-1 763,44	561,56	17/05/2006	5	-	Hors service
11709	RENOVATION SOL FAIENCE	21358000	2 747,51	-1 237,01	1 510,50	01/09/2006	20		Obsolète
11714	TRAVAUX ELECTRICITE	21358000	2 053,84	-910,23	1 143,61	01/10/2006	20		Obsolète
11724	35ecransLCDSILVERPSIMPLE	21877000	9 374,55	-9 374,55	0,00	30/06/2006	5	-	Mise au rebut
11725	1ORDIPORTABLE	21877000	1 605,03	-1 605,03	0,00	18/07/2006	5	4FS7C2J	Mise au rebut
11742	ORDIPORTABLEDELLD420	21877000	1 431,61	-1 431,61	0,00	03/01/2006	5	4HK2J2J	Mise au rebut
11751	18ORDIdelloptiplexGX620	21877000	21 669,13	-21 669,13	0,00	16/11/2006	5	-	Mise au rebut
11752	CORDONETMEMOIRE	21877000	4 630,91	-4 630,91	0,00	16/11/2006	5	-	Mise au rebut
11754	UNITEDESAUVEGARDE	21877000	1 279,72	-1 279,72	0,00	05/12/2006	5	JK02P05	Hors service
11758	TRAVAUX ELECTRICITE	21358000	8 093,79	-3 588,14	4 505,65	01/10/2006	20		Obsolète
11759	INSTALLATION RESEAU INFORMATIQUE	21358000	6 625,84	-2 797,27	3 828,57	01/01/2007	20		Obsolète
11763	2ORIDINATUERSPOCKETPC5.0	21877000	1 207,96	-1 207,96	0,00	13/01/2006	5	9XHJ381 ET FLHJ381	Mise au rebut
11764	ORDINATEURPENTIUMD/840	21877000	3 528,20	-3 528,20	0,00	13/01/2006	5	G82WZ1J	Mise au rebut
11765	ORDINATEURPOWEREDGE	21877000	1 194,80	-1 194,80	0,00	20/01/2006	5	J2LC71J	Mise au rebut
11766	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 742,57	-1 742,57	0,00	20/01/2006	5	GLOR71J	Mise au rebut
11769	MACHINETRIPHASESYNCHROME+RHEOSTAT	21537000	2 070,16	-2 070,16	0,00	19/01/2006	7	MSM20 ECO1.1500	Mise au rebut
11770	ORDINATEURPORTABLED810	21877000	1 742,57	-1 742,57	0,00	25/01/2006	5	FR61196917744	Mise au rebut
11771	PCPORTABLEPENTIUM3740	21877000	1 197,20	-1 197,20	0,00	15/02/2006	5	HSD932J	Hors service
11772	ordinateurportable	21877000	1 776,06	-1 776,06	0,00	06/03/2006	5	64JF42J	Mise au rebut
11775	2SYSTEMESDEFORMATIONPOURLACOMMUNICATIONNUM	21537000	5 099,74	-5 099,74	0,00	14/04/2006	7	05110783001.051107850049	Obsolète
11776	18microordinateur	21877000	8 374,39	-8 374,39	0,00	07/04/2006	5	-	Mise au rebut
12475	TOURATHLON643000	21877000				14/03/2006	5	105724990009	Mise au rebut

11781	SERVEURPENTIUM	21877000	1 319,19	-1 319,19	0,00	09/05/2006	5	0615/CC06087	Mise au rebut
11784	ORDINATUERPORTABLELATITUDED510	21877000	1 045,30	-1 045,30	0,00	07/06/2006	5	9GYQ92J	Mise au rebut
11785	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 112,28	-1 112,28	0,00	04/09/2006	5	D3HSC2J	Mise au rebut
11786	SERVEUR	21877000	3 664,54	-3 664,54	0,00	01/09/2006	5	0632/CC06164	Mise au rebut
11788	SERVEURANTIVIRUS	21877000	1 782,04	-1 782,04	0,00	05/07/2006	5	3M5PB2J	Transfert à un autre organisme
11789	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 265,37	-1 265,37	0,00	05/07/2006	5	2F13C2J	Mise au rebut
11793	ORDINATEURPORTABLEDELLEPRECISIONM90	21877000	3 408,60	-3 408,60	0,00	10/10/2006	5	FYTDH2J	Obsolète
11794	2FR.AXIMv624MhzPOCKETPC	21877000	1 093,14	-1 093,14	0,00	10/10/2006	5	3SPCN91 - 8YPCN91	Obsolète
11796	2OSCILLOSCOPESHAMEGHM507	21537000	2 347,03	-2 347,03	0,00	11/10/2006	7	044180011 - 044180001	Mise au rebut
11798	optiplexpentiumgx620	21877000	929,89	-929,89	0,00	09/11/2006	5	DKTBK2J	Mise au rebut
11799	3OPTOPLEXGX620PENTIUMD820	21877000	1 663,04	-1 663,04	0,00	09/11/2006	5	3FTBK2J/4FTBK2J/2FTBK2J	Mise au rebut
11803	STATION DE SOUDAGE WSD81	21557000	313,20	-313,20	0,00	01/12/2006	7	-	Mise au rebut
11804	ALIMENTATION DOUBLE 0.35V4A	21537000	611,49	-611,49	0,00	01/12/2006	7	-	Mise au rebut
11805	MICROORDINATEURPORTABLELATITUDED420	21877000	1 418,46	-1 418,46	0,00	08/11/2006	5	64HWK2J	Mise au rebut
11806	MICROORIDINATEURPORTABLE	21877000	2 229,34	-2 229,34	0,00	06/11/2006	5	FS1FK2J/HSFK2J	Mise au rebut
11807	2imprimanteshplaser4700n	21877000	5 472,20	-5 472,20	0,00	29/11/2006	5	JPSNB29059 ET JPSNC23478	Mise au rebut
11808	2SYSTEMEDIDACNUMPOWER	21557000	16 773,90	-16 773,90	0,00	20/11/2006	7	C400000710 ET C400000713	Mise au rebut
11810	ORDINATEURATHLON643200	21877000	1 240,73	-1 240,73	0,00	28/11/2006	5	0647/CC06264	Mise au rebut
11811	IMPRIMANTEHPLASERJET4250N	21877000	1 417,62	-1 417,62	0,00	19/09/2005	5	CNHXH91049	Mise au rebut
11812	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 424,44	-1 424,44	0,00	12/01/2007	5	33NMM2J	Mise au rebut
11813	MICROORDINATEURCOMPATIBLEPCSTATIONDETRAV	21877000	1 277,85	-1 277,85	0,00	31/01/2006	5	S/N:0604/CC06011-1 - 2 - 3	Mise au rebut
11815	ORDINATEURPORTABLEMODELETOSHIBAMK8026GAXAPPLE	21877000	2 327,99	-2 327,99	0,00	16/02/2006	5	X5HJ33355	Mise au rebut
11823	Micro-ordinateurportable,ultraportablelatitude	21877000	1 261,78	-1 261,78	0,00	08/06/2006	5	6M4D92J	Mise au rebut
11825	MICROORDINATEURPORTABLELATITUDED410PENTIUMM	21877000	1 514,14	-1 514,14	0,00	16/06/2006	5	CWBC92J	Mise au rebut
11826	2CAMERASVIDEOJVCGZ-MG70	21537000	1 740,00	-1 740,00	0,00	26/04/2006	7	17022033/17022106	Mise au rebut
11827	Micro-ordinateurportableLatitudeD820	21877000	1 587,09	-1 587,09	0,00	06/07/2006	5	47BKB2J	Mise au rebut
11829	MicroordinateurportablelatitudeD410	21877000	1 406,50	-1 406,50	0,00	17/07/2006	5	DD6BC2J	Mise au rebut
11833	MICROORDINATEURPORTABLECONFIGURATIONSTANDARDL	21877000	1 093,14	-1 093,14	0,00	29/08/2006	5	6PRMC2J	Mise au rebut
11834	MICROPOWERPCMACINTOSH	21877000	1 615,76	-1 615,76	0,00	12/07/2006	5	S4H62667UU9E	Mise au rebut
11837	3ordinateursOPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000	1 932,14	-1 932,14	0,00	25/09/2006	5	4F0GG2J - 5F0GG2J - 6F0GG2J	Mise au rebut
11840	IMPRIMANTELASERJETHP2420NOIRETBLANCA4.Réf	21877000	1 138,77	-1 138,77	0,00	12/09/2006	5	CNHW665G37	Mise au rebut
11843	IMPRIMANTEHPLASERJET4250NPRINTERNOIRETBLANC	21877000	1 417,62	-1 417,62	0,00	16/10/2006	5	SCNHXJ34618	Mise au rebut

11844	VIDEO PROJECTEUR XGA 4500 lm-EIKI X50M	21358000	5 453,76	-2 455,84	2 997,92	01/09/2006	20		Mise au rebut
11846	ORDINATEURPORTABLELATITUDED520	21877000	1 179,26	-1 179,26	0,00	20/10/2006	5	J2FVH2J	Obsolète
11847	ORDINATEURPORTABLELATITUDED620	21877000	1 556,00	-1 556,00	0,00	20/10/2006	5	C8MXH2J	Obsolète
11848	MICRO-ORDINATEURPORTABLESTATIONGRAPHIQUEL	21877000	1 487,82	-1 487,82	0,00	31/10/2006	5	DYOLJ2J	Mise au rebut
11852	ORDINATEURPORTABLELATITUDED420ULTRAPORTABL	21877000	1 304,84	-1 304,84	0,00	31/10/2006	5	GNSKJ2J	Mise au rebut
11853	MICRO-ORDINATEURPORTABLESTATIONGRAPHIQUEL	21877000	1 344,30	-1 344,30	0,00	31/10/2006	5	HZ0LJ2J	Mise au rebut
11854	5DISQUESDURSEXTERNES2.5pCOMBO160GO	21877000	1 668,42	-1 668,42	0,00	20/11/2006	5	UAP070969-UAP070968-UAP070967-UAP070978-UAP070971	Mise au rebut
11855	ORDINATEURPORTABLELATITUDED820	21877000	1 451,94	-1 451,94	0,00	20/11/2006	5	692VJ2J	Mise au rebut
11856	1MICRO-ORDINATEURSTATIONDETRAVAILATHLON-	21877000	1 454,81	-1 454,81	0,00	27/11/2006	5	0643/CC06238	Perte
11857	IMPRIMANTECOULEURHPOFFICEJET9120MFP	21877000	1 013,45	-1 013,45	0,00	27/11/2006	5	CN69Q9ZOB9	Mise au rebut
11858	ORDINATEURPORTABLELATITUDED820	21877000	1 499,78	-1 499,78	0,00	06/11/2006	5	H24CK2J	Mise au rebut
11859	ORDINATEURMACINTOSHIMAINTEL17"	21877000	1 345,50	-1 345,50	0,00	27/11/2006	5	SW8641164WAR	Mise au rebut
11863	APPAREILDEMESUREFREQUENCECARDIAQUEPOLARTEAM	21537000	2 990,00	-2 990,00	0,00	27/11/2006	7	H620770102249	Mise au rebut
11867	3 BORNES+KIT DE MONTAGE + POWER INJECTOR	21358000	3 275,84	-1 359,88	1 915,96	01/02/2007	20		Hors service
12475	TOURATHLON643000	21877000				14/03/2006	5	105725000004	Mise au rebut
12475	TOURATHLON643000	21877000				14/03/2006	5	105725010003	Mise au rebut
11873	imprimantelaserjetHP2420N	21877000	969,96	-969,96	0,00	01/06/2006	5	CNHW63WGDF	Obsolète
11883	photocopieurstudio151TOSHIBA	21877000	1 055,40	-782,77	272,63	07/07/2006	5	-	Hors service
11893	ORDINATEURDELLLATITUDED520	21877000	1 112,28	-1 112,28	0,00	11/09/2006	5	-	Hors service
11899	MICROORDINATEURPORTABLELATITUDED620	21877000	1 453,14	-1 453,14	0,00	02/10/2006	5	8LRBH2J	Obsolète
11909	pcportablelatitudeD520	21877000	1 114,67	-1 114,67	0,00	12/10/2006	5	FM1HH2J	Hors service
11910	PCPORTABLELATITUDED520	21877000	1 182,84	-1 182,84	0,00	20/10/2006	5	J93BJ2J	Obsolète
11912	MICROORDINATEURPORTABLELATITUDED520	21877000	1 114,67	-1 114,67	0,00	24/10/2006	5	CN ONF 743 48643 69F 1061	Obsolète
11913	ORDINATEURPORTABLELATITUDED420	21877000	1 297,66	-1 297,66	0,00	13/10/2006	5	00045 687 789 704	Mise au rebut
11915	MICROORDINATEURSTATIONDETRAVAILUNITECENTRAL	21877000	1 555,88	-1 555,88	0,00	31/10/2006	5	0045 687 789 704	Mise au rebut
11916	MICROORDINATEURSTATIONDETRAVAILATHLON 643200	21877000	1 555,88	-1 555,88	0,00	31/10/2006	5	S09 QJ1NL 706 386	Mise au rebut
11926	2ORDINATEURSDELLLATITUDED420	21877000	2 659,90	-2 659,90	0,00	20/10/2006	5	3TTCJ2J/105.099.418.99 ET 4TTCJ2J/83.331.593.63	Hors service
11928	OrdinateurportableDellLatitudeD520	21877000	1 052,48	-1 052,48	0,00	24/11/2006	5	GB4NL2J	Obsolète
11948	UNITECENTRALEATHLON643500	21877000	1 541,40	-1 541,40	0,00	03/01/2007	5	FR37403613581	Mise au rebut

11975	ORDINATEURPORTABLE	21877000	2 583,36	-2 583,36	0,00	16/02/2006	5	0045/634/317/615 273/165/321/07	Hors service
11977	ORIDNATEURPORTABLE	21877000	1 229,49	-1 229,49	0,00	11/04/2006	5	TF2FP3XY8Q 29WY8GBHVH 00045/651/433/333	Hors service
11982	DIAGORAFMXGENERATEURDFWLOGICIELBOITEPLOMBEE	21537000	7 714,20	-7 714,20	0,00	07/12/2006	7	G50865	Hors service
12476	UNITECENTRALEATHLON643000+	21877000	2 736,30	-2 736,30	0,00	06/04/2006	5	0614/CC06070-2	Mise au rebut
12028	MacBookPro15.4	21877000	2 845,28	-2 845,28	0,00	05/10/2006	5	SW86370MHVWX	Mise au rebut
12033	Coffre-85?CMDF-192-86litres	21537000	6 111,56	-6 111,56	0,00	10/08/2006	7	-	Hors service
12037	CryoconservateurARPEGE40	21537000	1 745,20	-1 745,20	0,00	10/09/2006	7	-	Perte
12042	MacBookProIntelCoreDuo	21877000	2 952,92	-2 952,92	0,00	17/10/2006	5	SW8630065VWX et 531041003718	Mise au rebut
12043	OrdiiMacIntelCore2Duo2	21877000	2 075,06	-2 075,06	0,00	19/10/2006	5	SW863934LWYG	Vol
12056	CentrifugeuserefrigéréetypeSW12RH	21537000	6 129,00	-6 129,00	0,00	06/10/2006	7	211708	Hors service
12134	ordinateurs	21877000	1 325,17	-1 325,17	0,00	02/06/2006	5	839c92J: B39C92J	Mise au rebut
12149	43732379	21537000	682,41	-682,41	0,00	01/02/2006	7	-	Mise au rebut
12150	1400750875	21877000	876,67	-876,67	0,00	20/01/2006	5	6TLF12J	Mise au rebut
12155	193362	21877000	3 179,51	-3 179,51	0,00	14/03/2006	5	SW860104WSXO	Mise au rebut
12156	2,00601E+11	21557000	8 420,94	-8 420,94	0,00	23/03/2006	7	HW13/36KA	Mise au rebut
12157	15706tp	21537000	1 772,47	-1 772,47	0,00	31/03/2006	7	CH090EA	Mise au rebut
12158	1401318042	21877000	1 603,84	-1 603,84	0,00	23/04/2006	5	6CYB72J	Mise au rebut
12159	4061083144	21537000	5 135,08	-5 135,08	0,00	19/05/2006	7	-	Mise au rebut
12160	40610546669	21537000	2 618,48	-2 618,48	0,00	19/05/2006	7	-	Mise au rebut
12161	14013576886	21877000	1 524,90	-1 524,90	0,00	20/06/2006	5	FMW9B2J	Mise au rebut
12162	55014267	21537000	1 495,00	-1 495,00	0,00	04/07/2006	7	HPCO10160	Mise au rebut
12163	1401363435	21877000	1 962,64	-1 962,64	0,00	04/07/2006	5	6PNNB2J	Mise au rebut
12164	1439434	21877000	969,96	-969,96	0,00	24/07/2006	5	Q5958A401	Mise au rebut
12166	1401424205	21877000	1 045,30	-1 045,30	0,00	28/09/2006	5	3W6CH2J	Mise au rebut
12169	1401464233	21877000	1 249,82	-1 249,82	0,00	16/11/2006	5	7F2ZK2J	Mise au rebut
12170	1401460180	21877000	1 889,08	-1 889,08	0,00	16/11/2006	5	539PK2J-639PK2J-739PK2J	Mise au rebut
12171	1469155	21877000	1 013,45	-1 013,45	0,00	30/10/2006	5	C8143AABF	Mise au rebut
12174	06068tcp3fac06/1087	21358000	8 940,76	-3 900,58	5 040,18	01/11/2006	20		Mise au rebut
12176	1401500535ORDINATEUR	21877000	1 291,68	-1 291,68	0,00	20/12/2006	5	-	Mise au rebut
12178	1401503855	21877000	5 012,44	-5 012,44	0,00	06/01/2007	5	-	Mise au rebut
12179	1401515076	21877000	2 535,52	-2 535,52	0,00	09/01/2007	5	B8SWN2J	Mise au rebut
12191	LATITUDED820COREDUOT2600	21877000	2 272,40	-2 272,40	0,00	28/06/2006	5	GGT9B2J	Obsolète
12192	VIDEOPROJECTEUR3500LUMENSNEC	21537000	4 963,40	-4 963,40	0,00	27/07/2006	7	WT6106E SN6440055EM	Hors service
12476	UNITECENTRALEATHLON643000+	21877000				06/04/2006	5	0614/CC06070-1	Mise au rebut
12483	latitudeD420	21877000	3 750,66	-3 750,66	0,00	22/11/2006	5	CV3FM2J	Obsolète
12195	CRYOSTATMICROMOCCASION	21537000	5 980,00	-5 980,00	0,00	06/09/2006	7	-	Mise au rebut

12198	couteaudiamantéultramicrotome	21537000	1 270,15	-1 270,15	0,00	02/10/2006	7	W0 753971-S/N 455109-ITEM 160-124-0008	Hors Service
12483	latitudeD420	21877000	3 750,66	-3 750,66	0,00	22/11/2006	5	DV3M2J	Obsolète
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000	9 070,46	-9 070,46	0,00	09/03/2006	5	105714870007	Mise au rebut
12203	LatitudeX1IntelPentiumM733	21877000	1 656,46	-1 656,46	0,00	17/10/2006	5	8KXGJ2J	Mise au rebut
12207	MACBOOKPRO	21877000	2 121,58	-2 121,58	0,00	23/11/2006	5	-	Mise au rebut
12224	PCPh.PRUGNIEL	21877000	1 308,42	-1 308,42	0,00	30/06/2006	5	-	Obsolète
12227	FC06237	21877000	1 971,61	-1 971,61	0,00	19/09/2006	5	-	Obsolète
12236	1401476262	21877000	1 626,56	-1 626,56	0,00	17/11/2006	5	-	Obsolète
12241	18TABLES4PIEDS120X80GRISCLAIR	21847000	1 720,09	-1 333,58	386,51	30/03/2006	10	#N/A	Hors service
12252	DELLPRECISIONM90	21877000	2 232,93	-2 232,93	0,00	25/10/2006	5	CSBRJ2J 278-342-011-63	Mise au rebut
12256	PortableDELL	21877000	2 085,00	-2 085,00	0,00	01/01/2006	5	360-866-418-31/426-169-888-39	Obsolète
12258	Cartecablematérielinformatique	21877000	1 731,05	-1 731,05	0,00	01/01/2006	5	777976-01-NI-	Mise au rebut
12261	StylisticST5022	21877000	2 931,40	-2 931,40	0,00	16/01/2006	5	R5Z00119	Obsolète
12263	OrdinateurPortableDELLD610	21877000	1 454,34	-1 454,34	0,00	23/03/2006	5	142 858 404 91	Mise au rebut
12264	PortableDELLLatitudeD810	21877000	1 866,96	-1 866,96	0,00	01/01/2006	5	2D97X1J	Obsolète
12266	IMACAPPLE	21877000	1 617,25	-1 617,25	0,00	01/01/2006	5	SCK519JMHSTY	Mise au rebut
12267	POWERBOOKAPPLE	21877000	2 667,30	-2 667,30	0,00	01/01/2006	5	SW85236G1RG4	Mise au rebut
12269	IMACAPPLE	21877000	1 617,25	-1 617,25	0,00	01/01/2006	5	SCK519JNSDY	Mise au rebut
12270	IBOOKG4	21538000	2 366,40	-2 366,40	0,00	12/01/2006	5	4H5458YUSE7	Obsolète
12277	Laveur810LX	21557000	5 014,80	-5 014,80	0,00	24/04/2006	7	6A032765	Transfert à un autre organisme
12278	CompresseurAtlascopcoSF4Pack	21537000	4 650,29	-4 650,29	0,00	02/05/2006	7	A11616159	Détruit dans incendie
12279	GénérateurAzotePickNM18L	21537000	5 491,79	-5 491,79	0,00	02/05/2006	7	A060199	Détruit dans incendie
12283	OrdinateurPortableLatitudeD610DELL	21877000	1 065,00	-1 065,00	0,00	20/04/2006	5	CN-OXD762-48643-36B-2389	Hors service
12288	OrdinateurDELL,LatitudeD410	21877000	1 456,73	-1 456,73	0,00	01/07/2006	5	C73GB2J	Mise au rebut
12300	Celluleàenclumediamantélémentchauffant	21537000	13 395,20	-13 395,20	0,00	08/07/2006	7	TARA	Réforme
12316	ENCLUMEDIAMANT	21537000	5 406,40	-5 406,40	0,00	13/06/2006	7	-	Mise au rebut
12365	DepotdeBrev.FR0650799du8/03/06Vaccincon	20580000	2 867,00	-2 867,00	0,00	15/03/2006	5	-	Obsolète
12396	DdeBrev.EUPCTFR2004003039MarqueurÓbasede	20580000	2 936,69	-2 936,69	0,00	23/06/2006	5	-	Obsolète
12399	DépotddeBrev.EUR04805567.7du26/11/04Marqu	20580000	5 068,00	-5 068,00	0,00	28/06/2006	5	-	Obsolète
12415	DépotddeBrev.JAPONPCTFR2004003039Marqueurà	20580000	6 475,83	-6 475,83	0,00	23/08/2006	5	-	Obsolète
12422	projecteur2000lumens	21537000	2 268,00	-2 268,00	0,00	22/08/2006	7	13592908	Mise au rebut
12445	28ecransordinateurNCL1516POBO	21877000	6 027,84	-6 027,84	0,00	12/01/2006	5	-	Mise au rebut
12446	5ORDINATEURSOPTIPLEXGX620	21877000	3 259,10	-3 259,10	0,00	12/01/2006	5	-	Mise au rebut
12447	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000	1 117,24	-1 117,24	0,00	13/02/2006	5	CNHW5DVG5D	Mise au rebut

12451	2MICROORDINATEURSPORTABLE	21877000	3 298,57	-3 298,57	0,00	13/02/2006	5	FQOY32J	Mise au rebut
12456	2IMPRIMANTESHP4250NetHPPROK550	21877000	1 650,84	-1 650,84	0,00	08/06/2006	5	CNHXJ14870/MY61F3102R	Mise au rebut
12463	6ORDINATEURSLATITUDE510	21877000	6 415,34	-6 415,34	0,00	01/10/2006	5	-	Mise au rebut
12464	PROGICIELENSEIGNEMENTSUPERIEUR	21877000	6 479,33	-6 479,33	0,00	18/09/2006	5	-	Mise au rebut
12466	1ORDINATEURD820COREDUOT2300E	21877000	1 265,37	-1 265,37	0,00	05/10/2006	5	GFKTH2J	Mise au rebut
12471	13ORDINATEURSOPTIPLEXGX620	21877000	10 059,56	-10 059,56	0,00	19/12/2006	5	-	Mise au rebut
12472	16ecrans17poucesLCE	21877000	4 190,59	-4 190,59	0,00	19/12/2006	5	-	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714930008	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714820002	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714830001	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714840000	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714920009	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714950006	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714960005	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299660007	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299670006	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299620001	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714890005	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299540002	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299600003	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299650008	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714900001	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714940007	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714850009	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299520004	Mise au rebut

12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299590007	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299610002	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714860008	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	105714910000	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299580008	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299630000	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299510005	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299530003	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299550001	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299560000	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299570009	Mise au rebut
12490	PCVL350SLIMATHLON643000+512MODDR80GODVDD	21877000				09/03/2006	5	205299640009	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000	1 016,60	-1 016,60	0,00	24/03/2006	5	P4E060500374	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501137	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501139	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501140	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501141	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501151	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501158	Mise au rebut
12495	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501143	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000	1 016,60	-1 016,60	0,00	24/03/2006	5	P4E060500368	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060500377	Mise au rebut

12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060500379	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060500380	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060500382	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501155	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060501261	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060500364	Mise au rebut
12496	ECRAN17CRTVIEWSONICE701280X1024GARANTIE3AN	21877000				24/03/2006	5	P4E060500378	Mise au rebut
12502	UNITECENTRALEATHLON643000+CARTEMERE+PROCESS	21877000	1 862,65	-1 862,65	0,00	17/10/2006	5	0642/CC06222-2	Mise au rebut
12502	UNITECENTRALEATHLON643000+CARTEMERE+PROCESS	21877000				17/10/2006	5	0642/CC06222-1	Mise au rebut
12503	OPTIPLEXGX620(DT)PENTIUMD820	21877000	3 220,23	-3 220,23	0,00	21/09/2006	5	35W1H2J	Mise au rebut
12503	OPTIPLEXGX620(DT)PENTIUMD820	21877000				21/09/2006	5	55W1H2J	Mise au rebut
12503	OPTIPLEXGX620(DT)PENTIUMD820	21877000				21/09/2006	5	65W1H2J	Mise au rebut
12503	OPTIPLEXGX620(DT)PENTIUMD820	21877000				21/09/2006	5	75W1H2J	Mise au rebut
12503	OPTIPLEXGX620(DT)PENTIUMD820	21877000				21/09/2006	5	85W1H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000	14 855,42	-14 855,42	0,00	01/09/2006	5	1FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	1GR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	2FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	2GR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	3FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	3GR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	4FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	4GR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	5FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	5GR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	6FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	6GR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	7FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	7GR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	8FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	9FR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	BFR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	CFR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	DFR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	FFR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	GFR4H2J	Mise au rebut

12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	HFR4H2J	Mise au rebut
12504	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				01/09/2006	5	JFR4H2J	Mise au rebut
12506	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000	1 482,29	-1 482,29	0,00	25/09/2006	5	CNRW67B19G	Mise au rebut
12506	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000				25/09/2006	5	CNHW67S244	Mise au rebut
12507	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000	2 232,66	-2 232,66	0,00	25/09/2006	5	CNM1F20967	Mise au rebut
12507	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000				25/09/2006	5	CNM1F20976	Mise au rebut
12507	IMPRIMANTEHPLASERJET2420N	21877000				25/09/2006	5	CNHW67S239	Mise au rebut
12509	ECRANPLAT17pLCDMM	21877000	807,54	-807,54	0,00	29/09/2006	5	AA1117570631AC12401224	Mise au rebut
12509	ECRANPLAT17pLCDMM	21877000				29/09/2006	5	AA1117570631AC12401269	Mise au rebut
12509	ECRANPLAT17pLCDMM	21877000				29/09/2006	5	AA1117570631AC12401271	Mise au rebut
12509	ECRANPLAT17pLCDMM	21877000				29/09/2006	5	AA1117570631AC12401290	Mise au rebut
13011	ABMZOCP1	21877000	3 821,82	-3 821,82	0,00	29/06/2006	5	-	Mise au rebut
13014	22901005/22901002	21537000	1 088,36	-1 088,36	0,00	03/05/2006	7	-	Mise au rebut
13017	Plan22.90.1000	21537000	7 008,56	-7 008,56	0,00	15/06/2006	7	-	Mise au rebut
13018	Ordinateurportable	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	13/10/2006	5	-	Mise au rebut
13019	N00000/N18531/N2858D/N2858E/N8982F	21537000	13 816,19	-13 816,19	0,00	27/10/2006	7	-	Mise au rebut
13020	LatitudeD520	21877000	1 182,84	-1 182,84	0,00	24/10/2006	5	-	Mise au rebut
13021	LatitudeD820	21877000	1 341,91	-1 341,91	0,00	24/10/2006	5	-	Mise au rebut
13023	22.90.1012	21537000	873,08	-873,08	0,00	31/10/2006	7	-	Mise au rebut
13024	OptiPlexGX620etPentiumD820+options	21877000	1 841,84	-1 841,84	0,00	13/11/2006	5	-	Mise au rebut
13026	INT-CAM/EO-380-P-73	21537000	531,58	-531,58	0,00	01/12/2006	7	-	Mise au rebut
13028	Part5822/18001/10017	21537000	18 540,80	-18 540,80	0,00	06/10/2006	7	-	Mise au rebut
13922	SERVEURPOWEREDGE2900	21877000	3 283,02	-3 283,02	0,00	07/04/2007	5	9K2KW2J	Mise au rebut
14720	PD5NU1X-0007Z02	21877000	783,38	-783,38	0,00	01/08/2007	5	-	Mise au rebut
14721	BENQ W 100	21537000	699,25	-641,23	58,02	01/08/2007	7	969/2007 /9	Mise au rebut
14722	Catalyst2960	21877000	1 491,21	-1 491,21	0,00	27/08/2007	5	WS-C2960G-24TC-L	Mise au rebut
16388	42001001	21537000	2 115,39	-1 788,34	327,05	29/01/2008	7	Porte echantillon pour LT 260 (Tronconneuse)	Mise au rebut
16396	CONFIGURATIONPASSWORD	21877000	1 827,72	-1 827,72	0,00	21/11/2008	5	19110833SBS2	Mise au rebut
12511	8RAYONNAGES+TABLETTES+SERRELIVRES+SIGNALIS	21847000	3 941,35	-2 858,15	1 083,20	03/09/2006	10	#N/A	Mise au rebut
12512	VOIRPAGE1	21847000	985,35	-714,55	270,80	03/09/2006	10	#N/A	Mise au rebut
12522	FOURNITUREETMISEENOEUVREDUPORTAILDOCUMENTAT	21887000	9 873,40	-6 911,32	2 962,08	10/12/2006	5	-	Obsolète
12523	SERVEURHP	21877000	10 447,06	-10 447,06	0,00	18/01/2007	5	GB8646VESP	Obsolète
12524	SERVEURHP	21877000	10 447,06	-10 447,06	0,00	18/01/2007	5	GB8646VESP	Obsolète
12526	imprimantelaserhp	21877000	2 062,60	-2 062,60	0,00	31/01/2006	5	Q5401A 402	Obsolète
12528	q5962A/401	21877000	1 382,58	-1 002,61	379,97	05/09/2006	5	CNHW680B7W	Obsolète
12531	imprimantecouleur	21877000	1 670,81	-1 670,81	0,00	07/11/2006	5	g727k2J	Obsolète
12540	UnitécentraleAthlon	21877000	1 312,01	-1 312,01	0,00	07/02/2006	5	0605/CC06014	Mise au rebut

12541	OrdinateurLatitudeD610	21877000	1 510,55	-1 510,55	0,00	01/02/2006	5	8082-48-6435-CU-8312	Mise au rebut
12544	OrdinateurportableLatitudeD510	21877000	1 429,22	-1 429,22	0,00	14/02/2006	5	CN-ON-8719-48643-61A-0729	Hors service
12546	LatitudeD410	21877000	1 603,84	-1 603,84	0,00	24/02/2006	5	cpbt32j	Mise au rebut
12551	MacBookProIntel	21877000	3 188,90	-3 188,90	0,00	10/05/2006	5	SW8615044VJ1	Mise au rebut
12552	Ordinateurportable	21877000	1 308,42	-1 308,42	0,00	10/04/2006	5	4T8B62J	Obsolète
12556	CentrifugeuseEppendorf	21537000	1 432,81	-1 432,81	0,00	03/07/2006	7	5311	Mise au rebut
12510	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000	2 576,18	-2 576,18	0,00	27/09/2006	5	7SZBH2J	Mise au rebut
12510	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				27/09/2006	5	8SZBH2J	Mise au rebut
12510	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				27/09/2006	5	9SZBH2J	Mise au rebut
12510	OPTIPLEXGX620PENTIUMD820	21877000				27/09/2006	5	BSZBH2J	Mise au rebut
12570	OrdinateurportableLatitudeD520	21877000	1 059,66	-1 059,66	0,00	02/10/2006	5	297 WG 2J	Mise au rebut
12574	Imprimantelaserjet2420N	21877000	969,96	-969,96	0,00	20/09/2006	5	CNHW67911F	Hors service
12575	KitdeRackage	21877000	1 811,94	-1 811,94	0,00	03/10/2006	5	-	Mise au rebut
12569	PortablesLatitudeD520	21877000	18 542,78	-18 542,78	0,00	12/09/2006	5	5JD7G2J-6JD7G2J-8JD7G2J-9JD7G2J-BJD7G2J-CJD7G2J	Mise au rebut
12569	PortablesLatitudeD520	21877000				12/09/2006	5	2KD7G2J	Mise au rebut
12578	OrdinateurLatitudeD620329-i-06	21877000	1 094,34	-1 094,34	0,00	05/10/2006	5	38MTH2J	Mise au rebut
12569	PortablesLatitudeD520	21877000				12/09/2006	5	DJD7G2J-FJD7G2J-GJD7G2J-HJD7G2J-JJD7G2J-1KD7G2J	Mise au rebut
12569	PortablesLatitudeD520	21877000				12/09/2006	5	GHD7G2J-HHD7G2J-JHD7G2J-1JD7G2J-3JD7G2J-4JD7G2J	Mise au rebut
12576	ServeurSunFireT2000	21877000	73 935,21	-73 935,21	0,00	03/10/2006	5	00010 255203 327-i-06	Mise au rebut
12586	OrdinateurlatitudeD620337-i-06	21877000	1 483,04	-1 483,04	0,00	24/10/2006	5	2VY1K2J	Mise au rebut
12589	Centrifugeuse5804R339-i-06	21537000	6 986,08	-6 986,08	0,00	15/11/2006	7	0000032442	Hors service
12592	Macbookpro340-i-06	21877000	2 492,05	-2 492,05	0,00	18/11/2006	5	SW864352RW0G	Perte
12595	MicrocentrifugeuseThermoFresco17avecRotor	21537000	2 927,81	-2 927,81	0,00	24/11/2006	7	406.37.341	Mise au rebut
12608	UnitécentraleAthlon64341-i-06	21877000	903,46	-903,46	0,00	08/11/2006	5	S/N 0644 /CC06247	Mise au rebut
12620	LatitudeD520	21877000	1 088,36	-1 088,36	0,00	05/12/2006	5	6S 36 M2J - 359-i-06	Mise au rebut
12630	Borne APTO + kit + power injector	21358000	837,53	-353,60	483,93	01/01/2007	20	385-i-06	Mise au rebut
12637	Controle d'acces	21318000	9 817,76	-2 263,87	7 553,89	01/02/2007	30		Hors service
12649	VIDEOPROJECTEUREMP-62EPSON	21537000	1 076,40	-1 076,40	0,00	10/03/2006	7	GYTG610024F	Perte
12658	SECHEURADSORPTION140L/MINDONALDSONULTRAFAC200	21537000	2 667,32	-2 667,32	0,00	02/03/2006	7	1439888/1	Détruit dans incendie
12659	LATITUDED610ATIX600	21877000	1 521,31	-1 521,31	0,00	04/05/2006	5	GBYB72J	Mise au rebut
12660	APPLIEDBIOSYSTEMAPI2000	21537000	47 840,00	-47 840,00	0,00	31/03/2006	7	B.4410.1II	Détruit dans incendie
12671	ORDINATEURLATITUDED520	21877000	1 237,86	-1 237,86	0,00	13/07/2006	5	2JF7C2J	Mise au rebut
12674	MICRO-ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDED810	21877000	1 755,73	-1 755,73	0,00	14/02/2006	5	4LB932J	Mise au rebut
12681	CLIMATISEUR	21358000	3 109,60	-1 378,82	1 730,78	01/10/2006	20		Hors service

12682	IMACINTELAPPLE	21877000	1 853,80	-1 344,20	509,60	30/09/2006	5	CK.6350XVVUV	Obsolète
12684	POUSSESERINGUENUMERIQUE1CANAL	21537000	1 754,94	-1 754,94	0,00	28/09/2006	7	-	Mise au rebut
12694	ORDINATEURPORTABLELATITUDED520DELL	21877000	1 225,90	-1 225,90	0,00	18/10/2006	5	F2GF2J	Réformé
12707	VIDEOPROJECTEUREPSONEMP1715	21537000	4 231,45	-4 231,45	0,00	29/11/2006	7	J.J.G 691 6 8 7F	Mise au rebut
12718	VIDEOPROJECTEUREP771OPTOMA	21537000	1 153,82	-1 153,82	0,00	12/12/2006	7	-	Mise au rebut
12719	VIDEOPROJECTEUREP771OPTOMA	21537000	2 333,17	-2 333,17	0,00	12/12/2006	7	-	Mise au rebut
12744	ordinateurAthlon-643000+	21877000	889,82	-889,82	0,00	09/03/2006	5	0610/CC06049	Mise au rebut
12751	Focaliseur fibrÚ multi mode OZ Optics	21537000	257,14	-257,14	0,00	01/08/2006	7	94935-011	INF 800
12760	Oscilloscopenumerique	21537000	1 182,37	-1 182,37	0,00	27/10/2006	7	5090005	Perte
12761	OrdinateurportableLatitude120LCeleronM380	21877000	973,54	-973,54	0,00	19/10/2006	5	4HWJJ2J	Hors service
12762	UnitecentraleAthlon-643200+	21877000	1 138,71	-1 138,71	0,00	25/10/2006	5	S/N0643/CC06235	Hors service
12763	ordinateurportableMacBook	21877000	2 057,12	-2 057,12	0,00	19/10/2006	5	S4H63973YU9E	Obsolète
12764	plaquechauffantenumerique	21537000	975,94	-975,94	0,00	09/11/2006	7	-	Mise au rebut
12766	ThermometreafibreoptiqueLuxtronOneKit	21537000	2 402,76	-2 402,76	0,00	02/11/2006	7	10171	Hors service
12777	1ORDINATEURPORTABLED810	21877000	1 559,58	-1 559,58	0,00	03/01/2006	5	HFTN1J	Obsolète
12784	1photocopieurRICOHAFICIOAF3025	21877000	3 613,28	-2 860,13	753,15	10/01/2006	5	K 8563706437	Mise au rebut
12576	ServeurSunFireT2000	21877000				03/10/2006	5	00020 258221 328-i-06	Mise au rebut
12579	iMacIntel	21877000	15 388,33	-15 388,33	0,00	20/10/2006	5	JJBG680283F	Hors service
12792	BAIERAIDDISQUEDURSERIAL	21877000	5 447,78	-5 447,78	0,00	06/09/2006	5	S/N 3 PM07QNE/3PM0859S/3 PM0H97T/3PG0409K/3 MPOEMFW	Hors service
12793	2IMPRIMANTESLASERJET4250N	21877000	3 489,93	-3 489,93	0,00	21/07/2006	5	Q5401A402	Obsolète
12808	1ordinateurASUSA6TAPO14HTL52	21877000	1 289,00	-1 289,00	0,00	20/11/2006	5	A6T69NOAC076264	Obsolète
12579	iMacIntel	21877000				20/10/2006	5	JJBG680284F	Hors service
12579	iMacIntel	21877000				20/10/2006	5	SW86337TKVUX	Hors service
12816	1ordinateuroptiplexGX620DELL	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	DHHLJ2J	Obsolète
12817	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620DELL	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	FHHJ2J	Obsolète
12818	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	3JHJ2J	Obsolète
12819	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620DELL	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	1JHLJ2J	Obsolète
12820	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	HHHLJ2J	Obsolète
12821	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	8HHLJ2J	Obsolète
12822	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620DELL	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	HHHLJ2J	Obsolète
12823	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620DELL	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	6HHLJ2J	Obsolète
12824	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620DELL	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	5JHLJ2J	Obsolète
12838	1serveurPE2950	21877000	4 126,20	-4 126,20	0,00	08/12/2006	5	BP8QM23	Obsolète
12839	1ORDINATEUROPTIPLEXGX620	21877000	819,85	-819,85	0,00	02/11/2006	5	BHHLJ2J	Obsolète
12841	1ORDINATEURPORTABLEDELL	21877000	1 984,16	-1 984,16	0,00	08/12/2006	5	171S M2J	Obsolète
12843	UNITECENTRALEATHLON-643000+	21877000	1 068,45	-1 068,45	0,00	24/01/2006	5	0545/CC05242	Mise au rebut
12844	microordinateurportablelatitudeD610pentium	21877000	1 245,04	-1 245,04	0,00	23/02/2006	5	7KN832J	Mise au rebut
12845	MICROORDINATEURPORTABLELATITUDED610PENTIUM	21877000	1 245,04	-1 245,04	0,00	23/02/2006	5	CXG542J	Mise au rebut
12846	microordinateurportableLatitudeD610PentiumM7	21877000	1 499,78	-1 499,78	0,00	20/03/2006	5	1DR842J	Mise au rebut

12847	ordinateurportableLatitudeD610PentiumMProc74	21877000	1 276,13	-1 276,13	0,00	20/03/2006	5	JTYK42J	Mise au rebut
12848	OrdinateurportableLatitudeD810ATIX600Pentium	21877000	1 618,19	-1 618,19	0,00	04/04/2006	5	G5GY52J	Mise au rebut
12849	MacBook15,4pIntelCoreDuo1,83Ghz/512/80Go/S	21870000	2 543,00	-2 543,00	0,00	09/05/2006	5	SW8612EZ6VJ0	Mise au rebut
12850	ordinateurportableLatitudeD510PentiumM740	21877000	1 178,06	-1 178,06	0,00	22/06/2006	5	4YGV92J	Mise au rebut
12851	microordinateurportableLatitudeD820	21877000	1 289,29	-1 289,29	0,00	07/07/2006	5	D5MPB2J	Mise au rebut
12852	microordinateurportableLatitudeD520	21877000	1 148,16	-1 148,16	0,00	24/07/2006	5	3Z0DC2J	Mise au rebut
12789	3unitescentrales	21877000	5 923,43	-5 923,43	0,00	06/04/2006	5	0613/CC06076-1 / 0613/CC06076-2 / 0613/CC06076-3	Obsolète
12789	3unitescentrales	21877000				06/04/2006	5	0613/CC 06076-4 / 0613/CC06076-5	Obsolète
12854	ORDINATEURPORTABLELATITUDED420	21877000	1 387,36	-1 387,36	0,00	30/10/2006	5	2HK2J2J	Mise au rebut
12855	ORDINATEURPORTABLELATITUDED520	21877000	1 069,22	-1 069,22	0,00	17/10/2006	5	DTDWH2J	Mise au rebut
12856	MacBookPro15,4pintelCoreDuo2Ghz/512/80Go/	21870000	2 392,00	-2 392,00	0,00	20/11/2006	5	SW8617GW4VWW	Mise au rebut
12857	ORDINATEURPORTABLELATITUDED520ECRAN15"	21877000	1 190,02	-1 190,02	0,00	24/11/2006	5	HR8KL2J	Mise au rebut
12858	MacBookPro17"2IntelCoreDuo2,16Ghz/1Go/120	21877000	3 312,92	-3 312,92	0,00	07/12/2006	5	SW86301YJTHY	Mise au rebut
12861	OrdinateurM90CoreDuoProcessorT2300	21877000	1 566,76	-1 566,76	0,00	02/06/2006	5	-	Hors service
12947	UNITECENTRALEATHLON643000	21877000	913,74	-913,74	0,00	20/09/2006	5	0638/CC 06 190	Mise au rebut
16397	CONFIGURATIONPASSWORD	21877000	1 796,62	-1 796,62	0,00	21/11/2008	5	19110833SBS3	Mise au rebut
24694	20 licences WinDev 10 + WebDev 10 mobile version Ú	20531100	1 542,84	-1 542,84	0,00	25/07/2006	3	-	Obsolète
25270	Oscilloscope Tektronic	21567000	5 314,56	-5 314,56	0,00	15/10/2001	7	C036582	Perte
25874	Stereomicroscope + accessoires	21567000	5 148,40	-5 148,40	0,00	01/09/2005	7	-	Mise au rebut
25978	VIDEOPROJECTEUR EMP 82 2000 LUMENS GARANTIE 3 ANS	21567000	1 148,16	-1 148,16	0,00	01/04/2006	7	GY9F610618L	Mise au rebut
987	OrdinateurLatitudeD531	21877000	864,71	-817,80	46,91	10/04/2009	5		Mise au rebut
4385	MOBILIER	21877000	977,57	0,00	977,57	13/03/2000	5	-	Mise au rebut
4403	IMPRIMANTE HP	21877000	793,64	0,00	793,64	01/12/2000	5	-	Mise au rebut
7185	FAXPANASONIC	21877000	884,00	-884,00	0,00	27/11/2002	5	UF 580	Mise au rebut
11048	ORDINATEURDELLELATTITUDED50	21877000	2 380,04	-2 380,04	0,00	30/09/2005	5	CN.ON8719-48646-58U-0309-0156	Mise au rebut
11295	PH/MVmetre340Icomplet+electrode	21537000	1 191,22	-1 191,22	0,00	29/03/2005	7	C26773.24512.C14402	Mise au rebut
12477	latitudeD620	21877000	1 280,92	-907,60	373,32	22/11/2006	5	HPLTL2J	Obsolète
12478	XPSM1210	21877000	2 774,72	-1 965,80	808,92	20/11/2006	5	62QNL2J	Obsolète
12809	1ordinateurASUSAGTAPO14HTL52	21877000	2 589,96	-2 589,96	0,00	03/11/2006	5	AGT 69NOAC076310	Obsolète
12809	1ordinateurASUSAGTAPO14HTL52	21877000				03/11/2006	5	69NOALO763O3	Obsolète
13003	0232F-261/0232F-261-00	21877000	1 045,29	-1 045,29	0,00	03/05/2006	5	-	Mise au rebut
13951	D620ATGIntelCore2DuoT7200	21877000	2 140,84	-2 140,84	0,00	16/03/2007	5	28VFT2J	Mise au rebut

14489	MICROORDINATEURPORTABLEN.SERIESDELLPRECISION	21870000	3 588,00	-3 588,00	0,00	29/11/2007	5	6SFD93J H88F93J	Mise au rebut
14490	MICROORDINATEURPORTABLEDELLD830INTELCORE2D	21877000	1 554,80	-1 554,80	0,00	29/11/2007	5	6SFD93J-H88F93J	Mise au rebut
14715	LatitudeD820IntelCore2	21877000	3 111,99	-3 111,99	0,00	01/02/2007	5	-	Mise au rebut
13041	3UnitéscentralesAthlon-643000+	21877000	765,13	-765,13	0,00	09/03/2006	5	S/N:0609/CC06034-2 à 4	Ancienne délibération du 08/01/2008
13042	1UnitécentraleBI-OPTERON270	21877000	6 076,79	-6 076,79	0,00	09/03/2006	5	0609/CC06034-1	Ancienne délibération du 08/01/2008
13057	13MoniteursLCDTFT17	21877000	6 686,47	-6 686,47	0,00	05/05/2006	5	PW7054402061	Ancienne délibération du 08/01/2008
13059	Machine Ó plastifier Ó chaud RSH-1650F+Rogneuse	21877000	477,07	-369,72	107,35	03/03/2006	5	051 000 000 90	INF 800
13061	2PCDELLOPTIPLEXGX620	21877000	643,45	-643,45	0,00	12/05/2006	5	C3BK82J (en cours de sortie sur ex.2012) et D3BK82J	Ancienne délibération du 08/01/2008
13086	4PCOPTIPLEXGX620	21877000	1 932,13	-1 932,13	0,00	01/09/2006	5	CBFZF2J+GBFZF2J+HBFZF2J+JBFZF2J	Ancienne délibération du 08/01/2008
13093	2 KITS DE FIXATION POUR DISQUE DUR	21537000	399,99	-399,99	0,00	01/10/2006	7	-	INF 800
13095	Logiciel montage vidÚo DV Avid Liquid V7.0	21537000	239,99	-239,99	0,00	01/10/2006	7	-	INF 800
13096	3 TrÚpieds vidÚo	21537000	223,59	-223,59	0,00	01/10/2006	7	-	INF 800
13134	2UnitéscentralesAthlon-643500+	21877000	1 530,88	-1 530,88	0,00	30/11/2006	5	0647/CC06279-1,0647/CC06279-2	Hors service
13169	ADAPTATEUR ISO50/VDI20	21537000	598,00	-598,00	0,00	01/02/2006	7	-	Mise au rebut
13193	5OPTIPLEXGX620	21877000	3 405,61	-3 405,61	0,00	22/05/2006	5	JBBK82J/1CBK82J/2CBK82J/3CBK82J/4CBK82J	Mise au rebut
13207	1 KIT CABLE TSX PC USBB	21537000	150,70	-150,70	0,00	01/05/2006	7	-	Mise au rebut
13208	TRANSMETTEUR GSM/SP4+	21537000	489,02	-489,02	0,00	01/06/2006	7	441021	INF 800
13235	Retransmission de diffusion sonore et visuelle de	21358000	9 991,38	-4 639,45	5 351,93	01/07/2006	20		Mise au rebut
13236	4ORDINATEURSOPTIPLEXGX620(DT)	21877000	2 396,78	-2 396,78	0,00	20/09/2006	5	5VCZG2J.6VCZG2J.CVCZG2J.FVCZG2J	Obsolète
13241	42OPTIPLEXGX620MiniTour	21877000	28 657,36	-28 657,36	0,00	04/07/2006	5	-	déjà demandé
13298	COUVEUSE MOD 84-126	21537000	644,00	-644,00	0,00	01/06/2006	7	-	Mise au rebut
13358	STERILISATEUR	21537000	783,43	-783,43	0,00	01/10/2006	7	-	Mise au rebut
13364	SPECTROPHOTOMETRE	21537000	4 568,72	-4 568,72	0,00	07/07/2006	7	KJ1L03081302.KJ1L03081304	Mise au rebut
13396	4ORDINATEURSOPTIPLEXGX620	21877000	3 238,77	-3 238,77	0,00	18/01/2007	5	5LLHP2J/6LLHP2J/7LLHP2J/8LLHP2J	Hors service
13397	2ORDINATEURSOPTIPLEXGX620	21877000	1 521,31	-1 521,31	0,00	23/01/2007	5	15P3N2J/45P3N2J	Obsolète
13398	SYSTEMEEXPERIMENTALPOIURETUDEDESGAZ	21537000	1 194,56	-1 180,07	14,49	15/01/2007	7	#N/A	Hors service
13399	EQUIPEMENTDEBASEPOURTP/CP/CV	21537000	1 194,56	-1 180,07	14,49	15/01/2007	7	#N/A	Hors service
13405	2BORNESAP70AVECFOURNITURES	21877000	2 183,90	-2 183,90	0,00	30/01/2007	5	-	Mise au rebut

13406	CONTENEURAFONDROULANT	21557000	1 345,50	-1 314,40	31,10	02/02/2007	7	#N/A	Mise au rebut
13409	IMPRIMANTE HP LASER NB LJ30XX	21877000	782,18	-782,18	0,00	01/02/2007	5	-	Mise au rebut
13410	1 MICRO ORDI DELL LATTITUDE 131L	21877000	741,52	-741,52	0,00	01/02/2007	5	-	Mise au rebut
13412	3ORDINATEURSOPTIPLEX745MT	21877000	2 493,66	-2 493,66	0,00	05/03/2007	5	-	Mise au rebut
13416	1ORDINATEURPORTABLEDELLD620	21877000	1 267,76	-1 267,76	0,00	22/03/2007	5	B4YFT2J	Obsolète
13421	1ordinateurportableD520	21877000	1 143,38	-1 143,38	0,00	17/03/2007	5	HHZGT2J	Mise au rebut
13427	1imprimanteHPIMPLASERJETP2015N	21877000	886,61	-886,61	0,00	18/04/2007	5	CNFW71Q4PM	Mise au rebut
13428	1IMPRIMANTEHPLASERJETP2015N	21877000	886,61	-886,61	0,00	18/04/2007	5	CNFW71QM	Mise au rebut
13429	1IMPRIMANTEHPLASERJETP2015N	21877000	886,60	-886,60	0,00	18/04/2007	5	CNFW71Q4QW	Mise au rebut
13430	1 IMPRIMANTE HP LASERJET P2015N	21877000	354,87	-354,87	0,00	01/05/2007	5	-	Mise au rebut
13432	ORDINATEURPORTABLELATITUDED420INTELCOREDUOU	21877000	1 544,04	-1 544,04	0,00	23/05/2007	5	91TVX2J	Hors service
13434	14ordinateursNECPOWERMATEVL3602Go	21877000	9 276,18	-9 276,18	0,00	01/06/2007	5	-	Hors service
13435	14ORDINATEURSNECPOWERMATEVL3602Go	21877000	9 276,18	-9 276,18	0,00	01/06/2007	5	-	Hors service
13440	PC NEC VL 360	21877000	680,33	-680,33	0,00	01/08/2007	5	-	Mise au rebut
13452	UNITE CENTRALE OPTIPLEX	21877000	526,24	-526,24	0,00	01/11/2007	5	-	Mise au rebut
12853	ORDINATEURPORTABLELATITUDED610ATIX300PENTIUM	21877000	2 207,82	-2 207,82	0,00	31/08/2006	5	9G6MF2J	Mise au rebut
12853	ORDINATEURPORTABLELATITUDED610ATIX300PENTIUM	21877000				31/08/2006	5	8G6MF2J	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000	3 922,88	-3 922,88	0,00	08/10/2007	5	-	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	6YZW53J	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	7YZW53J	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	8YZW53J	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	9YZW53J	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	BYZW53J	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	CYZW53J	Mise au rebut
13455	OPTIPLEX 740 MT	21877000	526,24	-526,24	0,00	01/10/2007	5	3F9G43J	Mise au rebut
13456	OPTIPLEX 740 MT AMD X2 3800	21877000	526,24	-526,24	0,00	01/10/2007	5	2SF053J	Mise au rebut
13457	CARTEMERE	21877000	1 888,21	-1 888,21	0,00	31/10/2007	5	18100733SM003	Hors service
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	DYZW53J	Mise au rebut
13453	OPTIPLEX	21877000				08/10/2007	5	FYZW53J	Mise au rebut
13462	CARTEPCI	21877000	3 606,66	-3 606,66	0,00	01/10/2007	5	-	Mise au rebut
13462	CARTEPCI	21877000				01/10/2007	5	MY47290108	Mise au rebut
13462	CARTEPCI	21877000				01/10/2007	5	DEW0052654	Mise au rebut
13463	ECRANPLATLCD17	21877000	1 679,18	-1 679,18	0,00	01/10/2007	5	YEQP330679	Hors service
13463	ECRANPLATLCD17	21877000				01/10/2007	5	YEQP330704	Hors service
13463	ECRANPLATLCD17	21877000				01/10/2007	5	YEQP330705	Hors service
13463	ECRANPLATLCD17	21877000				01/10/2007	5	YEQP330709	Hors service
13463	ECRANPLATLCD17	21877000				01/10/2007	5	YEQP330710	Hors service
13463	ECRANPLATLCD17	21877000				01/10/2007	5	YEQP330711	Hors service
13471	MACBOOK	21877000	3 073,67	-3 073,67	0,00	06/11/2007	5	SW87422VRX92	Hors service
13470	HPLASERJET2015CB336A	21877000	840,63	-511,24	329,39	05/11/2007	5	SCHBW79P055	Hors service
13470	HPLASERJET2015CB336A	21877000				05/11/2007	5	SCHBW79P05X	Hors service

13480	ORDINATEURPORTABLEDELL	21877000	4 339,09	-4 339,09	0,00	14/11/2007	5	-	Obsolète
13480	ORDINATEURPORTABLEDELL	21870000				14/11/2007	5	51CD83J	Obsolète
13480	ORDINATEURPORTABLEDELL	21870000				14/11/2007	5	91CD83J	Obsolète
13486	SPECTROPHOTOMETRE	21537000	9 418,00	-8 186,50	1 231,50	16/11/2007	7	LA11024535471	Mise au rebut
13489	ORDIPORTABLEDELL	21877000	2 358,51	-2 358,51	0,00	26/11/2007	5	TAG J7L293J	Hors service
13494	OPTIPLEX	21537000	3 520,00	-3 059,78	460,22	02/11/2007	7	global	Mise au rebut
13494	OPTIPLEX	21537000	3 520,00	-3 059,78	460,22	02/11/2007	7	2Q2293J	Mise au rebut
13494	OPTIPLEX	21537000	3 520,00	-3 059,78	460,22	02/11/2007	7	8P2293J	Mise au rebut
13494	OPTIPLEX	21537000	3 520,00	-3 059,78	460,22	02/11/2007	7	JP2203J	Mise au rebut
13494	OPTIPLEX	21537000	3 520,00	-3 059,78	460,22	02/11/2007	7	BQ2293J	Mise au rebut
13494	OPTIPLEX	21537000	3 520,00	-3 059,78	460,22	02/11/2007	7	FQ2293J	Mise au rebut
13499	PLAFONDS	21358000	712,46	-244,88	467,58	01/12/2007	20		Mise au rebut
13520	POWEREDGE2900	21877000	3 426,54	-3 426,54	0,00	05/02/2007	5	C9JZQ2J	Transfert à un autre organisme
13524	PORTABLEDELLED620	21877000	1 143,38	-1 143,38	0,00	28/02/2007	5	BX6BS2J	Mise au rebut
13525	IMPRIMANTELASERJETP3005X	21877000	1 202,47	-1 202,47	0,00	21/03/2007	5	NFW71R592	Mise au rebut
13527	PCDELLPRECISION	21877000	3 934,84	-3 934,84	0,00	16/04/2007	5	6CZ7V2J	Mise au rebut
13528	ORDINATEURPORTABLEPRECISIONM90	21877000	1 900,44	-1 900,44	0,00	16/04/2007	5	42WZT2J	Mise au rebut
13529	ORDINATEURTOSHIBA	21877000	3 897,76	-3 897,76	0,00	16/04/2007	5	37794480G	Mise au rebut
13532	2ORDINATEURSTOSHIBAM400.170	21877000	5 801,03	-5 801,03	0,00	16/04/2007	5	47818798G ET 47818802G	Mise au rebut
13535	CLIMATISEUR QUALICLIMA B202C300 CLIMATIS	21358000	7 415,20	-2 869,01	4 546,19	01/06/2007	20		Mise au rebut
13538	2CATALYST296024	21877000	2 913,05	-2 913,05	0,00	06/07/2007	5	FOC1122Z81V/FOC1122Z82L	Mise au rebut
13541	2OSCILLOSCOPESANALOGIQUES/NIM2VOIES50MHz	21537000	2 317,85	-2 070,13	247,72	18/09/2007	7	048890014 et 048890013	Obsolète
13542	ORDINATEURPORTABLEM90	21877000	1 560,78	-1 560,78	0,00	28/08/2007	5	6P3P23J	Mise au rebut
13544	IMPRIMANTELASERJET4250N	21877000	1 350,28	-1 350,28	0,00	28/09/2007	5	SCNHXP40339	Mise au rebut
13545	IMPRIMANTECOLORIJCP3505X	21877000	1 680,66	-1 680,66	0,00	28/09/2007	5	SCNBV774GHD	Mise au rebut
13546	SWITCHCATALYST2960	21877000	2 555,40	-2 555,40	0,00	26/09/2007	5	FOC1136Z600	Mise au rebut
13547	2IMPRIMANTESLASERJET4250NET4700N	21877000	3 804,36	-3 804,36	0,00	28/09/2007	5	SCNHXN65517 ET SJP5NC02641	Mise au rebut
13548	IMPRIMANTELASERJET4250N	21877000	1 350,28	-1 350,28	0,00	28/09/2007	5	SCNHXP40339	Mise au rebut
13549	ORDINATEURPORTABLEM90INTEL	21877000	1 673,20	-1 673,20	0,00	10/10/2007	5	41JF33J	Mise au rebut
13550	2PORTABLESD830	21877000	2 602,50	-2 602,50	0,00	23/10/2007	5	1R7S63J ET 7R7S63J	Mise au rebut
13556		21877000	3 570,06	-3 570,06	0,00	07/10/2007	5	1BG373J.2BG373J.3BG373J	Mise au rebut
13558	2ORDINATEURSPORTABLESD830	21877000	2 112,14	-2 112,14	0,00	05/11/2007	5	JCK273J ET 2DK273J	Hors service
13561	6ORDINATEURSPORTABLESD830	21877000	6 458,40	-6 458,40	0,00	16/11/2007	5	GQ5V83J-HQ5V83J-JQ5V83J-1R5V83J-2R5V83J-3R5V83J	Mise au rebut
13573	1ORDINATEURPORTABLELATITUDED520IntelCore2D	21877000	1 312,01	-1 312,01	0,00	19/01/2007	5	1V7ZP2J	Mise au rebut

13575	1ORDINATEURPORTABLELATITUDED420INTELCOREDU	21877000	1 504,57	-1 504,57	0,00	16/02/2007	5	7ZZSQ2J	Mise au rebut
13576	1ORDINATEURPORTABLELATITUDED520INTELCORE2D	21877000	1 040,52	-1 040,52	0,00	19/02/2007	5	CPTSQ2J	Mise au rebut
13577	1ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDED520	21877000	1 119,46	-1 119,46	0,00	26/02/2007	5	180TQ2J	Mise au rebut
13578	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 740 MT AMD X2 3800	21877000	669,76	-669,76	0,00	01/03/2007	5	C643Q2J	Mise au rebut
13580	1 MICRO-ORDINATEUR NEC VL 360 (N.LOMBARD)	21877000	601,59	-601,59	0,00	01/05/2007	5	2076 1335 0007	Mise au rebut
13584	1 MICRO-ORDINATEUR TYPE BUREAUTIQUE POWERMATE VL	21877000	606,37	-606,37	0,00	01/07/2007	5	207861740001	Mise au rebut
13585	12WEBCAMVX600-REFCCFR2244	21877000	1 584,46	-1 584,46	0,00	06/07/2007	5	-	Mise au rebut
13591	ORDINATEURPORTABLELATITUDED430	21877000	1 436,40	-1 436,40	0,00	18/09/2007	5	118633J	Mise au rebut
13592	2ORDINATEURSPORTABLESDELLD620	21877000	2 664,69	-2 664,69	0,00	03/09/2007	5	2H4M13J (P. FARGIER) - 1H4M13J (S. GUY)	Mise au rebut
13593	ORDINATEUROPTIPLEX745-SOURISCLAVIERSANSFIL	21877000	1 523,70	-1 523,70	0,00	03/09/2007	5	46D903J	Mise au rebut
13594	ORDINATEURPORTABLED531(DELL)	21877000	1 328,76	-1 328,76	0,00	03/09/2007	5	99TZ23J	Mise au rebut
13598	3HPIMPRIMANTESLASERJETP300SN	21877000	2 614,61	-2 614,61	0,00	20/09/2007	5	CNF1N43195-CNF1T47812-CNF1T47817	Mise au rebut
13606	1ORDINATEURPORTABLELATITUDED631	21877000	898,20	-898,20	0,00	08/11/2007	5	SHGB63J	Mise au rebut
13607	1ORDINATEURPORTABLEDELLM90INTELCOU2DUOPRO	21877000	1 310,82	-1 310,82	0,00	03/11/2007	5	BYZT83 J	Mise au rebut
13608	1ORDINATEURPORTABLELATITUDED830	21877000	1 124,24	-1 124,24	0,00	07/11/2007	5	1 YY373J	Mise au rebut
13612	2ORDINATEURSSTATIONDETRAVAILINTELCOREQU	21870000	2 858,44	-2 858,44	0,00	15/10/2007	5	729A00734 (Eddine)-729A00749 (J.J. CHRISTIN)	Mise au rebut
13613	1 ORDINATEUR PORTABLE INSPIRON 1501	21877000	657,80	-657,80	0,00	01/01/2008	5	BZTC 73J	Mise au rebut
13615	1PROJECTEURVIDEOOPTOMADX733	21537000	1 163,17	-1 011,04	152,13	05/11/2007	7	085R728AAAAAC0523	Mise au rebut
13629	ORDINATEURPORTABLED520DELL	21877000	1 046,50	-1 046,50	0,00	01/06/2007	5	LC84003TX	Mise au rebut
13632	UNITECENTRALEATHLON64.3500	21877000	1 623,67	-1 623,67	0,00	26/06/2007	5	-	Hors service
13636	ORDINATEURPORTABLEM90INTERLCORE2	21877000	1 578,72	-1 578,72	0,00	17/09/2007	5	800 45 406 141 490	Hors service
13642	ORDINATEURPORTABLED830DELL	21877000	1 112,28	-1 112,28	0,00	24/10/2007	5	SN04Y141 48643 79E 2685	Obsolète
13645	ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDED430	21877000	1 480,65	-1 480,65	0,00	18/10/2007	5	0415723/01	Mise au rebut
13658	11MICROSCOPESLEICA	21537000	12 092,35	-10 364,83	1 727,52	04/12/2007	7		Vol
13669	2MONOBROSSESSDM43.180	21557000	3 061,76	-2 624,36	437,40	11/12/2007	7		Hors service
13687	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 462,71	-1 462,71	0,00	30/01/2007	5	C9VRQ2J	Hors service
13689	VIDEOPROJECTEUREPSONEMPX3	21537000	995,67	-936,81	58,86	23/05/2007	7	GYJF742719L	Vol
13690	ORDINATEURPORTABLED820INTELCORE	21877000	1 453,14	-1 453,14	0,00	15/05/2007	5	FJPNW2J	Hors service
13691	ORDINATEURPORTABLEMACBOOKPROINTEL	21877000	2 856,18	-2 856,18	0,00	28/05/2007	5	SX870836LWOH	Hors service
13700	624A	21887000	1 136,20	-681,64	454,56	03/12/2007	5	15885	Hors service
13480	ORDINATEURPORTABLEDELL	21870000				14/11/2007	5	B1CD83J	Obsolète
13480	ORDINATEURPORTABLEDELL	21870000				14/11/2007	5	D1CD83J	Obsolète

13717	adoucisseurmonobloc	21537000	1 384,97	-1 319,86	65,11	18/04/2007	7	fr01072	Obsolète
13732	1 sur 3 MacBookIntel	21877000	5 518,56	-5 518,56	0,00	18/07/2007	5	SW87276N2YA3, SW827P6PWYA3, **SW87276P8YA3**	Mise au rebut partielle **(SW87276P8YA3)**
13735	ImacIntel17"Core2Duo2.16Ghz/1Go/250Go/Supe	21877000	1 131,23	-1 131,23	0,00	23/03/2007	5	W86442B3VGN	Obsolète
13849	1401547350	21877000	1 516,53	-1 516,53	0,00	04/02/2007	5	8BFBR2J	Mise au rebut
13851	ORDINATEURPORTABLED420	21877000	1 530,88	-1 530,88	0,00	21/05/2007	5	FVW5Y2J	Mise au rebut
13852	14016451503PORTABLE	21877000	4 576,71	-4 576,71	0,00	11/06/2007	5	70SVY2J 80SVY2J 90SVY2J	Mise au rebut
13854	1401679896PORTABLE	21877000	1 448,36	-1 448,36	0,00	12/07/2007	5	JQ5X03J	Mise au rebut
13855	7170190ECRAN	21877000	5 435,63	-5 435,63	0,00	03/09/2007	5	-	Mise au rebut
13856	1401707177UNITECENTRALEOPTIPLEX	21877000	9 215,18	-9 215,18	0,00	31/08/2007	5	-	Mise au rebut
13857	1401705678PORTABLED430	21877000	1 487,82	-1 487,82	0,00	31/08/2007	5	JHC633J DELL	Mise au rebut
13858	ZF117064PASSWORD	21877000	5 195,65	-5 195,65	0,00	31/08/2007	5	01080733SM003 PASSWORD	Mise au rebut
13860	ZF120767 INTEL PENTIUM	21877000	676,04	-676,04	0,00	01/10/2007	5	20090733SMO04	Mise au rebut
13864	1401763941ORDINATEURLATITUDED830	21877000	999,86	-999,86	0,00	29/10/2007	5	-	Mise au rebut
13866	716423 Materiel Medical	21537000	739,69	-651,63	88,06	01/11/2007	7	POURET MEDICAL	Mise au rebut
13867	1401775703ORDINATEURD430	21877000	992,68	-992,68	0,00	05/11/2007	5	369Z73J	Mise au rebut
13868	1401775703ORDINATEURD430	21877000	1 136,20	-1 136,20	0,00	05/11/2007	5	7V9Z73J	Mise au rebut
13869	1401766963Portable	21877000	1 642,11	-1 642,11	0,00	05/11/2007	5	HJ2B73J	Mise au rebut
13870	1401766963PORTABLE	21877000	1 755,73	-1 755,73	0,00	05/11/2007	5	FK2B73J	Mise au rebut
13871	0256021FCONFIGURATIONS	21877000	2 169,60	-2 169,60	0,00	31/10/2007	5	-	Mise au rebut
13872	1401777730ORDINATEURPORTABLED531	21877000	904,18	-904,18	0,00	08/11/2007	5	7BZ083J	Mise au rebut
13874	1401770231-OrdinateurPortableLatitudeD631	21877000	3 699,23	-3 699,23	0,00	05/11/2007	5	8PXH73J-9PXH73J-BPXH73J	Mise au rebut
13875	1401784172OrdinateurPortableXPSM1330	21877000	2 326,95	-2 326,95	0,00	15/11/2007	5	812H83J	Mise au rebut
13877	1401792562 OPTIPLEX 740D	21877000	496,34	-496,34	0,00	01/12/2007	5	J9VW83J	Mise au rebut
13881	1401795358ORDINATEURPORTABLED631	21877000	885,04	-885,04	0,00	30/11/2007	5	223393J	Mise au rebut
13884	0258346FMACBOOK	21877000	2 069,53	-2 069,53	0,00	07/01/2008	5	W84036336SW87472RVZ66	Hors service
13890	cartemultifonctionnipci6040e	21537000	1 806,45	-1 742,76	63,69	16/03/2007	7	1840021.01	Mise au rebut
13891	MACBOOKPRO	21877000	3 451,88	-3 451,88	0,00	22/02/2007	5	SW87041RAWOL	Vol
13894	ONDULEURPULSARMX5000	21877000	2 834,52	-2 834,52	0,00	05/07/2007	5	-	Mise au rebut
13906	OrdinateurportablemacBook	21877000	1 576,53	-1 576,53	0,00	22/11/2007	5	-	Mise au rebut
13908	ordinateurportable	21877000	981,92	-981,92	0,00	03/12/2007	5	3T8H93J	Mise au rebut
13704	ORDINATEURPORTABLEM6300	21877000	2 912,26	-2 912,26	0,00	08/01/2008	5	FNPDB1W	Hors service
13704	ORDINATEURPORTABLEM6300	21877000				08/01/2008	5	FNSTU1S	Hors service
14723	SILAIR 15	21537000	796,30	-711,18	85,12	01/10/2007	7	969/2007 /11	Mise au rebut
13925	ULTRAPORTABLED420DELL	21877000	1 478,26	-1 478,26	0,00	11/07/2007	5	GY6F03J	Hors service
13933	INCUBATEURREFRIGERE-10?+50?CMIR253	21537000	4 667,99	-4 611,37	56,62	22/01/2007	7	60610343	Hors service
13934	Armoired'acquisitiondedonnéesWIT	21537000	10 935,89	-10 803,25	132,64	12/01/2007	7	Différents modules WIT 0.0.4.0	Mise au rebut

13938	PortableMacBookProIntel	21877000	2 720,90	-2 720,90	0,00	31/01/2007	5	SW86333ARVWW	Hors service
13942	OrdinateurportableMacBookPro15,4pIntelCore	21870000	2 348,41	-2 348,41	0,00	02/01/2007	5	SW86497SEWOG	Mise au rebut
13945	M90IntelCore2DuoProcessorT5500	21877000	1 798,07	-1 798,07	0,00	10/02/2007	5	CNGKR2J	Mise au rebut
14727	4277094	21537000	2 330,00	-2 025,31	304,69	13/11/2007	7	Nikon D80+accessoires	Mise au rebut
13949	PCPortableLatitudeD420	21877000	1 504,57	-1 504,57	0,00	04/01/2007	5	GYWWN2J	Obsolète
13950	LatitudeD420	21877000	1 220,00	-1 220,00	0,00	24/01/2007	5	J1BJH2J	Obsolète
14729	OrdinateurD830IntelDuo+accessoires	21877000	1 137,40	-1 137,40	0,00	21/11/2007	5	T7250	Mise au rebut
13961	MacBookPro17"IntelCoreDuo22.4Ghz	21877000	3 144,79	-3 144,79	0,00	23/07/2007	5	SW87280DAXA9	Obsolète
13962	Systèmed'analysedeSurfacesTOF-SIMSPHIMODELT	21537000	65 000,00	-55 939,63	9 060,37	22/10/2007	7		Mise au rebut
13963	Systèmed'analysedeSurfacesTOF-SIMSPHIMODELT	21537000	115 000,00	-98 970,09	16 029,91	22/10/2007	7		Mise au rebut
13967	Ecran19pLCD+Ecran20pTFT	21877000	891,50	-891,50	0,00	15/03/2007	5	AU3A0642053990	Mise au rebut
13968	3 ECRANS LCD COULEUR 17p	21877000	468,00	-468,00	0,00	01/11/2007	5	YEQP800472+YEQP800506+YEQP800503	Hors service
13971	Systèmedeproductiond'eaupureMilli-DIetSimpl	21537000	3 893,22	-3 429,94	463,28	04/10/2007	7		Mise au rebut
13982	AlimentationBT1500WDELTASM300-5+OptionPSC488	21537000	2 693,39	-2 660,73	32,66	25/01/2007	7	#N/A	Obsolète
13988	POSEDEPIEZOMETRES	21537000	2 293,93	-2 266,11	27,82	31/01/2007	7	2006/7628/LYON	Hors service
13989	LatitudeD520IntelCoreDuo	21877000	1 118,26	-1 118,26	0,00	25/01/2007	5	CRVWF2J	Hors service
14009	4EnclumesDiamant	21537000	5 406,40	-5 281,44	124,96	27/02/2007	7		Mise au rebut
14023	OrdinateurportableD830IntelCoreDuoT7800	21877000	2 392,00	-2 392,00	0,00	30/10/2007	5	71XP73J	Mise au rebut
14031	SYSTEMEDESTOCKAGEENERGIEERC150-900	21537000	21 528,00	-18 452,52	3 075,48	03/12/2007	7	1	Obsolète
14032	SYSTEMEDESTOCKAGEENERGIEERC150-900	21537000	21 528,00	-18 452,52	3 075,48	03/12/2007	7	2	Obsolète
13910	ordinateurportable	21877000	2 416,16	-2 416,16	0,00	01/12/2007	5	7WCH93J	Mise au rebut
13910	ordinateurportable	21877000				01/12/2007	5	5WCH93J	Mise au rebut
14061	3PCOPTIPLEX740MT	21877000	1 470,00	-1 470,00	0,00	05/11/2007	5	C1TL53J/D1TL53J/F1TL53J	Mise au rebut
14066	MacBookProIntel	21877000	2 632,41	-2 632,41	0,00	02/11/2007	5	SW8739G82X92	Hors service
14069	LicenceANSYSAcademicTeachingAdvanced	20580000	3 050,00	-3 050,00	0,00	29/10/2007	5	7073	Obsolète
14095	DÚp¶t dde Brevet FR N?03 13727 du 24/11/03 Service	20580000	295,00	-295,00	0,00	01/02/2007	5	-	INF 800
14097	dÚlivr Brev FR-0502189 du 04/03/05 Capsules Pl	20580000	295,00	-295,00	0,00	01/02/2007	5	-	INF 800
14098	ProcÚdure Examen Dde BREV FR-06 03824 du 27/04/06-	20580000	600,00	-600,00	0,00	01/02/2007	5	-	INF 800
14099	ProcÚdure exam PCT INT du 16/05/06 particules	20580000	603,75	-603,75	0,00	01/02/2007	5	-	INF 800
14108	DÚlivrance Brevet FR - Microantennes pour la sp	20580000	295,00	-295,00	0,00	01/03/2007	5	-	INF 800
14114	DépotddeBrevetINT-PCT/FR2007/000417du08/03/	20580000	4 415,00	-4 415,00	0,00	15/03/2007	5	-	Obsolète
14116	"DÚlivrance Brevet FR dÚpot 05 04883 du 16/05/06-"	20580000	295,00	-295,00	0,00	01/04/2007	5	-	INF 800

14118	ProcÚdure d'examen PCT INT - BN Mesoporeux -	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/02/2007	5	-	INF 800
14121	Depot dde PCT INT - PCT/FR2007/050654 du 15/01/07-	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/09/2007	5	-	Mise au rebut
14123	205AEMHEM	21537000	1 577,20	-1 370,92	206,28	13/11/2007	7	Pompe a palettes+accessoires	Mise au rebut
14124	ProcÚdure examen dde Brevet FR - Willartia	20580000	187,50	-187,50	0,00	01/04/2007	5	-	INF 800
14126	Inscription au registre Brevet FR - Inhibiteurs	20580000	382,00	-382,00	0,00	01/04/2007	5	-	INF 800
14127	ProcédureexamenddeBrevFR-N?0650799du08/03	20580000	875,00	-875,00	0,00	06/04/2007	5	-	Obsolète
14128	ProcÚdurer Exam. Nat. etranger Brev.EUR-dÚp¶t 02 8	20580000	762,50	-762,50	0,00	01/10/2007	5	-	Mise au rebut
14132	Dde Brevet Etranger - PCT US n?10/556 885 du 17/05	20580000	502,00	-502,00	0,00	01/04/2007	5	-	INF 800
14134	ProcÚdure examen dde Brevet FR 06 51516 du 28/04/0	20580000	741,25	-741,25	0,00	01/05/2007	5	-	INF 800
14137	ProcÚdure examen dde Brevet FR 06 52029 du 06/06/0	20580000	470,00	-470,00	0,00	01/05/2007	5	-	INF 800
14139	Procedure exam. PCT INT - PCT/FR20007/000417	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/10/2007	5	-	Obsolète
14144	agenda Úlectronique TRAVEL COMPAGNON HP IPAQ	21877000	449,00	-449,00	0,00	01/07/2007	5	-	INF 800
14149	Dde INT N? PCT/FR2006/001903 -MatÚriau mixte m	20580000	128,50	-128,50	0,00	01/03/2007	5	-	INF 800
14154	procÚdure examen PCT INT - Nanoparticules Chiti	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/04/2007	5	-	INF 800
14156	Examen National Chine - DÚpot N?2005 80006598.4 du	20580000	795,00	-795,00	0,00	01/05/2007	5	-	INF 800
14157	Dde Brevet INT - PCT/FR 05/02362 - Catalyseurs.	20580000	50,00	-50,00	0,00	01/05/2007	5	-	INF 800
14164	Depot dde Brev. CANADA-PCTFR2005000491 du 02/03/05	20580000	348,00	-348,00	0,00	01/05/2007	5	-	INF 800
14171	ProcÚdure examen Brevet EUR-Depot N?05 793 103.2 d	20580000	470,00	-470,00	0,00	01/08/2007	5	-	INF 800
14173	Dde Brev. EUR 03290958.2 du 17/04/03 - 3calibratio	20580000	737,00	-737,00	0,00	01/09/2007	5	-	INF 800
14176	Preparation&Dde Brevet FR 06 51640 du 05/05/06-	20580000	148,00	-148,00	0,00	01/02/2007	5	-	INF 800
14177	Delivrance Brevet FR Depot 04 13630 du 21/12/2004	20580000	295,00	-295,00	0,00	01/06/2007	5	-	INF 800
14181	Dde Brevet CANADA N? 2 456 271 du 02/08/02 - Ge	20580000	173,00	-173,00	0,00	01/07/2007	5	-	INF 800
14183	ProcÚdure examen dde Brevet FR N? 026 54222 du 12/	20580000	737,50	-737,50	0,00	01/07/2007	5	-	INF 800

14186	"Dde Brevet JAPON n?PCT/FR02/02789 du 02/08/2002-"	20580000	434,24	-434,24	0,00	01/06/2007	5	-	INF 800
14188	Delivrance Brevet FR 058 50203-oxyde d'Útain-Ho	20580000	137,00	-137,00	0,00	01/06/2007	5	-	INF 800
14189	Dde Brevet E-U PCT/FR02/02789 02/08/02-Genies t	20580000	145,28	-145,28	0,00	01/07/2007	5	-	INF 800
14190	Depot dde Brevet E-U-PCTFR2005000491 du 02/03/05-L	20580000	298,00	-298,00	0,00	01/08/2007	5	-	INF 800
14191	ProcÚdure exam. dde Brev. FR 06 53868 du 21/09/06-	20580000	535,00	-535,00	0,00	01/08/2007	5	-	INF 800
14193	"Examen PCT INT N? PCT/FR2006/051102 du 24/10/06-"	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14197	Procedure examen PCT N? PCT/FR2007/051164 du 24/04	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/11/2007	5	-	INF 800
14199	Procedure examen PCT N?/FR2007/051163 du 24/04/07	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/11/2007	5	-	INF 800
14200	Dde Brev. FR N? 0651640 du 05/05/06-Stabilisati	20580000	497,00	-497,00	0,00	01/03/2007	5	-	INF 800
14204	Dde Brevet PCT N?PCT/FR2007/051129 du 18/04/07 -	20580000	532,10	-532,10	0,00	01/05/2007	5	-	INF 800
14205	Dde Brevet FR N? 00606405 du 18/04/06-Co-crista	20580000	157,50	-157,50	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14206	Dde Brevet PCT N? PCT/FR2007/0511527 du 18/04/07 -	20580000	47,00	-47,00	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14207	Dde BREV. JAP N?PCT/FR02/02789 du 02/08/02-Util	20580000	651,67	-651,67	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14208	Dde Brev.CAN N?PCT/FR02/02789 du 02/08/02 - Util	20580000	81,55	-81,55	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14209	Dde Brev. E-U N?PCT/FR02/02789 du 02/08/02-Util	20580000	438,84	-438,84	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
15470	Micro-ordinateurLatitudeD430	21877000	1 362,24	-1 362,24	0,00	20/07/2008	5	5B12T3J	Mise au rebut
15473	Ordinateur OPTIPLEX 330 MT	21877000	588,43	-588,43	0,00	01/10/2008	5	-	Mise au rebut
14224	ES-ID2-2000pourES-BOX	21557000	4 416,36	-3 785,40	630,96	12/12/2007	7	ES-BOX	Mise au rebut
14245	PORTAILDOCUMENTAIRE	21887000	32 911,32	-21 672,46	11 238,86	24/05/2007	5	-	Obsolète
14246	PORTAILDOCUMENTAIRE	21887000	32 911,32	-21 672,46	11 238,86	24/05/2007	5	-	Obsolète
14257	OrdinateurportableLatitudeD420	21877000	1 298,86	-1 298,86	0,00	02/02/2007	5	G1MVQ2J	Obsolète
14258	MacBookPro15,4pIntelCareDuo	21870000	2 553,46	-2 553,46	0,00	06/02/2007	5	SW 870 368 WW 0G (388-i-07)	Mise au rebut
14259	OrdinateurportableLatitudeD520	21877000	1 097,93	-1 097,93	0,00	05/03/2007	5	80MNS2J	Mise au rebut
14264	Optiplex 740	21877000	669,76	-669,76	0,00	01/04/2007	5	7DZLS2J	Mise au rebut
14275	OrdinateurPortableDELL	21877000	1 190,02	-1 190,02	0,00	28/04/2007	5	CN0JF240-48643-739-1327	Hors service
14277	OrdinateurPortableDELL	21877000	1 874,13	-1 874,13	0,00	01/05/2007	5	377-173118359K99H-366BV-9XQ45	Hors service

14054	FourdecalcinationNaberthermLV3/11	21537000	6 184,28	-5 670,93	513,35	16/07/2007	7	191186	Mise au rebut
14054	FourdecalcinationNaberthermLV3/11	21537000				16/07/2007	7	195567	Mise au rebut
14213	DELLM90	21877000	6 042,19	-6 042,19	0,00	09/06/2007	5	-	Obsolète
14279	UnitéCentrale+Options	21877000	1 306,01	-1 306,01	0,00	26/04/2007	5	0716/CC07072	Obsolète
14286	MacBookPro15n?inventaire390-I-07	21877000	2 580,29	-2 580,29	0,00	02/07/2007	5	SW872515WX92	Mise au rebut
14213	DELLM90	21877000				09/06/2007	5	-	Obsolète
14278	MacProQuadXeon2.66GHz/1Go/250Go/SuperDrive/GeF	21877000	3 504,64	-3 504,64	0,00	15/05/2007	5	MV6521ASSX4XA	Mise au rebut
14278	MacProQuadXeon2.66GHz/1Go/250Go/SuperDrive/GeF	21877000				15/05/2007	5	SQ96520GD2NJY	Mise au rebut
14290	Micro-ordiportableLatitude	21877000	1 059,66	-1 059,66	0,00	01/09/2007	5	P6XKXRFPC6BTF7FHXBB37QQVB	Mise au rebut
14300	Ordinateur OptiPlex 740 DT	21877000	436,54	-436,54	0,00	01/11/2007	5	80045-407-937-130 / GYN643J	INF 800
14301	D830IntelCoreDuoT7100	21877000	1 375,40	-1 375,40	0,00	22/10/2007	5	9BPS63J	Mise au rebut
14278	MacProQuadXeon2.66GHz/1Go/250Go/SuperDrive/GeF	21877000				15/05/2007	5	CK7160EFY3P	Mise au rebut
14289	UnitécentraleAthlon64-3500+N?inventaire:391	21877000	1 392,00	-1 392,00	0,00	13/07/2007	5	S/N S09QJIQP602255	Mise au rebut
14303	Ecran plat LCD 19p	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/11/2007	5	YEQN401475	Mise au rebut
14289	UnitécentraleAthlon64-3500+N?inventaire:391	21877000				13/07/2007	5	S/N P5366RGPP519956A	Mise au rebut
14289	UnitécentraleAthlon64-3500+N?inventaire:391	21877000				13/07/2007	5	S/N0728/CC07150	Mise au rebut
14305	PortableDELLD630IntelCore	21877000	1 441,66	-1 441,66	0,00	17/10/2007	5	9FKJ63J	Mise au rebut
14302	EcranNECmultisynchLCD2470WNX-BK	21877000	1 829,88	-1 829,88	0,00	16/10/2007	5	S79100761DB	Mise au rebut
14302	EcranNECmultisynchLCD2470WNX-BK	21877000				16/10/2007	5	S79100764DB	Mise au rebut
14304	OrdinateurDellPrécision490	21877000	5 244,34	-5 244,34	0,00	17/10/2007	5	1FG463J	Mise au rebut
14310	ServeurPE2900QuadCoreX5355	21877000	5 170,55	-5 170,55	0,00	15/10/2007	5	DS6863J	Mise au rebut
14312	Ordinateur PC Dell OptiPlex 740DT	21877000	598,00	-598,00	0,00	01/10/2007	5	C05013J	Mise au rebut
14313	OptiPlex 740N Series DT	21877000	418,60	-418,60	0,00	01/10/2007	5	B9VW43J	Mise au rebut
14314	HP iPaq Pocket PC hw6915	21877000	507,20	-507,20	0,00	01/11/2007	5	TWC73200VH	Mise au rebut
14316	Ecran 19p. SCENICVIEW FUJITSU	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/11/2007	5	YEQN628502	Mise au rebut
14321	iMac20pCore2Duo2.0GHz	21877000	1 398,18	-1 398,18	0,00	24/10/2007	5	SW8738H36X85	Vol
14322	D830IntelCore2DuoT5700	21877000	1 172,08	-1 172,08	0,00	23/10/2007	5	5XH273J	Mise au rebut
14324	OrdinateurportableLatitudeD531	21877000	1 841,84	-1 841,84	0,00	24/10/2007	5	BXTY63J	Mise au rebut
14324	OrdinateurportableLatitudeD531	21877000	1 841,84	-1 841,84	0,00	24/10/2007	5	GXTY63J	Mise au rebut
14325	EcranNEC24p.	21877000	914,94	-914,94	0,00	24/10/2007	5	S79100759DB	Mise au rebut
14326	OrdinateurportableMacBookimac	21877000	1 704,42	-1 704,42	0,00	24/10/2007	5	W87411YRX88	Mise au rebut
14327	Dellprecision490Quadcore	21877000	2 622,17	-2 622,17	0,00	26/10/2007	5	63N473J	Mise au rebut
14329	D830IntelCore2DuoT7100	21877000	1 289,29	-1 289,29	0,00	23/10/2007	5	H6H273J	Mise au rebut
14330	MacBookproIntel15"	21877000	3 245,74	-3 245,74	0,00	06/11/2007	5	SW87430YYXAG	Perte
14331	D830IntelCoreDuoT7100	21877000	1 239,06	-1 239,06	0,00	05/11/2007	5	GC9S73J	Mise au rebut
14346	CARTEMORPHISQXT	21537000	2 248,48	-1 954,45	294,03	26/11/2007	7	BH71455	Hors service
14359	iImprimanteHPlaserJet	21877000	1 749,99	-1 749,99	0,00	29/11/2007	5	SCNBW78Q234	Hors service
14360	Oxymètre	21537000	2 931,00	-2 582,26	348,74	05/10/2007	7	OX100-6307	Hors service

14372	Ecran LCD couleur 19p	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/02/2008	5	M1-S26361-K1099-V150	Mise au rebut
14376	MacBook13"2.2GHz	21877000	1 668,68	-1 668,68	0,00	04/01/2008	5	SW87463HCZ66	Mise au rebut
14304	OrdinateurDellPrécision490	21877000				17/10/2007	5	GDG463J	Mise au rebut
14309	EcranNECmultisynchLCD2470WNX-BK	21877000	2 744,82	-2 744,82	0,00	11/10/2007	5	S77100397DB	Mise au rebut
14309	EcranNECmultisynchLCD2470WNX-BK	21877000				11/10/2007	5	S77100647DB	Mise au rebut
14309	EcranNECmultisynchLCD2470WNX-BK	21877000				11/10/2007	5	S77100553DB	Mise au rebut
14378	EcranLCD19"	21877000	1 010,62	-1 010,62	0,00	24/11/2007	5	YEQN643124	Mise au rebut
14380	Intel Pentium Dual Core E 2160 1.8 GHz	21877000	628,20	-628,20	0,00	01/12/2007	5	14110733SMO03	Mise au rebut
14388	LatitudeD830	21877000	1 196,00	-1 196,00	0,00	03/12/2007	5	8CHR93J	Mise au rebut
14391	PortableDellD830	21877000	1 136,20	-1 136,20	0,00	26/10/2007	5	571473J	Mise au rebut
14392	PortableXPSM1330Core2duoT7500	21877000	4 775,75	-4 775,75	0,00	06/11/2007	5	G9V183J	Mise au rebut
14393	PortableDellD630	21877000	7 889,77	-7 889,77	0,00	05/11/2007	5	D6VJ73J	Mise au rebut
14394	PortableMacBookIntel	21877000	1 695,66	-1 695,66	0,00	06/11/2007	5	W8742166Z5Z	Mise au rebut
14395	PortableMacBook	21877000	2 636,14	-2 636,14	0,00	05/11/2007	5	W87430PLXAG	Mise au rebut
14396	IntelPentiumDualCoreE2160	21877000	807,36	-807,36	0,00	01/10/2007	5	SN0729400122	Mise au rebut
14403	Ordinateur de bureau optiplex 740 DT	21877000	615,94	-615,94	0,00	01/11/2007	5	BSBJ63J	INF 800
14405	Carteson	21537000	1 016,00	-883,10	132,90	26/11/2007	7	n/c	Hors service
14408	VIDEOPROJECTEUR	21537000	1 128,28	-1 114,60	13,68	24/01/2007	7	1D31EF1E106430056	Hors service
14422	UNITECENTRALEATHLON64.3500+2048Mo/160Go	21877000	921,61	-921,61	0,00	11/04/2007	5	M2N/EAX.550.HM/HD160HJ	Mise au rebut
14424	ORDINATEURPORTABLESDELLMODELELATITUDE	21877000	2 395,16	-2 395,16	0,00	15/03/2007	5	-	Mise au rebut
14440	ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDED620	21877000	1 450,75	-1 450,75	0,00	20/07/2007	5	177.558.286.87	Perte
14441	ORDINATEURPORTABLELATITUDED830	21877000	1 215,14	-1 215,14	0,00	23/08/2007	5	GFJL 13J	Mise au rebut
14458	POUSSESERINGUEVITFIT	21537000	1 621,00	-1 447,71	173,29	10/09/2007	7	700070	Hors service
14464	ORDINATEURPORTABLELATTITUDED.830	21877000	1 136,20	-1 136,20	0,00	04/10/2007	5	-	Mise au rebut
14488	ORDINATEURAPPLE/MACBOOK.PRO	21877000	3 622,62	-3 622,62	0,00	30/11/2007	5	W8739G17X92	Hors service
15667	1prototypedetecteur1.8GHzet1prototypedetect	21537000	4 903,60	-3 678,68	1 224,92	12/09/2008	7	962/2008 /183	Obsolète
985	DELL Optiflex 360 DT	21877000	789,36	-713,23	76,13	26/06/2009	5	8SQSC4J	Mise au rebut
14499	POMPEENCASTRABLE30-200T/MINR01B020102REFA.5	21537000	1 010,62	-878,49	132,13	14/11/2007	7	J.07.00.3937	Hors service
14510	Ordinateurstationdetravailathlon-64	21877000	1 242,74	-1 242,74	0,00	15/02/2007	5	0706/CC07020	Mise au rebut
14512	Ordinateur	21877000	585,00	-585,00	0,00	01/07/2007	5	-	INF 800
14513	ordinateur portable	21877000	585,00	-585,00	0,00	01/07/2007	5	-	INF 800
14514	UnitécentraleAthlon-64	21877000	1 107,30	-1 107,30	0,00	07/06/2007	5	S/N0723/CC07117	Mise au rebut
14525	ordinateur compatible PC Intel Pentium	21877000	783,44	-783,44	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14544	1baieraidexterneserveur	21877000	2 547,48	-2 547,48	0,00	27/02/2007	5	S/N 0708/CC07025	Hors service
14545	1baieraidexterneserveur	21877000	2 547,48	-2 547,48	0,00	27/02/2007	5	S/N 0708/CC07025	Hors service
14546	3portableslatitudeD520DELL	21877000	3 164,62	-3 164,62	0,00	27/03/2007	5	396JT2J/496JT2J/596JT2J	Obsolète
14547	3micro-ordinateursNECPOWERMATE	21877000	1 801,18	-1 801,18	0,00	18/06/2007	5	1083-3037-0005/2081-0952-0003/1083-3038-004	Obsolète

14553	25portablesD830dell	21877000	29 152,50	-29 152,50	0,00	27/07/2007	5	de H14F13j à 544F13J (cf liste jointe)	transfert ISTIL (EPU)
14555	5PORTABLESD830	21877000	5 830,50	-5 830,50	0,00	27/08/2007	5	3P3T33J/5P3T33J/6P3T33J/7P3T33J/9P3T33J	transfert ISTIL (EPU)
14559	3SWITCHS	21877000	2 217,38	-2 217,38	0,00	01/09/2007	5	H2588278/H2588316/H2683583	Mise au rebut
14560	1ordinateurapplemancintosh	21877000	1 375,59	-1 375,59	0,00	16/10/2007	5	SQ974189S8NJW	Perte
14564	1ordinateurportablelatitudeD430	21877000	1 468,69	-1 468,69	0,00	05/11/2007	5	GJ8G73J	Obsolète
14565	1autolaveuseALTOSCRUBTEC343BCOMBI	21557000	6 337,19	-5 583,14	754,05	11/10/2007	7	36/07/140 9751	Hors service
14566	1 tapis motorise proform avec trepieds video	21887000	760,87	-462,95	297,92	01/12/2007	5	-	Mise au rebut
14569	1ordinateurportablelatitudeD430clavierespagn	21877000	1 285,70	-1 285,70	0,00	12/11/2007	5	8J3T73J	Obsolète
14570	3ordinateursoptiplex740DT	21877000	1 758,12	-1 758,12	0,00	05/11/2007	5	2VBM73J/3VBM73J/4VBM73J	Obsolète
14571	1portableD631	21877000	2 600,10	-2 600,10	0,00	15/11/2007	5	6JFH83J/3QMC83J	Obsolète
14578	1ordinateurportable	21877000	1 526,10	-1 526,10	0,00	15/11/2007	5	GBD196A	Mise au rebut
14580	22portablesD830	21877000	23 707,11	-23 707,11	0,00	23/11/2007	5	-	Obsolète
14586	COPIEURE-STUDIO282-28CPM	21877000	3 270,86	-2 261,92	1 008,94	08/01/2007	5	FUI612054	Mise au rebut
14587	PORTABLEMacBook13pintelCD21,83Ghz/1Go/60Go	21870000	2 419,64	-2 419,64	0,00	19/04/2007	5	S4H7071TJWGM	Mise au rebut
14588	ORDINATEURPORTABLEM90INTELCORE2DUOPROCESSOR	21877000	1 716,26	-1 716,26	0,00	29/06/2007	5	FS9CZ2J	Mise au rebut
14589	iMAC24poucesCore2Duo	21877000	2 227,19	-2 227,19	0,00	18/10/2007	5	SW872900RVGN	Mise au rebut
14378	EcranLCD19"	21877000				24/11/2007	5	YEQN643126	Mise au rebut
14378	EcranLCD19"	21877000				24/11/2007	5	YEQN643127	Mise au rebut
14378	EcranLCD19"	21877000				24/11/2007	5	YEQN643128	Mise au rebut
14378	EcranLCD19"	21877000				24/11/2007	5	YEQN643129	Mise au rebut
14590	MacBook13"	21877000	2 348,59	-2 348,59	0,00	30/10/2007	5	SW8735J4ZZ5W	Mise au rebut
14590	MacBook13"	21877000				30/10/2007	5	SW8735J57Z5W	Mise au rebut
14594	SERVEURTOURCHASSIS	21877000	3 586,80	-3 586,80	0,00	06/12/2007	5	HEJG1CA002152/2TCH93J	Mise au rebut
14595	iMac20p	21870000	1 681,93	-1 681,93	0,00	10/12/2007	5	SW874235LX86	Mise au rebut
14598	ordinateurportable	21877000	1 423,24	-1 423,24	0,00	01/04/2007	5	80045-627-618-374	Mise au rebut
14599	Ordinateurportable	21877000	1 423,24	-1 423,24	0,00	01/04/2007	5	80045-629-335-547	Mise au rebut
14600	Unitecentrale+graveurDVD+RAM	21877000	984,40	-984,40	0,00	16/04/2007	5	0716/CC07069-1	Mise au rebut
14601	Unitécentrale+graveurDVD	21877000	1 638,71	-1 638,71	0,00	16/04/2007	5	0716/CC07069-2 et 0716/CC07069-3	Mise au rebut
14603	Unitecentraleathlon-643500+	21877000	1 672,65	-1 672,65	0,00	27/04/2007	5	0717/cc07086	Mise au rebut
14682	ordinateurdelllatituded631	21877000	946,04	-946,04	0,00	26/11/2007	5	DJCM	Mise au rebut
986	500 gb mini max ext hdd	21877000	113,62	-102,66	10,96	26/06/2009	5	FAC.1402305776	Mise au rebut
14719	DellPrecision390N-Series-Intel	21877000	1 331,55	-1 331,55	0,00	13/06/2007	5	Workstation+accessoires	Mise au rebut
1000	MacProXeonOctocoeur+accessoires	21877000	4 783,99	-4 036,90	747,09	13/10/2009	5		Mise au rebut
1002	LatitudeE6400-suivantdevis23692505	21877000	1 547,62	-1 293,22	254,40	28/10/2009	5		Mise au rebut
1006	MacBookPro15'/2.66GHz	21877000	2 070,92	-1 762,27	308,65	30/09/2009	5		Mise au rebut

1008	LatitudeE5500	21877000	3 712,38	-3 116,37	596,01	21/10/2009	5		Mise au rebut
1982	ACCESSOIRE MICROSCOPE JEAL 1200 EX	21537000	1 170,22	0,00	1 170,22	01/05/1998	7	MA 520128 02 4 FOR	Mise au rebut
14726	ordinateurportable+accessoires	21877000	1 430,42	-1 430,42	0,00	11/10/2007	5	m6300t7100	Mise au rebut
2000	TILTING HOLDER EMSTH10	21537000	6 309,09	0,00	6 309,09	15/05/1998	7	566057	Mise au rebut
3017	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COLOR 900	21877000	409,89	0,00	409,89	01/11/1999	5	026503000GA9302025	Réforme
3044	ECRAN COULEUR 2p MITSUBISHI DIAMONTRO	21877000	1 335,49	0,00	1 335,49	25/11/1999	5	907103310	Réforme
4386	PENTIUM	21877000	5 380,25	0,00	5 380,25	31/03/2000	5	-	Mise au rebut
14734	D520INTELCORE2DUOT5500	21877000	986,70	-986,70	0,00	04/12/2007	5	F4Y1B3J	Hors service
14743	1 UC DELL OPTIPLEX 740 DT	21877000	633,88	-633,88	0,00	01/03/2007	5	-	INF 800
14748	1 UC NEC POWERMATE VL360	21877000	570,49	-570,49	0,00	01/05/2007	5	-	INF 800
14757	PLAGEBRAILLEALVASATELLITE544	21877000	5 600,00	-5 600,00	0,00	28/05/2007	5	SN 602A4093	Hors service
14768	OPTIPLEX 740 DT	21877000	400,66	-400,66	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14770	IMPRIMANTE LASERJET COLOR 2605DN	21877000	529,83	-529,83	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14778	ECRAN LCD	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/11/2007	5	-	INF 800
14779	ECRAN LCD	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/11/2007	5	-	INF 800
14780	ECRAN LCD	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/11/2007	5	-	INF 800
14781	INTEL PENTIUM E2160	21877000	748,46	-748,46	0,00	01/11/2007	5	-	INF 800
14782	3 ECRAN LCD 19 POUCE	21877000	606,37	-606,37	0,00	01/11/2007	5	-	INF 800
14783	OPTIPLEX 740MT	21877000	603,98	-603,98	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14784	OPTIPLEX 740MT	21877000	603,98	-603,98	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14788	EPSN SCANNER PERFECTION 4490	21877000	559,24	-559,24	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14789	HP COLOR LASERJET 2605 DN	21877000	529,33	-529,33	0,00	01/10/2007	5	-	INF 800
14807	Lomega MiniMax Desktop Hard Drive 500 Go	21877000	206,72	-206,72	0,00	01/12/2007	5	-	INF 800
14836	B.A.E.S.ADRESSABLESKAUFEL	21887000	8 739,17	-5 900,61	2 838,56	09/03/2007	5	-	Mise au rebut
14861	UCVL360+GRAVEUR	21877000	684,11	-684,11	0,00	13/07/2007	5	S/N2081 0955 0002	INF 800
14906	OPTIPLEX 740 DT	21877000	635,16	-635,16	0,00	01/12/2007	5	-	INF 800
14934	ORDINATEURPORTABLE	21877000	969,96	-969,96	0,00	07/01/2008	5	-	Mise au rebut
14591	portableD830	21877000	2 919,44	-2 919,44	0,00	05/11/2007	5	8S6S73Y	Mise au rebut
14591	portableD830	21877000				05/11/2007	5	JDGS73J	Mise au rebut
14592	iMac20	21877000	2 840,64	-2 840,64	0,00	23/11/2007	5	SW87422TAX85	Mise au rebut
14954	ORDINATEURPORTABLELATITUDED430	21877000	1 132,61	-1 132,61	0,00	23/04/2008	5	DMSKM3J	Hors service
14955	ORDINATEURPORTABLEM6300	21877000	1 453,14	-1 453,14	0,00	07/01/2008	5	-	Hors service
14960	D1SNC7X1702S	21877000	144,72	-144,72	0,00	01/06/2008	5	-	Mise au rebut
14962	OPTIPLEX 740 LMK ORDI	21877000	483,18	-483,18	0,00	01/07/2008	5	-	Mise au rebut
14970	IMPRIMANTE	21877000	1 069,22	-1 069,22	0,00	27/06/2008	5	U3791E	Mise au rebut
14592	iMac20	21877000				23/11/2007	5	SW87422SYX85	Mise au rebut
14941	ORDINATEURSPORTABLESD830INTELCORE	21877000	1 927,95	-1 927,95	0,00	14/02/2008	5	-	Obsolète
14941	ORDINATEURSPORTABLESD830INTELCORE	21870000				14/02/2008	5	9JGTG3J	Obsolète
14941	ORDINATEURSPORTABLESD830INTELCORE	21870000				14/02/2008	5	DJGTG3J	Obsolète
14971	IMPRIMANTE	21877000	4 205,14	-4 205,14	0,00	27/06/2008	5	-	Mise au rebut
14971	IMPRIMANTE	21870000				27/06/2008	5	SCNK1S46696	Mise au rebut
14971	IMPRIMANTE	21870000				27/06/2008	5	SCNK1S46697	Mise au rebut
14972	SIGNALETIQUE	21358000	7 765,63	-2 224,23	5 541,40	01/08/2008	20		Obsolète
14974	ECRAN PLAT	21877000	562,62	-562,62	0,00	01/09/2008	5	-	Mise au rebut

14976	ORDINATEURPORTABLEM6300	21877000	1 340,72	-1 340,72	0,00	12/03/2008	5	57GJX3J	Obsolète
14971	IMPRIMANTE	21870000				27/06/2008	5	SCNK1S46698	Mise au rebut
14971	IMPRIMANTE	21870000				27/06/2008	5	SCNK1T84188	Mise au rebut
14971	IMPRIMANTE	21870000				27/06/2008	5	SCNK2N46066	Mise au rebut
14971	IMPRIMANTE	21870000				27/06/2008	5	SCNK2P39589	Mise au rebut
14979	OPTIPLEX	21877000	849,16	-849,16	0,00	16/09/2008	5	-	Hors service
14979	OPTIPLEX	21877000				16/09/2008	5	H2PHX3J	Hors service
14987	D531PORTABLE	21877000	1 328,76	-1 328,76	0,00	13/10/2008	5	8PBRY3J	Obsolète
14993	ECRAN LCD	21877000	231,25	-231,25	0,00	01/10/2008	5	-	Mise au rebut
14995	PORTABLELATITUDED531	21877000	1 197,20	-1 197,20	0,00	17/10/2008	5	2HRLZ3J	Obsolète
14996	SWITCHVIEW	21877000	317,11	-317,11	0,00	01/11/2008	5	-	Mise au rebut
14999	PE200 TOWER	21877000	554,94	-554,94	0,00	01/11/2008	5	-	Mise au rebut
15002	PORTABLEPRECISIONM2400	21877000	1 501,67	-1 501,67	0,00	19/09/2008	5	CL1KY3J	Mise au rebut
15004	SYSTEMEALIMENTATION	21537000	1 186,61	-890,13	296,48	10/09/2008	7	907/2008 /78	Obsolète
15007	PORTABLELATITUDED430	21877000	1 161,32	-1 161,32	0,00	21/10/2008	5	DTFD04J	Hors service
15015	PRESENTOIR FIXE	21847000	290,28	-152,38	137,90	01/10/2008	10	907/2008 /91	Mise au rebut
15023	PORTABLEM4300	21877000	1 590,68	-1 590,68	0,00	14/11/2008	5	FBSF14J	Hors service
15026	PORTABLELATITUDED430	21877000	1 434,00	-1 434,00	0,00	17/11/2008	5	C8Y024J	Mise au rebut
15027	AMENAGEMENT MACHINE DE TRACTION	21358000	38 272,00	-9 847,98	28 424,02	01/12/2008	20		Obsolète
14979	OPTIPLEX	21877000				16/09/2008	5	J2PHX3J	Hors service
14980	PORTABLELATITUDED630	21877000	2 250,87	-2 250,87	0,00	23/09/2008	5	-	Obsolète
14980	PORTABLELATITUDED630	21877000				23/09/2008	5	3LC2Y3J	Obsolète
14980	PORTABLELATITUDED630	21877000				23/09/2008	5	2LC2Y3J	Obsolète
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000	6 622,25	-6 622,25	0,00	12/09/2008	5	SCNFY206944	Mise au rebut
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000				12/09/2008	5	-	Mise au rebut
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000				12/09/2008	5	SCNFY106674	Mise au rebut
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000				12/09/2008	5	SCNFY206937	Mise au rebut
15041	SWITCHCATALYST2960	21877000	1 024,11	-1 024,11	0,00	18/01/2008	5	FOC1147X0ZS	Mise au rebut
15043	PORTABLEXTCORE	21877000	1 622,97	-1 622,97	0,00	05/02/2008	5	G505H3J	Hors service
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000				12/09/2008	5	SCNFY206942	Mise au rebut
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000				12/09/2008	5	SCNFY206943	Mise au rebut
15047	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 517,85	-1 517,85	0,00	08/04/2008	5	82KZK3J	Mise au rebut
15048	IMPRIMANTEHPCOLORLASERJET4700N	21877000	2 126,49	-2 126,49	0,00	21/04/2008	5	SJP5ND03811	Mise au rebut
15062	IMPRIMANTEHPCOLORLASERJETCP3505X/U69	21877000	1 122,33	-1 122,33	0,00	12/06/2008	5	SCNBV83DGTO	Mise au rebut
15068	20ECRANSOPTIPLEX740MLK	21877000	7 235,80	-7 235,80	0,00	12/06/2008	5	-	Obsolète
15069	PCOPTIPLEX740MLK	21877000	5 669,04	-5 669,04	0,00	05/06/2008	5	-	Hors service
15075	ORDINATEURDELL36300	21877000	1 227,10	-1 227,10	0,00	17/09/2008	5	BQ11Y3J	Mise au rebut
15077	ESCALIER METALLIQUE	21358000	4 006,60	-1 089,09	2 917,51	01/10/2008	20		Mise au rebut
15083	3IMPRIMANTESHPBUSINESSINKJET2800DTN	21877000	3 146,68	-3 146,68	0,00	22/09/2008	5	STH8405Z04Y/STH84P5Z0CX/STH84P5Z0GR	Mise au rebut
15084	IMPRIMANTELASERJETP3005N	21877000	1 011,34	-1 011,34	0,00	28/08/2008	5	CNK1R66478	Mise au rebut
15085	26PORTABLESOPTIPLEX330DT	21877000	15 081,56	-15 081,56	0,00	28/08/2008	5	-	Mise au rebut
15086	ECRAN 20p LCD NOIR	21877000	401,22	-401,22	0,00	01/09/2008	5	-	Hors service
15087	26ECRANS20pLCDNOIR	21877000	4 846,00	-4 846,00	0,00	29/08/2008	5	-	Mise au rebut

15094	IMPRIMANTEHPBUSINESSINKJET2800DTN/U69	21877000	1 048,89	-1 048,89	0,00	09/10/2008	5	STH87H5Z01S	Mise au rebut
15095	2ORDINATEURSPORTABLESLATITUDED430	21877000	2 033,20	-2 033,20	0,00	08/10/2008	5	DVBPZ3J ET FVBPZ3J	Mise au rebut
15096	3ORDINATEURSLATITUDED430	21877000	3 387,07	-3 387,07	0,00	03/11/2008	5	CX3D04J/DX3D04J/FW3D04J	Mise au rebut
15103	3PORTABLESLATITUDESD430	21877000	4 004,21	-4 004,21	0,00	20/10/2008	5	76RG04J/86RG04J/96RG04J	Mise au rebut
15104	ORDINATUERPORTABLELATITUDED430	21877000	1 315,60	-1 315,60	0,00	20/10/2008	5	BC3D04J	Mise au rebut
15105	BALLON URANUS 500 L 7B	21358000	3 269,86	-841,26	2 428,60	01/12/2008	20		Mise au rebut
15107	CATALYSTSWITCH	21877000	2 098,54	-2 098,54	0,00	24/11/2008	5	FOC1239Y30G	Mise au rebut
15108	1ORDINATEURPORTABLEDELLD430INTELCORE2DUO4	21877000	1 268,96	-1 268,96	0,00	31/01/2008	5	9MD7F3J	Mise au rebut
15110	1IMPRIMANTEHPLASERJETP3005N	21877000	879,06	-879,06	0,00	25/03/2008	5	CNK1R37008	Mise au rebut
15116	IMPRIMANT LASERJET HP P3005N	21877000	700,86	-700,86	0,00	01/08/2008	5	-	Mise au rebut
15117	IMPRIMANTE LASERJET HP P3005N	21877000	178,20	-178,20	0,00	01/08/2008	5	-	Mise au rebut
15119	1ORDINATEURMACBOOK13BLANC	21877000	1 430,34	-1 430,34	0,00	04/09/2008	5	SW8831GP90PI	Mise au rebut
15126	2ORDINATEURSPORTABLESLATITUDED531	21877000	815,67	-815,67	0,00	05/11/2008	5	54B114J-64B114J	Mise au rebut
15127	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	2 420,29	-2 420,29	0,00	08/12/2008	5	SN:SW88435A01GA	Mise au rebut
15128	ORDINATEURDELLOPTIPLEX330DT	21877000	849,16	-849,16	0,00	14/10/2008	5	117SZ3J-217SZ3J	Mise au rebut
15129	SCANNERFUJITSUFI-6130	21877000	1 194,80	-1 194,80	0,00	23/10/2008	5	017553	Mise au rebut
15142	3ORDINATEURSUNITECENTRALEDELLOPTIPLEX	21877000	1 614,60	-1 614,60	0,00	06/11/2008	5	G5X01456H5X0145-J5X0145	Mise au rebut
15160	Ordi.portableM6300	21877000	1 190,02	-1 190,02	0,00	17/10/2008	5	BNS104J	Hors service
15161	ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 190,02	-1 190,02	0,00	21/10/2008	5	1NJ604J	Hors service
15166	OrdinateurLatitudeD430	21877000	1 083,58	-1 083,58	0,00	28/10/2008	5	DDRH04J	Obsolète
15180	TRICYLINDREEXAKT35ROULEAUACIER	21537000	3 780,20	-2 745,82	1 034,38	13/11/2008	7	911/2008 /39	Hors service
15206	ORDINATEURPORTABLED830INTELCORE	21877000	1 161,32	-1 161,32	0,00	07/02/2008	5	D0V2G3J	Hors service
15209	ORDINATEUR OPTIPLEX 740 DT	21877000	391,09	-391,09	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000				12/09/2008	5	SCNFY302127	Mise au rebut
15037	IMPRIMANTELASERJETP4015N	21877000				12/09/2008	5	SCNFY302147	Mise au rebut
15046	IMPRIMANTEHPLASERJET4250N	21877000	2 399,18	-2 399,18	0,00	20/03/2008	5	SCNHXF21548	Mise au rebut
15241	iMac20pcore2duo2.4GHz	21870000	2 352,58	-2 352,58	0,00	05/05/2008	5	SW8805FLJX86	Mise au rebut
15343	2103859PROJECTEURVIDEO	21537000	1 153,82	-975,35	178,47	25/01/2008	7	1D31HH1E107400018	Hors service
15351	1401885813ORDINATEURLATITUDED430	21877000	1 130,22	-1 130,22	0,00	13/03/2008	5	72VXH3J	Mise au rebut
15356	1401982699OrdinateurPortableM6300	21877000	1 297,66	-1 297,66	0,00	01/07/2008	5	BZ8WR3J	Hors service
15358	1401903264ORDINATEURPORTABLE	21877000	1 218,72	-1 218,72	0,00	09/07/2008	5	67RFK3J	Mise au rebut
15359	812445	21537000	601,59	-465,71	135,88	01/08/2008	7	918/2008 /20	Mise au rebut
15361	945/V020652	21887000	4 436,00	-2 291,84	2 144,16	23/10/2008	5	-	Hors service
15368	PCDELLD830	21877000	1 041,72	-1 041,72	0,00	26/03/2008	5	GMXQK3J	Hors service
15378	ORDINATEURAPPLEIMAC24POUCESEXTENSION4GORAM	21877000	1 899,80	-1 899,80	0,00	30/09/2008	5	SVM83864BZE4	Vol
15379	DELLORDINATEURPORTABLEM6300	21877000	1 671,39	-1 671,39	0,00	24/10/2008	5	BNP 304J	Hors service
15424	LICENCEANNUELLESTAR-P8COEURS	20580000	1 976,63	-1 976,63	0,00	25/08/2008	5	-	Obsolète
4395	TRAVAUX LABORATOIRE	21318000	18 537,08	0,00	18 537,08	01/10/2000	30		Obsolète
7917	Etuveprogrammable180L	21537000	4 964,90	-4 964,90	0,00	04/04/2003	7	7841/03LP	Mise au rebut

15442	OrdinateurAPPLEMACINTOSHMacBook13"Intel	21877000	1 413,90	-1 413,90	0,00	02/01/2008	5	SW87416YEZ5V	Obsolète
15446	PaasWordGammeProfessionnellessOS/HP	21877000	1 336,48	-1 336,48	0,00	02/01/2008	5	16110733SMO02	Obsolète
15447	Ecran plat couleur 24p	21877000	552,96	-552,96	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
15448	PortableMacBook	21877000	1 571,84	-1 571,84	0,00	02/01/2008	5	SW8735J5AZ5W	Mise au rebut
15449	3ordinateursportablesINSPIRON1520CORE2DUOT	21877000	4 419,73	-4 419,73	0,00	02/01/2008	5	3FV4C3J+2FV4C3J+4FV4C3J	Obsolète
15450	OrdinateurportableXPSM1330CORE2DUOT5550	21877000	1 512,94	-1 512,94	0,00	08/02/2008	5	GX4DF3J	Mise au rebut
15451	OrdinateurD420IntelCoreDuoU2500	21877000	1 611,11	-1 611,11	0,00	02/01/2008	5	5B4Q03J	Hors service
15455	OrdinateurportableD830IntelCore2DuoT7500	21877000	1 937,52	-1 937,52	0,00	03/03/2008	5	1Z01H3J	Obsolète
15465	OrdinateurportableLatitudeD430	21877000	1 248,62	-1 248,62	0,00	11/06/2008	5	5J90Q3J	Mise au rebut
15467	PortableM2300Core2DuoT7250	21877000	1 484,00	-1 484,00	0,00	01/05/2008	5	34VRK3J	Obsolète
15468	MacBookPro15"	21877000	2 902,23	-2 902,23	0,00	05/02/2008	5	SW873516GX94	Mise au rebut
15046	IMPRIMANTEHPLASERJET4250N	21877000				20/03/2008	5	STH7BA5Z02Y	Mise au rebut
15471	POMPEAVIDEECOFLEXSTD38L/MIN	21537000	1 999,68	-1 643,32	356,36	03/03/2008	7	A5001P	Mise au rebut
15232	AppleMacBook13.3Intelblanc2.4GHz	21877000	4 251,78	-4 251,78	0,00	25/03/2008	5	SW88084750PI	Mise au rebut
15474	2OrdinateursportablesD430	21877000	2 690,00	-2 690,00	0,00	14/03/2008	5	6KZOK3J et 7KZOK3J	Obsolète
15475	4ordinateursportablesM4300-Core2Duo	21877000	5 729,00	-5 729,00	0,00	08/09/2008	5	D9D5V3J+DBD5V3J+1CD5V3J+3CD5V3J	Mise au rebut
15476	2ordinateursD531AMDTurion	21877000	1 482,00	-1 482,00	0,00	21/07/2008	5	HBWMS3J et JBWMS3J	Obsolète
15478	1ordinateurportableLatitudeXT	21877000	1 353,00	-1 353,00	0,00	21/07/2008	5	FSJYS3J	Obsolète
15480	OrdinateurportableMACINTOSHMacBookPro15"	21877000	3 138,29	-3 138,29	0,00	21/09/2008	5	HE072CF9	Mise au rebut
15500	MicroordinateurportableD430	21877000	1 316,47	-1 316,47	0,00	05/04/2008	5	8G7JL3J	Hors service
15501	ORDINATEURPORTABLEMSIGX720	21877000	1 390,51	-1 390,51	0,00	15/11/2008	5	GX 720-003 FRK 080 900 0117	Obsolète
15515	OrdinateurportableMACINTOSH	21877000	2 042,36	-2 042,36	0,00	05/06/2008	5	SW88150VLY51	Mise au rebut
15532	OrdinateurM6300T7250	21877000	1 276,13	-1 276,13	0,00	27/05/2008	5	CK2WP3J	Hors service
15620	INDI-40-10HGLASERNDYAG	21537000	25 897,15	-19 428,49	6 468,66	11/09/2008	7	global	Hors service
15638	OrdinateurportableD531AMDTurion	21877000	1 209,16	-1 209,16	0,00	17/10/2008	5	48L004J	Mise au rebut
15664	OrdinateurMACINTOSHiMac24p	21870000	2 127,19	-2 127,19	0,00	31/07/2008	5	9C2028	Obsolète
15666	OrdinateurVostro1510	21877000	1 227,10	-1 227,10	0,00	20/08/2008	5	9TCFS3J	Obsolète
13004	0232F-261/0232-261-00	21877000	1 045,29	-1 045,29	0,00	03/05/2006	5	-	Mise au rebut
15675	PHOTOSENSORMODULE	21537000	1 710,28	-1 242,29	467,99	19/11/2008	7	H9305-03	Mise au rebut
15680	Micro-Ordinateur OPTIPLEX 330 DT	21877000	544,18	-544,18	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
15696	Ordinateur Mac mini Core2 Duo	21877000	634,38	-634,38	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
15702	Dde Brevet PCT N? PCT/FR2007/051129 du 18/04/07 -	20580000	16,00	-16,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15710	Depot dde Brevet FR N? 0757436 du 07/09/07-Fibr	20580000	262,00	-262,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15715	Depot dde Brevet IIT 013957/01.06.176-Capteur l	20580000	48,00	-48,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15716	FiltresEDGE	21537000	7 870,00	-6 279,87	1 590,13	19/05/2008	7	S-8RMN-1962	Mise au rebut
15717	Dde Brevet EU N?10/480,587 - ProcÚdÚ determinat	20580000	635,28	-635,28	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800

15718	Depot dde Brevet IT 013957/01.076.176-Capteur l	20580000	100,00	-100,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15721	ProcÚdure exam PCT INT N?PCT/FR2007/05155 du 28/06	20580000	260,00	-260,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15731	Optiplex 330DT	21877000	395,00	-395,00	0,00	01/11/2008	5	-	INF 800
15736	Dde Brevet INT PCT N? PCT/FR2007/051127 du 18/04/0	20580000	13,00	-13,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15738	Procedure Exam Brev.EUR -Depot 02 804 246.3 du 04/	20580000	265,00	-265,00	0,00	01/05/2008	5	-	Mise au rebut
15740	ProcÚdure examen Brevet FR - DÚp¶t N? 07 52926 du	20580000	470,00	-470,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15741	DÚpot dde PCT - Brevet INT -dosimetre-Serv+Fr	20580000	550,00	-550,00	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
13946	MicroscopeANDROMEDEbiologiquetrinoculairemontu	21537000	7 654,45	-7 384,66	269,79	20/03/2007	7	0104	Mise au rebut
15752	FILTRESDEREJECTION	21537000	7 850,00	-5 676,00	2 174,00	01/12/2008	7	S8RMN2263	Réforme
15755	ECRAN 22p WIDE MMEDIA BLACK	21877000	218,00	-218,00	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
15756	LATIDUTEXTCOREDUOU7700	21877000	1 351,00	-1 351,00	0,00	01/12/2008	5	6SQZ14J	Mise au rebut
15757	Procedure examen Dde Brevet FR - Depot N?07 58386	20580000	265,00	-265,00	0,00	01/08/2008	5	-	Mise au rebut
15768	Procedureexam.Brev.EURDÚpotN?04805567.7du	20580000	1 700,00	-1 700,00	0,00	03/06/2008	5	-	Obsolète
15777	Delivrance Brevet FR-DepotN? 06 52029 du 06/06/06-	20580000	300,00	-300,00	0,00	01/04/2008	5	-	INF 800
15778	Deliv. Brevt FR-depot N?06 51516 du 28/04/06 - 3sÚ	20580000	300,00	-300,00	0,00	01/04/2008	5	-	INF 800
15780	ProcÚdure exam PCT-PCT/EP2007/05998 du 20/09/07-	20580000	265,00	-265,00	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
15782	Inscription cession partielle dde Brev. 06 03406-	20580000	36,00	-36,00	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
15788	Procedure examen dde Brevet FR N? 07 56812 du 30/0	20580000	548,75	-548,75	0,00	01/06/2008	5	-	INF 800
15792	Depot dde Brevet INT PCT/EP2007/059978 du 20/09/07	20580000	407,50	-407,50	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
15795	Procedure exam OEB-Depot 04 805 525.5 du 24/11/04-	20580000	477,50	-477,50	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
15798	Dde Brevet N? PCT/FR2007/051127 du 18/04/07-DÚr	20580000	33,50	-33,50	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
15799	Dde Brev. E-U N? PCT/FR02/02789 du 02/08/02 - u	20580000	445,31	-445,31	0,00	01/06/2008	5	-	INF 800
15800	Dde Brevet E-U N? 10/480.587 - ProcÚdÚ determin	20580000	155,76	-155,76	0,00	01/09/2008	5	-	INF 800
15806	Dde Brevet Invention FR N?05 08383-Materiau mix	20580000	135,50	-135,50	0,00	01/06/2008	5	-	INF 800
15807	Dde Brevet EUR N? 02 747 533.4/1 436 416-ProcÚd	20580000	105,46	-105,46	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800

15808	ECRAN 19 SAMSUNG	21877000	155,00	-155,00	0,00	01/11/2008	5	-	INF 800
15809	Dde Brevet FR N? 0603405 du 18/04/06-Co-cristau	20580000	35,60	-35,60	0,00	01/07/2008	5	-	INF 800
15810	Dde Brevet INT N? PCT/EP2007/054326-stabilisati	20580000	642,50	-642,50	0,00	01/07/2008	5	-	INF 800
15812	DÚlivrance brevet FR - DÚpot N?04 08434 du 30/07/2	20580000	300,00	-300,00	0,00	01/04/2008	5	-	INF 800
15813	Procedure examen etranger - BREVET EUR - Depot N?	20580000	747,50	-747,50	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
15814	Procedure examen Brevet INT-N?PCT/FR2007/052131 du	20580000	265,00	-265,00	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
15817	Dde Brevet E-U N?PCT/FR02/02789 du 02/08/02-Uti	20580000	363,99	-363,99	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
15819	Delivrance Brevet Depot N?06 53868 du 21/09/06-	20580000	301,00	-301,00	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
15821	Dde Brevet Invention E-U N? 11/990007 - Materiau	20580000	226,72	-226,72	0,00	01/09/2008	5	-	INF 800
15822	Delivrance Brevet FR N? 0651640-Stabilisation e	20580000	141,00	-141,00	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
15827	Dde Brevt invention E-U N?11/990007 - materiau	20580000	290,00	-290,00	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
15828	Proicedure examen INT PCT N? PCT/FR2007/05328 du 1	20580000	265,00	-265,00	0,00	01/06/2008	5	-	INF 800
15831	Procedure examen PCT INT - PCT/FR2008/050124 du 28	20580000	265,00	-265,00	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
15841	facture50179/5369	21877000	2 128,88	-2 128,88	0,00	31/03/2008	5	50179/5369	Obsolète
15842	AVENANT2MARCHE06009S2	21887000	29 620,20	-16 297,24	13 322,96	18/06/2008	5	-	Obsolète
15852	STATION DE TRAVAIL	21877000	783,61	-783,61	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
15853	station de travail	21877000	720,22	-720,22	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
15855	s/n	21877000	720,22	-720,22	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
15856	macbookpro	21877000	2 217,42	-2 217,42	0,00	31/10/2008	5	w883323uyjy	Perte
15859	LecteurbandestorageworksUltrium460	21877000	1 907,62	-1 907,62	0,00	16/01/2008	5	G17454AB	Mise au rebut
15860	OrdinateurMacBook	21877000	1 668,68	-1 668,68	0,00	16/01/2008	5	W87463FGZ66	Mise au rebut
15232	AppleMacBook13.3Intelblanc2.4GHz	21877000				25/03/2008	5	SW880809MYP3	Mise au rebut
15869	LatitudeD830	21877000	1 058,46	-1 058,46	0,00	22/01/2008	5	J6J1F3J	Mise au rebut
15879	LatitudeD830	21877000	938,86	-938,86	0,00	15/02/2008	5	JOBFF3J	Mise au rebut
15882	Optiplex 740DT	21877000	281,06	-281,06	0,00	01/03/2008	5	-	Mise au rebut
15885	Bainmarieàagitation	21537000	1 748,55	-1 436,94	311,61	11/03/2008	7	802MANJ0R023	Mise au rebut
15887	Ecran plat LCD 22p	21877000	280,32	-280,32	0,00	01/05/2008	5	-	Mise au rebut
15893	Ecran LCD 19p	21877000	167,44	-167,44	0,00	01/06/2008	5	-	Mise au rebut
15897	UnitÚ centrale Intel e4500	21877000	647,49	-647,49	0,00	01/06/2008	5	-	Mise au rebut
15898	UnitÚ centrale Intel e4500	21877000	647,49	-647,49	0,00	01/06/2008	5	-	Mise au rebut
15236	Macbook13pblanc2.1GHz/iMac24pCore2Duo	21870000	8 599,24	-8 599,24	0,00	17/04/2008	5	SW88083FF0P0 / SVM811VEBX89	Vol

15439	OrdinateurportableM6300T72502.Ghz	21877000	2 762,76	-2 762,76	0,00	09/01/2008	5	379-622-260-63	Mise au rebut
15439	OrdinateurportableM6300T72502.Ghz	21877000				09/01/2008	5	97-245-218-71	Mise au rebut
15866	OrdinateurportableMacBookPro	21877000	7 741,97	-7 741,97	0,00	15/01/2008	5	W88010M5XA9	Hors service
15905	UnitéCentraleIntele4500	21877000	869,59	-869,59	0,00	17/04/2008	5	0816/CC08058	Mise au rebut
15903	OrdinateurMultiplex740MLKMT	21877000	1 837,06	-1 837,06	0,00	05/06/2008	5	CWRRP3J	Obsolète
15903	OrdinateurMultiplex740MLKMT	21877000				05/06/2008	5	9WRRP3J	Obsolète
15909	Latituded430	21877000	1 191,22	-1 191,22	0,00	18/06/2008	5	gykxq3j	Mise au rebut
15918	Ordinateur D631 DELL	21877000	745,05	-745,05	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
15924	MacBookPro15"	21877000	2 252,67	-2 252,67	0,00	21/07/2008	5	SW88206UYJX	Mise au rebut
15930	ECRAN ORDINATEUR 17'' tft mm vga/dvi noir	21877000	186,38	-186,38	0,00	01/10/2008	5	-	Hors service
15935	LICENCEMODULE,MODULEDELECTUREPARSCANNER,CON	20580000	3 115,58	-3 115,58	0,00	15/09/2008	5	-	Hors service
15938	PCINTELCORE2DUO	21877000	1 844,66	-1 844,66	0,00	25/09/2008	5	45-275-724-270 ET 45-275-725-271	Mise au rebut
15939	PCINTELCORE2DUO	21877000	838,62	-838,62	0,00	25/09/2008	5	45-275-723-269	Mise au rebut
15943	LATITUDED430	21877000	998,66	-998,66	0,00	08/10/2008	5	7WZ7Z3J	Mise au rebut
15903	OrdinateurMultiplex740MLKMT	21877000				05/06/2008	5	BWRRP3J	Obsolète
15903	OrdinateurMultiplex740MLKMT	21877000				05/06/2008	5	DWRRP3J	Obsolète
15907	Optiplex755MTDELLmodèleDCSM	21877000	1 305,25	-1 305,25	0,00	18/03/2008	5	C9L7K3J	Mise au rebut
15907	Optiplex755MTDELLmodèleDCSM	21877000				18/03/2008	5	9674k3j	Mise au rebut
15953	ORDINATEURPASSWORDFIXE491-I-08	21877000	869,55	-869,55	0,00	16/10/2008	5	082900067841	Mise au rebut
15954	optomavideoprojecteurEP7155	21537000	873,08	-644,55	228,53	29/10/2008	7	1DMCE1E108230279	Hors service
15959	latitudeD430	21877000	986,70	-986,70	0,00	28/10/2008	5	BSZK04J	Mise au rebut
15960	OPTIPLEX 740 MLK MT	21877000	459,26	-459,26	0,00	01/12/2008	5	-	Obsolète
15949	unitécentraldelloptiplex740	21877000	918,53	-918,53	0,00	20/10/2008	5	8H3TY3J	Mise au rebut
15949	unitécentraldelloptiplex740	21877000				20/10/2008	5	6H3TY3J	Mise au rebut
15964	pack office planning contr¶le d'acces	21358000	5 325,27	-1 524,82	3 800,45	01/08/2008	20		Obsolète
15970	DELL OPTIPLEX 330	21877000	540,59	-540,59	0,00	01/12/2008	5	-	Mise au rebut
15977	ORDINATEUR SANS ECRAN STATION DEBOUT GIGABYTE	21877000	656,83	-656,83	0,00	01/12/2008	5	3010081133SSB11	Mise au rebut
15988	MACBOOKPRO15'	21877000	2 295,90	-2 295,90	0,00	16/10/2008	5	SW88370VCYJX	Mise au rebut
15950	ecransyncmaster24	21877000	839,28	-839,28	0,00	13/10/2008	5	K124HS2Q904936	Mise au rebut
15950	ecransyncmaster24	21877000				13/10/2008	5	K124HS2Q904962	Mise au rebut
15994	thermalcycler	21537000	9 410,01	-6 835,10	2 574,91	04/11/2008	7	CC4850	Hors service
15962	DellOptiplex755	21877000	1 577,91	-1 577,91	0,00	28/10/2008	5	HSLHO4J	Mise au rebut
15962	DellOptiplex755	21877000				28/10/2008	5	JSLHO4J	Mise au rebut
15989	IMAC20''	21877000	2 594,49	-2 594,49	0,00	18/11/2008	5	W87253449	Vol
15989	IMAC20''	21877000				18/11/2008	5	K124HS2QA03376	Vol
15997	ECRAN24SAMSUNG	21877000	2 493,88	-2 493,88	0,00	26/11/2008	5	K124HSQ904932 N° INV.518-I-08	Perte
15997	ECRAN24SAMSUNG	21877000				26/11/2008	5	K124HSQ904943 N° INV.515-I-08	Perte
16000	Optiplex740MLK	21877000	1 007,03	-1 007,03	0,00	28/11/2008	5	1RPQ24J	Mise au rebut

16003	LATITUDED630	21877000	1 085,97	-1 085,97	0,00	27/11/2008	5	29YM24J INVENTAIRE 521-1-08	Mise au rebut
16010	macbookportable	21877000	1 620,93	-1 620,93	0,00	02/12/2008	5	SW8844K371AQ	Hors service
16015	portable D 531	21877000	765,44	-765,44	0,00	03/12/2008	5	-	Mise au rebut
16022	MICR- ORDINATEUR OPTIPLEX 740 DT	21877000	564,51	-564,51	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
16023	UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 740	21877000	544,18	-544,18	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16024	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 740DT	21877000	568,10	-568,10	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
16025	PROJECTEURVIDEOMODELEEP728OPTOMA	21537000	1 137,40	-948,50	188,90	11/02/2008	7	962/2008 /18	Hors service
16027	AUTOLAVEUSETYPENUMATIC	21557000	2 990,00	-2 527,60	462,40	31/01/2008	7	962/2008 /22	Mise au rebut
16028	ECRAN PLAT 19 POUCES	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16029	ECRAN LCD	21877000	186,58	-186,58	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16030	ECRAN LCD COULEUR 19 POUCES	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16031	ORDINATEUR DE BUREAU	21877000	490,36	-490,36	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
16032	ORDINATEUR OPTIPLEX 740D (COMPRENANT CLAVIER ET SO	21877000	624,31	-624,31	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16033	IMPRIMANTE LASER COULEUR HP 26052DN	21877000	529,83	-529,83	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16049	OPTIPLEX 740D	21877000	609,96	-609,96	0,00	01/04/2008	5	-	INF 800
16051	D631 AMD TURION 64X2 MOBILE	21877000	754,68	-754,68	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
16052	ECRAN PLAT LCD	21877000	404,25	-404,25	0,00	01/04/2008	5	-	INF 800
16057	MICRO ORDINATEUR PORTABLE V1000 SEMRPON 3600+	21877000	520,26	-520,26	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
16061	DELL.D631 AMD TURION 64X2 MOBILE	21877000	754,68	-754,68	0,00	01/05/2008	5	-	INF 800
16072	UNITE CENTRALE INTEL e6550.2048Mo/160Go	21877000	641,15	-641,15	0,00	01/07/2008	5	-	INF 800
16073	VATSGLASS	21537000	1 529,68	-1 202,60	327,08	11/06/2008	7	PCS.1007.ISS1	Hors service
16080	ORDINATEUR PORTABLE	21877000	545,38	-545,38	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
16081	ORDINATEUR OPTIPLEX 330 DT1	21877000	532,22	-532,22	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
16087	ORDINATEUR	21877000	430,56	-430,56	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
16087	ORDINATEUR	21877000	430,56	-430,56	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
16096	OPTIPLEX 330 DT	21877000	609,96	-609,96	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
16099	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 330DT	21877000	436,54	-436,54	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
16105	MICRO ORDINATEUR PC	21877000	691,71	-691,71	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
16114	MASSICOTELECTRIQUEIDEAL4215	21557000	3 536,57	-2 610,54	926,03	27/10/2008	7	2874179	Mise au rebut
16117	IMPRIMANTE HP COLOR LASER JET CP2025DN	21877000	529,83	-529,83	0,00	01/11/2008	5	-	INF 800
16118	OPTIPLEX DELL 330 DT	21877000	598,00	-598,00	0,00	01/11/2008	5	-	INF 800
16123	ECRAN SAMSUNG	21877000	185,38	-185,38	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
16133	TOUR ORDINATEUR	21877000	641,28	-641,28	0,00	01/11/2008	5	-	INF 800
15997	ECRAN24SAMSUNG	21877000				26/11/2008	5	K124HSQ904944 N° INV.519-I-08	Perte
15997	ECRAN24SAMSUNG	21877000				26/11/2008	5	K124HSQ904952 N° INV.520-I-08	Perte
16138	APPAREILNIKOND300	21537000	2 798,08	-2 065,40	732,68	23/10/2008	7	481 50 46	Hors service
16146	ORDINATEUR OPTIPLEX	21877000	574,08	-574,08	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800
16150	ECRAN ORDINATEUR	21877000	167,44	-167,44	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
16153	ORDINATEUR D531 AMD	21877000	741,52	-741,52	0,00	01/12/2008	5	-	INF 800

16157	ECRAN LCD 19' VGA/DVI NOIR	21877000	185,38	-185,38	0,00	02/12/2008	5	-	INF 800
16158	ORDINATEURMACBOOKPRO	21877000	3 998,71	-3 998,71	0,00	28/11/2008	5	SW8843G6C1GA	Hors service
16207	40optiplex330DT/DELL	21877000	19 375,20	-19 375,20	0,00	24/07/2008	5	GC5DT3J/HC5DT3J/JC5 DT3J	Obsolète
16214	2machinesdecalcul+1machinedestockage	21877000	7 450,54	-7 450,54	0,00	25/10/2008	5	829A0 3226/829A0 3216/829 A0 2768	Vol
16219	1ordinateurxpsm1730dell	21877000	1 885,70	-1 885,70	0,00	24/11/2008	5	G30B24J	Hors service
16223	D830IntelCore2DuoT7250	21877000	1 108,69	-1 108,69	0,00	09/01/2008	5	4KG8D3J	Mise au rebut
16224	MacBookPro15'	21877000	2 261,60	-2 261,60	0,00	15/01/2008	5	SW87503B9X91	Mise au rebut
16226	microordinateurportableD830intelCore2Duo	21877000	1 579,63	-1 579,63	0,00	16/06/2008	5	197PQ3J	Mise au rebut
16230	ordinateurportableDELLM6300	21877000	1 382,58	-1 382,58	0,00	21/10/2008	5	37B504J	Mise au rebut
16231	ORDINATEURPORTABLEMacBookPro15pouces	21877000	2 127,27	-2 127,27	0,00	24/10/2008	5	SW88341MBYJY	Mise au rebut
16233	ordinateurportableLatitudeD430	21877000	1 076,40	-1 076,40	0,00	07/11/2008	5	FPS114J	Mise au rebut
15997	ECRAN24SAMSUNG	21877000				26/11/2008	5	K124HSQ904974 N° INV.516-I-08	Perte
15997	ECRAN24SAMSUNG	21877000				26/11/2008	5	K124HSQ904982 N° INV.517-I-08	Perte
16235	ORDINATEURPORTABLELATITUDEE4300	21877000	1 651,34	-1 651,34	0,00	21/11/2008	5	C4K624J	Mise au rebut
16241	PC type bureautique OPTIPLEX 330DT	21877000	538,20	-538,20	0,00	01/11/2008	5	-	INF 800
16250	ordinateurLatitudeE6500	21877000	1 659,09	-1 659,09	0,00	20/10/2008	5	00144-482-883-358	Hors service
16136	UNITECENTRALE:DELLOPTIPLEX360MT	21877000	1 817,92	-1 817,92	0,00	13/11/2008	5	9PZZ14J(21163116403)-DPZZ14J(29870245747)	Mise au rebut
16136	UNITECENTRALE:DELLOPTIPLEX360MT	21877000				13/11/2008	5	FPZZ14J(34223810419)-CPZZ14J(2769346311)	Mise au rebut
14725	Q7822A//BAN	21877000	529,83	-529,83	0,00	01/11/2007	5	-	Mise au rebut
14728	Ordinateur OptiPlex 740 MT	21877000	564,51	-564,51	0,00	01/12/2007	5	-	Mise au rebut
16234	MacBook13"Alu	21877000	3 212,19	-3 212,19	0,00	21/11/2008	5	S7684IBCQIAQ	Mise au rebut
16234	MacBook13"Alu	21877000				21/11/2008	5	SW8842MSJIAQ	Mise au rebut
15749	CamescopePANASONIC	21537000	937,30	-680,77	256,53	19/11/2008	7	HDC-SD100	Mise au rebut
16398	UNITE CENTRALE NEC = ECRANS	21877000	1 872,94	-1 872,94	0,00	01/05/2008	5	S109757300002/0/30	Mise au rebut
16400	D830 INTEL CORE 2 DUO T7250 4à9G6LH3J BàDG6LH3	21877000	8 783,42	-8 783,42	0,00	01/03/2008	5	4À9G6LH3J BÀDG6LH3	Hors service
16401	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	2 140,24	-2 140,24	0,00	22/02/2008	5	SVM8052WFX89	Hors service
16402	D630INTELCORE2DUO	21877000	975,94	-975,94	0,00	23/02/2008	5	FS6LH3J	Hors service
16405	MICROORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	2 140,24	-2 140,24	0,00	25/03/2008	5	SW880726YX89	Mise au rebut
16409	ORDINATEUSRPORTABLED830	21877000	3 903,74	-3 903,74	0,00	11/04/2008	5	1V8YL3J - 2V8YL3J	Mise au rebut
16409	ORDINATEUSRPORTABLED830	21877000				11/04/2008	5	3V8YL3J - 4V8YL3J	Mise au rebut
16410	UNITECENTRALENEC+ECRANS	21870000	1 872,94	-1 872,94	0,00	16/04/2008	5	S109757340008-S109757350007	Mise au rebut
16410	UNITECENTRALENEC+ECRANS	21870000				16/04/2008	5	S109757360006	Mise au rebut
16411	UNITECENTRALENEC+ECRANS	21870000	2 497,25	-2 497,25	0,00	16/04/2008	5	S109757420007 - S109757430006	Mise au rebut
16411	UNITECENTRALENEC+ECRANS	21870000				16/04/2008	5	S210180200002 - S210180470009	Mise au rebut

16412	UNITECENTRALENEC+ECRANS	21870000	2 497,25	-2 497,25	0,00	16/04/2008	5	S109757370005 - S109757738004	Mise au rebut
16412	UNITECENTRALENEC+ECRANS	21870000				16/04/2008	5	S109757390003 - S109757410008	Mise au rebut
16415	ORDINATEURPORTABLELENOVO	21877000	4 631,21	-4 631,21	0,00	07/04/2008	5	L3B2031	Hors service
16415	ORDINATEURPORTABLELENOVO	21877000				07/04/2008	5	L3B2034 - L3B2026	Hors service
16417	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	2 410,54	-2 410,54	0,00	13/05/2008	5	SQ97011FH2NJZ	Hors service
16418	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	2 379,38	-2 379,38	0,00	13/05/2008	5	SVM8182FSZE7	Hors service
16423	ORDINATEURPORTABLED430	21877000	1 094,34	-1 094,34	0,00	02/07/2008	5	BGHBS3J	Hors service
16426	ORDINATEURSAPPLEMACINTOSH	21870000	9 412,48	-9 412,48	0,00	17/07/2008	5	SW8828BX8YJX / SW8828BWXYJX	Obsolète
16426	ORDINATEURSAPPLEMACINTOSH	21870000				17/07/2008	5	SW8828BX6YJX / SW8828BX9YJX	Obsolète
16430	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	5 570,54	-5 570,54	0,00	22/09/2008	5	SVM836MKWZE2 - SVM836SMYZE2	Hors service
16430	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21870000				17/09/2008	5	SVM8346DWZE2 - SVM8346DJZE2	Hors service
16430	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000				22/09/2008	5	SVM836PFMZE2 - SVM836PEYZE2	Hors service
16430	ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21870000				17/09/2008	5	SYM8140NFZE2 - SVM8346DNZE2	Hors service
16431	ORDINATEURLATITUDED4307B05Z3J	21877000	1 094,34	-1 094,34	0,00	29/09/2008	5	7B05Z3J	Hors service
16432	ORDI MACI SVM8346DWZE2/DJZE2/DNZE2/SYM8140NFZE2	21877000	5 570,54	-5 570,54	0,00	01/10/2008	5	SVM8346DWZE2/DJZE2	Hors service
16433	ORDINATEURSAPPLEMACINTOSHSW88361GZYXetHYYJX	21877000	4 706,25	-4 706,25	0,00	29/09/2008	5	SW88361GZYJX - SW88361HYYJX	Hors service
16445	CLASSENOMADE8POSTES	21877000	17 499,60	-17 499,60	0,00	17/10/2008	5	-	Mise au rebut
16446	CLASSENOMADE8POSTES	21877000	15 000,00	-15 000,00	0,00	17/10/2008	5	-	Mise au rebut
16450	ORDINATEURSPORTABLESD430469/569/669/7691Z3J	21877000	4 377,36	-4 377,36	0,00	26/09/2008	5	4691Z3J-5691Z3J-6691Z3J-7691Z3J	Hors service
16451	DELLLATITUDED43oFDR04J	21877000	1 136,20	-1 136,20	0,00	21/10/2008	5	FDRH04J	Hors service
16452	ORDINATEURAPPLEMACINTOSHSVM842FZYZE2	21877000	1 199,84	-1 199,84	0,00	13/11/2008	5	SVM842FZYZE2	Hors service
16453	KITSPREMIUMEDUCATIONMIMIO	21877000	5 016,02	-5 016,02	0,00	10/11/2008	5	-	Obsolète
16454	ORDINATEURULTRAPORTABLEd4307BPY14J	21877000	1 082,38	-1 082,38	0,00	13/11/2008	5	7BPY14J	Hors service
16470	ECRAN PLAT SIEMENS	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16471	PC OPTIPLEX 740 MT	21877000	568,10	-568,10	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16472	PC OPTIPLEX 740 MT	21877000	556,14	-556,14	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16473	HPOFFICEJET9120	21877000	1 002,25	-1 002,25	0,00	25/02/2008	5	SCN79RBZ01X	Ancienne délibération du 08/01/2008
16475	OPTIPLEX 740 MT - ADM X2 3800	21877000	627,90	-627,90	0,00	01/02/2008	5	-	INF 800
16478	ECRANLCD COUL 19p A19-3A	21877000	202,12	-202,12	0,00	01/03/2008	5	-	INF 800
16498	PLUSPAC 3A RETOUR ATELIER J+2	21877000	199,34	-199,34	0,00	01/06/2008	5	-	INF 800
16499	CANON SCANNER DR2510C	21877000	677,46	-677,46	0,00	01/06/2008	5	-	INF 800
16509	OPTIPLEX 330MT	21877000	563,62	-563,62	0,00	01/07/2008	5	-	INF 800

16510	OPTIPLEX 330MT	21877000	563,62	-563,62	0,00	01/07/2008	5	-	INF 800
16511	OPTIPLEX 330MT	21877000	563,62	-563,62	0,00	01/07/2008	5	-	INF 800
16512	OPTIPLEX 330MT	21877000	563,60	-563,60	0,00	01/07/2008	5	-	INF 800
16526	OPTIPLEX 330 DT DESKTOP CHASSIS	21877000	420,99	-420,99	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
16527	OPTIPLEX 330 MT Minti Tower Chassis	21877000	415,01	-415,01	0,00	01/08/2008	5	-	INF 800
16528	MACHINEAENDOSSERLSG90	21887000	5 527,19	-2 994,61	2 532,58	08/07/2008	5	5500404	obsolete
16535	DELLD630INTELCORE	21877000	276,22	-276,22	0,00	09/09/2008	5	59Q0V3J	Ancienne délibération du 08/01/2008
16546	ORDINATEUR FIXE OPTIPLEX	21877000	564,27	-564,27	0,00	01/10/2008	5	-	INF 800
16578	ORDINATEURPORTABLEDELLLATITUDEXT	21877000	1 567,96	-1 567,96	0,00	07/10/2008	5	67K3Z3J	Hors service
16579	3ORDINATEURSPORTABLESDELLM6300T8300	21877000	4 201,55	-4 201,55	0,00	07/10/2008	5	B9HNY3J/C9HNY3J/D9HNY3J	Hors service
16604	PLAGEBRAILLE	21877000	5 600,00	-5 600,00	0,00	25/11/2008	5	847AT036	Hors service
16665	BUSINESSNAVIGATORHPiPAQ614c	21877000	1 169,69	-1 169,69	0,00	23/05/2008	5	3CD81702DQ Réf.Dossier B8053821 du 19/05/08	Mise au rebut
16665	BUSINESSNAVIGATORHPiPAQ614c	21877000				23/05/2008	5	3CD8170323I Réf.Dossier B8053821 du 19/05/08	Mise au rebut
16759	507779-B21:serverproliantBL460cXeonE5540	21877000	4 894,28	-3 955,65	938,63	17/12/2009	5		Obsolète
16830	1ImprimanteLaserHPP4015N	21877000	1 233,08	-1 010,11	222,97	27/11/2009	5	SCNFY 193860	Mise au rebut
16832	2Portables-LatitudeE4300	21877000	2 583,36	-2 099,24	484,12	09/12/2009	5		Mise au rebut
16834	1ECRANLCDSAMSUNG+SUPPORTMURAL	21887000	2 622,83	-2 122,70	500,13	15/12/2009	5		Mise au rebut
16890	lot7:ordiappleMacintosh	21877000	1 434,66	-1 172,09	262,57	01/12/2009	5		Mise au rebut
16906	Delloptiplex760Desktopselondevis	21877000	928,10	-754,18	173,92	09/12/2009	5		Hors service
16908	PCportableprécisionM6400	21877000	1 723,44	-1 441,08	282,36	27/10/2009	5		Hors service
16934	ColonneTSK-GELG2000PW10UM125A	21537000	3 182,51	-1 852,21	1 330,30	05/12/2009	7		Hors service
16951	pcportablee4300	21877000	1 508,16	-1 218,09	290,07	18/12/2009	5		Mise au rebut
16996	ORDINATEURPORTABLELATITUDEE4300	21877000	1 375,40	-1 107,86	267,54	22/12/2009	5		Mise au rebut
17022	1PORTABLELATITUDEE4300	21877000	1 309,62	-1 058,46	251,16	17/12/2009	5	8NK2L4J	Hors service
16387	Unite Centrale	21877000	564,51	-564,51	0,00	01/02/2008	5	-	Mise au rebut
17100	LatitudeE4300avecoption	21877000	941,00	-760,02	180,98	18/12/2009	5		Mise au rebut
17101	Latitude 2100 standart base avec option	21877000	515,00	-415,95	99,05	18/12/2009	5		Mise au rebut
17124	3ProjecteursvidéoREFEX536OPTOMA	21537000	3 300,96	-1 828,13	1 472,83	15/02/2010	7		Hors service
17285	BUREAU 180X80X72	21847000	506,89	-506,89	0,00	31/12/1992	10	-	Mise au rebut
17287	ARMOIRE RIDEAUX GRIS	21847000	506,89	-506,89	0,00	31/12/1992	10	-	Mise au rebut
17299	TABLE SUPPORT IMPRIMANTE	21847000	400,21	-400,21	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
17300	TABLE SUPPORT IMPRIMANTE	21847000	398,50	-398,50	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
17301	TABL.POSTE CLAVIER ESCAMO	21847000	680,18	-680,18	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
17302	TABL.POSTE CLAVIER ESCAMO	21847000	680,18	-680,18	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
17303	CLASSEUR 3 TIROIRS	21847000	625,80	-625,80	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
17304	CLASSEUR 3 TIROIRS	21847000	625,80	-625,80	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
17311	ARMOIRE METALLIQUE	21847000	368,93	-368,93	0,00	31/03/1993	10	-	Obsolète
17314	CLASSEUR POUR CDI	21847000	634,62	-634,62	0,00	10/05/1993	10	-	Obsolète

17347	ENSEMBLE BUREAU	21847000	1 161,50	-1 103,42	58,08	01/12/1994	10	-	Obsolète
17348	ENSEMBLE BUREAU COORDONNA	21847000	1 715,04	-1 629,29	85,75	01/12/1994	10	-	Obsolète
17349	BUREAUMEDIATHEQUE	21847000	869,15	-825,68	43,47	31/12/1994	10	-	Obsolète
17350	BUREAU MEDIATHEQUE	21847000	891,86	-847,26	44,60	31/12/1994	10	-	Obsolète
17352	BANQUE D'ACCUEIL+BUREAU	21847000	2 122,84	-1 910,55	212,29	20/04/1995	10	-	Obsolète
17353	BUREAU	21847000	346,46	-311,81	34,65	20/04/1995	10	-	Obsolète
17354	TABLE DE TRAVAIL INFORMAT	21847000	216,97	-195,24	21,73	30/06/1995	10	-	Obsolète
17355	TABLE DE TRAVAIL INFORMAT	21847000	210,64	-189,57	21,07	30/06/1995	10	-	Obsolète
17356	TABLE DE TRAVAIL INFORMAT	21847000	210,64	-189,57	21,07	30/06/1995	10	-	Obsolète
17358	BUREAU BANQUE DE PRET JL	21847000	725,91	-653,30	72,61	15/06/1995	10	-	Obsolète
17359	BUREAU BANQUE DE PRET JL	21847000	540,08	-486,05	54,03	15/06/1995	10	-	Obsolète
17360	CAISSON DE BUREAU	21847000	258,08	-232,25	25,83	15/06/1995	10	-	Obsolète
17365	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	Obsolète
17366	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	Obsolète
17367	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	Obsolète
17368	VITRINE	21847000	726,22	-617,28	108,94	15/12/1996	10	-	Obsolète
17376	MEUBLE BUFFET FROID	21847000	4 918,08	-4 180,35	737,73	01/10/1996	10	-	Obsolète
17377	7 BANQUETTES D ANGLE	21847000	8 457,26	-7 188,67	1 268,59	15/10/1996	10	-	Obsolète
17379	MEUBLE SUPPORT FONTAINE	21847000	1 197,66	-1 018,01	179,65	15/10/1996	10	-	Obsolète
17381	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	INF 800
17382	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	INF 800
17383	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	INF 800
17384	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	INF 800
17392	FOUR MIXTE ROSIERES	21557000	15 692,39	-15 692,39	0,00	15/12/1993	7	-	Obsolète
17393	ENSEMBLE RAYONNAGES	21557000	1 354,83	-1 354,83	0,00	29/11/1993	7	-	Obsolète
17394	TRANCHEUR USA 300	21847000	1 009,36	-1 009,36	0,00	01/11/1996	10	-	Obsolète
17395	ARMOIRE FRIGO.NEGATIVE	21847000	2 482,02	-2 482,02	0,00	01/10/1996	10	-	Obsolète
17398	LAVE-MAINS REGLEMENTAIRE	21847000	474,34	-403,17	71,17	01/10/1996	10	-	Obsolète
17399	TABLE DE TRAVAIL	21847000	529,50	-450,05	79,45	01/10/1996	10	-	Obsolète
17401	ETAGERE SUR COLONNETTES	21847000	248,20	-210,97	37,23	01/10/1996	10	-	Obsolète
17402	MEUBLE RANGEMENT NEUTRE	21847000	965,23	-820,44	144,79	01/10/1996	10	-	Obsolète
17406	MEUBLE SUPPORT GRIL+FRITE	21847000	2 059,16	-1 750,25	308,91	15/10/1996	10	-	Obsolète
17433	ARMOIRE METALLIQUE INTEND	21847000	822,45	-822,45	0,00	28/10/1983	10	-	Obsolète
17473	LAVE VAISSELLE A CAPOT	21557000	5 287,66	-4 230,13	1 057,53	12/10/2005	7	-	Obsolète
17477	CAMIONETTE EXPRESS TOLEE	21827000	7 703,72	-7 703,72	0,00	17/06/1991	6	-	Réforme
17478	AUTOMOBILE CITROEN AX	21827000	3 963,67	-3 963,67	0,00	10/07/1995	6	-	Réforme
17483	COMPRESSEUR àAIR PEINTURE	21557000	924,78	-924,78	0,00	23/11/1995	7	-	Obsolète
17486	APP A GELER LES CANALISAT	21557000	1 377,06	-1 377,06	0,00	27/05/1998	7	-	Hors service
17487	WIRESCOP	21557000	9 754,60	-9 754,60	0,00	09/07/2001	7	-	Hors service
17492	PERFORATEUR BOSCH	21557000	668,03	-534,42	133,61	31/07/2005	7	-	INF 800
17504	MISE A NIVEAU STANDARD TE	21557000	2 794,57	-2 794,57	0,00	30/06/1997	7	-	Obsolète
17510	MONOBROSSE	21557000	1 542,84	-1 079,99	462,85	26/04/2006	7	-	Obsolète
17512	LOGICIEL COMPILATION NANT	21877000	1 169,35	-1 169,35	0,00	31/05/1990	5	-	Obsolète
17514	MICRO ORDI.MACINTOSH IICI	21877000	5 505,47	-5 505,47	0,00	23/10/1990	5	-	Obsolète

17515	ECRAN RADIUS A4 PIVOT	21877000	1 865,93	-1 865,93	0,00	23/10/1990	5	-	Obsolète
17516	PHOTOCOPIEUR XEROX 5052	21877000	15 252,67	-15 252,67	0,00	27/06/1991	5	-	Obsolète
17519	TELECOPIEUR MATRACOM 160	21877000	1 294,56	-1 294,56	0,00	05/12/1991	5	-	Obsolète
17520	PHOTOCOPIEUR TOSHIBA 1710	21877000	2 929,03	-2 929,03	0,00	27/11/1992	5	-	Obsolète
17521	LECTEUR REPRODUCTEUR MICR	21877000	3 237,44	-3 237,44	0,00	15/12/1992	5	-	Obsolète
17522	CARTADIS TC4	21877000	1 215,01	-1 215,01	0,00	26/03/1993	5	-	Obsolète
17523	PLIEUSE-INSEREUSE-COLLEUSE	21877000	5 664,79	-5 664,79	0,00	16/04/1993	5	-	Obsolète
17527	MASSICOT SUR STAND	21557000	1 808,05	-1 808,05	0,00	31/05/1994	7	-	Obsolète
17530	TELECOPIEUR PANASONIC UF	21877000	3 417,21	-3 417,21	0,00	29/11/1994	5	-	Obsolète
17531	PERFORATEUR ELECTRIQUE	21557000	2 079,25	-2 079,25	0,00	09/06/1995	7	-	Obsolète
17532	PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	21877000	1 286,97	-1 286,97	0,00	30/04/1996	5	-	Obsolète
17533	TELECOPIEUR PANASONIC	21877000	873,67	-873,67	0,00	23/03/1998	5	-	Obsolète
17534	TELECOPIEUR PANASONIC	21877000	1 524,15	-1 524,15	0,00	17/03/1998	5	-	Obsolète
17536	COPIEUR NUMERIQUE	21877000	6 059,40	-6 059,40	0,00	23/12/1998	5	-	Obsolète
17537	BUREAU AVEC VOILE DE FOND	21847000	886,73	-886,73	0,00	22/12/1999	10	-	Obsolète
17538	ARMOIRE FORTE	21847000	1 099,44	-1 099,44	0,00	22/12/1999	10	-	Obsolète
17539	BUREAU PROFIL PLUS COMPACT	21847000	939,16	-939,16	0,00	17/12/1999	10	-	Obsolète
17540	MODULE TECHNISPACE DE VIBAC	21847000	1 656,01	-1 656,01	0,00	17/12/1999	10	-	Obsolète
17541	BUREAU	21847000	1 978,30	-1 978,30	0,00	17/12/1999	10	-	Obsolète
17542	BUREAU	21847000	1 978,30	-1 978,30	0,00	17/12/1999	10	-	Obsolète
17550	SERVEUR DELL	21877000	3 695,46	-3 695,46	0,00	04/04/2000	5	-	Hors service
17551	ARMOIRE DE BRASSAGE INFORMATIQ	21877000	1 097,26	-1 097,26	0,00	31/12/2000	5	-	Hors service
17552	COMMUTATEUR-PROCURVSWITCH2424M	21877000	1 493,27	-1 493,27	0,00	20/12/2000	5	-	Hors service
17553	COMMUTATEUR-PROCURVSWITCH2424M	21877000	1 493,27	-1 493,27	0,00	20/12/2000	5	-	Hors service
17555	ORDINATEUR PORTABLE APPLE	21877000	1 782,04	-1 782,04	0,00	30/09/2004	5	-	Hors service
17556	IMPRIMANTE LEXMARK	21877000	843,18	-843,18	0,00	11/10/2004	5	-	Hors service
17557	IMPRIMANTE LEXMARK	21877000	843,18	-843,18	0,00	11/10/2004	5	-	Hors service
17558	ORDINATEUR PORTABLE HP	21877000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	5	-	Hors service
17559	ORDINATEUR PORTABLE HP	21877000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	5	-	Hors service
17560	ORDINATEUR PORTABLE HP	21877000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	5	-	Hors service
17561	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17562	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17563	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17564	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17565	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17566	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17567	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17568	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17569	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Hors service
17578	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17579	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17580	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17581	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17582	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service

17583	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17584	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17585	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17586	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17587	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17588	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17589	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17590	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17591	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17592	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Hors service
17593	SERVEUR DELL PE 1800	21877000	1 847,82	-1 847,82	0,00	12/12/2004	5	-	Hors service
17594	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17595	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17596	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17597	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17598	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17599	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17600	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17601	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17602	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17603	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	27/06/2005	5	-	Hors service
17604	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	1 216,33	-1 216,33	0,00	04/07/2005	5	-	Hors service
17605	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	1 216,33	-1 216,33	0,00	04/07/2005	5	-	Hors service
17606	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	1 216,34	-1 216,34	0,00	04/07/2005	5	-	Hors service
17607	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17608	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17609	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17610	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17611	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17612	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17613	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17614	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17615	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17616	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17617	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17618	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17619	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17620	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17621	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Hors service
17622	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	1 216,33	-1 216,33	0,00	03/04/2006	5	-	Hors service
17623	SERVEUR NEC 5800	21877000	3 782,95	-3 782,95	0,00	26/04/2006	5	-	Hors service
17646	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21877000	1 794,00	-1 794,00	0,00	10/10/2006	5	-	Hors service
17647	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21877000	1 060,00	-1 060,00	0,00	24/11/2006	5	-	Hors service
17648	ANALYSEUR DE RESEAU PORTABLE	21877000	9 971,83	-5 983,09	3 988,74	26/03/2007	5	-	Hors service

17649	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO	21877000	1 542,84	-1 542,84	0,00	13/06/2007	5	-	Hors service
17650	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17651	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17652	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17653	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17654	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17655	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17656	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17657	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17658	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17659	IMPRIMANTE ACULASER CANON	21877000	598,00	-598,00	0,00	30/05/2007	5	-	Hors service
17660	IMPRIMANTE ACULASER CANON	21877000	598,00	-598,00	0,00	30/05/2007	5	-	Hors service
17661	IMPRIMANTE LASER HP	21877000	302,59	-302,59	0,00	29/05/2007	5	-	Hors service
17662	IMPRIMANTE ACULASER CANON	21877000	598,00	-598,00	0,00	30/05/2007	5	-	Hors service
17663	UNITE CENTRALE NEC	21877000	478,40	-478,40	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17664	UNITE CENTRALE NEC	21877000	478,40	-478,40	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17665	UNITE CENTRALE NEC	21877000	416,21	-416,21	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17666	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17667	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17668	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17669	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17670	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17671	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17672	ORDINATEUR NEC	21877000	624,32	-624,32	0,00	07/06/2007	5	-	Hors service
17673	ORDINATEUR NEC	21877000	624,32	-624,32	0,00	07/06/2007	5	-	INF 800
17687	G2I SUPPLEMENT:RUNTIME	21877000	1 397,29	-1 397,29	0,00	01/05/1997	5	-	Obsolète
17696	DIVERSES CONNECTIONS INF	21877000	34 638,55	-34 638,55	0,00	21/12/1999	5	-	Obsolète
17713	RESTRUCTURATION RESTAURAT	21818000	94 382,89	-94 382,89	0,00	31/12/1996	5	-	Obsolète
17714	TRAVAUX / LIAISON RADIO CMD	21877000	7 512,79	-7 512,79	0,00	07/11/2003	5	-	Obsolète
17715	INSTAL.ROUTEURS MARCHE GIP/RMU	21818000	14 661,27	-5 864,49	8 796,78	26/05/2005	5	-	Obsolète
17716	INSTAL.ROUTEURS CISCO- LYRES	21877000	25 137,52	-10 055,01	15 082,51	01/01/2005	5	-	Obsolète
17719	POINT CISCO AIRONNET	21877000	832,72	-291,46	541,26	15/06/2006	5	-	Obsolète
17720	POINT CISCO AIRONNET	21877000	1 665,42	-582,89	1 082,53	15/06/2006	5	-	Obsolète
17729	PORTIQUE ANTIVOL	21818000	7 063,77	-4 238,27	2 825,50	14/04/2007	5	-	Mise au rebut
17860	CAMIONNETTE	21827000	10 596,83	-10 596,83	0,00	02/08/2000	6	-	Cession à caractère onéreux
17867	PLIEUSE	21877000	3 018,53	-3 018,53	0,00	29/10/1993	5	-	Mise au rebut
17868	TELECOPIEUR RICOH	21877000	2 919,99	-2 919,99	0,00	30/09/1994	5	-	Obsolète
17870	IMPRIMANTE HP	21877000	1 349,17	-1 349,17	0,00	29/12/1994	5	-	Mise au rebut
17878	BANC MOBILE INOX	21557000	6 729,90	-6 729,90	0,00	29/12/1995	7	-	Obsolète
17882	FOUR VAPEUR	21557000	18 142,19	-18 142,19	0,00	30/04/2000	7	-	Obsolète
17895	TELECOPIEUR	21877000	1 518,76	-1 518,76	0,00	31/12/1994	5	-	Obsolète
17896	ENSEMBLE SWITCH ETHERNET	21877000	1 549,47	-1 549,47	0,00	25/06/2004	5	-	Obsolète
17897	ENSEMBLE SWITCH FAST ETHER	21877000	2 084,12	-2 084,12	0,00	25/06/2004	5	-	Obsolète

17970	CAMESCOPE PANASONIC	21877000	432,95	-432,95	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
17971	CAMESCOPE PANASONIC	21877000	432,95	-432,95	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
17972	CAMESCOPE PANASONIC	21877000	432,95	-432,95	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
18041	BUREAU 180X80X72	21847000	506,89	-506,89	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
18049	ENSEMBLE BUREAU COORDONNA	21847000	1 874,22	-1 780,51	93,71	01/12/1994	10	-	Obsolète
18052	BUREAU BANQUE DE PRET JL	21847000	505,75	-455,14	50,61	15/06/1995	10	-	Obsolète
18054	SURCHAUFFEUR	21557000	5 549,25	-5 549,25	0,00	28/04/1994	7	-	Obsolète
18056	LAVE-MAINS REGLEMENTAIRE	21847000	474,34	-403,17	71,17	01/10/1996	10	-	Obsolète
18057	MEUBLE SUPPORT CAISSE ENR	21847000	1 443,25	-1 226,76	216,49	01/10/1996	10	-	Obsolète
18058	GRILLADE	21847000	1 101,28	-1 101,28	0,00	15/10/1996	10	-	Obsolète
18060	ENS.MATERIC LUNDIA BUREAU	21847000	923,83	-923,83	0,00	01/06/1987	10	-	Obsolète
18065	MINI AUTO LAVEUSE SERVOMA	21557000	1 800,66	-1 800,66	0,00	18/01/1983	7	-	Mise au rebut
18066	CLIMATISEUR	21847000	3 033,58	-3 033,58	0,00	04/06/1998	10	-	Mise au rebut
18067	ASPIRATEUR DORSAL	21557000	350,43	-315,39	35,04	28/06/2004	7	-	Mise au rebut
18069	IMPRIMANTE LEXMARK	21877000	843,18	-843,18	0,00	11/10/2004	5	-	Obsolète
18070	ORDINATEUR PORTABLE HP	21877000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	5	-	Obsolète
18071	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18072	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18073	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18074	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18077	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18078	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18079	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18080	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18081	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18082	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18083	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18088	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21877000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	5	-	Obsolète
18090	UNITE CENTRALE NEC	21877000	416,21	-416,21	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18091	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18092	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18093	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18100	LOGICIEL	21617000	1 003,84	-1 003,84	0,00	16/07/1998	0	-	Obsolète
18214	MEUBLE DE RANGEMENTAUDIO	21847000	965,86	-965,86	0,00	31/12/1993	10	-	Mise au rebut
18215	MEUBLE RANGT AUDIO VISUEL	21847000	1 157,73	-1 157,73	0,00	05/12/1997	10	-	Obsolète
18221	BUREAU SECRETAIRE	21847000	847,62	-847,62	0,00	31/12/1987	10	-	Mise au rebut
18223	BUFFET	21847000	1 824,81	-1 824,81	0,00	01/12/1991	10	-	Mise au rebut
18231	ARMOIRE FORTE MULTIMEDIA	21877000	1 135,06	-908,05	227,01	13/05/2005	5	-	Obsolète
18234	TOURELLE CENTRALE	21557000	1 471,75	-1 471,75	0,00	31/08/1994	7	-	Mise au rebut
18235	BLOC DE CUISSON	21557000	1 066,75	-1 013,40	53,35	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18236	FRITEUSE	21557000	3 055,60	-2 902,82	152,78	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18237	PLACARD TECHNIQUE	21557000	885,94	-841,63	44,31	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18238	SAUTEUSE BASCULANTE	21557000	3 760,73	-3 572,68	188,05	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18240	MELANGEUR TOUCAN	21557000	2 809,47	-2 809,47	0,00	03/09/2001	7	-	Mise au rebut

18241	EPLUCHEUSE MIXTE	21557000	2 665,07	-2 665,07	0,00	03/09/2001	7	-	Mise au rebut
18244	TONDEUSE	21557000	2 164,78	-2 164,78	0,00	28/03/1994	7	-	Mise au rebut
18247	ASPIRATEUR DE FEUILLES	21557000	1 421,19	-1 421,19	0,00	17/12/1999	7	-	Mise au rebut
18253	AUTOCOMMUTATEUR	21557000	7 313,69	-7 313,60	0,09	18/08/1998	7	-	Mise au rebut
18317	FOUR MIXTE	21557000	15 061,02	-14 307,97	753,05	22/04/1994	7	-	Mise au rebut
18318	FRITEUSE	21557000	3 055,60	-2 902,82	152,78	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18319	MAINTIEN EN TEMPERATURE	21557000	4 194,67	-3 984,93	209,74	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18320	TRANCHEUR	21557000	1 957,48	-1 957,48	0,00	03/09/2001	7	-	Mise au rebut
18334	BUREAU SECRETAIRE	21847000	651,72	-651,72	0,00	31/12/1992	10	-	Mise au rebut
18337	ARMOIRE RIDEAUX GRIS	21847000	506,89	-506,89	0,00	31/12/1992	10	-	Mise au rebut
18342	TABL.POSTE CLAVIER ESCAMO	21847000	680,18	-680,18	0,00	31/12/1992	10	-	Mise au rebut
18346	ARMOIRE METALLIQUE	21847000	368,93	-368,93	0,00	31/03/1993	10	-	Mise au rebut
18347	ARMOIRE METALLIQUE	21847000	368,93	-368,93	0,00	08/06/1993	10	-	Mise au rebut
18363	CAISSON DE BUREAU COORDON	21847000	608,99	-578,52	30,47	01/12/1994	10	-	Mise au rebut
18364	ENSEMBLE BUREAU SCOLARITE	21847000	3 841,25	-3 841,25	0,00	30/11/1994	10	-	Mise au rebut
18365	BUREAU INFORMATIQUE	21847000	733,18	-659,83	73,35	30/06/1995	10	-	Mise au rebut
18367	BUREAU BANQUE DE PRET JL	21847000	505,75	-455,14	50,61	15/06/1995	10	-	Mise au rebut
18368	ELEMENT D'ANGLE(BANQUE)90	21847000	403,72	-363,33	40,39	15/06/1995	10	-	Mise au rebut
18371	ARMOIRE A RIDEAUX	21847000	1 186,22	-1 186,20	0,02	20/11/1998	10	-	Mise au rebut
18373	FONTAINE D EAU REFRIGEREE	21847000	1 121,51	-953,26	168,25	01/10/1996	10	-	Mise au rebut
18374	MEUBLE COLLECTEUR DECHETS	21847000	1 323,75	-1 125,16	198,59	15/10/1996	10	-	Mise au rebut
18375	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	Mise au rebut
18376	VITRINE	21847000	726,22	-617,28	108,94	15/12/1996	10	-	INF 800
18378	ARMOIRE FRIGORIFIQ.PHILIP	21557000	1 483,16	-1 483,16	0,00	06/02/1987	7	-	Mise au rebut
18382	FOUR AIR PULSE	21847000	4 394,10	-4 394,10	0,00	01/10/1996	10	-	Mise au rebut
18383	TABLE DE TRAVAIL	21847000	492,73	-418,80	73,93	01/10/1996	10	-	Mise au rebut
18384	MEUBLE DE RANGEMENT NEUTR	21847000	965,23	-820,44	144,79	01/10/1996	10	-	Mise au rebut
18385	PLAQUE VITRO-CERAMIQUE	21847000	928,46	-928,46	0,00	01/10/1996	10	-	Mise au rebut
18447	COPIEUR	21557000	22 931,98	-22 931,98	0,00	28/06/1991	7	-	déjà demandé
18453	MEUBLE A CHARIOT	21557000	2 038,72	-2 038,72	0,00	29/12/1995	7	-	Mise au rebut
18455	1/2 BLOC DE FILTRAGE D'ACCESSO	21557000	4 979,95	-4 979,95	0,00	20/12/2000	7	-	Mise au rebut
18461	PHOTOCOPIEUR	21877000	1 319,87	-1 319,87	0,00	22/01/1993	5	-	Obsolète
18462	ENSEMBLE SWITCH FAST ETHER	21877000	1 359,85	-1 359,85	0,00	29/06/2004	5	-	Obsolète
18463	CHAUDIERE	21818000	25 893,18	-25 893,18	0,00	15/10/1993	5	-	Hors service
18492	CAMESCOPE PANASONIC	21877000	432,95	-432,95	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
18493	CAMESCOPE PANASONIC	21877000	432,96	-432,96	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
18521	TABLE ROULANTE:TV+MAGNETO	21847000	346,06	-346,06	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
18553	PLACARD MURAL	21847000	1 212,88	-1 152,23	60,65	26/01/1994	10	-	Mise au rebut
18556	MONTE MATERIAUX+BENNE BET	21557000	3 521,57	-3 521,57	0,00	17/06/1994	7	-	Obsolète
18561	TONDEUSE THERMIQ.AUTOTRAC	21557000	899,45	-899,45	0,00	27/05/1988	7	-	Mise au rebut
18564	ASPIRATEUR SOUFFLEUR TORA	21557000	1 410,15	-1 410,15	0,00	27/05/1988	7	-	Hors service
18567	AUTOCOMMUTATEUR TELEPHON	21877000	3 685,90	-3 685,90	0,00	03/12/1998	5	-	Obsolète
18572	IMPRI.PERSONAL LASER NT	21877000	2 978,75	-2 978,75	0,00	23/10/1990	5	-	Mise au rebut
18573	MICRO ORDINAT. MACINTOSH	21877000	1 516,87	-1 516,87	0,00	11/07/1991	5	-	Mise au rebut

18575	CARTADIS TC4	21877000	1 309,93	-1 309,93	0,00	22/03/1993	5	-	Mise au rebut
18576	CARTADIS TC4	21877000	1 057,71	-1 057,71	0,00	31/03/1993	5	-	Mise au rebut
18579	JOURNAL ELECTRO.LUMINEUX	21557000	8 675,00	-8 675,00	0,00	29/12/1994	7	-	Obsolète
18580	TELECOPIEUR PANASONIC	21877000	873,67	-873,67	0,00	19/03/1998	5	-	Obsolète
18581	TELECOPIEUR PANASONIC	21877000	1 524,15	-1 524,15	0,00	10/03/1998	5	-	Obsolète
18582	ARMOIRE BIBLIOTHEQUE	21847000	847,75	-847,75	0,00	22/12/1999	10	-	Obsolète
18583	BUREAU PROFIL PLUS COMPAC	21847000	939,16	-939,16	0,00	17/12/1999	10	-	Obsolète
18587	COMMUTATEUR (HP SWITCH 4000M)	21877000	3 097,77	-3 097,77	0,00	20/12/2000	5	-	Obsolète
18588	SERVEUR GERICO	21877000	6 311,78	-6 311,78	0,00	28/08/2002	5	-	Obsolète
18589	ORDINATEUR APPLE	21877000	4 186,00	-4 186,00	0,00	24/09/2004	5	-	Obsolète
18590	IMPRIMANTE LEXMARK	21877000	843,18	-843,18	0,00	11/10/2004	5	-	Obsolète
18591	ORDINATEUR PORTABLE HP	21877000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	5	-	Obsolète
18592	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18593	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18594	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18595	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18596	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18600	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18601	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18602	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18603	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18604	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18605	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18606	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Obsolète
18607	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Obsolète
18608	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	27/06/2005	5	-	Obsolète
18609	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Obsolète
18610	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Obsolète
18611	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	1 216,33	-1 216,33	0,00	04/07/2005	5	-	Obsolète
18612	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18613	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18614	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18615	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18616	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18617	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18618	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18623	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21877000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	5	-	Obsolète
18631	SERVEUR SAMBA DELL PE 1800	21877000	3 324,88	-3 324,88	0,00	07/10/2006	5	-	Obsolète
18632	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO	21877000	1 542,84	-1 542,84	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
18633	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Obsolète
18634	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Obsolète
18635	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21877000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	5	-	Obsolète
18636	IMPRIMANTE HP	21877000	302,59	-302,59	0,00	25/05/2007	5	-	Obsolète
18637	IMPRIMANTE LASER HP	21877000	302,59	-302,59	0,00	29/05/2007	5	-	Obsolète

18638	UNITE CENTRALE NEC	21877000	478,40	-478,40	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18639	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18640	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18641	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18642	ORDINATEUR NEC	21877000	624,32	-624,32	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18650	LOGICIELS M A J NETWARE	21877000	2 186,75	-2 186,75	0,00	23/12/1998	5	-	Obsolète
18663	ENCYCLOPEDIE MULTIMEDIA	21617000	1 490,49	-1 490,49	0,00	31/12/1994	0	-	Obsolète
18690	CLIMATISEUR	21557000	1 301,79	-1 301,79	0,00	05/07/1995	7	-	Obsolète
18691	ASPIRATEUR ALTO	21557000	417,40	-333,92	83,48	06/09/2005	7	-	Obsolète
18692	IMPRIMANTE LEXMARK	21877000	843,18	-843,18	0,00	11/10/2004	5	-	Obsolète
18693	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18740	RAYONNAGE	21847000	2 067,86	-2 067,86	0,00	28/04/1999	10	-	Perte
18747	ENSEMBLE DE BUREAU	21847000	1 554,83	-1 554,83	0,00	12/12/1994	10	-	Mise au rebut
18749	BLOC DE CUISSON	21557000	2 133,49	-2 026,81	106,68	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18750	MARMITE RONDE	21557000	3 236,40	-3 074,58	161,82	22/07/1994	7	-	Mise au rebut
18751	ARMOIRE FRIGORIFIQUE	21557000	2 728,94	-2 728,94	0,00	10/03/1998	7	-	Mise au rebut
18755	ASPIRATEUR	21557000	851,86	-851,86	0,00	01/12/1991	7	-	Mise au rebut
18758	ARMOIRE PRODUITS CHIMIQ	21847000	1 248,83	-1 248,80	0,03	27/10/1998	10	-	Mise au rebut
18772	CAMESCOPE PANASONIC	21877000	432,95	-432,95	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
18779	CONVERTISSEUR SCAN VISION	21877000	1 750,36	-1 750,36	0,00	14/11/2000	5	-	Obsolète
18784	CAMESCOPE PANASONIC	21877000	432,95	-432,95	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
18794	MEUBLE A PLATS GARNIS	21847000	2 197,05	-1 867,49	329,56	01/10/1996	10	-	Obsolète
18812	LAVEUSE TUNNEL	21557000	9 744,97	-9 744,97	0,00	31/12/1997	7	-	Mise au rebut
18824	TABLE SUPPORT IMPRIMANTE	21847000	400,21	-400,21	0,00	31/12/1992	10	-	Mise au rebut
18831	BUREAU SECRETAIRE	21847000	651,72	-651,72	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
18833	MEUBLE VH 4T POUR DOSSIER	21847000	437,99	-437,99	0,00	31/12/1992	10	-	Obsolète
18837	TABLE POUR FAX LASER	21847000	198,88	-188,93	9,95	30/09/1994	10	-	Obsolète
18841	VITRINE D INTERIEUR	21847000	625,10	-531,31	93,79	15/12/1996	10	-	Obsolète
18842	VITRINE	21847000	1 719,03	-1 461,17	257,86	15/12/1996	10	-	Obsolète
18844	MEUBLE PLATEAU SELF	21557000	2 586,52	-2 586,52	0,00	26/09/2002	7	-	Obsolète
18845	BATTEUR MELANGEUR BMX 40S	21557000	4 096,60	-4 096,60	0,00	31/10/1994	7	-	Obsolète
18849	TABLEAU BLANC	21847000	1 513,11	-1 513,11	0,00	23/12/1998	10	-	Obsolète
18852	ARMOIRE REFRIGEREE NEGATIVE	21557000	1 312,77	-1 312,77	0,00	04/09/2001	7	-	Obsolète
18858	BALANCE ELECTRO.POSTALE	21877000	1 750,42	-1 750,42	0,00	23/06/1988	5	-	Obsolète
18859	TELECOPIEUR MATRACOM 140T	21877000	1 809,49	-1 809,49	0,00	29/11/1990	5	-	Obsolète
18860	CARTADIS TC4	21877000	1 057,71	-1 057,71	0,00	31/03/1993	5	-	Obsolète
18861	TELECOPIEUR AGORIS	21877000	1 323,49	-1 323,49	0,00	01/06/1995	5	-	Obsolète
18862	MODULE TECHNISPACE DE VIBAC	21847000	1 656,01	-1 656,01	0,00	17/12/1999	10	-	Obsolète
18863	DISQ DUR POUR SERV.HP3000/9000	21877000	1 503,85	-1 503,85	0,00	31/05/2000	5	-	Obsolète
18864	IMPRIMANTE LEXMARK	21877000	843,18	-843,18	0,00	11/10/2004	5	-	Obsolète
18865	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	20/10/2004	5	-	Obsolète
18867	ORDINATEUR NEC	21877000	993,88	-993,88	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18868	ORDINATEUR NEC	21877000	993,87	-993,87	0,00	09/11/2004	5	-	Obsolète
18869	SERVEUR DELL PE 2800	21877000	5 059,08	-5 059,08	0,00	07/12/2004	5	-	Obsolète

18870	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	27/06/2005	5	-	Obsolète
18871	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18872	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	23/06/2005	5	-	Obsolète
18873	SERVEUR DELL PE1800	21877000	3 523,42	-3 523,42	0,00	04/07/2006	5	-	Obsolète
18876	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO	21877000	1 542,84	-1 542,84	0,00	13/06/2007	5	-	Obsolète
18877	IMPRIMANTE HP	21877000	302,59	-302,59	0,00	25/05/2007	5	-	Obsolète
18878	ORDINATEUR NEC	21877000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
18956	REPROGRAPHIE	21358000	168,41	-143,14	25,27	23/09/1996	20	#N/A	Obsolète
19135	TABLE IMPRIMANTE+1CORBEIL	21847000	287,42	-287,40	0,02	28/12/1988	10	-	Obsolète
19170	CAISSON 3 TIROIRS	21847000	318,94	-318,80	0,14	28/12/1988	10	-	Obsolète
19190	TABLE DACTYLO + CHAISE	21847000	330,69	-330,60	0,09	28/12/1988	10	-	Obsolète
19230	BUREAU INFORMATIQUE	21847000	387,28	-387,20	0,08	28/12/1988	10	-	Obsolète
19240	ECRAN ORDINATEUR	21877000	398,99	-398,95	0,04	14/10/2003	5	-	déjà demandé
19307	POSTE INFORMATIQUE	21847000	514,48	-514,40	0,08	28/12/1988	10	-	Obsolète
19324	BUREAU DEUX CAISSONS	21847000	571,68	-571,60	0,08	07/10/1988	10	-	Obsolète
19408	RAYONNA.SIMPLE FACE STAND	21847000	807,77	-807,77	0,00	15/10/1974	10	-	Obsolète
19409	TOUR DE CLASSEMENT 45003	21847000	809,52	-809,52	0,00	17/03/1983	10	-	Obsolète
19411	ENSEMBLE MEUBLE 60 CM 1 PORTE	21818000	818,37	-818,37	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19416	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	04/05/2006	5	-	Obsolète
19417	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	04/05/2006	5	-	Obsolète
19418	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	20/06/2006	5	-	Obsolète
19419	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	04/05/2006	5	-	Obsolète
19420	ORDINATEUR NEC	21877000	827,63	-827,63	0,00	04/05/2006	5	-	Obsolète
19421	ORDINATEUR NEC	21877000	827,64	-827,64	0,00	04/05/2006	5	-	Obsolète
19423	FICHIER M 420	21847000	857,85	-857,85	0,00	17/03/1983	10	-	Obsolète
19431	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	21557000	904,02	-904,02	0,00	21/04/1989	7	-	Obsolète
19432	MACHINE A OUVRIR COURRIER	21877000	904,75	-904,75	0,00	18/11/1988	5	-	Obsolète
19434	MITIGEUR	21557000	918,35	-918,35	0,00	07/12/1999	7	-	Obsolète
19435	MITIGEUR	21557000	918,35	-918,35	0,00	07/12/1999	7	-	Obsolète
19437	ORDINATEUR NEC	21877000	920,92	-920,92	0,00	23/11/2006	5	-	Obsolète
19438	ORDINATEUR NEC	21877000	920,92	-920,92	0,00	23/11/2006	5	-	Obsolète
19442	ORDINATEUR NEC	21877000	920,92	-920,92	0,00	23/11/2006	5	-	Obsolète
19443	ORDINATEUR NEC	21877000	920,92	-920,92	0,00	23/11/2006	5	-	Obsolète
19444	ORDINATEUR NEC	21877000	920,92	-920,92	0,00	23/11/2006	5	-	Obsolète
19446	ENSEMBLE MEUBLE BAS 2 PORTES	21818000	930,94	-930,94	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19447	ENSEMBLE ARMOIRE A VANTAUX	21818000	934,05	-934,05	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19454	BAIN - MARIE ELECTROLUX	21557000	956,04	-956,04	0,00	04/10/1999	7	-	Obsolète
19458	ARMOIRE	21818000	972,37	-972,37	0,00	23/01/2006	5	-	Obsolète
19462	PAILLASSE ADOSSEE 3 ML	21818000	990,46	-990,46	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19465	MEUBLE BOITE AUX LETTRES	21847000	1 013,31	-1 013,31	0,00	15/06/1975	10	-	Obsolète
19468	ARMOIRE FRIGORIFIQ BONNET	21557000	1 029,48	-1 029,48	0,00	29/01/1974	7	-	Obsolète
19470	ORDINATEUR NEC	21877000	1 052,48	-1 052,48	0,00	11/10/2004	5	-	Mise au rebut
19471	ORDINATEUR NEC	21877000	1 052,48	-1 052,48	0,00	11/10/2004	5	-	Mise au rebut
19495	PHOTOCOPIEUR CANON	21877000	1 162,93	-1 162,93	0,00	18/04/2002	5	-	Obsolète

19497	INSTALLATION CLOISON	21818000	1 169,08	-1 169,08	0,00	10/07/1993	5	-	Obsolète
19512	EPLUCHEUSE A LEGUMES	21557000	1 262,18	-1 262,18	0,00	15/06/1981	7	-	Obsolète
19522	ENSEMBLE MEUBLE ATYPIQUES 4 TI	21818000	1 359,49	-1 359,49	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19523	REFROIDISSEUR D'EAU	21557000	1 362,35	-1 362,35	0,00	04/10/1999	7	-	Obsolète
19525	SWITCH ETHERNET HP	21877000	1 365,64	-1 365,64	0,00	15/03/2001	5	-	Obsolète
19526	SWITCH ETHERNET HP	21877000	1 365,64	-1 365,64	0,00	15/03/2001	5	-	Obsolète
19527	CAMERA NUMERIQUE CANON	21877000	1 370,00	-1 370,00	0,00	02/05/2002	5	-	Obsolète
19533	TABLES PROFS	21818000	1 424,74	-1 424,74	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19534	ROUTEUR NUMERIS CISCO	21877000	1 426,72	-1 426,72	0,00	21/05/2001	5	-	Obsolète
19536	ORDINATEUR PORTABLE IBOOK G4	21877000	1 459,12	-1 459,12	0,00	23/11/2004	5	-	Obsolète
19544	CLASSEUR GDE CAPACITE CGC	21877000	1 512,40	-1 512,40	0,00	20/05/1985	5	-	Obsolète
19545	FOSSE DE LECTURE SERIETAD	21847000	1 526,08	-1 526,08	0,00	05/07/1977	10	-	Obsolète
19547	RAYONNAGE TYPE 890	21847000	1 544,12	-1 544,12	0,00	17/02/1983	10	-	Obsolète
19550	CHAMBRE FROIDE DEMONTABLE	21557000	1 595,73	-1 595,73	0,00	15/09/1971	7	-	Obsolète
19551	HP SWITCH ETHERNET	21877000	1 602,64	-1 602,64	0,00	30/08/2002	5	-	Obsolète
19558	TRANCHEUR VIANDE TYPE 512	21557000	1 677,25	-1 677,25	0,00	15/06/1981	7	-	Mise au rebut
19562	ENSEMBLE CHAUFFEUSES	21847000	1 780,78	-1 780,78	0,00	14/11/1984	10	-	Mise au rebut
19567	ORDINATEUR PORTABLE HP	21877000	1 805,96	-1 805,96	0,00	28/09/2004	5	-	Obsolète
19568	ORDINATEUR PORTABLE HP	21877000	1 805,96	-1 805,96	0,00	22/12/2004	5	-	Obsolète
19575	ORDINATEUR MAC G5	21877000	1 871,74	-1 871,74	0,00	26/11/2004	5	-	Obsolète
19576	ORDINATEUR MAC G5	21877000	1 871,74	-1 871,74	0,00	26/11/2004	5	-	Obsolète
19578	RAYONNAGE DERIE CONSUL	21847000	1 898,23	-1 898,23	0,00	05/07/1977	10	-	Obsolète
19581	TABLE PROFESSEUR	21818000	1 916,86	-1 916,86	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19588	VIDEOPROJECTEUR SONY	21877000	1 997,63	-1 997,60	0,03	19/12/2003	5	-	Obsolète
19589	VIDEOPROJECTEUR SONY	21877000	1 997,63	-1 997,60	0,03	19/12/2003	5	-	Obsolète
19590	VIDEOPROJECTEUR SONY	21877000	1 997,63	-1 997,60	0,03	19/12/2003	5	-	Obsolète
19591	VIDEOPROJECTEUR SONY	21877000	1 997,63	-1 997,60	0,03	19/12/2003	5	-	Obsolète
19592	VIDEOPROJECTEUR SONY	21877000	1 997,63	-1 997,60	0,03	19/12/2003	5	-	Obsolète
19599	ADOUCISSEUR TYPE P/7080	21557000	2 115,41	-2 115,41	0,00	06/06/1985	7	-	Obsolète
19600	RANGEMENT COLLECTIONS	21818000	2 130,82	-2 130,82	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19601	PAILLASSE HOTTE	21818000	2 187,42	-2 187,42	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19602	ENSEMBLE REPONDEUR ENREGISTREU	21557000	2 190,09	-2 190,09	0,00	24/04/1991	7	-	Obsolète
19608	CAMERA NUMERIQUE SONY	21877000	2 285,21	-2 285,21	0,00	22/05/2002	5	-	Obsolète
19624	TRAVAUX ELECTRI AMPHI TOURETTE	21818000	2 511,60	-1 255,80	1 255,80	24/11/2003	5	-	déjà demandé
19625	MINI AUTO LAVEUSE WETROK	21557000	2 513,12	-2 513,12	0,00	05/12/1986	7	-	Mise au rebut
19631	BAR SEC L6M H1.15 LAR0.75	21847000	2 716,64	-2 716,64	0,00	25/06/1974	10	-	Mise au rebut
19634	PAILLASSE EN ALLEGE 9ML	21818000	2 803,10	-2 803,10	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19644	PAILLASSE 90 CM 6 ML	21818000	3 039,72	-3 039,72	0,00	07/08/1997	5	-	Obsolète
19655	RIDEAU DESCENE+ACCESSOIRE	21847000	3 653,22	-3 653,22	0,00	16/09/1976	10	-	Obsolète
19656	ENSEMBLE SWITCH HP + LOGICIEL	21818000	3 662,15	-3 662,15	0,00	07/06/2007	5	-	Obsolète
19664	PONT WIFI - ST ETIENNE	21818000	3 819,04	-1 336,65	2 482,39	07/02/2006	5	-	Obsolète
19665	PLACARDS PORTES COULISSAN	21818000	3 823,42	-3 632,25	191,17	20/12/1994	5	-	déjà demandé
19668	PHOTOCOPIEUSE NASHUA 3120	21877000	3 977,70	-3 977,70	0,00	15/06/1992	5	-	Obsolète
19671	TRVX CABLAGE INFORM. ST ET	21818000	4 031,72	-1 411,11	2 620,61	30/05/2006	5	-	Obsolète

19672	FOUR AIR PULSE CHARVET	21557000	4 052,55	-4 052,55	0,00	15/12/1982	7	-	Obsolète
19673	SERVEUR DELL PE 2800	21877000	4 102,28	-4 102,28	0,00	02/12/2004	5	-	Obsolète
19674	COPIEUR 1025 STANDARD	21877000	4 147,84	-4 147,84	0,00	14/04/1986	5	-	Obsolète
19676	TRAVAUX SOL / AMPHI TOURETTE	21818000	4 197,96	-2 098,95	2 099,01	24/11/2003	5	-	déjà demandé
19679	SERVEUR DELL	21877000	4 574,70	-4 574,70	0,00	10/10/2003	5	-	Obsolète
19685	CHAUDIERE CHAUFFAGE CENTR	21557000	4 912,65	-4 912,65	0,00	15/09/1975	7	-	déjà demandé
19686	EXTENSION DE RESEAU INFOR	21818000	4 936,68	-4 689,84	246,84	28/02/1994	5	-	Obsolète
19708	ROUTEUR	21877000	6 126,26	-6 126,26	0,00	20/07/2001	5	-	Mise au rebut
19711	COMPACTEUR DE DECHETS	21557000	6 345,25	-6 345,25	0,00	04/12/1989	7	-	Mise au rebut
19714	RESTAURATION COMPLEMENTS	21818000	6 999,12	-6 999,12	0,00	30/04/1997	5	-	déjà demandé
19716	MISE EN RESEAU TOURETTE	21818000	7 186,98	-6 827,61	359,37	15/10/1994	5	-	déjà demandé
19718	TRAVAUX PEINTUR AMPHI TOURETTE	21818000	7 381,47	-3 690,72	3 690,75	24/11/2003	5	-	déjà demandé
19721	ENSEMB.DE6GRANDS PANNEAUX	21818000	7 767,36	-7 767,36	0,00	01/09/1992	5	-	Obsolète
19735	SERVEUR HP 9000	21877000	10 209,45	-10 209,45	0,00	11/07/2001	5	-	Obsolète
19739	DIAGNOSTIC SECURITE	21818000	11 029,08	-11 029,08	0,00	31/12/1993	5	-	déjà demandé
19743	AMENAGEMENT SALLES MUSIQ.	21818000	12 242,76	-12 242,76	0,00	15/07/1993	5	-	déjà demandé
19753	FOURNEAU CENTRAL GAZ/ELEC	21557000	14 082,63	-14 082,63	0,00	15/10/1974	7	-	Mise au rebut
19756	TRAVAUX PLATERI AMPHI TOURETTE	21818000	14 950,00	-7 475,00	7 475,00	24/11/2003	5	-	déjà demandé
19757	CHAUDIERE	21557000	15 153,89	-15 153,89	0,00	15/12/1975	7	-	déjà demandé
19765	MISE EN PLACE RESEAU INF	21818000	18 409,52	-17 489,03	920,49	30/09/1994	5	-	déjà demandé
19772	TVAUX CABLAGE VDI - BOURG	21818000	23 012,51	-9 205,01	13 807,50	31/08/2005	5	-	Obsolète
19776	TRAVAUX PEINTURE TOURETTE	21818000	25 772,62	-10 309,04	15 463,58	04/04/2005	5	-	déjà demandé
19777	REFECTION APPARTEMEN.T.SG	21818000	27 414,89	-26 044,14	1 370,75	20/12/1994	5	-	déjà demandé
19779	TRAVAUX CENTRE LOCAL DE LYON	21818000	29 279,18	-16 103,50	13 175,68	21/10/2002	5	-	déjà demandé
19792	ASPIRATEUR EAU/POUSSIERE	21557000	994,42	-994,42	0,00	20/11/1989	7	-	Obsolète
20289	INCUBATORCO2SS230VCONF	21537000	14 409,00	-7 376,51	7 032,49	02/06/2010	7		Obsolète
20301	appleIMACINTEL21.5"	21877000	1 068,23	-779,08	289,15	10/05/2010	5		Obsolète
20381	1ORDINATEURAPPLEMACINTOSH	21877000	1 216,69	-894,02	322,67	30/04/2010	5		Obsolète
20452	OrdinateurportableLatitudeM6500:N-seriessilv	21877000	1 805,96	-1 309,19	496,77	18/05/2010	5		Hors service
20461	ORDINATEURMACBOOKPRO13	21877000	1 181,30	-843,42	337,88	07/06/2010	5		Mise au rebut
20462	MICROORDINATEURSONY	21877000	1 860,25	-1 390,35	469,90	07/04/2010	5		Mise au rebut
20624	1ORDINATEURMACBOOK	21877000	1 224,40	-914,44	309,96	08/04/2010	5		Hors service
20645	COLONNETSKGEL	21537000	2 686,00	-1 475,98	1 210,02	26/02/2010	7		Hors service
20676	PCTOSHIBA	21877000	819,28	-576,86	242,42	25/06/2010	5		Mise au rebut
20788	MacBookPro15'	21877000	3 605,29	-2 514,82	1 090,47	07/07/2010	5		Mise au rebut
20801	ConfigAppleMacBook-MrChidiac	21877000	2 059,72	-1 364,49	695,23	09/09/2010	5		Hors service
20803	PrecisionM4500Basestandard	21877000	1 342,00	-940,50	401,50	01/07/2010	5		Mise au rebut
20805	OrdinateurLATITUDEE4310	21877000	1 165,00	-774,33	390,67	05/09/2010	5		Mise au rebut
20814	Macminiserver2,66gKZ:4g0:2x5007200T	21877000	1 629,22	-1 081,98	547,24	06/09/2010	5		Hors service
21030	ordiportablehpids156etsouris	21877000	809,95	-500,17	309,78	30/11/2010	5	SCNU0432NVV	Obsolète
21039	ordiportablehpids156etsouris	21877000	809,95	-500,17	309,78	30/11/2010	5	SCNU0432P4P	Obsolète
21040	ordiportablehpids156etsouris	21877000	809,95	-500,17	309,78	30/11/2010	5	SCNU0432NVQ	Obsolète
21041	ordiportablehpids156etsouris	21877000	809,95	-500,17	309,78	30/11/2010	5	SCNU0432NW9	Obsolète
21042	ordiportablehpids156etsouris	21877000	809,95	-500,17	309,78	30/11/2010	5	scnu0432nt2	Obsolète

21043	ordiportablehpids156etsouris	21877000	809,98	-500,19	309,79	30/11/2010	5	SCNU0432NW8	Obsolète
21074	cable réseau	21877000	140,00	-87,07	52,93	22/11/2010	5	B1YMX4J 5CHQ9K1	Matériel non inventoriable car moins de 800 €
21165	MACBOOKPRO15"	21877000	2 311,74	-1 494,72	817,02	08/10/2010	5		Mise au rebut
21180	OPTOMAVIDEOPROJECTEUREX762	21537000	1 424,44	-639,46	784,98	10/11/2010	7		Mise au rebut
21197	th45744LConductorPaste50g-Qté:50	21537000	2 880,80	-1 300,02	1 580,78	04/11/2010	7		Hors service
21245	MACBOOKPRO15"	21877000	2 641,86	-1 696,58	945,28	16/10/2010	5	SW80274UZAGW	Mise au rebut
21273	IMPRIMANTEHPCOLORLASERJETC¨5225N20PPA3	21877000	1 218,09	-768,90	449,19	05/11/2010	5	CE711A#B19	Mise au rebut
21295	ANALYSEURDESPECTRES+2ATTENUATEURS3/6/10/20	21537000	5 425,08	-2 380,24	3 044,84	06/12/2010	7		Mise au rebut
21377	ORDINATEURAPPLEMACBOOK	21877000	1 522,42	-940,98	581,44	29/11/2010	5		Mise au rebut
21422	MacbookPro	21877000	2 000,69	-1 441,60	559,09	26/05/2010	5		Mise au rebut
21482	PORTAILDOCUMENTAIRETRANCHECONDITIONNE	21887000	59 332,63	-38 005,40	21 327,23	19/10/2010	5		Obsolète
21600	1ORDINATEURPORTABLEQUADRIA	21877000	855,73	-519,07	336,66	20/12/2010	5		Mise au rebut
16389	OptiPlex 740MT(Ordinateur PC)	21877000	552,55	-552,55	0,00	01/05/2008	5	-	Mise au rebut
21662	FREINAPOUDRE	21537000	3 641,83	-1 576,46	2 065,37	21/12/2010	7		Hors service
21696	CentrifugeusedepaillasseavecROTOR2427A	21537000	2 700,00	-1 214,20	1 485,80	08/11/2010	7		Hors service
21709	MACBOOKPRO15	21877000	1 278,52	-792,33	486,19	26/11/2010	5		Perte
21730	HPULTREPORTABLE4320S	21877000	802,81	-486,52	316,29	21/12/2010	5		Mise au rebut
21733	OPTIPLEX5808F	21877000	1 043,89	-643,50	400,39	02/12/2010	5		Mise au rebut
21767	ORDINATEURPRECISIONM6400	21877000	1 680,38	-1 341,54	338,84	04/01/2010	5		Mise au rebut
21894	bacentoleinox	21537000	1 254,00	-668,96	585,04	08/04/2010	7		Hors service
21920	Microordinateurportable	21877000	855,14	-638,20	216,94	09/04/2010	5		Perte
22064	APPAREILAULTRASONSPORTATIFSITESCAND10	21537000	5 989,27	-2 508,23	3 481,04	26/01/2011	7	VR300	Mise au rebut
22065	MICROORDINATEURPORTABLEDELL	21877000	1 409,00	-824,55	584,45	28/01/2011	5	DCX47P1	Vol
22079	LASERAVATAR	21537000	1 843,88	-767,14	1 076,74	02/02/2011	7		Hors service
22160	MICRO ORDINATEUR PORTABLE	21877000	898,67	-482,57	416,10	21/04/2011	5	99WF1Q1	Vol
22223	CHAISEDETRANSPORT	21537000	1 609,81	-689,91	919,90	01/01/2011	7		Mise au rebut
22224	1COFFRETVARIATEUR	21537000	4 184,80	-1 641,17	2 543,63	04/04/2011	7		Hors service
22325	COLONNECHROMATOGRAPHIQUE	21537000	1 259,10	-475,55	783,55	11/05/2011	7		Hors service
22326	COLONNECHROMATOGRAPHIQUE	21537000	1 228,50	-463,99	764,51	11/05/2011	7		Hors service
22354	1APPAREILDEFLUORESCENCE	21537000	37 674,00	-14 627,24	23 046,76	14/04/2011	7		Hors service
22355	REMPLACEMENTFOUR	21537000	8 684,87	-3 375,38	5 309,49	13/04/2011	7	200359	Hors service
22356	1CALORIMETREDIFFERENTIEL	21537000	29 780,40	-11 480,89	18 299,51	21/04/2011	7	5129464369	Hors service
22455	portableLatitudeE551015.6"	21877000	1 036,00	-582,43	453,57	11/03/2011	5		Vol
22460	MACBOOKAIR13	21877000	1 637,98	-891,24	746,74	13/04/2011	5		Vol
22506	MOTEURTOHATSU30CHEVAUX	21537000	4 601,14	-1 890,88	2 710,26	15/02/2011	7		Hors service
22522	ORDINATEURLATITUDEE6320	21877000	821,00	-447,16	373,84	12/04/2011	5		Mise au rebut
22527	OrdinateurLATITUDEDELL	21877000	1 113,48	-579,01	534,47	27/05/2011	5		Mise au rebut
22534	MATERIELSDEMESURE	21537000	3 864,40	-1 415,69	2 448,71	09/06/2011	7	3501 CP	Hors service
22573	1systèmedemesure	21537000	50 000,00	-50 000,00	0,00	01/03/2011	7		Obsolète

22700	GROS TRAVAUX TUYAUTERIE ATELIERS TP	21358000	19 865,56	-2 470,95	17 394,61	07/07/2011	20		Obsolète
22702	MATERIELS ELECTRIQUES DE REGUL TEMPERATURE	21537000	20 000,00	-7 131,11	12 868,89	04/07/2011	7		Hors service
22777	PORTABLE PC SONY	21877000	1 120,00	-558,47	561,53	05/07/2011	5	5,41058E+14	Obsolète
22779	MAC BOOK AIR 13"	21877000	1 475,42	-722,75	752,67	21/07/2011	5	2100147360	Obsolète
22978	APPLE mc Book Pro	21877000	1 497,97	-674,70	823,27	01/10/2011	5	C17G9X9QDRJ7	Vol
22985	MacBook Pro 15	21877000	2 068,42	-895,37	1 173,05	02/11/2011	5	SC02GLOY7DRJM	Perte
23043	portoir	21537000	39,00	-11,93	27,07	27/10/2011	7	SANS	Mise au rebut
23044	portoir eprouvette compteur	21537000	253,00	-77,43	175,57	27/10/2011	7	SANS	Mise au rebut
23389	ORDINATEUR PRECISION M6600	21877000	1 475,00	-610,21	864,79	07/12/2011	5	4ZBH5S1	Vol
23480	MATERIEL DE PROTOTYPAGE RAPIDE	21537000	7 698,65	-2 250,84	5 447,81	15/12/2011	7		Mise au rebut
23499	2 TPM BASE DELL	21877000	1 450,75	-581,09	869,66	31/12/2011	5	ODM1A02/ODM1A02	Mise au rebut
23632	CAMERA	21537000	9 089,60	-2 632,60	6 457,00	22/12/2011	7	EEA490010	Vol
23784	Mac book Air	21877000	3 961,00	-1 636,49	2 324,51	08/12/2011	5	CN12LCM22Q	Perte
23911	MacBookPro 15	21877000	1 354,95	-571,68	783,27	22/11/2011	5	SC02GP19CDV17	Mise au rebut
24546	licence visual studio Team Dev All	20531100	1 847,82	-1 847,82	0,00	21/01/2009	3	-	Obsolète
24552	ILLIMPACK GRAMSTER 1&2 + I POD APPLE	20531100	2 978,04	-2 978,04	0,00	10/11/2009	3	-	Mise au rebut
24564	portail VSR1 fac AD02 0980076	20531100	11 334,65	-11 334,65	0,00	16/06/2009	3	-	Obsolète
24581	LOGICIEL OPEN ACCES ET MASS FRONTIER SOUS EXCALIBU	20531100	11 600,74	0,00	11 600,74	19/10/2000	3	-	Mise au rebut
24582	LOGICIEL VISILOG VERSION PRO	20531100	3 482,36	0,00	3 482,36	29/02/2000	3	S/N:JAN.3944-W	Mise au rebut
24583	LOGICIEL VISILOG 5 UPGRADE	20531100	3 473,28	0,00	3 473,28	25/05/2000	3	S/N : JAN 3944 W	Mise au rebut
24586	RUMTIME OMNIS	20531100	1 938,09	0,00	1 938,09	06/07/2000	3	-	Obsolète
24587	LICENCE KAP FORTRAN 90 COMPAQ TRUE 64	20531100	1 128,81	0,00	1 128,81	17/07/2000	3	09090183	Réforme
24588	LICENCE CALIMERO	20531100	2 431,29	0,00	2 431,29	23/06/2000	3	-	Obsolète
24598	LOGICIEL LUCIA	20531100	1 769,98	0,00	1 769,98	17/11/2000	3	2 LUC 4006	obsolete
24602	LOGICIEL SUPERDOC REDEAU 2 POSTES	20531100	6 126,96	-6 126,96	0,00	15/05/2001	3	-	Obsolète
24603	LOGICIEL ALEXANDRIE	20531100	14 795,33	-14 795,33	0,00	07/09/2001	3	20010710395.5WHEMACUWE	Obsolète
24607	LOGICIEL RATIONAL ROSE	20531100	5 740,80	-5 740,80	0,00	12/06/2001	3	3121-08408	Obsolète
24609	licence annuelle	20531100	1 043,78	-1 043,78	0,00	22/06/2001	3	-	Réforme
16390	Iomega MiniMax Desktop Hard Drive	21877000	161,46	-161,46	0,00	01/05/2008	5	-	Mise au rebut
24624	logiciel STATISTICA 6.00	20531100	2 756,78	-2 756,78	0,00	23/09/2002	3	AXXF207B630318CCLAN15	Obsolète
24626	Logiciel MATLAB	20531100	3 091,74	-3 091,74	0,00	01/11/2002	3	191995	Hors service
16392	VG2230WM	21877000	267,90	-267,90	0,00	01/06/2008	5	-	Mise au rebut
24631	logiciel MODDEV6 sigma plus	20531100	1 704,30	-1 704,30	0,00	07/03/2003	3	CZTM-7053-5773/ licence 24783	Obsolète
24635	Logiciel EnSight Gold	20531100	5 756,35	-5 756,35	0,00	01/12/2002	3	02ST149	Hors service
24636	Onduleur Cluster	20531100	1 016,60	-1 016,60	0,00	30/11/2002	3	11 75 34 489 75	Hors service
24638	Logiciel Prototyping Kit VoiceXML	20531100	8 970,00	-8 970,00	0,00	16/05/2003	3	-	Hors service
24639	Package Logiciel de mise Ó jour du serveur vocal d	20531100	3 289,00	-3 289,00	0,00	09/06/2003	3	-	Hors service
24640	MANUELS GAMBIT V2 &FLUENT V6	20531100	633,88	-633,88	0,00	01/12/2002	3	-	INF 800

24647	LOGICIEL HYPERCHEM 7.5	20531100	1 178,12	-1 178,12	0,00	29/11/2004	3	12.750.150.370.0152	Obsolète
24656	LOGICIEL QUARK XPRESS	20531100	705,64	-705,64	0,00	01/04/2004	3	-	INF 800
24657	Logiciel de gestion des parcours pour affichage su	20531100	3 444,48	-3 444,48	0,00	30/06/2004	3	-	Hors service
24663	LOGICIEL	20531100	1 245,00	-1 245,00	0,00	27/06/2005	3	-	Hors service
24668	Logiciel Jaws Pro 5 avec synthÞse vocale Eloquence	20531100	3 280,01	-3 280,01	0,00	12/04/2005	3	-	Hors service
24669	Logiciel de Construction Automatique d'ItinÚraire	20531100	9 448,40	-9 448,40	0,00	26/05/2005	3	-	Hors service
17089	MacBookPro15.4"+Passageà2Goram	21877000	2 424,70	-2 173,59	251,11	09/07/2009	5		Mise au rebut
24711	LOGICIEL CANDIDATURE ET INSCRIPTION	20531100	8 100,01	-8 100,01	0,00	23/01/2007	3	-	Obsolète
24714	LICENCE RHEL ADVANCED	20531100	3 290,55	-3 290,55	0,00	01/11/2007	3	SSWMCT0982F3RN	Obsolète
24715	RHEL ADVANCED PLATEFORME LOGICIEL	20531100	3 290,55	-3 290,55	0,00	14/11/2007	3	SSWMCT0982F3	Obsolète
24716	LOGICIEL POUR AUTOCOM	20531100	11 152,57	-11 152,57	0,00	07/12/2007	3	-	Mise au rebut
24725	2007/6004738 LOGICIEL	20531100	1 565,68	-1 565,68	0,00	15/11/2007	3	-	Obsolète
24727	LOGICIEL MATERIEL OPTIQUE	20531100	3 827,20	-3 827,20	0,00	09/01/2008	3	-	Mise au rebut
24729	Logiciel ALCESTE Licence d'utilisation pour un sys	20531100	1 335,00	-1 335,00	0,00	01/01/2007	3	-	Perte
24734	logiciel ANSYS	20531100	5 150,00	-5 150,00	0,00	15/07/2007	3	00356827	Obsolète
24735	G1745ab GS Concert Workstation	20531100	8 768,18	-8 768,18	0,00	02/04/2007	3	-	Mise au rebut
24745	LOGICIEL REVUE ECRAN JAWS7	20531100	2 400,00	-2 400,00	0,00	28/05/2007	3	419508	Hors service
24749	LOGICIEL DE REVUE D'ECRAN	20531100	3 165,00	-3 165,00	0,00	21/12/2007	3	6E2F971BDF387	Hors service
24749	LOGICIELDEREVUED'ECRAN	20531000				21/12/2007	3	8401/830401/5380	Hors service
24752	LICENCEREDHAT	20531100	23 400,58	-23 400,58	0,00	25/02/2008	3	-	Obsolète
24759	MISE AJOUR DU LOGICIEL QCM DIRECT	20531100	3 200,50	-3 200,50	0,00	23/10/2008	3	-	Obsolète
24772	Logiciel d'imagerie et pilotes	20531100	3 931,01	-3 931,01	0,00	26/05/2008	3	MQS32000	Obsolète
24773	Logiciel d'analyse statistique Umetrics SIMCA P12	20531100	1 524,90	-1 524,90	0,00	01/09/2008	3	CXPC-3741-3962	Hors service
24775	Proteomelab PF 2D Mapping Tools Workstation with U	20531100	2 500,00	-2 500,00	0,00	19/03/2008	3	070723-03	Hors service
24781	Licence annuelle GeneSpring	20531100	8 768,18	-8 768,18	0,00	01/04/2008	3	0806/CC08019	Hors service
21613	Macbookpro15	21877000	1 215,10	-741,04	474,06	14/12/2010	5		Mise au rebut
24800	LICENCE LOG FINAL CUT	20531100	1 870,35	-1 870,35	0,00	28/03/2008	3	-	Obsolète
24801	IMPRIMANTE PEEBLE	20531100	2 458,71	-2 458,71	0,00	23/05/2008	3	P82196374/D8201015	Obsolète
24816	LOGICIEL MICROSOFT OFFICE	20531100	532,05	-532,05	0,00	30/06/1994	3	-	Obsolète
24817	WORD POUR WINDOWS+EXCEL5	20531100	3 033,74	-3 033,74	0,00	01/09/1994	3	-	Obsolète
24818	SUPERDOC POUR WINDOWS	20531100	4 805,78	-4 805,78	0,00	13/06/1995	3	-	Obsolète
24819	RUNTIMES G2I	20531100	3 493,22	-3 493,22	0,00	24/10/1995	3	-	Obsolète
24820	RUNTIME G2I	20531100	687,06	-687,06	0,00	12/06/1995	3	-	Obsolète
24821	LOGICIEL NOVELL NETWARE	20531100	1 967,23	-1 967,23	0,00	06/10/1995	3	-	Obsolète
24822	LICENCEET LOGIC VIGUARD	20531100	2 721,03	-2 721,03	0,00	02/10/1995	3	-	Obsolète
24823	MAGIC V7.10 WINDOWS 95/NT	20531100	2 509,60	-2 509,60	0,00	01/12/1996	3	-	Obsolète
24824	ORACLE 7 WORKGROUP¨SERVER	20531100	4 409,36	-4 409,36	0,00	20/03/1997	3	-	Obsolète
24825	LOGICIEL G2I SUPPLEMENTS	20531100	2 598,95	-2 598,95	0,00	01/12/1997	3	-	Obsolète

24826	SURVEYOR + REMOTE	20531100	3 838,86	-3 838,86	0,00	20/12/1997	3	-	Obsolète
24827	MISE A JOUR NOVELL 3.12	20531100	3 163,20	-3 163,20	0,00	26/12/1997	3	-	Obsolète
24828	LOGICIEL STAT'MANIA	20531100	608,27	-608,27	0,00	23/12/1997	3	-	Obsolète
24829	G2I RUNTIME ORACLE	20531100	2 386,56	-2 386,56	0,00	12/03/1998	3	-	Obsolète
24830	LOGICIEL G 2I	20531100	4 844,54	-4 844,54	0,00	18/08/1998	3	-	Obsolète
24831	LOGICIEL CALCUL RDM	20531100	790,57	-790,57	0,00	26/11/1998	3	-	Obsolète
24832	LOGICIEL LA COULEUR	20531100	917,43	-917,43	0,00	31/12/1998	3	-	Obsolète
24833	LOGICIELS INFORMATIQUE	20531100	1 837,62	-1 837,62	0,00	07/05/1999	3	-	Obsolète
24834	JOURNAL ELECTRONIQUE LUMIPLAN	20531100	643,49	-643,49	0,00	30/11/1999	3	-	Obsolète
24835	LOGICIEL	20531100	762,25	-762,25	0,00	26/03/1999	3	-	Obsolète
24836	LOGICIEL ORACLE VERSION 7.3.4	20531100	3 125,51	-3 125,51	0,00	02/10/1999	3	-	Obsolète
24837	LOGICIEL BACKUP EXEC	20531100	678,42	-678,42	0,00	08/12/1999	3	-	Obsolète
24838	LOGICIELS REPORTER ET QUERY	20531100	5 534,46	-5 534,46	0,00	31/12/2000	3	-	Obsolète
24839	LICENCES SERVEUR KWARTZ	20531100	831,40	-831,40	0,00	21/10/2003	3	-	Obsolète
24840	LOGICIEL ORACLE POUR G2I	20531100	214,54	-214,54	0,00	18/11/2003	3	-	Obsolète
24841	ORACLE/RENOUV.LICENCES	20531100	214,54	-214,54	0,00	03/05/2004	3	-	Obsolète
24842	LOGICIEL QUARK XPRESS	20531100	710,42	-710,42	0,00	18/11/2004	3	-	Obsolète
24843	REGROUPEMENT DE LOGICIELS	20531100	3 509,25	-3 509,25	0,00	26/10/2004	3	-	Obsolète
24844	LICENCES POUR BD ORTHO	20531100	2 152,80	-2 152,80	0,00	14/12/2004	3	-	Obsolète
24845	ENGLISH ASSESSOR 12 MULTI	20531100	672,99	-672,99	0,00	01/01/2005	3	-	Obsolète
24846	ENGLISH ASSESSOR 12 MULTI	20531100	672,99	-672,99	0,00	01/01/2005	3	-	Obsolète
24847	14 LOGICIELS ROUTIER MICHELIN	20531100	642,63	-642,63	0,00	12/09/2005	3	-	Obsolète
24848	LOGICIEL MIND MANAGER PRO 6	20531100	162,97	-162,96	0,01	18/11/2005	3	-	Obsolète
24849	LOGICIEL EPISTEMA EASYQUIZZ	20531100	305,30	-305,28	0,02	18/11/2005	3	-	Obsolète
24850	LOGICIEL EPISTEMA	20531100	357,60	-357,60	0,00	28/02/2006	3	-	Obsolète
24851	LOGICIEL EXCEL 4.0	20531100	303,37	-303,37	0,00	22/03/1993	3	-	Obsolète
24852	RUNTIMES G2I	20531100	2 748,23	-2 748,23	0,00	12/06/1995	3	-	Obsolète
24853	CONCESSION G2I	20531100	1 112,31	-1 112,31	0,00	01/01/1996	3	-	Obsolète
24854	BUSINESS OBJECTS	20531100	5 668,57	-5 668,57	0,00	19/11/1997	3	-	Obsolète
24855	G2I COMPLEMENTS	20531100	1 245,72	-1 245,72	0,00	24/12/1997	3	-	Obsolète
24856	LOGICIEL WDSEC	20531100	1 284,22	-1 284,22	0,00	11/06/1998	3	-	Obsolète
24857	LOGICIEL SISSY	20531100	811,81	-811,81	0,00	12/04/1994	3	-	Obsolète
24858	LOGICIEL EGIMMO	20531100	459,63	-459,63	0,00	30/09/1993	3	-	Obsolète
24859	LOGICIEL G2I	20531100	12 869,75	-12 869,75	0,00	31/12/1995	3	-	Obsolète
24860	RUNTIMES G2I	20531100	2 748,23	-2 748,23	0,00	22/05/1995	3	-	Obsolète
24861	LOGICIEL G2I COMPLEMENT	20531100	342,67	-342,67	0,00	01/01/1996	3	-	Obsolète
24862	UPGRADE VIGUARD	20531100	1 371,03	-1 371,03	0,00	02/07/1997	3	-	Obsolète
24863	ANTI VIRUS DR SALOMON	20531100	6 228,04	-6 228,04	0,00	19/12/1997	3	-	Obsolète
24864	LOGICIEL	20531100	880,66	-880,66	0,00	19/05/1999	3	-	Obsolète
24865	LOGICIEL SUPERVISION	20531100	1 607,06	-1 607,06	0,00	07/10/1999	3	-	Obsolète
24866	LOGICIEL / PASSAGE L' AN 2000	20531100	735,41	-735,41	0,00	08/07/1999	3	-	Obsolète
24867	PACK MODULES	20531100	710,46	-710,46	0,00	12/07/1999	3	-	Obsolète
24868	LOGICIEL HYPER PLANNING	20531100	2 279,11	-2 279,11	0,00	16/06/2003	3	-	Obsolète
24869	RENOUVEL.LICENCES BUSINESS	20531100	3 944,58	-3 944,58	0,00	20/02/2004	3	-	Obsolète

24870	LOGICIEL MONTAGE VIDEO	20531100	679,33	-679,33	0,00	25/11/2004	3	-	Obsolète
24871	ENGLISH ASSESSOR 10 MULTI	20531100	613,01	-612,99	0,02	01/01/2005	3	-	Obsolète
24872	LOGICIEL SCANSOFT PDF CONVERTE	20531100	547,01	-546,99	0,02	18/11/2005	3	-	Obsolète
24873	LOGICIEL LOG FINAL CUT	20531100	651,82	-651,82	0,00	11/10/2006	3	-	Obsolète
24874	LOGICIEL SUPERDOC II	20531100	1 600,12	-1 600,12	0,00	01/09/1994	3	-	Obsolète
24875	LOGICIEL WINWORD 2.0	20531100	303,37	-303,37	0,00	22/03/1993	3	-	Obsolète
24876	LICENCE LOGICIEL LORIS	20531100	28 956,93	-28 956,93	0,00	01/06/1997	3	-	Obsolète
24877	MISE A JOUR LOGICIEL G2I	20531100	12 327,82	-12 327,82	0,00	31/12/1999	3	-	Obsolète
24878	LOGICIEL ADOBE CLPE+LICENCE	20531100	289,43	-289,41	0,02	18/02/2005	3	-	Obsolète
24879	RENOUVELLEMENT MAINTENANCE BO	20531100	719,39	-719,37	0,02	06/01/2005	3	-	Obsolète
24880	LOGICIEL MODALISA	20531100	818,06	-818,06	0,00	09/06/2006	3	-	Obsolète
24881	LICENCES D'UTILISATION G2I	20531100	875,18	-875,18	0,00	09/11/2001	3	-	Obsolète
24882	RUNTIME POST CLIENT DS - G2I	20531100	1 387,36	-1 387,36	0,00	10/07/2002	3	-	Obsolète
24883	LICENCES POUR CONVERSION G2I	20531100	1 798,66	-1 798,66	0,00	26/09/2002	3	-	Obsolète
24884	LOGICIEL FTBE V5A	20531100	1 811,64	-1 811,64	0,00	29/03/2001	3	-	Obsolète
24885	LICENCE MODULE GEST.DES REGIES	20531100	1 823,29	-1 823,29	0,00	17/09/2002	3	-	Obsolète
24886	LOGICIEL ORACLE POUR G2I	20531100	2 294,96	-2 294,96	0,00	17/05/2001	3	-	Obsolète
24887	MODULE BUSINESS OBJECTS DESIGN	20531100	2 346,55	-2 346,55	0,00	06/11/2002	3	-	Obsolète
24888	MODULE BUSINESS OBJECTS SUPERV	20531100	2 346,55	-2 346,55	0,00	06/11/2002	3	-	Obsolète
24889	RUNTIMES OMNIS STUDIO V.3.X	20531100	2 429,07	-2 429,07	0,00	28/08/2002	3	-	Obsolète
24890	LICENCES RUNTIME ORACLE/GERICO	20531100	3 348,80	-3 348,80	0,00	29/08/2003	3	-	Obsolète
24891	LOGICIEL LANDPARK	20531100	4 784,00	-4 784,00	0,00	15/11/2002	3	-	Obsolète
24892	DEVELOP GESTHEURES COMPL G2I	20531100	7 165,10	-7 165,10	0,00	11/06/2001	3	-	Obsolète
24893	LICENCE LOGICIEL LORIS	20531100	9 687,60	-9 687,60	0,00	01/01/2002	3	-	Obsolète
24894	LOGICIEL PROLIX	20531100	10 613,23	-10 613,23	0,00	01/06/1992	3	-	Obsolète
24903	LOGICIEL LICENCE PRO 8.5 WINDOWS	20531100	673,55	-673,55	0,00	15/12/2010	3	-	INF 800
24930	ENSEMBLE DE VIDEOPROJECTION SONY CX21	21567000	30 294,68	-20 097,64	10 197,04	11/05/2009	7	ZSOFT02-AR0037-38-	Mise au rebut
24945	Camescope numérique sony handycam	21567000	1 249,82	-796,36	453,46	17/07/2009	7	HDR-XR500VE	Mise au rebut
24964	Vidéoprojecteur PANASONIC-PTF300E	21567000	7 678,32	-4 850,41	2 827,91	31/07/2009	7		Mise au rebut
24977	transport aerien+droits de douane	21567000	932,79	-666,28	266,51	01/01/2009	7	1T001	Obsolète
25006	2 VIDEO PROJECTEURS DELL 4210X	21567000	1 719,85	-1 025,17	694,68	30/10/2009	7	HLC7NG1-B4C7NG1	Hors service
25024	MATERIEL INFORMATIQUE LOT 5 PERIPHERIQUE	21567000	855,14	-521,11	334,03	26/09/2009	7	1D11CE1E10811079	Perte
25068	GROUPE DE PRODUCTION D'EAU GLACEE	21567000	3 718,54	0,00	3 718,54	01/12/1998	7	-	Mise au rebut
25070	CATALYST 1900 10 BT 100 BTX	21567000	1 838,24	0,00	1 838,24	04/05/1998	7	/	Mise au rebut
25071	CAMESCOPE CANON DV XL 1 TREPIED VIDEO CARTE MICRO	21567000	5 579,11	0,00	5 579,11	15/10/1998	7	DV 300	Hors service
25077	BAIN POLYSTAT	21567000	1 310,75	0,00	1 310,75	01/02/1998	7	98903160 127	Hors service
25078	COUTEAU DIAMANT 10MM 45 HISTO LEICA N8016744	21567000	1 854,50	0,00	1 854,50	01/10/1998	7	HI3410	Hors service
25081	PERCEUSE SYDERIC SNL 23	21567000	1 936,52	0,00	1 936,52	01/06/1998	7	-	Hors service
25082	OBJECTIF PLAN NEOFLUAR 40X0,75 + COULISSEAU DIC 40	21567000	1 882,87	0,00	1 882,87	01/08/1998	7	-	Hors service
25089	IMAGINE SCREEN CASSET BI	21567000	1 552,07	0,00	1 552,07	01/11/1998	7	-	Mise au rebut

25117	VISSEUSE PERCEUSE PACK SB 120 026320	21567000	335,87	0,00	335,87	01/11/1999	7	-	INF 800
25118	GROUPE DE TRAITEMENT D'AIR CLIMACIAT	21567000	8 427,32	0,00	8 427,32	01/12/1998	7	-	Mise au rebut
25122	MASSICOT IDEAL 522195EC	21567000	6 964,72	0,00	6 964,72	15/03/1999	7	-	Mise au rebut
25124	ELECTROPOMPE	21567000	1 271,06	0,00	1 271,06	08/07/1999	7	0499031667	Mise au rebut
25128	AUTOLAVEUSE	21567000	6 778,36	0,00	6 778,36	14/12/1998	7	-	Mise au rebut
25129	ASPIRATEUR A EAUX	21567000	2 653,56	0,00	2 653,56	22/02/1999	7	-	Mise au rebut
25130	MACHINE A PAILLETTES	21567000	2 762,52	0,00	2 762,52	01/10/1999	7	-	Mise au rebut
25131	SOUDEUSE CLOCHE SC 5000	21567000	3 639,07	0,00	3 639,07	25/10/1999	7	-	Mise au rebut
25134	BOMBARD C4 NEUF	21567000	4 331,30	0,00	4 331,30	01/06/1999	7	-	Hors service
25138	POLISSEUSE	21567000	1 876,56	0,00	1 876,56	01/05/1999	7	-	Mise au rebut
2928	MAT INFORMATIQUE CELERON 466 MHZ ASUS PACK	21877000	2 102,12	0,00	2 102,12	18/06/1999	5	-	Mise au rebut
2929	MAT INFO PENTIUM II 400MHZ	21877000	2 350,59	0,00	2 350,59	04/06/1999	5	-	Mise au rebut
25156	CHAUDIERE VAPORAX 600R	21567000	24 097,95	0,00	24 097,95	27/01/2000	7	-	Mise au rebut
25157	STATION TOTALE ZEISS ELTA R55 + ACCESSOIRES	21567000	6 559,02	0,00	6 559,02	18/10/2000	7	-	Mise au rebut
25158	STATION TOTALE ZEISS ELTA R55 + ACCESSOIRES	21567000	6 559,02	0,00	6 559,02	18/10/2000	7	-	Mise au rebut
25159	CENTRAL TELEPHONIQUE ALCATEL OFFICE BUSINESS	21567000	2 492,08	0,00	2 492,08	09/09/2000	7	-	Obsolète
25160	SONOMETRE 01DB SLS 95 AVEC LOGICIEL OBTRAIT 32	21567000	3 247,19	0,00	3 247,19	10/11/2000	7	-	Mise au rebut
25161	STATION TOTALE TCR 307	21567000	6 929,19	0,00	6 929,19	09/10/2000	7	-	Mise au rebut
25162	STATION TOTALE TCR 307	21567000	6 929,19	0,00	6 929,19	09/10/2000	7	-	Mise au rebut
25163	MOTEUR ELECTRIQUE	21567000	1 641,06	0,00	1 641,06	28/01/2000	7	-	Mise au rebut
25164	GENERATRICE COURANT CONTINUE	21567000	1 357,25	0,00	1 357,25	28/01/2000	7	-	Mise au rebut
25181	CEGELEC POMPE ALCATEL	21567000	3 581,45	0,00	3 581,45	10/01/2000	7	-	Mise au rebut
2930	MAT INFO CELERON 366 MHZ	21877000	1 737,70	0,00	1 737,70	04/06/1999	5	-	Mise au rebut
25187	Refrigerateur-Congelateur ZANUSSI ZD 19/5 DAC/0	21567000	372,30	0,00	372,30	01/11/2000	7	1593564 5	Mise au rebut
25191	videoprojecteur epson 715XGA	21567000	5 549,41	-5 549,41	0,00	17/04/2001	7	CXR00012312	Hors service
25192	videoprojecteur EPSON 715XGA	21567000	5 549,41	-5 549,41	0,00	17/04/2001	7	CWR0001225Z	Hors service
25193	CAMESCOPE SONY DCRTRV 20	21567000	1 962,17	-1 962,17	0,00	27/02/2001	7	22343	Hors service
25194	VIDEOPROJECTEUR EPSON703XGA	21567000	5 079,71	-5 079,71	0,00	02/05/2001	7	CWX010275C	Mise au rebut
25195	VIDEOPROJECTEUR AVEC ECRAN	21567000	8 089,26	-8 089,26	0,00	01/09/2001	7	-	Mise au rebut
25196	VIDEOPROJECTEUR AVEC ECRAN	21567000	8 089,26	-8 089,26	0,00	01/09/2001	7	-	Mise au rebut
25197	ENSEMBLE DE PROTECTION SYSTEME 2301E	21567000	8 698,13	-8 698,13	0,00	25/08/2001	7	-	Mise au rebut
25198	TABLES POUR SALLES INFORMATIQUE	21567000	11 438,04	-11 438,04	0,00	10/09/2001	7	-	Mise au rebut
25199	TABLES SALLES INFORMATIQUE	21567000	12 516,61	-12 516,61	0,00	10/09/2001	7	-	Mise au rebut
25200	STATIONS TOTALES LEICA TCR 307	21567000	15 683,26	-15 683,26	0,00	08/10/2001	7	685311/685315	Mise au rebut
25201	VIDEOPROJECTEUR EPSON 50SVGA	21567000	2 939,97	-2 939,97	0,00	01/09/2001	7	CWK0107441K	Hors service
25202	VIDEOPROJECTEUR XGA EPSON 7250	21567000	9 341,79	-9 341,79	0,00	12/09/2001	7	BQK0101503A	Mise au rebut
25203	VIDEOPROJECTEUR EPSON 800XGA	21567000	5 897,33	-5 897,33	0,00	22/10/2001	7	DWJ0100218C	Mise au rebut

25205	VIDOEPROJECTEUR EPSON EMP50	21567000	3 135,32	-3 135,32	0,00	25/09/2001	7	CLUK0108587K/LISTED 4289 ITE F169466	Mise au rebut
25206	VIDEOPROJECTEUR NEC MT1050	21567000	8 033,16	-3 729,81	4 303,35	31/08/2001	7	-	Obsolète
25207	VIDEOPROJECTEURPANASONICPLT711	21567000	10 959,65	-10 959,65	0,00	08/10/2001	7	-	Mise au rebut
25208	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	21567000	2 987,29	-2 987,29	0,00	24/10/2001	7	CA1460066	Vol
25209	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	21567000	16 113,81	-16 113,81	0,00	12/11/2001	7	CA1440051	Mise au rebut
25211	CAMESCOPE JVC GRDVL100EG	21567000	1 887,99	-1 887,99	0,00	15/05/2001	7	06671290/15532938	Mise au rebut
25212	APPAREIL PHOTO DYNAX 800 SI KIT AVEC ZOOMAF 28/10	21567000	1 437,08	-1 437,08	0,00	21/09/2001	7	-	Mise au rebut
25213	ECRAN MURAL ELECTRIQUE	21567000	1 247,31	-1 247,31	0,00	08/10/2001	7	-	Hors service
25214	VIDEO PROJECTEUR EPSON 50 SVGA	21567000	2 922,57	-2 922,57	0,00	26/11/2001	7	VEP 50	Hors service
25215	KIT PROJECTEURSIMDA avec 2 ecrans geographiques	21567000	2 271,97	-2 271,97	0,00	25/10/2001	7	-	Hors service
2931	PC / MODEM / GRAVEUR	21877000	1 905,77	0,00	1 905,77	20/10/1999	5	-	Mise au rebut
25236	PC	21567000	1 835,23	-1 835,23	0,00	08/02/2001	7	s/n 9144 GO 14 OF 04601862T	Mise au rebut
25237	camescope sony DCR PC2E	21567000	2 118,25	-2 118,25	0,00	01/02/2000	7	14039965	Mise au rebut
25242	Videoprojecteur HITACHI CPC 960	21567000	7 602,17	-7 602,17	0,00	01/06/2001	7	G1C 002976	Obsolète
25243	videoprojecteur SONY CX 10	21567000	4 654,52	-4 654,52	0,00	28/09/2001	7	20385	Mise au rebut
25248	videoprojecteur NEC VT 440	21567000	4 121,88	-4 121,88	0,00	10/10/2001	7	1840170SF	Mise au rebut
25250	fermenteur	21567000	25 658,09	-25 658,09	0,00	05/11/2001	7	z5100002M3	Mise au rebut
25252	Thermostat	21567000	1 737,89	-1 737,89	0,00	05/11/2001	7	10033313	Perte
25255	moteur d'agitation	21567000	1 163,64	-1 163,64	0,00	05/11/2001	7	D79219-00215126	Perte
25258	LASA 100 type lpg357 15V 30VA	21567000	3 061,74	-3 061,74	0,00	25/04/2001	7	1056164	Mise au rebut
2932	PC /	21877000	1 147,79	0,00	1 147,79	20/10/1999	5	-	Mise au rebut
25260	Videoprojecteur	21567000	6 654,09	-6 654,09	0,00	14/11/2001	7	B212CL15	Mise au rebut
25262	vidÚoprojecteur	21567000	3 781,80	-3 781,80	0,00	28/11/2001	7	VID1X4129OND	Obsolète
25266	VIDEOPROJECTEUR SANYO PLC XW	21567000	3 644,52	-3 644,52	0,00	14/11/2001	7	B.1503542	Mise au rebut
2933	PC / IMPRIMANTE	21877000	2 151,21	0,00	2 151,21	20/10/1999	5	-	Mise au rebut
25284	VideoprojecteurPanasonic	21567000	7 219,45	-7 219,45	0,00	29/03/2001	7	6664268	Mise au rebut
2934	PC : IMPRIMANTE	21877000	1 902,88	0,00	1 902,88	20/10/1999	5	-	Mise au rebut
25290	ViDéoprojecteurPANASONICPTL711	21567000	12 916,72	-12 916,72	0,00	26/09/2001	7	SL 1250032	Hors service
25295	VIDEOPROJECTEUR NEC VT 540	21567000	4 957,93	-4 957,93	0,00	09/05/2001	7	124 1196 SC	Hors service
25311	Scanner avec cable,5100+PCI Interface et cable	21567000	13 917,01	-13 917,01	0,00	01/06/2001	7	-	Mise au rebut
25322	VIDEOPROJECTEUR VT540 NEC+ACCESSOIRES	21567000	6 834,99	-6 834,99	0,00	30/07/2001	7	1241192	Hors service
25329	VIDEO PROJECTEUR EPSON 703XGA1000 LUMENS ANSI	21567000	5 544,21	-5 544,21	0,00	31/01/2002	7	CWX 0200105C	Mise au rebut
25330	VIDEOPROJECTEUR EPSON 800 XGA	21567000	7 000,00	-7 000,00	0,00	21/06/2002	7	DWJ0100048C	Mise au rebut
25331	VIDEOPROJECTEUR ET 10 ECRANS ELECTRIQUES EPSON 811	21567000	16 043,60	-16 043,60	0,00	23/05/2002	7	EH30200132M	Mise au rebut
25333	VIDEOPROJECTEUR EPSON 811 XGA	21567000	8 519,11	-8 519,11	0,00	16/09/2002	7	EH30200399M	Obsolète
25334	2 VIDEOPROJECTEURS	21567000	17 484,61	-17 484,61	0,00	31/07/2002	7	CXP0100348A/CXP0000161A	Mise au rebut
25335	ECRANS ELECTRIQUES	21567000	4 977,75	-4 977,75	0,00	24/07/2002	7	-	Mise au rebut

25336	Sonde pour la mesure du taux d'humiditÚ	21567000	2 939,77	-2 939,77	0,00	18/11/2002	7	-	Mise au rebut
25338	OSCILLOSCOPE	21567000	3 716,02	-3 716,02	0,00	05/11/2001	7	Z8650	Obsolète
25339	VIDEOPROJECTEUR	21567000	7 415,20	-7 415,20	0,00	02/09/2002	7	2540078NA01150104	Mise au rebut
25341	matlab	21567000	1 600,00	-1 600,00	0,00	15/10/2002	7	-	Mise au rebut
25344	Microscopes LEICA	21567000	15 580,87	-15 580,87	0,00	23/05/2002	7	204901/2/4/7/11//34/71/75/77/78/80/86/94/95/21	Mise au rebut
25345	BALANCE NAVIGATOR 210 g/0.01g + BALANCE EXPLORER 2	21567000	2 616,85	-2 616,85	0,00	06/05/2002	7	1121161124/1121161157	Mise au rebut
25348	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275	21567000	3 348,80	-3 348,80	0,00	12/09/2002	7	G2F007705	Hors service
25352	Videopro Epson EMP5600	21567000	5 425,06	-5 425,06	0,00	16/09/2002	7	CY30200159	Hors service
25370	fa205288	21567000	3 984,67	-3 984,67	0,00	22/04/2002	7	-	Mise au rebut
25371	1620	21567000	10 857,29	-10 857,29	0,00	18/10/2002	7	-	Mise au rebut
25372	209184	21567000	28 931,24	-28 931,24	0,00	10/09/2002	7	-	Mise au rebut
25373	févr-04	21567000	1 728,00	-1 728,00	0,00	13/09/2002	7	datvdr3000	Mise au rebut
25378	SONY 411269 MONITEUR 6024112	21567000	6 290,34	-6 290,34	0,00	03/04/2002	7	-	Mise au rebut
25382	Copieur dI 4501EDH-31PF-115	21567000	1 686,72	-1 686,72	0,00	06/12/2001	7	21714447	déjà demandé
25386	COPIEUR DI 450/ED H-3 / PF-115	21567000	6 721,16	-6 721,16	0,00	06/12/2001	7	21 71 4447	déjà demandé
25388	videoprojecteur	21567000	6 867,97	-6 867,97	0,00	01/05/2002	7	EMP703 XGA	Hors service
25390	VidÚoprojecteur Toshiba TLp 550	21567000	4 698,70	-4 698,70	0,00	01/02/2002	7	31634023	Hors service
25392	Videoprojecteur TOSHIBA	21567000	6 754,35	-6 754,35	0,00	15/04/2002	7	15637358	Mise au rebut
25393	VidÚoprojecteur	21567000	4 458,87	-4 458,87	0,00	31/01/2002	7	15637463	Mise au rebut
25394	Projecteur	21567000	3 420,56	-3 420,56	0,00	14/06/2002	7	RTZE000168	Obsolète
25395	VidÚoprojecteur EMP 71	21567000	3 229,20	-3 229,20	0,00	26/11/2002	7	-	Mise au rebut
25398	VIDEOPROJECTEUR SONY VPL-PX15	21567000	6 675,00	-6 675,00	0,00	02/10/2002	7	P.90928906.PS.01.0050285-6	Mise au rebut
25400	VIDEOPROJECTEUR TOSHIBA	21567000	3 049,80	-3 049,80	0,00	22/10/2002	7	65694006	Mise au rebut
25403	videoprojecteur	21567000	8 021,76	-8 021,76	0,00	14/03/2002	7	VPL/PX10PS3	Hors service
25411	CAMERA SONY XCST50CE ET CARTE DE NUMERISATION NATI	21567000	2 239,21	-2 239,21	0,00	22/11/2002	7	504089 A 184895F01	Obsolète
25449	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP720	21567000	8 970,00	-8 970,00	0,00	03/12/2002	7	-	Mise au rebut
25450	MONITEURS HANTAREX CT21EV3	21567000	13 842,07	-13 842,07	0,00	19/12/2002	7	00517/00518/00519/00520/00521/00179	Obsolète
25452	CAMERA	21567000	11 464,26	-11 464,26	0,00	20/12/2002	7	512714/512712	Mise au rebut
25453	VIDEOPROJECTEUR TOSHIBA	21567000	1 886,00	-1 886,00	0,00	06/12/2002	7	60634157	Mise au rebut
25454	PONTS D'EXTENSOMETRIE DELTALAB EI 616	21567000	10 008,00	-10 008,00	0,00	20/02/2003	7	1254/1255/1256/1257/1258	Mise au rebut
25456	VIDEOPROJECTEUR EPSON 811 XGA2000LA	21567000	6 178,54	-6 178,54	0,00	05/03/2003	7	EH30202447M	Mise au rebut
25457	VIDEOPROJECTEUR EPSON 720XGA	21567000	3 827,20	-3 827,20	0,00	01/03/2003	7	EE0300241C	Obsolète
25459	VIDEOPROJECTEUR EPSON 74 XGA	21567000	5 932,16	-5 932,16	0,00	06/11/2003	7	FFX0380171K	Mise au rebut
25460	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 51 1200 LUMENS	21567000	4 525,59	-4 525,59	0,00	12/11/2002	7	-	Mise au rebut
25466	VIDEOPROJECTEUR 3M MP 8790	21567000	6 462,59	-6 462,59	0,00	12/11/2003	7	G34OOO307	Mise au rebut
25467	VIDEOPROJECTEUR	21567000	4 464,07	-4 464,07	0,00	21/11/2003	7	-	Mise au rebut

25468	magnetoscope	21567000	1 596,00	-1 596,00	0,00	03/12/2002	7	JVC HR	Mise au rebut
25469	VT460	21567000	2 215,58	-2 215,58	0,00	02/06/2003	7	-	Mise au rebut
25470	videoprojecteur	21567000	2 184,46	-2 184,46	0,00	13/06/2003	7	emp-53 3.15 kg	Mise au rebut
25472	PANASONIC PT-L701E	21567000	1 399,32	-1 399,32	0,00	03/02/2003	7	XGA 1000L/VP.LCD.0168	obsolete
25476	VIDEOPROJECTEUR EPSONEMP811HB	21567000	3 998,81	-3 998,81	0,00	25/11/2002	7	568641	Hors service
25477	SPECTROPHOTOMETRE A UV	21567000	10 600,00	-10 600,00	0,00	11/03/2003	7	801309030001	Hors service
25479	VIDEOPROJECTEUR NECVT440	21567000	3 766,20	-3 766,20	0,00	01/09/2003	7	2340667SH	Hors service
25481	VidÚoprojecteur Epson EMP 54	21567000	2 133,57	-2 133,57	0,00	04/12/2003	7	-	Hors service
25501	7830	21567000	3 000,00	-3 000,00	0,00	23/01/2003	7	-	Mise au rebut
25502	43133390	21567000	3 584,89	-3 584,89	0,00	05/03/2003	7	-	Mise au rebut
25503	f0310846	21567000	17 730,70	-17 730,70	0,00	29/10/2003	7	-	Mise au rebut
25510	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP811	21567000	3 998,82	-3 998,82	0,00	02/12/2002	7	EH30201764M	Mise au rebut
25511	VALISE TP MECANIQUE PULSE DEMO CASE	21567000	3 611,92	-3 611,92	0,00	05/02/2003	7	76314/316043 WU 0588	Obsolète
25512	SPECTROGRAPHE MINIATURE SPECIM INSPECTOR V7	21567000	3 187,34	-3 187,34	0,00	13/06/2003	7	V7-01-303 OEM GNO 474/1015498	Mise au rebut
2936	BIBLIOTHEQUE / PLACARD / 2 CHAISES / SIEGE / TABLE	21877000	1 005,35	0,00	1 005,35	29/09/1999	5	-	Mise au rebut
25515	appareil photo CANON	21567000	4 795,10	-4 795,10	0,00	13/02/2003	7	1130700983	Hors service
25519	VidÚo Projecteur Optoma	21567000	3 815,24	-3 815,24	0,00	06/12/2002	7	0838 242 TOFF CH1082	Hors service
25520	VidÚo projecteur	21567000	2 027,22	-2 027,22	0,00	01/09/2003	7	VPL-CS SVGA 1800	Mise au rebut
25526	Videoprojecteur	21567000	3 934,84	-3 934,84	0,00	26/11/2003	7	E2W0302620C	Mise au rebut
25528	VIDEOPROJECTEUR NEC VT 460K	21567000	1 623,62	-1 623,62	0,00	13/11/2003	7	3941252.FA	Mise au rebut
25531	Video-projecteur LCD XGA 2000 LUME	21567000	8 638,71	-8 638,71	0,00	05/12/2002	7	LY 281102	Hors service
25532	2 VIDEOPROJECTEURS EPSON 735	21567000	16 385,20	-16 385,20	0,00	05/12/2003	7	E2W0302798C/E2W0302807C	Hors service
25555	VidÚo projecteur EPSON 811XGA 2000 LA 4.2KG	21567000	5 708,51	-5 708,51	0,00	01/05/2003	7	-	Mise au rebut
25579	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP54	21567000	1 773,91	-1 773,91	0,00	30/06/2004	7	-	Hors service
25585	ECRAN ELECTRIQUE	21567000	869,49	-869,49	0,00	09/11/2004	7	-	Mise au rebut
25586	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE NIKON COOLPIX 8400	21567000	899,00	-899,00	0,00	07/12/2004	7	-	Mise au rebut
25588	BOITE COMMUNICATION VISHAY SB10	21567000	5 030,94	-5 030,94	0,00	01/01/2004	7	-	Mise au rebut
25590	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP 54	21567000	1 700,35	-1 700,35	0,00	12/01/2004	7	-	Mise au rebut
25591	BIDEOPROJECTEUR PANASONIC PTL.6510E	21567000	24 551,49	-24 551,49	0,00	19/12/2003	7	H2660015	Mise au rebut
25592	VIDEOPROJECTEUR3MX50	21567000	5 364,66	-5 364,66	0,00	03/03/2004	7	RT 4A 001544	Mise au rebut
25593	CAMESCOPE PANASONIQUE	21567000	3 731,52	-3 731,52	0,00	29/10/2004	7	14HW00573-14HW00574	Mise au rebut
25594	EMP	21567000	1 845,13	-1 845,13	0,00	01/01/2004	7	-	Mise au rebut
25595	armoire	21567000	1 167,75	-1 167,75	0,00	17/05/2004	7	-	Mise au rebut
25596	videoprojecteur	21567000	2 073,68	-2 073,68	0,00	30/08/2004	7	-	Mise au rebut
25597	ERGOTESTER PLUS	21567000	2 606,00	-2 606,00	0,00	30/09/2004	7	NS/10502	Mise au rebut
25600	VIDEOPROJECTEUR APSON EMP 74	21567000	2 073,68	-2 073,68	0,00	25/10/2004	7	FGZG470523F	Hors service

25602	VIDEOPROJECTEUR EMP74 EPSON	21567000	2 073,68	-2 073,68	0,00	26/10/2004	7	FGZG470519F	Hors service
25603	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 74 + SCANNER	21567000	2 318,86	-2 318,86	0,00	16/10/2004	7	FGZG470517F	Obsolète
25606	vVIDEOPROJECTEURMURAL ET INSTALLATION	21567000	4 768,45	-4 768,45	0,00	16/11/2004	7	-	Obsolète
25607	VIDEOPROJECTEUR EMP 54	21567000	1 773,91	-1 773,91	0,00	16/11/2004	7	-	Obsolète
25615	VidÚoprojecteur Epson EMP73	21567000	2 073,68	-2 073,68	0,00	01/09/2004	7	EYDG403447F	Hors service
25649	43259289	21567000	1 700,35	-1 700,35	0,00	10/01/2004	7	651731	Mise au rebut
25650	F04011665	21567000	2 882,36	-2 882,36	0,00	26/01/2004	7	-	Mise au rebut
25651	43259788	21567000	1 700,35	-1 700,35	0,00	16/01/2004	7	-	Mise au rebut
25652	F04011537	21567000	4 202,74	-4 202,74	0,00	19/01/2004	7	-	Mise au rebut
25653	4011501	21567000	3 934,84	-3 934,84	0,00	12/01/2004	7	-	Mise au rebut
25654	F04073552	21567000	2 073,68	-2 073,68	0,00	02/07/2004	7	-	Mise au rebut
25655	F041100396	21567000	2 073,68	-2 073,68	0,00	03/11/2004	7	-	Hors service
25660	MATERIEL PERIPHERIQUE	21567000	7 259,72	-7 259,72	0,00	22/12/2004	7	-	Obsolète
25674	APPAREILTYPEUE9000-2TBXVERT100X400	**21567000**	18 007,31	-18 007,31	0,00	01/01/2005	7	-	Mise au rebut
25677	ORDINATEUR LATITUDE D800 DELL	**21567000**	4 739,99	-4 739,99	0,00	15/12/2004	7	6C99D1J	Mise au rebut
25678	EQUIPEMENT AUDIOVISUEL	21567000	3 007,94	-3 007,94	0,00	01/08/2004	7	-	Obsolète
25683	Minolta d'image	21567000	799,00	-799,00	0,00	01/07/2004	7	-	Mise au rebut
25684	Pompe moteur masterflex	21567000	704,85	-704,85	0,00	01/10/2004	7	-	INF 800
25689	Stéréomicroscopeleica1	21567000	2 500,75	-2 500,75	0,00	20/10/2004	7	50000381	Hors service
25694	VidÚoprojecteur	21567000	2 782,31	-2 782,31	0,00	15/10/2004	7	DNS92G470525F	Hors service
25698	Videoprojecteur	21567000	2 310,91	-2 310,91	0,00	15/11/2004	7	FG8G490453F	Hors service
25704	Objectif	21567000	735,54	-735,54	0,00	01/01/2005	7	-	INF 800
25711	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 54	21567000	1 773,91	-1 773,91	0,00	02/11/2004	7	FG8G450329F	Mise au rebut
25712	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 54	21567000	1 853,80	-1 853,80	0,00	15/03/2004	7	FG8G370217F	Hors service
2937	MAT INFO CELERON 466 IMP EPSON 440	21877000	1 381,68	0,00	1 381,68	22/10/1999	5	-	Mise au rebut
25736	RHEOSTAT 10 OHMS+MULTIMETRES	21567000	454,79	-454,79	0,00	01/01/2004	7	-	INF 800
25741	3 VIDEOPROJECTEURS EPSON EMP 735	21567000	16 738,02	-16 738,02	0,00	27/09/2004	7	-	Mise au rebut
25762	RETROPROJECTEUR	21567000	238,34	-238,34	0,00	01/10/2004	7	-	Mise au rebut
25772	CAMERA NUMERIQUE SONY DCR 91	21567000	848,99	-848,99	0,00	07/12/2004	7	-	Mise au rebut
25773	ecran de projection manuel 200/150	21567000	247,57	-247,57	0,00	01/03/2005	7	-	Mise au rebut
25774	VIDEO PROJECTEUR (2)	21567000	8 386,35	-8 386,35	0,00	15/02/2005	7	FFXG460281F et FFXG460769F	Mise au rebut
25775	1 VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP81	21567000	1 923,17	-1 923,17	0,00	02/06/2005	7	(9960) F39G4Y0289F	Hors service
25776	VIDEOPROJECTEUR U4237	21567000	2 357,91	-2 357,91	0,00	31/03/2005	7	-	Mise au rebut
25777	ENREGISTREUR DVD DMR 500	21567000	1 650,99	-1 650,99	0,00	30/03/2005	7	-	Mise au rebut
25778	VIDEO PROJECTEUR	21567000	2 190,47	-2 190,47	0,00	28/06/2005	7	1901876	Mise au rebut
25782	ECRAN ET VIDEOPROJECTEUR	21567000	12 995,74	-12 995,74	0,00	01/11/2005	7	-	Mise au rebut
25783	2 videoprojecteurs	21567000	4 328,92	-4 328,92	0,00	21/09/2005	7	NX4EA5620710 ET NX4EA5620715	Mise au rebut
25787	susteme de mesure de rugosite	21567000	6 362,72	-6 362,72	0,00	01/12/2005	7	-	Obsolète
25789	VIDEOPROJECTEUR	21567000	1 773,91	-1 773,91	0,00	29/07/2004	7	EMP54	Mise au rebut
25791	CAMESCOPE PANASONIC NV-GS400EG-S ARGENT	21567000	1 809,00	-1 809,00	0,00	30/11/2005	7	-	Mise au rebut

25792	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP-82/2000 LUMENS	21567000	1 148,16	-1 148,16	0,00	21/12/2005	7	GY9G5Y0439F	Mise au rebut
25793	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX340	21567000	1 125,05	-1 125,05	0,00	14/10/2005	7	F4K006758	Vol
25794	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 765	21567000	2 421,90	-2 421,90	0,00	17/11/2005	7	GWBG571095F	Mise au rebut
25797	9 MICROSCOPES LEICA CME	21567000	7 942,56	-7 942,56	0,00	25/11/2005	7	-	Hors service
25804	Appareil numÚrique Canon	21567000	1 100,00	-1 100,00	0,00	17/01/2005	7	EOS 300D	Hors service
25805	App. photo Optio 750Z	21567000	537,00	-537,00	0,00	01/08/2005	7	-	Hors service
25829	43491106	21567000	2 393,76	-2 393,76	0,00	15/02/2005	7	-	Mise au rebut
25830	f0505166	21567000	2 779,50	-2 779,50	0,00	12/05/2005	7	sb5160114	Mise au rebut
25831	43577281	21567000	1 069,81	-1 069,81	0,00	30/06/2005	7	663358	Mise au rebut
25832	43621762	21567000	899,00	-899,00	0,00	08/09/2005	7	688846	Mise au rebut
25833	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP X3	21567000	2 073,68	-2 073,68	0,00	20/10/2005	7	GYJG590869F	Vol
25844	3 video projecteur epson 74 XGA 2000	21567000	13 455,00	-13 455,00	0,00	30/09/2005	7	FFXG4Y0272/FFXG4Y0281/FFXG4Z1751	Mise au rebut
25845	RETROPROJECTEUR PORTABLE ELITE TUTOR TDL	21567000	366,00	-366,00	0,00	01/05/2005	7	-	INF 800
25846	SMART BOARD 580 183 CM	21567000	9 819,16	-9 819,16	0,00	01/06/2005	7	-	Perte
25850	Appareil photo numÚrique Canon EOS350D	21567000	2 139,88	-2 139,88	0,00	24/10/2005	7	1030652319	Mise au rebut
25852	VidÚoprojecteur XGA2500 Lumens R6FX68	21567000	3 469,60	-3 469,60	0,00	30/11/2005	7	F5J000342	Mise au rebut
25854	VidÚoprojecteur XGA2500	21567000	6 203,65	-6 203,65	0,00	30/11/2005	7	F5J000345	Mise au rebut
25865	VidÚoprojecteur EMP-61 2000 lumens poids 4 Kg	21567000	1 255,80	-1 255,80	0,00	19/09/2005	7	F3JG560027F	Mise au rebut
25866	HPL1743B#401	21567000	1 921,97	-1 921,97	0,00	09/11/2005	7	STWC5345217	Mise au rebut
2938	MAT INFO CELERON 466	21877000	974,54	0,00	974,54	20/10/1999	5	-	Mise au rebut
25882	BANC D'ETUDE MOTEURSREF.EX1000	21567000	21 000,56	-21 000,56	0,00	21/12/2004	7	-	Hors service
25886	presse Ó essai	21567000	32 924,68	-32 924,68	0,00	06/03/2006	7	05M5562	Mise au rebut
25887	1 VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP82	21567000	1 136,20	-1 136,20	0,00	20/02/2006	7	GY9G610011F	Mise au rebut
25890	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP 822000 LUMENS	21567000	1 750,94	-1 750,94	0,00	05/07/2006	7	GY9G610010F	Obsolète
25891	CAMERA INFRA ROUGE	21567000	6 625,84	-6 625,84	0,00	10/07/2006	7	-	Hors service
25892	1 VIDEO PROJECTEUR	21567000	1 435,20	-1 435,20	0,00	05/07/2006	7	GY9G650266L	Mise au rebut
25893	1 VIDEO PROJECTEUR	21567000	3 100,03	-3 100,03	0,00	04/09/2006	7	GY9G650240F	Hors service
25897	5 VIDEOPROJECTEURS EPSON EMP82	21567000	12 282,92	-12 282,92	0,00	07/12/2006	7	-	Mise au rebut
25898	VIDEOPROJECTEUR HP3135	21567000	1 747,86	-1 747,86	0,00	30/01/2006	7	TWC5537203	Mise au rebut
25899	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI	21567000	1 000,00	-1 000,00	0,00	15/03/2006	7	XD.110V	Mise au rebut
25900	2 VIDEOPROJECTEURS MITSUBISHI	21567000	2 000,00	-2 000,00	0,00	09/03/2006	7	5616 ET 5627	Mise au rebut
25901	2 VIDEO PROJECTEURS MITSUBISHI	21567000	2 000,00	-2 000,00	0,00	03/04/2006	7	4740 ET 4770	Mise au rebut
25902	2 VIDEOPROJECTEURS	21567000	2 000,00	-2 000,00	0,00	10/04/2006	7	4735/4697	Mise au rebut
25903	VIDEOPROJECTEUR	21567000	1 150,00	-1 150,00	0,00	28/08/2006	7	GWBG670204F	Mise au rebut
25904	2 VIDOEPROJECTEURS	21567000	1 620,01	-1 620,01	0,00	28/08/2006	7	SD 11 OU N 6514740	Mise au rebut
25905	VIDEOPROJECTEUR	21567000	1 150,00	-1 150,00	0,00	28/08/2006	7	GWBG66024 1F	Obsolète
25906	COMBINE SONO 4 BARTHE 1CD/1K7 150 W MP3	21567000	763,05	-763,05	0,00	01/04/2006	7	-	Mise au rebut

25907	pied vidÚo slik 505 QF + lecteur combi Philips DVD	21567000	2 027,22	-2 027,22	0,00	06/06/2006	7	GY9F640197L/DE1AO54 89003305/DE1AO54890 03312	Mise au rebut
25909	CAMESCOPE PANASONIC NVGS500 EG-S	21567000	1 163,00	-1 163,00	0,00	16/10/2006	7	D6HW00112R	Mise au rebut
25910	1 VIDEOPROJECTEUR SVGA EPSON EMP54	21567000	776,08	-776,08	0,00	01/12/2006	7	-	Mise au rebut
25912	7 CAMESCOPESJVC-GZ-MG77EX NUMERIQUE	21567000	5 797,61	-5 797,61	0,00	30/11/2006	7	141K2692-2679-2666-1781-2688-131K0478-0480	Obsolète
25943	VidÚoprojecteur Optoma DX733	21567000	904,42	-904,42	0,00	28/11/2006	7	085R639AAAAAC0896	Mise au rebut
25954	31004540	21567000	1 563,17	-1 563,17	0,00	06/02/2006	7	31004540	Mise au rebut
25955	43750997	21567000	989,67	-989,67	0,00	20/02/2006	7	696157	Mise au rebut
25956	749/690/MC	21567000	2 406,35	-2 406,35	0,00	18/10/2006	7	GY9F681878L	Mise au rebut
25957	EMP8300	21567000	15 691,52	-15 691,52	0,00	30/11/2006	7	-	Mise au rebut
25959	F0612127	21567000	10 764,00	-10 633,44	130,56	09/01/2007	7	OPTIQUE	Mise au rebut
25964	2 PACKS ETUDE DES ASSERVISSEMENTS VITESSE ET POSIT	21567000	6 583,81	-6 583,81	0,00	20/06/2006	7	-	Hors service
25965	EQUIPEMENT AUDIOVISUEL	21567000	5 894,12	-5 894,12	0,00	31/08/2006	7	-	Hors service
25970	VIDEOPROJECTEUREPSONEMP82	**21567000**	8 340,00	-8 340,00	0,00	06/12/2006	7	GY9F682090L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	**21567000**	10 140,00	-10 140,00	0,00	14/12/2006	7	GY 9F 6Z 05 10L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	21547000				14/12/2006	7	GY 9F 6Y 09 68L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	21547000				14/12/2006	7	GY 9F GY 09 83L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	21547000				14/12/2006	7	GY 9F 6X 31 15L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	21547000				14/12/2006	7	GY 9F 6X 35 29L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	21547000				14/12/2006	7	GY 9F 6Y 09 73L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	21547000				14/12/2006	7	GY 9F 6Y 09 65L	Mise au rebut
25972	EPSON-EMP82	21547000				14/12/2006	7	GY 9F 6Y 09 63L	Mise au rebut
25973	MATERIELS AUDIO	21567000	9 703,15	-9 703,15	0,00	03/01/2006	7	-	Mise au rebut
25976	MATERIEL VIDEO PROJECTEUR	21567000	5 234,89	-5 234,89	0,00	04/09/2006	7	-	Mise au rebut
3060	ARMOIRE FORTE	21877000	952,16	0,00	952,16	19/04/1999	5	-	Mise au rebut
25979	VidÚo-projecteur Hitachi CP-X340	21567000	982,84	-982,84	0,00	23/01/2006	7	F4J003125	Hors service
25994	1 videoprojecteur plus U5-512	21567000	989,67	-989,67	0,00	02/02/2006	7	U5 FEA6120562	Hors service
26010	VIDEOPROJECTEUR TOSHIBA TDPS8	21567000	769,00	-769,00	0,00	01/07/2006	7	-	INF 800
26020	ECRAN ELECTRIQUE 400X300cm	21567000	3 097,64	-3 097,64	0,00	27/04/2006	7	-	Mise au rebut
26028	Ascenseur didactique logique en 24V	21567000	3 646,60	-3 646,60	0,00	08/06/2006	7	ASC89-240506/7	Obsolète
26030	Telemecanique MD1AE865MI /Maquettes tri de piÞces(	21567000	10 716,61	-10 716,61	0,00	12/06/2006	7	05030036/05110023+0 5030031/05110024	Obsolète
26043	PROJECTEUR DX 733 OPTOMA	21567000	929,95	-918,67	11,28	19/01/2007	7	085R649AAAAAC0221	Vol
26044	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP716R	21567000	543,28	-491,58	51,70	01/09/2007	7		Mise au rebut
26049	OSCILLO	21567000	3 397,78	-2 953,48	444,30	02/11/2007	7	global	Hors service
26050	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	21567000	543,28	-472,21	71,07	01/12/2007	7	**Q88N736AAAAAC2338**	Mise au rebut
26052	CAPTEUR DE PRESSION A QUARTZ	21567000	3 355,98	-2 917,18	438,80	15/11/2007	7	M111A22	Hors service
26057	CENTRALE D'ACQUISITION ALMEMO	21567000	3 472,86	-3 018,79	454,07	17/11/2007	7	global	Obsolète
26059	PH METRES PHM 210/E2E	21567000	2 195,86	-1 908,74	287,12	20/11/2007	7	global	Obsolète
26063	ANNEAUX DYNANOMETRIQUE	21567000	3 169,40	-2 716,64	452,76	05/12/2007	7	global	Mise au rebut

26065	OSCILLOSCOPE	21567000	1 901,64	-1 652,97	248,67	26/11/2007	7	194232EKH	Obsolète
26066	ECLIPSE	21567000	1 378,00	-1 197,86	180,14	08/11/2007	7	MCA71400	Mise au rebut
26067	VIDEO PROJECTEUR	21567000	543,28	-465,64	77,64	01/01/2008	7	263135	Mise au rebut
26068	ROTAVAPOR	**21567000**	11 564,09	-9 912,05	1 652,04	13/12/2007	7	global	Hors service
26069	CHROMATOGRAPHE	**21567000**	10 000,78	-8 693,05	1 307,73	27/11/2007	7	global	Hors service
26071	CELLULE ACQUISITION	21567000	5 128,45	-4 335,49	792,96	10/01/2008	7		Mise au rebut
26075	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP 771	21567000	1 153,82	-1 139,82	14,00	09/01/2007	7	1D31EF1E106430075	Obsolète
26077	VIDEOPROJECTEUR	21567000	1 128,28	-1 114,60	13,68	24/01/2007	7	1D31EF1E106430031	Mise au rebut
26082	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP 771	21567000	1 331,60	-1 189,29	142,31	28/09/2007	7	1D31EF1E107130138	Mise au rebut
26088	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	21567000	1 130,22	-968,70	161,52	12/12/2007	7	1D31HH1E107360002	Mise au rebut
26096	1 PROJECTEUR VIDEO DX 733 OPTOMA	21567000	904,42	-807,72	96,70	12/09/2007	7	085R703AAAAA.C0111	Mise au rebut
26097	MATERIEL DE MUSCULATION	21567000	1 046,12	-934,34	111,78	03/09/2007	7		Hors service
26103	5 ENREGISTREURS DE PERFORMANCE AVEC MONTRE + 1 CAR	21567000	2 037,34	-1 770,99	266,35	12/11/2007	7	REF: POLAR R 580	Mise au rebut
26105	VIDEO PROJECTEUR OPTOMA EP 774/U69	21567000	1 500,98	-1 286,54	214,44	17/12/2007	7	1D31HH1E107360049	Mise au rebut
26109	VIDEOPROJECTEUR CHRISTIE LX55	21567000	32 259,11	-28 420,51	3 838,60	01/10/2007	7	08002295	Obsolète
26151	TENSIOMETRE MANUEL	21567000	1 814,84	-1 577,48	237,36	28/11/2007	7		Mise au rebut
26158	SpectrophotomÞtre	21567000	8 369,61	-7 373,68	995,93	24/10/2007	7	273BR4133	Mise au rebut
26159	video projecteur	21567000	1 053,68	-903,20	150,48	20/12/2007	7	085R732AAAAAC0285	Hors service
26161	Micro centrifugeuse HERAEUS Pico 17	**21567000**	2 597,71	-2 226,55	371,16	10/12/2007	7	40777023	Mise au rebut
26187	MONO ALTO SPINTEC	21567000	1 856,48	-1 481,39	375,09	31/05/2008	7	343 63240	Mise au rebut
26188	ECRANLCD	21567000	5 566,18	-4 441,60	1 124,58	27/05/2008	7	global	Obsolète
26193	OPTOMA VIDEOPROJECTEUR	21567000	1 140,98	-856,05	284,93	24/09/2008	7	1D11CE1E108110302	Mise au rebut
26194	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	21567000	1 140,98	-856,05	284,93	25/09/2008	7	1D11CE1E108110301	Mise au rebut
26195	OSCILLOSCOPE ANALOGIQUE	21567000	699,66	-524,88	174,78	01/10/2008	7	907/2008 /63	Mise au rebut
26196	IMPRIMANTE HP PHOTOSMART	21567000	205,81	-154,41	51,40	01/10/2008	7	907/2008 /64	Mise au rebut
26198	PHOTOCOPIEUR PACK E STUDIO	21567000	4 459,42	-3 291,65	1 167,77	20/10/2008	7	907/2008 /84	Hors service
26205	VIDEOPROJECTEUROPTOMA	21567000	1 808,35	-1 313,46	494,89	04/11/2008	7	global	Obsolète
26206	ECRAN ELECTRIQUE PROCOLOR	21567000	3 999,71	-2 905,10	1 094,61	07/11/2008	7	907/2008 /98	Obsolète
26207	POMPE ISOCRATIQUE	21567000	14 867,78	-10 799,23	4 068,55	19/11/2008	7	global	Hors service
26209	CAMERA THERMIQUE SPECIAL DIAGNOSTIC	21567000	4 778,02	-3 470,57	1 307,45	25/11/2008	7	BATICAM	Vol
26212	VIDEOPROJECTEUR	21567000	4 037,43	-2 932,71	1 104,72	27/11/2008	7	907/2008 /110	Hors service
26217	3 TELEVISEURS SONY KDL	21567000	2 981,99	-2 237,14	744,85	01/09/2008	7	9321313J 9321297J 93209475J	Mise au rebut
26223	2 PROJECTEURS VIDEO MODELE EP 728 (OPTOMA) + 2 LAM	21567000	2 274,79	-1 869,48	405,31	19/03/2008	7	Q89N744AAAAAC0818-Q89N744AAAAAC0829	Mise au rebut
26229	LANCE BALLES DE TENNIS POPLOB	21567000	2 139,65	-1 579,41	560,24	15/10/2008	7	AUMATIC 104	Mise au rebut
26230	PROJECTEURS VIDEO EP728 OPTOMA	21567000	1 808,35	-1 313,46	494,89	20/11/2008	7	Q89N8AAAAACO199-Q89N838AAAAAC0208	Mise au rebut
26236	LAMPE DEUTRIUM	21567000	1 410,02	-1 040,70	369,32	21/10/2008	7	2140-0813	Hors service
26237	REACTEUR FABRIQUE SUR PLAN PROPRE	21567000	1 348,84	-995,58	353,26	29/10/2008	7	SLDEDN150	Hors service
26256	MOTEURS SUSPENDUS PROFESSIONNEL	21567000	10 022,24	-7 279,76	2 742,48	17/11/2008	7	109553 A 109573	Hors service
26285	INSTALLATION VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	7 104,60	-5 244,18	1 860,42	15/10/2008	7	G8703318	Hors service
26292	MultimeterHQ40DHachLange	21567000	3 621,40	-3 061,46	559,94	16/01/2008	7	071090C65963	Hors service

26310	Optoma Videoprojecteur EP7155	21567000	1 140,98	-856,05	284,93	26/09/2008	7	1D11CE1E108110279	Mise au rebut
26326	POSTE CLASSE NOMADE	21567000	10 828,56	-7 993,05	2 835,51	31/10/2008	7	972/2008 /42	Mise au rebut
26328	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	21567000	1 130,22	-834,15	296,07	12/12/2007	7	H1P1D31HH5E308310176	Obsolète
26329	MEUBLE PEGASE	21567000	1 662,44	-1 227,14	435,30	14/10/2008	7	P08368849947	Obsolète
26330	KIT PREMIUM EDUCATION	21567000	1 672,00	-1 234,28	437,72	01/11/2008	7		Obsolète
10855	IMPRIMANTEHPLASERJET8150N	21877000	3 420,56	-3 420,56	0,00	18/02/2005	5	JPDMR26545	Mise au rebut
26410	TOURNE DISQUE BARTHE ROTO	21567000	202,15	-202,15	0,00	16/01/1974	7	-	Hors service
26412	LOGICIEL NOTATOR SL C LAB	21567000	621,31	-621,31	0,00	20/11/1991	7	-	Obsolète
26413	DUPLICATEUR DE CASSETTES	21567000	937,56	-937,56	0,00	14/06/1994	7	-	Hors service
26414	DAT TASCAM	21567000	1 193,68	-1 193,68	0,00	24/10/1995	7	-	Obsolète
26415	PROJECTEUR CINEMA 16MM	21567000	3 543,52	-3 543,52	0,00	31/12/1971	7	-	Obsolète
26416	CAMERA DXC+BATTERIE BP60	21567000	4 010,17	-4 010,17	0,00	29/06/1982	7	-	Obsolète
26417	CAMESCOPE VM 550S HITACHI	21567000	2 674,26	-2 674,26	0,00	02/12/1987	7	-	Obsolète
26418	AMPLIFICATEUR BOUYER 100W	21567000	775,58	-775,58	0,00	26/06/1990	7	-	Obsolète
26419	COLONNE 30 WATTS BOUYER	21567000	529,38	-529,38	0,00	26/06/1990	7	-	Obsolète
26420	ENSEMBLE RECEPTEUR HF	21567000	692,31	-692,31	0,00	26/06/1990	7	-	Obsolète
26421	CAMESCOPE PANASONIC MS1F5	21567000	2 412,51	-2 412,51	0,00	22/11/1990	7	-	Obsolète
26422	RETROPROJECTEUR LARA VU G	21567000	455,67	-455,67	0,00	23/12/1991	7	-	Obsolète
26423	MAGNETOSCOPE SONY SLW 375	21567000	881,16	-881,16	0,00	13/12/1991	7	-	Obsolète
26424	RETROPROJECTEUR BELFORT	21567000	464,97	-464,97	0,00	31/12/1992	7	-	Obsolète
26425	RETROPROJECTEUR BELFORT	21567000	464,97	-464,97	0,00	31/12/1992	7	-	Obsolète
26426	MAGNETOSCOPE JVC HR-D790	21567000	554,91	-554,91	0,00	03/11/1992	7	-	Obsolète
26427	MAGNETOSCOPE PANASONIC FS	21567000	1 425,73	-1 425,73	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26428	MAGNETOSCOPE PANASONIC FS	21567000	1 425,73	-1 425,73	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26429	TELECOMMANDE DE MONTAGE	21567000	430,84	-430,84	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26430	TELEVIS. PANASONIC 15MIRF	21567000	426,02	-426,02	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26431	CAMESCOPE PANASONIC MSA	21567000	2 110,10	-2 110,10	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26432	VIDEOPROJECTEUR	21567000	5 793,87	-5 793,87	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26433	MAGNETOSCOPE JVC VHS	21567000	417,71	-417,71	0,00	01/07/1993	7	-	Obsolète
26434	MAGNETOSCOPE JVC VHS	21567000	417,71	-417,71	0,00	01/07/1993	7	-	Obsolète
26435	MAGNETOSCOPE JVC VHS	21567000	417,71	-417,71	0,00	01/07/1993	7	-	Obsolète
26436	TELEVISEUR THOMSON 70 CM	21567000	867,48	-867,48	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26437	TELEVISEUR THOMSON 70 CM	21567000	867,48	-867,48	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26438	TABLE PROFESSIONNELLE	21567000	361,57	-361,57	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26439	TABLE PROFESSIONNELLE	21567000	361,57	-361,57	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26440	RETROPROJECTEUR 3 M 908	21567000	334,75	-334,75	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26441	PIED PERCHE +SUSPENSION L	21567000	318,62	-318,62	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26442	DICTAPHONE	21567000	568,63	-568,63	0,00	24/05/1994	7	-	Obsolète
26443	ASPIRATEUR BENJAMIN-SCIUR	21567000	407,80	-407,80	0,00	14/03/1990	7	-	Hors service
26444	PLANETARIUM GOTO EX 3	21567000	2 678,61	-2 678,61	0,00	01/04/1992	7	-	Obsolète
26445	MOTEUR A COURANT CONTINU	21567000	956,64	-956,64	0,00	15/11/1992	7	-	Obsolète
26446	TELESCOPE 110 F 806	21567000	527,47	-527,47	0,00	30/12/1993	7	-	Hors service
26447	TAPIS DE DANSE	21567000	6 424,29	-6 424,29	0,00	19/03/2001	7	-	Hors service

26448	RETRO.PORTASCRIBE 430LARA	21567000	350,63	-350,63	0,00	10/10/1987	7	-	Obsolète
26449	UNITE CENTRAL NEC	21567000	639,86	-639,86	0,00	28/11/2005	7	-	Hors service
26450	IMPRIMANTE EPSON	21567000	379,13	-379,13	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26451	IMPRIMANTE EPSON	21567000	379,13	-379,13	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26452	IMPRIMANTE EPSON	21567000	379,13	-379,13	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26453	IMPRIMANTE EPSON LASER 12 PPM	21567000	270,30	-270,30	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26454	IMPRIMANTE EPSON LASER 12 PPM	21567000	270,30	-270,30	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26455	IMPRIMANTE EPSON LASER 12 PPM	21567000	270,30	-270,30	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26456	IMPRIMANTE EPSON LASER 12 PPM	21567000	270,30	-270,30	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26457	IMPRIMANTE EPSON STYLUS	21567000	110,13	-110,13	0,00	12/05/2006	7	-	Hors service
26458	PORTABLE TOSHIBA S100	21567000	2 470,96	-2 470,96	0,00	31/03/2006	7	-	Hors service
26459	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26460	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26461	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26462	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26463	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26464	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26465	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26466	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,45	-521,45	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26467	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,45	-521,45	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26468	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26469	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26470	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26471	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,45	-521,45	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26472	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,45	-521,45	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26473	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26474	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26475	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26476	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26477	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26478	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26479	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26480	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26481	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26482	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Hors service
26483	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Hors service
26484	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Hors service
26485	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Hors service
26486	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Hors service
26487	ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK	21567000	2 876,68	-2 876,68	0,00	21/11/2006	7	-	Hors service
26488	ORDINATEUR MONTAGE VIEDO	21567000	4 074,77	-4 074,77	0,00	07/06/2006	7	-	Hors service
26489	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Hors service
26490	ORDINATEUR NEC	21567000	745,10	-745,10	0,00	29/03/2007	7		Hors service
26491	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Hors service

26492	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Hors service
26493	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Hors service
26494	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Hors service
26495	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Hors service
26496	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-447,06	298,05	29/03/2007	7		Hors service
26497	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-447,06	298,05	29/03/2007	7		Hors service
26498	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-447,06	298,05	29/03/2007	7		Hors service
26499	ORDINATEUR NEC	21567000	745,10	-447,06	298,04	29/03/2007	7		Hors service
26500	ORDINATEUR PORTABLE APPLE	21567000	1 256,05	-1 256,05	0,00	22/03/2007	7		Hors service
26501	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21567000	777,40	-777,40	0,00	08/03/2007	7		Hors service
26502	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21567000	777,40	-777,40	0,00	08/03/2007	7		Hors service
26503	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	21567000	777,40	-777,40	0,00	08/03/2007	7		Hors service
26504	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	7		Hors service
26505	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	7		Hors service
26506	IMPRIMANTE HP	21567000	302,59	-302,59	0,00	28/05/2007	7		Hors service
26507	IMPRIMANTE EPSON D92	21567000	57,41	-57,41	0,00	31/05/2007	7		Hors service
26508	IMPRIMANTE EPSON D92	21567000	57,41	-57,41	0,00	31/05/2007	7		Hors service
26509	IMPRIMANTE EPSON D92	21567000	57,41	-57,41	0,00	31/05/2007	7		Hors service
26510	IMPRIMANTE EPSON D92	21567000	57,41	-57,41	0,00	31/05/2007	7		Hors service
26511	IMPRIMANTE EPSON D92	21567000	57,40	-57,40	0,00	31/05/2007	7		Hors service
26512	TABLEAU INTERACTIF	21567000	1 638,52	-1 638,52	0,00	05/06/2007	7		Hors service
26513	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26514	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26515	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26516	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26517	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26518	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26519	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26520	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26521	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26522	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,20	-416,20	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26523	UNITE CENTRALE NEC	21567000	478,40	-478,40	0,00	07/06/2007	7		Hors service
26524	UNITE CENTRALE NEC	21567000	478,40	-478,40	0,00	07/06/2007	7		Hors service
26525	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26526	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26527	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26528	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26529	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26530	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26531	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26532	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26533	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26534	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26535	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,20	-416,20	0,00	06/06/2007	7		Hors service

26536	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,20	-416,20	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26537	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,20	-416,20	0,00	06/06/2007	7		Hors service
26538	TABLEAU INTERACTIF	21567000	1 638,52	-1 638,52	0,00	05/06/2007	7		Hors service
26539	TABLEAU INTERACTIF	21567000	1 638,52	-1 638,52	0,00	05/06/2007	7		Hors service
26540	IMPRIMANTE EPSON	21567000	598,00	-598,00	0,00	31/05/2007	7		Hors service
26541	UNITE CENTRALE NEC	21567000	464,05	-464,05	0,00	07/06/2007	7		Hors service
26542	RETROPROJECTEUR LIESEGANG	21567000	759,20	-759,20	0,00	30/06/1994	7	-	Hors service
26554	ECRAN	21567000	760,72	-760,72	0,00	31/07/1995	7	-	Mise au rebut
26561	ORDINATEUR NEC POWERMATE	21567000	706,84	-706,84	0,00	20/10/2004	7	-	Mise au rebut
26562	ORDINATEUR NEC POWERMATE	21567000	706,84	-706,84	0,00	20/10/2004	7	-	Mise au rebut
26563	ORDINATEUR NEC POWERMATE	21567000	706,84	-706,84	0,00	20/10/2004	7	-	Mise au rebut
26565	APPAREIL PHOTOS NIKON FM2	21567000	1 777,56	-1 777,56	0,00	07/12/1993	7	-	Obsolète
26566	RETROPROJECTEUR TAV SIMDA	21567000	868,96	-868,96	0,00	20/12/1993	7	-	Obsolète
26567	RETROPROJECTEUR	21567000	736,42	-736,42	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26568	MAGNETOPHONE A CASSETTES	21567000	483,55	-483,55	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26569	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	502,76	-502,76	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26570	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	502,76	-502,76	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26571	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	502,76	-502,76	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26572	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	502,76	-502,76	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26573	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	502,76	-502,76	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26574	TELEVISEUR PHILIPS 70CM	21567000	914,29	-914,29	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26575	TELEVISEUR PHILIPS 70CM	21567000	914,29	-914,29	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26576	TELEVISEUR PHILIPS 70CM	21567000	914,29	-914,29	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26577	CHARIOT VIDEO	21567000	383,22	-383,22	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26578	CHARIOT VIDEO	21567000	383,22	-383,22	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26579	CHARIOT VIDEO	21567000	383,22	-383,22	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26580	CHARIOT VIDEO	21567000	383,22	-383,22	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26581	CHARIOT VIDEO	21567000	383,22	-383,22	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26582	MAGNETOSCOPE S.VHS PANASO	21567000	1 828,46	-1 828,46	0,00	27/10/1994	7	-	Obsolète
26583	RETROPROJECTEUR LIESEGANG	21567000	751,85	-751,85	0,00	01/09/1995	7	-	Obsolète
26584	MAGNETOSCOPE DE MONTAGE	21567000	1 324,78	-1 324,78	0,00	30/07/1995	7	-	Obsolète
26585	TELEVISEUR DE MONTAGE	21567000	760,72	-760,72	0,00	30/07/1995	7	-	Obsolète
26586	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	410,24	-410,24	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26587	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	410,24	-410,24	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26588	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	410,24	-410,24	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26589	MONITEUR VIDEO 70CM	21567000	753,25	-753,25	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26590	TELEVISEUR VIDEO 70 CM	21567000	753,25	-753,25	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26591	TELEVISEUR VIDEO 70 CM	21567000	753,25	-753,25	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26592	TELEVISEUR PANASONIC	21567000	754,72	-754,72	0,00	05/09/1997	7	-	Obsolète
26593	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	21567000	6 048,78	-6 048,78	0,00	23/07/1998	7	-	Obsolète
26594	BAIE 19	21567000	731,74	-731,74	0,00	23/07/1998	7	-	Obsolète
26595	MAGNETOSCOPE	21567000	910,07	-910,07	0,00	23/07/1998	7	-	Obsolète
26596	VISUALISEUR +ECLAIRAGE INTEGRE	21567000	2 822,15	-2 822,15	0,00	24/12/1999	7	-	Obsolète
26597	VIDEOPROJECTEUR	21567000	6 894,51	-6 894,51	0,00	24/12/1999	7	-	Obsolète

26598	COMMUTATEUR INFORMATIQUE	21567000	1 101,28	-1 101,28	0,00	24/12/1999	7	-	Obsolète
26599	CAMESCOPE NUMERIQUE	21567000	3 970,87	-3 970,87	0,00	14/09/1999	7	-	Obsolète
26600	CASABLANCA VERSION 3	21567000	4 240,05	-4 240,05	0,00	14/09/1999	7	-	Obsolète
26601	VIDEOPROJECTEUR HITACHI	21567000	5 615,73	-5 615,73	0,00	28/12/2000	7	-	Obsolète
26602	CAMESCOPE CANON	21567000	1 218,14	-1 218,14	0,00	30/10/2000	7	-	Obsolète
26603	VIDEOPROJECTEUR HITACHI	21567000	1 841,84	-1 841,84	0,00	29/09/2004	7	-	Obsolète
26604	VIDEOPROJECTEUR HITACHI	21567000	1 841,84	-1 841,84	0,00	29/09/2004	7	-	Obsolète
26606	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	1 518,92	-1 518,92	0,00	10/11/2004	7	-	Obsolète
26607	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	1 518,92	-1 518,92	0,00	10/11/2004	7	-	Obsolète
26608	CAMESCOPE CANON	21567000	534,99	-534,99	0,00	09/12/2004	7	-	Obsolète
26609	CAMESCOPE NUMERIQ. CANON	21567000	2 635,01	-2 635,01	0,00	09/12/2004	7	-	Obsolète
26610	MAGNETO. COMBINE DV/ S-VHS JVC	21567000	1 315,60	-1 315,60	0,00	08/12/2004	7	-	Obsolète
26611	MAGNETOSCOPE SONY	21567000	1 987,75	-1 987,75	0,00	08/12/2004	7	-	Obsolète
26612	AMPLIFICATEUR DE SON	21567000	741,52	-741,52	0,00	11/12/2004	7	-	Obsolète
26613	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,49	-940,49	0,00	12/09/2006	7	-	Obsolète
26614	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,49	-940,49	0,00	12/09/2006	7	-	Obsolète
26615	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,49	-940,49	0,00	30/08/2006	7	-	Obsolète
26616	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,49	-940,49	0,00	30/08/2006	7	-	Obsolète
26617	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,48	-940,48	0,00	30/08/2006	7	-	Obsolète
26618	APPAREIL PHOTO NUMERIQ CANON	21567000	297,99	-297,99	0,00	13/04/2006	7	-	Obsolète
26619	APPAREIL PHOTO NUMERIQ CANON	21567000	298,00	-298,00	0,00	13/04/2006	7	-	Obsolète
26620	TABLE MOBILE	21567000	417,40	-417,40	0,00	19/04/2006	7	-	Obsolète
26621	TABLE MOBILE	21567000	417,40	-417,40	0,00	19/04/2006	7	-	Obsolète
26622	TABLE MOBILE	21567000	417,41	-417,41	0,00	19/04/2006	7	-	Obsolète
26623	MEUBLE AUDIOVISUEL	21567000	1 901,64	-1 331,15	570,49	19/04/2006	7	-	Obsolète
26624	VIDEOPROJECTEUR HITACHI	21567000	1 088,36	-1 088,36	0,00	16/04/2007	7		Obsolète
26625	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26627	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26628	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26629	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26630	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26631	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26632	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26633	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26634	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26635	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26636	WISC III TEST COMPLET	21567000	762,84	-762,84	0,00	09/03/2000	7	-	Obsolète
26637	SERVEUR POWEREDGE 4400 DELL	21567000	9 934,45	-9 934,45	0,00	20/06/2000	7	-	Obsolète
26638	ORDINATEUR EMAC	21567000	1 278,25	-1 278,25	0,00	14/12/2004	7	-	Obsolète
26639	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26640	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26641	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26642	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26643	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète

26644	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26645	ORDINATEUR PORTABLE HP	21567000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	7	-	Obsolète
26646	ORDINATEUR PORTABLE HP	21567000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	7	-	Obsolète
26647	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26648	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26649	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26650	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26651	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26652	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26653	UNITE CENTRALE FUJITSU SIEMENS	21567000	620,73	-620,73	0,00	31/12/2004	7	-	Obsolète
26654	UNITE CENTRALE FUJITSU SIEMENS	21567000	620,73	-620,73	0,00	31/12/2004	7	-	Obsolète
26655	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26656	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26657	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26658	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26659	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26660	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26661	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26662	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26663	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26664	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26665	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26666	ORDINATEUR NEC	21567000	694,88	-694,88	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26667	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 198,39	-1 198,39	0,00	04/07/2005	7	-	Obsolète
26668	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 198,39	-1 198,39	0,00	04/07/2005	7	-	Obsolète
26669	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 198,39	-1 198,39	0,00	04/07/2005	7	-	Obsolète
26670	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 198,39	-1 198,39	0,00	04/07/2005	7	-	Obsolète
26671	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 198,40	-1 198,40	0,00	04/07/2005	7	-	Obsolète
26672	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26673	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26674	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26675	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26676	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26677	IMPRIMANTE EPSON 6200	21567000	270,30	-270,30	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26678	IMPRIMANTE EPSON ACULASER	21567000	812,09	-812,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26679	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26680	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26681	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26682	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26683	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26684	ORDINATEUR NEC	21567000	694,87	-694,87	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26685	ORDINATEUR NEC	21567000	694,88	-694,88	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26686	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26687	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète

26688	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26689	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26690	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 216,33	-1 216,33	0,00	19/09/2005	7	-	Obsolète
26691	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26692	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26693	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26694	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26695	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26696	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26697	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26698	ORDINATEUR NEC	21567000	694,88	-694,88	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26699	ORDINATEUR NEC	21567000	694,87	-694,87	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26700	RETROPROJECTEUER BELFORT	21567000	464,97	-464,97	0,00	03/11/1992	7	-	Obsolète
26701	MELANGEUR AUDIO-VIDEO	21567000	1 332,59	-1 332,59	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26702	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	1 522,97	-1 522,97	0,00	04/06/1993	7	-	Obsolète
26703	TABLE PROFESSIONNELLE	21567000	361,57	-361,57	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26704	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26705	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
26706	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26707	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Obsolète
26708	ORDINATEUR NEC	21567000	745,10	-745,10	0,00	29/03/2007	7		Obsolète
26709	ORDINATEUR NEC	21567000	745,10	-745,10	0,00	29/03/2007	7		Obsolète
26711	MATERIEL DE LABORATOIRE	21567000	1 818,31	-1 818,31	0,00	21/09/1999	7	-	Obsolète
26712	IMPRIMANTE	21567000	745,48	-745,48	0,00	28/10/1999	7	-	Obsolète
26713	CAVALIER COULISSANT	21567000	23,32	-23,32	0,00	27/07/2000	7	-	Obsolète
26714	ENSEMBLE MAGNETISME	21567000	858,24	-858,24	0,00	21/08/2000	7	-	Obsolète
26716	ENSEMBLE PREPARATION AU LABO	21567000	1 018,30	-1 018,30	0,00	27/07/2000	7	-	Obsolète
26718	ENSEMBLE DE MESURE	21567000	2 174,60	-2 174,60	0,00	05/10/2001	7	-	Obsolète
26721	ENSEM. MAGNETISME- ELECTRICITE	21567000	1 019,88	-1 019,88	0,00	01/10/2001	7	-	Obsolète
26722	SYSTEME DE MESURE POUR PH	21567000	672,86	-672,86	0,00	15/10/2002	7	-	Obsolète
26726	AQUAONDE	21567000	1 451,00	-1 451,00	0,00	21/11/2002	7	-	Obsolète
26727	ENSEMBLE DEMESURE	21567000	944,58	-944,58	0,00	08/11/2002	7	-	Obsolète
26733	IMPRIMANTE	21567000	608,27	-608,27	0,00	25/07/1994	7	-	Obsolète
26734	CAMERA	21567000	1 352,50	-1 352,50	0,00	11/05/2004	7	-	Obsolète
26735	RESUSCI JUNIOR	21567000	930,49	-930,49	0,00	20/09/2006	7	-	Obsolète
26736	AUTOCLAVE MICROLAVE	21567000	1 657,00	-1 657,00	0,00	23/06/2006	7	-	Obsolète
26737	CAMESCOPE+VALISE+BATTERIE	21567000	2 155,53	-2 155,53	0,00	27/11/1992	7	-	Obsolète
26738	TABLE PROFESSIONNELLE MOBILE	21567000	426,04	-426,04	0,00	27/11/1992	7	-	Obsolète
26739	APPAREIL PHOTO	21567000	2 327,79	-2 327,79	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26740	IMPRIMANTE VIDEO	21567000	1 536,60	-1 536,60	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26742	TABLE DE MIXAGE NUMERIQUE	21567000	1 333,93	-1 333,93	0,00	31/05/1993	7	-	Obsolète
26743	RETROPROJECTEUR	21567000	318,62	-318,62	0,00	07/12/1993	7	-	Obsolète
26744	RETROPROJECTEUR	21567000	318,62	-318,62	0,00	07/12/1993	7	-	Obsolète
26745	RETROPROJECTEUR	21567000	318,62	-318,62	0,00	07/12/1993	7	-	Obsolète

26746	CAMESCOPE	21567000	1 370,67	-1 370,67	0,00	22/12/1995	7	-	Obsolète
26747	TELEVISEUR	21567000	760,72	-760,72	0,00	31/07/1995	7	-	Obsolète
26748	ENSEMBLE RECEPTION SATELLITE	21567000	1 564,59	-1 564,59	0,00	20/12/1996	7	-	Obsolète
26749	TÉLÉ PANASONIC TX29A02F	21567000	754,72	-754,72	0,00	04/09/1997	7	-	Obsolète
26750	TÉLÉ PANASONIC TX29A02F	21567000	754,72	-754,72	0,00	04/09/1997	7	-	Obsolète
26751	TÉLÉ PANASONIC TX29A02F	21567000	754,72	-754,72	0,00	04/09/1997	7	-	Obsolète
26753	CAMESCOPE PANASONIC NVSX	21567000	897,21	-897,21	0,00	14/11/1997	7	-	Obsolète
26754	SYSTEME CASABLANCA	21567000	1 827,86	-1 827,86	0,00	30/08/2000	7	-	Obsolète
26755	MAGNETOSCOPE	21567000	2 057,95	-2 057,95	0,00	30/08/2000	7	-	Obsolète
26756	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
26757	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
26758	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
26759	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
26760	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
26761	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,80	-706,80	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
26762	PORTABLE HP COMPAQ	21567000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	7	-	Obsolète
26763	PORTABLE HP COMPAQ	21567000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	7	-	Obsolète
26764	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	09/11/2004	7	-	Obsolète
26765	VERIN+EMBASE CATOP+PRISE PRES	21567000	1 202,35	-1 202,35	0,00	30/11/1992	7	-	Obsolète
26768	PLATINES D'ESSAI	21567000	1 269,25	-1 269,25	0,00	11/03/1993	7	-	Obsolète
26770	IMPRIMANTE	21567000	359,80	-359,80	0,00	23/12/1993	7	-	Obsolète
26771	ORDINATEUR:486 DX 35 RAM	21567000	1 607,42	-1 607,42	0,00	27/06/1994	7	-	Obsolète
26773	IMPRIMANTE	21567000	979,96	-979,96	0,00	19/06/1995	7	-	Obsolète
26774	PINCE AMPEREMETRIQUE	21567000	876,90	-876,90	0,00	19/06/1955	7	-	Obsolète
26775	CAPTEUR DE COUPLE	21567000	2 216,35	-2 216,35	0,00	13/09/1995	7	-	Obsolète
26776	FREIN POUDRE	21567000	3 314,88	-3 314,88	0,00	13/09/1995	7	-	Obsolète
26777	VOLANT D'INERTIE	21567000	1 224,46	-1 224,46	0,00	13/09/1995	7	-	Obsolète
26779	ANALYSEUR DE SPECTRE	21567000	2 467,31	-2 467,31	0,00	30/08/1996	7	-	Obsolète
26781	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
26782	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
26783	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
26784	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
26785	MODULE MECA 2	21567000	4 270,37	-4 270,37	0,00	01/10/1996	7	-	Obsolète
26786	LOGICIEL CANECO	21567000	1 676,94	-1 676,94	0,00	31/10/1997	7	-	Obsolète
26787	ARMOIRE DIDACTIQUE DIGISTART	21567000	1 122,02	-1 122,02	0,00	12/05/1998	7	-	Obsolète
26788	PLAN DE CHARGE RESISTIF	21567000	1 600,71	-1 600,71	0,00	27/05/1998	7	-	Obsolète
26790	MACHINE TOURNANTE	21567000	7 156,13	-7 156,13	0,00	11/10/1999	7	-	Obsolète
26791	ARMOIRE ELECTRIQUE	21567000	7 603,12	-7 603,12	0,00	20/09/2000	7	-	Obsolète
26792	BANC FREIN-CONDITIONNEUR AFFIC	21567000	3 770,20	-3 770,20	0,00	04/09/2001	7	-	Obsolète
26793	PLAN DE CHARGE RESISTIF	21567000	5 441,11	-5 441,11	0,00	02/10/2002	7	-	Obsolète
26794	PLAN DE CHARGE SEFLIQUE	21567000	2 181,33	-2 181,33	0,00	09/10/2002	7	-	Obsolète
26795	MACHINE DIDACTIQUE	21567000	7 556,33	-7 556,30	0,03	08/12/2003	7	-	Obsolète
26801	VIDEOPROJECTEUR	21567000	1 267,25	-1 267,25	0,00	21/09/2004	7	-	Obsolète
26802	ENSEMBLE DE MESURE	21567000	673,35	-673,35	0,00	02/07/2004	7	-	Obsolète

26803	ENSEMBLE DE MESURE	21567000	673,35	-673,35	0,00	02/07/2004	7	-	Obsolète
26804	ENSEMBLE DE MESURE	21567000	673,34	-673,34	0,00	02/07/2004	7	-	INF 800
26805	RETROPROJECTEUR	21567000	929,94	-929,94	0,00	01/12/1991	7	-	Mise au rebut
26806	RETROPROJECTEUR	21567000	453,84	-453,84	0,00	01/12/1991	7	-	Mise au rebut
26807	MAGNETOSCOPE	21567000	1 425,73	-1 425,73	0,00	03/12/1992	7	-	Mise au rebut
26808	MAGNETOSCOPE	21567000	1 425,73	-1 425,73	0,00	03/12/1992	7	-	Mise au rebut
26809	TELECOMMANDE DE MONTAGE	21567000	430,84	-430,84	0,00	03/12/1992	7	-	Mise au rebut
26810	TELEVISEUR	21567000	426,02	-426,02	0,00	03/12/1992	7	-	Mise au rebut
26811	TELEVISEUR	21567000	426,02	-426,02	0,00	03/12/1992	7	-	Mise au rebut
26812	TABLE DE MIXAGE	21567000	1 333,93	-1 333,93	0,00	31/05/1993	7	-	Mise au rebut
26813	CAMESCOPE	21567000	1 951,35	-1 951,35	0,00	31/05/1993	7	-	Mise au rebut
26814	MAGNETOSCOPE	21567000	1 141,84	-1 141,84	0,00	21/06/1993	7	-	Mise au rebut
26815	TELEVISEUR	21567000	389,73	-389,73	0,00	21/06/1993	7	-	Mise au rebut
26816	RETROPROJECTEUR	21567000	297,27	-297,27	0,00	27/06/1994	7	-	Mise au rebut
26817	VIDEOPROJECTEUR	21567000	2 271,49	-2 271,49	0,00	11/07/1994	7	-	Mise au rebut
26818	MAGNETOSCOPE	21567000	371,98	-371,98	0,00	29/06/1994	7	-	Mise au rebut
26819	MAGNETOSCOPE	21567000	371,98	-371,98	0,00	29/06/1994	7	-	Mise au rebut
26820	TELEVISEUR	21567000	689,07	-689,07	0,00	02/08/1994	7	-	Mise au rebut
26821	TELEVISEUR	21567000	689,07	-689,07	0,00	02/08/1994	7	-	Mise au rebut
26822	COMBINE TV	21567000	821,70	-821,70	0,00	31/07/1995	7	-	Mise au rebut
26823	COMBINE TV	21567000	821,70	-821,70	0,00	31/07/1995	7	-	Mise au rebut
26824	COMBINE TV + MAGNETOSCOPE	21567000	684,50	-684,50	0,00	02/08/1996	7	-	Mise au rebut
26825	COMBINE PHILIPS	21567000	696,35	-696,35	0,00	26/09/1997	7	-	Mise au rebut
26826	TELEVISEUR PANASONIC	21567000	754,72	-754,72	0,00	02/09/1997	7	-	Mise au rebut
26827	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	27/10/2004	7	-	Mise au rebut
26828	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	27/10/2004	7	-	Mise au rebut
26829	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	27/10/2004	7	-	Mise au rebut
26830	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	27/10/2004	7	-	Mise au rebut
26831	VIDEOPROJECTEUR HITACHI	21567000	1 841,84	-1 841,84	0,00	29/09/2004	7	-	Obsolète
26833	LAMPE POUR VIDEOPROJECTEUR	21567000	702,30	-702,30	0,00	07/04/2005	7	-	Obsolète
26834	CAMESCOPE PANASONIC	21567000	432,95	-432,95	0,00	13/06/2007	7		Obsolète
26835	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26836	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26837	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26838	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26839	ORDINATEUR NEC	21567000	694,88	-694,88	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26840	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26841	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26842	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26843	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26844	ORDINATEUR NEC	21567000	694,88	-694,88	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26846	CAVALIER COULISSANT	21567000	23,32	-23,32	0,00	19/12/2000	7	-	Obsolète
26849	ENSEMBLE DE MESURE	21567000	645,51	-645,51	0,00	08/11/2002	7	-	Obsolète
26850	ENSEMBLE HYDROSTATIQUE	21567000	685,31	-685,31	0,00	18/10/2002	7	-	obsolète

26851	ARMOIRE VENTILEE	21567000	2 721,26	-2 721,26	0,00	01/09/2004	7	-	Obsolète
26852	GENERATEUR AVEC AMPLI	21567000	616,00	-616,00	0,00	04/04/2007	7		Obsolète
26854	MOTEUR	21567000	2 327,59	-2 327,59	0,00	13/09/1995	7	-	Obsolète
26856	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
26857	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
26858	WATTMETRE NUMERIQUE	21567000	829,32	-829,32	0,00	07/05/1998	7	-	Obsolète
26859	PLATINE	21567000	288,13	-288,13	0,00	01/10/1992	7	-	Mise au rebut
26860	IMPRIMANTE EPSON	21567000	379,13	-379,13	0,00	12/05/2006	7	-	Obsolète
26861	IMPRIMANTE EPSON	21567000	379,13	-379,13	0,00	12/05/2006	7	-	Obsolète
26862	IMPRIMANTE EPSON LASER 12 PPM	21567000	270,30	-270,30	0,00	12/05/2006	7	-	Obsolète
26863	IMPRIMANTE EPSON STYLUS	21567000	110,14	-110,14	0,00	12/05/2006	7	-	Obsolète
26864	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26865	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26866	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26867	ORDINATEUR NEC	21567000	714,02	-714,02	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26868	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26869	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26870	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26871	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26872	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26873	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26874	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
26875	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
26876	ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK	21567000	2 013,30	-2 013,30	0,00	30/10/2006	7	-	Obsolète
26877	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Obsolète
26878	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Obsolète
26879	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Obsolète
26880	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-447,06	298,05	29/03/2007	7		Obsolète
26881	ORDINATEUR NEC	21567000	745,10	-447,06	298,04	29/03/2007	7		Obsolète
26882	ORDINATEUR PORTABLE APPLE	21567000	2 326,47	-2 326,47	0,00	03/04/2007	7		Obsolète
26883	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	7		Obsolète
26884	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	7		Obsolète
26885	IMPRIMANTE EPSON D92	21567000	57,41	-57,41	0,00	31/05/2007	7		Obsolète
26886	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26887	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26888	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26889	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,20	-416,20	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26890	UNITE CENTRALE NEC	21567000	478,40	-478,40	0,00	07/06/2007	7		Obsolète
26891	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26892	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26893	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26894	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26895	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,20	-416,20	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26896	ORDINATEUR NEC	21567000	624,31	-624,31	0,00	07/06/2007	7		Obsolète

26897	TABLEAU INTERACTIF	21567000	1 638,52	-1 638,52	0,00	05/06/2007	7		Obsolète
26898	RETROPROJECTEUR LIESEGANG	21567000	759,20	-759,20	0,00	30/06/1994	7	-	Obsolète
26909	RETROPROJECTEUR TAV SIMDA	21567000	868,96	-868,96	0,00	20/12/1993	7	-	Obsolète
26910	MAGNETOPHONE A CASSETTES	21567000	483,55	-483,55	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26911	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	502,76	-502,76	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26912	TELEVISEUR PHILIPS 70CM	21567000	914,29	-914,29	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26913	TELEVISEUR PHILIPS 70CM	21567000	914,29	-914,29	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26914	CHARIOT VIDEO	21567000	383,22	-383,22	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26915	CHARIOT VIDEO	21567000	383,22	-383,22	0,00	06/09/1994	7	-	Obsolète
26916	TELEVISEUR PANASONIC 70CM	21567000	850,04	-850,04	0,00	07/09/1994	7	-	Obsolète
26917	TITREUSE	21567000	686,02	-686,02	0,00	22/12/1995	7	-	Obsolète
26918	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	410,24	-410,24	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26919	MONITEUR VIDEO 70CM	21567000	753,25	-753,25	0,00	01/09/1996	7	-	Obsolète
26920	PROJECTEUR DIAPOSITIVES	21567000	974,15	-974,15	0,00	01/12/1996	7	-	Obsolète
26921	MICRO HF	21567000	643,49	-643,49	0,00	23/07/1998	7	-	Obsolète
26922	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	21567000	5 564,88	-5 564,88	0,00	26/08/1998	7	-	Obsolète
26923	ECRAN MOTORISE (2,40*1,80)	21567000	827,34	-827,34	0,00	24/12/1999	7	-	Obsolète
26924	MEUBLE TECHNIQUE	21567000	2 651,06	-2 651,06	0,00	24/10/2000	7	-	Obsolète
26925	VIDEOPROJECTEUR HITACHI	21567000	1 841,84	-1 841,84	0,00	29/09/2004	7	-	Obsolète
26926	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	1 518,92	-1 518,92	0,00	10/11/2004	7	-	Obsolète
26927	CAMESCOPE CANON	21567000	534,99	-534,99	0,00	09/12/2004	7	-	Obsolète
26928	PROJECTEUR DE DIAPO	21567000	771,42	-771,42	0,00	08/12/2004	7	-	Obsolète
26929	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,48	-940,48	0,00	12/09/2006	7	-	Obsolète
26930	APPAREIL PHOTO NUMERIQ CANON	21567000	298,00	-298,00	0,00	13/04/2006	7	-	Obsolète
26931	TABLE MOBILE	21567000	417,41	-417,41	0,00	19/04/2006	7	-	Obsolète
26932	VIDEOPROJECTEUR SONY 3000 LUME	21567000	2 304,93	-2 304,93	0,00	04/05/2007	7		Obsolète
26933	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26934	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Obsolète
26937	UNITE CENTRALE ELONEX	21567000	1 008,10	-1 008,10	0,00	24/05/2000	7	-	Obsolète
26938	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26939	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	23/08/2004	7	-	Obsolète
26940	ORDINATEUR PORTABLE HP	21567000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	7	-	Obsolète
26941	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26942	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	05/11/2004	7	-	Obsolète
26943	UNITE CENTRALE FUJITSU SIEMENS	21567000	620,72	-620,72	0,00	31/12/2004	7	-	Obsolète
26944	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26945	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26946	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26947	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26948	ORDINATEUR NEC	21567000	1 112,28	-1 112,28	0,00	27/06/2005	7	-	Obsolète
26949	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 198,39	-1 198,39	0,00	04/07/2005	7	-	Obsolète
26950	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26951	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète
26952	IMPRIMANTE EPSON 6200	21567000	270,30	-270,30	0,00	29/08/2005	7	-	Obsolète

26953	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26954	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26955	ORDINATEUR NEC	21567000	694,87	-694,87	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26956	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26957	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26958	ORDINATEUR NEC	21567000	694,88	-694,88	0,00	07/07/2005	7	-	Obsolète
26959	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26960	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26961	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26962	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Obsolète
26963	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 225,90	-1 225,90	0,00	28/10/2005	7	-	Obsolète
26973	MINI-CHAINE PORTABLE SONY	21567000	700,50	-700,50	0,00	10/11/1992	7	-	Obsolète
26975	MONITEUR DE CONTROLE SONY	21567000	1 044,28	-1 044,28	0,00	29/06/1982	7	-	Obsolète
26976	COLONNE 30 WATTS BOUYER	21567000	529,38	-529,38	0,00	26/06/1990	7	-	Obsolète
26977	PUPITRE LEVEL 12	21567000	465,03	-465,03	0,00	09/01/1991	7	-	Obsolète
26978	RETROPROJECTEUR PORTABLE	21567000	918,85	-918,85	0,00	15/04/1992	7	-	Obsolète
26979	RETROPROJECTEUER BELFORT	21567000	464,97	-464,97	0,00	03/11/1992	7	-	Obsolète
26980	MAGNETOSCOPE PANASONIC FS	21567000	1 425,73	-1 425,73	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26981	TELEVIS. PANASONIC 15MIRF	21567000	426,02	-426,02	0,00	01/12/1992	7	-	Obsolète
26982	CAMESCOPE PANASONIC	21567000	1 951,35	-1 951,35	0,00	04/06/1993	7	-	Obsolète
26983	MAGNETOSCOPE JVC HRD790MS	21567000	417,71	-417,71	0,00	29/06/1993	7	-	Obsolète
26984	TABLE PROFESSIONNELLE	21567000	361,57	-361,57	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26985	RETROPROJECTEUR 3 M 908	21567000	334,75	-334,75	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
26986	LOGICIEL ESKER NET	21567000	1 746,61	-1 746,61	0,00	06/11/1997	7	-	Obsolète
26987	MACHINE BOIS BEST COMBI	21567000	1 370,52	-1 370,52	0,00	14/04/1989	7	-	Obsolète
26988	OSCILLOSCOPE A MEMOIRE NU	21567000	1 067,14	-1 067,14	0,00	16/11/1992	7	-	Obsolète
26989	MAGNETOPHONE SONOLOR MAC	21567000	373,50	-373,50	0,00	17/12/1991	7	-	Obsolète
26990	UNITE CENTRAL NEC	21567000	639,86	-639,86	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
26991	UNITE CENTRAL NEC	21567000	639,86	-639,86	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
26992	IMPRIMANTE EPSON STYLUS	21567000	110,14	-110,14	0,00	12/05/2006	7	-	Obsolète
26993	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26994	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26995	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
26996	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-447,06	298,05	29/03/2007	7		Obsolète
26997	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	986,70	-986,70	0,00	29/05/2007	7		Obsolète
26998	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
26999	UNITE CENTRAL NEC	21567000	416,20	-416,20	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
27000	UNITE CENTRALE NEC	21567000	416,21	-416,21	0,00	06/06/2007	7		Obsolète
27001	UNITE CENTRALE NEC	21567000	478,40	-478,40	0,00	07/06/2007	7		Obsolète
27002	MAGNETOSCOPE	21567000	1 425,73	-1 425,73	0,00	27/11/1992	7	-	Obsolète
27003	CAMESCOPE	21567000	1 508,95	-1 508,95	0,00	20/09/1994	7	-	Obsolète
27004	ORDINATEUR NEC POWERMATE	21567000	706,84	-706,84	0,00	20/10/2004	7	-	Obsolète
27005	MAGNETOSCOPE JVC HRD790MS	21567000	417,71	-417,71	0,00	29/06/1993	7	-	Obsolète
27006	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète

27007	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-745,11	0,00	29/03/2007	7		Obsolète
27008	ORDINATEUR NEC	21567000	745,11	-447,06	298,05	29/03/2007	7		Obsolète
27009	TRANSFORMATEUR MODULAIRE	21567000	607,51	-607,51	0,00	12/09/2000	7	-	Obsolète
27010	ENSEMBLE ETUDE DES PUISSANCE	21567000	1 274,47	-1 274,47	0,00	21/08/2000	7	-	Obsolète
27011	ENSE. MONTAGE POTENTIOMETRIQUE	21567000	669,21	-669,21	0,00	10/10/2000	7	-	Obsolète
27013	ENSEMBLE DE MESURE	21567000	31,30	-31,30	0,00	04/12/2002	7	-	Obsolète
27014	BALANCE	21567000	754,01	-754,01	0,00	05/11/2002	7	-	Obsolète
27015	EQUIPEMENT DE BASE SVT VTT	21567000	4 992,70	-4 992,70	0,00	28/11/2002	7	-	Obsolète
27016	BANC CHAUFFANT	21567000	1 834,15	-1 834,15	0,00	26/09/2005	7	-	Obsolète
27017	CONDUCTIMETRE AVEC CELLULE	21567000	1 145,77	-1 145,77	0,00	23/03/2007	7		Obsolète
27018	ORDINATEUR	21567000	2 468,15	-2 468,15	0,00	04/10/1994	7	-	Obsolète
27019	ETUVE UNIVERSELLE	21567000	968,47	-968,47	0,00	29/06/2006	7	-	Obsolète
27020	TELEVISEUR PANASONIC	21567000	948,78	-948,78	0,00	27/11/1992	7	-	Obsolète
27021	APPAREIL PHOTO	21567000	517,03	-517,03	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
27022	TABLE D'ASSEMBLAGE	21567000	442,10	-442,10	0,00	31/05/1993	7	-	Obsolète
27023	RETROPROJECTEUR	21567000	751,85	-751,85	0,00	07/09/1995	7	-	Obsolète
27025	VIDEAO PROJ SHARP 3795	21567000	4 977,83	-4 977,83	0,00	30/08/1997	7	-	Obsolète
27026	RETRO LARA 410 400W	21567000	455,96	-455,96	0,00	04/09/1997	7	-	Obsolète
27027	APP PHOTO NUME KODAK DC50	21567000	836,95	-836,95	0,00	21/11/1997	7	-	Obsolète
27028	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
27029	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
27030	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Obsolète
27031	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	09/11/2004	7	-	Obsolète
27032	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,82	-706,82	0,00	09/11/2004	7	-	Obsolète
27034	TABLE ROULANTE A PLATEAUX	21567000	323,64	-323,64	0,00	11/03/1993	7	-	Obsolète
27035	ORDINATEUR:486 DX 35 RAM	21567000	1 607,42	-1 607,42	0,00	27/06/1994	7	-	Obsolète
27036	IMPRIMANTE	21567000	979,96	-979,96	0,00	19/06/1995	7	-	Obsolète
27038	SOCLE CHAISE MACHINE	21567000	733,58	-733,58	0,00	13/09/1995	7	-	Obsolète
27039	ANALYSEUR DE SPECTRE	21567000	2 467,31	-2 467,31	0,00	30/08/1996	7	-	Obsolète
27040	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
27041	MICRO ORDINATEUR	21567000	2 151,09	-2 151,09	0,00	11/07/1996	7	-	Obsolète
27042	ANALYSEUR DE SPECTRE	21567000	2 467,39	-2 467,39	0,00	07/05/1998	7	-	Obsolète
27043	BANC FREIN A POUDRE	21567000	7 756,04	-7 756,04	0,00	22/06/1998	7	-	Obsolète
27044	EQUIPEMENT COMPENSATION	21567000	2 128,19	-2 128,19	0,00	24/09/2001	7	-	Obsolète
27045	PLATINE DE CABLAGE	21567000	6 578,00	-6 578,00	0,00	14/11/2003	7	-	Obsolète
27049	RETROPROJECTEUR	21567000	1 560,77	-1 560,77	0,00	01/12/1991	7	-	Mise au rebut
27050	MAGNETOSCOPE	21567000	417,71	-417,71	0,00	21/06/1993	7	-	Mise au rebut
27051	MAGNETOSCOPE	21567000	371,98	-371,98	0,00	29/06/1994	7	-	Mise au rebut
27052	TELEVISEUR	21567000	905,55	-905,55	0,00	29/06/1994	7	-	Mise au rebut
27053	TELEVISEUR	21567000	689,07	-689,07	0,00	02/08/1994	7	-	Mise au rebut
27054	ANTENNE	21567000	491,73	-491,73	0,00	13/12/1995	7	-	Mise au rebut
27055	CAMESCOPE PANASONIC	21567000	1 899,57	-1 899,57	0,00	02/09/1997	7	-	Mise au rebut
27056	PORTABLE HP COMPAQ	21567000	1 405,30	-1 405,30	0,00	28/09/2004	7	-	Mise au rebut
27057	ORDINATEUR NEC	21567000	706,84	-706,84	0,00	27/10/2004	7	-	Mise au rebut

27058	ENREGISTREURDVD PHILIPS	21567000	593,02	-593,02	0,00	09/12/2004	7	-	Mise au rebut
27059	CHAINE HI FI	21567000	760,72	-760,72	0,00	22/03/1994	7	-	Mise au rebut
27060	RETROPROJECTEUR VU-GRAPH	21567000	318,62	-318,62	0,00	20/12/1993	7	-	Mise au rebut
27061	TELEVISEUR PHILIPS 70CM	21567000	914,29	-914,29	0,00	06/09/1994	7	-	Mise au rebut
27062	MAGNETOSCOPE SVHS	21567000	1 448,27	-1 448,27	0,00	01/09/1996	7	-	Mise au rebut
27063	AMPLIFICATEURS	21567000	717,03	-717,03	0,00	23/07/1998	7	-	Mise au rebut
27064	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	1 518,92	-1 518,92	0,00	10/11/2004	7	-	Mise au rebut
27065	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,49	-940,49	0,00	31/08/2006	7	-	Mise au rebut
27066	APPAREIL PHOTO NUMERIQ CANON	21567000	297,99	-297,99	0,00	13/04/2006	7	-	Mise au rebut
27067	VIDEOPROJECTEUR SANYO	21567000	747,50	-747,50	0,00	04/06/2007	7		Mise au rebut
27068	ORDINATEUR NEC	21567000	706,83	-706,83	0,00	23/08/2004	7	-	Mise au rebut
27069	UNITE CENTRALE FUJITSU SIEMENS	21567000	620,72	-620,72	0,00	31/12/2004	7	-	Mise au rebut
27070	ORDINATEUR NEC	21567000	680,53	-680,53	0,00	27/06/2005	7	-	Mise au rebut
27071	IMPRIMANTE EPSON C86	21567000	92,09	-92,09	0,00	29/08/2005	7	-	Mise au rebut
27072	ORDINATEUR NEC	21567000	687,70	-687,70	0,00	07/07/2005	7	-	Mise au rebut
27073	ORDINATEUR NEC	21567000	694,88	-694,88	0,00	07/07/2005	7	-	Mise au rebut
27074	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	15/09/2005	7	-	Mise au rebut
27075	ENSEMBLE D'OPTIQUE	21567000	2 032,63	-2 032,63	0,00	21/08/2000	7	-	Mise au rebut
27076	ENSEMBLE DE MESURE	21567000	513,60	-513,60	0,00	07/10/2002	7	-	Mise au rebut
27078	BANQUE D'ACCUEIL	21567000	4 248,91	-4 248,91	0,00	30/11/1993	7	-	Mise au rebut
27079	ENSEMBLE SONORISATION	21567000	1 576,32	-1 576,32	0,00	03/11/1995	7	-	Mise au rebut
27081	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	30/08/2004	7	-	Mise au rebut
27082	ORDINATEUR ET ECRAN	21567000	706,84	-706,84	0,00	09/11/2004	7	-	Mise au rebut
27083	ENSEMBLE VARIATEUR NUMERIQUE	21567000	4 797,29	-4 797,29	0,00	19/12/1994	7	-	Mise au rebut
27085	TESTEUR UNIVERSEL	21567000	1 640,96	-1 640,96	0,00	18/06/2001	7	-	Mise au rebut
27086	VIDEOPROJECTEUR	21567000	1 267,25	-1 267,25	0,00	21/09/2004	7	-	Mise au rebut
27088	VIDEOPROJECTEUR	21567000	5 793,87	-5 793,87	0,00	03/12/1992	7	-	Mise au rebut
27089	MAGNETOSCOPE	21567000	371,98	-371,98	0,00	29/06/1994	7	-	Mise au rebut
27091	ORDINATEUR NEC	21567000	680,52	-680,52	0,00	07/07/2005	7	-	Mise au rebut
27092	ENSEMBLE AVEC SERVOMOTEUR	21567000	1 717,64	-1 717,64	0,00	31/12/1994	7	-	Mise au rebut
27094	TELEVISEU.SONOLOR 71SN501	21567000	707,36	-707,36	0,00	03/11/1992	7	-	Obsolète
27095	TELEVISEUR THOMSON 70 CM	21567000	867,48	-867,48	0,00	25/06/1993	7	-	Obsolète
27096	SONDE TP 2X10	21567000	19,85	-19,85	0,00	09/04/1976	7	-	Obsolète
27097	10 METRES DE TUYAU	21567000	20,43	-20,43	0,00	07/09/1984	7	-	Obsolète
27098	SUSPENSION ANTIMICROPHONI	21567000	24,39	-24,39	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27099	SUSPENSION ANTIMICROPHONI	21567000	24,39	-24,39	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27100	FIXATION MURALE	21567000	36,59	-36,59	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27101	FIXATION MURALE	21567000	36,59	-36,59	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27102	FIXATION MURALE	21567000	36,59	-36,59	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27103	FIXATION MURALE	21567000	36,59	-36,59	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27104	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27105	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27106	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27107	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète

27108	MICROS 2 M	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27109	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27110	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27111	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27112	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27113	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27114	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27115	MICROS 2 M	21567000	42,69	-42,69	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27116	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27117	MICROS SUSPENDUS	21567000	42,69	-42,69	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27118	PIEDS DE SOL AVEC PERCHE	21567000	48,78	-48,78	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27119	PIEDS DE SOL AVEC PERCHE	21567000	48,78	-48,78	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27120	CHRONOMETRE DE POCHE31307	21567000	55,04	-55,04	0,00	02/07/1985	7	-	Obsolète
27121	CHRONOMETRE DE POCHE31307	21567000	55,04	-55,04	0,00	02/07/1985	7	-	Obsolète
27122	CHRONOMETRE DE POCHE31307	21567000	55,04	-55,04	0,00	02/07/1985	7	-	Obsolète
27123	CHRONOMETRE DE POCHE31307	21567000	55,04	-55,04	0,00	02/07/1985	7	-	Obsolète
27124	CHRONOMETRE DE POCHE31307	21567000	55,04	-55,04	0,00	02/07/1985	7	-	Obsolète
27125	MICRO LAVALIERE	21567000	65,55	-65,55	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27126	CABLES DE LIAISON CCJ 10	21567000	71,96	-71,96	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27127	CABLES DE LIAISON CCJ 10	21567000	71,96	-71,96	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27129	HAUT PARLEUR	21567000	79,27	-79,27	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27130	HAUT PARLEUR	21567000	79,27	-79,27	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27131	HAUT PARLEUR	21567000	79,27	-79,27	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27132	HAUT PARLEUR	21567000	79,27	-79,27	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27135	ENCEINTE ACOUSTIQUE	21567000	100,62	-100,62	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27136	ENCEINTE ACOUSTIQUE	21567000	100,62	-100,62	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27137	DYNAMOMETRE	21567000	112,05	-112,05	0,00	08/10/1979	7	-	Obsolète
27138	PLATINE GANARD	21567000	121,30	-121,30	0,00	05/05/1972	7	-	Obsolète
27139	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27140	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27141	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27142	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27143	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27144	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27145	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27146	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27147	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27148	COMBI DVD/VHS PHILIPS	21567000	134,00	-134,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27149	CABLE LIAISON AVEC REGIE	21567000	136,59	-136,59	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27150	CABLE LIAISON AVEC REGIE	21567000	136,59	-136,59	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27151	SUPPORT A CREMAILLERE	21567000	146,35	-146,35	0,00	25/06/1975	7	-	Obsolète
27152	PROJECTEUR CINEM.HEURTIER	21567000	147,72	-147,72	0,00	27/06/1971	7	-	Obsolète
27153	SUPPORT PLIANT	21567000	162,07	-162,07	0,00	08/10/1979	7	-	Obsolète
27155	MULTIMETRE ELECTRO.PM2503	21567000	163,73	-163,73	0,00	27/04/1976	7	-	Obsolète

27156	AGRANDISSEUR DURST 601	21567000	168,61	-168,61	0,00	20/12/1974	7	-	Obsolète
27157	PROJECTEUR DIAPOS SODISFO	21567000	170,95	-170,95	0,00	09/06/1976	7	-	Obsolète
27159	APPAREIL PHOTO PRAKTICA	21567000	174,55	-174,55	0,00	04/10/1978	7	-	Obsolète
27160	APPAREIL PHOTO MTL 3	21567000	174,55	-174,55	0,00	15/11/1978	7	-	Obsolète
27161	APPAREIL PHOTO PRAKTICA	21567000	174,55	-174,55	0,00	04/10/1978	7	-	Obsolète
27162	APPAREIL PHOTO PRAKTICA	21567000	174,55	-174,55	0,00	04/10/1978	7	-	Obsolète
27163	PIED GITZO+CHARIOT TRAVEL	21567000	174,71	-174,71	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27164	TREPIED AVEC CHARIOT	21567000	174,71	-174,71	0,00	15/12/1974	7	-	Obsolète
27165	PIED GITZO+CHARIOT TRAVEL	21567000	174,71	-174,71	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27166	TIMBALES 40 CM KP 40	21567000	176,99	-176,99	0,00	04/12/1979	7	-	Hors service
27167	COFFRET AEROGRAPH.FISCHER	21567000	177,25	-177,25	0,00	07/09/1984	7	-	Obsolète
27168	COFFRET AEROGRAPH.FISCHER	21567000	177,25	-177,25	0,00	07/09/1984	7	-	Obsolète
27169	TEMPLE BLOCK+PIED SUPPORT	21567000	178,37	-178,37	0,00	04/12/1979	7	-	Hors service
27170	AGRANDISSEUR 8600 OMEGA	21567000	179,13	-179,13	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27171	BUT MINI BASKET	21567000	181,43	-181,43	0,00	06/10/1975	7	-	Obsolète
27172	TUNER SONY AM/FM	21567000	182,94	-182,94	0,00	25/06/1975	7	-	Obsolète
27173	CAMERA PAILLARD 8MM	21567000	183,40	-183,40	0,00	08/03/1966	7	-	Obsolète
27174	OBJECTIF 2.5/100 MINOLTA	21567000	187,20	-187,20	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27175	PROJECTEUR RANK TUTOR II	21567000	189,50	-189,50	0,00	15/12/1970	7	-	Obsolète
27176	RPOJECTEUR RANK TUTOR II	21567000	189,50	-189,50	0,00	15/12/1970	7	-	Obsolète
27177	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,16	-191,16	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27178	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,17	-191,17	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27179	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,17	-191,17	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27180	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,17	-191,17	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27181	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,17	-191,17	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27182	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,17	-191,17	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27183	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,17	-191,17	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27184	APPAREIL MINOLTA 100	21567000	191,17	-191,17	0,00	15/09/1979	7	-	Obsolète
27186	APPAREIL CHINON CX+OBJEC.	21567000	196,51	-196,51	0,00	20/12/1974	7	-	Obsolète
27187	ENS. MOBILE EDIMETA	21567000	210,39	-210,39	0,00	08/06/1973	7	-	Obsolète
27188	AMPLI DEKORDER 2 X 40 W	21567000	213,43	-213,43	0,00	05/05/1972	7	-	Obsolète
27189	RETROPROJECTEUR LARA	21567000	213,58	-213,58	0,00	08/11/1978	7	-	Obsolète
27190	RETROPROJECTEUR LARA	21567000	213,58	-213,58	0,00	08/11/1978	7	-	Obsolète
27191	RETROPROJECTEUR LARA	21567000	213,58	-213,58	0,00	08/11/1978	7	-	Obsolète
27192	FOUR ELECTRIQUE POTERIE	21567000	221,05	-221,05	0,00	15/10/1960	7	-	Hors service
27198	MAGNETOPH.BARTHE TANDBERG	21567000	226,69	-226,69	0,00	15/12/1972	7	-	Obsolète
27200	ORBITALES MATERIALISEES	21567000	234,14	-234,14	0,00	31/12/1979	7	-	Obsolète
27201	BUTS BASKET BALL MURAUX	21567000	235,00	-235,00	0,00	09/04/1976	7	-	Obsolète
27202	APPAREIL OPTIQUE COMPLET	21567000	236,30	-236,30	0,00	01/06/1965	7	-	Obsolète
27203	MAGNETOPHONE UHER 5000	21567000	237,62	-237,62	0,00	08/03/1974	7	-	Obsolète
27204	MAGNETOPH.BARTHE TANDBERG	21567000	239,80	-239,80	0,00	15/11/1973	7	-	Obsolète
27205	MAGNETOPH.BARTHE TANDBERG	21567000	239,80	-239,80	0,00	15/11/1973	7	-	Obsolète
27206	MAGNETOPH.BARTHE TANDBERG	21567000	239,80	-239,80	0,00	15/11/1973	7	-	Obsolète
27207	BACHE UTILISA.ANTI POINTE	21567000	247,34	-247,34	0,00	01/09/1984	7	-	Obsolète

27208	BACHE UTILISA.ANTI POINTE	21567000	247,34	-247,34	0,00	01/09/1984	7	-	Obsolète
27209	RAILS D'AGRES 6 METRES	21567000	253,28	-253,28	0,00	31/12/1974	7	-	Obsolète
27210	RAILS D'AGRES 6 METRES	21567000	253,28	-253,28	0,00	31/12/1974	7	-	Obsolète
27211	POTEAUX SAUT A LA PERCHE	21567000	254,22	-254,22	0,00	06/10/1975	7	-	Obsolète
27223	MACRO ZOOM SOP 17X85	21567000	265,26	-265,26	0,00	25/06/1975	7	-	Obsolète
27224	MAGNETOPHONE PHILIPS 6920	21567000	266,79	-266,79	0,00	15/06/1984	7	-	Obsolète
27225	MAGNETOPHONE PHILIPS 6920	21567000	266,79	-266,79	0,00	15/06/1984	7	-	Obsolète
27226	MAGNETOPHONE PHILIPS 6920	21567000	266,79	-266,79	0,00	15/06/1984	7	-	Obsolète
27227	MAGNETOPHONE PHILIPS 6920	21567000	266,79	-266,79	0,00	15/06/1984	7	-	Obsolète
27228	COFFRET AEROGRAPH.FISCHER	21567000	274,41	-274,41	0,00	07/09/1984	7	-	Obsolète
27229	COFFRET AEROGRAPH.FISCHER	21567000	274,41	-274,41	0,00	07/09/1984	7	-	Obsolète
27230	PLATINE MAGNETOPHONE+ACC.	21567000	275,83	-275,83	0,00	05/05/1972	7	-	Obsolète
27231	ENS.STRUCTURE CRISTALLINE	21567000	276,58	-276,58	0,00	08/10/1979	7	-	Obsolète
27232	RETRO VU GRAPH BESELER ST	21567000	279,59	-279,59	0,00	10/04/1967	7	-	Obsolète
27233	TESLAMETRE AVEC 2 BOBINES	21567000	291,18	-291,18	0,00	28/06/1985	7	-	Obsolète
27234	MONITEUR TV SONY CVM 90UM	21567000	292,70	-292,70	0,00	31/12/1973	7	-	Obsolète
27235	TELEVIS.MONITEUR SONY CVM	21567000	298,80	-298,80	0,00	15/11/1973	7	-	Obsolète
27236	TV THOMSON	21567000	299,00	-299,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27237	TV THOMSON	21567000	299,00	-299,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27238	TV THOMSON	21567000	299,00	-299,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27239	TV THOMSON	21567000	299,00	-299,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27240	TV THOMSON	21567000	299,00	-299,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27241	TV THOMSON	21567000	299,00	-299,00	0,00	18/07/2006	7	-	Obsolète
27242	PAIRE ENCEINTE HP MINIMAX	21567000	304,89	-304,89	0,00	04/05/1983	7	-	Obsolète
27243	COMPTEUR DE DEBIT	21567000	306,46	-306,46	0,00	11/03/1991	7	-	Obsolète
27246	PROGRAMMEUR P'12	21567000	309,17	-309,17	0,00	31/12/1975	7	-	Obsolète
27247	MULTIMETRE NUMERIQ MN 502	21567000	311,77	-311,77	0,00	06/07/1978	7	-	Obsolète
27248	PUPITRE MANUEL 6 CIRCUITS	21567000	314,60	-314,60	0,00	25/02/1988	7	-	Obsolète
27249	MICROSCOPE DIAPO 56+ ACC.	21567000	315,57	-315,57	0,00	14/12/1964	7	-	Obsolète
27250	RETROPROJECTEUR LV430LARA	21567000	316,03	-316,03	0,00	14/05/1985	7	-	Obsolète
27251	PROJECTEUR MANDARINES	21567000	316,29	-316,29	0,00	17/03/1983	7	-	Obsolète
27252	PROJECTEUR MANDARINES	21567000	316,29	-316,29	0,00	17/03/1983	7	-	Obsolète
27253	PROJECTEUR PRISE DE VUE	21567000	318,41	-318,41	0,00	15/10/1984	7	-	Obsolète
27254	PROJECTEUR PRISE DE VUE	21567000	318,41	-318,41	0,00	15/10/1984	7	-	Obsolète
27255	PROJECTEUR 305 SH JULIAT	21567000	319,66	-319,66	0,00	25/02/1988	7	-	Obsolète
27256	PROJECTEUR 305 SH JULIAT	21567000	319,66	-319,66	0,00	25/02/1988	7	-	Obsolète
27257	PROJECTEUR 305 SH JULIAT	21567000	319,66	-319,66	0,00	25/02/1988	7	-	Obsolète
27258	PROJECTEUR 305 SH JULIAT	21567000	319,66	-319,66	0,00	25/02/1988	7	-	Obsolète
27259	PROJECTEUR 305 SH JULIAT	21567000	319,66	-319,66	0,00	25/02/1988	7	-	Obsolète
27260	PROJECTEUR 305 SH JULIAT	21567000	319,66	-319,66	0,00	25/02/1988	7	-	Obsolète
27261	RECEPTEUR AMPLIFICATEUR	21567000	320,93	-320,93	0,00	15/06/1972	7	-	Obsolète
27262	EGALISEUR ENCEINTE BOSE	21567000	323,19	-323,19	0,00	06/06/1988	7	-	Obsolète
27264	CHAINE HI-FI CRK 6041	21567000	326,09	-326,09	0,00	15/12/1985	7	-	Obsolète
27265	OPASCOPE II BESELER	21567000	326,55	-326,55	0,00	31/12/1968	7	-	Obsolète

27266	LECTEUR VIDEO VL 978 R	21567000	330,20	-330,20	0,00	11/05/1989	7	-	Obsolète
27267	LECTEUR VIDEO VL 978 R	21567000	330,20	-330,20	0,00	11/05/1989	7	-	Obsolète
27268	LECTEUR VIDEO VL 978 R	21567000	330,20	-330,20	0,00	11/05/1989	7	-	Obsolète
27269	MONITEUR SONY 28CM	21567000	336,61	-336,61	0,00	25/06/1975	7	-	Obsolète
27271	MEUBLE A PLANS SAUTEREAU	21567000	343,62	-343,62	0,00	15/02/1978	7	-	Obsolète
27272	MEUBLE A PLANS SAUTEREAU	21567000	343,62	-343,62	0,00	15/02/1978	7	-	Obsolète
27273	CAMERA MALCOM FIL 1000	21567000	347,57	-347,57	0,00	06/07/1978	7	-	Obsolète
27274	MAGNETOPH.BARTHE TANDBERG	21567000	349,57	-349,57	0,00	05/11/1976	7	-	Obsolète
27275	MAGNETOPH.BARTHE TANDBERG	21567000	349,57	-349,57	0,00	05/11/1976	7	-	Obsolète
27276	MAGNETOPH.BARTHE TANDBERG	21567000	349,57	-349,57	0,00	05/11/1976	7	-	Obsolète
27281	PLATINE DISQUE REGA 2	21567000	350,62	-350,62	0,00	04/05/1983	7	-	Obsolète
27282	GENERATEUR BF 163	21567000	353,45	-353,45	0,00	09/04/1976	7	-	Obsolète
27284	AMPLI ROTEL TYPE RA820BX3	21567000	364,07	-364,07	0,00	11/04/1989	7	-	Obsolète
27285	PERCEUSE MECAFER	21567000	365,88	-365,88	0,00	15/12/1985	7	-	Obsolète
27286	MAGNETOPNONE A BANDE AKAI	21567000	367,86	-367,86	0,00	29/09/1978	7	-	Obsolète
27287	MAGNETOPNONE A BANDE AKAI	21567000	367,86	-367,86	0,00	29/09/1978	7	-	Obsolète
27288	FOUR TYPE SEVRES	21567000	368,32	-368,32	0,00	12/12/1966	7	-	Obsolète
27289	CISAILLE A PLATEAU 66 CM	21567000	372,00	-372,00	0,00	12/05/1978	7	-	Obsolète
27290	OSCILLOSCOPE D 61 A	21567000	378,34	-378,34	0,00	09/04/1976	7	-	Obsolète
27291	MAGNETOSCOPE SONY TC 377	21567000	379,60	-379,60	0,00	25/06/1975	7	-	Obsolète
27292	BTE RESISTANCES MODULAIRE	21567000	388,44	-388,44	0,00	10/09/1986	7	-	Obsolète
27294	OSCILLOSCOPE 15MHZ OX710B	21567000	392,56	-392,56	0,00	18/06/1985	7	-	Obsolète
27295	OSCILLOSCOPE 15MHZ OX710B	21567000	392,56	-392,56	0,00	18/06/1985	7	-	Obsolète
27296	GRAVEUR DVD PANASONIC	21567000	397,98	-397,98	0,00	30/08/2006	7	-	Obsolète
27297	GRAVEUR DVD PANASONIC	21567000	397,98	-397,98	0,00	30/08/2006	7	-	Obsolète
27298	AGRANDISSEUR DUNCO COLOR	21567000	403,99	-403,99	0,00	15/09/1984	7	-	Obsolète
27299	OSCILLATEUR FABRE+ACCESSO	21567000	413,30	-413,30	0,00	31/12/1970	7	-	Obsolète
27300	OSCILLOSCOPE 15MHZ OX71OB	21567000	415,12	-415,12	0,00	01/09/1986	7	-	Obsolète
27301	OSCILLOSCOPE 15MHZ OX71OB	21567000	415,12	-415,12	0,00	01/09/1986	7	-	Obsolète
27302	PROJECTEUR 1000 W JULIAT	21567000	415,85	-415,85	0,00	15/12/1984	7	-	Obsolète
27303	PROJECTEUR 1000 W JULIAT	21567000	415,85	-415,85	0,00	15/12/1984	7	-	Obsolète
27304	MAGNETOPHONE K7 KEWOOD	21567000	419,23	-419,23	0,00	26/10/1983	7	-	Obsolète
27305	PRESSE A GRAVER	21567000	419,23	-419,23	0,00	19/06/1978	7	-	Obsolète
27306	PLATINE CASSETTE ALPINE	21567000	426,85	-426,85	0,00	04/05/1983	7	-	Obsolète
27307	POUTRE REUTHER	21567000	427,58	-427,58	0,00	06/10/1975	7	-	Obsolète
27308	MATERIEL DE TP BIOLOGIE	21567000	429,91	-429,91	0,00	21/12/1968	7	-	Obsolète
27309	OSCILLOSCOPE	21567000	430,77	-430,77	0,00	08/05/1978	7	-	Obsolète
27310	OSCILLOSCOPE	21567000	430,77	-430,77	0,00	08/05/1978	7	-	Obsolète
27311	PTE TABLE SUPPORT TV OU	21567000	447,18	-447,18	0,00	11/04/1985	7	-	Obsolète
27313	EPISCOPE LARA OPASCOPE	21567000	459,94	-459,94	0,00	31/12/1975	7	-	Obsolète
27314	RETROPROJECTEUR LARA	21567000	463,14	-463,14	0,00	06/06/1988	7	-	Obsolète
27315	PH METRE DIGITAL+ELECTROD	21567000	466,49	-466,49	0,00	29/05/1985	7	-	Obsolète
27316	UNITE CENTRALE NEC	21567000	521,46	-521,46	0,00	04/12/2006	7	-	Obsolète
27317	PROJECTEUR DIAPOS KODAK	21567000	549,49	-549,49	0,00	13/06/1980	7	-	Obsolète

27318	BARRES PARALLELES D. 60MN	21567000	551,11	-551,11	0,00	06/10/1975	7	-	Obsolète
27319	BARRES PARALLELES D. 60MN	21567000	551,11	-551,11	0,00	06/10/1975	7	-	Obsolète
27320	ENSEMBLE MOBILE EDIMETA	21567000	561,66	-561,66	0,00	09/06/1976	7	-	Obsolète
27322	CAMERA SONY AVC 3250 CE	21567000	603,70	-603,70	0,00	25/06/1975	7	-	Obsolète
27323	APPAREIL INI. ASSYMETRIE	21567000	618,35	-618,35	0,00	01/09/1984	7	-	Obsolète
27324	CAMESCOPE NUMERIQ CANON	21567000	623,95	-623,95	0,00	08/09/2006	7	-	Obsolète
27326	CAMESCOPE NUMERIQ CANON	21567000	623,95	-623,95	0,00	08/09/2006	7	-	Obsolète
27327	CAMESCOPE NUMERIQ CANON	21567000	623,96	-623,96	0,00	08/09/2006	7	-	Obsolète
27328	ORDINATEUR NEC	21567000	629,09	-629,09	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27329	ORDINATEUR NEC	21567000	629,09	-629,09	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27330	ORDINATEUR NEC	21567000	629,09	-629,09	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27331	ORDINATEUR NEC	21567000	629,09	-629,09	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27332	ORDINATEUR NEC	21567000	629,10	-629,10	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27333	ORDINATEUR NEC	21567000	629,10	-629,10	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27334	ORDINATEUR NEC	21567000	629,10	-629,10	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27335	ORDINATEUR NEC	21567000	629,10	-629,10	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27336	ORDINATEUR NEC	21567000	629,10	-629,10	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27337	ORDINATEUR NEC	21567000	629,10	-629,10	0,00	28/11/2005	7	-	Obsolète
27338	RACK 19RENAISSANCE+ROULET	21567000	637,34	-637,34	0,00	06/06/1988	7	-	Obsolète
27339	PROJECTEUR LEICA	21567000	642,88	-642,88	0,00	05/09/2001	7	-	Obsolète
27340	MAGNETOPHONE 15 GT S SL	21567000	655,93	-655,93	0,00	31/12/1973	7	-	Obsolète
27341	MAGNETOPHONE 15 GT S SL	21567000	655,93	-655,93	0,00	31/12/1973	7	-	Obsolète
27342	SCIE KYTY	21567000	686,02	-686,02	0,00	15/12/1985	7	-	Obsolète
27343	MAGNETOSCOPE PANASONIC	21567000	712,25	-712,25	0,00	08/06/1989	7	-	Obsolète
27344	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
27345	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
27346	ORDINATEUR NEC	21567000	714,01	-714,01	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
27347	ORDINATEUR NEC	21567000	714,02	-714,02	0,00	21/08/2006	7	-	Obsolète
27348	MAGNETOSCOPE NEC	21567000	715,29	-715,29	0,00	08/06/1989	7	-	Obsolète
27349	BARRE FIXE	21567000	722,61	-722,61	0,00	31/12/1974	7	-	Obsolète
27351	ROUTEUR CISCO+ANTENNE	21567000	730,04	-730,04	0,00	26/01/2006	7	-	Obsolète
27352	TELEVISEUR TELEAVIA TA 6	21567000	730,23	-730,23	0,00	11/05/1989	7	-	Obsolète
27353	TELEVISEUR TELEAVIA TA 6	21567000	730,23	-730,23	0,00	11/05/1989	7	-	Obsolète
27354	TELEVISEUR TELEAVIA TA 6	21567000	730,23	-730,23	0,00	11/05/1989	7	-	Obsolète
27355	MAGNETOPHONE (COIN ECOUTE)	21567000	746,30	-746,30	0,00	19/12/2002	7	-	Obsolète
27356	DISQUE DUR CASABLANCA	21567000	746,70	-746,70	0,00	05/09/2001	7	-	Obsolète
27357	MAGNETOSCOPE	21567000	747,00	-747,00	0,00	28/08/2001	7	-	Obsolète
27358	MICRO HF	21567000	747,55	-747,55	0,00	01/09/2000	7	-	Mise au rebut
27359	MICRO HF	21567000	747,55	-747,55	0,00	01/09/2000	7	-	Mise au rebut
27360	MAGNETOPHONE MONO 2PISTES	21567000	754,62	-754,62	0,00	17/02/1986	7	-	Obsolète
27361	MAGNETOPHONE MONO 2PISTES	21567000	754,62	-754,62	0,00	17/02/1986	7	-	Obsolète
27362	EXPANDEUR ROLAND D 110	21567000	775,97	-775,97	0,00	28/12/1988	7	-	Obsolète
27364	LASER 471 83	21567000	788,30	-788,30	0,00	17/06/1985	7	-	Obsolète
27365	PORTIQUE HAUTEUR 5.50 M	21567000	801,18	-801,18	0,00	31/12/1974	7	-	Obsolète

27366	PAIRE BUT BASKET COMPETIT	21567000	806,76	-806,76	0,00	31/12/1974	7	-	Obsolète
27367	MAGNETOSCOPE NUMERIQ JVC	21567000	825,00	-825,00	0,00	04/10/2005	7	-	Obsolète
27368	MAGNETOSCOPE NUMERIQ JVC	21567000	825,00	-825,00	0,00	04/10/2005	7	-	Obsolète
27369	MAGNETOSCOPE DE SALON	21567000	855,24	-855,24	0,00	15/12/1985	7	-	Obsolète
27370	ARMOIRE VIDEO	21567000	874,27	-874,25	0,02	14/02/2003	7	-	Mise au rebut
27371	CAMESCOPE VIDEO NUMERIQ CANON	21567000	898,19	-898,19	0,00	17/10/2002	7	-	Obsolète
27373	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	04/12/2006	7	-	Obsolète
27374	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	04/12/2006	7	-	Obsolète
27375	ORDINATEUR NEC	21567000	920,92	-920,92	0,00	04/12/2006	7	-	Obsolète
27376	AMPLIFICATEUR	21567000	929,88	-929,88	0,00	01/09/2000	7	-	Mise au rebut
27377	AMPLI. PASO P 2120	21567000	936,44	-936,44	0,00	06/06/1988	7	-	Obsolète
27378	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	21567000	940,48	-940,48	0,00	24/08/2006	7	-	Obsolète
27382	MAGNETOSCOPE THOMSON VK	21567000	971,86	-971,86	0,00	08/10/1980	7	-	Obsolète
27383	CAMERA SONY AVC3200+DIVER	21567000	1 015,51	-1 015,51	0,00	17/01/1974	7	-	Obsolète
27384	PAIRE BUT BSAKET REGLEMEN	21567000	1 028,12	-1 028,12	0,00	31/12/1974	7	-	Obsolète
27385	PORTABLE TOSHIBA TECRA	21567000	1 064,39	-1 064,39	0,00	24/11/2006	7	-	Obsolète
27386	PORTABLE TOSHIBA TECRA	21567000	1 064,39	-1 064,39	0,00	24/11/2006	7	-	Obsolète
27387	PORTABLE TOSHIBA TECRA	21567000	1 064,40	-1 064,40	0,00	24/11/2006	7	-	Obsolète
27388	PORTABLE TOSHIBA SATELLITE	21567000	1 064,44	-1 064,44	0,00	31/10/2006	7	-	Obsolète
27389	MONITEUR JVC VM 14 PSN	21567000	1 069,43	-1 069,43	0,00	15/10/1984	7	-	Obsolète
27390	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
27391	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
27392	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
27393	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
27394	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
27395	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
27396	PORTABLE TOSHIBA	21567000	1 082,38	-1 082,38	0,00	23/08/2006	7	-	Obsolète
27397	TELEVISEUR SONY KV2 705PS	21567000	1 126,45	-1 126,45	0,00	15/09/1984	**7**	-	Obsolète
27398	TELEVISEUR SONY KV2 705PS	21567000	1 126,45	-1 126,45	0,00	15/09/1984	**7**	-	Obsolète
27399	TELEVISEUR SONY KV2762 FE	21567000	1 133,92	-1 133,92	0,00	15/12/1985	**7**	-	Obsolète
27400	PIANO SAUTER MODEL.STUDIO	21567000	1 143,37	-1 143,37	0,00	15/07/1973	**7**	-	Obsolète
27402	VIDEOPROJECTEUR EPSON	21567000	1 160,00	-1 160,00	0,00	19/10/2005	7	-	Obsolète
27403	VIDEOPROJECTEUR EPSON	21567000	1 160,00	-1 160,00	0,00	19/10/2005	7	-	Obsolète
27404	VIDEOPROJECTEUR EPSON	21567000	1 160,00	-1 160,00	0,00	19/10/2005	7	-	Obsolète
27405	VIDEOPROJECTEUR EPSON	21567000	1 160,00	-1 160,00	0,00	19/10/2005	7	-	Obsolète
27406	VIDEOPROJECTEUR EPSON	21567000	1 160,00	-1 160,00	0,00	19/10/2005	7	-	Obsolète
27407	COMPRESSEUR SILAIR 100	21567000	1 163,34	-1 163,34	0,00	07/09/1984	**7**	-	Obsolète
27408	COMMUTATEUR VIDEO	21567000	1 186,00	-1 186,00	0,00	27/11/2003	7	-	Mise au rebut
27411	CAMERA NUMERIQUE	21567000	1 196,73	-1 196,73	0,00	27/08/2001	7	-	Obsolète
27412	CAMERA NUMERIQUE	21567000	1 196,73	-1 196,73	0,00	27/08/2001	7	-	Obsolète
27413	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 216,33	-1 216,33	0,00	19/09/2005	7	-	Obsolète
27414	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 216,33	-1 216,33	0,00	19/09/2005	7	-	Obsolète
27415	CISAILLE A PLATEAU 66 CM	21567000	1 217,66	-1 217,66	0,00	15/12/1985	**7**	-	Obsolète
27416	TRAMPOLINE	21567000	1 219,10	-1 219,10	0,00	06/10/1975	**7**	-	Obsolète

27417	CAMERA VIDEOFLEX	21567000	1 222,00	-1 222,00	0,00	04/11/2003	7	-	Mise au rebut
27418	ORDINATEUR PORTABLE DELL	21567000	1 225,90	-1 225,90	0,00	07/11/2005	7	-	Obsolète
27419	TRIPOD MANFROTTO	21567000	1 309,12	-1 309,12	0,00	19/06/2001	7	-	Obsolète
27420	FOUR ALPHA-RHONE TYPE L5	21567000	1 337,74	-1 337,74	0,00	01/07/1975	**7**	-	Obsolète
27421	MONITEUR PROFEEL 51CM	21567000	1 352,23	-1 352,23	0,00	29/06/1984	**7**	-	Obsolète
27422	RACK GRADATEUR 6 X 2KW	21567000	1 356,03	-1 356,03	0,00	25/02/1988	**7**	-	Obsolète
27423	PROJECTEUR 16 MM SINGER	21567000	1 356,19	-1 356,19	0,00	15/03/1979	**7**	-	Obsolète
27424	SYNTHETISEUR MELISSON	21567000	1 378,67	-1 378,67	0,00	16/12/1988	**7**	-	Obsolète
27425	MAGNETOSCOPE HR 2650S JVC	21567000	1 390,34	-1 390,34	0,00	15/10/1984	**7**	-	Obsolète
27426	PIED CAMERA+CHARIOT SONY	21567000	1 463,47	-1 463,47	0,00	26/05/1988	**7**	-	Obsolète
27428	PORTABLE IMAC	21567000	1 495,53	-1 495,53	0,00	29/06/2006	7	-	Obsolète
27430	MAGNETOSCOPE MINI DV	21567000	1 509,25	-1 509,25	0,00	27/08/2001	7	-	Obsolète
27432	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	21567000	1 620,01	-1 620,01	0,00	30/11/2005	7	-	Obsolète
27433	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	21567000	1 620,01	-1 620,01	0,00	30/11/2005	7	-	Obsolète
27434	MICRO ATARI+SOURIS LOGICI	21567000	1 638,83	-1 638,83	0,00	28/12/1988	**7**	-	Obsolète
27435	CISAILLE GUILLOTINE D'ETA	21567000	1 708,34	-1 708,34	0,00	24/06/1988	**7**	-	Obsolète
27436	TRANSCODEUR CST 1000 SONY	21567000	1 783,66	-1 783,66	0,00	29/06/1984	**7**	-	Obsolète
27437	CAMESCOPE CANON	21567000	1 800,01	-1 800,00	0,01	21/10/2003	7	-	Mise au rebut
27438	MACHINE A PLIER D'ETABLI	21567000	1 805,15	-1 805,15	0,00	22/06/1988	**7**	-	Mise au rebut
27439	ROUTEUR CISCO+ANTENNE	21567000	1 806,44	-1 806,44	0,00	26/01/2006	7	-	Mise au rebut
27441	CAMERA PAL JVC GNX 70 E	21567000	1 844,63	-1 844,63	0,00	15/10/1984	**7**	-	Obsolète
27443	WALKMAN VIDEO	21567000	1 874,55	-1 874,55	0,00	07/09/2006	7	-	Obsolète
27444	VIDEOPROJECTEUR MITSHUBISHI	21567000	1 900,00	-1 900,00	0,00	21/10/2003	7	-	Mise au rebut
27445	CAMESCOPE PANASONIC NVM7F	21567000	1 928,52	-1 928,52	0,00	25/04/1989	**7**	-	Obsolète
27448	MAGNETOSCOPE TRI STANDARD	21567000	2 027,42	-2 027,42	0,00	15/10/1984	**7**	-	Obsolète
27450	CAMESCOPE VIDEO NUMERIQ SONY	21567000	2 237,00	-2 237,00	0,00	17/10/2002	7	-	Obsolète
27451	ORDINATEUR TABLET PC	21567000	2 257,43	-2 257,43	0,00	07/11/2005	7	-	Obsolète
27452	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	2 299,10	-2 299,10	0,00	06/11/2002	7	-	Obsolète
27453	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	2 299,11	-2 299,11	0,00	05/11/2002	7	-	Obsolète
27454	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	2 299,11	-2 299,11	0,00	05/11/2002	7	-	Obsolète
27455	VIDEOPROJECTEUR SONY	21567000	2 299,11	-2 299,11	0,00	06/11/2002	7	-	Obsolète
27456	CONSOLE DE MIXAGE	21567000	2 342,93	-2 342,93	0,00	01/09/2000	**7**	-	Mise au rebut
27456	CONSOLE DE MIXAGE	21567000	2 342,93	-2 342,93	0,00	01/09/2000	7	-	Mise au rebut
27457	MONTAGE NUMERIQUE SONY	21567000	2 453,07	-2 453,07	0,00	05/07/2001	7	-	Obsolète
27460	CAMESCOPE VHS HITACHI	21567000	2 792,87	-2 792,87	0,00	26/05/1988	**7**	-	Obsolète
27461	PUPITRE TABLEMONTAGE SONY	21567000	2 823,48	-2 823,48	0,00	09/06/1986	**7**	-	Obsolète
27462	ORDINATEUR MONTAGE VIDEO	21567000	2 873,27	-2 873,27	0,00	30/08/2001	7	-	Mise au rebut
27464	KIT MULTIMEDIA LABTOO	21567000	2 891,20	-2 891,20	0,00	30/09/2002	7	-	Obsolète
27465	SERVEUR APPLICATIF G2I	21567000	3 782,95	-3 782,95	0,00	03/11/2005	7	-	Obsolète
27466	SERVEUR APPLICATIF SCD NEC	21567000	3 782,95	-3 782,95	0,00	29/09/2005	7	-	Obsolète
27467	SERVEUR APPLICATIF TICE	21567000	3 782,95	-3 782,95	0,00	14/11/2005	7	-	Obsolète
27468	FOUR SF 250	21567000	4 026,99	-4 026,99	0,00	15/06/1981	**7**	-	Obsolète
27469	ENSEMBLE SWITCH	21567000	4 163,97	-4 163,97	0,00	01/01/2005	7	-	Obsolète
27470	ETUVE	21567000	4 811,29	-4 811,29	0,00	30/05/2000	**7**	-	Obsolète

27470	ETUVE	21567000	4 811,29	-4 811,29	0,00	30/05/2000	7	-	Obsolète
27471	VIDEOPROJECTEUR ASK PROXIMA C1	21567000	4 964,04	-4 964,04	0,00	25/08/1999	**7**	-	Obsolète
27472	VIDEOPROJECTEUR	21567000	4 964,04	-4 964,04	0,00	25/08/1999	**7**	-	Mise au rebut
27473	MAGNETOSCOPE U.MATIC SONY	21567000	5 936,38	-5 936,38	0,00	29/06/1984	**7**	-	Obsolète
27474	ONDULEUR POWERWARE ETN 9355	21567000	8 970,00	-8 970,00	0,00	20/12/2006	7	-	Obsolète
27475	ENSEMBLE SWITCH	21567000	27 716,10	-27 716,10	0,00	29/09/2005	7	-	Obsolète
27476	RETROPROJECTEU.METRO D400	21567000	730,57	-730,57	0,00	24/12/1991	**7**	-	Obsolète
27477	MAGNETOSCOPE U.MATIC SONY	21567000	10 484,22	-10 484,22	0,00	09/06/1986	**7**	-	Obsolète
27512	projecteur multimédia EPSON emp 410w	21567000	1 076,40	-594,86	481,54	18/02/2010	7	9Z1362L	Vol
27514	projecteur multimédia EPSON emp 410w	21567000	1 076,40	-594,86	481,54	18/02/2010	7	LTJF9Z21345L	Vol
27527	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	21567000	1 556,00	-771,61	784,39	13/07/2010	7	Q8FB017AAAAC0358	Mise au rebut
27532	DYNAMOMETRE	21567000	1 213,94	-565,40	648,54	28/09/2010	7	GR5A-1T	Hors service
27562	PAIRE DE MACHOIRE AUTO SERRANTES +JEU DE MORS POUR	21567000	7 123,38	-3 136,52	3 986,86	02/12/2010	7	TYPE 8302 ET 8354	Hors service
27563	FOUR MICRO ONDE DE LABORATOIRE	21567000	2 159,98	-947,69		06/12/2010	7	D1424/5	Mise au rebut
27621	PLGEL mixed B10UM	21567000	1 060,24	-541,94	518,30	04/06/2010	7	NON COMMUNIQUÉ	Mise au rebut
27623	PLGEL mixed E 3UM	21567000	1 787,26	-913,56	873,70	04/06/2010	7	NON COMMUNIQUÉ	Mise au rebut
27949	1 MICRO-ORDINATEUR LATITUDE E6320	21877000	997,46	-304,76	692,70	22/06/2012	5	HB0LGS1	Hors service
28184	VIDEO PROJECTEUR EPSON EB925	21567000	1 738,98	-296,39	1 442,59	21/08/2012	7	PAWF260153L	obsolete
28732	i mac	21877000	2 018,24	-424,61	1 593,63	41256	5	SDGKJN00ADHJW	Mise au rebut
	TOTAL		**17 404 478,03**	**-13 275 428,93**	**4 127 836,81**				

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-073

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

DÉLIBÉRATION DU CEVU DU 11 MARS 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les délibérations du CEVU/ CS en date du 11 mars 2014 ;

A été informé des délibérations, ci-après, du CEVU du 11 mars 2014 :

Délibération	Responsable de la mise en œuvre	Echéance
La proposition de répartition des crédits dans le cadre de la 5ème tranche du FSDIE 2014	VP Etudiant	immédiate
Les désignations suivantes au sein des GT et commissions du CEVU : Comité de suivi LMD : 3 représentants étudiants (et leurs suppléants). Rodolphe PELLET (Benjamin ROLET) Sophie BOURY (Léo AVITABILE) Pauline Blons (Louis HELLEQUIN) GT Culture et Animation des Campus : 2 représentants étudiants (et leurs suppléants). Victoria SIMONETTA (Nathan BERGER) Anaïs BAUD MILLET (Marion VERNAZOBRES) GT Lycées : 1 représentant étudiant (et son suppléant) Camille NICOLAS (Christelle SCHMITT) GT C2i : 1 représentant étudiant (et son suppléant) Maxime CURTIL (Aurélie BOUCHON) Commission d'accueil et d'amélioration des conditions d'études des étudiants handicapés : Maxime PERIMONY (Lucie CHANET) Rémi CHARMELOT (Marion VERNAZOBRES) Les désignations suivantes au sein du bureau du CEVU : 2 représentants étudiants (et leurs suppléants) Albrice MOINE (Axel DE BERNARDI) Saidou DIALLO (Coralie JACQUET)	VP CEVU	immédiate

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-074

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

ACCEPTATION D'UN DON AU PROFIT DE L'ISPB

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don AFIPRAL au profit de l'ISPB en date du 17 mars 2014 ;

A été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière de matériel pour un montant de 500€ de l'AFIPRAL au profit de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques qui vise à reconnaitre et à favoriser la qualité de l'enseignement à l'ISPB en apportant un financement à l'un des prix lors de la cérémonie de remise des Prix et des Serments organisée annuellement par l'ISPB. L'ISPB s'engage à mentionner, à cette occasion, le soutien apporté par l'AFIPRAL dans le cadre du prix AFIPRAL.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

ISPB (Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques)
8 avenue Rockefeller – 69373 LYON CEDEX 08
Affaire suivie par : Patricia GABRIELE
Tél. : 770-43
Fax : 772-81
Mél. : patricia.gabriele@univ-lyon1.fr

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de l'AFIPRAL de versement d'un don d'un montant de 500 euros au profit de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ;

DÉCIDE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 500 Euros de l'AFIPRAL au profit de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques qui vise à reconnaitre et à favoriser la qualité de l'enseignement à l'ISPB en apportant un financement à l'un des prix lors de la cérémonie de remise des Prix et des Serments organisée annuellement par l'ISPB. L'ISPB s'engage à mentionner, à cette occasion, le soutien apporté par l'AFIPRAL dans le cadre du prix AFIPRAL.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 25 mars 2014

Fait à Villeurbanne, le

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-075

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSODIUT POUR L'IUT EN LIGNE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'ASSODIUT pour l'IUT en ligne en date du 25 mars 2014 ;

A été informé du versement d'une subvention de 4771,24 € à l'ASSODIUT destinée à la construction du site IEL (IUT En Ligne), sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par **: Christophe VITON**
IUT Lyon 1
3, rue de l'Emetteur
69622 Villeurbanne cedex
Courriel christophe.viton@univ-lyon1.fr
Tél +33 (0)4 72 69 20 01
Fax +33 (0)4 72 69 20 74
Portable +33 (0)6 85 73 98 59

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT Lyon 1 du 24 février 2014 pour le versement d'une subvention de 4771,24 € à l'ASSODIUT sur le budget de l'année 2014 de l'IUT Lyon 1;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 4771,24 € à l'ASSODIUT destinée à la construction du site IEL (IUT En Ligne), sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 25 mars 2014.

Fait à Villeurbanne, le 25 mars 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-076

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSODIUT POUR SOUTENIR DIFFÉRENTES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'IUT LYON 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'ASSODIUT pour soutenir les différentes actions menées en faveur de l'institution IUT en date du 25 mars 2014 ;

A été informé du versement d'une subvention de 4676,76 € à l'ASSODIUT pour soutenir les différentes actions menées en faveur de l'institution IUT et en particulier la communication nationale du réseau IUT, le système d'information du réseau IUT, sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par **: Christophe VITON**
IUT Lyon 1
3, rue de l'Emetteur
69622 Villeurbanne cedex
Courriel christophe.viton@univ-lyon1.fr
Tél +33 (0)4 72 69 20 01
Fax +33 (0)4 72 69 20 74
Portable +33 (0)6 85 73 98 59

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT Lyon 1 du 24 février 2014 pour le versement d'une subvention de 4676,76 € à l'ASSODIUT sur le budget de l'année 2014 de l'IUT Lyon 1;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 4676,76 € à l'ASSODIUT pour soutenir les différentes actions menées en faveur de l'institution IUT et en particulier la communication nationale du réseau IUT, le système d'information du réseau IUT, sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 25 mars 2014.

Fait à Villeurbanne, le 25 mars 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-077

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CRIIUT

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'association CRIIUT en date du 25 mars 2014 ;

A été informé du versement d'une subvention de 2000,00 € à l'association CRI-IUT pour le financement des rencontres CRIIUT 2014 destinées au renforcement des échanges entre les acteurs des IUT qui travaillent à la mise en place de solutions techniques dans le cadre de l'informatique, des réseaux et du multimédia pour l'enseignement et l'administration, sur le budget 2014 de l'IUT Lyon1.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Affaire suivie par **: Christophe VITON**
IUT Lyon 1
3, rue de l'Emetteur
69622 Villeurbanne cedex
Courriel christophe.viton@univ-lyon1.fr
Tél +33 (0)4 72 69 20 01
Fax +33 (0)4 72 69 20 74
Portable +33 (0)6 85 73 98 59

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT Lyon 1 du 24 février 2014 pour le versement d'une subvention de 2000,00 € à l'association CRIIUT sur le budget de l'année 2014 de l'IUT Lyon 1;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 2000,00 € à l'association CRI-IUT pour le financement des rencontres CRIIUT 2014 destinées au renforcement des échanges entre les acteurs des IUT qui travaillent à la mise en place de solutions techniques dans le cadre de l'informatique, des réseaux et du multimédia pour l'enseignement et l'administration, sur le budget 2014 de l'IUT Lyon1.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 25 mars 2014.

Fait à Villeurbanne, le 25 mars 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-078

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2014

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES CONVENTIONS ET ACCORD DEPUIS NOVEMBRE 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 25 mars 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président ;

a été informé :

- Du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DAJI depuis novembre 2013 approuvées et signées par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DEVU depuis novembre 2013 approuvées et signées par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des accords traités par la DRI depuis novembre 2013 approuvés et signés par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DR depuis novembre 2013 approuvées et signées par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des conventions LIP depuis novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Tableau DAJI des convention signées et approuvées par le Président et présenté au CA du 25 mars 2014

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Montant du financement
APECITA (Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture)	IUT Lyon 1	Convention de collaboration - année 2013-2014		30/09/2013	29/09/2014	+ 150 €
L'Université Jean Monnet Saint-Etienne	EPUL	Convention dans le cadre de la participation aux activités sportives des étudiants de l'EPU de Roanne	09/06/2011	01/09/2011	31/08/2012	- 100 €/étudiant
L'Université Jean Monnet Saint-Etienne	Polytech Lyon	Avenant n° 1 à la convention du 9 juin 2011	24/09/2013	24/09/2013	31/08/2013	- 100 €/(étudiant, personnel)
La Fondation Partenariale Lyon 1		Contrat de cession d'éléments partiels d'actifs et de passifs ressources sur projet	30/10/2013	23/09/2013	*23/09/2013*	
La Société CAP COMEDIA	ISPB	Convention de collaboration	21/10/2013	01/11/2013	31/10/2014	- 420 € TTC/ journée
Philippe FABRE Conseil SARL	URFIST	Convention de formation simplifiée	13/11/2013	19/12/2013	19/12/2013	- 400 euros
L'association "Le Concert Idéal"	Faculté de médecine Lyon Est	Convention de prestation de service	17/09/2013	17/09/2013	24/09/2013	- 1500€ TTC
l'Université Lumière Lyon 2	IUT Lyon 1	Convention de partenariat entre l'IUT Lyon 1 et l'IUT Lumière Lyon 2	16/10/2013	01/01/2013	31/12/2013	+ 2340 € HT
l'Opéra de Lyon	ESPÉ de Lyon	Convention de partenariat 2013-2014	26/09/2013	01/09/2013	31/08/2014	+ 3299,82 €
TELELANGUE	Lyon Est	Convention de prestation de formation	28/10/2013	01/11/2013	31/08/2014	+ 2571,40 €
L'Association Sportive Universitaire Lyonnaise générale (ASUL)	UFR STAPS	Convention de partenariat	20/11/2013	01/09/2013	31/08/2014	
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 69)	ISTR	Convention de mise à disposition de M. Christophe PETITNICOLAS	05/11/2013	01/09/2013	31/08/2014	- 55 717,33 €
société CESI SAS	DSI	Convention de formation professionnelle	21/06/2013	24/06/2013	25/06/2013	+ 1 303,64
Philippe FABRE Conseil SARL	URFIST	Convention de formation simplifiée	26/11/2013	02/12/2013	02/12/2013	- 800 euros
Société Française Nucléaire, Groupe régional Rhône-Ain-Loire (SFENRAL)		Convention de partenariat	22/10/2013	22/10/2013	21/10/2014	
Compagnie La Nouvelle Fabrique	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmatuion du théâtre Astrée	28/10/2013	28/10/2013	04/11/2013	à titre gratuit
Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) - Centre de Paris	IUMT	Convention n° 1130775	03/10/2013	01/01/2013	31/12/2013	+ 2392€ TTC/ réunion
L'Association SPIRO	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	17/09/2013	01/08/2012	31/07/2013	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur

Ecole Santé Social Sud-Est	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	23/10/2013	01/09/2013	31/11/2013	Gratuit (période d'expérimentation)
C & J Formation	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	01/09/2013	01/09/2013	31/08/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
CFP LPP Saint-Ennemond	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	20/09/2013	01/11/2013	31/10/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
CREPS de Bourgogne	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée (FAH) (avenant n° 2)	23/10/2013	01/09/2013	31/08/2014	
Ecole Nationale Supérieure de la Police	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée (FAH) (avenant n° 2)	23/10/2013	01/09/2013	31/08/2014	
stitut de Formation des Entraîneurs de Rugby (IFE	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée (FAH) (avenant n° 2)	23/10/2013	01/09/2013	31/08/2014	
PLP Formation	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée (FAH) (avenant n° 2)	23/10/2013	01/09/2013	30/08/2014	
SDIS 63	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée (FAH) (avenant n° 2)	09/10/2013	01/09/2013	30/08/2014	
CREPS Pays de la Loire	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	23/10/2013	05/10/2013	04/10/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
CREPS de la Réunion	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	20/09/2013	01/10/2013	30/09/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
La Fondation du Risque	"La Fondation Partenariale Lyon 1"	Contrat de cession d'éléments partiels d'actifs et de passifs.	31/07/2013	01/08/2013	01/08/2013	à titre gratuit
Milliman Paris et La Fondation du Risque (Fdr)	La laboratoire de Science Actuarielle et Financière	Convention de partenariat pour la création d'une initiative de recherche	02/08/2013	02/08/2013	01/08/2016	+ 91% (50 000€) / an
DENTALLPROJECT	UFR d'Odontologie	Convention de prestation de formation	25/11/2013	04/01/2013	26/09/2013	- 2547,48€
Le Centre de Formation Ecole LA MACHE	IUT Lyon 1	Convention de partenariat Licence Professionnelle - Année 2013-2014	01/09/2013	01/09/2013	31/08/2014	
L'Université Lille 1	Polytech Lyon	Convention de gestion	02/12/2013	01/01/2014	31/12/2016	

C.U.E/Lyon 2/Lyon 3/INSA/ENS Lyon/E. Centrale Lyon/ENSSIB/Univ. Catho./VetAgro/Rectorat Lyon/CRDP/Délég. Rég. Rhône Auverg./INSRM/ENTPE/E. d'Architec. Lyon/Inst. Polytech Lyon/ IRSTEA/CROUS Lyon ST Etienne/Inst. D'Etud. Politiq. Lyon	CISR	Convention constitutive d'un groupement de commandes	28/11/2013	28/11/2013	*(à la réalisation complète de son objet)*	
Le Cinéma Zola	IUT Lyon 1	Convention de partenariat à objectifs culturels	03/12/2013	03/12/2013	02/12/2014	- 2000€
Lycée Frédéric FAYS	IUT Lyon 1	Convention de partenariat Licence Professionnelle - Année 2012-2013	01/09/2012	01/09/2012	31/08/2013	- 2000€
Lycée Frédéric FAYS	IUT Lyon 1	Convention de partenariat Licence Professionnelle - Année 2013-2014	01/09/2013	01/09/2013	31/08/2014	
Centre hospitalier St-Cyr	IUFM	Avenant du 5 juillet 2013 à la convention du 22 janvier 2013	05/07/2013	08/10/2012	01/07/2013	- 661,11€
Jacques PORTOUKALIAN (auto entepreneur)	BH	Aveant n° 2 à la convention de prestations	23/10/2013	01/10/2013	30/09/2014	
Association de Promotion de la Santé par l'Intervention Sociale (apsis)	SUAS	Convention	15/01/2013	01/01/2013	31/12/2013	- 3750€
Hôpital d'Instruction des Armées DESGENETTES		Convention 2013/87	16/12/2013	*16/12/2013*	15/12/2014	
Ville de Villeurbanne	Mission Culture	Convention triennale entre la Ville de Villeurbanne et l'UCBL	05/07/2011	01/09/2011	31/08/2014	+ 85 000€ / an
L'université Aix-Marseille (IUT)	IUT Lyon 1	Programme Cisco Networking Academy	04/12/2013	01/09/2012	31/08/2013	-3800€
AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements)		Avenant n° 1 à la Convention de partenariat dans le cadre du projet de Dématérialisation des factures (n° SAJ/DEI 12-29-01)	05/12/2012	11/12/2012		
CROUS Lyon St-Etienne	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre Astrée	24/11/2013	07/12/2013	07/12/2013	à titre gratuit
Le CAES-INSERM (Comité d'Action et d'Entraide Sociale de l'INSERM)	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	06/12/2013	08/12/2013	08/12/2013	+ 873,18€ TTC
Maison Sociale Croix-Luizet	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit des salles de répétition 122 & 132	27/11/2013	16/12/2013	16/12/2013	à titre gratuit
Le Centre Médical de l'Argentière	ISTR	Convention de mise à disposition	15/10/2013	01/09/2013	31/08/2014	
ECOTEV Référence	ISTR	Covention de partenariat	20/11/2013	01/11/2013	31/01/2014	- 2619,00€
l'UCBL	Mission culturelle / IG2E	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théatre Astrée	16/12/2013	07/01/2014	07/01/2014	+ 638 (au profit de Mission Culture)
L'association "Les enfants sauvages"	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit des salles de répétition 122 & 132	18/11/2013	01/09/2013	01/09/2013	à titre gratuit
Théâtre K	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit des salles de répétition 122 & 132	09/12/2013	09/12/2013	10/01/2014	à titre gratuit

Comité Ile de France de Judo	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	25/11/2013	01/11/2013	30/10/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
L'Institut de Formation du Football	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	25/10/2013	01/09/2013	01/09/2013	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS 42)	ICAP	Avenant à la Convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	01/10/2013	01/10/2013	30/09/2014	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Le Lycée La Martinière	ICAP	Avenant à la Convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	01/09/2013	01/09/2013	30/08/2014	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Collège Elsa Triolet de Vénissieux	S2HEP	Convention de partenariat	09/09/2013	17/09/2013	17/09/2013	
JP Conseil	FST - Département de physique	Contrat de partenariat	15/11/2013	16/12/2013	16/12/2013	
La société Le Public Système PCO	LBMC UMR T_9406	Contrat de prestations de services	05/11/2013	05/11/2013	13/01/2017	- 13500€HT - 18€HT/dossier d'inscription payant - 12% sur le CA HT (recettes sponsoring et exposition à l'exception des subventions institutionnelles)
Memento Films Distribution	Mission Culture	Contrat de cession de droit de représentation	19/11/2013	19/11/2013	26/11/2013	- 535€ TTC
PARADIS Films	Mission Culture	Contrat de cession de droit de représentation	14/10/2013	16/10/2013	16/10/2013	- 250€ TTC
L'association LA STATION SERVICE	Mission Culture	Contrat de cession de droit de représentation	29/10/2013	29/10/2013	05/02:2014	- 1888,45€ TTC
L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics)	IUT Lyon 1	Convention de partenariat 2013-2014	17/10/2013	01/09/2013	30/06/2014	Contrat de travail au bénéfice de M. Robert EMERIAT
SDTech SA	IUT Lyon 1	Convention cadre Année 2013-2014 Licence Professionnelle - Procédés d'élaboration et de production des solides	08/11/2013	05/12/2013	05/12/2013	Contrat de travail au bénéfice de M. David BORDEAUX
Théâtre de Bourg en Bresse	IUT Lyon 1	Convention de partenariat 2013-2014	23/10/2013	01/09/2013	31/08/2014	- 2604€ net - 800€ - 1000€ (résidence d'artistes)
Université Lille 1 (Unisciel)		Convention Projet "Microscopie virtuel" - Unisciel 2013	09/10/2013	09/10/2013	08/10/2014	
CNQAOS (Commission Nationale de Qualification des Assistants en Odonto-Stomatologie)	UFR d'Odontologie	Convention de mise à disposition de salles	23/09/2013	01/09/2013	31/08/2016	+ 18000€/an
unf3s	ICAP	Convention de financement S1405	05/02/2014	05/02/2014	04/02/2015	+ 15000€ TCC
Compagnie Div'Art	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmatuion du théâtre Astrée	08/01/2014	08/01/2014	09/01/2014	à titre gratuit
unf3s	ICAP	Avenant n° 1.1 à la Convention de financement U1304	02/01/2014	02/01/2014	31/08/2015	

unf3s	ICAP	Avenant n° 1.1 à la Convention de financement U1305	02/01/2014	02/01/2014	28/02/2015	
unf3s	ICAP	Avenant n° 1.1 à la Convention de financement U1307	02/01/2014	02/01/2014	30/06/2015	
Le Département de l'Ain	IUT Lyon 1	Convention de financement Génie informatique	05/02:2014	05/02:2014	04/02:2017	+ 4564€
Le Département de l'Ain	IUT Lyon 1	Convention de financement Génie Biologie	05/02:2014	05/02:2014	04/02:2017	+ 16250€
Le Département de l'Ain	IUT Lyon 1	Convention de financement GTE Bourg	05/02:2014	05/02:2014	04/02:2017	+ 2002€
B. FOENIX-RIOU	Urfist	Convention de formation simplifiée	25/02/2014	13/03/2014	13/03/2014	- 1320€
F. GANNAZ	Urfist	Convention de formation simplifiée	25/02/2014	21/03/2014	21/03/2014	- 450€
F. GANNAZ	Urfist	Convention de formation simplifiée	25/02/2014	25/02/2014	25/02/2014	- 450€
L'Université Montpellier II		Avenant à la convention concernant la délégation à l'UCBL de Mathieu RIBATET signée du 18 juillet 2013 entre l'UCBL et Montpellier II	29/01/2014	15/01/2014	01/09/2014	- 37 000€ HT
L'ESCPE Lyon		Avenant n° 1 à la convention de coopération scientifique pédagogique et d'hébergement entre l'UCBL et l'association Ecole Supérieure de Chimie-Physique Electronique de Lyon.	21/01/2014	02/03/2014	31/08/2014	
EZUS Lyon		Avenant n° 1 à la convention de cadre entre l'UCBL et sa filiale EZUS Lyon	01/01/2014	01/01/2014	31/12/2014	
SiLECS (F. GANNAZ)	Urfist	Convention de formation simplifiée	08/01/2014	24/01/2014	24/01/2014	- 450€
SiLECS (F. GANNAZ)	Urfist	Convention de formation simplifiée	08/01/2014	21/03/2014	21/03/2014	- 450€
SARL P. FABRE	Urfist	Convention de formation simplifiée	08/01/2014	13/02/2014	13/02/2014	- 800€
INSA de Lyon	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théatre Astrée	20/02/2014	15/02/2014	15/02/2014	+ 983,18€ TTC
Collège Saint-Louis Lyon 7ème	Institut Lumière Matière	Convention de partenariat	25/02/2014	27/03/2014	27/03/2014	
Mme Marwa CHEHIMI	UFR Lyon Sud	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/02/2014	27/01/2014	28/02/2014	
Mme A. MORADI MAHNAZ	CRNL U1028 Inserm Cnrs 5292 et Laboratoire Oncoflam	Avenant n° 1 à la Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole signée du 5 juin 2013	22/01/2014	22/01/2014	30/05/2014	
Mme Catherine ROUBY	B.H.	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	08/01/2014	01/01/2014	31/12/2015	
M. Rajak OHANIAN et l'ENSSIB		Contrat de cession	16/01/2014	16/01/2014	28/02/2014	
Le Département de l'Ain	IUT Lyon 1	Convention	21/02/2014	01/01/2014	31/12/2014	+ 496 400,00€

Tableau des conventions signées et approuvées par le Président et présenté pour information au CA du 25 mars 2014

Partenariat	Objet	Signatures du président
UCBL/IAE Lyon Jean Moulin	Dispositif proposé par l'IAE Lyon3 pour favoriser la réussite des étudiants issus de PACES au sein des cursus licences dispensés à l'IAE	Validée au CEVU du 03 juillet 2013 Signature le 21 novembre2013
UCBL/ENS	Partenariat permettant à un étudiant de s'inscrire à une unité d'enseignement dans l'établissement dans lequel il n'est pas inscrit administrativement.	Signature le 22 novembre 2013
UCBL/ISFA/Fondation SCOR	Soutien par la Fondation SCOR sous forme de mécénat du projet de l'UCBL (ISFA) de mise en place d'un Diplôme Universitaire International (DUI) de formateur en actuariat à destination des enseignants africains qui auront vocation in fine à former localement des actuaires dans le cadre d'un master en actuariat à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar	Signature le 09 janvier 2014
UCBL/Institut catholique de Lyon	Convention relative à l'admission à l'institut de formation de techniciens de laboratoire médical de Lyon d'étudiants issus de PACES ou de L1 SVT.	Validée au CEVU du 05 décembre 2013 Signature le 07 janvier2014
UCBL/Université de l'Aquila Italie (UA)	Avenant à la convention de coopération signée le 15 décembre 2010 pour l'obtention du diplôme de Master en Biologie environnementale de l'UA et du master STS, mention Écosciences, Microbiologie spécialité : Écologie, Évolution, Biométrie de l'UCBL.(version Italienne, Française, Anglaise).	Signature le 22 janvier2014
UCBL/HCL/Région Rhône Alpes	Annexe+convention de partenariat 2013/2014 relative à l'universitarisation des formations paramédicales en Rhône-Alpes : formation d'infirmiers anesthésistes	Signature le 31 janvier 2014
UCBL/HCL/Région Rhône Alpes	Annexe+convention de partenariat et d'objectif relative à l'universitarisation des formations paramédicales en Rhône-Alpes : formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale	Signature le 31 janvier 2014
UCBL/IUT Lyon1/Union Sportive Bressane pays de l'Ain	Coopération pour l'accueil et l'accompagnement d'étudiants Sportifs de Haut Niveau au sein de l'IUT (site de Bourg en Bresse)	Validée au CEVU du 13 février 2014 Signature le 18 février2014

Division des Etudes et de la Vie Universitaire

Villeurbanne, le 25 mars 2013

UCBL/ECL	mise en œuvre de la cohabilitation du master mention « Ingénierie mathématique » spécialité Maths en action : du concept à l'innovation recherche	Validée au CEVU du 13 février 2014 Signature le 18 février2014
UCBL/East China University of Science and Technology (ECUST)	Mise en oeuvre d'un parcours de double diplôme dans le domaine de la Chimie	Validée au CEVU du 11 mars 2014 Signature prise en charge par les RI (version anglaise)

Direction des Relations Internationales

DRI - 28/02/2014

ACCORDS DE COOPERATION ET D'ECHANGE SIGNES PAR LA PRESIDENCE - du 21 octobre au 28 février 2014

DATE SIGNATURE DU PRESIDENT	PAYS	ETABLISSEMENT	PORTEUR PROJET	COMPOSANTE	OBJET	DUREE DE VALIDITE	CREATION OU RENOUVELLEMENT
30/10/2013	CHILI	Université du Chili	Esterina MASIELLO	ISFA	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Santé et Sciences	5 ans	renouvellement
06/11/2013	AUSTRALIE	Université de Tasmanie	Alain MERMET	FST Physique	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation en Sciences	5 ans	création
06/11/2013	BRESIL	Université de Sao Paulo	Olivier MATHIEU	FST Mathématiques	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Santé et Sciences	5 ans	renouvellement
14/11/2013	SENEGAL	Université Cheikh Anta Diop	Yahia SALHI	ISFA	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Santé et Sciences	5 ans	renouvellement
06/12/2013	ARGENTINE	Université Nationale de Cordoba	Michèle GERMAIN	LYON EST	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Santé et Sciences	5 ans	création
17/12/2013	JAPON	National Institute of Informatics (NII)	Samir AKNINE	FST Informatique	Memorandum of Understanding dans le domaine de la formation et recherche en informatique	5 ans	création
17/12/2013	MAROC	Université Abdelmalek Essaadi (EUA)	Nadia KABACHI	FST Informatique	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Sciences	5 ans	création
13/01/2014	CAMBODGE	Institut de Technologie du Cambodge	Nadia KABACHI	FST Informatique	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Sciences	5 ans	Renouvellement

13/01/2014	Mexique	Université de Guadalajara	DRI	DRI	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Santé et Sciences	5 ans	renouvellement
13/01/2014	ARGENTINE	UCBL, HCL, Université Catholique de Cordoba	Michèle GERMAIN	LYON EST	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Santé et Sciences	5 ans	Création
20/01/2014	LIBAN	Université Antonine	Anne RUBY	STAPS	Accord de coopération en faveur des échanges dans le domaine de la formation et de la Recherche en Santé et Sciences	5 ans	Renouvellement
29/01/2014	CANADA	Université Laval	Michèle GERMAIN	LYON EST	Convention Particulière d'échange entre les Facultés de Médecine	5 ans	Création
28/02/2014	ETATS UNIS	Lousiana State University and Agricultural and Mechanical College	Didier LEONARD	POLYTECH LYON	Convention d'échange d'étudiant et de personnel	5 ans	Renouvellement

LISTE des CONVENTIONS signées et approuvées par le Président
période du 19 novembre 2013 au 25 mars 2014
CA du 25 mars 2014

Etablissement pilote	Titre du Pojet / Objectif	Début	Fin	Etablissements concernés	Nom Porteur de Projet
CNRS	MTA CNE 161 Accord de Transfert de Matériel	24/01/2013	31/01/2014	CNRS et les tutelles (dont UCBL), INSERM	François-Noël GILLY Président UCBL
ADIV	Avenant n°2. à la convention de partenariat portant création du Réseau Mixte Technologique RMT 09 "CHLEAN" conclue le 9 décembre 2009. Labellisation du RMT par la DGER en date du 9 octobre 2009.	30/10/2012	09/10/2014	ADIV, ADRIA Normandie, ADRIA Développement, AgroParisTech, ACTILAIT, ANSES, ADRIANOR, UCBL, CASIMIR, CETIM, CRITT, CTCPA,ENIL, IFIP, INRA, IFV, Lycée Agricole de Laval	Pascale DEGRAEVE BioDyMia
INSERM	Il est créé, pour une durée de trois ans, une unité mixte de recherche intitulée : "Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI)". Cette unité est référencée : INSERM U 1111	01/01/2013	31/12/2015	INSERM, UCBL, CNRS, ENS Lyon	François-Loïc COSSET UMR U 1111 - CIRI
InVS	Avenant n°2 l'article 6 de la convention initiale, relatif au montant de la subvention, est complété comme suit : "au titre de l'année 2013, l'InVS alloue au partenaire une subvention d'un montant de 18 400 €. Le budget prévisionnel de l'exercice 2013 est annexé au présent avenant".	01/01/2013	31/12/2013	InVS, UCBL	Alain BERGERET - UMRESTTE
Lyon 1	Conditions de règlement par l'INSA de la cotisation due par le BF2I à la FR 41 en sa qualité d'UMR membre de la FR 41	10/10/2013	31/12/2013	UCBL, INSA Lyon	Pierre JOLY FR 41
Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)	Avenant N°1 Contrat de Collaboration **2011-23** Prolongation des travaux			EHESP-Lyon1 (CNRL)-Université Paris Sud-IRD	Sophie JARRAUD
UCBL	Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mademoiselle Marjorie COMTE est accueillie à dater du 21/10/13 jusqu'au 31/07/13 en qualité de stagiaire au Laboratoire de Virologie et Pathologie Humaine (EA 4610), dirigé par Bruno LINA.	21/10/2013	31/07/2013	UCBL	Bruno LINA EA 4610 - Labo de Virologie
UCBL	Définir les modalités de participation financière de l'INSERM à l'achat par l'UCBL d'un groupe frigorifique (décrit en annexe 1) qui sera utilisé pour les activités de la plateforme ALECS SPF de la SFR Santé Lyon-Est, CNRS 3453-INSERM US7.	14/10/2013	31/12/2013	UCBL, INSERM	Germain GILLET SFR Santé Lyon Est

ENS Lyon	Avenant n°8 Convention de mise à disposition de matériel signée en date du 11/06/2004.			ENS Lyon, UCBL1	Francis ALBAREDE UMR 5276
CNRS	Définir les modalités et conditions d'aide au financement de l'achat d'une mise à jour de l'Optotrak Certus			CNRS, UCBL1	Tatjana NAZIR
UCBL	Convention de collaboration pour stage post-doctoral	01/10/2013	30/04/2014	UCBL, Laboratoire de Recherches des Monuments Historiques	Loïc BLUM ICBMS
CNRS	Avenant n°3 LE CNRS et l'UCBL adoptent la modification du financement qui prévoit le financement d'une somme estimée à 246 951 € et de l'article 2 "financement". Avenant 1 : **2012-09** Avenant 2 : **2013-001**	15/11/2013		cnrs, ucbl1	Bruno GUIDERDONI UMR 5574 - CRAL
UCBL	Fixer les modalités de financement, sous la forme d'une subvention de l'Association, des salaires de Monsieur LEGA, chercheur de l'Université au sein de la Faculté de Médecine Lyon-Est.	01/11/2013	31/08/2014	UCBL1, Association pour la Recherche Thérapeutique	Jérôme ETIENNE Faculté de Médecine Lyon Est
UCBL	Définir les les modalités et conditions de financement de l'aménagement d'une plateforme "eco-ressources" avec la FR41. le CNRS a accepté de contribuer au financment de ce projet : 40 000 €	15/11/2013		UCBL1, CNRS	Dominique MOUCHIROUD LBBE - UMR 5558 Pierre JOLY IFR41
INSERM	Déterminer les modalités de versement de la contribution de Lyon1 à l'INSERM pour l'aménagement dans le cadre du CIRI des plateaux techniques PHENOCAN. UCBL doit : 70 000 €	22/11/2013	31/12/2014	INSERM, UCBL1	François-Loïc COSSET UMR U 1111 - CIRI
CNRS	Convention de renouvellement de la FR n°3050. IR-RMN-THC Définir les modalités de fonctionnement de cette FR intégrant un réseau cohérent pour les RMN à très hauts champs pour répondre aux défis scientifiques et technologiques et pour assurer une optimisation de leur utilisation par la communauté scientifique et des moyens disponibles.	01/01/2012	31/12/2016	CNRS, CEA, UJF, Lille1, UCBL1, ENS Lyon, UBx1, UBxS, INSERM, IPB, UPMC, ENS Paris.	Mme SCHILDKNECHT Directrice par intérim du 01-01-14 au 30/06/14 ISA - UMR 5280
EFS	Convention de session de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique. 13-1723-69 ENS UMR_5239 2013	22/10/2013	21/10/2014	ENS, UCBL1	Christine DELPRAT UMR 5239
HCL	Accord de mise à disposition de matériel biologique.	13/11/2013	13/11/2014	HCL, UCBL	Caroline LEROUX UMR 754

CNRS	déterminer les modalités et conditions de versement de la dotation exceptionnelle accordée par le Bureau du CS de l'UCBL au profit du CNRS pour une participation aux frais d'infrastructure du bâtiment de l'ISA. L'UCBL verse : 40 000 €	28/11/2013	31/12/2013	CNRS, UCBL	Michel LACROIX ISA - UMR 5280
HCL	Avenant 1 Accord de mise à disposition de matériel biologique signé le 13/11/2013. **Convention originale : 2013-277**	13/11/2013	13/11/2014	HCL, UCBL	Caroline LEROUX UMR 754
CLARA	préciser les conditions et modalités de la réalisation du Projet et du soutien financier du CLARA à l'Établissement gestionnaire Rémi BERANGER	31/12/2013	30/06/2014	CLARA, UCBL	Yves MATILLON EA 4129
ENS Lyon	Le Comité de Direction de l'IXXI a décidé de financer le projet « Modèles de graphes pour l'étude des causes et conséquences du comportement de dispersion chez les oiseaux - DISPER-GRAPH » déposé par Hamamache KHEDDOUCI (LIRIS / G2A – UMR 5205), membre de l'IXXI, à hauteur de 5 000,00 € (cinq mille euros).	09/12/2013	31/12/2013	ENS, UCBL1	Hamamache KHEDDOUCHI UMR 5205 - LIRIS
CNRS	reversement solde ligne budgétaire "Quinquennal Etat 2011".	09/12/2013	31/12/2013	CNRS, UCBL1	UMR 5280 - LSA
UCBL	Déterminer dans quelles conditions le CLB assume la responsabilité financièredu projet de Madame WANG dont la gestion financière est exécutée par l'UCBL.	30/07/2013	31/12/2015	UCBL, CLB	Jérôme ETIENNE Faculté de Médecine Lyon Est
INSERM	Avenant dérogatoire à la convention de DGG du 18/01/2011. AAP ARC 2013 porté par Emmanuel PROCYK	01/01/2013	30/03/2015	INSERM, UCBL	Colette DEHAY UMR U846 - Cellule Souche et Cerveau
Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer	Préciser les conditions de coopération entre Ligue et UCBL à l'occasion de la réalisation du projet de Madame REYNAUD Caroline.	20/12/2013	20/12/2014	Comité du Rhône de la Ligue contre le Cancer, UCBL1	Philippe CLEZARDIN - UMR 1033
Groupement de Coopération Sanitaire CENTRE ETOILE	Définir les modalités de la participation du Centr Etoile dans le cadre de la réalisation par l'UCBL, d'une analyse complète de la littérature médicale en matière de carbonethérapie, désignée "l'Analyse". Le Centre Etoile participera à hauteur de 43 200 € **Voir 2014-005 Avenant N°1 du 17-01-2014 à la convention du 10-12-13**	01/01/2013	31/08/2013	Groupement de Coopération Sanitaire CENTRE ETOILE,UCBL1	Jean-Michel MOREAU UMR 5205 LIRIS
Ecole Centrale de Marseille	Convention d'accueil pour des travaux de recherche ECM/UCBL - Julien LECLAIRE Mr Julien LECLAIRE est accueilli à Centrale Marseille à temps partiel pour encadrer les personnels associés aux contrats de recherche initiés à Centrale Marseille avant son affectation à l'UCBL	01/10/2013	31/12/2014	ECM/UCBL	ICBMS UMR 5246 Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires

FRM	Avenant N°1 à la convention Projet DRM20101220448 signée le 22-02-2011. L'étude précitée pourra être prolongée jusqu'au 30-04-14 pour permettre à Mr Mithieux de mener à bien la totalité de l'Etude Les fonds alloués par la FRM 200 000 € pourront être utilisés jusqu'au 30-04-14	15/01/2014	30/04/2014	Fondation pour la recherche Médicale, UCBL	Mr Gilles MITHIEUX
Nellie DELLA SCHIAVA	Avenant au contrat de recherche du mardi 16 juillet 2012. Pour des raisons tenant aux exigences de la comptabilité publique, Mme DELLA SCHIAVA ayant confié à l'UCBL la gestion de l'aide financière, il est nécessaire que l'UCBL soit formellement une partie à la convention susmentionnée LA FRM attribuait 15000 € à Mme DELLA SCHIAVA pour son projet	16/01/2014	06/07/1905	Société de Chirurgie Vasculaire, UCBL	Nellie DELLA SCHIAVA
Université Paris Descartes	Régler les relations entre l'Université Paris Descartes et l'UCBL, cette dernière accueillant au sein d'un département une doctorante, inscrite en thèse à l'Université Paris Descartes dans le cadre de ses travaux de recherche	01/01/2014	30/09/2014	Université Paris Descartes, UCBL, THERET Marine	THERET Marine
Parc National de la Vanoise	Convention N°108-2013 Le Parc national de la Vanoise, gestionnaire de la réserve naturelle de la Grande Sassière autorise la laboratoire LBBE à utiliser le rez de chaussée (studio et douche, WC espace de stockage) du chalet de surveillance du Sante pour y loger le personnel travaillant sur le programme "Marmotte" La convention sera reconduite tacitement mais ne pourra aller au delà du 08/10/2015	22/01/2014	22/01/2015	Parc National de la Vanoise, CNRS, UCBL	Dominique Mouchiroud LBBE UMR 5558
Groupement de Coopération Sanitaire ETOILE	Avenant N°1 à la convention de participation financière signée le 10-12-13. Modifier l'article 4 de la convention signée le 10-12-13. Voir 2013-290 convention de participation financière Le CENTRE ETOILE participera financièrement à la réalisation de l'analyse à hauteur de 28 800 €	17/01/2014	31/08/2013	Groupement de Coopération Sanitaire ETOILE,UCBL	Jean-Michel MOREAU UMR 5205 LIRIS
Université de Lyon	Convention de reversement MiLyon/2013/04 Suite à demande de Mr Bertrand REMY, dans le cadre de l'activité du labex MILYON, fixer le montant et les modalités du reversement effectué par l'UDL en sa qualité de coordinateur au bénéficie de l'UCBL afin de lui permettre d'assurer la prise en charge des rémunérations dont elle est redevable envers Mr François WAHL (recruté pour une période de 12 mois quotité de travail 50% en tant que PAST en sa qualité d'employeur de ce dernier. l'Udl versera 27 443,60 € à l'UCBL	21/01/2014	31/12/2014	Université de Lyon, UCBL	Bertrand REMY UMR 5208 Institut Camille Jourdan

Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer	Convention d'allocations de recherche Préciser les conditions de coopération entre les susnommés à l'occasion de la réalisation du projet mono équipe de Pascal SEVE intitulé "Pharmacogénétique et toxicité rénale du Cis platine" **Le comité du Rhône finance à hauteur de 20 000 €**	18/12/2013	18/12/2014	Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer, UCBL	UMR_S 5286/1052 CRCL Equipe Dumontet Projet Sève
Elodie Burney	Engagement de confidentialité Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mlle Elodie Burney est accueilli à dater du 06/01/14 jusqu'au 30/06/14 en qualité de Stage M2P au laboratoire Virologie et Pathologie Humaine (EA4610) dirigé par Bruno Lina	**06/01/2014**	**30/06/2019**	Elodie Burney, UCBL, EA4610	EA4610 Laboratoire Virologie et Pathologie Humaine B LINA Responsable scientifique Vincent Moules
Julie Frouard	Engagement de confidentialité Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mlle Julie Frouard est accueilli à dater du 06/01/14 jusqu'au 03/06/14 en qualité de Stage M2P au laboratoire Virologie et Pathologie Humaine (EA4610) dirigé par Bruno Lina	**06/01/2014**	**03/06/2019**	Julie Frouard, UCBL, EA4610	EA4610 Laboratoire Virologie et Pathologie Humaine B LINA Responsable scientifique Béatrice Riteau
Centre National de la Recherche Scientifique	Convention de partenariat BIOASTER et SFR BioSciences Gerland-Lyon Sud Définir les modalités de partenariat entre la SFR Biosciences Gerland Lyon Sud et BIOASTER. Egalement définir les conditions d'accès de chaque partie aux plateaux techniques de l'autre.	**01/05/2013**	**28/01/2015**	CNRS, INSERM, ENSL, UCBL et Institut de Recherche Technologique BIOASTER	US 008 - UMS 3444 SFR BioSciences Gerland Lyon Sud Jacqueline MARVEL
Université Claude Bernard Lyon1	Convention de cession à titre gratuit aux HCL d'un appareillage d'imagerie endocoronaire acter la cession à titre gratuit par l'UCBL aux HCL d'un appareillage d'imagerie endocoronaire C7XR-OCT destiné au service de cardiologie de l'Hôpital Cardio-Vasculaire et Pneumologique Louis Pradel	10/12/2013		UCBL, HCL	Corinne KRENCKER Groupe Hospitalier Est 28, ave. Doyen Lépine 69677 Bron Cedex
Université de Lyon	Convention attributive de financement Appel à manifestation d'intérêt Réf : L1011-BOISSON Projet Nouveau Polymère Bloc LST apporte un soutien de 4000 € HT	20/01/2014	28/02/2014	Université de Lyon, UCBL	Mr McKenna UMR5265 C2P2 Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés

Boston Scientific	Convention de financement Fellow Préciser les modalités et conditions selon lesquelles BOSTON versera des fonds à l'Association aux fins de rémunérer la doctorante Mme Rosa Carmen Donate Puertas la doctorante sera rémunérée pendant sa thèse par l'association Boston s'engage à verser à l'Association une contribution de 93 000 € HT 31 000 € HT le 01/01/2014 31 000 € HT le 01/01/2015 31 000 € HT le 01/01/2016	**01/01/2014**	**31/12/2016**	Boston Scientific, Association Lyonnaise de lutte contre la Mort Subite, en présence de l'UCBL	Philippe Chevalier EA 4612 Unité de neuro-cardiologie, physiopathologie des troubles du rythme cardiaque
Conseil Général Isère	Convention de soutien financier pour étude pilotée par Pierre JOLY. Conseil Général Isère donne : 8 000 €	31/01/2014	31/01/2015	CG Isère, UCBL1	Pierre JOLY LEHNA - UMR 5023
UCBL	Accord de confidentialité Les parties et chaque membre de leur personnel considéreront et traiterons les INFORMATIONS CONFIDENTIELLELS relatives aux domaines de collaboration et reçues de l'autre Partie à l'occasion de leurs collaboration, comme confidentielles et comme la propriété exclusive de l'autre Partie	11/01/2014	11/01/2015	UCBL, Université de Rouen	Christian BRYLINSKI UMR 5615 LMI Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces
ENSL	Convention relative au financement d'un évènement selectionné par l'Institut Rhône Alpin des Systèmes Complexes Le comité de direction de l'IXXI a décidé de financer l'école d'été 2014 PREDITOX - Modélisation et écotoxicologie prédictive. Projet Sandrine CHARLES **L'IXXI finance à hauteur de 500 €**	**27/01/2014**	**15/11/2014**	ENSL, UCBL	Sandrine CHARLES UMR 5558 LBBE Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive
Université de Lyon	Convention - iMUST/2013/06 Convention de financement N°ANR-1-IDEX-0007 Définir les conditions de reversement par l'UdL à l'UCBL de la somme de 57 990 € pour le financement d'un serveur de calcul multiprocesseurs de 80-cores et 1 TB de mémoire. Ce reversement correspond à une partie de la subvention perçue par l'UdL au titre du Labex iMUST. **UdL reverse à UCBL 57 990 €.**	07/02/2014	31/12/2014	UdL, UCBL	Philippe VERGNE Labex iMUST ILM UMR 5306
ENSL	Convention relative au financement de l'Institut des Systèmes Complexes Rhône Alpes IXXI Le CA de l'IXXI a décidé les modalités de financement des activités de l'IXXI par ses membres au titre de la période du 01/01/14 au 31/12/14 **Contribution de l'UCBL fixée à 20 910 €**	22/01/2014	31/12/2014	ENSL, UCBL	

Comité de Savoie de la Ligue Nationale contre le Cancer	Convention d'Allocation Recherche Préciser les conditions de coopération entre Comité de Savoie de la Ligue Nationale contre le Cancer et l'UCBL à l'occasion de la réalisation du projet mono équipe de Monsieur Olivier PEYRUCHAUD intitulé "Rôle des BPM9 et LPA dans la déssémnation métastatique des cellules du cancer du sein via les vaisseaux lymphatiques Le comité de Savoie verse 10 000 € à l'UCBL	13/02/2014	13/02/2015	Comité de Savoie de la Ligue Nationale contre le Cancer, UCBL	Olivier PEYRUCHAUD UMR_S 1033 Physiopathologie, diagnostic et traitements des maladies osseuses
Le consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques, Couperin	Convention Organisation d'une journée d'étude sur la recherche relative aux usages de la documentation électronique, le 21 février 2014 à l'Université Lyon 1, amphithéâtre Astrée de 9h30 à 16h30 **Le consortium Couperin s'engage à verser une subvention de 5 000 € net de taxe à Elico pour financer cette journée.**	03/02/2014	31/12/2014	Le consortium Couperin, UCBL	Isabelle GARCIN-MARROU EA 4147 ELICO Equipe de Recherche de Lyon en Sciences de l'Information et de la Communication

Université Claude Bernard Lyon 1

Contrats ANR

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
ANR 2010					
Projet SUPERCAL - Accord de consortium	12/11/2013	UMR 5005	Pascal	VENET	IMS
Projet OFSEP - Avenant n°1 au contrat de collaboration avec l'INRIA	19/11/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet ANCESTROME - Accord de consortium	28/11/2013	LBBE	Vincent	DAUBIN	UCBL
ANR 2011					
Projet ABS4NGS - Accord de consortium	14/10/2013	LBBE	Franck	PICARD	Institut Curie
Projet SAFEMOVE - Accord de consortium	12/02/2014	UMRESTTE	Sylviane	LAFONT	IFSTTAR
ANR 2012					
Projet LIMICOS - Accord de consortium	12/11/2013	LAGEP	Vincent	ANDRIEU	CNRS
Projet SCALE UP - Convention de mise à disposition de matériel	20/02/2014	C2P2	Timothy	MCKENNA	UCBL
Projet GD-LUNG - Accord de consortium	10/02/2014	ILM	François	LUX	UCBL
ANR 2013					
Projet MULTIPS - Convention attributive de subvention	19/11/2013	INSERM U1033	Hélène	FOLLET	CNRS Ile de France
Projet VIRUCEPTION - Convention attributive de subvention	13/11/2013	CGPMC	Patrick	LOMONTE	UCBL
Projet RIBOMETH - Convention attributive de subvention	18/11/2013	CRCL	Jean-Jacques	DIAZ	UCBL
Projet LOTUS - Convention attributive de subvention	29/11/2013	ILM	Olivier	PIERRE-LOUIS	UCBL
Projet OPTOREM - Convention attributive de subvention	24/10/2013	CRNL	Pierre-Hervé	LUPPI	UCBL
Projet RESYNPLEX - Convention attributive de subvention	10/12/2013	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	AXO SCIENCE
Projet COUPOX - Convention attributive de subvention	13/12/2013	ICBMS	Estelle	METAY	UCBL
Projet FOGHAR - Convention attributive de subvention	13/12/2013	CRAL	Bruno	GUIDERDONI	UCBL
Projet SUPRA PE - Convention attributive de subvention	23/10/2013	LC2P2	Franck	D'AGOSTO	UCBL
Projet LOLITA - Convention attributive de subvention	05/12/2013	LSAF	Stéphane	LOISEL	UCBL
Projet ASAWOO - Convention attributive de subvention	19/12/2013	LIRIS	Michael	MRISSA	UCBL
Projet DEPR-SHH - Convention attributive de subvention	11/12/2013	CRCL	Patrick	MEHLEN	UCBL
Projet CILAXCAL - Convention attributive de subvention	21/01/2014	UMR 5534	Bénédicte	DURAND	INSERM
Projet HEMOFLU - Convention attributive de subvention	06/01/2014	Virologie et Pathologie Humaine	Béatrice	RITEAU	UCBL
Projet MAXICRYST - Convention attributive de subvention	28/02/2014	LMI	Olivier	DEZELLUS	INP Grenoble

Contrats FUI

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
Projet SYRIMAP II - Accord de consortium	27/09/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	GROSFILLEX
Projet ECOMAT - Avenant n°2 à la convention attributive de subvention FEDER	10/10/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	BLUESTAR SILICONES
Projet ECOPOLY - Avenant n°1 à la convention avec la Région Rhône-Alpes	14/10/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	TORAY
Projet OPSINE 2 - Contrat d'aide FUI	29/11/2013	LIRIS	Alexandre	AUSSEM	Automatique & Industrie
Projet ECOPOLY - Avenant n°1 à la convention financière avec le Grand Lyon	09/12/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	TORAY
Projet FLURIAD - Avenant n°1 à l'accord de consortium	16/12/2013	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	BIOALLIANCE PHARMA
Projet ECOMAT - Avenant n°1 à la convention financière avec le Grand Lyon	09/12/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	BLUESTAR SILICONES
Projet HUMEVERE - Accord de consortium	12/12/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	ACTIVATION
Projet HOBBIT - Avenant n°2 à la convention de soutien	27/01/2014	ISPB	Daniel	HARTMANN	RESCOLL

Contrats EUROPE

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Erasmus Mundus Auditory Cognitive Neurosciences	06/11/2013	CRNL	Barbara	TILLMAN	CE
Projet PIPER - Accord de consortium	12/11/2013	IFSTTAR	Philippe	BEILLAS	CE
Projet SEA-on-a-CHIP - 614168	29/11/2013	ISA	Abdelhamid	ERRACHID	CE
Projet SEFALDIN - Accord de consortium	12/12/2013	ICBMS	Guy	FOURNET	CE
Projet COMBACTE - 115523	16/12/2013	Laboratoire de Bactériologie	Gérard	LINA	CE
Projet NEBULA - 2013 - 5616 / 001 - 001	16/12/2013	LIRIS	Parisa	GHODOUS	CE
Projet E-PILEPSY - 2013 12 03	10/12/2013	CRNL	Philippe	RYVLIN	CE
Projet PowerSWIPE - Accord de consortium	12/12/2013	AMPERE	Christian	MARTIN	CE
Projet Egal'Univ	18/12/2013	SOIE	Sylvie	BLAINEAU	Préfecture de région
Projet BARRIER PLUS - Form A	11/12/2013	C2P2	Franck	D'AGOSTO	CE
Projet TIER	11/12/2013	LBBE	Marie-Hélène	METZGER	CE
Projet AUGURY - 617588	18/02/2014	LGLTPE	Nicolas	COLTICE	CE
Projet CHIBACHA - 623605	19/02/2014	ICBMS	Olivier	BAUDOIN	CE
Projet FLUMAL VLP - 624939	17/02/2014	Virpath	Manuel	ROSA CALATRAVA	CE

Autres contrats gestion UCBL

Désignation du contrat	Financeur	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique	
Projet MULTIMOS - Accord de consortium	DGCIS	11/10/2013	IPNL	Rémi	BARBIER
Projet AMOPLA - Avenant n°1 à la convention	Région Rhône-Alpes	04/11/2013	BIODYMIA	Sophie	GALLAND
Projet THERA8 - Accord de consortium	CLARA	20/11/2013	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Jean-Jacques	DIAZ
Projet GENOME - Accord de consortium	ONERA	07/11/2013	AMPERE	Laurent	MOREL
Projet GENOME - Convention de soutien	ONERA	05/12/2013	AMPERE	Laurent	MOREL
Projet "Faisabilité de laminés Pv souple" - Convention de financement	ADEME	12/12/2013	LMI	Christian	BRYLINSKI
Projet GLIOSPECT - Convention de reversement HCL / UCBL	CLARA	12/12/2013	Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de	Bruno	MONTCEL
Projet BIPGaaS - Convention de financement	ADEME	12/12/2013	LMI	Christian	BRYLINSKI
Projet TOURS 2015 - Accord de consortium	Caisse des dépôts et Consignations	17/12/2013	LMI	Christian	BRYLINSKI
Projet " Analyse génétique de la synapse normale et patologique"	Fédération pour la Recherche sur le	13/01/2014	CGPMC	Jean-Louis	BESSEREAU
Projet LNC - Convention attributive de	SMTA	14/01/2014	BIODYMIA	Pascal	DEGREAVE
Projet TOUPI - Accord de partenariat	Bpifrance	20/01/2014	LAGEP	Hatem	FESSI
Projet "Impact des marqueurs moléculaires" - Convention de recherche	INCA	28/01/2014	ISPB	Mondher	TOUMI
Projet TOUPI - Contrat cadre	Bpifrance	27/01/2014	LAGEP	Hatem	FESSI
Projet ARTIS - Formulaire d'adhésion à la convention de financement	CLARA	14/02/2014	IMP	Laurent	DAVID
Projet CARMA - convention de financement	Association France Alzheimer	21/02/2014	Laboratoire Santé Individu Société (EA 4128)	Yves	MATILLON
Projet DEPREV11 - Avenant n°1 à la convention conclue le 5/10/2011	INCA	14/02/2014	Faculté d'Odontologie	Denis	BOURGEOIS

Contrats gestion autres que UCBL

Désignation du contrat	Type de gestion	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Type de projet
Projet PA-CONTROL - Accord de consortium	CNRS	19/09/2013	INL	Yann	CHEVOLOT	ANR
Projet ACTIPROD - Accord de consortium	INSERM	29/10/2013	USC Carmen	Pascale	PLAISANCIE	ANR
Projet MAPPING - Accord de consortium	CNRS	08/11/2013	UMR 5086	Richard	LAVERY	Investissements d'avenir
Projet MRSA-VAC - Accord de consortium	INSERM	13/12/2013	UMR U851	Thierry	DEFRANCE	ANR
Projet FLUBAT - Accord de consortium	CNRS	14/01/2014	CETHIL	Gilles	RUSAOUEN	ANR
Projet ACILIMAB - Accord de consortium	INSERM	10/01/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Charles	DUMONTET	FUI
Projet HAM - Accord de consortium	INSA	21/01/2014	CETHIL	Gilles	RUSAOUEN	ANR
Projet CAPPNOR - Accord de consortium	CNRS	22/01/2014	IRCELYON	Barbara	D'ANNA	ADEME
Projet IMHICE - Accord de consortium	INSERM	23/01/2014	CIRI	Azzaq	BELAAOUAJ	ANR
Projet BIOMA+ - Accord de consortium	CNRS	03/02/2014	IRCELYON	Simona Maria	BENNICI	ADEME
Projet TulareDrug - Accord de consortium	INSERM	13/02/2014	CIRI	Thomas	HENRY	ANR
Projet MOB AIR - Accord de consortium	INSA	07/02/2014	CETHIL	Gilles	RUSAOUEN	ANR

Contrats industriels

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Optimisation du procédé d'élaboration et des propriétés de transport de systèmes de culture cellulaire	07/10/2013	UMR 5223	DAVID	Laurent	KALLISTEM
Contrat de collaboration : Etude faisabilité industrielle de synthèse de l'Ammonia Borane	07/10/2013	UMR 5278	DELALU	Henri	HERAKLES
Contrat de collaboration : Analyse et information en temps réel pour la détection d'intrusions dans les systèmes informatiques	18/10/2013	ERIC	DARMONT	Jérôme	CTI-RAA
Premier avenant au contrat de consultant indépendant	18/10/2013	Service de radiologie - Pierre Wertheimer	TURJMAN	Francis	ev3 Europe SAS
Contrat d'Essai clinique - n° de protocole GLPG0634-CL-203	04/11/2013	Hôpital Edouard Herriot	CHAPURLAT	Roland	INC Research
Contrat de recherche pré-clinique : Etude BYL719 and pituitary tumors	04/11/2013	Fédération d'endocrinologie - GHE	RAVEROT	Gérald	NOVARTIS PHARMA
Scientific consultancy agreement: "HZ/su target product profile advisory board organized by GSK on 7 November 2013 in Paris"	04/11/2013	Maladies infectieuses et Tropicales - Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	GSK
Convention de soutien à la recherche : Impact of Allergens Prepared for a Single Individual (APSIs) use on medical resource	04/11/2014	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	ALK
Contrat de prestation : Production de solutions colloïdales constituées de nanoparticules radio-opaques dispersées dans	22/11/2013	Laboratoire de chimie de l'ENS	CHAPUT	Frédéric	MATHYM
Terms and condition of human tissue research agreement : assessment of the degree of mineralization of bone in lliac biopsies	13/11/2013	U 1033	BOIVIN	Georges	AMGEN
Contrat de conseil scientifique HCP orateur: modération session AVC et diabète	13/11/2013	Fédération d'Endocrinologie, Diabétologie - Hôpital L. Pradel	MOULIN	Philippe	UMANIS
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE: détection par spectrométrie de masse de mécanismes de résistance bactérien aux fluoroquinolones et aux macrolides	15/11/2013	Institut des Sciences Analytiques	LEMOINE	Jérôme	BIOMERIEUX
Contrat de prestation de services : présentation de résultats scientifiques obtenus avec IMACCESS dans le cadre du partenariat	15/11/2013	Hôpital Croix Rousse	PICOT	Stéphane	IMACCESS
Contrat d'Etude biomédicale : Etude ACP-001_CT-004	15/11/2013	Hôpital Femme-Mère-Enfant	CHATELAIN	Pierre	ACCELSIORS
Contrat de participation à une Etude non interventionnelle - Etude DAILY	15/11/2013	Service de Pneumologie - Louis Pradel	COTTIN	Vincent	BAYER SANTE
Contrat de prestation : Etude des intéractions contenant/contenu entre trois familles d'huile essentielle et cinq types de flacons de	15/11/2013	Institut des Sciences Analytiques	BULETé	Audrey	FYTOSAN
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose de prothèse coude" le 18 novembre 2013	12/11/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER INTERNATIONAL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prototypes implants et instruments pour chirurgie de l'avant-pied"	12/11/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	NOVASTEP
Amendment n°1 to human tissue research agreement	19/11/2013	U1033	CHAVASSIEUX	Pascale	AMGEN
Avenant n°4 au contrat de collaboration signé en date du 23 mars 2011	15/11/2013	UMR 5007	CHEVALIER	Yves	La Cosmétique Alpine Avancée
Contrat de prestation : Etude de phase III sur le regorafenib chez les patients atteints de carcinome hépatocellulaire après	22/11/2013	Maladies infectieuses et Tropicales - Croix Rousse	MERLE	Philippe	COVANCE
Contrat de prestation : accompagnement scientifique d'Epitopos pour le développement d'un instrument LIBS et du logiciel associé pour l'identification de pigment in situ	22/11/2013	Institut Lumière Matière	MOTTO-ROS	Vincent	EPITOPOS
Contrat de prestation: animation d'une session scientifique sur le thème de la "prestation de conseil en biochimie et endocrinologie"	22/11/2013	Laboratoire de Technique Nucléraires et Biophysiques	CHIKH	Karim	BIOMERIEUX
Contrat de recherche biomédicale n°2013/MO28347/258576/S	22/11/2013	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	HONNORAT	Jérôme	ROCHE
Contrat de prestation : Intervention au Comité Scientifique de BAXTER pour la validation d'un protocole, la relecture et la	22/11/2013	Centre hospitalier Lyon Sud	DURIEU	Isabelle	BAXTER
Avenant n°3 au contrat de prestation de recherche réf 0900092/FOS/CT signé le 3 février 2009	22/11/2013	U 1033	BOIVIN	Georges	SERVIER
Contrat de prestation: recherche et quantification par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en	22/11/2013	Institut des Sciences Analytiques	CREN	Cécile	Université de Limoges
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose d'une prothèse de genou" le 29 novembre	22/11/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER INTERNATIONAL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Ligamentoplastie et sutures méniscales" le 22 novembre 2013	22/11/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	ETHICON
Avenant n°2 au contrat n°13650 signé en date du 21/10/2011 : Analyses et interprétation des données d'utilisation d'EMEND sur	22/11/2013	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	MSD France
Contrat de collaboration: identification de microorganismes pas spectrométrie de plasma induit par laser (LIBS) et application à la	27/11/2013	Institut Lumière Matière	MOTTO-ROS	Vincent	Laboratoire de recherche des
Avenant n°1 au contrat de collaboration du 1er mai 2010	27/11/2013	Institut Lumière Matière	RAIROUX	Patrick	LEOSPHERE
Avenant n°2 au contrat de partenariat signé le 18 février 2013	27/11/2013	Institut des Sciences Analytiques	LEMOINE	Jérôme	SANOFI PASTEUR
Contrat de prestations de services : "Réalisation d'études sérologiques"	13/11/2013	UMS S1111	HORVAT	Branka	MERIAL

Contrat de soutien à une recherche expérimentale : Immunomodulatory effects of antibiotics :Impact of antibiotics on	26/11/2013	UMR_S1111	DUMITRESCU	Oana	PFIZER
Convention de soutien à la recherche : Etude RAMSIM	27/11/2013	UMR 5558	GUEYFFIER	François	DUO-GE
Avenant n°1 à la convention de recherche n°287VAL1112	15/11/2013	EA 4174	ALLAOUCHICHE	Bernard	Advanced Perfusion Diagnostic
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose prothèse épaule" le 20 novembre 2013	28/11/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER INTERNATIONAL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prototypes implants et instruments pour chirurgie du pied" le 29	28/11/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	NOVASTEP
Contrat de recherche doctorant cofinancé CNRS-Entreprise : Récepteurs synthétiques auto-assemblés sur mesure pour les	29/11/2013	UMR 5246	LECLAIRE	Julien	UCB PHARMA
Accord spécifique à l'accord cadre THALES/CNRS. Ref 22097790. Caractérisation de la métallisation de céramiques alumine par le	22/11/2013	UMR 5615	DEZELLUS	Olivier	THALES ELECTRON DEVICES
Contrat de consultant	22/11/2013	Faculté d'Odontologie	BOURGEOIS	Denis	SANOFI PASTEUR
Avenant n°4 au contrat de recherche biomédicale Etude LTS6050	22/11/2013	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Avenant n°5 au contrat de recherche biomédicale Etude LTS6050	22/11/2013	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Contrat de prestation : expertise du Dr Pirot	22/11/2013	EA 4169	PIROT	Fabrice	SEPPIC
Contrat cadre de collaboration	18/10/2013	EA 4169	PIROT	Fabrice	SEPPIC
Avenant n°1 au contrat cadre de collaboration signé le 19 décembre 2012: encapsulation de minoxidil, de chlorhexidine et de	18/10/2013	EA 4169	PIROT	Fabrice	SEPPIC
Contrat de collaboration portant sur la conception et la réalisation d'un capteur multi-marqueurs pour appareil d'analyse à domicile	27/11/2013	Institut des Sciences Analytiques	LAGARDE	Florence	Université de Lorraine
Contrat de collaboration accompagement thèse : Accélérations numériques de méthodes de Newton pour la résolution de système	27/11/2013	UMR 5208	TROMEUR-DERVOUT	Damien	LMS IMAGINE
Contrat d'Etude clinique - Protocole PIPF-023	03/12/2013	Service de Pneumologie - Louis Pradel	COTTIN	Vincent	INTERMUNE
Contrat de collaboration: co-développement d'une méthode de prolongement de champs à partir de mesures en surface dans le domaine particulier de l'élasoplasticité	06/12/2013	Département de Mécanique	BARANGER	Thouraya	EDF
Contrat de prestation de services (orateur): intervention lors de la manifestation PRESERVE se tenant à Paris, au Novotel Tour Effeil le 22 et 23 novembre 2013	06/12/2013	Hôpital Croix-Rousse - Service maladies infectieuses et tropicales	FERRY	Tristan	AstraZeneca
Contrat de prestation scienfifique : conseils et assistance dans le domaine de l'infectiologie	06/12/2013	Hôpital Croix-Rousse - Service maladies infectieuses et tropicales	FERRY	Tristan	DEBIOPHARM INTERNATIONAL
Convention d'étude: diversité génétique des populations d'ombres de la Thur	13/12/2013	UMR 5023	PERSAT	Henri	FDAAPPMA68
Contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-322-0207	16/12/2013	Service de Pneumologie - Louis Pradel	COTTIN	Vincent	GILEAD Sciences Inc
Contrat de recherche biomédicale produit BAY 86-9766 - Etude 16728	16/12/2013	Maladies infectieuses et Tropicales - Croix Rousse	MERLE	Philippe	BAYER SANTE
Annexe technique n°2: FT_CTMU-N°2-131120 catactérisation de particules par MEB et Microtomie/TEM	16/12/2013	Plateforme CTμ	GAVARINI	Stéphane	FLAMEL Technologies
Contrat de prestation : Analyse quantitative du ruthénium sur des poudres et des filtres papier et dosage de l'oxygène réfractaire sur	16/12/2013	Institut des Sciences Analytiques	AYOUNI / JAME	Linda / Patrick	IRSN
Addedum n°2 au contrat de recherche biomédicale pour l'Etude WA21093	16/12/2013	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	QUINTILES
Contrat de prestation scientifique: animation de la cellule règlementaire du Cancéropôle CLARA dans le cadre de l'Axe I du	19/12/2013	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	LANCELOT	Sophie	Hospices Civils de Lyon
Contrat de collaboration de recherche : Identification de traitements cliniques optimaux en oncologie par modélisation de données pharmacocinétiques et pharmacodynamiques précliniques et cliniques	19/12/2013	EMR 3738	TOD	Michel	TECHNOLOGIE SERVIER
Contrat de recherche biomédicale : Validation de la version française de l'échelle d'évaluation clinique de l'échelle unifiée d'évaluation des Dyskinésies (UDysRS) dans la maladie de Parkinson	16/12/2013	Service de Neurologie - Pierre Wertheimer	BROUSSOLLE	Emmanuel	INSERM
Service Agreement : Evaluation of the performance characteristics of RIDA®GENE MRSA for the laboratory diagnosis MRSA in specimens from nose	12/12/2013	Laboratoire de Bactériologie	LAURENT	Frédéric	R-BIOPHARM
Contrat de prestation : Etude bibliographique et pré-étude de faisabilité pour la transmission d'énergie par induction	12/12/2013	UMR 5005	BERGOGNE	Dominique	Communauté des Communes de la Plaine de l'Ain
Contrat de sous-traitance : réalisation de mesures radiologiques H3 et gestion des frottis usagés	18/12/2013	Institut de Physique Nucléaire de Lyon	GONCALVES	Sandra	ONET - TECHMAN INDUSTRIES
Contrat d'orateur : symposium uro-onco d'Alsace Lorraine les 7 et 8 décembre 2013	06/01/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	TAKEDA France
Contrat de partenariat : Organisation de 2 sessions de démonstration d'une technique de chirurgie cardiaque mini	06/01/2014	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	Saint-Jude Medical

Contrat de prestation : "Synthèse de 3 g de zinc tétra-ascorbo camphorate"	06/01/2014	EA 4446	NEBOIS	Pascal	MGB Pharma
Avenant n°2 au contrat de prestation effectif le 17 décembre 2012	07/01/2014	Laboratoire de chimie de l'ENS	CHAPUT	Frédéric	I-TEN
Avenant N°1 au Contrat de prestation recherche biomédicale - Etude NN1250-3561	09/01/2014	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - HFME	NICOLINO	Marc	NOVO NORDISK
Contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-320-0110	10/01/2014	Hôpital Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	GILEAD
Contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-320-0108	10/01/2014	Hôpital Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	GILEAD
Service agreement : evaluation of the performance characteristics of RIDA GENE PVL for the laboratory diagnosis of severe	10/01/2014	CNR Staphylocoques	TRISTAN	Anne	R-BIOPHARM
Convention d'orateur dans le cadre des JUMP-STB le 18/12/2013	09/01/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	NOVARTIS PHARMA
Contrat de prestation : Evaluation de l'efficacité d'un épurateur d'air sur des microorganismes pathogènes en laboratoire	09/01/2014	VirNext	MOULES	Vincent	ATA MEDICAL
Contrat de mise à disposition d'équipements pour la réalisation d'analyses	09/01/2014	ProfilExpert	LACHUER	Joël	VIROSCAN 3D
Contrat de collaboration : Etude sur les matériaux des systèmes d'isolation pour les systèmes de câbles HVDC extrudés	09/01/2014	UMR 5005	AUGE	Jean-Louis	NEXANS France
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Techniques implantaires" le 12 décembre 2013	15/01/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	ANTHOGYR
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Techniques d'implantologie" le 4 décembre 2013	15/01/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	CURAIO
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose prothèse trapézo-métacarpienne" le 11 décembre 2013	15/01/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	ID-ORTHOPEDIE
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Techniques d'implantologie" le 4 avril 2014	15/01/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	STRAUMANN
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Techniques d'implantologie" le 5 décembre 2014	15/01/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	STRAUMANN
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Différentes approches pour la résection de tumeurs" les 18 et 19	15/01/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	Integra Lifesciences Services
Contrat de recherche biomédicale coordonateur Etude LTS 6048	07/01/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Contrat de recherche biomédicale coordonateur Etude LTS 6050	07/01/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Avenant n°4 au contrat de recherche biomédicale Etude LTS 6048	07/01/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Avenant n°5 au contrat de recherche biomédicale Etude LTS 6048	07/01/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Avenant n°6 au contrat de recherche biomédicale Etude LTS 6048	07/01/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Avenant n°7 au contrat de recherche biomédicale Etude LTS 6048	07/01/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Contrat de recherche biomédicale : Etude évaluant l'efficacité et la tolérance du tériflunomide chez des patients présentant une	07/01/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Medical Writer Agreement	07/01/2014	Hôpital Croix Rousse	FERRY	Tristan	HERAEUS
Contrat n°13/0418 - Etude biomédicale protocole VX09-809-102	16/01/2014	Centre hospitalier Lyon Sud	DURIEU	Isabelle	VERTEX
Contrat de sélection d'échantillons	15/01/2014	UMR_S1111	LAURENT	Frédéric	bioMérieux
Contrat de collaboration : Etude fondamentale de la formulation des latex pour la production de films PET métallisés barrières aux gaz en conditions de stérilisation et pasteurisation	15/01/2014	UMR 5265	McKENNA	Timothy	TORAY FILMS EUROPE
Contrat de prestation : Participation à l'organisation des Challenges de l'urologie les 28 et 29 mars 2014	09/01/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	IPSEN PHARMA
Contrat de prestation de services : expertise dans le cadre de la 7ème journée de Lipidologie Clinique le 24 janvier 2014	13/01/2014	Hôpital Cardiologique Louis Pradel	MOULIN	Philippe	LIVE! By GL events
Contrat n°259 158 : Nouveau procédé de précipitation pour la synthèse d'alumine	15/01/2014	UMR 5007	PUEL	François	IFP Energies Nouvelles
Contrat de collaboration : mise en évidence de l'utilisation des ultrasons pour le transfert de gènes ou de siRNA anti-tumoraux dans différentes lignées cellulaires appartenant à l'équipe du Pr Dumontet	23/01/2014	Centre de Recherche en Cancérologie	DUMONTET	Charles	CAVISKILLS
UCLA Subaward Number 0995 G RA473 : Grant de la Sloan Foundation relayé par l'UCLA dans le cadre du programme 'Deep Carbon Observatory'	22/01/2014	UMR 5276	DANIEL	Isabelle	University of California 'UCLA'
Avenant n°1 au contrat de collaboration signé le 14 février 2013	22/01/2014	UMR 5306	COTTIN-BIZONNE	Cécile	RENAULT TRUCKS
Convention de consulting scientifique dans le cadre du Board d'experts STB-AML le 10/01/2014	24/01/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	NOVARTIS PHARMA

Convention de prestation de services N° FRSEPU01003 : suivi de patients suite à l'utilisation de plaques distales d'humérus proximal à angulation variable pour une évaluation marketing	24/01/2014	Hôpital Edouard Herriot	HERZBERG	Guillaume	SYNTHES
Avenant n°2 au contrat de prestation effectif le 12 février 2013	28/01/2014	Laboratoire de chimie	CHAPUT	Frédéric	PHOTONIS
Contrat de prestation: validation d'une méthode d'analyse d'eau de consommation puis traitement et analyse 15N et 18O dans des échantillons d'eau de consommation	28/01/2014	Institut des Sciences Analytiques	JAME	Patrick	Laboratoire Départemental d'Analyses du Pas de Calais
Convention de soutien à la recherche - Contrat n°RB 2014-06	24/01/2014	EMR 3738	RODRIGUEZ-LAFRASSE	Claire	EDF
Convention de sous-traitance : Etude des propriétés de transport de lits catalytiques structurés à base de β-SiC	24/01/2014	UMR 5007	EDOUARD	David	SATT CONECTUS ALSACE
Avenant n°1 au contrat de collaboration n°8610-5910071123	28/01/2014	Laboratoire de Biologie Cellulaire	PELANDAKIS	Michel	EDF
Convention Réf. LFB : 2012-01844	03/02/2014	Laboratoire d'Immunologie - Lyon Sud	CHAPUIS CELLIER	Colette	LFB biomédicaments
Research Collaboration Agreement : Evaluation of inflammatory markers expression in human tissue samples	03/02/2014	CarMeN	LEFAI	Etienne	BRACCO SUISSE
Contrat de recherche biomédicale référencé sous le n° V00111 CR 0 02	03/02/2014	Hôpital Cardiologique Louis Pradel	MOULIN	Philippe	Institut de Recherche Pierre Fabre
Avenant n°3 à la convention d'hébergement Axo Science - Année 2014	03/02/2014	UMR 5246	MARQUETTE	Christophe	AXO Science
Contrat de recherche : "La responsabilité sociale des EHPAD et des SSIAD : revue de littérature et état des lieux"	03/02/2014	EA 2429	BERTEZENE	Sandra	FNAQPA
Contract of service : "In vivo analysis (animal experiment): injection of two JNK inhibitors on the inflammatory answer of the periodontal diseases"	03/02/2014	UMR 5615	GROSGOGEAT	Brigitte	XIGEN
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prototypes implants et instruments pour chirurgie du pied" le 6 février 2014	06/02/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	NOVASTEP
Avenant n°1 au contrat d'expérimentation clinique - Essai B9R-FP-GDGI	06/02/2014	Service d'endocrinologie pédiatrique - HFME	CHATELAIN	Pierre	ICON
Avenant n°6 au contrat de prestation signé le 28 mars 2007	06/02/2014	ANIPATH	SCOAZEC	Jean-Yves	VET DIAGNOSTICS
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Elaboration, caractérisation et optimisation de fibres scintillatrices monocristallines dopées Cerium par croissance micro-pulling-down	06/02/2014	UMR 5615	FERRO	Gabriel	FIBERCRYST
Contrat de recherche biomédicale 2014/MO28347/258576/S : Etude MO28347	19/02/2014	Hôpital Pierre Wertheimer	BERTHEZENE	Yves	ROCHE
Contrat de prestation : animation d'une session scientifique sur le thème de l'identification de parasites le 10 et 11 février 2014	24/02/2014	Laboratoire de Parasitologie et Mycologie Médicale	AZZOUZ-MAACHE	Samira	CARSO
Contrat de prestation : dosage du Gd dans des milieux de culture cellulaire	24/02/2014	Institut des Sciences Analytiques	AYOUNI	Linda	Université de Lorraine
Contrat de recherche biomédicale - Etude n°2013/GB28547/261063/S	24/02/2014	Hôpital Louis Pradel	COTTIN	Vincent	ROCHE
Contrat-cadre : détermination des propriétés anti-bactériennes de papiers	21/02/2014	UMR 5510	HARTMANN	Daniel	ARJOWIGGINS SECURITY
Contrat de services de données de registre : registre observationnel de maladie rare pour le déficit en LAL	21/02/2014	Service d'Hépato-Gastro-Entérologie - HFME	PERETTI	Noël	SYNAGEVA
Contrat de partenariat : Consultance dans le domaine de la neuroradiologie interventionnelle	21/02/2014	Service de radiologie - Pierre Wertheimer	TURJMAN	Francis	COVIDIEN France
Material Transfer Agreement	21/02/2014	UMR 5246	MEDEBIELLE	Maurice	MERCK KGaA

Contrats industriels gestion ENS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Avenant n°1 au contrat de collaboration	08/11/2013	Laboratoire de Physique - ENS Lyon	CILIBERTO	Sergio	RHODIA
Convention de collaboration	12/11/2013	Laboratoire de Géologie de Lyon	BOURDON	Bernard	CEA
Contrat de collaboration	02/12/2013	UMR 5182	SAUTET	Philippe	RHODIA

Contrats industriels gestion INRA

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat de recherche avec option de licence	05/12/2013	USC Carmen	PLAISANCIE	Pascale	INGREDIA

Contrats industriels gestion CNRS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat de collaboration	27/09/2013	UMR 5182	MICHEL	Carine	Rhodia Opérations
Contrat de collaboration de recherche	10/10/2013	IRCELYON	BENNICI	Simona	SOLVIRTUS
Contrat relatif à une coopération et l'encadrement d'une thèse CIFRE	12/11/2013	LC2P2	BOISSON	Christophe	TOTAL
Convention de financement n°13-1031	14/11/2013	LEHNA	PIOLA	Florence	Compagnie Nationale du Rhône
Contrat de recherche	15/11/2013	UMR 5240	POUSSEREAU	Nathalie	BAYER
Avenant n°1 au contrat du 11/10/2010	18/11/2013	IRCELYON	LORIDANT	Stéphane	ADISSEO
Avenant n°2 de la convention N° 2012-R32	17/12/2013	LBBE	PONTIER	Dominique	IPEV
Contrat de collaboration de recherche	20/12/2013	UMR 5305	MALLEIN-GERIN	Frédéric	CTI Biotech
Avenant n°1 au contrat de collaboration de recherche	20/12/2013	UMR 5023	DOLEDEC	Sylvain	EDF
Convention de partenariat n°2013/19/6171	19/12/2013	LBBE	DEVILLARD	Sébastien	ONCFS
Convention de partenariat n°2013/14/6171	19/12/2013	LBBE	GAILLARD	Jean-Michel	ONCFS
Contrat spécifique 98959	13/01/2014	LC2P2	THIEULEUX	Chloé	TMS
Accord spécifique	17/01/2014	LC2P2	BOISSON	Christophe	MICHELIN
Contrat de collaboration de recherche	27/01/2014	UMR 5305	MALLEIN-GERIN	Frédéric	ACSB
Contrat de collaboration de recherche	07/02/2014	ISA	JAME	Patrick	FCBA
Contrat de collaboration	19/02/2014	ISA	Elena-Herrmann	Bénédicte	Biomérieux

Contrats sans flux signés UCBL

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Accord de secret	28/10/2013	Institut des Sciences Analytiques	Nicole	JAFFREZIC	AELORVE
Confidentiality Agreement	10/10/2013	Institut des Sciences Analytiques	Karine	FAURE	TEVA Pharmaceutical Industries
Mutual Non Disclosure Agreement	22/10/2013	CREATIS	Philippe	DOUEK	Philips Healthcare
Accord de secret	04/11/2013	Institut des Sciences Analytiques	Arnaud	SALVADOR	ATLANBIO
Accord préalable de secret	15/11/2013	LAGEP	François	PUEL	PROCESSIUM
Avenant n°1 à la convention d'expert - Protocole ALFA DOM	28/11/2013	Hôpital Louis Pradel - Service de Pneumologie	Jean-François	MORNEX	LFB BIOMEDICAMENTS
Confidential Disclosure Agreement	22/11/2013	Institut Lumière Matière	Vincent	MOTTO-ROS	Hong Kong Baptist University
First Amendment to Institutional Materials Transfer Agreement	11/11/2013	HEH - Service d'hématologie biologique	Yesim	DARGAUD	CELGENE
Accord de confidentialité	21/11/2013	Institut Lumière Matière	Patrick	RAIROUX	Zodiac Aerotechnics
Accord de secret	03/12/2013	Hôpital Croix Rousse - Service des Maladies Infectieuses et Tropicales	Tristan	FERRY	DEBIOPHARM INTERNATIONAL
Avenant n°3 au contrat de recherche biomédicale - Etude LTS6050	03/12/2013	Hôpital Wertheimer - Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	SANOFI-AVENTIS
Accord de confidentialité	05/12/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	TEFAL
Avenant n°2 au contrat n°13262	18/12/2013	Faculté d'Odontologie	Eric	VAN GANSE	MSD France
Material Transfer Agreement	16/12/2013	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Hichem	MERTANI	INSERM
Avenant n°5 au contrat de recherche	23/12/2013	LC2P2	Christophe	BOISSON	INEOS
Accord préalable de secret	18/12/2013	LAGEP	François	PUEL	SELVERT
Accord de confidentialité	06/01/2014	LAGEP	François	PUEL	VIRBAC
Avenant n°1 au contrat du 15 mars 2010	07/01/2014	EA 4174	Claude	NEGRIER	CELGENE
Avenant n°1 à l'accord mutuel de confidentialité et de non usage	24/01/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	IMAXIO
Accord de confidentialité	03/02/2014	Institut des Nanotechnologies de Lyon	Norbert	NOURY	ORANGE
Accord préalable de secret	04/02/2014	VIRNEXT	Vincent	MOULES	EVERGREEN LAND
Avenant n°4 au contrat de services du 14 novembre 2011	10/02/2014	Centre Technologique des Microstructures	Anne	RIVOIRE	TRANSGENE
Accord de secret	19/02/2014	Institut des Sciences Analytiques	Karine	FAURE	ECO-SYSTEMES

Contrats Adossement - Hébergement

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Avenant n° 2 à la convention d'hébergement - année 2014	30/12/2013	LAGEP	Hatem	FESSI	MEDELPHARM
Avenant n° 3 à la convention d'hébergement - Année 2014	14/01/2014	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	AXO SCIENCE

Arrêtés de composition de jurys

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du Master Droit Economie Gestion, mention Economie et Management, spécialité Management des PME et ETI Internationales, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine Séville	PR Lyon 2
Autres membres :	
Céline Berrard	MC Lyon 2
Caroline Champagne	MC Lyon 1
Véronique Cohen	MC Lyon 1
Bruno Gilgenkrantz	MC Lyon 1
Mathilde Julien	MC Lyon 1
Isabelle Prim Allaz	MC Lyon 2
Gaëtan de Sainte Marie	PAST Lyon 1
Franck Tannery	PR Lyon 2

Article 2 : Le Directeur de l'ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 octobre 2013

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur de l'ISFA,

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement du diplôme de MASTER MESFC** spécialités **Education et sciences, Education et santé, Education et TIC, 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE21 DIDACTIQUE MATH/FRANCAIS
Parcours classique IFM2194M / Parcours aménagé IFM2373M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Marie-Paule DUSSUC**	PRAG
membres :	
Hubert VOIGNIER	PRCE
Nicole ORTHOUS	IEN

UE 22 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Parcours classique IFM2195M / parcours aménagé IFM2214M

Nom - Prénom	Grade
Présidente : **Rachel GASPARINI**	MCF
membres :	
Yves VIGNAT	PRCE
Aïcha ROUIBAH	MCF

UE 23 DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT ARTS ET CORPS
Parcours classique IFM2380M / parcours aménagé IFM2215M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Laurent NERI**	PRAG
membres :	
Fernando SEGUI	PRCE
Pascal CLERC	MCF
Catherine BRUGUIERE	MCF

UE 24 CHOIX ORIENTATION PROFESSIONNELLE
Parcours classique IFM2304M / parcours aménagé IFM2374M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Jean-Luc UBALDI**	PRAG
membres :	
Didier CRICO	PRECMF
Pascal CLERC	MCF

UE 25 ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
Parcours classique IFM 2383M/parcours aménagé IFM 2368M

Nom - Prénom	Grade
Présidente : **Solveig LEPOIRE-DUC**	MCF
membres :	
Isabelle GIVRE TOUHAMI	PRECMF
Christian MICHAUD	PRAG
Dominique BROISE	PRECMF

UE 26 RECHERCHE SEMINAIRE
Parcours classique IFM2384M **/parcours aménagé** IFM2369M

Nom - Prénom	Grade
Président : Solveig LEPOIRE-DUC	MCF
membres :	
Catherine BRUGUIERE	MCF
Ingeborg RABENSTEIN MICHELLE	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le ..... 21 mars 2014

Le Directeur de l'ESPE

ALAIN MOUGNIOTTE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre1, du semestre2 et du diplôme** de **Licence professionnelle Industries chimiques et Pharmaceutiques, spécialité Microbiologie Industrielle et Biotechnologie,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président Yvan Moënne-Loccoz	PR
Autres membres :	
Odile Dumont	Enseignante LEGTA : PCEA – Biochimie, microbiologie, génie biologique
Luc Rennesson	Industriel
Celine Lavire	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 Mars 2014

Dépt. de Biologie

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président
par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 28/03/2014

Document annulé et remplacé

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre1, du semestre2 et du diplôme** de **Licence professionnelle Industries chimiques et Pharmaceutiques, spécialité Microbiologie Industrielle et Biotechnologie,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Laurence Fraissinet-Tachet	MCF
Autres membres :	
Odile Dumont	Enseignante LEGTA : PCEA – Biochimie, microbiologie, génie biologique
Luc Rennesson	Industriel
Yvan Moënne-Loccoz	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 novembre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président
François-Noël Gilly

Scolarité – Département de Biologie
CB – 15/11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

Avenant
à
ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), spécialité Physique, a ajouté pour l'année universitaire 2013/2014, au semestre de printemps une UE :

- **Physique**

PHY1005L – Science de la matière 2 (exclusivement pour les étudiants de Mathématiques)
BERNARD Jérôme MCU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 Février 2014

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

Avenant
à
ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), spécialité Mécanique-Génie Civil, a ajouté pour l'année universitaire 2013/2014, au semestre de printemps une UE :

- **Mécanique – Génie civil**

MGC2015L – Initiation au Génie Civil
GINESTY Mikael **PRAG**

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 Février 2014

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Christophe BRUEL
Directeur adjoint
de la Faculté des Sciences et Technologies
Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

Avenant
à
ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), spécialité Chimie, a ajouté pour l'année universitaire 2013/2014, au semestre de printemps une UE :

- **Chimie**

CHM2014L – Bioconcours chimie
CHRIST Martine

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 Février 2014

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Christophe BRUEL
Directeur Adjoint
de la Faculté des Sciences et Technologies
Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament
Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » (PH1103) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Behrouz KASSAI	MCU PH
Emmanuel PERRIN	Pr

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **du semestre 3** pour l'attribution du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament
Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » (PH1103) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Patrice SEBERT	MCU
Behrouz KASSAI	MCU PH
Emmanuel PERRIN	Pr

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **du semestre 4** pour l'attribution du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament
Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » (PH1103) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Behrouz KASSAI	MCU PH
Emmanuel PERRIN	Pr

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Pharmacie Industrielle** (IPH 2055M)
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Ph. LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Myriam LACOTE	PRER

UE Réglementation des produits de santé – IPH 2028M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Patrice SEBERT	MCU
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Behrouz KASSAI	MCU - PH

UE Management – Communication – IPH 2027M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Valérie VOIRON	PAST

UE Gestion de projets – IPH 2030M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU

UE Management Industriel – IPH 2029M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	PR
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Alice RIOU	EMLYON

UE : Développement pharmaceutique – IPH 2031M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Sandrine BOURGEOIS	MCU

UE : Procédés Pharmaceutiques. – IPH2032M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Sandrine BOURGEOIS	MCU

UE : Production Pharmaceutique. – IPH 2033M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Sandrine BOURGEOIS	MCU

UE : Présentation et constitution du dossier d'AMM. – IPH 2034M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Autres membres :	
Th. LOLMBERGET	MCU
Ph. LAWTON	PR

UE Réglementation Pharmaceutiques Européennes et Internationales – IPH 2035M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Autres membres :	
Ph. LAWTON	Pr

UE Bioproduction Pharmaceutique – IPH 2036M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Angélique MULARONI	MCU

UE Contrôles microbiologiques et qualité – IPH 2037M

Nom - Prénom	Grade
Président : Ph. LAWTON	Pr
Autres membres :	
Samira AZZOUZ-MAACHE	MCU

UE Mission en entreprises – IPH 2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Maitres de stage (noms non connus ce jour)	Industriels

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Cosmétologie Industrielle** (IPH 2056M)
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Bases théoriques de biologie cutanée et de physico-chimie de l'émulsification – IPH 2040M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Eyad ALMOUAZEN	ATER

UE : Matières Premières Cosmétiques – Formes Cosmétiques. – IPH 2041M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Eyad ALMOUAZEN	ATER

UE : Technologie de la formulation - Contrôles. – IPH 2042M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
Eyad ALMOUAZEN	ATER
Stéphanie BRIANCON	Pr

UE : Management Cosmétique. – IPH 2038M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
Philippe LAWTON	Pr
Alice RIOU	EMLYON

UE Gestion de projets – IPH 2039M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
Eyad ALMOUAZEN	ATER
Sandrine BOURGEOIS	MCU

UE Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
FIZE William	PRCE
Philippe LAWTON	Pr

UE Réglementation des produits de santé – IPH 2028M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Patrice SEBERT	MCU
Behrouz KASSAI	MCU-PH

UE Management et communication- IPH 2027M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
Valérie VOIRON	PAST

UE Mission en entreprise – IPH 2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Autres membres :	
Valérie VOIRON	PAST
Maitres de stage (non connus à ce jour)	Industriels

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 novembre 2013.

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Evaluation Clinique (Médecine Pharmaceutique)**, (IPH 2057M) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Introduction, Principes de la découverte de la Médecine – (IPH 2131M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
François GUEYFFIER	Pr
Philippe LAWTON	Pr

UE : Essais non cliniques. – (IPH 2132M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Emilie HENIN	AHU
Philippe LAWTON	Pr

UE : Développement clinique exploratoire. – (IPH 2133M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Emilie HENIN	AHU
Philippe LAWTON	Pr

UE : Essais clinique. – (IPH 2134M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Catherine CORNU	Médecin
Philippe LAWTON	Pr

UE Economie de la Santé (IPH 2049M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Hans SPATH	MCU
Philippe LAWTON	Pr

UE Anglais (IPH 2026M)

Nom - Prénom	Grade
Président Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Cécile BERENGUIER DUSSAPT	PAST

UE Affaires Réglementaires des produits de santé (IPH 2028M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Behrouz KASSAI	MCU - PH
Patrice SEBERT	MCU
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU

UE Gestion de projets - Tutorat (IPH 2135M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
François GUEYFFIER	PR
Michel LIEVRE	MCU - PH

UE Mission en entreprise (IPH 2054M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Catherine CORNU	Médecin
Lynn MORGAN	Industriel

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'administration

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Management de la Qualité des Organisations** (IPH 2058M) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Management de la Qualité – IPH 2051M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS	 PAST

UE : Outils de la Qualité. – IPH2052M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS Laurence DUJOURDY	 PAST Industriel

UE : Economie de la Santé - IPH2053M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres :	
Vincent GROS Jacques GAZAGNES	PAST MCU

UE : Management et Communication – IPH2027M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres :	
Vincent GROS	PAST

UE Gestion de projets - IPH 2050M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS	 PAST

UE Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	 PAST PAST

UE Mission en entreprise – IPH 2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS Maitres de stage (non connus à ce jour)	 PAST Industriel

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25/11/2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie des Dispositifs Médicaux, **Parcours Dispositifs Médicaux et Médicaments Associés** (IPH 2046M), est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres : Marie Emmanuelle MILLION Daniel HARTMANN Myriam LACOTE	 MCU Pr PRCE

UE Réglementation des produits de santé – IPH 2028M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Patrice SEBERT	MCU
Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU

UE : Affaires réglementaires des dispositifs médicaux – IPH 2059 M

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Autre membre : Daniel HARTMANN Cédric RAY	 Pr MCU

UE Aspects techniques des dispositifs médicaux – IPH 2060 M

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel HARTMANN	Pr
Autre membre : Martine DELETRAZ Cédric RAY	 MCU – Grenoble MCU

UE : Assurance Qualité – IPH 2061M

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Autres membres : Daniel HARTMANN Pascale PREYNAT	 Pr PAST

UE : Economie de la Santé – IPH 2063M

Nom - Prénom	Grade
Président : Hans Martin SPATH	MCU
Autres membres : Martine DELETRAZ Daniel HARTMANN	 MCU - Grenoble Pr

UE : Management Intelligence Economique – IPH 2062M

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Autre membre : Daniel HARTMANN	 Pr

UE Mission en entreprise – IPH2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel HARTMANN	Pr
Autre membre : Martine DELETRAZ Maitres de stage (noms non connus à ce jour)	 MCU – Grenoble Industriels

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master USTH** parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : BP01 BIOLOGIE MOLECULAIRE / MOLECULAR BIOLOGY	
Nom - Prénom	Grade
Président : **GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres : **LE Thanh Binh**	**Dr.en sciences**

UE : BP02 BIOCHIMIE ENZYMOLOGIE	
Nom - Prénom	Grade
Président : **GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres : **QUYEN Dinh Thi**	**PU**

UE : BP03 DRUG DISCOVERY	
Nom - Prénom	Grade
Président : **FR : BARRET Roland**	**PU**
Autres membres : **VN : NGUYEN Hai Nam**	**Dr. en sciences**

UE :BP04 INTRODUCTION TO BIOTECHNOLOGY	
Nom - Prénom	Grade
Président **MARQUE Christiane**	**MCU**
Autres membres : **LE QUANG HOA**	**PU**

UE : BP05 Biostatistics and Bioinformatic	
Nom - Prénom	Grade
Président **Jean-Claude LABERCHE**	**PU**
Autres membres : **VU Dang Hoang**	**PU**

UE : BP06 Scientific Communication, Valorisation, Project management	
Nom - Prénom	Grade
Président **GONTIER Eric**	**PU**
Autres membres : **: LE Thanh Hoa**	**PU**

UE : BP8 MEDICINAL CHEMISTRY AND DRUG DESIGN

Nom - Prénom	Grade
Président **BARRET Roland**	**PU**
Autres membres : **NGUYEN Hai Nam**	**PU**

UE : BP09 PRACTICAL FORMULATION AND BIOPHARMACY

Nom - Prénom	Grade
Président **FALSON Françoise**	**PU**
Autres membres : **GANTET Pascal**	**PU**

UE : BP10 CONCEPTS EN BIOCHROMATOGRAPHIE / CONCEPTS IN BIOCHROMATOGRAPHY

Nom - Prénom	Grade
Président : **VIVES Eric**	**MCU**
Autres membres : : **PHAM Thi Thanh Ha**	**PU**

UE : BP11 IMMUNOLOGIE GENERALE / GENERAL IMMUNOLOGY

Nom - Prénom	Grade
Président : **RIHET Pascal**	**PU**
Autres membres : **NAQUET Philippe**	**PU**
DINH Duy Khang	**PU**

UE : BP12 Biomedical biotechnologies

Nom - Prénom	Grade
Président : **COHEN Pascale**	**PU**
Autres membres : **NGUYEN Huy Hoang**	**PU**

UE : BP13: *Bioinformatics for genomics*: From primary sequence to biological function

Nom - Prénom	Grade
Président **TALLA Emmanuel**	**MCU**
Autres membres : **KIM Thi Phuong Oanh**	**Dr. en sciences**

UE : BP14 GENETIQUE ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES / PLANT GENETICS AND DEVELOPMENT

Nom - Prénom	Grade
Président **LACOMBE Eric**	**MCU**
Autres membres : : **NGUYEN Duc Thanh**	**Dr. en sciences**

UE : BP15 INTERACTIONS PLANTES-MICROORGANISMES / PLANTS MICROBES INTERACTIONS

Nom - Prénom	Grade
Président : **CZERNIC Pierre**	**MCU**
Autres membres : : **Thu Quang Pham**	**PU**

UE : BP16 INGENIERIE METABOLIQUE DES PLANTES / PLANT METABOLIC INGENIERING	
Nom - Prénom	Grade
Président : **Pascal GANTET**	**PU**
Autres membres : **LE Tran Binh**	**PU**

UE : BP17 STAGE PRATIQUE EN LABORATOIRE / PRACTICAL TRAINING IN LAB	
Nom - Prénom	Grade
Président : **Pascal GANTET**	**PU**
Autres membres : **QUYEN Dinh Thi**	**PU**

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ……..

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

François Noël GILLY

Pour le Président de l'Administration
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme **Master 1** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme **Master 1** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master 1** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master USTH** parcours M2, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : BP19 From natural products to drugs against emerging viruses

Nom - Prénom	Grade
Président : **GUILLEMOT JC**	**PU**
Autres membres :	
LE Thi Mai Huong	**PU**

UE : BP20 INGÉNIÈRIE MOLECULAIRE / MOLECULAR ENGINEERING

Nom - Prénom	Grade
Président : **CAMBILLAU Christian**	**PU**
Autres membres :	
QUYEN Dinh Thi	**PU**

UE : BP21 NANOBIOTECH: BIOSENSORS AND NANODELIVERY SYSTEMS

Nom - Prénom	Grade
Président : **Le Pioufle Bruno**	**PU**
Et Ferrigno Rosaria	**PU**
Autres membres : **NGUYEN Catherine**	**PU**

UE : BP22 PHARMACEUTICS and PHARMACOKINETICS

Nom - Prénom	Grade
Président : **: FALSON Françoise**	**PU**
Autres membres :	
DO Quyen	**MCU**

UE : BP024 PROTEIN, PEPTIDES AND NUCLEOTIDE FORMULATION

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres :		
	KIM Thi Phuong Oanh	**Dr. en sciences**

UE : BP25 FROM GENOMIC TO SYTEM BIOLOGY

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**NGUYEN Catherine**	**PU**
Autres membres :	**GANTET Pascal**	**PU**

UE : BP26 From omics to identification of biomarkers for biodiagnostic

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**COHEN Pascale**	**PU**
Autres membres :		
	Dr. PHAN Tuan Nghia	**PU**

UE : BP02 BIOCHIMIE ET ENZYMOLOGIE / BIOCHEMISTRY AND ENZYMOLOGY

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres :		
	QUYEN Dinh Thi	**PU**

UE : BP28 GENETIC AND POLYMORPHISM ANALYSIS

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**RIHET Pascal**	**PU**
Autres membres :		
	Le Van Dong	**Dr. en sciences**

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master 2** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master 2** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master 2** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** librement choisies du diplôme de FGSP-2ème année de Pharmacie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : UE Librement choisies FGSP2 semestre d'automne

Intitulés des UELC	Codes apogée
Facteurs environnementaux et pathologies humaines	PHOP005E
Préformulation et étude biopharmaceutique de la formulation 1- Théorie	PHOP007E
Ingénieur 1	PHOP041E
Pharmaciens et pays en voie de développement-1	PHOP039E
Monde de l'entreprise : environnement économique et juridique	PHOP048E
Prévention et Santé Publique 1 "comment communiquer?"	PHOP018E
Activités physiques et sportives 1	PHOP020E
UE complémentaire de M1 -1	PHOP024E
Histoire des sciences pharmaceutiques et biologiques	PHOP033E

Nom - Prénom	Grade
Présidente : MARMINON Christelle	MCU
Autres membres :	
Didier BLAHA	MCU
HAMDI DEGOBERT Ghania	MCU
PAILLER-MATTEI Cyril	MCU
LAWTON Philippe	PU
AZZOUZ-MAACHE Samira	MCU
FERDJAOUI NOUMJID Nora	MCU
SIRANYAN Valérie	MCU
GOUDABLE Joelle	PU-PH
GUSTIN Marie Paule	MCU
LOCHER François	PU-PH

UE : UE Librement choisies FGSP2 semestre de printemps

Intitulés des UELC	Codes apogée
Synthèse et caractérisation de composés aromatiques	PHOP047E
Economie de la santé	PHOP006E
Préformulation et étude biopharmaceutique de la formulation 2 - Pratique	PHOP008E
Pathologies Tropicales	PHOP009E
Ingénieur 2	PHOP042E
Prévention et Santé Publique 2 "actions dans les lycées"	PHOP019E
Activités physiques et sportives 2	PHOP021E
UE complémentaire de M1 -2	PHOP025E
Anglais renforcé	PHOP035E
Cycle de Conférences de la Société de Pharmacie de Lyon	PHOP036E

Nom - Prénom	Grade
Présidente : MARMINON Christelle	MCU
Autres membres :	
FERDJAOUI NOUMJID Nora	MCU
HAMDI DEGOBERT Ghania	MCU
RODRIGUEZ-NAVA Verónica	MCU
PAILLER-MATTEI Cyril	MCH
GOUDABLE Joelle	PU-PH
GUSTIN Marie Paule	MCU
BERENGUIER DUSSAPT Cécile	MCU
VINCIGUERRA Christine	PU-PH

Article 2 : La directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...27.11...2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** librement choisies du diplôme de FGSP-3ème année de Pharmacie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : UE Librement choisies FGSP3 semestre d'automne

Intitulés des UELC	Codes apogée
Facteurs environnementaux et pathologies humaines	PHOP005E
Préformulation et étude biopharmaceutique de la formulation 1- Théorie	PHOP007E
Ingénieur 3	PHO044E
Monde de l'entreprise : environnement économique et juridique	PHOP048E
Prévention et Santé Publique 1 "comment communiquer?"	PHOP018E
Activités physiques et sportives 1	PHOP020E
Toxicologie générale	PHOP028E
Préparation à l'internat -1	PHOP029E
UE complémentaire de M1 -3	PHOP031E
Histoire des sciences pharmaceutiques et biologiques	PHOP033E

Nom - Prénom	Grade
Présidente : MARMINON Christelle	MCU
Autres membres :	
BLAHA Didier	MCU
HAMDI DEGOBERT Ghania	MCU
PAILLER-MATTEI Cyril	MCU
FERDJAOUI NOUMJID Nora	MCU
SIRANYAN Valérie	MCU
GOUDABLE Joëlle	PU-PH
PAYEN Léa	MCU
BOLON LARGER Magali	MCU-PH
BOURGEOIS Sandrine	MCU
LOCHER François	PU-PH

UE : UE Librement choisies FGSP3 semestre de printemps

Intitulés des UELC	Codes apogée
Synthèse et caractérisation de composés aromatiques	PHOP047E
Economie de la santé	PHOP006E
Préformulation et étude biopharmaceutique de la formulation 2 – Pratique	PHOP008E
Pathologies Tropicales	PHOP009E
Ingénieur 4	PHOP045E
Activités physiques et sportives 2	PHOP021E
Préparation à l'internat -2	PHOP030E
UE complémentaire de M1 -4	PHOP032E
Prévention et Santé Publique 2 "actions dans les lycées"	PHOP019E
Préparation concours Pharmacien entrepreneur	PHOP034E
Cycle de Conférences de la Société de Pharmacie de Lyon	PHOP036E
Stratégies thérapeutiques en infectiologie	PHOP052E

Nom - Prénom	Grade
Présidente : MARMINON Christelle	MCU
Autres membres :	
FERDJAOUI NOUMJID Nora	MCU
HAMDI DEGOBERT Ghania	MCU
RODRIGUEZ-NAVA Verónica	MCU
BRIANCON Stéphanie	PR
BOLON LARGER Magali	MCU-PH
BOURGEOIS Sandrine	MCU
GOUDABLE Joëlle	PU-PH
LOCHER François	PU-PH
VINCIGUERRA Christine	PU-PH
GOUTELLE Sylvain	MCU-PH

Article 2 : La directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président

Hamda BEN HADID

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** librement choisies du diplôme de DFASP1-4ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : UE Librement choisies DFASP1-4ème année semestre d'automne

Intitulés des UELC	Codes apogée
Facteurs environnementaux et pathologies humaines	PHOP005E
Ingénieur 5	PHOP046E
Monde de l'entreprise : environnement économique et juridique	PHOP048E
Activités physiques et sportives 1	PHOP020E
Toxicologie générale	PHOP028E
Préparation à l'internat -3	PHOP049E
UE complémentaire de M1 -3	PHOP031E
Actualités de la pharmacie d'officine 1	PHOP054E
Découverte des industries des produits de Santé	PHOP058E
Préparation au concours « Pharmacien Entrepreneur » approfondissement	PHOP051E

Nom - Prénom	Grade
Président : KRYZA David	MCU-PH
Autres membres :	
BLAHA Didier	MCU
BRIANCON Stéphanie	PU
FERDJAOUI NOUMJID Nora	MCU
PAYEN Léa	MCU
FERRARO Carole	MCU-PH
BOURGEOIS Sandrine	MCU
SIRANYAN Valérie	MCU
FERJAOUI MOUNJID Nora	MCU
MULARONI Angélique	MCU
MILLION Marie -Emmanuelle	MCU
LOCHER François	PU-PH

UE : UE Librement choisies DFASP1-4ème année semestre de printemps

Intitulés des UELC	Codes apogée
Synthèse et caractérisation de composés aromatiques	PHOP047E
Economie de la santé	PHOP006E
Activités physiques et sportives 2	PHOP021E
Préparation à l'internat -4	PHOP050E
UE complémentaire de M1 -4	PHOP032E
Actualités de la pharmacie d'officine 2	PHO055E
Cycle de Conférences de la Société de Pharmacie de Lyon	PHOP036E
Technologies pharmaceutiques et cosmétiques	PHOP056E
Environnement technico-règlementaire des produits de Santé niveau 1	PH0P057E
Biomédicaments et bioprocédés	PH0P053E

Nom - Prénom	Grade
Président : KRYZA David	MCU-PH
Autres membres :	
FERDJAOUI NOUMJID Nora	MCU
MARMINON Christelle	MCU
FERRARO Carole	MCU-PH
BOURGEOIS Sandrine	MCU
VINCIGUERRA Christine	PU-PH
MILLION Marie Emmanuelle	MCU
MULARONI Angélique	MCU
SYRANIAN Valérie	MCU
ETTOUATI Laurent	MCU

Article 2 : La directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Hatmé BEN HADID

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 6ème année , filière officine**, du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Pratique officinale 4 (6 année Pharmacie)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU - Pr. /PU PAST
Autres membres :	
Locher François	PUPH
Thollot Pascal	MCU/PAST

UE : Stage officinal (6ème année Pharmacie)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU- PR /PU PAST
Autres membres :	
Bourgeois Sandrine	MCU
Chanut Evelyne	MCU
Thollot Pascal	MCU/PAST
Larger Hagalie	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17. 11. 2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine Vinciguerra

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël Gilly

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 5ème année , filière Industrie, du Diplôme de Docteur en Pharmacie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : I1 (PH515I1)

Nom - Prénom	Grade
Présidente : BARDON Joëlle	MCU
Autres membres :	
LE BORGNE Marc	PU
PREYNAT Pascale	MCU/PAST
VOIRON Valérie	MCU/PAST
BERENGUIER DUSSAPT Cécile	MCU/PAST

UE : I2 (PH515I2)

Nom - Prénom	Grade
Présidente : MILLION Marie-Emmanuelle	MCU
Autres membres :	
SPATH Hans	MCU
BOULIEU Roselyne	PU-PH
FALSON Françoise	PU
FOUILLET Bruno	MCU
MULARONI Angélique	MCU
BOLZINGER Marie-Alexandrine	MCU
BLAHA Didier	MCU
PREYNAT Pascale	MCU/PAST

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 6ème année , filière Industrie, du Diplôme de Docteur en Pharmacie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidente : MILLION Marie-Emmanuelle	MCU
Autres membres :	
SPATH Hans	MCU
BOULIEU Roselyne	PU-PH
FALSON Françoise	PU
MULARONI Angélique	MCU
BOLZINGER Marie-Alexandrine	MCU
HARTMANN Daniel	PU
BLAHA Didier	MCU
PREYNAT Pascale	MCU/PAST
BERENGUIER-DUSSAPT Cécile	MCU/PAST

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOËL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de le 5ème année** du diplôme de Docteur en Pharmacie , **spécialité Ingénieur** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : VINCIGUERRA Christine	PU-PH
Autres membres :	
PAILLER MATTEI Cyril	MCU
BRIANCON Stéphanie	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Nemcia BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de le 6ème année** du diplôme de Docteur en Pharmacie, **spécialité Ingénieur** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : VINCIGUERRA Christine	PU-PH
Autres membres :	
PAILLER MATTEI Cyril	MCU
BRIANCON Stéphanie	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

Vinciguerra

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master,** mention Sciences du médicament, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Initiation Connaissance du Médicament (code APOGEE) IPH1001M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Roland BARRET	PU
Marc LE BORGNE	PU

UE : Classe Thérapeutique (code APOGEE) IPH1002M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roland BARRET**	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Marc LE BORGNE	PU

UE : Droit des produits de santé (code APOGEE) IPH1003M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Valérie SYRANIAN**	MCU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Roselyne BOULIEU	PU/PH

UE : Mise à niveau optionnelle : Chimie pour le médicament (code APOGEE) IPH1004M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roland BARRET**	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Thierry LOMBERGET	MCU

UE : LADMET **(code APOGEE) IPH1006M**

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne BOULIEU**	PU/PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Philippe BERNY	PU

UE :Stage Recherche **(code APOGEE) IPH1044M**

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne BOULIEU**	PU/PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Roland BARRET	PU

UE : Documentation scientifique **(code APOGEE IPH1045M)**

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne BOULIEU**	PU/PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...27..11...2013

La Directrice ISPB, Le Président,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamida BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Philippe BERNY	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de l'ISPB est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Philippe BERNY	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de l'ISPB est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master**, mention Sciences du médicament, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Philippe BERNY	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M1**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Fabrice PIROT	MCU/PH
Philippe BERNY	PU
Plamen KIRILOV	MCU
Marc LE BORGNE	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de l'ISPB est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Harode BENHADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master Recherche « Sciences du Médicament**, spécialité **2**, parcours « **Développement analytique et biopharmaceutiques** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE IPH2001M :Propriété intellectuelle des médicaments, Documentation scientifique

Nom - Prénom	Grade
Président :Marc Le Borgne	PU
Autres membres :	
Laurent Ettouati	MCU
Pascal Bador	MCU

UE IPH2002M : Mathématiques, Statistiques

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie-Paule Gustin	MCU
Autres membres :	
Marie-Aimée Dronne	MCU
Claire Bardel	MCU

UE IPH2004M : Techniques spectroscopiques et leur application dans le Drug Design

Nom - Prénom	Grade
Président : Sylvie Radix	MCU
Autres membres :	
Serge Michalet	MCU
Thierry Lomberget	MCU

UE IPH2011M : Evaluation in vitro, in vivo, méthodes alternatives

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne Boulieu	PU-PH
Autres membres :	
Lars Jordheim	MCU
Philippe Berny	PU

UE IPH2013M : Développement analytique

Nom - Prénom	Grade
Président : Lars Jordheim	MCU
Autres membres :	
Roselyne Boulieu	PU-PH
Sylvie Radix	MCU

UE IPH2014M : Développement et caractérisation des formes galéniques

Nom - Prénom	Grade
Président : Plamen Kirilov	MCU
Autres membres :	
Fabrice Pirot	MCU-PH
Françoise Falson	PU

UE IPH2020M : Innovation et Technologies pharmaceutiques hospitalières des médicaments expérimentaux

Nom - Prénom	Grade
Président : Fabrice Pirot	MCU-PH
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Roselyne Boulieu	PU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 2 **« Développement analytique et biopharmaceutiques »** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU/PH
Autres membres :	
Marc Le Borgne	PU
Marie Paule GUSTIN	MCU
Sylvie RADIX	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH
Plamen KIRILOV	MCU
Lars JORDHEIM	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Hamida BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 2 « **Développement analytique et biopharmaceutiques** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU/PH
Autres membres :	
Marc Le Borgne	PU
Marie Paule GUSTIN	MCU
Sylvie RADIX	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH
Plamen KIRILOV	MCU
Lars JORDHEIM	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda EL N'HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M2**, spécialité 2 « **Développement analytique et biopharmaceutiques** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Fabrice PIROT	MCU/PH
Philippe BERNY	PU
Plamen KIRILOV	MCU
Marc LE BORGNE	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master,** mention **Sciences du médicament,** spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE1 : Propriété intellectuelle des médicaments (code APOGEE) IPH2001M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Marc Le BORGNE**	PU
Autres membres :	
Pascal Bador	MCU
Laurent Ettouati	MCU

UE2 : Mathématiques, statistiques(code APOGEE) IPH2002M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Marie-Paule GUSTIN**	MCU
Autres membres :	
Marie-Aimée Dronne	MCU
Claire Bardel	MCU

UE11 : Absorption cutanée et formulation (code APOGEE) IPH2010M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Fabrice PIROT	MCU
Plamen KIRILOV	MCU

UE12 : Evaluation in vivo (code APOGEE) IPH2011M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne BOULIEU**	PU-PH
Autres membres :	
Lars Jordan	MCU
Philippe Berny	PU

UE 15 : Développement et caractérisation formes galéniques (code APOGEE IPH2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : **Plamen KIRILOV**	MCU
Autres membres :	
Fabrice PIROT	MCU-PH
Françoise FALSON	PU

UE 16: Physiologie et biodisponibilité cutanée (code APOGEE IPH2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Plamen KIRILOV	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH

UE 17 : Activité des produits cutanés (code APOGEE IPH2016M)

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Plamen KIRILOV	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Plamen KIRILOV	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** ,est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Plamen KIRILOV	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M2**, spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** » , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	MCU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Plamen KIRILOV	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2014

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master,** mention **Sciences du médicament,** spécialité 5, parcours Veterinary Pharmacy», est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE22 : Développement des médicaments vétérinaires (code APOGEE) IPH2021M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Philippe Berny**	PU
Autres membres :	
Caroline Prouillac	MCU
Jeanne-Marie Bonnet	PU

UE23 : Pharmacologie des grandes fonctions (code APOGEE) IPH2022M

Nom - Prénom	Grade
Présidente : **Jeanne-Marie Bonnet**	PU
Autres membres :	
Philippe Berny	PU
Caroline Prouillac	MCU

UE24 : Pharmacocinétique appliquée (code APOGEE) IPH2023M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Caroline Prouillac**	MCU
Autres membres :	
Philippe Berny	PU
Jeanne-Marie Bonnet	PU

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 5, parcours « **Veterinary Pharmacy**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 5, parcours « **Veterinary Pharmacy**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master**, mention Sciences du médicament, parcours M2, **Spécialité « Veterinary Pharmacy»** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M2**, spécialité parcours « **Veterinary Pharmacy**» , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de l'ISPB est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17.11.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François Noël GILLY

Hamda EL HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master 1 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament (PH1101) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Emmanuel PERRIN	PU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Angélique MULARONI	MCU
Philippe LAWTON	PU
Pascale PREYNAT	PAST

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 14 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noel GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **du semestre 1** pour l'attribution du diplôme de Master 1 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament (IPH 1023) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Emmanuel PERRIN	PU
Michel LAMURE	PU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Hans Martin SPATH	MCU
Pascale PREYNAT	PAST
Daniel HARTMANN	PU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 14 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **du semestre 2** pour l'attribution du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament (IPH 1024) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Emmanuel PERRIN	PU
Pascale PREYNAT	PAST
Angélique MULARONI	MCU
Philippe LAWTON	PU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 14 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 1 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament (PH1101) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Anglais – IPH 1012 M

Prénom - Nom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	PAST
Philippe LAWTON	PU

UE : Gestion de projets. – IPH1013M

Prénom - Nom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Pascale PREYNAT	PAST
Philippe LAWTON	PU

UE : Cycle de vie du médicament – IPH 1015M

Prénom - Nom	Grade
Président : Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Autres membres :	
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Magalie LARGER	MCU-PH

UE : Santé publique et Droit de la Santé – IPH 1009M

Prénom - Nom	Grade
Président : Hans-Martin SPATH	MCU
Autres membres :	
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Valérie SIRANYAN	MCU

UE Aide à l'interprétation d'études statistiques – IPH 1010M

Prénom - Nom	Grade
Président : Michel LAMURE	PU
Autres membres : Sandrine BOURGEOIS Ahmed BOUNEKKAR	 MCU MCU

UE Concepts qualité – IPH 1011M

Prénom - Nom	Grade
Président : Pascale PREYNAT	PAST
Autres membres : Sandrine BOURGEOIS Alexandra MONTEMBAULT	 MCU MCU

UE Méthodes analytiques – IPH 1016M

Prénom - Nom	Grade
Président : Daniel HARTMANN	PU
Autres membres : Sandrine BOURGEOIS Lars Petter JORDHEIM	 MCU MCU

UE Biomédicaments – IPH 1017M

Prénom - Nom	Grade
Président : Angélique MULARONI	MCU
Autres membres : Sandrine BOURGEOIS Daniel HARTMANN	 MCU PU

UE Technologie galénique et cosmétique – IPH 1018M

Prénom - Nom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres : Marie Alexandrine BOLZINGER Patrice SEBERT	 MCU MCU

UE Qualité en production et maîtrise statistique – IPH 1019M

Prénom - Nom	Grade
Président : Pascale PREYNAT	PAST
Autres membres : Sandrine BOURGEOIS Joëlle BARDON	 MCU MCU

UE Gestion des risques et développement durable – IPH 1020M

Prénom - Nom	Grade
Président : Pascale PREYNAT	PAST
Autres membres : Sandrine BOURGEOIS Alexandra MONTEMBAULT	 MCU MCU

UE Mission Professionnelle – IPH 1014M

Prénom - Nom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres : Pascale PREYNAT Marie Emmanuelle MILLION Philippe LAWTON	 PAST MCU PU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 14 novembre 2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection des étudiants du MASTER**, mention **Cancérologie**, spécialité **M2R+P Innovations Thérapeutiques en Cancérologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Charles DUMONTET	PU/PH
Autres membres :	
Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Agnès BERNET	PU
Léa PAYEN	MCU
Claire BARDEL	MCU
Oliver TREDAN	PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...21...janvier 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

François Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection des étudiants du MASTER**, mention **Cancérologie**, spécialité **M2R+P Technologies Haut Débit en Cancérologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Claire BARDEL	MCU
Autres membres :	
Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Agnès BERNET	PU
Pierre SAINTINY	PH
Charles DUMONTET	PU/PH
David COX	CR1 INSERM
Anne WIERINCX	MCU
Joel LACHUER	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 janvier 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice [illegible] d'Administration

François-Noël GILLY HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection des étudiants du MASTER**, mention **Cancérologie**, spécialité **M2R Recherche en Cancérologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BERNET	PU
Autres membres :	
Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Ulrich VALCOURT	MCU
Oliver MEURETTE	MCU
Charles DUMONTET	PU/PH
Stéphanie SENTIS	MCU
Claire BARDEL	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 janvier 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques, 2ème année, est composé comme il suit pour l'année universitaire 2013/2014.

UE 2.1 – Communication, logique et argumentation – (PHL225E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Nora FERDJAOUI-MOUMJID	MCU
Autres membres : Daniel GUINET	PU

UE 2.2 – Langues étrangères et FLE – (PHL207E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	MCU
Autres membres : Barbara SCHAFF	PRAG

UE 2.3 – Biodiversité et bio-évolution des règnes végétal, animal, bactérien et fongique – (PHL224E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Véronica RODRIGUEZ-NAVA	MCU
Autres membres : Isabelle KERZAON	MCU
Philippe LAWTON	PU
Didier BLAHA	MCU

UE 2.4 – Chimie organique – (PHL222E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Zouhair BOUAZIZ	MCU
Autres membres : Sylvie RADIX	MCU
Christelle MARMINON	MCU
Luc ROCHEBLAVE	MCU

UE 2.5 – Sciences biologiques 1 – (PHL202E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie SENTIS	MCU
Autres membres : Christian BARRES	PU
Michel PELANDAKIS	MCU

UE 2.6 – Sciences analytiques 1 – (PHL203E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Julie-Anne CHEMELLE	MCU
Autres membres : David KRYZA	MCU-PH
Pierre TOULHOAT	PAST

UE 2.7 – R&D du médicament – (PHL229E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Roland BARRET	PU
Autres membres : Roselyne BOULIEU	PU-PH
Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA	PU
Raphael TERREUX	PU

UE 2.8 – Sciences pharmacologiques– (PHL230E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Roger BESANÇON	MCU
Autres membres : Roselyne BOULIEU	PU-PH
Sylvain GOUTELLE	MCU-PH
Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Céline PRUNET-SPANO	MCU

UE 2.9 – Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments 1 – (PHL223E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres : Stéphanie BRIANÇON	PU
Fabrice PIROT	MCU-PH

UE 2.10 – Qualité et produits de santé – (PHL214E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra CLAYER MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Joëlle BARDON	MCU
Pascale PREYNAT	PAST

UE 2.11 - Informatique, bureautique, recherche documentaire - LCA – (PHL205E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal BADOR	MCU
Autres membres : Claire BARDEL-DANJEAN	MCU

UE 2.12 – Pharmacognosie - (PHL226E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Serge MICHALET	MCU
Autres membres : Isabelle KERZAON	MCU
Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA	PU

UE 2.13 – Biodiversité et bio-évolution des règnes végétal, animal, bactérien et fongique – (PHL227E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Isabelle KERZAON	MCU
Véronica RODRIGUEZ-NAVA	MCU
Philippe LAWTON	PU
Didier BLAHA	MCU

UE 2.14 – Sciences biologiques 2 – (PHL209E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie SENTIS	MCU
Autres membres : Christian BARRES	PU
Daniel BENZONI	PU
Veronica RODRIGUEZ-NAVA	MCU
Jean FRENEY	PU-PH
Sophie LANCELOT	MCU-PH

UE 2.15 – Sciences analytiques 2 – (PHL228E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Lars Petter JORDHEIM	MCU
Autres membres : Sophie LANCELOT	MCU-PH
Laurence HEINRICH-BALARD	MCU

UE 2.16 – Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments 2 – (PHL231E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres : Stéphanie BRIANÇON	PU
Fabrice PIROT	MCU-PH
Cyril Pailler-Mattei	MCU
Plamen KIRILOV	MCU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 12.12.2013

La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
Pr Christine VINCIGUERA

Vinciguera

Le Président,
Pr Noël-François GILLY

Pour le Président de la Commission de Coordination
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamdi BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master,** mention Cancérologie, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Mécanismes de l'oncogénèse 1 (code APOGEE) IPH1046M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Caroline MOYRET-LALLE**	MCU
Autres membres :	
Ulrich VALCOURT	MCU
Alain PUISIEUX	PU-PH

UE : Modélisation du cancer : cellulaires et animaux (code APOGEE) IPH1047M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Joanna FOMBONNE**	MCU
Autres membres :	
Hichem MERTANI	MCU
Thierry ROGER	PU VetAgroSup

UE : Epigénétique, cellules souches et cancer (code APOGEE) IPH1050M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Agnès BERNET**	PU
Autres membres :	
Mathieu GABUT	CR2 INSERM
Robert DANTE	DR2 INSERM

UE : Bases de l'Immunologie (code APOGEE) IPH1048M

Nom - Prénom	Grade
Président : Mathias FAURE	PU
Autres membres :	
Christine DELPRAT	PU
Olivier DIAZ	MCU

UE : Immunologie, Virologie & Cancer (code APOGEE) IPH1049M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Julien MARIE**	CR1 INSERM
Autres membres :	
Christophe CAUX	DR1 INSERM
Catherine LEGRAS-LACHUER	MCU

UE : Epidémiologie & statistiques (code APOGEE) IPH1051M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Christine LASSET**	MCU/PH
Autres membres :	
Claire BARDEL	MCU
David COX	CR1 INSERM

UE : Recherche translationnelle-Recherche clinque (code APOGEE) IPH1052M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Olivier TREDAN**	PH CLB
Autres membres :	
Jean-Yves BLAY	PU/PH
David PEROL	PH

UE : Mécanismes de l'oncogénèse 2 (code APOGEE) IPH1053M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Arnaud VIGNERON**	MCU
Autres membres :	-
Patrick MEHLEN	DR1 CNRS
Serge MANIE	CR1 INSERM

UE : Facteurs environnementaux & carcinogénèse (code APOGEE) IPH1057M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Béatrice FERVERS**	Professeur associé
Autres membres :	
Pascale COHEN	PU
Laure DOSSUS	

UE : Métastases, migration & EMT (code APOGEE) IPH1058M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Chantal DIAZ**	MCU
Autres membres :	
Philippe CLEZARDIN	DR1 INSERM
Stéphane ANSIEAU	CR1 INSERM

UE : Economie de la santé & cancer (code APOGEE) IPH1059M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Nora MOUMJID**	MCU
Autres membres :	
Hans-Martin SPATH	MCU
Valérie SIANI	MCU

UE : Penser le cancer à la lumière du patient lui-même (code APOGEE) IPH1060M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Nora MOUMJID**	MCU
Autres membres :	
Hans-Martin SPATH	MCU
Valérie SIANI	MCU

UE : Stage découverte de la recherche (code APOGEE) IPH1062M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Olivier MEURETTE**	MCU
Autres membres :	
Joanna FOMBONNE	MCU
Caroline MOYRET-LALLE	MCU

UE : certification B2 anglais (code APOGEE) IPH1054M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Valérie JAMES**	MCU
Autres membres :	
Joline BOULON	MCU
Hélène WARRIN	PRCE

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...12.12.2013

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme **Master de Cancérologie**, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Autres membres :	
Ulrich VALCOURT	MCU
Agnès BERNET	PU
Julien MARIE	CR1 INSERM
Mathias FAURE	PU
Claire BARDEL	MCU
Joanna FOMBONNE	MCU
Olivier TREDAN	PH CLB

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...12..12..2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme **Master de Cancérologie**, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Autres membres :	
Joanna FOMBONNE	MCU
Olivier MEURETTE	MCU
Arnaud VIGNERON	MCU
Béatrice FERVERS	Professeur associé
Pascale COHEN	PU
Chantal DIAZ	MCU
Nora MOUMJID	MCU
Hans-Martin SPATH	MCU
Romain PARENT	CR1 INSERM
Valérie JAMES	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...12.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du M1** du diplôme **Master de Cancérologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Autres membres :	
Ulrich VALCOURT	MCU
Agnès BERNET	PU
Julien MARIE	CR1 INSERM
Mathias FAURE	PU
Claire BARDEL	MCU
Joanna FOMBONNE	MCU
Arnaud VIGNERON	MCU
Olivier MEURETTE	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...12..12.....2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection des étudiants du MASTER**, mention **Cancérologie**, parcours **M1**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Autres membres :	
Agnès BERNET	PU
Joanna FOMBONNE	MCU
Olivier MEURETTE	MCU
Julien MARIE	CR1 INSERM
Hichem MERTANI	MCU
Arnaud VIGNERON	MCU
Claire BARDEL	MCU
Béatrice FERVERS	Professeur associé
Chantal DIAZ	MCU
Charles DUMONTET	PU/PH
Nora MOUMJID	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..12..12..2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de le 5ème année** du diplôme de Docteur en Pharmacie , **spécialité Recherche** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013.

Nom - Prénom	Grade
Président : Moyret-Lalle Caroline	MCU
Autres membres :	
Karim Chikh	MCU-PH
Marie-Emmanuelle Million	MCU
Joelle Goudable	PU-PH
Christine Vinciguerra	PU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, 12. 12. 2013

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

HAMDI BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 6ème année** du diplôme de Docteur en Pharmacie, **spécialité Recherche** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Moyret-Lalle Caroline	MCU
Autres membres :	
Karim Chikh	MCU-PH
Marie-Emmanuelle Million	MCU
Joelle Goudable	PU-PH
Christine Vinciguerra	PU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, 12.12.2013

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de le 5ème année** du diplôme de Docteur en Pharmacie , **spécialité Pharmacien Entrepreneur** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : François LOCHER	PU-PH
Autres membres :	
Nora MOUMJID	MCU
Valérie SIRANYAN	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...12.12.2013

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de le 6ème année** du diplôme de Docteur en Pharmacie, **spécialité Pharmacien Entrepreneur** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : François LOCHER	PU-PH
Autres membres :	
Nora MOUMJID	MCU
Valérie SIRANYAN	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..12..12....2013

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de le 5ème année** du diplôme de Docteur en Pharmacie , **spécialité Internat** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : .....C1..... – (code APOGEE : PH515UEC1)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHIKH Karim	MCU-PH
Autres membres :	
MACHON Christelle	AHU
KRYZA David	MCU-PH
GUSTIN Marie-Paule	MCU
DOLEANS JORDHEIM Anne	MCU
BIENVENU Jacques	PU-PH
MORFIN SHERPA Florence	PU-PH
VINCIGUERRA Christine	PU-PH
FRENEY Jean	PU-PH
PRUNET SPANO Céline	MCU
RANCHON Florence	AHU

UE : .....C2..... – (code APOGEE PH515UEC2)

Nom - Prénom	Grade
Président : DURAND Brigitte	MCU-PH
Autres membres :	
MACHON Christelle	AHU
KRYZA David	MCU-PH
GUSTIN Marie-Paule	MCU
VINCIGUERRA Christine	PU-PH
LARGER Magali	MCU-PH
CHIKH Karim	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...12..12..2017

La Directrice de l'ISPB,

CHRISTINE VINCIGUERRA

Le Président,

FRANCOIS NOEL GILLY Par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut
des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 5ème année , filière officine**, du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Pratique officinale 1 (5ème année Pharmacie)..... ..... – (PH515PO1)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MC - PU /PAST
Autres membres :	
Thollot Pascal	MCU/PAST
Zimmer Luc	PU/PH
Goudable Joelle	PU/PH
Bador Pascal	MCU

UE : Pratique officinale 2 (5ème année Pharmacie)... ..... – (PH515PO2)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU - PR /PAST
Autres membres :	
Thollot Pascal	MCU/PAST
Chanut Evelyne	MCU
Larger Magalie	MCU-PH
Prunet Spano Céline	MCU
Rioufol Catherine	MCU-PH
Mouchoux Christelle	AHU
Feutrier Corinne	PA
Guinet Daniel	PU

Université Claude Bernard Lyon 1

UE : Pratique officinale 3 (5ème année Pharmacie)..... – **(PH515PO3)**

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU - PR /PAST
Autres membres :	
Blaha didier	MCU
Bolzinger Marie-Alexandrine	MCU
Dijoux Marie Geneviève	PU
Fessi Hatem	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17. 12. 2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine Vinciguerra

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël Gilly

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 6ème année , filière officine**, du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Pratique officinale 4 (6 année Pharmacie)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU - Pr. /PU PAST
Autres membres :	
Locher François	PUPH
Thollot Pascal	MCU/PAST

UE : Stage officinal (6ème année Pharmacie)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU- PR /PU PAST
Autres membres :	
Bourgeois Sandrine	MCU
Chanut Evelyne	MCU
Thollot Pascal	MCU/PAST
Larger Magalie	MCU
Prunet Spano Céline	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 12. 12. 2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine Vinciguerra

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël Gilly Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre de printemps du diplôme** de formation générale en Sciences Pharmaceutiques , 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roger BESANÇON	MCU
Autres membres : Christian BARRES	PU
Julie-Anne CHEMELLE	MCU
David KRYZA	MCU-PH
Zouhair BOUAZIZ	MCU
Christelle MARMINON	MCU
Carole FERRARO-PEYRET	MCU
Stéphanie SENTIS	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH
Isabelle KERZAON	MCU
Pascal BADOR	MCU
Claire BARDEL	MCU
Veronica RODRIGUEZ-NAVA	MCU
Alexandra CLAYER MONTEMBAULT	MCU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27/11/2013

La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
Pr Christine VINCIGUERA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre d'automne du diplôme** de formation générale en Sciences Pharmaceutiques , 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roger BESANÇON	MCU
Autres membres : Sophie LANCELOT	MCU-PH
Lars-Petter JORDHEIM	MCU
Isabelle KERZAON	MCU
Roland BARRET	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Christian BARRES	PU
Serge MICHALET	MCU
Veronica RODRIGUEZ-NAVA	MCU
Stéphanie SENTIS	MCU
Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH
Karim CHICK	MCU-PH
Nora FERDJAOUI-MOUMJID	MCU
Daniel GUINET	PU
Christelle MARMINON	MCU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27/11/2013

La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
Pr Christine VINCIGUERA

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,
Pr Noël-François GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution de la 2ème année du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques est composé comme il suit pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roger BESANÇON	MCU
Autres membres : Christian BARRES	PU
Julie-Anne CHEMELLE	MCU
David KRYZA	MCU-PH
Zouhair BOUAZIZ	MCU
Christelle MARMINON	MCU
Stéphanie SENTIS	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Isabelle KERZAON	MCU
Pascal BADOR	MCU
Claire BARDEL	MCU
Alexandra CLAYER MONTEMBAULT	MCU
Sophie LANCELOT	MCU-PH
Lars-Petter JORDHEIM	MCU
Roland BARRET	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Serge MICHALET	MCU
Veronica RODRIGUEZ-NAVA	MCU
Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH
Karim CHICK	MCU-PH
Nora FERDJAOUI-MOUMJID	MCU
Daniel GUINET	PU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
Pr Christine VINCIGUERA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques, 3ème année, est composé comme il suit pour l'année universitaire 2013/2014.

UE 3.1 – Sciences Biologiques et Pharmacologiques : ECUE d'immunologie, hématologie, endocrinologie et pharmacologie (PHL225E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel BENZONI	PU
Autres membres : Cécile BALTER	MCU
Brigitte DURAND	MCU-PH

UE 3.2 – Maladies Infectieuses, semestre automne (PHL207E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne DOLEANS-JORDHEIM	MCU-PA
Autres membres : Jean FRENEY	PU-PH
Roland BARRET	PU
Michel TOD	PU-PH

UE 3.3 – Cardiologie – Pathologies respiratoires, semestre automne (PHL227E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel TOD	PU-PH
Autres membres : Roland BARRET	PU
Roger BESANCON	MCU

UE 3.4 – Iatrogénèse et toxicité (PHL226E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jérôme GUITTON	PU-PH
Autres membres : Sylvain GOUTELLE	MCU-PH
Léa PAYEN-GAY	MCU
Christelle MOUCHOUX	AHU

UE 3.5 – Biopharmacie (PHL202E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie BRIANCON	PU
Autres membres : Fabrice PIROT	MCU-PH
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Magali BOLON-LARGER	MCU-PH

UE 3.6 – Statistiques appliquées au contrôle de qualité (PHL209E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie-Aimée DRONNE	MCU
Autre membre : Claire BARDEL	MCU

UE 3.7 – Langue étrangère (PHL203E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cécile BERENGUIER	MCU
Autres membres : Hélène WARIN	PRCE
Barbara SCHAFF	PRCE

UE 3.8 – Communication, logique et argumentation (PHL228E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Nora MOUMJID	MCU
Autres membres : Daniel GUINET	PU
Marie-Sophie MADIBA	ATER

UE 3.10 – Biotechnologies (PHL230E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascale COHEN	PU
Autres membres : Patrice SEBERT	MCU
Raphaël TERREUX	PU
Angélique MULARONI	MCU

UE 3.11 – Systèmes de santé et santé publique (PHL223E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Hans-Martin SPATH	MCU
Autres membres : Nora MOUMJID	MCU
Florence RANCHON	AHU

UE 3.12 – Distribution, dispensation, traçabilité et dossier pharmaceutique (PHL231E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie SIRANYAN	MCU
Autres membres : François LOCHER	PU-PH
Céline PRUNET-SPANO	MCU
Christelle MOUCHOUX	AHU

UE 3.13 – Douleur , inflammation – (PHL214E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Evelyne CHANUT	MCU
Autres membres : Laurent ETTOUATI	MCU
Marc LE BORGNE	PU

UE 3.14 – Maladies Infectieuses, semestre printemps (PHL207E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emilie FROBERT	MCU-PH
Autres membres : Philippe LAWTON	PU
Sylvain GOUTELLE	MCU-PH
Marc LE BORGNE	PU
Florence MORFIN	PU-PH

UE 3.15 – Thrombose – Néphrologie, semestre printemps (PHL227E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Céline PRUNET SPANO	MCU
Autres membres : Christine VINCIGUERRA	PU-PH
Karim CHIKH	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Pr Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Pr Noël-François GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre d'automne** du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques, 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence MORFIN	PU-PH
Autres membres : Daniel BENZONI	PU
Anne DOLEANS-JORDHEIM	MCU-PA
Michel TOD	PU-PH
Jérôme GUITTON	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH
Valérie SIRANYAN	MCU
Cécile BERENGUIER	MCU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Pr Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pr Noël-François GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre de printemps** du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques, 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence MORFIN	PU-PH
Autres membres : Emilie FROBERT	MCU-PH
Céline PRUNET-SPANO	MCU
Christine VINCIGUERRA	PU-PH
Evelyne CHANUT	MCU
Pascale COHEN	PU
Hans Martin SPATH	MCU
Marie-Aimée DRONNE	MCU
Nora MOUMJID	MCU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Pr Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Pr Noël Francois GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution de la 3ème année du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques est composé comme il suit pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence MORFIN	PU-PH
Autres membres : Daniel BENZONI	PU
Anne DOLEANS-JORDHEIM	MCU-PA
Michel TOD	PU-PH
Jérôme GUITTON	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH
Valérie SIRANYAN	MCU
Cécile BERENGUIER	MCU
Emilie FROBERT	MCU-PH
Céline PRUNET-SPANO	MCU
Christine VINCIGUERRA	PU-PH
Evelyne CHANUT	MCU
Pascale COHEN	PU
Hans Martin SPATH	MCU
Marie-Aimée DRONNE	MCU
Nora MOUMJID	MCU

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, 1ère année, est composé comme il suit pour l'année universitaire 2013/2014.

UE 4.1 Biodiagnostic Immunologique et Moléculaire (PHM104E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jacques BIENVENU	PU-PH
Autres membres : Pascale COHEN	PU
Karim CHIKH	MCU-PH
Carole FERRARO-PEYRET	MCU-PH
Roselyne BOULIEU	PU-PH

UE 4.2 – Bon Usage du Médicament (PHM105E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU-PH
Autres membres : Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Céline PRUNET-SPANO	MCU

UE 4.3 – Endocrinologie – Métabolisme - Nutrition (PHM103E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Karim CHIKH	MCU-PH
Autres membres : Carole FERRARO-PEYRET	MCU-PH
Céline PRUNET-SPANO	MCU

UE 4.4 – Education Thérapeutique du Patient (PHM106E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Autres membres : Corinne FEUTRIER	PAST
Christelle MOUCHOUX	AHU
Florence RANCHON	AHU

UE 4.5 – Génétique Médicale (PHM109E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel PELANDAKIS	MCU
Autres membres : Jacques BIENVENU	PU-PH
Karim CHIKH	MCU-PH

UE 4.6 – Hépatologie – Gastrologie - Entérologie (PHM108E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Carole FERRARO-PEYRET	MCU-PH
Autre membre : Marc LE BORGNE	PU
Jérôme GUITTON	PU-PH

UE 4.7 – Maladies Infectieuses (PHM101E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne DOLEANS-JORDHEIM	MCU-PA
Autres membres : Ghislaine DESCOURS	AHU
Nathalie ALLIOLI	MCU

UE 4.8 – Molécules et Neuropsychiatrie (PHM102E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc LE BORGNE	PU
Autres membres : Bernard RENAUD	PU
Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA	PU

UE 4.9 – Santé Publique, Economie, Ethique et Droit (SPEED) (PHM107E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Nora FERDJAOUI-MOUMJID	MCU
Autres membres : Valérie SIRANYAN	MCU
François LOCHER	PU-PH
Hans-Martin SPÄTH	MCU

UE 4.10 – Langues étrangères (PHM110E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	MCU
Autres membres : Barbara SCHAFF	PRCE
Adélaïde PIC	PRCE

UE 4.11 Cancérologie et onco-hématologie (PHM114E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Autres membres : Brigitte DURAND	MCU-PH
Léa PAYEN-GAY	MCU-PA
Stéphanie SENTIS	MCU

UE 4.12 – Dispositifs Médicaux (PHM111E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel HARTMANN	PU
Autres membres : Gilles AULAGNER	PU-PH
Xavier ARMOIRY	PH

UE 4.13 – Hématologie (PHM113E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christine VINCIGUERRA	PU-PH
Autres membres : Brigitte DURAND	MCU-PH
Léa PAYEN-GAY	MCU-PA

UE 4.14 – Immunopathologie et immunointervention (PHM115E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jacques BIENVENU	PU-PH
Autres membres : Brigitte DURAND	MCU-PH
Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Cécile VEYSSEYRE-BALTER	MCU-PA

UE 4.15 – Produits Cutanés (PHM112E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise RIEG-FALSON	PU
Autres membres : Fabrice PIROT	MCU-PH
Anne DOLEANS-JORDHEIM	MCU-PA

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Vinciguerra

Pr Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pr Noël-François GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre d'automne** du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Cécile VEYSSEYRE-BALTER	MCU-PA
Autres membres :	
Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	MCU
Jacques BIENVENU	PU-PH
Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Karim CHIKH	MCU-PH
Anne DOLEANS-JORDHEIM	MCU-PA
Nora FERDJAOUI-MOUMJID	MCU
Carole FERRARO-PEYRET	MCU-PH
Marc LE BORGNE	PU
Michel PELANDAKIS	MCU
Christine VINCIGUERRA	PU-PH

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Pr Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre de printemps** du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Cécile VEYSSEYRE-BALTER	MCU-PA
Autres membres :	
Jacques BIENVENU	PU-PH
Daniel HARTMANN	PU
Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Françoise RIEG-FALSON	PU
Christine VINCIGUERRA	PU-PH

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Pr Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Pr Noël François GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution de la 1ère année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques est composé comme il suit pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Cécile VEYSSEYRE-BALTER	MCU-PA
Autres membres :	
Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	MCU
Jacques BIENVENU	PU-PH
Magali BOLON-LARGER	MCU-PH
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Karim CHIKH	MCU-PH
Anne DOLEANS-JORDHEIM	MCU-PA
Nora FERDJAOUI-MOUMJID	MCU
Carole FERRARO-PEYRET	MCU-PH
Daniel HARTMANN	PU
Marc LE BORGNE	PU
Caroline MOYRET-LALLE	MCU
Michel PELANDAKIS	MCU
Françoise RIEG-FALSON	PU
Christine VINCIGUERRA	PU-PH

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17.11.2013

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement d'orientation professionnelle Officine** du diplôme de DFASP1-4ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : UE Orientation Officine semestre de printemps

Intitulés des UE	Codes apogée
UE4.16 Officine	PHM123E
4.16a ECUE Dispensation des médicaments	PHM128E
4.16b ECUE Législation	PHM129E
4.16c ECUE Activités spécialisées	PHM130E

Nom - Prénom	Grade
Président : SYRANIAN Valérie	MCU
Autres membres :	
CATALA Olivier	MCU PAST
DIJOUX Marie Geneviève	PU

Article 2 : La directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement d'orientation professionnelle Ingénieur** du diplôme de DFASP1-4ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : UE Orientation Ingénieur semestre de printemps

Intitulés des UE	Codes apogée
UE4.19 Ingénieur	PHM126E
4.19a ECUE ingénieur 6	PHM139E
4.17b ECUE Développement pharmaceutique	PHM132E
4.17d ECUE Dossier d'enregistrement	PHM134E
4.17e ECUE Démarche qualité	PHM135E

Nom - Prénom	Grade
Président : BRIANCON Stéphanie	PU
Autres membres :	
PAILLER MATTEI Cyril	MCU
MILLION Marie Emmanuelle	MCU

Article 2 : La directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...27.11...2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement d'orientation professionnelle Industrie** du diplôme de DFASP1-4ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : UE Orientation Industrie semestre de printemps

Intitulés des UE	Codes apogée
UE4.17 Industrie	PHM124E
4.17a ECUE Stratégies et projets de recherche	PHM131E
4.17b ECUE Développement pharmaceutique	PHM132E
4.17c ECUE Développement clinique et non clinique	PHM133E
4.17d ECUE Dossier d'enregistrement	PHM134E
4.17e ECUE Démarche qualité	PHM135E
4.17f ECUE Gestion financière et RH	PHM136E

Nom - Prénom	Grade
Président : MILLION Marie-Emmanuelle	MCU
Autres membres :	
BOURGEOIS Sandrine	MCU
BRIANCON Stéphanie	PU

Article 2 : La directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement d'orientation professionnelle Internat** du diplôme de DFASP1-4ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013 :

UE : UE Orientation Internat semestre de printemps

Intitulés des UE	Codes apogée
UE4.18 Internat	PHM125E
4.18a ECUE Compléments de cours	PHM137E
4.18b ECUE Approfondissement des connaissances	PHM138E

Nom - Prénom	Grade
Président : CHIKH Karim	MCU-PH
Autres membres :	
DURAND Brigitte	MCU-PH
PRUNET-SPANO Céline	MCU

Article 2 : La directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27.11.2013

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hervé BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**
de **LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES,**
mention **MATHEMATIQUES ET GESTION**
parcours : **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
3ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENÜE Alexis	MCF
Autres membres :	
EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
KAZI-TANI Nabil	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
SALHI Yahia	VACATAIRE
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur Provisoire de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES,**
mention **MATHEMATIQUES ET GESTION**
parcours : **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
3ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5 – AC1931S5

UE : Méthodes Probabilistes en Actuariat (code Apogée : ACT3001L)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENÜE Alexis	MCF
Autres membres :	
CAJA Anisa	ATER

UE : Mathématiques pour l'Actuaire (code Apogée : ACT3002L)

Nom - Prénom	Grade
Président : MAUME-DESCHAMPS Véronique	MCF
Autres membres :	
BROCHET Jean-Michel	MCF
MIRONESCU Petru	PR

UE : Informatique Actuarielle (code Apogée : ACT3003L)

Nom - Prénom	Grade
Président : LEBOISNE Nicolas	MCF
Autres membres :	
SALHI yahia	VACATAIRE

UE : Mathématiques Financières (code Apogée : ACT3004L)

5	Grade
Président : LEBOISNE Nicolas	MCF
Autres membres :	
KAZI-TANI Nabil	MCF

UE : Méthodologie de la Communication Professionnelle en Anglais (code Apogée : ACT3005L)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENÜE Alexis	MCF
Autres membres :	
LACOTE Myriam	VACATAIRE
ZIMMERLINKAT Uta	VACATAIRE

UE : Environnement Economique (code Apogée : ACT3006L)

Nom - Prénom	Grade
Président : REY-FOURNIER Béatrice	MCF
Autres membres :	
GOUX Jean-François	MCF

UE : Droit Civil (code Apogée : ACT3007L)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE Alexis	MCF
Autres membres :	
LEBOISNE Nicolas	MCF

Semestre 6 – AC1931S6

UE : Outils Probabilistes Avancés en Actuariat (code Apogée : ACT3008L)

Nom - Prénom	Grade
Président : RIBEREAU Pierre	MCF
Autres membres :	
CASA Anisa	ATER

UE : Outils Avancés en Mathématiques financières (code Apogée : ACT3009L)

Nom - Prénom	Grade
Président : LEBOISNE Nicolas	MCF
Autres membres :	
KAZI-TANI Nabil	MCF

UE : Connaissance de l'Entreprise (code Apogée : ACT3010L)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE Alexis	MCF
Autres membres :	
SALGADO Melchior	MCF

UE : Economie (code Apogée : ACT3011L)

Nom - Prénom	Grade
Président : REY-FOURNIER Béatrice	MCF
Autres membres :	
GOUX Jean-François	PR

UE : Introduction à l'Anglais des Affaires (code Apogée : ACT3012L)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE Alexis	MCF
Autres membres :	
LACOTE Myriam	VACATAIRE
ZIMMERLINKAT Uta	VACATAIRE

UE : Comptabilité Financière (code Apogée : ACT3013L)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE Alexis	MCF
Autres membres :	
GAZAGNES Jacques	PRAG

UE : Droit des Affaires (code Apogée : ACT3014L)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE Alexis	MCF
Autres membres :	
RAJOT Bénédicte	VACATAIRE

UE : Stage Découverte De Débouchés en Entreprise (code Apogée : ACT3015L)

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5 (AC1931S5)**
de **LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES,**
mention **MATHEMATIQUES ET GESTION**
parcours : **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
3ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENÜE Alexis	MCF
Autres membres :	
EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
KAZI-TANI Nabil	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
SALHI Yahia	VACATAIRE
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5 et 6 (AC1931S5 / AC1931S6)**
de **LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES,**
mention **MATHEMATIQUES ET GESTION**
parcours : **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
3ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENÜE Alexis	MCF
Autres membres :	
EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
KAZI-TANI Nabil	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
SALHI Yahia	VACATAIRE
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
1ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL ANNE	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
CONESA François	Vacataire
CLOT DENIS	MCF
DOROBANTU Diana	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR
MASIELLO Esterina	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF
RULLIERE Didier	MCF
SALHI Yahia	Vacataire

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur Provisoire de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR).**
1ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 1 – AC2142S1

UE : Anglais (code Apogée : ACT1004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
Autres membres :	
CLOT Denis	MCF
LACOTE Myriam	Vacataire
ZIMMERLINKAT Uta	Vacataire

UE : Travail d'Etude et de Recherche (TER) (code Apogée : ACT1056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RULLIERE Didier	MCF
Autres membres :	
RIBEREAU Pierre	MCF

UE : IDR Environnement Linux et Sécurité (code Apogée : ACT1057M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CLOT Denis	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF

UE : Statistiques et Modèles Aléatoires (code Apogée : ACT1062M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RIBEREAU Pierre	MCF
Autres membres :	
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
CLOT Denis	MCF
DUFOUR Anne-Béatrice	MCF
LAMURE Michel	PR

UE : Informatique pour l'Actuariat et la Gestion des Risques (code Apogée : ACT1063M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CLOT Denis	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
RULLIERE Didier	MCF
SALHI Yahia	Vacataire

UE : SAF Calcul Stochastique et Optimisation (code Apogée : ACT1064M)

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
Autres membres :	
KAZI-TANI Nabil	MCF

Semestre 2 – AC2142S2

UE : Stage SAFIR (code Apogée : ACT1009M)

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
Autres membres :	
CLOT Denis	MCF

UE : IDR Codage, Cryptage, Protocoles d'Authentification et Programmation Java (code Apogée : ACT1058M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LAGUILLAUMIE Fabien	PR
Autres membres :	
CLOT Denis	MCF

UE : IDR Mathématiques du Risque (code Apogée : ACT1059M)

Nom - Prénom	Grade
Président : DOROBANTU Diana	MCF
Autres membres :	
JIAO Ying	PR

UE : IDR Calcul Economique et Financier, l'Entreprise et ses Risques (code Apogée : ACT1060M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CONESA François	Vacataire
Autres membres :	
REY-FOURNIER Béatrice	MCF

UE : Bases Méthodologiques en Sciences Actuarielles (code Apogée : ACT1005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RULLIERE Didier	MCF
Autres membres :	
MASIELLO Esterina	MCF

UE : Finance de Marché et Analyse Financière (code Apogée : ACT1006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
Autres membres :	
DOROBANTU Diana	MCF
JIAO Ying	PR

UE : Environnement Economique et Juridique de l'Assurance (code Apogée : ACT1061M)

Nom - Prénom	Grade
Président : REY-FOURNIER Béatrice	MCF
Autres membres :	
JOLLY Sabine	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 (AC2142S1)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **INGENIERIE DES RISQUES (IR),**
1ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL ANNE	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
CONESA François	Vacataire
CLOT DENIS	MCF
DOROBANTU Diana	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR
MASIELLO Esterina	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF
RULLIERE Didier	MCF
SALHI Yahia	Vacataire

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1** et **2 (AC2142S1-AC2142S2)** de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **INGENIERIE DES RISQUES (IR),**
1ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL ANNE	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
CONESA François	Vacataire
CLOT DENIS	MCF
DOROBANTU Diana	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR
MASIELLO Esterina	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF
RULLIERE Didier	MCF
SALHI Yahia	Vacataire

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 (AC2141S1)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
1ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL ANNE	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
CONESA François	Vacataire
CLOT DENIS	MCF
DOROBANTU Diana	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR
MASIELLO Esterina	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF
RULLIERE Didier	MCF
SALHI Yahia	Vacataire

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1** et **2** **(AC2141S1-AC2141S2)** de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
1ère année,
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL ANNE	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
CONESA François	Vacataire
CLOT DENIS	MCF
DOROBANTU Diana	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR
MASIELLO Esterina	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF
RULLIERE Didier	MCF
SALHI Yahia	Vacataire

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PLANCHET Frédéric	PR
Autres membres :	
EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
LOISEL Stéphane	PR
LEBOISNE Nicolas	MCF
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3 – AC2151S3

UE : Méthodes Statistiques Avancées pour l'Assurance et la Finance (code Apogée : ACT2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ROBERT Christian	PR
Autres membres :	
LOISEL Stéphane	PR
MASIELLO Esterina	MCF

UE : Finance de Marché II (code Apogée : ACT2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JIAO Ying	PR
Autres membres :	
COUSIN Areski	MCF

UE : Mesures du Risque, Agrégation des Risques et du Risk Management (code Apogée : ACT2024M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LOISEL Stéphane	PR
Autres membres :	
COUSIN Areski	MCF
KAZI-TANI Nabil	

UE : Assurance Non Vie (code Apogée : ACT2025M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LOISEL Stéphane	PR
Autres membres :	
MASIELLO Esterina	MCF
THEROND Pierre	PAST-U

Semestre 4 – AC2151S4

UE : Anglais (code Apogée : ACT2004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PLANCHET Frédéric	PR
Autres membres :	
RIVERE Eric	MCF

UE : Aspects Professionnels de Techniques Actuarielles (code Apogée : ACT2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LOISEL Stéphane	PR
Autres membres :	
PLANCHET Frédéric	PR

UE : Gestion des Entreprises d'Assurance et des Institutions Financières (code Apogée : ACT2006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PLANCHET Frédéric	PR
Autres membres :	
THEROND Pierre	PAST-U
SALGADO Melchior	MCF

UE : Stage, Mémoire, Projet (code Apogée : ACT2007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PLANCHET Frédéric	PR
Autres membres :	
LOISEL Stéphane	PR
EYRAUD-LOISEL Anne	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3 (AC2151S3)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PLANCHET Frédéric	PR
Autres membres :	
LOISEL Stéphane	PR
LEBOISNE Nicolas	MCF
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3** et **4 (AC2151S3-AC2151S4)** de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE (SAF),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PLANCHET Frédéric	PR
Autres membres :	
LOISEL Stéphane	PR
LEBOISNE Nicolas	MCF
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **GESTION DES RISQUES EN ASSURANCE ET FINANCE (GRAF),**
2ème année, à finalité recherche
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MASIELLO Esterina	MCF
Autres membres :	
BLANCHET-SCAILLET Christophette	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
LOISEL Stéphane	PR
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2
Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **GESTION DES RISQUES EN ASSURANCE ET FINANCE (GRAF),**
2ème année, à finalité recherche
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3 - AC2152S3

UE : Méthodes et Outils pour l'Etude des Risques en Finance et Assurance (code Apogée : ACT2008M)

Nom - Prénom	Grade
Président : DOROBANTU Diana	MCF
Autres membres :	
BLANCHET-SCAILLET Christophette	MCF
LOISEL Stéphane	PR
MAUME-DESCHAMPS Véronique	PR
ROBERT Christian	PR

UE : GDR Gestion de Portefeuilles et Théorie Financière (code Apogée : ACT2026M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LEBOISNE Nicolas	MCF
Autres membres :	
DOROBANTU Diana	MCF
COUSIN Areski	MCF
JIAO Ying	PR

Semestre 4 - AC2152S4

UE : Outils et modèles avancés en Finance et Assurance (code Apogée : ACT2070M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MASIELLO Esterina	MCF
Autres membres :	
LOISEL Stéphane	PR
BLANCHET-SCAILLET Christophette	MCF

UE : Mémoire de Recherche (code Apogée : ACT2012M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MASIELLO Esterina	MCF
Autres membres :	
BLANCHET-SCAILLET Christophette	MCF
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3 (AC2152S3)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **GESTION DES RISQUES EN ASSURANCE ET FINANCE (GRAF),**
2ème année, à finalité recherche
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MASIELLO Esterina	MCF
Autres membres :	
BLANCHET-SCAILLET Christophette	PR
LEBOISNE Nicolas	MCF
LOISEL Stéphane	PR
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3** et **4** **(AC2152S3-AC2152S4)** de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
parcours **GESTION DES RISQUES EN ASSURANCE ET FINANCE (GRAF),**
2ème année, à finalité recherche
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MASIELLO Esterina	MCF
Autres membres :	
BLANCHET-SCAILLET Christophette	PR
LEBOISNE Nicolas	MCF
LOISEL Stéphane	PR
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : LAGUILLAUMIE Fabien	PR
Autres membres :	
CLOT Denis	MCF
CONESA François	Vacataire
DOROBANTU DIANA	MCF
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
MAUME-DESCHAMPS	PR
RIBEREAU Pierre	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
parcours **INGENIERE FINANCIERE (IF),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3 – AC21P1S3

UE : IDR Mathématiques et Informatique (code Apogée : ACT2027M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE Alexis	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
CLOT Denis	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF

UE : IDR Modélisation Avancée pour la Finance et la Gestion des Risques (code Apogée : ACT2028M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ROBERT Christian	PR
Autres membres :	
REY-FOURNIER Béatrice	MCF

UE : IDR Ingénierie Financière (code Apogée : ACT2031M)

Nom - Prénom	Grade
Président : DOROBANTU Diana	MCF
Autres membres :	
LEBOISNE Nicolas	MCF
COUSIN Areski	MCF

UE : IDR Statistiques Décisionnelles pour l'Entreprise (code Apogée : ACT2032M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE Alexis	MCF
Autres membres :	
CONESA François	Vacataire
LAMURE Michel	PR

UE : IDR Programmation Avancée et Gestion de Projets (code Apogée : ACT2029M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CLOT Denis	MCF
Autres membres :	
RICO Agnès	MCF

UE : IDR Outils Cryptologiques pour la Sécurité des Systèmes et Réseaux (code Apogée : ACT2030M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CLOT Denis	MCF
Autres membres :	
LAGUILLAUMIE Fabien	PR

UE : IDR Anglais (code Apogée : ACT2039M)

Nom - Prénom	Grade
Président : REY-FOURNIER Béatrice	MCF
Autres membres :	
WARIN Hélène	Vacataire

Semestre 4 – AC21P1S4

UE : IDR Gestion et Analyse des Risques Financiers (code Apogée : ACT2033M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CONESA François	Vacataire
Autres membres :	
REY-FOURNIER Béatrice	MCF

UE : IDR Droit et Economie (code Apogée : ACT2034M)

Nom - Prénom	Grade
Président : REY-FOURNIER Béatrice	MCF
Autres membres :	
RAJOT Bénédicte	Vacataire

UE : IDR Finance de Marché (code Apogée : ACT2036M)

Nom - Prénom	Grade
Président : DOROBANTU Diana	MCF
Autres membres :	
LEBOISNE Nicolas	MCF

UE : IDR Gestion des Risques en Entreprise (code Apogée : ACT2037M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CONESA François	Vacataire
Autres membres :	
REY-FOURNIER Béatrice	MCF

UE : IDR Sureté des Calculs en Finance et Assurance (code Apogée : ACT2035M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LAGUILLAUMIE Fabien	PR
Autres membres :	
CLOT Denis	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR

UE : Stage SAFIR en Entreprise (code Apogée : ACT2038M)

Nom - Prénom	Grade
Président : REY-FOURNIER Béatrice	MCF
Autres membres :	
CLOT Denis	MCF
CONESA François	Vacataire
DOROBANTU Diana	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3 (AC21P1S3)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
parcours **INGENIERE FINANCIERE (IF),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : DOROBANTU Diana	MCF
Autres membres :	
LAGUILLAUMIE Fabien	PR
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3** et **4** **(AC21P1S3-AC21P1S4)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
parcours **INGENIERE FINANCIERE (IF),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : DOROBANTU Diana	MCF
Autres membres :	
LAGUILLAUMIE Fabien	PR
REY-FOURNIER Béatrice	MCF
RIBEREAU Pierre	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 (AC21P2S3)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
parcours **DECISION, RISK MANAGEMENT (DRM),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : CONESA François	Vacataire
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1** et **2 (AC21P2S3-AC21P2S4)** de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
parcours **DECISION, RISK MANAGEMENT (DRM),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : CONESA François	Vacataire
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délé... Le ... dent du Conseil d'Admi...

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 (AC21P3S3)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
parcours **SECURITE DES SYSTEMES INFORMATIQUES EN FINANCE ET EN ASSURANCE (S2IFA),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : CLOT Denis	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
LAGUILLAUMIE Fabien	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Nicolas LEBOISNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1** et **2 (AC21P3S3-AC21P3S4)**
de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE,**
mention **SCIENCES ACTARIELLE ET FINANCIERE INGENIERIE DES RISQUES (SAFIR),**
spécialité **INGENIERIE DES RISQUES (IR)**
parcours **SECURITE DES SYSTEMES INFORMATIQUES EN FINANCE ET EN ASSURANCE (S2IFA),**
2ème année, à finalité professionnelle
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : LAGUILLAUMIE Fabien	PR
Autres membres :	
BIENVENUE Alexis	MCF
CLOT Denis	MCF

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**
de **Actuaire I.S.F.A.**

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
BIENVENÜE Alexis	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
LOISEL Stéphane	MCF
PLANCHET Frédéric	MCF
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**

de **Actuaire I.S.F.A.**

1ère année,

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
BIENVENÜE Alexis	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
LOISEL Stéphane	MCF
PLANCHET Frédéric	MCF
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ÉCOLE I.S.F.A

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**

de **Actuaire I.S.F.A.**

2ème année,

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EYRAUD-LOISEL Anne	MCF
BIENVENÜE Alexis	MCF
LEBOISNE Nicolas	MCF
LOISEL Stéphane	MCF
PLANCHET Frédéric	MCF
ROBERT Christian	PR

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII - Chap. II - Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Ecole ISFA

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme**

de **Actuaire I.S.F.A.**

3ème année,

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Article 2 : Le directeur de l'Ecole ISFA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 27 novembre 2013

Le Directeur de l'Ecole ISFA,

Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD ÉCOLE I.S.F.A LYON 1

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques mention Métiers de la Forme est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014**

Président de Jury **Claude CHIOCCI**	**Professeur Associé (PAST)**
Aymeric GUILLOT	PR
Christophe HAUTIER	MCF
Sandrine LAMURE	Vacataire (Professionnelle)
Cécilia MARTEL	Représentante Branche Professionnelle (Collège Employeur)
Caroline OBLED	Vacataire (Professionnelle)
Pascal PREVOST	Représentant Branche Professionnelle (Collège Salarié)

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 12 février 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Service Scolarité

T 33 (0)4 72 43 36
F 33 (0)4 72 44 80 27
M anne-marie.boilini@univ-lyon1.fr

Villeurbanne, 12 Février 2014

Mme Sophie SCHMITT
Division des Etudes et de la Vie Universitaire
Le Quai 43
LA DOUA

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	Nombre	OBSERVATIONS
Arrêtés rectificatifs des Jurys d'examen concernant : Les UE et le semestre 3 de la Licence 2 STAPS – Promo D – Semestre de Printemps 1ère et 2ème sessions Les UE et le semestre 4 de la Licence 2 STAPS – Promo C – Semestre Printemps 1ère et 2ème sessions Les jurys de la 2ème année de L 2 et de DEUG STAPS - 1ère et 2ème sessions pour l'année universitaire 2013-2014	4	Pour signature de M. le Président de l'Université Claude Bernard – LYON 1 et retour à A.M. BOILINI Service Scolarité – U.F.R. STAPS Merci Anne-Marie BOILINI Service Scolarité UFR STAPS

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

RECTIFICATIF

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 de la licence 2ème année – Promo D**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2012-2013** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Acquisitions de Compétences Complémentaires	SPT3001L
Méthodologie du travail universitaire	SPT3002L
Biomécanique du mouvement	SPT3003L
Sociologie des pratiques sportives	SPT3004L
Spécialité sportive – niveau 2	SPT3005L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 1 - Spécifique	SPT3006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Sébastien MEYER	PRAG
Autres membres :	
Jérôme BASTIEN	MCF
Philippe BERTHIER	PRAG
Stéphanie CALANDREAU	PRAG
Johan CAUDROIT	MCF
Pierre BERTHON	PRCE
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Pierre GRALL	PRCE
Lisa HAYE	ATER
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LORCA	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 10 Février 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

RECTIFICATIF

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution **de la Licence STAPS 2ème Année** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Sébastien MEYER	**PRAG**
Autres membres :	
Philippe BERARD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Michel FODIMBI	MCF
Pierre GRALL	PRCE
Emma GUILLET	MCF
Claudine GUYOMARD	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LEGRENEUR	MCF
Anne RUBY	PRCE
Sylvie SAIEB	PRAG
Yannick VANPOULLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 10 Février 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

RECTIFICATIF

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution **du DEUG STAPS** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal CHABAUD	**MCF**
Autres membres :	
Fabrice BIGOT	PRCE
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Nady EL HOYEK	MCF
Aurélie EPRON	MCF
Corinne ESTIENNE	PRAG
Pierre GRALL	PRCE
Emma GUILLET	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Sylvie SAIEB	PRAG
Yannick VANPOULLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 10 Février 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

GEP génie électrique et des procédés

Villeurbanne, Lundi 20 janvier 2014

Département GEP
Service : scolarité
Adresse : Bâtiment Oméga – 3ème étage
43, Bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par : Mme Jae-ho ZENG
Tél. : 04 72 43 16 78
Télécopie : 04 72 44 79 84
Courriel : jae-ho.zeng@univ-lyon1.fr

Attn ; Mme ALVARO Lydie

BORDEREAU D'ENVOI

Objet : **demande signature des arrêtés de jurys (erronés) corrigés**

Veuillez trouver ci-joint, **3 arrêtés de jurys (erronés) corrigés .**

Je vous prie de bien vouloir me les retourner après la signature de M. Président.

Cordialement,
Jaeho ZENG
Scolarité GEP

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Master EEAP, spécialité ASIT, parcours CSSE, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury SEMESTRE 1 –GE1101S1

Nom - Prénom	Grade
Président : Yahoui Hamed	MCF
Autres membres :	
SIAUIVE NICOLAS	MCF
MONASSIER PATRICK	PROFESSEUR ASS.

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 janvier 2014

Le Directeur du Département,

Hassan Hammouri

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de Master EEAP, spécialité ASIT, parcours CSSE, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury SEMESTRE 2 –GE1101S2

Nom - Prénom	Grade
Président : Yahoui Hamed	MCF
Autres membres :	
SIAUIVE NICOLAS	MCF
MONASSIER PATRICK	PROFESSEUR ASS.

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 janvier 2014

Le Directeur du Département,

Hassan Hammouri

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master EEAP, spécialité EI, parcours CDSI, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Anglais TVL1003M

Nom - Prénom	Grade
Président : James Valerie	PRCE
Autres membres :	
HOLMES CATRIONA	CONTRACTUELLE
BOULON JOLINE	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 janvier 2014

Le Directeur du Département,

Hassan Hammouri

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président, François Noël GILLY
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département : Bernard DEVIN

ARRETE

Selon l'Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
« Art. 24. – Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits (CAC). Elle est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie, sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside. Elle est composée des formateurs référents des étudiants ergothérapeutes, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.
Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme mentionné à l'article 27. »

Article 1 : le jury d'examen (CAC) **pour l'attribution des semestres 1,2,3,4 et 5** du diplôme d'état d'ergothérapie, grade licence, est composé comme suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président : BERNARD DEVIN *(REFERENT DES DOMAINES 1 ET 2)*	Directeur département ergothérapie
FORMATEURS REFERENTS DES ETUDIANTS ERGOTHERAPEUTES :	
AMANDA RYAN *(REFERENT DES DOMAINES 3 ET 5)*	Formateur permanent
JEAN-FRANÇOIS BODIN *(REFERENT DU DOMAINE 4)*	Formateur permanent
SABINE LIONNARD-RETY *(REFERENT DU DOMAINE 6)*	Formateur permanent
REPRESENTANT DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE :	
PATRICE THIRIET	Maître de conférences Lyon 1
NICOLAS BALTENNECK	Enseignant en psychologie et méthodologie de recherche
REPRESENTANTS DES TUTEURS DE STAGE :	
CHANTAL GERIN	Cadre de santé ergothérapeute
ERIC NOUVEAU	Cadre de santé ergothérapeute

Article 2 : Le Directeur du Département de la formation en ergothérapie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28/11/2013

Le Directeur de la Composante,
Yves MATILLON

Le Président de l'Université
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département : Christophe PETITNICOLAS

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Modules** du diplôme de Masso-kinésithérapie, des 1ère, 2ème et 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Christophe PETITNICOLAS	Directeur département masso kinésithérapie
Autres membres :	
Mme Chantal CHAFFRINGEON	Cadre référent
Mme Dominique DALLEVET	Cadre référent
M. Franck GREGOIRE	Cadre référent
Mme Geneviève SANSONI-SIMONET	Cadre référent

Article 2 : Le Directeur du Département de la formation de masso kinésithérapie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28/11/2013

Le Directeur de la Composante,
Yves MATILLON

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

observatoire de Lyon

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de :

Licence Sciences, Technologies, Santé, domaine **Terre et Environnement**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Terre et Environnement**

STU1001L - Géosciences 1

SUAN Guillaume	**MCU**
MARECHAL Chloé	MCU

STU1002L - Géosciences 2

REBOULET Stéphane	**MCU**
OLIVIER Nicolas	MCU

STU2001L - Tectonique et morphologie

GARDIEN Véronique	**MCU**
SORREL Philippe	MCU

STU2002L - Chimie - Géochimie

AUCOUR Anne-Marie	**MCU**
PERRILLAT Jean-Philippe	MCU

STU2004L - Matériaux

ANDREANI Muriel	**MCU**
BERTRAND Hervé	MCU

STU2005L – Maths et infos pour géosciences

ESCARGUEL Gilles	**MCU**
LANGLOIS Vincent	MCU
DEGUEN Renaud	MCU

STU2007L - Physique - Géophysique

LANGLOIS Vincent	**MCU**
TAUZIN Benoit	MCU

STU2008L - Ecole de terrain

PITTET Bernard	**MCU**
BERTRAND Hervé	MCU
GARDIEN Véronique	MCU

STU2011L - Atmosphère - Hydrosphère - Biosphère

MARECHAL Chloé	**MCU**
SUAN Guillaume	MCU

STU2012L - Sédimentation et formations quaternaires

SORREL Philippe	**MCU**
OLIVIER Nicolas	MCU

STU2018L – Dynamique de la planète

OLIVIER Nicolas	**MCU**
COLOMBIE Claude	MCU
MAHEO Gweltaz	MCU
MARTELAT Jean-Emmanuel	MCU

STU2020L – Géologie : Objets et méthodes

COLOMBIE Claude	**MCU**
MAHEO Gweltaz	MCU
MARTELAT Jean-Emmanuel	MCU
REBOULET Stéphane	MCU

STU3001L - Bassins sédimentaires

COLOMBIE Claude	**MCU**
SORREL Philippe	MCU

STU3005L - Paléontologie 2

ESCARGUEL Gilles	**MCU**
GOMEZ Bernard	MCU

STU3009L - Hydrogéologie

MARECHAL Chloé	**MCU**
AUCOUR Anne-Marie	MCU

STU3010L - Télédétection et SIG

ALLEMAND Pascal	**PU**
QUANTIN Cathy	MCU

STU3011L - Investigation du sous-sol

TAUZIN Benoit	**MCU**
DEGUEN Renaud	MCU

STU3012L - Réglementation environnementale

ALLEMAND Pascal	**PU**
DANIEL Isabelle	PU

STU3013L - Cartographie numérique et modélisation 3D

MAHEO Gweltaz	**MCU**
OLIVIER Nicolas	**MCU**

STU3014L - Conduite de Projet et étude de cas

ALLEMAND Pascal	**PU**
QUANTIN Cathy	MCU

STU3015L - Hydrogéochimie

AUCOUR Anne-Marie	**MCU**
ALLEMAND Pascal	PU

STU3016L - Stage en entreprise

CORDEY Fabrice	**PU**
ALLEMAND Pascal	PU

STU3020L - Anglais 1

RANCUREL Véronique	**PRAG**
CHRISTOPH Gilles	PRAG

STU3023L - RAN en géologie ou mathématiques

CHAMBAT Frédéric	**PU**
CARACAS Ema	CR

STU3024L - Mathématiques

CHAMBAT Frédéric	**MCU**
LABROSSE Stéphane	PU

STU3027L - Anglais 2

RANCUREL Véronique	**PRAG**
CHRISTOPH Gilles	PRAG

STU3029L - Géophysique 1 : mécanique des milieux continus

CHAMBAT Frédéric	**MCU**
LABROSSE Stéphane	PU

STU3032L – Physique, chimie des minéraux et des roches

PERRILLAT Jean-Philippe	**MCU**
DANIEL Isabelle	PU

STU3033L - Géophysique 2 : magnétisme et pesanteur

CHAMBAT Frédéric	**MCU**
LABROSSE Stéphane	PU

STU3038L - Histoire de la terre

CORDEY Fabrice	**PU**
QUILLEVERE Frédéric	MCU

STU3039L - Minéralogie

PERRILLAT Jean-Philippe	**MCU**
BERTRAND Hervé	MCU

STU3040L - Géochimie environnementale N'ouvre pas en 2013-2014

MAKOU Matthew	**MCU**
ESCARGUEL Gilles	MCU

STU3041L - Introduction à la géologie de terrain

THOMAS Pierre	**PU**
CARACAS Ema	CR

STU3042L - Cartographie géologique

PICHAT Sylvain	**MCU**
DANIEL Isabelle	PU

STU3043L - Stage en laboratoire

OLIVIER Nicolas	**MCU**
ESCARGUEL Gilles	MCU
LABROSSE Stéphane	PU
THOMAS Pierre	PU

STU3044L - Le système solaire

THOMAS Pierre	**PU**
QUANTIN Cathy	MCU

STU3045L - Histoire de la Vie

QUILLEVERE Frédéric	**MCU**
CORDEY Fabrice	PU

STU3046L - Ecole de terrain 1 : sédimentologie

PITTET Bernard	**MCU**
MATTIOLI Emanuela	PU

STU3047L - Ecole de terrain 2 : volcanologie et cartographie métamorphique

BERTRAND Hervé	**MCU**
MARTELAT Jean-Emmanuel	MCU

STU3048L - Ecole de terrain 3 : sismique marine

PICHAT Sylvain	MCU
TAUZIN Benoît	MCU

STU3049L - Pétrologie endogène

BERTRAND Hervé	**MCU**
GARDIEN Véronique	MCU

STU3050L - Géologie structurale et tectonique

GARDIEN Véronique	**MCU**
SORREL Philippe	MCU

STU3051L - Gemmologie

PANCZER Gérard	**PU**
AMANS David	MCU

STU3052L - Environnements modernes et anciens

SUAN Guillaume	**MCU**
REBOULET Stéphane	MCU

STU3053L - Catastrophes naturelles

LANGLOIS Vincent	**MCU**
QUANTIN Cathy	MCU

STU3054L - Thermodynamique des systèmes naturels

ALBOUSSIERE Thierry	**DR**
AUCOUR Anne-Marie	MCU

STU3055L - Géochimie – Géochronologie N'ouvre pas en 2013-2014

ALBAREDE Francis	**PU**
ESCARGUEL Gilles	MCU

STU3058L - Paléontologie 1

QUILLEVERE Frédéric	**MCU**
MATTIOLI Emanuela	PU

STU3059L – Histoire de la Planète

OLIVERO Davide	**MCU**
ESCARGUEL Gilles	MCU
MAHEO Gweltaz	MCU

STU3060L – Influence Anthropique et Développement Durable

OLIVERO Davide	**MCU**
MARTELAT Jean-Emmanuel	MCU
REBOULET Stéphane	MCU

STU3061L – Terrain en Géosciences

OLIVERO Davide	**MCU**
REBOULET Stéphane	MCU

Article 2 : Le Directeur de l'Observatoire de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2014

La Directrice adjointe de l'Observatoire de Lyon

Isabelle DANIEL

Observatoire de Lyon
Formation Sciences de la Terre
La Directrice adjointe I. DANIEL

Le Président, UCBL

François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de :

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président ESCARGUEL Gilles	MCU
Autres membres :	
ANDREANI Muriel	MCU
AUCOUR Anne-Marie	MCU
MARECHAL Chloé	MCU

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de :

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PITTET Bernard	MCU
Autres membres :	
GARDIEN Véronique	MCU
LANGLOIS Vincent	MCU
SORREL Philippe	MCU

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de :

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement**, parcours **Méthodes appliquées en géosciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : QUANTIN Cathy	MCU
Autres membres :	
ALLEMAND Pascal	PU
MARECHAL Chloé	MCU

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de :

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement**, parcours **Méthodes appliquées en géosciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : ALLEMAND pascal	PU
Autres membres :	
AUCOUR Anne-Marie	MCU
QUANTIN Cathy	MCU

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de :

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement**, parcours **Géosciences (ENS)** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président ESCARGUEL Gilles	MCU
Autres membres :	
AUCOUR Anne-Marie	MCU
CHAMBAT Frédéric	MCU
CORDEY Fabrice	PU
PICHAT Sylvain	MCU
QUILLEVERE Frédéric	PU

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de :

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement**, parcours **Géosciences (ENS)** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président ESCARGUEL Gilles	MCU
Autres membres :	
BERTAND Hervé (ENS)	MCU
CHAMBAT Frédéric (ENS)	MCU
OLIVIER Nicolas	MCU
PITTET Bernard	MCU
THOMAS Pierre (ENS)	PU

Article 2 : Le Directeur du Département des Sciences de la Terre est chargé de l'exécution du présent arrêté

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

La Directrice adjointe de l'Observatoire de Lyon

Isabelle DANIEL

Observatoire de Lyon
Formation Sciences de la Terre
La Directrice adjointe : I. DANIEL

Le Président, UCBL

François-Noel GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président.
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon **ARRETE**

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 2ème année** du diplôme de

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président ESCARGUEL Gilles	MCU
Autres membres :	
ANDREANI Muriel	MCU
AUCOUR Anne-Marie	MCU
GARDIEN Véronique	MCU
LANGLOIS Vincent	MCU
MARECHAL Chloé	MCU
PITTET Bernard	MCU
SORREL Philippe	MCU

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 3ème année** du diplôme de

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement** Parcours **Méthodes appliquées en Géosciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président ALLEMAND Pascal	PU
Autres membres :	
AUCOUR Anne-Marie	MCU
MAHEO Gweltaz	MCU
MARECHAL Chloé	MCU
QUANTIN Cathy	MCU

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 3ème année** du diplôme de

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement** Parcours **Géosciences** (ENS) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président ESCARGUEL Gilles	MCU
Autres membres :	
AUCOUR Anne-Marie	MCU
BERTRAND Hervé	MCU
CHAMBAT Frédéric	MCU
CORDEY Fabrice	PU
OLIVIER Nicolas	MCU
PICHAT Bernard	MCU
PITTET Bernard	MCU
QUILLEVERE Frédéric	MCU
THOMAS PIERRE	PU

Article 2 : Le Directeur du Département des Sciences de la Terre est chargé de l'exécution du présent arrêté

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

La Directrice adjointe de l'Observatoire de Lyon
Isabelle DANIEL

Observatoire de Lyon
Formation Sciences de la Terre
La Directrice adjointe : I. DANIEL

Le Président, UCBL
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de

Licence Sciences, Technologies, Sante domaine **Terre et Environnement**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président ESCARGUEL Gilles	MCU
Autres membres :	
ALLEMAND Pascal	PU
CHAMBAT Frédéric	MCU
LABROSSE Stéphane	PU
MARECHAL Chloé	MCU
OLIVIER Nicolas	MCU
PITTET Bernard	MCU
QUANTIN Cathy	MCU
THOMAS PIERRE	PU

Article 2 : Le Directeur du Département des Sciences de la Terre est chargé de l'exécution du présent arrêté

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

La Directrice adjointe de l'Observatoire de Lyon
Isabelle DANIEL

Observatoire de Lyon
Formation Sciences de la Terre
La Directrice adjointe : I. Daniel

Le Président, UCBL
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de :

Master Sciences Technologies Sante, domaine SCIENCES DE LA TERRE, 1ERE ANNEE
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Anglais STU1019M

Nom - Prénom	Grade
Président : RANCUREL Véronique	PRAG
Autres membres : COLOMBIE Claude	MCF

UE : Ecole de terrain STU1006M

Nom - Prénom	Grade
Président : MAHEO Gweltaz	MCF
Autres membres : PITTET Bernard	MCF

UE : Géochimie STU1007M

Nom - Prénom	Grade
Président : ALBAREDE Francis	PU
Autres membres : COLOMBIE Claude	MCF

UE : Actualités et synthèses bibliographiques STU1034M

Nom - Prénom	Grade
Président : MAKOU Mattew	MCF
Autres membres : SUAN Guillaume	MCF

UE : Biosignatures STU1035M

Nom - Prénom	Grade
Président : GROSSI Vincent	DR
Autres membres : MAKKOU Mattew	MCF

UE : Géologie & Société STU1009M

Nom - Prénom	Grade
Président : ALBAREDE Francis	PU
Autres membres : COLOMBIE Claude	MCF

UE : Physique de la Terre et des Planètes STU1012M

Nom – Prénom	Grade
Président : LABROSSE Stéphane	PU
Autres membres : COLOMBIE Claude	MCF

UE : Méthodes numériques STU1013M

Nom - Prénom	Grade
Président : DUBUFFET Fabien	CR
Autres membres : LANGLOIS Vincent	MCF

UE : Physique des minéraux I STU1036M

Nom - Prénom	Grade
Président : CARACAS Razvan	CR
Autres membres : REYNARD Bruno	DR

UE : Datations et corrélations STU1015M

Nom - Prénom	Grade
Président : MATTIOLI Emanuela	PU
Autres membres : PITTET Bernard	MCF

UE : Paléobiologie et biodiversité STU2031M

Nom - Prénom	Grade
Président : ESCARGUEL Gilles	MCF
Autres membres : QUILLEVERE Frédéric	MCF

UE : Marqueurs géochimiques STU2010M

Nom - Prénom	Grade
Président : LECUYER Christophe	PU
Autres membres : QUILLEVERE Frédéric	MCF

UE : Géocinétique STU2032M NON OUVERT

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Autres membres :	

UE : Cycles, événements et climat STU2033M

Nom - Prénom	Grade
Président : COLOMBIE Claude	MCF
Autres membres : MAKOU Mattew	MCF

UE : Stage de recherche STU2034M

Nom - Prénom	Grade
Président : PICHAT Sylvain	MCF
Autres membres : LABROSSE Stéphane	PU

UE : Stage de recherche STU2035M

Nom - Prénom	Grade
Président : QUILLEVERE Frédéric	MCF
Autres membres : ESCARGUEL Gilles	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'Observatoire de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

La Directrice adjointe de l'Observatoire de Lyon

Isabelle DANIEL

Observatoire de Lyon
Formation Sciences de la Terre
La Directrice adjointe : I. DANIEL

Le Président, UCBL

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département

Stéphane LABROSSE

Le Directeur Général, ENS Lyon

Jacques SAMARUT

Pour le Président Directeur général par intérim et par délégation,
Le Directeur [illegible]
de l'École Normale Supérieure de Lyon

Éric BORDAS

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de :

Master Sciences Technologies Sante, domaine **SCIENCES DE LA TERRE**, **1ERE ANNEE**
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PICHAT Sylvain	MCF
Autres membres :	
CARACAS Razvan	CR
DUBUFFET Fabien	CR
GROSSI Vincent	DR
LABROSSE Stéphane	PU
MAKOU Matthew	MCF
MATTIOLI Emanuela	PU
MAHEO Gweltaz	MCF
PICHAT Sylvain	MCF
PITTET Bernard	MCF

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de :

Master Sciences Technologies Sante, domaine **SCIENCES DE LA TERRE**, **1ERE ANNEE**
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : COLOMBIE Claude	MCF
Autres membres :	
BERTRAND Hervé	MCF
CHIRAT Régis	MCF
COLOMBIE Claude	MCF
DEBAYLE Eric	DR
LABROSSE Stéphane	PU
LELOUP Philippe-Hervé	DR
MARECHAL Chloé	MCF
REYNARD Bruno	DR

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de :

Master Sciences Technologies Sante, domaine **SCIENCES DE LA TERRE**, **2eme ANNEE**
spécialité PALEONTOLOGIE, SEDIMENTOLOGIE et PALEOENVIRONNEMTS
ou **PHYSIQUE ET CHIMIE DE LA TERRE ET DES PLANETE,**
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : QUILLEVERE Frédéric	MCF
Autres membres :	
CARACAS Razvan	CR
COLOMBIE Claude	MCF
COLTICE Nicolas	PU
ESCARGUEL Gilles	MCF
LABROSSE Stéphane	PU
LANGLOIS Vincent	MCF
MATTIOLI Emanuela	PU
PICHAT Sylvain	MCF
QUANTIN Cathy	MCF
SORREL Philippe	MCF
TAUZIN BENOIT	MCF

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2** du diplôme de

Master Sciences Technologies Sante, domaine **SCIENCES DE LA TERRE 1 ère ANNEE**
spécialité PALEONTOLOGIE, SEDIMENTOLOGIE et PALEOENVIRONNEMTS
ou **PHYSIQUE ET CHIMIE DE LA TERRE ET DES PLANETE ;**
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : COLOMBIE Claude	MCF
Autres membres :	
LABROSSE Stéphane	PU
MAHEO Gweltaz	MCF
PICHAT Sylvain	MCF
PITTET Bernard	MCF
QUILLEVERE Frédéric	MCF
SUAN Guillaume	MCF

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4** du diplôme de

Master Sciences Technologies Sante, domaine **SCIENCES DE LA TERRE 2ème ANNEE**
spécialité PALEONTOLOGIE, SEDIMENTOLOGIE et PALEOENVIRONNEMTS
ou **PHYSIQUE ET CHIMIE DE LA TERRE ET DES PLANETE ;**
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
PICHAT Sylvain	MCF
QUILLEVERE Frédéric	MCF
Autres membres :	
COLOMBIE Claude	MCF
LABROSSE Stéphane	PU
MATTIOLI Emanuela	PU

Article 2 : Le Directeur du Département des Sciences de la Terre est chargé de l'exécution du présent arrêté

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

La Directrice adjointe de l'Observatoire de Lyon

Isabelle DANIEL

Observatoire de Lyon
Formation Sciences de la Terre
La Directrice adjointe : I. DANIEL

Le Directeur du Département

Stéphane LABROSSE

Le Président, UCBL

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noel GILLY

Hamda BEN HADID

Le Directeur Général, ENS Lyon

Jacques SAMARUT

Pour le Président Directeur général par intérim et par délégation,
Le Directeur [illegible] Etudes
de l'École Normale Supérieure de Lyon

Eric BORDAS

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Observatoire de Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de

Master Sciences Technologies Sante, domaine **SCIENCES DE LA TERRE**
spécialité PALEONTOLOGIE, SEDIMENTOLOGIE et PALEOENVIRONNEMTS
ou **PHYSIQUE ET CHIMIE DE LA TERRE ET DES PLANETE**
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
PICHAT Sylvain	MCF
QUILLEVERE Frédéric	MCF
Autres membres :	
COLOMBIE Claude	MCF
ESCARGUEL Gilles	MCF
LABROSSE Stéphane	PR
GROSSI Vincent	DR
SORREL Philippe	MCF
MATTIOLI Emanuela	PR

Article 2 : Le Directeur du Département des Sciences de la Terre est chargé de l'exécution du présent arrêté

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

La Directrice adjointe de l'Observatoire de Lyon

Isabelle DANIEL

Observatoire de Lyon
Formation Sciences de la Terre
La Directrice adjointe : I. DANIEL

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département

Stéphane LABROSSE

Le Directeur Général, ENS Lyon

Jacques SAMARUT

Pour le Président Directeur général par intérim et par délégation,
Le Directeur général des Études
de l'École Normale Supérieure de Lyon

Eric BORDAS

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Enseignement Général,** parcours **Lettres-histoire, et Maths Sciences Physiques** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Encadrement et Accompagnement Éducatif** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Techniques et Applications,** parcours **Comptabilité Bureautique, Communication Administration Bureautique, Gestion Ventes, Génie Civil, Génie Électrique, Bio Santé Environnement, Sciences et techniques médico-social,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BENHADID

ESPE École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Enseignement Général,** parcours **Lettres-histoire, et Maths Sciences Physiques** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

ESPE École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Encadrement et Accompagnement Éducatif** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Techniques et Applications,** parcours **Comptabilité Bureautique, Communication Administration Bureautique, Gestion Ventes, Génie Civil, Génie Électrique, Bio Santé Environnement, Sciences et techniques médico-social,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

ESPE École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

UCBL Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Encadrement et Accompagnement Éducatif** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Enseignement Général,** parcours **Lettres-histoire, et Maths Sciences Physiques** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Techniques et Applications,** parcours **Comptabilité Bureautique, Communication Administration Bureautique, Gestion Ventes, Génie Civil, Génie Électrique, Bio Santé Environnement, Sciences et techniques médico-social,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Encadrement et Accompagnement Éducatif** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Enseignement Général,** parcours **Lettres-histoire, et Maths Sciences Physiques** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Enseignement Général,** parcours **Lettres-histoire, et Maths Sciences Physiques** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

École supérieure du professorat et de l'éducation
Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Techniques et Applications**, parcours **Comptabilité Bureautique, Communication Administration Bureautique, Gestion Ventes, Génie Civil, Génie Électrique, Bio Santé Environnement, Sciences et techniques médico-social,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Encadrement et Accompagnement Éducatif** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamida BEN HADID

ESPE École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Enseignement Général,** parcours **Lettres-histoire, et Maths Sciences Physiques** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Techniques et Applications,** parcours **Comptabilité Bureautique, Communication Administration Bureautique, Gestion Ventes, Génie Civil, Génie Électrique, Bio Santé Environnement, Sciences et techniques médico-social,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

ESPE École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

UCBL Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Encadrement et Accompagnement Éducatif** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER Ingénierie des Formations Éducatives, Technologiques et Professionnelles**, spécialité **Techniques et Applications,** parcours **Comptabilité Bureautique, Communication Administration Bureautique, Gestion Ventes, Génie Civil, Génie Électrique, Bio Santé Environnement, Sciences et techniques médico-social,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : GUERNIER Marie-Cécile	MCF – HDR - HC
Autres membres :	
BELKIS Nadia	PRCE
HILLAIRE Gérard	PRAG
MEILLAND Christian	PRCE
NICOLAS Catherine	MCF
RAULET Marie-Ange	MCF HDR
SAUTOT Jean-Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master IFETP , TRONC COMMUN, 1ere & 2 eme année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Pour les UE :	**code APOGEE**
R1 REC- didactique	IFM1094M
R2 REC apprentissage	IFM1095M
R3 REC : projets éduc. et péda.	IFM1096M
R5 REC : analyse situation educ.	IFM1098M
F2 : Gérer la classe	IFM2032M
DP1 : Portfolio	IFM1181M
F3 : Modèles enseigt apprentissage	IFM1078M

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Jean-Pierre Sautot	MCF
Autres membres :	
Isabelle Guillemard	PRCE
Pierre Pré	PRCE
Christian Michaud	PRAG
Marie-Cécile Guernier	MCF
Vincent Porhel	MCF
Guy Horvath	PRAG

Pour les UE :	**code APOGEE**
C2 : Com.verbale et non verbale	IFM2035M
P1 : Décroch. scol. -besoins spé. élèves en diffic.	IFM2034M

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Jean-Pierre Sautot	MCF
Autres membres :	
Catherine Nicolas	MCF
Vincent Massart-Laluc	PRCE

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
le Vice-Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master IFETP, spécialité Enseignement Général, parcours Lettres Histoire, 2e année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Pour les UE :	Code Apogée :
TECH ET METHODES DE RECHERHE	IFM2167M
FORMER AUX COMPETENCES	IFM2168M

La composition du jury est :

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Jean-Pierre Sautot	MCF
Autres membres :	
Marie-Cécile Guernier	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 04 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

École supérieure du professorat et de l'éducation
Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER MEEF, (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Mathématiques et Sciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Marcel Morales	PU
Martine Biau	PRCE
Guy Horvath	PRCE
Christophe Rejneri	PLP
Christian Meilland	PLP

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

École supérieure du professorat et de l'éducation
Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de de MASTER **MEEF, (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Mathématiques et Sciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Marcel Morales	PU
Martine Biau	PRCE
Guy Horvath	PRCE
Christophe Rejneri	PLP
Christian Meilland	PLP

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER **MEEF, (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Mathématiques et Sciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE11 MSP : Contexte de scolarisation – ESP1001M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Aicha Rouibah	MCF

UE12 MSP : Séminaire d'initiation à la recherche 1 – ESP1002M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Cécile Guernier	MCF
Jean Paul Filiod	MCF
Rachel Gasparini	MCF

UE13 MSP : Langues étrangères – ESP1055M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Angeline Durand Vallot	MCF

UE14 MSP : Compétences Numériques– ESP1042M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Guy Horvath	PRCE
Christian Trillaud	PRAG

UE15 MSP : Méthodes en Mathématiques – ESP1043M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marcel Morales	PU
Guy Horvath	PRCE

UE16 MSP : Méthodes en Sciences – ESP1044M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine Biau	PRCE
Marie Ange Raulet	MCF
Mohamed Soudani	MCF
Christian Meilland	PLP

UE17 MSP : Didactique en Mathématique – ESP1045M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marcel Morales	PU
Guy Horvath	PRCE

UE18 MSP : Didactique en Sciences – ESP1046M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian Meilland	PLP
Christophe Rejneri	PLP

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, ~~le 18~~ Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2** du diplôme de MASTER **MEEF, (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Mathématiques et Sciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Marcel Morales	PU
Martine Biau	PRCE
Guy Horvath	PRCE
Christophe Rejneri	PLP
Christian Meilland	PLP

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

École supérieure du professorat et de l'éducation
Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Mathématiques et Sciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Marcel Morales	PU
Martine Biau	PRCE
Guy Horvath	PRCE
Christophe Rejneri	PLP
Christian Meilland	PLP

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER MEEF, (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation), Second degré parcours Commerce – Vente** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Cecchini Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de de MASTER **MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation), Second degré, parcours Commerce – Vente** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Nom - Prénom	Grade
Président : Cecchini Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2** du diplôme de MASTER MEEF, **(Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Commerce-Vente** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Cecchini Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Harold BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER **MEEF, (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Commerce – Vente** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE12 Commerce-Vente : Séminaire d'initiation à la recherche 1 – ESP1002M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Guernier Marie-Cécile	MCF
Autres membres :	
Gasparini Rachel	MCF
Filiod Jean-Paul	MCF

UE13 Commerce-Vente : Economie Droit Management – ESP1051M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cecchini Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

UE14 Commerce-Vente : Marketing – ESP1052M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cecchini Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER **MEEF, (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré parcours Commerce – Vente** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE22 Commerce-Vente : L'entreprise et l'enseignement pro ESP1014M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : CECCHINI Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

UE23 Commerce-Vente : Intégration professionnelle – ESP1015M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : CECCHINI Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

UE25 Commerce-Vente : Compléments disc et didac – ESP1053M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : CECCHINI Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

UE26 Commerce-Vente : Préparation à l'oral – ESP1054M (code APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : CECCHINI Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Commerce-Vente** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Cecchini Laurence	MCF
Autres membres :	
Berne Patrice	PRAG
Hillaire Gérard	PRAG

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Génies industriels** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : RAULET Marie Ange	MCF
Autres membres : MICHAUD Christian	PRAG
VILERS Pierre	MCF
BATTAIL Jean-Paul	PRAG
ZAMBON Dominique	PLP
MASSOT-PELLET Yan	PLP

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de de MASTER **MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Génies industriels** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : RAULET Marie Ange	MCF
Autres membres : MICHAUD Christian	PRAG
ZAMBON Dominique	PLP
BATTAIL Jean-Paul	PRAG
VILERS Pierre	MCF

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

ESPE École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

UCBL Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2** du diplôme de MASTER **MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) Second degré, parcours Génies industriels** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : VILERS Pierre	MCF
Autres membres : MICHAUD Christian	PRAG
ZAMBON Dominique	PLP
RAULET Marie Ange	MCF
BATTAIL Jean-Paul	PRAG

Article 2 : l'Administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 14 Novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE, Alain MOUGNIOTTE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master "Enseignement et Diffusion des Sciences Expérimentales", spécialités :
(i) Sciences Physiques et Chimiques (SPC) ;
(ii) Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers (SVTU) ;
(iii) Biotechnologies : Biochimie – Génie Biologique (BGB) ;
(iv) Ingénierie en Didactique des Sciences Expérimentales (IDSE).

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Lautesse Philippe	PU
Autres membres :	
Petit Luc	PU
Pérol Nathalie	MdC
Biau Martine	PRCE
Vial Danièle	PRAG
Saulnier Joëlle	MdC

Article 2 : L'Administrateur provisoire de l'ESPE, Alain MOUGNIOTTE, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le

L'Administrateur provisoire de l'ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE, Alain MOUGNIOTTE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres** :

S3, S4 de l'année de M2
du diplôme de Master "Enseignement et Diffusion des Sciences Expérimentales", spécialités :

(i) Sciences Physiques et Chimiques (SPC) ;
(ii) Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers (SVTU) ;
(iii) Biotechnologies : Biochimie – Génie Biologique (BGB) ;
(iv) Ingénierie en Didactique des Sciences Expérimentales (IDSE).

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Lautesse Philippe	PU
Autres membres :	
Petit Luc	PU
Pérol Nathalie	MdC
Biau Martine	PRCE
Vial Danièle	PRAG
Saulnier Joëlle	MdC

Article 2 : L'Administrateur provisoire de l'ESPE, Alain MOUGNIOTTE, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le

L'Administrateur provisoire de l'ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE , Alain MOUGNIOTTE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du Master "Enseignement et Diffusion des Sciences Expérimentales", spécialités :
(i) Sciences Physiques et Chimiques (SPC) ;
(ii) Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers (SVTU) ;
(iii) Biotechnologies : Biochimie – Génie Biologique (BGB) ;
(iv) Ingénierie en Didactique des Sciences Expérimentales (IDSE).

M2 SPC :

IFM1012M	Communication verbale et non verbale
IFM1013M	Compétences TICE générales
IFM2003M	Chimie expérimentale 3
IFM2004M	Physique expérimentale 3
IFM2365M	Approfondissement expérimental
IFM2005M	Connaissance des publics
IFM1005M	Connaissances des systèmes éducatifs
IFM1006M	Initiation à la recherche en didactique
IFM2007M	Langue étrangère - niveau avancé
IFM2009M	Stage pro 2 analyse et pratique
IFM2008M	Préparation au concours 2 (Préparation aux oraux du concours)

M2 SVTU :

IFM2015M; Enseigner Les Sciences de la Terre et Univers ;
IFM2018M; Enseigner Biologie Cellulaire et moléculaire ;
IFM2016M; Enseigner la Biologie des organismes 1 ;
IFM2017M; Enseigner la Biologie des organismes 2 ;
IFM2019M; Enseigner Thème transversaux BG ;
IFM2021M; Préparation épreuve orale 1 ;
IFM2023M; Préparation épreuve orale 2 ;
IFM2020M; Observer et expérimenter en SVTU 2 ;
IFM2022M; Stage professionnalisant ;

M2 BGB :

IFM2026M UE Technologies d'analyse 2 (UE obligatoire)
IFM1035M UE Compétences TICE générales liées à l'exercice du métier (UE obligatoire)
IFM1036M UE TIC pour l'enseignement des biotechnologies (UE obligatoire)
TVL2001M UE Masters Anglais pour l'industrie (anglais technique) (UE obligatoire)
IFM2036M UE Connaissances élémentaires du système éducatif français (UE obligatoire)
BCH2002M Nanobiotechnologies (UE optionnelle)
BCH2022M Qualité et qualification en R et D (UE optionnelle)
BCH2023M Bioanalyse, bioessais et diagnostic moléculaire (UE optionnelle)
IFM1040M UE Le langage dans la construction des connaissances scientifiques et techniques (UE optionnelle)
IFM1041M UE La communication appliquée à la vie professionnelle des métiers de l'enseignement (UE optionnelle)
IFM1077M UE Enseigner et apprendre (UE optionnelle)
IFM2033M UE Modèles d'enseignement apprentissage (UE optionnelle)
IFM1083M UE Education prioritaire (UE optionnelle)
IFM2032M UE Gérer la classe (UE optionnelle)
IFM2034M UE Décrochage scolaire et besoins spécifiques des élèves en difficulté (UE optionnelle)
IFM2035M UE Communication verbale et non verbale en classe (UE optionnelle)
BCH2011M Dynamisation Personnelle et Projet Professionnel (UE optionnelle)
BCH2012M Structuration des Bioindustries (UE optionnelle)
IFM2029M UE Conception d'un enseignement/d'une formation centré sur les activités technologiques (UE obligatoire)
IFM2030M UE Réalisation et exploitation pédagogique d'un dossier technique et scientifique - Connaître les compétences professionnelles de l'enseignant/formateur (UE obligatoire)
IFM2031M UE Stage professionnel et analyse de pratiques 2 (UE obligatoire)
UE Séminaire d'initiation à la recherche (2) (UE optionnelle)

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Lautesse Philippe	PU
Autres membres :	
Petit Luc	PU
Pérol Nathalie	MdC
Biau Martine	PRCE
Vial Danièle	PRAG
Saulnier Joëlle	MdC

Article 2 : L'Administrateur provisoir de l'ESPE, Alain MOUGNIOTTE, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon,, le .....

L'Administrateur provisoire de l'ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER MEEF PE, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.**

UE 1 Langages et culture humaniste - ESP1066M

Nom – Prénom	Grade
Président : **QUET François**	MCF
Membres :	
DUCROT Catherine	PRCE
CLERC Pascal	MCF
IBORRA Corinne	PRCE

UE2 Cultures scientifiques - ESP1070M

Nom – Prénom	Grade
Présidente : **DELOUSTAL-JORRAND Virginie**	MCF
Membres :	
CHARLES Frédéric	MCF
SOUDANI Olfa	MCF

UE3 Recherche - ESP1002M

Nom – Prénom	Grade
Président : **FILIOD Jean Paul**	MCF
Membres :	
GASPARINI Rachel	MCF
GUERNIER Marie Cecile	MCF

UE4 Contexte d'exercice du métier 1 - ESP1001M

Nom – Prénom	Grade
Présidente : **ROUIBAH Rachel**	MCF
Membres :	
GASPARINI Rachel	MCF
VIGNAT Yves	PRCE

UE 5 Polyvalence et situation professionnelle- - ESP1074M

Nom – Prénom	Grade
Président : **NERI Laurent**	PRAG
Membres :	
ORTHOUS Nicole	IEN
ZUCCHETTA Hélène	PRCE

UE 6 Compléments Didactiques - ESP1076M

Nom – Prénom	Grade
Présidente : **LEPOIRE DUC Solveig Anne**	MCF
Membres :	
BOIVIN Géraldine	PRCE
NERI Laurent	PRAG
ZUCCHETTA Hélène	PRCE

UE7 Maîtrise d'une langue vivante - ESP1079M

Nom – Prénom	Grade
Présidente : **DURAND-VALLOT Angeline**	MCF
Membres :	
PRAT Jeanny	PRAG
RABENSTEIN MICHEL Ingeborg	MCF

UE8 Préparer un enseignement - ESP1080M

Nom – Prénom	Grade
Présidente : **POYET Françoise**	MCF
Membres :	
CLERC Pascal	MCF
SEGUI Fernando	PRCE

UE9 Recherche – ESP1014M

Nom – Prénom	Grade
Président : **FILIOD Jean Paul**	MCF
Membres :	
GASPARINI Rachel	MCF
GUERNIER Marie Cecile	MCF

UE10 Contexte d'exercice du métier – ESP1013M

Nom – Prénom	Grade
Présidente : **ROUIBAH Aicha**	MCF
Membres :	
GASPARINI Rachel	MCF
VIGNAT Yves	PRCE

UE11 Polyvalence et situation professionnelle – ESP1082M

Nom – Prénom	Grade
Président : **UBALDI Jean-Luc**	PRAG
Membres :	
MERCIER Anne Marie	PR
NERI Laurent	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'IUFM est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 26 novembre 2013

Le Directeur de l'IUFM

Alain MOUGNIOTTE

UCBL 1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année M1** du diplôme de Master MEEF, spécialité professeur des écoles, 1ère année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MERCIER Anne Marie	PR
Membres :	
DURAND-VALLOT Angeline	MCF
FILIOD Jean Paul	MCF
LEPOIRE DUC Solveig Anne	MCF
NERI Laurent	PRAG
ROUIBAH Aicha	MCF
SEGUI Fernando	PRCE
THEVENOT Yvon	PRCE

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 26 novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE

UCBL ACADEMIE DE LYON ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Master MEEF, spécialité professeur des écoles, 1ère année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MERCIER Anne Marie	PR
Membres :	
DURAND-VALLOT Angeline	MCF
FILIOD Jean Paul	MCF
LEPOIRE DUC Solveig Anne	MCF
NERI Laurent	PRAG
ROUIBAH Aicha	MCF
SEGUI Fernando	PRCE
THEVENOT Yvon	PRCE

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 26 novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

UCBL1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
le Vice-Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de Master MEEF, spécialité professeur des écoles, 1ère année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MERCIER Anne Marie	PR
Membres :	
DURAND-VALLOT Angeline	MCF
FILIOD Jean Paul	MCF
LEPOIRE DUC Solveig Anne	MCF
NERI Laurent	PRAG
ROUIBAH Aicha	MCF
SEGUI Fernando	PRCE
THEVENOT Yvon	PRCE

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 26 novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE

Alain MOUGNIOTTE

UCBL1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4, de l'année de M2 et du diplôme** de Master MESFC spécialités Education et sciences, Education et santé, Education et TIC est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidente : MERCIER Anne-Marie	PU
membres :	
Yvon THEVENOT	PRCE
DUSSUC Marie-Paule	PRAG
BRUGUIERE Catherine	MCF
CLERC Pascal	MCF
CAUMEIL Jean-Guy	MCF
LIGNON Fanny	MCF
BERNARD Sandie	PROF CONT
MICHAUD Christian	PRAG
SEGUI Fernando	PRCE
GASPARINI Rachel	MCF

Lyon, le 26 nov 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

UCBL 1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 du diplôme de Master MESFC spécialités Education et sciences, Education et santé, Education et TIC, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Présidente MERCIER Anne-Marie :	PU
membres :	
THEVENOT Yvon	PRCE
DUSSUC Marie-Paule	PRAG
BRUGUIERE Catherine	MCF
CLERC Pascal	MCF
CAUMEIL Jean-Guy	MCF
LIGNON Fanny	MCF
BERNARD Sandie	PROF CONT
MICHAUD Christian	PRAG
SEGUI Fernando	PRCE
GASPARINI Rachel	MCF

Lyon, le 26 nov. 2013

L'administrateur provisoire de l'ESPE

UCBL ACADEMIE DE LYON ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hanna BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement du diplôme de MASTER MESFC** spécialités **Education et sciences, Education et santé, Education et TIC, 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE14 EPISTEMOLOGIE ET DIDACTIQUE DES DISCIPLINES 1
Parcours classique IFM2044M / parcours aménagé IFM2366M

Nom - Prénom	Grade
Président : **MORIN Olivier**	PRAG
membres :	
DUSSUC ANNE MARIE	PRAG
ZUCCHETTA JEAN-FRANCOIS	PRCE

UE 15 EPISTEMOLOGIE ET DIDACTIQUE DES DISCIPLINES 2
Parcours classique IFM2045M / parcours aménagé IFM2367M

Nom - Prénom	Grade
Présidente : **ORTHOUS Nicole**	IEN
membres :	
CLERC Pascal	MCF
SEBAHI Eddy	PRCE

UE 16 ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
Parcours classique IFM2199M / parcours aménagé IFM2205M

Nom - Prénom	Grade
Président : **MICHAUD Christian**	PRAG
membres :	
CRICO Didier	PRECMF
GIVRE Isabelle	PRECMF

UE 17 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Parcours classique IFM2193M / parcours aménagé IFM2206M

Nom - Prénom	Grade
Président : **VIGNAT**	PRCE
membres :	
ROUIBAH AICHA	MCF
GASPARINI RACHEL	MCF

UE 18 COMMUNICATION ET EDUCATION parcours classique (IFM 2219M)
UE 18 ENFANCE ET CULTURE parcours aménagé (IFM 2370M)

Nom - Prénom	Grade
Présidente : **MERCIER ANNE MARIE**	PU
membres :	
CRICO DIDIER	PRECMF
BERNARD SANDIE	PROFESSEURE CONTRACTUELLE
MORIN Olivier	PRAG
SEBAHI EDDY	PRCE

UE 19 SPECIALITES

Parcours classique Sciences (IFM2054M) **parcours aménagé sciences** (IFM2210M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CAUMEIL JEAN GUY	MCF
membres :	
IBORRA Corinne	PRCE
GARDET Georges	PREC

Parcours classique Tic (IFM2060M) **parcours aménagé TIC** (IFM2208M)

Nom - Prénom	Grade
Présidente : LIGNON Fanny	MCF
membres :	
Isabelle TOURRON BERTRAND	PRCE
DUSSEUX Pierre	PRCE

Parcours classique Santé (IFM 2057M) **parcours aménagé santé** (IFM2209M

Nom - Prénom	Grade
Président : BERGER Dominique	PR
membres :	
Sandie BERNARD	PROFESSEURE CONTRACTUELLE
BREVET Catherine	PRCE
ROCHIGNEUX Jean-Claude	PRCE

UE 20 RECHERCHE SEMINAIRE 1 (IFM2064M)

Nom - Prénom	Grade
Présidente : LEPOIRE Solveig	MCF
membres :	
BRUGUIERE CATHERINE	MCF
RABENSTEIN INGEBORG MICHELE	MCF

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 26 nov 2013

L'administrateur provisoire de l'ESPE

ACADEMIE DE LYON ESPE

ALAIN MOUGNIOTTE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3 du M2** du diplôme de Master « Métiers de l'Enseignement Scolaire, de la Formation et de la Culture », spécialité formation de formateurs, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom – Prénom	Grade
Président : Alain Mougniotte (Lyon1)	PU
Autres membres :	
Jean Michel Jullien (Lyon1)	PRAG
Brigitte Narvor (Lyon1)	PRAG
Jean luc Ubaldi (Lyon1)	PRAG

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 28 novembre 2013

L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

UCBL1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4 du M2** du diplôme de Master « Métiers de l'Enseignement Scolaire, de la Formation et de la Culture », spécialité formation de formateurs, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom – Prénom	Grade
Président : Hélène Croce Spinelli (Lyon 2)	PU
Autres membres :	
Alain Mougniotte (Lyon1)	PU
Françoise Carraud (Lyon 2)	MCF
Jean Michel Jullien (Lyon1)	PRAG
Brigitte Narvor (Lyon1)	PRAG
Arnaud Siméone (Lyon 2)	MCF
Stéphane Simonian (Lyon 2)	MCF
Jean luc Ubaldi (Lyon1)	PRAG

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 28 novembre 2013

Pour l'Université Lyon 1,
L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Pour l'Université Lyon 1,
Le Président,

UCBL1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Pour l'Université Lyon 2,
Le Président,

Jean-Luc MAYAUD

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année de M2** du diplôme de Master « Métiers de l'Enseignement Scolaire, de la Formation et de la Culture », spécialité formation de formateurs, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom – Prénom	Grade
Président : Hélène Croce Spinelli (Lyon 2)	PU
Autres membres :	
Alain Mougniotte (Lyon1)	PU
Françoise Carraud (Lyon 2)	MCF
Jean Michel Jullien (Lyon1)	PRAG
Brigitte Narvor (Lyon1)	PRAG
Arnaud Siméone (Lyon 2)	MCF
Stéphane Simonian (Lyon 2)	MCF
Jean luc Ubaldi (Lyon1)	PRAG

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 28 novembre 2013

Pour l'Université Lyon 1,
L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

Alain MOUGNIOTTE

Pour l'Université Lyon 1,
Le Président,

UCBL1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Pour l'Université Lyon 2,
Le Président,

Jean-Luc MAYAUD

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4, de l'année de M2 et du diplôme** du Master **Education et santé publique spécialité Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom – Prénom	Grade
Président : Dominique BERGER	MCF – HDR
Autres membres :	
Jean-Claude ROCHIGNEUX	PRCE
Josette MORAND	Infirmière conseillère technique
Mabrouk NEKAA	Infirmière conseillère technique
Carine SIMAR	MCF

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 28 novembre 2013

Pour l'Université Lyon 1,
L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

UCBL1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Pour l'Université Lyon 1,
Le Président,

François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de l'Administrateur provisoire de l'ESPE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3 du M2** du diplôme de Master **Education et santé publique spécialité Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom – Prénom	Grade
Président : Dominique BERGER	MCF – HDR
Autres membres :	
Jean-Claude ROCHIGNEUX	PRCE
Josette MORAND	Infirmière conseillère technique
Mabrouk NEKAA	Infirmière conseillère technique
Carine SIMAR	MCF

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 28 novembre 2013

Pour l'Université Lyon 1,
L'Administrateur provisoire de l'ESPE,

UCBL 1 ACADEMIE DE LYON ESPE

Alain MOUGNIOTTE

Pour l'Université Lyon 1,
Le Président,

François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID